This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

P Fr 331.3
KF848

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
29 June, 1878.

Digitized by Google

Digitized by Google

WID-LC
AP
20
.R25
ser 2
vol 25

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

2e s. — TOME XXIX. — 15 SEPTEMBRE 1863.

Digitized by Google

En vertu des traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

ONZIÈME ANNÉE

2e SERIE. — TOME VINGT-NEUVIÈME

LXIXme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU PONT-DE-LODI, 1

1862

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

Digitized by Google

~~P Fr 331.3~~

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

DES

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES

DU DROIT PÉNAL

DEUXIÈME PARTIE[1]

I

En face de la doctrine qui ne voit partout que des coupables on voit apparaître celle qui n'en voit nulle part. Les extrêmes s'appellent et se touchent, ils répondent l'un à l'autre comme l'abîme répond à l'abîme. Une loi fatale, ou plutôt providentielle, oblige les plus dangereuses erreurs de l'esprit humain à se détruire mutuellement.

Si, dans les idées de Joseph de Maistre, tous ceux qui sont frappés par la main de Dieu ou par la main des hommes, tous ceux qui ont été touchés par l'adversité, et les malades mêmes, nous sont représentés comme des criminels, il y a une opinion entièrement opposée où les criminels, quels qu'ils soient, si odieux et si réfléchis que puissent être leurs forfaits, nous sont peints comme des malades, comme des infirmes, comme des victimes d'une organisation altérée ou vicieuse, auxquelles les secours de la médecine conviendraient mieux que les rigueurs de la justice. Cette opinion est professée depuis environ cinquante ans par deux écoles très distinctes, et qui

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 625 (livr. du 31 août 1862).

Digitized by Google

ne se touchent que par ce seul point : par les phrénologistes et certains médecins particulièrement occupés des maladies mentales, ou pour me servir d'un terme consacré, certains médecins aliénistes.

Il suffit, pour le but que je me propose en ce moment, de rappeler d'une manière sommaire les principes sur lesquels repose cette science imaginaire que le docteur Gall, au commencement de ce siècle, enseignait à Paris avec tant d'éclat, et qui, répudiée par l'opinion publique aussi bien que par les savants vraiment dignes de ce nom, est restée dans les bas-fonds du monde intellectuel, et continue d'être cultivée avec un véritable fanatisme par certaines sociétés spéciales. Il n'y a pas longtemps que j'ai entendu moi-même un de ses apôtres, au sein d'une société ethnographique, exposer sa doctrine avec une conviction, une ferveur, un ton d'autorité que j'aurais cru un peu découragés par une longue suite de lamentables échecs. Chacun des attributs qui caractérisent notre espèce et que nous avons coutume de rapporter à une substance distincte du corps, bien qu'ils existent en grande partie chez les animaux, chacun de nos instincts, de nos penchants et de nos sentiments, chacune enfin de nos facultés intellectuelles est matériellement circonscrite, ou, comme on dit, *localisée* dans une partie du cerveau dont elle dépend entièrement ; en sorte que nos facultés sont dans une proportion exacte avec la place qu'elles occupent dans l'encéphale, faibles ou fortes selon les dimensions de l'organe qui leur est assigné par la nature, complétement absente quand l'organe est absent. Aucune de nos facultés n'échappe à cette loi, pas même la conscience, pas même la volonté, c'est-à-dire qu'il y a un organe particulier de la volonté, un organe particulier de la conscience, comme il y en a un pour chacun des cinq sens qui nous mettent en relation avec le monde extérieur. Tous ces organes venant s'épanouir à la surface du cerveau, et le cerveau à son tour déterminant la forme du crâne, il suffit, avec un peu d'habileté et d'expérience, de passer les doigts sur la tête d'un homme pour connaître à l'instant même ses qualités et ses vices, ses bons et ses mauvais penchants, les aptitudes et les infirmités de son intelligence. Afin de mettre ce genre d'investigation à la portée de tout le monde, le collaborateur et l'ami du docteur Gall, Spurzheim a dressé une carte cranioscopique, à l'imitation des cartes géographiques, où chacun des organes dont le cerveau est l'assemblage, et par conséquent chacune de nos facultés a ses bornes précises comme les départements de la France. Ces bornes nous font connaître l'état régulier de notre âme et de notre esprit ; en deçà il y a lacune, au delà il y a excès.

Les conséquences morales de ce système ne sont pas difficiles à apprécier, et ont été franchement reconnues par les adeptes sincères

Digitized by Google

de la phrénologie. Si nos facultés, toutes nos facultés, même la volonté, sont entièrement subordonnées à l'état de nos organes, au volume plus ou moins considérable des diverses parties de notre cerveau, il n'y en a pas une qui soit en notre pouvoir, pas une que nous puissions étendre ou circonscrire. Nous sommes, nous resterons toute notre vie ce que la nature nous a faits, et pas autre chose. Si par exemple la bosse de la destruction l'emporte de beaucoup sur celle de la bienveillance, de la conscience, de la religion (car il y a aussi une bosse de la religion), nous serons nécessairement, inévitablement des hommes violents, des assassins. Si le même phénomène se présente dans la bosse de la propriété, nous chercherons à nous enrichir, n'importe à quel prix, et nous serons fatalement entraînés dans les voies de la fraude, de l'escroquerie et du vol. « Ne nous flattons pas, dit naïvement[1] le patriarche de la phrénologie, le docteur Gall lui-même ; ne nous flattons pas d'avoir sauvé la nature du reproche d'être l'auteur du penchant au vol ; ce penchant est le résultat d'un très grand développement et d'une activité très énergique du sentiment de la propriété. » Ce ne serait rien encore d'avoir tous ces penchants plus ou moins funestes, si en même temps il existait en nous une lumière propre à nous éclairer sur leur perversité et un principe dominateur, absolument indépendant de la conformation de notre crâne, qui eût la puissance de les contenir dans les bornes de la justice. Mais la conscience, encore une fois, est soumise aux mêmes conditions que nos autres facultés ; sa voix sera plus ou moins comprise, plus ou moins entendue selon les dimensions de sa demeure, ou selon la place que lui auront laissée des puissances rivales. Et ce que nous disons de la conscience s'applique également à la volonté. Un penchant, une passion dans cet ordre d'idées, peut donc être considérée comme une force brute, inintelligente, qui produit inévitablement son effet quand elle n'est pas arrêtée dans sa marche par une force contraire. Tout penchant se manifestera nécessairement par les actions qui lui sont propres.

Or, si l'homme n'est pas le maître de ses actions, il est tout à la fois injuste et absurde de l'en punir. Tout système pénal, sur quelque principe qu'il repose, est donc essentiellement vicieux. Il ne s'agit ni de punition, ni d'expiation, ni de contrainte morale pour un être entièrement privé de liberté, et dont le seul tort est d'avoir reçu de la nature ou un peu plus ou un peu moins qu'il ne lui était dû. Autant vaudrait punir ou intimider un homme qui boite parce qu'il a une jambe plus courte que l'autre, un homme qui louche parce qu'il n'a pas les yeux droits, un homme courbé sur lui-même

[1] *Physiologie du cerveau*, t. IV, p. 228.

Digitized by Google

parce qu'il est affligé d'une déviation de la colonne vertébrale. Que fait-on dans ces derniers cas? on ne punit pas, on cherche à guérir; on a recours à des instruments et à des exercices qui, peu à peu, rendent à l'organe malade la force et la santé qui lui manquent, ou qui corrigent la forme vicieuse qu'il tient d'un caprice de la nature. C'est justement ainsi qu'il faudrait procéder à l'égard de ceux que nous frappons de divers châtiments, et que nous couvrons d'infamie comme vicieux et criminels, tandis qu'ils n'ont que des infirmités : une particule cérébrale ou trop longue ou trop courte, ou trop grosse ou trop petite, ou trop faible ou trop vigoureuse, un cerveau trop étroit, un cervelet trop large, ou tout autre vice semblable. Mais y a-t-il des remèdes contre les infirmités de cette nature comme il y en a contre celles qui affectent le reste du corps? Oui, sans doute, quand elles ne sont pas trop fortes ni trop invétérées. En s'appuyant sur ce principe, qu'on développe par une activité bien dirigée un membre trop faible; qu'un autre, d'une dimension ou d'une énergie excessive, peut être ramené à des proportions régulières par un certain système de repos et de débilitation; on excitera par tous les moyens les organes encéphaliques qui manqueront de substance et de vigueur, et l'on mettra à la diète ceux qui menaceront de prendre trop d'extension et de devenir un danger pour la société. Il y aura des maisons d'orthopédie morale et intellectuelle, comme il y en a aujourd'hui d'orthopédie physique; on redressera les penchants et les sentiments, comme on redresse la taille. Des hospices particuliers remplaceront les prisons et les tribunaux, et le Code pénal sera détrôné par un nouveau système de thérapeutique et d'hygiène.

La doctrine de Gall a d'abord contre elle toutes les notions de la saine raison, tous les principes de la morale, toutes les clartés de la conscience. L'on n'enlèvera à aucun homme sain d'esprit cette conviction naturelle et inébranlable, qu'il est l'auteur responsable de ses actions, que le bien et le mal qu'il a fait, il aurait pu ne pas le faire; que, par conséquent, il mérite dans le premier cas l'approbation des honnêtes gens et de sa propre conscience; qu'il a encouru, dans le second, leur mépris et leur blâme, et que la société a le droit, non pour le corriger et le guérir, mais dans l'intérêt de l'ordre et de la justice, de lui faire sentir la rigueur de ses lois. Une conviction aussi unanime, aussi indestructible, si la nature humaine était telle que la phrénologie la comprend, serait le miracle le plus incompréhensible et le plus impénétrable de tous les mystères; ou, pour mieux dire, elle suffit à elle seule pour renverser de fond en comble ce vain échafaudage.

Avec un système qui fait dépendre nos actions de nos penchants

Digitized by Google

et nos penchants de la conformation de notre cerveau, non-seulement il n'y a pas de liberté ni de responsabilité, mais il n'y a ni bien ni mal ; car le bien, c'est la loi universelle de tous les êtres intelligents et libres, une loi qui n'admet ni exception, ni suspension, ni privilége. Or, comment parler d'universalité lorsque tout est soumis aux hasards de l'organisation, et quand nous voyons l'organisation elle-même soumise à l'influence des climats et de mille circonstances extérieures? Il y a plusieurs races humaines nettement distinguées les unes des autres par la couleur de la peau, par la forme de la tête et des yeux : pourquoi n'offriraient-elles point le même degré de différence par le nombre et le volume de leurs organes cérébraux? Si donc la majorité avait l'organe de la destruction et du vol plus développé que celui de la bienveillance et de la conscience, aurait-on le droit de dire que le vol et l'assassinat sont des crimes? Ce n'est point la faculté, ou, pour parler plus clairement, ce n'est pas le principe, ce n'est pas l'idée qui fait l'organe ; c'est, au contraire, l'organe qui fait l'idée. Il suffirait donc que l'organe vînt à faillir ou à décliner quelque temps, ou à être dominé par un autre plus développé, pour que l'idée morale, la loi du devoir cessât d'exister ou d'être obligatoire. Elle ne serait plus obligatoire du moment qu'elle ne serait plus universelle. De quel droit, alors, viendrait-on même accuser de folie ceux qui refusent de lui obéir, ceux qui céderaient aux penchants les plus désordonnés et les plus pervers?

Enfin, en séparant les unes des autres, pour les loger dans autant de centres distincts, toutes nos facultés intellectuelles et morales ; en plaçant ici la mémoire, ailleurs la raison, plus loin l'imagination, plus loin encore la conscience ou les facultés religieuses, la théosophie pour parler comme Spurzheim, la phrénologie décompose l'âme, c'est-à-dire la personne humaine, comme elle décompose le cerveau. De notre moi unique, elle en fait plusieurs qui n'ont entre eux aucun rapport, qui n'exercent l'un sur l'autre aucune influence. Mais, en dépit du scalpel de Gall et de la carte cranioscopique de son ami, notre conscience proteste de son unité, et sa voix suffit pour faire justice de toutes ces divisions arbitraires.

C'est peu pour la phrénologie d'être en contradiction avec la morale, avec la philosophie, avec la conscience du genre humain ; elle n'est pas repoussée avec moins d'énergie sur son propre terrain au nom de l'anatomie et de la physiologie, au nom des faits sur lesquels se fondent toute son assurance et tout son orgueil.

Pour l'anatomie et la physiologie, il me suffit de la renvoyer à ses juges naturels, c'est-à-dire aux hommes qui, depuis le commencement de ce siècle, ont fait les recherches les plus profondes sur les fonctions du cerveau et du système nerveux, et qui sont en possession,

Digitized by Google

dans cette branche des sciences naturelles, de l'autorité la plus incontestée, aux Burdach et aux Muller, à M. Flourens et à M. Lélut. Les deux ouvrages de M. Lélut : *Qu'est-ce que la Phrénologie* [1]? *Rejet de l'organologie phrénologique de Gall et de ses successeurs* [2], et celui qu'il vient de publier récemment sous le titre de *Physiologie de la pensée* [3], peuvent dispenser celui qui les a lus de recourir à d'autres preuves. Je veux citer seulement quelques faits pour montrer avec quel succès la phrénologie, dans certaines circonstances éclatantes, a invoqué le témoignage de l'expérience.

Il n'y a personne en France, ni même en Europe, qui n'ait gardé avec horreur le souvenir de Fieschi. Quand la tête de ce scélérat tomba sur l'échafaud, les amis comme les adversaires de la phrénologie la soumirent à un examen minutieux. Un procès-verbal authentique de cette autopsie fut dressé immédiatement et conservé avec les précautions nécessaires. Sait-on ce qu'on découvrit sur cette tête infâme, qui, après avoir médité froidement un des plus grands crimes qui aient épouvanté les hommes, en résolut avec le même sang-froid l'exécution? On y découvrit l'organe de l'amour des enfants, c'est-à-dire de la tendresse paternelle et de la religion ou de la théosophie. C'est un fait également connu dans l'histoire de la phrénologie que le crâne de Napoléon ne présentait que les dimensions d'un crâne ordinaire, et qu'il a été impossible d'y découvrir aucun des organes qui auraient dû être le siége de son génie soit politique, soit militaire. D'un autre côté, sur la tête d'un obscur chanoine, qu'on croyait être celle de Raphaël, on a signalé toutes les facultés qui appartiennent au prince de la peinture.

Il y a quelques années, un célèbre phrénologiste voulut visiter à la prison de la Force un certain nombre de bandits et d'assassins qui y recevaient alors l'hospitalité. Il prend jour avec le directeur de la prison, homme d'esprit, qui lui fait le meilleur accueil et commence par l'inviter à déjeuner. « Monsieur, dit-il au disciple de Gall, en attendant que nous soyons servis, ne vous plairait-il pas de jeter un coup d'œil sur les infirmiers que voilà et dont je désirerais bien connaître l'horoscope? » La proposition est acceptée, on palpe minutieusement cinq ou six crânes ; on n'y trouve rien de remarquable. On se met à table, on mange, on boit, on cause gaiement ; puis, voyant que la journée s'avançait, « et mon inspection ? » demanda notre homme. — « Votre inspection ! lui répondit-on, il y a longtemps qu'elle est faite. Ces infirmiers que j'ai

[1] 1 vol., in-8°. Paris. 1836.
[2] 1 vol. in-8°. Paris, 1843.
[3] 2 vol. in-8°. Paris, 1862.

Digitized by Google

eu l'honneur de vous présenter, c'étaient les scélérats sous un costume qui leur permît de paraître devant vous. »

Avec quelque bonne foi que ce récit nous ait été transmis, je comprends qu'il puisse être contesté, car naturellement nous ne le connaissons que par un adversaire de la phrénologie; ce n'est pas l'apôtre pris au piége qui aurait lui-même publié sa mésaventure. Mais voici un fait dont l'autorité est irrécusable, parce qu'il est pris dans les entrailles du sujet, et qu'il est aujourd'hui universellement acquis à la science. Dans le partage qu'ils ont fait des diverses facultés et des différents penchants de notre espèce, entre les organes renfermés dans notre crâne, l'école de Gall a réservé au cervelet, placé dans la partie inférieure et postérieure de la tête, derrière la nuque, le rôle le plus important de la vie animale : c'est lui qui préside aux fonctions de la reproduction. Cette assertion fournit à Gall les moyens de justifier ou tout au moins d'excuser une foule de dérèglements que la société, la religion et la morale poursuivent de leur réprobation, parce qu'elles en ignorent la cause fatale et irrésistible. Mais en même temps, et par une conséquence nécessaire, il cherche à diminuer notre admiration pour les hommes que leur austérité, leur chasteté, ont rendus célèbres dans l'histoire. Vous vous sentez pénétrés d'admiration à l'apect de tant de saints et de saintes qui ont renoncé au bonheur de la famille et aux séductions du monde pour se donner à Dieu, et, après eux, d'un certain nombre de grands hommes qui ont fait le même sacrifice dans l'intérêt de la science. Epargnez-vous ce tribut d'hommages; car, à leur place, conformés comme ils l'étaient, vous en eussiez fait autant. Sainte Thérèse, saint Bernard, saint Thomas a Kempis, Newton et Kant n'ont eu une vie si virginale que parce que leur cervelet se trouvait être d'un très petit volume. On peut s'en assurer par le faible développement que présente la nuque sur leurs bustes et leurs statues. On a trouvé, avec une conformation contraire, des enfants de sept et même de cinq ans, qui malgré l'innocence et l'ignorance de leur âge, éprouvaient déjà tous les aiguillons et même les fureurs de l'amour. Mais voici que les expériences multipliées et incontestables de plusieurs illustres physiologistes viennent infliger à ces inventions le plus éclatant démenti. Le cervelet n'a mérité *ni cet excès d'honneur ni cette indignité;* il n'a rien de commun avec la tâche délicate qu'on lui impose; il est simplement un organe de locomotion, il maintient l'équilibre entre les mouvements multipliés de notre corps.

Mais en voilà assez et peut-être trop pour faire justice d'une doctrine déjà abandonnée par la conscience publique, et qui reçoit chaque jour, du côté de la science, du côté de l'expérience scientifique, de nouvelles humiliations. Il suffit d'ailleurs, même quand on

Digitized by Google

est étranger à l'étude de l'organisme humain, de jeter un coup-d'œil sur les livres de Gall et de ses successeurs, pour voir sur quelles légères affirmations, sur quelles frivoles anecdotes est fondé leur système.

Faut-il faire plus de cas de l'opinion de quelques aliénistes qui, aveuglés et absorbés par leur travail de chaque jour, ne voient plus que des maladies de l'esprit dans tout acte de volonté, dans toute pensée, dans toute passion, dans toute disposition qui dépasse les limites d'une honnête médiocrité de cœur et d'esprit? Non; cette doctrine n'est pas plus solide que la précédente ; elle ne s'appuie pas sur des observations plus exactes, sur des règles plus certaines, sur des faits plus incontestables, et elle révolte tout autant la raison, le sens moral, le sentiment inné et unanime de la justice, de la liberté, de la responsabilité personnelle, de l'ordre social.

Pour savoir ce que vaut cette école quand elle explique le crime, demandez-vous comment elle explique le génie. Le génie, pour elle, est une excitation morbide, une maladie inflammatoire du cerveau et du système nerveux, ou, pour me servir des expressions mêmes d'un médecin contemporain, « le génie est une névrose. » Les plus illustres d'entre les poètes, les orateurs, les artistes, les philosophes, ne sont ou n'ont été que des malades. L'humanité leur doit plus de pitié que d'admiration, et si l'on faisait bien, au lieu de gloire, on leur dispenserait des médicaments; au lieu d'académies, où ils ne font qu'entretenir et exalter leur mal, on leur ouvrirait des hospices. Hélas! sous ce rapport, il n'y aurait qu'un médiocre changement dans leur sort, car il n'y en a que trop d'entre eux qui meurent à l'hôpital. Un autre écrivain de la même école n'est pas éloigné de croire que les fondateurs de religions et les prophètes de l'antiquité étaient simplement des hallucinés comme ceux qu'on renferme à Bicêtre et à Charenton, et qui, s'ils avaient vécu dans notre siècle de lumière et s'ils avaient été confiés à des soins intelligents, auraient pu être guéris à force de douches et de régime.

Tout ce qui sort de la médiocrité ou des voies d'une existence prosaïque et vulgaire étant réputé folie, la vertu, le dévouement, l'abnégation, devront être jugés d'après la même règle et traités de la même manière que le génie et le crime; car enfin la vertu n'est pas toujours d'accord avec les conditions ordinaires de la vie, et l'on trouvera bien des sages aux yeux desquels la conduite des martyrs, l'héroïsme d'un Regulus, le dévouement d'un d'Assas, paraîtront le suprême degré de la démence.

Mais admettons pour un instant que le crime soit une forme de la folie, comment vous y prendrez-vous pour le réprimer et mettre l'ordre social à l'abri de ses entreprises? Le traiterez-vous avec

Digitized by Google

rigueur? Alors vous ne guérissez pas, vous châtiez, vous châtiez la folie! Si, au contraire, vous le traitez avec douceur, avec cette tendre sollicitude que le médecin doit à ses malades, comment l'empêcherez-vous d'être contagieux, et que ferez-vous pour rassurer les honnêtes gens, la partie saine de la société? Nous avons vu récemment en présence du jury un épouvantable scélérat qui s'était fait de l'assassinat un métier. Et pourquoi a-t-il exercé ce métier? Pour se procurer sans travail les douceurs de la vie. Pour lui, la vie matérielle était tout. L'heure de son repas arrivée, il oubliait la solennité et les terreurs de l'audience; il tirait de sa poche son pain et son lard, et les dévorait tranquillement devant la foule stupéfaite et muette d'horreur. Eh bien! que ferez-vous pour arrêter le bras de ce monstre et de tous ceux qui lui ressemblent? Vous lui laisserez voir en perspective une retraite non-seulement calme, mais agréable; une nourriture abondante et choisie, des soins attentifs, augmentés encore par la noble curiosité de la science. L'ouvrier laborieux et honnête qui succombe sous le poids de sa tâche, qui suffit avec peine aux besoins de sa famille, qui est livré à toutes les chances et à toutes les fluctuations de l'industrie, sera réduit à envier le sort de ce monstre.

Non, aucun effort de raisonnement, aucun genre d'observations, aucune sorte d'autorité ne pourront faire disparaître la différence qui existe dans la conscience humaine entre la folie et le crime. La folie et le crime n'ont absolument rien de commun, ils n'obéissent pas aux mêmes lois, ils ne se révèlent point par les mêmes signes, ils n'excitent point dans les âmes les mêmes sentiments. Le crime est responsable, la folie ne l'est pas. Le crime suppose la liberté, la folie en est la privation plus ou moins complète. Le crime poursuit un but parfaitement déterminé et réfléchi, il y tend de toutes les forces de son intelligence; la folie, c'est la déviation de l'intelligence, et quand elle a les yeux fixés sur un but, c'est un but imaginaire qu'elle poursuit par des moyens insensés. La folie, quels que soient ses actes, n'inspirera jamais que la pitié; le crime inspirera toujours l'indignation et l'horreur.

II

En dehors de l'ordre moral, en dehors des idées de justice et de rémunération, les lois pénales n'ont aucune base, aucune raison d'exister, et, sans les lois pénales, la société n'a aucun moyen de se défendre contre une dissolution imminente. Il faut que le mal soit

Digitized by Google

puni, et il faut que la punition qu'il a mérité, la société ait le droit, n'importe à quel degré, la société ait le pouvoir de l'infliger. Telle est la conclusion générale qu'on peut tirer de tout ce qui précède. Mais cette conclusion a ses difficultés; elle soulève des questions devant lesquelles il est permis d'hésiter : en quoi consiste la pénalité ou la rétribution du mal par le mal telle que l'exigent les règles souveraines de la justice ou les lois absolues de l'ordre moral? A quelle mesure doit-elle se réduire dans les limites où se renferment les droits et la puissance de la société? Ici nous rencontrons une nouvelle classe de systèmes qui, parfaitement d'accord entre eux sur les principes, ne diffèrent plus les uns des autres que par les applications. Nous allons les examiner successivement, non par ordre chronologique, mais selon le degré d'importance qu'ils présentent au point de vue de la législation et de la justice criminelle.

Le plus abstrait de tous, par conséquent le moins propre à diriger le législateur et à tenir une place dans un code, c'est celui que M. Cousin, en quelques lignes éloquentes, a exposé dans plusieurs de ses œuvres, particulièrement dans l'*argument* placé en tête de sa traduction du *Gorgias:* « La première loi de l'ordre, dit-il, est d'être fidèle à la vertu, à cette partie de la vertu qui se rapporte à la société, savoir la justice. Mais si l'on y manque, la seconde loi de l'ordre est d'expier sa faute, et on ne l'expie que par la punition. Les publicistes cherchent encore le fondement de la pénalité. Ceux-ci, qui se croient de grands politiques, le trouvent dans l'utilité de la peine pour ceux qui en sont témoins et qu'elle détourne du crime par la terreur de la menace et sa vertu préventive. Et c'est bien là, il est vrai, un des effets de la pénalité; mais ce n'est pas là son fondement; car la peine, en frappant l'innocent, produirait autant et plus de terreur encore, et serait tout aussi préventive. Ceux-là, dans leurs prétentions à l'humanité, ne veulent voir la légitimité de la peine que dans son utilité pour celui qui la subit, dans sa vertu corrective; et c'est encore là, il est vrai, un des effets possibles de la peine; mais ce n'est pas son fondement; car, pour que la peine corrige, il faut qu'elle soit acceptée comme juste. Il faut donc toujours en revenir à la justice. La justice, voilà le fondement véritable de la peine; l'utilité personnelle et sociale n'en est que la conséquence. C'est un fait incontestable qu'à la suite de tout acte injuste l'homme pense et ne peut pas ne pas penser qu'il a démérité, c'est-à-dire mérité une punition. Dans l'intelligence, à l'idée d'injustice correspond celle de peine, et quand l'injustice a lieu dans la sphère sociale, la punition méritée doit être infligée par la société. La société ne le peut que parce qu'elle le doit. Le droit ici n'a d'autre source que le devoir, le devoir le plus étroit, le plus évident et le plus sacré, sans

Digitized by Google

quoi ce prétendu droit ne serait que celui de la force, c'est-à-dire une atroce injustice quand même elle tournerait au profit moral de qui la subît, et en un spectacle salutaire pour le peuple. La peine n'est pas juste parce qu'elle est utile préventivement ou correctivement; mais elle est utile et de l'une et de l'autre manière, parce qu'elle est juste. Cette théorie de la pénalité, en démontrant la fausseté, le caractère incomplet et exclusif des deux théories qui partagent les publicistes, les achève et les explique, et leur donne à toutes deux un centre et une base légitime. »

Il y a dans cette page une partie incontestable, mais qui se rapporte entièrement à l'ordre moral et n'apprend au législateur que ce qui lui est interdit, non ce qui lui est permis ou ordonné : c'est celle qui nous offre le développement et l'expression élégante de ces trois propositions : Toute action moralement mauvaise mérite d'être punie; toute punition doit être juste, et ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut devenir utile, soit comme moyen d'intimidation, soit comme moyen de correction; toute punition qui ne suppose pas, de la part de celui qui l'inflige, le droit incontestable de punir, n'est qu'un acte d'iniquité, un abus de la force. Dès que M. Cousin passe de l'ordre moral à l'ordre social, on ne trouve plus dans ses paroles que des affirmations dépourvues de preuves et qu'il ne semble pas même songer à appuyer d'une manière quelconque sur les propositions précédentes. « Quand l'injustice, dit-il, a eu lieu dans la sphère sociale, la punition méritée doit être infligée par la société. La société ne le peut que parce qu'elle le doit. » Mais voilà précisément ce qui est en question. Il s'agit de savoir, non si le mal mérite d'être puni, car cette proposition est évidente par elle-même, mais si la punition peut être infligée par la société, et dans quelle mesure, dans quelle sphère, à quel titre la société est admise à l'exercice de ce droit. Il y a un abîme entre ces deux principes qui nous sont également enseignés par la raison, et qui ont à nos yeux une autorité égale : le principe du devoir et le principe du mérite et du démérite. Le premier nous apprend ce que nous devons faire et éviter, ce qui nous est ordonné et défendu; il s'adresse entièrement à notre volonté. Le second place devant nos yeux une promesse et une menace, un encouragement et une sentence, mais sans nous dire qui est chargé de l'exécution, en nous laissant douter qu'elle soit confiée à un homme et à une puissance humaine. Voici, entre les deux principes, une autre différence qui ne permet pas de se contenter d'une simple affirmation, quand il s'agit de reconnaître à la société le droit de punir. Quand nous examinons en lui-même le principe du devoir, nous voyons très bien ce qu'il exige de nous, nous pouvons énumérer, les unes après les autres, les actions qu'il déclare obligatoires,

Digitized by Google

criminelles ou innocentes; mais nous ignorons absolument les applications que comporte le principe du mérite et du démérite; nous ignorons en quoi consiste l'harmonie des récompenses et de la vertu, des châtiments et du crime, et nous ne savons pas plus s'il est en notre pouvoir de l'établir ici-bas, ou, pour mieux dire, nous sommes sûrs que ce pouvoir n'appartient pas à l'homme. Comment donc la société aurait-elle le droit, comment devrait-elle considérer comme le plus étroit, le plus évident et le plus sacré de ses devoirs, d'appliquer un principe qui semble si peu fait pour nous servir de règle et qui s'élève à ce point au-dessus de notre puissance?

Dans un langage moins élevé, moins philosophique, mais par là même plus rapproché du langage de la politique et des lois, M. Guizot a exprimé des idées à peu près semblables : « Il n'est pas vrai, écrit M. Guizot, que les crimes soient punis surtout comme nuisibles, ni que dans les peines la considération dominante soit l'utilité. Essayez d'interdire et de punir comme nuisible un acte innocent dans la pensée de tous, vous verrez quelle révolte saisira soudain les esprits. Il est souvent arrivé aux hommes de croire coupables et de frapper comme telles des actions qui ne l'étaient pas. Ils n'ont jamais pu supporter de voir le châtiment tomber d'une main humaine sur une action qu'ils jugeaient innocente. La Providence seule a le droit de traiter sévèrement l'innocence sans rendre compte de ses motifs. L'esprit humain s'en étonne, s'en inquiète même; mais il peut se dire qu'il y a là un mystère dont il ne sait pas le secret, et il s'élance hors de notre monde pour en chercher l'explication. Sur la terre et de la part des hommes, le châtiment n'a droit que sur le crime. Nul intérêt public ou particulier ne persuaderait à une société tant soit peu assise que là où la loi n'a rien à punir, elle peut porter la peine, uniquement pour prévenir un danger..... Cela posé, je conviendrai que l'intérêt social est aussi un des motifs qui entrent dans la détermination des délits et des châtiments : ce n'est pas le premier, car il serait sans valeur s'il n'était précédé de la réalité morale du délit. C'est le second, car la société a droit d'interdire et de punir tout ce qui est à la fois coupable, nuisible et de nature à être réprimé par les lois. La criminalité morale, le péril social et l'efficacité pénale, ce sont les trois conditions de la justice criminelle, les trois caractères qui se doivent rencontrer dans les actions qu'elle condamne et dans les peines qu'elle inflige. Voilà le vrai terrain où la justice légale est établie[1]. »

Bien qu'elle repose sur le même principe et qu'elle respire le même esprit, cette doctrine se sépare de la précédente par une no-

[1] *De la peine de mort en matière politique*, ch. VI, p. 99 et 100.

Digitized by Google

table différence, la différence qui existe entre les deux hommes. M. Cousin répand plus de lumière sur l'ordre moral et M. Guizot sur l'ordre social. Il ne se contente pas de transporter dans le second les principes sur lesquels repose le premier, il définit la sphère dans laquelle s'arrête pour la société le droit de punir. Ce n'est pas assez, pour faire usage de ce droit, qu'elle trouve devant elle des actions moralement coupables ; il faut encore qu'elle satisfasse à deux autres conditions : 1° qu'elle ne punisse pas indistinctement toutes les fautes et tous les crimes, mais uniquement ceux qui menacent son existence ou qui troublent son repos, c'est-à-dire les crimes et les fautes contre l'ordre social ; 2° que ces crimes et ces fautes, elle ne s'expose point à les rechercher ou à les menacer en vain ; mais qu'elle s'assure d'abord qu'elle a les moyens de les découvrir et de les réprimer.

Rien de plus sensé, assurément, ni de plus pratique que ce système. Il échappe à deux excès contraires : à celui de la rigueur comme à celui de la faiblesse. Il ne demande à la société, en la plaçant sur son terrain, que ce qui est possible et nécessaire. Mais, en somme, il n'est qu'une transaction entre le droit et le fait, entre la raison morale et la raison politique, un vrai système de juste milieu, où deux principes mis en présence sont plutôt neutralisés que conciliés. — La société, dites-vous, n'a aucun droit de pénalité sur des actions innocentes. — D'accord ; mais il n'en résulte pas qu'elle puisse punir des actions coupables, même si elles troublent son existence et son repos ; car il y a une différence entre le droit de punir et le droit de légitime défense. — Cela serait utile cependant, puisque le châtiment prévient le crime par intimidation. — Oui, sans doute ; mais l'utilité, l'intérêt social, comme vous l'appelez, ne constitue pas le droit, et c'est de droit qu'il s'agit ici, non d'intérêt. Vous l'avez dit vous-même : il faut d'abord que la punition soit juste. Elle n'est pas juste si la société n'a pas le droit de punir, et ce droit de la société vous ne l'avez point établi. Il n'est pas mieux démontré ici que dans le système de M. Cousin.

M. le duc de Broglie, dans un article de la *Revue française*[1], resté célèbre, et qui eut, à l'époque où il parut, un immense retentissement, a essayé de combler cette lacune. Voici d'abord à quelle occasion cet article fut publié. M. Charles Lucas, dans un ouvrage qui fit également une profonde sensation[2], avait demandé l'abolition de a peine de mort. M. le duc de Broglie, voulant examiner jusqu'à quel point cette proposition était admissible, rencontra devant lui la

[1] T. III de la collection, 28 janvier 1828.
[2] *Du système pénal et du système répressif en général.* 1 vol. in-8°. Paris, 1827.

Digitized by Google

question plus générale du droit de punir. Il l'aborda hardiment et la traita à la fois en publiciste et en philosophe, en tenant compte des principes absolus de la raison aussi bien que des enseignements de l'expérience. Je ne répéterai pas, après ses amis et ses flatteurs, que cet article de *Revue* est un chef-d'œuvre ; mais il témoigne assurément d'une rare sagacité d'esprit et d'une vigueur remarquable de raisonnement unies à une grande élévation de sentiments. Ce duc et pair de la Restauration ne ressemblait pas à certains personnages politiques d'aujourd'hui qui s'efforcent de concilier le suffrage universel avec le culte du droit divin ; il ne demandait pas l'asservissement de la pensée et le musellement de la presse ; mais il usait très habilement de l'une et de l'autre, et la liberté qui lui était si précieuse à lui-même, il la revendiquait généreusement pour les autres.

La question de la légitimité de la peine de mort, sur laquelle nous reviendrons une autre fois, suppose, selon M. le duc de Broglie, la solution de ces trois autres questions : Qu'est-ce que punir? En qui réside le droit de punir? A quelles conditions ce droit est-il exercé ?

La punition est un fait mixte qui tient à la fois de l'expiation, du droit de légitime défense et du droit d'intervention dans la défense du faible contre le fort. Ces trois éléments, l'expérience nous les présente toujours ensemble, car la loi, quand elle frappe, rend le mal pour le mal : voilà l'expiation. La société cherche à prévenir les crimes qui tendent à la troubler et à la dissoudre : voilà le droit de défense. Enfin, la justice vient au secours du faible contre le fort : voilà le droit d'intervention dans la défense d'autrui. L'idée de punition ne peut se résoudre dans aucun de ces éléments : elle les embrasse tous les trois.

Il résulte de là que la punition en elle-même est chose légitime, car aucun doute ne peut être élevé sur les différents principes dont elle est pour ainsi dire la résultante. Le droit de défense, c'est le droit même de vivre et d'exister ; mais comme il peut livrer le plus faible en proie au plus fort, il emporte avec lui le droit d'intervention ou de protection. La protection des faibles et des opprimés étant un devoir, comment ne serait-elle pas un droit? Enfin l'expiation, c'est le rétablissement de l'ordre éternel qui veut que la souffrance soit en rapport avec le mal moral et le bonheur avec la vertu. Elle est aussi nécessaire en soi que le droit de défense et le droit d'intervention.

Mais l'expiation se présente à notre esprit sous deux aspects : elle est relative ou absolue. L'expiation absolue nous attend dans une autre vie, elle est l'œuvre de la justice divine ; elle consiste dans des châtiments dont notre faible raison n'a aucune idée. Il n'en est pas

Digitized by Google

de même de l'expiation relative : elle s'accomplit dès ce monde par le remords, par la désapprobation publique et par la crainte, ou, pour mieux dire, par l'attente d'une rétribution définitive qu'on sait avoir méritée.

Sous cette forme purement spirituelle, l'expiation est rarement efficace et n'offre pas à la société une garantie suffisante. Il faut donc la compléter par un supplément de pénalité qui rende le remords plus actif en arrachant le coupable au plaisir et au tumulte du monde, qui donne plus de force à la désapprobation publique en vouant le coupable à l'infamie, enfin qui substitue à la crainte un peu vague d'un châtiment éloigné un châtiment positif et immédiat, en donnant à l'expiation une forme sensible « que chacun de nous peut toucher du doigt et de l'œil. »

C'est à cette condition seulement que l'expiation sera en même temps un moyen de défense et que la nécessité de cette défense nous donnera la mesure de l'expiation, car pourvu qu'elle suffise au maintien de la paix et à la conservation de l'ordre social, elle a atteint son but. Tel est le caractère essentiel de l'expiation humaine, de l'expiation relative. Mais ce n'est pas une raison de la confondre avec le droit de défense, car celui-ci cesse d'exister aussitôt que l'agresseur est désarmé; c'est au contraire à ce moment que l'expiation ou le droit de châtiment commence.

A l'aide de ces aperçus, M. le duc de Broglie explique d'une manière ingénieuse les principales erreurs qui se sont introduites dans le droit pénal. Les uns ont confondu la punition légale, humaine, relative, avec l'expiation réelle et absolue; voilà pourquoi ils ont demandé une variété infinie de supplices. Les autres, ne distinguant pas l'expiation du droit de défense, ont été conduits à lui ôter ses principaux moyens d'action et à la rendre presque illusoire. Enfin, d'autres, ne voyant en elle que le droit de protection ou d'intervention en faveur du faible, ont supposé l'existence d'un contrat qui a fait passer ce droit des mains de l'individu dans celles de la société.

Voilà la nature même de la punition expliquée; voilà la punition reconnue légitime et conforme aux lois de l'ordre éternel, de l'ordre moral. Il s'agit maintenant de savoir à qui appartient le droit de punir.

Le droit de punir existe partout où la société humaine entre en exercice. Il existe en germe dans la société conjugale où le droit de commander suppose le devoir d'obéir et où le devoir d'obéir suppose à son tour un droit de contrainte et de punition. C'est le mari qui a le droit de commander, non comme individu, mais comme mari, comme personnage social, comme chef de la société domestique; donc en lui réside un droit impersonnel, absolu, de contraindre la

Digitized by Google

femme à l'obéissance; mais heureusement ce droit est rendu inutile par l'affection.

Ce même droit de commander appartient dans la famille au père, en tant que père, avec un caractère absolu et non personnel. Il emporte avec lui la même conséquence, c'est-à-dire le devoir de se faire obéir par la contrainte, par la voie des châtiments. Personne ne contestera au père le droit de châtier ses enfants en cas de désobéissance. Seulement, ces châtiments changent de forme suivant les développements de l'enfant, qu'ils ont pour but d'instruire et de corriger; ils s'adressent tantôt à la sensibilité physique, tantôt au sentiment, tantôt à la raison.

Il n'en est pas autrement de la société civile ou de l'Etat; là aussi existe nécessairement chez les plus dignes et dans l'intérêt du corps social, dans l'intérêt de sa conservation et de son perfectionnement, un droit de commander auquel correspond un devoir d'obéir et qui emporte avec lui un droit de contrainte et de châtiment. Celui qui commande à l'Etat tout entier, à la société tout entière, s'appelle le législateur, que ce titre s'applique à un individu ou à un corps. Donc le législateur a le droit de promulguer des lois pénales, et ces lois sont aussi légitimes, aussi inviolables que les autres, car sans elles aucune autre loi n'est exécutée. Le droit de punir, entre ses mains, est aussi incontestable qu'entre les mains du père de famille; seulement, l'un ne peut avoir le même but que l'autre. « L'enfant coupable, dit M. de Broglie, pourrait se plaindre, non point de subir l'expiation de sa faute, mais de la subir de la main du père si le père l'exigeait dans un autre but que l'intérêt de l'enfant. Le citoyen coupable pourrait se plaindre, non point de subir l'expiation de la peine, mais de la subir de la main du législateur si le législateur l'exigeait dans une autre vue que le maintien de la paix publique. Mais que tous deux se renferment, celui-ci dans son mandat, celui-là dans le sien, toute plainte serait mal fondée. Aussi, la pensée même n'en vient pas [1]. »

Voilà qui est clair. Le droit de punir s'exerce sous deux conditions différentes. Entre les mains du père et dans l'enceinte de la famille, il a pour but la réformation du coupable, et doit être considéré comme un moyen d'éducation. Entre les mains du législateur et dans le vaste cercle de l'Etat, il a pour but le maintien de la paix et du bon ordre, il est un moyen de défense et de répression. Il ne lui est pas interdit sans doute de produire incidemment l'amendement du coupable; mais tel n'est point son caractère essentiel, telle n'est pas la fin pour laquelle il s'exerce. Le

[1] *Revue française*, t. III, p. 41.

Digitized by Google

sentiment qu'il doit inspirer, c'est la crainte et non l'amour du devoir. Ainsi, finalement, le droit de punir se décompose en deux droits complétement différents.

Avant de discuter la valeur de ce système, qu'il me soit permis de dire que nous reconnaissons encore ici cet esprit de composition et de transaction qui caractérise les hommes d'Etat et les hommes d'affaires. Que cet esprit soit utile quelquefois dans la diplomatie et dans la politique, je ne le conteste pas, pourvu qu'il ne sorte pas de certaines limites et ne dégénère pas en indifférence ou en apostasie. Mais dans le domaine de la philosophie et du droit, il est plein de dangers, car il voile et obscurcit les principes qui font la grandeur et la dignité de la nature humaine, qui seuls établissent une différence entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, entre le droit et la force, entre les exigences de la conscience et les expédients de la politique.

III

Je repousserai d'abord les termes dans lesquels l'illustre publiciste a essayé de définir l'action pénale. En considérant la punition comme un fait complexe dans lequel entrent à la fois le droit de légitime défense, le droit d'intervention dans la défense d'autrui, quand nous voyons le faible attaqué par le fort, et enfin l'expiation, il s'est laissé dominer par une confusion habituelle du langage, qui dérive elle-même d'une confusion des idées. Comme il n'est guère possible de repousser la force par la force sans faire subir à l'agresseur un notable dommage, et quelquefois sans faire tomber sur lui le mal qu'il voulait nous infliger, cet effet inévitable de la lutte, quand la lutte tourne au préjudice du coupable, a été considéré naturellement comme une punition, et le droit de punir s'est trouvé mêlé ainsi au droit de se défendre. Mais une intelligence exacte et sévère, comme l'auteur de l'article de la *Revue française*, ne devait pas tomber dans la faute des esprits vulgaires. Au reste, M. de Broglie semble retirer lui-même sa définition lorsqu'il dit : « La pénalité n'est autre chose que l'expiation même, l'expiation exercée dans ses trois grandes branches : le remords, la désapprobation publique, la rétribution définitive. »

La confusion, ou, pour parler plus exactement, l'association que nous attaquons, ne semble avoir été adoptée que pour expliquer philosophiquement les différentes théories pénales que l'histoire nous montre aux prises les unes avec les autres sans qu'aucune

Digitized by Google

d'elles puisse satisfaire la conscience humaine. En réalité, c'est le principe de l'expiation, et ce principe tout seul qui forme la base de la théorie personnelle de M. de Broglie.

Que le principe de l'expiation, élément nécessaire du principe de la sanction, ou, comme il s'appelle dans le langage de la psychologie contemporaine, du principe du mérite et du démérite; que le principe d'expiation, sous quelque nom qu'on le désigne et de quelque point de vue qu'on le considère, fasse partie de l'ordre universel qui règle l'existence des créatures intelligentes et libres; qu'il reçoive un jour, pour chacune de ces créatures, lorsqu'elle aura accompli sa terrestre destinée, une application complète et absolue; qu'il se fasse sentir spontanément dès cette vie sous la forme du remords, de la désapprobation publique et de la crainte d'un châtiment à venir, d'un châtiment inconnu enveloppé dans les lois du monde spirituel, aucun esprit religieux ou véritablement philosophique ne le contestera. On pourra faire encore une autre concession à M. de Broglie : on pourra lui accorder que la société a le droit d'aider à l'action du remords par la solitude, et à celle de la désapprobation publique par l'infamie. Il est juste qu'elle fasse servir à sa défense des moyens aussi puissants et aussi naturels. Mais comment le principe de l'expiation deviendrait-il pour l'homme en général et pour la société une règle d'action, une base de législation, une source de droit positif? Comment la société serait-elle appelée à le mettre elle-même en pratique? Voilà le cœur de la difficulté, voilà toute la question qu'il s'agit de résoudre.

Pour démontrer que le principe d'expiation n'appartient pas seulement à l'ordre universel, mais à l'ordre social, ou qu'il confère à la société un véritable pouvoir, un véritable droit, celui-là même que nous appelons le droit de punir, M. de Broglie s'appuie sur les lois de la famille, et nous montre le droit de punir comme une conséquence nécessaire du droit de commander. Le mari, non pas comme individu, mais comme mari, comme chargé de maintenir l'ordre dans la société conjugale, a le droit de commander à sa femme; donc il a aussi le droit de la punir, et ce droit devrait s'exercer réellement s'il n'était heureusement rendu inutile par l'affection mutuelle des époux. Le père a le droit de commander à ses enfants; donc il a aussi le droit de les punir quand ses ordres sont méprisés. Or, ce droit de commander, qui appartient dans la société conjugale au mari, et dans la famille au père, il est impossible de ne pas l'accorder, dans la société civile, au législateur, au souverain; donc le souverain possède aussi le droit de punir. Je voudrais avoir à porter un jugement moins sévère sur une opinion émanée d'un cœur aussi généreux et d'un esprit aussi élevé que M. le duc de

Digitized by Google

Broglie ; mais, je suis obligé de le dire, parce que telle est ma conviction, toutes les propositions dont ce raisonnement est formé, ou sont radicalement fausses ou sont vraies dans un autre sens que celui de l'auteur.

C'est se former une étrange idée de la société conjugale telle qu'elle doit exister chez les peuples civilisés, avec nos principes d'égalité morale et de dignité humaine, que d'accorder au mari sur la femme une autorité telle, que le mépris de ses ordres lui donne un droit de coercition et de châtiment. Cette idée est faite pour nous surprendre chez un philosophe spiritualiste, chez un chrétien, chez un des membres les plus éminents de la classe la plus polie de la société. Je n'admets pas l'adoucissement que M. de Broglie apporte à sa proposition, en soutenant que le droit qu'il reconnaît au mari est annulé en fait par la tendresse qui accompagne toujours le mariage. Il est inconséquent de reconnaître un droit pour l'annuler et pour recommander à celui qui en est investi de le laisser dormir entre ses mains. Un droit existe ou il n'existe pas. S'il existe, il faut en faire usage quand cela est utile ou nécessaire, c'est-à-dire quand la tendresse fait défaut. Or, avec la meilleure volonté du monde, sans tomber dans le dénigrement ou dans la satire, il faut convenir que l'amour et le mariage se tournent quelquefois le dos. Mais le droit existe-t-il? voilà toute la question.

Je n'hésite pas à dire que le droit n'existe pas ; je ne parle pas seulement du droit de punir, mais du droit de commander. Punir! quand il s'agit d'un être humain, d'une créature humaine, notre semblable, et qui n'est ni dans la condition, ni dans l'âge d'un pupille confié à notre éducation, il n'y a que la loi, il n'y a que la société qui s'arroge ce droit, et encore il s'agit de savoir si elle a raison. Un mari qui châtierait sa femme tomberait lui-même sous l'empire du Code pénal, après avoir mérité d'abord la réprobation de la conscience publique et de sa propre conscience. Maintenant pourquoi le droit de punir, ici du moins, est-il complétement inadmissible? pourquoi révolte-t-il à ce point notre raison et notre sensibilité? pourquoi est-il implicitement répudié par celui-là même qui s'efforce de l'établir? Parce que le droit de commander, sur lequel il s'appuie, est purement imaginaire. Au mari appartient, dans la société conjugale, le premier rang, la prépondérance, le droit de décider en dernier ressort, le droit de représenter la communauté à l'extérieur et de traiter pour elle, de se rendre responsable pour elle ; mais il n'a pas le droit de commander à la personne de sa femme, d'abord parce qu'un tel droit n'existe pas dans l'ordre moral ; car une âme, une personne humaine, ne peut être ni esclave, ni sujette d'une autre âme, d'une autre personne, et le mot lui-même,

Digitized by Google

le mot *sujet*, devrait disparaître une bonne fois, sous tous les régimes, de la langue des peuples libres, des peuples chrétiens. Le citoyen, même sous une monarchie, est sujet de la loi, il ne l'est pas de la volonté de son semblable. L'assujettissement d'une âme à une autre, l'assujettissement de la femme au mari, n'est pas seulement contraire à l'ordre moral considéré dans sa généralité, il est en opposition avec l'ordre particulier de la société conjugale. La société conjugale n'est réellement complète que si les deux êtres dont elle se compose sont tellement unis entre eux par toutes leurs facultés, qu'ils ne forment qu'un seul être, qu'une seule âme, qu'une seule personne, et, comme dit l'Ecriture, une seule chair. Or, cette union n'est point possible avec le droit absolu de commander d'un côté, avec le devoir absolu d'obéir de l'autre, entre un maître et une servante, ou, si l'on aime mieux parler ainsi, entre un souverain et une sujette. L'amour, autant que l'amitié, réclame l'égalité, sinon des fonctions, au moins des devoirs et des droits.

En quoi donc alors consiste la prépondérance du mari? Le mari est appelé à décider en dernier ressort toute mesure utile ou nécessaire à la communauté, comme les différents pouvoirs qui représentent un pays au dedans et au dehors sont appelés à décider ce qui importe à sa dignité, à son salut, à son repos. Mais, de même que ces pouvoirs, loin d'être les maîtres du pays qu'ils gouvernent, doivent se pénétrer de sa pensée et de ses légitimes besoins, ainsi le mari, au lieu d'agir comme le maître de sa femme, au lieu de lui commander comme à une sujette ou à une servante, est tenu de la consulter sur toutes les affaires qui les intéressent l'un et l'autre, et, en cas de dissentiment, d'essayer sur elle le pouvoir de la persuasion, afin d'obtenir son approbation et son concours volontaire avant de faire usage de son autorité. Il ne faut pas qu'il oublie que les intérêts de la communauté sont indivisibles, et que la communauté se compose de deux personnes, non d'une seule. Il ne faut pas qu'il se dise comme un certain souverain en parlant d'une puissance voisine : « Ce qui me convient lui convient. »

Supposons maintenant que les moyens de conciliation soient restés stériles, et qu'une décision souveraine soit devenue nécessaire, faudra-t-il, pour la faire respecter, accorder au mari le droit de châtier sa moitié rebelle? En aucune manière. La volonté du mari, si elle reste dans son domaine légitime, c'est-à-dire dans les rapports de la communauté avec la société extérieure, sera exécutoire dès l'instant qu'elle sera régulièrement déclarée, et cela, par la seule puissance de la loi, par la seule force des institutions sociales. Ainsi, les obligations qu'il a contractées envers un tiers, les échanges ou les achats qu'il a pu faire, l'aliénation de la partie disponible de ses biens, tous

Digitized by Google

ces actes sont accomplis dès qu'il en a rempli les conditions civiles, et subsistent en vertu de sa seule garantie. La loi, la société, ne connaissent que lui et n'ont affaire qu'à lui. A quoi servirait, dans cette occasion, le droit de punir? Dira-t-on que lorsque la femme se refuse à suivre son mari ou à rester à côté de lui sous le toit conjugal, la loi, sur la plainte du mari, l'y contraint? Soit, elle la contraint, mais elle ne la punit pas, et cette contrainte elle-même, lorsqu'elle intervient, loin de rétablir la communauté, en marque la dissolution irrémédiable ; car, une fois détruite moralement, c'est en vain qu'on cherche à la maintenir dans l'ordre matériel.

Il n'y a donc pas de place pour le droit de punir dans la société conjugale. Y en a-t-il davantage dans les rapports du père et des enfants? Je ne le pense pas. Lorsqu'on dit que le père a le droit de punir ses enfants, il semble qu'on exprime un axiome de morale qui ne peut être contesté que par l'esprit de paradoxe ou le parti pris de nier jusqu'à l'évidence. La punition n'est-elle pas un moyen d'éducation, et l'éducation n'est-elle pas le premier droit, ou, pour mieux dire, le premier devoir de la puissance paternelle? Je ne nie pas la proposition en elle-même, je reconnais qu'il est impossible de la nier, autrement que des lèvres ; mais je prétends qu'elle est mal exprimée. Ce n'est pas de punition qu'il s'agit ici, mais de correction. Le père n'a pas le droit de punir son enfant, il a le droit de le corriger. La punition, en effet, comme nous l'avons démontré, comme l'a reconnu l'écrivain même que nous combattons en ce moment, n'est pas autre chose que l'expiation. Or, l'expiation, c'est le mal rétribué par le mal dans l'intérêt de l'ordre universel, non dans l'intérêt particulier du coupable ; c'est l'harmonie universelle que notre raison nous montre comme nécessaire entre le mal moral et la souffrance. Est-ce que c'est là le but que le père se propose en infligeant à son enfant, pour une faute plus ou moins grave, une privation ou une douleur? Nullement, il ne pense pas même à cette loi absolue de la conscience. Il ne pense qu'à l'intérêt de son enfant, à l'utilité de le plier à la discipline et à la règle de l'obéissance pour accomplir l'œuvre de son éducation, ou à la répression immédiate de ses faiblesses, de ses mauvais penchants. Ce n'est pas ainsi qu'on envisage les châtiments prononcés par la loi pénale, quand la loi pénale ne reconnaît d'autre principe que celui de l'expiation. On ne pense pas que la peine de mort, les travaux forcés à perpétuité, l'infamie indélébile avec la marque qui l'accompagnait autrefois, ou l'interdiction a toujours des droits civils qui, dans certains cas, la suit encore aujourd'hui, soient infligés à cette unique fin de corriger ou d'amender le coupable. Ce n'est même que depuis fort peu de temps, et sous une influence absolument contraire au principe

Digitized by Google

de l'expiation, que l'amendement du coupable est entré dans les préoccupations de la loi criminelle. Donc le droit de punition et le droit de correction sont deux choses absolument différentes. C'est le droit de correction, non le droit de punition, que le droit naturel et même le droit positif a placé entre les mains du père pour le bien de la famille.

La base sur laquelle M. le duc de Broglie a construit son système est donc tout à fait ruineuse. Le droit de punir n'étant pas dans la famille, pas plus dans les rapports du père et des enfants que dans ceux du mari et de la femme, comment pourrait-il passer de la famille dans l'Etat? Examinons cependant la proposition en elle-même, voyons si elle ne pourrait pas se défendre par sa propre force comme une vérité distincte des prémisses que nous venons de renverser. Le droit de commander existe-t-il dans l'Etat? et s'il existe, emporte-t-il avec lui le droit de punir?

Personne n'a le droit de commander dans l'Etat, si ce n'est la loi, et au nom de la loi celui qui est chargé par la confiance de ses concitoyens, par la loi elle-même, de la faire exécuter. Il n'est pas vrai, comme le soutient M. de Broglie, que le droit de commander appartienne aux plus capables et aux plus dignes, autrement le principe fondamental sur lequel s'appuient le droit, la justice, le devoir, le principe de l'égalité morale, serait détruit; il y aurait des maîtres et des esclaves; nous trouverions dans l'Etat les deux natures qu'Aristote a cru reconnaître dans l'humanité, et par lesquelles il justifie l'institution de l'esclavage : les uns seraient nés pour commander et les autres pour obéir. Encore une fois, c'est la loi qui commande dans l'Etat, et au nom de la loi celui qui a reçu la mission de la faire exécuter. Or, qu'est-ce que la loi? Ce n'est pas l'expression de la volonté générale, comme l'affirme J.-J. Rousseau, et encore moins celle d'une volonté particulière. La majorité n'est pas plus la souveraine maîtresse de la minorité, que la minorité de la majorité. La loi, c'est l'expression du droit. Le droit, c'est la propriété inaliénable de la personne humaine, à condition que la personne humaine, en attentant au droit des autres, ne se dépouille point de son propre droit; car le droit est universel de sa nature, il s'étend à tous les êtres de notre espèce, et si on lui conteste son universalité au préjudice d'autrui, on le conteste à son propre préjudice, on le détruit en soi. Ce droit universel, qui est la protection, la sauvegarde, la dignité de tous, nous sommes dans l'obligation et dans la nécessité de le défendre contre les empiétements de chacun. De là la société; de là les lois dont se compose l'ordre social; de là les pouvoirs qui sont chargés de les promulguer et de les faire respecter; de là, à côté de la loi, ce

Digitized by Google

qu'on est convenu d'appeler la puissance publique ou l'autorité. Sans doute, l'autorité est aussi indispensable à l'ordre social que la loi elle-même; mais cette autorité ne commande pas dans le sens propre du mot; elle n'est pas, ou du moins elle ne devrait pas être l'expression d'une volonté personnelle, mais l'expression de la loi, de même que la loi doit être l'expression du droit. Comme le droit, d'un autre côté, est le contraire de l'arbitraire, le contraire de l'oppression et de la servitude, la seule règle sous l'empire de laquelle l'homme et la société s'appartiennent à eux-mêmes, on peut dire que l'autorité n'est légitime qu'à la condition d'être l'instrument et la sauvegarde de la liberté.

Maintenant, comment l'autorité, constituée sur cette base, pourrait-elle renfermer le droit de punir, si l'on prend le mot punition dans son acception légitime, dans le sens d'expiation? Le droit de l'autorité ne se distingue pas de celui de la société entière, et le droit de la société entière étant, dans sa plus haute expression, le droit même de la personne humaine, dire que l'autorité a le droit de punir, c'est dire que la société, que l'homme en général est investi du même droit, par conséquent qu'il doit chercher la règle de ses actions non-seulement dans l'idée du devoir, mais dans un principe qui échappe complétement à son pouvoir : j'entends l'harmonie du mal moral et de la souffrance. Or, c'est là une proposition insoutenable, ou tout au moins hypothétique, puisqu'elle n'est contenue dans aucune des prémisses dont on prétend la faire soutenir. Nous verrons plus tard si elle peut se défendre par d'autres arguments. Dans l'état actuel de la question, la seule chose qu'on puisse soutenir, c'est que la société a un droit de répression contre ceux qui violent ses lois; c'est que la société a le droit de se défendre aussi bien que l'individu, et par les moyens qui lui sont propres, c'est-à-dire à l'aide de la loi et de la puissance publique. M. le duc de Broglie lui-même semble si pénétré de cette vérité, qu'il subordonne entièrement le droit de punir au droit de la répression et de la défense : « Le citoyen coupable, dit-il, pourrait se plaindre, non point de subir l'expiation de la peine, mais de la subir de la main du législateur, si le législateur l'exigeait dans une autre vue que le maintien de la paix publique. » S'il en est ainsi, que tout châtiment prononcé par le législateur n'est légitime qu'à la condition de contribuer à la conservation de la paix publique, pourquoi parler d'expiation? pourquoi distinguer le principe d'expiation du principe de la répression ou de la défense? pourquoi introduire dans la loi et dans le droit public un principe qui n'y est d'aucun usage et qui conduit nécessairement, dès qu'on veut l'appliquer, à des actes d'usurpation, à des abus de la force? L'un ou l'autre : ou le principe

Digitized by Google

d'expiation ne tombe point sous la puissance humaine, sous la puissance de la société et de la loi : alors il faut l'écarter entièrement et le reléguer dans le domaine du ciel, dans l'ordre universel du monde, dont la réalisation n'appartient qu'à la puissance divine ; ou le principe d'expiation est véritablement pour l'homme un principe d'action, une règle de législation, une loi obligatoire, une mesure pratique de justice distributive : alors, quoi qu'il en puisse coûter à notre sensibilité, il faut l'appliquer dans toute sa rigueur, il faut l'appliquer à toutes les actions que la société peut saisir. S'il en est ainsi, il faut revenir à l'inquisition et aux supplices ; car il n'y a que l'inquisition religieuse ou sociale qui puisse pénétrer dans le foyer de la vie privée, et saisir l'immoralité sous toutes ses formes ; il n'y a que des supplices d'une variété infinie qui puissent offrir une punition proportionnelle pour des crimes également variés. Il faudra que le parricide souffre plus en mourant que l'incendiaire, l'incendiaire plus que l'assassin vulgaire, l'assassin qui a tué à petit feu plus que celui qui a tué d'un seul coup. Il faudra demander, avec Joseph de Maistre, des gibets, des roues, des bûchers ; il faudra demander à Dieu de créer tout exprès un miracle de férocité pour suffire à cette exécrable tâche. Si ces conséquences nous font horreur, et si cette horreur est légitime, il faut repousser également le principe qui les a fournies.

Je terminerai cette discussion par une observation qu'on ne trouvera peut-être pas inutile, quoiqu'elle se rattache à la question par un point purement accessoire. Je viens de dire que l'homme n'avait aucun droit de commander à son semblable ; que l'autorité, indispensable à l'ordre social, n'était que l'instrument, la condition et la sauvegarde de la liberté. Est-ce là manquer de respect envers l'autorité et envers la loi qui l'a instituée, par conséquent envers la société elle-même ? Je ne le pense pas. Je crois, au contraire, que c'est relever l'autorité et la rendre plus respectable à nos yeux. Un homme réduit à lui-même, si grand qu'il puisse être, est peu de chose encore. Je ne dirai pas avec Aristote qu'un homme qui gouverne c'est la passion qui gouverne ; mais la passion et la faiblesse occupent une grande place dans ses décisions. Le pouvoir, qui est l'expression de la loi ; la loi, qui est l'expression du droit, de l'ordre social, de l'ordre moral, de la justice, de la liberté, voilà qui est véritablement la plus haute majesté que nous puissions contempler sur la terre ; voilà qui est fait pour courber nos fronts, pour émouvoir nos cœurs, pour commander le dévouement et le respect, pour concilier ensemble deux sentiments si souvent opposés : le sentiment de la soumission et celui de la fierté du citoyen, le sentiment de la soumission et celui de la dignité humaine.

Digitized by Google

IV

Dans l'année même où la *Revue française* publiait l'article de M. le duc de Broglie, Rossi, qui expiait alors dans l'exil l'honneur d'avoir été un des premiers champions de la nationalité italienne, en attendant qu'il en devînt le prophète et le martyr; Rossi mettait la dernière main à son *Traité de Droit pénal* [1]. Les idées qui font le fonds de ce remarquable ouvrage sont à peu près celles que nous venons d'examiner et que nous avons déjà rencontrées en grande partie chez M. Guizot. Mais, revêtant, sous la plume de l'auteur italien, une forme plus savante et plus rigoureuse, elles sont devenues un système, quelque chose de plus encore, un traité régulier qui embrasse dans un cadre heureux les questions les plus importantes du droit pénal. Voici comment se trouve résolue dans ce livre la question qui nous occupe en ce moment, celle qui précède nécessairement toutes les autres, la question de la nature et de l'origine du droit de punir.

L'homme est un être moral, il a des devoirs à remplir, il a les facultés que suppose la notion du devoir, il a la raison et la liberté; donc il est responsable de ses actions, il en a le mérite quand elles sont bonnes, il en a la honte quand elles sont mauvaises.

L'homme n'est pas seulement un être moral, il est un être sociable. « L'homme est sociable comme il est libre, intelligent, sensitif; le considérer abstraction faite de la sociabilité, c'est complétement dénaturer l'objet qu'on veut examiner; c'est nous parler de la nature des poissons comme vivant hors de l'eau. »

La sociabilité est plus qu'une simple qualité de notre nature, qu'une simple condition imposée à notre conservation et à notre bien-être; elle est indispensable à la moralité elle-même, car hors de la société l'homme n'a ni la conscience ni le sentiment de ses devoirs, ni aucun moyen de les accomplir; hors de la société, l'ordre moral cesse d'exister pour lui. Donc, la société lui est imposée par le devoir aussi bien que par l'instinct. Vivre en société, respecter les lois sur lesquelles repose l'ordre social, est pour lui une obligation aussi

[1] La première édition a paru en 1829, à Genève et à Paris. Elle se compose de 3 vol. in-8°. Une seconde édition en 2 vol. a été publiée à Paris, par M. Faustin-Hélie, avec une savante introduction de l'éditeur. Cette seconde édition a été, de la part de M. Odilon-Barrot, l'objet d'un rapport étendu à l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

rigoureuse que toutes les autres, puisque toutes les autres seraient vaines et sans effet si celle-là n'était pas remplie.

Celui qui manque à cette obligation, celui qui trouble l'ordre social, soit en compromettant la sécurité de la société entière, soit en violant les droits individuels de quelqu'un de ses membres, celui qui refuse à la société des services indispensables à sa conservation, ou qui met obstacle, autant qu'il est en lui, à la sécurité et à la liberté qu'elle doit garantir à l'individu; celui-là fait aussi bien le mal et est aussi responsable du mal qu'il fait qu'un homme directement en révolte contre l'ordre moral.

Or, un des principes fondamentaux, une des lois les plus absolues de l'ordre moral, c'est que le bien doit être rétribué par le bien et le mal par le mal, c'est-à-dire que le bien doit être récompensé et que le mal doit être puni. Le même principe, la même loi s'applique donc à l'ordre social en tant que la société est l'état hors duquel l'ordre moral est irréalisable pour la nature humaine.

La rétribution du mal par le mal, la punition, doit donc être considérée sous un double point de vue : au point de vue de l'ordre moral tout seul ou de la justice absolue, et au point de vue de l'ordre social ou de la justice relative. Dans le premier cas, elle échappe complétement à notre puissance, car l'œuvre de l'expiation ainsi comprise ne comprend pas seulement le châtiment, mais la réparation complète du mal et la réconciliation complète du coupable avec lui-même, du coupable avec la loi qu'il a violée. Mais renfermée dans les limites de l'ordre social, envisagée comme un moyen d'expiation et tout à la fois de répression, comme un moyen de châtier et de prévenir le mal fait à la société, la punition n'est pas seulement possible, elle est parfaitement légitime.

En effet, la société a un droit sur l'individu. Ce droit découle pour elle du rapport qui existe entre l'ordre social et l'ordre moral, du devoir qui oblige l'individu à vivre dans son sein. Comment l'individu serait-il obligé de vivre dans la société sans que la société fût, par cela même, autorisée à l'y contraindre en le forçant à concourir à sa conservation, en exigeant de lui tout ce qui est nécessaire à sa défense et en lui infligeant, quand il refuse de lui obéir, à plus forte raison quand il l'attaque, une souffrance ou un dommage proportionné à l'étendue de sa rébellion? Le droit de la société sur l'individu est donc la condition indispensable de son existence; il est nécessaire à l'accomplissement de la loi morale dans l'humanité et au développement des facultés que cette loi suppose. Par conséquent, il emporte avec lui non-seulement le droit de contrainte, non-seulement le droit de répression et de réparation, mais le droit de châtiment.

Digitized by Google

« Le droit de punir, dit M. Rossi [1], est tout aussi légitime que l'ordre social et le pouvoir social; il est comme eux une loi morale imposée à l'espèce humaine. » — « La justice humaine est une loi naturelle, un élément du système moral dans ce monde, comme la gravitation est une loi du système physique destiné à retenir les corps dans l'orbite qui leur est tracé. »

L'exercice du droit de punir, ou la justice criminelle, a sans doute pour effet de prévenir les crimes, d'instruire et d'intimider ceux qui sont témoins de ses œuvres et quelquefois d'amender le coupable lui-même. Mais il ne faut pas confondre les effets avec le but. « Son but essentiel et direct, selon les expressions de M. Rossi [2], est le rétablissement de l'ordre social troublé dans l'un de ses éléments par un délit. » En d'autres termes, le but essentiel et direct de la justice pénale, c'est la punition elle-même. Tout le reste, instruction, intimidation, amendement, répression des crimes à venir, nous est donné par surcroît. Et cependant, quand ces effets spontanés font défaut, quand il n'est pas possible de prévoir qu'ils suivront l'œuvre pénale, cette œuvre elle-même cesse d'être légitime. « La justice pénale doit agir, en cas de délit, lorsque les effets naturels de cette justice peuvent se développer au profit de l'ordre social [3]. » — « La justice sociale s'arrête là où il y a absence de besoins et de moyens. » Elle est soumise à trois conditions que Rossi compare ingénieusement à trois cercles concentriques. Il faut d'abord que la punition infligée soit juste, c'est-à-dire qu'elle n'atteigne qu'une action moralement condamnable et celui qui est coupable de cette action, et qu'elle soit proportionnée non-seulement à la gravité de la faute, mais à la perversité de celui qui l'a commise; il faut ensuite qu'elle soit utile à la conservation et à la défense de la société, qu'elle soit propre à prévenir d'autres crimes et d'autres délits; il faut enfin qu'elle soit facile à appliquer, qu'elle entre dans les moyens de répression dont la société dispose, et que le délit lui-même soit facile à saisir.

Ces conditions, nous les connaissons déjà. Ce sont exactement les mêmes que M. Guizot a appelées la criminalité morale, le péril social et l'efficacité de la peine. C'est à M. Guizot, dont le traité *De la peine de mort en matière politique* a précédé le livre de Rossi, qu'il en faut attribuer la première idée; et puisqu'elles nous ont paru parfaitement fondées chez l'un de ces écrivains, nous ne songeons pas à les contester à l'autre. Mais ces sages restrictions imposées à la

[1] T. I, p. 284, édit. de 1829.
[2] *Ibid.*, p. 292.
[3] *Ibid.*, p. 293.

Digitized by Google

pénalité sont-elles bien compatibles avec le principe du droit pénal tel que le conçoit et tel que le définit le publiciste italien?

Rossi, comme on a pu s'en convaincre par l'analyse sommaire que nous venons de présenter de sa doctrine, a évité la faute où est tombé M. le duc de Broglie. Pour lui, le principe du droit pénal, c'est-à-dire le droit de punir, se distingue de tout autre principe. Il ne se réunit ni au droit de défense ni au droit d'intervention dans la défense d'autrui. Il existe pour lui-même ou il n'existe pas, et, par conséquent, il doit s'exercer pour lui-même. Mais alors pourquoi le circonscrire dans d'autres limites que celles qui résultent de la faiblesse humaine? pourquoi soutenir qu'il n'est légitime que lorsqu'il s'exerce au profit de la société, ou, pour parler clairement, lorsqu'il sert à prévenir les délits et les crimes par la puissance de l'intimidation, par la force de l'exemple? « La pénalité, nous répond Rossi, ne se propose pas de prévenir les crimes; car on peut prévenir les crimes en punissant des innocents et en violant les règles de la justice[1]. » Oui, sans doute, mais pourquoi la société ne se proposerait-elle pas de prévenir les crimes sans violer les règles de la justice? Les règles de la justice consistent-elles uniquement dans l'exercice du droit de punir, même si l'on suppose que le droit de punir appartient à la société? Les règles de la justice ne seront-elles pas observées si la société se renferme dans le droit de répression, dans le droit de défense par voie d'intimidation, et si elle a soin de n'exercer ce droit que contre ceux qui l'ont attaquée, contre ceux qui ont violé ses lois et qui par là même sont des coupables? Ils sont coupables, oui; il faut qu'ils le soient pour que la société ait prise sur eux; mais il n'est pas nécessaire, parce qu'ils sont coupables, que la société les punisse. Il suffit qu'elle les mette hors d'état de lui nuire et que la contrainte qu'elle leur impose soit telle, que d'autres ne soient pas tentés de les imiter. « Prévenir les crimes, nous dit encore M. Rossi, ce n'est que l'effet de la pénalité, ce n'est pas son but, ce n'est pas son principe. » Mais si le principe et le but doivent être exactement renfermés dans l'effet, sans pouvoir jamais le dépasser, ne sont-ils pas confondus avec lui et n'est-il pas chimérique de les en séparer?

C'est donc une inconséquence de reconnaître à la société le droit de punir et de lui en interdire en même temps l'exercice, ou, ce qui est la même chose, de confondre ce droit, dans la pratique, avec un autre qui est complétement différent et beaucoup plus restreint. Mais est-il bien démontré par les arguments de Rossi que la société a le droit de punir? Je suis loin de le penser. On peut admettre sans réserve la dépendance qu'il établit entre l'ordre moral et l'ordre so-

[1] T. I, p. 292, édit. de 1829.

Digitized by Google

cial. Oui, il est vrai que la vie sociale n'est pas seulement pour l'homme une nécessité, mais une obligation morale, puisqu'elle est la condition sans laquelle nulle autre obligation ne peut être remplie. Il est vrai encore que l'ordre moral reposant sur deux principes : le principe du devoir et le principe de la sanction, c'est-à-dire de la rémunération du bien par le bien et du mal par le mal, ces deux principes s'étendent également à l'ordre social. Mais qu'est-ce à dire ? que le principe de la rémunération ou le principe de l'expiation, comme on l'appelle quand on se renferme dans la rétribution du mal par le mal, que le principe de l'expiation s'applique aux désordres qui troublent la société comme à ceux qui blessent les lois de la conscience. Or, dans ce dernier cas, le principe d'expiation, comme nous l'avons démontré, n'est pas une règle proposée à l'activité humaine, ni une idée dont la réalisation dépende de notre intelligence ou de nos forces. Pourquoi donc serait-il compris autrement lorsqu'il s'agit d'une action coupable selon les lois de l'ordre social ? L'auteur d'une telle action mérite, sans contredit, un châtiment ; mais ce châtiment doit-il venir de la société, non pas à titre de répression, mais à titre d'expiation ? Voilà toute la question, et selon la théorie même de M. Rossi, à laquelle, encore une fois, nous donnons une complète adhésion, elle ne peut être résolue que négativement.

Toutes les opinions que nous venons de passer en revue, tant celle de M. Rossi que celles de M. le duc de Broglie, de M. Cousin, de M. Guizot et de tous les publicistes de cette école, dérivent d'une même source : elles viennent directement de Kant. C'est Kant qui a dit le premier, dans ses *Principes métaphysique du droit* [1], que la peine juridique, c'est-à-dire le châtiment prononcé par la loi pour un crime ou un délit contre la loi, ne peut jamais être infligée comme un simple moyen de procurer un autre bien, même au profit du coupable ou de la société dont il fait partie, mais par la seule raison qu'il a fait le mal. « Car jamais un homme, ajoute le philosophe allemand, ne peut être pris pour instrument des desseins d'un autre homme, ni être compté au nombre des choses, objet du droit réel ; sa personnalité naturelle, innée, le garantit contre un pareil outrage, bien qu'il puisse être condamné à perdre sa personnalité civile. Le malfaiteur doit être jugé punissable avant qu'on ait pensé à quelque utilité pour lui ou pour ses concitoyens. » Kant pousse la rigueur de son principe à ce point, qu'un homme condamné à mort dans une île, qui sera tout à l'heure abandonnée, devrait, selon lui, subir sa peine avant la dissolution de la société, afin que le crime ne restât pas impuni, afin que le peuple qui laisserait échapper un tel cri-

[1] IIe partie, section Ire, § 49.

Digitized by Google

minel à la sévérité des lois se préservât de la honte d'être son complice.

On ne pourra du moins reprocher à Kant d'être inconséquent. Considérant la rétribution du mal par le mal, non comme le complément, mais comme une partie de la loi morale ; non comme la sanction absolument infaillible dans l'ordre universel des choses, mais comme une application directe, comme une réalisation immédiate de la loi du devoir, ou, pour parler son langage, comme un *impératif catégorique*, c'est-à-dire comme un ordre absolu adressé par la raison à la volonté humaine, il n'admet pas que le droit de punir puisse être mitigé ou limité par aucune considération tirée de l'ordre social ou du sentiment de la pitié. On peut contester avec lui sur l'existence de ce droit entre les mains de l'homme et de la société ; on ne peut pas lui reprocher, comme à ses disciples et à ses successeurs, de l'avoir mutilé ou détruit sous prétexte de le régler et de le circonscrire. « La loi pénale, dit-il, est un impératif catégorique, et malheur à celui qui se traîne dans les sentiers tortueux de l'*eudémonisme* (des considérations inspirées par l'idée du bien-être et le sentiment de la pitié) pour rencontrer un moyen de décharger le coupable de la totalité ou d'une partie de la peine qu'il mérite, au nom des avantages qu'on en pourrait retirer. Arrière cette maxime des pharisiens ! il vaut mieux qu'un seul homme périsse que tout un peuple ; car, lorsque la justice est méconnue, les hommes n'ont plus de raison de vivre sur la terre. »

Kant, grâce à la résolution avec laquelle il a développé sa théorie, a su échapper à une autre difficulté que n'ont point évitée ses imitateurs. Il a déterminé le rapport qui doit exister, selon lui, entre le châtiment et la faute, il a fait dériver ce rapport d'un principe aussi absolu que le droit même, ou, pour nous placer à son point de vue, que le devoir de punir. Ce principe, quel est-il ? « C'est, nous répond le philosophe allemand, le principe de l'égalité, apprécié à la balance de la justice, sans pencher ni d'un côté ni de l'autre. » Mais dans l'histoire, où il se montre à nous près du berceau de la société humaine ; dans l'histoire, qui le fait remonter jusqu'à l'enfance du genre humain, il reçoit un autre nom, il s'appelle la loi du talion : dent pour dent, œil pour œil, plaie pour plaie, vie pour vie. Cette identification entre le principe de Kant et la règle de justice pénale que nous trouvons inscrite dans le Pentateuque, n'est pas une supposition de notre part ; elle est acceptée franchement par l'auteur des *Principes métaphysiques du droit*. « Le mal non mérité, dit-il, que tu fais à un autre d'entre le peuple, tu le fais à toi-même : si tu le déshonores, tu te déshonores toi-même ; si tu le voles, tu te voles toi-même ; si tu le frappes, si tu le fais mourir, tu te frappes, tu te

Digitized by Google

fais mourir toi-même. Il n'y a que le droit du talion qui puisse déterminer d'une manière précise la qualité et la quantité de la peine, à la barre du tribunal..... Tous les autres droits sont chancelants et ne peuvent, à cause des considérations étrangères qui s'y mêlent, s'accorder avec la sentence d'une justice pure et rigoureuse. »

A la bonne heure! Voilà qui est parler franchement; voilà le moyen de sortir de l'équivoque, des faux-fuyants, des inconséquences. C'est un fait à remarquer, que l'opinion de Kant a été également celle des pythagoriciens et des stoïciens, de tous ceux qui, ayant fait entrer la loi pénale dans la loi morale, se sont crus obligés, pour être d'accord avec eux-mêmes, de les soustraire l'une et l'autre aux transactions, aux ménagements, aux exceptions qui tendent à les altérer ou à méconnaître leur caractère impératif et absolu.

Cependant est-il possible d'admettre : 1° que la rétribution du mal par le mal se confonde avec la loi du devoir, et soit pour la société, pour l'homme en général, non-seulement un droit, mais une obligation rigoureuse? 2° que le seul rapport légitime, le seul rapport équitable entre le châtiment et le délit, soit une parfaite égalité, ou, pour mieux dire, une ressemblance matérielle entre le dommage qu'on a causé aux autres ou qu'on a eu seulement l'intention de leur causer, et celui que le coupable doit souffrir lui-même à titre d expiation? Nous avons déjà répondu à la première question; nous avons montré, entre le principe de l'expiation, ou, comme on voudra l'appeler, le principe de la sanction, le principe du mérite et du démérite, et le principe du devoir, une radicale différence. Par conséquent, le droit de punir, dans le sens propre du mot, dans le sens d'une satisfaction donnée au principe de l'expiation, n'existe pas pour l'homme, n'existe pas davantage pour la société, même si elle se renferme dans le cercle de ses besoins ou dans l'intérêt de sa conservation et de sa liberté. Quant à la seconde question, elle est résolue d'elle-même. Personne n'oserait proposer de ressusciter chez les nations modernes la loi du talion. La loi du talion, si elle a jamais été appliquée, ne pouvait l'être que dans les sociétés les plus ignorantes et les plus barbares; car elle reste toujours soumise, dans la pratique, à la condition qu'on fait à Shilock. Dès qu'on va au delà ou qu'on reste en deçà de la quantité de chair qu'elle nous permet d'enlever à notre ennemi, dès qu'elle manque à la stricte, à l'absolue égalité, elle tombe dans l'iniquité et dans l'arbitraire. Je ne parle point des autres objections qu'elle soulève contre elle, des supplices qu'elle rendrait indispensables, de l'état de cruauté, de barbarie, d'avilissement dans lequel elle plongerait la société, et de l'impuissance où elle se trouverait malgré cela, des

Digitized by Google

actes d'immoralité qu'elle serait forcée de commander, si elle devait être appliquée à tous les délits et à tous les crimes. Aussi Kant, sur ce point, n'est-il pas aussi rigoureux ni aussi conséquent qu'il veut le paraître. Il garde un silence prudent sur toutes les mesures que provoquerait son principe d'égalité absolue.

Il y a plus, la loi du talion, quoique prescrite par le Pentateuque, n'a jamais été exécutée dans la république des Hébreux. Ainsi que le démontre M. Salvador, elle a été un principe plutôt qu'une loi. Moïse ne prescrit que dans un seul cas l'application rigoureuse de la loi du talion par la peine de mort : dans le cas de meurtre volontaire. Partout ailleurs il admet les transactions et les compositions pécuniaires : « Un homme, dit-il, qui aura frappé son adversaire de manière à le forcer à garder le lit, le fera guérir et le dédommagera du temps qu'il aura perdu. » Ce n'est donc pas, dans tous les cas *fracture pour fracture*, *blessure pour blessure*. La loi du talion est donc inexécutable et n'a jamais été exécutée chez aucun peuple.

V

Nous sommes arrivés à ce résultat, que les lois pénales ne sont ustes, ne sont légitimes, ne sont d'accord avec la raison que si elles ont pour base, non le principe d'expiation, la rétribution proportionnelle du mal par le mal, ou l'équilibre du mal moral et de la souffrance, mais le droit de conservation de soi-même, qui appartient à la société comme à l'individu, et qui résulte pour elle du même principe. La société étant la condition hors de laquelle l'ordre moral est irréalisable pour l'homme, sa conservation est pour elle le premier des droits, et pour l'individu le premier des devoirs. Le droit que la société, dans l'intérêt de sa conservation, exerce sur l'individu, ne peut donc pas être confondu avec le principe de l'intérêt général ou de l'utilité publique ; il est impossible d'en faire sortir, comme de celui-ci, la justification de l'oppression et de l'arbitraire. Appuyé sur la loi morale, il est limité et réglé par elle, il ne peut être invoqué à juste titre qu'autant que les lois et les institutions de la société sont un moyen direct ou indirect de défendre la liberté et de favoriser le développement des facultés naturelles de l'homme.

Ce droit incontestable, inaliénable, absolu, de pourvoir à sa propre conservation, la société ne peut l'exercer que de deux manières : par la contrainte et par la répression. Elle use de contrainte quand elle est obligée d'arracher par la force les services sans lesquels elle ne peut subsister, et que la plupart de ses membres lui feraient at-

Digitized by Google

tendre vainement de leur patriotisme et de leur conscience : c'est de cette manière qu'elle obtient, par exemple, la rentrée des impôts et le service militaire. Elle use de répression quand elle empêche ou prévient les actes qui troublent sa sécurité, soit qu'ils attentent à l'ordre général sur lequel l'Etat repose, soit qu'ils blessent les droits particuliers des citoyens. La contrainte et la répression, dans les bornes où nous venons de les circonscrire, sont parfaitement légitimes, car elles sont, l'une et l'autre, absolument nécessaires à la conservation, je ne dis pas de tel ou tel gouvernement, de tel ou tel régime, mais de l'ordre social lui-même, considéré dans ses principes les plus universels et les plus élémentaires.

On voit très bien de quelle manière et dans quelle limite s'exerce le droit de contrainte. Le droit de contrainte ayant pour unique but la prestation du service dont la société a besoin, s'arrête aussitôt que ce résultat a été obtenu. Je refuse de payer mes contributions : la société saisit mon mobilier pour une valeur égale à la somme qui représente ma part proportionnelle dans la répartition générale de l'impôt. Je refuse d'étayer ou de rebâtir le mur de ma maison, qui menace d'écraser les passants : l'autorité municipale le fait étayer ou rebâtir à mes dépens. Voici un jeune conscrit qui refuse de se rendre à son régiment : la gendarmerie va le chercher pour le mettre à la discrétion de l'autorité militaire, et celle-ci le retient sous les drapeaux jusqu'à l'expiration de ses sept années de service.

La question n'est plus aussi simple quand il s'agit du droit de répression. Le droit de répression consiste-t-il uniquemen à empêcher les actes qui jettent le trouble dans l'ordre socia ? Personne n'oserait le prétendre, car la société ne peut empêcher directement que la réalisation des mauvais desseins dont elle a été instruite, ou la consommation des actions coupables qui sont en voie d'exécution. Or, ce cas est d'une rareté extrême, et il n'est même pas à désirer qu'il soit trop fréquent, car cela supposerait une police formidable, et les développements exagérés de la police, en admettant qu'ils soient favorables à la sécurité, ne sont pas un avantage pour la liberté. Le droit de répression ainsi compris serait absolument illusoire et anéantirait avec lui le droit de conservation. Il est donc indispensable qu'il s'étende au delà du mal actuel, c'est-à-dire du mal imminent ; il faut qu'il atteigne les crimes et les délits à venir, non-seulement dans le coupable qui est en ce moment sous la main de la justice, mais dans tous ceux qui seraient tentés de l'imiter. En un mot, le droit de répression n'est rien sans le droit d'intimidation, et c'est précisément le droit d'intimidation qui est la base de la loi pénale. Il n'y a pas de pénalité avec la répression renfermée dans l'empêchement d'un délit qui n'est qu'en voie d'exécution ; il n'y

Digitized by Google

en a pas davantage dans la contrainte : elle est donc tout entière, le principe d'expiation une fois écarté, dans le droit d'intimidation.

Le droit d'intimidation n'est pas un droit particulier qui puisse se défendre par lui-même ou qui repose sur un principe distinct ; il n'est que le droit de répression sous sa forme la plus active et la plus efficace, comme le droit de répression n'est lui-même qu'une des conséquences, une des applications les plus nécessaires du droit de conservation. Dans l'ordre social comme dans la sphère de la vie individuelle, le droit de conservation de soi-même, c'est-à-dire le droit de vivre et d'être, n'est pas autre chose, après tout, que le droit de légitime défense. Il m'est impossible de souscrire à la distinction qu'a voulu établir un savant magistrat, un profond criminaliste, M. Faustin Hélie, entre le droit de conservation et le droit de défense ; il m'est impossible de comprendre le sens de ces mots : « La société n'exerce point un droit de défense, comme on l'a dit improprement, elle exerce purement et simplement un droit de conservation, droit qui s'étend à tous les droits, à tous les intérêts sociaux, et qui porte en lui-même, comme un développement logique et nécessaire, les mesures de prévoyance et les mesures de répression. » Qu'on essaie de donner une définition philosophique du droit de défense, on n'en trouvera pas d'autre que le droit de se conserver par tous les moyens qui ne blessent pas la justice, et par conséquent en repoussant par la force une agression injuste. Tout au moins, le droit de défense est-il une partie intégrante, une partie nécessaire du droit de conservation. D'un autre côté, si l'on voulait définir le droit de conservation de soi-même dans les rapports qu'il présente avec l'ordre social, avec l'activité de nos semblables, on serait obligé de dire qu'il est le droit de se défendre, le droit de repousser la force par la force.

Nous voici maintenant en face de la véritable, ou pour mieux dire de la seule difficulté de la question. Comment le droit de défense peut-il donner pour résultat le droit d'intimidation, c'est-à-dire la justice pénale ? Le droit de défense, comme nous l'avons déjà dit, s'exerce contre les délits et les crimes qui sont en voie d'exécution, ou contre les tentatives de délits et de crimes ; il n'est que la force opposée à la force, la répression du mal imminent. L'intimidation, c'est la force employée contre un ennemi vaincu et désarmé, contre un mal consommé et irréparable, dans le dessein de réprimer le mal à venir. Par quel côté, au nom de quel principe moral cet ennemi désarmé, cet agresseur vaincu tombe-t-il sous les rigueurs de la société ? Par quel côté et dans quelle limite donne-t-il prise contre lui aux mesures d'intimidation ?

Digitized by Google

Le droit de défense tel que la société l'exerce, soit pour son propre compte, soit pour le compte de chacun de ses membres, ne peut pas se comparer à la défense individuelle. Celle-ci, comme les philosophes et les jurisconsultes le soutiennent avec raison, cesse d'être légitime dès que l'agression a cessé. L'étendre plus loin, c'est la faire dégénérer en vengeance, c'est mettre à sa place ou l'intérêt ou la passion. Mais la société, avant comme après l'agression, représente toujours le droit. Celui qui attente à ses lois, j'entends parler des lois véritablement nécessaires à sa conservation, des lois inspirées par la raison et par la justice, celui-là, quand même il ne ferait tort qu'à un individu, et un tort même léger, celui-là est devenu coupable envers tout le corps social ; il s'est attaqué aux droits de tous, ou plutôt au droit lui-même, il est resté en face de lui armé et menaçant ; car les lois et les principes qu'il a attaqués, il les méconnaît, il les nie ; les méconnaissant et les niant, il est toujours prêt à les attaquer encore. Or, par cela seul qu'il s'est déclaré l'ennemi des lois protectrices de l'ordre social, par conséquent de l'ordre social et du droit commun, il cesse d'être protégé par ces mêmes lois, par ce même ordre de chose, par ce même droit commun sur lequel se fondaient auparavant sa liberté, sa qualité de citoyen, la sécurité de sa personne et de ses biens. Tous ces avantages, il les a perdus ou compromis dans une mesure égale à l'étendue de son délit ou de son crime. Ainsi, par exemple, celui qui a attenté à la vie d'un de ses semblables, celui-là a déclaré, d'une manière plus significative que par des paroles, il a déclaré par ses actes que la vie de l'homme innocent n'est pas une chose inviolable à ses yeux ; il sera donc prêt à recommencer si l'occasion s'en présente ; partant, il ne peut pas demander que le droit qu'il dénie aux autres, le protége lui-même, il ne peut pas espérer de la loi et de la société qu'elles respectent une vie devenue un danger pour celle des autres. Celui qui a attenté à la liberté ou à la propriété de ses semblables, s'est placé dans une situation analogue : il nie le droit qui protége la liberté, il nie le devoir qui nous ordonne de nous abstenir de tout acte de violence, d'oppression ou de spoliation ; par conséquent, sa liberté est devenue une menace publique, un danger pour la liberté des autres, et à ce titre la société n'a aucun motif de la respecter. Tout au contraire, c'est son devoir de prendre contre elle les précautions qui lui semblent nécessaires à la sécurité commune. Au lieu d'un être libre, d'un être moral qui respecte dans le droit des autres son propre droit, elle ne voit plus devant elle qu'une force brute qu'il faut contenir et rendre inoffensive. C'est dans ce sens, dans le sens du droit et non dans celui de la rémunération, que Kant a eu raison de dire : « Si tu voles les autres, tu te voles toi-

Digitized by Google

même ; si tu les déshonores, si tu les frappes, si tu les fais mourir, tu te déshonores, tu te frappes toi-même, tu prononces contre toi-même une sentence de mort. » En d'autres termes, tout ce qu'on enlève au droit d'autrui, on le perd justement de son propre droit, et celui qui est déchu de son droit n'est plus, dans la mesure de cette déchéance, qu'une force que la société peut comprimer dans l'intérêt de sa conservation.

Comment la société, dans l'intérêt de sa conservation, arrive-t-elle à comprimer la bête humaine, je veux dire cette force intelligente qui, se plaçant hors du droit, n'a plus d'autre règle que la passion et est devenue pour l'homme véritable un danger de chaque instant? Ce n'est pas en la tenant constamment sous son regard, en lui faisant subir une contrainte perpétuelle, en engageant avec elle une lutte sans trêve et sans relâche. Cela, elle ne le peut pas, c'est au-dessous de sa dignité, et dépasse la mesure de ses forces. Il faut donc qu'elle se borne à infliger à son adversaire, après chaque agression, un traitement tel qu'il n'ait pas envie de recommencer, et que d'autres ne soient pas tentés de l'imiter. Ce traitement sera toujours assez rigoureux si les souffrances qu'il amène avec lui l'emportent sur les avantages du délit ou du crime. Eh bien, c'est en cela précisément que consiste l'intimidation ; c'est par là que l'intimidation pèse à la fois sur le mal présent et sur le mal à venir, sur le mal possible ; c'est par là que le droit d'intimidation rentre, pour la société qui l'exerce, dans le droit de conservation ou de légitime défense.

Mais la loi pénale peut être considérée encore à un autre point de vue, peut être justifiée par un autre principe qui, sans ébranler le droit d'intimidation, le complète et le fortifie : je veux parler du principe de réparation. La société, sous le rapport non-seulement des droits qu'elle représente, mais des personnes dont elle se compose, peut être considérée comme un tout indivisible. Celui qui a fait tort à un de ses membres, a fait tort à tous les autres ; car lorsqu'un homme a été volé, insulté, maltraité, assassiné, tous tremblent pour leurs biens, pour leur honneur, pour leur sécurité, pour leur vie ; tous sont ébranlés dans la confiance qu'ils ont accordée jusque-là à la protection des lois, et cette crainte est un mal réel, proportionné à la gravité du désordre qui a été commis. Cette crainte empoisonne leur existence, paralyse leur activité, arrête l'essor de leur talent ou de leur industrie, et les atteint dans leurs intérêts aussi bien que dans leurs sentiments et dans leurs droits. Or, c'est là un dommage qui demande une réparation complète, une réparation immédiate, et que la société est obligée de procurer, sous peine de manquer à son premier devoir. Comment cette réparation sera-t-elle obtenue ?

Digitized by Google

Par le rétablissement de la sécurité troublée, par la restitution de la confiance publique ; en un mot, par des moyens d'intimidation capables d'empêcher à l'avenir les mêmes délits ou les mêmes crimes qui viennent de se produire. Qui doit faire les frais de la réparation ? Evidemment celui qui a causé le dommage. Donc, il est juste qu'il serve d'exemple, il est juste qu'il tombe sous l'action de la loi pénale, il est juste qu'il souffre des rigueurs propres à intimider ses pareils et à le contenir lui-même. Voilà de nouveau la loi pénale justifiée au nom du droit, au nom de la justice, telle que la société est non-seulement capable, mais obligée de la pratiquer envers tous ses membres, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir le principe de l'expiation. Personne, en effet, ne sera tenté de confondre la réparation d'un dommage avec le châtiment proprement dit, avec le prétendu droit de punir, avec la réparation du mal moral par la souffrance. Ici la souffrance n'a pas d'autre but que de restituer à la société ce qu'on lui a pris, c'est-à-dire la confiance qu'elle inspirait, le respect attaché à ses lois, l'efficacité de son action protectrice.

Les conséquences que cette théorie apporte avec elle suffiraient seules pour la démontrer, si elle ne trouvait déjà sa preuve en elle-même. Il n'y a qu'une législation pénale, fondée sur le principe de la réparation et sur le droit qu'a la société, aussi bien que l'individu, de se conserver et de se défendre, qui puisse échapper aux dangers de l'arbitraire, et par conséquent rester conforme à la justice, qui puisse se concilier avec la liberté individuelle, avec les progrès de la civilisation et avec le principe même de la charité.

Nous avons déjà démontré qu'avec le principe de l'expiation il n'y a aucun rapport déterminé entre le châtiment et la faute ; car nous ne savons pas quelle espèce de souffrance est l'expiation naturelle d'une faute déterminée. Une loi pénale, fondée sur ce principe, est donc nécessairement arbitraire, et se trouve fatalement entraînée dans les voies de la cruauté, dans la carrière des supplices par la nécessité de varier la peine suivant le degré de perversité avec lequel a été commis le même crime. Rien de semblable ne peut lui être reproché si elle s'appuie sur les deux principes que nous venons d'exposer ; la peine n'ira pas au delà de la réparation du dommage et des besoins de la défense. La peine sera suffisante, si la crainte inspirée par le crime se trouve anéantie par la certitude d'une répression proportionnée aux avantages du crime, et si le danger social se trouve éloigné.

Par là même, la loi pénale pourra admettre tous les progrès de la civilisation et devenir plus humaine, plus douce, à mesure que la société elle-même entre dans les voies de l'humanité et de la douceur.

Digitized by Google

Nulle rigueur ne devra être considérée comme éternelle, comme immuable. C'est ainsi que nous avons déjà vu disparaître l'exposition, la marque et la mort civile. C'est ainsi que nous voyons aujourd'hui la dégradation et le supplice bestial du bagne remplacé en partie par les colonies pénitentiaires. C'est ainsi que dans un jour, peut-être prochain, nous verrons disparaître la peine de mort. Que savons-nous? la prison elle-même, si l'instruction se répand, si les mœurs continuent de se polir, si le sentiment de l'honneur devient plus commun, la prison elle-même pourra peut-être faire place à la souffrance morale de la honte, ou à la perte d'une partie de nos droits civils et politiques. A coup sur, la privation du bien-être et de la fortune, les peines pécuniaires seraient dès aujourd'hui, pour certains cas, plus rigoureuses que toutes les autres.

La loi pénale, telle que nous venons de la définir, est aussi la seule qui puisse se concilier avec la liberté individuelle, avec la liberté de conscience, avec l'inviolabilité du foyer domestique, avec les droits les plus précieux du citoyen. Les partisans du principe de l'expiation ont essayé, il est vrai, de renfermer l'action de la justice pénale dans la sphère des besoins de la société; mais on a pu se convaincre que leur modération est une inconséquence : car si le principe de l'expiation doit se renfermer dans cette limite, il cesse d'exister et il se confond avec le droit de conservation, avec le principe de réparation. S'il existe par lui-même, il faut qu'il pénètre partout où la main de la société peut s'étendre, il faut qu'il pèse sur les actes d'immoralité privée et jusque sur les égarements mêmes de la pensée; car aucune infraction à la loi morale, de quelque nature qu'elle puisse être, ne doit rester impunie. Mais alors, plus de liberté, plus de vie intérieure, plus de responsabilité. C'est l'inquisition et l'esclavage. La question même pourra être rétablie, car c'est un devoir absolu de rechercher le mal partout où il existe, afin de le punir, et si vous risquez de faire souffrir un innocent, vous avez la conscience de donner satisfaction à un principe absolu, à un principe divin, à une régle inflexible.

Enfin, avec le principe de l'expiation, point de pitié, point d'indulgence, point de ménagement pour le coupable. Vous êtes à son égard les exécuteurs de la justice divine, et vous n'en pouvez rien changer. Le droit de faire grâce, dans ce système, ne s'explique que par le droit divin. Les rois étant les délégués et une image de Dieu sur la terre, participent de sa toute puissance. Ils font grâce, non pour réparer les erreurs de la justice, mais pour faire acte d'autorité. Il n'en est pas de même avec le principe de la conservation et de la réparation. La société, en frappant les rebelles qui outragent ses lois, n'ayant pas d'autre but que de se défendre, est amenée par ce principe même

Digitized by Google

a éteindre dans le cœur de son ennemi vaincu le germe du désordre, c'est-à-dire les passions qui en sont la source. Elle s'efforcera donc de l'amender, de le corriger, de l'instruire pendant tout le temps qu'elle le tient en son pouvoir. L'amendement du coupable, sans être le but principal de la loi, pourra donc venir en aide à la pénalité, en donnant pour auxiliaire à la justice le principe de la charité. Mais il faut s'entendre sur ce mot, lorsqu'on le fait intervenir dans l'œuvre de la justice pénale : il ne faut pas que sous prétexte d'amender le coupable, on l'encourage dans sa perversité par une coupable faiblesse et qu'on pousse au désespoir l'honnête homme condamné à une vie de privation, à une carrière d'épreuves et de labeurs. On amende le coupable, non par l'adoucissement de sa peine, mais par l'amélioration de ses sentiments et de ses mœurs, par les germes de moralité et d'instruction qu'on répand dans son cœur, par les austères habitudes qu'on introduit dans sa vie. La vraie charité n'est pas celle qui s'adresse au corps, mais celle qui a pour but le perfectionnement des âmes. C'est dans son âme que l'homme doit être aimé. Ce n'est qu'autant qu'il s'adresse à l'âme que l'amour du prochain se confond avec l'amour divin, et que les lois de la société participent au caractère auguste de la religion.

AD. FRANCK,
de l'Institut.

Digitized by Google

ASSEMBLÉES LITTÉRAIRES

DU XVIIIe SIÈCLE

Mme DE TENCIN — Mme GEOFFRIN

I. — LA MÉNAGERIE DE MADAME DE TENCIN

Mme de Tencin débuta par la vie religieuse, — à son corps défendant. Elle séjourna cinq ans au couvent de Montfleury, près de Grenoble, où sa famille l'avait fait enfermer, puis protesta contre ses vœux, et, grâce à un bref du pape, obtint de passer au chapitre de Neuville, dans le diocèse de Lyon. Mais ce n'était là qu'une halte. Bientôt elle dépouillait la chanoinesse pour aller se jeter au milieu des agitations de Paris. Tout son avoir se composait d'un joli visage et d'un esprit délié, fécond en ressources de toute sorte. Nulle créature humaine, sous le masque de l'indolence, n'a été plus remuante et n'a mis en jeu plus de ressorts à la cour et à la ville. Aussi Mme de Tencin fit-elle une prompte fortune, mais elle ne se contenta pas de si peu. Elle fit, du même coup, la fortune de son frère, avec l'aide du régent, de Dubois et de Law. En attendant qu'elle lui fît donner le chapeau de cardinal, elle le mit de moitié dans ses bénéfices de la rue Quincampoix, et lui valut les nominations successives de grand-vicaire de Sens, d'abbé de Vézelai, de chargé d'affaires à Rome et d'archevêque d'Embrun. Mme de Tencin avait l'oreille, sinon le cœur du duc d'Orléans. « J'ai ouï dire, écrit Duclos, qu'elle eut avec le régent une intrigue qui ne dura pas; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins..... » Le reste se termine par des mots d'un pittoresque trop brutal pour être reproduits. Selon le médisant

Digitized by Google

chroniqueur, Mme de Tencin répondait affaires lorsque le prince lui adressait des questions d'un tout autre ordre. N'est-ce pas là une méchanceté gratuite? Comment concilier une maladresse aussi grossière avec le savoir-faire dont cette femme, au jugement de tous ses contemporains, offrit le modèle le plus achevé? Pourquoi ne pas simplement attribuer le changement du duc d'Orléans à la mobilité de son humeur?

La vie galante de Mme de Tencin a été marquée par deux événements : la naissance de d'Alembert (1717), qu'elle eut d'un commissaire d'artillerie, le chevalier Destouches-Canon, et qu'elle abandonna sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond; la mort de Lafresnaye, un conseiller au Grand-Conseil, qui se tua chez elle (1726), laissant un testament dans lequel il disait que, s'il mourait de mort violente, c'était Mme de Tencin qu'il fallait en accuser. Il ajoutait qu'elle avait juré sa perte un jour qu'il l'avait surprise dans un tête-à-tête compromettant, avec « son vieil amant Fontenelle, » et avec d'Argental, son neveu. On prétend que, lorsque d'Alembert eut conquis un nom, la mauvaise mère fit tous ses efforts pour être reconnue de celui qu'elle n'avait pas daigné reconnaître, anecdote qu'il faut classer parmi les légendes apocryphes. Que Mme de Tencin ait éprouvé des regrets, peut-être même des remords, c'est possible; mais croire qu'elle ait cédé à leur pression au point de s'exposer à l'affront d'un refus, c'est calomnier cette nature froidement circonspecte, surveillant sans cesse tous ses mouvements, bons ou mauvais, attentive à ne jamais commettre une gaucherie. Quant au crime dont Lafresnaye aurait été victime, la justice intervint pour le réduire à ses vraies proportions : Mme de Tencin, enfermée au Châtelet le 22 avril 1726, fut bientôt relâchée. Les juges décidèrent que le conseiller avait péri de ses propres mains, et mirent ainsi à néant l'accusation formulée dans son testament et considérée comme une vengeance posthume.

Mme de Tencin était en correspondance réglée avec le cardinal Lambertini, qui, devenu pape (Benoît XIV), lui envoya son portrait. Elle racheta par une fin des plus correctes les péchés de la première partie de son existence. Elle se prit de belle passion pour les lettres, et établit chez elle une réunion qu'elle appelait sa « ménagerie, » et qu'elle transportait, l'été, à sa maison de campagne de Passy. On distinguait, parmi ses « bêtes » (encore une locution de son crû), Fontenelle et Montesquieu, qui tenaient l'emploi des lions, lions des plus privés, — Mairan, Marivaux, Bernis, Helvétius, Marmontel, Astruc, le comte de Tressan, d'Argental et La Popelinière.

Montesquieu était d'un caractère fort doux, — n'en déplaise au mot qu'on lui prête à l'endroit des domestiques : « Ce sont des

Digitized by Google

horloges qu'il est quelquefois besoin de remonter. » — Il était exempt de prétention : « J'aime, disait-il, les maisons où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit de tous les jours. » Il avait la voix criarde et un accent gascon très prononcé. Ses distractions, compliquées de myopie et de timidité, lui donnaient un air gauche. Se trouvait-il en présence d'un auditoire exigeant : ses reparties étaient lentes et boiteuses ; mais, s'il rencontrait un de ces milieux où l'on se sent à l'aise, il abondait en saillies qui marquaient l'originalité de son esprit. Un des familiers de Mme de Tencin le questionnait un jour sur ses voyages : « Quand je suis en France, répondit-il, je fais amitié à tout le monde ; en Angleterre, je n'en fais à personne ; en Italie, je fais des compliments à tout le monde ; en Allemagne, je bois avec tout le monde. » Il lui arrivait d'avoir la riposte gouailleuse. Un importun racontait devant lui une aventure impossible, et le voyant sourire : « Si ce n'est pas vrai, je vous donne ma tête. — Je l'accepte, répondit Montesquieu, les petits présents entretiennent l'amitié. » Quand il ne voyageait pas, Montesquieu partageait son temps entre son château de la Brède et Paris, l'étude et le monde. Ses *Lettres Persanes*, publiées pour la première fois en 1721, sans nom d'auteur [1], lui ouvrirent les portes de l'Académie. Mais le cardinal Fleury refusait de l'y laisser entrer, à cause de quelques traits dont la Sorbonne s'était trouvée blessée et d'une appréciation irrévérencieuse de Louis XIV. Montesquieu franchit l'obstacle en supprimant, dans une édition signée, ce qu'il appelait ses *juvenilia*. Après les *Lettres Persanes*, parut *le Temple de Gnide* (1725), froide bagatelle que Mme Dudeffant a qualifiée d'*Apocalypse de la galanterie*, et dont la publication, en pleine semaine sainte, raconte Mathieu Marais, scandalisa fort les âmes pieuses. Montesquieu écrivait, comme Rousseau, avec force ratures. Comme lui aussi, il avait un faible pour l'histoire naturelle. Mais cette science dut céder le pas à un travail dans lequel Montesquieu a donné l'essor à ses plus éminentes facultés, et qui lui coûta vingt années. L'*Esprit des Lois* vit le jour vers le milieu de 1748. Deux amis de l'auteur, Helvétius et Saurin, avaient voulu l'empêcher de le publier, sous prétexte que ce n'était qu'une œuvre de bel esprit. Mme Dudeffant, qui ne marchandait pas la critique, disait de son côté : « Ce n'est pas l'esprit des lois, c'est de l'esprit sur les lois. »

[1] On ignorait l'auteur, mais on savait qu'il était président à mortier, et la gravité de la fonction, jointe à la spirituelle gaieté de l'œuvre, la faisait tellement rechercher que les libraires demandaient des *Lettres Persanes* à tous les écrivains. — Les pères Routh et Castel tentèrent d'enlever à Montesquieu le manuscrit d'une nouvelle édition de ce livre, qu'il était prêt à donner : « Les bons pères, dit-il à Mme Dupré de Saint-Maur, voulaient me l'attraper pour la défigurer le plus saintement qu'ils auraient pu, mais je n'ai point cédé. »

Digitized by Google

Mme Dudeffant, sur ce point, se trompait aussi bien qu'Helvétius et Saurin. Voltaire, malgré son rare bon sens, jugea légèrement cet ouvrage d'une portée si sérieuse : il accusa Montesquieu d'abuser de son esprit. L'auteur de l'*Esprit des Lois* se vengea en l'accusant du même crime. Voisenon a dit de Montesquieu qu'il « aimait les femmes, mais sans trouble. » Montesquieu n'a pas craint, à ce sujet, de faire cette confidence au public : « J'ai assez aimé à dire aux femmes des fadeurs et à leur rendre des services qui coûtent si peu. »

Mairan, que nous n'avons fait qu'entrevoir chez la marquise de Lambert[1], et qui était helléniste aussi consommé qu'habile physicien, avait la singularité de se parer continuellement de deux montres, dont l'une était un cadeau du duc d'Orléans. C'était un savant apprivoisé, qui ne rougissait pas d'adorer la musique et de jouer de plusieurs instruments. Il parlait en connaisseur de peinture et de sculpture, et, comme Fontenelle, donnait de la grâce à la science. Il lui succéda dans sa charge de secrétaire de l'Académie. On le taxait d'égoïsme : n'était-ce pas pour compléter sa ressemblance avec Fontenelle ?

Marivaux portait comme un fardeau, mais comme un fardeau dont on ne voudrait pas se séparer, sa réputation d'homme d'esprit. Il était toujours en arrêt, ne lâchait pas un mot qu'il ne l'eût pesé, éprouvé. Il étincelait quelquefois, mais au prix de quelle peine ! On souffrait de ses efforts, et, par commisération, on lui prodiguait l'encens. Marivaux tenait de la femme, et, contrairement à leurs tendances habituelles, les femmes se montraient affolées de ses faiblesses. Il recevait de Mme de Pompadour une pension de mille écus et puisait à pleines mains dans la bourse d'une vieille fille du nom de Saint-Jean.

Bernis avait la figure rondelette et rubiconde. Voltaire l'appelle « grasse et brillante Babet, » variante du surnom si connu de « Babet la bouquetière, » dont il l'avait déjà salué, et qui peignait au naturel ce poète non moins fleuri de style que de teint. Il se plaisait à le prendre pour point de mire : « Si, lui disait-il, on coupait les ailes aux Zéphyrs et à l'Amour, on vous couperait les vivres. » — En sa qualité de cadet de famille, Bernis avait été destiné à l'Eglise, mais il était de trop bonne maison et avait trop d'entregent pour rester aux étages inférieurs. Il frappa, sans hésiter, à la porte de Mme de Pompadour, et, sur l'heure, il obtint une pension de quinze cents livres et un logement au Louvre. Comme il sortait

[1] Voir *le Mardi de la marquise de Lambert*, dans la *Revue*, 2e série. t. XIX, p. 220 (livr. du 31 janvier 1861).

Digitized by Google

de chez elle, avec une pièce de toile de Perse qu'elle venait de lui donner, pour décorer son nouveau domicile, rencontrant le roi, qui l'interrogeait de l'œil, il lui fit sa réponse d'un air embarrassé. « Puisque la marquise, lui dit Louis XV, vous a donné la tapisserie, je veux vous payer les clous. » Et il lui fit présent de cinquante louis. Bernis fut reçu à l'Académie française dès l'âge de vingt-neuf ans. « C'est le tabouret de l'esprit, » dit le malicieux abbé de La Bletterie à Mme d'Aiguillon.

Grimm a tracé d'Helvétius le portrait suivant : « Il était d'une jolie figure et il excellait dans la danse. Il porta la passion de cet exercice fort loin, et l'on assure qu'il dansa une ou deux fois sur le théâtre de l'Opéra, sous le masque, à la place du fameux Dupré. » De complexion galante, il vécut à la diable jusqu'au jour où il épousa la charmante nièce de Mme de Graffigny, Mlle de Ligneville. Un an après la mort de Mme de Tencin (1750), Helvétius, affamé de gloire littéraire, résigna sa charge de fermier-général, qui lui rapportait cent mille écus de rente. Le livre de l'*Esprit*, qui fut son début, attira sur lui les foudres de l'Eglise. « Croyant, dit Garat, avoir observé que le principe le plus universel de tous les mouvements, de tous les efforts et de toutes les actions, était l'amour des plaisirs, il voulait se servir de ce moteur tout-puissant pour rendre tous les devoirs plus évidents et plus faciles ; il croyait que les plus austères deviendraient inviolables par l'alliance des voluptés et des vertus. » Rousseau se préparait à réfuter Helvétius, mais la persécution dont il était l'objet lui fit tomber la plume des mains. Voltaire écrivit à l'auteur de l'*Esprit* :

.....
Votre livre est dicté par la saine raison :
Partez vite et quittez la France.

Tout le monde épousait sa cause. Mais, dès que la persécution eut cessé, tout le monde fut contre lui, ou du moins contre son livre. Voltaire le déclarait bien écrit, mais « sans méthode » et lui reprochait de porter « un titre louche. » Rousseau le critiquait vertement dans l'*Emile*. D'Alembert le persiflait. Diderot disait : « Il y a trop de méthode dans sa méthode ; il faut des routes, mais qu'elles soient larges et non des lignes. » Il ajoutait, en manière de calmant : « L'*Esprit* sera pourtant compté parmi les livres de ce siècle. » Buffon décochait ce trait : « M. Helvétius aurait dû faire un bail de plus et un livre de moins. » Quant à Condillac, il se taisait, laissant son élève exposé seul au feu. Du reste, Helvétius, cœur d'or, faisant le bien sans faste, ne ressemblait en rien à l'homme de son œuvre, qui fait le bien par calcul,

Digitized by Google

Marmontel ne songeait alors qu'à mettre à la scène les tragédies que l'on sait. Pour se faire la main, il prenait près de Mlle Clairon des leçons qui ne lui coûtaient pas cher. Il avait commencé son éducation théâtrale à l'école de deux actrices aux gages du maréchal de Saxe, les demoiselles Navarre et Verrière. C'est ce qu'il raconte lui-même dans des Mémoires qu'il adresse à ses enfants. Et voici ses moyens de défense : « Celui qui ne veut écrire qu'avec précision, énergie et vigueur, peut ne vivre qu'avec des hommes. Mais celui qui veut, dans son style, avoir de la souplesse, de l'aménité, du liant, et ce je ne sais quoi qu'on appelle du charme, fera très bien, je crois, de vivre avec des femmes. Lorsque je lis que Périclès sacrifiait tous les matins aux Grâces, ce que j'entends par là, c'est que tous les jours Périclès déjeunait avec Aspasie. »

Astruc était un médecin distingué de l'école de Montpellier. De 1707 à 1709, il avait occupé la chaire de Chirac, détaché pour suivre l'armée. Ce dernier, en 1715, le prit pour juge dans une discussion scientifique qui s'était élevée entre lui et Vieussens, et il ne lui sut pas mauvais gré d'avoir donné tort à tous deux. Astruc vint à Paris en 1725. Quatre ans après, il partait pour la Pologne, dont le roi l'avait nommé son premier médecin. Mais il était de retour en 1730, avec les titres de médecin-consultant de Louis XV, de régent et de professeur au collége royal. Astruc, non content de s'occuper des choses de son métier, s'adonnait à la philosophie ; il a écrit un *Traité sur l'immortalité, l'immatérialité et la liberté de l'âme.* Il a laissé mieux qu'un renom de médecin et de philosophe de mérite : l'exemple d'un parfait homme de bien, toujours prêt à assister les malheureux de ses soins et de ses deniers.

Le comte de Tressan était un parfait gentilhomme, d'agréable figure et de manières aimables. Il était né avec une intelligence des plus ouvertes, le goût des vers et des romans. Mais sa famille lui imposa l'étude des sciences qui intéressent et font l'homme de guerre, et il s'y signala par de rapides progrès. Il reçut, en 1723, le brevet de mestre-de-camp ; fut nommé, en 1750, gouverneur du Toulois et de la Lorraine française, et appelé, peu de temps après, à la cour de Lunéville, en qualité de grand-maréchal. Il mourut à soixante-dix-huit ans, d'une chute de voiture, sur la route de Saint-Leu. C'était un esprit indécis, un philosophe honteux ; il avait du trait, mais il craignait de piquer. Boufflers l'a comparé à une guêpe qui se noie dans du miel.

D'Argental n'avait d'autre profession que d'être l'ami de Voltaire, ce qui lui valut l'honneur de passer pour le père d'un des romans de Mme de Tencin, sa tante, *le Comte de Comminges.* Marmontel en fait, on ne sait pourquoi, une sorte de gobe-mouches. N'est-ce pas, à

Digitized by Google

cause de la joie dont il était transporté à chaque nouveau succès de Voltaire ? Il est avéré que d'Argental était un esprit poli et de bon jugement.

La Popelinière dépensait son immense fortune au profit des beaux-arts et des lettres. Que n'en peut-on dire autant des millionnaires d'aujourd'hui ! Il prit lui-même la plume, pour mériter le surnom de *Pollion* que ses courtisans lui avaient donné, et composa deux ouvrages tirés à un très petit nombre d'exemplaires, et qu'on ne peut qualifier que de polissonneries : *Daïra*, histoire orientale, et les *Mœurs du siècle*. C'est Mme de Tencin qui maria ce financier avec Mlle Daucour, qu'a illustrée son aventure avec le maréchal de Richelieu.

Marmontel a esquissé ainsi quelques-unes des physionomies de la réunion de Mme de Tencin : « Dans Marivaux, dit-il, l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement. Montesquieu, avec plus de calme, attendait que la balle vînt à lui, mais il l'attendait. Mairan guettait l'occasion. Astruc ne daignait pas l'attendre. Fontenelle seul la laissait venir, sans la chercher, et il usait si sobrement de l'attention qu'on donnait à l'entendre, que ses mots fins, ses jolis contes, n'occupaient jamais qu'un moment. Helvétius, attentif et discret, recueillait pour semer un jour. »

Si Mme de Tencin ne se mêlait plus d'intrigues, elle se plaisait à donner des leçons de diplomatie courante. Elle conseillait à ses disciples de se ménager plutôt des amies que des amis, « car, ajoutait-elle, on fait tout ce qu'on veut des hommes ; et puis ils sont les uns trop dissipés, les autres trop préoccupés de leurs intérêts personnels pour ne pas négliger les vôtres ; au lieu que les femmes y pensent, ne fût-ce que par oisiveté. Parlez ce soir à votre amie de quelque affaire qui vous touche, demain, à son rouet, à sa tapisserie, vous la trouverez y rêvant, cherchant dans sa tête le moyen de vous y servir. Mais de celle que vous croirez pouvoir vous être utile, gardez-vous bien d'être autre chose que l'ami ; car, entre amants, dès qu'il survient des nuages, des brouilleries, des ruptures, tout est perdu. Soyez donc auprès d'elle assidu, complaisant, galant même, si vous voulez, mais rien de plus, entendez-vous ? »

Mme de Tencin disait à Fontenelle, en riant et en lui mettant la main sur le cœur : « C'est de la cervelle qui est là. » En revanche, l'abbé Trublet disait d'elle à quelqu'un qui lui vantait sa douceur : « Oui, si elle avait intérêt à vous empoisonner, elle choisirait le poison le plus doux. »

Au premier de l'an, toutes les « bêtes » de la « ménagerie » recevaient deux aunes de velours pour se faire une culotte. Cela se répéta jusqu'à la dernière année de la réunion. A cette époque, on

Digitized by Google

vit apparaître un nouveau visage : « Savez-vous, dit Mme de Tencin, ce que la Geoffrin vient faire ici? Elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » On parlait de deux étrangers : Glover, Anglais lourd et grossier, auteur d'un poème intitulé *Léonidas*, et Algarotti, un joli garçon d'origine vénitienne et de formes avenantes, qui, parmi ses péchés littéraires, compte *le Congrès de Cythère*. « Je ne lirai jamais, dit Mme Geoffrin, les ouvrages de ces deux auteurs, mais je penche fort à croire que ceux de M. Algarotti sont meilleurs. — Voilà bien un jugement de femme, repartit Fontenelle. — Sans doute, répliqua son interlocutrice avec vivacité, je dois juger en femme parce que je suis une femme et non une licorne. » Fontenelle ne l'appela plus autrement que *Licorne*.

II. — LES DINERS DE MADAME GEOFFRIN

Comme Mme de Tencin l'avait prévu, Mme Geoffrin recueillit à sa mort les épaves de sa réunion : l'éternel Fontenelle, Montesquieu, Mairan, Marmontel, Helvétius, auxquels vinrent s'adjoindre Diderot, d'Alembert, Thomas, d'Holbach, Suard, Saint-Lambert, Caylus, l'abbé de Saint-Pierre, Algarotti, Galiani, Hume, Burigny, Caraccioli, Gatti, Raynal, Voisenon, Morellet, Gentil-Bernard, Louis de Rohan, Mlle de Lespinasse, la marquise de Duras, les comtesses d'Egmont et de Brionne. Nous sommes loin de citer tous les noms : c'était tout un monde à côté de la petite colonie de la chanoinesse. Du reste, Mme Geoffrin disposait de ressources beaucoup plus considérables : quarante bonnes mille livres de rente — chiffre important pour l'époque — amassées dans la Manufacture des glaces par un mari fort peu spirituel, auquel on l'avait donnée à l'âge de quatorze ans.

Mme Geoffrin n'avait garde de trancher de la femme savante. Elle aimait à raconter les beaux projets d'éducation brillante formés par sa mère à son sujet, lorsqu'elle était à peine née. Elle montrait à qui voulait la voir la réponse faite par sa grand'mère à une lettre de sa fille toute pleine de ces naïves préoccupations : « Je ne suis pas surprise, y lisait-on, que vous soyez encore *indécise* sur le genre de talent auquel vous donnerez la préférence dans l'éducation de votre fille. Quant à moi, je n'y avais pas encore songé. Mais, comme vous me le mandez, *elle a déjà six semaines ;* il est bien temps en effet de se former un plan pour son éducation. Vous n'avez jamais bien pu démêler, dites-vous, quel est celui que j'ai suivi pour la vôtre. Je le crois sans peine, car je n'ai jamais eu de plan. J'ai toujours fait ce

Digitized by Google

que je croyais le mieux, sans y songer d'avance. Comme je ne vous perdais pas de vue, votre caractère, vos goûts, vos inclinations m'indiquaient la route que j'avais à suivre. Je me suis trouvé chaque jour ce qu'il me fallait de raison pour diriger la vôtre. Je n'en demandais pas davantage. Si je vous ai rendue plus habile que moi, tant mieux; mais je ne vois pas la nécessité que votre fille le soit plus que vous. Savez-vous que je meurs de peur que vous n'en fassiez un prodige? » La mère de Mme Geoffrin se le tint pour dit, car cette dernière affichait elle-même son ignorance, tout en travaillant en secret à se meubler l'esprit. Elle s'astreignait à écrire deux lettres tous les jours et réussit à se faire un style. Un abbé italien étant venu lui offrir la dédicace d'une grammaire italienne et française : « A moi, monsieur, dit-elle, la dédicace d'une grammaire! A moi, qui ne sais pas seulement l'orthographe! » Ce ne fut qu'à l'âge de quarante-deux ans, c'est-à-dire en 1741, qu'elle ouvrit sa maison [1]. C'était à table qu'elle recevait ses familiers, qui se composaient non-seulement de gens de lettres et de savants, mais encore d'artistes. On remarquait parmi ces derniers : le bonhomme Portail, conservateur des tableaux du palais de Versailles; le bon Carle Vanloo, petit-fils, fils et frère de peintres renommés,—trop vanté alors et trop discrédité aujourd'hui; Soufflot, très savant architecte, mais d'un esprit sans culture; Boucher, le peintre des grâces de mauvais aloi; Lemoine, sculpteur de mérite, sans prétention et d'une timidité d'enfant; Latour, un enthousiaste qui avait la passion de peindre les philosophes, qui bâtissait lui-même des systèmes et se montrait humilié lorsqu'on lui parlait de ses pastels; Vien, qui fut salué le premier peintre d'histoire du temps et qui devait mourir comte et sénateur; le graveur Pierre Cochin et Lagrenée, que la grâce de ses figures fit surnommer l'Albane français. Aux artistes il faut ajouter les amateurs célèbres : Mariette; Billy; Marigny, surintendant des bâtiments; Wattelet, qui se piquait aussi de peindre et ne dédaignait pas la rime; l'abbé de Saint-Non, conseiller-clerc au parlement de Paris, qui fut disgracié comme ses collègues à propos de la bulle *Unigenitus*, et qui, après avoir donné sa démission, dessina, grava et publia soixante vues de Rome, où il était allé en compagnie de Robert et de Fragonard; enfin, le comte de Caylus, de qui Marmontel dit pis que pendre. Selon lui, c'était un être très vaniteux, protecteur des arts, mais fléau des artistes. Caylus chargeait les érudits de lui composer des mémoires sur des breloques qu'il achetait à des brocanteurs et qu'il convertissait en antiques. Il fondait des prix sur Isis et Osiris, pour avoir l'air d'être initié aux mystères, et, sans

[1] Elle habitait rue Saint-Honoré, près de l'Assomption.

Digitized by Google

grec ni latin, s'insinuait dans les académies. Il se faisait, en architecture, proclamer par ses fidèles *le restaurateur du style simple, des formes simples, du beau simple.* Enfin, il s'intitulait lui-même l'inspirateur des beaux-arts. Tels sont les ridicules que Marmontel prête à Caylus. Grimm le juge d'une façon plus équitable, sans néanmoins le ménager. Il jouissait, dit-il, de soixante mille livres de rente et n'en dépensait pas dix mille pour lui : il donnait le reste. « Des bas de laine, de bons gros souliers, un habit de drap brun avec des boutons de cuivre, un grand chapeau sur la tête : voilà son accoutrement ordinaire, qui n'était pas assurément ruineux. Un carrosse de remise faisait le plus fort article de sa dépense. Ce qu'il y a encore de singulier dans un homme qui s'était entièrement voué à l'étude et à la passion des arts, c'est qu'il avait l'air rustre et les manières dures, quoiqu'il eût beaucoup de bonhomie dans le fond. Ce qui n'est pas moins étrange, c'est qu'avec ces goûts, qui paraissent supposer tant de délicatesse et de chaleur d'âme, il n'avait pas l'air sensible; il écrivait platement, sans imagination et sans grâce. » Ajoutons que Caylus était l'ami particulier de Bouchardon et de Carle Vanloo.

Le dîner des artistes avait lieu le lundi. Marmontel et l'abbé Morellet y étaient admis. L'abbé possédait des connaissances très variées. C'était une âme droite, armée de l'ironie de Swift. Quant à Marmontel, il était de la maison. Il demeura dix ans sous le toît de Mme Geoffrin, à titre de locataire, prétend-il; ce que dément le caractère de l'hôtesse. Il vécut dans son intimité, sans mériter pourtant d'être compté au nombre de ses amis. Il en fait lui-même la confidence — et il ne faut pas oublier que c'est à ses enfants qu'il s'adresse — en alléguant, pour raison, qu'elle « n'était pas assez sûre de » sa « sagesse » et qu'il ne voulait pas se « laisser dominer. » Il dit encore qu'on devait être auprès d'elle soigneux sans empressement, « ne manquer à rien, mais ne rien prodiguer. » Elle autorisait la discussion, mais, au premier mot qui dépassait les bornes qu'elle avait fixées, elle se hâtait de vous couper la parole par son inévitable « Voilà qui est bien, » — un inflexible rappel à l'ordre. Sur ce point, Marmontel est d'accord avec tous les contemporains. « Mme Geoffrin, dit Thomas, était, dans le moral, comme cette divinité des anciens qui maintenait ou rétablissait les limites. Elle tempérait les opinions comme les caractères. Souvent, dans la chaleur des discussions, elle empêchait que la voix s'élevât, parce que les mouvements de l'âme suivent presque toujours ceux de la voix et montent, pour ainsi dire, avec elle. »

Son appartement était décoré des tableaux de Vanloo, de Greuze, de Vernet, de Vien, de Lagrenée et de Robert, qui, ainsi que des

Digitized by Google

bronzes et des meubles du meilleur goût, témoignaient de son amour pour les arts. Lorsqu'un financier voulait acheter une toile, on la portait chez elle, et les invités du lundi, constitués en aréopage, avaient mission d'en déterminer la valeur artistique et le prix vénal. Son logis était un musée : on y trouvait, en exposition permanente, la précieuse collection de Mariette.

Outre les dîners du lundi et du mercredi, Mme Geoffrin donnait de petits soupers, auxquels n'étaient appelés que cinq ou six convives, « ou un quadrille d'hommes et de femmes du plus grand monde, assortis à leur gré et réciproquement bien aises d'être ensemble. » Marmontel, qui abonde en détails [1], s'inscrit, non sans se rengorger, parmi les élus habituels. Il ne parle pas de Morellet, qui se met aussi lui-même sur la liste, mais il s'adjoint ce poète efféminé qui doit la moitié de son nom à Voltaire, *Gentil*-Bernard, devenu par sa réserve immuable le favori de Mme Geoffrin. Pourtant, un de ces groupes avait exclu l'auteur de *Phrosine et Mélidore*. Ce groupe comprenait la belle comtesse de Brionne, la non moins belle marquise de Duras, la jolie comtesse d'Egmont et le prince Louis de Rohan, le Pâris de ces trois déesses. Mme de Brionne — Minerve — était d'une régularité accomplie de taille et de traits : beauté parfaite, à laquelle il ne manquait que « l'air de la volupté » (toujours la suite des confidences de Marmontel à ses enfants). C'était là le prestige souverain de la séduisante et piquante Mme d'Egmont, une Vénus, la digne fille du maréchal de Richelieu [2]. Junon était représentée par la jeune marquise de Duras, chef-d'œuvre de beauté froide, digne du pinceau de M. Ingres, d'une aussi grande pureté de caractère que de lignes, d'une sévérité de maintien qui imposait le respect. Alerte, étourdi comme un enfant, qu'il était hier, le prince de Rohan, destiné à jouer le si triste rôle que vous savez, s'éloignait de la tradition mythologique en donnant le prix à Minerve. Avant ou après le souper, ces illustres personnages figuraient collectivement la servante de Molière ; l'auteur des *Contes moraux* leur débitait la prose incolore et réfrigérante qu'il était sur le point de livrer à l'impression. Quand le souper de Mme Geoffrin faisait défaut, c'était chez Mme de Brionne qu'on se rassemblait.

Au bout de la table du mercredi se tenait M. Geoffrin, qui ne desserrait les dents que pour manger. Il avait la naïveté de l'âge d'or. Un mauvais plaisant eut l'idée de lui prêter plusieurs fois le premier

[1] Il donne même le menu de ces petits soupers, menu des plus modestes : un poulet, des épinards et une omelette.

[2] La comtesse n'était pas dans les bonnes grâces de Mme Necker, qui a écrit : « Il n'est pas surprenant que Rousseau soit amoureux de Mme d' gmont; sa beauté est un paradoxe. » (*Mélanges manuscrits*, t. Ier, p. 320.)

Digitized by Google

volume des voyages du père Labat : l'autre le relisait toujours. « Comment, lui dit-on, trouvez-vous cet ouvrage? — Fort intéressant, mais il me semble que l'auteur se répète un peu. » Il lisait le *Dictionnaire* de Bayle à deux colonnes, sans tenir compte de la ligne de démarcation, et s'écriait : « Quel excellent ouvrage, s'il était moins abstrait! » Un étranger, qui assistait depuis quelque temps au dîner des gens de lettres, ne l'apercevant plus à sa place ordinaire : « Qu'est devenu, madame, demanda-t-il, ce pauvre bonhomme que je voyais ici et qui ne disait jamais rien? — C'était mon mari : il est mort, » répondit tranquillement Mme Geoffrin.

Après dîner, dans les beaux jours, d'Alembert, Raynal, Helvétius, Galiani, Marmontel et Thomas gagnaient les Tuileries, où d'autres amis venaient les rejoindre. Assis au pied d'un arbre de la grande allée, ils devisaient des dernières nouvelles et critiquaient le ministère. Ils rompaient des lances en faveur de Frédéric, et employaient toutes les ressources de leur esprit à battre en brèche les gros bataillons de la ligue européenne formée contre le roi-philosophe. Quand ils quittaient le salon pour se diriger vers le lieu de leur rendez-vous habituel, Mme Geoffrin leur disait, moitié souriante, moitié grondeuse : « Je parie que vous allez encore aux Tuileries faire votre sabbat, et que M. Turgot et M. l'abbé Bon vous y attendent. » Si Fontenelle condamnait la guerre, « parce qu'elle trouble la conversation, » Mme Geoffrin évitait avec le plus grand soin de s'occuper des affaires du gouvernement, de peur qu'il ne se mêlât des siennes et ne dérangeât l'économie de son existence paisible. Cependant elle reçut, « avec la même bonté, » Morellet sortant de la Bastille, où l'avait fait enfermer sa préface des *Philosophes*, et contribua de ses deniers à édifier l'Encyclopédie, cette formidable machine de guerre, destinée à battre en brèche l'ancien régime.

Deux ou trois anecdotes prouvent que la gravité de Mme Geoffrin était de la pétulance en regard de l'impassibilité du vieux Fontenelle. Ennemi de tout mouvement, il réprouvait l'esprit qui court la poste. Un jour, après lui avoir demandé un éclaircissement, devinant le reste, elle l'arrêta tout net au beau milieu de son discours, puis s'écria : « N'est-ce pas que j'ai souvent raison? — Oui, répondit-il avec humeur, mais vous l'avez trop tôt. Votre raison est comme ma montre, elle avance. » Une autre fois — c'était à table — elle interrompit à plusieurs reprises un de ces conteurs qui ne se lassent pas de fatiguer les oreilles de leur prochain. Pour en finir, elle le pria de découper une poularde; et comme il tirait de sa poche un petit couteau : « Monsieur, lui dit-elle, pour réussir dans ce pays-ci, il faut de grands couteaux et de petites histoires. » L'excellente femme, il faut bien l'avouer, était frondeuse à l'occasion. « Avez-vous rien

Digitized by Google

vu de plus magnifique et de meilleur goût? lui demandait-on en lui montrant le superbe hôtel du fermier-général Bouret. — Je n'y trouverais rien à dire, répliqua-t-elle, si Bouret en était le frotteur. » Elle décocha nous ne savons quel trait contre Greuze, qui dit plaisamment à un de ses amis : « Mort-Dieu ! si elle me fâche, qu'elle y prenne garde, je la peindrai. » Elle justifiait ainsi le désir qu'elle exprimait de voir Marivaux prendre rang parmi les immortels : « Il faut que les étrangers trouvent de tout à l'Académie, et que, s'ils demandent du Marivaux, on tire d'abord la layette où il est placé. » L'ignorante faisait parfois les rencontres les plus heureuses. Entendant vanter la vertu de quelques grandes dames qui ne s'étaient distinguées jusque-là que par des frasques galantes : « Je me tais, dit-elle, car je les ai vues poires. Je suis comme ce paysan qui ne pouvait se résoudre à faire sa prière aux pieds de la nouvelle image d'un saint dont le bois portait des poires peu de temps auparavant. » Elle ne se doutait guère que son bon sens parlait comme le génie d'Horace. L'abbé Trublet était sa bête noire; elle le définissait « un sot frotté d'esprit. » Trublet suait sang et eau à parer son style, et dépensait la plus grande partie de son intelligence dans le placement des points et virgules. Cependant Maupertuis affirme que ses *Essais de littérature* étaient si prisés en Allemagne, que les maîtres de poste refusaient des chevaux à ceux qui ne les avaient pas lus. Il était d'une laideur qu'aggravait encore sa malpropreté, un défaut capital aux yeux de Mme Geoffrin. Il s'était institué le valet de l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, et « faisait consister sa gloire, dit Grimm, à savoir et à raconter avec précision comment Fontenelle toussait et crachait. » Il passa vingt ans sur le seuil de l'Académie avant de pouvoir le franchir. Un matin, Piron vient prévenir Trublet qu'une place est vide; il avait vu sortir un cercueil de la maison de Fontenelle, qui restait dans son voisinage. L'abbé croit cette fois toucher au but, mais on lui rit au nez : c'était Daube, le neveu de Fontenelle, qui était le mort. Trublet prend alors un parti héroïque : il se jette dans la dévotion, et, pour certifier son dévouement à la bonne cause, montre les blessures dont les épigrammes de Voltaire l'ont criblé. Touchée d'un tel martyre, la reine met en avant le président Hénault, qui comble enfin les vœux de l'abbé en emportant un fauteuil d'assaut.

Mme Geoffrin avait la manie de prêcher et parlait en plusieurs points, comme un prédicateur expert dans son art. Grimm nous a transmis le texte d'un de ses sermons, auquel il a assisté et qui était divisé ainsi : 1° la gaucherie du corps; 2° la gaucherie de l'esprit. Le premier point concernait Burigny; le second, le chevalier de Lorenzi, frère du comte de Lorenzi qui a été si longtemps ministre

Digitized by Google

de France à Florence. Tous deux étaient présents au prône. A ce qu'il paraît, Burigny ne se signalait pas par ses manières dégagées. Ce que nous savons de lui, c'est que le digne homme, qui avait accepté un logement chez Mme Geoffrin et ne devait plus sortir de la famille, était d'une modestie sans exemple et d'une sensibilité féminine. Apprenait-il qu'un de ses livres, *de l'Autorité du Pape*, par exemple, était goûté du public et que les frais en étaient couverts : « Félicitez-moi, disait-il tout rayonnant à ses amis, j'ai eu bien du plaisir à le composer et ce plaisir n'a rien coûté à mon libraire. » Il écrivait dans l'*Europe Savante*. « C'est un excellent journal, lui dit-on, mais il a quelquefois des endroits très faibles. — Ceux-là sont de moi, » répondit-il. Il ne souffrait pas que l'on attaquât ceux avec qui il était ou avait été lié. L'auteur du *Chef-D'œuvre d'un inconnu*, mort depuis un demi-siècle, était fort malmené devant lui. Burigny s'empressa de le défendre, et ne parvenant pas à convaincre son adversaire : « Monsieur, lui dit-il les larmes aux yeux, vous me percez le cœur ! M. de Saint-Hyacinthe était mon ami ; je l'ai bien connu et vous ne le peignez que d'après la calomnie. » Comment ne pas se rendre à des arguments de cette candeur ? — Pour Lorenzi, le trait que voici donne la mesure de sa « gaucherie d'esprit. » Il se trouvait à Lyon, dans un dîner, près de M. Lenormand, fermier-général. « Quel est ce monsieur ? » demande-t-il tout bas. « C'est, lui répond-on, le mari de Mme de Pompadour. » Et Lorenzi, s'abouchant avec lui, de l'appeler M. de Pompadour de sa voix la plus sonore.

La naïveté du chevalier avait pour pendant la malice de l'abbé de Cannaye, un enfant terrible qui passait sa vie à rimer des impertinences. Il eut la fantaisie de brocarder les petits dialogues de Remond de Saint-Marc, un de ses amis, l'homme de France le plus poli, ce qui ne l'empêchait pas d'être l'ennemi acharné de Fontenelle. Remond, qui avait la peau tendre, se plaignit à Mme Geoffrin des piqûres anonymes qui l'avaient endommagé. L'abbé se trouvait derrière la victime et ricanait en tirant la langue. Remond s'aperçut du jeu aux éclats de rire de la galerie. Quelques-uns des assistants déclaraient le procédé inconvenant ; les autres n'y voyaient qu'une espièglerie. On résolut de soumettre le cas au savant abbé Fenel, qui ne put rien conclure, sinon que « c'était un usage chez les Gaulois de tirer la langue. »

Les abbés foisonnaient dans cette réunion. Disons un mot de chacun d'eux.

L'abbé Raynal était d'une aménité sans égale, mais il avait le défaut d'être grand parleur. Né dans le Rouergue, il avait exercé

Digitized by Google

quelque temps comme jésuite à Pézénas. « Je ne prêchais pas mal, disait-il, mais j'avais un *assent* de tous les diables. »

Celui que le cardinal Dubois lui-même, qui devait s'y connaître, appelait « l'honnête homme, » et qui a enrichi le dictionnaire du mot *bienfaisance* (1725), dont il aurait été l'expression vivante, n'eût été sa pauvreté, l'abbé de Saint-Pierre était un causeur diffus, dépourvu d'esprit. Il ne tarissait pas, lorsqu'il avait entamé ses sujets favoris : la paix perpétuelle et la réforme de l'orthographe. Mme Geoffrin, qu'il ne put pratiquer longtemps, car il mourut en 1743, lui portait une affection empreinte de respect. Un jour qu'il était venu de bonne heure, craignant qu'il ne se perdît dans des digressions sans fin, elle le provoqua sur un terrain très circonscrit et où il pouvait se mouvoir de pied ferme ; puis, après lui avoir procuré un petit triomphe : « Monsieur l'abbé, dit-elle, vous avez été d'une excellente conversation. — Madame, répondit-il en souriant, je ne suis qu'un instrument dont vous avez bien joué. » Le digne abbé, plus malléable qu'un adolescent dans le train ordinaire de la vie, était de roc lorsqu'il s'agissait de la défense de la vérité. « N'ayant pas voulu louer Louis-le-Grand, dit Morellet, il fut chassé de l'Académie pour n'avoir pas rempli sa fonction de compère, selon l'esprit de l'institution. »

Le collaborateur habituel de Mme Favart, Voisenon, attira aussi sur lui la colère des Quarante, qui, cette fois, eurent souci de leur dignité. « Eh ! messieurs, leur dit Duclos, pourquoi tourmenter ce pauvre infâme ? » Voisenon, qui devait sa fortune au duc de Choiseul, s'était hâté, aussitôt la chute de ce ministre, d'aller faire sa cour au chancelier Maupeou. Les reproches de ses confrères ne le touchèrent pas plus que le mépris dont l'accabla le duc d'Orléans. Ce dernier, dont il était un des commensaux, lui ayant fait fermer sa porte : « Bah ! dit Voisenon, je ne verrai plus les princes : je n'en serai pas plus triste ; ils n'en seront pas plus gais. » — Laharpe nous fait assister à un dialogue caractéristique, entre Voisenon et Mme Geoffrin qui s'efforçait de le retenir à souper : « Je ne puis, j'ai des affaires indispensables. — Des affaires ! vous ? c'est donc un rendez-vous ? — Peut-être. — Eh bien, vous n'irez pas. Je suis trop votre amie pour le souffrir : votre santé... Allons, vous n'irez pas. — Mais j'ai promis ; il faut alors que j'écrive. — Oui, sans doute, écrivez. » Et comme il hésitait : « Eh bien, pourquoi n'écrivez-vous pas ? — Au fait, ce n'est pas la peine que j'écrive. Je m'étais douté qu'il ne me serait guère possible d'aller à ce rendez-vous, et ma lettre est toute faite. » Il tira son épitre de sa poche et la remit à un domestique avec un sang-froid des plus comiques.

Un Napolitain de quatre pieds et demi, « gras à lard » selon l'expression de Mme d'Epinay, parlant et écrivant la langue de Voltaire

Digitized by Google

comme Voltaire lui-même, exécutait, dans la soirée, des intermèdes d'une verve à dérider un marbre. Toute causerie se taisait devant le monologue turbulent de l'abbé Galiani, aussi prodigue de gestes et de grimaces que son illustre compatriote *il signor Pulcinella*. Il touchait à tout, bafouait tout de son rire impitoyable. C'était l'ironie faite homme. C'était un fouillis de folie et de sagesse, amalgamé avec tant d'art qu'on ne pouvait distinguer où finissait l'une, où commençait l'autre. Et ce cliquetis de mots étincelants durait une heure, sans fatiguer personne, pas même Galiani. Si quelque malavisé hasardait une interruption : « Laissez-moi donc achever, s'écriait-il, vous aurez bientôt tout le loisir de me répondre. » En effet, quand l'abbé avait fini, les contradicteurs pouvaient s'ébattre tout à leur aise, car il se glissait dans la foule et disparaissait à toutes jambes. — Galiani avait débuté, à Naples, à l'âge de vingt ans, par une parodie des discours académiques : l'oraison funèbre d'un bourreau. Il partit, en 1759, pour Paris, avec le titre de secrétaire d'ambassade, et y resta jusqu'en 1769, lançant toutes les fusées de son esprit entre ses deux amis, Grimm et Diderot. L'auteur de la *Correspondance Littéraire* rapporte nombre de ses saillies. Il reconnaissait, dit-il, « trois sortes de raisonnements ou plutôt de résonnements : résonnements de cruches, ce sont les plus ordinaires; résonnements de cloches, comme ceux de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, ou de Jean-Jacques Rousseau; enfin, raisonnements d'hommes, comme ceux de Voltaire, de Buffon et de Diderot. » Voltaire prisait fort son talent : « Comment pouvez-vous me dire, écrit-il à Mme d'Epinay, que je ne connais pas l'abbé Galiani! Est-ce que je ne l'ai pas lu? Par conséquent je l'ai vu. Il doit ressembler à son ouvrage (*Dialogues sur les blés*) comme deux gouttes d'eau, ou plutôt comme deux étincelles. N'est-il pas vif, actif, plein de raison et de plaisanterie? Je l'ai vu, vous dis-je, et je le peindrais. »

Un autre Napolitain compta parmi les personnages importants de la réunion Geoffrin, mais il n'y parut qu'en 1770, lorsqu'il passa de Londres à Paris, en qualité d'ambassadeur du roi des Deux-Siciles. C'était le marquis de Caraccioli, dont la physionomie lourde, véritable enseigne de bêtise, cachait un entrain qui rappelait l'abbé Galiani. A voir cette masse inerte, on ne pouvait croire qu'elle fût capable de mouvement. Mais à peine le marquis avait-il ouvert la bouche, que de ses yeux éteints jaillissaient des éclairs, et que ses membres engourdis s'agitaient avec une vivacité fiévreuse. La métamorphose était complète; il avait le diable au corps. Il parlait difficilement le français; mais, lorsque le mot propre lui échappait, il se rejetait sur l'italien, et, quelque bariolé que fût son style, il

Digitized by Google

s'élevait jusqu'à l'éloquence. Caraccioli n'était pas seulement un homme d'esprit, c'était aussi un homme de cœur. De retour dans son pays, sa première mesure, comme vice-roi de la Sicile, fut l'abolition de la torture. Galiani, au contraire, aussitôt qu'il eut remis le pied à Naples, où l'avaient appelé ses nouvelles fonctions de magistrat, s'empressa, lui l'ami des encyclopédistes, de faire acte de rigorisme : il défendit à une troupe française qui passait de jouer le *Tartufe*, et se vanta de ce beau trait dans une lettre à d'Alembert[1]. Il tenait, en vérité, « du seigneur Polichinelle, » au moral comme au physique. — Pour ces deux hommes, Paris était une patrie d'élection. « C'est le café de l'Europe, » disait Galiani. Il est vrai qu'il ne se gênait pas pour se moquer — de quoi ne se moquait-il pas? — de l'engouement des Parisiens. On se souvient de son mot sur Sophie Arnoult : « C'est le plus bel asthme que j'aie entendu de ma vie. » Et Caraccioli faisait chorus : « Leurs oreilles, disait-il, sont doublées de maroquin. » Ce dernier disait encore : « Avant d'être venu à Paris, je me faisais de l'Amour l'idée la plus séduisante; je me le peignais comme un dieu charmant : je croyais vraiment lui voir des ailes d'azur, un carquois brillant, des flèches d'or. J'ai bien ouvert les yeux : j'ai vu que ce n'était qu'un petit vilain Savoyard. » Caraccioli avait un homonyme qui portait le titre de colonel, gagné, non à l'armée. mais dans l'éducation du prince Rzewusky. Ce Caraccioli vivait de sa plume et en abusait. On ne pouvait rien trouver de plus maussade que ses écrits, n'était sa personne qui suait l'ennui. Aussi, lorsqu'on présentait l'ambassadeur dans un salon, criait-on d'avance, pour éviter la confusion : « Ce n'est pas lui ! ce n'est pas lui ! »

Les étrangers de distinction, qui traversaient Paris, avaient tous l'ambition d'être reçus chez Mme Geoffrin. Quand l'un d'eux devait assister à un de ses dîners, elle ne manquait pas de dire à ses habitués : « Soyons aimables. » Mentionnons les plus célèbres : le comte Poniatowski, le prince Adam Czartoryski, Hume et le comte de Creutz. Le premier, qui devint roi de Pologne, sous le nom de Stanislas II, par la grâce de Catherine de Russie, sa maîtresse, et qui ne jouissait alors que d'un budget insuffisant, était admis dans l'intimité de Mme Geoffrin. Il l'appelait « maman, » non sans raison, car elle l'avait tiré du Fort-l'Evêque, le Clichy d'alors. C'était un jeune homme d'une grâce parfaite et du meilleur ton. Il eut le tort de nouer, en Pologne, d'étroites relations avec un personnage mal famé, le chevalier Williams, ambassadeur d'Angleterre. La calomnie ne

[1] « En politique, disait-il, je n'admets que le machiavélisme pur, sans mélange, cru, vert, dans toute sa force, dans toute son âpreté. »

Digitized by Google

manqua pas d'en faire son profit, et Rulhière n'eut garde d'omettre l'anecdote scandaleuse dans son *Histoire de Russie en* 1762. Il était en train de l'écrire : Poniatowski régnait et son cousin-germain, Adam Czartoryski, visitait Paris. Or, un jour que celui qui mérita le surnom de *Mécène de la Pologne* se trouvait chez Mme Geoffrin, arrive Rulhière qui offre la primeur de son œuvre. On fait cercle et le voilà qui, presque à l'oreille du prince, lit étourdiment un passage où la calomnie s'étalait tout au long et qui finit ainsi : « Peut-être que l'exactitude de ce détail n'est pas de mon sujet, mais M. de Poniatowski étant devenu roi, il y a toujours plaisir à reconnaître les chemins qui mènent au trône [1]. » Hume avait accompagné en France lord Hertford, avec le titre de secrétaire d'ambassade. C'était un gros homme d'un calme de glace et d'une acuité d'intelligence peu commune. Les femmes l'idolâtraient, quoiqu'il manquât de chaleur et de grâces. On se le disputait à la cour comme à la ville, quoiqu'il égalât en hardiesse les plus osés des philosophes. « Je ne mange ici que de l'ambroisie et ne bois que du nectar, » écrivait-il à ses amis de Londres. — Le comte de Creutz, ambassadeur de Suède, était tout à la fois un poète et un savant. Cet homme du nord avait la passion du beau et du bien, une imagination de feu, une richesse d'expressions toute méridionale. Il parlait toutes les langues de l'Europe comme la sienne, et devisait de chimie en chimiste de profession, et d'histoire naturelle en disciple accompli de Linnée. D'ordinaire, replié en lui-même, il était pensif et distrait ; mais, lorsqu'il se livrait, personne ne pouvait se soustraire au charme de son langage chaud et coloré, sous lequel perçaient une science profonde, une sensibilité exquise et un sens moral inexorable.

D'Alembert formait avec le comte de Creutz un contraste frappant : rien de plus animé et de plus sautillant que ce petit homme, à la taille fluette, aux yeux étroits, au nez large des ailes et terminé en pointe, à la voix claire et perçante. « Après avoir passé sa matinée à chiffrer de l'algèbre et à résoudre des problèmes de dynamique ou d'astronomie, il sortait de chez sa vitrière comme un écolier échappé du collége, ne demandant qu'à se réjouir ; et par le tour vif et plaisant que prenait alors cet esprit si lumineux, si profond, si solide,

[1] Page 13. — Cette histoire ne parut qu'en 1797. Mme Geoffrin avait offert à Rulhière une somme considérable pour qu'il consentît à jeter au feu son manuscrit. Il s'était vivement récrié, avait fait sonner bien haut les mots de vertu et d'honneur, et finalement déclaré qu'il ne déserterait pas son devoir d'historien. Mme Geoffrin, qui l'avait écouté avec un calme parfait : « En voulez-vous davantage? » lui demanda-t-elle sans se départir de son flegme. Nous n'approuvons pas, nous racontons d'après Grimm. Le comte de Schomberg, à qui Rulhière rapporta le mot, émerveillé du sang-froid de Mme Geoffrin, ne put retenir cette exclamation : « Ah! c'est sublime! »

Digitized by Google

il faisait oublier en lui le philosophe et le savant..... [1] » Il courait de l'un à l'autre, contant de folles anecdotes ou lançant des boutades telles que celle-ci : « Qui est-ce qui est heureux ? quelque misérable. » Il ne mordait pas, mais il pinçait. Voisenon le savait mieux que personne. « Il n'a tenu qu'à moi, lui disait un jour l'abbé, d'être évêque de Boulogne. — Si c'est du bois de Boulogne, je le crois, » répliqua d'Alembert. Il s'habillait d'habitude avec simplicité, d'une seule couleur ; mais, dans les circonstances solennelles, il se permettait la perruque à bourse et arborait le nœud de rubans à la Soubise. A première vue, il avait l'air banal, mais le sourire fin et amer, qui, entre temps, errait sur ses lèvres, dénonçait l'homme supérieur.

Grimm a peint Diderot au vif, quoique d'un pinceau enthousiaste. Il le représente avec un front élevé et large, un nez d'une « beauté virile, » des yeux d'une douceur infinie, mais prompts à étinceler, et une bouche où la grâce se jouait entre la malice et la bonhomie. « Quelque nonchalance, dit-il, qu'eût d'ailleurs son maintien, il y avait naturellement dans le port de sa tête, et surtout dès qu'il parlait avec action, beaucoup de noblesse, d'énergie et de dignité. Il semble que l'enthousiasme fût devenu la manière d'être la plus naturelle de sa voix, de son âme, de tous ses traits. Dans une situation d'esprit froide et paisible, on pouvait souvent lui trouver de la contrainte, de la gaucherie, de la timidité, même une sorte d'affectation ; il n'était vraiment Diderot, il n'était vraiment lui que lorsque sa pensée l'avait transporté hors de lui-même. » L'auteur du *Neveu de Rameau* avait débuté par une brochure restée inédite, et qu'un libraire, doué d'un flair subtil et d'une âme libérale, lui avait payée, pour l'aiguillonner au travail. Diderot s'était hâté de porter cet argent à sa femme qui avait eu des scrupules sur la provenance, ne pouvant croire qu'on le lui eût donné en échange de quelques « chiffons de papier. » Elle s'était même exaltée jusqu'à lui reprocher d'avoir dupé ce brave homme.

Diderot était devenu subitement l'ami intime de Grimm. Or, voici le portrait qu'on a fait de celui-ci : De gros yeux à fleur de tête, une allure dégingandée, une mise de petit-maître avec l'accompagnement obligé des pots de blanc et de rouge, une âme portée à la mélancolie ou à la gaieté, à la sensibilité ou à la sauvagerie, à l'enthousiasme ou à l'intrigue. Grimm parlait un langage incorrect, mais que relevait la hardiesse de l'expression. En dépit de ses hérésies grammaticales, on ne rencontrait personne, dit Mme d'Epinay, qui eût le tact plus délicat et plus sûr. Voltaire disait de lui : « De quoi donc s'avise ce bohémien d'avoir plus d'esprit que nous ? » Grimm était d'origine

[1] *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 110.

Digitized by Google

bavaroise. Arrivé jeune à Paris, comme gouverneur des fils du comte de Schœnberg, ministre du roi de Pologne en France, il avait été ensuite attaché, en qualité de lecteur, au prince héréditaire de Saxe-Cobourg, et, depuis 1753, entretenait une correspondance littéraire avec la duchesse de Saxe-Gotha, l'impératrice de Russie, la reine de Suède, le roi de Pologne, etc. En cas de maladie ou d'absence, c'était Diderot qui tenait la plume; la correspondance ne chômait que quand ils s'éloignaient tous deux de Paris. En 1773, par exemple, ils s'étaient rendus l'un et l'autre à l'appel de Catherine. Grimm, à la date du 10 novembre de cette année, écrivait à Mme Geoffrin : « Quand je pense combien il y a de ruisseaux entre vous et moi, sans compter celui de la rue Saint-Honoré, je suis tenté de vous souhaiter la bonne année la veille de la Saint-Martin. »

Thomas était silencieux et méditatif; il ne s'abandonnait que dans un cercle d'amis. D'abord professeur au collége de Beauvais, il était devenu secrétaire du duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, puis avait été nommé secrétaire-interprète des cantons suisses, sinécure qui lui permit de suivre tout à l'aise son penchant pour les lettres. Il excellait dans le discours académique, mais, à force de chercher le sublime, il tombait souvent dans l'emphase. Le meilleur morceau d'éloquence qu'il ait laissé est son *Eloge de Marc-Aurèle*, critique indirecte du règne corrompu qu'il avait sous les yeux.

Suard était né spadassin, car, dès l'âge de quinze ans, il comptait déjà trois affaires d'honneur, comme disent les gens qui font consister l'honneur à donner ou à recevoir un coup d'épée. Le jeune Franc-Comtois avait déposé son humeur belliqueuse aux îles Sainte-Marguerite, où ses escapades lui avaient valu un séjour forcé. Il était arrivé à Paris sans un sou vaillant, mais riche de savoir-faire. Son début fut un éloge de Louis XV, enjolivé d'une apologie de Montesquieu, manœuvre habile pour se concilier en même temps la cour et les libres penseurs. Suard joua toute sa vie ce double jeu; là est le secret de la réputation acquise par un homme à qui, selon Beaumarchais, « il n'a manqué qu'un peu d'esprit pour être un écrivain médiocre. »

Le marquis de Chastellux, colonel d'un régiment qui portait son nom, avait de l'esprit, mais à l'allemande, difficile à jaillir. Avec l'impassibilité du dieu Terme, il pratiquait une sorte de travail souterrain, et, aussitôt que le mot commençait à couler comme de source, se servait de sa verve dans l'unique but de provoquer celle des autres. Il avait le dédain de la logique et ne pouvait résister à l'innocent plaisir de placer une équivoque. C'est ce que constate Mme Necker, sous le couvert de Suard : il « n'aperçoit les objets, fait-elle dire à ce dernier, que sous une seule face et, comme on dit

Digitized by Google

en administration, s'égare dans les *vicinaux*. Ce défaut tient au talent qu'il a pour les calembours [1]. » La joie naïve qui éclatait sur le visage du marquis au moindre bon mot qu'il entendait aurait désarmé le farouche Boileau lui-même.

Saint-Lambert transportait dans la conversation l'élégance un peu froide de ses œuvres et un ton de bonne compagnie, contracté à la petite cour de Lunéville, où il avait été admis au double titre de marquis et de poète. Il avait quitté les gardes lorraines pour aller habiter le village d'Aubonne, dans la vallée de Montmorency, près de « celle qui l'avait choisi pour embellir sa vie. » A Paris, il descendait à l'hôtel du prince de Beauveau, avec lequel il s'était lié à Nancy.

Cahuzac avait aussi suivi la carrière des armes, et, la campagne de Hanovre terminée, s'était mis à cultiver, non la terre comme Cincinnatus, mais la tragédie comme personne, et il en tirait vanité. A un dîner du mercredi, se disposant à lire *Manlius*, une pièce qui n'a été ni jouée ni imprimée : « J'ai tâché, dit-il modestement, d'éviter le gigantesque de Corneille et la fadeur de Racine [2]. — Cela s'appelle, répondit un grand seigneur, s'asseoir entre deux chaises. »

Le baron d'Holbach était trop discret pour rendre de fréquentes visites à Mme Geoffrin, qu'effarouchait l'audace de ses opinions philosophiques et qui cependant avait pour lui un goût marqué : « Je n'ai jamais vu, disait-elle, d'homme plus simplement simple. » Il possédait une mémoire prodigieuse et qui avait le don de ne conserver que ce qui méritait d'être retenu. « Quelque système que forge mon imagination, disait Diderot à Grimm, je suis sûr que mon ami d'Holbach me trouve des faits et des autorités pour le justifier. »

Lesage se tenait dans un coin, son cornet acoustique à la main, ne le portant à son oreille que lorsqu'il flairait un discoureur spirituel. C'est le premier sourd qu'on ait vu gai.

Gatti, médecin consultant du roi, pirouettait à travers le salon de Mme Geoffrin avec une réjouissante légèreté de corps et d'esprit : on eût dit qu'il voulait protester contre les plaisanteries dont Molière a riblé sa profession.

Fontenelle, qui comptait environ quatre-vingt-dix ans, prenait plaisir à se rappeler et à rappeler les événements dont il avait été témoin — sans se montrer détracteur du temps présent. « Il avait vu, dit Saint-Lambert, ce siècle brillant dont notre siècle aime à

[1] *Mélanges extraits des manuscrits de madame Necker*, t. II, p. 308.

[2] Dans *le Comte de Warwick*, qui est la glorification de la Grande-Bretagne, on remarquait ce vers qui n'a, en effet, son pareil ni chez Corneille ni chez Racine :

Transportons l'Angleterre au milieu de la France.

Digitized by Google

s'entretenir; sa mémoire était remplie d'anecdotes qu'il rendait encore plus intéressantes par sa manière de les placer. Ses contes et ses plaisanteries faisaient penser. Les femmes, les hommes de la cour, les artistes, les poètes, les philosophes aimaient sa conversation. » Il produisait parfois l'effet d'un revenant. On croyait rêver, lorsqu'en 1753, après avoir évoqué le souvenir des dragonnades, parlé de jansénisme et de quiétisme, il se prit à dire dans une digression inopinée : « J'étais chez Mme de Lafayette, je vois entrer Mme de Sévigné..... » Tous les regards se portèrent dans la direction de son bras levé du côté de la porte, comme si l'on eût cru à une apparition de l'illustre marquise. Lorsque la conversation avait un tour animé, n'aimant pas le bruit, il attendait qu'elle fût close pour donner son avis. Il appliquait alors son cornet, car il était devenu sourd, comme Lesage, avec les années, et demandait un résumé de la discussion. Puis, se concentrant en lui-même, il se livrait à un examen muet, et, les raisons pour et contre mûrement pesées, il prononçait son verdict. Si c'était quelque ennuyeux qui avait la parole, son neveu Daube, par exemple,

Qu'une ardeur de dispute éveillait avait l'aube,

il demeurait à l'écart. Un jour celui-ci lui cria : « Je dis, moi..... — Ah! vous dites, vous, » répliqua Fontenelle, et il se hâta d'ôter son cornet. Dépourvu de tout enthousiasme, il n'en comprenait aucun, pas même celui dont il était l'objet. En 1751, un Anglais accourt aussi vite que le permet la raideur britannique, lui disant : « Il y a longtemps que je désire vous voir et vous causer. — Ce n'eût pas été ma faute si vous ne m'eussiez pas vu, répondit-il; j'ai vécu quatre-vingt quatorze ans pour vous en donner le plaisir, si plaisir il y a. Voyez ce qu'on fait pour vous, des espèces de miracles. » Diderot le rencontra pour la première fois en 1754. « J'éprouve un sentiment singulier..... » lui dit le philosophe d'une voix émue. « Monsieur, repartit Fontenelle, il y a quatre-vingts ans que j'ai relégué le sentiment dans l'églogue. » Il avait été jadis d'humeur galante, mais en se gardant de l'amour, ce trouble-fête, et à cinquante ans avait fait vœu de continence, comme on se met à la diète, par raison de santé. Il s'amusait, auprès de Mme Geoffrin, à rivaliser de caquetage amoureux avec le bonhomme Réaumur, le plus patient des naturalistes. Mme Geoffrin entrait dans le jeu et appelait Réaumur son *monsieur;* et l'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* d'improviser quelques rimes toutes pleines de sa jalousie nonagénaire. Il n'avait pas un seul ennemi, car on ne peut sérieusement compter Rémond de Saint-Marc. Comme on le questionnait sur sa recette : « Par ces

Digitized by Google

deux axiomes, dit-il : tout est possible et tout le monde a raison. » On ne put, en aucune circonstance, le surprendre riant ou pleurant. A la nouvelle de la mort de Mme de Tencin : « Eh bien ! s'était-il écrié, j'irai désormais chez Mme Geoffrin. » Son égoïsme faisait dire de lui : « Lorsqu'il mourra, il s'embrassera bien tendrement, se serrera entre ses bras et se dira : Adieu, mon ami, je n'ai jamais aimé que toi, je suis au désespoir de te quitter. » Il ne demandait de service à personne, mais n'en rendait pas, malgré ses trente mille livres de rente, à moins d'une pression. C'était Mme Geoffrin qui avait le privilége de vaincre, non son avarice, mais son indifférence. Toujours à la piste de misères à soulager, elle venait quelquefois lui faire part de quelque pieuse trouvaille. « Ils sont bien malheureux, » murmurait Fontenelle, et il parlait d'autre chose. Elle ne l'interrompait pas, mais au moment de le quitter : « Donnez-moi, lui disait-elle, cinquante louis pour ces pauvres gens. Vous avez raison. » Et il donnait les cinquante louis, prêt à recommencer le lendemain, pourvu qu'on l'aiguillonnât de nouveau.

Mme Geoffrin faisait de sa fortune l'usage le plus libéral, et exagérait le désintéressement au point de repousser avec dépit les actions de grâces qu'elle s'attirait. Elle entendait se payer par ses mains, et déclarait savoir bien goûter toute seule la satisfaction qu'on éprouve à obliger. Pour peu qu'on la contredît, elle répliquait vivement qu'elle n'aimait que les ingrats, et érigeait l'ingratitude en vertu. Par une inconséquence bien naturelle, elle détestait Rousseau, qui ne pouvait souffrir ni les bienfaits ni les bienfaiteurs ; mais elle se montrait, à l'occasion, admirablement logique. Quelqu'un lui faisant remarquer que sa laitière la servait mal : « Je le sais bien, dit-elle, mais je ne puis pas en changer. — Et pourquoi, madame ? — C'est que je lui ai donné deux vaches. — La belle raison ! — Eh ! oui ; elle vendait du lait à ma porte, mes gens vinrent me dire qu'elle était au désespoir de la perte de sa vache, et comme ils m'avertirent trop tard, je lui en donnai deux : une pour remplacer celle qu'elle avait perdue, et l'autre pour la consoler de tout le chagrin qu'elle avait eu pendant huit jours. Vous voyez bien que je ne peux changer cette laitière-là. » Mme Geoffrin avait le génie et l'opiniâtreté de la bienfaisance. Tout en visitant ses pauvres, elle frappait quelquefois à la porte de ses amis, sous prétexte de s'informer de leur santé, et en réalité pour inspecter leur logis et combler les vides. Le lendemain ils voyaient arriver, qui un bureau, qui un fauteuil, qui une pendule, qui un mobilier complet, qui un contrat de rente. Un matin, elle entre chez Morellet, qui était en proie à une cruelle déception. Il espérait que le contrôleur général d'Invaux récompenserait largement ses mémoires sur la Compagnie des Indes, dans lesquels il

Digitized by Google

plaide la cause de la liberté du commerce, et il ne reçoit d'autre visite que celle d'une femme qu'il a dû froisser, car sa fortune repose en grande partie sur les bénéfices du privilége de la Manufacture des glaces. Mme Geoffrin n'a pas l'air de remarquer l'embarras de l'abbé. Elle s'assied auprès du feu, et, ramenant sa robe grise sur ses jambes, pour dissimuler la gêne qu'elle ressent elle-même : « Je ne veux pas, dit-elle tout à coup, voir votre sort entre les mains de ces gens en place, qui n'ont encore rien fait pour vous de solide, et qui, d'un moment à l'autre, peuvent vous retirer ce qu'ils vous donnent. Dites-moi votre nom de baptême, et passez demain chez Dosne, notaire, rue du Roule; vous signerez un contrat de rente viagère de douze cent et quelques livres que je place sur votre tête et sur la mienne. Avec cela vous serez au moins sûr de vivre à l'abri du besoin. » Et elle le quitta brusquement, selon son habitude. Elle pensionna aussi d'Alembert, Thomas et Mlle de Lespinasse. Il lui avait fallu dépenser des trésors de diplomatie pour vaincre les susceptibilités de cette dernière, qui avait la tête aussi chaude que le cœur. C'était la seule femme qui parût au dîner du mercredi. Morellet raconte à son sujet une amusante anecdote. Elle avait, à plusieurs reprises, témoigné le désir de connaître Buffon. « Mme Geoffrin s'étant chargée de lui procurer ce bonheur, avait engagé Buffon à venir passer la soirée chez elle. Voilà Mlle de Lespinasse aux anges, se promettant bien d'observer cet homme célèbre et de ne rien perdre de ce qui sortirait de sa bouche. La conversation ayant commencé, de la part de Mlle de Lespinasse, par des compliments flatteurs et fins comme elle savait les faire, on vient à parler de l'art d'écrire, et quelqu'un remarque avec éloge combien M. de Buffon avait su réunir la clarté à l'élévation du style, réunion difficile et rare. « Oh! diable! dit M. de » Buffon, la tête haute, les yeux à demi fermés et avec un air moitié » niais, moitié inspiré, oh! diable! quand il est question de clarifier » son style, c'est une autre paire de manches. » A ce propos, à cette comparaison des rues, voilà Mlle de Lespinasse qui se trouble, sa physionomie s'altère, elle se renverse sur son fauteuil, répétant entre ses dents : « Une autre paire de manches! clarifier son style. » Elle n'en revint pas de toute la soirée. »

Au premier de l'an, sans doute en commémoration de la culotte de velours de Mme de Tencin, les invités du mercredi recevaient une calotte de même étoffe; c'était le cadeau de celle que le roi de Pologne appelait « maman, » et qu'ils appelaient, eux, « notre mère. » Elle envoyait à son voisin, Piron, sous couleur d'étrennes, une provision de sucre et de café, qui durait jusqu'à la Saint-Sylvestre.

D'Alembert, Thomas et Morellet ont fait chacun, sans se concerter, un éloge de Mme Geoffrin. Si leur reconnaissance les rend suspects,

Digitized by Google

on peut s'en référer au témoignage de Mme Necker qui a tous les caractères de l'impartialité : « Mme Geoffrin, écrit-elle, a su trouver la quadrature du cercle en morale, la réunion des qualités opposées : elle est économe et généreuse, bonne sans être faible ; et pour conserver un équilibre parfait, elle n'aime rien passionnément, pas même la vertu. » Elle avait fait graver sur des jetons ces deux maximes : « Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié. — L'économie est la mère de la libéralité. » Elle écrivait à d'Alembert : « Je sens avec plaisir qu'en vieillissant j'en deviens *plus bonne*, car je n'ose pas dire meilleure, parce que ma bonté tient peut-être à la faiblesse, comme la méchanceté de bien d'autres. J'ai fait mon profit de ce que me disait souvent le bon abbé de Saint-Pierre : que la charité d'un homme de bien ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes ont si souvent besoin ; et j'ai pris, comme lui, pour devise, ces deux mots : *Donner et pardonner.* » Elle était, en effet, d'une tolérance extrême et se pliait quelquefois au rôle de confidente. Lorsqu'on la mettait sur le chapitre de la galanterie, elle s'en tirait « avec le ton simple de la Bible. » Elle donnait son avis comme s'il se fût agi d'affaires courantes, et il semblait qu'elle n'avait jamais eu rien à démêler avec les passions des hommes.

Mme Geoffrin partit en mai 1765 pour la Pologne, où l'appelait la gratitude de l'ancien prisonnier du Fort-l'Evêque, fraîchement élu roi. Elle ne s'était pas décidée à ce voyage sans réflexion. « On est curieux de me voir, s'était-elle dit, on s'attend que j'aurai beaucoup d'esprit, que je développerai les plus grandes connaissances ; si je le fais, je n'étonnerai personne, on s'y attendait. Si, au contraire, je suis très simple, si je ne pense jamais à ce que j'ai à dire, si je le dis sur-le-champ et le plus naturellement possible, on sera surpris, on ne s'y attendait pas et l'on se croira à mon niveau ; on m'en saura gré. » Elle suivit cette dernière ligne de conduite et s'en trouva bien. Elle fut accueillie comme une souveraine en voyage. Une grande partie de la noblesse vint à sa rencontre à quelques lieues de Varsovie et ne la quitta qu'à la porte d'une maison que le roi lui avait fait préparer sur le modèle de sa maison de Paris, afin qu'elle s'imaginât entrer dans la sienne.

Pendant son séjour à Varsovie, Mme Geoffrin reçut une lettre de Voltaire qui la priait d'intéresser Stanislas au sort du malheureux Sirven. Elle obtint un don de deux cents ducats, accompagné du billet suivant : « J'ai cru voir dans la lettre que Voltaire vous écrit, la Raison qui s'adresse à l'Amitié en faveur de la Justice. Quand je ferai une statue de l'Amitié, je lui donnerai vos traits ; cette divinité est mère de la Bienfaisance. Vous êtes la mienne depuis longtemps,

Digitized by Google

et votre fils ne vous refuserait pas, quand même ce que Voltaire me demande ne m'honorerait pas autant. » Elle écrivait le 23 juillet 1766 : « Mon cher d'Alembert, je ne peux pas vous pardonner d'être bien aise que les agréments que j'ai eus dans mon voyage fassent une nouvelle peine à votre voisine (Mme Dudeffant). Je conviens que c'est une méchante bête, mais elle est aveugle ; et, de plus, le genre de sa méchanceté, qui est la jalousie, la rend si malheureuse qu'en vérité elle me fait pitié. Ce sentiment a retenu le désir que j'avais d'écrire un petit billet galant au président (Hénault). » Et quelques jours après (le 30), encore à la même adresse : « .... Je dis mille choses tendres à mon cher baron d'Holbach et à la belle baronne, ainsi qu'à vous ; ils font partie du troupeau que mon cœur a choisi..... » A Versailles, où son nom bourgeois et ses relations avec les philosophes l'auraient empêchée de pénétrer si elle en avait eu l'ambition, on ne parlait que des témoignages de considération qu'on lui prodiguait à la cour de Pologne. Mme Geoffrin fut vivement pressée par Catherine de se rendre à Saint-Pétersbourg, mais elle ne quitta Varsovie que pour regagner Paris qu'elle regrettait. Elle devait, à son passage à Vienne, être l'objet d'honneurs encore plus insignes que lors de son arrivée à Varsovie. Joseph II vint lui-même au devant d'elle et force lui fut de dîner avec l'impératrice-reine.

Dès que la nouvelle du retour de Mme Geoffrin se fut répandue dans Paris, ses anciens familiers accoururent en foule et, à leur suite, quantité de gentilshommes et même des ministres. « Vous devez être bien fière, lui dirent quelques gens de lettres, de l'empressement de si hauts personnages. — J'en suis très heureuse, répondit-elle, non pour moi qui n'ai aucun service personnel à leur demander, mais pour vous qui pouvez avoir besoin de leur protection. » Elle avait trop de bon sens pour être vaine, et n'avait d'autre préoccupation que les intérêts de ses amis. Apprenant en 1769 que Palissot voulait, à la faveur de l'anonyme, faire jouer son *Homme dangereux*, comédie en trois actes, qu'il prétendait être une satire contre lui-même, et qui n'était qu'une suite des *Philosophes*, elle pria M. de Sartine d'en empêcher la représentation et obtint gain de cause.

Mme Geoffrin eut le mérite d'avoir pour elle non-seulement les hommes mais encore les femmes [1]. Mme Neker lui a consacré une di-

[1] Une seule voix s'éleva contre Mme Geoffrin. Elle avait fermé sa porte à un certain abbé de Guasco, qui passait pour un espion des cours de Vienne et de Turin. L'abbé s'en plaignit à Montesquieu comme d'une avanie que rien ne justifiait. L'auteur de l'*Esprit des lois*, dont il avait capté l'esprit par ses flatteries, eut le tort, pour lui être agréable à son tour, d'égratigner Mme Geoffrin, et l'abbé, pour publier ces coups de griffes de complaisance, édita, en 1767, les *Lettres familières* de Montesquieu. Le volume fit scandale, mais aux dépens de Guasco seul.

Digitized by Google

zaine de pages qui, malgré quelques menues critiques, composent un panégyrique des plus louangeurs. « La vieillesse de Mme Geoffrin, écrit-elle, ressemble à celle des arbres dont on connaît l'âge par l'espace qu'ils occupent, et la quantité de racines qu'ils ont jetées. » Elle « a l'esprit de tous les âges et son secret pour cela est de conserver toujours l'esprit du sien..... Elle a vu tous les hommes illustres de ce siècle ; elle a découvert avec sagacité leurs singularités et leurs défauts..... Elle les juge toujours par leur conduite et jamais par leurs talents. C'est ainsi qu'on peut se mesurer avec eux et se trouver même supérieure. » — « Mme Geoffrin, écrit Mme d'Epinay à l'abbé Galiani (6 novembre 1770), est toujours elle, bonne, excellente et originale, en ce que le *génie* l'est toujours. Je ne la vois que quand je la rencontre, comme vous savez. Elle se porte à merveille. C'est encore un problème que je n'ai pu résoudre, de savoir pourquoi elle ne m'aime pas, car j'étais faite pour lui plaire, observant toujours paisiblement, n'offusquant et n'effaçant jamais personne, n'ayant ni fortune, ni maison montée, n'étant ni bête ni conquérante ; cela est singulier. » — « C'est, dit Laharpe, la figure de vieille la plus revenante qu'il soit possible de voir. »

Un jour elle rassembla quelques membres de sa réunion qui l'avaient engagée à écrire ses mémoires. Et voici ce qu'elle leur lut :

Mémoires de madame Geoffrin, en six volumes in-12.

PRÉFACE.

La vérité de mon caractère, le naturel de mon esprit, la simplicité et la variété de mes goûts m'ont rendue heureuse dans toutes les situations de ma vie ; je sens de la douceur à m'en rappeler les événements, et un plaisir piquant à penser que je vais me développer moi-même à moi-même.

Cet ouvrage sera pour moi ce que sont ordinairement, pour nous autres femmes, de grands projets de broderie ou de tapisserie : le choix du dessin nous amuse, l'exécution nous occupe quelque temps, nous y travaillons peu, nous nous en ennuyons et nous ne le finissons pas.

Et ce fut tout.

Le contact journalier des encyclopédistes n'avait pu entamer la foi de Mme Geoffrin. Seulement, elle pratiquait à la sourdine. Elle avait imaginé un biais pour être bien avec le ciel sans être mal avec les philosophes. D'un appartement loué dans un couvent de religieuses, elle se glissait dans une tribune qu'elle s'était réservée à l'église des Capucins. Aucun indiscret n'ayant divulgué, de son vivant, cette dévotion clandestine, elle avait un renom de scepticisme

Digitized by Google

parfaitement établi. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement général, lorsqu'on apprit qu'elle avait contracté une maladie mortelle, en suivant un jubilé à Notre-Dame, au mépris du froid le plus vif. « On ne meurt que de bêtise, » avait-elle coutume de dire. Et c'était d'une imprudence religieuse qu'elle mourait, elle qu'on n'aurait crue capable ni d'imprévoyance ni de piété. La paralysie progressive dont elle était atteinte mit sept mois à l'emporter. « Votre dernière lettre, écrit Galiani à Mme d'Epinay, me parle du malheur de Mme Geoffrin ; elle succombe aux lois de la nature et du temps..... M. de Clermont, hier au soir, m'étonna et me surprit d'abord en me soutenant que ces maladies et ces rechutes de Mme Geoffrin avaient été causées par des excès de dévotion. » Puis, à propos de la métamorphose qui s'est opérée en elle, l'abbé prend à partie les sectaires et les indifférents : à son avis, les premiers seuls méritent le feu. « Le fanatique, dit-il, est un homme qui se met à courir au milieu d'une foule et tout le monde le suit. L'incrédule fait bien pis, c'est un danseur de corde qui fait les tours les plus incroyables en l'air, voltigeant autour de sa corde ; il remplit de frayeur et d'étonnement tous les spectateurs, et personne n'est tenté de l'imiter. *Ergo*, Mme Geoffrin devait finir par un bon jubilé. » Ses amis entouraient son lit de souffrance avec une sollicitude qui attestait la profondeur de leur attachement. Mais Mme Geoffrin avait une fille, la marquise de La Ferté-Imbault, qui détestait les philosophes, et qui lui déclara qu'il fallait opter entre eux et elle. La pauvre moribonde se conduisit en mère, et, à son grand regret, vit toute la société quitter la place, sauf Burigny, qui n'était pas homme à porter ombrage à la marquise, et que celle-ci considérait d'avance comme une portion de son héritage. D'Alembert écrivit à Mme de La Ferté-Imbault une lettre polie, quoique semée de traits acérés. Les autres, qui n'avaient pas sa retenue, firent tapage. Réveillée en sursaut, Mme Geoffrin leur reprocha de faire du bruit pour rien, et qualifia de folle la marquise, tout en louant son zèle : « Ma fille, dit-elle, est comme Godefroi de Bouillon ; elle a voulu défendre mon tombeau contre les infidèles. » A cette époque, Joseph II, qui faisait son tour d'Europe, sous le pseudonyme de comte de Falkenstein, vint lui rendre la visite qu'il avait reçue d'elle à Vienne. Dans l'intervalle d'une crise à l'autre, Mme Geoffrin s'entretenait avec le petit nombre d'amis qu'avait laissé pénétrer le cordon sanitaire de la marquise. Elle n'avait pas la force de causer longuement, mais elle était restée en possession de son esprit et de son cœur. On élevait aux nues la simplicité de son caractère. « Tant de gens l'affectent, dit-elle, en rééditant son mot sur d'Holbach, mais M. de Malesherbes, voilà un homme simplement simple. » Elle avait, comme autrefois, la passion

Digitized by Google

de la bienfaisance. Sachant que Suard montait son ménage, elle lui envoya trois casserolles d'argent. Elle força Thomas à recevoir une cassette de deux mille écus. Ce fut en vain qu'il argua de l'aisance dans laquelle il se trouvait. De guerre lasse, Thomas remit la cassette à Mme de La Ferté-Imbault qui eut la pudeur de la refuser, et la fit porter chez un notaire, à titre de dépôt, au nom du philosophe. La marquise, en revanche, poussa les hauts cris, lorsqu'en parcourant les comptes de sa mère, elle acquit l'assurance que l'Encyclopédie lui avait coûté cent mille écus.

Pendant la léthargie qui précéda la mort de Mme Geoffrin, un domestique dit à un visiteur : « Madame est bien sensible à votre souvenir ; elle vous fait dire qu'elle a perdu l'usage de la parole. » Aussitôt qu'elle eut rendu le dernier soupir, Mme Geoffrin, jusqu'alors si respectée, devint la proie des artisans de dénigrement. « Son excellente table, s'écriaient-ils en chœur, était tout son mérite. » Morellet les réduisit au silence par cet argument sans réplique : « Il faut autre chose que des dîners pour occuper dans le monde la place que cette femme estimable s'y était faite. »

EMILE COLOMBEY.

Digitized by Google

ABD-EL-KADER

SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

1832-1860

Il ne faut jamais craindre de rendre justice à son ennemi ; c'est toujours honorable, et quelquefois habile. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

CINQUIÈME PARTIE[1]

XV. — L'INVASION

Politique d'Abd-el-Kader au Maroc. — Création du camp de Lella-Maghnia. — La guerre sainte au Maroc. — Abd-el-Kader rentre en Algérie. — Isly, Tanger, Mogador. — Traité de Tanger. — Projet d'émigration à la Mekke. — Bou-Maza. — Sidi-Brahim. — Aïn-Temouchent. — Révolte générale. — Campagne de onze mois. — Intervention du Maroc. — Attaque de nuit. — Retraite de la Deïra. — Abd-el-Kader et le général de Lamoricière. — Dernier conseil. — Convention. — Soumission.

La conduite politique qu'Abd-el-Kader avait à suivre au Maroc était toute tracée : empêcher les tribus de l'Algérie de se soumettre, et pour cela les tenir perpétuellement en haleine par l'espoir d'une invasion de sa part ; amener le Maroc à se prononcer en sa faveur, et, dans ce but, surexciter les passions religieuses, et notamment celles de l'ordre puissant des *Khouâns* de Mouley-Taïeb ; se faire un

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 5 (livr. du 15 juillet 1862); p. 325 (livr. du 31 juillet); p. 523 (livr. du 15 août); p. 660 (livr. du 31 août).

Digitized by Google

piédestal enfin du mépris que tous ses sujets ont conçu pour Mouley-Abd-er-Rahmân, et l'entraîner par la crainte à devenir son allié, de peur d'avoir à lutter contre un rival; tel est le plan qu'a adopté l'émir. Mais Abd-el-Kader connaissait trop bien le sultan du Gharb pour ne pas être convaincu que, par avarice plus encore peut-être que par peur de la France, il ne ferait la guerre que contraint et forcé; il faut donc qu'il l'y entraîne malgré lui, et pour cela qu'il oblige notre armée à entrer sur le territoire du Maroc. Afin d'amener ce résultat. Abd-el-Kader fait une pointe hardie en Algérie, *rhaze* la tribu des Sdama qui l'a abandonné après le combat du 11 novembre 1843, et, cette excursion terminée, il revient s'abriter derrière la frontière.

En admettant, chose assurément contestable, que les représentations de la diplomatie pussent produire un effet utile sur un gouvernement semblable à celui de Mouley-Abd-er-Rahmân, il était prudent de chercher un moyen de nous mettre à l'abri d'invasions de ce genre. Le général Bugeaud décida en conséquence la formation d'un camp au nord-ouest de Tlemsen, dans un endroit connu jusque-là par la *zaouïa* élevée en l'honneur de Lella-Maghnia. Cette occupation devait amener la réalisation du projet formé par l'émir. En effet, aux yeux des Marocains, cette prise de possession ne constituait pas seulement une violation de territoire, puisque la zaouïa de Lella-Maghnia appartenait, suivant eux, non pas à l'Algérie, mais au Maroc; c'était encore, et surtout, une profanation. Plutôt la guerre que de laisser entre les mains des chrétiens le tombeau respecté de cette sainte femme. Les passions religieuses, si ardentes au Maroc, une fois surexcitées, le moyen d'obliger Abd-er-Rahmân à nous déclarer la guerre était trouvé.

Grâce aux nombreux émissaires chargés par les chefs des divers ordres de Khouâns de propager au milieu des tribus marocaines la nouvelle du scandale dont nous venons de nous rendre coupables, grâce aux lettres envoyées dans toutes les directions pour engager les fidèles croyants à venger l'injure faite à la religion, le Maroc, depuis sa frontière de l'est jusqu'à l'Océan, est en armes, la guerre sainte est proclamée d'enthousiasme, et l'empereur, pour ne point se voir emporté par le torrent, est forcé de le suivre et de diriger vers l'Algérie une partie de ses troupes et des contingents arabes.

Le général Bugeaud est accouru dans la province de l'ouest pour faire face au danger qui menace. Il ne désire pas la guerre; quel profit la France pourrait-elle en tirer! Mouley-Abd-er-Rahmân la redoute de son côté. Dans des conditions semblables, il est évident que, la première explosion de fanatisme une fois calmée, les deux partis seraient parvenus à s'entendre si un événement imprévu n'eût

Digitized by Google

rendu la guerre inévitable. Une conférence ayant été convenue entre le chef marocain El-Ghennaoui et le général Bedeau, le parti fanatique craignit que la paix n'en résultât, et ne vit d'autre moyen de l'empêcher que de tirer sur l'escorte française. Dès ce moment, une éclatante punition devenait nécessaire.

Abd-el-Kader, qui avait suivi les événements, jugea que le moment était arrivé pour lui d'établir une diversion en faveur des Marocains en plaçant l'armée du général Bugeaud entre l'insurrection du Maroc et une révolte des tribus algériennes. S'il réussissait, le gouverneur devait se trouver dans une position dangereuse. L'émir rentre donc en Algérie, et pénètre jusque dans les environs de Tiaret. Mais partout il rencontre des colonnes françaises en mouvement, partout il voit des tribus ruinées qui témoignent peu de dispositions à s'insurger. D'un autre côté, que va devenir sa deïra? Fut-il jamais une circonstance où sa présence au milieu des siens aura été plus nécessaire? Cette double considération le décide à reprendre le chemin de la frontière où vient d'arriver Sidi-Mohammed, fils du sultan du Gharb, qui a été investi par son père du commandement des troupes marocaines. En vain l'émir s'efforce-t-il d'empêcher ce chef présomptueux d'engager une action générale; ses conseils sont accueillis par des sourires et des dédains : que vient-il donner des avis lorsqu'il n'a pas su vaincre lui-même? Ses soldats ne sont que des lâches, puisque de retraite en retraite, ils sont venus chercher un asile sur les terres du Maroc. Les guerriers du Gharb, la garde noire du sultan de Fâs, vont lui montrer comment il faut s'y prendre pour abattre les chrétiens! Isly, Tanger, Mogador, parvinrent sans doute à modifier l'opinion de Sidi-Mohammed; dans tous les cas, ces trois journées vengèrent Abd-el-Kader, dont les contingents ne prirent d'ailleurs aucune part au premier de ces combats, des insultes qui avaient été prodiguées à ses vaillants soldats.

Un traité de paix fut la conséquence de cette triple défaite. *La France, assez riche pour payer sa gloire*[1], ne réclama pas d'indemnité de guerre de l'empereur du Maroc, bien qu'assurément ce fût le châtiment le plus cruel qu'elle eût pu infliger à son avarice proverbiale; elle se borna à lui imposer l'obligation de nous délivrer d'Abd-el-Kader. Mouley-Abd-er-Rahmân, trop heureux d'en être quitte à ce prix, signa tous les engagements que l'on voulut, s'en rapportant à ses ministres du soin d'en différer l'exécution. Le seul article du traité de Tanger qui présentât quelque importance est l'article 4; il est ainsi conçu : « Hadj Abd-el-Kader est mis hors la

[1] Ce fut à propos du traité de Tanger que fut écrit ce mot devenu célèbre.

Digitized by Google

loi, dans toute l'étendue de l'empire du Maroc, aussi bien qu'en Algérie. Il sera, en conséquence, poursuivi à main armée par les Français, sur le territoire de l'Algérie, et par les Marocains sur leur territoire, jusqu'à ce qu'il en soit expulsé ou qu'il soit tombé au pouvoir de l'une ou de l'autre nation. Dans le cas où Abd-el-Kader tomberait au pouvoir des troupes françaises, le gouvernement de Sa Majesté le roi des Français s'engage à le traiter avec égards et générosité. Dans le cas où Abd-el-Kader tomberait au pouvoir des troupes marocaines, Sa Majesté l'empereur du Maroc s'engage à l'interner dans une des villes du littoral ouest de son empire, jusqu'à ce que les deux gouvernements aient adopté de concert les mesures indispensables pour qu'Abd-el-Kader ne puisse en aucun cas reprendre les armes et troubler la tranquillité de l'Algérie et du Maroc. »

Les événements n'avaient donc pas tourné comme Abd-el-Kader l'avait espéré lorsqu'il incita les tribus du Gharb à proclamer la guerre sainte. Cependant la situation n'était pas aussi désespérée pour lui qu'aurait pu le faire supposer le texte du traité. Il savait que les populations lui étaient favorables, que l'empereur le redoutait : il pouvait donc s'appuyer sur les sympathies des premières pour le protéger contre les terreurs du second. L'émir n'ignorait pas d'ailleurs qu'à ce moment du moins il n'avait qu'à vouloir pour être porté au trône de Fâs. S'il ne le voulut pas, ce fut uniquement « parce que, d'une part, sa religion lui défendait de nuire à celui que Dieu avait élu, et que, de l'autre, connaissant le Maroc, ses habitants divers, il savait qu'il lui aurait fallu douze ou quinze ans de luttes continuelles, non pour gouverner comme Mouley-Abd-er-Rahmân, mais pour gouverner par la force et par la loi[1]. »

Le traité de Tanger reçut toutefois un semblant d'exécution : l'empereur écrivit à Abd-el-Kader pour lui enjoindre de se rendre à Fâs ! L'émir donna une réponse échappatoire, et Abd-er-Rahmân se garda bien d'insister davantage. Abd-el-Kader put donc continuer à occuper sur la frontière la position qu'il y avait prise, à surveiller les événements et à tenir nos tribus dans une agitation perpétuelle au moyen de lettres dont il inondait le pays, et par lesquelles il annonçait sa prochaine arrivée. Au mois de février 1845, il crut l'instant venu pour lui de faire une tentative sur l'Algérie. Apprenant par ses espions que les Arabes de la vallée du Chélif s'agitaient de nouveau, il résolut de se porter au milieu d'eux pour les entraîner à la révolte. Mais le général de Lamoricière, dans le sud de

[1] Déclaration faite par Abd-el-Kader à M. le général Daumas pendant sa mission à Toulon.

Digitized by Google

Mascara, le général Cavaignac, dans la subdivision de Tlemsen, le colonel Géry, dans la région saharienne, lui fermèrent le passage, et il se vit forcé de reprendre le chemin de la deïra sans avoir pu réaliser ses projets. Ce fut alors que cet homme, qui avait toujours espéré jusque-là, arrivant enfin à douter que Dieu l'eût choisi pour son instrument, témoin de la situation de sa famille, de ses soldats, de tous ses fidèles réduits à la misère, conçut un de ces projets dont la grandeur est bien digne d'exciter l'admiration. Laissons, au surplus, Abd-el-Kader le raconter lui-même à M. le général Daumas.

« J'ai eu la pensée, dit-il, de me mettre à la tête de toute cette population qui avait suivi ma fortune, d'appeler à moi tous les musulmans qui, hostiles à la domination des chrétiens, n'auraient pas voulu la supporter davantage, et de nous acheminer ainsi tous, par terre, vers la Mekke, vivant en amis avec ceux qui nous auraient accueillis en amis, et passant sur le corps de tous ceux qui se seraient montrés hostiles. Qui aurait pu, chez les Arabes, résister aux vieilles bandes qui vous avaient si souvent combattus, vous dont la réputation pour la poudre est si grande dans le monde entier? C'eût été un beau spectacle à donner à l'univers, que celui d'aller restituer à leur berceau les Arabes qui, douze siècles auparavant, en étaient sortis pour conquérir l'Afrique et ne voulaient plus y rester depuis qu'elle était tombée sous la domination des chrétiens [1]. »

Une circonstance arrêta l'exécution de ce projet gigantesque. A côté du parti intelligent qui s'était donné à Abd-el-Kader, il s'était formé au milieu des tribus un parti fanatique, ne comptant pour rien les obstacles humains, attendant tout de l'intervention directe de Dieu, qui, ne pouvant laisser ses fidèles sous la dépendance des chrétiens, devait, après un certain temps d'épreuve, prendre en main la défense des siens, soit en jetant nos soldats à la mer, soit en les engloutissant dans les entrailles de la terre. Ce parti, qui réunissait un certain nombre d'adeptes et considérait Abd-el-Kader comme un modéré, était excité par les *Derkaouas* [2]. Il avait besoin d'un homme à mettre en avant : cet homme fut Mohammed-ben-Abd-Allah, plus connu sous le nom de Bou-Maza. Cet Arabe, d'une incontestable bravoure, mais d'un esprit très borné, était bien l'individu qu'il fallait aux Derkaouas. Il se présenta aux tribus des environs d'Orléansville comme le *Mouley-Saa* [3], comme celui qui était appelé par Dieu à détruire les chrétiens, et, sous prétexte de

[1] Extrait des notes du général Daumas.

[2] *Derkaouas*, pluriel de *derkaoui*, secte de *khouans*, plus particulièrement connue par son fanatisme.

[3] Mot à mot, maître de l'heure, sorte d'antechrist musulman.

Digitized by Google

punir les tribus qui nous avaient fait leur soumission, il commença par les piller. Soit par la terreur, soit grâce à l'appui des diverses sociétés de Khouâns, soit enfin en caressant chez les masses leurs aspirations vers une intervention divine, il s'éleva de la position peu avouable de coupeur de routes à la dignité de chef de partisans. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de Bou-Maza, nous nous bornerons à rappeler que cet agitateur entretint pendant quelques mois une révolte formidable dans toutes les tribus situées au sud et au nord de la vallée du Chélif.

Bien qu'aucun lien n'existât et ne pût même exister entre un homme comme Abd-el-Kader et un homme comme Bou-Maza, l'émir avait pu juger, d'après les résultats obtenus par le prétendu Mouley-Saa, que la partie ne devait pas être abandonnée, au moins sans avoir fait une dernière tentative. Il en prépara le succès en envoyant de tous les côtés des émissaires porteurs de lettres par lesquelles il réchauffait le zèle attiédi des tribus, et leur annonçait sa prochaine arrivée au milieu d'elles. Les réponses qu'il reçut lui ayant fait connaître qu'il était attendu avec impatience, il ne lui restait plus qu'à choisir un moment favorable. Le départ momentané du maréchal Bugeaud pour la France parut à Abd-el-Kader une occasion propice. Vers le milieu du mois de septembre 1845, il franchit la frontière et pénètre dans la vallée de la Tafna. A son nom, qui exerce, comme toujours, un empire magique sur l'esprit des Arabes, l'émotion gagne les tribus. Le colonel Montagnac sort de Djema-Ghazaouât pour protéger celles qui se montrent hésitantes; sa petite colonne est taillée en pièces ou faite prisonnière, à l'exception de 12 hommes qui parviennent à regagner la place. Ce succès déjà si éclatant est suivi, quelques jours après, d'un événement unique dans les annales de nos guerres d'Algérie : un détachement de 200 hommes, non-seulement rend les armes à Abd-el-Kader, mais il les rend sans combat. Dès ce moment, ce n'est plus une révolte partielle, c'est une insurrection générale. En quelques heures, le fruit de cinq années de luttes, de fatigues, de combats, est anéanti; l'Algérie est à reconquérir.

Le maréchal Bugeaud, rappelé immédiatement par les événements qui viennent de se produire, arrive à la tête de renforts qui portent l'effectif de l'armée à 106,000 hommes, et organise en quelques jours la résistance et l'attaque. Quinze colonnes sont mises en mouvement, et reçoivent pour mission d'empêcher Abd-el-Kader de pénétrer dans le Tell et de le rejeter dans la région saharienne, où elles le poursuivront à outrance. Mais à ces immenses préparatifs, l'émir oppose une sorte d'énergie fébrile. Courant vers l'est à travers le pays des hauts plateaux, il fait tout à coup un crochet vers

Digitized by Google

le nord, passe entre les colonnes des généraux de Lamoricière et Bedeau, et vient porter la révolte dans les montagnes voisines d'Orléansville. Les quinze colonnes qui le poursuivent se replient immédiatement sur elles-mêmes pour écraser l'ennemi en se resserrant; mais Abd-el-Kader fait 50 lieues en deux jours, échappe à trois corps d'armée, évite tout le monde, arrive jusque dans le pays des Issers, dans l'ancien commandement de Ben-Sâlem, et de ce point menace la Métidja. Surpris dans la nuit du 6 au 7 février 1846 par la colonne du général Gentil, qui croit n'avoir devant elle que les contingents de Ben-Salem, l'émir a un cheval tué sous lui, se trouve pendant quelques instants mêlé à nos soldats, et ne parvient à se sauver que grâce à la simplicité de ses vêtements.

Battu sur l'Isser, Abd-el-Kader se jette dans la Kabylie, convoque les montagnards de la rive droite du Sebaou, et les appelle à prendre part à la guerre sainte. Peut-être les eût-il entraînés au lendemain d'une victoire; au lendemain d'une défaite, la position n'était plus la même. La majorité s'étant prononcée pour le parti de la paix, Abd-el-Kader se dirige vers le sud, regagne les hauts plateaux, et tombe sur les Douairs de Tittery, à peu de distance du poste de Boghar. Mais bientôt, poursuivi par le colonel Camou, il s'enfonce dans le Sahara, où il est une seconde fois surpris le 13 mars par la colonne du général Jusuf, qui lui tue 70 cavaliers réguliers, enlève ses bagages et plusieurs centaines de mulets. A la suite de cette dernière défaite, l'émir, dont les mouvements sont gênés par les blessés qu'il traîne à sa suite, donne l'ordre au khalifah Moustapha-ben-Tamy, son beau-frère, de rejoindre la deïra, dont ce dernier prendra le commandement, et où il ramènera tous les invalides. Moustapha doit, dès son arrivée, lui envoyer des renforts, que conduira Bou-Hamedi [1].

L'insurrection est désormais vaincue, puisqu'elle est entrée dans sa période décroissante. L'émir est chassé du Tell, et chaque jour voit le nombre de ses serviteurs réduit par la guerre, la misère et la fatigue. Pendant quelques mois encore, il parvient à se maintenir dans le Djebel-Amour et le pays des Oulâd-Naïls, espérant que nos troupes ne pourront le suivre au milieu des solitudes sahariennes. Mais nos colonnes, à force de peser sur les tribus qui lui ont donné asile, contraignent enfin les Arabes à demander eux-mêmes à Abd-el-Kader de s'éloigner de leur pays. L'émir reprend alors le chemin du Maroc après une campagne de onze mois, et rentre à sa deïra le

[1] C'est à ce moment que correspond le massacre des prisonniers français de la deïra. Nous avons cru devoir consacrer un chapitre entier à l'histoire des prisonniers qui, à différentes époques, sont tombés entre les mains d'Abd-el-Kader; le lecteur verra dans le chapitre suivant pourquoi nous en avons agi ainsi.

Digitized by Google

18 juillet 1846[1]. Il ne devait plus remettre le pied sur le territoire de l'Algérie que pour se livrer entre nos mains.

Après cette esquisse rapide d'une guerre qui a déjà duré six ans, on peut se demander ce qu'il faut le plus admirer, ou de ces soldats intrépides dans le combat, endurcis à toutes les privations comme à toutes les fatigues, ne se rebutant jamais, ou de cet homme qui, parti du Maroc à la tête de 1,500 à 1,800 cavaliers, s'avance, soulevant sur ses pas les contingents des tribus, dont il se fait une arme momentanée, tient en haleine une armée de 106,000 hommes, frappe partout où elle n'est pas, s'échappe toutes les fois qu'il est exposé à se heurter contre des forces supérieures, et réalise ainsi le problème qu'il s'est posé dès le principe : ne jamais engager d'action générale, lasser nos troupes et les détruire en détail, soit par le feu, soit par l'épuisement.

Dix-sept mois séparent encore Abd-el-Kader du jour où il va disparaître, pour l'Algérie, de la scène politique. Il est vaincu, brisé, réduit, lui et les siens, aux plus cruelles extrémités; et cependant cet homme de fer, puisant dans sa foi une espérance qu'il sait faire partager à ses derniers soldats, rêve encore une invasion nouvelle. Mais la diplomatie allait enfin agir et forcer Mouley Abd-er-Rahmân d'intervenir dans la lutte, conformément aux stipulations du traité de Tanger. Au printemps de l'année 1847, une armée marocaine, sous les ordres de Mouley-Hachem, neveu de l'empereur, est envoyée pour combattre Abd-el-Kader et le rejeter en Algérie. Surprise la nuit par l'émir, auquel les tribus kabyles du Rif[2] sont venues prêter leur appui, l'armée marocaine est mise en pleine déroute, et c'est à grand'peine que Mouley-Hachem parvient lui-même à s'échapper.

Mouley Abd-er-Rahmân semblait tout disposé à accepter cette défaite sans chercher à en tirer vengeance; il lui suffisait d'avoir prouvé son bon vouloir, son intention d'exécuter le traité de Tanger. La France, pensait-il, ne pouvait pas lui demander davantage. Mais le gouvernement venait de se décider à accepter la démission de M. le maréchal Bugeaud, qui demandait à se reposer de ses glorieuses fatigues; il allait envoyer, pour le remplacer dans ses fonctions de gouverneur, l'un des princes de la famille royale; cette circonstance excitait le cabinet à en finir avec toutes les tergiversations du Maroc. Ordre fut donc donné au chargé d'affaires à Tanger de faire connaître au sultan de Fâs que s'il ne voulait pas exécuter le traité, la France allait se charger de l'exécuter elle-même. Une telle menace était trop près de la journée d'Isly pour ne pas donner à

[1] Nous insistons sur ces détails et sur ces dates, parce que nous aurons besoin de les rappeler à l'occasion du massacre des prisonniers français de la deïra.

[2] Pâté montagneux situé entre Djema-Ghazaouat et Melilla, sur le territoire marocain.

Digitized by Google

réfléchir à Mouley Abd-er-Rahmân, qui, ne craignant rien tant qu'une intervention française, se décida à envoyer sur la frontière une armée considérable, dont il confia le commandement à deux de ses fils, Mouley-Mohammed et Mouley-Solimân. Par suite de quel revirement les tribus, qui, jusque-là, avaient protégé la deïra et prêté leurs contingents à l'émir contre les troupes marocaines elles-mêmes, furent-elles cette fois les premières à se montrer hostiles à Abd-el-Kader? On ne sait rien de précis à cet égard, mais il ne peut y avoir une bien grande témérité à supposer que la promesse d'abandonner la deïra au pillage ne fut pas étrangère au changement qui se manifesta dans leurs dispositions.

Cependant l'émir ne peut croire au malheur qui le menace. Lui qui, dans les premiers temps de sa puissance, et alors que toutes les populations le saluaient du titre de sultan, n'a pris que le seul titre de khalifah (lieutenant) de Mouley Abd-er-Rahmân; qui, après le traité de la Tafna, a offert de remettre entre ses mains le pouvoir dont il ne se considérait que comme dépositaire; qui tant de fois a envoyé des présents à ce souverain, et tant de fois a reçu de lui des secours; lui, enfin, soldat de la guerre sainte, attaqué par un prince musulman, par un descendant du prophète! A ses yeux, un tel acte est impossible; il y a là une erreur qu'il faut éclaircir. Dans ce but, Bou-Hamedi est chargé par Abd-el-Kader de se rendre auprès de l'empereur du Maroc. Mais à son arrivée à Fâs, le khalifah est arrêté et, comme si la mesure prise à l'égard de l'envoyé de l'émir n'était pas assez explicite, Mouley-Abd-er-Rahmân, afin sans doute de lever toutes les incertitudes, fait connaître officiellement à Abd-el-Kader « qu'il ne peut lui laisser que l'alternative ou de se remettre entre ses mains, ou de reprendre le chemin du désert. Dans le cas d'un refus qu'il ne saurait prévoir, des ordres sont donnés pour l'expulser par la force du territoire marocain. » Abd-el-Kader, après avoir lu cette lettre, se borna à renvoyer avec mépris ceux qui la lui avaient apportée : il n'avait plus à espérer qu'en un effort suprême.

Assurément, l'émir n'a pas la prétention de pouvoir lutter au grand jour, avec les 1,200 cavaliers et les 1,000 fantassins qui lui restent, contre une armée de 36,000 hommes; mais une surprise de nuit semblable à celle qui lui a si bien réussi quelques mois auparavant, peut faire tomber entre ses mains l'un des fils de l'empereur et modifier complétement la position. Il réunit donc la population de la deïra, lui expose son projet, en fait ressortir les chances et ranime l'espoir dans le cœur de ces vieilles bandes qui durant tant d'années ont combattu avec lui en Algérie. Un stratagème facilitera d'ailleurs l'exécution de son plan : quelques chameaux enduits complétement de goudron seront amenés par des mains habiles et

Digitized by Google

dévouées le plus près possible du camp marocain; au dernier moment, le feu sera communiqué à la matière inflammable qui les recouvre, et il compte profiter, soit de la terreur que peut inspirer à des esprits superstitieux ces machines de guerre d'un nouveau genre, soit au moins de la confusion qu'elles ne manqueront pas de produire au milieu de tentes dressées et de chevaux épouvantés, pour se jeter avec les siens sur le camp marocain et peut-être faire prisonnier l'un des fils du sultan du gharb. Ce stratagème aurait eu de nombreuses chances de réussite si l'indiscrétion ou la trahison ne l'avaient porté à la connaissance de l'ennemi. A la nouvelle de ce qui se prépare, les fils de l'empereur abandonnent leur camp, dont ils laissent une partie des tentes dressées, et se retirent à quelque distance avec leurs troupes. Par cette manœuvre, au lieu d'être surpris, c'est eux qui surprendront les soldats d'Abd-el-Kader au moment où, divisés par le pillage, ils ne pourront présenter une défense utile. Ce plan fut couronné d'un plein succès : l'émir perdit 150 réguliers et se vit forcé de battre en retraite pour couvrir sa deïra. Sa contenance, et plus encore le prestige qui l'entourait, empêchèrent les Marocains de profiter de la victoire du 12 décembre et de poursuivre Abd-el-Kader et la poignée de soldats qui lui restait.

L'émir, vaincu, ne perdit point encore courage; il donna des ordres pour qu'on se préparât au combat. Mais ce suprême et dangereux effort ne devait pas être tenté. Un bruit, en effet, s'était répandu dans la deïra, qui avait jeté la défaillance dans tous les cœurs et, en un seul instant, anéanti tous les courages : deux des frères d'Abd-el-Kader, Sy-Moustapha et Sid-El-Housseïn, venaient de se soumettre à la France et de se rendre au général de Lamoricière. Combattre dans la disposition d'esprit où cette nouvelle avait jeté ses derniers serviteurs, c'eût été courir au-devant d'une défaite, et une défaite, dans les circonstances où il se trouvait placé, eût infailliblement amené la destruction et le pillage de la deïra, peut-être la captivité de sa mère, de ses femmes, de ses enfants. Abd-el-Kader n'osa courir les chance d'une semblable éventualité. Il se décida donc à venir déposer sa deïra, réduite par les récentes défections à environ 6,000 âmes, sur le territoire français, entre les mains d'un ennemi qu'il avait appris à estimer. Quant à lui, suivi de sa famille et de quelques cavaliers fidèles entre tous les fidèles, il trouvera toujours le moyen, une fois ce devoir rempli, de gagner le désert. Ici, laissons parler l'auteur principal du drame qui va s'accomplir, le général de Lamoricière. Il écrit au milieu des événements qui se pressent, il les dépeint sous l'impression même du moment.

« Le 21, dit-il, la deïra commence à traverser la Moulouïa pour venir dans la plaine de Trifa. Un combat opiniâtre s'engage; plus de

Digitized by Google

la moitié des fantassins réguliers et la meilleure partie des cavaliers y sont tués ; mais le passage s'exécute sans que les bagages soient pillés. Le soir, à cinq heures, les fantassins réguliers sont dispersés, la deïra a passé le Kis, est entrée sur notre territoire ; les Marocains cessent de la poursuivre. Abd-el-Kader seul, à cheval, est en tête de l'émigration qu'il dirige à travers les sentiers des Msirdas. Il demande le chemin à l'un des cavaliers de notre kaïd qui allait reconnaître les arrivants. Le fait m'est annoncé à neuf heures du soir, le 21. J'apprends en même temps que l'émir s'est enquis de la route qu'il peut suivre pour gagner les sources du Kis et les Beni-Senassen. J'étais convaincu, et je ne me trompais pas, que la deïra venait faire sa soumission ; mais l'émir, suivant le projet qui m'avait été annoncé, cherchait à gagner le désert. » Le général fait connaître ensuite les dispositions qu'il a prises afin de fermer à Abd-el-Kader la route des hauts plateaux, l'envoi du lieutenant Bou-Khouïa et d'un peloton de 20 spahis avec mission d'occuper le col du Kerbous, son départ à deux heures du matin pour porter sa colonne sur la frontière, puis il continue : « J'avais à peine fait une lieue et demie que des cavaliers renvoyés par le lieutenant Bou-Khouïa me prévinrent qu'il était en présence d'Abd-el-Kader et qu'il était engagé ; je me portai aussi vite que possible à son secours avec ma cavalerie ; il était trois heures du matin. Chemin faisant, je reçus les députés de la deïra qui venaient se soumettre et auxquels j'ai donné l'amân (sauf conduit) au grand trot en les envoyant à mon camp pour y chercher des lettres. Enfin, quelques instants après, je rencontrai le lieutenant Bou-Khouïa qui revenait avec deux hommes des plus dévoués à l'émir, et qui était chargé de me dire qu'Abd-el-Kader, ne pouvant déboucher dans la plaine et suivre son projet [1], demandait à se soumettre. Bou-Khouïa avait causé lui-même avec l'émir, qui lui avait remis une feuille de papier sur laquelle il avait apposé son cachet, et sur laquelle le vent, la pluie et la nuit l'avaient empêché de rien écrire. Il me demandait une lettre d'amân pour lui et ceux qui l'accompagnaient.

« Il m'était impossible d'écrire par la même raison qui s'était opposée à ce que l'émir pût le faire, et, de plus, je n'avais pas mon cachet. Les hommes voulaient absolument quelque chose qui prouvât qu'ils m'avaient parlé. Je leur remis mon sabre et le cachet du commandant Bazaine en leur donnant verbalement la promesse d'amân la plus solennelle. Les deux envoyés de l'émir me deman-

[1] On verra bientôt M. le général de Lamoricière avouer le contraire à la tribune et déclarer qu'il ne dépendait que d'Abd-el-Kader de gagner le désert.

Digitized by Google

dèrent de les faire accompagner par Bou-Khouïa, que je fis partir avec 4 spahis. Tout cela se fit en marchant. »

Nous interrompons ici la narration du général de Lamoricière pour faire connaître ce qui s'était passé du côté d'Abd-el-Kader, lorsqu'il avait vu le col du Kerbous occupé par nos troupes.

Aux premiers coups de feu échangés entre son avant-garde et les spahis qui défendaient le col, l'émir s'était empressé de se porter en avant pour s'assurer par lui-même de la situation. A peine s'en est-il rendu compte à l'aide des éclairs produits par la fusillade, qu'il retourne en toute hâte vers les siens, réunit autour de lui les deux khalifahs qui lui restent, Sy-Moustapha-ben-Thamy et Sy-Kaddour-Ould-Sidi-Embarek, ses aghas parmi lesquels figure Bou-Klikha, l'un de ses plus vaillants hommes de guerre; dans ce moment solennel, il les consulte une dernière fois sur la décision à prendre. Il fait une nuit noire, le vent souffle, la pluie tombe, et, au milieu de l'obscurité qui les entoure, c'est à la voix que se reconnaissent les membres de ce suprême conseil.

Abd-el-Kader commence par rappeler aux siens le serment qu'ils lui ont prêté à Médéah, le 15 novembre 1839, à la veille de la déclaration d'hostilités, l'engagement qu'ils ont pris de ne jamais l'abandonner quelles que fussent les pertes ou les souffrances qu'ils eussent à endurer, puis il continue : « Ce serment que vous m'aviez prêté et que vous avez tenu vis-à-vis de moi, il était de mon devoir de le tenir vis-à-vis de vous. Telle est l'explication de ma résistance alors que tout espoir était déjà perdu; j'ai voulu qu'aucun musulman, grand ou petit, ne pût m'accuser de vous avoir demandé un engagement que je n'aurais pas tenu au centuple vis-à-vis de vous, et dire que je n'ai point tout fait pour assurer le triomphe de la cause de Dieu. Si vous voyez quelque chose qu'il me reste à tenter, dites-le; si vous ne voyez rien, je vous demande de me dégager du serment que je vous ai prêté mentalement le jour où j'ai réclamé solennellement le vôtre. — Nous rendrons témoignage devant Dieu que tu as fait pour sa cause tout ce qu'il était possible de faire. Au jour du jugement, Dieu t'en tiendra compte. — Puisqu'il en est ainsi, nous n'avons plus qu'à choisir entre trois partis : ou forcer le col du Kerbous et passer sur le corps des cavaliers qui le gardent, mais, en admettant que nous triomphions, ce combat ne tranchera pas la question, car les Français ne peuvent être loin; ou chercher un sentier qui permette aux fantassins et aux cavaliers les mieux montés de traverser la montagne, mais dans ce cas, les femmes, les enfants, les blessés ne pourront nous suivre et ils tomberont au pouvoir des chrétiens; ou enfin nous soumettre. » Abd-el-Kader est interrompu à ces mots :

Digitized by Google

« Périssent tes femmes et les nôtres, périssent tes enfants et les nôtres, pourvu que tu sois sauvé, car toi, tu es la tête, tu es notre sultan, tu es notre maître à tous, et toi seul peux reprendre les combats de Dieu. »

Seul, nous insistons sur ce mot, Abd-el-Kader exprima une opinion différente : « La lutte est finie, leur dit-il, résignons-nous. Dieu est témoin que nous avons combattu autant que nous l'avons pu ; s'il ne nous a pas donné la victoire, c'est qu'il a voulu que les chrétiens fussent maîtres de nos contrées. Dès lors, peu importe que je reste dans ce pays ; que pourrais-je faire désormais pour la cause que nous avons défendue ensemble ? Combattre de nouveau ? je serais vaincu et les Arabes verraient augmenter leurs souffrances. D'ailleurs les tribus sont fatiguées de la guerre ; elles n'entendraient plus ma voix. Il faut donc nous soumettre. La seule question est de savoir s'il est préférable de nous livrer entre les mains des chrétiens ou entre celles de Mouley-Abd-er-Rahman. Vous pourrez faire à cet égard ce que vous jugerez le plus convenable. Quant à moi, je préfère mille fois me confier à ceux qui m'ont combattu qu'à l'homme qui m'a trahi. Notre situation est mauvaise ; nos demandes doivent être modestes comme elle. Je me bornerai donc à réclamer mon envoi, celui de ma famille et de ceux d'entre vous qui voudront me suivre sur une terre musulmane. »

Quelques-uns ayant élevé des doutes sur l'exécution d'une semblable convention : « Ne craignez rien, reprit Abd-el-Kader, la parole des Français est une. Ou ils ne la donneront pas, et alors nous verrons ce que nous aurons à décider ; ou ils la donneront et la tiendront. Rappelez-vous d'ailleurs comment ils ont agi avec mon ancien khalifah, Ben-Salem [1]. Ce qu'ils ont fait avec lui, ils le feront avec moi. — Sultan, répondirent les chefs, que ta volonté soit faite. » C'est à ce moment que l'émir avait envoyé ses deux premiers députés au général de Lamoricière. Quand ils furent de retour, le conseil s'assembla de nouveau pour délibérer. On fit remarquer à Abd-el-Kader que la promesse était verbale ; que tout en reconnaissant ce qu'il y avait de valeur dans la réponse du général, appuyée de l'envoi de son sabre et du cachet d'un de ses lieutenants, cependant la

[1] Au mois de février 1847, Sid-Ahmed-ben-Salem, khalifah du Sebaou, avait fait sa soumission, à condition qu'il serait transporté en Orient avec sa famille et tous ceux qui voudraient l'accompagner. Le maréchal Bugeaud ayant souscrit à cette condition mit à la disposition de l'ancien khalifah un bâtiment de l'Etat, qui alla le prendre à Dellys. Au moment de s'embarquer, Ben-Salem écrivit une lettre à Abd-el-Kader pour se justifier du parti qu'il avait pris. Dans cette lettre, il se louait beaucoup de la manière dont la France avait tenu sa promesse ; il engageait enfin son ancien maître, dans le cas où il se verrait réduit à imiter son exemple, à avoir confiance dans la parole des Français. Cette lettre avait fait sur l'émir une grande impression.

Digitized by Google

décision que l'on allait avoir à prendre était assez grave pour exiger certaines garanties qu'il serait prudent de réclamer.

L'émir se rendit à ces observations et députa de nouveau au général de Lamoricière les deux chefs qu'il lui avait déjà envoyés. Cette fois, la pluie ayant cessé, il avait pu les charger d'une lettre. Reprenons ici la narration du général, car nous allons y rencontrer deux phrases importantes : « Bou-Khouïa me rapporte mon sabre et le cachet du commandant Bazaine, et, en outre, une lettre de l'émir qui est de l'écriture de Moustapha-ben-Thamy. Je vous adresse (au duc d'Aumale) copie de la traduction de cette lettre, ainsi que de la réponse que j'y ai faite. J'étais obligé de prendre des *engagements ; je les ai pris*, et j'ai le ferme espoir que V. A. R. et le gouvernement les ratifieront si l'émir se confie à ma parole. » Mais au milieu des événements qui se pressent, le général de Lamoricière n'a pas le temps d'envoyer à M. le duc d'Aumale les deux copies qu'il lui annonce, et aussitôt il ajoute un post-scriptum : « Je monte à cheval à l'instant pour me rendre à la deïra. Le temps me manque pour joindre ici les copies de la lettre que j'ai reçue de l'émir et de celle que je lui ai répondue. Il me suffit de vous indiquer que *j'ai uniquement promis et stipulé* que l'émir et sa famille seraient conduits à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. Ce sont les deux seuls lieux que j'aie indiqués ; c'étaient ceux qu'il désignait dans sa demande et que j'ai acceptés. »

En présence d'une *stipulation* semblable, l'émir n'avait plus à hésiter. Plein de confiance dans l'engagement que renfermait la lettre du général de Lamoricière, il se dirigea vers le marabout de Sidi-Brahim, accompagné de quelques chefs restés fidèles à sa fortune, et suivi à peu de distance par sa famille. Il y fut reçu par le colonel de Montauban avec les égards dus à une aussi grande infortune et à un aussi grand courage. Ce jour-là, pour la première fois, des soldats français rendirent les honneurs militaires à celui qui venait d'être pendant quinze ans le sultan des Arabes.

Après avoir demandé et obtenu l'autorisation de faire une dernière prière dans ce même marabout de Sidi-Brahim, témoin, deux années auparavant, de l'un de ses plus éclatants triomphes, et encore sillonné des traces de la lutte, Abd-el-Kader fut dirigé sur Djema-Ghazaouât, où le duc d'Aumale venait de débarquer.

« A six heures du soir, dit le *Moniteur algérien*, Abd-el-Kader arrivait avec le lieutenant général de Lamoricière, le général Cavaignac et le lieutenant-colonel de Beaufort, et il était introduit près de S. A. R. »

Après un instant de silence, il prononça les paroles suivantes :

« J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui ; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. Le général m'a donné une parole sur laquelle

Digitized by Google

je me suis fié ; je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un grand roi comme celui des Français. »

S. A. R. confirma par quelques paroles simples et précises la parole de son lieutenant.

Une dernière cérémonie eut lieu dans la matinée du lendemain.

Au moment où S. A. R. rentrait d'une revue qu'elle avait passée, l'ex-sultan s'est présenté à cheval et, entouré de ses principaux chefs, a mis pied à terre à quelques pas du prince.

« Je vous offre, a-t-il dit, ce cheval, le dernier que j'aie monté. C'est un témoignage de ma gratitude, et je désire qu'il vous porte bonheur.

— Je l'accepte, a répondu le prince, comme un hommage rendu à la France dont la protection vous couvrira désormais, et comme un signe d'oubli du passé. »

Nous venons de citer les documents officiels qui ont trait à la soumission d'Abd-el-Kader ; écoutons maintenant l'émir raconter au premier évêque d'Alger les faits qui ont précédé et suivi ce grand événement.

« Depuis trois ans déjà, je ne combattais plus dans l'espoir de voir finir heureusement pour moi et les miens la lutte qui avait commencé au mois de novembre 1839. Mais je croyais n'avoir pas encore suffisamment acquitté ma dette envers mon pays, et je redoutais jusqu'à l'apparence d'un reproche de la part de mes coreligionnaires et de tous ceux qui, au commencement de la guerre, avaient mis en moi leur confiance et m'avaient juré de ne pas m'abandonner [1]. Depuis environ le même temps, diverses propositions m'avaient été faites, qui toutes avaient pour but de me convier à déposer enfin les armes en retour de conditions à peu près semblables à celles du 22 décembre dernier [2]. Ben-Salem, en particulier, l'un de mes plus dévoués lieutenants de l'est, m'avait écrit, peu auparavant, au moment de sa soumission forcée et de son départ pour l'Orient sur des navires français. Il le faisait, assurait-il, de la part du gouverneur général dont je connaissais la loyauté et le courage, et pour me donner la certitude que si je l'imitais dans cet acte désespéré, je serais traité moi-même non moins favorablement que lui. Vous savez, en effet, comment, à sa demande, il fut transporté sur des vaisseaux de votre nation dans ces contrées lointaines que rapproche de nous le même culte [3]. Il lui avait même été dit que, pour moi, si la traversée

[1] Allusion au serment prêté à Médéah.

[2] L'émir ne dit pas que le maréchal Bugeaud lui avait offert un million.

[3] Ben-Salem s'était retiré à Damas, où l'émir l'a retrouvé lorsqu'il a quitté Brousse pour cette dernière résidence. Etrange rapprochement! Ce sont les Kabyles et les Arabes partis avec Ben-Salem qui ont été l'instrument dont s'est servi Abd-el-Kader pour sauver les chrétiens.

Digitized by Google

sur des vaisseaux chrétiens me répugnait, des barques musulmanes seraient affrétées au nom et aux frais de la France.

» Assurément, j'avais foi en la loyauté française, et je ne doutais pas qu'en échange de ma soumission et de la pacification générale qui en serait la conséquence, ce qui m'était promis serait tenu. Cependant je ne pouvais me résoudre à descendre de mon cheval et à dire un éternel adieu à mon pays. Si je m'obstinai à combattre, croyez-le bien, ce n'était pas dans l'espoir de vaincre (je n'ignorais pas quelle serait l'issue plus ou moins tardive de la lutte) ; mais j'avais juré de défendre mon pays et ma religion jusqu'à ce qu'aucune force humaine n'y pût plus suffire, et il me semblait toujours que je n'avais pas encore assez fait.

» Cependant, vers la fin de 1847, ma position, celle de ma deïra surtout, devenait de plus en plus critique. Loin d'accourir à mon secours, l'empereur du Maroc m'avait abandonné, se mettait à me poursuivre et à me combattre, et j'avais autant à craindre désormais des sauvages Kabyles du Rif que des chrétiens et des Français eux-mêmes, dont les efforts se multipliaient avec mes angoisses et mes revers. Toutefois, je ne songeais pas encore à entrer en accommodement avec les Français quand ma deïra, où se trouvait ma mère et tous les miens, ayant tout à coup été exposée, sans qu'il me fût possible de l'empêcher, à tomber entre les mains du général de l'ouest, je pris brusquement mon parti.

» J'aurais bien pu sans doute échapper de nouveau personnellement à cette poursuite acharnée [1]. J'avais encore autour de moi un certain nombre de mes vieux cavaliers, d'une bravoure égale à leur fidélité proverbiale. Longtemps encore j'aurais pu inquiéter les Français ; les tribus du désert ne m'auraient pas refusé un peu d'orge et de lait ; j'aurais même pu, à la rigueur, gagner à cheval la route des villes saintes. Mais ma mère, les femmes, les enfants de ces serviteurs fidèles ; mais les vieillards et tant de malheureux blessés qui m'accompagnaient, que seraient-ils devenus ?

» Dans cette situation, j'écrivis au général de Lamoricière pour lui demander *si le gouvernement français était toujours à mon égard dans les dispositions dont on m'avait si souvent entretenu, et si je pouvais compter, dans le cas où je me rendrais, sur cette translation en Orient*, devenue l'objet de tous mes vœux. Lamoricière m'envoya son sabre et son cachet comme gage de sa parole. Ce n'était pas assez pour moi ; *j'insistai et je demandai par écrit l'assurance de cette condition, sans laquelle je ne pouvais cesser la lutte.* Il me fut

[1] Abd-el-Kader est complétement d'accord, à cet égard, avec la déclaration faite à la tribune le 5 février 1848, par le général de Lamoricière. Nous la reproduirons tout à l'heure.

Digitized by Google

répondu dans le même sens. J'insistai de nouveau et je déclarai que si je n'avais pas la certitude que son engagement personnel était suffisant, je remettrais une dernière fois ma cause à Dieu et que rien ne serait conclu entre nous. Je reçus bientôt cette assurance *écrite et signée*. Un instant après, je poussai mon cheval en avant et j'arrivai dans son camp.

» Le duc d'Aumale débarquait en même temps à Djema-Ghazaouat. Je le vis; il me reçut noblement et me dit qu'il était superflu qu'il ratifiât ce qu'avait fait son lieutenant; mais que, si je le désirais, et au besoin, il le ratifiait solennellement et me donnait sa parole royale que ce qui avait été fait entre nous serait fidèlement exécuté. Je lui offris alors mon dernier cheval. Le prince me demanda presque aussitôt après où je voulais être décidément transporté et qui j'emmènerais avec moi. Je répondis que je désirais être transféré à Stamboul, à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie, et que j'emmènerais avec moi ma mère, mes femmes, mes enfants, mes frères et leur famille, mon oncle, mes principaux officiers, environ cent personnes en tout. C'était, parmi les miens, à qui m'accompagnerait; je ne pouvais répondre à cet empressement de tous. Hélas! je croyais les conduire dans un paisible séjour et à une espèce de bonheur..... Je ne croyais pas que ce fût à une prison!

» Le fils du roi me répondit qu'il ne pouvait consentir à me faire conduire à Constantinople, mais que je partirais, dès que nous serions à Mers-el-Kebir, pour Alexandrie, selon ma demande et sa promesse. Seulement, il était nécessaire que le bâtiment sur lequel je serais embarqué relâchât un instant à Toulon. J'y consentis volontiers, ne prévoyant guère assurément le résultat de ce voyage, que j'attribuais à la nécessité de certains préparatifs. »

Tel est le récit fait par Abd-el-Kader; nous le reproduisons sans commentaires.

Le 25 décembre 1847, l'émir, sa famille et quelques serviteurs, choisis entre tous ceux qui demandaient à s'associer à sa fortune, furent embarqués sur la frégate *l'Asmodée*, qui les conduisit à Toulon pour y attendre les ordres du gouvernement. Tous les bagages, tentes, chevaux, mulets, chameaux que possédait l'émir au moment de sa reddition furent vendus par les soins de l'administration militaire et produisirent une somme de six mille et quelques cents francs[1]. C'était là tout ce qui restait à l'émir de sa grandeur déchue!

[1] On aura peine à croire que, malgré ses réclamations, cette somme ne fut remise que, à-compte par à-compte, à Abd-el-Kader, à charge par lui de justifier préalablement de l'emploi de chacun d'eux. Il arrivait ainsi que lorsque l'émir voulait accorder un secours ou une gratification à l'un de ses serviteurs, il ne pouvait le faire qu'avec l'assentiment de l'autorité.

Digitized by Google

XVI. — LE MASSACRE [1]

Les premiers prisonniers de l'émir. — Les prisonniers de 1841. — Les prisonniers de 1842. Les prisonniers de 1845. — La *deïra*. — Bou-Hamedi. — Intrigues à la deïra. — Arrivée de Moustapha-ben-Thamy. — Les Beni-Amers. — Refus d'obéissance. — Commencement de défection. — Le conseil. — Massacre. — Abd-el-Kader est-il coupable? — Les *onze* survivants. — Lettre au roi. — La rançon.

Trop longtemps la responsabilité du massacre de nos prisonniers a pesé sur Abd-el-Kader; les passions de la lutte, peut-être l'intérêt de notre politique, lui ont-ils fait attribuer ce crime, et cependant les renseignements particuliers que nous allons produire, les documents officiels, sur lesquels nous allons nous appuyer, vont prouver que l'émir n'y a trempé en rien, qu'il n'a pas donné l'ordre d'exécution, et que, l'eût-il voulu, il n'aurait pas pu le donner. Mais avant de passer à l'histoire du massacre, il ne sera pas sans utilité, pour apprécier l'homme auquel on l'a imputé, de jeter un coup d'œil en arrière et de voir quelle a été la conduite constante de l'émir vis-à-vis des prisonniers qui, à différentes époques, sont tombés en son pouvoir.

Il est à remarquer, tout d'abord, qu'avant l'élévation de l'émir il n'est pas un seul soldat tombé entre les mains des Arabes auquel il ait été fait quartier. A leur point de vue, il était plus glorieux pour eux de rapporter une tête fixée à la pointe d'un éperon que de ramener un vivant; ainsi le voulait un usage barbare, mais d'autant plus difficile à vaincre qu'il touchait aux habitudes de guerre d'un peuple essentiellement guerrier. Dès son arrivée au pouvoir, Abd-el-Kader entreprit de lutter contre cet horrible usage. En premier lieu, il appuya ses ordres de cette parole du prophète : « Décapitez tout le temps du combat, et le combat fini faites des prisonniers qui seront ou graciés ou échangés; » puis il fit valoir aux yeux des siens l'inté-

[1] Le jour où Abd-el-Kader partit de Paris pour Brousse, il était déjà monté dans le wagon-salon que la compagnie du chemin de fer avait mis à sa disposition, lorsque m'apercevant au milieu de trois ou quatre cents personnes qui étaient présentes, il me fit signe de monter auprès de lui, et, après m'avoir embrassé une dernière fois :

« La majeure partie de cette foule qui m'entoure, me dit-il, me croit coupable du massacre de la *deïra*. Je n'ai pas pu te dire la vérité; mais tu l'as entrevue le jour de la visite que m'ont faite à Paris mes anciens prisonniers. Toi qui restes au milieu de ces Français, soit par la parole, soit par la plume, fais tes efforts pour effacer le sang qui, dans leur opinion, existe entre eux et moi. »

Tels sont les derniers mots que m'ait adressés Abd-el-Kader lors de son départ pour Brousse; c'est la seule fois qu'il ait été question entre nous de ce déplorable épisode de nos guerres algériennes. Cette prière de l'émir m'imposait le devoir de chercher la vérité sur le massacre; je vais la dire.

Digitized by Google

rêt de leurs frères tombés entre les mains des chrétiens; il ajouta enfin à ces considérations une considération bien autrement puissante : il donna huit douros (40 fr.) pour un prisonnier et supprima l'usage de payer la tête d'un ennemi. Quelle que soit la considération qui ait eu le plus d'influence sur les Arabes (et sans aucun doute la dernière ne fut pas la moins puissante), toujours est-il que, dès 1833, le jeune sultan réussit à faire des prisonniers, à les protéger contre la barbarie de ses soldats, et à introduire ainsi parmi eux cette atténuation aux malheurs de la guerre.

Avant les prisonniers qui furent faits au combat de Sidi-Brahim et la capitulation d'Aïn-Temouchent (ce sont ceux qui ont été compris dans le massacre et dont nous parlerons plus spécialement tout à l'heure), un certain nombre de Français, colons ou soldats, sont tombés, à différentes reprises, dans les mains d'Abd-el-Kader. Pour juger quelle a été sa conduite à leur égard, ouvrons le livre de M. de France, enseigne de vaisseau, l'un des premiers prisonniers de l'émir : « Tant que tu resteras auprès de moi, lui dit Abd-el-Kader en l'abordant, tu n'auras à craindre ni mauvais traitements, ni injures [1]. » Et il lui tint parole, car cet officier, dans l'ouvrage qu'il publia au lendemain de sa captivité, n'a trouvé pour Abd-el-Kader que des paroles de reconnaissance.

M. de France et ses compagnons ne furent pas les seuls prisonniers qui tombèrent au pouvoir d'Abd-el-Kader avant ceux de Sidi-Brahim. A la reprise des hostilités, en 1839 et au commencement de 1840, un certain nombre de soldats isolés, de colons malheureux ou imprudents, sont faits prisonniers par les Hadjouth de la Metidja ou par les Gharabas d'Oran. En 1841 ils sont au nombre de 80, et parmi eux se trouve M. Massot, sous-intendant militaire, pris entre Alger et Douéra. L'évêque d'Alger, qui connaissait la famille de M. Massot, fut sollicité par elle, et autorisé par le gouverneur à proposer à l'émir l'échange de ce fonctionnaire; non-seulement il l'obtint, mais Abd-el-Kader prit lui-même l'initiative d'un échange général qui eut lieu le 25 août 1841.

De 1841 nous passons à 1842. Une nouvelle couche de prisonniers a succédé à celle qui vient d'être échangée; parmi ces prisonniers se trouve le capitaine, aujourd'hui général de Mirandol, pris dans les environs de Mascara. M. de Mirandol a été une providence pour les captifs de 1842. C'est lui qui soutint les plus faibles, qui encouragea les plus forts, qui les protégea tous contre les vexations et les mauvais traitements dont les accablait une tourbe fanatique; c'est lui enfin qui portait leurs doléances à Abd-el-Kader, bien assuré

[1] *Les Prisonniers d'Abd-el-Kader*, t. Ier, p. 41.

Digitized by Google

que là il obtiendra satisfaction et justice. Et assurément, pour que M. de Mirandol ne craignît pas d'élever jusqu'à lui ses réclamations, il fallait qu'il eût une grande confiance dans le caractère de l'émir, car deux fois il avait refusé d'obéir à ses injonctions et de proposer au gouverneur général un échange de prisonniers, dans la crainte de contrarier par sa demande les vues du général à qui la France avait remis son épée.

Cependant le jour de la délivrance a fini par luire pour les captifs : on vient leur annoncer qu'ils vont être rendus à leur patrie. Leur première pensée, après l'explosion d'une joie bien facile à comprendre, fut de s'enquérir des circonstances qui avaient amené leur mise en liberté. En étaient-ils redevables à un échange? Nullement; mais les tribus de l'Ouarsenis avaient pillé les convois que Ben-Allal adressait à son maître; la disette était au milieu de la zmalah, Abd-el-Kader ne pouvait plus nourrir ses prisonniers..... Il les renvoyait sans conditions [1].

De 1842 nous arrivons aux prisonniers qui ont été compris dans le massacre du 24 avril 1846. A deux exceptions près, ils provenaient, d'une part, de la malheureuse affaire de Sidi-Brahim (23 septembre 1845), de l'autre, de la plus malheureuse affaire d'Aïn-Temouchent (29 septembre 1845). A la suite de ce double avantage remporté par Abd-el-Kader, l'insurrection, comme nous l'avons vu, avait éclaté de toutes parts en Algérie et nécessité la présence du chef qui devait la guider. L'émir se dirigea immédiatement vers la région des hauts plateaux, qui lui offrait un chemin plus facile pour parvenir au centre de la révolte, et il laissa à l'un de ses lieutenants le soin de conduire les prisonniers à la deïra, qui avait ses tentes près de la Moulouïa [2]. Abd-el-Kader n'étant revenu à la deïra que *le 18 juillet* 1846, n'était donc pas présent au Maroc *le 24 avril précédent*, époque où eut lieu le massacre. Nous nous bornons à établir ce fait sans en tirer encore aucune conséquence.

A leur arrivée à la deïra, les prisonniers furent conduits à la tente occupée par la mère de l'émir. « Ses paroles, au dire de l'un des témoins, furent toutes de consolation et d'espérance [3]. » A cette époque, la deïra était commandée par Ben-Arrach, l'ancien négocia-

[1] Nous trouvons, dans une lettre qui nous a été adressée par l'un des prisonniers de 1842, le passage suivant : « *Abd-el-Kader a agi envers moi avec une grandeur que je n'aurais pas trouvée dans les pays les plus civilisés de l'Europe.* » Ce passage est souligné dans l'original.

[2] Moulouïa, petite rivière du Maroc, située à douze ou quinze lieues de notre frontière.

[3] Ces détails sont empruntés à un livre rédigé d'après les renseignements fournis par l'un des prisonniers principaux. Ce livre n'aurait certainement pas paru s'il n'avait été publié avant la visite que la personne à laquelle nous faisons allusion a faite à Abd-el-Kader pendant son séjour à Paris.

Digitized by Google

teur du traité Desmichels, l'ancien envoyé d'Abd-el-Kader auprès du roi des Français. « Son accueil fut grave, imposant, bienveillant cependant, car il confirma les bonnes intentions manifestées [4]. » Ben-Arrach donna l'ordre d'installer les prisonniers dans le camp des réguliers, situé à une petite distance de la deïra qu'il était chargé de protéger.

Vers le milieu du mois de novembre 1845, c'est-à-dire six semaines environ après les affaires de Sidi-Brahim et d'Aïn-Temouchent, Bou-Hamedi, l'un des khalifahs d'Abd-el-Kader qui l'avaient suivi en Algérie, fut envoyé pour prendre la direction de la deïra en remplacement de Ben-Arrach; il était chargé par l'émir de préparer l'envoi de renforts rendus nécessaires par les premières pertes éprouvées. Malheureusement, Bou-Hamedi, qui se distingua toujours par sa bonté pour les prisonniers, n'avait pas l'énergie nécessaire pour mettre ordre aux intrigues dont cette immense cité mouvante était le théâtre; nous verrons même bientôt qu'il n'y fut pas étranger. Pendant son commandement, la situation de cette vaste agglomération d'individus devint de plus en plus critique. Menacée effectivement par le général Cavaignac, commandant la subdivision de Tlemsen; diplomatiquement, par le Maroc, sans cesse rappelé à l'exécution du traité de Tanger, elle subissait en outre des divisions intestines auxquelles la présence d'Abd-el-Kader aurait pu seule mettre un terme. Quelques-uns même, et notamment la grande tribu des Beni-Amers, parlaient déjà du projet qu'ils réalisèrent plus tard de se réfugier dans l'intérieur du Maroc et de renoncer à une cause désespérée. L'émir, informé de ces faits et ne voulant point encore abandonner la partie qu'il avait engagée en Algérie, sentit la nécessité de placer à la tête de la deïra un chef dans lequel il pût avoir une confiance illimitée et dont la grande position fût un obstacle à toutes les intrigues. Il fit choix de Moustapha-ben-Thamy, son beau-frère. Moustapha fut chargé de conduire à la deïra tous les invalides, tous les blessés qui embarrassaient les mouvements de la colonne légère de l'émir, et de porter à Bou-Hamedi l'ordre de rejoindre son maître dans le sud de la province d'Alger, avec toutes les troupes qu'il pourrait rassembler. Dans les circonstances difficiles où Moustapha-ben-Thamy était appelé à exercer ce commandement, il était nécessaire, vu l'éloignement où il allait se trouver, qu'Abd-el-Kader lui laissât une grande latitude; il donna, en effet, ses pleins pouvoirs à son beau-frère.

Moustapha quitta l'émir le 16 mars 1846, c'est-à-dire trois jours après le combat dans lequel le général Jusuf avait fait subir à Abd-

[4] Voir la note précédente, p. 92.

Digitized by Google

el-Kader un échec des plus sensibles. Il arriva à la deïra le 10 avril 1846, quatorze jours par conséquent avant le massacre, et son premier soin fut de communiquer à Bou-Hamedi l'ordre de rejoindre l'émir avec les renforts que ce dernier attendait. Froissé par une mesure qui dérangeait ses projets, blessé d'un remplacement qui, à ses yeux, renfermait un blâme, mais trop habile en même temps pour désobéir en face, Bou-Hamedi entreprit de faire venir la résistance de la part des Beni-Amers. Il n'était pas difficile d'obtenir d'eux un refus de concours, car la vue des blessés ramenés par Ben-Thamy avait produit un effet désastreux, et les récits qu'ils faisaient des derniers événements avaient prouvé aux moins clairvoyants que la cause d'Abd-el-Kader était désormais perdue. A quoi bon dès lors tenter l'impossible et courir à une mort certaine?

Moustapha-ben-Thamy, rendu furieux par une désobéissance à laquelle il ne s'attendait pas, comprenant mieux que tout autre, lui qui venait de quitter l'émir, l'importance qu'il y avait pour son beau-frère à recevoir de prompts renforts, crut devoir recourir à une sorte de coup d'Etat. Il donna l'ordre aux Beni-Amers, puisqu'ils ne voulaient pas combattre, de livrer leurs chevaux aux cavaliers réguliers démontés et aux fantassins qu'il ferait partir à leur place [1].

A peine cet ordre est-il transmis qu'une immense agitation se répand au milieu de la tribu, menacée de se voir enlever non-seulement ce à quoi l'Arabe tient le plus, son cheval, mais encore les moyens de fuir dans le cas d'un pressant danger. Plusieurs s'efforcent de se soustraire à la mesure qui les frappe, en cherchant un asile sur notre territoire, traversent la frontière dans la nuit du 19 au 20 avril, et viennent au nombre de deux cents tentes, représentant une population d'environ mille individus, s'établir chez les Traras et les Oulassa. Les deux nuits qui suivent, de nouvelles désertions se produisent, de nouvelles tentes passent en Algérie et font leur soumission; c'en est fait de la deïra, c'est-à-dire du dernier asile d'Abd-el-Kader, si le chef qui la commande n'arrête une défection qui prend de telles proportions! Un seul moyen se présente à l'esprit de Moustapha-ben-Thamy pour mettre un terme à ce sauve qui peut, c'est de lier les tribus par la commune responsabilité d'un crime, par la crainte de représailles que nous pourrions exercer sur elles; c'est de leur barrer la route de l'Algérie par un ruisseau de sang.

Le temps presse: Moustapha réunit les principaux chefs de la deïra et leur communique son projet; un seul le combat: c'est Bou-Hamedi. Mais que pouvait-il contre le beau-frère d'Abd-

[1] *Moniteur Algérien* du 10 mai 1846.

Digitized by Google

el-Kader? Le soir venu, et lorsque Moustapha a entraîné hors du camp les officiers français qu'il a jugé prudent d'excepter de l'exécution, il fait répandre le bruit que les Arabes détenus en France ont été massacrés. Au massacre, il faut répondre par le massacre : il a lieu dans la nuit du 24 au 25 avril. Sur les 200 prisonniers qui se trouvaient au camp à cette date, 11 furent préservés par Moustapha-ben-Thamy lui-même (nous verrons tout-à-l'heure dans quel but), 2 parvinrent à s'échapper au milieu du désordre et à regagner la frontière, les 187 autres furent impitoyablement massacrés par les réguliers.

Tels sont les faits dans toute leur concision. Ils démontrent déjà par eux-mêmes que l'ordre du massacre a été donné presque instantanément, afin de couper court aux désertions qui menaçaient la deïra et d'empêcher les Arabes de venir se soumettre à nous. Il y a donc, dès ce moment, présomption qu'Abd-el-Kader absent est demeuré étranger à cet horrible drame. Mais dans une question aussi grave, une présomption ne suffit pas ; une certitude est nécessaire.

Il est évident que pour admettre la participation de l'émir au massacre, il faut de deux choses l'une : ou que Moustapha-ben-Thamy, avant de se séparer de son beau-frère (16 mars), ait reçu l'ordre d'exécution ; ou que, depuis son arrivée à la deïra (10 avril), il ait pu faire connaître la situation à Abd-el-Kader, provoquer et attendre cet ordre. La première hypothèse n'est pas admissible, parce que, d'une part, les faits qui ont amené le massacre ne s'étant produits qu'après l'arrivée de Moustapha-ben-Thamy à la deïra (c'est-à-dire dans la nuit du 19 au 20 avril), n'ont pu être prévus dans les instructions données par l'émir à son beau-frère le 16 mars ; parce que, de l'autre, si le fanatique Ben-Thamy eût été porteur d'une autorisation, il n'avait besoin ni de convoquer, pour mettre sa responsabilité à couvert, le conseil dans lequel fut discuté et résolu le massacre, ni de réserver, pour sa garantie et celle des chefs qui avaient participé à la décision prise, les officiers français qui durent la vie à cette circonstance. La seconde hypothèse ne l'est pas davantage, car si l'on ouvre le *Moniteur algérien* [1], on s'assurera que, vers le 16 ou le 17 avril, époque où aurait dû forcément parvenir le courrier que Moustapha aurait envoyé à son beau-frère, Abd-el-Kader, poursuivi par le général Jusuf, se trouvait à Gharza, dans l'est du pays des Oulâd-Naïl, sous le méridien de Bousada. Or, en admettant que Moustapha-ben-Thamy, arrivé au camp le 10 avril, n'eût pris que quarante-huit heures pour se rendre compte de la situation et se décider à provoquer l'ordre de massacre (ce qui

[1] *Moniteur Algérien* du 30 avril 1846.

Digitized by Google

n'est pas puisque les faits qui l'ont déterminé ont commencé seulement à se produire le 19); en admettant encore qu'Abd-el-Kader, saisi de la lettre de son beau-frère, eût, sans prendre un jour de réflexion, instantanément approuvé la proposition qu'elle renfermait, il aurait fallu qu'un courrier, parti le 12 ou le 13 au matin de la Moulouïa, eût pu toucher à Gharza et revenir à la Moulouïa en l'espace de dix jours; en d'autres termes, qu'il eût fait, dans un laps de temps aussi court, le double du chemin que Moustapha-ben-Thamy et sa colonne avaient mis vingt-cinq jours à parcourir. Ce fait est matériellement impossible, attendu que la distance qui sépare la Moulouïa de Gharza, calculée à vol d'oiseau, c'est-à-dire sans tenir compte des montagnes, des cours d'eau, des difficultés de la route, des détours nécessaires pour éviter nos colonnes, est au moins de 680 kilomètres, soit 1,360 kilomètres pour l'aller et le retour.

Il est donc matériellement impossible qu'Abd-el-Kader se soit, même indirectement, rendu coupable du massacre de la deïra; il n'en a pas donné, il n'a pas pu en donner l'ordre, et n'a connu l'événement que par la nouvelle qui lui en est parvenue. Impartiaux comme l'histoire, effaçons donc cette flétrissure que les nécessités de la politique nous ont peut-être, dans le principe, conseillé d'imprimer à son front, et aujourd'hui, l'esprit dégagé des passions de la lutte, sachons reconnaître l'erreur commise envers cet ancien ennemi qui, jusqu'à ce jour, n'a répondu, et, comme nous le verrons bientôt, n'a pu répondre, à ceux qui l'ont accusé de l'odieux attentat du 24 avril 1846, que par ses actes de Damas.

Le vrai, le seul coupable du massacre de la deïra, c'est Moustapha-ben-Thamy [1], et la preuve nous la tirons de deux circonstances : la première, de la conduite de la mère de l'émir à l'égard de son gendre et des femmes d'Abd-el-Kader vis-à-vis de leur beau-frère : à partir de la sanglante exécution, elles refusent de lui parler, de le recevoir, c'est un proscrit au milieu d'elles; la seconde, de la conduite d'Abd-el-Kader vis-à-vis de Moustapha. Moustapha est à Amboise; l'émir vient d'être mis en liberté, et, à deux reprises, il se rend à Paris, d'abord le 28 octobre 1852, pour remercier le prince Louis-Napoléon, puis, le 2 décembre, pour saluer l'Empereur. Il était assurément bien naturel qu'Abd-el-Kader se fît accompagner

[1] Un des officiers sauvés du massacre, M. le lieutenant Larrazet, nous écrivait : « Ma conviction est que Ben-Thamy est seul coupable de ce massacre, quoique Abd-el-Kader en ait voulu assumer la responsabilité. Il a voulu lier tout ce qui composait la deïra, en ordonnant le massacre, et par là éviter les désertions. » Le même officier commençait sa lettre par ces mots : « Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire du bien d'Abd-el-Kader. »

Digitized by Google

dans ces deux voyages par celui de ses compagnons qui, à sa qualité d'allié, joignait celle de son principal lieutenant. Mais l'émir savait mieux que personne qu'entre Moustapha et les Français il y avait le sang de nos soldats ; il le laissa donc à Amboise et se borna à amener avec lui Sy-Kaddour-ben-Allal, son second khalifah.

Nous irons ici au devant d'une objection ; comment allier l'innocence de l'émir avec l'aveu qu'il a fait de sa culpabilité dans la lettre écrite au roi vers le commencement du mois de novembre 1846 ? Il serait complétement inutile de citer en entier cette lettre d'ailleurs très longue ; nous nous bornerons à en marquer le seul passage dans lequel Abd-el-Kader fasse allusion au massacre et déclare l'avoir ordonné : « MM. Bugeaud et de Lamoricière, dit-il, ne s'étant pas occupés de cette affaire [1] et conservant pour nous la même haine, n'ont pu avoir un instant de tranquillité à notre égard, ainsi que vous le savez. L'accroissement de notre colère est devenu tel que nous nous sommes décidé à ordonner le massacre. » L'aveu est clair, précis ; heureusement pour l'honneur d'Abd-el-Kader, ce n'est là qu'un généreux mensonge ; car, en prenant la responsabilité du massacre, il n'a eu d'autre but que de sauver des mains des khalifahs les 11 prisonniers survivants.

Nous avons vu que Moustapha-ben-Thamy avait ordonné le massacre, parce qu'à ses yeux c'était le seul moyen d'arrêter la défection de la deïra, dernier rempart de la puissance de l'émir. Mais Moustapha et les chefs qui concoururent au conseil dans lequel fut décidé ce crime inutile, tout dévoués qu'ils étaient à Abd-el-Kader, ne l'étaient pas assez pour s'oublier complétement eux-mêmes et s'exposer au danger de représailles dans le cas où des événements, déjà faciles à prévoir, les feraient tomber entre nos mains. Une garantie leur était donc nécessaire, et ils l'obtenaient en conservant par devers eux les principaux prisonniers dont la vie répondait ainsi de la leur. Telle est la cause de l'exception dont furent l'objet MM. Courby de Cognord, Larrazet, Marin, Hillerain, le docteur Cabasse ; deux sous-officiers : MM. Barbut et Thomas ; enfin quatre soldats qui servaient d'ordonnances aux officiers.

Le premier soin d'Abd-el-Kader, lorsque trois mois après le massacre (18 juillet 1846) il rentra à la deïra, fut de chercher à obtenir des khalifahs la remise des 11 prisonniers survivants et d'entamer une négociation d'échange avec le gouverneur général ; mais il éprouva de la part de ses principaux lieutenants une résistance qui fut d'ailleurs facilitée par le système que le maréchal Bugeaud vou-

[1] L'échange des prisonniers proposé par Abd-el-Kader.

Digitized by Google

lut faire prévaloir. Le gouverneur, craignant que l'émir ne tirât parti, au point de vue de sa politique, d'une négociation qu'il pourrait présenter aux tribus comme un acheminement à un traité, cherchait à éviter que des conférences s'établissent entre l'un des généraux placés sous ses ordres et Abd-el-Kader. Il n'adhérait donc à l'échange qu'autant qu'il aurait lieu par l'intermédiaire de la légation de France à Tanger. L'émir, de son côté, refusait de prêter les mains à cette combinaison. Il consentait à l'échange puisqu'il l'avait proposé, mais il ne voulait pas qu'il se fît par l'entremise de la légation, parce qu'il entendait n'avoir aucun rapport, soit direct, soit indirect, avec l'un des principaux fonctionnaires du consulat général qui, après avoir rempli auprès de lui un emploi tout de confiance, l'avait brusquement quitté pour aller, croyait-il, porter ses secrets au gouverneur général.

La difficulté soulevée par le maréchal Bugeaud mettait Abd-el-Kader dans une situation très embarrassante, car il se trouvait placé entre le désir de se débarrasser des 11 prisonniers, la crainte de les voir massacrer s'il voulait les enlever de force, enfin la résolution de ne point passer sous les fourches caudines de Tanger. Abd-el-Kader devait trouver la seule solution possible à cette situation : c'était de rendre à la France les 11 survivants du massacre, moyennant une rançon qui serait partagée entre les chefs dont les prisonniers formaient la caution. Mais cette proposition, quelque attrayante qu'elle fût pour des hommes privés du nécessaire, réduits eux et leurs familles aux plus cruelles extrémités, ne satisfit pas les khalifahs, car si elle leur procurait l'argent dont ils avaient besoin, elle leur enlevait la garantie qui, dans leur pensée, assurait leur tête. Ils exigèrent donc que l'émir s'engageât à prendre sous sa responsabilité le crime du 24 avril, déclarât qu'il avait eu lieu par ses ordres et promît par serment de ne jamais dévoiler les coupables. Abd-el-Kader se soumit à cette douloureuse nécessité, et cela dans l'unique but d'assurer le salut des 11 prisonniers survivants. Ce fut alors que commença à se jouer la comédie dont un certain Mohammed, khodja (secrétaire) du khalifah Sy-Kaddour, fut l'acteur principal.

Le 8 septembre, cet homme vient proposer au lieutenant-colonel Courby de Cognord de racheter sa liberté et celle de ses compagnons moyennant une rançon. Un silence absolu, disait-il, devait être gardé sur cette négociation vis-à-vis d'Abd-el-Kader. M. de Cognord répondit à la proposition qui lui était faite par une offre de 20,000 fr. Mohammed en ayant demandé 60,000, les pourparlers furent rompus. Il serait inutile d'entrer dans le détail des diverses péripéties par lesquelles durent passer les malheureux prisonniers marchandant

Digitized by Google

leur salut avec une avarice d'autant plus digne d'admiration qu'ils cherchaient à défendre, non pas leur fortune, mais l'argent de la France. Il nous suffira de rappeler qu'après de longs débats, leur rançon ayant été fixée, d'un commun accord, à 33,000 fr., M. de Cognord s'adressa, pour obtenir l'avance de cette somme, au gouverneur du Préside espagnol de Melilla qui, ne pouvant la fournir, transmit de suite la demande à Oran. Les 33,000 fr. furent envoyés aussitôt à Melilla, lieu choisi pour la remise des prisonniers. Toutefois, ces négociations ayant entraîné des lenteurs, ce ne fut que le 5 novembre que les captifs purent être rendus à la liberté. Mais de même que les khalifahs avaient tenu leur promesse en remettant les prisonniers, Abd-el-Kader avait tenu celle qu'il avait faite à ses lieutenants, car la balancelle qui emmenait M. de Cognord et ses compagnons, emportait l'envoyé chargé de remettre au roi la lettre par laquelle l'émir prenait la responsabilité du massacre [1]. Désormais les khalifahs pouvaient tranquillement partager entre eux le prix du sang et de la liberté des nôtres..... Abd-el-Kader s'était reconnu coupable.

L'exposé que nous venons de faire rectifiera, dans l'esprit de tout homme non prévenu, les idées généralement admises sur le massacre et sur les faits qui s'y rapportent. Comme garantie de l'authenticité de ce récit, nous ne voulons qu'une preuve, c'est que seul il explique l'aveu fait par Abd-el-Kader d'un crime auquel il s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de prendre une part directe ou indirecte, la restitution des prisonniers moyennant rançon, enfin le certificat que l'émir réclama d'eux avant leur départ de son camp. En voici le texte : « J'ai été bien traité pendant ma captivité chez l'émir. J'ai reçu pour nourriture du blé, du sucre, du café, de la viande, du beurre et des ognons. Je n'ai été ni frappé ni insulté. Nous avons écrit une fois de la part du khalifah Bou-Hamedi, pour l'échange des prisonniers, lorsque Abd-el-Kader était dans le Sahra [2]; la réponse de M. le maréchal ne nous est pas parvenue. Lorsque nos hommes ont été sacrifiés, nous avons demandé le motif qui avait amené cet acte; on nous a répondu que c'était parce que le Maroc voulait les avoir de force. Abd-el-Kader nous renvoie à Melilla sans qu'il nous ait demandé *personnellement* d'argent. »

Lié par le serment qu'il avait fait à ses khalifahs, l'émir pouvait-il laisser entrevoir la vérité de plus près? Dans sa pensée, demander aux 11 prisonniers qu'il allait délivrer, d'attester qu'ils n'avaient

[1] Cet envoyé fut arrêté à Nemours, et on lui défendit de passer outre. Il remit alors la lettre dont il était chargé et que l'autorité locale promit de faire parvenir.

[2] C'est-à-dire avant le massacre.

Digitized by Google

subi aucun mauvais traitement, qu'ils avaient reçu, non-seulement le nécessaire, mais encore des denrées qui manquèrent plus d'une fois sous la tente des principaux chefs et que sa mère elle-même leur faisait parvenir en cachette, c'était leur dire : « Je ne suis pas coupable du massacre de vos compagnons, car de quelle valeur sont quelques bons traitements à opposer au crime que j'aurais commis? » Leur demander d'attester qu'il ne leur avait pas réclamé personnellement d'argent, c'était encore leur dire : « Je connais toutes les conditions de votre rachat, je sais qu'il y a une rançon promise, mais elle n'est destinée ni à moi ni au trésor public. Il y a là un mystère que je ne puis dévoiler. » Assurément, cet argument tomberait de lui-même si l'attestation réclamée avait été arrachée par la crainte. Mais cette supposition n'est pas admissible, puisque ce certificat n'a été connu qu'en 1852 par la publication du journal des prisonniers. Or, il est évident que si les faits énoncés n'avaient pas été exacts si l'attestation réclamée par Abd-el-Kader n'avait pas été conforme à la vérité, les signataires n'auraient pas manqué de la désavouer.

Abd-el-Kader, réduit à se disculper au moyen de justifications indirectes et muettes pour ainsi dire, fit, au moment où il allait se séparer des prisonniers une dernière tentative pour leur prouver qu'il ne s'était pas abaissé à échanger leur liberté contre de l'or. Quelques instants avant le départ de M. Cognord et de ses compagnons, l'émir se rendit au camp des réguliers où il n'avait paru qu'une seule fois depuis le 18 juillet, date de son retour à la deïra, et, en présence des officiers français, il affecta de distribuer à ses soldats une somme de 12,000 fr. environ. Son but était de montrer aux nôtres qu'il n'avait pas besoin d'argent, et, par conséquent, qu'il n'avait pas eu besoin de les vendre. Mais, hélas! les prisonniers étaient trop près des événements dont ils avaient été habitués à faire remonter la responsabilité jusqu'à lui pour pouvoir apprécier cet acte avec le calme de l'impartialité. Ils n'y virent, et l'opinion publique n'y vit, avec eux, qu'une insulte faite au malheur, c'est-à-dire la distribution anticipée de leur rançon entre les hommes qui avaient égorgé leurs frères d'armes. C'est ainsi que l'acte d'où l'émir avait espéré faire ressortir son innocence tourna contre lui-même.

Nous avons dit la vérité sur le massacre jugé comme il doit l'être, en dehors des passions de la lutte et à quinze années de distance. Maintenant, nous allons montrer Abd-el-Kader captif à son tour, et, il faut bien le reconnaître, captif contre la foi jurée. Si une considération peut atténuer ce manque de parole, racheté si noblement par celui qui allait être empereur, c'est la pensée que la France en-

Digitized by Google

tière crut que l'émir avait ordonné le massacre et que, comme l'a dit un orateur à la tribune de l'Assemblée nationale, « en manquant au droit des gens, il s'était mis hors la loi. »

Abd-el-Kader a donc subi les conséquences de l'accusation qu'il avait portée contre lui-même, et d'un respect d'autant plus magnanime pour son serment que, sans articuler d'ailleurs aucune accusation contre personne, il a simplement déclaré être innocent du massacre, non-seulement le jour, mais encore à l'instant même où, rendu à la liberté, il partait pour Brousse, et n'avait plus rien à redouter pour le coupable qu'il emmenait avec lui.

A. Bellemare.

(*La 3e partie à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LA

PÊCHE COTIÈRE EN FRANCE

DES CONDITIONS DE PÊCHE ET DE VENTE DU POISSON FRAIS

Une industrie qui, d'un côté, peut concourir sérieusement à accroître les moyens d'alimentation publique, qui, de l'autre, intéresse au plus haut degré notre grandeur maritime, mérite certainement d'être encouragée, protégée, et appelle naturellement les améliorations que le progrès introduit chaque jour dans les industries rivales. Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé d'augmenter les ressources que l'on tirait de la mer et d'amener sur nos marchés des produits à un prix assez bas pour qu'ils servissent à l'alimentation de toutes les classes de la société. C'est dans ce but que le gouvernement a fait tomber les barrières de la protection et a réduit des quatre cinquièmes les droits sur les produits de pêche étrangère. La science elle-même s'est mise à l'œuvre, et quoique jusqu'ici elle n'ait rien offert de pratique, on doit néanmoins lui savoir gré des efforts qu'elle a faits pour étudier les mystères de l'Océan. Devant ce concours d'intentions généreuses, le département de la marine n'a pas voulu paraître en retard : d'une manière générale, il a octroyé la liberté de pêcher avec toute espèce d'engins, de jour et de nuit, laissant aux préfets la faculté de mettre à cette liberté les restrictions locales qu'exigeraient la conservation des espèces et le maintien du bon ordre entre les pêcheurs; c'est là le premier pas fait vers le progrès : l'innovation débarrasse les marins de l'observation rigoureuse de minuties qui n'avaient pas toujours leur raison d'être ; mais elle ne concerne absolument que les marins, et les effets qu'elle produira sur la pêche, considérée au point de vue de l'alimentation

Digitized by Google

publique, seront nuls ou de très médiocre importance. Une diminution de quelques millimètres dans la maille d'un filet et la faculté de se rapprocher de terre pendant toute l'année, pourront rapporter aux marins une pêche parfois plus abondante, mais n'auront aucune influence sur le progrès de l'industrie.

La seule pêche intéressante, qui fournisse une abondance continue de poissons à nos marchés, est celle qui se fait en mer avec de bons et solides bateaux. Le filet généralement en usage est le chalut. Qu'on se figure un énorme sac de dix à quinze mètres d'ouverture, d'une profondeur égale, soutenu à sa partie supérieure par une vergue, traînant sur le fond, à sa partie inférieure, au moyen de poids de 100 à 150 kilos, amarré aux flancs d'une embarcation par l'avant et par l'arrière, filant avec toute la vitesse que peut acquérir cette embarcation couverte de toile et jaugeant jusqu'à 35 tonneaux quelquefois, voilà le chalut. L'engin est terrible et laisse sur son passage des sillons autrement profonds que ceux de la charrue à laquelle on l'a souvent comparé. Les faits témoignent de sa puissance. Lorsque l'on a vu, le long des quais, les ancres de navires ramenées par le chalut du fond où elles étaient enfouies depuis des années, on se fait une idée des effets que produit ce filet. Prohibé par nos pères comme un engin destructeur, écrasant à la fois frai et fretin, et faisant fuir au large les espèces qui venaient chercher l'abri de la terre, le chalut est devenu aujourd'hui le véritable progrès. Partout où paraissent les voies ferrées emportant dans l'intérieur les produits de pêche, elles appellent le chalut.

Nous n'avons plus à considérer si, pour l'alimentation publique, il y aurait bénéfice à demander la suppression de ce filet. Le chalut peut être un mal, mais c'est un mal qu'on ne peut pas détruire et avec lequel il faut transiger. A nos côtés, les Anglais, les Belges, les Hollandais le traînent toute l'année, dans la mer du Nord et dans le Pas-de-Calais, et, chez eux comme chez nous, le tonnage des bateaux augmente chaque jour à mesure que se créent les débouchés. Le premier effet du chalut est d'anéantir ses adversaires; partout où il a pris racine, il a presque immédiatement tué tous ses concurrents; les petits bateaux et les petits pêcheurs n'ont pu vivre à côté de grandes embarcations qui, nuit et jour, traînent, sans cesse menaçant, un filet capable d'arracher des ancres. La lutte s'est résumée en quelques filets déchirés, quelques plaintes de la part du faible contre le fort, et les petits bateaux sont rentrés dans la zone de trois milles, qui leur était exclusivement réservée, pour n'en plus sortir. Cette zone les *chalutiers* ont voulu absolument en prendre leur part, et malgré la surveillance active exercée par la marine, ils ont réussi parfois à pénétrer dans l'espace qui leur était défendu, ce

Digitized by Google

qui naturellement ne s'est accompli qu'au préjudice des petits bateaux. Aujourd'hui, la situation est celle-ci : partout où les chemins de fer ont assuré l'écoulement des produits, l'alimentation des marchés se fait au moyen du chalut; les petits pêcheurs en sont réduits à exploiter les criques et les baies dans lesquelles, à moins de mauvaise volonté flagrante, ne peuvent entrer les chalutiers. Sur les côtes accores, ils ont abandonné leurs bateaux et se sont faits pêcheurs à pied; s'ils tiennent encore la mer, c'est à leurs risques et périls et avec la parfaite connaissance des dangers qui les menacent.

On peut donc affirmer qu'avec le temps, et par la force naturelle des choses, l'industrie de la pêche comportera deux grandes catégories : celle des chalutiers et celle des pêcheurs à pied. Les premiers battent la mer jour et nuit et forment des marins; ils rapportent des quantités considérables de poissons et alimentent nos marchés. On leur reproche d'écraser et de détruire le fretin, et quoique le reproche soit immérité lorsque le chalut se fait par les grands fonds et avec de grandes mailles, il a encore assez de fondement pour qu'on doive chercher à éloigner de terre ce genre de filet. Quant aux pêcheurs à pied, il n'y a à plaider en leur faveur que des raisons personnelles; bien peu relativement sont de vieux serviteurs de l'Etat; la plupart sont des paysans, prenant la précaution de se faire inscrire dès qu'ils ont dépassé l'âge de la levée, et exploitant aussitôt la mer à leur profit. La pêche pour eux ne donne généralement pas matière à commerce, ils y cherchent seulement leur nourriture et celle de leurs familles. Tous les engins leur sont bons, ils plantent sur la grève des filets, dits bas parcs, destinés à retenir le poisson lorsque la mer se sera suffisamment retirée; leurs enfants traînent des petites seines le long du rivage, leurs femmes promènent des engins à petites mailles destinés à prendre de la chevrette. Ils retirent ainsi de la mer la nourriture de chaque jour, mais chaque jour de l'été ils écrasent, tuent ou détruisent ce qui aurait suffi plus tard à l'alimentation de dix familles. Quoique la marine compte dans cette classe de gens quelques hommes dignes de son intérêt, elle a trop conscience des maux que nous venons de signaler pour encourager de pareilles industries qui nuisent plutôt qu'elles ne profitent à l'alimentation publique.

En suivant pas à pas le littoral de la côte de France, et en signalant les principaux genres de pêche qui se pratiquent dans chaque quartier, les vérités que nous avons exposées deviendront plus saisissantes. Sur la côte nord-ouest, les chemins de fer ont pénétré presque partout; les grands marchés de l'intérieur ont provoqué de nouveaux armements, une augmentation de tonnage dans les constructions; le nombre des chalutiers s'est accru, tandis que les

Digitized by Google

pêcheurs aux cordes et aux filets fixes diminuaient de jour en jour et n'exploitaient plus que la zone de 6 milles qui leur était réservée pendant l'été. Aujourd'hui, l'on compte à Dunkerque 60 chalutiers lorsque se termine la pêche de la morue en Islande; à Calais, 84; à Boulogne, 100, une fois le passage du hareng épuisé; à Tréport, 53; à Saint-Valery-sur-Somme, 20; à Dieppe, 19; à Port-en-Bessin, 15; à Trouville, 109. Ce sont principalement ces bateaux qui approvisionnent le marché de Paris; ils ont sur toute la côte des ports de refuge excellents qui leur permettent d'étendre leurs constructions et de se mettre à l'abri des coups de mer; des chemins de fer qui leur fournissent les moyens d'envoyer dans l'intérieur les produits de leur industrie. Ces deux instruments de progrès assurés, les bateaux et les hommes se sont trouvés.

En descendant dans le sud, à partir de Cherbourg, la pêche perd complétement de son importance; l'hiver, les marins sont presque exclusivement occupés au draguage des huîtres. Les débouchés sont si peu certains, qu'à Cancale les pêcheurs se sont imposé d'eux-mêmes l'obligation, depuis l'Ascension jusqu'au 1er octobre, de n'aller en mer que les jeudis et vendredis. Cette obligation, consentie en assemblée générale, a fait l'objet d'une pétition de leur part; ils ont demandé au département de la marine de sanctionner, par un arrêté ministériel, ce qu'ils considéraient comme une sauvegarde des intérêts généraux. A mesure que l'on pénètre en Bretagne, on s'étonne de la faiblesse des bateaux et de la misère des marins; le littoral est découpé, la mer poissonneuse; la pratique du chalut au large donnerait une grande abondance de produits, mais les débouchés manquent et la consommation locale est insuffisante. Les bateaux sont en mauvais état; ils ont, pour aller en mer, des voiles rapiécées; pour aller en pêche, des lambeaux de filets, deux témoignages du peu de profit qu'ils retirent de leur métier. Pour les pêcheurs, les produits de la mer consistent en huîtres, crustacés, sardines et goémons, et ces industries, pour certains motifs, outre qu'elles ne durent chacune qu'un certain nombre de mois, sont fort peu lucratives. Dans le Morbihan, la situation est la même. Si l'on trouve en passant une grande tribu maritime installée à l'île de Groix, on doit la considérer comme une exception; l'île ne renferme que deux petits ports insuffisants pour la flottille des Groisillons et les débouchés manquent complétement sur le continent. Mais là les habitudes sont tellement invétérées, les communications sont si fréquemment interrompues, pendant l'hiver, avec la terre ferme, que chacun y devient marin dès l'âge le plus tendre. En dépit donc des difficultés, les Groisillons équipent 130 bateaux de vingt à trente tonneaux, dont ils sont, en grande partie, propriétaires. On les

Digitized by Google

trouve partout où ils peuvent vendre leur poisson, à la Rochelle, à Bordeaux, au Croisic, chez eux, lorsqu'ils manquent des choses indispensables, c'est-à-dire trois ou quatre fois l'an.

Le long de la côte, si l'on rencontre le chalut, ce n'est que comme l'accessoire de la pêche de la sardine, lorsque celle-ci est terminée. A Etel, la barre est trop mauvaise, pendant l'hiver, pour permettre de fréquentes sorties. A Billiers, malgré une excellente volonté de la part des marins, les bateaux ne peuvent dépasser dix tonneaux de jauge; le port est petit, l'entrée en est difficile; 19 chalutiers y luttent pour vivre, sortant chaque fois que le temps leur permet de s'exposer en mer, et attendant les bienfaits que leur apporteront les chemins de fer et la création d'un port de refuge; à la Turballe, on retrouve le commencement d'une grande pêche; 35 bateaux font le chalut, et leurs produits trouvent un débouché facile par le chemin de fer de Saint-Nazaire; mais les bateaux sont petits, ils n'ont pour se réfugier qu'une mauvaise crique et quelques rochers de la côte; la pêche, dans ces conditions, a atteint son maximum de développement. Au Croisic, l'on rencontre les écoreurs, les mareyeurs, les marchands de poisson, tout ce qui constitue le *grand commerce;* les bateaux de Groix et du Croisic y apportent leur poisson, ceux de Belle-Ile, de Houat, d'Hoëdic y vendent leurs crustacés, des caboteurs viennent des côtes du Finistère y débarquer les langoustes et les homards qu'ils ont été y chercher.

A partir du Croisic, il faut descendre jusqu'aux Sables-d'Olonne pour y retrouver la pêche du poisson frais; à Saint-Nazaire même, il y a pour les marins trop de facilité à gagner leur vie dans les travaux de gréement et de réparations des bâtiments de commerce; la pêche n'existe pas. Aux Sables, la présence de la sardine et l'excellence du port ont amené de nombreux armements, dont une grande partie continue la pêche pendant toute l'année; 200 bateaux déjà y prennent la sardine, et l'on commence à y signaler des constructions d'un fort tonnage. A la Rochelle, le chemin de fer y attire les pêcheurs de tous les points de la France; les Boulonnais, les Trouvillois, les Dieppois, augmentent en nombre toutes les années, la Rochelle leur offrant un débouché excellent, de grandes facilités de vente, un port facile, et devant la côte des fonds très doux sur lesquels le chalut s'use lentement. Les pêcheurs de Groix, de la Manche et du Pas-de-Calais, qui s'expatrient au commencement de la mauvaise saison, en ont fait leur quartier général pendant l'hiver. Leur présence a amené des modifications heureuses dans la forme et le gréement des bateaux du pays; il a fallu aux Rochellais lutter avec les gens du Nord, c'est-à-dire augmenter leur tonnage, pour aller pêcher aussi loin, ce qui n'était possible qu'avec un bon port

Digitized by Google

aujourd'hui on compte à la Rochelle 60 grands bateaux faisant le chalut, et 44 à l'île de Ré, située en face. A partir de la Rochelle, la pêche a très peu d'importance, elle suffit aux besoins des localités, elle n'expédie pas dans l'intérieur; les bateaux sont petits et chalutent tout le long de la côte, détruisant beaucoup pendant l'été pour ne faire, en résumé, que de très médiocres pêches. Le commerce des huîtres, la présence des écluses, l'absence de port dans l'île d'Oléron, le manque de débouchés sur une partie de la côte, le peu de capitaux dont disposent les patrons, sont autant d'obstacles à l'extension de la pêche. Les marins, d'ailleurs, sont en petit nombre, et montrent très peu d'ardeur à aller au large.

A partir de Bordeaux, à la Teste et à Bayonne, les populations sont entreprenantes, et depuis des siècles adonnées à la navigation; mais la nature s'est montrée très avare de ses faveurs à leur égard. La mer, furieuse pendant une grande partie de l'année, rend la barre de la Teste impraticable; les naufrages sont fréquents et ont toujours des conséquences terribles. Au cap Breton et à Bayonne, malgré des travaux d'art que l'on cherche à améliorer d'année en année, il y a jusqu'ici très peu de facilités pour les marins de s'abriter au moment d'un coup de vent. Le plus sûr pour eux est encore de chercher à tenir la mer. Les annales de pêche, dans ces pays, sont remplies de sinistres, et force est de reconnaître une grande énergie à ces populations que ne découragent pas de pareilles catastrophes.

Les améliorations dont l'industrie de la pêche, comme production, est susceptible, viendront donc naturellement de la création des lignes de chemins de fer d'abord, de la construction des ports de refuge ensuite. Le spectacle du 1er arrondissement maritime nous fournit la preuve de ce que peut devenir, dans un temps plus ou moins éloigné, l'industrie de la pêche sur les autres points du littoral. Pour exploiter la mer, les hommes ne manqueront pas; en Bretagne, les populations aiment la mer et en vivent; les jeunes gens qui dédaignent aujourd'hui la pêche abandonneront le cabotage, en partie détruit par la création des voies ferrées; tous ceux qui, faute d'un emploi assez lucratif, vont chercher du travail dans le long cours s'offriront d'eux-mêmes pour former l'équipage de grands bateaux, lorsque la rentrée au port et la vente des produits seront assurés.

Les choses ne se transformeront pas ainsi du jour au lendemain; cette perspective que nous faisons entrevoir ne peut être regardée que comme l'image d'un avenir éloigné, mais cependant comme une image probablement très fidèle. Le premier pas est fait, les chemins de fer sont en voie d'exécution, presque achevés dans certains endroits; pourquoi ne verrait-on pas se former, comme sur les côtes

Digitized by Google

du 1er arrondissement, ces centres de population entourant quelque port de refuge de nouvelle ou d'ancienne création, et vivant de la grande pêche, de celle qui alimente les marchés de l'intérieur? pourquoi ne verrait-on pas cette foule de petits bateaux de deux ou trois tonneaux montés par deux hommes, souvent par un homme et une femme, faire place à de solides bateaux pontés, jaugeant 25 et 30 tonneaux, et les criques ou les rochers qui les abritent aujourd'hui se transformer en ports de refuge? Déjà, sur certains points, ces idées sont tellement entrées dans les esprits, que des sociétés se forment dans le but de créer des armements sérieux. L'apparition d'une locomotive au milieu d'une population énergique, laborieuse et habituée depuis longtemps aux durs travaux de la mer, modifie immédiatement les conditions de la pêche et tend à augmenter la production. Elle substitue forcément le chalut aux autres filets, et, quand la côte le permet, les grands bateaux aux petits. C'est donc en prévision d'armements importants que devront se construire les abris futurs réclamés par les besoins des populations maritimes. Lorsque l'administration de la marine cherche par tous les moyens à stimuler le zèle de ses marins et à les lancer au large, que peut-elle répondre si ceux-ci lui montrent le mauvais état ou l'étroitesse de leurs ports, les difficultés de rentrée et de sortie, et se plaignent des limites qu'il leur est impossible de dépasser dans la construction de leurs bateaux?

Nous ne saurions trop le répéter, il ne faut chercher l'avenir de la pêche ni dans les établissements plus ou moins sérieux que l'on peut construire à terre, ni dans l'exercice de tous ces filets que l'on traîne le long du rivage, au grand détriment de la production, pendant un certain nombre de mois. L'avenir de la pêche est dans la pratique de cette industrie au large, par de solides bateaux capables de tenir la mer, sûrs de rencontrer des garanties de sécurité et des garanties de commerce dans l'existence d'un bon port et de débouchés faciles. Cette pêche-là forme des marins et couvre les marchés de ses produits. Pour y amener les pêcheurs qui ne la connaissent pas encore, il faut leur enlever toute espèce de prétexte de se tenir sur la côte.

La grande pêche, en effet, celle qui se fait au large, présente à ceux qui la pratiquent des inconvénients, et quelquefois leur cause des préjudices sensibles. Ces préjudices se présentent sous deux formes principales : dépréciation dans la valeur des produits pêchés depuis un certain temps; augmentation dans les dépenses pour les pêcheurs ne rentrant pas dans leur port d'armement, c'est-à-dire dans leurs familles.

Plus la pêche se fait au large, plus le retour au port est long, et, dans l'été, les produits que les bateaux apportent à terre sont quel-

Digitized by Google

quefois dans un état très avancé, trop avancé pour l'envoi dans l'intérieur. Une restriction dans un règlement n'est rien à côté de la perte d'une journée pénible, quand on songe à la quantité de poissons que ramène un heureux coup de chalut. Les pêcheurs de tous les pays ont cherché à combattre ces inconvénients du calme ; les nôtres sont d'autant moins restés en retard que leur champ d'exploitation est plus large, puisque aujourd'hui nos chalutiers du Pas-de-Calais descendent, pendant l'hiver, jusqu'à Bordeaux et jusqu'à la Teste. Le département de la marine les a encouragés à se servir d'embarcations nouvelles plus légères, plus rapides ; il a provoqué des essais de bateaux-viviers, il a poussé à l'introduction en France des systèmes adoptés par les Hollandais ou les Belges. Chacun de ces systèmes a des inconvénients qui lui sont inhérents. Les marins du nord qui pêchent à côté des Belges affirment que ceux-ci apportent constamment sur les marchés du poisson tellement meurtri, qu'il serait impitoyablement refusé sur un marché de France ; ils donnent pour raison du mode de faire des Hollandais, la bonne qualité de leurs fonds et l'extrême facilité qu'ils ont à retirer du chalut des poissons encore vivants. La question n'est pas définitivement résolue ; le département de la marine s'en occupe encore aujourd'hui, et espère triompher de la répugnance des pêcheurs qui, il faut l'avouer, présentent dans leurs réponses quelques objections assez fondées. Le vivier alourdit la marche du bateau, augmente la bande ; dans les mauvais temps, il peut compromettre son existence ; dans les ports qui assèchent, il est inutile chaque fois que le bateau arrive de nuit et ne peut débarquer immédiatement sa pêche. L'installation d'un vivier à bord d'un bateau étant chose peu dispendieuse, des essais ont été entrepris autrefois par les marins de Calais qui y ont définitivement renoncé. En attendant qu'il se formât des sociétés de marchands de poissons possédant des bateaux à vapeur ou des bateaux-réservoirs, n'ayant d'autre mission que d'aller sur les lieux chercher les produits de pêche, les marins ont pris l'initiative, et, sur quelques points, ils se sont associés par trois ou quatre, afin d'envoyer alternativement chacun d'eux au port porter les produits de toute la flottille. Il y a là progrès, mais l'amélioration n'est pas complète, le but n'est pas atteint : la pêche arrive souvent en mauvais état, et la zone à exploiter a encore des limites très étroites. La question, au dire des armateurs et des marins adonnés à la pêche du large, serait résolue par l'embarquement en franchise d'une certaine quantité de sel dont l'emploi se justifierait, lors de la rentrée au port, par la présentation des produits de pêche. Il y aurait là, nous le reconnaissons, une dérogation aux règlements édictés sur la matière par le ministère des finances, peut-être une cause d'abus,

Digitized by Google

tout au moins un redoublement de surveillance à exercer par la douane ; mais cette dérogation a déjà été admise pour la pêche du hareng et du maquereau avec salaison à bord, et n'a donné lieu à aucune réclamation. Elle serait, pour la conservation du poisson frais, d'un intérêt véritable. Le poisson, faute de quelques poignées de sel, se détériore et est perdu pour l'alimentation publique. Cette question est d'une grande importance et pour nos marins et pour nos marchés ; nous prenons la liberté de l'indiquer, nous en rapportant à l'avance aux décisions que prendrait à cet égard le ministère des finances, seul compétent en pareille matière.

La pêche au large, amenant les marins dans les ports étrangers, est, nous l'avons dit, une cause de dépenses pour ceux qui la pratiquent. Si la marine, pour répondre aux besoins croissants de la consommation, pousse ses administrés aux grandes constructions, à l'exploitation de la mer dans les grandes profondeurs et à l'exercice de la pêche devant le littoral de toutes les parties de la France, elle doit lutter pour faire tomber ou pour diminuer les entraves qui dégouteraient nos marins de cette pratique. Aujourd'hui, cette vie nomade n'est pas encore entrée dans les mœurs d'une façon générale ; outre les pêcheurs de Groix, il n'y a qu'un petit groupe de chalutiers qui abandonnent les ports de la Manche et du Pas-de-Calais pour hiverner dans l'Océan, entre la Rochelle et Bordeaux ; mais ce petit groupe augmente chaque année, et les pêcheurs de Groix forment à eux seuls un noyau de 130 bateaux, obligés par la position de leur pays à errer de port en port, existence à laquelle ils sont d'ailleurs parfaitement habitués. Ils emportent de leur île les objets indispensables, une bonne provision de bois pour se chauffer et pour faire la cuisine ; pour eux, la première amélioration à introduire dans l'industrie de la pêche consiste à supprimer, sur beaucoup de points, la défense de faire du feu à bord. Lorsqu'il y a obligation d'atterrir dans un port où la cuisine à bord des bateaux est défendue par mesure de police, le gain que l'on retire de la pêche est nul, il faut prélever sur les bénéfices le prix de la nourriture consommée au cabaret, et une fois sur cette pente du cabaret, ces hommes qui viennent de la mer se laissent très facilement entraîner aux charmes de la boisson. Ce n'est là qu'une question de bien peu d'importance au premier abord, mais dans la réalité les marins apprécient beaucoup ce droit de ne pas abandonner leurs bateaux et de ne pas être plus gênés pour manger que pour dormir.

En résumé, on peut espérer pour une partie du littoral, et surtout pour les côtes de Bretagne, des résultats analogues à ceux que l'on constate avec quelque fierté dans la Manche et dans le Pas-de-Calais, résultats qui sont une conséquence naturelle de la création des

Digitized by Google

chemins de fer et des ports de refuge; s'il reste encore quelques améliorations à introduire dans le régime de la grande pêche, nous avons la certitude que les administrations compétentes feront tous leurs efforts pour se rendre aux désirs des marins, dans la limite de ce qui est possible. La marine a cherché, par des règlements libéraux, à développer l'industrie de la pêche; les autres départements ne manqueront pas d'apporter leur concours en donnant certaines facilités pour l'embarquement du sel, et en adoucissant la sévérité qui existe encore dans la police de quelques ports de commerce.

Cette situation établie, l'industrie de la pêche trouvera-t-elle les capitaux suffisants? Ici encore le doute est impossible; l'industrie de la pêche est une des plus lucratives, ce qui se passe dans les ports de la Manche montre clairement que les armateurs font rarement défaut, et que les patrons trouvent même à emprunter l'argent nécessaire. L'armateur fournit généralement tout : bateau, filets, agrès et accessoires, et pour prix de ce premier déboursé il perçoit la moitié des bénéfices sur les produits de pêche et prend à son compte les avaries et les rechanges. Ce mode de partage est général, presque unique. S'il y a encore sur la côte de Bretagne quelques points où l'influence du capital est moindre, où la part de l'armateur n'est que du tiers, ces points sont des exceptions, de rares exceptions. La proportion en faveur du capital peut paraître trop considérable; elle est cependant acceptée par les marins, sans jamais donner lieu à la moindre récrimination. L'usage à cet égard fait loi et les patrons qui deviennent à leur tour propriétaires et armateurs de leurs bateaux, ne font pas de conditions meilleures à leurs équipages. En moyenne, à moins d'événements malheureux, on peut dire qu'avec un pareil mode de partage, l'argent dépensé pour l'armement d'un bateau est remboursé dans deux ou trois ans. Il ne peut, à cet égard, y avoir de règles fixes. La position particulière de chaque lieu de pêche amène des changements dans le rendement d'un bateau. Les grands chalutiers qui font le métier, pendant toute l'année au large, dans la Manche, dans l'Océan, sur la côte d'Angleterre et devant la Rochelle, estiment qu'un bateau de 25 tonneaux coûte 15,000 fr. de première mise de fonds pour aller en mer, que la pêche annuelle est environ de 20,000 fr., ce qui fait 10,000 fr. pour le propriétaire. Sur cette somme, il lui reste à payer les avaries et les rechanges, c'est-à-dire un prix excessivement variable, qui dépend du temps qu'il a fait pendant l'hiver, et de la qualité des fonds sur lesquels traîne le chalut. Dans certains endroits, on use jusqu'à trois filets par an. L'argent placé en armement pour la pêche court, il est vrai, les chances des naufrages; mais les exemples de sinistres sont relativement peu nombreux, les patrons qui montent les grands bateaux chalutiers sont

Digitized by Google

des hommes habitués à la mer depuis de longues années, ayant une connaissance parfaite du temps et même de la côte. Il n'est pas rare de trouver à leur bord compas et cartes marines, surtout chez ceux qui vont chaluter dans l'Océan. L'hiver, ils s'aventurent jusqu'à 40 et 50 milles au large et pêchent par 60 et 80 brasses de fond, la saison leur permettant de conserver le poisson en bon état. Une pareille navigation pour les jeunes hommes et pour les novices qui sont à bord est une véritable école de pilotage ; elle fournit à la marine de guerre et à celle du commerce d'excellents marins. Aux navires qui arrivent du large et qui viennent chercher la côte avec un point douteux, par un temps incertain, cette pêche donne journellement des renseignements précieux. Il n'y a pas d'hiver où nos chalutiers ne sauvent quelque équipage de bâtiment naufragé, ou ne ramènent au port quelque carcasse de navire abandonné. Cette grande pêche du large est intéressante à tous les points de vue ; nous avons le plus grand intérêt à la protéger et à l'encourager par tous les moyens qui sont en notre pouvoir ; les capitalistes ont tout avantage à y pousser leurs équipages lorsque les produits de pêche trouvent en rentrant des débouchés certains. Quelque pénible qu'elle soit, elle est encore lucrative pour les marins qui se partagent par parts égales la moitié dévolue à l'équipage, le patron touchant une part et demie ou une part et quart et le mousse demie ou quart de part. Les dangers sont peu de chose pour les hommes qui en ont pris de bonne heure l'habitude ; la meilleure preuve à en donner est de montrer combien peu d'armateurs prennent la précaution d'assurer à l'avance leurs bateaux.

On se figure beaucoup trop légèrement en France, sur la foi de quelques écrivains, que le métier de pêcheur est celui d'un journalier aux gages d'un capitaliste. Les détracteurs de l'inscription maritime, en parlant de la pêche comme du cabotage, ont toujours représenté les marins comme des ilotes. Il y a là une erreur radicale qu'il importe de corriger et qui semble cependant partagée par un grand nombre de personnes. Dernièrement encore, à notre grand étonnement et à notre profond regret, nous lisions cette phrase posée comme un axiome : « que tout ce qui flottait sur l'eau appartenait à l'armateur ; » nous sommes en mesure de fournir à l'encontre de cette affirmation, quelques exemples pris dans la situation actuelle. Ces exemples, nous les choisirons encore dans les grands bateaux, dans ceux qui représentent un certain capital ; on pourrait nous accuser d'avoir trop beau jeu si nous les prenions dans cette masse de petits bateaux de un ou deux tonneaux qui font une pêche relativement misérable dans les endroits où les voies ferrées n'ont pas pénétré. Un capital de 1,800 fr. ou de 2,000 fr. peut être complété si

Digitized by Google

aisément entre deux ou trois hommes, qu'il serait ridicule de poser en vrais propriétaires les patrons d'armements aussi chétifs.

Dans le quartier de Boulogne, les patrons sont tous intéressés dans la propriété des 100 bateaux chalutiers qu'ils dirigent ; à Calais, 40 bateaux sur 84 appartiennent aux patrons ; à Saint-Valery-sur-Somme, si les patrons ne sont pas armateurs des 20 bateaux qui s'y trouvent, beaucoup fournissent, conjointement avec l'équipage, le chalut et ses accessoires, ce qui leur donne droit à 3 parts 1/4 et réduit les bénéfices du bateau à 4 parts 1/2. Au Tréport, peu de patrons sont encore propriétaires, mais tous sont intéressés dans l'armement. A Port-en-Bessin (quartier de Caen), 14 bateaux sur 15 ; à Trouville, 107 sur 109 sont la propriété exclusive des patrons. Si le but de la marine est de mettre dans les mains de ses anciens serviteurs une fortune relative et d'en faire plus tard des propriétaires de bateaux, on doit avouer que, dans ces derniers pays, on touche presque à la perfection. Il ne faut pas chercher des causes extraordinaires à cette situation. La chose s'est faite très naturellement, quoique ni Trouville ni Port-en-Bessin ne soient exactement le point d'arrivée d'une ligne de chemin de fer. Mais les ports de refuge y sont bons et il s'est trouvé des écoreurs ou des marchands de poisson assez confiants dans l'intelligence et dans la conduite des matelots pour leur prêter, à 5 p. 0/0 d'intérêt, la somme de quinze ou vingt mille francs nécessaire à l'équipement d'un bateau. Aujourd'hui encore, un patron qui a fait son service à l'Etat et qui offre des garanties suffisantes de capacité, trouve avec la plus grande facilité les moyens de faire construire un bateau. Et, nous le répétons, il s'agit ici de bateaux de quinze à vingt-cinq ou trente tonneaux, de bateaux qui vont sur la côte d'Angleterre et jusqu'à la Teste sur la côte de France.

L'exemple du 1er arrondissement nous est le plus favorable, mais chaque jour un pas se fait dans la voie du progrès, et nous en avons la preuve dans ce qui se passe maintenant aux Sables-d'Olonne, à la Rochelle, à Groix, où les cent trente patrons ont tous intérêt dans la pêche d'un ou plusieurs chalutiers. Dans la Méditerranée, le problème de la propriété aux mains de l'équipage est également très avancé ; à Martigues, une grande partie des bateaux-bœufs sont possédés par les patrons ; à Cette, 17 paires sur 18 ne connaissent d'autres armateurs que ceux qui les dirigent. En présence d'exemples pareils, comment affirmer que tout ce qui flotte appartient à l'armateur ? En fait de pêche, c'est l'affirmation contraire qui prévaut, et l'on doit dire hardiment que la plus grande partie des bateaux intéressés dans l'industrie de la pêche côtière sont la propriété de leurs patrons et de leurs équipages. Parmi les armateurs mêmes, beau-

Digitized by Google

coup appartiennent encore à la famille maritime; ce sont des capitaines au long cours, des maîtres au cabotage, d'anciens patrons que l'âge ou les infirmités condamnent au repos.

Il y a peu d'industries où l'ouvrier puisse devenir aussi facilement patron que le matelot devient armateur et propriétaire d'un bateau de quinze à vingt mille francs, et l'industrie de la pêche ne commence réellement à se développer que depuis la création des chemins de fer. Sans doute, le dernier mot du progrès n'est pas dit, et l'avenir montrera peut-être que les espérances des marins peuvent aller plus loin; la propriété des bateaux chalutiers est devenue pour eux une réalité; celle des bateaux armés pour la pêche du hareng commence même à leur être connue, quoique ces bateaux soient généralement d'un tonnage supérieur et demandent un équipage plus nombreux. Là, d'ailleurs, les matelots sont loin encore de remplir le métier de journaliers; chacun d'eux apporte sa part de filets et les facilités que rencontre tel ou tel patron, plus heureux ou plus habile pour compléter son équipage, montrent le grand intérêt qu'a le simple marin à bien choisir son bateau et son chef.

Le concours que la marine apporte à la réalisation de cette œuvre, (mettre complétement la pêche dans la main de ses marins,) n'est pas d'une efficacité certaine; l'administration n'a ni banque, ni caisse dont elle puisse disposer pour prêter de l'argent aux pêcheurs qui voudraient faire construire un bateau ou renouveler leurs engins de pêche, et cependant, avec les conseils qu'elle donne, la tutelle qu'elle exerce sur ses inscrits, et surtout avec les nouveaux débouchés qui s'ouvrent chaque jour aux produits de la mer, la solution du problème avance rapidement. Il reste à la marine un autre rôle, il lui reste à combattre le découragement résultant d'un premier revers et à récompenser les patrons qui, par leurs traités d'engagement avec leurs matelots, par leur intelligence, par la tenue de leurs bateaux, ont le mieux réussi à faire prospérer l'industrie de la pêche. Le crédit qui lui est alloué par le Corps législatif, sous le titre de « prêts et encouragements, » n'est que de 100,000 fr. Il est impossible de songer à des prêts, puisque l'administration n'a pas qualité pour faire la banque et que l'argent doit retourner au Trésor s'il n'est pas dépensé dans l'année. L'emploi le plus équitable de cet argent, le seul possible même, consiste donc à récompenser honorifiquement toute tendance au progrès et à venir en aide à la famille maritime en fournissant aux pêcheurs dont la barque a fait des avaries et à ceux dont les filets ont été déchirés, les moyens de se réparer; en donnant des vêtements aux marins et aux mousses dans les moments rigoureux de l'hiver; en distribuant des secours en argent ou en nature aux familles des pêcheurs dont un coup de vent a brisé le gagne-pain.

Digitized by Google

Dans cette question de prêts, l'initiative doit venir des compagnies industrielles ou des sociétés de secours appuyées par le gouvernement; la marine ne peut qu'encourager et panser les plaies des malheureux.

En supposant ce premier résultat atteint, la production décuplée par une sage réglementation de la marine, par la construction de ports de pêche, par la création de chemins de fer et par l'enlèvement de quelques entraves qui peuvent nuire à l'industrie de la pêche, il reste à étudier s'il est possible, dans l'état actuel des choses, que les populations de l'intérieur, obtiennent le poisson à bon marché. Quoiqu'on prétende que les espèces diminuent déjà de jour en jour et que quelques-unes tendent même à disparaître dans un avenir prochain, il reste encore des ressources considérables au fond de la mer, et l'on peut trouver quelques moyens pratiques de les augmenter. Raisonnons uniquement sur les faits actuels. Qu'un consommateur d'une ville de l'intérieur, de Paris par exemple, soit amené demain sur le littoral; qu'on lui donne le spectacle d'un coup de chalut au large dans des conditions ordinaires, en lui expliquant que l'engin et même le bateau appartiennent généralement aux marins; que, défalcation faite des jours de relâche pour cause de mauvais temps, des jours de réparations pour cause d'avaries, le bateau qu'il a sous les yeux réalise encore tant de pêches dans l'année, la première idée qui viendra à l'esprit de cet étranger c'est que l'Etat, en retour des services qui lui sont rendus, donne aux matelots une véritable fortune. Dans le courant de l'automne dernier, sur les fonds placés en face de la Rochelle, deux bateaux chalutiers faisaient, par ordre de l'administration de la marine, des expériences pour établir la nocuité respective de leurs filets. Ils traînaient deux ou trois heures, sans choix préalable de temps ni de terrain. Le rapport fait par les agents au sujet de cette pêche accuse la présence de beaucoup d'espèces; mais rien qu'en soles de taille au-dessus de la dimension réglementaire, il signale dans l'un des chaluts 400, dans l'autre 650 soles. Nous citons cet exemple parce qu'il a été constaté officiellement et qu'il est venu de cette manière à notre connaissance; il est certain que si la pêche a quelquefois été plus abondante, il doit néanmoins être considéré comme au-dessus de la moyenne. Ce que nous voulons établir, c'est que pour un étranger qui se rappelle les prix du marché et qui ne considère que l'abondance du produit, il y a dans la pêche une fortune pour le marin; ses idées ne se modifient que lorsque, donnant suite à sa curiosité, il arrive à s'informer du prix auquel le marin va livrer sa marchandise. Ici, il devient impossible d'établir une moyenne; chaque mois et chaque jour même, les prix varient suivant l'abondance de la pêche, la plus ou moins grande

Digitized by Google

concurrence entre les acheteurs, l'état dans lequel le poisson arrive sur la place. Nous nous bornerons à citer deux exemples récents choisis dans des espèces qui, d'après notre appréciation, tiennent le milieu entre les poissons de luxe, ceux qui ne paraissent que sur la table des gens riches et les poissons communs, ceux qu'on ne mange que dans les classes peu aisées.

Aux premiers jours du mois de mai dernier, la pêche aux dorades était en grande faveur devant le Croisic; les petits bateaux armés de deux ou trois hommes, munis chacun d'une ou de deux lignes à main, revenaient après une marée, cinq à six heures de pêche environ, avec soixante, soixante-dix ou quatre-vingts dorades, toutes de belle dimension, du poids de trois à quatre livres. Le prix était fait à l'avance; la pêche était livrée au marchand et expédiée sur Saint-Nazaire et de là sur Paris à raison de 20 cent. par dorade. A la même époque, l'alose remontait en Loire. Nous avons été témoin, à Paimbœuf, de deux pêches faites également par des petits bateaux armés de deux ou trois hommes; l'une d'elles donna 72 et l'autre 141 couverts ou aloses de première saison. Là aussi, le prix était fait à l'avance, la douzaine de couverts se vendait 3 fr. Sur les marchés de Paris, en ce même moment, l'alose était évaluée 1 fr. 25 c. la pièce, la dorade 2 fr. La première avait quintuplé de prix, la seconde décuplé.

Laissons là les effets et cherchons les causes de cette différence de prix; elles indiqueront, d'une manière générale, et mieux que les exemples séparés, les raisons pour lesquelles le consommateur de Paris est obligé de donner un si haut prix du poisson. Suivons les produits depuis le moment où ils arrivent sur le quai et y sont déposés par le marin; voyons, entre ce premier propriétaire et le marchand qui achète à la halle de Paris, quelle est la nature des intermédiaires.

1° *L'écorage.* — L'écoreur attend l'arrivée des bateaux et emporte le poisson; c'est généralement un homme qualifié, accepté par les armateurs et par la municipalité, nommé quelquefois par une société appelée société d'écorage. Le poisson se vend par son intermédiaire aux mareyeurs et aux petits marchands; ses livres font foi de la vente. Sur le prix de la vente, il prélève 5 p. 0/0, quelquefois 4 et même 3 1/2, mais il paye immédiatement le marin. S'il y a dans les marchands de mauvais payeurs, la chose ne concerne que lui; il n'a aucun recours contre le bateau. L'écorage est accepté partout et ne donne lieu à aucune réclamation; les pêcheurs aiment mieux payer 5 p. 0/0 et toucher immédiatement leur argent que de s'occuper eux-mêmes du remboursement. Nulle part l'écorage ne paraît avoir donné lieu à des abus; quoique le matelot ait naturellement le carac-

Digitized by Google

tère méfiant, il ne se plaint jamais d'être trompé par les écoreurs.

2° *Le mareyage.* — Le marchand qui achète la marée est le mareyeur ; il fait ses paniers, emballe son poisson et l'envoie au chemin de fer. Jusqu'au moment où le poisson passe dans les mains des acheteurs de la halle, tous les frais sont à sa charge ; il paye le transport, l'octroi et le factage à la criée ; si le poisson arrive à Paris en mauvais état, s'il est rebuté par la police des halles, tant pis pour lui ; les bénéfices comme les pertes ne regardent que le mareyeur.

3° *Le transport.* — Le poisson est expédié par la grande vitesse du chemin de fer. Quelle que soit sa qualité, qu'il soit réputé poisson fin ou poisson commun, le prix du transport pour un même poids est le même sur le chemin de fer. Le turbot et le saumon payent comme la raie, comme les huîtres et comme les crabes, sur la ligne du Nord, 37 cent. par tonne et par kilomètre ; sur celle de Dieppe et de Nantes, 25 ou 26 cent., ce qui fait de 85 à 96 fr. le prix du tonneau de poisson expédié des principaux ports du nord : Saint-Valery-sur-Somme, Boulogne, Calais, Dunkerque, et 130 fr. environ le tonneau expédié de Nantes.

4° *L'octroi.* — L'octroi de Paris classe le poisson en deux grandes catégories : marée fine et marée ordinaire ; sur la valeur de la première, il perçoit 10 p. 0/0 ; sur la valeur de la seconde 5 p. 0/0, indépendamment aujourd'hui du double décime de guerre. La marée fine comprend : saumons, turbots, esturgeons, thons, barbues, truites, aloses, bars, éperlans, mulets, rougets, barbets, soles, homards, langoustes, chevrettes, huîtres. Le remboursement à l'octroi se fait d'après le prix du poisson vendu à la halle, prix porté sur les registres des facteurs nommés par la ville.

5° *Le factage.* — Tout le poisson apporté à Paris, à l'exception du poisson salé, est vendu par les soins des facteurs à la criée, et moyennant un intérêt qui est de 2 ou 3 p. 0/0. Les facteurs à la criée sont nommés par la ville et offrent, par conséquent, toutes les garanties désirables aux mareyeurs.

En résumé, entre le marin qui arrive de la pêche et le consommateur qui achète son poisson à Paris, viennent se placer, d'une façon invariable, un escompte de 5 p. 0/0 d'écorage, un transport de 90, 100 ou 130 fr. le tonneau, un droit d'octroi de 10 ou de 5 p. 0/0, augmenté du double décime de guerre, et l'intérêt de 3 p. 0/0 pris par le facteur à la criée. Il n'y a absolument, dans ce compte, que les déboursés indispensables ; les bénéfices que doit faire le mareyeur n'y sont pas portés ; le prix des paniers, le transport du marché au chemin de fer n'y sont pas indiqués, le camionnage de l'octroi à la halle de Paris est omis, enfin le consommateur est personnifié dans le marchand qui achète à la halle, ce qui n'est que le cas très excep-

Digitized by Google

tionnel. Que l'on songe maintenant aux quantités de poissons qui ne se vendent pas ou qui se vendent à très bas prix ; à celles qui arrivent à Paris en trop mauvais état pour être exposées, et à celles qui ne se transportent même pas, tant les apparences sont mauvaises ; il faut que l'expéditeur rentre dans ses pertes et qu'il vende, par suite, fort cher tout ce qui est livré à la consommation. Les moyens de faire entrer le poisson comme une ressource sérieuse dans l'alimentation publique de toutes les classes de la société ne seront pas donnés par un accroissement dans la production. Le marin gagne très peu relativement, le mareyeur fait quelquefois de très mauvaises affaires ; en supposant que le premier pêche gratuitement et que le second rentre juste dans ses frais, il reste en transport, en octroi et en factage une valeur trop élevée pour mettre le poisson à la portée des petites bourses. De ces intermédiaires, que faut-il chercher à supprimer ? Peut-on mettre directement le marin en communication avec le marché de Paris, avec le facteur à la halle ? La chose n'est possible qu'en arrivant à former sur toute la côte des associations de pêcheurs, et les associés, dans ce cas, doivent placer à leur tête des gens d'une autre classe, capables d'administrer et de faire des comptes. L'esprit du marin ne se prête nullement à ces associations. Il préfère perdre quelque chose, toucher immédiatement son argent et n'avoir pas surtout d'explications à demander quand arrive, du point de vente, la note des frais payés et des prix auxquels la marchandise a été livrée. Le moindre accident, une mauvaise vente, un envoi refusé par la police de Paris, le rejetteraient immédiatement en dehors d'une association dont son esprit verrait difficilement les avantages pour lui faire reprendre son indépendance première et sa liberté. D'ailleurs, quand le mauvais temps l'obligerait à atterrir ailleurs que chez lui, il se trouverait dans un grand embarras devant une association dont il ne ferait pas partie. Le seul progrès possible est de réunir en un seul personnage l'écoreur et le mareyeur ; progrès réalisé déjà sur une partie de la côte, et l'on rencontre même quelques points où l'armateur assume sur lui toutes ces fonctions. Mais ce sont là des détails très secondaires de la question, la grosse dépense est dans les prix de transport et d'octroi. Les armateurs et les marins insistent constamment pour obtenir une diminution dans les tarifs de chemins de fer ; ceux qui se trouvent placés à une plus grande distance de Paris, ayant à lutter contre une concurrence qui produit à meilleur marché, se plaignent de ne retirer que des bénéfices médiocres ; ceux qui n'envoient que de la marée ordinaire ne peuvent pas comprendre comment leurs produits acquittent les mêmes droits de transport qu'un même poids de turbots et de soles. Sur la côte, on montre, du reste, très peu de dispositions à faire des

Digitized by Google

expéditions de poissons communs ; il faut qu'il y ait réellement impossibilité d'écouler la marchandise dans le pays pour se livrer à ce genre de spéculation. Les bénéfices ne viennent que de la vente de la marée fine. Quelquefois les marins ne trouvent pas à placer leurs poissons de qualité inférieure ; ils font alors de leur pêche un objet de consommation personnelle, une nourriture quelconque pour leurs volailles, du fumier pour un mauvais coin de terre, bienheureux s'il y a dans le pays quelque fabrique de noir animal à laquelle ils puissent livrer ces produits. Ailleurs, ils mutilent leur poisson : aux raies, aux thères, ils coupent la queue, les côtés, tout ce qui pèse et ne se mange pas ; le poisson ainsi préparé perd beaucoup de sa valeur, il est vrai ; mais la différence de poids compense et au delà la perte sur la vente.

Nous n'avons pas la prétention de fournir un système qui satisfasse à la fois les intérêts des armateurs ou des marchands de poisson et ceux des chemins de fer ; les premiers prétendent souvent que le tarif des chemins de fer anglais est beaucoup plus faible. Nous ne pouvons assurer le fait, mais dans le rapport publié par le bureau des pêches en Irlande, pour l'année 1859, nous voyons que sur les chemins de fer du sud et de l'ouest, les poissons sont classés en catégories différentes. Le saumon étant considéré comme l'unité, à poids égal la marée fine (turbot, poule de mer, sole, plie, merlan, anguille, chevrette) paye les deux tiers de ce que paye le saumon ; les crustacés et les coquillages (homards, crabes, huîtres) payent la moitié ; le hareng et la marée commune, le tiers seulement. En France, les chemins de fer n'ont admis que des tarifs uniformes ; les prix de transport reposent uniquement sur les distances parcourues, et comme ces prix sont fort élevés, puisque le poisson vient par la grande vitesse, on peut craindre de ne pas voir la pêche des centres nouveaux créés par le chemin de fer prendre toute l'extension dont elle est susceptible. Le consommateur ne peut pas payer plus cher un poisson qui vient de Dieppe que celui qui vient d'Angleterre ou de Nantes ; s'il y a une différence dans la qualité, dans la manière dont le poisson a été emballé, il est rare qu'il la saisisse : pour lui, il n'y a qu'une condition, c'est que le poisson soit frais. Depuis le traité de commerce, la pêche étrangère est plus abondante sur les marchés de Paris, mais elle rencontre, surtout la pêche anglaise, quelques difficultés auprès de l'acheteur. Le poisson anglais arrive parfaitement emballé, mais pour lui conserver meilleur goût, on l'a vidé avant le départ ; les ouies ne présentent plus cette couleur rouge à laquelle les habitués prétendent reconnaître la fraîcheur du poisson. Entre une sole que l'on offre ainsi et un poisson de même espèce parfaitement intact, le consommateur n'hésitera pas, il achètera le

Digitized by Google

second poisson sans s'inquiéter de l'endroit où il a été pêché : au lieu d'une sole prise sur du sable, il mangera une sole au goût de vase, ramassée sur les fonds de la Hollande, de la Bretagne ou de la Saintonge. Pour l'expéditeur, il n'a qu'à se préoccuper d'une chose : envoyer du poisson frais ou ayant une bonne apparence. Malheureusement, avec le désir de diminuer le plus possible tous les faux frais qui pèsent sur la marée, le marchand apporte trop peu de soin à l'emballage ; il entasse tout ce qu'il peut fourrer de poissons dans de grands paniers, économisant ainsi le nombre des colis.

Si la diminution dans les prix du poisson ne vient pas des chemins de fer, peut-on l'espérer dans un abaissement de tarifs à l'octroi? Il est inutile de la chercher dans la suppression du factage ; c'est là une création qui rapporte certainement à la ville, mais qui offre en même temps toute espèce de garanties nécessaires à l'expéditeur du littoral. La ville de Paris, il faut l'avouer, prélève des sommes considérables avec ses droits de 10 et de 5 p. 0/0, mais elle fait des boulevards, des promenades, éclaire et assainit, rend en agréments et en plaisirs ce qu'elle prend dans la bourse du consommateur. En ne considérant encore le poisson que comme un aliment des classes riches ou aisées, ces droits de 10 et de 5 p. 0/0 ne paraissent plus trop lourds. Peut-être avec le temps la ville, dont les revenus augmentent avec l'augmentation de production, pourra-t-elle diminuer ses tarifs. Les quantités de poissons apportés à Paris sont de jour en jour plus fortes ; les huîtres seules ont diminué, dans ces dernières années, d'une façon sensible ; mais les prix de vente se sont tellement élevés, que de ce côté encore les sommes perçues par l'octroi sont plus considérables d'année en année. Le tableau officiel des revenus de l'octroi pendant trois des dernières années donnera une idée exacte de cet accroissement de revenus.

	1858		1859		1860	
Marée fine.....	453,784 f.	85 c.	473,519 f.	70 c.	517,138 f.	65 c.
Marée ordinaire....	234,248	55	236,495	85	288,786	90
Huîtres.....	206,181	50	218,910	25	221,995	30
Somme.....	894,214	90	928,925	80	1,027,920	85

En parcourant les tableaux de ventes faites à la halle pendant les dix dernières années, on constate peu de différence dans les prix moyens de chaque espèce. La comparaison des cours de 1852 et de ceux de 1860 donne, pour les moules, les crevettes, le mulet et le

Digitized by Google

saumon, une identité parfaite de prix ; une petite diminution pour les langoustes, homards, éperlans, turbots, bars, aloses, et une augmentation également faible pour les maquereaux, merlans, raies, sardines, soles, thons, truites, barbues, limandes. Les prix variant peu, l'augmentation dans les revenus ne peut provenir que d'une plus grande quantité de produits. Les huîtres seules font exception, comme nous venons de le dire ; tandis que le cent, de 2 fr. 27 c., prix moyen en 1852, montait à 4 fr. 58 c. pour l'année 1860, l'arrivée sur le marché de Paris n'était plus que de 484,706 centaines, après avoir été, en 1852, de 778,909 centaines. Les années avaient apporté les modifications suivantes :

	1856	1857	1858	1859	1860
	—	—	—	—	—
Nombre de centaines.	667,950	649,383	575,926	515,083	484,706
Prix du cent.....	2f. 83c.	3f. 12c.	3f. 58c.	4f. 25c.	4f. 58c.

Notons, en passant, que l'augmentation dans les prix de l'huître tient beaucoup moins au défaut de production qu'à la vogue dont ce coquillage jouit depuis quelques années, et à la spéculation dont il est devenu l'objet. Dans le 1er arrondissement maritime, les 1,250 huîtres se sont payées, cette année, de 10 à 15 fr.; elles valaient 18 et 25 fr., il y a quelques années ; à Granville, les 1,050 étaient à 18 fr., en baisse de 8 fr. sur le prix de l'an dernier ; dans le bassin d'Arcachon, la mesure de 350 valait 3 fr., elle se payait 6 fr. la saison précédente ; à Tréguier, il y a deux ans, le mille se vendait 2 fr. 50 ; dans le Morbihan, il ne vaut encore aujourd'hui que 10 fr. 50 en moyenne. Si l'huître augmente, c'est qu'entre le marin et le marché, est venu se placer le capitaliste qui ne s'est pas fait parqueur dans l'intention de retirer de ce commerce un gain aussi médiocre que celui qu'en retiraient autrefois les marchands d'huîtres.

Le chiffre d'un million de francs, que nous venons de citer comme donnant les revenus officiels de l'octroi, ne concerne absolument que le poisson apporté à la halle ; celui qui arrive directement des chemins de fer au consommateur est soumis à une imposition d'un autre genre ; la marée fine est taxée à 60 fr. les 100 kilog., la marée commune à 15 fr., les huîtres ordinaires et les huîtres de Marennes à 5 fr., les huîtres d'Ostende à 15 fr. les 100 kilog..... Pour connaître exactement ce qui revient à la ville sur l'entrée du poisson à Paris, il faudrait additionner ces deux chiffres, et pour savoir tout ce que le consommateur doit payer de frais pour l'entrée et la vente à la halle, il y aurait à ajouter les frais de camionnage du

Digitized by Google

chemin de fer à la halle, le double décime de guerre et le factage à la criée.

Si nous nous sommes étendus un peu longuement sur les revenus de l'octroi et sur la vente du poisson à Paris, ce n'est pas avec l'intention d'exciter le consommateur contre l'autorité municipale. Notre but est simplement de montrer qu'en raison de l'éloignement du littoral et de la manière dont le poisson est considéré, les produits de la mer atteindront toujours un prix élevé. La marine arrivât- elle à faire un règlement parfait, la science parvînt-elle à découvrir un moyen pratique d'augmenter la production, le problème de l'alimentation à bon marché ne serait pas le moins du monde résolu.

Nous ne nous sommes occupé jusqu'ici que de Paris, et nous avons supposé que toutes les expéditions se faisaient d'une tête de chemin de fer. En province, la plupart des causes que nous avons mentionnées n'existent pas, et, en se rapprochant du littoral, on devrait trouver le poisson à meilleur marché. La différence est très sensible dans les endroits où les débouchés manquent ; mais là, les pêcheurs n'ayant pas une vente assurée, ne vont à la mer qu'une ou deux fois par semaine. Le rapprochement des chemins de fer crée la pêche, mais dans les petits centres de population, le poisson ne fait absolument que traverser la ville, il ne s'arrête pas sur le marché. L'écoreur qui achète la marée ne donne pas aux marins la faculté d'enlever le beau poisson pour en faire une vente à part ; si par hasard il se trouve dans le pays un consommateur riche, il sera dans l'obligation de payer son poisson relativement fort cher. Ceci n'est rigoureusement exact que pour la marée fine ; la marée commune coûte encore bon marché sur tout le littoral ; en Bretagne, elle est à vil prix. Les populations ne manquent pas de trouver que le poisson renchérit de jour en jour ; mais elles n'ont pas encore eu le temps d'oublier qu'autrefois, l'été, faute de pouvoir les vendre, on faisait du fumier avec les langoustes ; que les domestiques, avant de s'engager dans une ferme, spécifiaient, comme en Angleterre, d'ailleurs, qu'ils n'auraient pas de saumon plus de trois fois la semaine. Les chemins de fer commencent, même dans ces pays éloignés, à faire sentir leur influence ; on paye aujourd'hui ce qui n'avait autrefois aucune valeur ; mais relativement les prix sont encore bien modérés. Dans les grandes villes visitées par les chemins de fer, même dans celles du littoral, le progrès est venu bien plus rapidement, et plusieurs d'entre elles peuvent lutter avec Paris pour les droits d'octroi. Les municipalités ont installé, dans beaucoup de pays, des ventes à la criée, ce qui augmente de 2, 3, 5 et même 7 p. 0/0 la valeur des produits de pêche ; elles ont élevé des

Digitized by Google

halles, des marchés couverts, créé des droits de plaçage, tant par pièce de poisson, quelques-unes ont établi des droits d'entrée sur le poisson. On peut déjà compter les endroits où les marins vendent directement leur pêche aux écoreurs ou aux consommateurs, sur le quai devant leurs bateaux, sans l'intermédiaire d'agents de la ville ou sans l'obligation d'aller au marché. Quelques villes luttent contre ce courant. Les conseils municipaux sont poussés, d'un côté, par le désir d'augmenter les revenus de leur pays; de l'autre, par la crainte de faire fuir les pêcheurs étrangers qui viennent de préférence partout où les droits sont nuls ou faibles. Chacun, en effet, prétend payer les droits d'octroi, de factage ou de plaçage. Le consommateur s'en plaint aussi bien que l'armateur et le marin.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet sans faire connaître les intermédiaires qui existent, dans une des plus grandes villes du littoral, entre la production et la vente. Les consommateurs de Paris pourront ainsi s'assurer qu'ils ne sont pas les seuls à payer cher le poisson. La pêche, débarquée au quai, ni le marin ni l'armateur n'ont le droit de s'occuper de la vente; ils acquittent seulement les droits d'octroi d'après les taxes suivantes :

Poisson de mer frais, les 100 kil.....	3 fr.	»» c.
Poisson de rivière (fin), langoustes, homards, crevettes, écrevisses, *id*.....	12	50
Poisson commun de rivière, *id*.....	2	50
Harengs et poissons secs ou salés en barils, *id*...	1	»»
Huîtres, l'hectolitre.....	2	»»

La quittance leur est délivrée moyennant 10 centimes d'enregistrement. Elle porte exactement le poids des produits débarqués, et comme le marin n'est pas toujours à même de faire connaître le poids, pour faciliter la livraison de la marchandise, on le débarrasse, sans son consentement, de l'obligation d'avoir une balance dans son bateau, moyennant 50 cent. ou 1 fr., selon que les droits d'octroi sont au-dessous ou au-dessus de 2 fr. L'octroi payé, le poisson est porté à la halle, aux frais des marins; il est placé sur le marché moyennant un droit de 5 cent. par pièce, et vendu par les soins de facteurs à la criée, qui perçoivent 2 p. 0/0 de commission.

Il est inutile d'entrer, à cet égard, dans de plus grands détails. Nous le répétons à ceux qui cherchent à faire prendre une large place aux produits de la mer dans l'alimentation de toutes les classes de la société, la solution du problème n'est pas dans les mains de la

Digitized by Google

marine. Changeât-elle le régime libéral qu'elle a adopté pour le régime restrictif de l'Irlande et de l'Ecosse, que sa nouvelle réglementation n'apporterait aucune diminution sensible sur le prix du poisson. Dans l'intérieur, le poisson continuera à se payer fort cher; à l'exception de l'huître, qui est seulement à la portée des gens riches, le coquillage n'arrivera que très difficilement sur le marché de Paris; la moule, dont le prix sur le littoral est très modique, et dont il est très facile d'augmenter la production, se payera, comme aujourd'hui, 2 fr. 85 c. la manne, à moins que le consommateur n'accepte, comme dans d'autres villes, l'animal cuit et dépourvu de sa coquille; enfin, une foule d'autres coquillages, dont se nourrissent les familles de paysans sur la côte, resteront complétement inconnus aux classes ouvrières de l'intérieur. C'est là une conséquence naturelle de leur éloignement, et si les chemins de fer pouvaient faire quelques sacrifices sur le transport du poisson commun, ils ne pourraient jamais abaisser suffisamment leurs tarifs pour mettre à la portée de tous des coquillages qui, sans aucune valeur au moment du départ, renchérissent en raison directe de leur poids.

J. Layrle.

Digitized by Google

MÉNIQUETTE

TROISIÈME PARTIE[1]

XVI

A dix minutes environ de Roumégoux, en se dirigeant vers le Salagou, le terrain, jusque-là uniformément plat, se renfle soudain et forme une ondulation rocailleuse qui, vue de loin, affecte les allures d'une montagne. A cause de sa forme conique, on appelle ce monticule le *Pain-de-Sucre*. Le Pain-de-Sucre, dont au printemps des touffes de genêts, de chèvrefeuille, de clématite, mille plantes grimpantes en fleurs, recouvrent les pentes arides, présente en hiver l'aspect le plus sauvage, le plus dévasté. A la base, quelques arbustes, engraissés par l'humus de la plaine, égayent encore l'étroit sentier qui serpente vers les ruches d'abeilles juchées tout en haut, à l'exposition du midi; mais, à mesure que l'on monte, toute trace de végétation s'efface, pas un brin d'herbe ne pousse dans les anfractuosités des rochers, sur une terre rougeâtre, privée d'éléments nourriciers. Cependant la physionomie du monticule change dès qu'on en descend le versant opposé à la ferme. Favorisé par l'humidité qu'y entretiennent le vent du nord et surtout le voisinage du Salagou, le sol, ici, disparaît sous la mousse épaisse, et, çà et là, des bouquets d'yeuses, de bouleaux, de jeunes peupliers, dont l'écorce lisse et luisante annonce la bonne venue, proclament hautement qu'il n'a pas été déshérité de toute puissance végétale. Bientôt, par des détours gazonnés, on arrive à la genévrière toujours verte, toujours parfumée, d'où s'enlèvent à tous moments, avec grand bruit

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 485 (livr. du 15 août 1862); p. 697 (livr. du 31 août).

Digitized by Google

d'ailes et de bec, les grives et les merles effarouchés. La genévrière commence à mi-côte et s'étend jusqu'au Salagou, qui, en cet endroit, se démène comme un forcené pour se frayer un passage à travers les gros quartiers de granit rose détachés par l'orage des plateaux voisins et roulés violemment dans son lit.

A la façon dont Méniquette m'avait saisi la main, je crus deviner qu'elle me pardonnait mes entreprises de la matinée, et mon cœur se gonfla d'espérance. Que de choses n'allais-je pas lui dire maintenant que nous nous trouvions seuls ! combien d'autres baisers ne lui déroberais-je pas ! Nous nous séparâmes vivement de Sauvageol, et, tout grisés comme des oiseaux au retour de la picorée dans les vignes, nous prîmes notre essor à travers la plaine. Mais notre vol, trop hardi, ne tarda pas à se ralentir ; nous n'avions pas fait cent pas que déjà nous battions de l'aile, et, quand nous arrivâmes au Pain-de-Sucre, avant de le gravir, nous songeâmes d'abord à nous asseoir pour respirer.

Rien ne rend le corps plus lourd que l'inquiétude de l'âme, car notre fatigue provenait plutôt de notre embarras mutuel que d'une course de quelques minutes à travers champs. Il est certain que tout le courage superbe que je m'étais senti en quittant Adrien s'était comme évaporé au grand air de la plaine, et que, de la ferme au Pain-de-Sucre, je n'avais pu articuler un mot. En vain j'avais lutté de toutes mes forces contre l'impitoyable timidité qui, me prenant à la gorge, me paralysait tout entier ; dans une heure où je m'étais promis tant de joies, j'avais été vaincu honteusement. De son côté, Méniquette, dont la gaieté naïve s'était subitement dissipée, en proie à un combat intérieur acharné, avait laissé aller ma main dès les premiers pas, et était tombée dans la même torpeur morale que je m'efforçais de secouer. Enfin, quand, essoufflés, rendus, nous nous assîmes pour reprendre haleine, la jeune fille et moi, nous osions à peine nous regarder.

Méniquette rompit la première le silence.

« Si nous revenions à la ferme, Julien ? dit-elle.

— Revenir à la ferme ! Tu ne veux donc plus m'aider à tendre mes nouveaux trébuchets ?

— La genévrière est encore bien loin d'ici, et je me sens déjà si lasse !

— Alors tu m'abandonnes, Méniquette ? Il faudra que j'y aille seul ? — Je sentis des larmes me mouiller les yeux.

— Adrien t'accompagnera.

— Et que veux-tu que je fasse de ton Adrien ?

— Il est plus habile que moi à dresser des piéges aux oiseaux ; tu le sais bien.

Digitized by Google

— Il s'agit bien d'oiseaux, vraiment! m'écriai-je, m'enhardissant tout à coup.

— Et de quoi s'agit-il alors?

— Ah! Méniquette, soupirai-je en me rapprochant d'elle, si tu n'étais pas si méchante, je te dirais bien quelque chose.....

— Et quelle est cette chose-là? murmura-t-elle baissant pudiquement les yeux.

— Tu ne te fâcheras pas au moins?

— Je te le promets.

— Méniquette..... Les battements précipités de mon cœur m'empêchèrent de poursuivre.

— Eh bien? demanda-t-elle inclinant son joli visage sur sa poitrine pour m'en dissimuler la rougeur.

— Je t'aime..... Je t'aime comme..... comme une sœur.

— Comme une sœur? s'écria Méniquette relevant son front par un mouvement brusque et me regardant avec des yeux étranges.

— N'es-tu pas en effet ma sœur? Mon oncle et Zabeth ne t'ont-ils pas élevée?.....

— Nous pouvons aller à la genévrière, Julien, » interrompit Méniquette, ayant, comme par miracle, retrouvé toute son aisance et sa gaieté perdues.

Sans nous en apercevoir, nous avions commencé à gravir le Pain-de-Sucre. Méniquette allait en avant d'un pas hardi, décidé. J'avais de la peine à la suivre, moins habitué qu'elle aux sentiers pierreux des montagnes. Nous arrivâmes bientôt aux ruches d'abeilles. Matelassées de paille par le prévoyant Ortios, malgré le soleil assez chaud ce jour-là, ces pauvres maisonnettes, où, durant toute l'année, s'élabore le plus ingénieux des travaux, semblaient grelotter dans les creux des rochers humides et dépouillés de toute végétation. Méniquette marchait toujours. De temps à autre, elle se retournait pour me sourire; mais je trouvais son sourire moins gracieux, moins doux que tout à l'heure. Elle ne se taisait plus en escaladant le Pain-de-Sucre, car elle me parlait de Zabeth, de mon oncle, même de Tiennet, lequel, dans quelques jours, disait-elle, devait quitter Octon pour aller au séminaire de Montpellier. Mais je ne sais pourquoi j'aurais préféré qu'elle se tût, comme lorsque nous traversions la plaine. Sa voix ne me paraissait plus la même, le timbre en était sec et dur. Mon Dieu! que se passait-il donc en elle? Evidemment, sans m'en rendre compte, je lui avais fait de la peine. La certitude que la brusque métamorphose de Méniquette était mon ouvrage me coupait bras et jambes. Je parvins sur le plateau longtemps après elle.

« Qu'as-tu, Méniquette? articulai-je hors d'haleine.

— Je n'ai rien.

Digitized by Google

— Oh ! avoue-moi que je t'ai contrariée.

— Comment m'aurais-tu contrariée ?

— Je te le jure, je ne sais comment j'ai pu te causer du chagrin, moi qui t'aime par-dessus tout ; mais il faut bien que quelqu'une de mes paroles t'ait fâchée, puisque tu ne me regardes plus avec les mêmes yeux, que tu ne me parles plus avec la même voix, qu'enfin depuis un moment tu n'es plus la même.

— Tu te trompes, Julien, je suis absolument la même.

— Alors, permets-moi de t'embrasser.

— Je le veux bien. »

Au lieu de se dérober à mes caresses avides, comme le matin au presbytère, Méniquette me tendit d'elle-même sa joue. Le mouvement placide par lequel elle se pencha vers moi me rappela celui de ma mère quand je l'embrassais le soir, et me déconcerta complétement. Je m'étais attendu à une lutte, lutte délicieuse ! et l'ennemi se rendait sans combat. Aussi ne trouvai-je pas dans ce baiser banal la saveur enivrante de l'ancien baiser. C'était la rose des Alpes sans épines, mais aussi sans parfum..... Pourquoi Méniquette n'avait-elle pas détourné la tête en me repoussant ? pourquoi n'avait-elle pas crié quand je l'étreignais si vivement ? Le matin, je n'avais pu lui serrer seulement la main dans l'allée de la cure sans la voir rougir jusqu'au blanc des yeux ; et, maintenant, je marbrais ses joues de baisers sans que son visage trahît la moindre émotion, le moindre trouble ! Que signifiait ce calme implacable ? Je ne pus attribuer tant d'impassibilité qu'à l'effet de mes paroles, et, par un effort prodigieux de mémoire, je repassai dans mon esprit, l'une après l'autre, les phrases échangées entre nous pour y découvrir le mot qui l'avait blessée. Mes recherches minutieuses, compliquées, furent sans résultat. Je me sentais devenir furieux.....

La jeune fille avait commencé à descendre le versant opposé du Pain-de-Sucre, et moi, comme pétrifié, je restais planté à la cime, philosophe de quinze ans, perdu à la recherche de la vérité. Je sortis pourtant de mon immobilité, et, poussé par la passion dont j'étais devenu le jouet, je m'élançai sur les traces de Méniquette.

« Je veux que tu m'avoues sans détour, lui dis-je, pourquoi tu ne m'as pas résisté quand, il y a un moment, j'ai voulu t'embrasser.

— Parce qu'une sœur se laisse embrasser librement par son frère.

— Mais ce matin, à la cure, tu te débattais de toutes tes forces pour éviter mes lèvres ; pourtant, nous étions frère et sœur comme à présent.

— Nous voici au milieu de la genévrière, murmura Méniquette avec embarras ; veux-tu que je t'aide à tendre tes nouveaux trébuchets ?

Digitized by Google

— Ne pensons plus aux trébuchets; réponds à ma question. Pourquoi, ce matin, me griffais-tu comme une chatte en colère? »

La jeune Octonnaise ne répondit pas; elle fit quelques pas pour me dérober son visage, qui s'empourprait de nouveau.

« O Méniquette! m'écriai-je, lui saisissant les mains et l'arrêtant au milieu du sentier, dis-moi, je t'en supplie, s'il y a au monde un amour au-dessus de celui qu'un frère voue à sa sœur?

— Oui, soupira-t-elle avec un frissonnement de tout son être.

— Quel est-il?

— Celui qu'on voue à sa femme.

— Alors, ma Méniquette, c'est de cet amour que je t'aime.

— Hélas! j'avais prévu ce malheur!

— Que veux-tu dire?

— Je ne pourrai jamais être ta femme.

— Ma femme! m'écriai-je, ma femme! »

Les secrets de la vie se dévoilaient à moi, le ciel s'ouvrait sur ma tête, je devenais homme tout à coup.

« Et pourquoi ne serais-tu pas ma femme? demandai-je éperdu.

— Je suis fiancée à un autre.

— Et tu seras forcée de l'aimer, cet autre?

— Le devoir d'une femme est d'aimer son mari, Julien.

— Et quel est le nom de ton fiancé?

— Chut! chut! écoute! dit-elle, portant un doigt à ses lèvres. »

XVII

Au même instant, en effet, un chant que nous n'eûmes pas de peine à reconnaître tombait en notes magnifiques sur la campagne tranquille. Un grand remue-ménage se fit dans la genévrière. Les grives, les geais, les merles, cachés dans les buissons autour de nous, s'envolèrent effrayés, et les pies, en poussant des cris aigus, quittèrent les bouleaux où elles s'étaient perchées. Avant de courir vers Sauvageol, que nous aperçûmes à la crête du Pain-de-Sucre, gesticulant comme un possédé, nous écoutâmes, Méniquette et moi, les premières phrases du *Gloria in excelsis*. Cette scène m'a laissé un souvenir qui ne mourra jamais dans mon cœur. Aujourd'hui, après quinze ans passés, je l'y retrouve encore dans toute sa fraîcheur, dans tout son épanouissement printanier. Oh! quels admirables poèmes on écrirait, si l'on n'était impuissant à noter de pareilles impressions! Mais l'âme se refuse obstinément à s'étaler tout entière sur le papier. C'est à peine si, par des efforts désespérés, l'artiste

Digitized by Google

peut la contraindre à lui livrer la centième partie d'elle-même. L'âme divine, c'est l'oiseau du paradis que nous croyons tenir et qui s'enfuit toujours, laissant seulement entre nos doigts quelques misérables brins de plume. On est convenu d'appeler grands hommes ceux dont la main, nerveuse et puissante comme la serre de l'aigle parvient à retenir de plus riches dépouilles. Mais, hélas! ce ne sont jamais que des dépouilles. Triste condition humaine! l'oiseau doit éternellement nous échapper.

Il me semblait que la voix déjà si ample d'Adrien avait encore gagné en étendue. Quoique à plus de trois cents pas de lui, nous ne perdions pas une note. L'air, ductile et pur, nous apportait la moindre vibration, en y ajoutant ce velouté, ce moelleux indéfinissable, que donne seule une distance consonnante.

« Appelons-le, dit Méniquette; cela doit le fatiguer beaucoup de chanter si fort. »

Elle fit quelques pas vers une clairière au milieu des genévriers, et appela plusieurs fois :

« Adrien! Adrien! »

Le chant cessa brusquement; puis, comme si quelque sanglier furieux se fût précipité de notre côté, nous ouîmes des bondissements précédés de craquements de branches. C'était Sauvageol qui, négligeant les sentiers frayés pour nous rejoindre plus vite, courait vers nous en droite ligne, à travers ronces et broussailles.

« Sais-tu que ta voix produit un merveilleux effet dans la campagne, Adrien? lui dit sa cousine.

— Elle arrivait jusqu'ici?

— Je crois bien, nous n'avons pas perdu une syllabe.

— Ça ne m'étonne point, le temps est si clair. Quand le vent est au nord, comme aujourd'hui, on m'entendrait, je crois, d'une lieue; mais gare au vent du midi! s'il souffle, bonsoir! on ne m'entend plus à quatre pas. — Voyons, Julien, ajouta-t-il, où veux-tu tendre tes nouveaux trébuchets? Hâtons-nous, car il est plus de quatre heures. Voilà le chevrier qui regagne déjà les étables.

En effet, de l'autre côté du Salagou, nous vîmes passer, entre les buissons tout mâchonnés, un long troupeau de chèvres. Un gros chien hérissé marchait seul à leur tête. Je m'accrochai au tronc d'un chêne-vert et regardai avidemment. Elles défilaient par rang de trois, calmes, silencieuses, pesantes. Les rayons du soleil mourant, glissant à travers une forêt de cornes hautes, rayaient de longs filets d'or les peaux blanches, brunes, fauves, de toutes ces bêtes repues et les faisaient resplendir. Absorbées dans le travail de la rumination, elles s'avançaient tête basse, sans ruades, sans bondissement, aspirant avec délice l'air chargé d'émanations savoureuses

Digitized by Google

qui leur dénonçaient le voisinage des étables. Chassées à travers bois dès l'aurore, elles avaient hâte de retrouver une litière fraîche pour s'y coucher. De temps à autre un bêlement strident et joyeux partait des entrailles de la colonne muette et faisait lever le front à tout le troupeau, qui répondait en chœur.

Ne pouvant distinguer Bly dans cette poussiéreuse cohue, j'allais descendre de mon arbre, quand une chèvre, entièrement détachée du troupeau, apparut à la crête d'un rocher. Je n'eus pas besoin de la considérer longtemps pour reconnaître Bly : la façon énergique dont elle se campa sur les pentes du bloc de granit me l'avait décelée tout de suite. Mais pourquoi Bly marchait-elle isolément? que n'était-elle à son rang, elle aussi? Tout à coup, le chevrier sortit d'un taillis de châtaigniers sauvages, retenant, par ses cornes enroulées, un énorme animal barbu qui luttait désespérément pour s'échapper.

« Bly, Bly ! cria le pâtre, en avant ! »

En quatre bonds, la chèvre de mon oncle eut dégringolé le rocher et enfilé au galop le sentier tout embroussaillé où cheminait lentement la colonne. Le chevrier lâcha son prisonnier. Celui-ci, tout étourdi, secoua la tête, puis la releva hardiment, huma l'air et s'élança de toute la vitesse de ses jarrets à la poursuite de Bly.

« Mirliflor, Mirliflor ! cria le chevrier, ici ! »

Mais, lancé à fond de train, Mirliflor ne pouvait plus s'arrêter ; d'ailleurs il avait déjà rejoint Bly, qui, cette fois, ne trouvant aucune roche escarpée où se réfugier, attendit le bouc de pied ferme au milieu du chemin creux.

Alors eut lieu une de ces luttes magnifiques comme il est donné aux bergers eux-mêmes d'en contempler rarement. D'abord Mirliflor et Bly, comme des adversaires qui mesurent leurs armes avant le combat, inclinèrent leur tête à ras de terre, et, le museau dans la poussière, mesurèrent leurs cornes. Puis, tous deux, la queue tendue, le poil hérissé sur le dos, ils se dressèrent sur leurs pattes de derrière et fondirent l'un contre l'autre de toute leur rage, de toute l'énergie de leurs muscles singulièrement tendus. Le coup qu'ils s'assénèrent sur le milieu du crâne retentit jusqu'à moi, sourd, prolongé, mêlé au cliquetis bruyant des cornes. Ce jeu formidable, qui risquait à tout instant de faire éclater la cervelle à l'un des deux combattants, se reproduisit dix fois sans que la chèvre de Zabeth lâchât un pouce de terrain. Evidemment, Mirliflor ne s'était pas attendu à tant de vigueur et d'entêtement. Aussi, au moment de tenter la onzième attaque et de se laisser retomber de tout son poids sur sa redoutable rivale, le bouc, qui cherchait à capituler, se contenta-t-il, une fois debout, de pirouetter gracieusement

Digitized by Google

sur lui-même. Mais Bly, en vraie chèvre cévénale, soupçonneuse et prévoyante, croyant à quelque manœuvre sournoise, se rabattit lentement sur ses pattes, et, le cou tendu, sous les armes, attendit l'ennemi. L'ennemi ne vint pas. Au contraire, Mirliflor, pour enlever à sa robuste maîtresse toute trace de soupçon, se mit à parader devant elle, portant sa barbe avec une coquetterie grotesque, étalant avec orgueil toute la richesse de son poil fauve, qui lui pendait long et soyeux sur les jarrets; puis il se cabrait, cabriolait, et finissait par se redresser de toute sa taille pour s'admirer complaisamment. Par un jeu musculaire d'une souplesse inouïe, il faisait pivoter sa tête sur son cou et plongeait de l'œil le long de sa luxuriante crinière. Bly, dédaignant ces grossières avances, partit brusquement comme un trait, et rejoignit le troupeau, où elle se perdit. Mirliflor, allait se précipiter de plus belle; mais le pâtre le saisit aux cornes et le retint énergiquement.

Je me laissai glisser du haut de l'arbre.

« Tu vois, me dit Méniquette, tandis que tu fais le paresseux, nous avons dressé cinq trébuchets sous ces genévriers.

— Je regardais Bly se battre avec Mirliflor, là-bas.

— Quoi! cela t'intéresse? Mais, d'ici, tu n'as pu juger si c'était la chèvre de ton oncle ou une autre qui se battait.

— Oh! j'ai bien reconnu Bly! Il n'y a qu'elle pour lutter avec ce courage. Mirliflor n'a pu la faire reculer d'un pas. Quels coups ils se sont donnés sur la tête, grand Dieu!

— Et le chevrier n'a pas empêché ce combat? demanda Sauvageol, relevant sa tête enfouie sous les branchages d'un genévrier.

— Il a fait ce qu'il a pu, le pauvre homme! mais Mirliflor ne paraît pas facile à mener.

— Ce bouc nous vaudra encore des désagréments cette année, Méniquette, dit Adrien. L'an passé, il a éventré deux chèvres, et voilà maintenant qu'il s'en prend à celle de M. le curé. J'ai averti ton père, mais ton père a des entêtements!..... Il faut absolument se défaire de cette bête sauvage. Que diable! il ne manque pas de boucs dans la contrée! Si nous gardons encore Mirliflor, nous risquons de perdre nos pratiques. Sais-tu que, cet hiver, au lieu de deux cent trente-neuf chèvres, on ne nous en a confié que cent quatre-vingt-trois? Je ne voudrais pas, pour tout au monde, qu'il arrivât malheur à la chèvre de M. le curé. Outre que c'est une excellente bête, d'un bon rapport, Zabeth y est attachée, et nous tirerait les yeux, s'il était fait le moindre mal à sa chère Bly. Enfin, Roumégoux m'appartiendra bientôt, et alors.....

— Voyons, voyons, interrompit Méniquette toute troublée, calme-toi, Adrien; je déciderai mon père à vendre Mirliflor. »

Digitized by Google

L'Octonnais se pencha de nouveau sous le genévrier, et acheva de tendre un sixième trébuchet.

« Eh bien ! que faisons-nous maintenant ? demanda-t-il quand il eut fini.

— Rien, répondis-je durement, partons ! »

XVIII

Evidemment Sauvageol était le fiancé de sa cousine ; s'il n'eût pas dû en effet l'épouser, aurait-il prononcé ces mots : *Roumégoux m'appartiendra bientôt.....* Cette phrase, si vivement interrompue par Méniquette rougissante, me plongea dans toutes sortes de perplexités. La haine qu'instinctivement je portais à Adrien, un moment amortie par de trop radieuses espérances, incendia de nouveau mon cœur. J'en sentis les flammes m'échauffer le cerveau. Toutes les forces vives de ma nature délicate et raffinée se soulevèrent contre ce paysan grossier qui venait brutalement se jeter à la traverse de mon bonheur. La confiance qu'il m'avait marquée tout-à-l'heure, en laissant Méniquette me suivre jusqu'à la genévrière, me parut la plus sanglante ironie, et je me sentis capable de tout pour me venger.

Nous atteignîmes le sommet du Pain-de-Sucre ; Adrien allait seul en avant, moi je marchais dans le même sentier, à quelques pas de lui, tenant par la main Méniquette tremblante. Ce n'était pas sans dessein qu'après avoir répondu sèchement à Sauvageol, je m'étais despotiquement, à sa barbe, emparé de la main de sa cousine. J'espérais que l'Octonais, furieux, essayerait de me l'arracher et qu'une lutte serait engagée. Certainement il était plus fort que moi, mais Bly avait bien résisté à Mirliflor. Qui sait d'ailleurs si, dans le feu de la bataille, je ne réussirais pas à donner à mon adversaire un coup qui m'en délivrerait à jamais. A ma grande stupéfaction, Sauvageol m'avait tourné le dos et était sorti de la genévrière, gagnant le plateau du Pain-de-Sucre. Exaspéré par son attitude dédaigneuse, je m'étais jeté sur ses derrières... Enfin quelques pas seulement nous séparaient. Je laissai aller la main de Méniquette, prêt à m'élancer sur son cousin.

« Où vas-tu, Julien ? demanda-t-elle me retenant par le bras.

— Je vais donner une leçon à Adrien, répondis-je laissant éclater ma rage.

— Pourquoi ?

— Je ne veux pas qu'il soit ton mari, puisque c'est moi qui t'aime ! »

Digitized by Google

Méniquette, horriblement pâle, s'assit.

« Viens donc, lui dis-je, viens !

— Je n'en puis plus. — Elle se prit à pleurer.

— Mon Dieu ! m'écriai-je me précipitant à ses genoux, qu'as-tu, Méniquette, qu'as-tu ?

— Je n'ai rien, ça va se passer.

— Mais enfin pourquoi pleures-tu ? Est-ce moi qui t'ai fait de la peine ?

— Oui.

— Moi ! m'écriai-je atterré et me frappant un grand coup sur le cœur comme pour protester contre tant d'injustice.

— Pourquoi veux-tu te battre avec mon cousin ? dit-elle prenant doucement mes mains dans les siennes.

— Parce que je ne puis souffrir que tu sois aimée par un autre que moi.

— Mais Adrien m'aimait avant que tu m'eusses vue à Lodève.

— Tant pis pour lui..... Il faudra bien qu'il renonce à toi !

— Cependant mon père compte que je l'épouserai.

— Et toi, qu'espères-tu faire ?

— Moi, je t'aime ! — Et, laissant mes mains libres, elle se pencha sur moi. J'essuyai d'instinct ses larmes avec mes lèvres.

— Allons-nous-en, dit-elle, je me sens plus vaillante maintenant. »

Nous marchâmes, pendant quelques minutes, calmes, enivrés, silencieux, à travers les encombres de toutes sortes qui rendent si difficile la descente du Pain-de-Sucre. Ce simple mot : *Je t'aime*, sorti de la bouche adorable de Méniquette, m'avait subitement arraché à tous mes doutes, à toutes mes colères. La surexcitation de tout mon corps, dont un instant auparavant j'étais impuissant à maîtriser les trépidations involontaires, était tombée. Mes mouvements étaient redevenus francs et réguliers. Quant à mon âme, elle était noyée dans un ravissement d'autant plus doux qu'elle venait d'être bouleversée de fond en comble. De son côté, Méniquette semblait éprouver les mêmes émotions, savourer les mêmes délices. Au risque d'aller me fracasser la tête contre l'angle aigu de quelque rocher, je tenais mes yeux sans cesse attachés sur elle, lisant sur son visage toutes ses joies intérieures.

Méniquette était belle. Il faisait presque nuit, et cependant comme le matin, aux Barres, ma maîtresse tout entière resplendissait devant moi. On dit que l'amour est aveugle : chanson niaise ! ses yeux défient tous les bandeaux. Non-seulement aucun des traits, si remarquablement réguliers, de la jeune Octonnaise, ne pouvait m'échapper, mais le moindre détail de sa toilette, coquettement assorti, me frappait. Depuis son fichu, dont la pointe frangée lui tombait sur le

Digitized by Google

milieu du dos, à la paysanne, jusqu'à ses souliers de peau de chèvre, que quelque ronce, en s'enchevêtrant dans ses pieds, avaient dénoués, je voyais tout. Une chose gracieuse entre toutes, et qui lui seyait à ravir, c'était son bonnet de fine batiste. Ce bonnet, à la méridionale, composé d'un simple béguin pour loger le chignon et d'une large dentelle pour abriter les bandeaux, avait peine à retenir la chevelure abondante de Méniquette, qui fuyait de tous côtés. Des mèches, dont les nuances variaient avec leur épaisseur, partaient de çà, de là, presque brunes sur le front, dorées en s'amincissant sur le cou. Le matin, quand le peigne venait de lisser cette splendide chevelure, la jeune sacristine la renfermait facilement dans sa coiffe, mais, pour peu qu'elle s'agitât dans la journée, les mèches folles prenaient leurs ébats. Ce soir-là, les bandeaux et le chignon de Méniquette apparaissaient dans un désordre charmant. Elle porta vingt fois la main à sa nuque pour retenir les lourdes tresses, qui retombaient incessamment par leur propre poids. Moi, je la regardais, jouissant de ses préoccupations. D'ailleurs, à travers ses cheveux ébouriffés, ses yeux me paraissaient plus doux, plus tendres ; ses joues plus mates, plus lisses ; son nez, d'une coupe si fine et si hardie à la fois, plus élégant. Sa bouche surtout était admirable dans l'ombre, elle y éclatait comme un petit point rouge : c'était une cerise mûre entrevue à travers le feuillage de l'arbre.

« Et tu m'aimeras toujours, Méniquette? lui dis-je.

— Toujours.

— Donc, tu n'épouseras pas ton cousin ?

— Mon père veut pourtant que je me marie.

— Eh bien! marie-toi avec moi pour le contenter.

— Avec toi?

— Certainement. Est-ce que je ne suis pas un homme aussi bien que ton cousin? fis-je, me redressant avec une fatuité comique.

— Es-tu fou? tu as à peine quinze ans.

— On ne peut donc pas se marier à quinze ans?

— Non.

— Attends que j'en aie vingt, alors.

— Ah ! quand tu auras vingt ans, tu ne m'aimeras plus.

— Méchante ! pourquoi veux-tu que je cesse de t'aimer? est-ce que cela est possible?

— Hélas ! murmura-t-elle, me regardant avec des yeux humides.»

Nous étions arrivés à la ferme. Devant la porte nous trouvâmes le chariot attelé ; il était revenu d'Octon pour nous reprendre. Méniquette appela son père ; il se montra sur le perron avec Adrien et Antoine Sauvageol. Je balbutiai quelques paroles pour nous excuser, Méniquette et moi, d'arriver un peu en retard ; puis, chacun ayant

Digitized by Google

repris sur la charrette la place qu'il y avait occupée précédemment, et Ortios s'étant lourdement posé sur l'arrière, nous partîmes.

Vingt minutes après, nous entrions dans le village.

« N'oublie pas que, ce matin, tu t'es foulé le bras dans les oseraies du Salagou, petiot, » me dit Zabeth au moment où je m'asseyais dans le salon.

XIX

Désormais, Méniquette vint passer toutes ses journées au presbytère. Mon oncle, qui la regardait comme son enfant, qui d'ailleurs avait toujours quelque nouveau raccommodage à lui faire faire, ne chercha pas même à s'expliquer ce redoublement d'assiduité ; il en fut heureux, voilà tout. Zabeth seule, — la femme la plus naïve est douée d'une incroyable pénétration dès qu'il s'agit des choses du cœur, — crut comprendre que je n'étais point étranger à l'installation de la jeune Octonnaise à la cure, car ce fut une véritable installation. Mais elle nous aimait trop l'un et l'autre pour trahir jamais nos secrets, en admettant qu'elle les eût connus. Je suis du reste convaincu que, si nous nous étions franchement ouverts de nos sentiments, de nos projets à la vieille gouvernante, elle n'en eût pas été étonnée. Zabeth, avec sa simplesse native, eût donné tête baissée dans nos rêves. Vingt fois l'idée me vint d'avouer que j'aimais Méniquette d'amour, que je ne saurais consentir à la voir épouser par Sauvageol, et vingt fois la crainte de ne pas être pris au sérieux, de provoquer les rires de Zabeth, déjà encline à une gaieté grosse et bruyante, me ferma la bouche.

Dans les longs entretiens qu'à la sortie de la messe, pendant la station de mon oncle au confessionnal, nous avions ensemble, Méniquette m'avait souvent répété que j'étais trop jeune pour aimer sérieusement. Cette pensée obsédante de ma trop grande jeunesse me torturait, et la peur du ridicule me découvrit mille moyens ingénieux de cacher à tous le feu trop prématurément allumé dans mon cœur. Mon oncle eut beau aller, venir, tourner autour de moi, il ne devina rien. Quant à Zabeth, elle resta enfermée dans ses doutes, et n'en sortit que lorsque tout était perdu.

L'affluence de dévotes que les approches de la Noël avaient amenées au confessionnal, ayant peu à peu diminué, mon oncle, impatient de revenir à la discipline de sa vie, avait repris ses occupations régulières. Immédiatement, Méniquette comprit que, M. le curé étant au salon ou dans l'atelier, nous devions changer le lieu de nos divaga-

Digitized by Google

tions amoureuses, et suivit Zabeth, laquelle, après avoir envahi le salon en l'absence de mon oncle, s'était retirée dans son domaine naturel, la cuisine. Un homme moins absorbé que mon oncle dans la lecture de saint Thomas ou dans des combinaisons de mécanique musicale se fût demandé la raison de la retraite de la jeune sacristine, dont la chiffonnière n'avait jamais quitté jusque-là l'embrasure de la fenêtre du salon ; mais la théologie et la musique l'emportèrent dans son esprit sur toute autre préoccupation. Si une idée traversa son cerveau, ce fut celle-ci : Méniquette se réfugie à la cuisine parce qu'elle préfère à mon silence les bavardages de Zabeth et de Julien. La vieille servante ne s'aveugla pas, elle, sur la pensée intime de la jeune fille, et le prouva par cette question, à laquelle Méniquette ne sut répondre que par une rougeur accusatrice :

« Avoue-moi, mignonne, que ce n'est pas moi que tu viens chercher à la cuisine.

— Et qui donc alors ? » balbutiai-je.

Zabeth nous rit au nez et vaqua à ses occupations ordinaires.

Cette insouciance railleuse me rassurait par la certitude où elle me mettait que ma passion ne serait pas découverte, mais, je dois l'avouer, elle me torturait cruellement. Si, d'une part, la peur d'être renvoyé d'Octon, le jour où mon oncle soupçonnerait seulement mon amour, me faisait trouver charmants les grands éclats de rire de Zabeth, mon amour-propre blessé me les rendait, de l'autre, intolérables. J'eusse voulu qu'on m'appréciât mieux, que, malgré mes quinze ans, on crût à toute la précocité de mon cœur. L'enfant qu'on ne juge pas à sa valeur réelle est plus malheureux que l'homme méconnu : celui-ci peut imposer la foi par un coup de génie, celui-là, quoi qu'il fasse, sera, de par son âge, destitué de toute confiance. J'endurai des tourments inouïs.

Aussi, pour peu que le temps fût beau, ne manquions-nous jamais de prétextes pour courir aux Barres, où nous folâtrions et causions librement. Quelquefois, le soir, en compagnie de mon oncle, plongé dans la lecture du bréviaire, nous nous aventurions sur le chemin de Roumégoux, allant au-devant d'Ortios qui revenait de la ferme à la tombée de la nuit. Le vieux paysan prenait le bras de mon oncle, et ils gagnaient le village, s'entretenant des affaires de la fabrique, dont Ortios était membre, ou des nouvelles du département, tandis que nous les suivions de loin pas à pas, devisant de l'éternel sujet de nos rêves.

Un mois se passa dans des enthousiasmes indicibles, des extases divines.

J'ai souvent essayé depuis de me rappeler ces entretiens amoureux interminables, incessamment recommencés et jamais finis ; mais

Digitized by Google

les efforts les plus persévérants de ma pensée ne m'ont rien découvert. Je conserve le souvenir vague de conversations délicieuses, entrecoupées de serrements de mains, de baisers, de larmes, et ne puis ressaisir une parole de ces admirables poêmes qui jaillissaient de nos cœurs, ardents et magnifiques. Cependant toute la mise en scène de cet amour est encore devant mes yeux. Je vois d'ici le presbytère avec l'atelier de mon oncle encombré de mille objets divers; je vois les Barres avec leur luzerne rase et leurs grands frênes dépouillés; je vois Roumégoux avec son Pain-de-Sucre escarpé, ses genévriers aux baies luisantes, ses bouleaux à l'écorce d'argent le long du ruisseau de Salagou. Mais de tant d'hymnes chantés en ces endroits, où toute ma vie se trouve encore circonscrite, je ne puis retrouver une syllabe. Ame humaine, tu nous échapperas donc toujours!....

Un soir, vers la fin de janvier, Méniquette, mon oncle et moi, nous étions sortis, selon notre habitude, allant à la rencontre d'Ortios; Méniquette, sans que je pusse deviner pourquoi, avait été triste durant toute la journée, et sa tristesse m'ayant peu à peu gagné le cœur, nous cheminions derrière mon oncle, silencieux et préoccupés. Tout à coup, à l'un des détours du chemin, nous entendîmes des voix connues. Nous vîmes paraître Antoine Sauvageol, Adrien, puis Ortios. Ma stupéfaction fut grande; mais à mon étonnement succéda l'effroi, quand, aux regards prompts et satisfaits qu'Adrien lança à sa cousine, je crus deviner qu'on s'entretenait de Méniquette, par conséquent de moi. Du reste les visages des trois paysans brillaient d'une joie inaccoutumée, et le père d'Adrien, comme s'il venait de conclure quelque excellent marché, se frottait les mains, tout souriant, tout guilleret, tout aise. Le bruit sec de son épiderme rude me fit trembler.

« Eh bien, mon ami, dit mon oncle, quel bonheur vous arrive? vous rayonnez de contentement.

— N'est-ce pas, monsieur le curé, qu'à nous voir on croirait que nous allons à la noce? dit Antoine Sauvageol.

— Mais en effet on pourrait penser cela.

— Et on ne se tromperait mie, monsieur le curé.

— Comment cela? expliquez-vous, Sauvageol.

— L'explication sera courte, mon bon monsieur le curé : je marie mon garçon, voilà!

— Vous mariez Adrien! Mais au moins il ne quitte pas Octon? Hélas! mon lutrin serait perdu.

— Rassurez-vous, monsieur le curé, Adrien se marie à Octon et continuera de chanter au lutrin, à moins que la poule n'enroue le

Digitized by Google

coq..... Eh! eh! cela peut arriver en ménage comme à la basse-cour.

— Et avec qui mariez-vous votre fils?

— Avec Méniquette.

— Ma Méniquette! » Et dans ce cri parti du fond du cœur éclatait l'affection véritablement paternelle de mon oncle pour l'enfant qu'il avait élevée.

On fit quelques pas en silence.

« Est-ce que vous ne trouvez pas Adrien digne de sa cousine? demanda le père Sauvageol inquiet.

— Au contraire, monsieur le maire, répondit tristement mon oncle; à mon avis, Adrien est le seul jeune homme de la paroisse qui mérite d'épouser Méniquette. Il est religieux, il est bon, et sa femme sera certainement heureuse. Mais il me semble qu'avant de conclure ce mariage, on eût pu s'en entretenir avec moi. A-t-on oublié que Méniquette a été élevée au presbytère, qu'elle est presque autant la fille de Zabeth et la mienne que celle d'Ortios? Pourquoi ne m'a-t-on pas consulté? Le coup que vous nous portez, à ma gouvernante et à moi, eût été moins rude, étant moins inattendu. Croyez-vous qu'on se sépare ainsi sans douleur de l'enfant qu'on aime, qu'on a l'habitude de voir autour de soi?.....

— Mais, monsieur le curé, interrompit Ortios avec embarras, rien n'a été encore définitivement conclu. Mon beau-frère et mon neveu, ici présents, vous diront que lorsqu'ils m'ont pressé de terminer cette affaire, je leur ai répondu que je ne le pouvais sans votre consentement.

— Mon consentement, pas plus que celui de Zabeth, ne saurait vous faire défaut, et quelque peine que nous éprouvions à voir Méniquette quitter la cure, nous nous résignons à cette dure nécessité. Mais au moins, Ortios, avez-vous bien sondé les dispositions de votre enfant? Consent-elle à s'unir à son cousin? L'aime-t-elle?.....

— Hier, s'empressa de répondre Antoine Sauvageol, la petite est venue chez nous; ma femme et moi nous l'avons sondée, et elle nous a avoué qu'elle avait de l'amitié pour son cousin. Du reste, à Octon, comme ailleurs, Méniquette trouverait-elle un meilleur parti? Je ne le crois point.... Savez-vous, monsieur le curé, que, malgré ses gros sabots de châtaignier et sa veste de serge, Antoine Sauvageol possède pour plus de quarante mille francs de bons biens au soleil, lesquels reviendront francs de toute hypothèque à son fils unique Adrien?

— Monsieur le maire, dit gravement mon oncle, il s'agit à cette heure du bonheur de Méniquette, non de l'avoir de votre fils.

— Mais ma cousine m'aime!..... » s'écria Adrien sortant tout à coup de son mutisme.

Digitized by Google

Cette déclaration, que j'attendais dans une inexprimable angoisse, me cloua comme un pieu au milieu du chemin. Je ne pus faire un pas de plus. Une chaleur intolérable me montait à la gorge. J'étouffais. Je restai là un moment, raide, immobile, sans pensée, regardant d'un œil hébété le groupe des paysans qui s'éloignait avec mon oncle gesticulant et pérorant. Méniquette, épouvantée sans doute de mon attitude et de ma pâleur — je devais être livide — s'était aussi arrêtée; mais je fus quelques minutes sans la voir, tant ma tête était perdue. Enfin je l'aperçus!..... Je bondis vers elle comme la bête fauve vers le chasseur qui l'a blessée.

« Qu'as-tu fait hier, malheureuse? m'écriai-je lui saisissant rudement le bras.

— Je n'ai rien fait, Julien, je n'ai rien fait! dit-elle fondant en larmes.

— Qu'as-tu dit à ton cousin?

— Mon père et mon oncle veulent que je l'épouse.

— Et tu l'épouseras?

— Pourrai-je faire autrement?

— Tu me mentais donc quand tu me répétais que tu m'aimais?

— Non, Julien, non, je n'aime que toi.

— Eh bien, moi, je te hais! »

Et, repoussée violemment, elle alla tomber contre un tas de pierres au bord du chemin.

J'enjambai une haie, pris un petit sentier détourné, et gagnai le presbytère par les oseraies du Salagou.

XX

Le lendemain matin, quand, à cinq heures, après la prière dite, il fallut m'asseoir à ma table et recommencer ma besogne de chaque jour, je me sentis saisi, pour mon travail, d'un insurmontable dégoût. J'eusse volontiers jeté tous mes livres au feu et me fusse enfui. Je pensai à ma mère si bonne; puis, tout enfiévré par une nuit sans sommeil, je me demandai si je ne ferais pas mieux d'aller la rejoindre que de rester à Octon. Mon parti fut pris aussitôt, et, sans prévenir personne, je sortis du presbytère à pas de loup. Il faisait encore nuit noire; mais j'étais trop malheureux pour avoir peur. Je compris, à l'humidité subite qui m'imbiba les pieds, que je marchais sur de la neige. Malgré cet inconvénient grave, l'idée ne me vint pas de retourner sur mes pas. Je montai prudemment l'escalier extérieur de la cure et pris l'allée qui longe le cimetière. En ce moment, un

Digitized by Google

coup de vent ayant agité les cyprès sur ma tête, je fus littéralement couvert de neige. Je me secouai comme un chien qui sort de l'eau et poursuivis hardiment ma course. Il me tardait d'atteindre le grand chemin; une fois là, je serais sauvé! D'ailleurs, le jour poindrait bientôt!

Mais, en arrivant sur la petite place de l'Eglise, je m'arrêtai glacé d'épouvante. Mes yeux qui, malgré moi, s'étaient portés vers les volets de Méniquette, venaient de voir la fenêtre de sa chambre étinceler de lumière. Certes, ce ne pouvait être une lampe qui produisait cet immense éclat lumineux. Chaque vitre resplendissait comme si un incendie eût embrasé intérieurement la maison. Assiégé à la fois par mille inquiétudes poignantes, je fus un moment immobile au milieu de la place, les yeux attachés sur cette fenêtre flamboyante, dont les reflets rougeâtres éclairaient la neige à mes pieds. Tout à coup, un ombre glissa derrière les vitres. Etait-ce Méniquette, était-ce son père? Que se passait-il? Harcelé de terreurs indicibles, par un bond désespéré, je m'élançai vers la porte et frappai violemment, criant à tue-tête : « Ortios! Ortios! »

La porte s'ouvrit enfin.

« Tiens, c'est toi, Julien! me dit le père de Méniquette élevant sa lanterne à la hauteur de mon visage.

— Vous n'avez pas le feu chez vous?

— Le feu chez moi! Qu'est-ce qui a pu te faire croire cela?

— C'est que je voyais une telle clarté à vos fenêtres que j'ai eu peur.....

— Mais toi, où t'en vas-tu, mon petit, comme ça à cette heure matinale?

— A Lodève.

— Ton oncle t'a donc renvoyé?

— Non pas, Ortios; mon oncle ne sait pas que je pars.

— Alors, pourquoi veux-tu nous quitter?

— Je suis malheureux, Ortios! »

Je fondis en larmes.

Le paysan me saisit par un mouvement de tendresse brusque, et m'attira dans sa maison.

« Entre, mon bon Julien, me dit-il; je vois que tu as du chagrin et je ne veux pas que tu partes avec le cœur gros.

— Laissez-moi, fis-je me débattant.

— Tu ne veux donc point dire adieu à Méniquette?

— Non!

— Elle t'aime bien pourtant, ma pauvre fille!

— Ce n'est pas moi qu'elle aime, c'est Adrien! — Et j'essayai de nouveau de me dégager.

Digitized by Google

— Méniquette ! Méniquette ! » cria le paysan.

La jeune fille parut au haut de l'escalier, à demi vêtue, les cheveux en désordre et tenant une lampe à la main.

« Tiens, lui dit son père, voilà ton ami Julien qui veut partir pour Lodève sans te souhaiter le bonjour, et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il s'en va sans que son oncle le sache.

— Il part ! » s'écria-t-elle.

Elle descendit rapidement l'escalier et me saisit convulsivement la main.

« Julien, me dit-elle avec un accent de résolution qui ranima soudain toutes mes espérances, je ne veux pas que tu quittes Octon. Viens ! »

Nous montâmes tous trois l'escalier. Le foyer, où flamboyaient des fagots entiers de sarments secs, éclairait à jour la pièce où nous entrâmes ; c'était la chambre de Méniquette.

« Mais, Jésus-Dieu ! que t'est-il donc arrivé, Julien ? demanda Ortios qui, dans la lumière répandue par la lampe et les sarments, put me voir de la tête aux pieds. On dirait que tu t'es roulé dans la neige. Est-ce que tu as couché dans la rue, par exemple !

— Quitte vite ta veste pour la faire sécher, » me dit Méniquette.

C'est seulement quand je tendis mon habit à la jeune fille que je remarquai la pâleur horrible répandue sur ses traits ; car jusqu'ici, à la lueur tremblottante de la lampe, je n'avais vu qu'imparfaitement son visage. En proie d'ailleurs à une sorte de dépit furieux, je regardais fort mal. Mon Dieu, quel malheur était donc survenu ? Je restai plusieurs minutes contemplant avidement Méniquette et n'osant l'interroger. La crainte d'apprendre qu'en la précipitant la veille contre les pierres du chemin je lui avais fait quelque blessure grave, me paralysait la langue. Une légère écorchure que je crus découvrir à son bras droit, au moment où elle présentait ma veste à la flamme, m'accabla au point que je sentis le cœur me manquer. Je me laissai tomber sur une chaise, à moitié évanoui.

Tout à coup, une voix se fit entendre sur la place de l'église.

« Julien ! Julien ! criait-on.

— Montez, Zabeth, répondit Ortios entre-bâillant la fenêtre.

— Eh bien ! Julien, que signifie tout ceci ? demanda la vieille servante faisant irruption dans la chambre de Méniquette.

— Ceci signifie que Julien est un bon cœur, dit Ortios. Il a appris, hier au soir, par quelque chanteur, que Méniquette était malade, et il est venu la voir sitôt levé.

— Notre Méniquette est malade ! s'écria Zabeth alarmée. Pourquoi donc ne m'avez-vous pas fait appeler, Ortios ? On me prend donc ici pour l'as de pique ?

Digitized by Google

— Ma bonne, mon excellente Zabeth! fit Méniquette lui jetant ses bras autour du cou.

— Oui, toi, tu es gentille, bredouilla la vieille, émue, car tu es notre fille à M. le curé et à moi; mais lui, ton père, il ne sait jamais ce qu'il fait, le pauvre homme.

— Grand merci, Zabeth, dit Ortios.

— A votre service, pardi!.... A-t-on jamais vu pareille chose, avoir la petite malade et nous laisser dormir tranquillement à la cure! Ma pauvre Méniquette, comme tu dois avoir été soignée!.... Enfin, que t'est-il arrivé, ma fille? »

Elle s'assit et attira Méniquette sur ses genoux par un admirable mouvement de tendresse maternelle.

« Vous savez, ma bonne Zabeth, répondit la jeune fille d'une voix claire et joyeuse, qu'hier, dans l'après-midi, nous sortîmes, Julien et moi, avec M. le curé? Eh bien, au moment où, sur la route, nous rencontrâmes mon père, qui revenait de Roumégoux avec mon oncle et mon cousin Sauvageol, Julien était en train de me raconter une histoire fort intéressante. Nous avions tous deux ralenti notre marche, laissant aller notre monde en avant; mais nous nous attardâmes trop, car, l'histoire finie, M. le curé était déjà bien loin de nous. Un peu déconcertés, nous doublâmes le pas pour regagner le chemin perdu, et nous n'étions plus qu'à quelque distance des nôtres, lorsque Julien, pour voir ses trébuchets des oseraies du Salagou, me quitta brusquement. Certainement, si je me fusse crue poltronne comme je le suis, je l'eusse retenu près de moi. Mais comment penser que j'aurais peur quand mes parents n'étaient qu'à quelques pas? Cependant Julien avait à peine sauté par-dessus la haie du chemin, que je me sentis toute tremblante. Etait-ce l'effet de l'histoire, laquelle était vraiment terrible? Je le crois. Enfin, sans penser à ce que je faisais, pour échapper aux idées noires qui m'effrayaient, je me mis à courir de toutes mes jambes. Par malheur, mon pied heurta contre une pierre, et je m'étendis de tout mon long sur le gravier pointu du chemin.....

— Ma pauvre enfant! soupira Zabeth, serrant plus étroitement Méniquette.

— Oh! reprit-elle riant, je ne m'étais fait aucun mal! et la preuve, c'est que je me relevai tout de suite et rejoignis mon père, qui ne se douta de rien. C'est seulement vers neuf heures, hier au soir, comme je venais de me coucher, que je me sentis accablée dans mon lit par une chaleur intolérable. J'étouffais! Mon père me prit la main et me dit que j'avais la fièvre. Il me fit de la tisane; j'en ai bu plusieurs tasses dans la nuit, et, à cette heure, me voilà complétement remise.

Digitized by Google

— Mais tu t'es blessée au bras en tombant, dit la vieille.

— Oh! pour cela, c'est une égratignure insignifiante; il en est sorti trois gouttes de sang; un oiseau n'en mourrait pas.

— Voilà ce que c'est, Julien, dit Zabeth d'un ton irrité, de raconter aux filles des histoires effrayantes. Tu as failli tuer Méniquette, petit polisson.

— Moi! moi! » balbutiai-je.

Blessé par la brutalité de la vieille gouvernante autant qu'atterré par la générosité de Méniquette, j'éclatai soudainement en sanglots.

« Voyons, Zabeth, laissez donc cet enfant tranquille, dit Ortios; si ma fille est maladroite, ce n'est pas la faute de Julien.

— Mon bon Julien, mon ami! balbutia Méniquette, qui avait abandonné les genoux de Zabeth.

— Méniquette! Méniquette! soupirai-je d'une voix étouffée qu'elle seule pouvait entendre, pardonne-moi de t'avoir si cruellement traitée hier au soir.

— Je te pardonne, mon Julien.

— Et m'aimes-tu encore?

— Je t'aime toujours.

— Oh! » m'écriai-je, laissant mon cœur faire explosion. Et, par un mouvement de passion presque inconscient, je passai mes deux bras autour de la taille de Méniquette, que je pressai frénétiquement.

La porte de la chambre s'ouvrit avec fracas. Mon oncle parut.

« Monsieur Julien, me dit-il de sa voix la plus dure, sortez d'ici! »

Méniquette, confuse, s'échappa de mes bras. Je gagnai la porte, l'air hautain et les poings serrés.

« Prenez garde, monsieur le curé, dit Ortios, si vous n'accompagnez Julien, il est capable de partir pour Lodève, au lieu de rentrer à la cure.

— Partir pour Lodève! et pourquoi partirait-il pour Lodève?

— Je ne sais, mais je vous engage à veiller sur lui.

— Ortios, dit mon oncle, me lançant un regard profond et radoucissant sa voix, mon neveu ne m'a jamais désobéi, et ce n'est pas aujourd'hui qu'il commencera, j'en suis convaincu. Julien a le caractère loyal, et si, en sortant de chez vous, il me dit qu'il rentre au presbytère, je dois le croire, le sachant incapable de mentir. »

Il vint vers moi, me posa sa main droite sur l'épaule, et, me regardant fixement :

« Julien, me dit-il, je ne vous reconduis pas à la cure; je ne veux pas même me mettre à la fenêtre pour constater si vous y allez; j'exige seulement votre parole pour être sûr que vous faites ce que je vous ordonne. Répondez donc : revenez-vous de ce pas au presbytère?

Digitized by Google

— Oui, mon oncle, j'y reviens, je vous le jure.

— Il ne m'en faut pas davantage, mon enfant; va, je te rejoindrai bientôt. »

Il m'arrêta au moment de franchir la porte.

« N'est-ce pas, me demanda-t-il, que, malgré les doutes d'Ortios, tu es incapable de tromper la confiance de ton oncle qui t'aime?

— Je ne la tromperai de ma vie! » m'écriai-je.

Je descendis l'escalier quatre à quatre, et traversai l'allée du cimetière en courant, pour arriver plus vite à la maison.

XXI

Quel homme habile que mon oncle! comme il savait caresser la fierté native de mon caractère, et m'amener à ne faire en somme que sa volonté! J'étais faible, il grondait; je résistais, il faiblissait; et tout cela avec une adresse sérieuse, qui, en me pénétrant de mes torts, me contraignait incessamment à lui céder. Mes colères, mes rages, pas plus que mes découragements, ne pouvaient tenir devant lui. Il me flattait ou m'humiliait, selon la circonstance, mais il arrivait toujours à ses fins. Si le curé d'Octon eût été lancé dans les sphères de la politique, je ne doute pas, à tous les moyens qu'il a développés devant moi, qu'il ne fût devenu un diplomate fort distingué. Sa finesse, sa pénétration, sa ruse, — je prends ce dernier mot dans son acception la plus honnête, — aiguisées par une action incessante, eussent atteint une acuité de perception qu'elles n'acquirent jamais, condamnées à ne s'exercer que rarement et dans un cercle trop étroit, et eussent utilement servi les gouvernements. Mais que de vocations contrariées par la famille, les circonstances, les mille hasards compliqués de la vie!

A ce propos, je me souviens avoir connu, dans les Cévennes, un pâtre qui, avec la simple pointe d'un couteau, avait reproduit, sur des planchettes de chêne, toutes les scènes de sa jeunesse. Sur le premier bois, une jeune paysanne, avec une cruche ventrue sur la tête, s'acheminait vers la fontaine du village, suivie d'un garçon qui se penchait gracieusement vers elle, ayant l'air de lui *conter sa peine*. Sur le second, la jeune fille, qui avait plongé sa cruche dans le bassin de la fontaine, se laissait prendre des baisers par son amant. Le roman se continuait ainsi, de planchette en planchette, jusqu'au dénouement très vertueux, le mariage. Certes, ces bas-reliefs étranges fourmillaient d'imperfections : le modelé en était généralement brusque, heurté, grossier; les membres des person-

Digitized by Google

nages paraissaient souvent disloqués, et, aux figures bizarrement grimaçantes, on constatait vite l'ignorance absolue de toute anatomie, de tout dessin. Mais aussi, quelle naïveté! quel charme pénétrant! quelle inspiration sincère! quelle originalité saisissante! Le talent manquait au sculpteur cévénol qui avait façonné cette splendide idylle, c'était évident; mais le génie éclatait à chaque page de son œuvre vivante. Eh bien, ce grand artiste, il y a quelques années, a été trouvé mort sous la neige, au fond d'un ravin. Aura-t-il été pris de vertige à la pente de quelque précipice, en regagnant le soir les étables à la tête de son troupeau; ou bien, tourmenté par son génie secret, ce Giotto inconnu se sera-t-il précipité volontairement dans l'abîme, lassé d'attendre Cimabuë qui ne venait pas? Nul ne l'a jamais su.

Quand mon oncle rentra à la cure, j'avais depuis longtemps repris mon travail. Je levai furtivement les yeux sur lui; il paraissait soucieux. Il tourna plusieurs fois autour de ma table, s'arrêtant à toute minute, comme s'il allait me parler; puis, sans souffler le mot, repartit brusquement. Je n'augurai rien de bon de son air préoccupé, inquiet. Toutes sortes d'idées me traversèrent l'esprit: — Qui sait si Zabeth ou Ortios, qui ne pouvaient guère se méprendre aujourd'hui sur la nature du sentiment que j'éprouvais pour Méniquette, ne s'étaient pas ouverts de leurs soupçons à mon oncle? Qui sait si Méniquette elle-même, en proie à des scrupules de conscience, sollicitée d'ailleurs par l'autorité de M. le curé, n'avait pas fini par tout avouer? Mon Dieu, qu'allait-il m'arriver? Me séparerait-on de celle que j'aimais?.....

Le troisième coup de la messe m'arracha à ces réflexions poignantes. Je courus à la sacristie, et j'accompagnai mon oncle à l'autel. Je servis la messe avec plus de courage que je ne l'eusse cru d'abord: c'est qu'en me retournant pour donner les burettes, après l'évangile, j'avais aperçu Méniquette assise à sa place habituelle. Or, non-seulement la présence de la jeune sacristine à l'église me réjouissait, en me rassurant sur sa santé, qu'un instant j'avais pu croire compromise; mais elle me donnait la confiance qu'après la messe je la verrais certainement au presbytère.

Je fus déçu dans cet espoir. Méniquette ne vint à la cure ni après la messe, ni dans l'après-midi, ni le soir. Son absence du soir m'effraya d'autant plus que, depuis l'ouverture des leçons de chant, heureuse comme elle l'était d'entendre Adrien, elle se piquait d'exactitude. J'eus le pressentiment que quelque complot odieux avait été ourdi contre notre amour, et j'en acquis la certitude absolue le lendemain, Méniquette ne paraissant pas plus au presbytère que la veille. A cette découverte, mon humeur s'altéra d'une manière con-

Digitized by Google

sidérable. De communicatif, de joyeux, qu'on m'avait connu jusque-là, je devins subitement taciturne et sombre. Mon oncle et Zabeth, que j'aimais, j'appris à les considérer comme des ennemis. Evidemment, c'étaient eux qui avaient éloigné Méniquette de la maison. Une pareille blessure faite à mon cœur me fit refluer vers mes anciennes habitudes de violence et de colère indomptable. Ma nature, que mon oncle avait mis tant d'habileté à amender, je la sentis tressaillir en moi, la même qu'autrefois, c'est-à-dire prête à toutes les luttes, à toutes les révoltes. *Tempête* n'était pas mort ! Je ne sais quelle atroce consolation je goûtai à voir renaître tous mes mauvais instincts à demi étouffés. C'était en ce moment autant de forces qui m'arrivaient pour livrer la suprême bataille de ma vie, et je les accueillais toutes avec une sorte de joie folle. Il fallait conquérir Méniquette qu'on cherchait hypocritement à m'arracher. Je résolus d'atteindre ce but par tous les moyens ; toute ma nature travaillerait à cette œuvre immense, nécessaire; je ne reculerais devant rien !

Malgré ma tête bouleversée, je ne quittai pas mes livres. Une pensée me tenait enchaîné à ma besogne : je ne voulais pas que mon oncle pût deviner mes projets, et le moyen de les lui tenir absolument cachés était de ne pas éveiller sa méfiance par un relâchement trop manifeste de mes devoirs. D'ailleurs, je dois le dire, mon orgueil, surexcité par tant de dédains, enlevait à mes heures de travail ce qu'elles auraient eu de trop pénible, et, franchement, je ne m'indignais pas trop, dans des dispositions morales si contraires, de traduire Quinte-Curce, car, depuis un mois, j'avais abandonné Cornélius. Mon oncle, qui peut-être avait quelques représentations à me faire à propos de mon départ projeté, fut complétement dérouté par mon attitude nouvelle. Il prit pour un redoublement d'application ce qui n'était chez moi que fine politique, et, jugeant que je me repentais, ne m'adressa pas le moindre reproche.

Cependant Méniquette ne paraissait plus à la cure. Ma fureur, contenue par la vague espérance de la voir revenir, déborda de mon cœur comme l'alcool enflammé d'un vase trop plein. L'impatience de venger tant d'affronts reçus me brûlait le sang. Non, aucun atermoiement à la lutte où toute ma vie se trouvait engagée n'était plus possible. Il fallait me battre sans retard, arracher ma maîtresse des mains de ceux qui me la disputaient ou mourir. Méniquette m'aimait, je l'aimais ! personne donc, d'après la logique dictée par ma passion, n'avait le droit de nous séparer. Toutefois, avant d'ouvrir les hostilités, je résolus d'avoir avec elle une explication suprême ; il m'importait de bien connaître mes ennemis réels. Un jour, après la messe, au risque d'être remarqué par Zabeth, d'être vu même par mon oncle, comme la jeune sacristine recouvrait

Digitized by Google

le maître-autel du vaste tapis d'indienne, je remontai les degrés du chœur et l'accostai vivement.

« Méniquette, lui dis-je, j'ai absolument besoin de te parler. Je cours t'attendre aux Barres, près des ruches. Y viendras-tu ?

— Non, Julien, répondit-elle, je ne puis. »

Je lui saisis despotiquement la main et l'attirai derrière le maître-autel.

« Puisque tu ne veux pas venir t'expliquer aux Barres, il faudra bien que tu t'expliques ici, car je ne te lâcherai pas que tu n'aies parlé.

— Mon Dieu, Julien, murmura-t-elle tremblante, que veux-tu que je te dise ?

— Je veux savoir qui t'a défendu de venir à la cure.

— Personne ne me l'a défendu.

— Alors pourquoi n'y viens-tu pas comme autrefois ?

— On m'a fait comprendre que cela n'était pas convenable.

— Est-ce parce que je t'aime ?

— Je le crois, soupira-t-elle si bas que j'eus de la peine à l'entendre.

— Et qui t'a appris ces sottises ?

— C'est mon cousin qui a dit cela, l'autre jour, devant mon oncle et mon père.

— Et tu n'as rien répondu, toi ?

— J'ai promis de ne pas te revoir. D'ailleurs, Adrien me suit dès que je sors.

— Donc je dois renoncer à toi ?

— O Julien ! fit-elle, portant avec angoisse une main à son cœur.

— M'aimes-tu ? »

Elle resta muette.

« M'aimes-tu ou ne m'aimes-tu pas ? m'écriai-je, la secouant rudement. Réponds, Méniquette ; car, si tu m'aimes encore, je te le jure, je te délivrerai de ton gardien ! »

Elle me regarda avec des yeux pleins de larmes, et ne put articuler un mot.

« Tu m'aimes donc toujours ? m'écriai-je ivre de joie.

— Hélas !

— Tu n'épouseras pas Adrien, alors, je le tuerais plutôt !....

— Etes-vous fous, enfants, de parler si fort derrière l'autel, quand il y a du monde encore dans l'église ! dit Zabeth, qui parut dans le banc du lutrin. On vous entend jacasser comme des pies. Allons, Julien, laisse Méniquette achever tranquillement sa besogne. Aussi bien, je n'aime guère te voir toujours dans les jupes de la petite. Sais-tu qu'on pourrait te prendre pour un galant à la fin des

Digitized by Google

fins ? D'ailleurs, ton oncle va sortir de la sacristie, et il ne serait point satisfait de t'entendre comme ça faire la causette dans le chœur, c'est manquer de respect au bon Dieu. »

XXII

Zabeth pérorait encore que, laissant Méniquette pétrifiée par mes dernières paroles, j'étais sorti de l'église. Je voyais clair dans ma situation. Evidemment, je n'avais qu'un ennemi, et cet ennemi, ce n'était ni mon oncle, ni sa gouvernante, ni Ortios, acharnés à ne voir en moi qu'un enfant, c'était Adrien. Adrien seul conspirait réellement contre mon bonheur, car seul il connaissait mon amour. N'était-ce pas lui qui, lorsque personne ne songeait à mal, venait, par des soupçons outrageants, interdire à Méniquette l'entrée du presbytère? Puisqu'il avait pu, en présence de son père, de son oncle Ortios, attaquer sa cousine, un ange! n'était-il pas capable, par quelques propos insidieux, d'éveiller la méfiance de mon oncle et de me faire chasser d'Octon? Certainement, s'il aimait Méniquette, il agirait ainsi. Cette pensée m'exaspéra. Il fallait d'abord contraindre Adrien à un silence absolu, puis l'empêcher d'épouser Méniquette. Mais comment obtenir à ce double résultat ?

Malgré un vent très froid et le sol détrempé par la neige fondue, ne sachant où me réfugier pour méditer tranquillement sur ce qu'il importait de faire, j'allai me blottir, sombre et pensif, derrière une des hautes murailles des Barres. Les premiers moyens que mon imagination, exaltée par une haine intense, me fournit d'avoir raison d'Adrien, furent effrayants, terribles; mais ils étaient sûrs, radicaux..... Pour l'abattage de quelques grands arbres sur les bords du Salagou, Adrien, depuis trois jours, allait, tous les matins, à Roumégoux et n'en revenait qu'à la nuit close, longtemps après ses journaliers. Si je voulais me débarrasser de lui, l'occasion était belle. Il me suffisait de me cacher dans les haies du chemin, et de lui lancer, à son passage, une grosse pierre à la tête. Je pouvais encore me rendre aux bords du Salagou, et, une fois les ouvriers partis, m'emparer d'une hache d'équarrissage et fondre sur lui l'arme haute. J'eus de la peine à bannir de mon esprit ces idées de meurtre et de sang. Les enfants sont d'une logique effroyable; leur doctrine est celle des grands politiques, la souveraineté du but !

Ces horribles réflexions furent bruyamment interrompues par les trois coups de l'*Angelus*, qui m'appelaient à table. Mais après le dîner, elles m'obsédèrent de nouveau, et quand l'heure du travail ar-

Digitized by Google

riva, il me fut impossible de m'en distraire. Pour le coup, je ne devais pas songer à traduire une ligne de Quinte-Curce. Il m'importait bien, en effet, qu'Alexandre entrât ou n'entrât point à Babylone! Désormais je ne pouvais m'intéresser qu'à Méniquette, qu'à mon amour, qu'à moi-même. Mon esprit était dans un état de trouble inexprimable; les idées les plus contraires s'y croisaient avec la rapidité sinistre des éclairs dans un ciel orageux. Mes cahiers étaient ouverts devant moi, mais je l'eusse voulu que certainement je n'eusse pu écrire un mot. On ne saurait imaginer un pareil bouleversement moral; ma pensée errait incessamment de Sauvageol à Méniquette, de Méniquette à Sauvageol, et ne savait rien résoudre de définitif. Elle flottait folle, exaspérée, haletante, puis elle flottait encore. Quand mon oncle s'assit à la table pour me donner ma leçon, je demeurai saisi de stupeur.

« Allons, Julien, récite, me dit-il.

— Je ne suis pas encore prêt, mon oncle.

— Voyons ta version, alors.

— Mon oncle, je vous demande pardon, je ne l'ai pas encore faite, balbutiai-je atterré.

— Est-ce que tu es malade?

— Non, mon oncle.

— Et pour quelle raison n'as-tu pas travaillé cette après-midi?

— Je n'en ai aucune, mon oncle, je n'en ai aucune, je vous le jure, insistai-je, tremblant que la vraie raison ne fût découverte.

— Julien, dit-il gravement, plus je t'observe et moins je devine ce qui se passe en toi; mais cela éclate aux yeux, depuis quelque temps tu n'es plus le même. Certes, je ne l'ignore pas, malgré des efforts constants, je n'ai pu parvenir encore à donner à ton caractère une parfaite égalité d'humeur. Cependant ta vivace nature, domptée par mon indulgence, par ma bonté, semblait se modifier de jour en jour, et j'espérais en venir à bout. Aujourd'hui, je te l'avoue, je ne sais plus que penser de toi, et devant des difficultés inconnues, le découragement me saisit. Tu as, dans tes études, des hauts et des bas tout à fait inexplicables. Avant-hier, ton travail était pitoyable; hier, il était satisfaisant; aujourd'hui, il est nul. Que dois-je faire?..... Si tu étais un de ces enfants mous ou idiots, comme il s'en rencontre tant, ou je te punirais pour t'aider à surmonter ton apathie, ou je m'attristerais peu de te voir perdre ton temps, te sachant incapable de le mettre à profit. Mais tu n'es ni paresseux ni inintelligent; au contraire, ta nature nerveuse et passionnée demande sans cesse à agir, et tu as été doué par Dieu d'un esprit dont la vivacité, la pénétration, la profondeur, m'ont souvent étonné. Que signifie donc ce relâchement de tous tes devoirs? où en

Digitized by Google

est la cause? Cent fois je me suis adressé ces questions, et j'attends encore une réponse plausible. »

Mon oncle fit une pause; je n'osai lever les yeux sur lui; j'étais anéanti.

« Julien, reprit-il d'un ton sévère, j'entends que ces irrégularités de conduite et d'humeur cessent; elles m'affligent trop. Il faut absolument rentrer dans la pratique de la règle, dont tu t'éloignes chaque jour davantage, ou quitter Octon. Je ne saurais supporter plus longtemps ton air effaré, sombre, préoccupé. Franchement, j'aime mieux te renvoyer dans ta famille que de me résigner à te punir. Te punir, toi! je ne le pourrai jamais. Quand, dans les premiers jours de ton arrivée, je te menaçai des rigueurs du règlement, je ne te connaissais point encore. Je sais maintenant que te priver de récréation ou de dîner, comme cela se pratique dans les colléges, ne te toucherait guère; ces punitions vulgaires ont été inventées pour d'autres que toi. Tu es un enfant plein de cœur, et c'est ton cœur qu'il faut émouvoir. C'est ce que j'essaye de faire en ce moment: je reproche à ton cœur de méconnaître mon affection, ma tendresse, ma.....

— O mon oncle! interrompis-je, n'y tenant plus, ayez pitié de moi, ne m'accablez pas; je travaillerai, je travaillerai tant que vous voudrez! »

Je me jetai dans ses bras; il me serra avec force contre sa poitrine et sortit précipitamment.

FERDINAND FABRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

TRAVAUX

DES

ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

III

Inscriptions cunéiformes du musée britannique, rapportées en 1851 et 1854 par MM. LAYARD et RAWLINSON. — A. KUHN, *Herabkunft des Feuers und des Gœttertranks* (la descente du feu et le breuvage divin, étude pour servir à la mythologie comparée des peuples indo-germains). Berlin, 1859. — V. GROHMANN, *Apollo Smintheus und die Bedeutung der Mœuse in der Mythologie der Indogermanen* (Apollon Sminthien et la signification des souris dans la mythologie des peuples indo-germains). Prague, 1862. H.-D. MULLER, *Mythologie der griechischen Stæmme* (Mythologie des races grecques). 2 vol. Gœttingen, 1861. — MORDTMANN, *die Amazonen*. Hanovre, 1862. — LE HÉRICHER, *Histoire et glossaire du Normand*, 3 vol. Paris et Avranches, 1862. — Al. CONZE, *Melische Thongefæsse* (Vases de Melos), in-fol. Leipzig, 1862.— Edouard GERHARD, *Etruskische Spiegel* (Miroirs étrusques), IIIme part.,5me livr. Berlin, 1862. — WELCKER, *Alte Denkmæler* (Monuments antiques), t. IV. Gœttingue, 1861.— LOEWENHERZ, *die Æthiopen in der altklassischen Kunst* (les Ethiopiens et le rôle qu'ils ont joué dans l'art classique). Gœttingue, 1861.— O. JAHN, *Ueber Darstellungen griechischer Dichter auf Vasenbildern* (Poètes grecs représentés sur des vases peints). Leipzig, 1861. — GERHARD, *Denkmæler und Forschungen. Archaeologischer Anzeiger* (Monuments et recherches. Indicateur archéologique). Berlin, 1860-1862. — A. SPRINGER, *de artificibus monachis et laicis medii ævi. Bonnæ*, 1861.

Avant que les premiers échantillons de l'art assyrien arrivassent en France, c'est-à-dire avant 1847, l'histoire des grandes monarchies de l'Orient se trouvait plongée dans une obscurité et une confusion déplorables. Les auteurs grecs et la sainte Ecriture formaient ensemble la seule base de nos recherches; les uns ne touchant qu'à une très petite partie

Digitized by Google

d'une période immense; le texte sacré ayant lui-même besoin de trop d'éclaircissements pour qu'il pût éclaircir les autres. En tout cas, l'histoire assyrienne n'était écrite que par une main ennemie; le moyen de la contrôler faisait encore défaut : on devait se borner à raconter les récits étrangers sans en apprécier la valeur. La découverte des palais royaux de Khorsabad et de Ninive nous mit à même de faire des études plus complètes et plus précises. Un art jusqu'alors inconnu vint prendre sa place à côté de l'art grec; d'innombrables inscriptions, écrites en caractères cunéiformes et dans une langue oubliée, offrirent leurs énigmes à la sagacité et à la patience des savants. Rien de plus digne de notre admiration que l'histoire de leur déchiffrement et que les progrès successifs qu'on a faits pour arriver à des résultats. On a pu en suivre les laborieux développements ici même, exposés par une main habile[1]. En suivant le cours de ces merveilleuses découvertes, on se sent fier d'appartenir à une époque douée d'un si vif instinct de divination. Sans indices antérieurs, on a reconnu tour à tour la direction des lettres, le signe de ponctuation, l'alphabet formé par les combinaisons des *coins*, les noms des rois, des provinces, enfin la langue elle-même, ou plutôt les trois langues de ces inscriptions exprimées en trois différents systèmes d'écriture. A l'aide de ces ressources, il nous est déjà permis de contrôler les relations de la Bible et de débrouiller des points fort obscurs dans l'histoire des Hébreux.

Nous ne rappelons ces faits, généralement connus de nos lecteurs, que pour parler d'une trouvaille toute récente qui est due, comme tant d'autres, à M. Henry Rawlinson. Dans les débris de la bibliothèque royale de Ninive, on a découvert huit fragments de tablettes plus ou moins lisibles et contenant les listes dynastiques des Assyriens pour une période de 77 ans (755-678 avant notre ère). Ces tablettes nous offrent quatre copies, assez conformes entre elles, du même document; on y lit le nom et le titre du roi, puis les noms des surintendants annuels, qu'on a justement comparés aux archontes grecs. Il nous suffit de constater ces données pleines d'intérêt sans chercher à concilier les dissemblances du canon assyrien avec la chronologie des Hébreux, comparaison qui est devenue le sujet d'une vive polémique entre M. Rawlinson et le docteur Hincks. La durée de l'année assyrienne n'étant pas encore suffisamment connue, on comprend la difficulté de pareils calculs. Jusqu'à présent il est également dangereux de soutenir l'autorité du texte cunéiforme contre la Bible, ou de défendre les Livres des Rois contre le témoignage d'un document tel que les tablettes de Londres. Quelle que soit l'utilité que l'histoire puisse en tirer, ce canon est d'une valeur inappréciable pour la science.

Il semble naturel, quand on parle du mouvement des études archéologiques, de porter ses regards vers l'Allemagne; c'est le pays qui a contribué le plus à leurs progrès et à la faveur dont elles sont l'objet. La participation de l'Allemagne en ces recherches ne date que de 1750 tout au plus. Auparavant, on s'y contentait de traduire les ouvrages italiens et français et d'en

[1] Voir dans la *Revue* l'étude de M. J. Menant, *la découverte des Langues perdues de la Perse et de l'Assyrie*, 2e série, t. IX, p. 208 et 510 (livr. des 31 mai et 15 juin 1859).

Digitized by Google

reproduire ou plutôt d'en défigurer les planches : les savants d'outre-Rhin n'avaient encore personne à opposer aux Boissard, aux Spon, aux Montfaucon. Mais il suffit du génie tout-puissant de Winckelmann pour y éveiller une activité sans pareille. Dès le commencement, alliée à la philologie, l'histoire de l'art y apprit *la méthode* et s'arma ainsi de l'instrument qui devait donner à ses travaux la plus grande des qualités, sûreté et précision. Grâce à cette alliance féconde, l'Allemagne occupe, à l'heure qu'il est, une place particulièrement honorable dans l'histoire de l'archéologie.

L'étude de la religion ancienne captive surtout depuis quelque temps la plupart des érudits allemands. La mythologie est la plus jeune de nos sciences: elle forme un domaine d'une immense étendue, couvert de brouillards épais, sans horizon, sans route frayée, sans point de repère. Aussi les opinions des savants sur ce chapitre sont si variées et si divergentes qu'il existe à peine une question de quelque importance qui n'eût été résolue de dix manières différentes. En France, on se plaît encore à consulter le dictionnaire de la fable de Chompré, ou les *Lettres à Emilie*, livres faciles et innocents, qui sont bien loin de la désespérante profondeur des publications modernes; mais en Allemagne, les études mythologiques ont pris de telles proportions que les chefs d'école ne se complaisent plus seulement à publier leurs volumineuses professions de foi : ils ont créé autant de systèmes qu'ils sont de mythologues, peut-être même davantage.

On sait que, dans l'antiquité, chaque province, chaque ville et souvent chaque quartier avaient ses dieux particuliers, un culte essentiellement différent de celui des populations voisines, et même des légendes contradictoires qu'il est impossible de ramener à une seule et même source. Ce fait constaté, il n'est pas permis de parler d'une mythologie ancienne, car il y a autant de mythologies qu'il y avait de contrées et de villages. La religion des îlots grecs était autre que celle de l'Attique, le culte ionien autre que celui du Péloponèse; enfin, les éléments étrangers introduits par l'imagination des poètes et des artistes et les progrès successifs des idées religieuses depuis la vie primitive, disons depuis Homère, jusqu'à l'époque romaine, tout cela n'est propre qu'à embrouiller une science obscure déjà par elle-même. On a donc essayé de quitter la méthode suivie jusqu'à présent et de ne plus ramener des matériaux disparates à des types généraux et imaginaires.

C'est le mérite d'une nouvelle science, dédaignée souvent à tort, d'avoir la première abandonné les sentiers battus pour trouver la clef de tant d'énigmes. La philologie comparée a trouvé et prouvé que les principaux peuples indo-germains étaient munis des mêmes idées fondamentales. Comme toutes les races aryennes ne sont que les branches du même arbre, les croyances, les légendes, le culte, toutes les idées religieuses ont la même origine. C'est donc des traditions indiennes qu'il faut partir, comme étant entre toutes les plus anciennes, les plus complètes et les plus claires, les légendes, altérées chez tous les autres peuples par l'influence du temps, par leurs rapports avec les peuples étrangers ou par la marche progressive de la civilisation, la poésie des Védas nous les ont conservées intactes, comme elles sont sorties de la fantaisie des premiers hommes. Un

Digitized by Google

livre extrêmement intéressant, de M. Adalbert Kuhn, sur le mythe de Prométhée et la descente du feu, nous a fait connaître les richesses cachées dans les traditions brahmaniques. Déjà, avant lui, un des plus grands explorateurs de l'antiquité, Guillaume Grimm, avait démontré que la légende de Polyphème n'appartenait nullement à Homère, qu'elle se trouvait chez bien des peuples qui jamais n'ont été sous l'influence de la poésie grecque. M. Kuhn comparait ensuite les centaures avec les Gandharves, ces puissances brutales et élémentaires, plus anciennes que les dieux, et si ses recherches sont parfois trop impétueuses, jamais elles ne manquent d'esprit ni de profondeur. Le mythe de Prométhée nous ramène à la naissance du genre humain. L'invention du feu est une de nos premières conquêtes, la plus précieuse qui jamais ait été faite. Tous les peuples anciens regardaient le feu comme étant d'origine céleste, comme un trésor que les dieux jaloux s'étaient réservé pour eux-mêmes. L'histoire date du jour où la ruse d'un mortel leur dérobe le tison enflammé : le porte-feu est l'aïeul de l'humanité. Ce mythe se trouve déjà dans les poésies védiques. Agni, le dieu du feu, ou plutôt le feu divinisé, disparaît de la terre et va se cacher dans une grotte profonde. Le héros Mâtariçvan l'en retire et le confie à une des plus anciennes familles sacerdotales. Dans la légende grecque, c'est Prométhée qui commet le larcin, ravisseur impie et ennemi des dieux, qui lui infligent une peine cruelle, un supplice singulièrement raffiné. Or, M. Kuhn nous a appris que Prométhée n'est autre que la personnification du bâton producteur du feu (en sanscrit *pramantha*), appliqué à une époque où l'on se procurait le feu par le frottement de deux morceaux de bois. L'imagination des Grecs, dans sa tendance essentielle à mettre une personne à la place d'une chose, a seule inventé les détails de ce beau mythe.

Un autre travail, qui a un objet moins élevé, mais du même genre, une brochure de M. Grohmann, s'occupe de l'Apollon Sminthien et de son animal favori, la souris. On sait que la statue d'Apollon, exécutée par le fameux sculpteur Scopas, avait une souris à ses pieds. Ce symbole étrange a pendant longtemps exercé la sagacité des archéologues. Les uns crurent y reconnaître l'animal prophétique, vivant sous terre et participant aux secrets des divinités souterraines ; d'autres l'expliquèrent comme un symbole du temps qui ronge tout. Mais la comparaison de la littérature indienne et des traditions slaves et germaniques donne des résultats bien différents. Le culte de la souris est l'un des plus anciens de la terre. La grammaire comparée qui nous apprend que les noms des fidèles compagnons de l'homme, du cheval, du chien, du bœuf, du cochon, de la brebis, sont les mêmes dans toutes les langues aryennes, nous apprend aussi que l'ours, le loup et la souris réclament également l'honneur d'être les premiers animaux qui soient venus se mettre en contact avec l'homme. Dans les Védas, la souris est le symbole de Boudra, dieu de l'orage et identique avec l'ancien Apollon. Nous voilà encore une fois bien haut dans les nuages, pour y surprendre l'explication d'un culte singulier en effet, mais que la fantaisie la plus hardie n'aurait osé chercher si haut. Il est une croyance très répandue parmi tous les peuples, que les souris naissent pendant les orages.

Digitized by Google

Les nuées elles-mêmes ne sont que des souris gigantesques, la foudre est la dent blanche et brillante de ces démons, esprits élémentaires de l'hiver. En plusieurs parties de l'Allemagne, la dent de la souris ou de sa parente, la taupe, sert encore à des usages superstitieux contre le mal de dents ou pour la dentition des enfants. Mais comme la foudre est le feu céleste dérobé pour la formation de l'âme, la souris signifie en même temps l'âme de l'homme, et nous possédons un grand nombre de légendes allemandes ou slaves qui ne s'expliquent guère autrement. L'âme, sous forme d'une souris rouge, sort de la bouche d'une servante qui s'est endormie après son travail. Tandis que le corps de celle-ci reste inanimé, une camarade se donne le plaisir de le transporter dans un autre coin de la chambre, et comme la souris ne peut plus retrouver son gîte, la servante reste morte. En Bohême, on raconte une autre légende non moins caractéristique, mais plus gaie. Trois voyageurs s'étaient égarés dans la forêt. L'un d'eux va s'endormir près d'une fontaine; une souris blanche sort de sa bouche, court à la source pour se désaltérer et rentre ensuite dans le corps du dormeur Mais ses deux camarades le réveillent en disant : « Nous ne voulons plus avoir affaire à toi; tu es si paresseux que ton âme doit aller elle-même chercher de l'eau. » Il n'y a ici que des idées d'une naïveté sauvage et patriarchale, comme la vie primitive de l'humanité a pu seule les inspirer. Les fictions légendaires du peuple allemand sont proches parentes des poésies brahmaniques, dans lesquelles nous voyons encore les tribus nomades parcourir paisiblement les prairies du Pentschab. Et cependant, elles sont séparées par un intervalle de plus de quatre mille ans.

Un autre expédient, pour mettre un peu d'ordre dans le chaos des traditions mythologiques, a été imaginé par M. Henri D. Müller, professeur à Göttingue. Selon lui, il importe surtout de savoir comment les mythes en général se forment, de quel point ils partent, de quelle façon on les a embellis ou altérés. Cette question résolue, nous aurions gagné une base sûre pour toutes les recherches, un principe qui nous servirait de guide, et dont jusqu'aujourd'hui nous nous voyons malheureusement dépourvus. Tout le monde reconnaît l'avantage qui résulterait de cette nouvelle méthode, mais, il faut le dire, c'est en vain qu'on essayera de la fonder. La mythologie, enfant de l'imagination, ne peut jamais être démontée ni remontée comme les rouages et les ressorts d'une mécanique. M. Müller distingue trois genres de légendes : les mythes religieux, comme l'enlèvement de Proserpine, les traditions historiques et les légendes explicatives, c'est-à-dire toutes celles qu'on a inventées pour se rendre compte d'un fait miraculeux. En Argolide, par exemple, les fleuves tarissent pendant les chaleurs de l'été. Le peuple, pour s'expliquer ce dessèchement subit, aurait inventé la fable de la lutte de Junon et de Neptune pour la possession d'Argos. Le dieu vaincu retire, selon la croyance populaire, l'eau à tous les fleuves qui ont pris parti pour Junon.

Cette distinction des mythes paraît facile au premier abord, mais les trois genres sont si souvent confondus et entremêlés que nous ne savons jamais où le premier finit et où le second commence. M. Müller lui-même ne réussit pas à appliquer son type à toutes les légendes qu'il

Digitized by Google

raconte. Une observation de Niebuhr lui suggère l'idée que le langage mythique dit parfois le contraire de ce qu'on a voulu faire entendre. Ainsi, toutes les traditions anciennes sont d'accord que Pélops, fils de Tantale, avait quitté l'Asie-Mineure pour s'établir dans la presqu'île qui désormais devait porter son nom, le Péloponèse. Mais M. Müller n'y reconnaît que l'inversion du fait qui s'est passé : les Achéens, habitants du Péloponèse, ont, selon lui, émigré de leur patrie, et sont allés fonder un nouvel Etat en Asie Mineure. Nous serions satisfaits si cette observation de l'*inversion mythique* ne se trouvait justifiée qu'exceptionnellement. Mais les deux volumes du savant allemand l'appliquent à tant de sujets et avec tant de ténacité, que tout ce que nous avons appris et cru jusqu'à ce jour semble devoir être renversé. De la même façon, il fait une hécatombe de héros grecs qui, pour lui, ne sont tous que les personnifications d'un nom de peuple, et n'ont jamais autrement existé. La mythologie ne s'accommode ni de l'esprit de système ni de parti pris. Science discréditée, elle demande, avant tout, la prudence et le tact. Ses légendes, naïves et enfantines, sont toutes d'une délicatesse extrême, et succombent sous le scalpel de la critique. Elles sont comme ces petites figurines d'ivoire et d'or qu'on aime à regarder de loin, et auxquelles on a peur de toucher. Il est vrai que la pensée mythique a son langage à part, mais ce langage lui-même est si varié et si fantastique, que nous n'en aurons jamais ni la grammaire ni le dictionnaire,

Nous passons à un travail plus sobre et également d'un intérêt presque général, au *Traité sur les Amazones*, par M. Mordtmann, de Constantinople. L'existence d'un peuple d'Amazones constitue certainement une des traditions les plus merveilleuses de l'antiquité. Des femmes formant à elles seules une communauté, allant à la chasse, partant pour la guerre, exerçant la terreur sur leurs voisins pendant une centaine d'années, voilà un sujet digne de la fantaisie grecque et de la curiosité moderne. Aussi tous les savants se sont arrêtés devant les récits incroyables dont elles ont été l'objet. On n'y voyait d'abord que des prêtresses, ayant fait vœu de chasteté et célébrant les fêtes tumultueuses de la déesse de la Lune. Mais la façon dont en parlent les auteurs anciens ne permet pas de penser qu'il s'agisse seulement de fêtes et de cérémonies religieuses ; ce n'est point un mythe qu'ils rapportent, c'est une histoire véritable et parfaitement avérée. Nous connaissons trois établissements d'Amazones, l'un sur la côte occidentale de l'Afrique, s'étendant à peu près de Ténériffe jusqu'à Sierra-Leone ; un autre, situé sur les bords de la mer Noire, dans le royaume du Pont ; le troisième, sur le Don, au midi de la Russie. Aucun homme ne vivait sur ces territoires, si ce n'étaient des esclaves indispensables pour faire les travaux de femme. A une certaine époque de l'année, toutes les Amazones quittaient leur pays et allaient contracter un mariage éphémère chez les tribus voisines. Les fils provenant de cette union étaient tués, les filles étaient élevées pour le même rude et mâle métier qui faisait la gloire des mères. M. Mordtmann a recueilli tous les documents relatifs aux « femmes fortes » des anciens, et, qui plus est, il en a trouvé des traces en beaucoup d'endroits de l'Asie Mineure et jusque dans

Digitized by Google

les *Mille et une Nuits*. Un gouvernement formé par des femmes et même contre les lois de la nature, est-il impossible, surtout en Orient, où les hommes sont, pour la plupart, indolents, énervés et efféminés? Les princes africains ont eu jusqu'à ce jour des gardes composées de femmes. Ce qui est impossible, c'est qu'un tel état de choses puisse durer. Et, en effet, les Amazones rentraient bientôt dans les habitudes naturelles de la vie.

Je demande ici la permission de parler d'un ouvrage français, imprimé tout récemment et qui me paraît d'une importance marquée pour la mythologie gauloise. C'est le glossaire du patois normand, recueilli par M. Ed. le Héricher. Ordinairement, les savants français qui s'occupent de mythologie se sentent attirés vers ce qu'elle offre de plus obscur, comme les mystères d'Eleusis : on craint de défricher un terrain qui récompenserait les peines du laboureur. M. le Héricher a tourné ses vues d'un autre côté. La légende normande est peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans ce genre de littérature. Ce n'est pas la race celtique, volage et oublieuse, au caractère inconstant et à l'esprit mobile, c'est la race germanique, originaire d'un pays froid et vigoureux, peuple conservateur, plein d'énergie et de force. Les Normands n'ont donné aucun saint au calendrier romain : c'est chez eux que les vestiges de l'ancien culte païen se sont le mieux conservés, que les vieilles superstitions sont restées dans leur plus grande pureté, à côté des plus somptueuses églises gothiques. M. le Héricher a su tirer profit de ces trésors enfouis dans cinq cents livres, ou vivants encore dans la bouche du peuple. Auteur de plusieurs ouvrages estimés sur les monuments d'Avranches et du Mont Saint-Michel, il connaît le terrain ; auteur d'une « Botanique populaire », il a déjà prouvé sa finesse d'observation, et par conséquent sa capacité pour ces sortes de travaux. Il serait facile à démontrer que tous les grands cycles mythologiques ont laissé des traces considérables dans le pays normand. Les fées protectrices et les *fés* protecteurs, présidant à la naissance des enfants et guidant leurs premiers pas ; les « dames blanches » bonnes et inoffensives pour qui les respecte, malignes pour les méchants; les elfes, dansant au clair de lune près des vieilles roches druidiques, et foulant les pointes de l'herbe de leurs pieds nus..... tous ces fantômes ont choisi la Normandie pour domicile. Ces lutins, aussi railleurs et perfides qu'ils sont gais et serviables ; les géants, les nains, les trésors enterrés et gardés par des dragons, les grandes pierres qui se meuvent sur elles-mêmes la nuit de Noël, nous les trouvons ici, restes précieux d'une religion qui était celle de nos aïeux. Nous serons encore longtemps avant de posséder un recueil des souvenirs du paganisme gaulois, comme l'Allemagne en a un depuis trente ans. Notre époque est trop positive pour s'occuper de niaiseries comme le culte des arbres et des fontaines.

La publication de monuments antiques est un des objets de prédilection des savants allemands. Malheureusement, le goût est limité soit par le défaut de musées, soit par l'impossibilité de faire face aux grandes dépenses que de tels travaux nécessitent. Cependant, il ne se passe pas de mois où nous ne voyons arriver des travaux remarquables exécutés avec tous les soins qu'exige la science. Nous mettons en tête des ouvrages les

Digitized by Google

plus nouveaux les trois « vases de l'île de Milos » publiés par M. Alexandre Conze. Ces vases, les plus anciens que nous connaissions, offrent de nombreux rapprochements avec le style assyrien ou oriental. Sur un fond d'un jaune clair, se détache une peinture brune et rouge foncée, ce qui est aussi la marque distinctive des vases de Corinthe, auxquels ils ressemblent pour le dessin, les frises d'animaux et les accessoires. Les sujets ont une grande valeur : tantôt, c'est Diane ailée et tenant un lion ; tantôt, c'est Apollon et sa sœur chasseresse qui traîne un cerf derrière elle, tous les deux montés sur un char attelé de quatre chevaux ailés. Cette poterie précieuse se trouve conservée dans le musée royal d'Athènes.

Le grand recueil des « Miroirs étrusques », commencé en 1843 et interrompu pendant quinze ans, vient d'être repris et touche à son achèvement. Ceux qui ont visité la salle des bronzes, au Louvre, se souviendront de ces petites feuilles de métal rondes, tantôt à face unie, tantôt chargées de figurines gravées à la pointe et accompagnées d'inscriptions indéchiffrables pour la plupart des lecteurs. Le dessin de ces figures est lourd et grossier, bien qu'on en possède quelques exemples d'une beauté remarquable. Mais la valeur de ces objets, qui servaient autrefois de miroirs aux dames étrusques, ne se mesure pas d'après le degré de perfection artistique : ce sont les sujets représentés qui nous intéressent, car ils constituent la source d'informations la plus précieuse que nous possédions sur la religion de l'Etrurie. Les idées religieuses qui s'étaient formées entre le Tibre et l'Arno, c'est-à-dire dans un pays marécageux et dans une atmosphère malsaine, portent naturellement la marque du sol où elles ont pris naissance. Elles sont empreintes de cet esprit sinistre où se complaît l'homme voué au malheur comme l'a été le peuple étrusque. Le culte de la mort, les sacrifices humains, la magie et les sortiléges sont les fondements de cette théologie. Encore aujourd'hui, après deux mille ans, nous éprouvons le même sentiment triste et pénible en regardant leurs urnes, leurs bas-reliefs ou les fresques de leurs chambres sépulcrales. Les sujets religieux dessinés sur les miroirs sont d'une variété inouïe. Une grande partie n'est pas encore expliquée, parce qu'elle relève d'un culte secret, dont nous n'avons pas la clef. Le plus souvent, c'est une femme ailée, portant l'encrier et la plume, qu'on y rencontre, la déesse de la fatalité, Lasa, qui trace les noms des victimes sur ces tablettes. Tantôt on y voit deux génies à longue barbe, le Sommeil et la Mort, s'élevant au-dessus des nuages et emmenant avec eux l'un des Dioscures, Castor. Les divers épisodes de la guerre de Troie se retrouvent presque au complet sur ces miroirs. Depuis le jugement de Pâris, sujet favori de l'art étrusque, on y pourrait suivre toutes les péripéties de l'expédition : Hélène, assise entre son mari et ses frères, la noce avec le prince étranger, Calchas interrogeant les entrailles de sa victime ; Ajax portant sur ses épaules le cadavre d'Achille ; Mercure pesant dans sa balance les âmes d'Achille et de Memnon ; le cheval de bois ; Ulysse consultant le devin ; enfin, le séjour d'Hélène aux îles fortunées, où elle fait sa toilette, servie par des génies, se reposant au fond de la mer et entourée de poissons et de plantes marines. M. Edouard Gerhard, un des hommes les plus érudits de ce temps-ci, s'est

Digitized by Google

fait l'interprète de cette riche série de reliques anciennes. Il est inutile de louer ici un savant qui, depuis trente ans, tient le sceptre de l'archéologie, et dont les travaux sont partout connus et appréciés. Nul n'a sondé mieux que lui les mystères de la religion étrusque, nul n'a su, avec une égale perspicacité, en rétablir l'ensemble ou en pénétrer les secrets. Le nombre des miroirs publiés par lui est à peu près de deux cent cinquante, la plupart inédits, le reste disséminé auparavant dans une multitude d'ouvrages rares ou difficiles à manier. C'eût été déjà une entreprise digne du meilleur accueil que de les réunir ; le savant archéologue a visé plus haut, il en a donné un commentaire, où il déploie toutes les ressources de son esprit pénétrant et de sa science consommée.

M. Welcker, à son tour, a publié le quatrième volume de ses « Monuments antiques, » recueil indispensable pour quiconque s'occupe sérieusement de l'histoire des arts. Cette fois, c'est l'explication des fresques de Pompéi qu'il nous offre, travail qui se trouve déjà imprimé à la suite de la magnifique publication de Ternite. Un mémoire très savant sur la peinture murale et la peinture sur panneau accompagne cette reproduction et nous rappelle la vive discussion qui, il y a vingt-cinq ans, s'était engagée à ce sujet entre Letronne et Raoul Rochette. M. Welcker se range du côté de ce dernier et soutient, avec toute la force de son talent, que les tableaux des anciens maîtres grecs, surtout ceux de Polygnote, dans le portique de Delphes, avaient été peints sur panneaux. « Si l'on se représente les premiers artistes et leurs premiers essais, dit-il, il leur était bien plus facile de dessiner sur un pan de bois que sur une muraille. » Mais cette opinion, bien qu'elle paraisse fort simple, n'en est pas moins contestable et s'oppose à tout ce que nous savons sur les origines de la peinture grecque. Les premières couleurs ont été appliquées aux murailles des temples, et la plupart des reliefs et des ornements sculptés, dont nous admirons aujourd'hui la blancheur, étaient anciennement coloriés. C'est donc à l'architecture que l'art de peindre s'attachait au début. On sait que les murailles, avant de recevoir les couleurs, étaient couvertes d'un enduit de plâtre ou de stuc. Cette habitude s'est conservée longtemps, même pour les panneaux, et le nom « d'album, » qui ne veut dire que « tablette blanche, » vient de là.

Nous ne parlons qu'en passant d'un travail de M. Löwenherz, sur le rôle que les Ethiopiens ont joué dans l'art antique. Le seul héros éthiopien connu par les traditions grecques, c'est Memnon, fils d'Aurore ; il est remarquable que jamais on ne l'ait peint comme nègre, bien que parfois il soit accompagné d'une garde noire. M. O. Jahn, l'un des archéologues les plus savants et les plus distingués, a écrit sur les poètes grecs représentés sur les vases peints. Jusqu'à présent, ces sujets sont restés très rares, et il n'y en a guère que trois qui, par leurs inscriptions et les accessoires, présentent toutes les garanties d'authenticité. C'est Sapho assise vis-à-vis d'un Amour, puis Alcée et Sapho, ou Anacréon qui joue de la lyre devant deux jeunes élèves. Il est entendu que ces peintures ne peuvent en aucune façon être considérées comme des portraits.

On ne saurait s'occuper sérieusement des questions archéologiques sans

Digitized by Google

payer un large tribut d'éloges au journal rédigé par M. Gerhard. Depuis vingt ans, ce périodique, publié sous le double nom de « Monuments et Recherches » et « d'Indicateur archéologique, » a pris à tâche de suivre tous les mouvements de la science, de les éclairer, de les discuter, de les encourager, et, bien que ce recueil ne publie qu'une feuille par mois, il n'en est pas moins devenu une des sources les plus fécondes et les plus instructives où les esprits studieux peuvent puiser. Les dernières livraisons que nous avons sous les yeux contiennent un grand nombre de monuments inédits, expliqués tous par des savants de premier ordre ; mais ces travaux sont trop ardus pour qu'ils puissent sortir du cercle étroit des connaisseurs. Nous en choisissons au hasard quelques-uns des plus curieux, pour donner une idée de l'importance de la publication entière.

Un grand vase de la fabrique de Ruvo, aujourd'hui dans la pinacothèque de Munich, nous place au milieu de la fameuse expédition des Argonautes. A l'avant-scène, on voit Jason, leur chef, devant le roi de la Colchide. Le vieux prince tient son sceptre avec une incomparable gravité, tandis que le jeune héros lui présente une carte de visite portant le nom du tyran de Corinthe, qui recommande les navigateurs au roi, son parent. Plus loin, on voit un immense rocher couvert d'une peau, la toison d'or, que le dragon, gardien de ce trésor, s'est choisi pour gîte. Jason, le glaive à la main, commence à escalader la montagne pour tuer le monstre. Mais son courage seul n'aurait pas suffi pour un tel exploit : derrière lui, on remarque la fille du roi, Médée, devenue la protectrice de son jeune amant, auquel elle apporte une boîte pleine d'élixirs magiques. Un autre cahier du *Journal archéologique* nous montre les souffrances d'Hercule. Nos manuels de mythologie ancienne ne nous présentent ce héros que victorieux et triomphant dans toutes les circonstances. Mais les érudits sont souvent témoins de ses défaites ; et, sur les vases d'ancien style, on le voit même prisonnier, et en marche vers l'autel où il doit être sacrifié. Sur un relief du musée du Vatican, Hercule est fort embarrassé dans un combat, et entouré de plusieurs ennemis qui le menacent de près ; un disque de marbre, à Munich, le montre blessé à la jambe, assis sur un large fauteuil et pansé par le médecin. Un plâtre non moins curieux, mais dont l'original est inconnu, représente Persée qui apprend à porter les bottines ailées de Mercure. Le dieu lui-même, qui les lui a prêtées pour qu'il tranche la tête de Méduse, a la complaisance de lui donner la première leçon.

Une publication du plus haut intérêt pour la France est celle de trois statues de guerriers celtibériens, trouvées en Portugal, et placées en partie dans le jardin du château royal d'Ajuda, près de Lisbonne. Le costume de ces soldats ne diffère en rien de celui des anciens Gaulois : ils portent le bonnet de cuir, garni de larges rebords, une lourde chaîne autour du cou, une espèce de justaucorps qui tombe jusqu'aux genoux, le coutelas et le petit bouclier rond. La physionomie des trois statues se rapproche du type gaulois : les oreilles surtout sont excessivement grandes, et ce trait, loin d'être un motif de caricature, paraît être la marque distinctive des anciens peuples celtiques.

Digitized by Google

Nous terminons ce rapide examen bibliographique par un petit échantillon des recherches allemandes sur l'art du moyen âge. M. Anton Springer, professeur à Bonn, auteur d'un excellent livre sur Paris, et, qui plus est, homme d'esprit, s'est mis à combattre une opinion favorite de nos historiens, selon laquelle l'art, du huitième jusqu'au treizième siècle, aurait été la propriété exclusive du clergé. Pour nous prouver le contraire, il a choisi la route la plus longue, il est vrai, mais celle aussi qui prête le moins à la contestation, la statistique. Sur 210 noms d'artistes que l'auteur a recueillis dans un grand nombre de chroniques et de chartes, il ne s'est trouvé que 64 moines; tous les autres, 55 architectes, 68 sculpteurs, 32 peintres appartenaient à l'ordre laïque. Dans les capitulaires de Charlemagne, souvent mention est faite d'artistes laïques qui suivaient la cour royale. Même les artistes des couvents n'étaient pas toujours des religieux; et en plusieurs endroits, on ne faisait que les engager et les loger dans un bâtiment contigu au monastère. Il est donc peu probable que tous les clercs et les enlumineurs, sans exception, fussent membres du clergé. Jamais ni l'art ni la littérature n'ont cessé entièrement d'être cultivés par la bourgeoisie.

W. Fröhner.

Digitized by Google

LA

VISION D'ÈVE

A M. Leconte Delisle

I

C'était trois ans après la chute de l'Eden.
Adam sous les grands bois chassait, fier et superbe,
Luttant contre le tigre et poursuivant le daim.
Tranquille, il aspirait l'âcre senteur de l'herbe.

Eve, sereine aussi, chaste en sa nudité,
Attendait son retour et rêvait sous un arbre.
Deux beaux enfants tout nus s'ébattaient à côté,
Sur un épais gazon, chairs de rose et de marbre.

Adam dans la forêt parlait d'Eve aux oiseaux,
Et leur disait : « Chantez ! Eve est belle et je l'aime ! »
Eve disait : « Adam le tronc, vous les rameaux ;
En lui mon âme, en vous vit ma chair elle-même ! »

II

Eve pensait : « Seigneur ! vous nous avez chassés
Du paradis ; l'archange a fait luire son glaive.
Meurtris par la douleur et par la faim pressés,
Il nous faut travailler dès que le jour se lève.

Digitized by Google

» Seigneur, nous n'avons plus le repos éternel ;
A l'éternel labeur un crime nous condamne ;
Tombés loin de l'azur du bonheur solennel,
Sur nos têtes partout un souffle irrité plane.

» Comme autrefois, errants dans ces mornes ravins,
Nous n'avons plus, Seigneur, l'innocence et l'extase ;
Et nous n'entendons plus dans les buissons divins
L'hymne des séraphins que votre gloire embrase.

» Vous nous avez punis ; béni soyez, Seigneur,
Dont pour des criminels si douce est la colère.
Gloire à vous ! Un espoir relève notre cœur ;
Courbés dans notre nuit, un flambeau nous éclaire.

» Cet espoir, c'est nos fils ; ce flambeau, c'est l'amour.
Nous n'avons rien perdu si l'amour reste encore ;
Et puisque sur ces fronts se lit un nouveau jour,
Les voyant si charmants, nous bénissons l'aurore.

» Adam a le courage, et moi, j'ai la beauté.
L'amour à tout jamais nous lie et nous console ;
Ivres, lui de ma grâce, et moi de sa fierté,
Pour nous, notre fardeau se change en auréole.

» L'un à l'autre enlacés, nous irons jusqu'au soir. —
Ranimant nos regards et le sang dans nos veines,
L'amour est le parfum du mystique encensoir
Qui monte à vous, et dit : Nos souffrances sont vaines !

» Et maintenant voilà, grandissant près de nous,
Deux enfants, notre orgueil, notre espoir, notre joie.
Lorsque je les contemple assis sur mes genoux,
Mon âme s'évapore et dans l'azur se noie.

» Vivants encore en nous qui renaissons en eux,
Encor pleins de mystère, ils sont l'aube nouvelle.
Nés de nous, sous leurs doigts ils resserrent nos nœuds ;
Un autre amour plus grand avec eux se révèle.

Digitized by Google

» Leurs yeux encor voilés des limbes du néant
Ont un étrange attrait ; notre âme se replie
Et veut y ressaisir tout son passé fuyant.
Rien qu'à les regarder toute peine s'oublie.

» Nés de l'amour, l'amour sommeille en eux.—Le Ciel
Peut gronder ; comme nous dans le vent et l'orage
Ils se tendront la main ; et l'éclair d'Azraël
Ne pourra faire alors chanceler leur courage.

» Gloire et louange à vous dans votre ciel, Seigneur !
Le châtiment est doux si sur la terre on aime ;
Si l'on y trouve un cœur pour appuyer son cœur ;
Si notre âme s'en va dans un baiser suprême. »

III

Ainsi, le front baigné des parfums du matin,
L'immensité des cieux dans le cœur, en extase,
Eve, les yeux fixés sur Abel et Caïn,
Cherchait de l'avenir à déchirer la gaze.

Elle songeait, ravie, étonnée, admirant ;
Et le sein rayonnant d'effluves maternelles,
Devant cette candeur se taisait, adorant.
Et tout un ciel d'amour nageait dans ses prunelles.

IV

Or, les enfants jouaient. — Soudain, l'un d'eux, l'aîné,
Se dressant, et les yeux injectés de colère,
Frappa l'autre tombé sous son poing forcené.
Abel, pleurant, tendit ses deux bras vers sa mère.

Eve accourut tremblante ; et, pleine de stupeur,
Croisant sous un genou ses mains, les prit sur elle,
Et comme en un berceau les couchant sur son cœur,
Les couvrit de baisers pour calmer leur querelle.

Digitized by Google

Bientôt, tout s'apaisa, pleurs, colère, baisers.
Ils dormaient sur le sein maternel ; et la mère,
Immobile, les yeux sur leurs fronts blancs posés,
Sentit monter en elle une tristesse amère.

Cette haine inconnue effarait cet amour.
Et la femme longtemps resta pensive, morne ;
Et comme au bruit lointain d'un orage encor sourd,
Les flancs pleins des frissons d'une angoisse sans borne.

V

O perle de l'Eden ! Eve aux longs cheveux d'or !
Toi, le péché d'Adam, son supplice et sa gloire ;
Toi, l'éternel soupir que nous poussons encor ;
Ineffable calice où la Douleur vient boire !

Femme ! pour un baiser, toi qui donnas le ciel ;
Et belle, sous le glaive irrité de l'archange,
Offris à l'homme errant ton sourire de miel,
Ta beauté, ton amour et ton âme en échange !

O mère aux flancs féconds ! de quelle vision
Ton âme ivre d'amour était-elle obsédée ?
Quels livides éclairs sillonnaient l'horizon ?
A quoi songeais-tu, pâle, et de pleurs inondée ?

Ah ! dans le poing crispé de Caïn endormi,
Voyais-tu la réponse à ton rêve sublime ?
Devinais-tu soudain le farouche ennemi
Sur Abel faible et doux s'essayant à son crime ?

Déchirant l'avenir, Azraël menaçant
Te montrait-il ce fils grandissant dans la haine,
Sinistre, et s'enfuyant le front taché de sang,
Un soir, loin d'un cadavre étendu dans la plaine ?

Errant longtemps sur terre et mourant dans Enoch ;
Comme un arbre maudit qu'un vent impur émonde,
Ses rameaux empestés repoussant sur le roc ;
Et ses fils en naissant teints de sa bave immonde ?

Digitized by Google

Te montrait-il partout la terre, jeune encor,
Rougissant chaque jour sous une pourpre chaude?
L'Envie entretenant l'éternel désaccord
Et se glissant partout comme un chacal qui rôde?

Et les peuples Caïns sur les peuples Abels
Se ruant sans pitié, se déchirant sans trêve?
Les sanglots s'échappant de toutes les Babels,
Les plaintes s'exhalant vers Dieu sur chaque grève?

Dans l'implacable nuit où l'homme, en vils troupeaux,
S'amoncelle, effrayé de son propre héritage,
Entendais-tu monter les clameurs sans repos,
L'immense hurlement des peuples, d'âge en âge?

Compris-tu que le mal était né désormais?
Qu'il serait immortel? qu'une sanglante haine
Séparerait tes fils sur la terre à jamais,
Par elle s'essayant aux cris de la géhenne?

Compris-tu que ta race était vouée aux pleurs?
Que l'amour avec toi mourrait, Eve la blonde?
Que le fleuve éternel de toutes nos douleurs,
Né de ton amour même, abreuverait le monde? —

VI

Dieu l'a su. — Jusqu'au soir ainsi tu demeuras,
Contemplant ces fronts purs où le soleil se joue.
Et pendant qu'ils dormaient, oublieux, en tes bras,
Deux longs ruisseaux de pleurs descendaient sur ta joue!

LÉON DIERX.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRES. — Odéon : *Le Marquis Harpagon ; le Paradis trouvé.* — Gaîté : *Le Châteaux de Pontalec.* — Vaudeville : *La Comtesse Mimi.* — Palais royal : *L'Homme du Sud.* — — La tragédie de société.

Il y a quelques mois, on représentait au Gymnase une comédie intitulée *le Gentilhomme pauvre*, dont le sujet était emprunté à un roman de M. Henri Conscience. On représente aujourd'hui à l'Odéon une comédie intitulée *le Marquis Harpagon*, dont le sujet semble emprunté au *Gentilhomme pauvre.* Ainsi va la généalogie des idées heureuses : M Henri Conscience se trouve être le grand-père du *Marquis Harpagon.* Un gentilhomme qui est pauvre parce qu'il a sacrifié sa fortune au salut d'un parent, et qui aime mieux passer pour avare que de confesser cette généreuse pauvreté, voilà un texte fertile en développements touchants ou ingénieux. Enfermé dans son point d'honneur comme dans une forteresse, cet Harpagon nouveau se laissera pousser jusqu'en ses derniers retranchements, sans vouloir ni en sortir ni se rendre ; il mourra sur la brèche..... de sa fortune, sans avouer sa misère ; il laissera des vainqueurs indiscrets fouiller ses caves pour y déterrer des trésors qui n'existent que dans son cœur. S'il a une fille, il sera puni en elle de son courage et de sa grandeur d'âme ; il sera châtié dans cette enfant de sa sublime avarice, car personne ne voudra épouser *sans dot* la fille de ce nouvel Harpagon (les Valères sont si rares aujourd'hui !) ; et si jamais on la lui demande en mariage, il sera réduit à rougir devant elle de ce vice énigmatique dont elle ne soupçonne point le mystère, et qui fait à la fois le supplice et la gloire de ce père infortuné. Si nous avons bonne mémoire, c'est ainsi que MM. Dumanoir et Lafargue avaient compris leur *Gentilhomme pauvre*, et c'est ainsi, à peu de chose près, que M. Raymond Deslandes a conçu son *Marquis Harpagon.* Comment l'imaginer autrement? Tout l'intérêt de la donnée repose naturellement sur cette fille qui est la victime d'une autre victime, et sur le ricochet de dévouements qu'une pareille situation engendre. C'est pourquoi, dans l'une comme dans l'autre pièce, l'intrigue, pressée et poussée par des auteurs qui tenaient à lui faire produire tout ce qu'elle peut donner, devait nécessairement aboutir à la même scène, à une scène qui a été blâmée à tort dans les deux comédies, à la scène des vingt-cinq mille francs.

Voici le fait : en présence de l'entêtement du gentilhomme pauvre et du marquis Harpagon, qui refusent d'accorder un sou de dot à leurs filles,

Digitized by Google

les prétendants, ou du moins leurs mandataires, s'obstinent à leur tour et veulent avoir raison de cette *fin de non-donner* qu'on leur oppose. Ils réclament au moins une fiche de consolation, un pot-de-vin, soit vingt-cinq mille francs. Des millionnaires, même avares, peuvent bien s'exécuter jusque-là ; ce n'est plus une dot qu'on leur demande, c'est tout simplement une preuve de bonne volonté. Malheureusement, ni l'un ni l'autre de ces deux pères, réputés si riches, n'a cette bagatelle à sa disposition, et ces vingt-cinq mille francs tant blâmés les contraignent décidément à trahir leur pauvreté ou à confesser leur avarice, ce qui est la situation même.

Il faut avouer toutefois que M. Raymond Deslandes, l'auteur du *Marquis Harpagon*, a placé son point d'honneur plus haut que les auteurs du *Gentilhomme pauvre*. Ceux-ci avaient fait de leur personnage un vaniteux qui rougit de sa misère et qui, pour la cacher, est justement réduit à toutes les petites misères que la grande engendre, comme de passer de l'encre sur les coutures de son habit, et de mettre des toiles d'araignées à ses bouteilles. Ici, nous avons un orgueil plus sérieux, plus légitime. Si le marquis de Villarec s'expose à toutes les humiliations, et à la plus cruelle de toutes, qui est d'être méconnu plutôt que de confesser qu'il est pauvre, c'est que l'honneur même de sa famille est attaché à son secret, et qu'en avouant qu'il a sacrifié sa fortune, il est presque obligé de divulguer en même temps les causes équivoques auxquelles il l'a noblement sacrifiée. Voilà du moins ce qu'on nous donne à entendre, car il n'y a pas absolument de raison qui empêche le marquis Harpagon, ou plutôt le marquis de Villarec, de dire un mot, sans plus : Je suis ruiné !

Selon nous, il y avait même une belle scène à faire avec ce *je suis ruiné*. Vous avez peut-être remarqué que les gens à qui il arrive un grand malheur qu'ils sont obligés de tenir secret, ne peuvent supporter constamment cette étouffante discrétion. Quand ils n'ont pas de confidents, ils ont l'habitude de se décharger et de se donner quelque relâche, par des mots à double entente, par des confessions à demi-mot, par des aveux narquois : c'est ce qu'on appelle dire la vérité en riant. Ils sont curieux de voir ainsi, en raccourci, l'effet que produirait leur désastre, s'il était connu ; ils se guident sur cela, ils tirent des conséquences et règlent leur conduite pour l'avenir. Nous avons rencontré des gens subitement frappés d'un grand revers de fortune (et qui n'en rencontrerait par ce temps de bourse qui court?) ; pour rien au monde ils n'auraient avoué leur ruine : ils auraient mieux aimé, que dis-je, ils aimaient mieux se tuer ; mais vingt fois, avant d'en arriver là, ils avaient lancé des mots, risqué des demi-confidences, raconté leur malheur comme arrivé à autrui, avec des rires, des rires faux sous lesquels perlaient des larmes, avec un son de voix particulier, un acccent nerveux ; enfin, c'était une espèce de confession dévorante, et nous aurions aimé à en trouver l'équivalent chez le marquis de Villarec. *Si j'étais ruiné, pourtant !* Un pareil mot tombant de sa bouche aurait déconcerté ses accusateurs, renouvelé l'intrigue, et semé partout l'intérêt avec l'angoisse.

Les auteurs ont eu recours à d'autres moyens, ils ont multiplié les per-

Digitized by Google

sonnages : c'est M. Richond le père, et Mme Richond la mère, et M. Richond le fils. Ce dernier tombe amoureux de Valentine, la fille du marquis de Villarec qui tombe amoureuse de lui, et qui verse bien des larmes quand la feinte avarice de son père amène une rupture entre les deux familles. Ces larmes ont du moins l'avantage de concourir au dénoûment, car le marquis, touché de tant de douleurs, et navré de se voir accusé par sa propre fille, se résigne à lui découvrir son secret. Et la pauvrette de se consoler immédiatement, et d'applaudir. Nous préférons la scène du *Gentilhomme pauvre*, et le respect humain du père, et la fausse honte de la fille, celle-ci faisant secrètement des travaux de couture, celui-là accordant des pianos sans le dire à personne, et tous les deux se rencontrant dans la même maison, au milieu même de leurs occupations mystérieuses. Il y avait là un cri naturel, une explosion soudaine, irrésistible, et une moralité sans sermon. M. Raymond Deslandes a préféré un simple aveu du père à la fille, lequel n'amènerait pas de grands résultats, sans le cousin ordinaire des comédies, qui écoute aux portes. Le cousin Térence a tout entendu, et va le redire aux Richond qui sont au désespoir d'avoir méconnu tant de noblesse et qui ne s'en consolent qu'en pressant le mariage de la fin. Valentine épouse décidément le petit Richond, et Richond le père renonce, pour la première fois de sa vie, à son axiome ordinaire : donnant, donnant.

Ce dernier personnage, quoique souvent exploité, conserve dans la comédie de M. Deslandes une figure originale à laquelle M. Romanville donne beaucoup de relief. Tous les acteurs ont d'ailleurs contribué au succès de la pièce, et il faut citer en première ligne M. Tisserant qui nous paraissait vieilli l'année dernière, et qui nous a paru rajeuni cette année. Peu de comédiens auraient imprimé un tel caractère de grandeur à ce personnage du marquis de Villarec, aucun n'y aurait mis plus de cœur ; c'est là surtout ce qui est resté intact chez M. Tisserant. Mlle Mosé est charmante dans le rôle de Valentine, et les amateurs de comparaisons n'ont pas trop mêlé aux applaudissements qu'ils lui prodiguaient le nom de Mlle Victoria. M. Fassier met de la chaleur dans le rôle de Ferdinand Richond, et Mlle Delahaye donne une grâce piquante à celui de Mme Richond. Reste le cousin Térence, c'est-à-dire le cousin Thiron, l'excellent comique de cette troupe pleine de bonne volonté ; le cousin Thiron est la joie, la gaieté de l'Odéon ; il a beaucoup d'entrain, et encore plus de finesse. Quel acteur, s'il avait de la naïveté ! Nous n'avons, je crois, oublié personne ; c'est pour les jours où nous oublions tout le monde. Il est possible qu'à l'avenir nous soyons plus économes de louanges, parce que nous persistons à croire qu'il vaut mieux s'occuper des pièces que de ceux qui les jouent. Mais l'Odéon est un si brave théâtre qu'on peut bien lui souhaiter la bienvenue un jour de réouverture.

Le *Paradis trouvé*, de MM. Fournier et Pol Mercier, n'a pas été aussi heureux que la comédie de M. Deslandes, et nous ne parlerions point de ce petit acte sans action et sans clarté, s'il n'était écrit en vers. Il est facile de deviner que le héros principal est Milton. On raconte que Milton, avant d'être poète, avant d'être secrétaire de Cromwell, avant d'être aveugle, c'est-à-dire dans sa toute jeunesse, s'endormit un jour sous un arbre et se

Digitized by Google

réveilla avec un papier dans la main, où on avait écrit ces vers de Guarini.

Occhi, stelle mortali,
Ministri dei miei mali
Se chiusi m'uccidete,
Aperti, che farete?

« Beaux yeux, étoiles terrestres, auteurs de mes maux, si vous me tuez quand vous êtes fermés, que feriez-vous si vous étiez ouverts? » Il ne sut jamais qui lui avait adressé ce doux message : quelque grande dame sans doute, à qui la poésie italienne était familière. Dans la pièce de M. Edouard Fournier, Milton, après de longues recherches, finit par trouver son paradis dans la personne de sa servante. Il est vrai que cette servante est une femme de la cour qui s'est déguisée en soubrette pour vivre auprès de lui. Il l'épouse, et voilà encore un poète marié par M. Edouard Fournier. Au lieu d'articles du Code, M. Edouard Fournier débite des vers charmants.

La nouvelle Gaîté a été inaugurée par des sifflets ; c'est un bon présage. *Le Château de Pontalec*, drame en cinq actes de MM. d'Ennery et Ferdinand Dugué, ne valait ni plus ni moins que leurs autres drames ; mais le public a été déconcerté par ces vieilleries dans une salle neuve. Toujours le même roué de la régence, gangrené de forfaits, empâté dans le crime, comme dit Voltaire, le même séducteur sans cœur et sans honneur, qui frise la potence au début, et devient un saint au dénoûment. Il aurait dû être enterré pour jamais, avec *la Fille du paysan*, dans les décombres du boulevard du Temple. Eh quoi ! ces héros survivront à ces moellons, ces machines survivront à ces ruines ! Non ; la démolition du boulevard du Temple est une plus grande révolution qu'on ne pense ; c'est le drame qu'on démolit, le drame de MM. d'Ennery et Dugué. On le tue, puisqu'on l'exile ; le public de la Gaîté a chanté son *De Profundis* avec des clefs forées. Et voyez un peu le doigt de Dieu ! Bocage, le pauvre Bocage, l'homme du drame, vient de mourir.

Au Vaudeville, *la Comtesse Mimi*, comédie en trois actes de MM. Varin et Michel Delaporte, a eu du succès. C'est une pièce gaie, un imbroglio rempli de situations bouffonnes. D'où vient ce nom de comtesse Mimi ? De ce qu'une comtesse se déguise en ouvrière pour surveiller son fiancé qui va courir la pretentaine dans des bals bourgeois ? On la prend en effet pour une ouvrière, on lui fait, à ce titre, mille avanies, et les personnes qui la rencontrent ensuite sans savoir qu'elle s'appelle la comtesse de Flavigny, trouvent que son train dépasse un peu ses moyens. La comtesse Mimi, édifiée sur la légèreté de son fiancé, en accepte un autre, un musicien, qui lui a fait la cour lorsqu'elle était grisette, et le musicien épouse la noble personne, à la grande joie du bonhomme Ringard, son parrain. Cette comédie ressemble un peu à une pièce du Palais-Royal ; mais pourquoi s'en plaindre ? Mieux vaut un Palais-Royal qui amuse qu'un Vaudeville qui ennuie. Elle a été jouée avec beaucoup d'ensemble par MM. Parade, Saint-Germain, Nertann ; Mmes Lambquin et Cellier.

Le Palais-Royal, dont il ne faut point médire, a rencontré une bouffon-

Digitized by Google

nerie, *l'Homme du Sud*, qui semble destinée à faire époque. Il s'agit d'un amoureux qui est entré par une cheminée, et qui s'y est mis dans le cas d'être pris pour un nègre. Le propriétaire de la maison où il est ainsi descendu est justement un négrophile, un abolitionniste forcené, qui le prend pour un mulâtre, le traite avec les plus grands honneurs, et finit par lui faire épouser sa fille. Il est vrai que le faux nègre s'est reblanchi dans l'intervalle; il lui a suffi pour cela d'embrasser son futur beau-père sur les deux joues, et de lui passer ainsi sa mulâtrerie. Le nègre blanc est un brave garçon, et on l'épouse après mille aventures qui ne se racontent pas. MM. Henri Rochefort et Albert Wolff ont l'imagination tournée aux bonnes farces; ils feront bien de s'y tenir. Tabarin gagna plus d'argent que Térence.

Voici notre arriéré à peu près réglé avec les théâtres, du moins avec ceux qui sont publics et où tout le monde va pour son argent; nous aurions bien à parler encore des pièces nouvelles de la Porte-Saint-Martin et du Gymnase; mais nous les renverrons à la prochaine quinzaine : on ne saurait payer toutes ses dettes en un jour. Il nous en reste une, d'ailleurs, qui nous inquiète davantage, parce qu'elle commence à vieillir. Nous l'avons contractée, il y a déjà deux mois, dans une ville de province, avec un théâtre de société, dont la troupe se recrute parmi les gens du monde et compte beaucoup d'acteurs à particule.

On peut être honnête homme et *déclamer* des vers.

Vous vous souvenez peut-être d'un joli article du *Journal des Débats*, où M. Prévost-Paradol, avec sa finesse émue, rendait compte, il y a quelque temps, d'une représentation des *Perses* d'Eschyle, à laquelle il avait assisté, et qui avait eu lieu au séminaire d'Orléans, sous le patronage de Mgr Dupanloup, de l'Académie française. M. Prévost-Paradol finissait en remarquant qu'on avait vu là l'union bien rare de la religion et des lettres. Ce spectacle édifiant qu'Orléans offrait alors, et qui fait à la ville de Jeanne d'Arc le plus grand honneur, n'était pourtant pas nouveau dans ses murs; elle possède un magistrat qui nous montre depuis plus de deux années, dans sa personne, dans sa maison, l'union de la magistrature et des lettres, un peu moins rare que l'autre.

M. Ludovic de Vauzelles, substitut du procureur impérial à la cour d'Orléans, est l'auteur de deux tragédies inspirées, imitées d'Euripide, une *Alceste*, une *Polyxène*, dont nous avons dit ici même tout le bien que nous en pensions. C'était le grand point de les avoir écrites; mais il n'était pas sans intérêt de les voir représentées. Selon nous, elles étaient dignes des scènes les plus illustres, et Paris pourrait les envier à Orléans. Bien qu'elles n'aient été jouées que sur un théâtre de société, fondé tout exprès par M. Ludovic de Vauzelles, on se tromperait en s'imaginant que ce sont des tragédies *de chambre*; leur plus grand défaut est leur brièveté; mais pour l'éclat du spectacle, pour la beauté des vers, et surtout pour le parfum d'antiquité qu'on y respire, elles laissent bien loin telles imitations boiteuses auxquelles on est cependant parvenu à faire un succès. Cependant leur auteur, plus modeste sans doute qu'il n'aurait fallu, s'est con-

Digitized by Google

tenté de les monter chez lui, dans un vaste salon qui pouvait tenir lieu de scène ; il a mesuré, circonscrit spontanément le retentissement qu'il voulait leur donner, et, se refusant à en faire un spectacle public, il les a réservées pour les délicats ; au fond, il n'a pas eu tort : les suffrages se pèsent et ne se comptent pas.

La première représentation de l'*Alceste* date, je crois, de 1860. A cette époque, Mgr Dupanloup ne songeait pas sans doute aux *Perses* d'Eschyle ; Castelfidardo et Ancône l'occupaient plus que Salamine. M. de Vauzelles monta son œuvre avec un certain luxe, et obtint un succès d'enthousiasme ; toute la société orléanaise pleura, et il y eut jusqu'à sept représentations. Il faut dire que l'affiche était bien séduisante ; si nous étions à Orléans, je vous la déroulerais indiscrètement d'un bout à l'autre, et je ne laisserais pas une seule initiale sans la traduire ; mais une pareille trahison (*traduttore, traditore*) aurait ici moins d'intérêt. Qu'il vous suffise donc de savoir que la propre sœur de M. de Vauzelles, Mme de L..., chargée du rôle d'*Alceste*, y révéla, sans hyperbole, un vrai talent de tragédienne. Mme de Vauzelles avait accepté le rôle de la Mort ; on sait que les anciens, plus gracieux que nous dans leur mythologie funèbre, donnaient à ce sombre personnage de la jeunesse et de la beauté ; ils avaient prévu, sans doute, que nos Françaises ne pourraient le représenter qu'à cette condition. La Mort (Mme de Vauzelles) a, en outre, un talent que les anciens ne lui accordaient pas : elle est excellente musicienne et composa avec son mari la musique des chœurs. Un conseiller à la cour impériale, M. B...., jouait le rôle de Phérès et avait, en outre, accepté les fonctions et le titre de directeur. Doué de talents divers, il peignait les décors en même temps qu'il faisait mouvoir et exerçait la nombreuse troupe de jeunes hommes, de jeunes femmes et de jeunes filles qui figuraient sur la scène le peuple de Phères.

Encouragé par le succès de cette première tentative, et cédant au vœu de ses acteurs, M. de Vauzelles conçut et exécuta très rapidement *Polyxène*, au commencement de l'année dernière, et on mit immédiatement à l'étude cette nouvelle tragédie. Le rôle d'Hécube, de beaucoup le plus tragique de la pièce, revint de droit à Mme de L.... qui avait tant fait valoir celui d'Alceste. Il lui fallut se grimer, se vieillir ; elle y consentit. Mme de L.... est une artiste cachée sous une femme du monde. Toutes les actrices de cette troupe choisie auraient pu se disputer le rôle d'Hélène qui réclame deux qualités indispensables : une beauté extraordinaire et une réputation au-dessus des rapprochements ; mais il fut adjugé tout d'une voix à une belle-sœur de M. Ingres. Je ne puis nommer tous les tragédiens et toutes les tragédiennes, ce serait trop d'initiales, trop de points et trop d'étoiles. Il y avait là des généraux, des intendants militaires, des magistrats, des avocats, leurs filles, leurs femmes, leurs sœurs ; une élite, en un mot.

Le même M. B...., conseiller, était toujours chargé de la direction et des décors ; mais la toile du fond représentant la mer et le promontoire de Sigée, avait été retouchée (c'est tout dire) par M. Gudin. Le costume d'Hélène, d'une grande richesse et d'une grande simplicité tout à la fois, avait été composé d'après les conseils de M. Ingres, et le costume de Cas-

Digitized by Google

sandre avait été exécuté sur des dessins très exacts et très curieux, envoyés exprès de Russie par Mme Ristori. Tragédiens et tragédiennes obtinrent le plus légitime succès. Hélène et Polyxène furent très remarqués; mais le rôle d'Hécube fut interprété avec une supériorité réelle par Mme de L...., et consacra sa réputation naissante. Douée d'un organe extrêmement heureux, et qui exprime avec la même facilité les émotions fortes et les sentiments tendres, capable à un haut degré de ce genre d'animation qui est proprement l'éloquence tragique, et dont les effets inattendus sont presque toujours irrésistibles; assez maîtresse d'elle-même, toutefois, dans les plus violentes situations, pour ne point dépasser le but, la personne dont nous parlons aurait en elle, au besoin, tout un avenir dramatique; elle fut littéralement couverte de bouquets. Le rôle de Cassandre, un des plus beaux de la pièce, fut on ne peut mieux interprété par Mme des F.... de P...., fille du général gouverneur du palais de Fontainebleau. Les cheveux épars et bizarrement entrelacés de feuillage, elle rendit avec beaucoup d'âme le délire de la prêtresse d'Apollon. La présence de M. Ingres, nouvellement nommé sénateur, avait inspiré à M. de Vauzelles l'heureuse idée de modifier quelques vers du rôle de Cassandre, où l'éloge prophétique de la France est adroitement amené, et d'y ajouter une allusion qui provoqua les plus sincères applaudissements :

Salut, peuple nouveau, race aimable et guerrière,
Capable de mâles vertus,
Redoutable au superbe, indulgente aux vaincus!
Quel feu brille sous ta paupière,
Tu sors de nous, et j'en suis fière,
Car les dieux t'ont marquée au front,
Et tu deviendras la première
De celles qui nous survivront!
Salut, mère des arts, terre vraiment féconde!
Que parfois tes guerriers fassent trembler le monde,
Tes artistes du moins toujours le charmeront,
Et tu feras asseoir au conseil de tes sages
Ceux qui t'honoreront par d'immortels ouvrages!
Salut! c'est nous encor : les noms seuls sont changés.
Poursuis, poursuis le cours de tes destins prospères,
Vis et meurs comme ont fait mes frères,
Et les Troyens seront vengés!

Tels sont les plaisirs auxquels on se livre à Orléans; il n'en est pas de plus nobles quand on sait les goûter et qu'on n'y apporte d'autre désir que l'envie naturelle de se divertir entre gens d'esprit, entre gens comme il faut. Les théâtres de société, il faut le reconnaître, n'ont pas une très bonne réputation, et la comédie de société a bien perdu de sa vogue à Paris; la principale raison, c'est qu'elle donne lieu à des jalousies, à des rivalités qui, sans avoir l'excuse du talent, sont aussi vives, aussi cruelles que celles qui naissent sur les théâtres publics. On n'imagine pas les haines que ces petits plaisirs mondains ont engendrées : telle jeune femme, nouvellement mariée, a pardonné à une amie de pension de lui avoir pris son mari, qui ne lui pardonnera jamais de lui avoir pris son rôle. Le rôle est

Digitized by Google

un expédient, une arme de coquetterie, dont on ne se laisse pas dépouiller sans protestation et sans rancune. A Orléans, rien de pareil ; d'abord c'est la tragédie qu'on y joue, et ces grands personnages tragiques ne sont pas faits pour tout le monde ; certaines tailles criquettes doivent se résigner à ne les aborder point. Ensuite, les roses, qui abondent dans les sentiers comiques, sont moins communes ici : il y a mille épines où les téméraires se piquent. Il faut grossir sa personne, enfler sa voix, et on n'y réussit point sans une aptitude particulière ; la bouche en cœur doit être remplacée par l'*os magna sonaturum*, qui n'appartient pas à tous les visages, même aux plus jolis. Enfin, l'ensemble du spectacle est moins alléchant pour les petits talents de société ; c'est pourquoi les rivalités sont peu communes et les luttes sont très rares.

Le grand écueil de la tragédie est le ridicule. Non-seulement l'auteur d'*Alceste* et de *Polyxène* a su l'éviter, mais il a su en tirer un spectacle émouvant. Ses acteurs, inférieurs sans doute, en ce qui touche le métier, aux acteurs ordinaires, leur sont très supérieurs à d'autres points de vue, et comme effet d'ensemble obtiennent peut-être un résultat plus satisfaisant. L'étude a moins fait pour eux, mais l'éducation a fait davantage, et ils entrent plus facilement, par la seule habitude, dans l'ordre d'idées et de sentiments élevés où la tragédie se maintient. Comme ils en sont moins loin par leur vie, ils s'en rapprochent plus naturellement à la scène. La tragédie, qui fait agir le plus souvent des princes, des rois ou des héros, exige peut-être chez ses interprètes cette distinction mêlée d'assurance qui ne s'acquiert que dans un certain milieu. Des femmes ou des jeunes filles véritablement pures, et véritablement intelligentes, peuvent quelquefois rendre mieux que les plus brillantes actrices la pureté de certains types et produire chez le spectateur une illusion voisine de l'idéal. Or, l'idéal est la tragédie même, les disparates la tuent. Au théâtre, les comparses sont généralement ridicules ; au contraire, sur le théâtre de société dont nous parlons, ils rivalisent avec les meilleurs acteurs par l'exactitude et la richesse des costumes, et leur tenue témoigne qu'ils appartiennent bien réellement au même monde. Ajoutez que le public est moins difficile, plus sympathique, plus aisément de niveau avec l'acteur ; il est d'avance ému, ouvert du moins aux émotions, et prêt à tout comprendre pourvu que la situation soit vraie, parce qu'il retrouve sous un costume d'emprunt des personnes qu'il a pu prendre au sérieux sur une autre scène. En général, M. de Vauzelles a eu à se louer surtout de deux sortes de spectateurs : ceux qui sont très lettrés et ceux qui, ne l'étant point du tout, se laissent aller de bonne foi à leurs impressions.

Espérons que cette représentation de *Polyxène*, si remarquable, si fêtée et si retentissante à Orléans, n'est pas la dernière qu'on nous offrira. Espérons qu'on forcera le clergé à être noblement jaloux de la magistrature, et que les lauriers de M. de Vauzelles empêcheront Mgr Dupanloup de dormir.

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 septembre 1862.

Bien hardi serait l'écrivain ou l'homme politique qui voudrait d'ores et déjà dire le caractère que revêtira l'époque actuelle devant l'histoire. Sera-ce la victoire finale de la liberté, sera-ce le triomphe du principe d'autorité » qui en marquera le passage? Sera-ce le développement matériel, non contesté par personne; sera-ce la décadence intellectuelle, affirmée par bien des gens, qui lui imprimera son cachet? Quel coup heureux ou néfaste, quelle prospérité merveilleuse ou quelle chute éclatante, en formera le point saillant? Nous sommes devant le voile d'Isis, que ne saurait pénétrer la vue la plus perçante. Les événements marchant aujourd'hui, eux aussi, à l'aide de la vapeur, l'imprévu intervient parfois avec une impétuosité telle que votre compte de la journée se trouve bouleversé à l'heure même de minuit, où vous alliez le clore. Il y a six ou huit ans, qui aurait prédit à la génération bercée dans le respect de l'ordre rétabli et de l'autorité redevenue souveraine, que, sur les bancs du collége encore, elle verrait dans le sud de l'Europe toute une série de trônes renversés, dans le nord et l'est les plus forts et les plus hautains soutiens du principe autocratique abaissés? Le monde industriel, prosterné hier devant le roi *Coton*, aurait-il admis qu'aujourd'hui déjà on rivaliserait d'acharnement au delà de l'Atlantique pour détruire cette royauté de fraîche date et que l'ancien monde n'aurait que de stériles soupirs pour la chute de son idole nourricière? L'Europe conservatrice, de qui le chef des chasseurs des Alpes était naguère l'épouvantail, aurait-elle bien imaginé que l'Italie précisément, l'Italie née et grandie par les révolutions dans lesquelles le héros de Varèse et de Marsala eut une part si large, se chargerait de le mettre à la raison et en repos forcé? Citons encore un seul parmi les exemples nombreux de ces revirements subits et étranges dont abonde notre époque. S'il y a un pouvoir moderne que l'universalité des voix ait reconnu et acclamé, c'est celui de la vapeur; eh bien, qui est-ce qui oserait encore garantir la durée de sa toute-puissance, aujourd'hui que le gaz Sandor et la boîte Lenoir paraissent en train de détrôner la machine à vapeur?

Mais s'il serait plus que téméraire de vouloir deviner quel fait essentiel caractérisera notre époque, un point négatif, du moins, paraît dès aujourd'hui acquis : ce n'est guère la diplomatie qui imposera ses couleurs au quart de siècle que nous traversons; ce ne sont pas les exploits de

Digitized by Google

celle-ci qui occuperont la page d'honneur dans les annales contemporaines. Les sceptiques poussent déjà la malveillance railleuse jusqu'à douter qu'elle existe encore, qu'elle soit plus que l'importun souvenir d'un fantôme obstiné. C'est de l'exagération manifeste. Mais demandez à l'Académie française la définition du mot diplomatie; c'est, vous dira-t-on, la science des rapports mutuels, des intérêts respectifs des Etats et des souverains entre eux. Or, y a-t-il un temps dans l'histoire moderne où ces rapports se soient trouvés dans un état plus rudimentaire? On chercherait en vain, dans l'Europe d'aujourd'hui, le couple de gouvernements dont les relations puissent sincèrement se dire bonnes. La Sainte-Alliance — et nous n'avons garde de le regretter — est irrévocablement défaite. Entre les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, desquelles la mystique Egérie d'Alexandre Ier croyait avoir à tout jamais fusionné les sentiments et les intérêts, les relations sont froides au possible. Aux puissances occidentales, la Russie ne pardonnera pas de sitôt l'irrémédiable coup porté à son prestige et à son ambition; l'Autriche ne sait oublier ni les défaites que lui ont infligées en Lombardie les armes françaises, ni le concours moral que prête l'Angleterre à l'affranchissement de l'Italie. Pour les puissances du nord de l'Europe, les « bons » rapports diplomatiques sont ainsi un pur souvenir historique. Au centre, peuples et gouvernements d'Allemagne rivalisent à brouiller les cartes; les uns méditent la réforme fédérale, les autres poursuivent la suppression de la Diète de Francfort. Deux douzaines à deux douzaines et demie de petits souverains outre-rhénans y périraient en tous cas : cela explique suffisamment le froid accueil que font les souverainetés duodécimales à tous les projets de réforme, et l'inimitié cordiale qui caractérise les rapports des fédérés allemands entre eux. Au sud, entre les membres prédestinés de la nouvelle sainte-alliance des peuples latins, imaginée par quelques fantaisistes politiques, les rapports sont si excellents qu'il est sérieusement question d'une espèce de mise en demeure qu'on brûlerait de nous adresser de Turin, et que le rappel de M. Barrot était regardé à Madrid, il y a peu de jours encore, comme un fait nullement improbable. Entre les deux royaumes mêmes qui occupent la péninsule ibérique, les rapports semblent vouloir se modeler sur ceux qui existaient jusqu'en 1859 entre les deux puissances riveraines du Tessin. A l'occident, enfin, l'alliance anglo-française, proclamée naguère le fait capital de l'ère nouvelle, l'inauguration de la politique de l'avenir, le gage de la paix générale et la garantie du progrès universel, l'alliance anglo-française a acquis ce degré d'intimité et d'abandon réciproque, qu'au palais de Westminster et dans les meetings des comtés anglais, rien n'assure mieux les applaudissements frénétiques de la foule ignorante ou éclairée, que de commenter le vieil adage : *Si vis pacem, para bellum*; en d'autres termes : confiance absolue envers notre allié français, mais armée jusqu'aux dents; amitié éternelle, mais la mèche allumée! Il faut reconnaître que, si nous vivons à une époque de progrès, ce n'est pas dans l'art des Talleyrand et des Metternich (père) que le progrès est sensible.

Impuissante à établir ou à maintenir les bons rapports là même où au-

Digitized by Google

cune raison positive ne vient les troubler, s'étonnera-t-on que la diplomatie ne parvienne point à apaiser les conflits, à en empêcher le retour, quand il y a des froissements réels, des germes sérieux de brouilles? Voilà deux mois qu'un cénacle de vétérans de la diplomatie européenne disserte à Constantinople sur la question turco-serbe; après avoir, à plusieurs reprises, été sur le point de se dissoudre sans résultat aucun, la conférence se serait enfin entendue sur une sorte de compromis. Mais les correspondances qui en apportent la nouvelle affirment de même que ni à Péra ni à Belgrade on ne croit qu'il puisse aboutir à une bonne entente entre le sultan et le prince Michel; à peine si les optimistes espèrent une trêve; personne ne compte sur une paix sérieuse. Cela se conçoit. Qu'on approuve ou qu'on condamne les réclamations serbes, il ne peut y avoir qu'une opinion sur ce point: les conflits qui ont récemment ensanglanté la capitale serbe, les scènes de guerre intestine que chaque jour menace de renouveler, ont leur raison d'être fatale dans la nature même des rapports bâtards qui existent entre le suzerain impuissant de Constantinople et le vassal indépendant de Belgrade. Tout le monde n'en était pas moins convaincu d'avance que la réunion de Constantinople n'écarterait pas la cause génératrice des conflits en modifiant radicalement les rapports turco-serbes; elle l'éternisera plutôt en se bornant à les replâtrer tant bien que mal. C'est ce qui paraît effectivement devoir arriver. Le compromis élaboré par la conférence se bornerait à exiger de la Porte d'évacuer deux forts plus que secondaires où elle tenait nominalement garnison, et de limiter plus rigoureusement la zone de servitude militaire de la forteresse de Belgrade. Le gouvernement serbe n'accepterait, assure-t-on, qu'avec fortes réserves formelles et bien des arrière-pensées peu voilées. C'est très croyable. L'observateur le moins profond n'en doute guère: ce n'est ni de quelques soldats turcs de moins, ni de quelques mètres de terrain de plus, qu'il s'agit pour le fils de Milosch.

Et de quoi pouvait-il bien s'agir dans son voisinage, à la Czernagora? La diplomatie est encore à le chercher. Dieu nous garde de nous en étonner ou de lui en vouloir. Nous soupçonnons que, dans l'espèce, ce n'est ni le bon vouloir de la diplomatie, ni sa proverbiale pénétration d'esprit qui étaient en défaut. Quoi qu'assure l'Evangile, on ne trouve pas toujours; l'objet de la recherche peut ne point exister. Il pourrait en être ainsi des causes directes de la lutte soutenue depuis un an entre Turcs et Monténégrins. Plus d'un indice porterait à croire que le triumvirat Daniel-Mirko-Vucalovitch n'avait pas lui-même l'intelligence bien claire de ce qui l'agitait et le faisait agir. C'est un ressort qu'une main mystérieuse avait remonté, pour lui faire jouer sa partie dans l'exécution projetée d'une grande œuvre d'ensemble; l'exécution paraît ajournée, sinon abandonnée, mais les dirigeants ont oublié de réarrêter le ressort mis trop tôt en mouvement: il continuait son solo avec un infatigable dévouement qui aurait tranché de l'héroïsme pour peu qu'il eût eu l'air moins automatique. Mais n'est-il pas plus qu'étrange que cette erreur, cet oubli, aient pu, durant des mois, donner à nos portes l'occasion d'un entr'égorgement continu? L'Europe se croit un certain droit d'intervention dans les affaires domestiques de la Porte

Digitized by Google

ottomane, et en use parfois à tort et à travers ; la population monténégrine, qui sollicite le concours sympathique de l'Occident, ne pouvait pas être rebelle à ses avis, à ses conseils. Ceux parmi les membres du concert européen, qui ont à cœur l'avenir et la puissance de la Turquie, ne pouvaient pas, d'un œil indifférent, la voir user son meilleur général et l'élite de ses troupes contre une poignée de braves couverts par des rochers presque inaccessibles ; ces puissances, d'autre part, dans les combinaisons desquelles les sympathies hautement déclarées pour les populations non musulmanes de la Turquie occupent le premier plan, devaient regretter profondément de voir les Monténégrins gaspiller d'une façon inopportune leur vaillance et leurs ressources, que de prochaines éventualités pourraient si bien utiliser. Malgré cela, la diplomatie, qui se remuait sincèrement, ne parvint pas à faire accepter un mot de paix, un conseil de condescendance. La lutte s'est continuée jusqu'à sa fin naturelle et forcée, l'écrasement entier du faible par le fort ; elle a abouti, très conséquemment mais très fatalement, à une paix dont les clauses sont tellement contraires aux aspirations bien connues des Monténégrins qu'on peut le dire d'avance : à Cettigne, la pacification n'est pas plus sincère qu'à Belgrade, ni mieux assurée.

En face de ces insuccès recueillis par la diplomatie européenne sur un domaine — l'empire turc — où depuis des siècles elle avait pris pied, on comprend l'hésitation qu'elle éprouve à se risquer sur le sol mouvant du champ de bataille américain. On disait jadis la diplomatie fort remuante ; son attitude est toute autre à l'égard du conflit sécessionniste, qui pourtant nous touche de plus près que maint accessoire de l'éternelle question d'Orient. Les jambes tendues, les bras croisés, regardant si quelque chose vient : voilà la pose commode, mais modeste, que conserve la diplomatie d'Europe vis-à-vis de la guerre qui ensanglante le nouveau monde et désole l'ancien. En braquant ainsi ses longues-vues sur l'autre rive de l'Atlantique, la diplomatie n'a pas vu arriver la paix, si ardemment sollicitée, mais elle a vu une nouvelle bataille de Bull-Run et de Manassas-Junction, c'est-à-dire les armées fédérale et confédérée revenir à leur point de départ d'il y a un an. La victoire est, cette fois, restée aux fédéraux. Les généraux confédérés Jackson et Longstreet, vainqueurs quelques jours auparavant, ont été délogés de Centreville ; Mac-Dowell, Mac-Clellan, Pope et Burnside ont pu enfin opérer leur jonction ; dans leurs marches et contre-marches incessantes, qui alternaient avec de graves engagements, ils paraissent avoir fait des efforts vraiment héroïques : il ne s'agissait de rien moins que d'empêcher les confédérés d'enlever la capitale fédérale par un hardi coup de main. Les dépêches de New-York assurent que le but est atteint : la ville de Washington n'est point menacée ; on la croit imprenable. Voici néanmoins ce qu'annoncent encore les mêmes dépêches : on s'attend à voir bientôt les confédérés apparaître sur le haut Potomac ; le général confédéré Ewell est arrivé sur les derrières de l'armée de Pope et occupe la rive gauche de l'Ocquan ; le Maryland commence à s'agiter sérieusement. Tout en ayant sous la main le gros de l'armée, concentré de nouveau sur le Potomac et commandé par les généraux les plus

Digitized by Google

éprouvés de l'Union, le gouvernement fédéral ne se sent point rassuré.

Il y a bien de quoi se préoccuper sérieusement. Victorieuse ou non pour le Nord, la seconde bataille de Bull-Run signifie que rien de décisif n'a été fait depuis la première bataille du même nom, par laquelle s'ouvrit l'ère des grandes luttes. Une année de guerre acharnée, où des deux parts ont péri des centaines de mille hommes, où se sont engloutis des centaines de millions de dollars, les luttes gigantesques de Norfolk, de Corinth, de Richmond, n'ont point avancé la solution; le général Pope s'estime heureux d'avoir accompli sa longue et périlleuse retraite du Rappahanock, c'est-à-dire d'avoir pu revenir sur ses pas; Richmond est à peu près dégagé et Washington est exposé de nouveau. Volontiers nous l'admettons : le Nord défendra sa capitale avec autant d'habileté et de succès que le Sud a protégé la sienne; mais après? Repousser ou déjouer l'attaque pouvait suffire au Sud; il est sur la défensive. Cela ne peut guère suffire au Nord; il doit conquérir, lui; il veut reprendre le terrain perdu, soumettre les populations révoltées. Est-il plus avancé dans cette tâche après la victoire de Bull-Run en 1862 qu'il ne l'avait été en 1861, le lendemain de sa défaite de Bull-Run? On n'oserait guère l'affirmer. Il détient la Nouvelle-Orléans; ses autres conquêtes du printemps dernier ne sont pas toutes reperdues; mais pourra-t-il longtemps les garder après la retraite des principales forces et leur concentration sur le Potomac? Et, qu'il les garde ou non, ces conquêtes mêmes, par ce qu'elles lui ont appris et ont appris au monde sur la véritable situation des choses et des esprits dans le territoire confédéré, ont affaibli plutôt qu'elles n'ont accru les forces et les chances du Nord. Dans la Maison-Blanche, on avait aimé à le croire ou à le faire croire : le soulèvement du Sud est l'œuvre d'une petite fraction, suppléant au nombre par l'audace et la violence; une fois sa tyrannie brisée par la victoire des libérateurs, la partie « saine » des populations s'empressera de faire cause commune avec les défenseurs du drapeau fédéral. Si, par impossible, il n'en était pas ainsi dans certains endroits; si toute ou presque toute la population y était minée déjà par la gangrène sécessionniste, eh bien, en avant les remèdes héroïques! On convertira les sudistes en soulevant les noirs contre eux; pour ne pas être massacrés par leurs esclaves, ils se réfugieront volontiers dans le bercail fédéral. Ainsi, il ne s'agissait que de pénétrer dans les Etats révoltés pour ramener les populations par la raison ou par la frayeur. Eh bien, on y a pénétré. Qu'a-t-on découvert? Qu'on s'était doublement trompé : sur les dispositions et des blancs et des noirs; les Butler n'ont pas mieux réussi à obtenir la sujétion volontaire des blancs, que les Frémont ne sont parvenus à soulever les noirs.

La perspective, pour ceux-ci, n'est guère séduisante. Le Sud ne veut pas les voir libres, le Nord n'en veut pas du tout; malgré la situation pénible de ses finances, il paye volontiers le plaisir d'être débarrassé d'eux; il offre de les exporter en masse. A-t-on grandement le droit de s'étonner si cette offre n'exerce pas un grand attrait sur les noirs? Si, dégradés comme ils le sont par une longue servitude, ils aiment mieux en rester au pain assuré de l'esclavage, que de courir les chances

Digitized by Google

d'une révolte pour pouvoir, en cas de victoire complète, goûter ensuite les douceurs d'une nouvelle transportation et de la dure vie du colon? M. Lincoln, dans la harangue adressée tout récemment à une députation noire, déplore l'état de l'opinion dans le Nord qui ne permet pas à l'Africain d'y compter sur l'égalité réelle, sur la jouissance des droits politiques; on ne pouvait pas attendre moins de l'esprit éclairé et du sens droit de M. Lincoln. Mais en quoi ses sentiments individuels, qu'il s'avoue impuissant à faire prévaloir, modifient-ils la situation officielle? D'ailleurs, lui-même le confesse avec une franchise bien grande : tout ce qui se fait en faveur de l'émancipation est un moyen seulement, appliqué dans l'intérêt du but suprême : le rétablissement de l'Union. « Si je pouvais, écrit-il dans la lettre adressée le 22 août à M. Greely, de la *Tribune* de New-York, si je pouvais sauver l'Union sans affranchir aucun esclave, je le ferais; si je pouvais la sauver par l'affranchissement de tous les esclaves, je le ferais; si je pouvais la sauver par l'affranchissement d'une partie des esclaves et l'abandon de l'autre partie, je le ferais encore. » Cela signifie évidemment : si le Sud veut rentrer dans l'Union, il trouvera le Nord très coulant à l'endroit de l'esclavage. Effectivement, la presse new-yorkaise commence à parler de paix, en offrant au Sud de « sérieuses garanties » pour son institution domestique. Au point où en sont les événements militaires, nous n'avons aucune peine à croire aux dispositions conciliantes du Nord; mais y aurait-il lieu de se réjouir d'une paix conclue à ces conditions? Pourrait-on y voir un profit réel pour la cause de la liberté en général et de l'abolitionisme en particulier? Vaudrait-elle le prix qu'elle a coûté aux deux mondes? On aurait peine à l'admettre. Effrayés et rendus plus timides que jamais par les terribles leçons de la guerre actuelle, les Etats du Nord oseraient moins encore, qu'avant 1860, contrarier les tendances du Sud, le blesser dans ses intérêts; le Sud, rompu à la révolte et ayant flairé le sang, serait plus exigeant, plus indomptable qu'auparavant; la cause de l'esclavage, loin d'être perdue, se trouverait raffermie.

Libre à M. Lincoln de mettre le rétablissement de l'Union au-dessus de tout; c'est même pour lui un devoir d'Etat. Tout souverain, qu'il le soit par la grâce de Dieu ou par l'élection populaire, se croit obligé de conserver intégralement le domaine reçu de son prédécesseur. Le libéralisme européen n'est pas tenu de juger la question au même point de vue. Il peut, par exemple, ne point croire que le chiffre de trente-quatre Etats soit absolument nécessaire pour que la République fédérale accomplisse sa mission dans le nouveau monde; du moins a-t-il toujours protesté quand, par des raisons analogues, on cherchait à démontrer en Europe la nécessité de telle ou telle formation d'Etat dans laquelle l'astuce ou la violence avaient eu plus de part que la volonté populaire. L'Europe, cela va sans dire, n'en applaudira pas moins au rétablissement de la paix, n'importe à quelles conditions qu'elle se fasse; mais n'a-t-elle pas quelque peu le droit d'intervenir, moralement du moins, pour empêcher que la guerre se continue en faveur d'un tel programme de paix? La continuation de la guerre est très probable, malgré les dispositions « conciliantes » que peut nourrir une partie du Nord. Le Sud n'a pas fait mine de céder lorsqu'il était sur le

Digitized by Google

point de devoir évacuer Richmond ; est-il croyable qu'il signe son abdication politique aux portes de Washington ? Les offres de paix qui surgissent aujourd'hui dans des journaux de New-York prouvent cependant que les paroles de conciliation de l'ancien monde n'auraient pas été et ne seraient pas aussi mal accueillies en Amérique qu'on aimait à se le faire accroire en Europe. On dirait que, pour excuser le manque d'initiative ou d'adresse chez nos hommes d'Etat, on s'est plu à exagérer la déraison des hommes d'Etat américains. Moins de défiance envers ces derniers, plus de confiance en elle-même, et depuis longtemps peut-être la diplomatie européenne aurait mis fin à la guerre sécessionniste ; l'humanité en général et le Nord en particulier y auraient gagné : celle-là, les vies humaines qui auraient été épargnées ; celui-ci, toute l'étendue des territoires qu'il conservait indubitablement, si la paix avait été signée au moment où la sécession s'est trouvée refoulée dans son foyer primitif.

On se demande même si cet esprit d'inertie, cette défaillance, sans doute passagère, de la diplomatie, ne sont pas une des grandes causes du malaise général et de l'agitation qui travaillent le vieux monde, et dont à tort on rejette toute la faute sur les impatiences des peuples qui souffrent. Il y a quelques années, on proposa, dans un parlement de second ordre, de rayer du budget tout le personnel diplomatique ; on s'en fierait au personnel consulaire seul du soin de représenter les intérêts nationaux à l'étranger. La proposition irrévérencieuse était en tout cas prématurée. Mais en voyant ce que font la diffusion de l'intelligence et le progrès matériel, tout ce que font les chemins de fer, les télégraphes, les expositions internationales, les traités de commerce, pour faciliter le rapprochement mutuel des peuples ; en voyant, malgré cela, les rapports officiels plus tendus que jamais de tous côtés, et les populations forcées de s'épuiser en armements réciproques, on a souvent de la peine à réfuter ce dire paradoxal : que la diplomatie, le voulant ou non, défait sous main ce que la politique et l'économie politique font au grand jour. Jadis on disait les peuples dévorés de haines réciproques, impatients de s'entre-déchirer ; la diplomatie s'attribuait le mérite de contenir leurs ardeurs batailleuses, d'en limiter autant que possible l'explosion, quand elle ne pouvait pas être prévenue. Admettons que cette distribution des rôles, où la diplomatie se fait la part assez belle, ait été vraie ; elle a cessé de l'être. On ne citerait pas aujourd'hui deux pays entre lesquels les rapports effectifs, de peuple à peuple, ne fussent meilleurs, plus rassurants, que les rapports officiels, de gouvernement à gouvernement. Est-ce à dire que la diplomatie est devenue batailleuse ? Point ; elle a seulement perdu le fil de sa conduite ; elle embrouille parce qu'elle est brouillée. La politique traditionnelle a fait son temps ; on n'ose pas encore se fier à la politique rationnelle. La diplomatie sent bien que les rapports internationaux s'entendent aujourd'hui tout autrement qu'aux siècles précédents ; elle ne veut ou n'ose pourtant pas adopter franchement les idées du XIXe siècle. Un nouveau journal, qui se targue de « hautes » relations, s'efforçait ces jours-ci de nous démontrer qu'une Italie une et libre, qu'une Allemagne une et libre, c'est-à-dire que ces deux pays constitués selon leurs vœux intimes et s'étant donné les garanties d'avenir et

Digitized by Google

de prospérité, seraient un malheur, un danger permanent pour la France. Quelques organes de la presse se sont récriés contre ces doctrines surannées d'après lesquelles la force d'un Etat ne reposerait que sur la faiblesse de ses voisins, sa prospérité que sur leur décadence. Qui contesterait, cependant, que ces doctrines d'un autre âge, depuis longtemps vaincues dans tous les autres domaines, n'occupent encore une large place dans le jeu diplomatique? Se tenant ainsi hors du vrai courant, la diplomatie ne sait ni arrêter ni diriger les événements; tout au plus elle en entrave la marche. Les « questions » s'enveniment et s'éternisent, parce que les solutions rêvées par la diplomatie sont devenues impossibles, et que les solutions possibles ne vont pas aux habitudes d'esprit, aux idées préconçues de ceux qui auraient à en poursuivre la réalisation. Finalement, la tradition succombera et la raison triomphera; mais la tradition meurt et ne se rend pas. En attendant, elle lutte, et les peuples s'agitent. Trop routinière pour embrasser leurs aspirations, pour seconder le groupement nouveau d'intérêts et d'Etats; trop faible ou trop intelligente pour les combattre ouvertement, la diplomatie, jadis si pleine de ressources, d'initiative et d'activité, arrive forcément à vouloir résoudre toutes les questions par l'ajournement des solutions définitives qui ne peuvent pas attendre, par la remise à neuf de solutions surannées qui ne peuvent pas tenir. Le résultat se devine et ne se voit que trop.

C'est un peu le reproche qu'on fait aussi à la politique française dans la question de Rome. Il ne paraît pas tout à fait immérité; les plus chauds partisans de cette politique avoueront qu'elle manque de la netteté et de la fermeté qui doivent, dans les grandes questions, caractériser la politique des grandes nations. La France avait fait plus que donner l'impulsion à l'affranchissement et à l'unification de l'Italie : elle avait de sa propre main réalisé la première partie de cette œuvre. Elle a laissé s'accomplir le reste; si elle a cru un instant devoir manifester son dissentiment par la rupture des relations diplomatiques, elle en a amplement dédommagé l'Italie en s'entremettant ensuite pour la faire reconnaître par l'Europe presqu'entière. L'Italie a donc le droit de dire qu'elle a avancé jusqu'à présent du consentement de la France; est-ce à la France de l'arrêter aux dernières étapes de sa marche, d'empêcher un mouvement par elle si manifestement favorisé, d'aboutir à ses conséquences logiques, forcées? Dès le jour où l'unité italienne passait des manifestes mazziniens dans le programme de l'Europe politique, il était évident que Rome serait réclamée comme la capitale du nouveau royaume. La non-réalisation de cette légitime demande menace d'avoir même de fâcheux effets rétroactifs : en même temps qu'elle retarde l'achèvement de l'Italie une et libre, elle agit comme dissolvant sur les fusions déjà accomplies. A cet égard, l'épreuve et la contre-épreuve sont faites; avant-hier, c'étaient les menées bourboniennes ourdies à Rome qui empêchaient la pacification des provinces méridionales; hier, c'étaient les ardentes convoitises patriotiques dont Rome est l'objet qui menaçaient le pays de la guerre civile. En refusant Rome aux vœux des Italiens, le gouvernement français paraît ainsi détruire en partie son propre ouvrage.

Les inconvénients de cette politique deviennent plus manifestes de-

Digitized by Google

puis Aspromonte. Les populations italiennes ont été presque unanimes pour condamner la prise d'armes contre la France; d'autant plus se croient-elles en droit de compter sur sa bonne volonté. Elles ne pardonneront sincèrement au ministère d'avoir fait avorter l'entreprise garibaldienne que lorsqu'il leur sera prouvé par les faits qu'elle était superflue, qu'elle allait enfoncer des portes entr'ouvertes. Si M. Rattazzi ne réussit pas à fournir cette preuve et est amené à se retirer, le pouvoir passe, soit au parti de l'action, ce qui serait la révolution au gouvernail, soit au parti de la réaction, ce qui serait la révolution dans les rues. Ni l'une ni l'autre perspective ne peuvent sourire au gouvernement français; tout au moins perdrions-nous dans ces déchirements notre influence, notre prestige, tout le fruit moral des efforts et des sacrifices que depuis trois ans nous nous sommes imposés en faveur de la cause italienne. Ainsi, abstraction faite même et du repos de l'Italie et des intérêts généraux de l'ordre, l'intérêt direct et particulier de la France engage le cabinet des Tuileries à seconder les efforts que fait le gouvernement italien pour épargner au pays ces douloureuses épreuves, pour prévenir et la nécessité d'une dictature militaire et l'avénement d'un ministère Bertani-Nicotera. Or, rien ne serait plus propre à raffermir le cabinet Rattazzi qu'une concession sérieuse du gouvernement français dans la question de Rome.

On est donc, nous en convenons volontiers, tout à fait dans la logique des choses en disant au gouvernement français que, dans l'intérêt de la France, il ferait bien de faire le bien de l'Italie. Mais cela légitime-t-il l'avalanche de cris de douleurs, d'exhortations, de supplications, dont, depuis quinze jours surtout, on accable le cabinet des Tuileries? Nous ne pouvons nous défendre d'une impression pénible, mêlée de quelque étonnement, à la vue de cette attitude si peu mesurée et si peu fière d'une presse amie de l'Italie. N'aurait-elle pas, comme amie, à se montrer aussi quelque peu jalouse de l'honneur et de la dignité d'une nation dont elle embrasse si chaudement les intérêts? Par plusieurs votes parlementaires, par des déclarations ministérielles, par d'innombrables démonstrations, l'Italie a suffisamment manifesté en face de l'Europe son désir unanime et ardent de posséder Rome pour capitale; ces réclamations, on ne les ignore pas plus aux Tuileries qu'ailleurs. Quelles que soient les raisons qui les aient rendues stériles jusqu'à ce jour, après une demande si fortement accentuée il ne reste, en cas de refus, qu'un seul moyen d'entrer en possession de l'objet convoité : le prendre. Par l'échec qu'elle a infligé à l'entreprise garibaldienne, l'Italie a prouvé qu'elle n'entend guère recourir à ce moyen extrême. Elle a bien fait; nous avons dit pourquoi dans nos deux dernières *chroniques*. Mais la prosternation devient-elle plus digne, parce que l'agression eût été folle? On rend, ce nous semble, un bien équivoque service à l'Italie en répétant jour par jour et sur tous les tons qu'elle périt immanquablement et misérablement si la France tarde encore à la mettre en possession de la ville éternelle. Et si la France tarde, malgré tout? C'est vous alors qui avez prononcé l'arrêt de mort de l'Italie; c'est vous qui, en lui ôtant la foi dans son avenir, lui enlevez la force de se le faire. Non, le retard est fâcheux, il n'est point mortel. Le jeune royaume a

Digitized by Google

trop de vigueur et de vitalité ; il ne mourra pas d'un désir non accompli instantanément, ni même d'une nécessité refoulée. D'autant plus que les moyens et l'arène ne lui manquent pas pour se tenir en haleine, pour exercer ses forces, pour occuper ses loisirs involontaires. A entendre certains écrivains, on dirait que la possession seule du Capitole manque à l'Italie pour être « libre et une » ; Rome ouverte, on chantera un *Te Deum* au Vatican, et tout sera dit. Aurait-on oublié déjà que c'est au cri : « Dehors, les étrangers ! » qu'a commencé le mouvement italien, et que cet étranger détient encore une des plus belles et des plus riches provinces de l'Italie? Voilà bien de quoi occuper noblement l'attente que les desseins mystérieux du cabinet français imposent aux Italiens à l'endroit de Rome. Quelques journaux leur proposent de pétitionner en masse pour l'évacuation de Rome ; nous aimerions mieux les voir préparer des cartouches à l'adresse des garnisaires vénitiens que rédiger des pétitions à l'adresse des ministres parisiens : ce serait plus digne et plus efficace.

C'est à Venise que se trouve la vraie clé de la question romaine et la solution des difficultés que présente l'état intérieur de l'Italie. La victoire d'Aspromonte en a amoindri la gravité; elle ne les a pas fait disparaître. Non que nous regardions comme bien sérieuses les accusations dont cette victoire elle-même a été l'objet, et les reproches adressés au gouvernement sur la manière dont elle a été obtenue. Envoyé à la poursuite de Garibaldi, il était à prévoir que le colonel Pallavicino attaquerait. Que Garibaldi n'ait pas voulu, dans ce moment, engager la lutte, c'est incontestable puisqu'il l'affirme: il est évident toutefois que le gouvernement ne pouvait pas prêter la main à cette tactique des volontaires qui aurait consisté à ne risquer aucun engagement, mais à parcourir l'Italie pour soulever les populations, désorganiser l'armée et la marine. Il faut ou condamner rondement la résistance que l'autorité a opposée aux desseins de Garibaldi, ou admettre que la répression militaire ne se pratique jamais sans entraîner de fâcheux accidents. La compassion douloureuse et légitime qu'inspire à tout cœur bien né l'état personnel de Garibaldi ne doit pas faire oublier que sa lettre même et les rapports de son état-major ne sont point de nature à faire condamner la répression en elle-même; au contraire, dans ces précieux documents, dont les amis de l'ex-dictateur ne récuseront certes pas le témoignage, son entreprise apparaît plus que jamais comme une équipée souverainement inopportune, tentée par un patriotisme ardent, mais dépourvu de tout sens politique. Cette vue trouve une éloquente confirmation dans le calme matériel rétabli, même dans les provinces méridionales, dès le lendemain d'Aspromonte, et dans l'étonnante introuvabilité de ces dizaines de milliers de volontaires qu'on disait massés déjà sur différents points de l'Italie. Tout au plus reprocherait-on au ministère de s'être effrayé plus qu'il ne fallait, d'avoir exagéré l'influence et la force du parti de l'action. Peut-être en est-il arrivé déjà à le reconnaître lui-même; le renvoi dans leurs foyers des volontaires au-dessous de dix-huit ans paraît en témoigner. C'est sans doute grâce à la même conviction que l'idée d'une amnistie avant procès prévaut de plus en plus : par le procès, le gouvernement restituerait au glorieux blessé d'Aspromonte cette partie

Digitized by Google

de son prestige que la dernière entreprise lui avait ait perdre; on le rendrait dangereux lorsqu'il a tout fait pour cesser de l'être.

Mais si le ministère, maître de la situation, n'a pas en ce moment à redouter d'autres dangers que ceux qu'il lui plairait de se créer par un excès de peur ou de rigueur, il y a de sérieux embarras qui veulent ne pas être négligés. L'action extra-légale est étouffée, mais l'agitation continuera; elle imposerait au gouvernement un régime de sévérités qui fausserait le principe même de son être; malgré toute sa vigilance, l'agitation embarrassante pourrait, au premier moment, redégénérer en une action menaçante. Cette agitation ne pourra disparaître entièrement tant que l'Italie ne sera point faite; le meilleur moyen d'en amoindrir le danger, ce n'est pas de tenter de l'étouffer, mais de la diriger vers son objet naturel, obligé; nous disons obligé, puisque tout le monde est d'accord qu'il faudra tôt ou tard se donner Venise, et pour pouvoir se la donner, la prendre les armes en main. En imprimant cette direction aux forces vives du pays, le gouvernement transformera en auxiliaires ceux qu'il est obligé aujourd'hui de traiter un peu en ennemis. A l'extérieur aussi, sa position s'améliorerait : il pourra, sans s'épuiser en stériles sollicitations, attendre dans une attitude digne et réservée le moment où le gouvernement français, dans sa souveraine sagesse, jugera utile de mettre fin aux incertitudes de la question romaine. Ce moment serait hâté par une telle attitude. On rendra Rome beaucoup plus facilement aux sollicitations des Italiens. lorsque, par la manière dont ils auront obtenu d'autres « compléments, » la preuve sera faite que la déférence seule pour le drapeau français les empêche de procéder de la même façon à la conquête de leur capitale.

Une autre considération encore pourrait décider l'Italie à se départir de l'étrange réserve où elle se tient à l'endroit de la question vénitienne : il ne faut pas attendre que tous les alliés naturels au dehors aient été désarmés ou aient désarmé. Déjà, la Serbie et le Monténégro sont sur le point de remettre l'épée au fourreau; tout le monde comprend ce que gagne l'Autriche et ce que perd l'Italie à cet apaisement des contrées du Bas-Danube. Ce n'est certes pas la paix éternelle qui vient d'être signée à Constantinople et à Cettigne; mais soulever des populations apaisées sera toujours plus difficile qu'il ne l'eût été d'utiliser le concours de populations soulevées. Qu'on prolonge encore l'attente; qu'on recule le moment de regarder face à face la question vénitienne, qu'il faudra pourtant aborder résolûment tôt ou tard : n'est-ce pas donner de gaieté de cœur à l'Autriche le temps de se couvrir aussi du côté de la Hongrie? Nous l'avons fait voir il y a quinze jours : il s'en faut, quoi qu'en disent les feuilles viennoises, que la Hongrie ait la moindre velléité d'entrer au Reichsrath; mais on ne saurait méconnaître que l'action du temps atténue quelques aspérités, et que la divergence des vues entre Vienne et Pesth tend à devenir moins tranchée. Ce rapprochement est-il sérieux? Est-ce un revirement dû au désir impatient de sortir à tout prix raisonnable du provisoire actuel, qui paralyse toute la vie politique du pays? Est-ce l'évolution calculée d'hommes d'opposition prévoyant et sentant proche le moment où ils pourraient, arrivés au pouvoir, être gênés par leurs doctrines d'hier? Peu importe, sur-

Digitized by Google

tout au point de vue italien. La défaite de Garibaldi, la paix de Cettigne et le compromis de Constantinople, ne manqueront pas d'être exploités en Hongrie par les avocats de la conciliation; ces faits y prêtent. Le succès est fort douteux; mais voici qui ne l'est guère : que Venise dût être prise par la force, qu'il suffise de se montrer armé et résolu pour la faire céder par l'Autriche, dans l'une et l'autre éventualité les conditions pour l'Italie seront d'autant moins bonnes que l'Autriche se sentira plus rassurée sur le Danube. Chaque jour que le gouvernement de Victor-Emmanuel laisse s'écouler dans l'inaction et dans ce respect presque craintif à l'égard de la Vénétie, améliore à cet égard la position de l'Autriche. Qu'adviendrait-il si dans cet intervalle — ce qui n'est guère impossible — l'Autriche parvenait aussi à se raffermir du côté de l'Allemagne?

Ses efforts dans cette dernière direction se continuent depuis quelques semaines avec un redoublement de vigueur; elle gagne du terrain dans la mesure que le cabinet de Berlin menace de s'aliéner les sympathies par certaines tendances de sa politique intérieure. Depuis deux jours a commencé enfin, à la seconde chambre de Berlin, la lutte depuis si longtemps et si impatiemment attendue sur le budget militaire. La commission de la chambre a mis trois mois à examiner la question et à préparer les éléments de la discussion publique; une cinquantaine d'amendements ont été successivement introduits et soutenus; soixante orateurs étaient inscrits dès l'ouverture des débats publics, où le chef du cabinet a lui-même pris aussitôt la parole; les journaux, les assemblées populaires ne s'occupent depuis le printemps dernier que de la question du budget de guerre; l'éditeur des *Annales parlementaires* annonce une édition populaire des rapports sténographiés sur les débats militaires. Tout cela dit assez l'importance hors ligne que le pays attache à cette lutte parlementaire, mais en fait présumer aussi la vivacité et la longueur exceptionnelles. Peut-être nous sera-t-il donné déjà de la résumer d'ici à quinzaine; la *Revue*, au surplus, consacrera très prochainement une étude spéciale à l'organisation militaire de la Prusse. Peu de lignes suffiront aujourd'hui pour indiquer la nature du litige.

Il se rattache à la dernière guerre d'Italie. En vue des développements que cette guerre menaçait de prendre, en face surtout de l'éventualité généralement redoutée d'une attaque sur le territoire fédéral, la Prusse s'était crue obligée de mobiliser son armée. La Chambre vota les fonds nécessaires. La paix de Villafranca survint lorsqu'on en était encore aux préparatifs de la mobilisation; on sut malgré cela absorber une grande partie des fonds votés. L'horizon politique ne parut pas encore suffisamment éclairci en 1860 pour qu'on pût se relâcher de toutes mesures de défense et de précaution exceptionnelles; les décimes de guerre et les autres ressources extraordinaires furent maintenus au cabinet. En 1861, il fit valoir les inconvénients de toute nature qu'offrirait le brusque retour au pied de paix; les ressources extraordinaires furent encore une fois accordées. Pour comprendre cette facilité bien complaisante de la Chambre, il faut se rappeler : d'abord, que la législature étant triennale, celle des années 1859 à 1861 avait été nommée encore sous l'influence du régime

Digitized by Google

bureaucratique et antilibéral qui avait précédé l'avénement du régent ; ensuite, que le budget n'étant jamais présenté en Prusse que dans le courant même de l'exercice auquel il s'applique, c'est-à-dire lorsqu'il est consommé pour la moitié au moins, l'approbation est parfois obligée, quelque peu justifiables que paraissent les dépenses : elles sont faites, il faut les solder. Survint la Chambre issue des élections générales du 19 novembre 1861, dissoute bientôt après à cause de son libéralisme trop prononcé, et remplacée par un nouveau Parlement où les fractions libérale et progressiste se trouvent encore plus fortement représentées. Ainsi que nous l'avons exposé ici en son temps, les élections s'étaient faites l'une et l'autre fois aux cris de : « Pas d'accroissements budgétaires ; réduction surtout des charges militaires ! » La nouvelle Chambre était donc amenée par son mandat tout autant que par son propre esprit à se montrer moins coulante sur ce chapitre que ne l'avait été la précédente législature ; elle ne pouvait pour ainsi dire ne pas refuser la prolongation des ressources extraordinaires de guerre qui lui serait demandée.

Mais le gouvernement, de son côté, n'était plus libre, ou du moins croyait ne plus l'être, de ne pas la demander. Voici pourquoi. Les ressources extraordinaires, obtenues durant les années 1859 à 1861, n'avaient point servi à accroître momentanément les moyens d'attaque et de défense ; on les avait employées à entreprendre la transformation de tout l'organisme militaire du pays. Cette « réorganisation », dont les détails ne sauraient trouver place ici, visait à un double but : accroître l'effectif permanent de l'armée, qui serait porté d'environ 30,000 hommes à 200,000 renforcer l'élément militaire aux dépens de l'élément civique, de la Landwehr, dont la loi organique de 1814 avait fait le pivot du système défensif. Budgétairement, la réorganisation se traduirait en une augmentation de 50 p. 0/0 sur les frais annuels : 45 millions de thalers, au lieu de 30 millions. L'œuvre de la réorganisation a été continuée en 1862 aussi ; le gouvernement demande aujourd'hui aux Chambres d'en solder le compte, en même temps que celui du budget de guerre normal. La commission a rejeté les propositions du ministère ; elle a rayé du budget de guerre tout ce qui se rapporte à la réorganisation. Les raisons qui motivent le rejet sont nombreuses et diverses. Au point de vue légal, la commission conteste au gouvernement le droit, qu'il a pratiqué encore en 1862, d'accroître, sans l'assentiment préalable de la législature, l'effectif de l'armée et les charges conscriptives des populations. Au point de vue financier, on s'élève contre l'accroissement fort, prompt et continu du budget militaire, qui serait disproportionné avec les ressources du pays. Au point de vue économique et des libertés intérieures, on signale les pertes qu'occasionne une trop forte absorption improductive des bras valides et les tentations liberticides que peut donner une trop forte armée de paix. Enfin, au point de vue de la politique extérieure, la commission signale les réductions de l'armée opérées ou tentées en Autriche, en Russie ; rien dans la situation de l'Europe ne légitime, à son avis, un accroissement des forces militaires de la Prusse.

Le champ ouvert à la discussion est, on le voit, des plus vastes ; elle

Digitized by Google

portera forcément sur les problèmes les plus ardus et les plus délicats que puisse traiter une assemblée politique; elle ne pourra éviter d'aborder la question vitale du parlementarisme, la question concernant les limites réciproques des pouvoirs législatif et exécutif. L'importance capitale du débat n'est donc point dans la carte de sept à dix millions de thalers à payer en plus ou en moins sur le budget de 1862. L'opinion sent tellement la gravité des questions de principe et d'intérêt général engagées dans ce tournoi parlementaire, que l'Allemagne non prussienne en suit les phases diverses presque avec autant de curiosité attentive que le peuple prussien lui-même; ce débat mérite aussi de captiver l'attention à l'étranger.

Le public français en a-t-il bien les loisirs? Rome et Turin, Cettigne et Belgrade, Washington et Richmond, Mexico et Vera-Cruz, sans parler des courses de Bade et de Spa, ne l'occupent-ils pas déjà au point de lui faire oublier ses intérêts domestiques? Cet état de choses pourrait, il est vrai, changer sous peu entièrement, si le bruit se confirmait d'après lequel le mois prochain verrait s'accomplir les élections générales. Il aurait été fort intéressant de pouvoir préjuger le résultat probable des élections, d'après l'attitude et le langage des conseils généraux, qui viennent de tenir leur session annuelle. Est-ce pour déjouer cette curiosité intéressée que, contrairement à l'habitude prise ces dernières années et fort goûtée du public, les conseils généraux se sont soigneusement abstenus de toucher à la politique? Parmi les questions d'intérêt général, c'est la question des chemins de fer qui a partout prédominé. Le nombre doit être bien petit, des conseils généraux qui n'ont pas sollicité une ou deux lignes en faveur de leur département; il y en a qui sont allés jusqu'au triple de ce dernier chiffre. C'est faire preuve d'une intelligence réelle des besoins de l'époque; mais n'est-ce pas méconnaître quelque peu la situation économique du moment et la situation financière de notre réseau ferré?

J.-E. HORN.

Solution de la crise hongroise, par le chevalier DEBRAUZ DE SALDAPENNA. Paris, Amyot.

Le mouvement hongrois, quoique plus ancien que la dernière révolution italienne, a néanmoins emprunté à cette dernière un nouvel élément de force et d'intensité. Ce qui distingue la crise actuelle en Hongrie de celles dont ce pays a été autrefois le théâtre, c'est que les Magyars, au lieu de secourir généreusement l'Autriche, ainsi qu'ils en ont donné autrefois l'exemple, ont essayé de profiter de ses embarras pour reconquérir leur ancienne liberté. Sous le point de vue des intérêts de l'Autriche, c'est là peut-être le symptôme le plus grave qui se soit produit dans cette longue et pénible lutte, et c'est ce symptôme qui doit, avant tout, préoccuper les hommes d'Etat qui, luttant contre les éléments les plus hétérogènes, ont entrepris la réorganisation de la monarchie dans le sens du système constitutionnel.

Depuis que l'Autriche est entrée dans cette voie, deux partis se trouvent en présence : l'un veut la centralisation de toutes les forces de l'empire

Digitized by Google

et une représentation commune de toutes les nationalités, dont le siége serait à Vienne; l'autre est, au contraire, partisan du système fédéral, c'est-à-dire de l'autonomie plus ou moins marquée des différents pays dont se compose l'Autriche. Pris dans leur signification absolue, ces deux systèmes paraissent également impraticables. La différence des nationalités, et en partie le droit écrit de ces dernières, s'opposent avec une égale force à l'exécution de l'un; l'introduction du régime parlementaire, qui a besoin d'un organe, c'est-à-dire d'un parlement central, s'opposerait à l'exécution de l'autre.

L'impossibilité de s'entendre, tant que la question restait engagée dans des termes aussi absolus, continue à priver la Hongrie des bienfaits de son antique constitution. Malgré cela, la question paraît avoir marché dans ce dernier temps; depuis que le rétablissement de la constitution hongroise a été adopté en principe par le gouvernement de Vienne, et qu'on y a rompu avec le système de compression de la nationalité hongroise, c'est moins, comme autrefois, une crise nationale, qu'une crise constitutionnelle qui a lieu en Hongrie

L'intérêt général de la monarchie et les intérêts particuliers de la fraction allemande et de la fraction magyare souffrent cependant de cet état de choses, qui n'est ni la paix ni la guerre. Tant que l'Autriche est en proie à des crises sans cesse répétées, et provenant de ses luttes intestines, elle ne peut pas peser de tout son poids dans la balance de l'équilibre européen. Préoccupée sans cesse de l'amélioration de ses finances, ces luttes deviennent un obstacle sérieux à la diminution de ses dépenses et au rétablissement complet de son crédit.

Le voyage qu'un des membres les plus considérables de l'aristocratie magyare, M. le comte de Forgach, chancelier aulique de Hongrie, a entrepris récemment pour se convaincre des dispositions de ses compatriotes, et la curieuse correspondance qui s'en est suivie entre cet éminent homme d'Etat et un autre Magyar très éclairé, le comte de Haller, a de nouveau fixé notre attention sur le livre du chevalier Debrauz de Saldapenna, intitulé : *Solution de la crise Hongroise.* Lors de son apparition, il y a quelques mois, ce livre a été l'objet d'une discussion très animée dans les journaux allemands et anglais. Le but principal de M. Debrauz était évidemment de montrer que, quelque compliquée que fût encore la question hongroise, elle pouvait cependant recevoir une prompte solution, à la condition que Allemands et Magyars se fissent réciproquement quelques concessions.

M. Debrauz, répétant les paroles d'un des membres de la famille impériale, part de ce point, qu'il faut accorder aux Magyars tout ce qu'ils ont droit de demander, qu'il faut même l'accorder aussi largement que possible; plus le gouvernement se montrera facile pour ce qui est juste et raisonnable, mieux s'accomplira la parfaite réconciliation. Il fait remarquer que la justesse de cette appréciation est indirectement confirmée par le rescrit royal du 30 juin 1861, dans lequel François-Joseph, répondant à la première adresse de la diète de Pesth, l'invite à entrer dans la voie suivie par la diète du couronnement de 1790. On connaît les événements qui

Digitized by Google

jusqu'à présent ont empêché l'empereur de ceindre la couronne de Saint-Etienne. M. Debrauz propose qu'il convoque sans retard la diète du couronnement, qu'il aille l'ouvrir en personne, qu'il se présente devant elle en costume hongrois, l'étoile de l'ordre de Saint-Etienne sur la poitrine, qu'il fasse entendre dans l'enceinte parlementaire cette langue magyare qui, dans la bouche du roi de Hongrie, produit toujours un effet électrique sur la nation entière, et qu'il porte aux Hongrois des paroles de réconciliation et de paix.

Les dissidences entre la Hongrie et l'Autriche telles qu'elles existent encore aujourd'hui touchent cependant à des intérêts trop positifs pour que le prestige d'un couronnement, quand même ce couronnement aurait lieu de bonne foi et sans entente préalable, pût suffire à une paix de longue durée. Quel est donc le sacrifice que M. Debrauz demande aux Allemands et quel est celui qu'il demande aux Magyars? M. Debrauz ne croit pas que les Allemands puissent forcer les Hongrois à venir siéger dans le parlement général. On comprend sans peine comment les Allemands, qui font partie du gouvernement et du parlement de Vienne, et qui trouvent déjà qu'on a fait la part trop belle à la Hongrie en rétablissant sa constitution propre, ont pu se récrier lorsqu'on a semblé relâcher ainsi les liens qui devaient ajouter à l'union des deux nations. Mais M. Debrauz est persuadé que la force des choses et l'intérêt même des Hongrois les conduiront tôt ou tard à Vienne, où, unissant leurs efforts à ceux des autres représentants de la monarchie, ils augmenteraient en même temps que la prospérité de l'Autriche leur propre prospérité. Voyons, au contraire, quelles doivent être les concessions que l'auteur de ce travail, remarquable à tous égards, demande aux Hongrois.

A l'avénement de chaque roi de Hongrie, on élabore un diplôme que l'on appelle le *diplôme inaugural*. C'est, d'après M. Debrauz lui-même, une sorte de contrat bilatéral qui exige l'accomplissement exact des engagements assumés d'une part par la couronne, de l'autre par la nation hongroise. Le diplôme de Charles VI est devenu la loi fondamentale qui règle les rapports entre la Hongrie et la maison royale. Or, dans l'art. 3 de ce diplôme, le roi promet l'incorporation de tous les pays ayant appartenu au sceptre de la Hongrie. Pour peu qu'on se rappelle le profond antagonisme qui depuis des années a éclaté entre la Hongrie et la Croatie, laquelle, d'après l'ancien droit, fait partie de l'agglomération hongroise; pour peu que l'on songe que c'est à l'aide des Croates que la cour de Vienne, en 1848 et 1849, combattit les Hongrois, que l'entente entre ces deux fractions de la monarchie ne s'est jamais complétement rétablie, on comprendra facilement qu'il faut que les Magyars renoncent au renouvellement de ce troisième article du diplôme inaugural. N'est-ce pas d'ailleurs une contradiction flagrante, que les Hongrois, qui combattent l'esprit de domination des Allemands, fassent eux-mêmes preuve d'un esprit de domination bien autrement intolérant en insistant sur l'incorporation des pays d'origine slave? Aussi tous les partis politiques, en Hongrie, conviennent-ils aujourd'hui qu'il ne faut d'aucune façon violenter les aspirations des Croates.

Digitized by Google

Voyons comment M. Debrauz compte régler des points d'une moindre importance. Quand la session actuelle du Reichsrath sera close, le gouvernement convoquera les diètes provinciales. M. Debrauz espère que les Croates, les Saxons et les Serbes suivront l'exemple des Dalmates, et qu'à la prochaine session du parlement général, non-seulement la Croatie et la Transylvanie seraient représentées à Vienne, mais qu'une portion de la Hongrie elle-même serait représentée dans la Woivodine serbienne. Il vaudrait donc mieux que la diète du couronnement renonçât spontanément à l'art. 3 du diplôme inaugural, c'est-à-dire à l'incorporation des pays que nous venons de nommer, au lieu de voir le principe même de cette incorporation anéanti par la participation spontanée de ces pays au parlement général. Il faut ensuite réformer la loi électorale hongroise, qui a pour résultat, dit-on, d'assurer la prépondérance de l'élément magyar au détriment de l'élément slave. Pour arriver à ce but, on nommerait une commission spéciale de vingt-quatre ou de trente-six notables du royaume, choisis parmi les patriotes les plus éprouvés et qui serait présidée par le chancelier aulique de Hongrie. Pour qu'aucun élément étranger ne se mêlât à ce grand intérêt national, le ministre d'Etat hongrois lui serait délégué comme commissaire extraordinaire. On poserait en principe que toutes les races et toutes les classes de la population ont un droit égal à être représentées au sein de la diète ; un simple cens électoral suffirait à l'exercice de ce droit. L'organisme social et politique de la Hongrie serait particulièrement ménagé et respecté dans l'élaboration de cette nouvelle loi électorale ; M. Debrauz déclare même, avec un rare esprit d'impartialité, que plus la réforme électorale offrirait le type d'une institution nationale, mieux elle vaudrait pour atteindre le but désiré. Après l'acceptation du diplôme inaugural, l'accomplissement du sacre et le vote de la nouvelle loi électorale, la diète du couronnement ferait place à une autre. Cette nouvelle diète aurait à réviser les lois de 1848. Celle-ci, convoquée d'après une loi qui permît à toutes les races de la nation de se faire représenter, serait l'expression fidèle de la volonté nationale. Le gouvernement de Vienne ne repousse pas les lois de 1848 d'une façon absolue. Même dans l'esprit des Hongrois, certaines dispositions de ces lois paraissent devoir être réformées, car, dans l'adresse hongroise du 12 août 1861, cette nécessité est clairement exprimée.

Tel est en somme le programme développé dans le livre du chevalier Debrauz, qui présente en outre un grand intérêt historique par les développements clairs et concis des rapports séculaires qui ont existé entre la Hongrie et la monarchie autrichienne. On remarquera notamment le chapitre que l'auteur a consacré aux finances de cette monarchie, où il s'attache à prouver que l'exécution du plan financier de M. de Plener a déjà considérablement raffermi le crédit public en Autriche. Dr BAMBERG.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

DES

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES

DU DROIT PÉNAL

TROISIÈME PARTIE [1]

Tous nos efforts jusqu'ici ont eu pour but de déterminer les principes et les limites de ce qu'on appelle improprement le droit de punir, et qui n'est en réalité que le droit de répression et de réparation. Nous abordons maintenant une nouvelle question : nous allons rechercher quelles sont les actions contre lesquelles il faut exercer ce droit, quelles sont les actions punissables, ou qui tombent à juste titre sous l'empire de la loi pénale, celles qui portent en général, dans le langage de la jurisprudence, le nom de *délits*.

I

D'après l'acception la plus communément reçue parmi les jurisconsultes, le délit est une infraction à la loi pénale ; en d'autres termes, c'est une action que la loi a non-seulement défendue, mais à laquelle elle a attaché un châtiment. Selon Bentham, la première de ces conditions suffirait pour constituer le délit, le délit consisterait

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 625 (livr. du 31 août 1862); t. XXIX, p. 5 (livr. du 15 septembre).

Digitized by Google

à désobéir à la loi, même si l'on n'a rien à craindre de sa sévérité, ou si la loi n'a pas de sanction. D'autres, supprimant la distance qui sépare la loi civile de la loi morale, et réclamant pour la société le droit de châtier même ce qui échappe à son regard et à sa puissance, ont confondu le délit avec le péché. Enfin, le Code pénal français, laissant de côté le caractère essentiel et, si l'on peut parler ainsi, la nature intrinsèque des actions condamnées par la loi, pour ne s'occuper que des degrés de juridiction dont elles relèvent, ou du degré de pénalité dont elles peuvent être atteintes, le Code pénal français distingue le délit du crime et de la contravention. Il appelle *crime*, « l'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante, » c'est-à-dire de la mort, des travaux forcés, de la déportation, de la réclusion, de la dégradation civique[1]. Il appelle *délit*, « l'infraction que les lois punissent des peines correctionnelles, » c'est-à-dire de l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, et dont la durée ne peut être au-dessus de cinq ans ni au-dessous de six jours; de l'interdiction à temps de certains droits civiques et civils, par exemple du droit de vote et d'éligibilité, du droit d'être appelé aux fonctions de juré, d'exercer des fonctions publiques ou des emplois dans l'administration, du droit de port d'armes, de vote et de suffrage dans les délibérations de famille, du droit d'être tuteur ou curateur, expert ou témoin, soit dans les actes civils, soit devant les tribunaux; enfin, de la peine de l'amende, que la loi distingue toujours des restitutions et indemnités[2]. Il appelle *contravention*, « toute infraction que les lois punissent des peines de police, » à savoir l'emprisonnement pour une durée qui ne peut excéder cinq jours, une amende de quinze francs au plus et la confiscation de certains objets saisis[3].

On aperçoit sur-le-champ ou le vice ou l'insuffisance de ces définitions pour celui qui cherche une règle prise dans la nature des choses. Imposer le nom de délit à tout ce qui est une infraction à la loi pénale, c'est un cercle vicieux, c'est dire qu'une action punissable ou digne de punition est celle qui est en effet punie par la loi; c'est dire que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive. Le même reproche peut s'adresser à Bentham. Le délit, dites-vous, c'est ce qui est défendu par la loi. Mais qu'est-ce que la loi doit défendre? Voilà la véritable question; car si cette question n'est pas résolue, le bien et le mal, ce qui est innocent et coupable, dépend entièrement du caprice des hommes et de l'arbitraire des législateurs. D'ailleurs, ce que la loi défend, elle est forcée de le punir, autrement,

[1] Code pénal, art. 1, 7, 8.
[2] *Id.*, art. 1, 9, 11, 2, 51.
[3] *Id.*, art. 1, 11, 464.

Digitized by Google

ant privée de sanction, elle demeure inefficace. De sorte que nous voilà réduits comme tout à l'heure à cette proposition vide de sens : il faut regarder comme punissables toutes les actions qui sont punies. Il faut regarder comme criminel tout ce qui est incriminé, n'importe par quel pouvoir et par quelle législation. Socrate a mérité de boire la ciguë puisqu'il a désobéi à la loi qui défendait de reconnaître d'autres dieux que les dieux de l'Olympe. Les martyrs chrétiens, que Néron faisait brûler en guise de flambeaux dans ses jardins, et que Dioclétien faisait dévorer dans le Cirque par des bêtes féroces, sont des scélérats indignes de notre pitié, puisqu'ils professaient un culte que proscrivait la loi romaine : voilà où peut conduire l'absence de principes en matière de droit pénal. Quant à ceux qui assimilent le délit au péché, ils mettent le pouvoir de l'homme à la place du pouvoir de Dieu ; ils reconnaissent à la société un droit qui ne lui appartient à aucun titre et qu'elle est impuissante à exercer, celui de poursuivre le mal moral partout où il existe, jusque dans le secret de la solitude et dans les profondeurs de la conscience ; ils substituent au principe de la répression et de la réparation celui de l'expiation. Enfin notre Code pénal a voulu rester complétement neutre dans la question. Sans consacrer l'arbitraire de la part du législateur, il ne fait rien pour le lui défendre ; il le laisse tout entier à sa responsabilité, car la définition du Code pénal n'en est pas une ; elle se réduit, encore une fois, à une règle pratique pour fixer la compétence des différents tribunaux. Ce qu'on appelle contravention tombera sous la juridiction de la simple police. Ce qu'on nomme délit ressortira au tribunal correctionnel ; et enfin le crime appartiendra aux débats de la cour d'assises. Celui qui s'en tiendrait là ne serait pas un être pensant, ce ne serait pas un juge ou un défenseur comme notre raison aime à se les représenter ; ce serait une machine à condamner et à plaider. Nous sommes donc obligés de chercher ailleurs, c'est-à-dire dans la conscience même, dans les rapports naturels de la société avec la loi morale et dans les principes que nous possédons déjà, une définition irréprochable du délit, ou une notion exacte des faits qui appartiennent à la répression sociale.

Puisque la société, comme nous l'avons démontré, n'a pas d'autre droit à faire valoir contre ses ennemis intérieurs ou extérieurs, contre ses propres membres ou les puissances étrangères, que celui de sa propre conservation, et qu'à ce principe seul doit se rattacher pour elle toute mesure de répression et d'intimidation, il ne suffit pas, pour tomber sous l'empire de la loi pénale, qu'une action soit coupable en elle-même ou condamnée par la loi morale, il faut qu'elle soit contraire à l'ordre social, c'est-à-dire qu'elle porte atteinte à la sécurité et à la liberté, soit de la société entière, soit des individus dont elle

Digitized by Google

se compose. Cette proposition elle-même se ramène à celle-ci : une action ne peut être légitimement poursuivie et punie par la société que lorsqu'elle est la violation, non pas d'un devoir, mais d'un droit, d'un droit individuel ou collectif fondé, comme la société elle-même, sur la loi morale. A la rigueur, on pourrait se contenter de prononcer ici le nom du droit, sans autre désignation, mais il faut empêcher qu'on abrite sous ce nom sacré des priviléges surannés, des prétentions plus ou moins contraires au principe même de la justice, qui se résume pour la société dans l'égalité civile. Ainsi, quelques efforts que l'on fasse, il est impossible de se persuader que ce soit la violation d'un droit et par conséquent un délit, de mettre devant son nom je ne sais quelle particule, autrefois réservée à une caste dominante. Si l'on ne veut pas rétablir la caste elle-même — et il n'y a pas de puissance humaine qui le veuille ou le puisse — la distinction est complétement vaine. Ceux qui se plaisent à s'en faire une décoration sont les justiciables, non de la police correctionnelle, mais du tribunal de l'opinion; ils méritent d'être punis, non par l'emprisonnement et l'amende, mais par le ridicule.

Si une action n'est punissable ou ne mérite le nom de délit qu'à la condition d'être la violation d'un droit, il y a plusieurs classes d'actions défendues qui échappent nécessairement à la poursuite de la loi civile ou à l'empire de la pénalité. Au premier rang sont toutes les transgressions religieuses ou la violation de nos devoirs envers Dieu. Cette vérité, quoique méconnue pendant des siècles et outragée par les plus horribles institutions, est cependant d'une telle évidence, qu'il suffit qu'elle soit exprimée pour être démontrée. Il n'appartient pas à l'homme de se constituer le vengeur de la divinité; aucun pouvoir sur la terre n'a reçu une telle mission et n'est en état de l'accomplir. Les obligations que nous avons à remplir envers la divinité étant comprises d'autant de manières qu'il y a de cultes différents, il en résulterait, si la société devait les placer sous la protection de la loi pénale, un système de persécution et d'intolérance qui rendrait impossible toute liberté et anéantirait le droit dans son principe. Il faudrait poursuivre avec la plus épouvantable rigueur non-seulement les actes extérieurs, mais la pensée; car, dans l'esprit d'un grand nombre de théologiens, l'hérésie, c'est-à-dire une certaine manière de penser, est le plus grand de tous les crimes. Mais s'il n'est pas permis à la société de venger par ses lois la majesté divine, il lui est permis, il est même de son devoir de poursuivre ceux qui outragent leurs concitoyens, ceux qui insultent leurs semblables dans les objets les plus chers de leur vénération, dans la foi qu'ils considèrent comme la sauvegarde de leur âme et le patrimoine spirituel de leurs ancêtres. En matière de religion, comme

Digitized by Google

en matière de philosophie, il faut que tout puisse être examiné, contredit, discuté. C'est à ce prix que l'esprit humain se développe, que la liberté existe dans le domaine de la conscience et de la pensée, que la croyance elle-même s'épure et que chacun peut s'assurer de ce qu'il croit ou ne croit pas. Mais la discussion n'est pas l'outrage, le libre examen n'est pas le sarcasme et la dérision, passant par une pente irrésistible des idées aux personnes.

Au second rang des actions blâmables qui échappent à la loi pénale se trouve la violation des devoirs que nous avons à remplir envers nous-mêmes. Que nous manquions de respect et de sollicitude pour notre propre dignité ; que nous négligions les facultés que Dieu nous a accordées ; que nous croupissions dans l'ignorance, dans l'insouciance du lendemain, dans l'oisiveté, dans la débauche, dans tous les genres d'abaissement, nous sommes coupables sans doute ; nous sommes coupables envers Dieu, dont nous méprisons les dons les plus précieux ; nous sommes coupables envers nous-mêmes, dont nous éteignons ou amoindrissons la vie par un lent suicide ; nous sommes coupables même envers la société, qui, étant la réalisation de l'ordre moral, est autorisée à compter sur notre concours ; mais nous ne sommes coupables envers la société que d'une manière indirecte ou négative ; elle n'a pas le droit de nous demander compte de ce que nous ne faisons pas pour elle ou de ce que nous faisons contre nous. Si, d'une part, la société pouvait rechercher, pour les punir, tous les actes contraires à la morale individuelle, à la morale absolue ; si, d'une autre part, elle pouvait exiger de nous, par voie de contrainte, tous les services dont elle suppose que nous sommes capables, et non pas exclusivement ceux qui sont indispensables à sa conservation, l'ordre social ressemblerait très fort au bagne combiné avec l'inquisition : au lieu de citoyens libres et responsables, il n'y aurait que des forçats.

Il y a même certains droits dont la violation échappe à toute pénalité, mais ce sont des droits d'une nature particulière ; il est impossible de ne pas les distinguer de ceux dont la défense se confond avec celle de la société elle-même. Qui pourrait nier que nous soyons obligés à la reconnaissance envers ceux qui nous ont fait du bien ? que nous soyons tenus au respect envers ceux qui sont arrivés irréprochables à la vieillesse, ou qui se sont signalés par de grands services rendus à leur pays, par de nobles actions, par des œuvres de talent ou de génie ? que nous devions à nos semblables en général ces témoignages de bienveillance et de considération qui ne sont que la forme extérieure de la sociabilité humaine, le respect que l'homme se doit à lui-même dans la personne des autres ? La reconnaissance, le respect, la politesse, nous pouvons y ajouter le dévouement, l'hu-

Digitized by Google

manité, la pitié, sont donc pour les uns un devoir et pour les autres un droit. Cependant, il n'y a qu'une législation tyrannique et pédante qui puisse s'aviser de punir l'ingratitude, la grossièreté des mœurs, à moins qu'elle n'aille jusqu'à l'outrage, l'égoïsme, la dureté, la sécheresse. Pourquoi cela? Parce que les droits dont nous parlons ne sont pas susceptibles d'une mesure déterminée et ne sont pas d'un caractère à être exigibles par la force. Où commence la reconnaissance et où finit l'ingratitude? Où finit la politesse et où commence la grossièreté? Où commencent, où finissent l'égoïsme, le dévouement, la pitié, la dureté? C'est ce que le sentiment nous apprend mieux que la raison. Mais le sentiment lui-même, chose variable et délicate, ne peut pas s'exprimer en articles de loi; d'ailleurs, la reconnaissance, le respect, la politesse, le dévouement, cessent de mériter leur nom, ils cessent d'exister dès qu'ils cessent d'être libres et spontanés. Ce sont les mœurs et non les lois qui doivent intervenir ici. J'ajouterai qu'indépendamment de leur nature indéfinie, les droits de cette espèce ont encore un autre caractère, qui suffirait seul pour les distinguer. Qu'ils soient respectés ou méconnus, ils ne changent pas l'état des personnes au profit desquelles ils existent; ils n'ajoutent rien et ne retranchent rien à leurs facultés réelles, à leurs forces réelles, à celles qui leur sont nécessaires pour l'accomplissement de leurs devoirs. Hommes, citoyens, pères, époux, nous pouvons remplir les obligations que ces titres imposent, même si nous n'avons affaire qu'à des ingrats, à des égoïstes, à des cœurs impitoyables. Mais que l'on porte atteinte à notre liberté, à notre propriété, à notre sécurité, à notre honneur, aussitôt nous sommes réduits à l'impuissance; la société cesse d'exister pour nous, puisqu'elle cesse de nous protéger; elle cesse d'exister pour elle-même, puisqu'elle ne remplit plus sa destination. Que, dans un autre ordre de relations, un fils me refuse l'obéissance ou qu'il soit soustrait à mon autorité, je suis hors d'état de remplir mon devoir de père.

Il y a donc deux espèces de droits : ceux qui sont renfermés dans une mesure précise et qui sont exigibles par la force, parce qu'ils sont absolument nécessaires à l'accomplissement des devoirs auxquels ils correspondent; ceux qui ne sont pas susceptibles d'une détermination précise, qui ne sont pas circonscrits dans des limites invariables et qui ne sont pas de nature à être exigés par la force, parce qu'ils ne sont pas indispensables à l'accomplissement de nos devoirs, soit particuliers, soit généraux. Ce sont les premiers seuls dont la violation constitue un délit. Les autres se trouvent sous la protection, non des lois, mais des mœurs, et il est dans l'intérêt des mœurs elles-mêmes qu'elles soient, autant que possible, libres de

Digitized by Google

toute contrainte, qu'elles aient leur principe dans l'âme et non dans les institutions.

M. Rossi, dont il n'est pas permis, même quand il se trompe, de négliger les opinions, nous paraît être dans l'erreur quand il définit le délit « la violation d'un devoir au préjudice de la société ou des individus [1]. » Sans aucun doute, la violation d'un droit est en même temps la violation d'un devoir envers nos semblables ; car chacun de nos droits emporte pour les autres l'obligation de le respecter. Mais il y a des devoirs, même envers la société, qui ne remplissent pas cette condition et qui ne répondent pas strictement à un droit, à moins qu'on n'aime mieux admettre pour l'homme un principe d'action supérieur au devoir. Que ce soit par un principe ou par un autre, nous sommes tenus de consacrer à notre pays, à l'humanité en général tout ce que nous avons de forces et d'intelligence. Est-il cependant permis de dire que celui qui ne s'élève pas à cette hauteur de la vie morale commet un délit, et par conséquent doit être puni par les lois? Il en est de même de certaines actions, de certaines vertus que notre conscience nous commande à l'égard des individus, par exemple les œuvres de charité, le pardon des injures. Cependant peut-on soutenir que l'absence de ces vertus, bien qu'elle porte préjudice aux autres, soit un délit dans le sens juridique du mot, c'est-à-dire un fait qui appelle la poursuite et la répression de justice? M. Rossi cite, à l'appui de sa définition, la punition que les lois infligent aux actions qu'elles qualifient d'outrages aux mœurs, c'est-à-dire les outrages à la décence, à la pudeur publique ; il n'est pas question ici des attentats contre la pudeur personnelle, car ceux-là ont leur place marquée parmi les crimes les plus incontestables. L'homme qui a manqué à la décence, qui s'est promené par exemple tout nu dans un lieu public, a sans doute manqué, dit M. Rossi, à un devoir ; mais il n'a méconnu aucun droit de ses semblables. Et cependant la loi qui le punit est juste ; elle existe chez tous les peuples civilisés. Mais, répondrons-nous, cet homme n'a pas seulement manqué à un devoir, il a violé un droit, le droit qui appartient, au sein d'une association humaine, à tout honnête homme de pouvoir sortir accompagné de sa femme et de ses enfants sans blesser leurs regards et sans compromettre leurs mœurs. L'objection de M. Rossi n'est donc pas fondée, elle ne détruit pas la règle que nous venons d'établir.

Maintenant, j'irai plus loin. La violation même d'un de ces droits circonscrits dont nous venons de parler, d'un de ces droits indispensables à l'accomplissement des devoirs qui leur correspondent, ne

[1] *Traité de droit pénal*, liv. II, ch. I.

Digitized by Google

suffit pas toujours, ne suffit pas seule pour constituer un délit ou pour entrer dans les attributions de la loi pénale; il faut encore que la sanction pénale soit possible, qu'elle soit efficace, qu'elle ne soit pas elle-même un mal moral aussi grand que le délit, qu'elle ne soit pas de nature à blesser les mœurs. Ainsi, une femme qui refuserait à son mari l'accomplissement des fins du mariage, échapperait à toutes les mesures de rigueur qu'on pourrait imaginer, parce que ces rigueurs seraient plus à craindre pour les mœurs que le délit lui-même, parce que la constatation seule de ce délit n'est pas possible sans les plus graves inconvénients. Je cite cet exemple parce qu'il n'est pas imaginaire, c'est un fait qui s'est présenté, il n'y a pas longtemps, devant les tribunaux, et en présence duquel la justice a été obligée d'avouer son impuissance. En effet, ni la dissolution du mariage, ni la séparation de corps (hélas! elle n'existe que trop) ne peuvent être prononcées dans ce cas, car elles seraient prononcées à titre de sanction en faveur de la loi qui préside au mariage, et la sanction n'est admissible que si la violation a été régulièrement constatée.

En revanche, ce n'est pas seulement la condition physique, c'est la condition morale du mariage qui a été audacieusement violée, et c'est un acte de dol, de perfidie et de violence qui peut être publiquement prouvé, quand un misérable est entré dans une famille honnête, est entré comme un voleur par effraction dans la vie d'une jeune femme irréprochable en cachant la honte de sa vie et l'infamie de sa position sociale, en se donnant pour un homme tout entier, pour une personne sociale qui jouit de tous ses droits, tandis qu'il n'est qu'un rebut de la société et le sujet dégradé de la haute police. Il n'y a pas de tribunal, si élevé qu'il soit, pas de plaidoirie, si éloquente qu'on la suppose, point de règle de jurisprudence, si autorisée qu'on la dise, qui puissent nous convaincre de la validité d'une telle union. Il serait malheureux que la législation civile du XIXe siècle trouvât ses pharisiens comme l'Ancien Testament; ce serait un immense dommage pour la probité et pour les mœurs qu'on prît dans un sens purement littéral la substitution de personnes reconnue par la loi comme un vice dirimant du mariage. Quoi! je puis résilier un contrat qui n'engage que mes intérêts les plus vils, quand ma bonne foi a été surprise, quand on a usé envers moi de mensonge et de fraude? Le cheval, la maison, le meuble qu'on m'a vendus, je puis les rendre quand ils ne sont pas ce qu'ils devaient être aux termes du contrat de vente, et je resterais enchaînée toute ma vie à un infâme que je méprise, qui ne s'appartient pas, à qui je ne puis obéir parce qu'il obéit lui-même aux ministres subalternes de la force publique; qui ne peut être ni le protecteur de sa femme, ni le

Digitized by Google

tuteur de ses enfants, à moins d'une décision spéciale de la famille; qui fait de mon foyer, de ma chambre, de mon lit, un séjour d'horreur, et que je ne puis accompagner au dehors sans partager sa honte! Et l'on appellerait cela respecter le lien conjugal! Non, c'est le déshonorer et le flétrir.

A Dieu ne plaise que je veuille interdire aux malheureux que la loi a frappés tout moyen de réhabilitation, tout retour dans le sein de la société, toute aptitude à contracter les devoirs purificateurs de la famille; mais il n'y a pas de famille sans mariage, il n'y a pas de mariage sans consentement mutuel, sans bonne foi, sans respect, sans confiance; il n'y a pas de mariage légitime fondé sur le mensonge, la fraude, le déshonneur imposé et non accepté, et la révolte intérieure qui en est la conséquence. Que la société ouvre ses bras, que des cœurs généreux se dévouent, je le veux bien, j'appelle ce résultat de mes vœux les plus ardents; mais il faut que cet effort de charité soit volontaire; il faut que la liberté et la bonne foi l'autorisent; il ne faut pas que la chaîne du forçat soit transportée du bagne au foyer domestique.

II

La définition que nous avons donnée des délits en général ou des actions que la société est en droit de poursuivre, suffit au but que nous nous sommes proposé. Elle marque d'une manière précise la sphère où doit s'exercer la répression publique, ou l'empire de la pénalité, et celle qui doit être abandonnée à la responsabilité individuelle sous le seul contrôle de l'opinion, sous la seule protection des mœurs. Il ne peut pas entrer dans notre dessein d'examiner séparément toutes les actions auxquelles cette définition est applicable, ni d'en dresser une liste graduée et comparative pour déterminer ensuite les diverses peines dont elles sont passibles. Cette tâche est celle du législateur et non du philosophe. Une simple classification des délits, d'après les principes que nous avons adoptés paraît d'abord plus digne de notre attention. Mais on voit que cette question a été parfaitement résolue dans le Code pénal français et ne peut laisser de place à la discussion que sur quelques points sans importance. Toutes les actions coupables que la loi est appelée à réprimer se répartissent, en effet, entre deux classes: les attentats contre la société et les attentats contre les individus, ou pour rester fidèle aux expressions mêmes de notre code : les attentats contre la chose publique et les attentats contre les particuliers. Les uns et les autres

Digitized by Google

se partagent à leur tour en délits contre les personnes, contre la personne collective de l'Etat ou contre les personnes individuelles, contre les personnes publiques ou contre les personnes privées, et en délits contre les propriétés. De sorte qu'on peut faire rentrer tous les délits possibles sous les quatre dénominations suivantes : délits contre la société entière ou contre les personnes publiques qui la représentent ; délits contre les biens de la société ou les propriétés publiques ; délits contre les personnes privées ; délits contre les biens privés. Sans doute les attentats dirigés contre les biens ou contre la propriété sont en réalité des attentats contre les personnes ; mais comme ce n'est pas à la personne que le malfaiteur en veut dans ce cas, ou, pour parler plus exactement, comme il ne veut à la personne aucun mal, comme il n'est animé contre elle par aucun sentiment de vengeance ou de haine, et que la cupidité est son seul mobile, la division consacrée reste inattaquable. Les attentats contre la propriété comprendront toutes les tentatives qu'on peut faire pour s'attribuer par la force, par le vol, la fraude, la falsification, la totalité ou une partie de la fortune d'autrui, soit la fortune collective d'une nation, d'une communauté quelconque, soit la fortune individuelle des particuliers. Par les attentats contre les personnes on entendra toute entreprise contre l'indépendance de l'Etat ou contre la vie des citoyens, tout acte de violence, toute atteinte portée à leur honneur, à leur sécurité, à leur liberté, à leur condition civile ou politique.

La question de la classification, aussi bien que celle de la nomenclature et de la gradation des délits étant écartée, il nous reste encore à apprécier le caractère d'un certain nombre d'actions sujettes à controverse, que les uns voudraient réprimer par les peines les plus sévères, que les autres déclarent en dehors des attributions légitimes de la loi pénale. Au nombre de ces actions, nous rencontrons le suicide, le duel, la diffamation, surtout celle qui s'attaque aux morts, et enfin l'usure, récemment devenue l'objet d'une intéressante discussion au Sénat et dans la presse.

Le suicide, dans notre vieille législation, était puni par l'infamie, par l'outrage infligé aux restes du coupable et par la confiscation de ses biens. L'outrage lui était prodigué aussi par les lois de la Grèce, et la confiscation des biens était prononcée par les lois romaines ou du moins par la législation des empereurs romains. Platon ne se montre pas moins sévère dans son *Dialogue des lois*, et sa voix a trouvé de l'écho chez un certain nombre de publicistes et de jurisconsultes modernes. Il nous est impossible d'être de leur avis.

Que le suicide soit en lui-même une action coupable, il est impossible d'en douter si l'on pense que la vie a un but, si l'on croit que

Digitized by Google

l'existence de l'homme a plus de valeur que celle des êtres privés de raison et de liberté, qu'elle est subordonnée à une fin suprême, à l'accomplissement d'une loi inviolable qui subsiste au milieu de toutes les misères et de toutes les douleurs, à laquelle nous devons sacrifier nos intérêts, nos passions et jusqu'à notre désespoir. Mais comment faire du suicide un délit, c'est-à-dire une action qui tombe sous l'empire de la loi pénale? D'abord le suicide est la violation d'un devoir envers nous-mêmes, et tout ce qui porte ce caractère échappe, comme nous l'avons dit, à la répression publique. Le suicide est aussi, à certains égards, la violation d'un devoir envers nos semblables ; il peut laisser dans le besoin ceux qui ont le droit de compter sur nous ; il peut laisser sans rémunération les services que la société nous a rendus en nous élevant, en nous protégeant, en nous appelant à la vie intellectuelle et morale. Mais quant aux obligations que nous avons à remplir envers les autres, excepté dans le cas où nous abandonnons, pleins de vie et de force, une femme, des enfants, dont nous étions le seul appui, elles sont de celles qui répondent à un droit indéterminé, ou dont l'accomplissement ne peut être exigé par la force. Elles rentrent dans le domaine de la reconnaissance, de la bienveillance, de la tendresse. Il en est de même du devoir qui nous restait à remplir envers la société en général. C'était un devoir de reconnaissance et non pas une dette rigoureuse, surtout si l'on se plaint que la société a été pour nous une marâtre. Il est bien permis de s'expatrier ; pourquoi serait-on plus coupable envers son pays quand on le quitte par une mort volontaire? Voici enfin une dernière difficulté : tous les outrages qu'on prodigue au mort retombent sur les vivants. L'ignominie dont vous couvrez ces malheureux restes, elle atteint non-seulement ceux à qui ils sont chers, elle s'adresse en quelque sorte à la majesté même de la mort et tarit dans sa source un des sentiments les plus pieux, une des émotions les plus salutaires de l'âme humaine. La confiscation est pire encore que l'outrage, elle dépouille des innocents sous prétexte de punir un coupable qui n'est plus au pouvoir de la justice humaine. Ce n'est point par des mesures aussi odieuses, ce n'est point par les châtiments et par les lois, mais par les idées et par les sentiments, par les mœurs et par les croyances qu'il faut combattre le suicide. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le suicide est souvent un acte de folie ou le résultat de cette maladie de l'esprit que les Anglais désignent sous le nom de *spleen* et que nos médecins aliénistes appellent le dégoût de la vie, *tædium vitæ*. Or, qui oserait assurer que le malheureux qui a porté sur lui-même une main meurtrière, jouissait à ce moment de sa raison et de sa liberté? A Dieu ne plaise que je veuille décharger l'homme de la complète responsabilité d'un tel crime ; les faits qui

Digitized by Google

nous y conduisent sont le plus souvent en notre pouvoir ; il dépend de nous de les éloigner ou de les appeler ; mais quand nous nous sommes laissés dominer par leur funeste influence, alors nous sommes leur esclave, notre intelligence est obscurcie, notre volonté est énervée, et nous tombons, instruments et victimes d'une force irrésistible.

La question du duel est beaucoup plus complexe et par conséquent plus difficile à résoudre. On a vu dans le duel tout à la fois une tentative de meurtre et une tentative de suicide. Ceux qui regardent le suicide, non-seulement comme une action moralement répréhensible, mais comme un délit, ceux-là ont dû croire que le duel était doublement criminel aux yeux de la société et de la loi. C'est à ce point de vue, sans doute, que se placèrent les Pères du concile de Trente, quand ils définirent le duel : « Un usage détestable, introduit par l'artifice du démon, pour amener la perte des âmes par la mort sanglante des corps. *Detestabilis duellorum usus, fabricante diabolo, introductus, ut cruentâ corporum morte animarum etiam perniciem lucretur.* [1] » La même assemblée prononça contre les duellistes la peine de l'excommunication et ordonna que les corps de ceux qui auraient succombé pendant le combat fussent privés des honneurs de la sépulture chrétienne. C'était le châtiment infligé autrefois au suicide. Les moralistes et les philosophes, quand ils parlent du duel, ne le jugent guère autrement que les théologiens. A l'excommunication près, ils le condamnent avec la même sévérité. Les jurisconsultes, au moins ceux de notre temps et de notre pays, abandonnent le suicide, qui cesse de tomber sous l'action de la loi, pour ne s'occuper que du duel. Or, le duel, dans leur opinion, n'est pas autre chose qu'un meurtre ordinaire, un meurtre commis avec préméditation et guet-apens, disons le mot, un véritable assassinat, qui n'est point puni trop sévèrement par la peine capitale. Tel est du moins le sens de l'arrêt que la cour de cassation, le 22 juin 1837, a rendu sur le réquisitoire de M. le procureur général Dupin. Aux termes de cet arrêt, le duelliste tombe sous le coup des articles 295, 296, 297 et 302 du Code pénal. Ces articles se réduisent textuellement aux propositions suivantes : « L'homicide commis volontairement est qualifié meurtre. » — « Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié assassinat. » — « Tout homme coupable d'assassinat sera puni de mort. »

J'en demande pardon au concile de Trente, j'en demande pardon aux moralistes et aux philosophes, qui considèrent le duel d'une manière purement abstraite, sans tenir compte de ses origines et de

[1] *Decretum de reformatione*, ch. XIX ; *Acta concilii tridentii*, ann. 1563.

Digitized by Google

son but; j'en demande pardon surtout à notre haute cour de justice et à son éloquent procureur général; il est impossible de voir dans le duel les deux crimes qu'on se plaît à y trouver : un suicide et un assassinat. Un suicide! L'action qui porte habituellement ce nom procède d'une manière beaucoup plus simple et plus sûre. Celui qui veut se donner la mort ne va point provoquer un de ses semblables pour détourner sur lui les coups qu'il se réservait à lui-même, et consentir à vivre dans le cas où il aurait blessé mortellement son adversaire. Il se tue par les moyens qu'il juge les plus efficaces ou qui lui inspirent le moins d'horreur. Au lieu de chercher des témoins, il les fuit avec précaution, afin que personne ne puisse l'arrêter dans l'accomplissement de ses desseins. Un assassinat! Cela est plus difficile encore à découvrir dans le duel. « Un assassinat, dit le Code pénal, est un meurtre commis avec préméditation ou de guet-apens. » Où est la préméditation de tuer chez un homme qui est aussi résolu à recevoir la mort qu'à la donner, qui se tient pour aussi satisfait dans un cas que dans l'autre, et dont le fer est tout prêt à s'abaisser quand les témoins lui auront crié : « L'honneur est satisfait. » Où est le guet-apens chez ce prétendu meurtrier, qui prend des témoins, qui exige que son adversaire ait les siens, qui ne veut prendre le fer en main que devant quatre hommes d'honneur, en se découvrant la poitrine au même degré que sa prétendue victime, et qui se regarderait comme infâme s'il s'écartait de certaines règles de loyauté et de bravoure consacrées par l'usage? Il a fallu certainement beaucoup d'esprit pour reconnaître dans le duel ce double caractère. Mais tout l'esprit du monde ne peut rien contre l'évidence, contre le bon sens, contre la conscience publique. L'arrêt de 1837 a laissé le duel impuni comme auparavant. Toutes les fois qu'un duelliste était traduit devant le jury, l'impunité lui était assurée d'avance, parce que le jury, livré à sa conscience et ne comprenant rien, heureusement, aux subtilités de M. le procureur général, ne pouvait se résoudre à voir un assassinat dans un acte que la loi pénale laissait complétement impuni, et auquel, dans certains cas, applaudissaient hautement les âmes les plus délicates et les plus honnêtes. Nous allons plus loin. Si jamais un duelliste avait été condamné à mort sous l'empire de cette jurisprudence, un cri d'indignation et d'horreur se serait élevé de tous les points de notre pays, et la cour de cassation elle-même, je le dis à son honneur, pour lui rendre hommage, la cour de cassation, son procureur général en tête, aurait reculé d'épouvante. Ce système paraît aujourd'hui complétement abandonné. On renonce au jury pour réprimer le duel, et l'on a le projet de s'adresser aux tribunaux correctionnels. Le duelliste sera poursuivi, non plus comme assassin, mais comme auteur volon-

Digitized by Google

laire de coups et de blessures. La répression sera peut-être plus sûre, surtout si l'on poursuit rigoureusement les témoins ; mais elle ne sera pas plus équitable ; car le duel, quoi qu'on fasse, ne se confond pas avec un autre délit, il ne rentre pas dans le droit commun. Ou il faut le laisser impuni, comme il l'a été depuis 1789 jusqu'en 1837, ou il faut le poursuivre en vertu d'une loi spéciale, comme faisait l'ancienne monarchie française.

C'est qu'en effet le duel est un fait *sui generis*. C'est l'état de guerre conservé au sein de la société ; c'est la guerre privée qui se substitue à la répression publique pour venger un outrage en présence duquel la société paraît impuissante ou indifférente et les lois désarmées. Or, que cherche-t-on à la guerre ? un suicide ou un assassinat ? Non, mais la victoire ou une mort honorable ; on veut vaincre ou mourir, et cela en obéissant à des règles d'honneur qui tiennent ici la même place que le droit international dans les guerres publiques. Les guerres privées ont été nécessaires dans le moyen âge, quand le gouvernement était impuissant à protéger la société ; elles finirent par entrer dans le droit public des nations chrétiennes, et elles se poursuivaient avec l'autorisation du roi, pourvu que les belligérants appartinssent à la classe privilégiée. Le duel est un reste de ces guerres privées, et, pendant longtemps, il était soumis aux mêmes lois et renfermé dans la même sphère. Lorsque plus tard, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle, on en vit les dangers et l'obstacle qu'il opposait à l'organisation de l'ordre social, on en demanda la répression par les moyens les plus sévères. Mais en même temps on demanda la répression des injures particulières que la loi jusque-là avait laissées impunies. Toutes les lois qui ont été faites en France contre ou plutôt sur le duel, depuis l'ordonnance de 1566 rendue par Charles IX, jusqu'à celle de 1723 publiée sous le règne de Louis XV, poursuivent ce double but : interdire le duel sous les peines les plus effrayantes, le punir de la confiscation et du dernier supplice comme s crimes de lèse-majesté, condamner les duellistes roturiers à la potence, et placer en même temps l'honneur des particuliers sous la sauvegarde des lois ou d'une cour d'honneur composée des maréchaux de France. Parmi les lois dont nous parlons, les plus célèbres sont : l'édit de 1609, rendu par Henri IV ; l'ordonnance de 1623, rendue par Louis XIII ; l'édit de 1626, publié par Richelieu ; l'édit de 1651, émané de Louis XIV ; le grand édit de 1679, qui renferme toute une législation sur le duel ; enfin l'édit de 1723, qui est le dernier de cette nature.

Toutes ces lois ont été impuissantes. Le duel, resté dans les mœurs en dépit des exécutions les plus sanglantes, auxquelles succédait par intervalle la plus extrême indulgence, n'a reculé que devant la puis-

Digitized by Google

sance de l'opinion et le principe de l'égalité civile. C'est à l'opinion que s'en remettent, pour le réprimer, nos assemblées révolutionnaires et le Code pénal de 1810 aussi bien que celui de 1791. En gardant le silence sur un délit que les anciennes lois poursuivaient avec tant de rigueur, ils n'ont voulu ni l'absoudre ni le faire rentrer dans le droit commun ; ils ont voulu l'abandonner à la puissance de l'opinion. Le rapport de Monseignat, conçu dans les mêmes termes que le réquisitoire de M. Dupin, n'est pas une autorité suffisante pour établir le contraire. C'est en vain que, sous la Restauration, on a demandé contre le duel des lois spéciales ; cette tentative est toujours restée sans effet, et nous venons de voir que dans la pratique, la jurisprudence de la cour de cassation n'a pas été plus heureuse : c'est que les tribunaux, aussi bien que les lois, sont impuissants contre l'opinion et contre les mœurs, et l'opinion, quand elle persiste avec cette ténacité, doit avoir quelque chose de juste et de vrai. En est-il ainsi dans le cas présent ?

Assurément, c'est un délit de substituer à l'action régulière de la société par les lois ce jeu de la force et du hasard qu'on appelle la guerre ; c'est un mal que la société ne doit pas souffrir, puisque c'est, dans une limite déterminée, la destruction de l'ordre social ; c'est un acte de rébellion et de folie dont la raison, aussi bien que la conscience, conseille à l'individu de s'abstenir, puisque la guerre n'est pas la justice et que la fortune de la guerre se décide aussi bien pour l'innocent que pour le coupable. Mais en dépit de ses injustices et de ses hasards, la guerre est cependant le seul moyen que possèdent les nations pour défendre leur honneur et leur indépendance quand toutes les voies de la persuasion et de la conciliation sont épuisées. Ne peut-il jamais arriver qu'il en soit de même pour les individus au sein même des sociétés les plus civilisées ? Par les termes dans lesquels la question est posée, se trouvent écartées d'abord toutes ces injures frivoles qui ne touchent ni au fond de notre vie ni aux conditions véritables de notre dignité, et qui sont d'ailleurs suffisamment réprimées par la loi. Que dans un lieu public, ou dans un salon, un homme sans aveu ou un ferrailleur, un étourdi, me reproche de manquer de bravoure, suis-je obligé, moi, père de famille, moi, homme utile et considéré, voué à un art, à une science, à une industrie par lesquels je paye ma dette à la société, suis-je obligé de risquer ma vie contre celle de ce misérable ou de ce fat ? Suis-je obligé de peser mon existence à la même balance que la sienne ? Ce n'est pas seulement une folie, c'est un crime de le penser. La police correctionnelle n'a pas été instituée en vain ; c'est bien le moins qu'elle donne un peu de fixité aux cervelles vides et qu'elle contienne dans une orbite raisonnable ces toupies errantes qui vont se heurter aux

Digitized by Google

jambes des passants. Mais toutes les insultes dont un honnête homme peut être atteint ne sont pas de cette nature, et la loi n'est pas toujours suffisamment armée pour le venger. Quelquefois même la satisfaction que lui accordent la justice et la loi ne fait qu'ajouter à sa honte. Un infâme suborneur s'est introduit à mon foyer sous le voile de l'amitié; il a pris son temps pour dresser ses piéges; il a mis des mois et peut-être des années pour comploter la ruine de mon bonheur, pour renverser l'œuvre de ma vie, pour empoisonner mes plus chères et mes plus saintes affections. Il a corrompu ou ma femme, ou ma fille, ou ma sœur. Que voulez-vous que je fasse? Que j'en appelle à la justice? S'il s'agit de ma fille ou de ma sœur, la justice se rira de mes plaintes, à moins que les victimes ne soient pas encore sorties de l'enfance et qu'il ne s'agisse d'un de ces crimes qui peuplent le bagne. S'il s'agit de ma femme, la justice, ainsi que l'exige son plus impérieux devoir, voudra des preuves, des preuves positives, matérielles, devenues publiques par cela même qu'elles lui ont été fournies. Et alors savez-vous ce que je puis attendre de sa protection? Elle infligera à l'auteur de mon désespoir trois mois, peut-être six mois de prison, qui lui serviront de recommandation pour de nouvelles conquêtes. Elle me livrera moi-même à la dérision, autant dire à l'infamie; elle flétrira une mère aux yeux de ses enfants. Oh! non, cette justice ne répond pas à l'offense que j'ai reçue, elle est illusoire; la société impuissante m'abandonne, et si je ne veux pas me souiller d'un assassinat ou d'un lâche suicide, il ne me reste que la guerre, c'est-à-dire le duel.

Aux moralistes qui voudront m'en faire un crime, je répondrai que c'est la morale elle-même que je défends dans ce cas; que c'est la société elle-même que je prends sous ma protection avec mon propre honneur, car si les lâches corrupteurs de la famille sont avertis d'avance, par mon exemple, que leurs attentats pourront trouver un vengeur, ils se tiendront sur leurs gardes. D'un autre côté, si une femme, prête à succomber à la séduction, se représente qu'elle peut causer la mort de deux hommes, dont l'un possède son amour, dont l'autre lui commande le respect ou l'estime, cette pensée seule la retiendra sur le bord de l'abîme.

Le duel n'est donc pas toujours aussi criminel qu'on le prétend; il offre quelquefois un utile supplément à l'action de la loi, il vient au secours de la société et de la famille défaillante.

Je crois cependant qu'il appelle une répression, mais une répression confiée à une loi spéciale, et qui sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus modérée. L'exécution de cette loi réclame nécessairement l'intervention du jury, parce qu'elle relève de l'opinion et des mœurs autant que de la justice, et le jury, outre la question des circons-

Digitized by Google

tances atténuantes, devra, dans cette matière, être appelé à se prononcer sur une question nouvelle, la question d'excusabilité. L'excusabilité, si elle est reconnue, équivaudra à l'absolution. C'est à cette condition seulement que la loi et les mœurs, que la justice et l'opinion cesseront d'être en contradiction l'une avec l'autre.

III

Parmi les délits controversés j'ai compté, outre le suicide et le duel, la diffamation, surtout la diffamation envers les morts. C'est cette action que nous allons essayer de juger, au point de vue du droit pénal. On se rappelle qu'elle a donné lieu, il n'y a pas longtemps, à un procès célèbre qui s'est dénoué en cour de cassation par un arrêt justement remarqué. Je veux parler du procès qui a été intenté à M. l'évêque d'Orléans, à l'occasion d'une brochure publiée sur un de ses prédécesseurs. Je n'ai pas besoin de dire que nous laisserons de côté les faits particuliers pour nous occuper uniquement de la question de principe, de la question de philosophie et de droit.

Afin de donner à la discussion une base positive et des limites précises, je rappellerai sommairement quel est l'état actuel de la législation sur cette délicate matière. Le Code pénal de 1810 ne punit pas la diffamation, mais la calomnie, et il appelle calomnie l'imputation en public de faits « qui, s'ils existaient, exposeraient celui contre lequel ils sont articulés à des poursuites criminelles ou correctionnelles, ou même l'exposeraient seulement au mépris et à la haine des citoyens. » Ce sont les termes mêmes de l'art. 367 du code que je viens de citer. On voit que le législateur de 1810 suppose que les faits allégués contre un de nos concitoyens, dans l'intention de lui nuire dans l'opinion publique, sont faux, ce qui est le caractère propre de la calomnie. Mais les conditions dans lesquelles il présume la fausseté sont tellement larges, que dans la calomnie comme il l'entend se trouve nécessairement comprise la diffamation. En effet, « est réputée fausse, aux termes du Code pénal (art. 368), toute imputation à l'appui de laquelle la preuve légale n'est point rapportée. » Or, qu'est-ce qui constitue la preuve légale? Ce n'est point la notoriété publique, ce n'est pas non plus la preuve par témoins ou par des documents imprimés et non contredits, acceptés en quelque sorte par l'opinion : la preuve légale du fait imputé, c'est celle qui résulte d'un jugement ou de tout autre acte authentique (art. 370, § 2). Les peines infligées à la calomnie, ainsi comprises, sont assez sévères : de deux à cinq ans d'emprisonnement, plus une amende de

Digitized by Google

200 à 5,000 fr. pour les imputations les plus graves ; un mois à six mois d'emprisonnement, avec une amende de 50 à 2,000 fr. pour des imputations plus légères. Dans les deux cas, interdiction, pendant cinq ans au moins et pendant dix ans au plus, des droits mentionnés dans l'art. 21 du Code pénal, c'est-à-dire de tous les droits politiques et de la plupart des droits civils.

Les défauts de ces dispositions ne sont pas difficiles à apercevoir ; elles manquent de clarté ou de franchise en confondant sous le même nom deux délits bien différents : l'allégation de faits notoirement faux, c'est-à-dire la calomnie proprement dite, et l'allégation de faits vrais ou qui peuvent être prouvés, mais dont la loi n'admet pas la preuve, la simple diffamation. Elles manquent de justice en punissant de la même manière ces deux sortes de délits, dont le premier est beaucoup plus grave que le second. En vain la loi impose-t-elle le nom de calomnie à un fait parfaitement avéré, qu'on peut constater contradictoirement et par témoins, mais qui n'a pas été l'objet d'un jugement parce qu'il n'a pas été poursuivi ; la calomnie n'y a cependant aucune part, et la punition qui lui est réservée, par suite de cette définition arbitraire, ne peut se justifier en aucune manière ; elle manque à la proportion qui doit exister entre le délit et la peine. Enfin, à l'arbitraire et à l'injustice, les articles du Code pénal dont nous parlons joignent l'inconséquence ; car, d'une part, ils punissent la diffamation aussi sévèrement que la calomnie, et d'autre part ils la déclarent complétement innocente. En effet, les allégations diffamatoires qu'on a prouvées par jugement ou par acte authentique, ne sont pas moins diffamatoires que celles dont on pourrait faire la preuve par témoins, ou qui sont avérées pour l'opinion publique, sans avoir été encore l'objet d'une condamnation judiciaire. Comment s'expliquer alors la sévérité de la loi dans le premier cas, et son indulgence dans le second ? J'irai plus loin : celui qui exhume de l'oubli une faute qui a déjà été expiée est plus coupable, au fond, que celui qui livre au mépris une action malhonnête dont la conscience publique indignée n'a encore obtenu aucune satisfaction. C'est une atteinte plus grave à l'ordre moral et aux intérêts de la société, de replonger dans l'infamie un homme qui, après avoir payé sa dette à la justice, est parvenu, à force de courage et de persévérance, à réhabiliter son nom et à reconquérir son rang parmi ses concitoyens, que de soulever l'opinion contre l'hypocrite qui la trompe, ou d'infliger la peine morale du déshonneur au malfaiteur habile qui a su éviter les châtiments matériels de la loi.

Ces vices capitaux n'ont pas tardé à se révéler dans la pratique ; aussi, tous les articles du Code pénal qui se rapportent à la calomnie (ils sont au nombre de dix, depuis l'art. 367 jusqu'à l'art. 377 inclu-

Digitized by Google

sivement) ont-ils été abrogés par la loi du 17 mai 1819, et remplacés par des dispositions tout à fait nouvelles. La loi du 17 mai 1819 ne parle plus de calomnie, mais de diffamation; car en frappant celle-ci elle était sûre d'atteindre la première. Elle appelle diffamation « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé (ch. v, art. 13). » L'expression outrageante qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. Les peines de la diffamation varient tout à la fois suivant la gravité du délit et suivant la position des personnes contre lesquelles il a été commis. Dirigée, à raison de leurs fonctions, contre les dépositaires et les agents de l'autorité publique ou ses représentants au dehors, c'est-à-dire les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires, elle est punie, soit cumulativement, soit séparément, de dix-huit jours à dix-huit mois d'emprisonnement, et de 50 à 3,000 fr. d'amende. Dirigée contre les particuliers, elle est passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an, et d'une amende de 25 à 200 fr. Ici, comme dans le cas précédent, l'amende et la prison peuvent être infligées séparément.

Cette loi a d'immenses avantages sur les articles du Code pénal auxquels elle s'est substituée : elle est plus claire, car elle ne confond plus sous un même nom deux choses distinctes; elle est plus juste, car elle ne punit pas de la même peine deux actions inégalement coupables, et ne déclare pas innocent dans un cas ce qu'elle punit dans un autre; elle est plus répressive, car elle ne garantit pas l'impunité à une action aussi dangereuse et aussi répréhensible que celle qui consiste à évoquer juridiquement le souvenir d'une faute déjà expiée et à faire renaître, pour ainsi dire, par acte authentique, un déshonneur peut-être effacé. Enfin, en même temps qu'elle est plus répressive, elle est plus modérée dans les moyens de répression. Cependant elle a aussi un vice capital. Rendue sous un gouvernement constitutionnel, qui consacrait la liberté de la presse et qui rendait tous les agents de l'autorité publique justiciables de l'opinion, elle n'était pas d'accord avec un des principes les plus importants des institutions nouvelles. En mettant les hauts fonctionnaires de l'Etat à l'abri de la diffamation, non-seulement pour les actes de leur vie privée, ce qui est strictement dans leur droit, mais pour les faits qui se rapportent à leur vie publique, elle assurait par là même l'impunité à tous les abus de pouvoir, elle enlevait à la presse et à l'opinion publique tous leurs moyens de résistance. Comment distinguer, en effet, aux termes de la loi dont nous parlons, entre la diffamation et la dénonciation des abus d'autorité, entre la diffamation et la publicité donnée à des actes qui peuvent éclairer les citoyens d'un pays libre sur le choix de leurs représentants? Cette

Digitized by Google

lacune a été comblée par une autre loi adoptée par les Chambres dans la même année. Je veux parler de la loi du 26 mai 1819, dont l'article 20 est ainsi conçu : « Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation contre les dépositaires ou agents de l'autorité ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas, les faits pourront être prouvés par devant la cour d'assises par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire par les mêmes voies. » La conséquence de cet article de loi se présente d'elle-même à l'esprit; mais le législateur, avec une prudence dont il manque trop souvent, a mieux aimé l'exprimer, convaincu que les garanties de la liberté ne sauraient être livrées à la merci des subtilités du palais. Le texte que nous venons de citer est donc suivi de ces mots : « La preuve des faits imputés met l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine. »

C'était une grande conquête pour la raison, pour la justice, pour la liberté, pour les progrès de la vie publique, que cette exception au droit commun en matière de diffamation, que cette consécration du tribunal de l'opinion et des franchises indispensables de la presse. Mais, hélas! cette conquête nous ne l'avons pas gardée. De rudes nécessités, conséquences de nos fautes, sont venues peser sur la France. Le voile qui l'avait déjà couverte tant de fois s'est abaissé de nouveau sur la statue de la liberté. Le décret du 17 février 1852, décret qui a force de loi et qui depuis dix ans régit la presse, déclare (art. 28) qu'en aucun cas la preuve par témoins ne sera admise pour établir la réalité des faits injurieux ou diffamatoires. Et remarquez bien qu'il ne s'agit plus de la cour d'assises et des libres appréciations du jury, mais du tribunal de police correctionnelle, désormais arbitre unique, sans appel, des délits commis par la voie de la presse. Je me trompe : il y a aussi le droit d'avertissement et de suppression accordé aux ministres, c'est-à-dire à ceux-là mêmes contre lesquels il était permis autrefois de faire la preuve des faits diffamatoires. Heureusement, nous avons la promesse que cette situation n'est que transitoire, et que la liberté sera le couronnement du nouvel édifice politique.

L'art. 28 du décret du 17 février 1852 laissait subsister au moins la liberté de l'histoire, une liberté indispensable aux lettres, celle qui consiste à juger les morts. Elle a été supprimée à son tour, non point par une loi, mais par un arrêt de la cour de cassation en vertu duquel l'honneur des morts serait la propriété des vivants et pourrait être défendu de la même manière, aux termes des mêmes lois et du même décret. Tout ce qu'on alléguerait contre les morts et que les vivants, même si la vérité est respectée, trouveraient injurieux à

Digitized by Google

leur mémoire, pourrait être poursuivi à titre de diffamation, sans que la preuve des faits fût admise.

Maintenant que nous connaissons la législation en vigueur et les vicissitudes par lesquelles elle a passé, il nous sera plus facile de nous faire une idée de celle qui devrait et qui pourrait exister dans l'avenir, de celle qui répondrait le mieux aux saines notions de droit et aux véritables intérêts de la société.

Il faut d'abord effacer de la loi pénale le nom de la calomnie. Sans aucun doute, la calomnie est un crime; elle est souvent de tous les crimes le plus lâche et le plus odieux, sans en excepter l'assassinat; car l'assassinat nous prive seulement de la vie, tandis que la calomnie peut nous ôter l'honneur. Mais si la calomnie était poursuivie à ce seul titre que les faits allégués sont faux, il faudrait que le calomniateur fût mis en demeure d'administrer la preuve de ses allégations, et alors il aurait le droit de fouiller dans la vie privée de sa victime, il aurait le droit de l'effrayer et de lui rendre la vie amère, de la souiller dans l'opinion par le seul appareil de ses recherches, par la seule menace des témoignages qu'il réunirait contre elle. Supposez qu'il s'agisse de ce qu'il y a de plus délicat et de plus fragile au monde, de l'honneur d'une femme, d'une jeune fille : on imagine facilement combien il est périlleux dans ce cas de mettre le calomniateur en demeure de prouver son dire. Si vous lui ôtez cette faculté, vous pouvez le condamner à un autre titre; mais vous n'avez pas le droit de lui infliger les peines exclusivement réservées à la calomnie. Si, au contraire, cette faculté lui est accordée, il faut que vous laissiez impunie et que vous déclariez innocente la diffamation; à moins de retomber dans la faute du Code pénal et de punir la diffamation comme la calomnie, tout en justifiant l'une et en incriminant l'autre.

La diffamation seule doit donc être poursuivie, parce que seule elle est susceptible d'une répression utile et efficace. La diffamation est-elle donc un délit? La diffamation n'est-elle pas l'expression de la vérité, et la vérité peut-elle être l'objet de la sévérité des lois? Oui, sans doute, la diffamation est l'expression de la vérité, mais d'une vérité qui ne nous appartient pas. La vie privée d'un homme n'appartient qu'à lui; « la vie privée, comme l'a dit si justement Royer-Collard, doit être murée. » Ce que nous en savons peut être considéré comme un secret dont nous nous sommes emparés par surprise. De quel droit irions-nous le divulguer quand nous savons qu'il doit être payé de l'honneur et de la paix de celui-là même à qui nous l'avons dérobé? L'honneur est une propriété morale à laquelle il est aussi criminel au moins de porter atteinte qu'à la propriété matérielle. Mais cette propriété est mal acquise, direz-vous; que vous importe?

Digitized by Google

qui vous a établi juge de l'honneur et de la considération d'autrui? qui vous a autorisé à les détruire dès que vous ne leur trouvez pas de titres suffisants? Est-ce que vous irez, de votre autorité privée, enlever à un homme sa maison, son champ, tous ses biens parce que vous ne croyez pas qu'ils soient le fruit d'un labeur honnête? Si même, je le répète, les faits que vous publiez à la honte de votre prochain, ont été constatés par un jugement, il ne vous appartient pas de lui enlever le fruit de son repentir et des efforts qui l'ont ramené dans les voies régulières de la société; il ne vous est pas permis de détruire cette œuvre si laborieusement construite, ce capital si péniblement amassé pour le replonger dans l'abîme où il s'est trouvé le jour du naufrage. La loi a raison de punir une telle action; car elle n'est pas seulement une injustice et une lâcheté, c'est un vol dont la société souffre autant que la personne spoliée.

Mais ce qui est vrai de la vie privée ne l'est pas de la vie publique. La vie publique de celui qui est chargé, dans une mesure quelconque, des intérêts de l'Etat, de celui qui participe, n'importe à quel degré et sous quel titre, à l'exercice du pouvoir, appartient à la société, est placée sous le contrôle de l'opinion; autrement, la société et l'Etat seraient la propriété de ceux qui l'administrent, le gouvernent et le représentent soit au dedans, soit au dehors. La conséquence de ce principe, c'est qu'il est non-seulement permis, mais méritoire, de dénoncer toute action qui peut paraître une dérogation à la loi et un abus d'autorité. L'action dénoncée a-t-elle été réellement commise et présente-t-elle le caractère d'illégalité qu'on lui attribue? Voilà la seule question à résoudre. Si elle est résolue négativement, il est juste que le fonctionnaire public soit vengé, ou, pour mieux dire, qu'il soit rétabli dans son honneur. Si, au contraire, elle ne donne lieu à aucun doute, et si l'illégalité est flagrante, le tribunal, devant lequel s'est pourvue la prétendue victime de cette dénonciation, devra des éloges au citoyen courageux qui a défendu les libertés publiques. Sans le droit d'attaquer publiquement des actes publics soupçonnés d'être contraires à l'ordre légal ou simplement à l'indépendance et aux vertus publiques qu'on a le droit d'attendre des élus d'une nation libre, il n'y a pas d'élection véritablement éclairée, il n'y a pas de garantie assurée à la loyauté des candidatures et à la liberté des suffrages. Je dirai plus : c'est grâce à ce droit que le mandataire soupçonné d'infidélité à son mandat, que le fonctionnaire soupçonné de malversation ou d'arbitraire, trouveront le moyen de se justifier; car ce n'est pas se justifier que d'obtenir contre ses adversaires, de la part d'un tribunal, la déclaration suivante : « Vous avez parlé quand la loi vous ordonnait de vous taire; vous avez produit au grand jour ce qu'elle veut laisser dans l'ombre; je vous

Digitized by Google

condamne. » Cette condamnation n'est pas la réhabilitation de celui qui l'a provoquée, elle n'est que l'immunité du silence.

On dira peut-être que la conduite des dépositaires du pouvoir est placée sous le regard des représentants du pays ; mais, outre que les représentants du pays ne peuvent pas tout savoir, on ne manquerait pas de répondre à celui qui revendiquerait pour eux cette espèce de magistrature politique, que, renfermés dans leurs attributions législatives, ils n'ont pas le droit de s'immiscer dans les actes de l'administration. Puis les représentants eux-mêmes, en leur qualité de dépositaires des plus chers intérêts de la société, doivent être justiciables de l'opinion publique.

A plus forte raison, sera-t-il permis de divulguer, à la charge d'en faire la preuve, les actions et même les paroles des morts qui ont joué un rôle, quel qu'il soit, capable d'intéresser la postérité et l'histoire. Qu'on défende de produire au grand jour des faits plus ou moins honteux pris dans la vie d'un homme obscur, qui n'est jamais sorti de la vie privée, et cela dans le seul but de déshonorer une famille, de faire injure à un vivant, rien de plus juste. Mais que la loi ou la justice interdise de juger et de faire connaître ceux qui ont disparu de ce monde après avoir pris une part à la vie publique, après avoir joué un rôle parmi leurs concitoyens ou leurs contemporains, après avoir occupé une place dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, c'est une prétention qui ne peut se soutenir ; car elle a pour conséquence la suppression de l'histoire ou tout au moins de cette partie de l'histoire sans laquelle nous ne possédons que des faits bruts, dépourvus de la lumière morale qui les éclaire et qui en fait jaillir des leçons profitables à la conscience humaine. Quoi ! il ne serait pas permis de dévoiler les crimes et les turpitudes d'un Laubardemont, d'un cardinal Dubois, d'un Alexandre VI, d'un César Borgia, d'un Marat, d'un Robespierre, d'un Fouquier-Tinville ? Il ne serait pas permis de faire connaître les faiblesses qui se sont mêlées quelquefois à la vie des plus grands hommes, des fautes qui ont été commises par les plus grandes intelligences, afin de nous mettre à l'abri de l'orgueil et de la séduction des grandeurs ? Il ne serait pas permis de livrer à l'horreur et à l'épouvante du genre humain la dégradation où conduit ceux-là mêmes qui l'exercent, le despotisme sans frein, comme a fait Suétone pour la vie des douze Césars ? Il ne serait pas permis de fouiller dans la vie privée d'une Catherine II, d'un Pierre le Grand, d'un Pierre III, d'un Paul Ier, pour montrer que, malgré la différence des temps, des civilisations, des religions, la même cause, à seize ou dix-huit siècles de distance, a produit les mêmes effets ? Mais ce serait étouffer la voix de la conscience et du tribunal suprême de la jus-

Digitized by Google

tice, de la vraie cour de cassation, à savoir l'histoire ! Ce serait condamner l'humanité à errer sans fin dans le cercle des mêmes fautes, des mêmes erreurs, des mêmes hontes. Que les intéressés aient le droit de réclamer contre le mensonge et les calomnies, que l'historien et le biographe soient forcés de prouver ce qu'ils avancent, rien de mieux ; mais il est impossible de sacrifier à la convenance des individus et des familles les droits de la vérité et les intérêts les plus chers du genre humain.

IV

Mon intention n'est pas d'épuiser la liste des délits controversables, dont un examen trop détaillé pourrait dégénérer facilement en une casuistique du droit pénal ; cependant, il en est encore un sur lequel il m'est impossible de garder le silence, non pas tant parce qu'il a été récemment l'objet d'une discussion mémorable au sein d'une de nos assemblées politiques, que parce qu'il tient depuis un demi-siècle la conscience publique comme en suspens entre deux opinions contraires : celle des légistes et celle des économistes. C'est de l'usure que je veux parler.

Aux termes de la législation qui nous régit aujourd'hui, on appelle usure tout prêt d'argent dont on perçoit un intérêt supérieur à celui qui a été fixé par la loi. La loi ayant fixé le taux de l'intérêt, il est de toute évidence que dépasser ce taux c'est se mettre en révolte contre la loi et commettre un délit ; aussi n'est-ce point là qu'est le débat. Il s'agit de savoir si l'Etat et la loi n'outrepassent point leurs attributions quand ils fixent le taux de l'intérêt, et par conséquent si le prêt à intérêt ne doit pas être un contrat entièrement libre comme le contrat d'achat et de vente, comme le contrat de louage, comme toutes les conventions privées où le prix des choses est réglé par le rapport ordinaire de l'offre et de la demande, sauf la répression des abus de confiance, des manœuvres frauduleuses et contraires à la bonne foi. La question ainsi posée n'existe pas seulement depuis la fin du dernier siècle entre la science de la législation et l'économie politique, elle remonte à la plus haute antiquité ; elle a partagé en deux camps les politiques et les philosophes, puis elle a rangé d'un côté les philosophes et les théologiens, de l'autre les politiques et les légistes. Avant de chercher à la résoudre, je crois nécessaire d'en retracer sommairement l'histoire.

Le prêt à intérêt, ordinairement sans limites déterminées par la loi, conséquemment sans distinction entre le prêt légal et le prêt

Digitized by Google

usuraire, était autorisé, était pratiqué chez toutes les nations de l'antiquité, chez les Gaulois, chez les Grecs, chez les Romains, et, nous avons bien le droit de le supposer d'après la réputation de cupidité qui leur est faite par les historiens et les poètes, chez les Phéniciens et les Carthaginois. Les Gaulois, si nous en croyons César, plaçaient les opérations de ce genre sous la protection de Mercure. Les Grecs prêtaient habituellement leur argent à 18 p. 0/0, et s'ils descendaient quelquefois à 12, ils montaient aussi jusqu'à 48; 36 p. 0/0 était le prix ordinaire des banquiers. C'est des Grecs que nous vient l'usage de compter les intérêts à raison de 100 pour le capital; car la mine se divisait en 100 drachmes. Les Athéniens pratiquaient surtout l'usure maritime, parce qu'en raison de l'état florissant de leur marine, c'était de beaucoup la plus profitable. Chez les Romains, l'usure était une plaie sociale que la loi s'efforçait en vain de contenir en fixant le taux de l'intérêt; elle franchissait toutes les bornes en rongeant le peuple jusqu'aux os, ne lui laissant d'autre alternative que la servitude ou la révolte : car on a beau le torturer, le texte de a loi des Douze Tables est formel : la liberté des citoyens, leur vie et leurs membres servaient de garantie à leurs engagements pécuniaires; les *nexi* étaient livrés corps et âme à la merci de leurs créanciers impitoyables.

Ce qu'il y a de plus odieux dans cette situation, c'est que la nécessité d'emprunter était chez le peuple la conséquence inévitable des obligations que lui imposait le service militaire; de sorte que la servitude et la misère étaient la récompense de son patriotisme. En empruntant, il espérait se libérer par le prix de la victoire, par les dépouilles des vaincus et surtout par les terres conquises qui, aux termes de la loi, devaient être partagées entre tous les citoyens. Mais on sait ce qui arriva : les terres conquises furent retenues par les patriciens, l'*ager publicus* ne sortit pas de leurs mains, et cet accroissement inique de leurs richesses, joint à l'accroissement des misères du peuple, ne servit qu'à rendre la puissance de l'usure plus cruelle et plus inévitable; la spoliation publique servit d'arme et de prétexte à la spoliation privée.

Une des concessions obtenues par les plébéiens à la suite de leur retraite sur le mont Sacré, ce fut une loi, une loi des Douze Tables, qui fixait le *maximum* de l'intérêt à 12 p. 0/0, ou 1 as par mois. Barrière impuissante! le flot de l'usure monta toujours, et ce qui contribuait à l'élever, c'étaient les rigueurs mêmes qu'on déployait contre les usuriers. « Les créanciers, selon la remarque profonde de Montesquieu, voyant le peuple leur débiteur, leur législateur et leur juge, n'eurent plus de confiance dans ses contrats. Le peuple, comme un débiteur discrédité, ne tentait à lui prêter que pour de gros pro-

Digitized by Google

fits..... Une usure affreuse, toujours foudroyée et toujours renaissante, s'établit à Rome[1]. » Au temps de Cicéron, on prêtait à 34 p. 0/0 à Rome, et à 48 dans les provinces. Caton, cet austère républicain des temps antiques, dont M. Dupin citait dernièrement les paroles à ses collègues du Sénat; Caton, qui plaçait sur la même ligne l'usure et le meurtre : *Quid est fœnerari? Quid est cædere?* Caton était un usurier. C'était, il est vrai, l'usure maritime que pratiquait Caton et qu'il recommandait à son fils comme une industrie préférable à l'agriculture; mais l'usure maritime n'en est pas moins l'usure, et si elle fait courir plus de dangers à ses capitaux, elle recueille aussi plus de profits à cause de la grandeur et de la promptitude des bénéfices. Plusieurs autres tentatives ont été faites chez les Romains, non-seulement pour fixer le taux de l'intérêt, mais pour le faire descendre au-dessous de toute limite équitable, tantôt à 3, tantôt à 1 et tantôt même à 1/2 p. 0/0. De pareilles lois sont plus faciles à faire qu'à observer, car le capitaliste qui ne retire aucun avantage ou des avantages dérisoires du prix de son argent, aime mieux le garder pour lui; aussi l'usure demeura-t-elle le trait caractéristique des mœurs privées des Romains, ou tout au moins de l'aristocratie romaine jusqu'au moment où les empereurs jetèrent en proie à la multitude les riches patrimoines grossis de ses larmes et de ses sueurs. Les anciens oppresseurs furent opprimés à leur tour, les anciens spoliateurs furent dépouillés, et leurs biens n'eurent pas d'autre emploi que d'assurer la destruction de ces libertés dont ils avaient fait un si mauvais usage.

Parmi les peuples de l'antiquité, un seul a complétement proscrit, au moins dans son sein, le prêt à intérêt, et par un étrange caprice de la destinée, le nom de ce peuple est devenu, pendant un temps, chez les nations modernes, synonyme d'usurier : je veux parler des Juifs. Voici en effet ce que nous lisons à plusieurs reprises dans le Pentateuque[2] : « Tu ne prendras point d'intérêt de ton frère, ni intérêt d'argent ni intérêt de comestible, ni l'intérêt d'aucune chose qu'on prête à intérêt. De l'étranger tu peux prendre de l'intérêt, mais tu ne prendras pas d'intérêt de ton frère, afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse en toute chose où tu mettras la main. » Rien de plus clair que le sens et la raison de ce précepte. Chez un peuple voué exclusivement à l'agriculture et soumis à la loi agraire, la nécessité d'emprunter ne pouvait être que le résultat d'un malheur accidentel, et il était défendu, au nom de la charité, de profiter de cet accident; il était dangereux, au point de vue politique, de porter

[1] *Esprit des lois*, liv. XXII, ch. XX.
[2] *Deut.*, ch. XXIII, v. 20 et 21; *Conf.*, *Exode*, ch. XXII, v. 24; *Lévit.*, ch. XXV, v. 37.

Digitized by Google

atteinte à cette égalité de fortunes, à cet équilibre de propriétés que le législateur voulait maintenir à perpétuité, comme le fondement même de sa république. Mais dès qu'il s'agissait de prêter à un homme d'une autre nation, la défense de recevoir des intérêts ne pouvait plus se justifier par les mêmes raisons. On doit moins à un étranger qu'à un concitoyen; un étranger peut emprunter pour un autre motif que pour réparer son champ dévasté par l'orage ou pour remplacer son troupeau moissonné par la peste. Enfin, l'inégalité des fortunes, proscrite en Israël, n'était pas imposée à l'étranger, et surtout ne pouvait pas lui être imposée par le législateur des Hébreux. La loi de Moïse a été confirmée par ce précepte de l'Evangile : *Mutuum date nihil sperantes;* « Soyez bienfaisants les uns envers les autres sans espoir de récompense. »

En dehors de ce peuple, il y a eu aussi un homme, un des plus grands dont s'honore la race humaine, qui a condamné d'une manière absolue, non-seulement l'usure, mais le prêt à intérêt. Ce que Moïse avait dit au nom de la charité, Aristote le répète au nom de la justice telle qu'il la comprend, au nom de l'économie politique telle que son génie entreprend de la fonder au milieu d'une société où le commerce et l'industrie étaient encore dans l'enfance, et où le crédit n'était pas même né. Aristote, dans le premier livre de sa politique[1], passant en revue les différents moyens de production ou les différentes sources de la richesse, en distingue de deux espèces : celles qui sont naturelles et celles qui ne le sont pas. Les moyens naturels de s'enrichir, ce sont ceux qui créent quelque chose ou qui mettent à notre disposition de véritables produits; ce sont toutes les industries que l'antiquité a connues : l'agriculture, le pacage, la pêche, la chasse, même la guerre. Les moyens artificiels, ce sont ceux qui ne créent rien ou qui augmentent notre fortune au moyen d'une convention. Tel est le commerce, qui nous enrichit uniquement par voie d'achat et de vente, et qui substitue aux richesses réelles une richesse de convention : à savoir, la monnaie; car la monnaie, dans l'opinion d'Aristote, n'a aucune valeur par elle-même; elle n'a, pour me servir du langage consacré dans l'économie politique de nos jours, qu'une valeur d'échange. Enfin, au-dessous du commerce, au dernier rang des moyens de production, est le prêt à intérêt. « L'intérêt, dit-il, c'est de l'argent issu d'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature[2]. » Aristote, en parlant ainsi, tire des conséquences vraies d'un principe faux, et sa doctrine sur le prêt à intérêt, quand on l'envisage de ce point vue, n'est pas du tout aussi ridicule qu'elle l'est devenue plus tard dans la bouche de ses

[1] Ch. III.
[2] *La Politique d'Aristote*, traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, p. 37.

Digitized by Google

disciples du XIIIe siècle. S'il est vrai que l'argent n'a aucune valeur par lui-même et ne contribue en aucune manière à augmenter la richesse publique, celui qui prête ses capitaux ne rend aucun service et ne mérite aucune récompense. Au XIIIe siècle, entre les mains de saint Thomas d'Aquin, de Gilles de Rouen, de Henri de Gand et des autres scolastiques, la doctrine d'Aristote est devenue un axiome ridicule. On disait : « Il est contraire à la nature des choses que l'argent se reproduise lui-même comme les animaux et les plantes, ou qu'une matière inerte comme l'argent puisse faire des petits. »

En dépit de cette interprétation, la proposition d'Aristote et la défense de Moïse, fortifiées par le précepte de l'Evangile, sont devenues les règles du moyen âge, et non-seulement du moyen âge, mais des temps modernes, jusqu'à la révolution de 1789. Le prêt à intérêt ne fut d'abord proscrit que par l'Eglise et par le droit canon : encore, la défense de l'Eglise s'adressait-elle exclusivement aux clercs, parce qu'ils devaient donner l'exemple de la perfection chrétienne ; peu à peu, elle s'étendit des clercs aux laïques, et passa du droit canon dans la loi civile. Deux capitulaires de Charlemagne, l'un de 789, l'autre de 813, flétrissent, sous le nom d'usure, l'intérêt même le plus modéré, et déclarent interdit tout profit de ce genre : *Omnino omnibus interdictum est ad usuram aliquid dare.* Plusieurs conciles, réunis sous le règne de Louis le Débonnaire, déclarent infâmes les prêteurs à intérêt (*in tota vita infames habeantur*), et les privent de la sépulture ecclésiastique ; ils ne permettent pas même d'exercer cette industrie pour le rachat des captifs. Jusqu'alors tout le monde était d'accord, et la loi civile n'était que l'écho de la loi ecclésiastique ; mais au XIIe siècle, à la renaissance du droit romain, la guerre éclata entre les légistes et les théologiens, et naturellement, aux légistes vont se joindre les politiques, et aux théologiens les philosophes, puisque la théologie et la philosophie étaient à peu près confondues, au moins par les personnes qui les représentaient. Les légistes voulurent ressusciter la loi romaine qui permettait le prêt à intérêt, sauf à en interdire les excès et les abus ; les théologiens maintenaient les dispositions canoniques qui le proscrivaient, et les philosophes leur prêtaient l'appui d'Aristote. Une proposition d'Aristote, au XIIe et au XIIIe siècle, avait l'autorité d'un axiome de géométrie ou d'un dogme révélé. Ce fut la théologie et Aristote qui l'emportèrent. Le pouvoir séculier n'avait plus qu'à se faire l'exécuteur des prohibitions de l'Eglise ; et ces dispositions allaient si loin, que le pape Innocent III déclara libres de leurs engagements envers leurs créanciers et déliés de leurs serments les débiteurs de tout prêt à intérêt. C'est ainsi que, sous prétexte d'atteindre à la perfection chrétienne, on foulait aux pieds les obligations de la

Digitized by Google

plus vulgaire probité, et l'on enseignait, au nom de la religion, le vol et la mauvaise foi. Voilà où conduit le mépris de la raison, l'oubli des lois naturelles de la conscience et l'adoration servile des textes.

L'interdiction absolue du prêt à intérêt chez les peuples chrétiens du moyen âge eut le même résultat que l'abaissement forcé de l'intérêt chez les Romains ; elle ouvrit un champ illimité à l'usure, et cela avec la connivence intéressée des rois qui se proposaient de l'extirper. En effet, en dépit de toutes les lois, « il faut, comme l'a dit Montesquieu, que les affaires de la société aillent. » Les uns sont forcés d'emprunter; les autres ne veulent prêter et risquer leurs capitaux que moyennant certains avantages. Le contrat qui leur permettrait de s'entendre étant condamné par la loi, il faut bien ruser avec la loi et ériger en privilége l'opération même qu'elle déclare criminelle : c'est ce qui arriva. On accorda, à titre de monopole, aux lombards et aux juifs la faculté de prêter de l'argent à gros intérêts, et naturellement ce monopole était vendu très cher ; d'autant plus cher, qu'on permettait de percevoir des intérêts plus élevés. De sorte que, plus l'usure sévissait dans un pays, plus la caisse des rois en profitait, et plus aussi ils en étaient responsables. Cette coutume était également consacrée en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Belgique. L'Allemagne seule faisait exception, parce que les empereurs d'Allemagne, se donnant pour les héritiers des empereurs romains, comptaient au nombre de leurs prérogatives de permettre le prêt à intérêt, sous des conditions définies par la loi civile. Aussi, l'argent y était-il à un prix relativement modéré : de 12 à 18 p. 0/0 ; tandis qu'ailleurs l'usure, avec l'assentiment de l'autorité, s'élevait à des proportions formidables. En trois ans et quatre mois, le capital était doublé, sans préjudice de l'intérêt des intérêts.

Rien de plus curieux que le raisonnement par lequel on justifiait cet état de choses. Ce raisonnement, nous le trouvons dans la bouche des conseillers de Louis IX, quand ce prince, esclave aveugle des lois canoniques, veut bannir sans exception de toute l'étendue de son royaume une industrie condamnée par l'Eglise. Qu'importe, lui disait-on, qu'une race damnée, comme celle des juifs, fasse un métier damnable? Vous n'ajouterez rien au danger que court leur salut, et vous donnerez satisfaction au besoin de vos peuples. Disons tout de suite que les lombards n'étaient guère plus en odeur de sainteté que les juifs. Nous les voyons en plusieurs pays repoussés de la communion et privés de la sépulture chrétienne. Ils partagent avec les juifs la haine du peuple et les persécutions des princes. Ces princes ne s'apercevaient pas ou feignaient de ne pas s'apercevoir

Digitized by Google

qu'ils sévissaient contre leurs complices et les livraient lâchement aux victimes dont ils partageaient les dépouilles. Ils recueillaient de cette politique un double profit : ils recevaient d'abord le prix du monopole qu'ils vendaient, et quand les concessionnaires de ce dangereux privilége étaient devenus, au bout de quelque temps, l'objet des fureurs populaires, ils les chassaient, après avoir confisqué leurs biens, c'est-à-dire qu'ils prenaient des deux mains un bien dérobé : ils partageaient avec les juifs les dépouilles de leurs peuples et partageaient avec leurs peuples les dépouilles des juifs.

Les abus que nous venons de signaler s'adoucirent avec les mœurs, mais la cause qui les provoquait subsista ; le prêt à intérêt resta interdit par les ordonnances des rois de France, et cela sous les peines les plus sévères. Condamné, pour une première infraction, au bannissement, à l'amende et à l'humiliation de l'amende honorable, le coupable, en cas de récidive, encourait « la confiscation de corps et de biens », c'est-à-dire la confiscation proprement dite et les galères à perpétuité [1]. Cependant, comme il fallait bien faire la part de la nécessité, on admit toute sorte d'exceptions qui, sans attaquer le principe de la loi, laissaient la porte ouverte aux opérations les plus indispensables de la vie économique. On réserva l'intérêt des monts-de-piété, institués pour le bien des pauvres ; celui de la rente constituée, qu'admettaient déjà les théologiens du moyen âge ; celui de toute somme d'argent prêtée à l'Etat, sous prétexte que l'Etat a le droit d'exiger un tel service et d'en fixer les conditions. On plaça aussi en dehors de la loi commune les marchands qui fréquentaient les foires de Lyon, pourvu qu'ils n'empruntassent que pour les besoins de leur commerce. Enfin, la même immunité s'étendit peu à peu aux commerçants, en général, et amena l'existence des banques régulières. Lorsqu'un négociant, disaient les jurisconsultes, se décide à prêter son argent, il se prive du bénéfice qu'il aurait pu retirer de ses capitaux en les appliquant à ses affaires. Il est donc de toute justice qu'il reçoive de l'emprunteur une indemnité équivalente à la perte qu'il a subie (*damnum emergens*) ou au profit qui lui a échappé (*lucrum cessans*) [2]. D'aussi larges exceptions eurent naturellement pour résultat de supprimer la règle ; mais restait toujours le taux de l'intérêt, fixé par la loi d'une manière invariable à 5 p. 0/0.

Cette dernière restriction fut vivement attaquée par les écrivains du XVIIIe siècle. Défendant avec passion la liberté du commerce, tant intérieur qu'extérieur, l'école de Quesnay et d'Adam Smith, ou, comme on l'appelait alors, la secte des économistes, devait protester contre

[1] Voir Jousse, *Traité de la Justice criminelle*, 4 vol. in-4°, t. IV, . 267 et suiv. Paris, 1771.

[2] Ouvrage cité, même volume, p. 268.

Digitized by Google

cette immixtion de la loi contre cette intervention de l'Etat dans les transactions privées du prêteur et de l'emprunteur, du marchand de capitaux et de son client. L'argent fut appelé une marchandise qui, outre sa valeur d'échange, avait sa valeur propre, essentiellement variable comme celle de toute marchandise, selon qu'elle est abondante ou rare. De quel droit et avec quelle raison, avec quel profit pour les particuliers ou pour la société entière, l'Etat voulait-il lui attribuer un prix invariable? L'argent n'appartient pas à l'Etat, quoiqu'il porte l'empreinte de l'Etat, comme garantie de son poids et de son titre; il appartient à celui qui le possède, comme la maison appartient à celui qui l'a fait bâtir ou qui l'a achetée. Si l'Etat n'a pas le droit de fixer un prix *maximum* pour le loyer d'une maison, pourquoi ce droit lui appartiendrait-il pour le loyer de l'argent? C'est à Turgot qu'on fait l'honneur d'avoir, le premier, soutenu ces maximes dans notre pays. On regarde son *Mémoire sur le prêt d'argent* comme le premier manifeste de ce genre. Mais c'est une erreur; Montesquieu, dans cette voie, a précédé Turgot et Adam Smith. Dans le XXIIe livre de l'*Esprit des lois*, il a traité la question avec une telle lucidité et une telle profondeur, qu'il ne laisse presque rien à dire à ses successeurs. On remarque surtout dans ce livre un petit chapitre (le XIXe) qui contient la substance et la moelle de tous les arguments qui ont été développés après lui, de tous les traités qui ont été écrits sur le même sujet, et des longs discours qui ont été récemment prononcés au Sénat.

Il est bon de savoir d'abord qu'il a déjà réfuté précédemment les doctrines d'Aristote, qui n'accorde à l'argent qu'une valeur de convention et tout au plus une valeur d'échange. « L'argent, dit-il [1], comme métal, a une valeur comme toutes les autres marchandises, et il a encore une valeur qui vient de ce qu'il est capable de devenir le signe des autres marchandises; et s'il n'était qu'une simple marchandise, il ne faut pas douter qu'il ne perdît beaucoup de son prix. »

Puis, arrivant au prêt, il s'exprime en ces termes : « L'argent est le signe des valeurs. Il est clair que celui qui a besoin de ce signe doit le louer, comme il fait toutes les choses dont il peut avoir besoin. Toute la différence est que les autres choses peuvent ou se louer ou s'acheter, au lieu que l'argent, qui est le prix des choses, se loue et ne s'achète pas. »

« C'est bien une action très bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt; mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion et non une loi civile. »

[1] Liv. XXII, ch. X

Digitized by Google

« Pour que le commerce puisse se bien faire, il faut que l'argent ait un prix, mais que ce prix soit peu considérable. S'il est trop haut, le négociant qui voit qu'il lui en coûterait plus en intérêts qu'il ne pourrait gagner dans son commerce, n'entreprend rien. Si l'argent n'a point de prix, personne n'en prête, et le négociant n'entreprend rien non plus. »

« Je me trompe quand je dis que personne n'en prête. Il faut toujours que les affaires de la société aillent ; l'usure s'établit, mais avec les désordres qu'on a éprouvés dans tous les temps. »

« La loi de Mahomet confond l'usure avec le prêt à intérêt. L'usure augmente dans les pays mahométans à proportion de la sévérité de la défense ; le prêteur s'indemnise du péril de la contravention. »

Placée entre les idées nouvelles et la vieille législation, entre la liberté absolue et l'absolue prohibition, l'Assemblée constituante prend un parti intermédiaire. Par un décret en date du 2 décembre 1789, elle permet le prêt à intérêt ; mais elle fixe le taux de l'intérêt en matière civile à 5 p. 0/0, et s'en remet, en matière commerciale, aux usages particuliers du commerce. Cette disposition, sauf le taux de l'intérêt qui n'est pas fixé, passe dans le Code civil. Le Code civil, en effet (art. 1905, 1906 et 1907), après avoir permis le prêt à intérêt, distingue entre l'intérêt légal et l'intérêt conventionnel. Le premier est fixé par la loi ; le second peut excéder celui de la loi toutes les fois que la loi ne l'a point prohibé. C'était laisser la porte ouverte à la liberté des transactions commerciales, que réservait aussi la Constituante. Mais la loi du 3 septembre 1807 a voulu que l'intérêt fût immuable partout. Elle a consacré le taux de 5 p. 0/0 en matière civile et de 6 p. 0/0 en matière de commerce. C'est cette loi qui est encore en vigueur. C'est cette loi qui est aujourd'hui attaquée de toute part, au nom de l'expérience et au nom de la science, au nom du commerce et de l'économie politique. Abandonnée par les théologiens et même par les hommes politiques, elle n'est plus défendue que par un petit nombre de légistes, et ces légistes ont contre eux, non-seulement les arguments de leurs adversaires, mais la législation des pays les plus civilisés de l'Europe : car le prêt à intérêt est aujourd'hui déclaré libre en Angleterre, en Belgique, en Hollande, et nulle part on ne se plaint qu'il ait produit de fatales conséquences. En France même, la loi de 1807 a reçu une profonde atteinte par la loi du 10 juin 1857 qui proroge le privilége de la Banque de France. L'art. 8 de cette loi porte que « la Banque de France pourra, si les circonstances l'exigent, élever au-dessus de 6 p. 0/0 le taux de ses escomptes, et l'intérêt de ses avances. » C'est ériger de nouveau l'usure en privilége comme sous les anciens

Digitized by Google

rois de France; et au profit de qui ce privilége est-il consacré? Au profit d'une institution qui a été créée précisément pour abolir l'usure et assurer au commerce, sous les conditions les plus avantageuses, les capitaux et le crédit dont il a besoin.

En présence de ces faits, la vieille théorie ne peut plus se soutenir. Le commerce d'argent, le louage d'argent est, de sa nature, une transaction privée où la loi n'a pas à intervenir autrement que pour la répression de la fraude et de la mauvaise foi. En droit, l'usure n'est pas un délit.

Mais si l'usure n'est pas contraire aux principes du droit et ne peut pas être l'objet d'une répression pénale, elle est contraire aux principes de l'humanité, aux principes de la charité, aux principes de l'honneur, et c'est avec raison qu'elle est flétrie par l'opinion publique. Il faut distinguer, en effet, entre les opérations du commerce et les besoins de la vie civile. C'est là seulement, sous la contrainte de la nécessité, sous la pression du malheur que l'usure devient un crime, que l'usure peut être comparée au meurtre. Mais par quelle mesure la prévenir, puisque la loi est impuissante? Par des institutions de bienfaisance et de charité, par une sorte de banque du peuple plus humaine que le mont-de-piété et moins exigeante en fait de garantie que la Banque de France; par un crédit mobilier d'une organisation particulière, qui n'accepte que le nantissement du pauvre et qui se soutienne en grande partie par l'humanité des riches. Prêter au pauvre est plus méritoire que lui donner; car c'est lui donner deux fois que de le laisser en possession de sa dignité et de son mince avoir, que de le soustraire à sa propre gêne et à l'avidité de ceux qui exploitent sa misère. La société qui a été créée récemment sous le nom du Prince impérial semble appelée à réaliser cette idée, et elle la réalisera certainement si elle ne dévie point de son principe; si, au lieu d'une institution de charité elle ne finit point par devenir une institution politique. Au reste, ce n'est pas la question d'économie sociale, mais la question de droit que nous voulions traiter ici, et celle-là, quels que soient les moyens de remédier aux abus de la force et à la sujétion de la faiblesse, nous croyons l'avoir résolue en faveur de la liberté.

AD. FRANCK,
de l'Institut.

Digitized by Google

MÉNIQUETTE

QUATRIÈME PARTIE[1]

XXIII

Je me trouvais dans une situation horrible. Si je voulais rester à Octon, il fallait travailler comme autrefois, avec la même application, la même suite, et je m'en sentais absolument incapable. Pourtant mon oncle, qui peut-être avait deviné quelque chose de mon amour, ne me garderait pas chez lui si, par un accomplissement rigoureux de mes devoirs, je ne parvenais à lui donner le change sur mes véritables sentiments. Ses dernières paroles, malgré l'embrassement qui les avait accompagnées, avaient été menaçantes..... Mais comment traduire du latin, apprendre des leçons avec un esprit bouleversé comme l'était le mien? Pouvais-je désormais, quand Méniquette n'était plus là, que la plus âpre jalousie me mordait aux entrailles, m'intéresser à tout le fatras qu'on voulait me mettre en tête? A quoi bon étudier, d'ailleurs? Si je triomphais dans la lutte qui allait s'engager, de plus en plus acharnée, entre Sauvageol et moi, Méniquette ne me tiendrait-elle pas lieu de tout? Et si je devais être vaincu, à quoi me servirait d'avoir tenté des efforts sans résultat; car pourrais-je vivre une fois Méniquette perdue? Dans les deux cas il fallait fermer les livres et précipiter les choses vers un dénoûment. En me hâtant d'attaquer Adrien, peut-être me serais-je débarrassé de lui ou l'aurais-je contraint à renoncer à Méniquette avant que mon oncle se fût tout à fait décidé à me renvoyer. Oh! alors, quand Méni-

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 485 (livr. du 15 août 1862); p. 697 (livr. du 31 août); t. XXIX, p. 125, livr. du 15 septembre).

Digitized by Google

quette ne pourrait aimer que moi, n'appartenir qu'à moi, comme je travaillerais, si, pour obtenir le droit de demeurer à Octon, je devais travailler encore !

Après ma classe du soir, je partis pour Roumégoux. J'étais bien résolu à en finir avec mes indécisions et à agir tout de suite. J'avais la tête farcie de projets absurdes et terribles. Ce fut en vain que je ralentis le pas pour mettre quelque ordre dans toutes les idées qui me bouillonnaient dans l'esprit; j'étais arrivé au pied du Pain-de-Sucre, qu'aucun rayon de lumière n'avait encore pénétré cet effroyable chaos moral. Je trouvais vingt moyens de me délivrer à jamais de Sauvageol; mais quel était le meilleur de ces moyens? A cette question je ne pouvais répondre. Une chose seule était certaine, c'est que, n'importe de quelle façon je m'y prendrais, j'attaquerais l'ennemi. Stimulé par la pensée d'une vengeance prochaine, je gravis en quelques minutes le sentier âpre et rude du Pain-de-Sucre. Arrivé au sommet, je m'assis. Je regardai de tous côtés, cherchant l'endroit où l'on abattait les arbres. Enfin, de l'autre côté du Salagou, je vis de longues poutres blanches couchées sur un lit de gros copeaux, mais pas un journalier. Je descendis vers la genévrière pour observer de plus près les bords du ruisseau. Je n'avais pas fait trente pas que je tressaillis de la tête aux pieds : je venais d'apercevoir, négligemment abandonnée sur le sol, non loin des chênes-verts équarris, une grande hache luisante! Je ne saurais dire pendant combien de temps mes yeux restèrent attachés sur ce morceau de fer emmanché d'un morceau de bois, outil si vulgaire dans la main de l'ouvrier, instrument si terrible dans celle du bourreau.

Soudain, les coups réitérés d'un marteau retentirent; puis, en allongeant les oreilles, je crus percevoir des sons de voix. Je me hissai sur un roc et vis Sauvageol; il était accroupi aux bords du Salagou, effroyablement grossi par la fonte des neiges, essayant, avec le secours du maréchal d'Octon, de sceller une chaînette de fer à l'énorme poutre qui servait de passerelle sur le ruisseau. Je me replongeai dans les genévriers, pour concerter définitivement mon plan d'attaque, quand je m'entendis appeler.

« Julien ! Julien ! » criait Sauvageol.

Je fus contraint de me montrer.

« Viens donc nous aider un peu; tu chasseras plus tard tes grives. »

Il s'agissait, après avoir enchaîné la passerelle, de la rouler sur un gros quartier de rocher et de l'y fixer. Sans dire un mot à Adrien, je pris au bout de la poutre la place que m'indiquait le maréchal, et, de concert avec eux, je m'escrimai de mes bras. En quelques mi-

Digitized by Google

nutes, nous eûmes poussé la passerelle jusqu'à l'entaille profonde creusée dans le roc pour la recevoir.

« Voilà tout, dit le maréchal entassant ses outils dans son havre-sac de cuir.

— Vous êtes sûr au moins, demanda Sauvageol sautant sur la passerelle, que l'eau ne l'emportera pas cette fois?

— C'est impossible, à moins que le Salagou ne déracine cette roche. »

Le maréchal passa le havresac sur son dos, et fit mine de partir. Un frisson de joie féroce me parcourut tous les membres : j'allais donc me trouver seul avec mon rival!

« Est-ce que tu ne reviens pas à Octon à cette heure, Adrien? demanda le maréchal.

— Mais, oui, j'y reviens. Donnez-moi seulement le temps de ramasser les outils que j'ai laissés par là-bas. »

Il franchit la passerelle en deux enjambées, se dirigeant vers l'endroit où reluisait dans l'herbe le tranchant aiguisé de la hache.

Mon ennemi m'échappait. Harcelé par une haine intraitable, j'allai me planter au beau milieu de la passerelle, déterminé à arrêter Adrien à son passage et à le précipiter dans le Salagou, qui grondait formidablement sous mespieds.... Pitoyable fanfaronnade! Quand je vis Sauvageol, la hache sur l'épaule, les bras nus, dans toute l'attitude de la force, marcher à moi, tranquille et calme, je fus épouvanté et battis en retraite.

« Adrien, balbutiai-je, quand il fut devant moi, je ne suis pas venu à Roumégoux aujourd'hui pour y chasser des grives. Mon oncle m'a envoyé ici pour te prier de demander au chevrier quel jour il ramènerait Bly à la maison. Zabeth la réclame, car nous voici au mois de février.

— Alors, il faudrait monter jusqu'aux étables, là-haut? fit-il indiquant du doigt les bergeries, de l'autre côté du Salagou.

— Si cela t'ennuie, j'irai seul, dis-je d'un air piqué.

— Au contraire, Julien, je ne demande pas mieux que d'être agréable à Zabeth. Allons trouver le chevrier tout de suite.—Tenez, maréchal, prenez-moi cette hache, vous la laisserez à la ferme en passant.

— Je la porterai bien, moi, Adrien, si elle te pèse. »

Et, tout frémissant, j'allongeais le bras pour saisir la hache, mais le maréchal la tenait déjà.

« En route, en route! s'écria Sauvageol traversant la passerelle, hâtons-nous, il fera bientôt nuit! »

Digitized by Google

XXIV

Au milieu de mes préoccupations infernales, je ne m'étais pas aperçu qu'en effet le jour baissait. Aussi, au moment de suivre Adrien dans le sentier pierreux où il venait de s'engager, m'arrêtai-je tout à coup plein d'hésitation. Ma pensée me reporta malgré moi vers la cure, où mon oncle et Zabeth devaient m'attendre déjà pour souper. Je songeai au règlement inflexible..... Mais mon irrésolution ne fut que de quelques secondes. Emporté par une indomptable frénésie, je m'élançai sur les traces de mon rival.

Sauvageol, dont toutes mes injustices n'avaient pu altérer en rien la nature placide et confiante, me demanda, ce qu'il m'avait demandé cent fois, pourquoi je n'allais pas le voir plus souvent chez lui, pourquoi je vivais ainsi à l'écart, au lieu de continuer à Octon notre ancienne vie de Lodève, intime, fraternelle. Il m'eût été facile de lui répondre, de lui expliquer clairement toutes mes répugnances; mais, pour cela, il fallait parler de Méniquette, et prononcer ce nom, c'était devancer l'heure d'une lutte que je ne pouvais engager qu'avec la certitude de la victoire. Je balbutiai quelques mots vides de sens.

« Véritablement, continua Sauvageol, je suis affligé de te voir si triste, Julien. Que signifie ce changement absolu d'humeur? A Lodève, tu riais, tu t'amusais, tu te battais.....

— Et je me battrai encore quand il faudra, sois tranquille! interrompis-je les dents serrées.

— Oh! oh! tu me fais peur! Contre qui en as-tu donc?

— Contre qui j'en ai? m'écriai-je. — Et par un mouvement que je ne fus pas maître de réprimer, je levai mon poing fermé sur Sauvageol.

— Ah! je suis charmé de voir que c'est à moi que tu en veux, dit-il rabattant mon bras avec calme; mais que le diable m'emporte si je devine pourquoi, par exemple!

— Tu l'apprendras pourquoi. Marchons!

— Marchons! » répéta-t-il avec un éclat de rire moqueur.

Tandis que le fils du maire allait en avant, la veste négligemment rejetée sur l'épaule, chantonnant, je marchais dans le même sentier, à une trentaine de pas de lui, ruminant mille pensées criminelles.— Adrien ne devait plus revenir à Octon, revoir Méniquette; il fallait qu'il mourût de mes mains ou que je me fisse tuer par lui. Si je ne découvrais pas d'autre moyen d'en finir, en regagnant la ferme, à la

Digitized by Google

nuit tombante, je lèverais une grosse pierre et le terrasserais à mes pieds. — Nous arrivâmes aux bergeries avant le retour des chèvres. Sauvageol s'assit sur un bloc creux qui servait d'abreuvoir aux bêtes, moi je restai debout, adossé au tronc rugueux d'une yeuse et tourné vers le Salagou, dont on entendait les ondes grossies se briser avec fracas contre les quartiers de granit. Du point où j'étais placé, j'embrassais toute la vallée : à droite, je voyais les maisonnettes d'Octon estompées par la brume ; vis-à-vis, les monts de Valquières et de Carlincas encore tout blancs de neige ; à gauche, le Pain-de-Sucre aux flancs duquel éclataient çà et là quelques amandiers en fleurs. Mes yeux s'égarèrent quelque temps à travers l'horizon, mais ils revinrent vers le Salagou et ne s'en détachèrent plus. Une sorte de ruban large et blanc qui semblait flotter sur l'eau les tenait fascinés. C'était la passerelle ! Je tressaillis en apercevant la large poutre se détachant en vigueur sur le fond du ruisseau rougeâtre et grondant. L'idée me traversa involontairement le cerveau que la passerelle serait le théâtre du drame terrible que je cherchais à nouer. Au lieu de lancer une pierre à Sauvageol, de m'exposer à le manquer et de devenir alors sa victime, ne valait-il pas mieux le laisser s'avancer sur la passerelle, puis fondre sur lui à l'improviste et le précipiter dans le ruisseau, qui l'entraînerait et le briserait à l'angle de quelque rocher ? En un instant tout fut décidé : Adrien périrait noyé dans le Salagou ! La sécurité que j'éprouvai, une fois cette résolution prise, me gonfla le cœur d'espérance. Enfin Méniquette allait m'appartenir sans partage ! Impatient d'en arriver à mes fins, je me retournai vivement vers l'Octonnais, avec l'intention de le presser de repartir, puisque les chèvres ne rentraient pas, et que la nuit s'avançait. Mais, au même instant, le cor du chevrier fendit l'air de ses sons aigus, prolongés, sauvages.

« Voici le troupeau, Julien, » me dit Sauvageol.

En effet, les chèvres, débouchant au détour du sentier, venaient vers nous deux à deux, calmes et silencieuses. Le pâtre, que j'avais surpris autrefois à la poursuite de Mirliflor, marchait aujourd'hui d'un pas égal à la tête de la colonne, dont les chiens suffisaient à maintenir l'ordre parfait. En quelques minutes, le troupeau assiégea les portes à claire-voie des étables. Le chevrier s'accota contre la muraille et compta les bêtes qui entraient. Je vis défiler Bly. Elle me reconnut, car elle bêla trois fois, me regardant avec ses grands yeux mélancoliques.

« Charlot, dit Adrien au chevrier, en venant à la messe, dimanche, tu emmèneras Bly à la cure, entends-tu ?

— Oui, notre maître, on n'y manquera pas.

— A propos, et le nouveau bouc Baccho ?....

Digitized by Google

— Il travaille, notre maître, il travaille! Je l'entends toutes les nuits qui fait dans les étables un sabbat d'enfer. Oh! c'est un bon ouvrier, Baccho! et puis c'est un animal très doux. Il ne ressemble pas à cet enragé Mirliflor qui mordait tout le monde, gens et bêtes, et duquel vous avez bien fait de me délivrer. Je crois que si j'avais continué à garder Mirliflor, il m'aurait éventré quelque jour..... C'est égal, ajouta le chevrier en branlant la tête, ça doit avoir fait tout de même de la peine à votre oncle Ortios de se défaire de cette bête sauvage. Je ne sais pourquoi il tenait tant à Mirliflor, mais il y tenait si bien que jamais on n'avait pu le décider à le vendre. C'est là une preuve, Monsieur Adrien, que c'est vous qui allez être le maître de tout à présent. Aussi bien votre cousine est jolie, puis elle apporte quelque chose dans le tablier, la petite! Enfin, je vous souhaite bien du bonheur dans votre mariage, notre maître, et à Mlle Méniquette pareillement.....

— Et comment sais-tu que je me marie, bavard? demanda Sauvageol.

— Pardi, notre maître, je le sais par votre père qui, dimanche passé, à Octon, me dit comme ça sur la Place : « Enfant, dans une quinzaine de jours, nous avons la noce d'Adrien, garde-nous des chevreaux pour le rôti. Vous comprenez..... »

Nous nous éloignâmes.

Adrien donc était à la veille d'épouser Méniquette. Je n'étais plus maître de moi. En descendant vers le Salagou, je sentais mes poings se crisper, et j'étais toujours au moment de ramasser quelque pierre pour en écraser la tête de mon ennemi. Dieu! quand arriverions-nous à la passerelle?....

La nuit tombait noire et pluvieuse, et tandis que Sauvageol, familiarisé avec ces sentiers perdus, marchait en avant d'un pas rapide, j'étais obligé de m'arrêter à chaque minute pour dégager mes pieds des trous glaiseux où ils s'embourbaient incessamment. Ces obstacles d'un nouveau genre m'exaspéraient. Tout à coup l'idée me vint qu'Adrien pourrait bien profiter de l'avance qu'il avait sur moi pour m'échapper. Parvenu le premier à la passerelle, m'attendrait-il pour la franchir? Une angoisse horrible me couvrit le front de sueur, et, au risque d'aller donner de la tête contre le tronc de quelque arbre, par un élan spontané de tout moi-même, je me précipitai en droite ligne vers mon rival, que j'apercevais vaguement à travers la pluie et l'ombre sans cesse croissantes. Je l'atteignis. Il s'était arrêté à quelques pas de la passerelle, regardant monter l'eau du Salagou qui battait ses rives avec un bruit sinistre et menaçant.

« J'ai pensé, Julien, me dit-il, que tu aurais besoin de ma main pour traverser la passerelle, et je t'ai attendu.

Digitized by Google

— Je n'ai que faire de ta main, répondis-je durement.

— Comme il te plaira! mais alors, je t'en prie, marche avec précaution sur la poutre, car la pluie qui tombe doit la rendre très glissante.

— Veille à tes jambes, et ne t'occupe pas des miennes qui n'ont jamais bronché. »

Nous allâmes vers la passerelle, Adrien, calme, d'un pas paisible, régulier, moi, frémissant de tous mes membres, la tête en feu, n'avançant que par saccades convulsives.

Nous atteignîmes le bout de la poutre. La pluie redoublait. Adrien se retourna vers moi.

« Passe le premier, me dit-il; je crains qu'il ne t'arrive malheur si je te laisse derrière moi; tu ne me parais pas dans ton assiette ordinaire.

— Finiras-tu de te moquer! m'écriai-je avec emportement. Tu me prends donc pour un enfant, toi aussi? Marche, je te suis! »

Sauvageol haussa les épaules, puis fit quelques pas sur la passerelle. C'est alors que, tout entier à ma jalousie aveugle, saisi d'une sorte de vertige furieux, je m'élançai sur la poutre de façon à heurter violemment mon rival qui en avait atteint le milieu. Le choc fut terrible, nous en perdîmes tous deux l'équilibre, et, après un chancellement qui ne dura pas une seconde, nous roulâmes ensemble dans le Salagou.

XXV

Je n'essayerai pas de traduire l'impression que j'éprouvai en me trouvant tout à coup noyé dans le Salagou débordé; elle est intraduisible. Tout ce que je puis dire, c'est que ce fut une impression d'effroi horrible. En revenant sur l'eau, car par l'élan de ma chute j'avais plongé assez profondément, quoique étourdi, une idée se fit jour dans mon esprit : *il fallait me sauver à tout prix.* Je jetai autour de moi un regard rapide. Sans que j'en eusse eu le sentiment, le flot bouillonnant m'avait entraîné déjà loin de la passerelle. Au lieu de gros rochers, je n'aperçus de chaque côté du ruisseau que des osiers et des saules. J'essayai de nager vers la rive la plus proche; malheureusement, étant tombé dans le fil même du courant, il me fut impossible de me soustraire à sa force attractive, et je dus lutter pour me maintenir au milieu du ruisseau, au risque d'être broyé par les rochers, les décombres de toutes sortes qu'il charriait sourdement. Je ne sais depuis combien de temps duraient mes efforts

Digitized by Google

désespérés quand l'eau étant tout à coup devenue plus calme — elle ne se trouvait plus encaissée entre deux collines et pouvait s'épandre librement dans la plaine — je me crus sauvé. Je n'eus, en effet, aucune peine à fendre le flot très apaisé dans la direction du rivage; mais alors, par une fatalité inouïe, je sentis soudainement se mourir mes forces. Mes bras et mes jambes, contrariés dans leur jeu par des habits tout imbibés, étaient complétement épuisés. Le désespoir, la rage, me firent avancer encore de quelques brasses; mais je n'en pouvais plus. La rive était là, et je devais renoncer à la toucher. Cette pensée acheva de m'accabler.

Cependant, quoique plus faible, le flot, qui agissait incessamment sur moi et auquel je ne résistais plus, m'eut bientôt poussé de nouveau au milieu du courant. Cette fois j'étais infailliblement perdu. A peine s'il me restait assez de force pour me maintenir sur l'eau, et je voyais approcher le moment où mes mains, paralysées comme mes bras et mes jambes, ne répondraient plus à l'appel de ma volonté. Encore quelques minutes, et je flotterais sur le Salagou comme une chose inerte. Je crois me souvenir qu'en cette suprême angoisse, je me mis à crier, appelant au secours d'une voix désespérée. Peu à peu mes doigts se crispèrent et ma tête s'égara, c'était l'agonie. Je levai les yeux vers le ciel, il était noir. La pluie tombait toujours sur mon visage glacé. Je pensai à Méniquette, et je crois que je pleurai, car je sentis comme des gouttelettes chaudes me couler le long des joues. Enfin, raide et froid, j'allais me laisser couler, quand une voix appela — : Julien ! Julien! Je répondis par un cri déchirant. Au même instant, l'eau s'agita plus violemment à quelque distance, une masse noire s'avança vers moi, et je sentis un bras robuste me passer autour du corps. Adrien m'avait entendu !

Me trouvant à demi mort et dans l'impuissance absolue de nager, Sauvageol me glissa sur son dos, et gagna le rivage par des brasses larges et vigoureuses. En peu de temps, il eut atteint les osiers; puis enfin son pied toucha la terre ferme. Sans mot dire, il prit le pas de course, se dirigeant vers la grande route.

Adrien, rendu de fatigue, pliait sous le faix. Une hutte de cantonnier se trouvant ouverte au bord du chemin, nous y entrâmes. Nous nous étendîmes tous deux sur une épaisse botte de paille, que le cantonnier avait amassée là pour s'y coucher sans doute durant le mauvais temps. Nous respirâmes, et nos esprits troublés se remirent.

« O Adrien ! dis-je me jetant spontanément dans ses bras, sans toi je serais mort.....

— Hélas ! j'ai eu bien peur, en effet, que tu ne te fusse noyé, » murmura-t-il.

Digitized by Google

Et il me serra dans ses bras avec les transports d'une joie convulsive.

« Bon Adrien, sanglotai-je, excellent Adrien !.....

— Je te disais bien que la passerelle glissait comme verre, mauvaise tête que tu es ! »

Il me tenait toujours étroitement embrassé.

« O mon ami, ne m'accable pas, je suis un misérable !

— On n'est pas un misérable parce qu'on n'a pas le pied fourchu du paysan.

— Ah ! si tu savais tout ! fis-je me couvrant le visage de mes deux mains.

— Mais je sais tout, pardi !

— Quoi ! tu sais que..... » Je ne pus en dire davantage.

« Je sais que c'est toi qui as glissé le premier, et que tu m'as précipité dans le Salagou, en t'accrochant à moi pour reprendre ton aplomb.

— O Adrien, pardonne-moi !

— Que je te pardonne ! Es-tu fou par exemple ? Je n'ai rien à te pardonner. Ce que tu as fait, je l'eusse fait à ta place, s'il me fût arrivé de broncher comme toi. »

Adrien me parlait-il à cœur ouvert ? croyait-il en effet ce qu'il me disait ? Si j'eusse pu voir son visage, j'eusse démêlé peut-être sa pensée véritable sur tout ceci ; par malheur, dans l'obscurité où nous nous trouvions plongés, l'expression de ses traits m'échappait complétement. Quoi qu'il en soit, sincère ou non, Sauvageol était le plus généreux des amis. Ah ! de combien je lui étais inférieur !.....

Il se leva tout à coup.

« Partons, dit-il, le froid nous gagnerait ici. »

J'eus toutes les peines du monde à me remettre sur pieds ; mais ce fut bien autre chose vraiment lorsqu'il fallut marcher : à peine si, appuyé sur le bras d'Adrien, je pus sortir de la hutte du cantonnier.

« Allons, Julien, me dit-il, je vois que tu n'es pas encore bien vaillant, grimpe sur mes épaules ! » — Et il se courba devant moi.

« Oh ! je ne souffrirai pas..... balbutiai-je tout honteux de ma faiblesse.

— Grimpe toujours, grimpe ! J'en ai porté de plus gros que toi, va ! »

Je me hissai péniblement sur ses épaules, et il se mit à arpenter la grande route. La pluie avait cessé, la lune se levait dans un ciel d'une limpidité admirable. Sauvageol avait à peine allongé cinquante enjambées, quand, à l'un des détours du chemin, nous nous trou-

Digitized by Google

vâmes brusquement face à face avec des gens qui marchaient d'un bon pas, armés de lanternes et de parapluies.

« Voilà Adrien ! s'écria une voix que je reconnus pour celle de Zabeth.

— Julien est-il avec lui ? demanda mon oncle.

— Oui, oui, répondis-je. »

En moins d'une seconde, nous nous trouvâmes entourés de Zabeth, de mon oncle, de Méniquette, de son père et d'Antoine Sauvageol. Ortios me prit dans ses bras et me descendit à terre.

« Dieu du ciel, comme vous voilà mouillés, mes pauvres enfants ! » dit-il.

Le maire inspecta son fils au moyen de sa lanterne.

« Tiens, mais où as-tu laissé tes souliers, Adrien ? lui demanda-t-il.

— Ma foi, je les ai laissés..... à Roumégoux ; ils me gênaient horriblement.

— Marchons, marchons, dit mon oncle, ces enfants prendraient mal. »

Et il me passa son bras sous le mien, malgré l'eau qui ruisselait des manches de ma veste.

Pensant que mes jambes m'étaient enfin revenues, je fis appel à toute mon énergie, et hasardai quelques pas ; mais je dus bientôt m'arrêter court.

« Q'as-tu donc ? me demanda mon oncle d'une voix à la fois sévère et pleine d'inquiétude.

— Je ne sais, mais il m'est impossible d'avancer.

— Adrien, s'écria-t-il, ne contenant plus ses alarmes, il est arrivé malheur à mon neveu ? »

Tout le monde s'arrêta, saisi de stupeur, au milieu de la route.

« Mon Dieu, monsieur le curé, balbutia Sauvageol. »

Il hésita.

« Parle donc ! dit Zabeth épouvantée.

— Parle vite ! soupira Méniquette qui s'était glissée près de moi.

— Voici ce que c'est, répondit Adrien : comme nous revenions des bergeries, à la nuit, Julien, qui ne connaît guère nos sentiers pleins de crevasses, s'est laissé choir et s'est foulé le pied.....

— O mon Dieu ! mon pauvre enfant ! s'écria Zabeth.

— Aussi, pourquoi laisser Julien aller tout seul ? dit mon oncle.

— Tu aurais bien pu le porter sur ton dos, ajouta Méniquette.

— Ou du moins le tenir par la main, insista Zabeth.

— Oh ! ne blâmez pas Adrien, m'écriai-je, laissant déborder mon cœur, ne l'accusez de rien, car c'est le meilleur, le plus dévoué des amis. Sans lui, je ne vivrais plus. Il ne vous a pas dit la vérité ; mais vous la saurez tout entière.....

Digitized by Google

— Julien ! Julien ! implora Sauvageol.

— Nous revenions, en effet, des bergeries, à la tombée de la nuit, continuai-je, et j'étais parvenu sans aucune espèce de chute jusqu'à la passerelle du Salagou. Là, Adrien m'a pressé de lui donner la main, me répétant que la pluie rendait la passerelle fort glissante. Malgré ses prières, je me suis obstinément refusé à marcher soutenu par lui, et me suis aventuré seul sur la poutre. Je n'avais pas fait quatre pas, que j'avais roulé dans le ruisseau. Le courant m'a entraîné avec une extrême impétuosité. Perclus de froid et de terreur, j'allais périr noyé, quand Adrien, qui s'était jeté généreusement dans le Salagou pour m'en retirer, après avoir battu le ruisseau dans tous ses coins et recoins, m'a enfin découvert près des oseraies et m'a sauvé d'une mort certaine. Ses souliers et ma casquette sont restés dans le Salagou. Voilà l'exacte vérité. »

Mon oncle me serra contre sa poitrine, puis embrassa Sauvageol en murmurant d'une voix altérée par l'émotion :

« Merci, mon enfant, merci !

— Mon Adrien, mon Adrien ! » bredouilla Zabeth qui sanglotait bruyamment.

Et elle baisait les mains de mon sauveur.

« Tu es un noble cœur, Adrien ! murmura Méniquette.

— Embrasse-moi, mon fils, dit orgueilleusement le maire.

— C'est bien ce que tu as fait aujourd'hui, mon neveu, dit le père Ortios. Je suis charmé de voir que tu es aussi courageux que tu es bon. Diable, quel bain !.... Décidément, je ne saurais donner ma fille à un meilleur sujet. Méniquette sera ta femme, mon garçon ! — Allons, toi, mon petit, ajouta-t-il, s'adressant à moi, viens ici que je te charge sur mon dos. Parce que tu ne peux mettre un pied devant l'autre, ce n'est pas une raison pour que nous couchions au milieu de la grande route.

— Mais, mon oncle, dit Adrien qui se précipita vers moi, je ne suis pas aussi fatigué que vous croyez, je porterai bien Julien encore.

— O mon ami ! » m'écriai-je, lui jetant les bras autour du cou par un mouvement d'irrésistible reconnaissance et d'affection passionnée.

Je sentis des larmes chaudes me tomber sur le front et les joues. Sauvageol pleurait.

« Qu'as-tu ? lui demandai-je, qu'as-tu ?

— Je suis si heureux ! »

Ortios me saisit, me campa sur ses larges épaules, et nous nous remîmes en marche.

Digitized by Google

XXVI

En arrivant à la cure, on me déshabilla vivement, et l'on me coucha dans mon lit, dont Zabeth avait préalablement chauffé les draps. La fièvre me prit et ne me quitta pas de huit jours.

Si, après les bontés de mon oncle pour moi, j'avais pu douter de son affection, sa sollicitude de tous les instants et l'inquiétude qui resta peinte sur son visage tout le temps que dura mon indisposition, m'auraient dit combien il m'aimait. Excepté son bréviaire qu'il devait lire nécessairement à certaines heures de la journée, il n'ouvrit plus aucun livre ; il n'entra plus même dans son atelier ; il resta constamment à mon chevet, me regardant, me parlant, m'embrassant de temps à autre. Sacrifice immense ! le règlement fut oublié. Oh ! que de trésors de tendresse dans ce cœur vierge de tout amour humain ! Quant à Zabeth, la douleur qu'elle éprouvait à me voir le teint enflammé, l'œil brillant, à me sentir les mains brûlantes, lui avait égaré l'esprit au point qu'elle faisait toutes choses de travers. Heureusement, Méniquette était là, s'occupant de tout, veillant à tout à la fois, au dîner de mon oncle qui ne mangeait guère, à mes tisanes que j'eusse refusées de toute autre main et que je recevais de la sienne. Du reste, cette adorable créature n'était pas seule à suppléer Zabeth à la maison ; elle partageait cette douce occupation avec son cousin.

Sauvageol qui, le lendemain de notre noyade, s'était levé à l'heure ordinaire comme si de rien n'était, venait tous les matins à la cure. Il servait la messe à mon oncle — Tiennet était parti pour le séminaire — puis s'installait dans ma chambre, et ne remontait chez lui que le soir pour se coucher. Pendant les deux premières nuits de ma fièvre, malgré mon oncle qui le pressait de se retirer, il persista même à rester au presbytère, et se tint constamment autour de mon lit, attentif à tous les soins que réclamait mon état, l'œil toujours ouvert et le pied levé pour me servir. Ce fut seulement lorsque le médecin eût déclaré qu'il n'y avait rien de grave dans mon état, qu'Adrien consentit à goûter quelque repos, comme tout le monde.

Adrien Sauvageol tenait à moi par les liens d'une amitié entière, profonde, indissoluble, et je l'aurais, j'en suis convaincu, déterminé aux plus énormes sacrifices, si, au lieu de le rebuter constamment par mes froideurs et mes colères, j'eusse seulement pris la peine de lui sourire quelquefois. C'était un paysan simple, sans passions véritables, tout d'une pièce au moral, et chez ces natures virginales

Digitized by Google

les sentiments atteignent facilement à l'héroïsme. Qui sait, d'ailleurs, s'il n'aimait pas plus Roumégoux qu il n'aimait Méniquette ?

Cette grande affection d'Adrien, que j'avais toujours repoussée, et dont je me trouvais pour ainsi dire enveloppé à mon insu, me touchait maintenant au-delà de toute expression : j'y voyais clairement les marques d'une âme délicate et noble. Adrien soupçonnait peut-être mon infâme dessein de Roumégoux, et n'avait ni un mot de reproche, ni un mouvement d'impatience ou d'ennui. Au contraire, quand il me parlait, ses paroles étaient constamment empreintes d'une inexprimable douceur, et si son attitude à mon chevet trahissait quelque inquiétude, c'était l'inquiétude d'une âme aimante, non celle d'un esprit haineux et jaloux comme le mien. Il fallait voir avec quels yeux humides de larmes il me regardait pour peu que je me plaignisse ! Si je faisais un geste, avant que mon oncle ou Zabeth alarmés se fussent levés de leurs siéges, que Méniquette fût accourue, lui s'était penché sur moi, et, plein de sollicitude, m'avait relevé ou baissé la tête, selon que j'en avais manifesté le désir.

Tant de dévouement, d'héroïsme, méritaient d'être appréciés. Le premier jour de ma convalescence, comme mon oncle avait été appelé auprès d'un malade, que Zabeth faisait paître Bly, ramenée de Roumégoux à sa grande surprise, saisissant tout à coup la main de Méniquette, je la plaçai dans les mains de Sauvageol.

« Sois la femme de ton cousin, murmurai-je, il est plus digne que moi de t'épouser. »

L'effort fut immense, car, ces mots à peine articulés, je tombai évanoui dans mon fauteuil ; Le sacrifice était consommé : Méniquette était à jamais perdue pour moi.

Désormais je recherchai Adrien autant que je recherchais Méniquette ; j'éprouvais à les voir l'un et l'autre un égal plaisir. Nous causions de leur mariage. Je suppliais Sauvageol de rendre sa cousine heureuse, et il me le promettait en embrassant Méniquette toute troublée. Parfois la jeune fille, dans ces entretiens singuliers, sans faire plus de cas de la présence de son fiancé, me glissait sa main sur la mienne, et me la pressait d'une certaine façon qui me faisait courir un frisson dans tous les membres. Alors, croyant que cette poignée de main convulsive était un appel à ma passion refoulée, je relevais soudainement la tête et fixais sur Adrien des yeux ardents et jaloux. Mais le flambeau de ma haine s'était éteint dans le Salagou, car il suffisait d'une parole du jeune paysan pour étouffer toutes ces lueurs posthumes. La bonté implacable de mon ami ne m'irritait plus comme autrefois, elle me désarmait. Depuis que je lui devais la vie, un sentiment de reconnaissance impérieux,

Digitized by Google

tyrannique, me menait pour ainsi dire en laisse; j'étais devenu ce qu'à aucun prix je n'eusse voulu être naguère, un enfant. D'ailleurs Méniquette, malgré certains gestes et certains regards, dont je ne pouvais comprendre la signification, paraissait satisfaite d'épouser son cousin.

« Mon père est bien content ainsi que mon oncle, me répétait-elle.

— Et toi, Méniquette, l'es-tu? lui répliquais-je.

— Et moi aussi! »

Qu'elle m'eût dit simplement : non! et ma passion endormie se réveillait terrible, impitoyable, et la bataille recommençait. — Les grandes passions n'ont pas d'honnêteté.— Ce mot, Méniquette ne le prononça pas; ayant prévu l'incendie qu'il allumerait, elle préféra s'immoler en silence.

XXVII

Enfin, un jour du mois de mars, les deux cloches de la paroisse s'ébranlèrent pour annoncer le mariage de Méniquette Ortios avec son cousin Sauvageol. Déjà, dès l'aube, sur la place de la Mairie, le garde champêtre, par zèle administratif, avait tiré les boîtes réservées à solenniser les fêtes nationales et éveillé bruyamment tout le village. A ces détonations officielles s'étaient bientôt mêlés les coups de pistolet des invités, qui arrivaient, de bon matin, sur leurs chariots rustiques, de tous les points de la vallée de Salagou. Jusque vers dix heures, la place de la Mairie avait été le théâtre de la fête, et le garde-champêtre son héros; mais le mariage civil étant enfin consommé, et la foule suivant les jeunes mariés à l'église, ce fut au sonneur de se montrer. Il préluda sur un rhythme lent, et fit faire d'abord la causette aux cloches; puis, s'animant à la besogne, il leur donna plus de corde et les laissa rouler sur elles-mêmes avec de formidables éclats. Jamais le vieux clocher d'Octon, lézardé et à moitié démantelé, n'avait enduré pareilles secousses.

Ce fut au bruit de ces belles volées claires, joyeuses, retentissantes, que le cortége fit son entrée dans l'église. C'était une foule de paysans en veste de velours ou de serge, ayant à leurs bras des femmes habillées de robes aux couleurs voyantes. Tout ce monde bruyant et affairé s'assit, et me découvrit enfin Méniquette, que je n'avais pu voir encore dans la cohue. Vêtue d'une robe de mousseline et la tête ceinte d'une couronne de roses blanches, elle donnait le bras à Adrien, raide comme un pieu dans sa redingote et son pantalon de drap neuf. Auprès d'eux, sur le même plan, se tenait

Digitized by Google

Antoine Sauvageol, l'écharpe tricolore collée aux flancs. L'attitude importante du maire et les regards superbes qu'il lançait de tous côtés attestaient les mesquines préoccupations de sa vanité, et contrastaient singulièrement avec l'air humble, presque triste d'Ortios, qui n'avait d'yeux que pour sa fille.

Le jeune couple vint se mettre à genoux devant la sainte table.

« Quoi! Julien, c'est toi qui vas servir la messe aujourd'hui? me demanda Adrien.

— Certainement. Est-ce que cela ne te fait pas plaisir?

— Au contraire, mon ami, rien ne pouvait m'être plus agréable que de te voir entrer pour quelque chose dans la cérémonie de mon mariage. Seulement n'as-tu pas peur de trop te fatiguer? tu es encore bien faible.

— Oh! je me sens aujourd'hui un courage de lion, répondis-je avec un geste qui trahissait une grande excitation nerveuse.

— Tu es pourtant bien pâle, mon ami, dit tout à coup Méniquette.

— Et toi donc, crois-tu que tes joues aient conservé leurs jolies couleurs roses? répliquai-je avec amertume. Tu es aussi blanche que la statue de marbre de la sainte Vierge.

— C'est ma robe de mousseline qui me fait paraître ainsi.

— Alors, pourquoi tes yeux sont-ils rouges?.... Est-ce que tu as pleuré?

— Oh! non, oh! non, mon bon Julien, murmura-t-elle. »

Et de grosses larmes contenues brillèrent aux bords de ses paupières.

« Que lui as-tu fait, Adrien? que lui as-tu fait?

— Rien, absolument rien, balbutia l'Octonnais ahuri.

— Tu ne vois donc pas comme elle pleure?

— Je vois bien ses pleurs, mais je n'en devine pas le motif.

— Eh bien! je le devine, moi, m'écriai-je, c'est qu'elle ne t'aime point! »

Mon oncle sortait de la sacristie. Il s'arrêta au milieu de la nef, promena sur l'assistance tumultueuse un regard qui lui imposa silence, et monta à l'autel. Tandis qu'il dépouillait la chasuble et cherchait dans le rituel romain l'office du mariage, Méniquette s'essuya furtivement les yeux et Adrien se remit du coup que je venais de lui porter en plein cœur. Mon oncle, revêtu seulement de l'aube, et l'étole croisée sur la poitrine, se dirigea vers la sainte table. Je le suivis, tenant d'une main l'assiette qui devait recevoir l'anneau nuptial, de l'autre l'aspersoir pour le bénir.

La cérémonie commença.

Le célébrant lut d'abord quelques oraisons dans son livre, puis s'adressant à Sauvageol :

Digitized by Google

« Adrien Sauvageol, lui dit-il, voulez-vous recevoir pour femme légitime Méniquette Ortios ici présente?

— Oui, monsieur le curé, répondit l'Octonnais d'une voix sonore.

— Et vous, Méniquette Ortios, voulez-vous recevoir en qualité de légitime époux Adrien Sauvageol ici présent? »

La jeune fille leva la tête et murmura : *Oui*, mais si bas que j'eus de la peine à l'entendre.

« Parlez plus distinctement, reprit mon oncle.

— Oui, répéta Méniquette faisant un suprême effort.

— L'anneau ! » demanda le célébrant.

Adrien fouilla dans son gousset, en tira un chiffon de papier, le déplia lentement, et l'anneau d'or glissa dans l'assiette que tendit lui-même mon oncle, car moi je commençais à perdre la tête et à ne plus me rendre bien compte de ce qui se passait sous mes yeux. Mon oncle fut également obligé de prendre lui-même l'aspersoir, que l'acolyte a l'habitude de présenter au célébrant à ce moment solennel.

« Adrien Sauvageol, dit-il après avoir dessiné plusieurs croix sur l'assiette avec l'eau bénite, passez l'anneau au doigt de votre femme. »

De votre femme!..... Ces mots me communiquèrent une secousse électrique; je me frottai vivement les yeux pour chasser les nuages qui les obscurcissaient et regardai avidement. Adrien et Méniquette étaient toujours prosternés devant moi, Méniquette immobile comme une sainte dans sa niche, Adrien penché sur elle et lui parlant. Enfin le voile de gaze, dont les plis corrects enveloppaient la jeune fille, s'agita; puis, entre les deux mains musculeuses et velues du paysan, parut la main blanche, fine, délicate de Méniquette. Sauvageol, pour retenir cette main rebelle à son étreinte, usait des mêmes précautions dont je l'avais vu se servir à l'Escandorgue, quand il venait de capturer un oiseau : il faisait à la pauvre bête, par l'entrelacement de ses dix doigts, une cage infranchissable. L'anneau fut passé presque de vive force, car Adrien eut une certaine peine à ouvrir le poignet crispé de sa cousine. Seul je fus frappé des résistances de Méniquette; car mon oncle, habitué aux hésitations, au trouble, aux défaillances des jeunes mariées, crut voir ce qu'il avait déjà vu mille fois en pareilles circonstances, et ne s'en préoccupa nullement. Oh! si Méniquette eût été plus vaillante! si elle eût osé refuser sa main! En la voyant penchée sur la sainte table, si pâle, si faible, je ne sais quelle folle espérance de la recouvrer s'était tout à coup emparée de moi, au commencement de la cérémonie. — Elle protestera, pensais-je, elle dira qu'elle m'aime et ne peut épouser Sauvageol. — Alors, je prenais la place d'Adrien, et mon oncle nous unissait..... Et le mariage civil déjà consommé, me direz-vous? Oh! je ne m'en préoc-

Digitized by Google

cupais guère. Elevé dans l'Eglise, le mariage religieux seul existait pour moi. Comment me figurer, en effet, qu'Antoine Sauvageol, si grossier, si vulgaire, si ignorant, eût le pouvoir de river à jamais deux existences l'une à l'autre? A mes yeux, mon oncle seul était digne d'exercer ce ministère sublime et sacré.

XXVIII

Cependant Méniquette, malgré les répugnances manifestées par son attitude, avait cédé à la pression des circonstances et s'était laissé marier. Quand je vis l'anneau d'or briller à son doigt, j'eus envie de me précipiter sur elle et de le lui arracher. Ma passion, que j'avais cru étouffer par un effort héroïque de volonté, je la sentis se rallumer soudainement et m'embraser tout entier. Après avoir renoncé à Méniquette, je ne pouvais maintenant me faire à la pensée d'être à jamais séparé d'elle. Comme j'aurais volontiers tué Sauvageol! Oh! pourquoi n'avais-je pas réussi à le noyer dans le Salagou? pourquoi, du moins, n'y étions-nous pas restés tous les deux, puisque mon malheur m'y avait précipité avec lui? Je ne saurais dire toutes les idées qui traversèrent mon esprit bouleversé. La plus persistante était celle d'une lutte désespérée avec Adrien, l'éternel ennemi de mon bonheur. Je n'eusse pas tardé à m'élancer contre lui si mon oncle, qui venait de clore la cérémonie par une allocution dont je n'avais pas entendu un mot, n'eût brusquement regagné l'autel. Je dus le suivre.

Je tombai à genoux au bas des marches. Mon oncle réendossa la chasuble et récita les versets qui commencent la messe. Je ne sais comment je pus lui donner la réplique. Je dus néanmoins le faire assez distinctement, car il n'entendait pas raison sur ce chapitre et m'eût vertement réprimandé, séance tenante, si j'eusse omis la moindre syllabe. L'habitude de réciter imperturbablement certains mots latins, après certaines inflexions de voix du célébrant, me sauva. Ce ne fut qu'à l'Evangile, quand il fallut changer le missel de place, que ma vigilance ordinaire fut réellement prise en défaut. Tant qu'il ne s'était agi pour moi que de redire des paroles déjà mille fois répétées, j'avais pu le faire sans hésitation; mais me lever, quitter le bas de l'autel d'où, sans me retourner et sans être remarqué, je tenais Adrien et Méniquette sous mon regard furieux et menaçant, c'était impossible.

« Julien! » cria mon oncle.

Je montai les degrés de l'autel.

Digitized by Google

« Eh bien ! tu as donc oublié que tu me sers la messe ?

— Non, mon oncle.

— Est-ce le mariage de Méniquette qui te distrait à ce point ? »

Je restai muet.

« Cher enfant, n'aie pas de chagrin, dit-il d'une voix profondément altérée, Méniquette n'est pas perdue pour nous ; elle viendra souvent au presbytère. Hélas ! pourrions-nous y vivre sans elle ? »

Il inclina la tête sur le missel et y laissa tomber quelques larmes.

Je n'avais jamais vu pleurer mon oncle, et sa tristesse subite me creva le cœur. J'en oubliai absolument mon rôle d'acolyte ; car, au lieu de changer le missel de place pour la lecture de l'Evangile, j'allai me cacher derrière l'autel où j'éclatai en sanglots. Rien ne saurait donner l'idée d'un accablement pareil. Les larmes jaillissaient de mes yeux, grosses, abondantes, pressées, et j'enfonçais mon poing fermé dans ma bouche pour m'empêcher de crier. La pensée de l'abandon où nous allions vivre, qui avait si fort ému mon oncle, m'écrasait, moi, faible, malade et amoureux que j'étais. Je ne prévoyais pas que la vie me fût possible sans Méniquette. Que ferais-je désormais ? où irais-je ? que deviendrais-je ?....

Mon irritation, qui en partie était tombée avec mes larmes, avait fait place chez moi à une grande faiblesse. A l'Elévation, j'eus à peine la force de secouer la sonnette qui invite les assistants à courber la tête. Je ne me sentais plus le bras roidi comme quand la rage en tordait les muscles ; ma peau, au contraire, était moite, couverte d'imperceptibles gouttelettes de sueur. A tout instant, je sentais le cœur prêt à me manquer. Je regardai plusieurs fois Méniquette, espérant me donner quelque courage ; mais son immobilité de statue, sa pâleur de morte, ne servaient qu'à m'abattre davantage. Enfin, après avoir fait un dernier appel au peu d'énergie qui me restait, j'allais me laisser tomber évanoui le long des marches, lorsque mon oncle se retournant à demi :

« Julien, me dit-il, récite le *Confiteor*. »

Je balbutiai le *Confiteor*, et m'appuyant des deux mains, je me levai pour allumer le flambeau avec lequel l'acolyte accompagne le célébrant à la sainte table. Je ne m'explique pas comment, dans l'état de prostration absolue où j'étais tombé, je pus accomplir si grand œuvre. Le fait est que j'arrivai à la sainte table en même temps que mon oncle. Comme je sentais le flambeau me danser dans les mains et que mes jambes se dérobaient, je m'accotai contre la balustrade de fer. La jeune fille leva la tête pour recevoir l'hostie, et je pus voir ses yeux, qu'un coin de son voile me cachait depuis un instant ; ils étaient rouges et tout humides encore de larmes. Ce fut le dernier coup pour moi : je m'affaissai sur la sainte table avec le

Digitized by Google

flambeau, qui roula dans le voile, la robe de Méniquette, et les enflamma ! — Je ne vis plus rien.

Quand je revins à moi, je fus bien étonné de me trouver dans l'allée de la cure, près du cimetière. Zabeth, tout en larmes, me soutenait.

« Que se passe-t-il? demandai-je.

— O malheureux enfant ! malheureux enfant ! balbutia-t-elle.

— Qu'est-il arrivé? Ah ! je tremble ! qu'est-il arrivé?

— Ma pauvre Méniquette ! ma pauvre Méniquette !..... »

Des cris de désespoir, mêlés à un effroyable tumulte, parvinrent jusqu'à mon oreille. Je quittai Zabeth, courant devant moi comme fou. A ma grande stupéfaction, je vis les invités de la noce se précipiter hors de l'église, les uns criant, les autres pleurant. En m'apercevant, plusieurs levèrent leurs mains vers moi par un geste de menace.

« Pourquoi me menacez-vous? m'écriai-je ; qu'ai-je fait?

— Regarde, petit misérable, regarde ! »

Je me retournai vers la porte de l'église. Oh ! quel spectacle !..... Ortios, Adrien et mon oncle portaient sur leurs bras Méniquette, dont la flamme avait dévoré la moitié des vêtements. Ses cheveux, roussis et brûlés par places, dénudaient son beau visage, ravagé par le feu et tout à fait méconnaissable. Son cou n'était qu'une plaie. Elle semblait respirer avec peine.

« Méniquette ! ne pus-je m'empêcher de crier, ô ma Méniquette ! »

Et malgré les bras qui essayaient de me retenir, j'allai me jeter à genoux aux pieds d'Ortios et d'Adrien, qui s'arrêtèrent. Au même instant, une main lourde s'abattit sur moi et me souleva de terre : c'était la main d'Antoine Sauvageol.

« C'est à moi que tu vas avoir affaire , mauvais sujet ! » dit-il écumant de rage.

Il leva son poing fermé sur ma tête. Mais mon oncle s'élança entre le maire et moi.

« Monsieur Sauvageol, dit-il d'une voix brève, je ne vous eusse jamais cru capable de menacer un enfant ; le frapper serait de votre part une lâcheté que je vous empêcherai de commettre.

— Vous?

— Moi !

— Je puis du moins arrêter votre brigand de neveu, fit-il montrant son écharpe.

— Arrêter notre enfant ! s'écria Zabeth, qui m'enveloppa dans ses bras par un mouvement d'héroïsme maternel ; venez le prendre, vieux grigou ! Je me moque bien de votre écharpe, moi ! Si vous voulez emmener Julien, il faudra m'emmener moi aussi, et vous

Digitized by Google

pouvez aller chercher toute la gendarmerie de Lodève, entendez-vous?

— Nous verrons plus tard, nous verrons! bredouilla le maire.

— Julien, me dit mon oncle d'un ton impérieux, rentrez tout de suite à la maison!

— Julien! Julien! murmura tout à coup Méniquette, je te pardonne, pense toujours à moi, je t'aime! »

J'allais me précipiter vers elle, mais mon oncle me fit un geste plein d'autorité. Je me retirai en grinçant les dents de rage.

Je ne sais combien de temps je restai seul au presbytère, sanglotant, criant, me mordant les poings, m'arrachant les cheveux, fou, désespéré. Enfin je n'y tins plus et je sortis. J'étais résolu, malgré mon oncle, à revoir Méniquette. Dans l'allée de la cure, je rencontrai Zabeth, pâle comme un linge, les yeux hagards et gesticulant bizarrement en se parlant à elle-même.

« Eh bien, Zabeth, et bien?

— Elle est morte, ma Méniquette, elle est morte, ma fille! s'écria-t-elle avec égarement.

— Morte! »

Je m'élançai vers la maison d'Ortios. Zabeth me retint énergiquement.

« N'y va pas, n'y va pas! le maire te tuerait, mon enfant, mon seul enfant maintenant! »

Elle fondit en larmes. Mon oncle parut.

« Zabeth, dit-il, vous allez tout de suite reconduire Julien à Lodève; il ne peut rester ici une heure de plus.

— Mon oncle! mon excellent oncle! murmurai-je d'une voix mourante, ce n'est pas ma faute..... Oh! si vous saviez..... »

Je fis un pas vers lui pour l'embrasser. Il recula.

« O mon oncle! mon oncle! suppliai-je, ne me renvoyez pas ainsi, laissez-moi vous dire adieu. »

Il m'ouvrit spontanément les bras. — Je m'y précipitai.

« Adieu, mon enfant, sanglota-t-il, adieu! »

Il courut s'enfermer dans sa chambre.

A la nuit tombante, je pris, avec Zabeth, le long du Salagou, le chemin de traverse qui mène à Lodève.

Julien Savignac se tut. Il resta quelque temps pensif, la tête appuyée dans ses mains.

« Et, depuis la mort de Méniquette, vous n'êtes pas retourné à Octon? lui demanda Vernier.

— Je n'y suis pas retourné.

Digitized by Google

— Mais vous avez dû, par votre oncle, recevoir des nouvelles d'Ortios, d'Adrien, de Zabeth?

— Mon oncle, que je revis plusieurs fois à Lodève, s'obstina à ne me jamais parler d'Octon. Je compris son silence et je le respectai. Le pauvre homme craignit, s'il me rappelait mes cruels souvenirs, de paraître m'adresser un reproche, et il voulut aussi me donner cette suprême preuve d'affection de ne pas aiguillonner ma douleur même par une parole. Seulement, trois mois après le fatal événement qui a assombri toute ma première jeunesse, j'appris par ma mère que Zabeth était morte. J'étais alors au collége de Montpellier. Cette mort, que je me reprochai comme celle de Méniquette, faillit me rendre fou. En proie à un désespoir intense, je résolus d'écrire à Octon, et de savoir si mon amour n'avait pas fait d'autres victimes. Je voulais connaître tout de suite toute l'étendue de mon malheur; puis je verrais ce qu'il me resterait à faire. Pour la première fois l'idée du suicide me traversa le cerveau. — Oh! me dis-je, si je ne puis vivre malheureux comme je le suis, j'irai rejoindre Méniquette et Zabeth.

N'osant écrire à mon oncle, frappé dans ses affections vives aussi cruellement que moi, un jour de sortie j'allai au séminaire voir Tiennet. Le petit Birot se prêta avec une complaisance touchante à tout ce que je voulus, et, le soir même, il adressa à sa mère une lettre dictée par moi, toute pleine de questions sur mon oncle, sur Adrien, sur Ortios, sur Antoine Sauvageol. La réponse se fit attendre quinze longs jours. La mère de Tiennet y disait à peu près ceci:

« Monsieur le curé a blanchi tout d'un coup, il se casse de plus en plus; sa voix, qui faisait trembler les vitres de l'église, est si petite maintenant qu'on l'entend à peine quand il chante. — Ortios n'a pas pu vivre chez son gendre : le maire, cet avaricieux, lui reprochait le pain qu'il mangeait. Il a repris ses terres par droit de retour, et s'est retiré au presbytère, où monsieur le curé l'a reçu avec plaisir comme autrefois la malheureuse Méniquette. — Quant à Adrien, il ne dit jamais rien à personne, et va par la campagne rôdant comme une âme en peine. Le soir, au retour des champs, on l'entend parfois chanter les psaumes dans les chemins creux, comme s'il était *innocent*. Il a des *absences* depuis qu'il a vu brûler sa femme à son côté. — Je ne te dirai mot du maire, sinon que c'est un fort méchant homme que Dieu traitera un jour comme il le mérite. »

Cette lettre me porta un coup d'autant plus terrible que, malgré moi, j'avais caressé l'espérance que, Zabeth morte, tout le monde était consolé à Octon. Il me semblait, dans mon intraitable orgueil, que moi seul avais le droit de pleurer éternellement Méniquette. J'étais jaloux de la douleur de ceux qui ne l'avaient pas aimée d'amour

Digitized by Google

comme moi. Ma passion survivait toujours aussi égoïste, aussi implacable. Durant un mois, je restai couché sur mon pupitre, n'écrivant ni ne lisant, me repaissant de mes amers souvenirs. Mes maîtres eurent beau me sermonner, puis m'accabler de punitions pour m'arracher à mon marasme, j'opposai la même inertie à leurs discours qu'à leurs corrections. Les tortures atroces auxquelles j'étais en proie m'empêchaient d'éprouver les sévérités du collége. Enfin, mes souffrances ayant acquis un caractère d'acuité tout à fait intolérable, je décidai d'en finir avec la vie.

Un soir, comme on se rendait au dortoir, je m'esquivai dans la cour. Je m'accrochai au tronc crevassé d'un vieux marronnier et montai jusqu'à la cîme de l'arbre. Une fois là, sans réflexion, harcelé seulement par la pensée de terminer mon supplice, je fermai les yeux, puis je m'élançai en avant. Une branche me fouetta rudement au visage, et me rejeta sur une autre branche dont je sentis l'écorce rugueuse me labourer le front. Je glissai comme un trait à travers le feuillage ému par ma chute, et allai m'étendre de tout mon long à quelques pas du marronnier, où je restai.

Le lendemain, quand je recouvrai le sentiment, je me trouvai couché à l'infirmerie. Le médecin et le proviseur du collége étaient debout à mon chevet. Le médecin me dit que j'avais une entaille profonde au front et quelques contusions en d'autres parties du corps, toutes choses sans gravité, et le proviseur m'annonça qu'il avait écrit à ma mère de venir immédiatement. Ma mère, en effet, arriva dans la nuit. Quel désespoir! quelles larmes!

A peine rétabli, on me ramena à Lodève.

Est-il au monde une blessure qu'une mère ne puisse guérir? est-il une douleur assez opiniâtre pour résister à ses soins, à ses caresses, à ses conseils? Oh! quel sublime et admirable médecin que la femme qui vous a porté dans ses flancs! Au lieu de se retrancher dans le silence irritant de mon oncle, ma mère me parla de Méniquette. Elle m'obligea, à force de câlineries douces et tendres, à lui faire le récit de notre amour. Cette confession, entrecoupée de sanglots, me soulagea. Une chose qui me toucha surtout et contribua puissamment à me calmer, ce fut de voir ma mère pleurer avec moi. Dans cet échange mutuel de sentiments, je sentis l'apaisement venir à ma tête et à mon cœur. De jour en jour, la nuit que le désespoir avait faite dans mon cerveau se dissipa, et, après quatre mois de traitement maternel, je pus constater que, si je n'avais rien oublié, ma douleur du moins était endormie.

« Eh bien, mon enfant, me dit mon père, lequel, pendant cette affreuse crise de mon âme, s'était montré pour moi d'une bonté et d'une indulgence tout à fait inespérées, que désires-tu faire main-

Digitized by Google

tenant? Voici le mois d'octobre : veux-tu rentrer au collége ou rester encore à la maison?

— Je me mets à votre disposition, mon père, dis-je, faites de moi ce que vous voudrez.

— Décide cela toi-même, mon enfant, au plus tôt avec ta mère. Moi je me soumets d'avance à votre décision. »

Le lendemain, je déclarai à ma mère que j'étais prêt à repartir pour Montpellier.

« Montpellier! fit-elle en pleurant. Non, mon Julien, je ne veux pas que tu sois si loin de moi. Si tu rentre au collége, c'est au collége de Lodève que tu rentreras, et encore comme externe seulement..... Montpellier! répéta-t-elle avec un frisson; et si tu allais avoir du chagrin et qu'il te prît encore envie de.....

— Chut! ma mère, interrompis-je l'embrassant, vous savez bien que, grâce à vous, je suis guéri de ma folie, et que je ne puis penser à mourir tant que vous vivrez!

— Tu resteras à Lodève, » reprit-elle.

Rien, depuis cette époque éloignée, n'a changé à Octon, sinon que mon oncle, vieilli et brisé avant l'âge, a obtenu un vicaire de monseigneur. Ce vicaire, qui est un ange de piété et de dévouement, vous le connaissez, c'est le petit Tiennet. L'abbé Etienne Birot dessert la paroisse d'Octon, et veille, avec sa mère qui a remplacé Zabeth au presbytère, sur tous ceux que j'ai précipités dans le malheur. Tous les mois, il me donne des nouvelles de mon oncle, d'Ortios et d'Adrien. Il ne me dit jamais qu'un mot du maire, que la douleur n'a pu entamer. Tiennet a pour ma passion, si fatalement trahie et qu'il sait toujours vivante en moi, quoique désormais sans but, des délicatesses et des attentions touchantes. Savez-vous ce qu'il m'envoyait dernièrement dans une vaste enveloppe? Une rose de la couronne nuptiale de ma Méniquette. Voulez-vous la voir?

Savignac passa la main sous son gilet, à l'endroit du cœur, et en retira plusieurs lambeaux de mousseline effilochés, roussis, enfumés, qu'il couvrit de baisers et de larmes.

La nuit était venue. Les deux amis descendirent silencieusement la colline du Vert-Bois.

FERDINAND FABRE.

Digitized by Google

ABD-EL-KADER

SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

1832-1860

Il ne faut jamais craindre de rendre justice à son ennemi ; c'est toujours honorable, et quelquefois habile. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

SIXIÈME PARTIE[1]

XVII. — LE FORT LAMALGUE

Arrivée à Toulon. — Le fort Lamalgue. — Le colonel Daumas et le capitaine Boissonnet. — Espérance anxieuse de l'émir. — L'émir et ses compagnons. — M. Guizot à la tribune. — La révolution de Février. — M. Olivier, commissaire général. — Lettre au gouvernement provisoire. — Pensées de désespoir. — Les frères de l'émir. — Internement à Pau.

Les événements des derniers jours du mois de décembre 1847 s'étaient succédé avec une rapidité telle que le gouvernement apprit la soumission d'Abd-el-Kader par le bâtiment qui l'amenait en France. Rien n'était donc préparé pour le recevoir, lui et les quatre-vingt-huit personnes qui, indépendamment de sa famille, avaient

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 5 (livr. du 15 juillet 1862); p. 325 (livr. du 31 juillet); p. 523 (livr. du 15 août); p. 660 (livr. du 31 août); t. XXIX, p. 73 (livr. du 15 septembre).

Digitized by Google

voulu suivre sa fortune. L'autorité locale de Toulon, prise au dépourvu, fit disposer à la hâte des logements au fort Lamalgue, seule construction qui parût propre à recevoir Abd-el-Kader et sa suite, en même temps qu'à le mettre à l'abri d'une importune curiosité. Cette mesure, d'ailleurs toute provisoire, ne préjugeait pas l'exécution de la convention passée avec le général de Lamoricière et ratifiée par le duc d'Aumale. Il fut donc facile de faire comprendre à l'émir qu'un certain délai moral était nécessaire pour se concerter, soit avec le gouvernement turc, si l'on choisissait Saint-Jean-d'Acre, soit avec le gouvernement égyptien, si l'on préférait au contraire l'envoyer à Alexandrie. Mais bientôt à cette période d'attente succéda la période d'inquiétude qui, peu de temps après, se changea elle-même en une période de douleur et d'indignation lorsque le doute ne fut plus possible.

Heureusement pour lui, l'émir, dans son infortune, devait rencontrer successivement deux hommes auxquels était réservé l'honneur d'adoucir par leurs égards, par leurs soins, par leur amitié, l'injuste captivité qu'il allait subir : nous avons nommé M. le colonel Daumas et M. le capitaine Boissonnet. L'un et l'autre étaient désignés au choix du gouvernement pour remplir auprès d'Abd-el-Kader une mission de confiance. Le premier, ancien consul de France à Mascara, pendant la paix qui succéda au traité de la Tafna, s'était déjà trouvé en relations avec l'émir; depuis, il avait été appelé, à l'époque de la guerre, aux difficiles fonctions de directeur central des affaires arabes, poste où il rendit d'éminents services qui ont contribué à le porter à la haute position qu'il occupe dans l'armée et dans le Sénat. Le second, officier distingué de l'arme de l'artillerie, ancien directeur divisionnaire des affaires arabes de la province de Constantine, doué d'un caractère essentiellement doux et bienveillant, était assurément l'un des hommes les plus capables, une fois la décision prise de retenir Abd-el-Kader prisonnier, d'atténuer par d'ingénieux procédés ce que ses instructions pouvaient avoir de rigoureux. Tous deux enfin, l'un pendant le séjour d'Abd-el-Kader à Toulon, l'autre pendant sa captivité à Pau et à Amboise, s'appliquèrent à lui montrer la France sous son véritable jour, à réformer les opinions erronées qu'il avait pu concevoir à notre égard, à lui faire toucher du doigt les avantages de notre civilisation tolérante, et, nous ne craignons pas de le dire, si l'émir a mis le comble à l'illustration de son nom en protégeant, au péril de sa vie, les chrétiens de Syrie, les enseignements de M. le colonel Daumas et de M. le capitaine Boissonnet n'ont pas été sans influence sur sa noble et généreuse conduite.

Nous suivrons tout à l'heure Abd-el-Kader à Pau et à Amboise;

Digitized by Google

voyons-le actuellement dans cette période d'espérance anxieuse qui caractérise son séjour à Toulon [1].

Le premier soin d'Abd-el-Kader, lorsqu'il se vit condamné à passer au fort Lamalgue un temps qu'il croyait devoir être de quelques semaines, fut de chercher à consoler ses compagnons et pour ainsi dire de s'excuser auprès d'eux du désagrément ajouté à toutes leurs infortunes. Pendant que tous lui prodiguent encore, comme aux jours de sa prospérité, les signes du respect le plus profond et le nom de sultan, l'émir ne voit en eux que des amis élevés à sa hauteur par leur dévouement, que les membres d'une famille dont il est le chef. Tout ce qu'il a, il le leur donne, heureux s'il peut apporter ainsi un adoucissement à leurs souffrances. A ceux qui s'en étonnaient, il répondait ces paroles d'autant plus belles qu'elles s'appuyaient sur des faits : « Dans la position où je suis, je dois faire comme mes ancêtres et dire, non pas : mon cheval, mon bournous, mes biens; mais : notre cheval, notre bournous, nos biens [2]. » Ce sentiment était même poussé chez l'émir jusqu'à l'exagération. Un jour, le colonel Daumas entre chez Abd-el-Kader et le trouvant sans feu, malgré un temps froid, il lui en fait l'observation : « Mon bois, répond doucement l'émir, est épuisé depuis hier, et je n'ai pas voulu en demander à ceux de mes compagnons qui en ont encore. Pauvres gens! au lieu de leur prendre, je voudrais toujours pouvoir leur donner. — Tu ne ressembles guère à tes chefs qui, de tout temps, se sont appliqués à ruiner les populations. — Si je leur eusse ressemblé, les Arabes auraient-ils soutenu la lutte comme ils l'ont fait et tout sacrifié pour me suivre [3] ? »

Le temps passait à Toulon, sinon heureusement, du moins dans le calme. Abd-el-Kader se levait avec le jour, faisait ses ablutions, puis la prière du *Fedjeur* [4]. Sa prière terminée, il allait saluer sa vieille mère et passer quelques instants avec sa famille. Rentré chez lui, il reposait environ une heure. C'est alors que ses compagnons venaient lui présenter leurs hommages, et se retiraient chacun chez soi. Resté seul avec ses deux fils aînés, Mohammed et Mahhi-ed-Dîn, l'émir leur faisait répéter les leçons données par leur *cheikh* (précepteur). Vers onze heures, déjeuner ; à midi, tout le monde se réunissait pour faire la prière du *Dhohor* [5] en commun. De midi à trois heures, étude ou réception des personnes de distinction qui

[1] C'est dans les notes inédites de M. le général Daumas qu'il nous a été donné de puiser la plupart de ces renseignements.

[2] Extrait des notes tenues par M. le général Daumas, pendant sa mission à Toulon.

[3] Extrait des mêmes notes.

[4] Prière de l'aurore, première des cinq prières canoniques.

[5] Prière de midi, la deuxième.

Digitized by Google

venaient le visiter; à trois heures, prière de l'*Aseur*[1] en commun, puis lecture religieuse faite à tous les assistants, soit par Moustapha-ben-Thamy, soit par Abd-el-Kader lui-même; de cinq à six heures, visite à sa famille; à six heures, prière du *Moghreb*[2] en commun, puis assemblée des *tholbas* jusqu'à huit heures; à huit heures, prière de l'*Eûcha*[3]; la prière terminée, souper et enfin réunion des personnes de son intimité jusqu'à dix ou onze heures. Telle était la manière dont la vie avait été ordonnée à Toulon.

Cependant, avec les jours qui passaient sans apporter de solution, l'inquiétude commenca à naître dans l'esprit de l'émir. M. le lieutenant-colonel de Beaufort[4], aide de camp de M. le duc d'Aumale, qui avait reçu mission du prince de conduire Abd-el-Kader à Toulon et de poursuivre ensuite sa route vers Paris, avait bien, à son retour, apporté à l'émir la promesse du roi qu'il serait fait honneur à la parole de son fils. Mais, avec le mois de février, la disposition d'esprit d'Abd-el-Kader se modifia complétement. Un bruit vague des débats qui venaient de s'ouvrir à la Chambre des députés était arrivé jusqu'à lui. Il avait appris que l'exécution de la convention passée avec le général de Lamoricière avait été mise en question; le doute avait succédé à la tranquillité. Bientôt, toutefois, la tranquillité reprit le dessus, lorsque M. le ministre des affaires étrangères, montant à la tribune, le 5 février 1848, déclara que, tout en se refusant à envoyer Abd-el-Kader à Saint-Jean-d'Acre, parce que la Turquie n'avait pas reconnu la conquête de l'Algérie, le gouvernement n'excluait pas Alexandrie. « Une négociation est ouverte, ajoutait M. Guizot, pour obtenir du pacha d'Egypte, d'abord qu'il reçoive Abd-el-Kader (nous ne pouvons l'y contraindre) ; ensuite, que, quand il l'aura reçu, il nous donne ces garanties, ces conditions de surveillance dans le détail desquelles je n'aurai pas à entrer ici, mais que j'établirai de telle façon qu'il y ait une véritable sûreté pour nous. »

Ces paroles, portées à la connaissance d'Abd-el-Kader, étaient parvenues à le rassurer ; la France voulait donc tenir la promesse faite par ses généraux, ratifiée par le fils du roi, puisqu'elle avait entamé des négociations; il ne s'agissait plus que d'une question de temps. L'espoir de l'émir ne devait pas être de longue durée. Les nouvelles arrivées coup sur coup à Toulon de l'abdication du roi, de la proclamation de la république l'atterrèrent lui et les siens. Il sentait qu'un

[1] Troisième prière canonique, à trois heures du soir environ.
[2] Prière du coucher du soleil, quatrième prière.
[3] Prière du souper, cinquième et dernière prière.
[4] Aujourd'hui général de division; il commandait l'expédition envoyée pour protéger les chrétiens de Syrie.

Digitized by Google

malheur le menaçait, qu'il avait perdu une garantie en perdant la parole du duc d'Aumale. Cependant, il ne voulut pas croire à un manque de foi, et se contenta de tirer des événements un nouveau motif de se détacher des biens de ce monde : « Voilà, disait-il au colonel Daumas, voilà un sultan que l'on proclamait puissant, qui avait contracté des alliances avec beaucoup d'autres souverains, qui avait une nombreuse famille, que l'on citait pour son expérience; trois jours ont suffi pour l'abattre! Et tu ne veux pas que je sois convaincu qu'il n'y a d'autre force, d'autre vérité que celle de Dieu! Crois-moi, la terre n'est qu'une charogne; des chiens seuls peuvent se la disputer[1]. »

La situation d'esprit, relativement calme, d'Abd-el-Kader, se modifia profondément à la suite des deux visites qui lui furent faites par M. Olivier, commissaire général du gouvernement provisoire. Malgré l'intérêt que M. Olivier témoigna à l'émir, malgré la bienveillance qu'il lui marqua, Abd-el-Kader se prit à douter de sa délivrance, puisqu'au lieu d'exécuter l'engagement si clair, si positif pris par le général de Lamoricière, on lui demandait quelles garanties il pouvait donner à la France qu'il ne reparaîtrait pas en Algérie. Abd-el-Kader répondait et ne pouvait répondre qu'une chose : « Je n'ai pas d'autres preuves à donner de ma ferme volonté pour l'avenir que ce que j'ai fait dans le passé. Si je n'avais pas voulu me rendre, je ne serais pas ici. Je suis donc venu librement à vous; cette garantie vaut toutes les autres. — Signerais-tu de ta main, et les chefs qui t'accompagnent signeraient-ils avec toi un acte juré sur le Koran, par lequel tu renoncerais à tout jamais à reparaître en Algérie et à te mêler directement ou indirectement de nos affaires? — Cet acte, je le signerais avec mes yeux si ma main ne suffisait pas[2]. »

M. Olivier, sur lequel la contenance et la noblesse de l'émir avaient fait une vive impression, l'invita alors à lui adresser une lettre pour le gouvernement provisoire, lettre à laquelle serait joint l'acte dont il venait d'être question; il promit en même temps d'appuyer les réclamations d'Abd-el-Kader. Nous traduisons ces deux pièces :

Louange au Dieu unique! seul, son empire est durable.

Aux appuis de la République qui gouverne la France et qui sont à son égard ce que les yeux et les membres sont au corps.

Salut à ceux que Dieu a honorés en faisant que de leurs actions résultent le bien et le bonheur de tous.

Le Sid Olivier, votre mandataire, est venu me voir. Il m'a informé que

[1] Extrait des notes tenues par M. le général Daumas, pendant sa mission à Toulon.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

les Français, d'un commun accord, ont aboli la royauté et établi que leur pays serait désormais une République.

Je me suis réjoui en apprenant cette nouvelle, car j'ai lu dans les livres que ce genre de gouvernement a pour but d'anéantir l'injustice et d'empêcher le fort de faire violence à celui qui est plus faible que lui.

Vous êtes des hommes généreux ; vous désirez le bien de tous et vos actes sont dictés par la justice. Dieu vous a institués protecteurs des malheureux et des affligés et par conséquent le mien. Faites donc tomber le voile de douleur que l'on a placé autour de moi. Je demande justice ; je ne l'ai pas obtenue jusqu'à présent ; mais vous, vous ne pouvez me la refuser, puisque vous avez bâti de vos mains l'ordre de choses qui a pour but de rendre l'injustice impossible.

Ce que j'ai fait, pas un de vous ne saurait le condamner ; j'ai défendu ma religion et mon pays autant que je l'ai pu et, j'en ai la certitude, vous ne pouvez qu'approuver ce que j'ai fait. Quand j'ai été vaincu, lorsqu'il m'a été impossible de douter que Dieu ne voulait pas me donner son appui contre vous, je me suis décidé à me retirer de ce monde. C'est alors que, bien qu'il me fût facile de chercher un asile, soit chez les Berbères, soit dans les tribus du Sahara, j'ai consenti à me remettre entre les mains des Français. J'avais la conviction que, me le promettant, ils m'enverraient dans le pays que j'indiquerais, et c'est pour ce motif que, parmi toutes les nations chrétiennes ou musulmanes, celle que j'ai choisie pour me confier à elle, a été la France, dont la parole est restée inviolée jusqu'à ce jour. J'ai demandé au général de Lamoricière de me faire conduire à Alexandrie, d'où je me rendrais à la Mekke ; je lui ai demandé de ne me faire passer, ni par Oran, ni par Alger, ni par Toulon, ni par quelque point de la France que ce fût ; je lui ai demandé de m'envoyer directement de Djema-Ghazaouât à Alexandrie. A toutes ces demandes, il a donné non-seulement son adhésion verbale, mais encore il m'a envoyé une lettre qu'il a signée de son nom en français, et sur laquelle il a également apposé son cachet arabe.

Quand cette lettre me fut parvenue, sachant que la parole des Français était *une*, je me suis livré entre ses mains. S'il m'avait répondu qu'il ne pouvait me garantir ce que je lui demandais, jamais je ne me serais rendu. Mais loin de là, j'avais la conviction que la parole française était une parole sûre, et qu'elle était inviolable, fût-elle donnée par un simple soldat.

Aujourd'hui, la croyance que j'avais alors s'est ébranlée. Pour me la rendre, je vous adjure de me faire justice et, en me donnant la liberté, de changer ma tristesse en joie. Vous avez accompli une chose qui fait le bonheur de tous ; si vous me laissez seul dans la douleur, je vous en demanderai compte devant Dieu.

Vous êtes des hommes instruits et vous devez comprendre que je ne puis vivre dans un pays où tout diffère du nôtre : langage, mœurs, nourriture, vêtements. Souvent je me suis dit qu'alors même que les Français me feraient prisonnier en combattant, je ne recevrais d'eux que le bien, parce que ce sont des hommes braves et généreux, qui savent peser la valeur du

Digitized by Google

vainqueur et celle du vaincu. Eh bien! je n'ai pas été fait prisonnier; je me suis rendu aux Français, de bonne volonté.

Je crains que quelqu'un de vous ne suppose que, regrettant ce que j'ai fait, je conserve l'intention de retourner en Algérie. Cela ne sera pas. Je suis actuellement au nombre des morts et ne songe plus à rien qu'à aller à la Mekke et à Médine pour y adorer le Dieu tout-puissant jusqu'à ce qu'il m'appelle à lui.

Je vous adresse mes salutations.

Ecrit par Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn, le 9 de rebi'l aouel 1264 (mars 1848).

A cette pièce était jointe la déclaration suivante, par laquelle l'émir, faisant appel aux serments les plus sacrés, jurait de ne plus jamais s'occuper des affaires des Français.

Louange au Dieu unique!

Je vous donne une parole sacrée et qui n'admet pas le doute.

Je déclare donc que je n'exciterai plus désormais de trouble contre les Français, soit personnellement, soit par lettres, soit par quelque moyen que ce soit.

Je fais ce serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ; par le Tourât (Pentateuque), l'Evangile et le Koran; par le livre de Bokhari et le Mosellem; je fais ce serment et avec le cœur et avec la langue.

Ce serment est commun à moi et à mes compagnons, au nombre de cent; à ceux qui signent le présent acte, comme à ceux qui ne le signent pas parce qu'ils ne savent point écrire.

Salut de la part d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn.

Abd-el-Kader se rattacha pendant quelques jours à l'espoir que sa lettre serait suivie d'un ordre de mise en liberté; mais bientôt, le cœur torturé par le désespoir des siens, par les lamentations de sa famille, il arriva, lui, cette nature si courageuse qui avait déjà supporté tant de douleurs et de misères, il arriva jusqu'à exprimer la pensée du suicide [1]. A cette révélation, le colonel Daumas s'empresse de faire appel aux sentiments religieux de l'émir : « Mais, s'écrie-t-il, c'est un péché horrible dans ta religion comme dans la mienne. — C'est vrai, mais il y a un cas où Dieu peut le pardonner : celui où l'on voudrait forcer un musulman à renoncer à sa foi. — Ce n'est pas le cas qui se présente pour toi. — Pour aujourd'hui, cela est vrai; mais cela le sera-t-il demain? Du moment où vous violez à mon égard une capitulation, la parole des généraux en chef, qui me dit que plus tard vous ne viendrez pas m'attaquer dans ce que

[1] Extrait des notes tenues par M. le général Daumas.

Digitized by Google

j'ai de plus cher et de plus sacré? » Puis, s'animant de plus en plus : « Comment veux-tu que ma résignation ne faiblisse pas quelquefois devant la grandeur de mon infortune? Le désespoir est parmi les miens, dans ma famille même. Ma mère et mes femmes pleurent nuit et jour et ne veulent plus ajouter foi à l'espérance que je m'efforce de leur donner. Que dis-je! non-seulement les femmes, mais encore les hommes se lamentent, ces derniers, non pas pour eux, mais pour leur famille. Hier, mon beau-frère, Moustapha, est venu m'annoncer en pleurant que sa femme, ma sœur! voulait le quitter et demandait à retourner à Mascara. La désolation est telle que si notre captivité doit avoir dans l'avenir une durée égale à celle qu'elle a eue dans le passé, je suis certain que beaucoup d'entre nous mourront de chagrin. Et c'est moi qui suis la cause de tous ces malheurs, car, seul, j'ai voulu venir aux Français; personne ne voulait y consentir. Ils n'ont qu'une parole, leur disais-je, ils sont incapables de trahison. Vous m'avez bien fait mentir et l'on me reproche aujourd'hui cruellement ma confiance en vous. Vous n'avez donc pas chez vous un tribunal chargé d'écouter les réclamations des opprimés? S'il en existe un, qu'on m'y conduise; qu'on y appelle tous vos *oulemas* (docteurs) et je me charge de triompher d'eux par la puissance de mes arguments et de mon droit. Ah! que vous êtes loin de ce sultan musulman qui, devenu sourd, se mit à pleurer et répondit à ceux qui lui en demandaient la raison : Je pleure parce que je ne puis plus entendre les plaintes des opprimés [1]. »

Assurément, lorsqu'on entend un homme de la trempe d'Abd-el-Kader pousser de semblables cris d'indignation et de douleur, on peut croire qu'il a épuisé jusqu'à la lie la coupe de l'amertume. Il n'en était rien. Le 3 avril 1848, c'est-à-dire huit jours avant le départ de l'émir pour Pau, et alors que déjà le gouvernement provisoire avait fait placer aux fenêtres du château de Henri IV les barreaux qui devaient le convertir en prison, la frégate l'*Albatros* amenait à Toulon les trois frères d'Abd-el-Kader et leurs familles, en tout trente-cinq personnes. C'était ceux-là même qui, dès le milieu de décembre 1847, et par conséquent avant la soumission de l'émir, avaient obtenu du général de Lamoricière des lettres d'*amân*. Ils ramenaient avec eux une fille d'Abd-el-Kader et de Lella-Kheïra, âgée de seize ans environ, nommée Zohra, réduite à une sorte d'idiotisme, résultat d'une frayeur qu'elle avait eue à l'âge de quatre ans. Tout ce monde, débarqué au Mourillon, s'achemina lentement et à pied vers le fort Lamalgue. Mais, au moment de franchir les ponts-levis, ce fut une scène déchirante d'entendre les

[1] Extrait des notes tenues par M. le général Daumas.

Digitized by Google

cris de douleur poussés par les femmes arabes qui jadis avaient occupé une position si élevée dans leur pays, défilant aujourd'hui entre deux rangs de gendarmes, suivies par une foule d'importuns et de curieux.

Sans doute, l'arrivée des frères d'Abd-el-Kader en France était le fait de leur volonté ; ils avaient demandé à suivre la fortune de celui qui, plus jeune qu'eux, était en réalité le chef de la famille à laquelle il avait donné l'illustration. Mais cette demande, ils l'avaient faite dans la conviction que l'engagement pris vis-à-vis de leur frère serait tenu, et qu'ils allaient se réunir à lui à Toulon, non point pour être traînés dans une prison, mais pour être conduits en Orient.

Abd-el-Kader ne conservait plus d'illusion, quant à lui, sur l'exécution de cette promesse. Aussi la réception qu'il fit à ses frères fut-elle rendue plus poignante par la certitude que le fort Lamalgue allait renfermer trente-cinq prisonniers de plus. Dès ce moment, son unique préoccupation fut de les arracher à la captivité qui les attendait. « A qui dois-je m'adresser, demanda-t-il un jour au colonel Daumas, pour obtenir l'envoi de mes frères à Alexandrie, d'où ils pourront gagner la Mekke. Ils sont venus me rejoindre de bonne volonté et avec la conviction que vous alliez tenir la parole qui m'a été donnée. Il ne peut y avoir une double trahison à mon égard. Pourquoi leur ferait-on partager mon sort ? Ce sont des marabouts, des hommes de paix, qui jamais ne vous ont combattus, qui n'ont pris aucune part à notre lutte et dont le chapelet a été le seul fusil [1]. »

Tout cela était vrai. Les frères d'Abd-el-Kader n'avaient jamais été qu'un embarras pour lui. En vain avait-il cherché un moment à donner de l'importance à l'aîné d'entre eux en l'appelant au gouvernement de Tittery ; il avait dû, après quelques mois d'expérience, renoncer à cette idée. Quant à Sy-Saïd, il n'avait pas même cru cette expérience possible à son égard et l'avait laissé à la *guetna* paternelle, vivant au milieu des tholbas, jusqu'au jour où la guetna détruite, il l'emmena avec ses livres à sa zmalah. C'est sur ces antécédents que s'appuyait l'émir pour demander qu'au moins ses frères ne partageassent pas sa captivité : il ne put l'obtenir ! Ils le suivirent donc à Pau, puis à Amboise, où un ordre de mise en liberté vint les trouver, préludant ainsi à l'acte réparateur dont Abd-el-Kader devait être lui-même l'objet.

Quelques jours après l'arrivée de ses frères à Toulon, l'émir reçut l'avis qu'il devait se préparer à aller habiter le château de Pau. En vain eut-on soin de lui présenter cette mesure comme une nécessité

[1] Extrait des notes inédites tenues par le colonel Daumas.

Digitized by Google

de convenance qui ne préjugeait en rien la question de mise en liberté : Abd-el-Kader ne pouvait conserver que bien peu d'espoir en présence de faits qui protestaient si hautement contre de vaines paroles de consolation.

L'émir, parti de Toulon vers le 12 avril 1848, arriva à Pau le 20 du même mois. Là finissait la mission de M. le colonel Daumas ; celle de M. le capitaine Boissonnet commençait.

XVIII. — PAU ET AMBOISE

La prison. — Lettre de M. Arago, ministre de la guerre. — Les journées de juin 1848 et le général de Lamoricière. — Retour à l'espoir. — Lettre au général de Lamoricière. — Les Arabes veulent se faire tuer. — Envoi à Amboise. — Mesures de rigueur. — L'élection du 10 décembre. — Conseil des ministres du 14 janvier 1849. — Lettre du maréchal Bugeaud à Abd-el-Kader. — Réponse de l'émir. — Résignation et travail. — Le 2 décembre 1851. — La liberté. — Une ode d'Abd-el-Kader.

Jusqu'au moment de l'arrivée à Pau, Abd-el-Kader s'était efforcé de laisser croire à sa famille et à ses compagnons qu'il s'agissait seulement d'un changement de résidence, que bientôt la France, jalouse de dégager sa parole, les rendrait à la liberté ; mais en présence de la réalité qui se dressait devant eux, des barreaux de fer garnissant les fenêtres de leur nouvelle résidence, des sentinelles veillant de toutes parts, il leur fut facile de voir qu'il ne s'agissait pas d'habiter un château, mais une prison. Dès ce moment Abd-el-Kader cessa de lutter contre l'évidence des faits et d'entretenir les siens dans une espérance que, quant à lui, il avait depuis longtemps perdue. Ce fut alors, parmi les captifs, une consternation dont aucune parole ne saurait donner l'idée ; puis, à la consternation succédèrent des plaintes; aux plaintes, des malédictions; aux malédictions, la fureur, lorsqu'Abd-el-Kader eut porté à la connaissance de ses compagnons la réponse que le ministre de la guerre venait de faire à la demande de mise en liberté qu'il avait envoyée de Toulon au Gouvernement provisoire. Cette lettre, écrite sur deux colonnes, l'une en français, l'autre en arabe, et dont, à défaut du texte même, nous pouvons du moins garantir le sens précis, disait en substance : « Que la République ne se croyait tenue vis-à-vis d'Abd-el-Kader à aucune obligation, et qu'elle le prenait dans la situation où l'ancien gouvernement l'avait laissé, c'est-à-dire prisonnier. »

Nous ignorons la date positive de cette lettre, mais comme elle a été signée par M. Arago, ministre de la guerre, elle n'a pu être écrite que du 20 avril 1848, jour de l'arrivée d'Abd-el-Kader à Pau, au

Digitized by Google

17 mai suivant, époque à laquelle le général Cavaignac prit le portefeuille. Assurément, il serait injuste de rendre M. Arago responsable de la décision qui fut prise, autrement que pour la part qui lui en revient comme membre du Gouvernement provisoire; mais tout en tenant compte de la situation générale de la France à cette époque, de la crainte que pouvaient concevoir les hommes placés à la tête de la République, que l'émir, retournant en Algérie, vînt à nous y susciter de sérieux embarras, il y a une responsabilité qui pèse sur M. Arago seul, c'est celle de la rédaction de la lettre que nous venons d'analyser. L'honneur de la France n'eût rien perdu à ce que cette lettre fût conçue en d'autres termes.

Dès lors, Abd-el-Kader n'avait plus qu'à se soumettre à la force, à encourager les siens par l'espérance de jours meilleurs, à maintenir enfin son droit en protestant, dans toutes les occasions, contre l'acte dont il était victime : telle fut, en effet, la règle de conduite qu'il adopta. Durant cette période très tranchée de sa captivité, il ne reçut pas un seul visiteur, il ne se trouva pas une seule fois en présence d'un personnage civil ou militaire, sans prendre Dieu à témoin de l'injustice commise à son égard, et répéter que, venu aux Français librement, alors que rien ne l'obligeait à se livrer à eux, venu sous la sauvegarde d'une parole donnée par un officier général, il se voyait néanmoins traité plus durement que s'il eût été pris les armes à la main.

Cependant, avec les premiers jours de juillet 1848, l'espérance qu'Abd-el-Kader avait su refouler dans son cœur reprit le dessus, lorsqu'on lui annonça que le général de Lamoricière venait d'être appelé, à la suite des fatales journées de juin, au ministère de la guerre. Les ministres qui l'avaient précédé avaient pu ignorer les détails de la capitulation et les engagements pris; mais comment admettre que celui qui avait signé la convention du Kerbous ne tînt pas à honneur de dégager la parole qu'il avait donnée? Abd-el-Kader considéra donc la nomination du général de Lamoricière comme le signal de sa délivrance, et il s'empressa de lui écrire, le 9 juillet, la lettre que l'on va lire :

Louange au Dieu unique!

A celui dont la parole n'est point susceptible de changement, et qui ne peut enfreindre le pacte qu'il a formé, dont la personne est célèbre tant en Orient qu'en Occident, et le nom répété dans toutes les langues; à notre ami, à notre frère fortuné de Lamoricière!

Que le salut soit sur toi, salut dans lequel se réunissent et les félicitations et les compliments!

J'ai rendu grâce à Dieu en apprenant qu'après avoir triomphé de ceux qui suscitaient le trouble, c'est à toi qu'a été dévolu le soin d'assurer le

Digitized by Google

bonheur de la France. Je me suis donc réjoui de ta nomination au ministère, convaincu qu'elle aurait pour résultat ma liberté. Aussi beaucoup de Français sont-ils venus me trouver et m'ont dit : « Tu peux te considérer comme libre, car ton ami, celui qui t'a donné sa parole, est parvenu à un rang élevé, et il n'est pas de puissance plus grande que la sienne. »

Tu es, en effet, aimé de tous les Français, et notamment des membres de la Chambre, à raison des grands services que tu as rendus à l'Etat, et tu peux accomplir des choses plus difficiles que celle à l'égard de laquelle tu t'es engagé vis-à-vis de moi.

Cette parole, les populations de l'Orient et du Couchant, de la terre et des îles, la connaissent. Il faut donc que tu me retires de l'oubli où je suis plongé, car je suis comme l'homme que l'on a jeté à la mer; mais le salut me viendra de ta main.

La plupart ne comprennent pas ma situation, et prétendent que je suis venu aux Français par force et par contrainte; ils ajoutent que c'est toi qui, te mettant à ma poursuite, m'as réduit aux abois (*k-elledi aql-hou nâqès*). Il convient que tu leur fasses connaître la vérité, que tu leur dises que si tu n'étais arrivé avec tes promesses, je ne serais pas venu à toi; que tu étais éloigné de moi lorsque les pourparlers avaient lieu entre toi et moi; que la distance qui nous séparait était d'au moins dix heures de marche; que les pourparlers ont duré quarante heures; que le chemin du sud m'était ouvert, ainsi que celui qui m'aurait conduit chez les Berbères; que j'avais la faculté d'aller où il me plairait, même de me remettre entre les mains du sultan du Gharb, qui, loin de me faire mourir, m'aurait au contraire comblé de bienfaits [1].

Les Français prétendent encore que cette question de mon envoi en Orient est nouvelle. Dis-leur que maintes fois les chefs français m'ont invité à prendre ce parti; qu'ils ont dirigé vers ces contrées nombre d'individus tombés en leur pouvoir; qu'ils y ont envoyé mon ancien khalifah Ben-Salem; dis-leur combien de pourparlers ont eu lieu à différentes époques entre eux et moi à ce sujet; dis-leur encore que j'ai entre les mains ton écrit constatant que les Français acceptaient toutes mes conditions; que tu as engagé la parole de la France; que le prince d'Alger a sanctionné ces engagements. Ajoute, enfin, que je suis un homme mort pour le monde; que je jure, par les serments les plus sacrés, que je ne susciterai pas la discorde parmi leurs sujets d'Algérie, arabes ou kabyles, musulmans ou juifs. Dieu t'a donné la puissance, et il n'est personne qui puisse admettre une excuse de ta part, si tu ne me rends pas la liberté, et qui ne te dise : que ta femme soit un péché pour toi (*iahhram aïal-ak*).

Explique donc toute cette affaire aux Français, dont l'honneur est

[1] Le général de Lamoricière avait dit, le 5 février 1848, à la tribune de la Chambre des députés : « Un mot que vient de dire M. le maréchal Bugeaud, mot que j'accepte, c'est qu'Abd-el-Kader s'est rendu, qu'il n'a pas été pris..... » Et plus loin : « Il fallait continuer, a-t-on dit, au lieu de parlementer. Savez-vous ce que j'aurais pris si j'avais continué? J'aurais pris le convoi, j'aurais fait une rhazia de plus, je vous aurais rendu compte que j'avais pris la tente d'Abd-el-Kader, son tapis, une de ses femmes, peut-être un de ses khalifahs; mais lui, avec ses cavaliers, serait parti pour le désert! »

Digitized by Google

célèbre parmi tous les peuples; il est impossible que, la comprenant, ils ne me fassent pas mettre en liberté.

Si tu ne le fais pas, que la honte en retombe sur toi; qu'aucun homme n'ajoute plus foi à ta parole; que, grand ou petit, personne n'ait plus pour toi aucune considération.

Salut de la part d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn. Daté du 7 du mois de chabân 1264 (9 juillet 1848).

Abd-el-Kader et ses compagnons attendirent avec anxiété l'effet de cette sommation; ils comptèrent les jours, puis les semaines, et ce fut seulement lorsque deux mois se furent écoulés que s'évanouit leur dernière espérance. Mais le silence gardé par le général de Lamoricière produisit un résultat tout opposé à celui qu'avait amené la réponse de M. Arago. Au lieu du sombre désespoir qui avait succédé à cette lettre, ce fut une sorte de rage chez les compagnons de l'émir; ils allèrent jusqu'à former le projet de se précipiter *sans armes* sur les sentinelles, sur les hommes de garde au château, et cela dans l'unique but de se faire tuer. Ce projet ayant été découvert : « Nous ne voulons pas fuir, s'écriaient-ils dans une sorte de délire furieux, mais mourir, afin que notre sang rejaillisse sur l'honneur de la France et y imprime sa tache, car nous aurons été tués pour avoir réclamé l'exécution de la promesse faite à notre maître. »

L'intervention d'Abd-el-Kader parvint seule à calmer les esprits et à ramener un peu de tranquillité parmi ses compagnons; mais averti de ces faits, le ministre de la guerre crut devoir de prendre des précautions contre leur retour, et il donna l'ordre de transférer Abd-el-Kader du château de Pau au château d'Amboise, véritable forteresse, qui porte encore les traces des siéges qu'elle a soutenus. A partir de ce moment, ni l'émir ni les siens ne devaient plus avoir aucun rapport avec les personnes de l'extérieur, ils ne pouvaient plus recevoir ni écrire une lettre, et, au lieu de la faculté qui leur avait été laissée à Pau de recevoir les visiteurs qu'ils désireraient admettre, une permission spéciale du ministre de la guerre devint nécessaire pour pénétrer jusqu'à eux.

Cet ordre fut signé de Lamoricière!....

Abd-el-Kader partit de Pau le 2 novembre 1848, après un séjour de six mois et demi; il quitta ce château suivi de tous ses compagnons, car aucun d'eux ne voulut accepter la proposition qui leur fut faite d'être renvoyés en Algérie. Leur réponse unanime fut qu'ils n'abandonneraient jamais leur maître dans le malheur.

Un mois après l'arrivée de l'émir à Amboise, le prince Louis-Napoléon était appelé à la présidence de la République. Dès ce moment, un changement significatif s'opéra dans la manière d'être

Digitized by Google

d'Abd-el-Kader : l'espoir de la liberté lui était apparu de nouveau ; peut-être même n'était-il pas sans savoir que le Prince avait annoncé à de hauts personnages l'intention de tenir, à l'égard de l'émir, la promesse faite au nom de la France. Nous allons voir qu'il ne dépendit pas de lui que le prisonnier d'Amboise ne fût rendu immédiatement à la liberté.

En effet, le 14 janvier 1849, vingt-quatre jours après son élévation à la présidence, le prince Louis-Napoléon convoquait, pour délibérer sur cette question, un conseil extraordinaire, auquel étaient appelés M. le maréchal Bugeaud et M. le général Changarnier. Nous n'avons pas la prétention de savoir exactement ce qui fut dit dans ce conseil ; mais si nous rapprochons les indiscrétions qui furent commises par le journal *le Crédit* (numéro du 16 janvier), d'une lettre de M. le maréchal Bugeaud que nous allons citer, nous pouvons être assuré de ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité [1]. Le journal auquel nous empruntons ces renseignements déclare que la question de la mise en liberté d'Abd-el-Kader fut longuement discutée, et que, sans l'insistance de M. le général Rulhière, ministre de la guerre, les observations présentées par M. le maréchal Bugeaud et par le général Changarnier en faveur de la mise en liberté d'Abd-el-Kader, eussent été accueillies. *Le Crédit* n'indique pas la décision qui fut prise, mais nous allons l'apprendre par la lettre suivante, adressée par M. le duc d'Isly à l'émir.

ARMÉE DES ALPES. Lyon, 4 avril 1849.

Le maréchal de France commandant en chef.

Le 29 du mois de janvier, j'allais partir pour te porter des paroles de consolation, lorsque des menaces de troubles dans notre pays [2] me forcèrent à venir me mettre à la tête de mon armée. Ne pouvant la quitter de quelque temps, *je me décide à t'écrire une partie de ce que je voulais te dire.* Je ne renonce pas pour cela à te visiter dans ta retraite, et dès que cela sera possible, je serai près de toi.

Tu as éprouvé de grands malheurs, et l'Algérie en a éprouvé de plus grands encore, à cause de toi. Dieu n'a pas épargné la France davantage. Depuis que tu t'es rendu au sein de l'armée française, des troubles sont

[1] Au mois de novembre 1852, pendant qu'Abd-el-Kader était à Paris, le *Morning Post* publia la correspondance suivante, qui vient à l'appui des faits que nous citons : « Un de mes amis, qui a été ministre de Louis-Napoléon, immédiatement après son élection de 1848, me racontait que, dans l'un des premiers conseils tenus à l'Elysée, Louis-Napoléon amena la discussion sur la libération de l'illustre chef arabe. Il est notoire aujourd'hui que si Abd-el-Kader n'a pas été rendu plus tôt à la liberté, c'est qu'il y avait entre le Prince et lui le contrôle de l'Assemblée nationale. »

[2] Les troubles qui éclatèrent à Paris le 29 janvier 1849.

Digitized by Google

survenus, dont l'histoire offre peu d'exemples. Sans doute, ton pays et le nôtre avaient mérité ces châtiments, car Dieu est souverainement juste, et nul ne peut pénétrer ses desseins.

Le roi qui vient d'être renversé m'avait donné la ferme espérance que tu serais envoyé à la Mekke [1]. Les gouvernements qui lui ont succédé ont été forcés par l'opinion publique de renoncer à cette résolution.

Je crois devoir te parler avec la franchise d'un ami véritable. Il s'écoulera peut-être de longues années avant que tu puisses espérer te rendre dans la ville du prophète [2]. Te bercer d'une espérance vaine serait te rendre plus malheureux.

J'aime mieux te conseiller de prendre un parti conforme à la situation que Dieu et les événements t'ont faite.

Je voudrais que tu te décidasses à adopter la France pour patrie et à demander au gouvernement de te rendre propriétaire pour toi, ta famille et ta descendance, d'une belle terre où tu aurais une existence égale à celle de nos hommes les plus considérables, où tu pourrais pratiquer ta religion et élever tes enfants comme tu l'entendrais.

Je sais qu'une pareille perspective te séduira peu [3]. Mais ce qui doit te toucher, c'est l'avenir de tes enfants et le sort des nombreuses personnes qui t'entourent. Tu le vois, ils meurent ou dépérissent d'ennui. Si, au contraire, ils vivaient sur une propriété qui leur appartînt, leur existence pourrait s'écouler douce et agréable. Ils s'occuperaient de la culture de leurs champs et de leurs jardins; ils auraient la distraction de la chasse; l'agriculture leur offrirait chaque jour un nouvel intérêt, et rien n'est plus fait pour consoler les âmes élevées que le spectacle de la nature à laquelle on vient en aide par ses travaux.

Voilà ce que je te conseille par humanité pour ce qui t'entoure et par le haut intérêt que m'ont inspiré tes malheurs et les grandes qualités dont Dieu t'a doué.

Reçois mon salut et mes vœux.

Maréchal B. D'ISLY.

Il doit paraître hors de doute, en lisant cette lettre, d'une part, que le maréchal Bugeaud n'avait pu prendre l'initiative de la proposition qu'il faisait à Abd-el-Kader; de l'autre, que la date du 29 janvier 1849, assignée à son projet de voyage à Amboise, correspond trop bien avec celle du 14 janvier, indiquée par le journal *le Crédit*, comme étant celle du conseil où avait été agitée la ques-

[1] Ces paroles confirment ce que nous avons dit dans le chapitre précédent à l'égard de la promesse portée à Abd-el-Kader par M. de Beaufort.

[2] M. le maréchal Bugeaud devait parler ainsi pour obtenir qu'Abd-el-Kader consentît plus facilement à ce qu'il allait lui demander.

[3] Dans l'une des visites qu'Abd-el-Kader fit à Saint-Cloud au prince Louis-Napoléon, Son Altesse lui offrit l'alternative ou d'être envoyé en Orient, comme elle le lui avait promis, ou d'habiter Trianon, qui serait mis à sa disposition. Etait-ce une réminiscence du conseil du 14 janvier 1849?

Malgré la magnificence d'une semblable proposition, Abd-el-Kader opta pour son envoi sur une terre musulmane.

Digitized by Google

tion de la mise en liberté de l'émir, pour qu'il n'y ait pas entre elles une corrélation : d'où il résulterait que le prince Louis-Napoléon aurait chargé le maréchal Bugeaud d'obtenir d'Abd-el-Kader, moyennant certains avantages, qu'il rendît la parole donnée par le général de Lamoricière. Mais les troubles de Paris mirent le maréchal dans l'impossibilité de remplir en personne sa mission, et l'on a vu qu'il dut se borner à écrire de Lyon la lettre que l'on vient de lire.

Comme on devait s'y attendre, la démarche du maréchal n'eut aucun succès ; il ne fallait pas connaître le caractère d'Abd-el-Kader pour la tenter. Il répondit en effet : « Si tous les trésors de la terre pouvaient tenir et se trouver réunis dans le pan de mon bournous, et qu'on me proposât de les mettre en balance avec ma liberté, je choisirais ma liberté. Je ne demande ni grâce, ni faveur ; je demande l'exécution des engagements pris envers moi. J'avais demandé une parole française ; un général français me l'a donnée sans restriction ; un autre général, fils de roi, l'a confirmée ; la France était liée vis-à-vis de moi, comme moi vis-à-vis d'elle. Aujourd'hui, vouloir revenir là-dessus, c'est vouloir l'impossible. Votre parole, je ne vous la rends pas ; je mourrai avec elle pour votre déshonneur. Les peuples et les rois sauront, par mon exemple, quelle confiance on peut désormais avoir dans la parole française. »

En présence de cette réponse dont on ne saurait méconnaître la noblesse, à quel parti se serait arrêté le prince Louis-Napoléon si une circonstance, qu'il n'avait pu prévoir, n'était venue le réduire momentanément à l'impuissance ? Ce qu'il a fait plus tard permet de le préjuger. Malheureusement pour Abd-el-Kader, lorsque sa lettre parvint au maréchal Bugeaud, les choses n'étaient plus dans l'état où elles se trouvaient à l'époque du conseil du 14 janvier. M. le général Fabvier avait réclamé à la tribune l'exécution de la convention du col du Kerbous, et l'Assemblée avait passé à l'ordre du jour sur l'observation qui fut faite par un de ses membres, que l'émir, *en commandant le massacre de nos prisonniers, s'était mis hors la loi.* Abd-el-Kader était donc condamné ; un vote législatif avait enchaîné l'initiative présidentielle. Dès ce moment, Abd-el-Kader n'entrevit plus la liberté que dans l'avenir éloigné auquel la lettre de M. le maréchal Bugeaud avait fait allusion ; mais enfin il l'entrevoyait, car un sentiment de conviction profonde lui disait que l'héritier du captif de Sainte-Hélène saisirait la première occasion qui lui serait offerte de délivrer le captif d'Amboise. Jusque-là, l'émir n'avait qu'à se résigner, à conseiller la résignation à ses compagnons, et à attendre, le regard tourné vers les événements qui pourraient avoir pour conséquence de hâter ou de retarder son envoi en Orient.

Digitized by Google

Les quatre années qui le séparaient encore de la visite libératrice du prince Louis-Napoléon s'écoulèrent sans qu'aucun fait digne d'être signalé vînt interrompre la monotonie de la vie du prisonnier. Seulement, à l'agitation qui avait marqué le séjour à Pau, avait succédé cette douce résignation qui a caractérisé son séjour au château d'Amboise.

M. le capitaine Boissonnet sut profiter avec une rare habileté de la nouvelle situation d'esprit de l'émir pour tourner sa pensée vers les consolations que donnent le travail et l'étude, et assurément ce n'est pas l'un des moindres services qu'il ait rendus à Abd-el-Kader. Passant chaque jour plusieurs heures avec lui, il lui expliquait nos mœurs, nos habitudes, les merveilles des sciences et de l'industrie, notre histoire, celle des principaux événements de la première révolution, l'histoire de Napoléon Ier surtout, dont le prisonnier aimait à se faire raconter l'immortelle et glorieuse légende. Au récit de ces événements, venaient souvent se joindre des discussions scientifiques, littéraires, philosophiques ou religieuses que M. le capitaine Boissonnet savait toujours diriger de manière à en faire un enseignement pratique pour Abd-el-Kader. Quelquefois aussi, passant tous deux de l'histoire des événements auxquels a assisté la dernière génération à celle des faits auxquels l'un et l'autre avaient pris part, ils dissertaient sur les guerres d'Afrique et sur les hommes qui s'y étaient distingués. Ce fut dans cette période de captivité que M. Boissonnet qui, en récompense de ses services, venait d'échanger ses épaulettes de capitaine contre celle de chef d'escadrons, sut profiter de la disposition d'esprit de l'émir pour l'amener à consigner dans un livre le résultat des principales impressions qui lui étaient restées de leurs discussions.

Le titre de cet ouvrage dont Abd-el-Kader a fait hommage à la Société asiatique peut se traduire ainsi : *Memento pour l'homme qui sait, et enseignement pour celui qui ignore.* Il présente un tableau des principales sciences, tableau dans lequel l'auteur a combiné ce que lui enseignaient les livres arabes, avec ce qu'il avait appris, dans ses conversations, du commandant Boissonnet. Ce livre est divisé en trois parties : la première traite des avantages de la science ; la seconde, de la religion et de la morale ; la troisième, enfin, des conséquences de l'écriture et des sciences. On remarque souvent dans l'œuvre du prisonnier de grandes et nobles pensées à côté d'énonciations dont la simplicité étonnerait, si l'on ne se rappelait que la civilisation européenne a été une révélation trop brusque pour l'homme qui a consigné ses impressions dans cet écrit.

Ces entretiens scientifiques furent, pendant les quatre années qu'Abd-el-Kader passa à Amboise, la seule distraction qu'il consen-

Digitized by Google

tit à se donner; ils s'alliaient d'ailleurs parfaitement avec le genre d'existence qu'il avait adopté et au moyen duquel il avait organisé sa vie comme une sorte de protestation permanente contre sa détention. C'est ainsi que bien qu'il lui fût loisible de se promener dans le parc du château, jamais il ne voulut y descendre, malgré les instances du médecin attaché à sa personne. Vivant renfermé constamment dans son appartement, il en sortait uniquement pour venir présider à la prière qui se faisait en commun. Le docteur insistait-il sur la nécessité de prendre un peu d'exercice : « La santé, répondait l'émir, ne peut venir de l'air d'une prison. Ce qu'il me faudrait, ce serait l'air de la liberté : lui seul pourrait me guérir. » Et, en effet, Abd-el-Kader avait besoin de guérison. Ceux qui l'ont vu à Paris peu de jours après sa mise en liberté, se rappelleront encore sa pâleur maladive et ce teint d'un blanc mat qui accusait les ravages intérieurs causés par la captivité. Qui sait ce qu'il serait arrivé si la détention de l'émir se fût prolongée seulement d'une année !

La France devait échapper à ce malheur. Le 16 octobre 1852, M. le commandant Boissonnet reçut l'ordre de faire préparer secrètement des voitures à la gare d'Amboise pour conduire au château, qui en est éloigné d'environ trois kilomètres, le prince Louis-Napoléon et quelques-uns des personnages qui l'avaient accompagné dans le voyage de Bordeaux. Abd-el-Kader devait ignorer complétement que l'intention du Prince fût de venir le visiter. Cet ordre pouvait prêter à toutes les suppositions ; mais du moins était-il certain qu'en admettant celle qui était la moins favorable, la visite du Prince serait suivie d'une amélioration dans la condition faite à Abd-el-Kader.

Après avoir entretenu pendant quelques instants M. le commandant Boissonnet, à la descente de son wagon, le Prince monta en voiture, et, prenant une feuille de papier et un crayon, il se mit à écrire rapidement pendant quelques minutes. Le sort d'Abd-el-Kader venait d'être décidé; mais dans quel sens? Personne ne le savait encore. En arrivant au château, le Prince, suivi de M. le général Saint-Arnaud, de MM. Fould, Baroche, du général Roguet, du colonel Fleury et de plusieurs autres officiers, se fit conduire à la grande pièce qui servait de salle de réception, et donna l'ordre au commandant Boissonnet de lui présenter Abd-el-Kader.

Quelque énergie qu'on lui suppose, le cœur du prisonnier dut battre avec violence à la nouvelle qu'il allait se trouver en présence de l'homme qui disposait de son sort. Laissons, au surplus, l'émir nous raconter lui-même cette scène dans une visite que nous fîmes à Amboise vers le milieu du mois de novembre 1852 : « Lorsque j'entrai, nous dit-il, le sultan qui était assis sur le canapé se leva. Ses

Digitized by Google

ministres, ses officiers, se tenaient à sa droite et à sa gauche. Je m'avançai jusqu'à cette table placée au milieu du salon et qui seule me séparait de lui. Le commandant était à ma droite. Lorsque j'eus salué profondément le sultan, il prononça en français quelques mots que je ne compris pas[1], mais au milieu desquels je distinguai seulement celui de *liberté*, l'un de ceux que je connais le mieux dans votre langue, parce que c'est celui que j'ai répété le plus souvent. Puis, il se tourna vers le commandant et lui tendit un papier en ajoutant quelques paroles. J'ai su depuis qu'il lui avait donné l'ordre de me traduire ce que renfermait cet écrit. Mais le pauvre ami (*meskin*) avait été tellement ému aux premières paroles du sultan que, pendant quelques secondes, il ne put prononcer un mot et, par conséquent, me faire connaître ce qui avait été dit. Lorsqu'il fut remis, il me traduisit les paroles du sultan et je sus que j'étais libre. »

Voici les lignes que le Prince avait écrites dans le trajet de la gare d'Amboise au château :

ABD-EL-KADER,

Je suis venu vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans les Etats du sultan, dès que les préparatifs nécessaires seront faits, et vous y recevrez du gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang[2].

Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux, et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation, que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère, et je suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira pas à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête.

Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le malheur; c'est pourquoi je tiens à honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole.

Abd-el-Kader baisa la main du Prince et lui exprima en quelques

[1] Le Prince ne prononça pas l'allocution que nous allons rappeler, il se borna à dire ces paroles : « Abd-el-Kader, je viens vous annoncer votre mise en liberté. » Puis il tendit au commandant Boissonnet le papier qui renfermait le discours qu'il avait préparé, en invitant cet officier supérieur à en faire la traduction à l'émir.

[2] Abd-el-Kader reçoit un subside annuel de 100,000 fr.

Digitized by Google

mots sa vive reconnaissance ; mais, quoi qu'en ait dit le *Moniteur* (et nous verrons dans le chapitre suivant pourquoi il en agit ainsi), il ne fit aucun serment. Il pria seulement Son Altesse de vouloir bien permettre à sa vieille mère Zohra et à ses enfants de lui apporter leurs actions de grâce. Lorsque le Prince sortit du salon, il trouva les derniers compagnons d'Abd-el-Kader rangés dans le vestibule. L'émir, en allant chercher sa mère, avait eu le temps d'annoncer aux siens l'heureuse nouvelle, et tous étaient accourus pour acclamer et bénir le sultan libérateur.

Le premier acte de l'émir, après le départ du prince Louis-Napoléon, fut de réunir les siens dans l'oratoire et d'appeler les bénédictions de Dieu sur celui qui allait être empereur. Ce devoir accompli, Abd-el-Kader remonta dans son appartement, et sous l'impression d'un bonheur qui en un instant lui avait fait oublier cinq années de captivité, il adressa au Prince, en route pour rentrer dans sa capitale, la pièce de vers que l'on va lire et dont la dernière partie, quoiqu'elle perde beaucoup à la traduction, respire l'enthousiasme lyrique :

Gloire au Dieu unique !
Je viens m'incliner devant le sultan plein de bonté,
Obéissant à ce que m'imposent et ses ordres et sa défense.
Oui, fils de l'honneur, tu as engagé tes serments envers ton peuple,
Et ton peuple tiendra les siens sans trahison.
O toi [1], qui fus si rigoureuse envers moi, sois généreuse ;
Enchaîne-toi au maître que fortifie la victoire :
C'est un prince élevé ; devant lui
Sur la terre et sur la mer les fronts s'inclinent ;
Tous veulent lui obéir avec amour,
Lui obéir d'esprit, de paroles et d'actions ;
Lui obéir parce que c'est du haut de sa grandeur que descend la pro-
[tection,
Cette protection qui éloigne le mal, qui apporte l'utilité et le bien.
Combien l'ont élu ! Et ils l'ont élu d'enthousiasme,
Car sans lui tout marchait au malheur et à la destruction !
Il a revêtu la nation de ses bienfaits, il a calmé les craintes ;
Il a arrêté les mains qui déjà s'allongeaient pour porter la désolation ;
Il s'est chargé du fardeau de l'Etat qu'il soutient d'un bras résolu,
Grâce à sa volonté et à sa sagesse, qui ne cesseront de triompher ;
Il a le savoir, la prudence nécessaire au salut général ;
Il est bon, généreux et pardonne sans crainte ;
Sévère envers les méchants, il est bienveillant
Envers les hommes de bien ; sur l'erreur de qui se trompe il jette le voile ;

[1] Les poètes arabes ont l'habitude de commencer leurs *qsidas* par une invocation à un être surhumain, comme les nôtres adressent la leur à la muse.

Digitized by Google

Il possède les qualités, les mérites des âmes privilégiées ;
Il ignore l'orgueil et la fierté ;
Il assied l'Etat sur des bases vigoureuses, il en consolide l'édifice
En l'appuyant sur les assises de la religion du Christ.
Il a accru la force de ses armées : voyez
Ces bataillons redoutables entourés de gloire et de calme !
Où est-il le souverain qui possède d'aussi grandes choses ?
Oui, certes ! ce prince s'est élevé par delà les astres des cieux ;
Il a fait triompher la justice
Et accorde les honneurs au riche comme au pauvre.
Il est l'homme du pouvoir souverain, il en est digne ;
Seul, il peut le relever et le perpétuer.
Quel autre irait-on invoquer si le malheur grondait ?
En quel autre mettrait-on son espoir si le ciel suspendait sa rosée ?
L'éclat de la souveraineté ne l'a pas grandi,
Il est grand par lui-même, grand par l'illustration de son sang.
Dieu, dans sa bonté pour ses créatures, a donné l'empire à ce prince.
Gloire donc à Dieu, le seigneur de toute libéralité et de toute consolation !
A toi la bonne nouvelle, ô Paris ! voici que retourne vers toi
Celui qui t'a sauvé du malheur.
A toi la bonne nouvelle, ô Paris ! il revient vers toi
Celui par qui tu domines les autres royaumes.
Elles t'envient ton prince toutes les autres cités ;
Le soleil resplendissant et l'astre des nuits sont jaloux de toi.
O mon maître, maître des souverains !
O le rejeton de Napoléon le grand, l'illustre,
J'avais espéré de toi un acte digne de toi,
Un acte qui rapportera à son auteur gloire et récompense au ciel.
Je le vois : Dieu n'a pas voulu d'un autre que toi
Pour me causer ce bonheur. Louez Dieu, tous, sans réserve !
En m'accordant ce bienfait, tu l'accordes à un homme
Qui sera heureux de te rendre grâce et dont le cœur n'est pas ingrat.

Abd-el-Kader l'a prouvé à Damas.

A. BELLEMARE.

(La fin à la prochaine livraison.

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE

DE

MADAME DE STAËL

Coppet et Weimar. — Madame de Staël et la grande-duchesse Louise, par l'auteu des *Souvenirs de madame Récamier*, 1 vol. Paris, 1862.

Comme écrivain, Mme de Staël est jugée. Des maîtres, parmi lesquels brillent, sans compter Benjamin Constant qui serait un peu suspect, M. Villemain et M. Sainte-Beuve, ont assigné à son talent, disons mieux, à son génie, la place qu'il mérite. Ils ont porté sur elle des jugements définitifs qui sont entrés dans les archives de la critique, et dont l'avenir n'aura rien à rabattre, nous consolant par la légitimité de leur hommage à une renommée aussi ferme, du bruit exagéré qui s'est fait dans ces derniers temps autour de quelques femmes de pure cérémonie, telles que Mme Swetchine et Mme Récamier. La faculté dominante chez Mme de Staël est une éloquence virile, trempée aux grandes émotions qui signalèrent le passage du dernier siècle au nôtre, fécondée par une chaleur de pensée sans égale et soutenue par une impétuosité d'imagination qui trouva sa règle naturelle dans la gravité des intérêts auxquels cette femme extraordinaire dévoua son existence. Elle naquit dans un temps où l'on se préoccupait encore des hautes questions de la politique et de la morale, et les traita avec cette surabondance de mouvement, cette verve oratoire que Rousseau a comme imposée au génie français. Mme de Staël, à demi Genevoise, procède directement de Jean-Jacques, elle est sa fille autant que de M. Necker; toutefois, elle

Digitized by Google

tient de tous les deux, et l'influence puritaine du dernier a mitigé d'un peu de sécheresse l'influence romanesque de l'autre. On trouve chez elle un élément rationaliste plus développé que chez Rousseau lui-même; quoique femme, elle est, je dis dans ses écrits, plus politique et moins sensible, moins artiste que lui; elle demeure plus étroitement attachée aux froides racines du XVIIIe siècle; elle réserve davantage sa sensibilité pour la vie intime et journalière; elle épargne à ses œuvres, aux monuments de son génie, toute rêverie passionnée. Philosophe déclarée, elle n'entend point donner à l'empire de la raison, dont elle proclame la souveraineté, ce contrepoids de douces chimères si indispensable à l'équilibre de la vie réelle. Mme de Staël ne permit jamais aux fantômes qui glissèrent sur son cœur de hanter son cerveau, elle leur interdit courageusement son intelligence, les parquant, si j'ose le dire, dans le cercle borné de la vie domestique, et cherchant quelquefois en eux son bonheur, mais jamais son inspiration[1]. Sans être absolument dépourvue de cette délicatesse particulière, produit singulier des nerfs et de l'imagination, qui, parmi les jouissances idéales, réclame surtout les plus raffinées et les plus vagues, Mme de Staël ne prit à son maître Rousseau que le solide, la vigueur de la pensée et l'éclat de la parole. Son génie, bien plus oratoire que poétique, ne s'arrêta guère par exemple aux douces émotions, si chères à Rousseau, que procurent aux natures tendres le sentiment de la musique ou le spectacle de la nature. Il franchit aisément ces consolantes rêveries pour aller s'abreuver aux sources de la pure raison. Dans cette postérité de Jean-Jacques, si nombreuse et si triomphante, mais où deux femmes tiennent certainement les premières places, Mme de Staël représente pour ainsi dire l'élément masculin, le côté viril. Ce que le génie de ce grand inspirateur eut de fort et de vraiment philosophique est devenu son héritage. Au contraire, ce qu'il eut de tendre et de romanesque, la vive intelligence des beautés naturelles et sensibles, l'imagination qui les grossit pour les goûter, et l'art qui les analyse pour les peindre, la rêverie un peu égoïste qui oublie l'humanité pour s'absorber en soi, enfin, la passion intime et personnelle, et tous ces dons charmants qui représentent chez Rousseau l'élément poétique et féminin, sont tombés de nos jours en partage à une sœur cadette de Mme de Staël, qui en a tiré un assez brillant parti pour n'avoir pas à regretter que son aînée ait pris la moelle et les muscles. Nul, même parmi nos fins critiques contemporains, n'a jugé Mme de Staël avec plus de profondeur que ne l'a fait Schiller dans une lettre à Gœthe : « ..... Voulant

[1] Mais *Delphine?* dira-t-on; mais *Corinne?* Ce sont encore des conceptions idéales, des romans oratoires, aussi loin de la vie réelle qu'une tragédie de Corneille.

Digitized by Google

tout expliquer, tout comprendre, tout mesurer, elle n'admet rien d'impénétrable, et ce que le flambeau de la raison ne peut éclairer n'existe pas pour elle. De là son insurmontable aversion pour la philosophie idéaliste, elle n'y voit qu'un acheminement vers le mysticisme et la superstition. Le sens poétique, tel que nous le comprenons, lui manque complétement; aussi ne peut-elle s'approprier dans les œuvres de ce genre que le côté passionné, oratoire et général. Elle n'approuvera jamais le faux, mais elle n'appréciera pas toujours le vrai..... » Que faut-il entendre par là? Que Mme de Staël n'était pas assez *allemande* pour Schiller. Et en effet, elle est purement française, et s'il manque quelque chose à sa nature, c'est assurément cette part d'esprit germanique qui s'est infusée, depuis cinquante ans, à l'ensemble du génie européen.

Mais Mme de Staël n'a pas été seulement un écrivain et un penseur du premier ordre, elle a été un personnage; elle a joué un rôle assez original pour que la postérité s'y intéresse, et c'est pourquoi, après avoir admiré l'auteur, on désire connaître mieux les principaux traits de son caractère et les principaux événements de sa vie. Sa correspondance en donnera, à la fois, on le devine, le détail le plus curieux et l'idée la plus vraie, et c'est justement une partie de la correspondance de Mme de Staël que met aujourd'hui sous nos yeux l'auteur des *Souvenirs* de Mme Récamier. L'intérêt et le respect qu'inspire sa mémoire gagneront certainement à la lumière que ces lettres répandent sur sa personne. Elles ne sont pas toutes adressées à la grande-duchesse de Saxe-Weimar, comme pourrait le faire croire ce titre un peu ambitieux, *Coppet et Weimar*, qui brille en tête du volume. Un bon nombre ont été écrites pour d'autres amis, et nous retrouvons là l'inévitable Mme Récamier. Cette correspondance est attachante par la franchise, la bonne foi avec laquelle Mme de Staël ouvre le fond de son âme, l'abandon qu'elle y met, et le peu d'embarras qu'elle éprouve à trahir la prodigieuse mobilité de ses impressions. Cette disposition à l'épanchement, cette humeur confiante éclatent surtout, s'il faut l'avouer, dans les lettres où elle n'est point gênée par des besoins de solennité et des nécessités d'étiquette, c'est-à-dire dans celles qui ne sont pas adressées à la grande-duchesse. Mais, en revanche, la correspondance entre Coppet et Weimar emprunte des circonstances qui l'ont inspirée et de l'importance du personnage principal un intérêt en quelque sorte historique.

La princesse Anne-Amélie de Brunswick resta, en 1758, veuve à dix-neuf ans du duc Ernest de Saxe-Weimar. Douée d'un esprit supérieur que dominait l'amour des lettres, elle administra dix-sept ans le petit Etat de son fils avec une sagesse et un bonheur qui ont rendu sa régence célèbre dans les fastes de Saxe-Weimar. En don-

Digitized by Google

nant Wieland pour précepteur au jeune Charles-Auguste, et en s'entourant elle-même d'écrivains éminents, elle inaugura, à la cour de Weimar, ce règne de l'esprit dont l'éclat a rejailli sur toute l'Allemagne, et dont le jeune duc assura la durée par la haute position qu'il fit à Gœthe auprès de lui.

La majorité de son fils, sans ôter à la duchesse Amélie son influence prépondérante, lui laissa la faculté de se livrer sans partage à son goût pour la société des lettrés et à son penchant pour les lettres. Elle dirigea le choix de Charles-Auguste sur la princesse Louise, fille du landgrave de Hesse, qui joignait à un caractère vraiment royal la plus indulgente bonté, et qui sut maintenir par sa haute intelligence le rang que sa naissance lui assurait dans ce monde supérieur. C'est avec cette auguste personne que Mme de Staël eut un commerce de plus de douze ans, entretenu par une correspondance suivie, et vivifié par d'assez fréquentes visites qui ressemblèrent pour l'une et pour l'autre à autant d'événements. La grande-duchesse fut ainsi associée aux principaux incidents qui signalèrent les dernières années de la vie de Mme de Staël; elle y joua elle-même un rôle, elle en reçut toujours la confidence, et parfois le contre-coup, si bien qu'on a pu, sans trop d'artifice, les grouper autour de son nom. Ce nom, même quand il n'est pas prononcé, a une part dans toutes les pensées de Mme de Staël, demeure mêlé à ses plus intimes impressions et garde une influence dans sa conduite. C'est pourquoi nous imiterons l'auteur de *Coppet et Weimar* qui laissant, ou feignant de laisser un peu dans l'ombre cette fois la figure trop exploitée et trop connue de Mme Récamier, a préféré rattacher au personnage de la grande-duchesse les traits épars de la biographie de Mme de Staël. On n'est point fâché de découvrir à cette dernière une nouvelle amie au moins aussi digne d'elle que l'autre, et peut-être mieux faite par sa grandeur d'âme pour s'unir à toutes ses actions. Les originaux des lettres adressées par Mme de Staël à la grande-duchesse Louise sont soigneusement conservés dans les archives de Weimar, et le grand-duc régnant, fidèle aux nobles traditions de sa race, s'honore de l'amitié respectueuse qu'un écrivain éminent comme Mme de Staël avait vouée à son auguste grand'mère. Ce prince, visitant Paris en 1845, eut le désir de connaître Mme Récamier et M. de Châteaubriand; il se fit conduire plusieurs fois à l'Abbaye-aux-Bois. Retourné à Weimar, il fit faire sous ses yeux une copie des lettres de l'illustre personne dont Mme Récamier l'avait entretenu avec une vive émotion. C'est cette copie offerte à Mme Récamier par le grand-duc qui a servi à la publication dont nous avons à parler.

Digitized by Google

Un grand fait domine, à partir de 1803, l'existence tout entière de Mme de Staël : son antagonisme avec Napoléon. Ce fut, en effet, un long duel, où les sympathies que rencontra dès lors et que rencontre encore aujourd'hui la défaite, ont laissé une ombre et un doute sur la victoire. Mme de Staël y fut brisée; mais le courage dont elle eut besoin pour lutter presque seule dans le monde asservi, la fierté de son âme qui nous rappelle le beau vers d'Horace sur Caton, le prestige que son esprit et son malheur donnèrent à sa résistance, enfin l'auréole de persécution dont l'entoura la guerre que lui fit un conquérant qui semblait la compter parmi ses ennemis les plus redoutables, ont fait illusion sur la portée de la lutte, et peut-être grossi démesurément sa renommée.

L'auteur de *Coppet et Weimar* a tracé un tableau curieux des premières impressions de Mme de Staël contre Bonaparte. Appartenant par ses relations, par le rang de son mari qui était ambassadeur de Suède en France, et par le rôle important qu'avait joué son père, au monde de l'aristocratie, tandis que le libéralisme très avoué de ses convictions lui faisait faire cause commune avec la France nouvelle, Mme de Staël, au moment où elle parut, semblait naturellement appelée à servir de centre à tous les éléments épars de la société. Quoique les salons d'autrefois eussent disparu dans la tourmente révolutionnaire, et que l'histoire même en parût presque oubliée; si quelques personnes avaient conservé le besoin et le goût de la conversation, Mme de Staël semblait faite pour les rallier. L'auteur de *Coppet et Weimar* remarque avec raison que les Français ont toujours aimé à mettre en commun leur esprit et que le besoin impérieux de causer, l'amour du dialogue, la faculté d'échanger ses pensées en paroles rapides ont été jusqu'ici un des traits de notre caractère national. Il ajoute que s'il est parmi nous un *fait accompli*, c'est bien celui de la disparition de cette forme de l'esprit de société qui a si longtemps distingué la France, et qui, en nous donnant la passion de causer, en avait si fort développé le talent. Enfin il recherche, dans une digression qui est un des meilleurs morceaux de son livre, pourquoi l'on ne cause plus. C'est naturellement qu'on n'a plus de loisir, personne n'étant absolument libre des préoccupations d'affaires ou des soucis d'intérêts. D'ailleurs, la richesse en France est devenue si mobile qu'il n'y a plus aujourd'hui que des parvenus, lesquels ne pouvant montrer que ce qu'ils possèdent, aiment mieux étaler leur luxe que leur esprit. Les familles même chez lesquelles une longue suite d'héritages a perpétué les grands biens ont pu, en présence de tant de révolutions, éprouver quelque appréhension de les perdre, et cette crainte seule, en leur inspirant

Digitized by Google

l'idée de les augmenter sans cesse pour se garder un recours contre des bouleversements inattendus, a porté atteinte chez elles à cette merveilleuse liberté d'esprit qui fut comme le sceau de l'ancienne société.

Ajoutez que l'esprit ayant acquis, par la multiplicité des journaux, une sorte de valeur publique et commerciale, quiconque en a un certain revenu à sa disposition, s'en montre économe pour le faire mieux fructifier, et ne consent plus à le mettre gratis en circulation : l'esprit, en un mot, s'emmagasine et se vend : tout ce qu'en débitent les journaux est autant d'enlevé à la causerie, ou n'y rentre plus que de seconde main, déjà défloré et flétri. Enfin, les cercles et le cigare aidant, la jeunesse s'est créé des besoins de sans-gêne dont elle préfère la satisfaction aux charmes de la meilleure compagnie. Elle les pousse jusqu'au ridicule, et fournit ainsi des sujets à la comédie et à la satire.

Mais le monde n'en était pas encore là lorsque brilla Mme de Staël. Les malheurs de la révolution, tout en séparant pour jamais les différentes classes de la société française, leur avaient laissé, dans le principe et avant la scission définitive, un besoin de se revoir, de se reconnaître, de se mesurer, si l'on veut, qui correspond à peu près à l'époque du Directoire, et qui permit à Mme de Staël de grouper autour d'elle les hommes éminents des divers partis. Son salon ne tarda pas à acquérir une véritable importance, et elle y offrit bientôt dans sa personne un des derniers modèles de la grâce et de la séduction françaises. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer, à propos de Mme Récamier, comment la France, comment le monde entier, subirent la fascination du génie de Bonaparte à son apparition, si bien qu'on est obligé de reconnaître dans le livre même que nous avons sous les yeux, qu'au 18 brumaire il eut presque toute l'Europe pour complice. Mme de Staël était trop ouverte aux grandes émotions pour échapper à ce prestige ; mais elle fut une des premières à démêler l'ambition du héros. « On se plaisait à lui croire, a-t-elle dit, toutes les qualités généreuses qui donnent un beau relief aux qualités extraordinaires. On était d'ailleurs si fatigué des oppresseurs empruntant le nom de la liberté et des opprimés regrettant l'arbitraire, que l'admiration ne savait où se prendre, et le général Bonaparte semblait réunir tout ce qui devait la captiver..... Quant à moi, lorsque je fus un peu remise du trouble de l'admiration, un sentiment de crainte très prononcé lui succéda. Loin de me rassurer, en voyant Bonaparte plus souvent, il m'intimidait toujours davantage. Je sentais confusément qu'aucune émotion du cœur ne pouvait agir sur lui. Il regarde une créature humaine comme un fait ou comme une chose, non comme un semblable. Il n'y a pour lui que lui, tout

Digitized by Google

le reste des créatures sont des chiffres..... Rien ne pouvait triompher de mon invincible éloignement pour ce que j'apercevais en lui. Je sentais dans son âme une épée froide et tranchante qui glaçait en blessant. Il méprisait la nation dont il voulait les suffrages, et nulle étincelle d'enthousiasme ne se mêlait à son besoin d'étonner l'espèce humaine. »

Les commencements de Napoléon sont empreints d'une si héroïque poésie, et sa fin, quoique plus proche de l'humanité, conserve une grandeur si tristement imposante, qu'on s'étonne ici de l'injustice passagère de Mme de Staël. Il est par trop criant de reprocher un pareil égoïsme à qui se perdit pour vouloir donner le monde à la France. Son dédain fut celui de toutes les âmes que Dieu a faites supérieures au vulgaire. Mme de Staël, qui était capable de le comprendre et même de le partager, ne sut pas s'empêcher de le maudire. Peut-être ne faut-il voir dans ces dernières paroles qu'un souvenir d'une entrevue assez souvent racontée pour être apocryphe, et passée aujourd'hui à l'état d'anecdote, où l'on prétend que Mme de Staël aborda directement, dans un des salons du Directoire, le vainqueur de Rivoli, et lui demanda avec sa brusquerie ordinaire quelle était la femme qui aurait sa préférence? « La mienne, madame. — Mais encore? — Celle qui aurait le plus de soin de son ménage. — Mais enfin? — Celle qui ferait le plus d'enfants. » De pareilles réponses n'étaient point faites pour gagner l'imagination romanesque de Mme de Staël. Soit dépit contre le premier Consul, soit appréhension sincère de ses penchants despotiques, elle y riposta par une opposition de moins en moins ménagée, encourageant les résistances d'une partie du Tribunat, et surtout de Benjamin Constant, sur qui elle avait prise. Bonaparte en conçut de l'ombrage, et cette petite guerre d'escarmouches durant toujours, son irritation s'en accrut, et sa malveillance se marqua davantage jusqu'au moment où il résolut d'en finir.

Mme de Staël avait récemment publié *Delphine*, que les journaux officiels critiquèrent, avec une vivacité qui ressemblait à de l'acharnement. Elle vint, au mois d'octobre 1803, s'établir à dix lieues de Paris, à Maffliers, espérant de là continuer sa petite opposition féminine sans être trop ouvertement inquiétée; mais on l'y représenta comme ourdissant des intrigues contre le gouvernement, et un ordre d'exil lui fut signifié. C'est alors qu'elle écrivit au premier Consul une lettre remarquable, que voici :

Madame de Staël au premier Consul.

Octobre 1803.

Je vivais en paix à Maffliers sur l'assurance que vous aviez bien voulu

Digitized by Google

me faire donner que j'y pourrais rester, lorsqu'on est venu me dire que des gendarmes devaient m'y prendre avec mes deux enfants. Citoyen Consul, je ne puis le croire ; vous me donneriez ainsi une cruelle illustration. J'aurais une ligne dans votre histoire.

Mme de Staël a bien eu sa page.

Vous perceriez le cœur de mon respectable père, qui voudrait, j'en suis sûr, malgré son âge, vous demander quel crime j'ai commis, quel crime a commis sa famille pour éprouver un si barbare traitement. Si vous voulez que je quitte la France, faites-moi donner un passe-port pour l'Allemagne et accordez-moi huit jours à Paris pour avoir de l'argent pour mon voyage et faire voir un médecin à ma fille âgée de six ans, que la route a fatiguée.

Dans aucun pays de la terre, une telle demande ne serait refusée.

Citoyen Consul, il n'est pas de vous le mouvement qui vous porte à persécuter une femme et deux enfants ; il est impossible qu'un héros ne soit pas le protecteur de la faiblesse. Je vous en conjure encore une fois, faites-moi la grâce entière, laissez-moi vivre en paix dans la maison de mon père, à Saint-Ouen ; elle est assez près de Paris pour que mon fils puisse suivre, lorsque le temps en sera venu, les cours de l'Ecole polytechnique et assez loin pour que je n'y tienne pas de maison.

Je m'en irai au printemps, quand la saison rendra le voyage possible pour des enfants.

Enfin, citoyen Consul, réfléchissez un moment avant de causer une grande douleur à une personne sans défense ; vous pouvez, par un acte de simple justice, m'inspirer une reconnaissance plus vraie, plus durable, que beaucoup de faveurs ne vous vaudront pas.

Je suis avec respect, citoyen Consul, votre très humble et très obéissante servante.

NECKER-STAEL DE HOLSTEIN.

On sent déjà, dans cette lettre, dit avec raison l'auteur de *Coppet et Weimar*, l'effroi que l'exil inspirait à Mme de Saël. Française, ou plutôt Parisienne avant tout, elle était vulnérable par son goût pour la société. Elle a avoué que, poursuivie sans cesse par le fantôme de l'ennui, la terreur qu'elle en ressentait l'eût peut-être rendue capable de plier devant la tyrannie, si l'exemple de son père et le sang qui coulait dans ses veines ne l'eussent préservée de cette faiblesse. Elle ne plia point ; mais il n'y eut jamais rien de farouche dans sa résistance, et on l'eût sans doute gagnée avec de bien minces concessions, qu'il fut impolitique de ne point faire. Elle citait souvent le mot de Montaigne : « Je suis Français par Paris. » C'est elle qui a écrit ces lignes remarquables : « On s'étonnera peut-être que je compare l'exil à la mort ; mais de grands hommes de l'antiquité et des temps modernes ont succombé à cette peine. On rencontre plus de braves contre l'échafaud que contre la perte de la patrie. Dans tous les codes de

Digitized by Google

lois, le bannissement perpétuel a été considéré comme une des peines les plus sévères ; et le caprice d'un homme infligeait en se jouant ce que des juges consciencieux n'imposent qu'à regret aux criminels. »

Cette impression fut à son comble lorsque, après avoir subi pendant huit ans un pareil supplice, elle vit la proscription s'étendre à ses amis. Elle s'accusait de leur sort, et écrivait à Mme Récamier, réremment exilée, la lettre étonnante que l'on va lire : « Je ne puis vous parler ; je me jette à vos pieds, je vous supplie de ne pas me haïr. Au nom de Dieu, mettez du zèle pour vous ; afin que je vive, tirez-vous de là. Que je vous sente heureuse ! Que votre admirable générosité ne vous ait pas perdue ! Ah ! mon Dieu, je n'ai pas ma tête à moi, mais je vous adore ; croyez-le et prouvez-moi que vous le sentez en vous occupant de vous-même ; car je n'aurai de repos que si vous êtes hors de cet exil. Adieu ! adieu ! quand vous reverrai-je ? Pas dans ce monde..... Adieu ! »

Et elle couronnait cet adieu funèbre par un dernier cri de douleur : « Je suis l'Oreste de l'exil ; la fatalité me poursuit. » Elle était convaincue qu'il n'y avait pas de malheur plus grand que le sien ; elle en était inconsolable et ne permit jamais qu'on cherchât à l'en consoler. Elle sut fort mauvais gré à Châteaubriand, qui, l'ayant visitée au milieu des fêtes et des splendeurs de Coppet, ne la trouva pas aussi à plaindre qu'elle disait l'être, et essaya de lui prouver que la patrie est où l'on est bien. Cette idée de pèlerin la blessa ; et sans doute on abusera contre elle aujourd'hui de cette susceptibilité presque maladive qui l'empêchait d'entendre sans colère un propos de poète voyageur ; on lui reprochera cet air de victime éternelle ; on ira peut-être jusqu'à l'accuser d'avoir plutôt connu l'affectation que la vraie douleur de l'exil. Mais on aura tort de vouloir ainsi pénétrer dans son cœur plus avant qu'elle n'y pénétrait elle-même. Chacun prend son chagrin où il le trouve, et se le fait à la mesure de son imagination. Elle avait creusé le sien et y était descendue comme dans un puits de souffrance ; elle ne voyait rien au monde qui pût l'en arracher ; elle n'essaya jamais d'en tirer une volupté secrète, comme on fait quelquefois des afflictions injustement subies et courageusement supportées. Enfin, ce fut bien la plus profonde et la plus sincère des douleurs, puisqu'elle pensa entraîner cette noble nature sur la pente des désaveux et des faiblesses.

Dès l'origine de son exil, deux frères du premier Consul, Lucien et Joseph, firent vainement quelques efforts pour obtenir la révocation de cette mesure de rigueur. Forcée de s'éloigner de Paris, Mme de Staël se décida à partir pour l'Allemagne, et c'est alors que commencèrent directement ses relations avec la grande-duchesse. Elle fut charmée de Weimar, et sut, malgré quelques préventions,

Digitized by Google

se concilier successivement Wieland, Schiller et Gœthe. Ce dernier fut le plus rétif. Quand on annonça l'arrivée de Mme de Staël, il était à Iéna, et, comme il était habitué à faire accepter aux autres ses convenances personnelles, il prétendit qu'elle vînt l'y chercher, lui offrant d'ailleurs *bon souper, bon gîte et le reste.* Un ordre du grand-duc le décida pourtant à se déplacer, et l'illustre voyageuse, très frappée de l'esprit prodigieux qu'il déployait dans la conversation, en donnait une idée en le comparant à Diderot. Gœthe était moins satisfait de la vivacité de Mme de Staël; sa promptitude de repartie l'impatientait, le déroutait presque, et il assimilait à une partie de balle ce mouvement rapide de la conversation. Comme les divers jugements qu'elle porta dès lors sur les grands poètes qui faisaient l'ornement de Weimar et la gloire de leur pays, se retrouvent dans son livre de *l'Allemagne*, nous mentionnerons seulement la fin du portrait de Gœthe, où elle a caractérisé admirablement, sans malice apparente, l'indifférence absolue et l'égoïsme de ce grand homme : « Lorsque je le vis, Gœthe n'avait plus cette ardeur entraînante qui lui inspira *Werther;* mais la chaleur de ses pensées suffisait pour tout animer; on eût dit qu'il n'était pas atteint par la vie et qu'il ne la décrivait plus qu'en peintre. Il attache maintenant plus de prix aux tableaux qu'il nous présente qu'aux émotions qu'il éprouve : le temps l'a rendu spectateur. »

Mme de Staël se lia particulièrement avec les souverains de Weimar, et surtout avec la duchesse Louise. Elle passa trois mois auprès d'eux, fêtée, honorée, aimée, et partit ensuite pour Berlin, où l'attendait une réception aussi flatteuse. Elle fut admise immédiatement dans la plus haute société, et brilla dans les fêtes organisées par la reine de Prusse. Ses *Courriers de Berlin*, adressés à la grande-duchesse, sont des modèles de grâce et d'esprit. C'est dans cette capitale qu'elle apprit l'arrestation et la mort du duc d'Enghien; elle en ressentit une indignation qui ne céda qu'à un nouveau coup, bien autrement direct et cruel, dont elle fut soudain frappée : son père était mort. Avant de quitter Vienne, où elle reçut cette fatale nouvelle, Mme de Staël écrivit à la grande-duchesse de Saxe-Weimar une de ces lettres d'impétueuse douleur où elle se peint tout entière : « Madame, je pars, je quitte Vienne où mon bonheur a fini. Je conserve pour vous la plus tendre, la plus respectueuse reconnaissance. Si je reviens à la vie, je reviendrai vers vous; mais chaque jour creusera plus avant la douleur dont je dois mourir, je ne sais à quelle époque. Plaignez-moi dans votre palais, dans cette noble solitude où vous savez vous guider vous-même. Pensez quelquefois à un cœur déchiré où vivra votre souvenir. Si Votre Altesse écrit au duc, qu'il y ait un adieu de moi, un remercîment aussi à la prin-

Digitized by Google

cesse Caroline. J'ai regretté de ne pas la voir ; mais faut-il apprendre à sa jeunesse comment la destinée peut s'écrouler en une seconde ? »

La piété filiale fut chez Mme de Staël le sentiment dominant, et l'emporta même après la mort de M. Necker sur les sentiments les plus forts. Elle vécut longtemps de son souvenir. Toute enfant, elle l'avait aimé, au point d'éprouver contre sa propre mère un de ces dépits jaloux, si communs au jeune âge, et qui, chez les mauvaises natures, aboutissent à de sourdes rancunes. L'admiration qu'elle éprouva plus tard pour lui ressemblait à un culte ; sa mort la plongea dans le désespoir. Elle s'y abandonna jusqu'à oublier le soin de sa propre santé, qui s'ébranla vers cette époque et ne se releva jamais plus. Accablée de ce deuil qui venait lui noircir jusqu'à l'exil, elle s'abîma dans une tristesse dont elle ne consentit quelquefois à se laisser distraire que pour se le reprocher amèrement. C'est ainsi qu'à la suite d'un long voyage en Italie, revenue dans son château de Coppet où M. Necker était mort, et qui devint pour cette raison le terme obligé, le point de ralliement de toutes ses courses, elle écrivait à la grande-duchesse :

« J'ai été saisie par une impression de tristesse qui a agi sur mon imagination et sur mes nerfs ; il y a quelque chose de bien misérable dans la douleur qui se renouvelle par l'aspect des lieux, mais j'ai cette faiblesse et ma mobilité naturelle me cause et de la distraction et un amer repentir de cette distraction même. Mais, au milieu de toutes ces impressions, j'ai pensé sans cesse à vous, madame, et je me suis souvent senti le désir de partir pour Weimar.....

» Que dirais-je de la France à Votre Altesse? Tous les événements du monde sont dans la tête d'un seul homme et personne ne peut ni faire un pas, ni avoir une volonté sans lui. Ce n'est pas seulement la liberté, mais le libre arbitre qui me paraît banni de la terre. »

Mme de Staël se trompait : son libre arbitre, demeuré sauf, lui permettait encore de préférer l'exil à la flatterie ; il n'était point banni avec elle, et ses lettres en sont la preuve. L'aveu touchant, par où débute celle que nous venons de citer, et les regrets qui la terminent s'accordent bien avec ces autres paroles de Mme de Staël : « J'ai toujours été la même : vive et triste, j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté. » *Vive et triste !* Nous aurons l'occasion de rappeler ce mot. De nouveaux malheurs allaient venir encore l'arracher malgré elle au souvenir des anciens, et assombrir davantage la fin d'une vie à jamais désolée. Ne nous en plaignons pas, s'il est vrai qu'en comblant la mesure des chagrins de Mme de Staël, ils excitèrent aussi son génie et tirèrent de son âme blessée des accents profonds, dont on retrouve l'écho dans toute cette correspondance.

Mme de Staël avait visité l'Italie avec Auguste-Guillaume de Schle-

Digitized by Google

gel, qu'elle avait connu dans son voyage en Allemagne et fixé près d'elle en le chargeant de terminer l'éducation de ses fils. C'était un homme un peu vaniteux et susceptible, qui, craignant de passer pour un précepteur ordinaire (il touchait cependant un traitement royal), affectait en public de n'appeler Mme de Staël que *chère amie;* dévoué d'ailleurs et savant, mais surtout critique hardi et original, très propre à exciter incessamment, par le contact de sa pensée, la pensée de Mme de Staël. On peut dire que c'est lui qui présida à l'enfantement de *Corinne*, de 1805 à 1806, entre la bataille d'Austerlitz et la bataille d'Iéna. Le roman écrit, il fallait le publier, et Mme de Staël, perpétuellement attirée par ses goûts, ses amitiés, ses habitudes, les besoins de son esprit, vers ce Paris qu'on lui interdisait, saisit ce prétexte pour revenir errer autour du foyer de toute lumière, « comme on voit le papillon invinciblement ramené vers la flamme où il périt. » Elle pensait avec une apparence de raison que la réserve à la fois prudente et patriotique qu'elle s'était imposée durant son long séjour hors de France devait avoir adouci la malveillance du gouvernement impérial, et, sur cet espoir, elle se risqua jusqu'à Auxerre; Fouché la laissa même s'établir à Acosta, près de Meulan, où la proximité de la capitale lui rendit toute sa verve d'autrefois. Les lettres qu'elle écrivit alors à Mme Récamier seraient les plus spirituelles du monde si elles n'étaient les plus tendres; Mme de Staël avait retrouvé son esprit sans rien perdre de son cœur. Malheureusement, cette *Corinne*, sur qui elle avait compté pour désarmer la sévérité impériale, produisit un effet absolument contraire quand les flatteurs y eurent cherché, sans l'y rencontrer, un éloge direct ou indirect du vainqueur de l'Italie. L'exil reprit toute sa rigueur, mais la censure ne put rien contre ce livre; le silence dans lequel on essaya de l'étouffer n'empêcha pas l'opinion publique de couronner à jamais Mme de Staël sous ce nom de Corinne, comme elle avait elle-même couronné son héroïne au Capitole.

La campagne de Prusse, qui fut comme un coup de foudre pour la petite principauté de Saxe-Weimar, devint naturellement l'occasion d'une correspondance plus suivie entre Mme de Staël et la grande-duchesse Louise. Cette dernière, suivant un mot de Napoléon lui-même, s'y était conduite en homme. Son mari était à l'armée; seule de tous les membres de la famille souveraine, elle resta à Weimar et attendit le vainqueur. Il se présenta, irrité, fatigué, le soir même d'Iéna, demandant quelle était cette femme qu'il voyait en haut du grand escalier du château. La duchesse se nomma : « En ce cas, je vous plains, répliqua Napoléon, car j'écraserai votre mari. » Il se radoucit pourtant et termina l'entrevue par des paroles qui, dans cette bouche fataliste, devaient être sincères : « Croyez-moi, ma-

Digitized by Google

dame, il y a une Providence qui mène tout et je ne suis que son instrument. » Puis, aux officiers qui l'entouraient : Voilà pourtant une femme à laquelle nos deux cents canons n'ont pas fait peur. » M. Thiers, qui dit un mot de cette rencontre, a confondu, ce semble, la grande-duchesse, avec sa belle-fille, la princesse héréditaire, sœur de l'empereur Alexandre. Mme de Staël ne put s'empêcher de lui adresser ses félicitations éloquentes, quoiqu'un peu tardives, car la lettre est datée de septembre 1807 : « J'ai besoin d'exprimer à votre Altesse tout le respect, toute l'admiration dont je suis plus que jamais pénétrée pour elle. Sa conduite dans les derniers événements est historique, et sa vie entière est expliquée par ce jour où ses vertus privées sont devenues publiques. J'ai eu la gloire, madame, d'avoir prédit ici ce que vous feriez là-bas. Le sentiment que cette conduite inspire est tel partout, que c'est un honneur insigne d'être connu de vous, et si vous daignez me dire que vous ne m'avez point oubliée, je n'en jouirai pas plus qu'autrefois, mais j'en serai, s'il est possible, encore plus fière. »

L'automne de cette même année 1807 fut très brillant à Coppet; ce fut le dernier bel automne de Mme de Staël, comme si la fortune, avant de l'abandonner pour toujours, eût voulu lui sourire une dernière fois, en réunissant autour d'elle tous ses amis. Au nombre des hôtes du château on comptait avec Mathieu de Montmorency, Elzéar de Sabran, qui descendait en ligne directe de Saint-Elzéar de Sabran et de sa femme Sainte-Delphine; Benjamin Constant, qui ne descendait que de lui-même, et toujours, et surtout Mme Récamier, charmante, délicieuse, divine jusqu'à l'importunité. Mme de Staël lui donnait des noms d'ange, disant qu'elle prendrait sa figure quand elle voudrait mettre un chérubin dans un ouvrage, la qualifiant *d'aérienne*, un peu à tort, car Mme Récamier restait quelquefois attachée à la terre, témoin ce jour où elle refusa positivement d'escalader le mont Blanc, en compagnie de Mme de Staël, et où celle-ci, qui avait de l'esprit pour deux, répondit au guide, le plus pressant des guides : « Vous me le demanderiez dans toutes les langues de l'Europe que je n'irais pas ! »

Quand on voit l'ardeur d'affection, le véritable entraînement que Mme de Staël, si supérieure, éprouva pour Mme Récamier, et qui lui fit écrire des lettres si émues et si tendres : « Vous qui me connaissez, vous savez combien il est facile d'obtenir ma bienveillance, et difficile d'entrer dans mon cœur. Vous qui êtes comme souveraine, dites-moi si vous me ferez jamais de la peine? Vous en auriez à présent terriblement le pouvoir..... J'embrasse avec respect votre visage charmant....,» on ne peut s'empêcher de se demander quel point de contact il y avait entre ces natures si différentes, par quelle invi-

Digitized by Google

sible tangente se rencontraient ces deux âmes toutes contraires, l'une ardente et débordante, l'autre froide et s'enveloppant de cette froideur comme d'un bouclier. L'auteur de *Coppet et Weimar*, qui est la propre nièce de Mme Récamier, se pose aussi la question et place le point de réunion dans une bonté commune et dans une égale fierté. Nous y verrions plutôt le jeu ordinaire des contrastes, rapprochant deux femmes douées de dons si différents que la rivalité leur devenait impossible. La sérénité d'âme de Mme Récamier calmait et fortifiait l'imagination inquiète de Mme de Staël, en même temps qu'elle lui fournissait une distraction nécessaire : « Vous êtes pour moi le rapport avec l'espérance, » lui écrivait Corinne affligée. Il y a enfin un autre motif, une autre nuance, presque une conjecture, nous la donnons pour ce qu'elle vaut. Avec les plus beaux yeux et les plus beaux bras du monde, avec une taille de reine, Mme de Staël n'était point belle. Restée bien *femme* malgré les qualités viriles de son esprit, elle avoue dans toutes ses lettres qu'elle eût désiré joindre à tous ses triomphes le triomphe de la beauté. Elle félicite Mme Récamier d'exercer ce souverain empire ; mais elle n'en est point jalouse, comme l'eût été une femme ordinaire ; elle prend part aux succès de son amie. Ne peut-on pas aller un peu plus loin et dire que, par un curieux effort d'imagination, Mme de Staël arrivait à se persuader que cette beauté de Mme Récamier était un peu à elle ; qu'elle s'en appropriait une petite partie, en faisant fête à cette statue charmante ; qu'elle y contribuait du moins, par des conseils, par une sorte d'échange intime entre l'esprit qu'elle lui donnait et la grâce qu'elle en recevait, qu'elle en jouissait au point de se l'assimiler par un rayonnement surnaturel, comme une mère jouit de la beauté de sa fille, et, pour tout dire en un mot, qu'elle se trouvait comme complétée, pauvre femme de génie à laquelle il manquait si peu de chose, par cette enveloppe divine qui comblait ce vide imperceptible et qui s'appelait Mme Récamier ? Mais revenons à l'automne de 1807.

Mme de Staël avait la passion du théâtre et de l'art dramatique ; un de ses amusements favoris était de jouer la tragédie. Cette année-là on monta *Phèdre*, et Benjamin Constant, avec ses cheveux roux, ses yeux d'un bleu effacé, auxquels l'habitude de porter des lunettes avait enlevé toute flamme, avec sa tournure d'étudiant allemand qui n'est jamais venu à Paris, Benjamin Constant faisait Thésée. Singulier ensemble pour figurer le héros vainqueur du Minotaure. Le comte Elzéar de Sabran faisait Hippolyte. M. Guizot faillit jouer Oreste dans *Andromaque*. Comme il était de passage à Ouchy, près de Lausanne, où se trouvait alors Mme de Staël, elle l'invita à dîner et il se mit à parler, avec l'enthousiasme de la jeunesse, d'un article de Chateaubriand, où Néron et Tacite jouaient déjà leur rôle, et qui

Digitized by Google

faisait alors grand bruit. Mme de Staël, le voyant si ému, lui prit le bras en lui disant : « Je suis sûre que vous ferez très bien dans la tragédie ; restez avec nous et prenez place dans *Andromaque.* » M. Guizot eut toutes les peines du monde à se défendre de sa bienveillante conjecture.

L'hiver arriva, la société de Mme de Staël fut dispersée, et elle-même prit le parti de recommencer ce voyage d'Allemagne si brusquement interrompu en 1804 par la mort de M. Necker. Pendant qu'elle était à Vienne, son fils aîné, Auguste de Staël, qui était resté à Genève, eut avec Napoléon une entrevue dont le récit est fort curieux. Le jeune baron de Staël n'avait alors que dix-sept ans ; il eut pourtant le courage d'aborder à Chambéry le maître du monde, et lui demanda de révoquer l'exil de sa mère. « ..... Votre mère est bien à Vienne ; elle doit être contente, elle va apprendre l'allemand. Votre mère n'est pas méchante ; elle a de l'esprit, beaucoup d'esprit ; mais elle n'est accoutumée à aucune espèce de subordination..... Elle n'aurait pas été six mois à Paris que je serais forcé de la mettre à Bicêtre ou au Temple, cela me nuirait un peu dans l'opinion..... Ainsi, dites-lui bien que tant que je vivrai, elle ne rentrera pas à Paris..... Je la verrai partout avec plaisir ; mais Paris, voyez-vous, c'est-là que j'habite et je n'y veux que des gens qui m'aiment. Si je la laissais venir à Paris, elle ferait des sottises, elle me perdrait tous les gens qui m'entourent, *elle me perdrait Garat.....* Encore une fois, Paris, c'est là que j'habite, je ne l'y veux pas..... Vous êtes bien jeune ; si vous aviez mon âge, vous jugeriez mieux les choses ; mais j'aime qu'un fils plaide la cause de sa mère..... Je suis bien aise d'avoir causé avec vous ; mais vous n'obtiendrez rien, le roi de Naples m'a beaucoup parlé là-dessus, et cela n'a servi à rien. Si je l'avais mise en prison, j'en reviendrais, mais de l'exil, non. Tout le monde comprend que la prison, c'est un malheur. Il n'y a que votre mère qui soit malheureuse quand on lui laisse toute l'Europe. »

C'était précisément ce qu'essayaient de persuader à Mme de Staël ses amis les plus intimes ; ils lui vantaient l'Allemagne qui offrait à son intelligence un vaste champ d'études et une moisson d'idées nouvelles ; ils médisaient à dessein de la France, où l'on gémissait, disaient-ils, dans le silence de l'oppression. Mais elle n'entendait à rien et répondait tristement : « Vous me dites du mal de Paris, comme on en dit à une femme de l'amant qu'elle a quitté. » La brillante hospitalité de Weimar ne pouvait même plus la distraire ; la grande-duchesse était malade depuis sa courageuse entrevue avec Napoléon ; elle n'avait jamais pu se remettre de son audace. Mme de Staël rentra à Coppet, où elle était toujours assurée de retrouver quelques débris de son entourage ; mais elle ne cessa de correspon-

Digitized by Google

dre avec la princesse; elle lui envoyait le *Wallenstein* de Benjamin Constant, la priant de lui en dire son avis; elle la mettait au courant de tout ce qui se passait dans sa maison, et l'initiait de loin à sa vie la plus intime. Elle réclamait son entremise pour offrir Coppet au roi de Suède détrôné qui voyageait en Suisse, ou bien encore lui donnait des détails sur Werner et son drame étrange, intitulé : *Le 24 Février*. Cette date, comme on pense, n'a rien de commun avec les événements qui ont eu lieu dans notre pays; elle était célèbre dans la littérature de l'Allemagne bien avant de l'être dans l'histoire de la France. Qui dira cependant qu'on ne l'eût point regardée comme un pronostic si le drame de Werner, au lieu d'être joué en 1809 à Coppet, l'eût été à Paris vers 1847 ? Le mysticisme avoué de Werner, ses airs prophétiques eussent aisément prêté au rapprochement. C'est le même Werner, dont M. Philarète Chasles a raconté de façon si plaisante la première entrevue avec Mme de Staël. Abîmé dans une sorte de contemplation idéale, les yeux noyés d'infini, le regard au ciel, il s'avança majestueusement vers elle, fit allusion aux ennuyeux sermons qu'il avait faits sur les liens des âmes, sur la sympathie universelle, et finit par dire avec l'accent que l'on connaît : « *Matame, chè suis le brofesseur t'amour.* » Heureusement, Mme de Staël était bonne personne et ne s'effrayait pas de si peu.

Ici se place le dernier épisode important de la lutte entre Mme de Staël et Napoléon : la destruction du livre de *l'Allemagne*. Confiante dans le succès de ce grand ouvrage, Mme de Staël l'adressa directement à l'empereur, avec une lettre qui rappelle celle que nous avons citée. Elle demandait la faveur de parler une dernière fois au souverain. Huit ans de malheurs lui avaient enseigné la résignation; mais elle se voyait forcée de quitter le continent si on ne lui permettait de vivre dans une campagne auprès de Paris. Sa disgrâce troublait pour elle les plus simples rapports de la société : les uns redoutant de se compromettre en la voyant, les autres se croyant des Romains lorsqu'ils triomphaient de cette crainte, si bien que, depuis huit ans, elle passait sa vie entre la crainte de ne pas obtenir de sacrifices et la douleur d'en être l'objet. D'ailleurs l'éducation de ses enfants réclamait à la fois et Paris et sa présence. Ceux qui ont dit à l'empereur qu'elle regrettait Paris à cause du musée et de Talma, ont fait une agréable plaisanterie sur l'exil, c'est-à-dire sur le malheur que Cicéron et Bolingbroke ont déclaré le plus insupportable de tous. Mais aimât-elle ces chefs-d'œuvre des arts que la France devait aux conquêtes de l'empereur, et ces belles tragédies, images de l'héroïsme, serait-ce à lui à l'en blâmer ? Le bonheur de chaque individu ne se compose-t-il pas de la nature de ses facultés? Elle était honteuse d'entrer ainsi dans le détail de ses impressions avec le souverain du monde;

Digitized by Google

mais un souverain génie ne comprenait-il pas depuis les plus vastes ressorts du cœur humain jusqu'aux plus délicats?

Cette lettre, qui peut être jugée fort diversement, en raison des passions contraires qu'inspire encore aujourd'hui celle qui l'écrivit, aurait eu besoin d'être soutenue par un acte plus direct d'adhésion ou de condescendance : elle obtint pour toute réponse un ordre subit du ministre de la police, qui fit saisir et mettre au pilon l'édition entière. Mme de Staël devait sous huit jours préparer son départ définitif pour l'Amérique ou rentrer à Coppet. « Votre exil, ajoutait le duc de Rovigo, est une conséquence naturelle de la marche que vous suivez constamment depuis plusieurs années ; il m'a paru que l'air de ce pays-ci ne vous convenait point. » En réalité, on était offensé du silence injuste qu'elle avait gardé dans son ouvrage à l'égard de l'empereur. Atteinte non plus seulement dans sa vie privée, mais dans l'expression même de sa pensée, dans sa conscience d'écrivain, dans son talent et sa renommée littéraires, Mme de Staël sentit se rouvrir à la fois toutes ses anciennes blessures. Elle partit pour Coppet, marchant lentement, « traînant sur la route » et parce que quitter la France lui faisait mal, et parce que la Suisse lui semblait sa prison. Dans la lettre qu'elle adressa à la grande-duchesse pour lui rendre compte de la rigueur dont elle était victime, elle reconnaît que son crime est surtout dans l'omission et dans l'esprit général du livre qu'on a trouvé anti-français. M. Capelle, nommé préfet du Léman en remplacement de M. de Barante qu'on trouvait tiède, s'entremit avec bienveillance pour opérer une réconciliation entre le gouvernement et Mme de Staël, et engagea l'auteur de *Corinne* à écrire quelque chose sur la naissance du roi de Rome. Vingt fois il revint à la charge, et vingt fois s'en alla sans avoir réussi. Mme de Staël ne chercha plus de consolation que dans le travail et dans l'amitié ; mais son opposition continuant à se manifester jusque dans l'emploi qu'elle faisait de ses suprêmes ressources, on exila M. de Montmorency et Mme Récamier, on lui ôta Schlegel. Alors l'impossibilité de continuer une pareille lutte apparut de plus en plus évidente. La santé de Mme de Staël, ses forces, et son courage même s'usaient à cette résistance inutile ; elle se regarda non plus seulement comme exilée, mais comme prisonnière, et résolut de s'évader.

Ce n'était point une chose toute simple ; il ne fallait pas songer à obtenir un passe-port, le gouvernement avait mille raisons de n'en point délivrer aux suspects ; l'occasion de passer en Amérique était perdue, l'Angleterre était sévèrement interdite. On éprouve une singulière impression à voir Mme de Staël, penchée sur une carte d'Europe, chercher un coin du monde où il fût permis d'échapper à la domination française, et se tracer péniblement un itinéraire en

Digitized by Google

dehors de l'Empire. Elle y réussit, mais le chemin que la nécessité la contraignit de prendre pour en sortir semblerait bien bizarre si on oubliait quelle était alors la situation politique de l'Europe. Le 23 mai 1812, Mme de Staël s'évada enfin de Coppet. Elle monta en voiture comme pour une promenade, son éventail à la main, et trouva hors du département du Léman ses gens et ses bagages. Elle était partie pour Moskou. Sa route à travers la Bavière, la Moravie, la Gallicie et la Pologne fut extrêmement pénible, et quand elle eut mis enfin le pied sur le territoire russe, il se trouva quelle fuyait encore devant les armes françaises. Napoléon avait passé le Niémen depuis le 23 juin et s'avançait à marches forcées sur Moskou, comme s'il eût été dans sa destinée de paraître poursuivre encore cette malheureuse femme. Mme de Staël se hâta de gagner Saint-Pétersbourg, où elle fut accueillie avec empressement par l'empereur Alexandre, les deux impératrices et toute la cour. Le peuple l'honora davantage par un accueil tout différent. Il voulut, un soir que l'on jouait Phèdre, la chasser du théâtre, et on dut l'emmener très émue, mais surtout indignée, et criant tout en larmes : « Oh ! les barbares ! O mon Racine ! »

De Saint-Pétersbourg, Mme de Staël passa en Suède, où l'appelait la vieille amitié de Bernadotte. Nous la retrouvons à Stockolm, écrivant à la duchesse de Saxe-Weimar, à la date du 12 janvier 1813 : « Que de choses étonnantes nous avons vues ! que de choses nous allons voir ! Mon Dieu ! qu'une conversation avec vous et monseigneur le duc me serait précieuse ! Je voudrais vous enlever tous les deux dans un nuage ; peut-être vous en trouveriez-vous bien. J'en ai à choisir, des nuages, car le seul inconvénient de mon séjour ici, c'est le climat. » On éprouve un peu de soulagement pour elle en la voyant revenue à cette spirituelle familiarité. Mais on éprouve aussi quelque chagrin quand on assiste, au mois de mai 1813, à son départ pour l'Angleterre. L'instant était peut-être mal choisi pour s'en aller provoquer l'enthousiasme de nos ennemis les plus acharnés, mal choisi également pour écrire de Londres, au général Moreau, déjà traître à sa patrie : « La vérité et la liberté seront toujours la seule force des honnêtes gens. » La vérité et la liberté ne sont jamais la trahison ; mais Dresde vengea bien l'Empereur.

Ne nous empressons pas, toutefois, d'accuser Mme de Staël ; elle eut bientôt l'occasion de prouver que son âme était restée française, et que la persécution n'avait point porté d'atteinte sérieuse à son patriotisme. Lorsque la Restauration lui eut rouvert les portes de la France, en remettant le pied sur un sol qui lui avait été si longtemps interdit, on croit peut-être que la joie égoïste de s'y sentir enfin libre ferma son cœur à tout autre sentiment ; il n'en est

Digitized by Google

rien : la vue des uniformes étrangers qui couvraient la terre de la patrie la pénétra de douleur. Elle n'avait pas le droit d'oublier la reconnaissance qu'elle devait à nos ennemis; mais elle n'avait pas non plus le courage de la leur témoigner. Leur présence lui semblait un prix trop cher de leurs bienfaits. Exilée, et non émigrée, elle éprouvait moins de plaisir à rentrer dans son pays, d'où on l'avait chassée, que ceux qui n'avaient pas attendu d'en être chassés pour le fuir; elle ne craignit pas d'écrire, dès cette époque : « Si telle était mon impression à moi, quelle devait être celle de ces guerriers couverts de blessures, d'autant plus fiers de leur gloire militaire, qu'ils ne pouvaient depuis longtemps en réclamer une autre pour la France ! »

Elle avait pourtant retrouvé tout ce qu'elle eût réclamé autrefois pour être heureuse, ses amis les plus chers, leur commerce assidu, libre désormais de toute contrainte; une célébrité exempte de tourments, une gloire, enfin, qui semblait assise sur tout ce qu'elle avait défendu ou souhaité. Paris lui était rendu, et la plus brillante société de l'Europe se pressait dans le salon qu'elle y tenait ouvert; les réputations littéraires ou mondaines venaient réclamer son appui, et solliciter auprès d'elle cette espèce de consécration dont les grands écrivains disposent. Elle correspondait avec les puissances, et particulièrement avec Weimar, sur le pied d'une égalité qu'elle était trop modeste pour revendiquer, mais qu'on exigeait d'elle comme une preuve d'amitié et une garantie d'estime; il semblait que rien ne lui manquât pour jouir d'un triomphe rehaussé par le souvenir même de ses infortunes. Mais la source du bonheur était tarie en elle. Ces âmes de poètes sont ainsi faites : l'inquiétude qui les use leur crée une seconde vie dont elles ne sortent que pour s'éteindre. A force de se débattre au sein de l'orage, elles en prennent le goût; le repos leur devient un ennui, et quelquefois elles se noient presque volontairement dans le port.

Il n'en fut pas absolument ainsi pour Mme de Staël et elle n'eut pas besoin de se créer des chagrins chimériques. La mort du plus jeune de ses fils, tué en duel en Allemagne à la fin de 1813, avait comblé la mesure de ses peines domestiques. La santé de son second mari, M. de Rocca, qui succombait lentement à une affection de poitrine et qui cependant devait lui survivre d'une année, lui inspirait les plus graves inquiétudes; elle en était à regretter la force de sa propre constitution physique qui lui permettait de résister à tant d'épreuves; mais elle n'eut pas à la regretter longtemps. Deux ans suffirent pour détruire cette organisation puissante encore en apparence, mais sourdement ébranlée. Nous ne nous arrêterons guère sur cette longue agonie de Mme de Staël; son *duel* avec Napoléon est fini,

Digitized by Google

l'intérêt de son histoire diminue. Elle fut frappée comme d'un coup de foudre par le retour de l'île d'Elbe, et quitta Paris malgré les garanties de sécurité que lui fit tenir l'empereur. Les témoignages sur lesquels se fonde M. Thiers pour affirmer qu'elle resta dans la capitale ne présentent pas les mêmes caractères de certitude que les preuves contraires longuement développées par l'auteur de *Coppet et Weimar*. Au reste, une pareille discussion, même renouvelée avec une incomparable finesse par M. Sainte-Beuve, paraît quelque peu stérile. Il est certain que Mme de Staël, si elle quitta Paris, ne prétendit afficher par là aucun sentiment d'hostilité rancunière contre le héros qui l'avait persécutée. Il y avait dans cet audacieux retour de l'aigle de quoi la faire réfléchir sinon de quoi la séduire. Elle ne se rallia peut-être pas au régime impérial devenu constitutionnel; nous le croyons puisqu'on nous le répète avec tant d'insistance; mais ses amis, Benjamin Constant, Sismondi, s'y rallièrent, et nous ne voyons pas qu'elle les ait blâmés.

La seconde Restauration ne répondit pas plus que la première à ses vœux; elle ne pouvait plus « reprendre en rien au bonheur. » Sa santé déclinait visiblement; elle se dépêcha de marier sa fille, adressa ses adieux à la grande-duchesse, s'entoura de ses meilleurs amis, parmi lesquels avait pris place M. de Châteaubriand, et s'apprêta pour mourir. Elle reçut et donna même à dîner jusqu'à la fin; il y eut plusieurs de ces repas funèbres. La malade, à demi assise, était soutenue par des oreillers. « Je souffre, *my dear Francis*, disait-elle en fixant sur Châteaubriand son beau regard; mais cela ne m'empêche pas de vous aimer. » Ses dernières pensées furent toutes à son père, et elle répétait souvent : « Il m'attend sur l'autre bord. » Un jour enfin, il se fit un grand apaisement dans ses souffrances, elle était calme, on la crut mieux. Le lendemain, elle exhala doucement son dernier soupir, à cinq heures du matin : c'était le 14 juillet 1817; elle était âgée de cinquante et un ans.

Nous en avons fini avec cette illustre existence et avec le livre qu'un pieux souvenir lui a consacré; hélas! nous avons bien imparfaitement résumé tout ce qu'il y a dans cette vie et dans ce livre. Nous avons passé bien des faits importants, bien des appréciations délicates dont l'absence nous semble ôter maintenant le plus vif intérêt de ce que nous avons choisi. Nous voulions montrer, en suivant le fil de cette correspondance intime, ce que fut proprement Mme de Staël, c'est-à-dire ce que fut son cœur, combien il fut grand, combien surtout il fut bon. Malheureusement, les deux points principaux qui nous étaient recommandés par leur importance, c'est-à-dire la lutte avec Napoléon et la correspondance avec la grande-duchesse,

Digitized by Google

nous ont jeté sinon en dehors, du moins un peu à côté du sujet qui nous était cher. Certes, la grandeur d'âme de Mme de Staël se trahit surtout dans les épreuves qu'elle subit et dans les sympathies qu'elle inspira; l'inimitié de Napoléon et l'affection de la grande-duchesse en sont des témoignages irrécusables; mais, pour sa bonté, peut-être faudra-t-il encore chercher ailleurs, peut-être faudra-t-il en revenir toujours à Mme Récamier. Un empereur qui nous exile, une princesse qui nous accueille ne laissent pas à notre âme assez de liberté pour montrer tout son prix. C'est dans l'abandon de la vie domestique que nous sommes nous-mêmes, que nous nous livrons complétement. Cette éternelle Mme Récamier, on lui en veut; elle a eu tout ce qu'il y avait de bon dans l'âme de Mme de Staël; on ne peut se passer d'elle, si glaciale, quand on veut pénétrer cette autre nature ardente et féconde. Quand donc nous prouvera-t-on enfin qu'elle méritait cette confiance, qu'elle n'a pas usurpé ce droit de réunion posthume avec une amie qui lui fut si supérieure, et qu'en le reconnaissant nous-mêmes, involontairement peut-être, nous ne faisons que lui rendre ce qui lui est dû? Un dernier mot est nécessaire avec Mme Récamier: nous réclamons ses lettres, ou bientôt nous répudierons son personnage. Tout n'a pas été brûlé, sans doute; l'auteur de *Coppet et Weimar* semble nous promettre quelque épave de ce naufrage prémédité. Nous avons bien le droit de l'attendre, nous tous qu'on a habitués jusqu'à présent à l'acceptation de cette renommée sur parole, qui semble aujourd'hui passée dans le vent.

Mme de Staël fut le modèle des amies; elle eût sans doute été le modèle des mères, si elle eût trouvé le bonheur dans son premier mariage. Les convenances de rang et de fortune, trop exclusivement consultées, n'y suffirent point, et Mlle Necker en fut réduite à des regrets d'autant plus cuisants que, dans l'intérieur où elle était née, et au sein même de l'éducation qu'elle avait reçue, elle dut être frappée du spectacle édifiant qu'offre l'union parfaite de deux âmes dont le devoir sanctionne l'amour. Le tableau de la félicité conjugale ne cessa jamais d'occuper sa pensée; c'est un rêve qu'elle poursuivit sans l'atteindre, comme tant d'autres rêves, et elle mourut sans en connaître la douceur, car ce qu'elle en goûta vint trop tard pour aller jusqu'à la plénitude et à l'ivresse. La gloire fut pour elle, ainsi qu'elle l'a dit, un deuil éclatant du bonheur; mais cette gloire, qui lui ôta tant de joies, ne la rendit jamais, à ses propres yeux, indépendante d'aucun sacrifice; sa tendresse et son dévouement à ses enfants ne purent jamais être considérés comme le rachat d'un scandale. Ce qu'on sait de sa vie intime est resté sous un voile que la curiosité la plus perfide ne peut soulever sans être aveuglée de son génie au point de ne plus apercevoir ses faiblesses. Si elle fut

Digitized by Google

quelquefois victime de son imagination, elle n'en laissa jamais rien percer dans ses ouvrages; elle n'érigea point sa vie en système pour les besoins du prochain; ses hardiesses ne franchirent jamais le mur de clôture qu'elle avait bâti entre son cœur et son fier esprit; ses romans privés ne devinrent point des romans publics. On lui doit bien, je ne dis pas de la pitié, mais quelque reconnaissance pour tant de réserve.

Vive et triste! Il faut en revenir là quand on veut porter un dernier jugement sur Mme de Staël. Mobile comme le génie et comme lui aussi malheureuse; incapable d'équilibre, car qu'est-ce que le génie, sinon l'âme vibrante à tous les souffles, sinon le cœur et l'esprit trop penchés d'un côté, mais grands dans leurs ascensions, grands dans leur chute; incapable de bonheur, car le bonheur, c'est la durée : on l'aurait trop souvent si c'était l'éclair. Le génie, c'est le don de sentir tout ce qui manque à l'homme et de le peindre; les coups de génie sont des regrets bien exprimés par la parole, ou des vides instantanément comblés par l'imagination. Dans les âmes que la vie ne saurait contenter, et qu'on accuse d'être trop délicates, il dégénère, plus on vieillit, en faculté de souffrir, et cette faculté était la seule, disait Mme de Staël, que la vie eût laissée intacte en elle.

Elle s'en plaignit quelquefois dans l'intimité ou dans la solitude de sa conscience, mais elle évita toujours les airs lamentables. Très mondaine, parce que le monde était pour elle une des formes de l'élégance idéale et un foyer de communications intelligentes, elle savait ce qu'on doit à l'apparence et soignait le dehors. A l'ordinaire, elle était plutôt gaie que triste, et, pour peu qu'on lui donnât la réplique, elle animait tout de son prodigieux esprit. La nature l'avait douée à merveille sous ce rapport, et le monde y avait ajouté ce tour ingénieux qui donne à la pensée plus d'éclat, sans lui ôter de sa valeur. C'est un préjugé à l'usage des gens médiocres de croire que l'enthousiasme est incapable de finesse; outre qu'il est souvent plus profond, plus subtil que la subtilité même, parce que l'éclair va plus loin que la sonde, il laisse dans l'âme, même refroidie, une lumière qui se répand sur tout notre mystérieux intérieur, et nous permet, après un peu de recueillement, de mieux pénétrer en nous-mêmes que tous les observateurs environnants. Il n'est meilleure psychologie que celle qu'on pratique ainsi sur ses propres ténèbres, quand les profondeurs de l'âme ont été réchauffées par une passion généreuse. L'enthousiasme n'était pas toujours naïf chez Mme de Staël, et elle portait dans la conversation une perspicacité éloquente, qui faisait l'admiration des étrangers. Sa finesse restait finesse même quand elle devenait oratoire; mais elle se combinait chez elle avec une bienveillance qui se plaisait à faire valoir l'esprit des autres et à en

Digitized by Google

tirer tout ce qui s'y cachait. Ce qui est vrai de Mme de Staël, comme de toutes ces natures communicatives, c'est qu'elle avait besoin de rencontrer la sympathie dont elle-même était animée. On s'étonnait quelquefois, nous dit-on, de voir combien il était facile à la médiocrité moqueuse de démonter cette intelligence brillante et hardie; mais on n'eût point dû s'en étonner : la présence d'esprit, qui faisait ainsi défaut à Mme de Staël, n'est point compatible avec une permanente sincérité. Dans la discussion, il faut souvent répondre à une feinte par une contre-feinte ; elle ignorait cet art.

Vive et *triste*, éloquente et spirituelle, mais toujours sincère ; je veux rester sur ce dernier mot, il jette une éclatante lumière sur le meilleur jugement qu'on ait porté sur Mme de Staël. Ce jugement est d'elle-même et prouve qu'elle s'est connue mieux que personne; il donne à réfléchir et pourrait s'appliquer à tous les grands cœurs dont la supériorité réelle aboutit quelquefois, dans la vie grossière de l'humanité médiocre, à une sorte d'infériorité relative. Si l'œil de quelque malheureux était ainsi fait qu'il n'aperçût que le ciel et les astres, on lui reprocherait de ne point voir la terre qui est sous nos pieds ; cette perçante lumière, ou, si l'on veut, cette admirable cécité provoquerait l'étonnement et le sarcasme : voilà les poètes, voilà Mme de Staël : « Je suis une personne avec laquelle et sans laquelle on ne peut vivre, non que je sois despotique ou amère, mais je semble à tout le monde quelque chose d'étrange qui vaut mieux et moins que le cours habituel de la vie. »

A. Claveau.

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

ET L'EXERCICE NORMAL

DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN FRANCE

Une session sépare encore la législature actuelle du terme légal de son existence. Les élections auront donc lieu l'année prochaine, au plus tard, si elles n'ont pas lieu cette année ; dans tous les cas, elles ne peuvent pas être éloignées. Il ne faudrait donc pas s'étonner que bientôt, et pour quelque temps sans doute, la question des élections prît son rang parmi les plus importantes et les plus dignes de fixer l'attention. Nous voulons l'examiner à ses divers points de vue.

De tout temps, les appels à la nation réunie dans ses comices ont marqué comme des événements considérables. On s'en préoccupait sous le régime du suffrage restreint, alors que le *pays légal*, pour parler le langage du temps, ne se composait que d'un très petit nombre d'électeurs ; cette préoccupation est plus légitime et plus impérieuse aujourd'hui, sous le régime du suffrage universel, alors que 10 millions d'électeurs, au lieu de 200,000, sont investis de la souveraineté du vote. Ce n'est donc pas une étude sans opportunité ni sans intérêt que celle qui a pour but de s'enquérir du rôle du suffrage universel dans les élections prochaines, de la part que doit y prendre le gouvernement, et de la part qu'y prendront aussi les divers partis. Le suffrage universel, ce grand générateur de la vie politique des nations modernes, sera le premier objet d'une telle étude ; nous examinerons ensuite dans quelle mesure doit intervenir le gouvernement, et enfin quelles seront, quelles peuvent être, dans le mouvement électoral qu'il faut prévoir, l'attitude et l'action des partis. En ce qui concerne le suf-

Digitized by Google

frage universel, on dit qu'il n'est pas tout ce qu'il doit être; qu'est-il donc? Que doit-il être? C'est ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut dire.

I

Le moment où une législature va finir, où une autre va commencer, est toujours, pour les esprits sérieux et de bonne foi, un grave sujet de recueillement et de méditation. On parvient difficilement, devant le spectacle offert alors par la nation, à se défendre d'un sentiment qui reporte vers le passé et qui rend plus juste pour le présent; on compare le temps actuel au temps d'autrefois et on apprécie mieux les progrès qu'on a réalisés, les conquêtes qu'on a faites et dont on jouit. On mesure par la pensée toute la distance qui nous sépare de ces époques, de ces régimes où les lois et les institutions étaient si différentes de celles d'aujourd'hui. Nos pères ne connaissaient pas ce retour périodique des sessions et des législatures qui constitue la vie politique moderne. On dirait que des siècles séparent un peuple qui n'est rassemblé qu'alors que le gouvernement aux abois fait des signaux de détresse et vient pour ainsi dire jeter son ancre de salut dans le sein d'une nation négligée aux jours de ses prospérités, et celui qui, semblable à une famille unie, vient chaque année, d'accord avec son chef, reconnaître son état, pourvoir à ses besoins, remédier à ses maux, préparer son avenir, et, par le concert des lumières et des vœux, assurer le bonheur commun. Il y a moins d'un siècle cependant, la France n'avait pas de représentation régulière. Si on songeait davantage qu'elle possède aujourd'hui dans le suffrage universel, dans la périodicité des sessions et des législatures, la source et la garantie de tous ses droits, qu'elle est maîtresse d'elle-même et de ses destinées, qu'elle peut toujours, quand elle le veut, dicter sa volonté et se faire obéir, on cesserait des plaintes et des déclamations puériles. Qu'on se rappelle donc les rois gouvernant à part de la nation, ne sortant de leur isolement pour se rapprocher d'elle, que comme contraints, et se présentant aux assemblées amoindris de force et de considération, ainsi qu'il arrive toujours après des malheurs et quand les besoins sont pressants. Leurs nécessités connues fournissaient à l'avance prétexte aux entreprises des factions; des hommes réunis au milieu des orages ne pouvaient qu'ajouter aux tempêtes; aussi toutes les anciennes assemblées en France furent-elles des époques d'agitations. Filles du désordre, elles devenaient des causes de désordres nouveaux. Le long intervalle qui sépa-

Digitized by Google

rait ces assemblées l'une de l'autre rendait leurs résolutions illusoires, car elles n'étaient plus là pour en poursuivre l'exécution. Cette même distance rendait leurs membres très impropres à s'occuper des intérêts qu'ils avaient à régler. Où auraient-ils appris l'administration de l'Etat, eux qui n'avaient à s'en mêler qu'une fois dans leur vie? Ils arrivaient donc à ces assemblées sans expérience, comme des voyageurs dans une terre étrangère. Quel intérêt pouvaient-ils prendre à cette réunion éphémère qui ne se rattachait ni au passé ni à l'avenir?

Aujourd'hui, ce ne sont plus les siècles qui séparent l'une de l'autre les assemblées des représentants de la France; ce n'est pas la détresse du gouvernement qui détermine leur réunion; ils ne viennent pas offrir un vain étalage de requêtes d'usage, destinées par un autre usage à s'ensevelir dans le même abîme qui avait englouti toutes celles qui les avaient précédées; non, ils répondent à la voix de la loi qui, à des époques certaines et rapprochées, rappelle pour l'œuvre commune tous les grands corps de l'Etat. Le travail des législateurs n'a été interrompu qu'aussi longtemps que l'exige la nature des choses, car si la puissance exécutive veut une action de tous les instants, il n'en est pas de même de la puissance législative. On exécute les lois chaque jour, on ne doit en faire de nouvelles que rarement. L'action de la législature n'est donc pas continue, mais le retour rapproché, périodique et prévu des sessions maintient la suite si nécesssaire dans les affaires. Quand on sait qu'on doit les reprendre bientôt, on ne cesse pas d'y avoir l'esprit attentif et on les suit dans toutes leurs vicissitudes; on n'a ni le temps, ni le désir d'y devenir étranger. Aussi l'aptitude aux affaires, si rare dans les états généraux de l'ancienne monarchie, est devenue générale dans nos Chambres d'aujourd'hui, qui, après avoir délibéré pendant quatre mois, passent le reste de l'année dans la perspective et dans l'attente de la session suivante. De courtes séparations éloignent les autorités les unes des autres, un court silence interrompt leurs discussions, aucun des faits qui ont rempli cet intervalle n'a pu échapper à leur connaissance ni s'échapper de leur mémoire; la nation, comme ses députés, se présente aux délibérations avec pleine connaissance de cause; là, il ne peut se trouver ni lacune, ni secret, ni oubli; le souverain, soit par lui, soit par ses ministres, fait connaître la situation actuelle, les causes qui l'ont amenée; les besoins, les moyens, les maux et les remèdes, tout est à découvert; la nation et le prince se réunissent pour régler les affaires publiques en se communiquant réciproquement leurs inspirations, leurs sentiments, et en cherchant, avec une confiance mutuelle, à s'entendre sur tout ce qui importe au bonheur général. C'est bien là un gouvernement représentatif et de contrôle, quoi qu'en puissent penser et dire ceux qui ne voient ce

Digitized by Google

régime que dans la responsabilité ministérielle et l'omnipotence des députés. Si nous avons rappelé que nos pères ne le possédaient pas, c'est pour nous apprendre à mieux connaître la valeur du présent, à nous attacher plus fortement à nos institutions.

En 1817, à la veille d'élections générales, Benjamin Constant reconnaissait, en y cédant, dans son *Entretien d'un Electeur avec lui-même*, ce penchant de l'esprit, quand une législature finit, à se reporter vers le passé, à comparer les institutions d'autrefois avec celles de son temps, et cette comparaison lui inspirait les mêmes réflexions, les mêmes sentiments que ceux que nous venons d'exprimer. Il écrivait : « Je suis électeur, je ne l'étais pas sous l'ancien régime. Je ne concourais en rien au choix de ceux qui prétendaient me représenter ; ces choix se faisaient en haut, sans que j'y eusse part. Mon industrie servait l'Etat ; mais elle était favorisée ou gênée par des lois sur lesquelles on ne me consultait pas. Je payais les impôts, mais l'assiette, la nature, la répartition de ces impôts m'étaient étrangères. Nommés par des colléges électoraux qui m'étaient fermés, mes députés n'avaient nul lien avec moi ; ils ne me demandaient point mon suffrage, je n'en avais point à donner. Tout est changé, je vais concourir au choix de mes députés. Les candidats sentent mon importance ; ils me sollicitent, ils entrent en explications, ils recueillent mon vœu sur mes intérêts ; pour la première fois, je suis quelque chose dans l'Etat. »

Ainsi, en 1817, lorsque, pour être électeur, il fallait payer 300 fr. de contributions directes, le libéralisme de Benjamin Constant se déclarait satisfait et rendait grâce à la Restauration. Que dirait donc aujourd'hui, sous le régime du suffrage universel, ce grand docteur de l'école libérale, et quel langage ferait-il tenir à l'un des électeurs, parmi ces 10 millions d'électeurs qui composent le corps électoral ? s'il appelait déjà la liberté l'électorat à 300 fr., comment appellerait-il donc le suffrage universel ? Il l'appellerait la plus grande conquête de la liberté ; il saluerait de sa reconnaissance le premier gouvernement régulier qui, librement, loyalement et résolûment, a inscrit le suffrage universel en tête de sa Constitution, et l'a fait entrer dans les mœurs publiques de la nation, et ce serait justice. Mais cette justice, tous ceux qui se disent libéraux ne la rendent pas au suffrage universel. Certains esprits, trop passionnés, ne semblent pas voir combien un gouvernement fondé sur le suffrage universel est en progrès réel sur les gouvernements qui l'ont précédé. Ils ne veulent pas mesurer, par la pensée, tous les biens dont les germes sont renfermés dans cette tutélaire et suprême institution. Ce n'est rien, pour eux, à ce qu'il paraît, que ce jour d'élections générales où tous les citoyens d'une grande nation, depuis le plus infime jusqu'au plus

Digitized by Google

puissant, sont également souverains, et viennent, chacun pour la même part, concourir à la constitution du pouvoir qui doit tous les représenter. Mais qu'importe, diront les détracteurs du présent, qu'importe ce grand spectacle de puissance et d'égalité, si ce n'est qu'un spectacle, si le suffrage universel n'est qu'une immense déception, un piége et rien de plus ?

C'est à cette accusation, à cette calomnie que nous voulons répondre. Nous voulons montrer que le suffrage universel est sincère, qu'il ne peut pas ne pas l'être; qu'il n'est pas un leurre, et qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de s'en faire un instrument de servilisme. Le suffrage universel, malgré toutes les entraves qui lui ont été opposées, malgré toutes les oppressions dont il a été l'objet, est toujours parvenu à dire ce qu'il voulait et à faire prévaloir sa volonté. On se rappelle ce que furent les élections de la Constituante, en 1848; on ne prétendra pas que le gouvernement d'alors ait respecté l'indépendance des électeurs, qu'il n'ait pas tout fait pour les attirer à lui. On se souvient des célèbres *circulaires du ministère de l'intérieur*, et de ces préfets, appelés à cette époque *commissaires extraordinaires de la république*, et se portant candidats dans les départements mêmes qu'ils étaient chargés d'administrer. Un pareil fait était sans exemple dans les précédents constitutionnels. Assurément la pression sur les élections ne pouvait aller plus loin. Et cependant, le suffrage universel ne se laissa pas contraindre et ne sut pas mentir : il fit entendre sa voix courageuse et résolue; son vote fut le premier blâme infligé à la politique violente et exclusive de ce temps; la majorité sortie des élections fut républicaine, si on veut, mais d'un républicanisme inspiré par la raison d'Etat et le salut public plutôt que par une foi bien vive. Neuf mois plus tard, les élections du 10 décembre offrirent un spectacle plus remarquable encore. A cette seconde épreuve du suffrage universel, comme à la première, le gouvernement employa tous les ressorts de l'administration et le pouvoir immense dont il disposait pour peser sur les électeurs et les faire voter dans le sens de sa politique. On sait quel fut le résultat de tous ces efforts. Le suffrage universel résista encore une fois à la pression du pouvoir, et fit président de la république son véritable candidat, le prince Louis-Napoléon. Le suffrage universel, en se prononçant deux fois, et dans les circonstances les plus mémorables, contre les administrations, contre les gouvernements qui ont essayé de le contraindre, a montré qu'il n'est pas aussi facile à influencer qu'on voudrait le faire croire, et qu'il n'est nullement le serviteur déguisé de tous les gouvernements sous lesquels il fonctionne. A ces deux époques fameuses, les élections ne furent pas libres, et le vote, néanmoins, fut indépendant. Voilà le

Digitized by Google

suffrage universel. C'est une force dont nul pouvoir au monde ne saurait être le maître; son maître, c'est lui-même.

Sans doute, nous ne le nions pas, il n'est pas impossible qu'à certaines heures, le gouvernement ou les partis exercent quelque action sur les masses électorales; mais cette action sera partielle; elle ne sera jamais générale ni décisive. Encore, le gouvernement ou les partis n'exerceront-ils cette influence sur les électeurs qu'en se plaçant dans le courant de leurs opinions, et non point en allant à l'encontre de leurs sentiments, de leurs sympathies. On ne comprendrait pas qu'il pût en être autrement. Alors que 200,000 citoyens seulement participaient à la vie politique en France, il pouvait être facile d'agir sur eux par des promesses d'emploi, de chemins, d'écoles, de réparations d'églises, de bourses, etc. Mais, depuis l'avénement du suffrage universel, les conditions d'influence sont bien changées. Les moyens d'action qui s'adressent à 10 millions d'électeurs ne sauraient être les mêmes que ceux qui s'adressent à 200,000. Il n'y a pas aujourd'hui de meneur, de chef de parti qui puisse se vanter, sans se faire illusion, d'être le maître des nombreux électeurs dont se compose maintenant chaque collége électoral. Cherchez dans les départements, vous n'y rencontrerez plus, comme autrefois, de ces agents électoraux, de ces hommes habiles et remuants qui tenaient dans leurs mains, à leur propre disposition ou à la disposition de tel ou tel, les quelques centaines d'électeurs qui suffisaient alors, dans chaque arrondissement, pour faire un député. Cet emploi de courtier d'élections, qui est resté dans les souvenirs de ce temps comme un type de la plus piquante originalité, n'existe plus et ne peut plus exister. En supposant même des élections générales, au milieu de circonstances peu favorables, au milieu de complications et d'embarras politiques, on ne ferait pas voter comme on voudrait et autrement qu'ils ne voudraient les 10 millions d'électeurs que compte la France; aucune pression étrangère n'aurait prise sur eux; ils ne voteraient point avec les sentiments, avec les passions qu'on chercherait à leur suggérer, mais avec leurs propres sentiments, avec leurs propres passions. Profondément convaincus du dévouement de l'Empereur à la France, ils ne s'en prendraient point à lui d'accidents, de fautes qu'aucune sagesse ne saurait éviter; ils voteraient donc pour sa politique et son gouvernement. Toutes les tentatives, toutes les incitations resteraient vaines devant des électeurs si nombreux, si divers, si insaisissables. Sans doute, les grandes multitudes peuvent s'égarer et s'égarent quelquefois, cela s'est vu; mais, alors même, elles n'ont fait qu'obéir à elles-mêmes, à leur propre instinct; et cet instinct, qui n'est ni l'esprit d'intrigue, ni le calcul de l'ambition, ne tarde

Digitized by Google

pas à les ramener au vrai et au juste. Les faits les plus éclatants de notre histoire d'hier démontrent que si, depuis 1851, le suffrage universel a toujours été sympathique au gouvernement, ce n'est pas à cause des abus d'influence et des excès de zèle, imputables peut-être à certains préfets, c'est malgré ces excès et ces abus; c'est que tels étaient les sentiments, les sympathies de la nation.

On dit que le suffrage universel n'est capable de sincérité, de résolution et d'indépendance que dans les jours des grandes luttes et sous le coup d'émotions, d'événements qui excitent et qui exaltent l'opinion; alors il est intelligent et clairvoyant; il voit où est le péril, il y court, et rien ne l'empêche de sauver la patrie. Mais l'émotion passée, et quand il n'a plus l'excitation de la lutte et le sentiment d'un danger public, le suffrage universel abdique, pour ainsi dire, tombe dans une sorte de défaillance et d'atonie, et n'est plus qu'un instrument docile et même servile aux mains des ambitieux ou des courtisans. Et comme les temps de luttes et d'émotions ne sont pas fréquents et sont de courte durée, comme la patrie n'est pas tous les jours en danger et qu'il ne s'agit pas tous les jours de la sauver, il s'ensuit que ce n'est que très rarement et à des intervalles très éloignés que le suffrage universel fait son devoir et répond à sa mission; le reste du temps, dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire le plus souvent, il n'est plus qu'un leurre et un mensonge.

Ce reproche adressé au suffrage universel pourrait l'être aussi bien au suffrage restreint. Des électeurs qui votent sous l'influence d'une crise politique ou sociale sont plus attentifs à leurs droits et à leurs devoirs; ils en ont le sentiment plus net, plus profond. Les événements graves qui s'accomplissent sous leurs yeux leur communiquent comme une seconde vue qui leur révèle toute l'importance, toute la grandeur de leur souveraineté. L'intérêt public, et, à ces heures suprêmes, c'est le salut public, leur parle si haut dans ses manifestations, qu'il leur commande impérieusement; il les domine et les entraîne. Il n'y a plus place, dès lors, il n'y a plus d'accès ni de succès possible pour les manœuvres de l'intérêt privé et pour les passions et les calculs de l'ambition. Mais cela n'est point particulier au suffrage universel; les électeurs se comportent de la même manière, qu'ils soient au nombre de 10 millions ou de 200,000. Ils subissent la même influence, les mêmes impressions des circonstances extérieures. Quand les temps calmes sont revenus, quand la situation est paisible et normale, le corps électoral devient également calme et paisible, qu'il soit celui des chartes de 1814 et de 1830 ou celui de la Constitution de 1852. Ainsi est faite la nature humaine. Lorsqu'elle ne lutte plus, lorsqu'elle croit être en possession du bien-être, du repos, de la sécurité, elle est insouciante, elle

Digitized by Google

veille moins sur elle-même, elle songe moins à se défendre, elle est plus exposée aux séductions et aux défaillances. Cela est de tous les temps et de tous les systèmes d'élection.

Toutefois, cela pourrait être moins vrai du suffrage universel. Le suffrage universel, en appelant au scrutin un plus grand nombre de citoyens, fait circuler la vie politique dans une plus grande partie de la nation. Un peuple chez qui s'étend et se généralise la vie politique finit toujours par s'habituer et par prendre goût à l'exercice de ses droits. En France, il faut le reconnaître, on met beaucoup de temps à comprendre les situations nouvelles créées par l'établissement de droits nouveaux. Ainsi, rien n'est plus grave, assurément, que ce droit de vote conféré à tous. Cependant, à voir comment on en use, avec quelle indifférence, avec quelle légèreté on vote ou on ne vote pas, il semble que rien n'est changé et que nous vivons encore sous le régime des électeurs à 200 fr. On oublie que, du moment où tout citoyen est électeur, il y a pour chacun un intérêt immense à voter et à se rendre compte de son vote. Les élections par le suffrage universel ne sont qu'un grand combat, dans la bonne acception du mot, pour choisir les principes et les hommes qui doivent représenter la nation et veiller sur ses intérêts. Le suffrage universel a décuplé, centuplé le nombre des combattants. Il faut songer que plus ce nombre est grand, plus est grand le devoir de chacun, d'abord de voter, et ensuite de voter avec réflexion et avec indépendance ; il faut songer que chacun de nous a dans son voisin, dans le citoyen le plus infime comme dans le plus puissant, un homme qui, à un jour donné, est, comme nous, juge et souverain, ayant le droit, comme nous, de choisir et de déposer un nom dans l'urne électorale, et que ce nom, suivant les circonstances, peut exercer une influence heureuse ou désastreuse sur les destinées de la patrie. On voit donc combien il importe, pour contrebalancer des votes de cette nature, qui peuvent être ou ignorants, ou passionnés, ou pervers, et, dans tous les cas, sujets à erreur, combien il importe de voter aussi et de n'obéir, en votant, qu'aux seules inspirations de sa conscience et du bien public, et de résister, par conséquent, à toutes les sollicitations, à toutes les pressions dont on peut être l'objet. Il n'est pas possible que, sous l'action du suffrage universel, ces vérités ne finissent point par être comprises et par faire la règle de conduite des électeurs. C'est le suffrage universel lui seul, et ce sera peut-être le plus précieux de ses bienfaits, qui, mettant une arme dans la main de chaque citoyen, peut le mieux faire comprendre à chacun combien il a besoin, dès ce jour, de veiller sur lui-même et autour de lui, de se défendre et de rester inaccessible à toutes les tentatives, à toutes les obsessions extérieures et intéressées. C'est le suffrage universel lui

Digitized by Google

seul qui, en nous révélant la gravité de la situation nouvelle créée par lui-même, peut nous révéler en même temps la nécessité et le devoir de la vigilance et de la circonspection. C'est le suffrage universel lui seul qui peut nous donner le sentiment de notre responsabilité dans cette grande lutte et nous rendre plus sérieux, plus clairvoyants, plus indépendants dans l'exercice de notre souveraineté électorale. En faisant ainsi notre éducation politique, le suffrage universel sera de plus en plus sincère, intelligent, et, pour tout dire, incompressible.

Voilà quelle est la mission du suffrage universel : il est appelé à devenir notre initiateur, notre grand instituteur politique. Nous lui devrons des mœurs publiques meilleures, plus d'esprit politique, moins d'indolence et d'indifférence ; nous lui devrons d'avoir, dans notre caractère, plus d'initiative, plus de personnalité, plus d'indépendance ; nous lui devrons de réfléchir davantage sur nos droits, de mieux les connaître et de savoir mieux les exercer.

C'est ce que devraient comprendre ceux qui critiquent le suffrage universel et qui ne voient pas que de tous les modes d'élection c'est le seul possible aujourd'hui. Savent-ils bien ce qu'ils veulent et ne seraient-ils pas fort embarrassés s'ils étaient mis en demeure de s'expliquer et de faire connaître, sur ce point, leurs idées et leurs projets? Cependant, au sein d'une société aussi profondément troublée que la nôtre, où tant de principes sont usés, tant de croyances affaiblies, tant de traditions perdues, il faudrait se demander, avant d'attaquer une institution, si, telle quelle, elle ne suffit pas au temps présent ; si surtout il en est d'autres qui lui soient préférables et qu'on puisse lui substituer. En procédant autrement, on fait de la politique dissolvante, on ébranle, on mine, on n'édifie pas, on met en question et en suspicion ce qui a besoin d'être fort et respecté. Sans le suffrage universel (y a-t-on songé?), où serait la sécurité, où serait l'avenir de ce pays! Le suffrage universel est la base de notre droit public moderne ; c'est, au milieu de tant de ruines, le seul grand principe qui reste debout et qui impose à tous. Autrefois, sous l'ancienne monarchie, c'était une croyance plus religieuse que politique, le droit divin, qui était comme l'arche sainte des peuples et qui les retenait dans l'obéissance. Aujourd'hui, après toutes les révolutions que nous avons vues, où sont, où pourraient être les royautés de droit divin? Où sont les nations qui ont conservé leur foi dans le dogme de la légitimité? Cette foi est perdue. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Ce n'est pas ce que nous examinons. Ce que nous voulons dire, et ce que personne ne saurait contester, c'est que le droit divin, qui avait suffi pendant des siècles au gouvernement et à la grandeur des empires, est devenu impuissant à conduire

Digitized by Google

désormais leurs destinées. On a voulu y substituer, à certaines époques, le principe de la souveraineté du peuple, mais toujours ou presque toujours sous la forme de divers systèmes d'élections qui étaient la négation de cette souveraineté. Ce n'est pas cette souveraineté qui fit la royauté de 1830 ; il manqua à cette royauté d'être élue et sacrée par le suffrage universel. Il est vrai que le suffrage universel était institué et fonctionnait sous la république de 1792 et et sous celle de 1848, et cependant elles ont péri toutes les deux ; mais ce n'est pas la condamnation de ce mode électoral, c'est son honneur, c'est la meilleure preuve de sa supériorité. La république a péri à ces deux époques parce que la forme républicaine ne convenait pas à la nation, parce qu'elle laissait le pouvoir trop faible, trop mal constitué, parce qu'elle était impuissante à défendre les grands intérêts d'ordre et de progrès intérieurs qui lui étaient confiés. C'est ce que le suffrage universel a déclaré avec une autorité, avec une force irrésistibles et dont eût été incapable tout autre mode d'élection. Il est vrai encore que Napoléon Ier était l'élu du suffrage universel et qu'il est mort à Sainte-Hélène ; mais c'est que la nation tout entière, qui avait fait l'Empire, ne fut pas appelée à en surveiller la marche et ne put l'empêcher de se briser contre les écueils qui attendent les pouvoirs sans contrôle. Ainsi la chute des républiques de 1792 et de 1848 et la chute du premier Empire ne prouvent rien contre le suffrage universel. Pour qu'il ait toute la force, toute l'action dont il est capable et qu'il réponde à sa destination, il faut que le chef de l'Etat et les représentants de la nation ne méconnaissent jamais leur commune origine. Dans ces conditions, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont une situation égale d'autorité effective et d'autorité morale. Le pouvoir exécutif n'est plus, comme autrefois, dans une situation d'infériorité vis-à-vis de l'Assemblée, et si celle-ci cédait un jour à la tentation de rouvrir l'arène des usurpations parlementaires et de vouloir dominer et diriger, au lieu de s'en tenir à sa mission et à son droit de contrôle, alors le souverain trouverait dans le principe de son élection le droit et les moyens d'une résistance que l'opinion approuverait et encouragerait même.

Tels ne seraient pas les effets du suffrage restreint si on voulait le rétablir. Lorsqu'une pratique de quatorze ans a enseigné aux citoyens que chacun a droit à la vie politique, il ne serait pas prudent de déposséder de ce droit et de mécontenter une partie de la nation. On pourra toujours reprocher à une Assemblée nommée par le suffrage restreint de ne pas représenter le pays, puisque le pays tout entier n'a pas été appelé à voter et que la majorité des citoyens a été comme frappée d'une incapacité légale. Or, c'est un danger dans

Digitized by Google

tous les temps, et surtout aux temps de crise, d'avoir un chef d'Etat ou une Assemblée qui ne puissent pas, à cause de leur origine, parler à la nation au nom de la nation. Si l'un et l'autre sont impuissants, qui donc imposera à ces masses populaires si incertaines, à ces heures de trouble et d'effervescence, de leurs droits et de leurs devoirs? Sans doute, sous les précédents règnes, le suffrage restreint a pu constituer une représentation nationale suffisante; encore n'est-il pas bien sûr que la dernière chambre des députés de Louis-Philippe et Louis-Philippe lui-même eussent eu le même sort en 1848, si le roi et les députés avaient été les élus de la nation entière et non d'une minorité privilégiée. Dans tous les cas, ce qui était possible et suffisant alors ne le serait plus aujourd'hui. Les événements de 1848 et ce qui s'en est suivi ont donné à chacun le sentiment de sa personnalité politique et de sa souveraineté au jour du vote. C'est une situation grave et toute nouvelle qu'il serait dangereux de vouloir changer. Ecarter de l'urne électorale une ou plusieurs classes de citoyens, ce serait dire aux exclus : « Vous aviez le droit d'élire vos représentants, vous ne l'avez plus; vous étiez quelque chose dans l'Etat, vous n'êtes plus rien; j'avais cru à votre patriotisme, à votre intelligence, à votre sagesse, à votre loyauté; je n'y crois plus aujourd'hui; j'avais confiance en vous, je me défie de vous maintenant : je vous déclare indignes. » Quel prince, quelle assemblée souveraine oseraient tenir ce langage?

Le suffrage universel à deux degrés ne serait pas un meilleur expédient. Dans tous les temps, l'écueil de ce système a consisté dans la difficulté de faire voter les électeurs du premier degré. On les a toujours vus très peu fiers de leur droit, très peu soucieux de se déranger, de quitter leurs affaires, de se rendre au scrutin pour nommer..... qui ou quoi? non point leurs représentants, mais des électeurs; ils n'ont jamais consenti à prendre au sérieux ce mode de votation; ils se sont toujours sentis presque humiliés d'être considérés comme bons seulement à faire des électeurs, tandis que ceux-ci étaient déclarés capables de faire des députés. Déjà, en 1791, et sous la première république, le gouvernement reprochait aux assemblées primaires leur petit nombre et leur tiédeur. « On conçoit avec peine, dit le *Moniteur* du 17 juin 1791, que les assemblées primaires d'élections aient pu devenir moins nombreuses à mesure que les droits politiques ont acquis du développement et de la solidité. Il est difficile d'assigner une cause à l'indifférence qu'ont successivement marquée pour le droit de suffrage la plupart de ceux qui semblaient plus particulièrement y tenir; on s'étonne qu'avec le progrès des idées libres, on en ait, en quelque sorte, perdu de vue l'application et fait de l'activité citoyenne une

Digitized by Google

prérogative abstraite, sans concours effectif à l'organisation des pouvoirs..... On devrait comprendre que cet éloignement absurde, cette indifférence ont pour effet d'abandonner le choix des représentants de la souveraineté à un petit nombre d'habitants, moins attachés peut-être, par l'intérêt de la propriété, à la stabilité des pouvoirs, que ceux qui s'absentent par paresse, par versatilité, par mauvaise humeur..... Cette pénurie de votants n'est propre qu'à favoriser l'intrigue..... » Ainsi, dès 1791, voilà où en était le suffrage universel à deux degrés. Qu'adviendrait-il aujourd'hui lorsque les populations, habituées à voter et à nommer elles-mêmes et sans intermédiaire leurs représentants, se verraient descendre à un degré inférieur? Elles s'abstiendraient de voter ou ne voteraient qu'en très petit nombre. Ces abstentions auraient pour effet d'altérer la sincérité de l'élection. Les assemblées électorales, au lieu d'être élues par l'universalité des citoyens, ne seraient que l'expression du vote d'une infime minorité; les députés nommés par les assemblées électorales ne représenteraient qu'une minorité, et la représentation nationale ne serait plus qu'un mensonge.

Ainsi, en dehors du suffrage universel, il n'y a rien de sérieux ni de possible en matière d'élection. Seul, il répond victorieusement à toutes les critiques. Ceux qui l'accusent de conférer le droit du vote aux citoyens les plus illettrés, les plus ignorants, les plus incapables, oublient de nous dire où commence la capacité électorale, où elle finit, à quels signes on la reconnaît, comment elle se manifeste, comment elle se constate. A les entendre, eux qui repoussaient naguère l'adjonction des capacités, il faudrait retrancher de la liste électorale telle ou telle catégorie d'électeurs jugés incapables. Mais cette élimination offrirait bien quelques dangers; d'ailleurs est-elle légitime? Nous croyons que les masses populaires, livrées à elles-mêmes, sont plus clairvoyantes que ne semble le penser certain parti : elles ont *cet esprit de tout le monde* qui vaut mieux que l'esprit de chacun et qui est tout simplement le bon sens. Le paysan qui ne sait ni lire ni écrire ne vote pas pour cela en aveugle : il est prudent, il est fin; avant le jour du scrutin, il s'informe, il écoute; il va consulter la personne qui, dans la commune, dans la contrée, lui inspire le plus de confiance. Il est propriétaire d'un morceau de terre, il ira consulter un plus grand propriétaire que lui et se dira : « M. un tel a le même intérêt que moi à choisir un député qui vote des lois favorables à la propriété, à l'amélioration de nos routes, de notre vicinalité, de nos canaux, de nos irrigations, de notre agriculture..... et qui veuille, par conséquent, l'ordre, la tranquillité, le maintien de ce qui est..... Allons un peu savoir ce qu'il pense et pour qui il vote. » Voilà le paysan de nos campagnes; il consulte celui qui, so-

Digitized by Google

cialement au-dessus de lui, a pourtant les mêmes intérêts que les siens propres. Assurément, rien n'est plus légitime, plus désirable, que ces influences locales exercées sur les populations par les hommes qui vivent au milieu d'elles, qu'elles connaissent, qu'elles estiment, et qu'elles savent incapables de les tromper. Enfin, pour finir sur ce point, chaque parti est assez disposé à trouver le suffrage universel intelligent quand il vote pour lui, et à le trouver, au contraire, ignorant, aveugle, et absurde quand il vote pour d'autres. Dans le premier cas, les électeurs sont des gens d'esprit; dans le second, ce sont des imbéciles, des ilotes. Ces jugements contraires n'ont rien que de naturel; mais ils ne prouvent rien que l'infirmité humaine.

C'est donc le suffrage universel direct qui doit être préféré; il faut le conserver. C'est, nous en convenons, un instrument imparfait, difficile à manier; mais à quoi sert de disserter plus longuement sur ses imperfections, sur ses inconvénients, puisque les autres systèmes sont plus imparfaits encore et sont même impraticables? Oui, le suffrage universel a ses dangers comme toute institution humaine; ce n'est pas une raison pour y renoncer, mais c'est un motif pour l'étudier avec soin. Efforçons-nous de le bien connaître pour l'améliorer, pour savoir comment on doit s'en servir et comment il peut être la base la plus solide, le principe le plus fécond d'un gouvernement libre et durable.

II

Nous avons montré combien est indépendante, spontanée, incompressible, pour ainsi dire, cette puissance nouvelle qui s'appelle le suffrage universel. Elle n'obéit à personne; elle ne se confie qu'à ses propres inspirations, qui sont le plus souvent celles du patriotisme et du bien public. Toutefois, pour que le suffrage universel reste fidèle à ces inspirations, pour qu'il reste sincère, indépendant, pour qu'il soit lui-même enfin, il faut qu'il ne se passionne pas. Que la passion, avant 1848, vînt s'ajouter aux luttes électorales et les rendre quelquefois plus ardentes, plus difficiles, ce n'était ni un grand mal, ni un grand danger. Ces luttes, après tout, ne pouvaient passionner le plus souvent qu'une très faible minorité. Presque toujours, l'agitation n'était qu'à la surface et restait circonscrite : quand au-dessous des 200,000 privilégiés, elle pénétrait dans les masses populaires exclues du scrutin, c'était une agitation sourde, souterraine, invisible, en quelque sorte comme le grondement lointain

Digitized by Google

d'un orage. L'ordre extérieur n'était pas troublé, ni même menacé. Aujourd'hui, il ne s'agit plus des mouvements inoffensifs de quelques milliers d'électeurs. Tous sont électeurs ; tous, depuis le plus faible jusqu'au plus puissant, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche, depuis le plus ignorant jusqu'au plus instruit, tous ont le droit de voter. On comprend qu'au moment du vote, il importe que chacun soit calme, livré à lui-même, et en pleine possession de toute sa liberté d'esprit. Ce n'est qu'à cette condition que le suffrage universel peut être sincère et l'expression des sentiments de chaque électeur ; ce n'est qu'à cette condition qu'on peut dire, comme Montesquieu, que les multitudes ne se trompent pas, qu'elles ont la conscience du juste et du vrai et comme l'instinct de leur salut. Mais si on les laisse se passionner, elles peuvent s'égarer et se précipiter dans toutes les erreurs ; c'est alors la carrière encore une fois ouverte aux aventures et aux dangers de toutes sortes. Notre histoire ne nous apprend que trop ce que peuvent être ces foules immenses quand elles sont émues et agitées. L'océan, lorsqu'il est calme, lorsque les conditions atmosphériques extérieures le laissent tranquille et maître de lui-même, l'océan, sillonné par la vapeur, rapproche les nations et devient en quelque sorte l'un des plus puissants instruments de civilisation, de progrès et de bien-être ; mais son sein renferme la tempête ; si les vents se déchaînent et le troublent dans ses profondeurs, il devient malfaisant et terrible. Tel est le suffrage universel,

C'est donc un devoir de veiller sur le suffrage universel pour qu'il ne se passionne pas : cette vigilance a besoin de s'exercer surtout pendant le délai de vingt jours qui s'écoule entre le décret de convocation des électeurs et l'ouverture des colléges. Ce décret de convocation est pour les partis le signal de l'action ; c'est pendant ce délai de vingt jours que les électeurs sont en butte à leurs manœuvres, à leurs intrigues ; c'est à ce moment que le gouvernement a le droit et le devoir d'intervenir pour empêcher que le suffrage universel soit dénaturé et détourné de ses voies ; le gouvernement seul a qualité pour exercer cette tutelle. Ainsi le commande l'intérêt de tous. Cette intervention n'est pas, sans doute, du goût de tout le monde, et peut être gênante pour plusieurs ; mais ce n'est point une raison pour le gouvernement de s'abstenir. C'est à lui qu'il appartient d'écarter du suffrage universel toutes les pressions, toutes les suggestions étrangères qui peuvent l'égarer. Les réunions électorales, par exemple, ne sauraient être tolérées ; elles sont rarement utiles, elles sont presque toujours dangereuses. Nous avons vu ce qu'elles étaient en 1848, et même avant. Elles ne servaient pas à faire connaître les candidats, elles servaient à agiter, à alarmer l'opinion et rien de plus : elles étaient le théâtre des scènes les plus

Digitized by Google

violentes et les plus tumultuseuses; on s'y apostrophait, on s'y injuriait, on ne s'y instruisait pas. C'étaient des luttes sans dignité entre les partis, les coteries, les vanités, les ambitions; ce n'était pas la discussion calme et loyale des mérites des divers compétiteurs ou des intérêts et des opinions qu'ils représentaient. On sortait de ces assemblées, non point plus éclairé, mais attristé, humilié; quel est celui d'entre nous qui oserait affirmer que les discours qu'il a pu y entendre ont jamais contribué à former son opinion et à le faire voter dans tel sens plutôt que dans tel autre? Qui pourrait prétendre sérieusement que ces réunions aient jamais servi à assurer la sincérité, la loyauté d'une élection? Elles égaraient l'opinion, elles ne l'éclairaient pas.

Qu'on n'oppose pas, comme on le fait ordinairement, les *meetings* anglais; il n'y a pas d'analogie possible. Chez nos voisins, les mœurs publiques sont plus avancées et valent mieux que les nôtres; ils ont de l'esprit politique, nous n'avons encore que l'esprit de parti. Leur unique préoccupation, dans une élection, n'est pas de savoir à quel parti, à quel état-major politique appartiennent ceux qui briguent leurs suffrages; une seule chose leur importe, c'est l'opinion des candidats sur la question politique du moment. Là, les élections se font sur une question. Si c'est la réforme parlementaire, on interroge le candidat sur la réforme parlementaire; si c'est la loi des céréales, on l'interroge sur la loi des céréales; si c'est l'émancipation des catholiques, on l'interroge sur l'émancipation des catholiques..... Les Anglais appellent *topic* la question actuelle, la question pendante au moment de l'élection, celle qui sert comme de *criterium* à toutes les candidatures. Dans les réunions électorales, les candidats ne sont interrogés et ne s'expliquent que sur la question *topic* : ces réunions n'ont pas d'autre but ni d'autre effet. Là, nul ne parle, ne discute, ne s'agite avec la pensée ou l'arrière-pensée de renverser le gouvernement. Tous les partis, torys, whigs, radicaux, respectent la constitution et la royauté. C'est sur le terrain de la constitution, et sans en sortir jamais, qu'ils plantent leurs drapeaux, se rangent en bataille et se livrent leurs luttes les plus acharnées. Jamais leur tactique, leurs manœuvres, leurs coups ne sont dirigés contre la royauté et ne peuvent l'atteindre. On se souvient que M. Bright, spontanément, respectueusement, vint se prosterner et s'agenouiller devant le cercueil du prince Albert.

En outre, il ne faut pas se dissimuler que, dans ces assemblées, c'est le talent de la parole qui triomphe. Est-ce un bien? Assurément, nul plus que nous ne comprend et n'admire ce grand art oratoire qui émeut et passionne les masses; mais, de bonne foi, est-ce tout? et faut-il s'exposer à être séduit par les artifices de

Digitized by Google

langage et à préférer, sous le coup de cet entraînement, celui qui parle le mieux à celui qui parle moins bien et qui a peut-être des qualités plus sérieuses, plus d'instruction, plus de caractère, plus de véritable patriotisme? c'est là le danger. Lorsque Shéridan prononça son magnifique discours contre Hastings, gouverneur des Indes, l'effet de ce discours sur les juges fut tel, qu'ils renvoyèrent au lendemain leur délibération, « parce que, dirent-ils, s'ils délibéraient et s'ils jugeaient immédiatement sous le coup de l'émotion et de la fascination produites par tant d'éloquence, ils seraient incapables d'impartialité. » Déjà, en 1791, ce danger des séductions et des entraînements de la parole était signalé par le gouvernement. Les assemblées électorales étaient devenues presque désertes, parce que des tribuns s'y improvisaient et y péroraient aux dépens de candidats plus modestes, mais d'un mérite plus réel et d'un esprit plus cultivé et plus élevé. Le ministre de l'intérieur écrivait, dans sa circulaire du 17 juin 1791 : « ..... Peut-être doit-on attribuer cet éloignement absurde aux abus (car il faut en convenir) qui ont eu lieu dans les assemblées pour les élections, aux prétentions inconsidérées de quelques-unes d'entre elles, à la préférence qu'y ont quelquefois obtenues l'adresse de la parole et l'exagération des principes sur les talents modestes et réfléchis; ces écarts, en même temps qu'ils ont pu rendre les assemblées fastidieuses, en altérer l'utilité, en troubler l'harmonie, en ont éloigné tout homme que des devoirs domestiques attachent à l'emploi de son temps..... » Voilà comment étaient jugées, dès 1791, les réunions électorales : elles méritent d'être jugées et d'être traitées plus sévèrement encore aujourd'hui; elles n'ont jamais été que des ferments de discorde et d'irritation. Ce n'est pas d'elles, heureusement, que dépendent la liberté, la sincérité des élections.

Pour assurer cette liberté, cette sincérité, il suffit de l'exécution franche et loyale des lois existantes. Que les préfets laissent circuler, sans entraves d'aucune sorte, les professions de foi, les bulletins des candidats qui exercent leur droit dans les limites légales; qu'ils n'empêchent pas ceux-ci, ni directement, ni indirectement, de faire connaître, par tous les moyens légaux de publicité, leurs opinions, leurs principes, ce qu'ils veulent, ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont..... Qu'ils n'exercent aucune intimidation sur les fonctionnaires, sur les maires, sur les agents de l'autorité, à tous les degrés. Il n'en faut pas davantage pour que le suffrage universel soit libre et la fidèle expression des sentiments de chacun. Cette liberté du suffrage universel et des candidatures est nécessaire et sans danger. C'est le contraire qui serait dangereux. Rien ne le serait plus, en effet, qu'une trop grande influence du pouvoir sur les élec-

Digitized by Google

tions. Le gouvernement représentatif est celui de l'opinion ; le peuple a intérêt à faire connaître la sienne ; c'est par elle qu'il peut espérer le redressement de ses torts ; c'est par elle encore qu'il fortifie la marche du gouvernement en exprimant son approbation et sa reconnaissance. Un gouvernement qui se sent soutenu par la ferme adhésion du peuple doit désirer que cette adhésion s'exprime librement en dehors de toute incitation étrangère. Vous me demandez ma pensée et vous chargez un autre de l'exprimer, vous n'aurez que la sienne. Et cependant c'est l'opinion du peuple que le pouvoir doit connaître, son opinion vraie, sincère ; or, comment reconnaîtrait-il cette opinion lorsque ce n'est pas le peuple lui-même qui s'exprime par la bouche de représentants librement choisis ? Aussi qu'arrive-t-il alors ? C'est que l'on parle deux langues qui n'ont rien de commun ensemble, celle des commettants et celle des mandataires. Les uns parlent pour les autres, mais non point comme les autres ; alors la confiance se retire et fait place à la désaffection. Ce n'est pas tout : de graves circonstances réclament-elles une grande intervention de l'esprit national pour se mettre à l'abri de ces dangers qui menacent trop souvent l'existence des peuples, faut-il les porter à s'élever au-dessus de la crainte, à multiplier les sacrifices, à développer toute l'énergie du patriotisme ? Les appels, venant de voix reconnues étrangères, ne frappent plus qu'un peuple indifférent, froid, sourd à des organes qu'il ne connaît point, et le gouvernement reste avec les ressources de ceux-là seuls qu'il a substitués lui-même au peuple. Voilà comment les institutions faussées peuvent amener les catastrophes, comment, en vue de petits avantages et de petits dangers, on peut se placer sous le coup des plus graves éventualités et se priver des auxiliaires les plus puissants.

Tout démontre donc qu'il ne faut pas marchander la liberté au suffrage universel et aux candidatures : ainsi le commande une bonne politique. C'est, d'ailleurs, le vœu, c'est l'esprit de la loi ; c'est le vœu, l'esprit aussi des décrets du 24 novembre 1860 et du 14 novembre 1861 qu'il ne faut pas oublier à la veille d'élections générales ; ils doivent en être comme le frontispice. La pensée de ces décrets, on le sait, a été d'assurer aux représentants légaux du pays une participation plus directe, plus réelle, à la politique générale du gouvernement. Les sessions de 1861 et 1862 ont montré combien cette pensée avait reçu sa pleine et entière réalisation ; mais ce n'est pas tout : ces décrets, en donnant aux débats du Corps législatif une plus grande liberté, lui ont donné en même temps une plus grande autorité. Pour que cette autorité soit plus grande encore et soit enfin tout ce qu'elle doit être, il ne suffit pas que la tribune, c'est-à-dire la parole du Corps législatif, soit devenue plus libre, il faut que

Digitized by Google

l'élection dont il émane devienne plus libre aussi. L'autorité du Corps législatif tient non-seulement à la liberté et à l'indépendance de sa tribune, mais encore et au moins autant à la liberté et à l'indépendance de son origine. Il est donc logique, naturel, que les décrets qui ont été mis en pratique avec tant d'éclat dans les discussions des Chambres, soient mis en pratique également dans les opérations électorales. C'est en faisant sortir ainsi des décrets de novembre 1860 et 1861 de nouvelles libertés électorales, comme en sont sorties de nouvelles libertés de tribune, que le suffrage universel continuera d'être, et avec plus de vérité que jamais, l'expression vraie des volontés de la nation. Que l'esprit vivifiant de ces décrets anime, au jour des élections, tous les fonctionnaires, et le suffrage universel, s'exerçant avec une pleine indépendance, ne fera que consacrer une fois de plus, par l'immense scrutin populaire, le système politique de l'Empire et de l'Empereur.

Ainsi, les élections imposent au gouvernement un double devoir : il doit, d'une part, à toutes les candidatures, la liberté, la protection, la loyauté; il doit, d'autre part, au suffrage universel, de veiller à ce qu'il ne soit pas violenté, circonvenu, entraîné; c'est-à-dire qu'il lui doit de le calmer, de l'éclairer, de le conseiller, de le guider dans ses choix, de lui désigner et de lui recommander les candidats qu'il croit les plus dignes de sa confiance et de ses préférences. Rien n'est plus légitime que ce droit de désignation et de recommandation; on a peine à comprendre comment ce droit peut être nié ou contesté. La Restauration, la monarchie de Juillet, la république, tous les pouvoirs enfin en ont usé; ils ont eu leurs candidats, les ont avoués, proclamés, patronnés; l'Empire seul n'aurait pas les siens! S'il était légitime et politique qu'il y eût des candidats ministériels, alors que le pays légal, comme on disait alors, ne se composait que de 200,000 électeurs, il doit être tout aussi légitime et plus encore qu'il y ait des candidats du gouvernement, aujourd'hui que 10 millions de citoyens sont appelés à prendre part au scrutin. Lorsque les électeurs, par leur position sociale et leur petit nombre, se trouvaient plus rapprochés des affaires publiques, en entendaient parler, se connaissaient tous entre eux ou pouvaient facilement se connaître, connaissaient également les candidats ou pouvaient les connaître facilement, l'intérêt politique des candidatures officielles était plus difficile à démontrer que sous le régime du suffrage universel. La constitution actuelle a étendu le droit de voter à toutes les classes de citoyens; il en résulte que les électeurs les plus nombreux, ceux qui forment l'immense majorité, sont occupés avant tout du soin exclusif d'assurer leur vie matérielle, leur pain de chaque jour. Cette nécessité, leur position loin des villes, ne leur

Digitized by Google

permettent pas de se familiariser avec les combinaisons de la politique ; les candidats leur sont tout à fait étrangers ; le plus souvent, presque toujours, ils en ignorent même les noms. Sans doute, comme nous l'avons expliqué, ils s'informent, ils consultent autour d'eux mais cela ne suffit pas. C'est le droit, c'est le devoir de tout gouvernement de ne pas laisser ces grandes masses électorales s'égarer dans leurs choix, dans leurs préférences et de leur dire quels sont, à ses yeux, et par quelles raisons, les hommes les plus dignes de leur confiance et de leurs suffrages : rien n'est plus légitime ni plus avouable. Sans doute le patronage de l'administration doit s'exercer toujours avec mesure et dans la limite de ce qui est honnête, loyal et compatible avec la liberté électorale. Mais, dans ces conditions, l'intervention du gouvernement n'est pas un mal, c'est un bien, au contraire ; c'est un acte de sagesse et de prévoyance.

Encore si les partis s'abstenaient, s'ils ne prenaient point part à la lutte, s'ils n'avaient pas leurs candidats, on comprendrait jusqu'à un certain point qu'ils puissent contester au gouvernement le droit d'avoir les siens. Mais il n'en est point ainsi. L'expérience, l'histoire nous montrent, au contraire, à toutes les époques, les partis présentant des candidats, les patronnant, les soutenant, et livrant, pour les faire triompher, dans la presse, à la tribune, partout, les combats les plus acharnés. Dans ces luttes que respectent-ils ? Que n'attaquent-ils pas ? Que n'insultent-ils pas ? Devant de semblables levées de boucliers, le gouvernement ne saurait s'effacer et abdiquer ; il ne peut pas, il ne doit pas, se condamnant au suicide, laisser le champ libre à des adversaires, à des ennemis qui travaillent à sa ruine ; il a charge d'âmes, pour ainsi dire, et il faillirait à sa mission, à son devoir, s'il laissait périr dans ses mains le pouvoir confié à sa garde, s'il ne défendait pas sa politique et ses institutions, si, en un mot, il ne se défendait pas lui-même quand on lui livre de tels assauts. Pour se défendre, il faut qu'il oppose candidats à candidats. Ceux qui lui dénient ce droit ne sont pas sérieux ou sont de mauvaise foi. S'ils étaient au pouvoir, ils agiraient de même et ils auraient raison, ils se défendraient, ils ne se laisseraient pas miner et chasser honteusement, ils le savent bien ; l'opinion publique le sait aussi, elle n'est pas dupe de leurs vaines déclamations.

D'ailleurs, à un autre point de vue, les candidatures officielles portent avec elles une signification qu'il ne faut pas dédaigner. Sous les régimes précédents, le gouvernement avait ses candidats, mais il ne les patronnait pas franchement ; il mettait il est vrai à leur service tous ses moyens d'action, tous ses fonctionnaires, tous ses journaux, toutes ses faveurs ; mais il s'en cachait, et au besoin il désavouait ses amis, ses agents, c'est-à-dire il se désavouait lui-même. De leur

Digitized by Google

côté, les candidats ministériels n'étaient pas plus fiers, et ne se vantaient pas davantage des sympathies et du concours de l'administration; ils en étaient comme honteux tout au contraire; ils repoussaient comme une injure l'épithète de *candidats ministériels*; ils se proclamaient indépendants du ministère; ils tenaient par-dessus tout à ce qu'il fût bien établi et à ce qu'on sût bien qu'entre le pouvoir et eux il n'existait aucun lien, aucune attache, aucune solidarité. Spectacle étrange et triste à la fois, qui révélait la faiblesse du gouvernement et le peu de confiance qu'on avait en lui. S'il n'osait pas avouer tout haut ses candidats, c'est qu'il savait qu'en les avouant, il les eût affaiblis devant l'opinion, il les eût déconsidérés ou tout au moins amoindris, il les eût fait échouer. Si les candidats n'osaient pas non plus avouer qu'ils étaient les candidats du gouvernement, c'est qu'ils savaient que la qualification de candidats ministériels eût été pour eux comme une tache, et une cause d'impopularité, de répulsion et d'échec. Aujourd'hui, le gouvernement est si fort, si populaire qu'il communique sa force, sa popularité, son autorité, à tout ce qu'il touche, à tout ce qu'il patronne, à tout ce qu'il protége; tout le monde voudrait avoir son appui, ses sympathies, son concours dans les élections. On sait que pour un candidat du gouvernement le succès est presque assuré. Si on est son candidat, on n'en est pas humilié, on n'en fait pas mystère, on en est fier, au contraire; on le dit bien haut, on le proclame; pourquoi? C'est qu'on connaît l'influence du gouvernement sur les populations. On sait qu'il a conquis cette influence par les grandes choses qu'il a faites, par le bien-être, par la prospérité qu'il a donnés à la France. De là, la confiance qu'il inspire, l'autorité morale dont il dispose. Quand il parle, quand il propose, quand il patronne, on est convaincu que c'est pour le bien du pays, on a foi en lui. C'est là tout le secret de la force des candidatures officielles; c'est le secret aussi de la violence avec laquelle on les attaque et on en conteste la légitimité. Les partis savent que ces candidatures sont presque toujours victorieuses, et cela les irrite contre elles; mais il faut qu'ils sachent aussi que ce succès, cette faveur, cette popularité des candidatures officielles sont la preuve la plus éclatante, la plus irrécusable de la force, de la popularité du gouvernement. Qu'ils nous disent si, quand ils étaient au pouvoir eux-mêmes, leurs candidats, leurs amis étaient acceptés, étaient élus et acclamés avec le même entraînement, avec la même unanimité!

Mais les partis ne raisonnent pas, et ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre de la justice; ils se passionnent et voudraient tout passionner autour d'eux. A les entendre, la lutte n'est pas égale entre les candidats du gouvernement et les autres candidats. Le gouverne-

Digitized by Google

ment, par les moyens, par les agents dont il dispose pour faire connaître, pour recommander ses candidats, est dans une position incomparablement plus avantageuse et qu'il est impossible de lui disputer. Donc, les conditions d'égalité, de justice et de liberté qui doivent être inséparables de toute élection pour en assurer la sincérité, sont méconnues, détruites, et l'élection n'est plus qu'un mensonge. C'est là, nous l'avouons en toute humilité, une objection que nous ne comprenons pas. Que la situation soit inégale entre les candidats du gouvernement et les autres, c'est ce que nous sommes tout prêts à reconnaître; mais cela ne prouve rien contre la nécessité, contre la légitimité des candidatures officielles. Ceux qui s'étonnent et qui se plaignent de cette inégalité ne se font peut-être pas une idée exacte du gouvernement et d'une élection. Dans une élection, il y a en présence le gouvernement d'un côté, et les électeurs de l'autre; nous n'entendons pas dire qu'ils sont en présence comme des adversaires. Le gouvernement est là pour exercer un droit de tutelle, de protection, pour assurer l'observation des lois, le maintien de l'ordre, la sécurité et la sincérité de l'élection; il est encore là parce qu'il s'agit de sa politique;. il a une politique, il doit en avoir une parce qu'il est gouvernement; l'élection a pour but de nommer des représentants qui contrôleront cette politique; le gouvernement est donc intéressé dans la lutte; il est intéressé à ce que sa politique soit contrôlée par des hommes honorables, sans parti pris, et qui ne soient pas ses ennemis. De là, son droit évident d'appeler l'attention, la préférence sur tel candidat plutôt que sur tel autre. Mais ici se présente l'objection : on dit qu'aussitôt que le gouvernement se prononce pour une candidature et l'adopte, aussitôt cesse l'égalité entre les candidats, parce que les moyens d'action du pouvoir sont de beaucoup les plus puissants et les plus multipliés. On oublie que toutes les fois que le gouvernement intervient dans quoi que ce soit et sous quelque forme que ce soit, c'est avec une autorité, avec une prépondérance particulières. Faut-il en conclure que le gouvernement ne doit intervenir nulle part, parce que dès qu'il intervient l'égalité disparaît? Ainsi, dans les élections, les divers partis auraient leurs candidats, les soutiendraient par tous les moyens, et le gouvernement seul n'aurait pas les siens! il resterait spectateur impassible de la lutte comme s'il en était et s'il en pouvait être le spectateur désintéressé. Cette étrange prétention tient à la vieille et très fausse habitude de considérer le gouvernement comme un adversaire et de le traiter comme tel partout où on le rencontre. Le gouvernement est fait pour le peuple et pour la défense de ses intérêts, aussi bien que les assemblées et les autres institutions qu'on est convenu d'appeler libérales : le gouvernement est

Digitized by Google

l'élu de la nation aussi bien et peut-être mieux que les membres des assemblées; il est institué, il est organisé pour être plus puissant qu'eux, pour avoir une plus grande autorité qu'eux, parce qu'il représente de plus grands intérêts, parce qu'il a la gestion et la responsabilité de toutes les affaires publiques. La nation l'a voulu ainsi; elle a voulu que le gouvernement, qu'elle faisait responsable, fût organisé de manière à pouvoir défendre, expliquer, faire prévaloir sa politique.

Ainsi, le droit du gouvernement d'avoir ses candidats et de les recommander aux électeurs par tous les moyens avouables dont il dispose, ne saurait lui être contesté sérieusement. Sans doute, ce droit, comme tous les droits possibles, doit être exercé avec mesure et contenu dans de certaines limites; sans doute, ce qui importe par-dessus tout en pareille matière, c'est que les candidatures adoptées par le gouvernement ne froissent pas les populations; il ne faut pas que le gouvernement substitue à leurs sentiments son sentiment propre; rien n'est plus fâcheux que d'imposer aux électeurs des candidats qui leur sont inconnus, qui sont étrangers à leurs départements, qui n'en soupçonnent ni les intérêts ni les besoins. On risque ainsi, le plus souvent, sans motifs sérieux, pour satisfaire des ambitions, des convenances toutes personnelles, d'indisposer contre le gouvernement des localités tout entières qui jusque-là lui étaient dévouées. On risque encore, ce qui n'est pas moins grave, de porter atteinte à la dignité, à l'autorité du Corps législatif.

Cette question mérite qu'on s'y arrête plus longtemps. Peut-être convient-il d'insister sur les dangers de certaines candidatures. Il importe, en matière d'élections, de ne jamais oublier que toutes les résolutions sont graves et peuvent entraîner de graves conséquences. Il s'agit de la formation de ce corps politique qui, plus immédiatement et plus spécialement qu'un autre, représente la nation; il s'agit de la composition d'une assemblée qui soit populaire, qui soit une force pour le gouvernement, et qui puisse, dans les jours difficiles, l'aider à triompher des événements. Si un candidat se présente avec un passé qui ne soit pas absolument irréprochable; si, dans ce passé, un acte regrettable a laissé un souvenir qui lui fait une position délicate et contestée, pourquoi l'administration le choisirait-elle; et si elle l'avait déjà choisi, si c'était un député se représentant devant les électeurs, pourquoi hésiterait-elle à s'en séparer? Si c'est un candidat étranger à la localité, s'il n'y a aucun lien de famille et d'intérêt, s'il n'est pas un de ces hommes qui, par leur nom, par leur notoriété, par leurs services, sont connus de tous et peuvent être candidats partout, pourquoi le concours, le patronage du gou-

Digitized by Google

vernement lui seraient-ils accordés? Si c'est un candidat renommé dans un département pour sa nullité, son incapacité, son ignorance, son défaut de caractère, pourquoi serait-il l'objet d'une recommandation officielle? Si c'est un candidat dont le dévouement récent au régime impérial soit douteux, quoique bruyamment affiché, si ses antécédents le rattachent aux factions, s'il s'est compromis avec les partis hostiles, pourquoi s'empresser de croire à la sincérité de sa conversion, et lui permettre de se présenter devant le suffrage universel avec l'appui, avec les sympathies de l'autorité? En désignant de pareils candidats, on blesse d'abord les électeurs dans leurs préférences et leur liberté; on semble leur dire, quand on leur désigne pour candidats des inconnus, des étrangers à leur département: « Nul d'entre vous n'est capable de faire un représentant; vous n'êtes pour cela ni assez instruits, ni assez intelligents, ni assez dévoués..... » On semble leur dire, quand on leur désigne pour candidats des hommes qui leur sont antipathiques, à cause de leur situation particulière dans le pays, à cause de leur nullité, à cause de leur vie antérieure, à cause de leurs palinodies: « Nul d'entre vous ne vaut mieux; vous valez moins encore; c'est toujours assez bon pour vous..... » Ce dédain de l'opinion des départements pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences; l'esprit local est ombrageux et mérite plus de ménagement et de respect; il s'offenserait bien vite, et peut-être à tout jamais, de se voir traité de la sorte; sans doute, ce mécontentement n'éclate pas brusquement; il s'insinue peu à peu au sein des populations et y fait de lents et sûrs progrès. Un jour arrive où on s'aperçoit avec étonnement que des circonscriptions électorales tout entières, après avoir passé successivement du mécontentement à l'indifférence, et de l'indifférence à la désaffection, ont échappé à l'action administrative et sont devenues hostiles; elles se séparent du gouvernement et votent contre lui. On regrette alors, mais trop tard, d'avoir laissé le mal naître et s'aggraver. C'est donc un jeu dangereux que celui des candidatures officielles que rien ne légitime ni ne justifie; c'est un jeu où on est exposé à voir des masses électorales humiliées se détacher de l'Empire. En outre, ce qui n'est pas un moindre péril, on est exposé à ce qu'il sorte du scrutin une représentation nationale sans force, et qui peut, à un jour donné, ne pas se trouver à la hauteur de ses devoirs et de sa destinée. Lorsqu'il s'agit d'élections, et que le gouvernement se préoccupe du choix de ses candidats, il doit songer aux qualités, aux aptitudes, aux caractères qui peuvent faire de bons députés, non point seulement pour les temps calmes et prospères, mais aussi, et surtout, pour les temps moins heureux que les plus grandes nations et les mieux gouvernées sont parfois appelées à traverser. En pleine prospérité, tout est fa-

Digitized by Google

cile, tout va bien, rien n'inquiète; il semble que rien ne soit à craindre, que rien même ne soit à prévoir. Les membres du parlement sont dociles et dévoués; ils votent avec confiance, avec empressement ce qui leur est demandé. S'ils se plaignent, s'ils réclament quelquefois, leurs plaintes, leurs réclamations sont timides et de courte durée. Pour certains politiques, c'est assez, c'est même tout; oui, pour ceux qui vivent au jour le jour, et qui ne voient pas au delà de l'heure présente. On dirait, à voir leur optimisme imprévoyant, qu'il n'est pas nécessaire, dans les années heureuses, de se préoccuper de la manière dont les Etats sont gouvernés, dont leurs institutions fonctionnent; on dirait que, pendant ces périodes, il n'est plus indispensable que les fonctions soient bien remplies, que tous les fonctionnaires, tous les agents du gouvernement, tous les membres des corps constitués soient intelligents, habiles, actifs, et impriment aux affaires une puissante et constante direction; on dirait enfin, que, parce que les choses vont bien, elles iront toujours bien et comme d'elles-mêmes; ce serait une grande erreur de le penser. Les nations, si on ne veut pas qu'elles s'égarent, ont besoin qu'on veille sur elles, même aux jours de leur plus grande puissance et de leur plus grande prospérité. Même alors, les pouvoirs politiques qui les gouvernent ont besoin que leurs éléments constitutifs soient recherchés, choisis, contrôlés avec un soin, une sollicitude qui ne se lassent jamais. Aussi, comprend-on combien le choix des candidats qui concourent, s'ils sont élus, à la formation du Corps législatif, doit être l'objet de la plus sérieuse attention. Il importe de faire entrer dans l'assemblée élective assez de patriotisme et de lumières, assez d'esprit de résolution et d'esprit politique, pour qu'elle sache toujours, même quand le présent est exempt d'alarmes, rester attentive, vigilante, exercer son droit de contrôle avec intelligence et sans faiblesse, et faire entendre au gouvernement des conseils pleins de sagesse et de prévoyance. Alors, s'il survenait une de ces crises politiques, qu'il faut toujours prévoir, en s'efforçant de les prévenir, les députés, comme le chef de l'Etat, seraient à la hauteur des circonstances; ils n'hésiteraient pas, dans ces heures de trouble où il est souvent difficile de distinguer le devoir, et montreraient les vertus qui sauvent les empires. Il ne faut donc pas que les recommandations du pouvoir s'égarent sur des candidatures peu dignes de cette protection. Si les députés sont ignorants et sans expérience, ils seront exposés à errer dans toutes leurs déterminations; s'ils sont sans caractère, ils temporiseront, ils ajourneront quand il faudrait agir; ils laisseront grossir et éclater l'orage. Si leur passé les a compromis avec les partis hostiles, avec les gouvernements tombés, avec les dynasties dé-

Digitized by Google

chues, ils seront gênés dans leur attitude et dans leurs actes; leur foi politique de fraîche date s'affaiblira et s'évanouira; ils ne défendront pas le gouvernement ou le défendront mal; et alors qu'il leur faudrait, pour agir sur l'opinion, de l'autorité, de l'ascendant, du crédit, ils seront embarrassés, paralysés par le vice de leur origine, ou par leurs amitiés politiques; ils seront condamnés au silence, ou, s'ils élèvent la voix, ils seront suspects; il n'y aura que défaillances et défections. Cela s'est vu; et l'expérience du passé prescrit au gouvernement de choisir ses candidats parmi les plus capables et les plus dignes.

Certes, dans nos assemblées depuis 1852, il s'est révélé beaucoup d'hommes de talent et animés de la passion du bien public; nous en avons eu la preuve dans les débats parlementaires de ces dernières années; mais nous voudrions que les élections prochaines fissent entrer ces hommes en plus grand nombre encore dans le nouveau Corps législatif. Le gouvernement, par le choix de ses candidats, par les moyens d'action dont il dispose, peut contribuer plus que personne à ce résultat d'une importance politique si considérable. La société, comme tout particulier, n'entend confier le soin de ses intérêts qu'à des hommes dont les principes sont bien affermis contre toute espèce de séduction, de corruption, d'entraînement vers une direction contraire à la mission qu'ils ont acceptée; mais après s'être assuré en premier lieu de la moralité, il faut de plus regarder au talent; car ce n'est pas tout qu'une main soit pure, il faut encore qu'elle soit habile, c'est-à-dire ferme, légère, prudente, flexible, suivant qu'elle doit s'appliquer à des sujets divers. La carrière du législateur est immense dans son étendue et dans ses détails; il y a là, à la fois, toute une science et tout un art. La variété et la divergence des opinions, les luttes des partis peuvent étonner, ébranler des hommes que la nature, l'étude et l'expérience n'ont pas préparés aux mouvements des affaires publiques. Il faut, pour tenir honorablement sa place dans une assemblée, des aptitudes, des talents que le gouvernement doit reconnaître et signaler, qu'il ne doit dans aucun cas dédaigner et décourager. On se tromperait fort en pensant que le talent n'est pas nécessaire dans les assemblées ou qu'il ne leur apporte qu'un éclat inutile; nous croyons que le contraire est vrai et qu'il est à peine besoin de le démontrer. Si, pour nos affaires particulières, nous cherchons le mandataire le plus habile, les intérêts généraux de la société ne réclament-ils pas la même préférence? n'est-ce point à celui qui s'en montre le plus digne qu'on doit les remettre? Si le talent sert les sociétés, il les honore aussi, il tourne également à leur gloire et à leur utilité : la gloire d'une nation est au nombre de ses premiers intérêts; elle ne

Digitized by Google

peut pas en placer le siége d'une manière plus apparente que dans ces hautes positions d'où le talent se montre pour ainsi dire à tout le monde. Les peuples ont toujours tiré de leurs grands orateurs politiques autant de gloire que de leurs grands chefs militaires ; Athènes, Rome, l'Angleterre s'honorent autant de Démosthènes, de Cicéron, de Pitt, que de Thémistocle, de Scipion, de Wellington. Il faut donc rechercher, produire le talent ; par son essence, il ne reste jamais neutre, il veut, il doit agir ; s'il ne sert pas, il nuit ; il faut l'avoir pour soi si on ne veut pas l'avoir contre soi ; il faut l'accueillir si on ne veut pas avoir à le combattre. Qu'on lui fasse donc une haute et belle place ; il n'en est pas à laquelle il ne convienne, qu'il ne soit propre à remplir et dont il ne rehausse l'éclat.

Mais c'est surtout l'indépendance qui est indispensable dans les représentants d'une nation et qui doit figurer au premier rang des qualités qu'elle a droit d'exiger d'eux ; par ce mot, nous n'entendons point cette indépendance qui ne connaît pas de frein, qui se dérobe à toute espèce de direction, qui rejette toute règle. On n'est pas indépendant parce qu'on s'associe à l'exaltation des partis, parce qu'on en adopte les inimitiés actives et les mépris intolérants ; on n'est pas indépendant parce qu'on se fait un jeu d'attaquer le pouvoir en flattant les regrets ou les ressentiments des factions ; on n'est pas indépendant enfin parce que l'on est toujours prêt à sacrifier les intérêts positifs de la société et l'ordre établi à des intérêts chimériques et à un vain idéal. Nous entendons par indépendance la dignité de caractère, le détachement absolu de tout assujettissement, de tout engagement contracté en vue d'intérêts personnels, d'avantages à conquérir ou à conserver. Nous voulons des députés indépendants, par caractère, de toute passion contraire au bien public, indépendants de tout intérêt opposé à l'intérêt national, indépendants de tout esprit de système étranger ou contraire à la Constitution. Dans le gouvernement représentatif, la force de la majorité ne vient point de la supériorité numérique des voix qui la forment ; elle résulte de la conformité de l'opinion qu'elle exprime avec celle que la nation exprimerait elle-même. C'est donc à l'assentiment de celle-ci qu'il faut toujours revenir ; or, comment cet assentiment serait-il assuré à des suffrages que l'on pourrait considérer comme intéressés? On ne croit qu'aux opinions émises en toute liberté, comme aux témoignages dégagés de toute apparence d'intérêt ou de crainte. Le député est le témoin de l'opinion publique ; pour la rendre dans sa vérité, il doit l'exprimer avec une complète indépendance. On voit par là que la dépendance présumée des députés, en affaiblissant la valeur de leur vote, affaiblit l'appui qu'ils prêtent au gouvernement, qui n'a pas besoin de la majorité comme appoint numérique, mais comme ex-

Digitized by Google

pression de l'opinion publique, des vœux et des intérêts de toute la nation.

Il faut donc se préoccuper, dans le choix des candidats, de leur valeur personnelle et de leur caractère ; il faut chercher le talent et l'indépendance. Peut-être si on veut s'en donner la peine, ces qualités ne sont-elles pas aussi difficiles à trouver qu'on pourrait le croire. Si on faisait un appel et si on ouvrait les rangs à nos jeunes générations ardentes et studieuses; si on leur facilitait l'accès de la carrière constitutionnelle et légale de la politique, elles n'en rechercheraient plus par découragement les voies détournées; si on offrait un aliment à leur ambition, elles seraient moins impatientes, moins exposées à servir de recrues aux partis qui les flattent et se les disputent. Ceci est grave et mérite qu'on y songe. Il semble, quand on a déclamé sur les ambitieux, sur leur amour du pouvoir, sur leurs passions, sur leur vanité, il semble que tout soit dit et qu'il n'y ait rien à faire : on se trompe. En politique, il ne s'agit pas de déclamer, ni de s'indigner ; il faut voir ce qui est, et si c'est le mal qu'on voit, il faut y chercher remède. La politique n'est pas une science de sentiments et n'est pas seulement une science de principes ; c'est surtout et par excellence la science des faits, la science du possible et du réel. Or, c'est un fait aussi ancien que l'humanité, que partout où il y a des hommes, il y a des ambitieux, avec toutes les inquiétudes, les ardeurs et l'orgueil de l'ambition; c'est un fait qui ne saurait être ni contesté, ni supprimé; il faut donc compter, traiter avec lui ; il n'y a qu'une manière de traiter avec l'ambition; ce n'est pas de se mettre en travers, de lui fermer toutes les issues, de prétendre la refouler sur elle-même, et de la forcer ainsi, mécontente et irritée, à se frayer violemment elle-même un passage par des voies hostiles et dangereuses en laissant derrière elle des ferments de discorde et d'agitation; c'est, au contraire, de lui faire sa place et sa part dans nos assemblées politiques; c'est de laisser ouvertes devant elles, et libres de tout obstacle, les avenues qui conduisent à la représentation nationale, à ses luttes, à ses travaux, à ses renommées; c'est de l'apaiser, de favoriser son besoin d'expansion et de lui creuser en quelque sorte un lit qui lui assure un cours régulier en même temps qu'une paisible et féconde direction. Tel est le plus sûr moyen d'attirer à soi, de ramener les jeunes hommes d'étude et de mérite tout prêts à se dévouer à nos institutions et à se consacrer à les défendre et à les améliorer. De pareils choix feraient entrer dans le Corps législatif et dans la politique de la France des éléments nouveaux qui ne pourraient que les vivifier et les fortifier; une nouvelle génération se formerait à l'école du gouvernement; elle y apprendrait le maniement des hommes et des affaires, et se trouverait ainsi toute

Digitized by Google

préparée à hériter, quand il y aurait lieu, des positions et des fonctions politiques. Il importe que dans une grande nation comme la nôtre on soit de bonne heure initié à la science, à la pratique des affaires, et que de la sorte il y ait toujours, pour les situations politiques, des candidats capables de les occuper et qui ne soient point des hommes politiques improvisés et manqués. En France, où, par l'effet de la centralisation, toute la vie politique reflue et se concentre dans les assemblées établies par la Constitution, c'est surtout dans ces assemblées que les hommes politiques peuvent naître et grandir par leur participation aux affaires publiques. En outre (pourquoi le dissimuler?) il est contraire à l'esprit général, qui doit tout diriger, de retomber toujours dans le choix des mêmes hommes; ces choix exclusifs portent naturellement à se demander si les diverses parties de la société en sont arrivées à cet état qui fait que parmi elles il ne se trouve presque jamais que les mêmes personnes capables d'occuper les postes dont elle dispose. On comprend que des hommes éminents, tels que malheureusement il s'en rencontre trop peu, que ceux qui ont parcouru la carrière avec éclat ou seulement avec succès, y soient rappelés et y restent. Objet persévérant des honorables suffrages de leurs concitoyens, l'intérêt général les réclame; et leur retour, conforme à ce même intérêt, est à la fois un acte de justice envers eux et un bienfait véritable pour la société. Mais que la même prérogative soit attribuée à une foule de noms qui se font répéter sans pouvoir se faire retenir, qui se représentent sans cesse sans pouvoir se faire reconnaître, qui n'attestent, par leurs apparitions réitérées, que la mauvaise direction imprimée au suffrage universel...., cela n'est-il pas en vérité une contradiction manifeste avec le but que la société se propose dans les élections? Et la perpétuité d'un semblable état de choses ne formerait-elle pas le spectacle le plus décourageant pour le bon citoyen, ne serait-elle pas pour les ambitieux une excitation à poursuivre le but par toutes sortes de moyens, puisque les voies légales leurs sont fermées? Lorsqu'on retrouve sans cesse les mêmes noms attachés à la représentation des mêmes contrées, sans qu'ils soient accompagnés de titres éclatants ou suffisants à la considération publique, ne semble-t-il pas entendre l'aveu que ces contrées sont impuissantes à fournir mieux? Ce système, nous le répétons, est contraire à l'intérêt de la société qui doit connaître tous les talents qu'elle renferme. Pour qu'elle les reconnaisse, il ne faut pas que toutes les avenues soient occupées d'avance; il ne faut pas que l'administration, en patronnant toujours les mêmes candidats, lui dérobe la faculté de fouiller, en quelque sorte, dans son sein, pour en faire sortir les talents qui seront sa gloire et sa force.

C'est ainsi que nous comprenons les élections prochaines et les

Digitized by Google

candidatures officielles; c'est dans cette mesure qu'il faut entendre la part de liberté laissée aux électeurs et la part légitime d'intervention du gouvernement. Ainsi pratiqué, le suffrage universel sera sincère et dira toute sa pensée; le verdict qu'il prononcera ne sera qu'une consécration nouvelle de la politique impériale et la continuation progressive de son œuvre. Les partis se sentiront vaincus encore une fois; ils comprendront que leur jour n'est pas venu et ne doit pas venir; ils verront leurs manœuvres échouer, leurs espérances s'évanouir. Et cependant, s'il faut en croire ce qui se raconte, ils ne pourraient pas dire cette fois qu'ils ont pratiqué l'abstention et qu'ils sont restés étrangers à la lutte; ils se prépareraient, au contraire, à lutter avec énergie. Il nous sera donc permis de nous expliquer sur les projets qu'on leur prête et sur l'attitude qu'ils compten prendre.

III

Si on entend désigner par le mot de partis ce qu'on pourrait appeler leur état-major, c'est-à-dire les hommes qui, par leur situation sociale ou leurs talents, par leurs luttes dans les assemblées ou dans la presse, sont en possession d'une certaine notoriété, on peut dire que les partis, ainsi définis, ne sont pas dangereux, parce qu'ils ne représentent que des individualités isolées, quelquefois brillantes, et presque toujours ambitieuses et mécontentes; ils sont sans racines, sans liens dans les classes populaires; ils n'ont pas de solidarité avec elles; ce sont des généraux qui n'ont pas d'armée. Si ces généraux recrutaient dans les masses des soldats, des adhérents prêts à leur premier signal à se lever et à combattre, ce seraient là des partis redoutables; ce serait un danger, une cause prochaine ou éloignée de discorde et de guerre civile. Mais pour qu'il en soit ainsi, pour qu'il y ait des partis dans ces conditions, avec ce caractère, et qui parviennent à se rendre maîtres de l'opinion ou d'une portion de l'opinion, soit en haut, soit en bas, que faut-il? Il faut que la tribune, que la presse aient le droit d'agitation et d'outrage, en d'autres termes, le droit de discuter, d'attaquer, de mettre au pilori tous les jours, à toute heure, directement ou indirectement, ouvertement ou avec des habiletés de langage, les principes même du gouvernement, les institutions fondamentales, les bases de la Constitution et de la société elle-même. Sous un tel régime, l'agitation est permanente, les esprits sont toujours en fermentation; les appels aux passions, à la haine, à la révolte plus ou moins ouverte,

Digitized by Google

sont incessants et entendus. A ces appels, une armée invisible se forme, se recrute, se discipline, pour devenir, à un jour donné, l'armée de l'insurrection. Tels sont les partis qu'il faut craindre et dont il y a lieu de s'inquiéter : ceux-là pouvaient exister sous les gouvernements précédents, ils n'existent plus aujourd'hui. La Constitution de 1852 et les décrets de novembre 1860 et 1861 ne leur permettront pas de se reformer.

Ce n'est donc pas de ces partis, de ces factions, c'est de ceux-là seulement qui ne sont composés que d'un état-major, que nous entendons parler en disant que, d'après certains bruits, les partis ont résolu d'oublier leurs mutuels ressentiments et de se coaliser le jour des prochaines élections ; ils se concerteront pour avoir les mêmes candidats et pour obtenir ainsi une majorité que chacun d'eux isolément serait impuissant à se donner. Par exemple, les adversaires de la politique française à Rome ne sont pas tous dans le même camp ; ils sont dans des camps ennemis, différents d'origine, de principes, d'aspirations ; on y voit d'anciens voltairiens et d'ardents catholiques, de vieux libéraux et des absolutistes, des révolutionnaires et des partisans du droit divin..... Autour du scrutin, ils cacheront leurs drapeaux, ils se donneront la main et présenteront les mêmes candidatures : tels sont leurs desseins, leurs espérances. Nous croyons qu'ils seront trompés dans leurs calculs, dans leur attente, qu'ils resteront sans écho, sans adhérents dans les classes populaires. Le peuple n'aime pas ces coalitions, immorales où de vieux adversaires se réunissent pour renverser les gouvernements, quitte à se combattre quand il s'agit de partager les dépouilles ; il se croit autorisé à supposer que les coalisés commencent par sacrifier ce qu'il y a de plus sacré, la conviction ; il ne croit point à la durée d'une union entre éléments hétérogènes ; il sait que le plus souvent de pareilles alliances n'ont lieu que pour la satisfaction de quelques ambitions ou de certains amours-propres froissés. Ces coalitions ne sont pas seulement dangereuses pour le pays, elles sont pernicieuses et décevantes pour ceux-là mêmes qui y cherchent un appui. Il est manifeste que l'on ne consulte pas l'intérêt général lorsqu'on recommande des candidats dont on blâme les principes et les actes, dans le seul espoir d'obtenir pour ses propres candidats une recommandation tout aussi peu sincère. On semble dire : « Votez pour mes candidats qui n'ont pas vos opinions, et je voterai pour les vôtres dont les principes ne sont pas les miens. » Que pourrait-il sortir de bon de ce honteux marché ? L'histoire est là qui nous montre ce qu'ont produit les coalitions : un grave dommage pour la société, et souvent la ruine des partis coalisés. Ce qui arrive presque toujours à la suite de ces frauduleux concordats, c'est que l'on

Digitized by Google

se retire avec le chagrin d'avoir adopté ceux dont on ne voulait point, et de n'avoir pas fait admettre ceux que l'on présentait. Les électeurs doivent donc fermer l'oreille à toute proposition de coalition, de compensation dans la cession des suffrages ; ils ne doivent écouter et rechercher que ce qui est en soi bon, utile pour la patrie, capable de la servir et de veiller à la garde de ses intérêts. Toutes les fois qu'ils verront des hommes de partis bien distincts, que séparaient leur passé, leurs principes, se rapprocher tout à coup par la conformité de leurs haines, ils peuvent être sûrs d'avance que ces hommes d'accord pour la destruction, ne s'entendront plus lorsqu'il faudra fonder sur les débris ; chacun voudra devenir l'architecte du nouvel édifice politique, parce que chacun, *par amour pour le bien public*, prétendra s'y ménager un palais. Ainsi, dans notre révolution, on vit les partis, unis dans la lutte, se combattre après la victoire, et s'entr'égorger dans le même palais d'où ils venaient ensemble de chasser la royauté.

Moins tragique, mais non moins instructive est l'histoire de la fameuse coalition de Fox et de lord North. Cette scandaleuse union d'ennemis acharnés de la veille n'aboutit qu'à un ministère éphémère et assura le triomphe durable de leur commun adversaire. Plus récemment, lorsqu'après la chute du ministère Derby lord Aberdeen se coalisa avec lord Russell et lord Palmerston, le ministère qui s'ensuivit fut également de très courte durée. En France aussi, la grande coalition de 1838-1839 eut pour résultat un ministère qui ne tarda pas de tomber sous les coups mêmes de ceux-là qui avaient concouru à sa formation.

Il est donc manifeste que tous les pouvoirs nés de ces alliances menteuses ne sont pas viables et sont anarchiques. Le spectacle offert par les vainqueurs le lendemain de leur triomphe déprave les mœurs publiques et prépare les révolutions. La nation se demande ce que les partis ont mis en commun. Ce ne sont pas, assurément, leurs principes, leurs sympathies, leurs doctrines ; chacun d'eux a des doctrines, des sympathies, des principes différents. Sur toutes les questions de politique intérieure ou extérieure, des abîmes les séparent les uns des autres ; tout accord est impossible entre eux, et ils ne peuvent mettre en commun que leurs ambitions personnelles, leurs vanités, leurs impatiences, leurs rancunes, leur haine contre le pouvoir. Mais le pouvoir renversé, la division, la lutte commencent ; chacun reprend son drapeau, et comme chacun pris isolément n'est qu'une minorité, nul n'est assez fort et n'a l'autorité ni le prestige suffisants pour imposer sa volonté à autrui ; c'est la guerre civile. Chacun croit avoir contribué à la chute du gouvernement ancien ; chacun croit avoir un droit égal à établir un gou-

Digitized by Google

vernement nouveau conforme à ses idées, à ses sentiments, à son programme; on se querelle, on court aux armes; c'est l'anarchie, c'est le pays livré à toutes les incertitudes, à toutes les angoisses et près de tomber en dissolution. Pendant ce temps, le peuple, qui regarde et qui voit de tels acteurs jouer devant lui, pour le séduire et l'intéresser, une sanglante et douloureuse comédie, fait cette réflexion que les principes, les systèmes, les convictions sont apparemment bien peu de chose, puisque les hommes de partis s'en font un masque qu'ils prennent, quittent et reprennent suivant leur rôle du moment et les nécessités de leur ambition. Ce jeu impie détruit au sein du peuple toute foi politique, tout respect pour les hommes publics; on se prend à penser qu'ils veulent le pouvoir pour faire leurs propres affaires et non point celles du pays. Quand les gouvernés ont cette opinion des gouvernants, c'en est fait du gouvernement, il devient impossible.

Telles sont les coalitions; elles sont le signe de l'impuissance des partis. Ce n'est pas d'elles qu'on peut dire que « l'union fait la force; » elles peuvent être quelquefois la force qui renverse, elles ne sont jamais la force qui édifie. Si les partis qui songent, en vue des élections prochaines, à s'unir et à voter les uns pour les autres, se sentaient suffisamment forts par eux-mêmes; s'ils étaient l'expression de la pensée d'un grand nombre de citoyens, ils marcheraient au scrutin enseignes déployées, en disant ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent; on les compterait; on saurait, en votant pour eux, pour qui et pour quoi on vote; ce serait honnête et loyal. Mais c'est précisément ce qu'ils cherchent à éviter; ils ne veulent pas se faire compter; ils ne veulent pas qu'on sache qu'ils ne représentent que quelques ambitions déçues et en disponibilité. Ces ambitions voudraient faire croire que le pays est derrière elles; pour cela, elles se cachent sous un faux drapeau; elles se montrent aux électeurs avec des couleurs d'emprunt, dans l'espoir de surprendre leur religion, de capter leurs suffrages; voilà leur politique, leur loyauté. Combien est différente la conduite des partis qui sont l'expression de grands principes politiques ou de grands intérêts nationaux! Le tiers-Etat, en 1789, ne s'inquiétait pas exclusivement des moyens, des combinaisons les plus propres à lui conquérir la majorité et à lui donner le pouvoir; il ne cherchait pas son triomphe dans une alliance avec la noblesse ou avec le clergé; il voulait vaincre par lui-même, avec lui-même, et non point avec le concours déguisé et hypocrite d'adversaires ou d'ennemis; il disait hautement ce qu'il était, ce qu'il devait être, ce qu'il voulait être; il se montrait et il restait tel que l'avaient fait son passé, son histoire, ses traditions; il avait foi dans sa religion politique, dans sa mission, dans sa destinée, et il

Digitized by Google

attendait le succès de la puissance des idées, des doctrines qu'il représentait ; il ne l'attendait pas de ces marchés indignes, de ces capitulations honteuses qu'on appelle les coalitions. Aussi combien furent rapides et décisifs sa victoire et son avénement ! C'est qu'avec lui, derrière lui, il y avait la France qui voulait se régénérer, il y avait tout un programme de droits et de libertés réclamés par la nation. Tels sont les vrais partis, ceux qui représentent des principes, des croyances politiques, et non point seulement et exclusivement des vanités et des ambitions.

Les partis, en restant eux-mêmes, en se gardant de toute coalition, de tout mensonge, de tout alliage étranger, donnent la mesure de leur force, se font connaître et ne trompent personne ; c'est quand ils pratiquent ces doctrines que les élections conservent leur sincérité et leur moralité. Elles sont alors, pour les yeux les moins exercés, la meilleure pierre de touche des systèmes, des politiques qui se trouvent en présence. Si ceux-là qui, la veille du scrutin, déclament et s'agitent pour capter les électeurs, voulaient dire qui ils sont, au nom de qui et de quoi ils parlent, quel est le fond de leur pensée, quelles sont leurs secrètes sympathies, ils rencontreraient moins de dupes, et la solitude se ferait autour d'eux encore plus vite. Si les uns disaient : « Nous sommes le parti légitimiste ; nous seuls pouvons renouer la chaîne des temps et réconcilier avec le passé les intérêts du présent et de l'avenir ; nous seuls pouvons inspirer la confiance et donner la sécurité. Depuis plus d'un demi-siècle, depuis que la société dévoyée a répudié nos maximes et nos traditions et a demandé successivement à toutes les écoles politiques le repos et le bien-être dans la gloire et la liberté, elle n'a rencontré que mécomptes et agitation ; elle n'a pas cessé un seul jour d'être inquiète et effrayée, sans direction et sans foi, et toujours à la veille ou au lendemain d'une révolution. Aujourd'hui, elle est à bout d'expériences qui l'épuisent et qui la ruinent ; elle n'en veut plus ; il faut qu'elle revienne au dogme de la légitimité ; c'est l'arche sainte qui la sauvera, c'est le principe qui rétablira le respect de l'autorité. Il est vrai que de 1815 à 1830 nous avons eu le pouvoir dans les mains, nous avons voulu gouverner et nous avons gouverné avec l'ancien droit monarchique, et nous avons échoué ; nous n'avons fait qu'aboutir à une révolution nouvelle. Mais confiez-vous à nous encore une fois ; nous vous promettons d'être plus sages et plus heureux, de ne plus retomber dans les mêmes fautes, de ne plus blesser les sentiments populaires, de ne plus faire au clergé, à la noblesse, ni à aucune classe une part trop grande et trop exclusive ; nous vous promettons le vrai règne de l'égalité, de l'ordre et de la liberté. Croyez à nos promesses ; ayez confiance ; vous verrez que nous ne

Digitized by Google

sommes plus des émigrés, que nous sommes bien changés et qu'on ne peut plus nous reprocher de n'avoir *rien oublié ni rien appris.* » Si d'autres disaient : « Nous sommes le parti orléaniste, le parti des intelligences et des capacités ; nous seuls pouvons résoudre l'éternel problème de l'ordre et de la liberté ; nous seuls comprenons l'esprit nouveau et les libertés de 1789 ; nous ne repoussons pas la révolution ; nous l'acceptons, nous l'organisons, nous lui creusons un lit pacifique et régulier ; nous en faisons un instrument d'ordre et de civilisation. Nous favorisons toutes les nobles aspirations de l'âme humaine ; nous comprimons les factions sans étouffer la liberté ; nous sommes la révolution, mais nous sommes l'ordre aussi ; nous faisons à chaque classe et à chaque influence une part égale et méritée ; nous ne penchons ni à droite, ni à gauche, ni du côté de la bourgeoisie, ni du côté de la noblesse, ni du côté du clergé. Il est vrai que de 1830 à 1848, nous avons été les maîtres de la France, nous avons pu faire l'expérience de cette politique de pondération et de juste milieu et nous avons échoué. Mais laissez-nous essayer encore une fois ; laissez-nous vous montrer que nous avons profité des leçons du passé ; que nous ne sommes pas des incorrigibles ; que nous ferons autrement que nous n'avons fait ; que nous jouerons le même air, mais que nous le jouerons mieux ; que nous ne sacrifierons plus la royauté à nos vanités, à nos coteries, à nos ambitions ; que nous n'entreprendrons plus contre elle des luttes à outrance qui lui deviennent mortelles ; que nous songerons moins à la grandeur, à la gloire de nos personnes et un peu plus à celles du gouvernement ; que nous nous occuperons un peu moins de nos dissentiments particuliers et un peu plus des intérêts des classes populaires ; que nous ne ruserons plus avec la Constitution ; que nous ne ferons plus de corruption ; que nous disserterons moins et que nous agirons davantage ; que nous ferons moins bien nos affaires et un peu mieux celles du pays..... Croyez tout cela, venez à nous et la France est sauvée. » — Si d'autres encore disaient : « Nous sommes la république ; nous seuls assurons au peuple la véritable liberté et une sérieuse protection de ses intérêts ; avec nous, le pouvoir ne se perpétue pas dans une famille et ne crée pas des intérêts dynastiques qui peuvent un jour être contraires aux intérêts de la nation ; avec nous, il n'y a plus ni priviléges, ni castes, ni prépondérance d'une classe à l'exclusion d'une autre ; les abus cessent, les iniquités disparaissent ; c'est le temps de la justice, de l'honnêteté, de l'égalité et surtout de la liberté. Il est vrai que deux fois déjà, en 1792 et 1848, la république a été essayée et deux fois elle a échoué ; mais laissez-nous essayer encore une fois ; nous ne donnerons plus le spectacle de la même présomption, de la même

Digitized by Google

incapacité, de la même imprévoyance; il n'y aura plus, sous prétexte de liberté ou de salut public, de tyrannie de la multitude, de despotisme d'en bas, de dictature d'assemblée ou d'un seul homme; on ne verra plus l'autorité méprisée et en défaillance, l'anarchie partout, la confiance perdue, les ateliers fermés, les ouvriers sur le pavé ou le fusil à la main derrière les barricades; on ne verra plus tout cela; ayez confiance en nous; mettez-vous encore une fois dans nos mains et vous êtes sauvés! » — Si d'autres enfin disaient: « Nous sommes le peuple, le vrai peuple, le socialisme; nous seuls pouvons résoudre le problème de la vie à bon marché; nous seuls nous donnons du travail et du pain à tout le monde; nous faisons cesser les injustices, les inégalités, la misère; nous n'avons qu'une politique, un but, une pensée, un programme : c'est l'amélioration du sort du plus grand nombre, c'est le bien-être de l'ouvrier, du prolétaire, du *misérable*. Nous ôtons le superflu aux riches, aux heureux, aux puissants, pour donner aux pauvres le nécessaire. Il est vrai qu'un moment, en 1848, notre influence a dominé dans le gouvernement, nous avons essayé de réaliser nos idées, nos principes, et nous avons échoué. Nous avons excité les plus basses et les plus violentes passions, l'envie et la haine; nous avons armé les citoyens les uns contre les autres; nous avons allumé la guerre civile; et la société française a failli périr dans une formidable et sanglante insurrection. Et le lendemain, il n'y avait plus ni liberté, ni prospérité, ni commerce, ni industrie, ni travail, ni salaire; il y avait la ruine, la misère et le deuil. Mais laissez-nous essayer encore une fois; les enseignements du passé ne seront pas perdus pour nous; nous parlerons un autre langage aux passions populaires; nous les dominerons, nous en resterons les maîtres; n'ayez plus peur de nous; confiez-vous à nous, et nous fermons l'ère des révolutions. » Si telle devait être l'attitude franche et loyale des partis, si tous se montraient ainsi à nu et inscrivaient sur leurs drapeaux leurs noms, leurs programmes, leurs pensées et leurs arrière-pensées, les électeurs se diraient à leur tour : « Eh quoi! ces faux docteurs ont tous fait l'expérience de leurs doctrines, de leurs panacées universelles; ils ont montré leur impuissance, leur ignorance ou leur mauvaise foi; ils ont prouvé qu'ils s'étaient trompés ou qu'ils nous trompaient. Nous savons ce que leurs expériences nous ont coûté, et ils nous proposent de recommencer!..... comme si, en vérité, nos libertés, nos fortunes, nos familles, notre repos, n'étaient pas l'enjeu de leurs entreprises! comme s'il était prudent et raisonnable de choisir et de reprendre le même pilote qui n'a pas su éviter les récifs, et qui a jeté son vaisseau contre les écueils! Mieux vaut rester comme nous sommes, améliorer ce que nous avons, et

Digitized by Google

ne pas changer, contre des systèmes qui ont fait leurs preuves et qui n'ont pas réussi, un système qui nous a donné, jusqu'à présent, la sécurité, la prospérité, la grandeur et la liberté réglée par les lois. »

Ainsi raisonneraient les électeurs, si les partis se présentaient à eux franchement et sans voile; mais de quelques masques qu'ils se couvrent, on peut affirmer que le suffrage universel ne sera pas leur dupe, et qu'il restera fidèle à la politique qui a fait la France si prospère et si puissante.

Les élections prochaines auront ce résultat; c'est dans cette prévision que nous avons voulu appeler l'attention sur les questions les plus importantes, les plus urgentes que soulève ce grave appel à la nation. Dans ce que nous avons dit de la liberté des candidatures, de l'indépendance et de la sincérité du suffrage universel, nous n'avons fait qu'exprimer des pensées, des sentiments exprimés déjà, dans diverses circonstances, par l'administration elle-même. Quand il s'agit d'affermir et d'améliorer nos institutions en les popularisant, quand il s'agit de les interpréter, de les appliquer dans un esprit de liberté et de loyauté, il ne faut pas prétendre devancer jamais le gouvernement, et surtout l'homme d'Etat qui, dans son sein et à la tête de l'administration intérieure de l'Empire, est si prompt, par sa nature, ses instincts, ses aspirations, son sens politique profond, à deviner et à vouloir tout ce qui peut ajouter à la grandeur morale comme à la grandeur matérielle de la France; un ministre de ce caractère voudra se conformer, dans les élections, au programme des décrets de novembre 1860 et 1861. Ce sera pour lui un honneur, et pour la France un précieux complément de liberté.

R. Lançon.

Digitized by Google

TRAVAUX

DES

ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

III

La politique et la science. — Les congrès de Londres et de Weimar. — Séances solennelles des cinq Académies; M. WOLOWSKI : *Un Economiste du XIVe siècle.* — M. GUIZOT. — M. RENOUARD : *De l'influence du taux des salaires.* — MM. Françis MONNIER, SOULIER, RONDELET. — M. L. REYBAUD : *L'industrie du coton à Manchester.* — M. Cl. JUGLAR : *Les crises commerciales.* — M. DE PARIEU et M. HENDRICKS : *Le mouvement de la population en Suède.* — M. LUMLEY : *Les naissances illégitimes en Angleterre.*

La science prend ses vacances, comme les écoliers; on est aux eaux, aux bains de mer, en voyage, partout, excepté autour des tapis verts et dans les doctes réunions que ramèneront bientôt les longues soirées de l'automne. Il n'y a que la politique qui, cette année, fasse exception à la règle; et c'est à regretter, car il n'est pas toujours bon qu'elle fasse beaucoup parler d'elle, et souvent le temps où elle sommeille est celui où les peuples respirent. J'aime mieux les paisibles discussions, les sages études, les réformes longtemps mûries et lentement faites, que les coups de tête d'un héros qui s'égare dans un rôle d'aventurier, que les déchirements de la guerre civile et le bruit du canon qui, de l'Amérique à la Chine, de la Chine au Montenegro, assourdit nos oreilles et doit bien étonner ceux qui, avec le congrès, avaient foi, il y a quelques années, dans la paix universelle. Pauvres dupes! Serait-il vrai qu'enfermés dans le cabinet, entre nos

Digitized by Google

livres et quelques amis, nous prenions les progrès de notre intelligence pour ceux de l'humanité entière, et que nous nous fassions illusion au point de penser que les vérités que nous avons laborieusement conquises sont aussitôt devenues des axiomes pour tous nos semblables? Non, sans doute. Nous savons quelle jouissance il y a à découvrir pour soi-même la moindre parcelle de vérité, et c'est pourquoi nous ne nous lassons pas de fouiller sans cesse le champ que nous explorons ; nous savons quel mérite et quelle importance il y a à tirer une seule intelligence de l'erreur, et c'est pourquoi nous persévérons à enseigner et à écrire ; mais nous n'ignorons pas non plus quelles barrières opposent à nos enseignements les préjugés, les intérêts et la seule diversité des points de vue, et nous sommes patients. Les congrès de la paix ne supprimeront la guerre ni aujourd'hui ni jamais, parce que ceux qui caressent ce rêve ne tiennent pas assez compte des passions humaines, qui sont aussi vivaces que l'homme lui-même; mais la connaissance des rapports naturels, des besoins légitimes des sociétés et des meilleurs moyens de les satisfaire, peut rendre plus prudentes les classes qui gouvernent, et même, pénétrant peu à peu dans les masses sous forme de principes simples et clairs, tempérer les appétits et par suite adoucir les haines, affaiblir l'esprit de conquête et opposer au prestige de la force brutale le mérite solide de l'activité pacifique créant la richesse. Le moment peut paraître mal choisi pour tenir ce langage, car les goûts belliqueux sont à la mode, et les expositions de l'industrie elles-mêmes étalent plus de canons que de machines à vapeur. C'est peut-être l'esprit de contradiction qui nous le suggère, mais la société est un peu comme nous, et l'excès d'un système prépare souvent le triomphe prochain du système contraire.

Mais il faut que ce système soit élaboré par l'étude, et c'est là le côté pratique de la science. Les congrès, quoi qu'on en dise, lui sont de précieux auxiliaires dans la diffusion des lumières et le contrôle des opinions. Avant les vacances, l'exposition qui attirait la foule à Londres a donné lieu à deux réunions de ce genre : celle de l'association pour l'avancement de la science sociale, qui date déjà de six ans, et celle du congrès international de bienfaisance, qui a principalement étudié les questions relatives à l'enfance et à l'instruction obligatoire. Les économistes allemands profitent au contraire du loisir des vacances pour tenir un congrès à Weimar. La réunion a été nombreuse ; M. Garnier Pagès est un des rares Français qui y ont assisté, et il y a développé avec succès la thèse de la paix universelle et de la fraternité des peuples. Les oreilles allemandes se prêtent encore volontiers à de pareils discours, quoique les susceptibilités belliqueuses des Germains s'éveillent facilement dès qu'on soulève la malencontreuse question des limites du Rhin.

Le 14 août, au moment où l'heure des vacances allait sonner, les cinq académies réunies ont tenu, comme à l'ordinaire, leur séance annuelle. Cette année encore, l'Académie des sciences morales et politiques y était dignement représentée, et la parole était à M. Wolowski. L'orateur avait eu une de ces bonnes fortunes telles qu'on n'en trouve pas souvent à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et telles qu'on n'en trouve presque

Digitized by Google

jamais dans la section d'économie politique. Il avait découvert, ou du moins un de ses amis, le savant M. Guillaume Roscher, avait découvert un économiste français au XIVe siècle. Jusqu'ici la science économique paraissait ne dater que du XVIe siècle dans notre pays, et nous nous regardions, surtout en matière de banque et de monnaie, comme les puînés de l'Italie et comme des écoliers formés sous la discipline des Anglais du XVIIe siècle. La découverte de M. Roscher nous donne des droits d'aînesse que nous ne nous connaissions pas. Le fait était curieux ; M. Wolowski a pris plaisir à le constater, et il s'est assuré qu'il existait non-seulement un traité en latin sur les monnaies, mais que ce traité avait été traduit en français et augmenté par l'auteur lui-même ; qu'il avait été de son temps très répandu ; de plus, qu'il contenait sur le sujet les idées les plus saines et les plus justes de la science, et c'est pourquoi il a voulu, en restituant à la France ses titres, faire connaître au public de l'Académie un nom qui mérite d'échapper à l'oubli.

Les idées justes sur la nature de la monnaie n'étaient pas une nouveauté. On connaît la définition si juste d'Aristote ; on connaît moins celle du jurisconsulte Paulus, que nous rappelle M. Wolowski : « La vente commença par l'échange ; jadis il n'y avait pas de monnaie, et rien ne distinguait la *marchandise* du *prix*..... Mais..... on choisit une matière dont la constatation publique et durable permît de subvenir aux difficultés communes de l'échange par l'identité de l'évaluation ; cette matière, revêtue d'une empreinte officielle, ne porte plus le nom de *marchandise*, mais celui de *prix*. »

Ces sages principes avaient été négligés. La république romaine, puis les empereurs, avaient donné l'exemple de les violer, et la féodalité, s'attribuant, sous le nom de seigneuriage, un droit arbitraire sur la fabrication de la monnaie, paraissait ne pas se douter qu'ils existassent. La livre, qui, sous Charlemagne, avait probablement répondu à son nom et pesé autant que la livre romaine, qui, sans aucun doute, avait contenu sous saint Louis autant de métal fin que 20 de nos francs, était réduite, par suite des nombreuses altérations de Philippe le Bel et des premiers Valois, à ne valoir que 3 fr., et elle était même tombée par moments au-dessous de 80 cent. Jean le Bon avait à lui seul ordonné, dans l'espace de neuf ans, soixante et onze mutations de monnaies. Le peuple, sous le coup de cette banqueroute permanente et de l'incertitude des contrats résultant également de la hausse et de la baisse, réclamait en vain *la monnaie du bon roi saint Louis ;* on ne l'écoutait guère, et le royaume, ruiné par la guerre et par la mauvaise administration, était près de s'abîmer, lorsqu'à Jean le Bon, de funeste mémoire, succéda Charles le Sage, le roi des clercs. « Charles V, dit M. Wolowski, fit succéder rapidement un état bien ordonné à un véritable chaos ; il sut faire renaître la prospérité avec la confiance, et reprendre les opérations productives, en protégeant la sincérité des transactions et la sécurité des personnes. Les bandes qui désolaient les campagnes devinrent des instruments de victoire : tout prit une face nouvelle. » La fixité des monnaies fut un des principaux bienfaits dont jouirent ses sujets sous son règne, et parmi les petites gens, les mar-

Digitized by Google

mousets, comme les nommait plus tard par dédain la noblesse, qui furent ses conseillers dans cette œuvre de restauration, figure Nicole Oresme, évêque de Lisieux.

On le connaissait comme un savant homme, traducteur d'une partie des œuvres d'Aristote, et auteur d'un grand nombre de sermons et de traités. Mais on ne se souvenait plus que parmi ces traités il y en eût un sur la monnaie, et surtout on ignorait complétement la valeur de ce traité. Or, ce petit livre, qui dans l'édition française contient vingt-six chapitres sous le nom de *traictée de l'origine, nature, droits et mutations des monnoyes*, est une théorie complète de la matière, et en beaucoup d'endroits, comme le dit très bien M. Wolowski, Turgot et Smith n'auraient pas mieux parlé. Disciple d'Aristote dont il commente le texte, il part de ce principe fondamental que la monnaie est une marchandise, et en conséquence il déclare que « le cours et pris des monnoyes doit estre au royaume comme une loy et une ferme ordonnance qui nullement ne se doit muer ne changer. » Il faut voir avec quelle énergie il s'élève contre le prince qui altère les monnaies : « S'il veut plus forgier de monnoïe, dit-il, affin que, par ce, il puist avoir plus de gaing..... ceste manière est très mauvaise et très laide convoitise qui se feroit au préjudice et dommaige de toute la communaulté. » Et plus loin il ajoute : « Si la vérité ne respondoit au pois, qualité et bonté, il apperroit tantost que ce seroit une faulseté très vile et déception frauduluse..... Qui seroit donc celui qui, en le prince qui auroit diminué le pois ou bonté de la matière, auroit fiance?..... Il convient et est chose propre à ung prince de condamner et punir les faulx monnoyeurs, et ceux qui en monnoie font aulcune faulseté et larrecins. Comment donc ne doibt pas celuy avoir grant vergoigne, se on trouve en luy la chose qu'on debreroit pugnir en ung aultre par très laide et infame mort? »

Il pousse si loin ses conséquences qu'il écrit tout un chapitre pour démontrer : « *que le tyrant prince ne peut longuement durer*, » et pour lui l'altération des monnaies est la plus criante des tyrannies. De pareilles vérités n'auraient pas été publiées impunément sous le règne précédent ; mais beaucoup de doctes pensaient sans doute comme Nicole Oresme et comme le peuple ; c'était l'excès du mal qui avait amené à souhaiter le remède et à envisager la vérité ; le fils laissait volontiers frapper sur les fautes de son père, pour témoigner de la sagesse de sa propre politique, et le livre de Nicole Oresme figurait parmi les manuscrits de la bibliothèque royale que Charles V avait formée à la tour du Louvre. Ainsi, la roue tourne, et l'intensité du mal amène le triomphe du bien.

La lecture de M. Wolowski a eu les honneurs de la séance solennelle et a captivé le nombreux auditoire de l'Académie ; les doctes enseignements de l'économie politique, présentés avec discrétion et finesse par un orateur aimé, trouvent auprès de ce public choisi un accueil aussi favorable que la poésie ; les dames elles-mêmes écoutent avec intérêt et applaudissent. Pourquoi faut-il que le son brutal des tambours, renvoyés par les échos de la rue, vienne troubler ces pacifiques réunions jusque dans le sanctuaire de la science? Que les tambours battent au champ de manœuvre : le silence, le respect doivent entourer le palais de l'Institut.

Digitized by Google

Cette lecture n'a pas été le seul travail de l'Académie des sciences morales et politiques. Avant que le mois de septembre ne dispersât ses membres, elle avait entendu, dans ses réunions hebdomadaires, M. Guizot lire, avec ce charme qui lui est particulier, un fragment de ses Mémoires, le tableau de la société anglaise en 1840, à l'époque de son ambassade ; M. Renouard présenter quelques considérations courtes et substantielles sur l'influence du taux des salaires; le savant jurisconsulte démontre parfaitement que ce taux ne peut pas être fixé ni élevé arbitrairement, qu'une augmentation nominale n'est pas toujours un véritable accroissement de bien-être, et conclut à détendre les chaînes que notre législation impose sur cette matière à la liberté des individus. « Les variations dans le cours des salaires, dit-il, éprouveraient de moindres soubresauts si les lois, cessant de trop compter sur une prévoyance faillible et sur une sagesse arbitraire, laissaient les contrats se débattre à leurs risques, et se plier sous le jeu de l'offre et de la demande, aux infinies combinaisons d'ordres divers qui s'agencent en se balançant. Parmi les mémoires de savants étrangers à l'Académie, nous ne faisons que signaler ceux de M. Francis Monnier, sur la Législation française au XVIIe siècle; et de M. Soulier, sur la nature de la société romaine, qui appartiennent plus à l'histoire qu'à la politique; et celui de M. Rondelet, sur la morale sociale, dans lequel il soutient cette thèse incontestable que le progrès moral est le meilleur moyen de hâter le progrès matériel; il aurait pu ajouter qu'il est non-seulement le moyen, mais la fin des conquêtes de l'homme sur la matière.

M. Louis Reybaud a terminé, beaucoup trop tôt au gré de ses auditeurs, la suite de ses études sur les manufactures de coton. L'Angleterre, et sur tout Manchester, l'ont occupé en dernier lieu : on ne pouvait finir par un sujet plus intéressant. Manchester, en effet, n'a rien dans le monde qui l'égale ou qui en approche. Il y a un siècle et demi, c'était une bourgade de 10,000 âmes, dans laquelle on apprêtait et vendait les tissus fabriqués dans la campagne. Le souffle de la grande industrie a passé sur elle; la mécanique et la vapeur lui ont prêté leurs forces, et Manchester est aujourd'hui une ville de 500,000 habitants, ou, pour mieux dire, une immense manufacture de 500,000 ouvriers et fabricants; car, sur 100 habitants, on y compte 70 ouvriers, et les 30 autres sont ou patrons, ou commis, ou indirectement intéressés dans la fabrique. Elle a débordé au loin, et converti en manufacture, à son exemple, les villages et les hameaux du canton, dont elle a fait, à dix lieues à la ronde, des villes de 30 à 100,000 habitants; Oldham, Preston, Chorley, Bury, Rochdale, Halifax, Huddersfield, Stockport, qui sont au nombre de ses satellites, passeraient sur le continent pour des centres manufacturiers de premier ordre. Plus d'un million d'hommes vivent groupés sur un étroit espace, au milieu du bruit des métiers et des hautes cheminées, dont la fumée inonde et obscurcit l'atmosphère, travaillant, travaillant sans cesse et fabricant, outre les cotonnades, des tissus de tout genre, depuis le tulle jusqu'aux riches soieries. Mais le coton reste le roi de la contrée; chaque jour, des 240,000 métiers qui battent dans le Lancashire, sortent des millions de mètres de cotonnades, un peu plus qu'il n'en faudrait pour tendre un voile d'un pôle à

Digitized by Google

l'autre sur notre planète. Le port le plus important du monde, après Londres, et le plus commodément organisé pour le commerce, étendant sur plusieurs lieues la ligne ininterrompue de ses docks, fournit à cette ruche gigantesque la matière première de son travail, et en reçoit les produits que ses vaisseaux distribuent dans les cinq parties du globe.

Le groupe de Manchester est certainement le plus curieux objet d'étude pour qui veut connaître la fabrique et la classe ouvrière. Les phénomènes s'y produisent en grand, et s'y manifestent d'autant mieux que les lois n'en gênent pas l'expansion. Le caractère anglais y ajoute un cachet particulier. Les fabriques y sont de vastes et tristes casernes de briques promptement noircies par la fumée; aucune coquetterie ne s'y montre ni à l'intérieur ni à l'extérieur; toutes les rues, de fabriques et de magasins, se ressemblent, et toutes ont l'aspect d'un pénitencier; mais chaque chose y est disposée pour son usage avec le plus de commodité et de simplicité possible. Le luxe d'une fabrique anglaise consiste dans l'ordre, et l'ordre facilite le travail : chacun y est affairé et silencieux, s'agite peu et fait beaucoup. Les patrons sont de même, comme l'a remarqué avec finesse M. L. Reybaud, sobres de discours, prompts et nets en affaires, brassant des millions avec le flegme imperturbable qui les distingue, et aussi calmes à la Bourse qu'on est bruyant de l'autre côté de la Manche. Le soir, dès que les métiers ont cessé de battre, ils quittent Manchester, et vont rejoindre, à une ou deux lieues de là, le cottage où vit la famille; le jardin, les enfants, la vie du foyer les occupent tout entiers jusqu'au lendemain, et le souci des affaires ne franchit pas la porte : c'est l'habitude des Anglais, non-seulement à Manchester, mais à Londres et dans toutes les villes, de séparer entièrement l'*office* et le *private house*, et de faire deux parts bien distinctes de leur existence, excellente habitude qui détend l'esprit, maintient la vie de famille et retrempe l'homme par le séjour des champs. Mais, comme à Manchester, il n'y a guère que des patrons et des ouvriers, quand les patrons sont partis, les ouvriers restent presque seuls, et cet abandon n'est pas favorable à leur moralité; ils ont moins de retenue, et le soir les tavernes s'illuminent, les mauvais lieux triomphent et le trottoir est mal fréquenté. Il ne faudrait pourtant pas juger toute la population sur le spectacle qui choquerait le soir les yeux d'un voyageur. Manchester a près de 300,000 ouvriers; il suffirait, dans ce nombre, de 20 à 30,000 débauchés pour produire ce scandale, et on condamnerait injustement la masse qui se tient cachée sur les excès d'une minorité qui étale ses hontes et ses vices bruyants. Il y a à Manchester, comme dans les autres villes manufacturières, beaucoup d'ouvriers qui vivent dans leur ménage, et qui même, comme les maîtres, ont leur cottage dans un faubourg ou dans quelque rue écartée : l'ouvrier anglais aime aussi la vie de famille, quand le *gin* n'a pas éteint ses facultés et perverti son naturel

Ils gagnent d'ailleurs de bons salaires. Quelques ouvriers atteignent 35 schell. par semaine; mais la moyenne n'est que de 20 schell. pour les hommes, de 12 pour les femmes, de 7 à 5 pour les enfants. « En aucun pays du continent, fait observer M. L. Reybaud, on n'est arrivé à des

Digitized by Google

proportions aussi élevées. Un ménage, avec trois enfants, en les supposant occupés, pourrait réunir 40 schell. ou 50 fr. par semaine, c'est-à-dire 2,600 fr. par an. » Il est vrai que l'on aime le bien-être et que les dépenses sont fortes; cependant l'épargne recueille une petite portion des 300 millions de salaires que paye annuellement Manchester, et les caisses d'épargne possédaient, avant la crise, près de 30 millions de francs.

Les ouvriers traitent de haut avec leurs patrons et discutent leur salaire. Depuis douze ans, ils ont obtenu une augmentation de vingt-cinq pour cent, qui est due en partie à ce qu'on a substitué, au grand avantage de tous, le travail à la tâche au travail à la journée, et à ce que les chefs des unions y ont tenu la main, car les ouvriers étaient et sont encore organisés en grandes associations, toutes préparées pour les coalitions et la lutte; ils sont parvenus ainsi à détruire le système des fournitures et du payement en nature dont certains patrons avaient fait une honteuse spéculation; ils ont aussi fait tomber la plupart des règlements de fabrique, et aujourd'hui, patrons et ouvriers, ne reconnaissent guère d'autre tutelle et d'autre lien que la loi des manufactures. Chacun se sent plus libre et conserve plus pleinement sa dignité sans que l'ordre en souffre. « L'ouvrier manque-t-il à son poste quand la machine s'ébranle, son métier est confié à un autre, et à sa rentrée il trouve sa place prise. Il attendra une vacance ou ira s'employer ailleurs. » Cette simplicité de moyens, bonne pour de très grands ateliers, serait-elle également de mise partout?

L'instruction y est plus répandue que dans la plupart des contrées; on compte un écolier sur six habitants, proportion très satisfaisante; peu à peu les certificats de complaisance donnés aux enfants qui fréquentent les fabriques disparaissent, le personnel des instituteurs s'améliore; celui des institutrices est déjà excellent. Au-dessus des écoles primaires, il y a des instituts mécaniques qui, soutenus en partie par les patrons, en partie par les ouvriers, donnent aux enfants et aux adultes des connaissances qui en font des contre-maîtres intelligents et quelquefois des inventeurs. Il y a même des colléges qui embrassent la culture des sciences et des lettres, et que fréquentent les fils d'ouvriers à côté de ceux des petits fabricants. Ce n'est certes pas là un spectacle affligeant, et, malgré des vices nombreux, des désordres honteux, cortége inséparable des grandes agglomérations, le tableau complet de la population ouvrière de Manchester n'est pas de nature à faire désespérer de la moralité des classes vouées au travail des grandes manufactures.

Ce qui est plus inquiétant, c'est la question des débouchés. Manchester déploie à ce sujet une science et une activité merveilleuses; il n'est pas d'endroit dans le monde où l'on connaisse mieux l'état et les ressources de chaque marché, où l'on soit plus tôt prêt à porter, fût-ce aux confins de la terre, la marchandise dès que la marchandise peut trouver un placement. En ce moment, la ville, et surtout l'association pour l'approvisionnement du coton, fait des efforts héroïques pour fournir à ses fabriques la matière première que l'Amérique a cessé de lui vendre; M. L. Reybaud a décrit avec soin cette admirable énergie d'une société particulière qui remue le monde entier; elle est digne de la cité qui a produit la *Ligue*, et

Digitized by Google

sans vouloir effleurer un sujet important sur lequel nous reviendrons peut être quelque jour, nous renvoyons à l'exposé si clair et si juste du savant académicien [1].

Les crises commerciales sont au nombre des maladies qui font aujourd'hui souffrir le plus cruellement nos sociétés, ou du moins qui leur arrachent les plaintes les plus amères. Mal inconnu de nos pères, dit-on, ou plutôt mal que la médecine économique n'avait pas encore dénommé, et dont les symptômes diffèrent avec le degré de civilisation ; il frappe depuis un demi-siècle avec une fréquence terrible, et ses retours réguliers semblent le classer au rang des affections chroniques ; c'est en quelque sorte la rançon dont nous payons nos richesses modernes : lourde rançon qui pèse d'autant plus que, malgré les avertissements de l'expérience, elle est toujours inattendue. Quand le mal éclate, on pousse des cris de désespoir ; chacun accuse d'abord le gouvernement, que nous avons toujours la manie de rendre responsable de la pluie et du beau temps, et qui gagne aussitôt à cette affaire autant d'ennemis qu'il y a d'intérêts froissés ; puis, avec le gouvernement, les banques, les agioteurs, tout, excepté soi-même. Bien des morts restent sur la place ; bien des blessés demeurent infirmes toute leur vie ; mais quand l'ouragan est passé, les survivants l'oublient et s'exposent avec une merveilleuse insouciance aux mêmes hasards, sans songer que l'orage va peut-être gronder encore. Est-ce bien réellement un mal chronique ? Y a-t-il des adoucissements, des remèdes ? L'Académie, toujours attentive à poser à la science les problèmes qui peuvent éclairer la pratique, a soumis la question au concours, et l'auteur vient de faire paraître l'ouvrage qu'elle a couronné l'année dernière, sur le rapport de M. Wolowski [2]. M. le docteur Cl. Juglar apporte dans l'analyse des phénomènes sociaux la précision et la méthode dont il a pris l'habitude dans l'étude du corps humain. Il ne s'égare pas dans les divagations ; il prend les faits, les constate, les rassemble, et de ce groupement sort pour le lecteur la lumière et la conviction. Oui, les crises sont bien des maladies chroniques. En France, elles ont sévi dix fois depuis le commencement du siècle ; le mal s'est étendu non-seulement sur notre pays, mais sur la riche Angleterre, et depuis la paix européenne, sur les Etats-Unis d'Amérique, enveloppant dans une même calamité toutes les nations que le commerce et le crédit ont rendues solidaires ; sur quelque point qu'il se déclare, sa contagieuse influence paralyse maintenant tous les grands marchés et apporte la ruine avec la stagnation. Sa marche d'ailleurs, décrite pas à pas par M. Juglar, n'est plus un mystère pour qui veut observer. D'année en année on voit le portefeuille des banques se gonfler, le chiffre des escomptes grossir en même temps que diminue la réserve métallique et qu'augmente la circulation des billets ; les dépôts et les comptes

[1] Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques ; compte rendu par M. Charles Vergé. (Livraisons de juillet et août 1862. Paris, Durand.)

[2] *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis*, par le docteur Clément Juglar, membre des Sociétés d'économie politique et de statistique de Paris, ouvrage couronné par l'Institut, 1 vol. Paris, Guillaumin et Ce. 1862.

Digitized by Google

courants suivre une même progression croissante. Tous les nerfs de la spéculation et du crédit semblent se tendre jusqu'au jour où cette fièvre commerciale, parvenue à son paroxysme, tombe tout à coup et fait place à l'atonie. Le portefeuille se vide, une partie des billets rentrent, le numéraire afflue dans la caisse et le mouvement des comptes courants s'arrête. Le moindre accident suffit pour produire cette révolution qu'on appelle précisément la crise. En réalité, comme le démontre avec beaucoup de justesse M. Juglar, elle n'en est que le dénoûment : c'est le marasme après une attaque de nerfs. La véritable maladie réside dans l'excès de la spéculation, dans le défaut d'équilibre entre la production et la consommation, entre les prix élevés du marché et les besoins réels des acheteurs. Cet équilibre est sans doute bien difficile à établir; quand le vent est bon et l'horizon sans nuages, la spéculation déploie ses voiles; on achète, sûr de revendre avec profit; les prix haussent et on revend encore; les entrepôts s'emplissent, la hausse qui continue sollicite toujours les acheteurs, active le travail des ateliers et appelle toutes les ressources du crédit. Mais cette hausse, dont rien ne modère l'élan, ne tarde pas à dépasser la mesure que peut atteindre la consommation qui, quelque temps patiente, finit par devenir grondeuse, puis boude et se restreint; il n'y a plus alors qu'une hausse purement factice, soutenue par la spéculation seule qui achète encore dans l'espérance d'une vente définitive qui n'aura pas lieu. La marchandise plane en quelque sorte dans le vide, en s'élevant encore quelque temps; mais une chute est inévitable, chute d'autant plus terrible que cette fausse situation se prolonge plus longtemps. Quand l'alarme a sonné, le marchand s'aperçoit avec terreur que son capital est bien au-dessous de son estimation, et que d'ailleurs il lui est impossible de réaliser de manière à faire honneur à ses engagements; ses calculs sont déroutés; pour échapper à la banqueroute, il implore le crédit, prolonge ses échéances, escompte à tout prix : c'est le moment où le portefeuille des banques s'enfle tout à coup démesurément, signe précurseur des grandes crises. Vains efforts! Il faut enfin liquider et liquider dans une situation désastreuse, avec un crédit ruiné, des marchandises dépréciées et sans acheteurs; les faillites s'accumulent et tout le mouvement commercial semble s'arrêter. Alors les banques élèvent le taux de leur escompte, palliatif utile pour leur propre salut, inefficace contre le mal lui-même, car au dernier moment la spéculation qui se débat contre la mort ne recule devant aucune condition, et quand le coup fatal est porté, il n'y a plus rien à escompter. Alors les empiriques demandent qui le cours forcé, qui la limitation des billets à émettre et même la suppression du crédit; remèdes insensés ou impuissants, car le crédit est l'âme du commerce; d'ailleurs, en temps de crise, le mal ne provient pas de l'excès des billets de banque en circulation, et quand on a besoin de numéraire pour la liquidation, le cours forcé serait un embarras de plus. M. Juglar cite des exemples concluants sur cette matière, en montrant que les crises sévissent avec la même intensité dans les pays où les banques sont régies par les lois les plus diverses, par les plus restrictives comme par les plus libérales. Certes, les conclusions franches et modestes de M. Juglar qui expose, explique et

Digitized by Google

conclut que « le développement régulier de la richesse des nations n'a pas lieu sans douleur et sans résistance, » ne plairaient guère à ces médecins qui prétendent gouverner la nature au gré de leurs ordonnances; mais l'auteur a pour lui le bon sens, et son livre, qui nous fait connaître une partie mal étudiée du mécanisme commercial des sociétés, ajoute un chapitre intéressant à la théorie des débouchés. Il renferme même un remède indirect, bien préférable à toutes les panacées; en mettant le doigt sur la plaie, il apprend à s'en défier; si jamais les lumières de l'économie politique étaient assez répandues pour que chacun pût distinguer les symptômes de la crise, spéculateurs et marchands agiraient peut-être avec un peu plus de prudence quand ils verraient monter le thermomètre de la banque.

L'auteur ne s'est occupé que des crises du XIXe siècle; ce sont, en effet, les seules qui soient véritablement commerciales et dont on puisse mathématiquement mesurer l'intensité. Mais ces resserrements subits de la richesse sont-ils donc le triste privilége des sociétés commerçantes? et en admettant qu'il en fût ainsi, aurions-nous pleinement droit de nous plaindre de subir un grand mal pour obtenir un plus grand bien? Ne nous plaignons donc pas, s'il est vrai que le mal soit ancien et le bien seul nouveau. Oui, les crises sont anciennes; elles se manifestent aujourd'hui par des faillites, mais elles se montraient jadis sous la forme cent fois plus hideuse de famines. M. Juglar a remarqué qu'elles coïncidaient presque toujours avec une mauvaise récolte, qui arrête les entreprises et oblige à exporter le numéraire; du moins, grâce à cette exportation, on a du pain, bien qu'on le paye cher et que tous n'aient pas de quoi assouvir complétement leur faim. Mais dans les cantons éloignés que le commerce ne visite pas, quand la récolte vient à manquer, la crise est bien autre : on souffre, on s'exile ou on meurt. Etudions la société moderne et corrigeons-en autant que possible les imperfections : ne la calomnions pas.

L'Académie des sciences morales et politiques accueille avec faveur les travaux de tous les savants qui, à l'étranger comme en France, travaillent à éclairer les ténèbres de la vie sociale et à donner à l'homme, par la conscience de sa destinée, une plus entière possession de lui-même. M. de Parieu l'a vivement intéressée en lui faisant connaître le consciencieux mémoire que M. Frédérick Hendricks avait lu quelques mois auparavant à la Société de statistique de Londres sur le mouvement de la population en Suède. La Suède a le privilége de tenir exactement ses registres depuis le milieu du XVIIIe siècle et de fournir une plus longue échelle de comparaison que la plupart des autres Etats de l'Europe. Nous ne pouvons donner qu'un très court aperçu des longues recherches de l'auteur. La Suède, pays de lacs et de montagnes, est encore peu peuplée; on y compte, par kilomètre carré, dix fois moins d'habitants que dans le Royaume-Uni, et ces habitants, paysans ou pêcheurs, vivent la plupart à la campagne, disséminés dans des villages qui ont moins de 300 âmes; la Suède entière renferme seulement quatre-vingt-huit bourgs dont la population soit supérieure au chiffre de 300 et cinq villes qui dépassent celui de 10,000 [1]. Il ne faut

[1] Ces cinq villes sont Stockholm, 97,952; Gothenbourg, 29,547; Nordkœping, 17,116; Malmoe, 15,808; Karlskrona, 14,513.

Digitized by Google

pourtant pas en conclure que la contrée est déshéritée de la nature et de la civilisation ; au contraire, elle doit avoir une bonne part dans l'accroissement général de la richesse, car sa petite population grandit rapidement en nombre et en santé, quoique le nombre des suicides, comme l'a fait remarquer M. de Parieu, y soit beaucoup plus élevé qu'en France. Il y a cent dix ans, elle était de 1,736,482 ; elle dépasse aujourd'hui, 3,734,240, et l'augmentation, qui n'a cessé de se manifester à chaque recensement, suit une marche à peu près progressive. La moyenne de la vie augmente aussi ; elle était au XVIIIe siècle de 34 ans environ pour les hommes et de 37 pour les femmes ; elle s'est élevée à 41 et à 46. Ce n'est pas qu'on y vive beaucoup plus vieux qu'ailleurs, car, à partir de trente ans, les chances de longévité, comparées avec l'Angleterre, sont à l'avantage de cette dernière ; mais c'est qu'on y franchit avec un peu moins de difficulté les défilés de l'enfance : les 3/20 seulement des enfants qui viennent à la vie succombent dans la première année de leur existence. Un fait remarquable, qui s'observe en Suède comme dans tous les pays, c'est que la mort frappe surtout les enfants mâles. On comprend, ou du moins on cherche à expliquer, par le volume de la tête, les couches plus pénibles, les accidents plus fréquents dont la mère est victime, peut-être même les morts-nés à la naissance d'un garçon. Mais comment se fait-il que le premier développement de l'homme soit plus laborieux que celui de la femme, et qu'un plus grand nombre de constitutions succombe durant le travail ? C'est un mystère que la médecine n'a pas encore éclairci. Au nombre des causes qui ont prolongé la vie moyenne de l'enfance en Suède, la vaccine mérite de figurer au premier rang ; il y a cent ans, la petite vérole fournissait à la mort le septième de son contingent annuel, et c'était principalement dans l'enfance qu'elle le recrutait ; aujourd'hui, sur mille décès, à peine y en a-t-il un qui ait la petite vérole pour cause. Pourquoi la Suède, qui a peu d'industrie, peu de grandes et riches plaines, un commerce assez restreint, croît-elle en population plus rapidement que d'autres contrées que le ciel semble avoir plus libéralement dotées ? Et pourquoi, quand on compare le mouvement progressif de la population dans les divers Etats de l'Europe, la France occupe-t-elle le dernier rang ? La Bavière seule, dont la population présente de singuliers phénomènes, le lui dispute parfois ainsi que le Hanovre ; la plupart des Etats gagnent 1 habitant sur 100 par année ; la France en gagne aujourd'hui 2 sur 1,000. C'est là un problème qui n'est plus de la compétence de la médecine et dont il appartient à l'économie politique de se préoccuper, sans toutefois s'alarmer outre mesure d'un effet dont les causes peuvent être si multiples et si diverses.

Un autre membre de la Société de statistique de Londres, M. Lumley, a étudié une des questions les plus difficiles du mouvement de la population, celle des naissances illégitimes ; c'est une partie de la statistique d'autant plus importante qu'elle paraît fournir la mesure la plus exacte de la moralité d'un peuple. Ne nous hâtons pas cependant de juger à première vue des chiffres ; toutes les statistiques ne sont pas faites sur le même type et les moyens d'investigation ne sont pas les mêmes partout. M. Lumley

Digitized by Google

lui-même prend soin de nous avertir qu'en Angleterre les registres de naissance ne constatent qu'imparfaitement les cas d'illégitimité, et que, les déclarations pouvant se faire six semaines après la naissance, un certain nombre d'enfants morts dans l'intervalle ne figurent pas dans les relevés. Néanmoins, l'Angleterre présente une différence si marquée avec la majorité des autres nations, qu'elle peut, à bon droit, croire que sa population est tout au moins aussi morale que celle du continent. Dans certaines parties de l'Allemagne, en Bavière et en Saxe, il y a jusqu'à 15 et 22 enfants illégitimes sur 100 naissances; la France, mieux partagée, en compte 7 à 8; mais l'Angleterre proprement dite n'en a que 6 à 7 et la proportion tend à y décroître tandis qu'elle s'accroît chez nous. Les villes surtout présentent des chiffres qui étonnent : pendant qu'à Paris plus du quart des naissances, 26 p. 100; qu'à Vienne la moitié, 51 p. 100, a lieu hors mariage, on enregistre à Londres 37 p. 100 de naissance illégitimes, 4, 5, 6, 7 au plus dans les grandes cités manufacturières et dans les ports tels que Leeds, Birmingham, Manchester, Liverpool, car la Grande-Bretagne a le singulier privilége d'accuser une dépravation plus grande dans les cantons agricoles que dans les agglomérations urbaines. L'Ecosse est surtout remarquable à cet égard; moins favorisée que l'Angleterre, elle atteint 9 p. 100, et ses comtés agricoles du nord-est s'élèvent jusqu'au chiffre de 15 p. 100. Une particularité non moins remarquable et qu'il faut signaler, tout en se gardant d'en tirer des conclusions précipitées, c'est qu'en Ecosse le nombre des naissances illégitimes dans chaque comté augmente d'une manière à peu près constante avec le niveau de l'éducation. L'auteur se demande si l'éducation, en prévenant les mariages imprévoyants, n'est pas la cause du grand nombre de naissances illégitimes. Peut-être, mais en tout cas c'est une question qui mériterait une longue et sérieuse étude.

E. LEVASSEUR.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRES. — Théâtre-Français : *Dolorès.* — Porte-Saint-Martin : *Le Bossu.* — Gymnase *Les Fous.*

Nous sommes de ces morts qui ne reviennent pas,

dit avec fierté un des personnages du nouveau drame de M. Louis Bouilhet. Le vers est très beau; mais celui qui le déclame a justement le malheur d'être un revenant. Dans la pièce on l'appelle don Pèdre de Torrès; mais ce n'est pas son vrai nom : il se nomme don Diègue, Ruy Gomez, Saint-Vallier, Bellegarde. C'est un Castillan, c'est un père; il n'aime et ne connaît que deux choses au monde, son fils et son honneur; aussi se trouve-t-il placé dans une cruelle situation, lorsque ces deux objets de sa tendresse le contraignent, en se séparant, à choisir entre la vie de l'un et le salut de l'autre. Il y a longtemps que don Diègue a fait ce choix, et sans remonter si haut, bien des jours sont passés depuis que Saint-Vallier disait au plus galant des rois :

Pas de tête plutôt qu'une souillure au front.

L'honneur traduit en rodomontades espagnoles, tel est le pivot sur lequel tourne la nouvelle pièce de M. Louis Bouilhet. La scène se passe à Tolède, dans le pays des vieilles lames. Un soldat, auquel l'acteur qui le représente donne une bien triste figure, s'éprend tout à coup de la perle de Tolède, la marquise Laura, une franche coquette. Cette marquise fait tourner toutes les têtes, et celle du marquis d'Avila, si bien que le soldat dont nous parlons, en devenant amoureux d'elle, va nécessairement rencontrer ce rival sur son chemin; mais don Fernand de Torrès ne s'effraye pas de si peu; pour les beaux yeux de Laura il couperait en quatre tous les d'Avila du monde. La vaillance de Fernand nous réjouit; mais nous sommes moins contents de sa fidélité; car, avant de connaître la marquise, il aimait une pauvre fille appelée Dolorès, à laquelle il avait promis monts, merveilles et mariage; et nous trouvons qu'il renonce un peu vite à cette orpheline de son cœur. Il est vrai qu'il ne sait pas où elle est passée, ce qui l'excuse un peu. D'ailleurs, la nouvelle passion qu'il éprouve est un de ces orages auxquels les Castillans ne résistent pas; Fernand, du premier coup, se sent perdu, et quand la marquise paraît s'étonner de ce feu si prompt, il lui explique naturellement son cas :

Digitized by Google

Que parlez-vous du temps ? Je vous connais, madame,
Du jour où quelque chose a frémi dans mon âme,
Depuis que tout enfant j'ai rêvé dans les bois,
Depuis que les oiseaux ont de charmantes voix,
Depuis que j'aime aux cieux la splendeur des étoiles
Car le songe indécis m'est apparu sans voiles,
Et Dieu permet enfin que je retrouve en vous
Tout ce qu'il a fait grand, irrésistible et doux.
Qu'un ennui vous accable ou qu'un espoir vous vienne,
Votre âme a désormais son écho dans la mienne,
Et le sort nous attache avec tant de rigueur
Qu'une ombre sur vos yeux fait la nuit dans mon cœur.

Nous n'avons pas, s'il faut le dire, pour ce joli couplet, plus d'admiration qu'il ne faut. Fernand de Torrès a fait comme son père, il a changé son nom, il s'appelle maintenant Hernani, Didier, Ruy-Blas, et de temps en temps, il y a même de l'Antony dans son affaire. Ces déclarations romantiques, dont pas une n'oublierait de mettre ensemble les bois, les oiseaux, les rayons, les échos, les étoiles, nous laissent froids aujourd'hui, et nous n'aimons plus les Castillans si rêveurs. Il est bien malheureux pour M. Louis Bouilhet que Victor Hugo ait existé avant lui.

Pendant que Fernand de Torrès, devenu soldat aux gardes, consacre ses loisirs à suivre tous les pas de la marquise, voici qu'un nouvel astre se lève sur Tolède. Mme d'Avila, la respectable tante du d'Avila dont Fernand est jaloux, a recueilli dans sa maison une timide et modeste orpheline, qu'elle présente peu à peu au public, et qui regarde tout le monde en dessous, avec ses grands yeux d'aspirante au ciel. On la voit, et on l'aime (elle est si belle!), et l'on n'est pas fâché de jouer un bon tour à la marquise Laura, en ramenant vers l'inconnue les hommages qu'on lui rendait. La marquise se trouve bientôt seule, en effet, réduite à son époux, le plus affreux des hommes, un jaloux, un avare, et peut-être quelque chose de pis.

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps *lui* retracer quelque ombre;

d'Avila lui-même, d'Avila, le rival de Fernand, le préféré de Laura, d'Avila s'empresse aux autels de Baal, et s'en va donner des sérénades sous les fenêtres de qui? de Dolorès; c'est vous qui l'avez nommée. On sourit sans trop de peine à cette désertion et à la solitude qui se fait tout à coup autour de la marquise. C'est une vilaine femme, et elle l'a bien mérité. Ecoutez plutôt ce qu'en dit M. Louis Bouilhet :

Dona Laura toujours! dona Laura sans cesse!
Le soleil, aujourd'hui, dans ses yeux a passé;
Vous marchez à tâtons quand son voile est baissé;
Son accueil vous grandit, son dédain vous écrase,
Son nom, comme un grelot, sonne dans chaque phrase!
Et vous jetez au vent des injures tout bas,
Quand il ose effacer l'empreinte de ses pas :
.....
Seulement, la nature, à ne vous point mentir,
Devant un tel chef-d'œuvre a dû se repentir,

Digitized by Google

Et, voulant parmi vous l'attacher à la terre,
De quelques bons défauts lesta son caractère;
De là cet équilibre, admirable en effet,
Entre son corps superbe et son esprit mal fait.
Une âme venimeuse à son esprit s'enlace;
Ses yeux seraient trop doux sans l'orgueil qui les glace,
Et Dieu, qui veille encor sur notre humanité,
Au devant de son charme a mis sa vanité!....

Cette vanité souffre cruellement du triomphe involontaire de Dolorès; mais la marquise est bien vengée, puisqu'en perdant tous les cœurs qui soupiraient naguère après elle, elle a conquis le seul que Dolorès réclame, c'est-à-dire celui de Fernand. La pauvre enfant ne peut pas croire que son fiancé l'ait abandonnée. En vain la tante d'Avila lui fait-elle entendre que les soldats du roi sont parfois inconstants, elle répond avec une confiance naïve :

..... S'il pense à moi, qu'importe!
Je le connais, madame : il hésite, étonné,
Devant l'éclat nouveau que vous m'avez donné;
Il craint que ce bonheur ne m'ait tourné la tête;
Il ne voudrait jamais, tant son cœur est honnête,
Jeter dans la balance où flottent mes destins
Le poids inattendu des souvenirs lointains;
Il me veut forte et libre à cet instant suprême!
Car celle à qui sa voix murmura : « Je vous aime!.... »
Était humble, madame, et pauvre comme lui!
Dès qu'il a vu sur moi vos bontés se répandre,
Il n'est pas revenu : c'est à moi de l'attendre!....

Elle attendra longtemps! Fernand se figure que d'Avila est toujours amoureux de la marquise, et lui cherche une querelle d'Espagnol qui ressemble à une querelle d'Allemand. Ils vont se battre, on les sépare, et ils conviennent de ne se battre que le lendemain matin. Ils ont soif du sang l'un de l'autre; mais c'est trop d'une nuit entre la coupe et les lèvres; le destin a décidé qu'ils ne se battront point. Fernand, resté seul sur une place de Tolède, voit venir à lui la marquise et lui donne à entendre que s'il doit mourir demain, c'est bien le moins qu'elle lui permette d'aller chez elle ce soir. L'argument est fort; cependant la marquise résiste, Fernand la suit, minuit sonne, une ombre passe : c'est Dolorès, elle a tout vu, tout entendu; elle sait maintenant ce qu'il faut croire de la fidélité castillane : on serait fixé à moins.

Nous sommes au troisième acte. Ici, la pièce devrait changer de nom et s'appeler *Gaëtana*. Le marquis d'Avila a été assassiné pendant la nuit, et on accuse Fernand de l'avoir tué. Pourquoi Fernand? c'est, dit le peuple, que quand on est convenu de croiser l'épée avec un homme, on peut être tenté préalablement de lui plonger un poignard dans le dos. Voilà donc Fernand arrêté et emprisonné dans le palais même du roi. Ses amis, ses camarades refusent d'abord de le croire coupable et le pressent de se disculper. Plutôt mourir! Pour se disculper, Fernand serait obligé de dire où il a passé cette nuit fatale, et l'alibi serait trop compromettant pour la

Digitized by Google

marquise; il refuse net de s'expliquer et se voit abandonné de ses derniers défenseurs.

Partez, cœurs chancelants dont la foi n'est qu'un leurre!
Votre désertion ne vaut pas qu'on en pleure!
Je pourrai bien sans vous me coucher au cercueil;
L'ami qui m'est resté s'appelle mon orgueil!

Il essaie de se prouver à lui-même que cet orgueil lui suffit, lorsque son père arrive. Don Pedro de Torrès et don Fernand de Torrès sont en présence, l'un apostrophant l'autre sur le mode romantique :

Vous avez eu de moi deux choses : digne ou non,
La vie avec mon sang, l'honneur avec mon nom.
De ces deux choses-là, les plus chères au monde,
La première se donne, on prête la seconde!
Or, s'il vous semble bon de livrer au hasard
Vos jours dont j'ai besoin peut-être, moi, vieillard,
Cela vous appartient, vous en êtes le maître;
Mais le droit qu'à mon fils je ne puis reconnaître,
C'est de jeter aux chiens avec sécurité
Un nom dont il doit compte à ceux qui l'ont porté.
Ce nom-là, malgré vous, par respect pour leur cendre,
En souvenir des vieux..... je saurai le défendre,
Afin qu'il passe intact aux fils que vous aurez.
Et s'il finit à vous, comme vous l'assurez,
Quelque sombre avenir que le ciel vous assigne,
Vous lui devez encore un tombeau qui soit digne,
Un monument sans tache, où nul passant, demain,
Ne lance avec mépris les pierres du chemin!

Voilà pourquoi don Pèdre, qui a tout deviné, se sent un peu d'envie d'en trahir quelque chose. Don Pèdre est dans le vrai; car la marquise Laura n'est pas digne qu'on lui sacrifie l'honneur d'une antique maison. Le penchant qu'elle a eu pour Fernand n'était qu'un dépit contre d'Avila, et ne mérite pas tant de retour. Cependant, cette femme de marbre s'émeut plus qu'à l'ordinaire en entendant parler de ce qui est arrivé au pauvre garçon, de son prétendu crime et de sa véritable condamnation. Elle vient dans le palais voir ce qui s'y passe, et se rencontre face à face avec le vieux don Pèdre qui la prie d'aviser aux moyens de sauver Fernand, et lui propose d'aller tout déclarer à la reine. Si Fernand était encore là, il protesterait sans doute contre le moyen imaginé par son père, lui qui s'écriait si fièrement tout à l'heure :

— Non, non, ma loyauté n'a point de compte à rendre;
J'obéis à des lois qu'ils ne sauraient comprendre,
Et je ne voudrais pas, moi qui connais mon sort,
Descendre à leur niveau des hauteurs de ma mort!
Sois tranquille, ange aimé! Ne craignez rien, madame
La peur n'arrive plus où j'ai placé mon âme!
O honte! être à ce point misérable et sans cœur,
De racheter mes jours au prix de son honneur!
Pour qu'on ne verse pas mon sang, faire à sa joue
Monter le sien! Jamais! — Condamné qu'on bafoue,
J'irai, la corde aux mains, vers l'échafaud tout noir;
Et te pressant au pied, peuple, tu pourras voir

Digitized by Google

Tomber plutôt sanglante, impassible et farouche,
Ma tête de mon corps — que son nom de ma bouche !

Et quand un jour, bien loin de ces temps engloutis,
Vous songerez, madame, à ceux qui sont partis,
Si quelque souvenir de moi vient à renaître,
Vous ne rougirez pas..... vous pleurerez peut-être !

Mais Fernand est sorti, et don Pèdre peut user de toute son influence sur la marquise. Laura se laisse enfin attendrir par les pleurs et les supplications du vieillard, elle consent au terrible aveu qu'on réclame de son dévouement, elle ira se jeter aux pieds de la reine..... Mais voici bien un autre coup de théâtre. Dolorès paraît, et somme sa rivale de sauver Fernand.

Si vous me l'avez pris, ne me le tuez pas.

La pauvrette a pris le plus court chemin pour le perdre. En effet, la marquise ne sachant pas que Dolorès a tout vu de ses yeux, se croit trahie déjà par le père ou par le fils, et les accuse d'ourdir une conspiration contre elle, en un mot, de tramer sa perte, en chargeant cette enfant de la délation pendant qu'ils se réservent pour eux-mêmes les bénéfices du silence. Dès lors, elle revient sur le mouvement de générosité qu'elle avait eu, et sort en maudissant tous ces espions et tous ces traîtres. Dolorès, dans sa conscience naïve, juge qu'il n'est pas nécessaire de courir après elle, que toute cette discussion diplomatique sur l'honneur n'aboutira qu'à perdre Fernand, et que son devoir à elle, devoir bien plus simple et bien moins subtil que tous leurs sophismes, lui ordonne d'aller tout bonnement dire à la police ce qu'elle a vu. C'est aussi notre avis ; mais don Pèdre n'est pas pour rien de la souche des Ruy Gomez ; il recommence un discours pour lui prouver qu'elle doit laisser mourir son amant :

..... C'est assez ! Sur mon âme,
J'ai pleuré tout à l'heure aux pieds de cette femme,
Et, dans mon cœur si dur par vous-même accusé,
Trouvé tant de sanglots que je l'ai cru brisé.
Or, bien que le succès ait trompé mon envie,
Cette femme, après tout, ne lui prend que la vie ;
Mon estime lui reste ; et le supplice est peu
Pour qui meurt innocent entre son père et Dieu !
Mais ce que je défends en gardant cette porte,
Ce que je ne veux pas qu'un mot de vous emporte,
C'est l'honneur de mon nom que nul ne doit flétrir.
Grâce ! épargnez sa gloire et laissez-le mourir !
La foule, ce troupeau conduit par l'apparence,
Pourra croire à son crime en voyant sa souffrance.
Mais tous ceux que le ciel a fait naître moins bas,
Aux rayons de ses yeux ne s'y tromperont pas !

Tous ces vers sont pleins de traits à la Corneille, avec des ornements dans le goût de Victor Hugo ; mais je ne crois pas pour ma part qu'ils soient propres à convaincre Dolorès. Un mot du cœur, au lieu de toute cette orgueilleuse fumée du cerveau, porterait beaucoup plus loin, et la consolerait mieux de ce qu'elle redoute, en l'y préparant. Mais il est convenu qu

Digitized by Google

nous avons affaire à des héros plus grands que nature, et que nous déclamons. Dolorès, voyant qu'il n'y a rien à tirer de don Pèdre ni de Laura, s'habitue à ne compter que sur elle-même, et conçoit une grande idée qu'elle met aussitôt à exécution. Vous devinez bien de quoi il s'agit : chacun dans la salle appelait de tous ses vœux l'idée de Dolorès et lui soufflait cette résolution. Au moment où Fernand marche au supplice, elle s'élance dans le cabinet du roi et s'écrie : « Fernand est innocent, il était chez moi à l'heure du crime. » Et voilà une fille déshonorée. La vérité est qu'il faut être aveugle comme un roi pour ne pas comprendre qu'elle ment, et pour accepter sa confession. Fernand du moins n'en subira pas la honte. Confondu de tant d'héroïsme, et transporté par un besoin d'émulation, il se jette à son tour aux pieds du monarque : « Sire, ne l'écoutez pas, elle ment, elle a menti, c'est une folle : »

Je suis un assassin, j'ai tué le marquis.

Et personne ne le croit; personne d'ailleurs n'avait cru Dolorès. On voit bien qu'il y a là quelque chose qui n'est pas naturel. La police finit par où elle aurait dû commencer, et découvre l'assassin véritable du marquis d'Avila qui n'est autre qu'un bandit payé par le mari de la marquise Laura. Ce mari est un drôle qui fait un grand cas des sbires et des coupe-jarrets, et qui en compte un certain nombre à son service.

Les spectateurs de l'orchestre, gens sceptiques, en admirant comment se dénouait toute cette intrigue, se sont mis à déprécier le dévouement de Dolorès et à dire nettement qu'elle avait fait une bonne affaire. Il semble en effet que tant d'héroïsme l'a justement conduite où elle voulait arriver, et qu'une réparation bien méritée va combler tous ses désirs. Il faut savoir gré à M. Louis Bouilhet d'avoir prévu cette bienveillante objection du public parisien, et de l'avoir déjouée par un habile stratagème. Dolorès pour se donner du cœur, et ne pas laisser aux Français le droit de suspecter son sacrifice, s'était d'abord empoisonnée.

Avez-vous pu penser qu'on fait ces choses-là
Avant.....

avant d'avoir pris un peu d'arsenic ou de laudanum? Je trouve que cet empoisonnement est très motivé et devient une des belles choses de la pièce, car sans l'arsenic, l'héroïsme était trop facile, et sa récompense lui était trop naturellement préparée. Il n'y a pas une grisette qui n'eût imité Dolorès, moins le laudanum. Le fait est que l'oublieux Fernand se sent tout flamme en présence de la ruse imaginée par Dolorès pour le sauver, et lui propose de reconnaître tant de grandeur d'âme en l'épousant tout de suite. Quelle pauvreté si elle disait oui; mais elle répond : Je meurs, et ce dénoûment donne plus de relief à la pièce que toutes les *dondièguerie*s de l'acte précédent. Fernand la voyant qui meurt en effet, saisit l'épée d'un voisin, il se la plonge au travers du corps, en prononçant ce vers :

Venez donc maintenant m'empêcher de mourir !

M. Guichard, qui joue ce rôle, devrait bien faire un peu attention qu'on

Digitized by Google

se frappe ordinairement à gauche, vers le cœur. Il se frappe à droite, tout à fait de biais et obliquement. Pour sûr, il rencontrera une côte! C'est un homme qui n'a jamais su se tuer.

Après une analyse aussi complète, et, qu'on nous permette de le dire, aussi sincère, nous pouvons croire que le défaut capital de cette *Dolorès* aura sauté aux yeux; c'est une pièce surannée, vieille d'idées, vieille d'intrigue, et quelquefois même vieille de style. La mode est passée d'enter du Victor Hugo sur du Corneille, et de réveiller ces colosses espagnols qui dorment depuis si longtemps chez Lope de Vega et dans le *Romancero*. Nous espérions que ce *vieil honneur*, élevé à l'état de préjugé gigantesque, avait été enterré décidément avec ces fameuses *Funérailles* de M. Vacquerie. L'épée du Cid est bien rouillée, et la jument de Roland est morte. Il faut avoir un grand courage pour oser encore maintenant ceindre l'une et enfourcher l'autre; mais ce courage n'a pas porté bonheur à M. Louis Bouilhet. Nous comprenons aujourd'hui toutes les extravagances, excepté celles de l'orgueil, sur laquelle repose son drame héroïque, et notre esprit s'est fermé aux Iliades castillanes.

Heureusement, M. Louis Bouilhet, mieux inspiré autrefois dans *Madame de Montarcy* et dans *Hélène Peyron*, conserve une précieuse qualité qui sauve tout: il écrit, ou du moins, il sait faire de beaux vers. Les deux premiers actes de *Dolorès* seraient d'une incomparable longueur, et produiraient, je le crains, beaucoup d'ennui si l'étincelante poésie de l'auteur ne faisait diversion. Le troisième acte est monté sur un autre ton; c'est pour lui que la pièce a été inventée; c'est là que M. Bouilhet a réuni tous les éclats de cette fierté chevaleresque, ou plutôt de cet honneur excessif sur lequel il a bâti son drame. Cet acte a produit l'effet d'une véritable machine électrique, d'une batterie d'orgueil condensé; c'est la bouteille de Leyde de l'honneur; et nous sommes toujours dupes de ces fiertés retentissantes. L'acte est d'ailleurs bien conçu et bien exécuté, sans surprises et sans coups de théâtre; un souffle de poésie suffit à le porter, et il est certain que M. Louis Bouilhet n'a jamais rien écrit de plus fort.

Quoique ce style entraînant ne soit pas personnel, et brille quelquefois d'un éclat emprunté, on doit applaudir à cette puissante imitation, si adroite et si soutenue qu'elle semble moins cherchée que rencontrée, et devient presque originale, au point qu'on est tenté de se dire: Quel maître eût fait cet élève, si le maître n'existait point? Dans tous les cas, on peut espérer qu'un écrivain, qui sait se pénétrer si profondément d'un style étranger, parviendra à se le rendre propre, et à y greffer sa personnalité. Déjà M. Bouilhet, dans quelques tirades, est presque arrivé à une simplicité mâle, qui ne semble avoir traversé les excès du romantisme que pour se reposer, plus forte et plus libre, dans les souvenirs vivifiants du grand siècle. Voici, pour clore des citations qui ne peuvent qu'être favorables à l'auteur, un discours qui rappelle de loin celui de don Diègue au roi d'Espagne et du vieil Horace à Tullus.

Sire, on vous a vu joindre, en ce jour plein d'effroi,
L'indulgence d'un père à l'équité d'un roi;
Si bien qu'au souvenir du procès qu'on va clore,

Digitized by Google

Les peuples en tremblant vous béniront encore.
Dieu donne de longs jours à Votre Majesté !
Ce jugement est bon ; j'ai moi-même douté
Quand je ne savais pas de quelle violence
Est l'obstacle inconnu qui l'oblige au silence.
Frappez ! il est à vous, dans la guerre ou la paix,
Ce sang qu'on va bientôt répandre à flots épais !
Nous nous consolerons en nous rappelant, sire,
Qu'il coule utile encore au bien de votre empire,
Et que ce sang versé pour les lois de l'Etat
Vous sert sur l'échafaud comme au champ du combat !
Quand il aura payé devant toute la terre
Son silence rebelle, encor qu'involontaire ;
Quand le vieillard aussi dont cet homme était né
Dormira dans la mort par sa chute entraîné,
Un jour, Dieu sait le terme ! après vos hécatombes,
La vérité poindra comme une fleur des tombes,
Et par l'ordre du ciel fera connaître à tous
Qu'il était digne encor de son père et de vous.

En résumé, il faut dire à M. Louis Bouillhet une vérité fâcheuse : c'est qu'il est placé dans une impasse ; son vers gothique l'oblige à traiter des sujets surannés, car s'il en sort pour aborder, comme dans *Hélène Peyron*, pour traiter les sujets contemporains, on accusera toujours son style d'être en arrière sur ses pièces et de faire anachronisme.

Nous sommes en retard avec le Gymnase et *les Fous* de M. Edouard Plouvier ; mais, s'il n'y a pas trop de billets donnés parmi les personnes qui se pressent tous les soirs aux abords du théâtre, il faut croire que cette pièce, à peu près tombée dans l'origine, obtient en ce moment un retour de succès qu'on n'avait point prévu. A la simple annonce de ce titre attrayant, nous nous rappelions une chanson autrefois célèbre que Béranger a aussi intitulée *les Fous*, et nous nous demandions si M. Edouard Plouvier avait eu l'audace de s'inspirer d'un poète que nos grands critiques se sont plu à discréditer :

Qui découvrit le nouveau monde ?
Un fou qu'on raillait en tout lieu.
Sur la croix que son sang inonde,
Un fou qui meurt nous lègue un Dieu.
Si demain oubliant d'éclore,
Le jour manquait, eh bien, demain,
Quelque fou trouverait encore
Un flambeau pour le genre humain.

Piètres vers, n'est-il pas vrai ? Ils ont presque la précision de la prose : Quel crime ! Les amateurs du vague ne leur pardonneront jamais cette netteté dans l'énergie. M. Glaize s'en est pourtant inspiré pour faire un beau tableau, et M. Plouvier aurait pu s'en souvenir pour faire une bonne pièce. Mais ce dernier n'a pris conseil que de lui-même, et ses fous sont simplement des caricatures empruntées à la vie parisienne. O Gavarni ! où êtes-vous ? Il eût fallu votre crayon pour peindre ce M. d'Andimion, *un polisson sexagénaire*, comme on a si bien dit ; un M. Hector de Pontvieux, vieillard de vingt-cinq ans plein de rides sur le front et dans l'âme, caduc

Digitized by Google

adolescent gâté jusqu'à la moelle ; M. Féréol, un agioteur qui ne daigne pas envoyer une *différence* à sa mère mourant de faim dans un grenier ; et M. Mathieu, et M. Kant, faux bonshommes et vrais escrocs ; enfin, M. de Saint-Pol, un abruti désespéré *qui s'absinthe* par amour. C'est dans cette bande que se fourvoie le jeune Gilbert d'Armeroy, qui cherche à se lancer et qui se lance. Il y rencontre une certaine Esther Gordiani, lorette renforcée, amie des vieillards, captatrice de testaments, si vieille et si usée qu'il faudrait la renvoyer à Juvénal, vraie chauve-souris de l'amour qui voltige sur des tombeaux. C'est elle qui a perdu Saint-Pol et c'est elle qui voudrait perdre Gilbert. Ce jeune homme ne demanderait pas mieux que de se laisser faire s'il ne lui tombait tout exprès du ciel une cousine pour le sauver. Il l'épouse et se convertit, à la grande satisfaction du public, qui applaudit une fois de plus à tous les effets heureux qu'un mariage peut produire. Telle est en gros l'analyse de la pièce ; il faudrait cent langues et cent voix pour la faire en détail : ce n'est ni un tableau ni une trame, mais une suite de scènes qui défilent sans lien comme un panorama. Quelques-unes se détachent et font saillie ; la plus remarquable est celle où Saint-Pol, devenu décidément fou, s'est échappé du Charenton de Bruxelles pour venir retrouver ses anciennes connaissances. L'inspecteur d'aliénés, chargé de le poursuivre, tombe dans la maison où il est et ne le reconnait plus parmi tant d'autres qui sont aussi fous que lui, cerveaux timbrés dont la fêlure est différente mais dont le son est le même. Est-ce celui-ci, est-ce celui-là ? Rendez-moi mon fou, s'il vous plaît ; c'est à devenir fou soi-même.

Assurément, il y a dans cette unique scène l'étoffe de toute une comédie philosophique ou plutôt d'une amère satire, telle que M. Barrière sait les comprendre et M. Sardou les exécuter. Mais ainsi jeté, mal amené, mal cousu, ce lambeau fait tache ; il étonne plus qu'il n'émeut ; on n'attendait point ce coup de théâtre qui part comme un pétard dans une chambre vide. L'imprévu tient sa place dans une comédie et y joue son rôle à condition de ne pas l'envahir, car l'humour trop prodigué distrait l'esprit du spectateur et l'empêche de voir où est la pièce, comme les feux de tirailleurs masquent la vraie place du combat. Le succès de la soirée a été pour M. Lesueur qui boit de l'absinthe. C'est à dégoûter pour jamais de ce poison vert et du *delirium tremens* qu'il engendre.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur *le Bossu* de la Porte-Saint-Martin. Les grands coups d'épée de Buridan-Lagardère, c'est-à-dire de M. Mélingue ne sont pas notre affaire. Le roman a eu du succès et le drame en aura encore davantage. Il n'y a rien de tel pour plaire aux gens que d'embrocher sept ou huit adversaires à la fois. Ces exploits, qui rappellent ceux de Robert le Fort contre les Normands, font pâmer d'aise le public batailleur de la Porte-Saint-Martin. M. Paul Féval les raconte à merveille, et M. Mélingue les exécute encore mieux. Admirable en capitaine, plus admirable encore en bossu, il ne lui manquait plus que d'être artiste. Il l'est, sculpteur du moins, comme on l'a bien vu dans *Benvenuto Cellini*. Nous connaissons des gens qui lui attribuent la fontaine Saint-Michel. A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

29 septembre 1862.

C'est Talleyrand qui aurait dit : la langue est donnée à l'homme pour masquer le cerveau, ou la parole pour cacher la pensée. D'aucuns parodient aujourd'hui ce mot profond, en affirmant que la publicité officielle a pour but de *désinformer* le public. La définition est donnée à propos des documents publiés dans le *Moniteur* de jeudi dernier. Rarement des actes nets, si précis dans leur langage ont laissé, ou plutôt ont jeté le public dans une pareille indécision. Depuis quatre jours, la presse française et étrangère fait des efforts héroïques pour voir clair dans la question romaine, que la feuille officielle vient d'inonder de flots de clarté ; l'Europe se creuse la tête pour deviner le sens, la portée de la gracieuse surprise que le *Moniteur* a daigné lui faire. Les amis et les adversaires de l'unité italienne essayent de la commenter dans le sens de leurs vœux ; mais la tentative est étrangement timide ; au ton faible et hésitant sur lequel se débitent les commentaires contradictoires, on s'aperçoit combien peu leurs auteurs se sentent sûrs d'être dans le vrai. Les partisans du pouvoir temporel invoquent la netteté avec laquelle s'énonce le désir de l'Empereur de conserver au pape la souveraineté de Rome ; les partisans du royaume d'Italie estiment que le bon vouloir de l'Empereur envers le pape et l'inanité de ses efforts de conciliation ne sont constatés à la face de l'Europe que pour gitimer l'abandon d'une politique aussi fatalement stérile ; les premiers s en tiennent de préférence au contenu des documents ; les seconds arguent plutôt de leur publication dans le moment actuel. Les raisons, les indices de fait à l'appui de l'une et de l'autre appréciation paraissent se balancer, et l'opinion se demande, aussi perplexe que jamais : restons-nous à Rome usqu'à nouvel ordre, ou sommes-nous sur le point de retirer notre garnison? La publication du *Moniteur* réplique-t-elle aux refus du cardinal Antonelli ou à la note récente du général Durando? Puisque ce fameux Quelqu'un — il s'appelle tout le monde — à qui le XVIIIe siècle attribuait plus d'esprit qu'à Voltaire, avoue son impuissance à résoudre cette énigme, nous pouvons bien confesser que nous n'en savons pas plus long que lui.

Nous nous garderons donc de tirer du *Moniteur* de jeudi dernier une conclusion quelconque sur l'état actuel de la question romaine. La lettre de l'Empereur (du 20 mai), la dépêche de M. Thouvenel (du 30 mai) et

Digitized by Google

la relation de M. le marquis de La Valette (du 24 juin) n'en sont pas moins des documents très précieux, dont la publication ne saurait être accueillie avec une reconnaissance trop empressée; la vive lumière qu'ils versent sur un passé récent ne manque pas de jeter quelques reflets de nature à éclairer le prochain avenir. L'élévation des idées, la netteté des vues, la précision et la franchise du langage, qui caractérisent toutes les manifestations de la pensée impériale, se retrouvent dans la lettre du 20 mai, avec un grand éclat. Nulle part les difficultés de la question italienne, les embarras résultant de l'apparente incompatibilité entre les aspirations de l'Italie qui veut avancer et les tendances de la papauté qui ne veut pas reculer; la volonté de l'Empereur de concilier, par l'entente entre Rome et Turin, l'intérêt de la liberté avec ce qu'il regarde comme l'intérêt de la foi, n'ont été exposés dans un langage plus ferme et plus modéré, d'une façon plus convaincante. Mais jamais non plus, ni l'Empereur, ni les organes accrédités de sa pensée, n'ont si nettement établi l'*indéfaisabilité* — qu'on nous passe le mot — de ce qui depuis deux ans a été réalisé en Italie : c'est, pour ainsi dire, un axiome que l'Empereur regarde comme étant hors de débat, au-dessus de toute contestation. Quelque ardent que soit son désir de sauvegarder « les droits d'un pouvoir qui dure depuis dix siècles, » la conservation ne doit s'étendre que sur ce que les événements accomplis depuis Villafranca ont laissé debout de ce pouvoir; la reconnaissance du fait accompli servira de base à toute tentative d'accommodement entre la cour de Rome et le royaume d'Italie. Il s'agit d'avancer et non de reculer, de consolider et non d'ébranler la constitution de l'unité italienne. L'Empereur écarte ainsi péremptoirement les prétendues solutions mises en avant par une nouvelle feuille du soir, et dont le point de départ serait le renversement de l'œuvre édifiée par les efforts des 22 millions d'Italiens qui saluent en Victor-Emmanuel le souverain de leur choix. Non, ce que l'Italie a fait, ce que l'Europe a reconnu, reste fait : telle est la résolution manifeste de la France. Ce n'est pas peu de chose, à notre sens. Si le meilleur moyen d'obtenir des conquêtes nouvelles consiste à bien assurer les conquêtes anciennes; si, pour avancer avec fermeté et succès, rien n'est plus efficace que la consolidation du point de départ, on peut dire que l'Italie se trouve dans d'excellentes conditions pour envisager l'avenir avec confiance. La lettre du 20 mai n'eût-elle aucune autre portée, l'Italie aurait le droit de la saluer comme un événement heureux.

Voilà donc ce qui est acquis plus que jamais : l'Italie est faite et ne doit pas être défaite; le concours de l'Empereur ne saurait être donné à ceux, parmi les amis du pape, qui rêvent une restauration ou une restitution, quelque modeste qu'elle soit. Est-ce à dire qu'au prix de la renonciation aux territoires perdus la France se charge d'assurer au Saint-Père la possession de ce qui lui reste? que, par le maintien indéfini de l'occupation, la France aidera à maintenir une partie de l'Italie dans une « immobilité et une oppression éternelles? » Aucunement. L'Empereur s'appliquerait à obtenir du royaume d'Italie la reconnaissance des « Etats de l'Eglise et de la délimitation convenue; » mais il faudrait que le pouvoir du pape,

Digitized by Google

dans le domaine qui lui est laissé, fût « accepté *librement* par ses sujets. » Autrement dit : quand la situation extérieure concernant les rapports entre Rome et Turin aura été rendue correcte par l'adhésion du pape aux faits accomplis, on ramènera la situation intérieure aussi à l'état normal. Ni Napoléon III, ni Victor-Emmanuel, ni M. Thouvenel, ni M. Rattazzi, ne devront s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats de l'Eglise. Redevenu souverain indépendant, le pape est laissé en champ clos avec ses sujets ; il a toute la latitude possible pour se faire accepter, pour se faire adorer par eux. S'il n'y réussissait pas, il n'aurait à s'en prendre qu'à lui seul ; personne autre ne saurait être responsable des conséquences éventuelles de cette non-réussite.

Ce plan, esquissé à larges traits dans la lettre de l'Empereur, se trouve développé avec plus de détails dans les dépêches de M. Thouvenel et de M. le marquis de La Vallette. Tout le monde a lu ces deux documents également remarquables ; tout le monde a applaudi à la bienveillance pleine de ménagements avec laquelle les deux confidents de la pensée intime de l'Empereur cherchent à la faire agréer au cardinal Antonelli ; à la générosité avec laquelle l'Empereur offre le concours financier de la France pour rendre au pape aussi peu onéreux que possible l'amoindrissement territorial de sa souveraineté. On peut discuter les particularités de ce plan ; on peut différer d'avis sur les conséquences immédiates ou lointaines qu'entraînerait sa réalisation ; mais il est un point sur lequel il ne peut y avoir chez les esprits non prévenus qu'une seule opinion ; ce point, le voici : la proposition impériale est parfaitement *correcte*. Ni la foi, ni la liberté, ni le droit politique intérieur, ni le droit des gens ne sauraient y trouver prise sérieuse à la critique. Cela est manifeste à ce point que le gouvernement français paraît avoir jugé superflu de s'assurer de l'adhésion du ministère italien ; elle ne saurait être un instant douteuse. Retirer de Rome les troupes étrangères, laisser le pape maître de s'entendre avec ses sujets, mettre les Romains en mesure de préparer librement leur avenir : quel est, parmi ces trois points où se résumerait la situation redevenue normale à l'intérieur, celui contre lequel le gouvernement national et libéral de Victor-Emmanuel pourrait faire des objections fondées ? Nous sommes, pour notre part, intimement convaincu qu'il s'empresserait d'y souscrire ; il aurait mille fois raison de le faire. Mais le gouvernement papal refuse d'adhérer à ces propositions d'arrangement, et M. le marquis de La Vallette condense le résultat de quatre longues conférences par lui consacrées à convertir le cardinal Antonelli aux propositions de l'Empereur dans ces quelques lignes très expressives : « Lorsque la France, il y a six mois à peine, a invité le Saint-Père à s'entendre avec elle, en principe et sans en fixer les bases, sur une transaction destinée à assurer son indépendance, ses ouvertures ont été repoussées par une fin de non-recevoir absolue. Sa sollicitude ne s'est point lassée. Le gouvernement de l'Empereur vient de formuler et de soumettre au Saint-Siége les propositions les plus explicites. Chargé de les transmettre, je constate, avec le même regret, qu'elles ont eu le même sort. » Les indiscrétions du *Moniteur* s'arrêtent sur cette expression de « regret. » La grande préoccupation

Digitized by Google

du public, maintenant, est de savoir si ce regret doit aboutir à ses conséquences logiques, l'abandon de tentatives frappées de stérilité absolue, ou si l'Empereur n'en voudra pas moins persévérer dans ses généreux efforts de conciliation?

Nous l'avons dit : nous ne nous croyons ni plus sagaces, ni mieux informés que le public, et n'osons pas plus que nos confrères conclure dans un sens précis. Mais nous n'en sommes pas trop en peine ; il nous semble que la question a moins d'importance qu'on ne lui en attribue généralement. Les probabilités sont incontestablement en faveur de ceux qui interprètent les publications du 25 septembre dans un esprit favorable à une prompte solution de la question romaine. Quand l'Empereur blâme, en termes où la modération de la forme ne relève que mieux l'énergie de la pensée, le tort que le *non possumus* romain cause à la foi et à la liberté, le trouble qu'il porte et entretient dans le monde religieux aussi bien que dans le monde politique, en Italie non moins qu'ailleurs ; quand l'Empereur déclare qu'il y a « urgence à ce que la question romaine reçoive une solution définitive » ; quand M. Thouvenel avertit la cour de Rome que si le gouvernement impérial « acquérait malheureusement la certitude que ses efforts pour décider le Saint-Père à accepter une transaction fussent désormais devenus inutiles, il lui faudrait..... aviser à sortir lui-même d'une situation, qui, en se prolongeant au delà d'un certain terme, fausserait sa politique et ne servirait qu'à jeter les esprits dans un plus grand désordre » ; quand Napoléon III et son ministre des affaires étrangères signalent si hautement les dangers que recèle une situation fausse, il est inadmissible qu'ils se prêtent longtemps encore à la maintenir. Mais que le « certain délai » soit un peu plus ou un peu moins long, là ne gît certes point l'importance de la question qui tient l'Europe en haleine ; elle est dans la solution finale arrêtée dans l'esprit de l'Empereur. Or, les révélations de la feuille officielle paraissent n'admettre, pour quiconque sait bien lire, que deux cas. Voici le premier. L'Empereur, continuant ses efforts de médiation, réussit enfin ; il amène le pape à reconnaître les faits accomplis ; l'Empereur, en retour, lui procure la reconnaissance des Etats de l'Eglise par le royaume d'Italie, et retire le corps d'occupation pour laisser le Saint-Père et les Romains entièrement maîtres de leurs destinées : nous avons dit déjà, et ce dire n'a pas besoin d'être longuement motivé, que l'Italie ne pourrait qu'applaudir à cette solution. Voici maintenant l'autre éventualité. L'Empereur, jugeant l'épreuve faite, ou après une nouvelle épreuve infructueuse, constate l'impossibilité de décider la cour romaine à reconnaître le royaume d'Italie ; l'Empereur n'a pas alors à obtenir la reconnaissance de celui-ci pour les Etats de l'Eglise ; la situation extérieure reste aussi anormale qu'elle est aujourd'hui, et nous nous bornons à faire ce qui dépend de nous, c'est-à-dire à rendre sa *rectitude* à la situation intérieure en mettant le pape face à face avec ses sujets. Inutile de dire que ce n'est pas précisément le royaume d'Italie qui perdrait à cette seconde solution, moins complète et moins nette que la première.

Aussi comprenons-nous l'espèce d'indifférence, la quiétude parfaite avec

Digitized by Google

laquelle a été accueillie à Turin la publication du *Moniteur*. La cour italienne paraît posséder la clef de l'énigme impériale, que le public, moins favorisé, est encore à chercher; cette clef, qui vaut bien son pesant d'or, y aurait-elle été apportée par la princesse Clotilde, en guise de cadeau de noce pour la future reine de Portugal? et serait-ce plus qu'une coïncidence fortuite si la joyeuse entrée du cousin de l'Empereur à Turin, où on l'attendait comme le messager de la « bonne nouvelle, » s'effectuait au moment même où le télégraphe apportait le résumé du *Moniteur* de jeudi dernier? Passons sur ces petits incidents. On prétend savoir dans la capitale italienne que le « certain délai » dont parle M. Thouvenel expirerait dans un mois d'ici; ce n'est pas nous qui entreprendrions de garantir l'authenticité de cette prédiction quant à la date. L'essentiel est que l'évacuation de Rome paraît décidée, que Pie IX doit se trouver bientôt face à face avec ses sujets; il dépendra de sa condescendance envers les faits accomplis que l'entente diplomatique avec le royaume d'Italie ait lieu en même temps que sa réconciliation avec les Romains. Ce qui paraît tout aussi présumable, c'est que, dans l'un et l'autre cas, le résultat final de cette entente directe entre le pape et ses sujets ne sera guère de nature à contrarier les « aspirations légitimes » de l'Italie.

Le nouvel incident qui s'est produit dans la question italienne nous paraît donc de nature à raffermir plutôt qu'à ébranler la confiance de ceux qui ont foi dans l'avenir du royaume de Victor-Emmanuel, qui comptent avec certitude sur le parachèvement prochain de la grande œuvre de l'affranchissement et de l'unification. Tout ne lui sourit-il pas? L'Italie n'a-t-elle pas eu, entre autres, l'étrange bonheur de voir en sa faveur le droit populaire et la liberté officiellement reconnus par la puissance même qui, chez elle, continue de les fouler aux pieds? Nous ne nous étions pas trompés, hélas! en n'accueillant qu'avec une confiance fort réservée la « nouvelle ère » que la nomination du grand-duc Constantin comme gouverneur de la Pologne allait inaugurer dans ce malheureux pays. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil de Varsovie. Il y a une tentative avortée de plus pour le gouvernement, une amère déception de plus pour ce peuple qui, par un prodige de confiance, n'avait pas encore perdu toute aptitude à croire et à espérer. Les grandes mesures réparatrices que devait apporter le frère d'Alexandre II, les petits expédients consolateurs même, se font toujours attendre; par contre, la liste officielle des arrestations que la *Gazette de Varsovie* publie avec une adorable candeur, continue de s'accroître. Cette publication périodique serait-elle moins candide qu'elle n'en a l'air? serait-il vrai qu'en donnant de temps en temps un certain chiffre de nouvelles arrestations, on ne vise qu'à mieux masquer le chiffre réel? Plus d'un indice prête de la vraisemblance à cette supposition, fort accréditée en Pologne. Quelle position déplorable, quelle situation insoutenable, que celle où le frère d'un des plus puissants monarques du monde chrétien se voit condamné au rôle de grand-geôlier envers une population sans armes, sans défense! De la distance où nous sommes, nous n'apercevons qu'un seul résultat positif atteint jusqu'à présent par le grand-duc : ce prince a complétement *usé* le marquis Wielopolski. Peu sympathique à la majorité

Digitized by Google

de la nation à cause de ses penchants philorusses, le marquis Wielopolski, dont la loyauté et le patriotisme ne sont pas douteux, avait conservé un certain ascendant sur les esprits modérés; c'était, parmi les hommes connus et placés dans une position sociale et de fortune indépendante, le seul qui pouvait servir d'intermédiaire entre la cour de Saint-Pétersbourg et la nation polonaise pour tenter une réconciliation dans l'intérêt de la première. Cet ascendant, le marquis Wielopolski l'avait conservé tant qu'il était resté intermédiaire libre, tant qu'il négociait confidentiellement, officieusement. Nommé en quelque sorte premier ministre du grand-duc Constantin, il s'agissait de mettre cet ascendant à l'épreuve; le résultat devait dépendre des mesures que le marquis Wielopolski saurait inspirer au nouveau gouverneur ou qu'il accepterait de celui-ci la mission d'exécuter. Pour le malheur de la Pologne peut-être, du marquis Wielopolski et de son supérieur assurément, ces mesures n'ont guère répondu, jusqu'à présent, aux justes réclamations du pays; la popularité, étrangement surfaite à Saint-Pétersbourg, du marquis n'a point réussi à couvrir le grand-duc; elle n'a fait que s'user en pure perte à cette tâche ingrate.

Le grand-duc Constantin n'a pas tardé à s'en apercevoir. Il l'a prouvé en s'adressant, il y a plusieurs semaines déjà, au comte Zamoïski. L'Europe connaît de longue date le nom de M. le comte André Zamoïski, président de la société dite agricole, qui avait proclamé, il y a trois ans, l'affranchissement des paysans et d'où était partie l'impulsion du mouvement national qui travaille aujourd'hui la Pologne. Chez le comte *André*, comme disent ses compatriotes, le caractère paraît être au niveau de l'intelligence. et l'un et l'autre, ennoblis par le patriotisme, à la hauteur des positions les plus élevées, des tâches les plus délicates. Par sa valeur, par sa fortune, sa position sociale et surtout par la confiance unanime qu'il inspire à ses compatriotes, il était désigné comme l'homme de la situation, si celle-ci devait être amendée dans le sens des vœux nationaux, dans le sens du droit et de la justice. Le grand-duc lui aurait demandé d'abord son concours direct et actif; le comte Zamoïski ne pouvait l'accorder au programme beaucoup trop étroit dont le marquis Wielopolski était l'inspirateur et l'exécuteur. Le grand-duc se bornait alors à solliciter le concours moral, les avis, les conseils du patriote éprouvé, de l'homme d'Etat intelligent. Soit que M. le comte Zamoïski n'ait pas voulu renouveler sur lui-même la triste expérience à laquelle venait de succomber le prestige de M. Wielopolski, soit qu'il désirât accroître l'autorité, le poids des vérités qu'il devait faire entendre au lieutenant de l'empereur, M. le comte Zamoïski jugea nécessaire de se rendre compte lui-même des vœux et des aspirations de son pays avant de se croire autorisé à parler en son nom, ne fût-ce que comme conseiller officieux. Les notables du royaume, réunis à Varsovie pour concerter leur réponse à la proclamation d'avénement du grand-duc, eurent alors l'idée de donner à cette réponse la forme d'une lettre adressée au comte Zamoïski, et de faire ainsi du grand patriote que le frère d'Alexandre II semblait lui-même désigner pour ce rôle, l'interprète des doléances nationales. Cette lettre, discutée article par article dans des réunions nombreuses et aucunement secrètes, réclame avec une

Digitized by Google

mâle énergie, avec la fierté digne qui sied si bien aux peuples opprimés, le rétablissement de la constitution et de la nationalité polonaises; elle démontre l'inefficacité des expédients et des palliatifs dans lesquels on s'épuise depuis trois ans; elle avoue que rien ne coûtera aux Polonais pour rentrer en possession de ce qui est leur bon droit; mais elle est aussi éloignée de toute violence dans l'expression que d'exagération dans le fond. Et c'est pour avoir permis que ce mémoire revêtit la forme d'une lettre à lui adressée, pour s'être chargé de la transmettre au grand-duc, que le comte Zamoïski se voit subitement arrêté et expédié sous escorte à Saint-Pétersbourg! Le procédé est inqualifiable; les circonstances qui l'accompagnent sont non moins étranges. Ce grand criminel, arraché à sa femme mourante, à sa patrie éplorée, est envoyé, non en prison, non devant des juges, mais devant l'empereur! Arrivé à Saint-Pétersbourg, il reste privé de sa liberté, mais il reçoit la visite des ministres et autres hauts dignitaires, en attendant qu'il soit admis auprès du souverain! Evidemment, ceux qui ordonnent cette procédure et ces procédés, « ne savent pas ce qu'ils font » :

Quos vult Jupiter perdere dementat priùs.

Il faut bien que le grand-duc Constantin, à peine à l'œuvre depuis quelques mois, soit entièrement dérouté déjà pour frapper ainsi et bannir loin de lui le seul homme qui pût efficacement contenir l'effervescence croissante des esprits en Pologne; pour grandir par une persécution timorée et des témoignages de distinction forcée le prestige du patriote qui peut, dans un moment donné, devenir l'adversaire le plus redoutable des ennemis de sa patrie. L'oppression continue et systématique qui, de 1831 à 1860, a pesé sur la Pologne, était beaucoup plus raisonnable et était moins irritante que ce cruel jeu de belles promesses et d'amères déceptions dont on l'abreuve depuis deux ans. L'oppression qui divague est la plus injustifiable. Pour notre part, nous l'avons depuis longtemps dit et répété ici: si jamais une intervention amicale, un avertissement officieux au nom du droit, de la raison, de l'humanité, a été légitimé par la solidarité des peuples, c'est bien en face du régime provocateur que le gouvernement de Saint-Pétersbourg applique aujourd'hui à la Pologne. Nous constatons du moins avec plaisir — et nous n'en voulons d'autre témoignage que la conclusion à laquelle aboutit l'excellent plaidoyer consacré hier, par notre confrère M. Weiss, à la cause polonaise dans le *Journal des Débats* — que cette idée fait son chemin; ce n'est pas la Pologne seule qu'il faut en féliciter.

La situation tout exceptionnelle de cette contrée, la légitimité si manifeste de sa cause et les antécédents de la France en cette question excuseront l'appel fait à ses sympathies actives, du moins moralement actives, pour les « Français du Nord. » Nous ne sommes pas, on le sait, coutumiers du fait. Nous estimons qu'en général les peuples étrangers ne peuvent que gagner à se « sauver » par leurs propres efforts, et que la France ne peut que perdre à trop se préoccuper de ce qui se passe au delà de ses frontières. Les questions dignes de captiver l'attention publique ne font assu-

Digitized by Google

rément pas défaut à l'intérieur. C'était hier les séances annuelles des conseils généraux de nos départements passées presque inaperçues ; c'est aujourd'hui la session des conseils généraux de l'Algérie, qui nous touche tout autant, pour le moins, que les assemblées projetées de trois *vorparlemente* germaniques à Weimar, à Francfort et encore à Francfort. La réunion des conseils généraux algériens paraît, cette année, devoir présenter un intérêt tout particulier ; il est à peine croyable que le mouvement qui, depuis quelque temps, se dessine dans l'Afrique française, puisse ne pas trouver un écho au sein de ces corps représentatifs. On connaît l'interprétation donnée récemment aux vœux politiques de l'Algérie par les représentants de la presse algérienne, réunis en comité lors de l'inauguration du chemin de fer de Blidah. Ces vœux sont de deux natures. En demandant l'application du principe électif, avec le suffrage universel, à l'administration communale et provinciale, ainsi que l'institution du jury en matière criminelle et en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'Algérie ne tend qu'à rendre plus entière son assimilation à la mère-patrie. De ce côté pousse évidemment le courant de l'époque. Les progrès de la navigation, les chemins de fer et les télégraphes mettent de plus en plus, non-seulement la côte africaine, mais toute l'Algérie, à notre portée ; entre Lille et Constantine, les rapports ne sont pas plus difficiles aujourd'hui qu'ils n'ont pu l'être, il y a un siècle, entre Bordeaux et Strasbourg. D'autre part, à mesure que le territoire civil tend à reculer ses limites, à mesure qu'on sent mieux la nécessité et la possibilité d'attirer sur le sol algérien et d'y fixer une forte population européenne, il devient aussi plus urgent d'y faire retrouver au colon, tout au moins, les institutions libérales de la mère-patrie. C'est à dessein que nous disons « tout au moins » ; s'il doit exister une différence essentielle entre la mesure de libertés, de libertés administratives surtout, accordées à la mère-patrie d'une part, et aux colonies de l'autre, ce n'est jamais au désavantage de ces dernières qu'elle devrait être faite. C'est en partie parce que nous ne comprenons pas cette vérité élémentaire qu'on a pu mettre en doute notre capacité pour coloniser. Trop souvent on estime chez nous que la colonie étant une simple dépendance de la mère-patrie, à qui elle est inférieure en culture politique, intellectuelle et matérielle, ses libertés doivent également être moindres ; parce qu'elle a besoin de protection, on veut la tenir à tous les égards sous une tutelle étroite. On oublie que la population immigrante, essentiellement distincte des populations européennes, se compose d'éléments plus remuants, d'esprits moins routiniers, d'intelligences moins paresseuses, qui ont besoin de plus de laisser-aller, de plus de liberté, de plus de variété dans leurs mouvements ; la mère-patrie, qui les envoie, aussi bien que la contrée qui les accueille, demande aux colons bien plus d'initiative et de courage, plus d'esprit d'entreprise et d'innovation, plus de hardiesse et de vigueur qu'on n'en exige, qu'on n'en admet même chez le cultivateur ou l'industriel des pays anciens à qui il suffit de suivre avec intelligence les sentiers battus. Or, l'homme ne se divise pas : pour que l'esprit prenne son essor, il faut qu'il soit entièrement émancipé ; pour que le bras déploie de la vigueur, il faut qu'aucune

Digitized by Google

chaîne ne l'entrave. La lisière est incompatible avec la marche forcément aventureuse du pionnier ; il faut qu'en toutes choses il se sente *suæ fortunæ faber*, si vous voulez que son esprit conserve ou acquierre l'élasticité et la vigueur qui lui sont indispensables pour créer sa fortune et faire celle de la colonie.

Nous le reconnaissons d'ailleurs volontiers : les impatiences de l'Algérie, de ceux qui rêvent pour elle le prompt accomplissement de la brillante prospérité dont elle possède en grande abondance les éléments, sont très légitimes. Jusqu'à présent, elle vit d'espérances plutôt que de réalités. La dernière révolution administrative, opérée par les décrets des 24 novembre et 10 décembre 1859, n'a pas encore été justifiée par une surabondance de résultats heureux et saisissables. Les « nouvelles populations qui viendront se fixer sur ce sol à jamais français » — comme l'Empereur en exprimait l'espoir lors du voyage fait il y a deux ans — sont toujours attendues : le recensement de 1861 n'attribue encore à l'Algérie que le chiffre tout à fait insignifiant de 192,746 habitants Européens, moins que la moitié du chiffre d'émigrants allemands seulement que l'Amérique du Nord, avant la guerre civile, recevait annuellement. Plus d'une branche de culture, qui, surtout dans les circonstances actuelles, pourrait faire la fortune de la colonie, ne se développe que fort lentement, si même elle ne dépérit ; il suffira de citer la production du coton et du tabac, où il serait aujourd'hui si urgent et si aisé de supplanter en partie l'Amérique du Nord pour l'alimentation européenne ; la récolte du coton algérien n'a augmenté que de 65,000 kilog. dans les cinq années dernières, et celle du tabac est, dans le même espace de temps, descendue de 3 millions environ au-dessous de 2 millions de kilog. Il est vrai encore que le régime actuel de l'Algérie n'offre, quant à la représentation et à la défense de ses intérêts généraux, ni les avantages du régime antérieur à l'an VIII, et rétabli en 1848, qui admettait les colonies à se faire représenter au sein du Corps législatif, ni du régime des délégués et des conseils généraux, munis d'attributions suffisamment larges, que le gouvernement de Juillet avait octroyé à plusieurs de nos colonies. La constitution de l'Afrique française, tant de fois remaniée, sollicite une nouvelle réforme ; le Gouvernement en est convenu, d'ailleurs, dans les débats dont la question algérienne a été l'objet, durant la session parlementaire de 1862, au Sénat et au Corps législatif ; nous savons, par le rapport adressé le 10 juillet dernier par M. Mercier-Lacombe, sur sa mission en France, à M. le maréchal gouverneur de l'Algérie, que le conseil d'Etat s'occupe activement de l'élaboration du « projet de sénatus-consulte destiné à servir de base à l'organisation de l'Algérie. » Le travail du conseil d'Etat n'est pas encore terminé ; il faut, en tout cas, qu'il obtienne la sanction du Sénat avant d'entrer en vigueur. Il est à désirer que le délai soit mis à profit par la presse algérienne et par les conseils généraux, pour faire élargir les limites trop étroites que le Gouvernement paraît avoir tracées au travail de réorganisation dont le conseil d'Etat est chargé de jeter les bases. Pour assurer le développement intérieur de l'Algérie, auquel la mère-patrie, et notamment la France économique, est intéressée au plus

Digitized by Google

haut degré, il faut que le puissant moteur du *selfacting*-principe ait toute sa latitude, et qu'à cet effet les habitants de l'Algérie aient, tout au moins, sous les rapports civil et administratif, dans les affaires individuelles, communales et provinciales, autant de liberté et d'autonomie que nos lois en accordent au Français dans la mère-patrie; pour rattacher l'Algérie politiquement à la France, pour combattre les tendances autonomistes que nous venons de signaler, et qui, aujourd'hui un embarras, peuvent demain devenir un danger, il faut qu'elle nous soit rattachée législativement; pour qu'elle ne se sente pas poussée à vouloir écarter toute ingérence de la métropole dans ses affaires, il faut que celle-ci cesse de disposer d'elle sans elle et malgré elle, de légiférer sur l'Afrique française à son exclusion. Est-il besoin de démontrer que la situation n'est pas du tout la même dans l'Afrique française et dans nos colonies lointaines, où un mouvement analogue commence à se manifester? La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, ne peuvent jamais être que des colonies; toute la question de réforme portera forcément sur les modifications à introduire dans le système colonial qui les régit; par contre, la meilleure réforme coloniale à réaliser à l'endroit de l'Algérie, ou plutôt la seule réforme qui puisse répondre aux exigences rationnelles du présent et à toutes les éventualités de l'avenir, c'est de faire cesser le régime colonial, de faire rentrer dans le droit commun chaque nouvelle province qui peut être détachée du territoire militaire. Plus l'importance politique, économique et stratégique de l'Afrique française s'accroît avec son développement en population, en culture et en richesse, et plus il devient urgent de nous la rattacher indissolublement; nous n'y aurons pas réussi tant que l'Algérie civile ne se sentira pas « sang de notre sang, chair de notre chair, » tant que les provinces algériennes ne seront pas devenues des départements français.

Rien n'est donc plus légitime ni plus rationnel que de réclamer pour les colons, tout au moins les libertés civiles, administratives, politiques et autres dont jouit la France. On peut discuter sur la nécessité de maintenir encore de larges étendues de territoire africain sous l'autorité militaire; mais l'incontestable c'est que, le territoire une fois placé sous le régime des lois civiles, celles-ci ne sauraient y être appliquées trop largement, trop libéralement. L'assimilation à la mère-patrie apparaît donc comme le minimum des exigences sur lesquelles l'Afrique française, dans l'intérêt de son propre développement et dans l'intérêt même de la mère-patrie, peut et doit insister. On admettra moins aisément l'autre catégorie des vœux formulés par les représentants de la presse algérienne : ils tendent à conquérir l'autonomie politique à l'Afrique française. Le « conseil colonial » qui, élu en nombre égal par chacune des trois provinces, aurait à voter les impôts, les budgets et à préparer les lois spéciales à la colonie, est, malgré la modestie du nom, un corps législatif particulier; on réclame encore un budget spécial pour l'Algérie, et un gouverneur général investi des pouvoirs de l'Empereur et ne relevant que de lui : il ne s'agit ainsi de rien moins que de donner à l'Afrique française cette indépendance presqu'entière que la Grande-Bretagne accorde à l'Australie et à ses autres

Digitized by Google

possessions lointaines; la cohésion entre la mère-patrie et la colonie serait même beaucoup plus faible encore, puisqu'en Angleterre la nomination des gouverneurs coloniaux ressort du moins à un ministère responsable devant le Parlement de la métropole. Cette différence est plus importante qu'on ne le jugerait de prime-abord; elle peut dans certaines complications devenir une question vitale. Ne suffirait-elle pas à elle seule pour rendre le système anglais inapplicable à notre colonie africaine? Il y a d'autres différences essentielles, entre autres, celles de la distance. Malgré les prodiges de la navigation à vapeur, un échange de dépêches, un simple jeu de demande et de réponse, entre Adelaïde et Londres exige aujourd'hui encore de deux mois et demi à trois mois; on ne saurait imposer de pareils lenteurs à la machine politique, dont les rotations sont aujourd'hui si accélérées; entre Paris et Alger, grâce surtout au télégraphe, les ordres se transmettent maintenant plus vite qu'ils ne se transmettaient il y a quinze ans entre Paris et Saint-Cloud. Il y a encore la grosse question du budget. Le budget spécial, nous en convenons, est une conséquence naturelle, forcée, du conseil colonial et du gouverneur autonome; mais l'Algérie est encore hors d'état de satisfaire à la moitié seulement de ses besoins. Or, demander à la mère-patrie de se désister de toute ingérence, même indirecte, dans les affaires d'une colonie qu'elle a conquise au prix d'immenses sacrifices de sang et d'argent, dont l'entretien exige aujourd'hui encore de forts subsides annuels, n'est-ce pas trop présumer de son désintéressement, lui demander plus qu'elle ne peut et ne doit accorder?

La solution presse, en face des élections prochaines, peut-être même très prochaines, pour le Corps législatif; si le sénatus-consulte en projet faisait à l'Algérie la concession dont nous parlons, l'Afrique française pourrait déjà directement plaider ses intérêts au sein de la nouvelle législature. L'opinion, dans la mère-patrie, se préoccupe vivement depuis quelques semaines de ces élections. Pour le moment, les préoccupations portent notamment sur la question préalable : A quand les nouvelles élections? Nous avons quelques raisons pour croire que l'administration choisira un terme moyen entre l'avis de ceux qui demandent la dissolution immédiate du Corps législatif et l'autre opinion qui voudrait le voir fonctionner jusqu'au terme légal de sa durée, selon toute probabilité, les députés sortis des élections de 1857 ne perdront pas la sixième session à laquelle ils ont droit; l'ouverture de cette session se ferait pourtant avant le terme accoutumé, et sa durée serait moins longue que d'habitude. Il est donc bien temps encore pour discuter les programmes électoraux, les questions sur lesquelles devra porter la lutte électorale : les événements accomplis à l'intérieur et au dehors depuis les dernières élections générales, et particulièrement les réformes réalisées par la généreuse initiative de l'Empereur dans notre organisme législatif et financier, prêteront en tout cas aux nouvelles élections une importance exceptionnelle. Attendons-en l'annonce définitive. Mais on ne saurait, ce nous semble, repousser trop tôt et trop énergiquement l'étrange idée mise en avant par quelques journaux dits avancés, et qui aurait pour but de faire de l'évacuation de Rome le *schibboleth* des prochaines élections. On ne nous soupçonnera pas,

Digitized by Google

après l'attention soutenue avec laquelle notre Chronique suit les phases diverses de la question de Rome, après les considérations que nous venons de présenter aujourd'hui même, de méconnaître soit la portée générale de cette question, soit son importance spéciale pour la France. Mais ce serait exagérer singulièrement et l'une et l'autre que de faire de la question romaine le pivot de toute notre activité politique à l'intérieur, que de nous enquérir uniquement de leur opinion sur le problème romain, chez les hommes à qui la confiance publique doit remettre pour six ans les destinées de la patrie.

La France impériale est trop portée déjà, partie par tempérament, partie par nécessité, à donner le pas aux questions internationales sur les questions intérieures; c'est à réagir plutôt contre cette tendance, peut-être généreuse au fond, mais assurément fâcheuse dans ses excès, et non à la consacrer solennellement, que devraient tendre les élections générales. Il nous semble du moins que l'occupation ou l'abandon de Rome est avant tout une question de politique extérieure; or, faire d'une telle question notre universel programme électoral serait d'autant plus déplacé que, de fait et de droit, le Corps législatif n'exerce aucune influence directe sur la politique internationale, réservée au pouvoir exécutif. Il pourrait bien arriver que la question de Rome soit résolue avant l'ouverture même de la première session du Corps législatif; il se peut aussi, d'autre part, qu'en face d'une assemblée dont tous les membres se seraient prononcés devant leurs électeurs pour l'évacuation immédiate de Rome, le gouvernement impérial n'en jugeât pas moins opportun de prolonger le *statu quo*. A-t-on réfléchi à la situation étrange que, dans l'une ou dans l'autre éventualité, on aurait faite à ce Corps législatif, chargé uniquement, ou du moins en première ligne, de travailler à notre retraite de Rome? On répond que la question romaine n'est pas une question de politique extérieure, comme le serait, par exemple, le maintien ou le retrait de notre garnison en Cochinchine; notre abandon de la ville éternelle exercerait une influence décisive sur l'existence de la papauté, et partant sur l'organisation de l'Eglise catholique romaine: la question touche donc aux intérêts les plus intimes d'un pays qui compte trente-six millions de catholiques. Soit. Eh bien, on ne saurait imaginer une raison plus péremptoire pour écarter la question romaine de la lice électorale! Rendons grâce à Dieu—car c'est là un des plus grands bienfaits dont la France soit redevable à la révolution de 1789 et à la civilisation moderne—que la religion ait cessé de jouer un rôle prédominant dans nos querelles publiques, que la confession ne soit plus un programme politique. Les journaux qui, dans le prétendu intérêt du progrès, veulent, au moyen de la question romaine, faire descendre la religion sur la place publique et faire du fanatisme, dans l'un ou l'autre sens, une arme électorale, commettent un anachronisme dont, certes, ils ne saisissent pas tous les dangers. Leur projet, en le supposant exécutable, serait plein de périls pour la société d'abord, pour la cause surtout qu'ils croient défendre.

C'est aussi de préparatifs pour la lutte électorale qu'on recommence à se préoccuper en Prusse : ce serait, depuis un an, la troisième fois que se

Digitized by Google

renouvelleraient les élections. Il est difficile de croire que le gouvernement puisse longtemps maintenir la seconde chambre actuelle, avec laquelle il s'entend si peu. On connaît l'objet principal du conflit : c'est la divergence d'opinions si tranchée à l'égard du budget militaire. La discussion de ce budget à la seconde chambre a marché assez promptement. Un seul incident remarquable l'a interrompue : le gouvernement paraissait un instant vouloir céder. Adhérant à une proposition conciliante de M. Stavenhagen, le ministère priait la Chambre d'interrompre pendant un jour ou deux la discussion publique du budget de la guerre ; il voulait entamer de nouvelles négociations avec le comité dont la Chambre paraissait disposée à adopter l'avis, tendant au rejet des propositions ministérielles. Le comité n'a pas tardé à informer la Chambre des nouvelles ouvertures ministérielles ; il trouvait dérisoire la concession offerte par le gouvernement, qui consentait à une réduction de 800,000 fr., mais en maintenant plus fermement que jamais la grosse partie de son budget extraordinaire de guerre, et surtout le principe de la légitimité et de l'impérieuse nécessité de la « réorganisation. » La Chambre, adoptant les vues de son comité, croyait ne devoir rien changer à son attitude ; elle continuait la discussion, qui se terminait, le 20, par le rejet absolu des demandes de crédit pour la réorganisation de l'armée. Ce que nous avons dit, il y a quinze jours, sur la nature et la portée des questions diverses engagées dans ce débat nous dispense d'insister sur la gravité de l'issue qu'il a trouvée. Dans tout pays, parlementaire ou non, un vote de censure énoncé par les représentants du pays avec une aussi écrasante majorité ne pourrait aboutir qu'au résultat immédiat que voici : la retraite du cabinet et son remplacement par des hommes dont les tendances s'harmonisent mieux avec celles de la Chambre. C'est le contraire qui arrive à Berlin. M. de Roon, le ministre de la guerre, sur le budget de qui a spécialement porté le rejet, conserve son portefeuille ; M. le comte Bernstorff, président effectif du conseil, est remplacé par M. de Bismark-Schœnhausen, ministre de Prusse près la cour de Paris, et le portefeuille des finances passe des mains de M. Von der Heydt dans celles de M. de Witzleben, actuellement gouverneur de province. Il n'y a qu'une voix, à Berlin, sur la signification de ce remaniement : c'est un ministère plus franchement contraire encore aux tendances de la Chambre que se donne le roi Guillaume Ier.

A la vérité, il est fort risqué de préjuger en Prusse les actes officiels des ministres d'après leurs opinions individuelles ; n'a-t-on pas vu, l'année dernière, le cabinet Bernstorff-Heydt, dès son avénement, faire à la Chambre les concessions dont son prédécesseur, le libéral cabinet Auerswald-Patow, n'avait pas osé prendre la responsabilité, ou pour lesquelles il n'avait pu obtenir le consentement du souverain? Cette condescendance dans les questions secondaires n'avait eu pour but, toutefois, que de rendre la Chambre moins récalcitrante à l'endroit de la question capitale, celle de la réorganisation militaire; le vote du 20 septembre vient de prouver que la manœuvre était mal calculée. Le terrain et le temps manquent également au nouveau cabinet pour manœuvrer ; dès aujourd'hui même, où il doit pour la première fois se présenter devant la chambre, il

Digitized by Google

lui faudra entrer dans le vif du conflit et prendre nettement position : l'ordre du jour porte sur le budget militaire de 1863, et la chambre est résolue à le rejeter avec le même ensemble qu'elle a montré en repoussant le budget militaire de 1862. Le télégraphe annonce, à l'instant même, que le nouveau cabinet juge prudent de ne pas tenter l'épreuve : il retire le projet de budget de 1863, et ne le représentera qu'à la session prochaine, en même temps qu'une loi spéciale sur la réorganisation de l'armée. C'est reculer plutôt qu'écarter la difficulté. Mais, en supposant même que le cabinet Bernstorff-Roon-Witzleben réussisse, pour le moment, à éviter et la dissolution de la Chambre—le pays la renverrait plus fortement antiministérielle que jamais—et toute autre mesure décisive, qui ne voit les graves inconvénients de ces tours de force dans lesquels le gouvernement prussien s'épuise depuis un an? qui ne sent les dangers que recèle cette lutte continue entre le libéralisme, pour ainsi dire prédestiné du pays, et l'antilibéralisme (pour ne rien dire de plus) de son gouvernement; entre les intérêts intérieurs et extérieurs de la Prusse, qui commandent le progrès hardi et résolu, et les penchants intimes que manifestent les régions supérieures pour l'immobilité craintive?

J.-E. HORN.

LA PREMIÈRE SESSION

DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRÈS DES SCIENCES SOCIALES, A BRUXELLES.

Une société, dont le but s'explique assez bien par son titre, et que la Belgique vient de fonder sous le patronage et la haute direction des hommes les plus éminents et les plus considérables du pays, a vu, la semaine dernière, couronner ses premiers efforts et consacrer par de beaux résultats ses premiers travaux. A l'appel généreux des hommes d'Etat, des écrivains, des savants, des artistes de la Belgique, le monde entier a répondu, et les contrées lointaines comme les plus proches ont envoyé des représentants. Nous ne voulons pas inscrire ici leurs noms ; ils occuperaient une trop large place ; nous dirons seulement que la plupart, comme les noms des fondateurs de l'Association eux-mêmes, étaient de ceux qui inspirent la confiance dans le progrès, dans le perfectionnement moral et matériel de l'humanité, mais qui éloignent le mirage trompeur des utopies et les chimères des théories absolues. Si, dans le cours des travaux, quelques voix se sont écartées de la mesure qu'un tact délicat aurait dû leur imposer ; si des paroles, qui ne s'inspiraient pas toujours d'un détachement complet de soi-même, ni d'un amour exclusif de l'humanité, ont paru franchir les limites d'une discussion modérée et toute scientifique, il n'en faut accuser que la faiblesse et la passion humaines, inséparables

Digitized by Google

trop souvent de l'amour-propre blessé et des aspirations déçues. Les hommes d'aujourd'hui, alors même qu'ils sont convaincus et qu'ils courent au-devant des supplices, ne savent plus retrouver l'humilité de l'apôtre ni la résignation du martyr ; leur personnalité marche devant leur foi, et tout en proclamant le sacrifice fécond, ils répugnent à s'immoler. Ils invoquent la révolte comme s'ils obéissaient à l'esprit du mal, et font retentir des cris de haine, comme si la vérité, qu'ils disent porter dans leur sein, n'était pas tout amour. Ces défaillances de l'âme, aussitôt pardonnées qu'elles étaient entrevues, n'avaient rien pour nous troubler ni pour nous faire concevoir des craintes sur l'avenir de l'Association. Chacun savait faire la part de l'exagération, et respectait comme un témoignage de liberté ces sorties, intempestives peut-être, mais qui demeuraient innocentes en raison même de la forme qu'elles affectaient. C'était d'ailleurs un premier essai, et il eût été surprenant qu'un peu de métal vulgaire ne se fût pas mêlé à l'or pur dans ce travail d'élaboration et de fondation.

L'Association divisée en cinq sections : législation comparée, — éducation et instruction, — art et littérature, — bienfaisance et hygiène publique, — économie politique, — avait mis à son ordre du jour des questions de la plus haute importance et vitales pour la société. Quelques-unes ont été abordées, d'autres ont été complétement négligées ou ont bientôt fait place, dans le cours de la discussion, à d'autres questions d'une utilité non moins grande ou supérieure encore. Trois d'entre elles ont surtout appelé la discussion et par moments été l'objet de débats chaleureux : l'éducation obligatoire, la liberté de la presse et la moralité dans l'art. L'instruction obligatoire avait un éloquent champion dans M. Jules Simon, et, bien que la cause qu'il défendait puisse donner prise à la contradiction, il ne s'est présenté aucun adversaire capable de ruiner son argumentation. L'opinion contraire a été développée comme une thèse avec des raisons déjà connues et des phrases trop bien apprises. Sur la liberté de la presse, deux théories se sont produites, l'une pour la liberté restreinte, l'autre pour la liberté absolue. Beaucoup de mouvements oratoires, beaucoup d'éloquence même ont été mis au service d'une liberté restreinte ; mais la plupart des orateurs (le plus distingué, le plus habile a été M. Desmarest) n'ont fait pour ainsi dire qu'effleurer la question sans se risquer bien avant sur le terrain pratique, et quelques-uns ont avancé, en faveur de leur opinion, des arguments si contradictoires ou si incomplets que plus d'un auditeur hésitant s'est senti, après les avoir entendus, rallié aux idées de liberté absolue émises avec infiniment de verve et d'esprit par M. Emile de Girardin. Il ne nous semble pas, malgré le talent déployé de part et d'autre dans la discussion, que la question ait été vidée et le problème résolu, et nous nous proposons ici même de reprendre prochainement ce thème pour en faire l'objet d'une étude approfondie. Enfin, la recherche de la moralité dans l'art a fourni à l'un de nos collaborateurs, M. A. Rondelet, l'occasion d'exposer avec un rare talent d'improvisation, quelques-uns des principes généraux qui doivent guider l'écrivain et l'artiste dans la création de leurs œuvres. Vainement on a cherché à affaiblir ces principes par quelques raisons empruntées à l'école de la tolérance absolue ; vainement on s'est

Digitized by Google

efforcé d'avancer que toutes les formes que revêt le talent sont bonnes, que tous les objets qu'il peint sont beaux, que tous les sentiments qu'il exprime sont bons ; pour les esprits philosophiques, les principes solides posés par M. Rondelet n'ont subi aucune atteinte des dissertations qui ont été faites à côté dus ujet, après qu'il eut cessé de parler. Ici encore, la question reste à peu près intacte, et la *Revue* ne tardera pas à la reprendre pour essayer de la résoudre. Enfin, elle empruntera également au programme quelques-uns des sujets qui n'ont pas été traités. C'est ainsi que nous nous proposons de rendre à notre tour fructueux les travaux de l'Association internationale, et d'ajouter, s'il se peut, une force nouvelle à celles qu'elle met directement en mouvement. Quand même elle ne ferait qu'appeler la lumière sur les problèmes qu'il importe de résoudre, quand même les débats qu'elle ouvre solliciteraient seulement l'attention publique à se porter sur eux, l'Association aurait encore une grande utilité ; mais sa mission est plus grande et plus efficace, elle provoque des solutions, et avec le temps et la modération elle exercera une bonne et légitime influence sur les législations et sur les mœurs publiques.

La Belgique, ce terrain libre et neutre tout à la fois, où vit et prospère un peuple bon et hospitalier, est devenue par sa position et par ses institutions, grâce aux hommes éminents qu'elle nourrit et au prince éclairé qui la gouverne, un centre excellent pour ces réunions intellectuelles. De même que la diplomatie se plaît, pour régler les grands intérêts des peuples, à choisir ces lieux tranquilles où le murmure des passions ne vient pas troubler ses délibérations, de même les savants, les écrivains, les artistes, aiment à discuter et à échanger leurs idées dans un pays où ils savent que même les entraînements de leur parole sont sans danger et ne peuvent rien troubler au dehors, où le seul bruit extérieur qui puisse couvrir leur voix est celui des acclamations enthousiastes d'un peuple autour de son roi. Ils s'y sentent plus à l'aise et s'abandonnent plus volontiers aux épanchements de leur esprit et de leur cœur. Et lorsque, par surcroît, il se rencontre là une dynastie dont nul ne songe à mettre en question la légitimité, envers laquelle « l'attachement, suivant la belle expression de M. de Decker, est une des formes les plus intelligentes et les plus vraies du patriotisme ; » des princes dont l'esprit est ouvert à toutes les choses de l'intelligence, sachant gagner les cœurs par leur aménité et les fixer par leur noble droiture, il n'est pas étonnant qu'une fois venus des quatre points de l'horizon ces hommes de paix et de labeur veuillent y rester. C'est encore en Belgique qu'aura lieu, l'an prochain, la réunion de l'Association internationale ; c'est là qu'elle veut poursuivre, en affirmant le principe des nationalités, « la consolante et magnifique synthèse de la solidarité des peuples ; » et lorsqu'elle pouvait choisir Rome, Londres ou Paris, c'est à Gand qu'elle a voulu tenir ses secondes assises. Espérons que, dans la ville de Charles-Quint, nous nous trouverons plus nombreux encore qu'à Bruxelles, et que l'auguste prince qui a daigné témoigner tant de sympathies pour les commencements de cette œuvre continuera à la reprise de nos travaux le bienfait de sa présence.

A. DE CALONNE.

Digitized by Google

Les Plaidoyers de Démosthènes, par Albert DESJARDINS, 1 vol. in-8°. Paris, Durand.

Si l'on peut revendiquer, au profit de l'antiquité, une supériorité incontestée sur les sociétés modernes, c'est assurément dans ce mélange parfait, chez ses grands hommes, des qualités de l'orateur et du politique ou du général. Les formes des gouvernements antiques, en rendant cette union forcée, devaient porter l'esprit humain à son plus haut point de culture et de puissance; et c'est à l'Agora ou au Forum qu'il faut chercher l'école de ces intelligences à la fois si fortes et si mesurées, qui nous charment ou nous subjuguent encore. Etudier l'éloquence antique, c'est donc remonter à la source même du génie grec ou latin, et considérer l'esprit humain dans sa manifestation la plus brillante et la plus complète. Tel pourrait être l'attrait général du livre de M. A. Desjardins, et pour nous il nous suffirait déjà, s'il ne se recommandait aussi à nous par des mérites plus particuliers peut-être, et par suite plus attrayants pour la curiosité érudite. Notons d'abord qu'il s'agit des plaidoyers de Démosthènes, et non pas de ses grandes harangues politiques, et que c'est là une partie à peu près inexplorée de son œuvre. Tout en analysant ces discours, M. Desjardins s'est bien gardé de vouloir en tirer une sorte de rhétorique, et d'en faire un recueil de recettes d'éloquence. Comme il le dit très bien, « ce qu'il faut demander aux grands orateurs et leur prendre s'il est possible, c'est l'art oratoire, comme il faut que les hommes d'Etat cherchent dans le commerce des grands historiens à acquérir l'esprit politique, et non à recueillir des règles pour toutes les situations où ils peuvent se trouver. »

Cependant ce serait se tromper gravement que de croire que celui qui veut dominer par la parole n'ait rien à acquérir de la lecture assidue des grands maîtres de l'éloquence. Un homme qui a quelque droit de donner des conseils en pareille matière, M. J. Favre, le disait naguère avec éclat: « Défions-nous des succès faciles. L'imagination, la grâce, l'éclat du langage sont des dons naturels inestimables. Privés des secours d'une étude obstinée, ils demeurent stériles et ne font que mieux ressortir l'insuffisance de celui qui s'en est contenté. » Quel meilleur exercice pour habituer l'esprit à toutes les ressources de l'argumentation, quelles meilleures leçons à prendre du génie et de l'expérience, que l'étude des plaidoyers du grand orateur grec? M. A. Desjardins, en les analysant avec un soin savant, et en nous montrant à nu, comme un habile anatomiste, le jeu merveilleux des moyens oratoires, fait mieux que personne sentir le génie de Démosthènes. S'arrêtant au reproche qu'on lui a fait souvent de ne pas dessiner assez nettement le plan de ses discours, et de manquer ainsi aux règles de la division oratoire qu'Aristote depuis traça avec tant de soin, il le justifie par une réflexion aussi fine qu'elle est juste : « Démosthènes n'a pu négliger en réalité la disposition. Il en connaissait trop bien l'importance; il n'ignorait pas que les choses bien souvent doivent tout ce qu'elles valent à la place qu'elles occupent. Ce qui trompe, c'est que son système est de n'en pas avoir d'avance, et qu'il subordonne entièrement sa division à l'intérêt pré-

Digitized by Google

sent et actuel de chaque affaire. » Voilà le grand art, ou plutôt le génie de l'orateur, et voilà aussi ce que toutes les rhétoriques du monde ne donneront jamais. Cependant tout orateur, même celui de génie, a en quelque sorte ses armes de prédilection que l'instinct de la défense met tout d'abord en avant : tel était pour Démosthènes, cette disposition qui consiste à placer les arguments les plus faibles au milieu du discours, entre deux séries d'arguments puissants; tel encore le retour fréquent d'une idée dominante, qui, comme les coups d'une machine de guerre battant à intervalles égaux une muraille assiégée, accable l'adversaire de sa logique implacable.

Ce que les anciens appelaient, en langage de rhétorique, les *mœurs* et les *passions*, qui ne sont autre chose que les moyens d'influence morale que l'orateur tire de sa personne ou rencontre dans celle de ses auditeurs, pourrait servir à reconstruire, d'après les discours de ses orateurs, l'état moral de la société antique. Quel plus sûr moyen, en effet, de juger moralement les hommes que de prendre sur le fait les mouvements de leur conscience, et d'apprendre ainsi si c'est toujours le juste et l'honnête qui entraînent leur décision ? Il est à regretter que le sujet traité par M. A. Desjardins ne lui ait pas permis de développer davantage cette idée féconde. A lui l'honneur de l'avoir indiquée ; d'autres la compléteront, à moins qu'il ne préfère être son propre continuateur. S'il en était ainsi, nous ne serions pas sans crainte pour la bonne renommée des sociétés antiques. Que dire d'un état social où les juges comprenaient si peu leur mission de sévère équité, qu'on pouvait leur dire : « O juges, si je vous parais m'être suffisamment justifié sur ce point, montrez-le-moi pour que je me défende avec plus d'ardeur sur les autres ! » Que penser de la fermeté de ces juges que l'on se rendait si souvent favorables en leur rapportant les propos inconvenants tenus sur leur compte par l'adversaire qu'on voulait perdre ? Il semble que cet esprit de vengeance, qui anime si fortement le drame grec, ait passé tout entier dans l'âme des plaideurs qui craindraient de paraître sans courage s'ils ne proclamaient pas bien haut leur inimitié. Et lorsque l'auteur signale ces imputations mensongères et calomnieuses dont ne se faisaient pas faute, contre leurs adversaires, les orateurs antiques, n'a-t-il pas raison de s'écrier : « Faut-il donc le reconnaître ? est-ce la morale de l'antiquité qui s'est trouvée en défaut ? Les modernes, éclairés par le christianisme, n'ont-ils pas attaché plus d'importance à la vérité ? N'ont-ils pas en particulier mieux compris et mieux rempli les devoirs qu'impose la noble profession d'avocat, plus constamment évité les dangereuses tentations auxquelles elle peut exposer ? » Ces plaidoyers de Démosthènes mettent aussi en relief quelques-uns de ces ridicules qui sont de tous les temps et de tous les pays. A Athènes, comme à Paris, on s'excusait beaucoup de faire valoir son droit en justice : banalité indigne de la simplicité et de la grandeur de la justice. Alors, comme aujourd'hui, on se représentait pauvre, sans amis, inexpérimenté dans l'art de la parole comme dans les luttes judiciaires, ce qui n'était pas assurément flatter des juges que de leur fournir tant de raisons superflues pour faire leur devoir. Enfin (et nous ne donnons ce détail qu'à titre de renseignement historique sur ce qu'on pourrait appeler le savoir-vivre

Digitized by Google

judiciaire), aux rivages de l'Attique, comme sur les bords de la Seine, on ne parlait d'un jugement, duquel on avait lieu d'être mécontent, que dans les termes les plus respectueux pour le tribunal qui l'avait rendu ; on se contentait de plaindre sa bonne foi égarée, etc. Mais ce qu'on aime à retrouver, grandies de toute l'éloquence de Démosthènes, ce sont ces vertus vraiment antiques, dont les plus belles et les plus fortes âmes des temps modernes vont encore chercher là les exemples : le mépris des richesses, la force d'âme supérieure à toutes les tyrannies, enfin cet amour si profond de la patrie, qui fut comme le secrét de la grandeur de ces temps glorieux, et qui fournissait à Démosthènes, dans son discours pour la couronne, cette sublime apostrophe : « Non, vous n'avez pas failli, hommes athéniens, en ayant choisi le parti du péril à braver pour l'indépendance et le salut de tous. Non, je le jure, par ceux qui se hasardèrent les premiers à Marathon, et par ceux qui étaient rangés en bataille à Platée, et par ceux qui combattirent à Salamine et aussi à la journée d'Artémise, et par beaucoup d'autres gisant aujourd'hui sous la pierre de nos monuments publics, vaillants hommes que la ville, les jugeant dignes du même honneur, à tous également ensevelis, ô Eschine ! et non pas ceux-là seulement qui avaient triomphé ! » On le voit, pour Démosthènes, comme pour nous, nations chrétiennes, il est des devoirs imposés aux peuples comme aux individus, et qu'il leur suffit d'avoir accomplis pour être grands à jamais en dépit des défaites et de la mauvaise fortune. EUGÈNE ASSE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LES

VERTS GALANTS

DE LA THULAYE

PREMIÈRE PARTIE

I

Il me sera beaucoup pardonné, parce que j'ai beaucoup aimé : je ne suis guère bon qu'à cela. A parler franc, je ne crois pas qu'il y ait autre chose au monde. C'est une opinion que j'ai conçue de fort bonne heure, et qui me vient de mon grand-oncle paternel, le capitaine.

Ce galant homme, qui était aussi un homme très galant, et dont les aventures remplissaient un in-quarto, avait imaginé, vers les soixante et onze ans, d'épouser une pauvre fille bien jeune, bien fraîche, bien belle et qui avait l'air bien doux. Aussitôt après les noces, le mouton montra les cornes. J'étais alors enfant et j'allais souvent jouer auprès de mon grand-oncle; je le vois encore, goutteux et impotent, à demi couché dans son grand fauteuil à oreilles. Il n'avait plus d'autre plaisir que de suivre des yeux sa jolie femme, qui allait et venait dans la chambre, et qui ne manquait jamais de lui jeter un regard furieux en passant. Plus d'une fois, je surpris une grosse larme qui brillait un instant sur les paupières ridées du vieillard, qui roulait lentement sur sa joue, et qu'il buvait en ayant l'air

Digitized by Google

de mordre sa moustache. Un jour, je m'avisai d'aller lui prendre les mains et de lui dire tout bas : « Grand-oncle, vous l'aimez donc bien ? — L'amour, me répondit-il, l'amour, mon garçon, j'en ai vécu et j'en meurs ! Sacrebleu ! ne va pas me plaindre au moins, car je ne m'en repens pas ! »

Mais ce n'est pas l'histoire de mon oncle, c'est la mienne que je veux vous conter.

Je ne suis pas beau, ni grand ni petit, ni brun ni blond ; on ne peut dire que j'aie de l'esprit comme un ange, mais je ne suis pas un sot : je suis un être moyen en toutes choses. Si, ayant beaucoup aimé, je l'ai été quelque peu à mon tour, ce n'est pas ma faute ni celle de la nature, car elle n'avait rien fait pour cela, ni moi non plus ; je crois qu'il n'en faut accuser que le destin. Il m'a classé parmi les êtres qui doivent se nourrir de sentiment, comme d'autres de vanité, d'ambition ou de cupidité ; il ne m'a point marqué du sceau de la gloire, de la puissance ou de la richesse, mais du sceau de l'amour : les femmes l'auront reconnu sur mon front.

Je me nomme Jacques de la Thulaye. C'est un vieux nom. La Thulaye est une assez belle petite terre. Du chef de ma mère, je suis Fregéac. Les Fregéac ont été pendant quatre siècles, de père en fils, baillis de la petite ville de Pont-Lussan. Jean-Antoine de Fregéac, mon grand-père, n'avait point du tout prévu la Révolution ; aussi fut-il bien étonné quand elle éclata ; tout le temps qu'elle dura, il n'y comprit rien. Il en était ainsi de tous les baillis de France. Je vous jure que mon grand-père n'avait pas en lui la plus petite parcelle de la grande âme de la nation soulevée dans cette tempête ; aussi tremblait-il de tout son corps au bruit du tonnerre.

Vers la fin de la Terreur, il fut emprisonné par les gens qu'il aurait fait enfermer lui-même quelques années auparavant si les passions politiques le lui avaient commandé. C'est le va et vient des choses humaines. Dès qu'il se vit hors de prison, il fut saisi d'une si grande peur d'y rentrer sans avoir fait souche qu'il se maria. Ce ne fut, pour ainsi dire, qu'un saut de la geôle à l'autel, il ne fit que changer de geôlier. J'ai ouï dire que ma grand'mère n'avait pas sa pareille pour bien tenir les clefs de la maison, la clef de l'office, la clef de la cave, surtout la clef du coffre-fort et même la clef des champs. Si j'eusse été mon grand-père, c'est la seule que j'aurais prise.

Jean-Antoine de Fregéac eut deux enfants, Antoine-Jean et Lucile ma mère. M. de la Thulaye, qui l'épousa et qui fut mon père, se fit tuer d'assez bonne heure en duel à ce qu'il paraît, et pour une beauté célèbre en son temps. C'est le sang des la Thulaye qui veut cela ; l'amour est notre commencement et notre fin. Je n'ose dire que

Digitized by Google

ma mère en mourut de chagrin, car elle vécut encore dix-neuf ans, et pourtant il est certain que la pauvre âme en demeura toujours malade. Quant à Antoine-Jean de Fregéac, mon oncle, qui fut un homme d'un grand poids, ne pouvant être bailli comme ses ancêtres puisqu'il n'y avait plus de baillis, il voulut du moins être juge et devint président. Il a dormi vingt années durant, non plus sur les fleurs de lis, mais sur un fauteuil de cuir, suivant la mode nouvelle. Ce fut un bon juge. Le digne homme avait toujours cherché le moyen de faire gagner le procès à l'une des parties sans pour cela le faire perdre à l'autre. La mort vint le surprendre avant qu'il eût résolu le problème. Il laissait trois filles : Antoinette, Antonine et Antonia.

Pour moi, à l'époque où nous sommes arrivés, je venais d'avoir trente ans. Il me semble que c'est le plus bel âge de la vie. Un narrateur académique ne manquerait point de vous faire ici un fort piquant tableau, ou plutôt il le prendrait tout fait, suivant l'usage, dans quelque bon auteur antique. Il vous montrerait l'existence comme une montagne, dont l'homme à trente ans occupe le sommet. Cependant sur l'un des versants, au pied de la montagne, on voit l'enfance qui s'essaye à grimper en s'accrochant aux touffes d'herbe éparses entre les roches; à mi-côte, la jeunesse monte en tumulte, comme une troupe ardente courant à l'assaut; le mot amour lui sert de ralliement, le bruit des baisers lui tient lieu de fanfare. Mais regardez sur le versant opposé l'âge mûr qui descend, etc., etc.

Voilà ce qu'un académicien vous ferait voir. Moi qui n'aspire pas au style relevé, qui ne cherche à peindre que mes propres sensations, qui ne suis que le raconteur de moi-même, je me borne à vous dire que cet âge de trente ans me paraît le plus beau parce qu'il est le plus libre. C'est vraiment le temps de l'indépendance reconquise; il n'a pas fallu moins de dix ans pour dépouiller l'enfant, hélas! trop bien appris, l'être artificiel et automatique ajusté de toutes pièces par l'éducation moderne. Depuis les préjugés qu'on a reçus de sa nourrice jusqu'aux opinions qu'on tient de son maître de philosophie, tout n'est guère bon qu'à passer au crible : encore reste-t-il bien de la poussière. Je soutiens qu'à trente ans on est plus jeune qu'à vingt, parce qu'on est *soi*, parce qu'on ne sent plus peser sur sa tête le poids de la vieillesse du monde.

J'affirme qu'on est aussi infiniment plus propre à l'amour. Le cœur d'un adolescent est une sébile où toute femme peut jeter l'aumône en passant : le vase est trop petit pour contenir les émotions profondes et durables. A vingt ans, on n'a que le désir; on ne possède ni l'art d'être heureux ni la puissance de souffrir; on ne sait ni jouir ni pleurer. L'amour est la passion de l'été dans les hommes; le reste des êtres aime au printemps.

Digitized by Google

Mais voilà une digression bien longue.

Mon village de Fregéac est situé à une demi-lieue tout au plus de la petite ville de Pont-Lussan, d'où l'on y vient, suivant la saison, à la promenade, à la pêche ou à la maraude, car on y trouve de beaux ombrages, des vignes et la rivière. On arrive le plus souvent par les jardins, les clos et les prés, en franchissant les échaliers et les murs. Les filles grimpent, les garçons tirent ou poussent, et l'on passe comme on peut.

On rencontre bien au sortir de la ville, et en suivant la route royale du chef-lieu, un ruban de chemin qui s'en détache et qui descend à travers les roches de grès dont le sol est jonché. Ici c'est une montagne, à côté c'est une ornière ; il n'y a que les charrettes à bœufs qui puissent s'y aventurer avec quelque chance d'en sortir. Au vrai, cette route n'a été construite — si tant est qu'elle l'ait jamais été, car j'incline à croire qu'elle se sera creusée toute seule — que pour mener à la maison de Fregéac ; elle ne conduit au village que par occasion.

Il y avait alors six ans que mon oncle le président était mort, et trois ans que ses filles s'étaient retirées au village. Quelles raisons d'habiter la ville pour la famille de Fregéac depuis qu'elle ne comptait plus de mâles, partant, qu'elle n'avait plus d'étoffe à bailli, juge ou président ?

La maison des demoiselles de Fregéac était une grande gentilhommière surmontée d'un immense toit pointu, avec de hautes fenêtres garnies de châssis de plomb qui supportaient de petites vitres à peu près aussi transparentes que des verres à bouteille. On n'y avait rien changé, rien déplacé depuis deux siècles, pas un meuble, pas une serrure, pas un bout de rideau, pas une toile d'araignée. Le jardin, le verger, l'enclos où paissaient des vaches, se poursuivaient jusqu'à la rivière, qui s'élargissait subitement en cet endroit, formant un petit lac, la *plaine* de Fregéac, comme on disait dans le pays.

Le village s'élevait en amphithéâtre au-dessus de l'eau. Des maisonnettes soigneusement recrépies à la chaux tous les ans, des toits joyeux de tuiles rouges ; entre les blocs de grès, des figuiers ; au milieu du village, une autre gentilhommière, plus petite, toute semblable à la grande, dont on aurait dit la reproduction en miniature : même toit pointu, mêmes fenêtres à châssis de plomb ; c'était mon bien. Le jardin seulement n'était pas si vaste ; une allée de tilleuls le coupait en deux parties ; il se terminait à une terrasse épaulée par les roches et bordée d'un épais buisson de daphnés alors en fleur.

J'y arrivai par une belle après-dînée du mois de mars. Mais peut-

Digitized by Google

être serait-il bon de vous dire d'abord comment la fantaisie m'était venue de revoir ce domaine que je n'avais pas vu depuis vingt ans. Que sais-je? Quand j'y pense, je me souviens pourtant que mon père ne pouvait parler sans rire de sa taupinière de Fregéac; que ma mère me disait un furieux mal de sa province, de sa ville, de son village, de sa famille, de son frère, de sa belle-sœur et de ses nièces, qu'elle ne connaissait point, et que j'eus toujours un peu de peine à la croire. L'esprit de contradiction m'est si naturel! C'est lui, je le crois bien, qui, à mon insu, m'aura conduit en ce lieu que détestait ma chère mère.

Quoi qu'il en soit, je fus bien près de m'en repentir, au débotté, en pénétrant dans la première salle. L'humidité me tomba comme un manteau de plomb sur les épaules; au choc de la porte qui s'ouvrait, tout un panneau de la boiserie s'effondra; l'eau ruisselait sur le plancher; j'aperçus une couche entière de champignons au pied de la muraille, et, instinctivement, je cherchai s'il n'y avait pas de stalactites au plafond.

Dans la salle à manger, ce fut bien pis : là, tout était ruine, débris, massacre; on eût dit un champ de bataille encore tout chaud de l'action de la veille. Les tentures pendaient affreusement déchiquetées comme des drapeaux troués par les balles, les meubles éventrés figuraient les morts, les dalles avaient été soulevées de toutes parts, comme si la mine eût joué sous le sol, et une large tranchée faite avec l'art d'un ingénieur consommé traversait la chambre.

Comme je m'arrêtais muet de surprise à considérer ce curieux travail, mon fermier, qui me conduisait, prit la parole: « Not' mait', me dit-il, n'ayez peur, c'est les rats. » Je m'écriai que je ne dormirais point dans cette maison et que j'allais repartir sur-le-champ. — Hélas! que ne l'ai-je fait alors comme je le disais! — Mais le brave homme étendit la main vers l'escalier qui menait au premier étage et me rassura d'un mot. « Oh! me dit-il gravement, ils ne sont pas encore montés! »

C'est donc ainsi que la nature reprend ses droits partout où l'homme n'est plus, ainsi que la vie universelle jette ses germes dans nos demeures abandonnées, ainsi que..... mais, si je n'y prenais garde, je me laisserais, je crois, entraîner, à propos de rats, dans des réflexions bien philosophiques.

Je n'en fis point en ce moment-là. Je sortis précipitamment de ma gentilhommière, pris d'une terrible peur qu'elle ne s'écroulât sur ma tête. Mais au dehors l'air était si doux! le ciel pur à l'orient se pommelait de petits nuages vers le côté de l'ouest d'où venaient le vent et la marée; une lumière tranquille glissait sur l'eau de la plaine; des bateaux de pêcheurs, portés par la brise et par le flux,

Digitized by Google

remontaient à toutes voiles, et, sur le sommet du coteau de Fregéac, on voyait les moulins rouler leurs grandes ailes.

Dans le village, quelques vieilles femmes filaient, assises en rond au soleil ; leurs mains s'agitaient comme les feuilles d'un tremble en faisant aller le fuseau. Je demeurai longtemps à les regarder du haut de ma terrasse ; puis je fis quelques tours dans mon jardin, sous mes tilleuls gonflés de bourgeons tout prêts à se fendre. Le fermier me suivait pas à pas ; il ne me parlait point, mais il fallait bien qu'il eût beaucoup de choses à dire, si j'en devais juger par le dialogue animé qui se tenait entre la terre et ses sabots. Il n'y put résister plus longtemps. Je l'entendis qui me demandait si je ne voulais point rentrer dans la maison et visiter la chambre du premier étage ; il me jura par la Vierge qu'elle était fort habitable.

« Allons donc ! lui dis-je en riant, puisque les rats ne sont pas encore montés ! »

II

A peine un jour grisâtre pénétrait-il le lendemain à travers ma fenêtre — je ne sais si c'était l'aube ou l'aurore, mais ce n'était pas encore le matin — quand un paysan entra dans ma chambre. Il avait mis ses sabots à la main, s'avança sur la pointe des pieds jusqu'à mon lit et, me voyant les yeux entr'ouverts, il me dit..... que Mme Antoinette m'attendait.

Au diable ! Jamais homme ne reçut de plus mauvaise grâce un message venant d'une femme. Je me dressai sur mon séant comme un furieux ; je ne savais ce que ce butor voulait dire de Mme Antoinette ; j'étais dans un de ces moments où le personnage le plus entêté des obligations de famille peut avoir entièrement oublié la sienne, et c'est ce qui m'arriva.

Le pauvre homme vit bien, par la réception que je lui fis, qu'il ne me causait guère de plaisir. Il sortit tout épouvanté et sans doute s'en alla reporter à celle qui l'envoyait la réponse qu'il avait reçue : je crois que ce fut un juron. De mon côté, je ne pus recouvrer le sommeil. Je songeais seulement à ce que ce paysan m'avait dit : — que Mme Antoinette me demandait. Peu à peu, les nuages du sommeil et de ma mauvaise humeur se dissipèrent ; il fit grand jour dans mon esprit comme dans ma chambre : l'idée me vint que cette Mme Antoinette pouvait bien être une des demoiselles de Fregéac, mes cousines.

Antoinette, Antonine, Antonia, voilà bien les trois noms dont la similitude avait toujours paru si plaisante à mon père et à ma mère,

Digitized by Google

et que je trouvais, moi, assez touchante et délicate. Je conviendrai même que ce trio féminin m'avait fait assez souvent rêver ; mais il est certain que pour le moment les trois grâces de Fregéac, comme disait ma mère, m'étaient sorties de la mémoire, j'avais cessé de songer à elles la veille, et précisément à l'heure où la nuit était tombée, en cessant d'apercevoir le toit pointu de leur maison. Quoi qu'il en fût, je ne fis point difficulté de m'avouer que j'avais assez mal répondu aux attentions un peu matinales de ma cousine, et que si le messager était homme à rapporter fidèlement la manière dont je l'avais renvoyé, Mme Antoinette aurait quelque raison de me prendre pour un rustre.

A ce moment, on frappait à ma porte et quelqu'un se présenta tout à propos pour me tirer de peine. Ce quelqu'un s'avança d'un air autrement cérémonieux que le paysan, et, tout d'abord, il m'adressa un grand compliment qu'il devait avoir appris par cœur. Il me dit que Mme Antoinette, ayant appris que j'étais arrivé à Fregéac et que j'avais été contraint de coucher dans une maison abandonnée depuis vingt ans, l'envoyait pour me prier d'accepter, durant quelques jours, un gîte moins incommode que celui où je me trouvais.

Ce début me remplit de honte ; je ne voulus pas souffrir que mon homme allât plus loin ; je le suppliai de retourner bien vite auprès de Mme Antoinette, de l'assurer que j'avais trop de reconnaissance de tant de grâce et de bonté, pour ne point aller moi-même, et sans plus tarder, lui en porter le témoignage. Le messager me fit une grande révérence ; je lui affirmai que je serais arrivé avant lui à la maison de Fregéac. Il me salua de nouveau sans faire d'objection et sortit ; je courus à ma fenêtre pour le regarder s'éloigner.

C'était un fort singulier personnage, avec sa face blême et ses airs obséquieux. Il portait une longue redingote à large jupe, une sorte de demi-soutane soigneusement boutonnée jusqu'au col, où l'on s'étonnait de ne point apercevoir de rabat. Sa voix était un nasillement qui variait du grave au doux, du mielleux au solennel : le cher homme avait dû débiter bien des flatteries dans le cours de son existence, mais il avait encore récité plus d'orémus. Sa présence chez les demoiselles de Fregéac me parut une révélation : un tel intendant peint ses maîtres ; je connus par celui-là qu'en me présentant à la maison de Fregéac j'allais entrer dans une pieuse demeure.

Je vins à ressonger à ce titre de madame que l'on donnait à l'aînée de mes cousines et probablement à toutes les trois, bien qu'elles n'eussent jamais été mariées. Sans doute les demoiselles de Fregéac étaient associées à quelque tiers-ordre, observant les règles d'un couvent sans quitter le chez soi, comme des personnes pieuses et

Digitized by Google

prudentes qui entendent bien se donner à Dieu sans se détacher entièrement du monde, et qui veulent goûter les délices du ciel sans se soustraire lâchement aux épreuves de cette terre. Elles étaient peut-être chanoinesses.....

Chanoinesses! Et pourquoi non, puisqu'elles étaient nobles? L'aimable supposition! Chanoinesse! le joli nom! les jolies pensées qu'il me donna! Je les caressai dans mon esprit, tout en m'habillant du plus vite et du mieux que je pus, et je me mis en route. Le cœur me battait un peu quand je frappai à la grande porte du manoir. Une servante vint m'ouvrir; elle avait la tête ensevelie sous un énorme béguin de laine; elle ne me regarda pas, ne me parla point et, marchant devant moi les yeux fixés sur le sol, elle voulut m'introduire dans la salle basse; mais je préférai demeurer dans le jardin. Mme Antoinette ne se fit pas attendre.

Imaginez une fille de vingt-huit ans environ (je sus depuis qu'elle en avait alors vingt-neuf), d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; elle avait trop d'embonpoint, mais elle le portait si lestement qu'on n'y songeait pas. Elle s'avança, la tête haute; ses pas résonnèrent vivement sur le sable, son pied serrait la terre de près comme pour bien montrer que la terre était à elle. Elle était vêtue de noir, mais d'une étoffe de soie toute neuve, et elle n'avait pu résister au désir de se mettre une pointe rouge autour du cou. J'appris bientôt que ma cousine raffolait du rouge. Ses cheveux bruns descendaient sur son front en petites boucles fort mutines; le tour du visage était plein, le nez rond, la bouche, il faut bien le dire, passablement impérieuse, ce qui ne l'empêchait pas d'être agréable. Mais ce que ma cousine me fit voir de plus beau, ce furent ses yeux.

Une paire de noires prunelles, agiles, radieuses, enflammées..... Non certes, Mme Antoinette n'avait rien de cet air monacal que je craignais de trouver en elle et qui eût empoisonné sa franche beauté. Elle accourut en me tendant les mains — à la vérité, elle les avait assez belles. — Je crois qu'il n'eût tenu qu'à moi de l'embrasser sur les deux joues; c'est le droit des cousins, et je fus bien tenté de le réclamer. Je confesse que ma cousine m'avait produit à première vue une impression d'autant plus forte que je ne m'attendais point du tout à rencontrer dans le fond de la province une personne si vivement tournée.

Elle s'aperçut aisément de ce qui se passait en moi et me dit en souriant qu'elle avait bien quelques excuses à me faire pour m'avoir dépêché M. Christophe de si grand matin (elle ne me parla pas du premier messager et je ne lui en sus pas mauvais gré), mais qu'elle avait l'habitude de se lever au son de l'*Angelus*, afin d'entendre la

Digitized by Google

première messe, et qu'elle ne s'imaginait point qu'on pût dormir à cette heure, tant elle se sentait bien éveillée. Le fait est qu'elle était passablement éveillée, ma cousine.

Il me sembla que je ne m'accoutumerais pas sans peine à ce regard brillant qui s'était levé devant moi comme une nouvelle planète devant un pauvre astronome qui ne la cherchait point. Bien des choses d'ailleurs m'étonnaient dans Antoinette : ses manières, ses gestes, sa voix : elle l'avait un peu forte, un peu masculine, mais prompte à changer de ton; un rire moqueur, une fusée de notes claires et presque enfantines s'échappait en *allegro* du milieu de ces sons graves et s'éparpillait dans l'air. Je m'aperçus tout de suite qu'elle riait volontiers, sans sujet même et pour le plaisir de rire. C'est une chose bien digne de remarque, et dont les ennemis du mariage devraient faire leur profit, que les femmes qui restent filles soient les seules à garder le goût et la faculté du rire. Plus j'y pense maintenant et plus je crois que dans les allures déterminées de ma cousine Antoinette il y avait bien de l'innocence.

Et d'abord elle ne se souvenait pas plus que moi-même des divisions qui avaient si longtemps régné dans notre famille ; querelles de vanité, querelles d'intérêt, elle ne paraissait pas seulement y avoir songé. Je fis intérieurement la réflexion qu'elle et moi nous étions vraiment de bonnes âmes et je le lui dis. Elle commença par en rire aux larmes; puis elle me demanda ce que j'avais voulu dire. Je le lui expliquai : je crus qu'elle ne tarirait plus.

Dieu! je ne soupçonnais point ce que je faisais en abordant ce chapitre délicat, que ma cousine n'eût peut-être pas osé aborder la première. Maintenant les écluses étaient ouvertes : imprudent! j'avais levé la vanne. Elle appela la servante, fit apporter deux chaises en me disant qu'assis nous *serions mieux pour causer*. En un instant, je me vis accablé de cent questions sur mon enfance, sur mon père et sur ma mère, sur ce que celle-ci me disait autrefois de sa famille, sur ce que j'en savais moi-même et sur ce que je pensais de ces cousines que je n'avais jamais vues, sur les raisons qui m'avaient fait revenir à Fregéac au bout de vingt ans; et puis sur Paris, sur la vie que j'y menais, sur mes goûts, sur mes opinions en toutes choses, et même..... Dieu lui pardonne!.... sur mes sentiments religieux!

Tant bien que mal, il fallut m'exécuter, donner la réplique. Alors vint en retour le torrent des confidences. Le ciel m'est témoin que je ne les provoquais pas! Mais Mme Antoinette ne s'embarrassait point de n'être pas interrogée; elle n'était pas du tout rebutée d'avoir à faire les demandes et les réponses. En moins de temps qu'il n'en faut ici pour le dire, je connus les habitudes et les goûts, les croyances

Digitized by Google

et les affections de ma cousine ; elle m'ouvrit son cœur comme un livre.

Je sus que si elle avait un péché mignon, c'était l'amour de la parure, mais qu'elle y résistait par esprit de dévotion, et en se forçant à être toujours vêtue de noir ; que, d'ailleurs, elle rachetait bien ce léger défaut par une qualité tout à fait rare, qui était l'horreur de la médisance ; qu'elle passait pour un peu vive, un peu impérieuse, un peu fantasque, mais que personne n'en souffrait parce qu'elle avait beaucoup de charité, suivant le commandement de Dieu qui veut qu'on soit doux à son prochain comme à soi-même ; qu'elle était assez friande, trop encline au badinage et qu'elle aimait bien le plaisir ; qu'au reste, elle s'arrangeait pour pécher le moins possible et qu'elle était particulièrement dévote à la Vierge. Je crois même qu'en finissant elle m'apprit le nom de son confesseur, et je ne pus m'empêcher de penser qu'elle n'aurait pas besoin d'aller le trouver de longtemps : il me semblait que ma cousine était assez bien confessée.

Ce n'était point que tout cela ne fût fort joliment débité. Mme Antoinette ne manquait ni d'esprit ni de grâce ; mais elle disait trop de mots, on s'y perdait. Il était aisé de voir d'où lui venait ce défaut : c'était de l'existence même qu'elle menait et de l'habitude de ne causer le plus souvent qu'avec ses inférieurs, qui l'écoutaient comme un oracle ; M. Christophe devait se pâmer d'aise quand *madame* discourait.

Elle prenait manifestement beaucoup de plaisir à s'écouter elle-même, petit travers qui témoignait bien qu'elle était gâtée, mais qui ne pouvait faire qu'elle fût sotte. J'avoue cependant qu'elle ne se connaissait peut-être pas aussi bien que le commande le fameux précepte antique : elle me donna tout de suite une singulière preuve de ce qu'elle nommait son horreur pour la médisance, car étant venue à me parler de Pont-Lussan, elle fit passer aux habitants de la petite ville une terrible revue sous mes yeux et les habilla tous de la belle sorte. A la vérité, il s'agissait alors de m'apprendre pourquoi elle avait pris la résolution de quitter la ville pour vivre désormais seule avec ses deux sœurs dans sa maison de Fregéac : ce qui me rappela fort à propos qu'elle ne m'avait pas encore dit un mot de *madame* Antonine, ni de *madame* Antonia. Je l'interrompis pour lui demander si je ne les verrais point. Elle me répondit que *mademoiselle* Antonia était sans doute à sa toilette, et qu'apprenant mon arrivée elle n'allait pas manquer de venir me rejoindre. Quant à *mademoiselle* Antonine.....

A ce double *mademoiselle*, qui venait si brusquement déranger mes conjectures précédentes et renverser mon roman, je ne pus

Digitized by Google

retenir un geste de surprise. Je regardai Mme Antoinette : elle devina ma pensée, sourit, non sans quelque pitié pour un si faible jugement que le mien, qui ne me permettait point d'apercevoir tout de suite la raison des choses ; puis, elle me dit que, seule des trois demoiselles de Fregéac, elle se faisait appeler madame ; que c'était un privilége qu'elle avait cru pouvoir s'arroger sans inconvenance en sa qualité d'aînée, et qu'elle serait étonnée que je le trouvasse mauvais.

Je l'assurai vivement qu'il n'en était rien. S'il plaisait à ma cousine de se faire appeler madame, pourquoi ne l'aurais-je pas trouvé bon? Là-dessus Mme Antoinette me déclara que l'abolition du droit d'aînesse lui avait toujours paru la plus criante injustice du monde, et qu'en dépit des révolutions elle entendait maintenir le sien. Cette déclaration fut accompagnée de certains froncements de sourcil et de certains éclairs dans les yeux qui me firent penser qu'en effet Mme Antoinette n'était pas une aînée pour rire. Elle ajouta qu'au surplus il n'aurait tenu qu'à elle de justifier ce titre de madame qu'elle se faisait donner, car elle aurait bien pu se marier dix fois, vingt fois, si seulement elle eût daigné en avoir envie.

Bonté du ciel ! je crus un moment qu'il me faudrait subir la nomenclature des prétendants qui avaient aspiré à la belle main de ma cousine. Elle les avait serrés, rangés, classés, étiquetés dans sa mémoire comme des plantes dans un herbier, et, de temps en temps, les en tirait pour se faire honneur. Il y en avait de toutes les espèces : deux juges, un médecin, trois avocats, un officier, quatre ou cinq gentilshommes de campagne, sans compter tous les sous-préfets qui s'étaient succédé depuis dix ans dans la ville.....

Ce fut ici que j'interrompis encore une fois Mme Antoinette pour lui demander si *mesdemoiselles* ses sœurs pensaient comme elle et si elles avaient aussi fait le serment de ne point se marier. Ma belle cousine partit d'un grand éclat de rire, et me répondit que pour sa sœur Antonia, elle s'en croyait assurée. Mais ma curiosité n'était qu'à demi satisfaite.

« Et votre sœur Antonine? » repris-je.

Elle leva les épaules, et me répondit sèchement que pour Antonine elle n'en savait rien.

Il se fit entre nous un silence de quelques instants. Je voyais bien que la dernière question que je venais de faire était une sotte question ; mais je ne devinais point pourquoi elle l'était. Je ne pouvais surmonter mon embarras, ma cousine ne pouvait vaincre sa mauvaise humeur, son dépit, sa jalousie..... que sais-je ? il y avait un peu de tout cela dans le sentiment qui l'agitait. Evidemment, il ne faisait pas bon parler de la sœur cadette à la sœur aînée dans la mai-

Digitized by Google

son de Fregéac. Le clair visage épanoui de Mme Antoinette s'en était tout obscurci.

Enfin, elle recouvra la parole qu'elle semblait avoir perdue, et c'eût été vraiment dommage. Elle me demanda pardon de m'avoir retenu si longtemps près d'elle quand je devais être las de la mauvaise nuit que j'avais passée, et m'engagea doucement à monter, sans plus tarder, dans la chambre qu'elle m'avait fait préparer, où je pourrais dormir jusqu'au lendemain.

C'est ainsi qu'elle avait arrangé sans moi de devenir mon hôtesse. Je m'excusai d'abord du mieux que je pus. Elle insista ; je lui déclarai nettement que je ne pouvais accepter l'hospitalité qu'elle m'offrait avec tant de grâce, et que, si mal que je fusse dans mes ruines, je désirais y demeurer..... Je n'oublierai jamais de quel air ma cousine me regarda.

Et puis elle se mit à marcher très vite, comme pour échapper à son premier mouvement et tromper sa colère. Je la suivis. Si je ne voulais pas devenir son hôte, je me souciais encore bien moins de la quitter en ennemi, sous le coup de ce qu'elle semblait regarder comme une offense. Je ne sais ce qui se passait en moi : c'était certainement une grande peur d'avoir déplu à une personne qui, malgré quelque légère imperfection, me plaisait extrêmement. Je l'observai, marchant à côté de moi par la grande allée du jardin, de son pas vif et sonore, les yeux à terre, se mordant les lèvres et gardant toujours le silence. Ah ! je sentais bien que, si dans ce moment elle m'eût renouvelé son invitation de demeurer près d'elle, j'aurais mis bien plus de négligence à m'en défendre !

Ce fut ainsi que nous atteignîmes le bout du jardin et que nous entrâmes dans le verger. A dire vrai, c'était plutôt une prairie plantée de poiriers, de pruniers alors en fleur, de pommiers surtout et de vignes, si bien qu'on y faisait, à l'automne, une double vendange. Les sarments s'accrochaient de toutes parts aux branches, suivant la coutume du pays, où l'on ne craint point de marier la vigne aux arbres. Mon enfance se leva devant moi comme un oiseau niché dans l'herbe quand je pénétrai dans ce lieu qui m'avait été si cher. Mes souvenirs, que la vue de la maison de Fregéac et de la taupinière paternelle n'avaient pu ranimer, se réveillèrent devant ces vieux arbres où j'avais grimpé pour y ravir le fruit défendu : je crus revoir les grappes d'or pendant sous les feuilles à côté des pommes rouges.

Je me rappelai mes furtives échappées de la maison tous les matins, mes courses jusqu'au verger, mon adresse à franchir les murs, et l'émotion de la maraude, et les délices de la victoire quand je m'enfuyais, la bouche, les mains, les poches pleines. Je ne sais si

Digitized by Google

c'était bien la mémoire du cœur ; mais je m'abandonnais avec bonheur à ces impressions si longtemps effacées, qui se retraçaient en moi vivantes et sensibles, et j'en avais un peu oublié ma belle cousine. Elle marchait maintenant à quelques pas en avant, et je ne m'empressais point de la rejoindre. Elle aurait bien pu gagner, sans que je la visse, l'autre côté du verger et me laisser seul pour me punir. Mais, au contraire, elle se retourna vers moi et me dit.....

Elle me dit qu'il fallait remonter vers la maison, que nous y trouverions certainement sa sœur Antonia, que si elle n'avait pas assez de pouvoir pour me déterminer à prendre un logis chez elle, elle se promettait bien que Mlle Antonia m'y engagerait et m'y déciderait d'abord que je l'aurais vue, et que je ne serais pas assez fort pour refuser à la prière de sa sœur ce que j'avais refusé à la sienne.

Ces derniers mots, elle me les lança pour ainsi dire comme un défi, comme un gant qu'elle s'attendait bien à me voir relever sur l'heure. Elle avait retrouvé son rire enfantin, ses yeux brillants ; elle reprit le chemin de la maison lentement, me précédant toujours d'un ou deux pas, et me jetant de temps en temps par-dessus son épaule un regard moqueur. Je jugeai bien qu'il fallait me tenir sur mes gardes, car elle m'entraînait sur un terrain périlleux, comme ces coquettes ondines qui se faisaient suivre jusqu'au bord du gouffre par un cavalier imprudent, et le regardaient se noyer en se moquant de lui.

III

Je rassemblai donc tout mon sang-froid, que ma cousine avait juré sans doute de me faire perdre, et je l'assurai d'un ton sérieux que sa sœur Antonia n'obtiendrait pas de moi ce qu'elle-même n'avait point gagné ; que personne au monde ne ferait ce qu'elle n'avait pu faire, puisqu'enfin personne n'avait plus de pouvoir qu'elle sur l'esprit d'un homme raisonnable (j'étais bien près de ne l'être plus) et ne s'entendait mieux à se faire obéir quand elle voulait être obéie ; que Mlle Antonia devait assurément avoir des grâces bien dangereuses, puisqu'elle était la sœur de Mme Antoinette, mais qu'elle n'en pouvait avoir plus que son aînée.....

Je commençais à sentir un étrange dégoût de ce que je disais : ces propos sucrés n'ont jamais été mon fait ; mais j'avais grand'peur que ma cousine ne me forçât d'épuiser toute la bonbonnière.

« Eh ! quoi ! interrompit-elle fort heureusement, n'êtes-vous pas

Digitized by Google

un peu prompt à juger de ce que vous ne connaissez point? Attendez un moment, mon cousin, attendez d'avoir vu mes sœurs. »

Je ne sais quelle nouvelle fadeur je balbutiai; je n'avais plus le courage de parler clairement.

« Allez ! reprit-elle, je m'aperçois que vous êtes bien aimable et bien complaisant; ma sœur Antonia ne manquera pas de s'en apercevoir comme moi tout à l'heure. Elle ne vous en voudra pas plus que je ne vous en veux. Les louanges, vous le savez, c'est notre faible à nous autres femmes : pour moi, je vous avouerai que, sans les aimer beaucoup, je ne me fais jamais de violence pour m'en défendre. Dieu ! que je vais avoir de plaisir dans un moment à vous entendre complimenter ma sœur à son tour ! »

Elle était vraiment charmante ainsi : son beau visage, si naturellement expressif, s'animait encore à mesure qu'elle parlait et qu'elle s'excitait au combat; de vives couleurs se répandaient sur ses joues, et le sourire triomphant et ironique qui courait sur sa bouche lui seyait mille fois mieux que le rire éclatant qu'elle m'avait fait entendre à mon arrivée. Oui, ma cousine était coquette, de cette coquetterie soi-disant naïve que les femmes qui n'ont pas vu le monde n'ont apprise nulle part, et qui n'en est pas moins très savante. Je ne le sentis que trop bien au trouble de plus en plus fort qui me gagnait. Oui, ma cousine était une coquette formée, achevée par la seule nature, mais achevée enfin. Tout à coup.....

Ah ! je n'en crus d'abord ni mes yeux ni mes oreilles. Antoinette venait de s'arrêter brusquement au milieu d'une de ces phrases provoquantes qu'elle me lançait comme des flèches. Un nuage passa sur son front; elle me demanda du ton le plus grave quelle heure il était. Cette question, qui me semblait si inopportune, me rendit à moi-même : je cherchai ma montre et ne pus m'empêcher de sourire.

« C'est, me dit-elle gravement, que je ne voudrais point passer l'heure d'aller à la ville. Dieu me garde de manquer le sermon ! »

J'ai connu bien des coquettes, j'ai connu bien des dévotes, mais une dévote coquette !.... Ce n'est pas ma faute si je suis tout d'une pièce, moi, et si je ne comprends point ces mélanges. Quoi ! une Célimène d'église !.... mais je ne veux pas faire ici de réflexions déplacées.

Toutes ces pensées, que me suggérèrent dans ce moment le zèle pieux de Mme Antoinette et ce goût avide de sermons, furent bientôt effacées par un coup de théâtre qui m'ôta, pendant dix secondes au moins, l'usage de mes sens. Nous étions alors près de la maison.

« Allons ! me dit ma cousine, nous n'avons pas de temps à perdre. Préparez-vous à changer de sentiments, mon cousin. Je vais vous

Digitized by Google

montrer tout de suite de quoi vous faire dédire. Je viens d'entendre une voix tout à l'heure..... Voici ma sœur Antonia. »

Je vous le dis en vérité, il s'en fallut de bien peu que je ne tombasse à la renverse à la vue de ma cousine Antonia. Mon regard aussitôt se détourna d'elle ; il alla chercher celui de Mme Antoinette et lui porta l'honnête indignation qui s'élevait du fond de mon cœur. La méchante fille ne fit encore que sourire.

Antonia, cependant, s'avançait vers moi : je demeurai cloué sur le sol. Elle me fit une révérence, je ne pus trouver même un mouvement automatique pour la saluer. Il ne me venait qu'une pensée : que les femmes sont implacables, et que la plus noire cruauté, la plus méchante perfidie ne leur coûte guère quand il s'agit de faire triompher leur vanité.

Ce n'était point que ma cousine Antonia ne fût adorablement jolie. Elle avait un visage d'ange. Je ne saurais rendre la douce harmonie que formaient ces longs bandeaux de cheveux châtains, ce teint pur, tendre et rosé, ces yeux d'une nuance indécise et toujours à demi couverts d'un voile humide, sous lequel on lisait la plainte de 'âme. C'est que la pauvre Antonia était..... Mais comment exprimer cela ?

Il est vrai que de grandes princesses, filles du plus grand roi du monde, ont été affligées, dit-on, du même malheur. Il y eut une princesse de Conti et une duchesse du Maine, ne vous en déplaise, qui..... mais l'histoire est si maligne ! Elle ajoute que cette même duchesse du Maine si visiblement..... n'avait point l'air de s'en douter. Eh ! mon Dieu, ma cousine Antonia non plus n'était pas bien persuadée qu'elle le fût, et pourtant elle l'était..... Allons ! il faut bien arriver à le dire, Antonia était bossue.

« Ma sœur, lui dit Antoinette, je vous présente notre cousin Jacques de la Thulaye. Vous le voyez, j'en use déjà avec lui comme avec un parent, et je n'ai pas cru devoir l'obliger à garder avec nous la forme d'une première visite. Pensez-vous que j'aie bien fait ?

— Ma sœur, répondit Antonia, ne faites-vous pas toujours pour le mieux ?

— Je crois donc, reprit Antoinette, que vous pouvez agir comme moi et donner la main à Jacques. »

Antonia me tendit la main.

« Vous devez être bien contente de voir votre cousin de la Thulaye? lui dit Antoinette.

— Oh ! oui, fit Antonia, fort contente.

— Imaginez, continua Mme Antoinette, que j'ai voulu garder notre cousin auprès de nous. Auriez-vous souffert à ma place qu'il restât dans sa maison du village? Vous la connaissez.

Digitized by Google

— Non certainement, dit Antonia, je ne l'aurais point souffert.....

— Aussi j'avais fait préparer la chambre rouge.....

— Ma sœur, dit timidement Antonia, ne croyez-vous point que la chambre verte eût été mieux?.....

— Je préfère la chambre rouge, répliqua sèchement Antoinette. Au reste, ne discutons pas, ma sœur, d'abord parce que la discussion ne me plaît point, ensuite parce que M. de la Thulaye n'habitera ni la chambre rouge, ni la chambre verte. Il entend demeurer chez lui..... à moins pourtant..... à moins que vous n'ayez plus d'influence sur ses résolutions que je n'en ai eu moi-même. Priez-le de rester, ma sœur. »

Antonia tressaillit, jeta un regard effaré sur son aînée, sur moi, sur le jardin; elle songeait visiblement à s'enfuir.

« Y pensez-vous, ma sœur? demanda-t-elle d'une voix étouffée. Comment est-il possible que j'obtienne ce que vous n'avez pas obtenu?

— Qui sait? repartit Antoinette. Priez toujours.

— Ma sœur, balbutia la malheureuse Antonia, je ne saurais.....

— Eh bien, répondez donc, mon cousin, s'écria Mme Antoinette, ferez-vous à Antonia plus de grâce que vous ne m'en avez fait?

— Je le voudrais, lui dis-je en la regardant fixement; je suis fâché que cela soit impossible. »

Elle devint pourpre et demeura un moment sans répondre.

« Antonia, dit-elle enfin, si notre sœur Antonine était ici, ne croyez-vous pas qu'elle aurait plus de pouvoir que nous?

— Je ne le crois pas, dit Antonia en baissant les yeux. Elle n'en aurait pas plus que vous, ma sœur.

— Mais qui pourrait dire où est en ce moment Melle Antonine? reprit Antoinette. Puisqu'un si grand secours nous manque, il nous faut abandonner la partie. Allez, mon cousin, je n'insiste plus. Retournez avec vos rats. »

Ma première entrevue avec mes cousines de Fregéac était terminée; nous recommençâmes à marcher en nous dirigeant d'un commun accord vers la porte principale du jardin, qui ouvrait sur le village. On me reconduisait sans que j'eusse pris formellement congé : nous ne parlions point; Mme Antoinette n'en aurait eu garde ni moi non plus. Elle avait assez de peine à contenir le ressentiment qui grondait dans son cœur; au premier mot que j'aurais dit, il eût éclaté comme une boîte à poudre quand on y jette une étincelle.

Antonia, la pauvre Antonia, ne pouvait soupçonner quelle était la cause de cette froide contrainte qui régnait depuis un moment entre sa sœur et moi. Elle sentait que je l'observais, car je ne me lassais point d'admirer cette suave figure; mes regards la jetaient pourtant

Digitized by Google

dans une gêne inexprimable ; j'avais osé résister à son aînée, je lui faisais un peu de peur, et puis elle n'aimait pas à être observée. Je l'entendis qui laissait échapper un gros soupir ; je vis ses beaux yeux qui se remplissaient de larmes, et je devinai la prière mentale que la douce créature poussait vers le ciel. — « Mon Dieu, pourquoi ne m'avez-vous point faite comme les autres femmes ?..... »

« Mon cousin, me dit Antoinette quand nous fûmes arrivés près de la porte, j'espère que nous ferons la Pâque ensemble. Aujourd'hui, je ne vous prie point de déjeuner avec nous..... Antonia, dites à M. de la Thulaye pourquoi nous ne pouvons l'inviter à s'asseoir à notre table, je gage qu'il n'en sait rien.

— C'est, me dit Antonia, que nous jeûnons. »

On était en effet aux derniers jours du carême.

« Oui, répéta Mme Antoinette, nous jeûnons. »

En même temps, elle se baissait pour cueillir sur la plate-bande une fleur d'anémone rouge qu'elle mit dans ses cheveux. — « N'est-ce pas, me dit-elle, que le rouge me va bien ? »

Puis elle tira de sa poche un petit miroir ; un autre objet en sortit aussi sans qu'elle y prît garde : c'était un chapelet. Il est certain que cette fleur rouge ne seyait que trop bien à ma cousine. Mais elle se prit à se contempler dans e petit miroir de poche avec une si naïve complaisance, que je me détournai pour lui cacher un sourire.

Le hasard dirigea mes yeux vers l'allée bordée d'espaliers qui terminait le jardin, et j'aperçus M. Christophe, l'intendant, qui s'y promenait à pas comptés, avec l'onction qui lui était naturelle et tenant un livre à la main : ce ne pouvait être qu'un livre d'heures. A ce moment, la servante embéguinée qui m'avait introduit vint à le croiser sur son chemin. Je ne sus ce qu'ils avaient pu se dire en passant, mais ils se signèrent, ma foi ! tous les deux.

Décidément le démon ni l'amour n'avaient rien à faire dans la maison de Fregéac.

« Adieu, mon cousin, me dit Mme Antoinette; vous nous feriez oublier le sermon. »

J'allais m'éloigner : elle me rappela. Du premier coup d'œil, je vis bien que la comédie n'était point finie. Un trait nouveau venait de jaillir de l'active cervelle de ma belle cousine, et elle n'avait pu y tenir.

« M. de la Thulaye, me dit-elle, je voudrais savoir si vous vous imaginez que je sois fâchée contre vous.

— Et pourquoi, ma chère cousine, lui demandai-je, seriez-vous fâchée contre moi ?

— Parce que vous m'avez résisté, parce que vous n'avez pas voulu

Digitized by Google

prendre de logis chez nous. Vous pensez, je le gagerais bien, que je ne m'en consolerai pas.

— En vérité, lui répondis-je, vous perdriez la gageure, et je ne sais sur quoi vous vous fondez.....

— Oh! interrompit-elle, *les hommes croient aisément ce qu'ils désirent*. Et pourtant si vous croyez cela, vous seriez certainement un.....

— Un fat! lui répliquai-je.

— Ah! ah! s'écria-t-elle en riant aux larmes, ce n'est pas moi qui l'ai dit. A revoir, mon cousin.

— A revoir, mon cousin, » répéta la douce voix d'Antonia, servant d'écho, comme toujours, à celle de sa sœur.

Cette fois, on me laissa partir.

Machinalement, je repris la route du village; mais je ne sais comment il se fit qu'au milieu du trouble où j'étais encore plongé, je repassai devant ma maison sans la voir. Ce fut sans doute le destin qui le voulut ainsi.

Je suivis quelque temps le bord de l'eau, et je ne m'arrêtai que devant un barrage de bois qui me défendait d'aller plus loin. Il entourait l'habitation d'un pêcheur. Les bateaux avaient été mis à sec et gisaient sur le sable comme des monstres marins endormis; les filets séchaient sur des cordes, dans un grand pré semé d'une herbe rase, où paissait un troupeau d'oies; au fond s'élevait la maison blanche et rouge, parmi des frênes au feuillage délié. Deux femmes étaient assises devant la porte et je ne distinguai qu'une seule coiffe; il fallait donc que la seconde hôtesse de ce logis fût une dame et non une paysanne. Mais on ne comptait que trois dames en tout dans la paroisse et il y en avait deux au sermon : c'était donc Mlle Antonine de Fregéac que j'avais devant les yeux, cette mystérieuse Antonine dont Mme Antoinette ne parlait point sans se pincer les lèvres et rougir, qui ne faisait jamais ce que faisaient ses sœurs, et qui n'aimait pas à se tenir à la maison.

Je me glissai doucement le long du barrage, derrière les saules noueux et tortus dont il était bordé, et j'arrivai jusqu'à la hauteur de la chaumière. Là, les grands arbres me protégeaient, mais à une semblable distance, je ne pus juger des traits de Mlle Antonine; je vis seulement qu'elle était vêtue de noir comme ses sœurs, mais d'une étoffe moins brillante, qui devait être de la laine. Elle était fort grande; sa taille me parut fine et aisée; le soleil frappait d'aplomb sur sa tête nue et sur une belle chevelure mate, aussi noire que la robe. La paysanne assise à ses côtés était une fillette de quinze à seize ans, qu'elle tenait à demi enveloppée dans un de ses bras, la forçant ainsi à se pencher vers un gros livre placé sur ses genoux. Il

Digitized by Google

me sembla que Mlle Antonine avait bien raison de ne point faire ce que faisaient ses sœurs, et que leurs occupations n'étaient peut-être pas plus édifiantes que les siennes. C'est une grande question que de savoir s'il vaut mieux passer les jours de carême à écouter la parole d'un prédicateur qu'à apprendre à lire aux enfants.

Non, ma cousine Antonine n'était pas moins pieuse que ma cousine Antoinette elle-même et que ma cousine Antonia. Elle ferma le livre, se leva et se prépara à partir; mais auparavant je la vis qui joignait les deux mains de la jeune fille et qui la faisait prier; puis elle l'embrassa et sortit de l'enclos. Je n'eus que le temps de me coucher dans l'herbe, derrière les arbres, pour n'être point surpris; mais je ne la perdis pas des yeux. Elle redescendit vers la rivière : aussitôt je quittai ma cachette et je me mis à la suivre.

Sa démarche était d'une grâce peu commune, et plutôt abandonnée que nonchalante; elle s'en allait lentement, un bras relevé, posant une main sur sa tête pour la garantir du soleil, et poussant devant elle le sable fin de la berge; elle y laissait la trace de son pied, d'une petitesse presque insolente. De temps en temps, elle s'arrêtait à considérer le flot, qui montait avec de grands soupirs, en se couronnant d'écume. Je ne sais quel langage lui tenait ce flot grondeur; elle s'assit, pour l'écouter, sur le tronc renversé d'un vieux saule. Je n'étais plus qu'à quelques pas d'elle : ce fut alors qu'elle m'aperçut.

Elle ne témoigna aucune surprise : je crois qu'elle n'en ressentit point. Il faut un autre événement que l'arrivée d'un cousin pour émouvoir une âme simple, droite et tranquille comme était celle de ma cousine. Elle quitta pourtant la place où elle venait de s'asseoir, et fit un mouvement pour s'avancer vers moi. J'aurais voulu ne point l'aborder ni lui parler si vite, et garder la liberté de la contempler un moment. Je ne sais si ses yeux étaient aussi beaux que ceux de sa sœur Antoinette, ses traits aussi purs que ceux d'Antonia; mais je sais bien qu'ils me le parurent mille fois davantage.

« Vous êtes sans doute Jacques de la Thulaye, me dit-elle; je suis heureuse de vous voir à Fregéac, car je ne trouve point qu'on ait jamais assez de parents et d'amis. Soyez le bienvenu, mon cousin. »

Et elle me tendit la main, comme avait fait Mme Antoinette.

Certainement, elle l'avait moins belle. Mais la main d'Antoinette m'avait seulement inspiré le désir d'y mettre un baiser. C'est le tribut qu'on paye à toutes les femmes. En pressant la main d'Antonine, je sentis que la mienne tremblait.

Digitized by Google

IV

Deux mois s'étaient écoulés depuis mon arrivée à Fregéac. Deux mois ! il me semblait que j'avais rêvé soixante jours et soixante nuits ; jamais je ne fus si heureux et si malheureux tout ensemble. Aujourd'hui encore, je ne peux penser, ne fût-ce qu'une seconde, à ce temps déjà lointain sans un frémissement de l'âme et sans une violente rougeur au front. C'est le souvenir amer et flatteur du double amour qui brisa ma vie ; je ne sais rien de plus cruel et de plus doux que de suivre à la dérive, sur les méandres du passé, les débris flottants de mon bonheur. Antonine ! Antoinette ! comme elles me torturaient alors, comme elles se divisaient mon cœur et le déchiraient à l'envi toutes deux ! mais elles m'aimaient, et j'en étais ivre.

Un matin, je descendis vers la rive et me jetai dans le bateau que j'avais fait construire dès le lendemain de mon arrivée au village. Mon projet était de gagner par la rivière la prairie qui entoure de tous côtés l'enclos de Fregéac : Antonine devait m'y rejoindre par la porte du verger. Je pris terre sans être vu, je cachai ma barque dans les roseaux, j'attendis sous un bouquet d'aulnes gigantesques, dont la verdure sombre éclatait violemment sur la molle clarté du ciel et de l'eau. C'était là qu'elle allait venir, sous cet ombrage mystérieux comme un bois sacré. Je la vis bientôt qui s'engageait dans la prairie : elle marchait avec précaution au milieu des hautes herbes ; la chère âme redoutait les couleuvres. Mais pour arriver au bouquet d'aulnes, il lui fallait faire un long circuit en s'abritant derrière les arbres, de peur qu'on ne l'aperçût du haut du village ou du dernier étage de la maison.

« Jacques, me dit-elle en m'abordant, mon cher Jacques, est-ce bien moi qui suis ici ? On ne peut nous voir, n'est-ce pas ? Ah ! dites-moi pourquoi je me cache ? C'est donc que je fais mal. Oui, je sens bien que j'ai tort. Vos exigences me rendront folle. Je veux vous résister, et je n'en ai pas le courage. Vous m'avez priée de venir sous ces arbres, et me voici. Vous faites de moi ce que vous voulez.

— Chère Antonine ! lui répliquai-je, est-il bien vrai que vous m'aimez ?

— Vous l'ai-je donc dit ? murmura-t-elle..... Non, non. Allez-vous encore me presser comme hier ? Je n'ai pas à m'expliquer à ce sujet.

— Alors, lui dis-je avec tristesse, vous ne m'aimez pas.

Digitized by Google

— Hélas ! me répondit-elle, j'ai bien de la tendresse pour vous..... Allons, ne froncez point le sourcil. N'est-ce donc rien que de vous avouer cela, et ne devez-vous pas m'en savoir gré ? Réfléchissez qu'il ne tenait qu'à moi de vous le cacher toute ma vie. »

Je lui pris les mains, je les couvris de baisers.

« Oui, lui dis-je, vous êtes bonne, et je vous remercie.....

— Ne me remerciez pas ! s'écria-t-elle avec une soudaine explosion qui me fit peur. Si je vous ai répondu, c'est parce que je n'ai pas eu la force de me taire. Et maintenant j'en ai du regret..... »

Puis me regardant fixement :

« Jacques, ajouta-t-elle, êtes-vous bien sûr de n'aimer que moi ?

— Antonine ! lui dis-je.

— Laissez-moi parler, reprit-elle en me retirant brusquement ses mains. Je vous ai donné mon cœur, mais il faut m'ouvrir le vôtre. Jacques, il y a trop de lâcheté à tromper ceux qui nous aiment. Croyez-vous que j'en sois à m'apercevoir de l'inclination que ma sœur Antoinette a pour vous ? Elle ne me la cache point, elle prend même soin de me la faire voir : si je me plaignais, elle me dirait que j'ai la même faiblesse. Elle ne sait que trop bien que je vous aime, mais elle ne croit pas que vous en aimiez une autre qu'elle. Et moi, le savez-vous, il me semble qu'elle n'a point trop de présomption. Jacques, vous la regardiez hier..... vous ne me regardez pas autrement. Je sais que vous la trouvez belle. Dites-moi la vérité : l'aimez-vous tout de bon ?

— Antonine ! m'écriai-je, ma chère Antonine !

— Dites-moi si vous l'aimez ! continua-t-elle bien plus doucement. Vous me voyez prête à lui sacrifier tout ce que j'ai d'affection pour vous. Je suis encore assez raisonnable pour lui rendre justice : elle mérite d'être aimée sans partage, et, d'ailleurs, elle ne le souffrirait pas plus que moi. Tenez ! je crois qu'elle est bien mieux faite que je ne le suis pour vous plaire tout à fait. Il faut donc agir en homme, Jacques, et ne pas nous tromper toutes deux ; il faut consulter votre cœur et dire à qui vous le donnez. »

De ma vie, je ne crois avoir tant souffert. J'étais appuyé contre un arbre, j'avais mis mon visage dans mes mains ; Antonine attendait que je parlasse, et moi, je n'avais pas même la pensée de lui répondre.

« Malheureux ! s'écria-t-elle, il ne sait pas laquelle il aime !

— C'est vous, lui dis-je avec désespoir, vous seule ! Est-il possible que vous en doutiez ? »

Et je ne mentais pas, je n'aimais qu'elle. Antoinette me faisait perdre l'esprit, je sentais bien qu'elle n'était pas dans mon cœur. Dieu m'est témoin que, le plus souvent, je ne la cherchais pas ; je

Digitized by Google

la rencontrais malgré moi : je ne peux nier que je la quittais à regret, mais aussitôt après je me sentais soulagé d'un poids insupportable. Le charme n'opérait qu'autant de temps que je la voyais, et, dès que je l'avais perdue de vue, je revenais à moi, je m'indignais de ma faiblesse et je ne pouvais assez m'en repentir. Mais voilà ce qu'il ne m'était pas possible de confesser à Antonine.

« Je ne sais, lui dis-je, si votre sœur a pour moi les sentiments que vous ne voudriez pas lui voir, mais elle a bien pu se méprendre sur ceux qu'elle m'inspire. Il s'est présenté l'autre jour une belle occasion de la détromper. C'était mardi soir ; vous veniez de descendre au jardin ; votre sœur en prit son temps pour me dire qu'elle me portait assez d'amitié, que je n'avais plus qu'un pas à faire pour qu'elle m'en accordât davantage, qu'il s'agissait seulement de montrer moins de penchant moi-même pour de certaines personnes.....

— Et moi, s'écria Antonine, je pense bien différemment. Je ne vous prierai point de rompre avec elle, je préférerais lui sacrifier tout ce que je sens pour vous.

— Votre sœur est moins généreuse, lui répliquai-je avec un peu d'amertume. Pour moi, je l'écoutai d'abord en silence, méditant ce que j'allais lui répondre. Je résolus de m'expliquer sans détour ; mais en ce moment, je la vis qui se levait et qui sortait de la chambre : elle ne m'a pas même laissé le loisir de lui répondre.

— Ah ! que vous vous défendez habilement ! me dit Antonine. Jacques, je vous pardonne, mais il vous était bien aisé de ne pas laisser échapper cette occasion qui, selon vous, était si belle ; ma sœur n'est point sortie si vite. Et vous, qu'aviez-vous de si long à lui dire ?

— Il est vrai, lui répondis-je. Tout aurait tenu dans ces quatre mots : C'est votre sœur que j'aime !

— Jamais ! jamais ! s'écria-t-elle. Dites-lui que vous ne l'aimez pas, si vous en avez le courage ; ne lui dites pas que vous m'aimez.

— Ne le devinera-t-elle pas ? lui répliquai-je. Lorsque je lui aurai fait cet aveu, que vous jugez si aisé, ne me verra-t-elle pas demeurer auprès de vous ? N'est-elle pas la maîtresse à la maison ? Il me faudra donc partir. Et si alors je ne peux déclarer ouvertement l'amour que j'ai.....

— Jamais ! répéta Antonine. Il y a des choses que vous ne savez point, que vous ne devez pas savoir..... Et puis, je ne veux pas l'entendre me reprocher que je lui ai pris votre cœur. Ah ! Jacques, je ferais mieux de le lui céder. Vous refuseriez d'abord de vous y prêter, je le sais bien ; mais il ne s'agirait que de vous en prier un peu, vous n'auriez pas grand' peine à vous rendre. »

Et puis elle me défendit de lui parler davantage de sa sœur, au moins pour ce jour-là. Jugez si je me soumis aisément. Il ne faut

Digitized by Google

pas ordonner deux fois à un homme qui marche par force sur un sable mouvant de revenir sur la terre ferme. Ce sujet me donnait le vertige, je respirai librement quant nous l'eûmes quitté. Je repris les mains d'Antonine, je la forçai de s'asseoir dans l'herbe et me mis à ses pieds. En cet instant Antoinette était bien loin de ma pensée : il n'y avait vraiment qu'Antonine au monde.

Il ne tint qu'à la chère âme de s'imaginer les jours suivants qu'elle avait été trop prompte à s'alarmer. Mme Antoinette avait changé de manières et de conduite à mon égard, peut-être de sentiments — qui connaît ces natures mobiles ? — Visiblement, elle évitait de me rencontrer seule à seul ? Antonine me dit un soir avec un peu de malice que sa sœur était devenue bien prudente et que sans doute elle agissait avec tant de réserve parce qu'elle craignait d'être assurée trop tôt de ce qu'elle eût voulu ignorer toujours. Ce n'était pas ainsi que je jugeais des atermoiements de Mme Antoinette. J'avais de bonnes raisons pour croire qu'elle ne différait le combat dont j'avais l'honneur et le tourment d'être l'enjeu que pour être plus sûre de la victoire.

Il fallait que le dépit, la coquetterie naturelle, et surtout le désir, le grand désir de l'emporter une bonne fois sur sa cadette eussent singulièrement aiguisé son esprit — qui d'ordinaire était assez vif — pour qu'elle eût si bien deviné la meilleure politique à tenir vis-à-vis d'un ennemi comme moi qui faisait le rebelle : c'était tout simplement de temporiser. J'étais encore armé des craintes, des reproches d'Antonine, de ces larmes mal contenues qu'elle m'avait montrées dans notre rendez-vous sous les aulnes de la prairie ; j'avais le cœur trop plein d'elle, de sa beauté sans apprêt, des charmes de cette âme si droite et si sûre. Je veux encore une fois me rendre justice et protester ici que ma volonté n'était jamais entrée pour rien dans la fatale complaisance que j'avais jusque-là laissé voir à Antoinette. Jamais je n'avais cessé de me combattre et de penser que je ne devais la considérer que comme une amie ; mais grâce aux secours que j'avais reçus de sa sœur, je me sentais enfin la force de ne point la traiter autrement que je la considérais. Et je le faisais maintenant sans efforts ni faux semblants ; peu à peu, je rentrais en paix avec moi-même ; j'étais heureux de me retrouver sincère.

Antoinette s'en aperçut aisément. Bien qu'elle se mourût d'impatience, elle n'en témoignait rien ; elle se fût surtout bien gardée de laisser percer en ma présence la moindre jalousie envers sa sœur Antonine, et tout le poids caché de son ressentiment retomba sur moi.

C'était comme une massue enveloppée de mousseline, qu'elle maniait avec une agilité surprenante et dont elle me frappait sans relâche et partout où elle croyait avoir découvert un endroit sen-

Digitized by Google

sible. Le fin de toutes ces attaques était pour me faire entendre que j'étais un homme ou bien aveugle, ou bien ingrat, ou bien léger; il y en avait même quelques-unes qui tendaient à insinuer que j'étais aussi un peu fourbe ou du moins fort capable de farder la vérité. Ma cousine Antoinette affectait de ne plus m'en croire sur rien que je pusse lui dire, fût-ce même le sujet le plus indifférent du monde. Il est vrai qu'Antonine était là, qui écoutait, et que ce doute perpétuel et raisonné que la sœur aînée opposait à la moindre de mes paroles avait pour objet de l'avertir qu'elle serait étrangement folle de s'en fier à rien de ce qui sortait de ma bouche, et que je lui avais dit à elle-même bien des choses et, sans doute, fait bien des promesses que mes actions avaient déjà démenties.

Une après-midi que, de guerre lasse, j'étais demeuré chez moi, tranquillement assis sur ma terrasse, au-dessus de mon buisson de daphnés défleuris et couverts alors de baies noires, je vis de loin la pauvre Antonia qui se glissait dans le village. Je ne trouve pas un autre mot que glisser pour peindre sa démarche rapide et pourtant discrète et plaintive comme sa personne. De temps en temps, elle se retournait à demi, apparemment pour s'assurer si on ne la suivait point. Témoin désintéressé et muet le plus souvent de ce qui se passait à la maison, confidente forcée des impatiences cachées, des noirs petits desseins de Mme Antoinette et peut-être aussi des inquiétudes d'Antonine, la malheureuse Antonia, lasse, étourdie, saturée de tous ces débats qui ne la regardaient point, me faisait bien l'effet en ce moment de s'être échappée comme elle avait pu de la géhenne et d'aspirer avec délices un peu d'air pur et de liberté.

Elle leva la tête, me découvrit à mon poste d'observation et me fit de la main un signe amical qui m'invitait à descendre. Je me hâtai de lui obéir.

Mais à l'instant où je l'abordais, ses grands yeux vagues se mouillèrent. C'était un ciel toujours humide que ces beaux yeux-là. Sans autre préambule, elle me protesta qu'elle aimait chèrement ses deux sœurs et également toutes les deux. Je crois plutôt qu'elle préférait Antonine, bien qu'en apparence elle fût toute à Antoinette : elle suivait le parti du plus fort parce qu'elle était faible. Cependant, je ne pouvais comprendre où elle en voulait venir avec un pareil début; mais elle me tira de peine en entamant un long récit auquel je pris bientôt une attention assez vive : la bonne Antonia pleurait parce qu'il y avait eu querelle à la maison.

Il paraît qu'Antoinette, ayant surpris Antonine qui tricotait pour moi une belle bourse, s'était mise à la railler, lui représentant qu'elle avait infiniment trop de bonté de me faire des présents, que c'étaient des soins inutiles, et que je ne lui en aurais pas même de reconnais-

Digitized by Google

sance. Là-dessus, Antonine avait assez aigrement répondu qu'elle ne voyait pas pourquoi sa sœur se croyait le droit de prendre ces grands airs de compassion; qu'il ne lui servait de rien de se parer si fièrement de mon amitié, qu'elle la possédait sans doute, mais que d'autres, qui en faisaient moins de bruit, la possédaient aussi bien qu'elle. Antoinette alors de lever les épaules et de rire, en disant qu'elle savait bien ce qu'elle savait; Antonine de se fâcher tout rouge, et le différend était allé si loin.....

Si loin que, sentant bien qu'elles ne pouvaient ni l'une ni l'autre être juges dans une si étrange affaire, dont elles étaient toutes deux les parties, elles avaient résolu, pour me forcer à me découvrir, de me tendre un piége!..... Si loin qu'elles avaient fait une gageure!..... Mais non, ce n'était pas possible! Je ne pouvais en croire Antonia!.....

Et je savais pourtant que l'innocente créature n'avait jamais menti.

Aussi ne m'entendit-elle pas du tout quand je lui déclarai que c'était là un fort joli conte fait à plaisir, et qu'apparemment elle ne s'imaginait pas que j'allais le prendre au pied de la lettre et pour bon argent. S'avisant enfin que je doutais de ce qu'elle venait de m'apprendre, elle en demeura d'abord stupéfaite, puis elle me jura par tout ce qu'elle se connaissait de plus cher et de plus sacré, par la Vierge même et par les saints, qu'elle ne m'avait dit que la vérité.

C'était le soir même, à la fin du dîner, au dessert, que m'attendaient les deux sœurs. Elles devaient toutes deux me circonvenir, m'embarrasser, me mener au bord du gouffre, sans me le montrer ouvert sous mes pieds. Sans doute, elles n'iraient point jusqu'à me poser ouvertement une question si délicate; mais il y a mille moyens de contraindre un homme à tout dire sans le sommer de s'expliquer. On devait donc s'en remettre à ce que je dirais. Si, après cela, il y avait incertitude, Antonia était là qui prononcerait.

Et voilà justement la terrible perspective qui la faisait sangloter et mourir de peur. A la vérité, je n'étais guère moins effrayé qu'elle. Je la quittai en lui promettant d'apporter tant de circonspection dans toutes mes démarches, tant de finesse dans toutes mes paroles que ses sœurs ne trouveraient point d'occasion de me faire tomber dans la folle embûche qu'elles m'avaient si joliment préparée. La pauvre Antonia ne voulait pas autre chose. Elle n'était venue que pour m'engager à ne point trop parler. En effet, si je ne parlais pas, il ne pourrait y avoir d'incertitude sur ce que je dirais : partant, elle n'aurait point à prononcer ce fatal arrêt qu'on attendait de son impartiale justice, et dont la seule pensée la mettait à la torture.

Pour moi, je remontai sur ma terrasse, maudissant la présomption

Digitized by Google

d'Antoinette, l'imprudence d'Antonine, la coquetterie de toutes les femmes : mais c'était surtout l'inexplicable changement de conduite de ma chère Antonine qui me tenait au cœur. Qu'étaient devenus ses beaux projets de dissimulation et de sagesse, que trois jours auparavant elle m'avait fait goûter malgré moi? Dans quel embarras allait me jeter son inconstance! que faire maintenant pour éviter le péril? L'idée me vint de me renfermer lâchement jusqu'au lendemain ; mais je n'eus pas même le temps de la mûrir. Mon fermier entra qui m'apportait un billet et qui me le remit avec tous les secrets du monde. C'était un message d'Antonine.

« J'ai commis une grande folie, mon cher Jacques : je me suis engagée dans une incroyable aventure et je voudrais bien reculer, mais il n'est plus temps : c'est qu'aussi l'on m'avait poussée à bout. Sachez donc que j'ai fait une gageure dans laquelle, soit que je gagne, soit que je perde, je suis singulièrement intéressée. On va vous demander un éclaircissement : on prétend, après dîner, vous forcer à déclarer de quel côté penche votre cœur. Le mien me dit de ne pas être inquiète, et je ne demande pas mieux que de l'écouter et de le croire, et pourtant je n'ose..... Ah! Jacques, les hommes ont un côté par lequel ils sont si faibles! qui sait ce qui peut arriver? Je n'ai pu me défendre de gager, puisqu'enfin on le voulait. Mais voyez si je suis généreuse, j'aime mieux renoncer à toute la joie que vous me causeriez en me faisant gagner la gageure, que de m'exposer aux suites d'une déclaration si périlleuse. Je consens que vous vous prononciez pour moi du fond de votre cœur, et contre moi du bout des lèvres. Que ma sœur Antoinette triomphe en apparence et soit contente! Dites-lui que vous l'aimez plus que moi, mais aimez-moi toujours plus qu'elle. »

Je n'avais pas encore achevé de lire qu'un nouveau personnage survint. Encore un messager : c'était M. l'intendant Christophe. Il me salua, en joignant les mains comme s'il allait faire une prière, et dans le fait, il venait de la part de Mme Antoinette, pour me prier à diner.

Il s'en alla sans avoir obtenu de réponse, satisfait de mon silence qui lui parut la meilleure. Je demeurai, longtemps encore après son départ, à réfléchir laborieusement, non au parti que j'allais prendre, mais au message d'Antonine. La pensée contenue dans l'insidieuse lettre m'apparaissait comme une de ces images brisées qui tremblent dans l'eau! il faut un œil bien exercé pour définir à première vue l'objet qu'elles représentent. En m'invitant à me déclarer pour sa sœur, s'il fallait absolument me déclarer, Antonine était-elle sincère, ou ne faisait-elle que me tendre un piége de plus? Je ne doutais point que la chère âme n'eut été jetée malgré elle dans ce qu'elle nommait si

Digitized by Google

justement une incroyable aventure. Mais qui me disait que, contrainte d'accepter l'épreuve, elle n'eut pas songé à en profiter contre moi pour juger par l'événement, par ma docilité ou ma résistance à lui obéir, de la force ou de la mollesse de mon cœur? L'idée pouvait bien lui être venue de tenter sournoisement la contre-épreuve.

Non, non, vous ne serez pas obéie, m'écriai-je, comme si elle eût été réellement à mes côtés, comme si j'avais vu le subtil sourire, mélange de confiance et de doute, de tristesse et de malice ironique dont elle n'aurait pas manqué d'assaisonner de pareils ordres, si elle me les eût donnés de vive voix; non, vous ne serez pas obéie. Je vous montrerai si je n'ai point le courage de dire ce que je pense quand on m'oblige de parler. Feinte ou vraie, votre générosité ne sera pas récompensée par une perfidie que vous me feriez payer si cher. J'aime mieux vous exposer avec moi à tous les périls, que de m'exposer moi-même aux reproches que vous me réservez; non, non, je ne mentirai point. Eh! que m'importe le ressentiment de Mme Antoinette! Ah! c'est quand je risquerais de vous affliger pour lui plaire que je sens le mieux que ce n'est pas elle que j'aime.

Mon plan était formé désormais. J'attendis fort tranquillement l'heure du dîner. De temps en temps je passais et repassais devant le grand miroir qui s'élevait au fond de ma chambre, m'étudiant à prendre l'air que je me proposais de porter à la maison de Fregéac, c'est-à-dire l'air le plus sérieux qui me fût possible. Je partis avec les dispositions d'un sage capitaine, méditant toutes sortes de ruses de guerre pour échapper à la bataille, mais décidé à frapper fort et ferme si je ne pouvais l'éviter.

Antoinette brodait, assise à l'ombre; elle me salua de loin avec une négligence tout amicale et ne bougea pas. Antonia accourut au devant de moi et me rappela vivement les promesses que je lui avais faites; il fallut aller quérir Antonine. Nous avions déjà pris place à table quand elle parut.

V

Le potage avait à peine disparu que Mme Antoinette ouvrit le feu en me demandant si je ne trouvais rien de changé en elle ce jour-là. Jusqu'à ce moment, j'avais réussi à tenir mes yeux dirigés par la fenêtre ouverte vers de magnifiques acacias qui fleurissaient dans le jardin; mais alors, il fallut bien la regarder.

Eh non, il n'y avait rien de changé dans ma cousine : c'était toujours ce clair visage, ce même teint animé, les mêmes prunelles

Digitized by Google

rapides et brillantes, la même irritante beauté ; seulement, Mme Antoinette avait risqué un peu plus d'ajustements rouges que de coutume. Sa robe était aussi moins montante, sans doute parce qu'il faisait chaud. Elle avait mis un collier de corail qui se terminait par une grande croix d'or comme en portent les abbesses, et l'on peut bien dire que jamais pareil bijou n'avait été placé d'une façon si profane, sur un col si éblouissant, et battant, Dieu lui pardonne, un petit bout d'épaule nue.

De quel ton glacial je répondis à ma cousine que je ne voyais rien de changé en elle ! J'en reçus aussitôt ma récompense dans un regard d'Antonine qui me remerciait d'avoir été si sévère. Antoinette en était demeurée d'abord interdite ; ses regards retombèrent naïvement sur la croix d'or et sur le collier, leur reprochant de ne s'être pas mieux fait voir ; puis elle me demanda ce que j'avais, pourquoi j'étais si mélancolique et si contraint. Je lui répliquai brusquement que j'avais un furieux mal de tête et que je ne savais ce que je disais.

Antonia me trouva bien de l'adresse. Elle n'espérait point que je me tirerais si habilement de ce terrible pas et que je l'en tirerais avec moi ; elle ne put se défendre de soupirer d'aise. Antonine ne fit pas un mouvement, Antoinette ne disait plus un mot.

« Il faut bien, en effet, que vous imaginiez une excuse, s'écria-t-elle enfin. Je ne vous ai jamais vu de si méchante humeur qu'aujourd'hui. Auriez-vous supposé, ma sœur Antonine, qu'un homme qui porte le nom de la Thulaye pût jamais être si peu aimable ? Après cela, vous ferez avec lui ce qui vous plaira ; mais, quant à moi, je suis bonne et je ne lui garderai point rancune, parce que je le vois affligé. Si Jacques voulait me faire plaisir, il me raconterait ce qui cause son chagrin.

— Mais en vérité, lui dis-je, je n'ai pas de chagrin. C'est ce grand mal de tête.....

— A d'autres ! fit-elle en souriant. Je vois bien à vos yeux qu'il y a quelque chose de plus. A quoi bon tous ces détours ? Vous n'êtes pas ici devant des personnes suspectes. S'il y a quelque remède qui puisse vous guérir de votre mal, vous nous obligeriez de nous l'indiquer tout de suite. Vous êtes bien sûr de l'intérêt que nous y prenons.

— Eh ! mon Dieu, ma sœur, je ne sais ce que vous entendez avec vos finesses, repartit soudain Antonine qui voulait m'épargner de répondre. Je ne pense pas que Jacques ait d'autre mal que celui qu'il dit.

— Je ne le pense pas non plus, dit timidement Antonia. Il arrive

Digitized by Google

souvent que les personnes qui ont de l'esprit comme mon cousin sont sujettes à ces maux de tête.....

— C'est une indisposition qui abat les gens très vite, reprit Antonine. Il y en a dont le caractère est gai et qui tombent dans la tristesse la plus noire. C'est un changement fort naturel quand on souffre. C'est ce qui arrive à mon cousin.

— Il paraît, ma sœur, que vous connaissez bien son mal, interrompit froidement Mme Antoinette, puisque vous répondez pour lui. Quant à moi, je persiste à penser que cette migraine est un prétexte. Ce n'est peut-être point de la tête que mon cousin est malade ; je ne croirai là-dessus que ce qu'il me dira.

— Et moi, dit Antonine avec impatience, je suis plus discrète ; si Jacques avait du chagrin, je ne chercherais pas à en découvrir le sujet et je lui conseillerais de n'en faire part à personne. Mais écoutez donc ma sœur, chacun tire de ses propres sentiments les conseils qu'il donne à ses amis. Moi, je me suis imposé pour règle de ne jamais faire de confidence, je ne m'avise donc pas d'en demander à autrui.

— Eh ! ma sœur, ne vous fâchez point, répliqua Mme Antoinette ; chacun agit comme il sent ; je ne suis point d'une nature si froide. Je ne marchande pas ma confiance à un parent, à un ami, et vous ne m'empêcherez pas de désirer qu'il me donne la sienne. C'est pourquoi je ne suis pas contente que mon cousin me cache sa peine ; il n'y a rien de plus mauvais que de tenir son cœur fermé au verrou. Après cela, s'il préfère l'ouvrir à vous qu'à moi, ma sœur..... Allons Jacques, le moment est venu de montrer laquelle de nous trois est entrée le plus avant dans votre amitié, en choisissant celle que vous voudrez pour confidente. »

Enfin elle avait donc touché le but : Antonia, frappée au cœur, se renversa douloureusement sur sa chaise en fermant les yeux. Antonine détourna les siens, qui étaient fixés sur moi ; l'ingrate me refusait du secours et voulait me laisser la liberté de ma réponse.

« De grâce, fis-je en souriant du mieux que je pus, n'allez point vous quereller à mon sujet ! laissez-moi donc comme je suis, mes chères cousines, avec ma mauvaise humeur. Je vous supplie de me la pardonner.

— Vraiment ! interrompit Antoinette, nous vous la pardonnons et de grand cœur..... Expliquez-vous seulement.

— Je n'ai point à m'expliquer, lui répondis-je pour cette fois fort sèchement ; je vous jure, madame, que je n'ai pas de confidence à faire. Supposez, si vous le voulez, que mon mal n'est pas celui que je vous ai dit. Quel qu'il soit, et de quelque part qu'il vienne, je ne désire pas en être guéri.

Digitized by Google

— Mon Dieu, fit-elle en me regardant d'un air que personne au monde n'aurait pu soutenir, je voudrais pourtant bien qu'il vous fît un peu moins souffrir. J'ai sérieusement une grande envie de vous consoler, mon cousin ; il me semble que c'est le devoir d'une bonne parente.

— Vous avez raison, ma sœur, s'écria Antonine ; et c'est un devoir qui vous appartient plutôt qu'à nous, car enfin vous êtes l'aînée de la famille.

— C'est ce que je n'ai pas oublié, ma sœur, répliqua sur le même ton Mme Antoinette. Aussi, mon cousin, faut-il bien que j'insiste pour que vous me confessiez au moins de quelle nature est l'ennui que je vous vois.

— Voilà, dit nerveusement Antonine, une curiosité bien entêtée !

— Je ne suis pas une si grande devineresse que vous, ma sœur, riposta Mme Antoinette, et, pour entendre les gens, j'ai besoin qu'ils me parlent. Je ne me pique pas de pénétrer si avant dans le cœur de mon cousin. Si je ne connais pas la cause de votre chagrin, mon cher Jacques, comment voulez-vous donc que je m'y prenne pour l'adoucir ?

— Ainsi donc, ma sœur, dit Antonine, vous avez prié Jacques de choisir, au nom de l'amitié, sa confidente entre nous trois, et vous avez fait ce choix pour lui, ce qui revient à dire que vous vous êtes choisie vous-même.

— Et peut-être ai-je eu tort, interrompit Antoinette. Je crains bien que cette tâche ne soit rien moins que facile. Dites-moi ce que vous en pensez, ma sœur. Il n'y a peut-être que les mains qui ont fait cette grande blessure à mon cousin qui soient capables de la fermer.

— Oui, dit Antonine, en se levant brusquement. On dit qu'il y a de ces maux-là qui ne peuvent être guéris que par les personnes qui les ont causés ; mais je n'en sais rien, et j'imaginais que là-dessus vous n'en saviez pas plus long que moi.

— Que voulez-vous dire, ma sœur ? s'écria Mme Antoinette.

— Quant à moi, je vous le répète, reprit Antonine, je ne suis pas d'un naturel si compatissant que le vôtre, et je ne me soucie pas du tout que mon cousin raconte ses peines en ma présence. Ce n'est point que je vous blâme, ma sœur. Si vous avez la fantaisie de confesser M. de la Thulaye, comme vous dites, vous pouvez bien vous satisfaire ; mais vous me permettrez, s'il vous plaît, de me retirer. Venez, Antonia.

— Restez, Antonia, dit Antoinette. »

Et la pauvre Antonia, qui s'était hâtée de se lever, retomba sur sa chaise. Antonine sortit.

Digitized by Google

Ainsi elle nous laissait seuls.

Seuls avec Antonia pour gardienne, Antonia, qui frissonnait de tout son corps, qui continuait à fermer les yeux pour ne pas voir, les oreilles pour ne pas entendre. A la vérité, cette dernière précaution était superflue, car je n'aspirais qu'à ne point parler.

J'ose affirmer que jamais homme au monde ne se vit engagé dans une situation si embarrassante et si ridicule. Quand je cherche à me retracer mes impressions du moment, je trouve qu'elles étaient singulièrement contradictoires. Beaucoup de frayeur, de dépit de me sentir si gauche, une grande confusion de ce qui m'arrivait, quelques remords, et je savais bien pourquoi j'en avais, un vrai désespoir enfin d'être obligé de demeurer là sans pouvoir songer même à prendre la fuite, et avec tout cela, chose inexplicable, une irrésistible envie de rire.

C'est qu'il me venait des pensées..... Aussi pourquoi ma chère Antonine, en se retirant, m'avait-elle livré dans les mains de sa sœur? J'avais beau faire désormais, j'appartenais à Antoinette; j'étais le captif dont cette reine impitoyable avait le droit d'orner son triomphe. Qu'allait-elle faire de moi?

« Eh bien, fit-elle, je me taisais pour voir un peu ce que vous diriez. Vous ne dites rien. »

Quelle voix elle avait! Si impérative avec tout le monde, si douce avec moi quand elle le voulait! J'eus le malheur de la regarder..... Antonine, où donc étiez-vous?

« Tenez! reprit Antoinette, on aurait bien des raisons de vous en vouloir aujourd'hui, si l'on n'avait pitié de vous voir si..... comment faut-il dire?.... si souffrant. Allez vous reposer, mon cher Jacques. Le mal de tête ne demande que cela. A demain. »

Et puis, s'adressant à Antonia : « Ma sœur, lui dit-elle, il faut aller à l'office de la Vierge. C'est le dernier jour du mois de Marie. Etes-vous prête?

C'était un congé qu'elle me donnait. J'aurais dû l'accepter comme la délivrance, et cependant je m'étais levé et je ne partais pas. Enfin, je m'acheminai vers la porte, tout rouge de honte et de colère contre moi-même..... J'aurais pourtant bien voulu trouver à dire quelque chose avant de sortir; je ne trouvais rien, et j'étais déjà sur le seuil lorsqu'il me sembla qu'on me rappelait.

Je dis qu'il me le sembla; je n'en étais pas autrement sûr. Si Antoinette l'avait fait, c'était si doucement, si bas, qu'on pouvait bien hésiter. Si je lui avais dit : Me rappelez-vous? elle aurait certainement pu le nier. Je me retournai pourtant, je fis un pas pour revenir à elle : alors, elle éclata de rire.

« Bon! me dit-elle, c'est au moment où je pars que vous vous

Digitized by Google

ravisez. Nous reviendrons bientôt de la ville, mon cousin, et ma sœur Antonia n'aime pas à se coucher de bonne heure en cette saison. Nous nous promènerons ce soir au verger. »

Malgré cette grande explosion de gaieté moqueuse, son assurance, en me disant cela, n'était point parfaite, et le vermillon de ses joues devint de l'écarlate..... Ce fut elle qui quitta la place et qui sortit rapidement de la chambre, sans attendre ma réponse, par la porte qui donnait dans l'intérieur de la maison.

Antonia, toujours docile, la suivit, mais lentement. Elle était aussi rouge pour le moins que son aînée. En passant près de moi, elle leva l'une de ses mains vers le ciel par un geste éloquent d'indignation comique et naïve, et ne laissa échapper qu'un mot : Antonine !

Il suffit de ce doux reproche d'ange pour chasser le démon qui venait encore une fois de se glisser dans mon cœur. Au lieu de retourner chez moi, je descendis au jardin ; je ne savais plus ce que je faisais, j'étais dans une agitation inexprimable. « Quel homme suis-je donc? me disais-je. Toujours déterminé à combattre, incapable de se vaincre jamais et ne pouvant vouloir ce qu'il veut, aimer ce qu'il aime. C'est ainsi que ma faiblesse me mène insensiblement à la trahison par le chemin des doubles pensées. Est-il donc vrai que notre cœur puisse suffire à deux amours? Non, il n'en est rien ; mais il y a des mouvements qui ne se passent point dans le cœur et qui ne l'en troublent que davantage..... »

..... Non, je ne devais pas me rendre le soir au verger ; je jurai que je n'irais point.

Ce fut à moi-même que j'adressai cette confession qu'un instant auparavant me demandait Antoinette. Telle que je me la fis alors dans le coin le plus reculé du jardin, je ne sais si ma belle cousine eût été charmée ou fâchée de l'entendre. Les femmes qui lui ressemblent ont un si grand besoin de nous voir occupés d'elles qu'à défaut de notre cœur, quand elles n'y peuvent trouver place, elles s'accommodent encore de ce qui n'est pas lui et s'applaudissent de nous avoir du moins fait tourner la tête. Mais qu'est-ce que je dis? Est-ce à nous autres hommes qu'il appartient d'accuser et de blâmer les femmes? Nous, si vacillants, si peu forts, nous qu'un regard attire dans le piége, qu'un sourire y fait demeurer, nous sied-il bien de nous plaindre qu'on nous dérobe notre raison quand nous ne demandons qu'à la perdre?

Au milieu de ces réflexions, que tout homme qui se croit digne d'aimer et d'être aimé ne doit jamais faire sans amertume, il me vint un désir violent, irrésistible de rejoindre ma chère Antonine. Là était mon salut, là était ma force. J'avais besoin de la revoir,

Digitized by Google

comme un soldat qui se sent défaillir dans la mêlée a besoin de revoir le drapeau qui personnifie pour lui l'honneur de toute la légion. Je courus à la maison qui était déserte : point de servante ni d'intendant, tout le monde était aux offices. Je gagnai l'étage supérieur, sans savoir où était la chambre de celle que je cherchais et je risquai d'appeler doucement. Une voix me répondit; c'était celle d'Antonine.

Je la trouvai assise auprès d'une table où elle s'appuyait de l'air d'une personne qui rêve profondément. Elle ne se dérangea pas de cette rêverie en me voyant entrer, et me laissa, sans parler, arriver jusqu'à elle.

« Eh bien! me dit-elle alors, ne m'avez-vous pas d'obligation de vous avoir tiré d'affaire à mes dépens?

— A vos dépens! balbutiai-je.

— Eh oui, reprit-elle en se levant. Croyez-vous que je ne sache point qu'après mon départ ma sœur a facilement obtenu de vous ce qu'elle en voulait? Vous lui avez confessé votre mal, n'est-ce pas? Mon dieu! je ne suis pas si subtile, moi; je n'ai pas tant d'esprit qu'elle ; je ne saurais jouer, comme elle l'a fait, sur des mots pendant une heure. Mais cela lui réussit à merveille. Soyez franc, Jacques : lui avez-vous enfin dit nettement que vous l'aimiez?

— Jamais, jamais je ne le lui dirai, m'écriai-je. Comment le pourrais-je donc, puisque je ne le pense pas? Il me semble que vous devriez être contente de la triste figure que j'ai faite pendant le dîner. Méchante, vous refusiez de venir à mon aide; mes regards cherchaient pourtant les vôtres et vous disaient ce qu'ils vous disent encore à présent.

— On voit toujours dans les yeux des gens ce qu'on veut y voir, interrompit-elle. C'est aussi dans vos yeux que ma sœur a vu que vous l'aimiez.

— Que vous êtes cruelle! lui dis-je avec désespoir. Pourquoi me persécuter ainsi, ma chère âme? pourquoi vouloir si obstinément que je sente ce que je ne sens point?....

— C'est que je suis meilleure que je n'en ai l'air, me répondit Antonine en s'efforçant de sourire. Vous ne me connaissez pas; je sais mieux aimer que vous ne le pensez. Je suis fort capable de sacrifier mon cœur au repos du vôtre et au contentement de ma sœur. Voilà ce que vous ne croyez pas.

— Eh quoi! lui dis-je, encore cette menace! Parlerez-vous donc toujours si froidement de me quitter? Et c'est, à ce que vous dites, pour assurer le repos de mon cœur.

— Et du mien, s'écria-t-elle. Mais quel bonheur, je vous le demande, peut-on donc trouver dans l'amour? Est-ce donc être heu-

Digitized by Google

reuse que de vivre sans cesse en alarmes ? Au moindre regard que ma sœur jette sur vous, je sens que mon cœur se serre, et, si vous la regardez à votre tour, je ne suis plus maîtresse de moi. Pendant longtemps un trouble continuel ne m'a pas laissé jouir un seul instant du plaisir qu'il y a de croire qu'on est aimé quand on aime.....

— Mais maintenant ? lui dis-je.

— Maintenant ! reprit-elle : ni maintenant, ni jamais, je ne saurais être plus tranquille. Et quand je le pourrais..... Mais d'ailleurs, que m'importe, puisque je suis résolue de vous faire changer.

— Et moi, m'écriai-je, je vous jure que je ne changerai pas.

— Il le faut, me dit-elle en s'approchant brusquement de la fenêtre, de sorte qu'elle me tournait le dos tout en continuant de me parler. Il faut vous mettre à aimer ma sœur et tâcher de ne plaire qu'à elle. Je vous ai déjà dit que vous n'auriez pas tant de peine à y parvenir. Mais je veux au moins qu'elle m'en ait l'obligation, je veux qu'elle sache que j'ai été la première à vous en prier, je veux..... »

Il me sembla que sa voix s'altérait. Je me précipitai vers elle, je la forçai de retourner la tête et je la vis tout en larmes.

« Vous pleurez, lui dis-je. C'est donc que votre cœur ne pense pas ce que dit votre bouche ?

— Ah ! me répondit-elle, j'ai bien de la peine à vous perdre. Vous voyez bien que ce sacrifice me paraît quelque chose de plus dur que de mourir ; mais je suis décidée à me vaincre, et si j'ai quelque pouvoir sur vous, vous ferez ce que je vous dis. Vous aimerez ma sœur, Jacques, et vous ne me regarderez plus que comme la meilleure de vos amies. »

Elle ne put continuer : les sanglots l'étouffaient, la douleur qu'elle avait voulu braver l'accablait au point qu'elle chancela. Je la soutins dans mes bras pour la reconduire à son fauteuil, et me mis à ses genoux. Ses pleurs me faisaient mal et me transportaient au ciel ; je souffrais cruellement de la voir souffrir, et j'en étais ravi. Chacun de ses sanglots ne me disait-il pas qu'elle m'aimait ? Jamais je n'aurais cru que ce fût si chèrement et si fort. Je pouvais moins que jamais supporter la pensée qu'elle voulût me faire aimer sa sœur, me faire changer comme elle disait, et je lui fis mille fois le serment que je ne changerais jamais, que je n'aimerais jamais qu'elle au monde.

Dans l'exaltation où j'étais, je trouvai sans doute à lui dire bien des choses qui la ranimèrent : les paroles du cœur sont vivantes. Elle releva doucement les yeux, s'accouda sur le bras de son fauteuil, et, cessant enfin de pleurer, se mit à m'écouter avec attention. Seulement, elle secouait de temps en temps la tête pour me montrer qu'elle doutait encore de ce que je lui disais. Mais je voyais

Digitized by Google

bien que ses résolutions s'enfuyaient petit à petit, et je profitai de ce moment pour la prier de ne plus me reparler à l'avenir de ce malheureux projet qu'elle avait formé, puisqu'elle ne pourrait obtenir que je m'y prêtasse jamais. Je l'assurai qu'elle aurait beau faire, qu'elle ne changerait rien à l'habitude de mon cœur, qu'il irait toujours, comme il allait, tout entier vers elle; j'ajoutai que j'étais déterminé à revoir sa sœur dans le tête à tête, et à lui confesser, puisqu'elle m'y forçait enfin, que je ne l'aimais pas. Elle me répondit qu'elle y consentait.

Pour moi, toute mon ardeur de l'après-midi m'était véritablement revenue. Résolu, quand j'accourais auprès d'Antonine, à ne point me rendre, le soir, au verger, je brûlais alors de m'y rencontrer tout de suite. Mes déterminations s'étaient brusquement retournées, et mon courage avec elles. Il me tardait maintenant de rejoindre Antoinette, impatient que j'étais de ne plus rien lui déguiser par de lâches détours, de la désabuser tout d'un temps et du premier mot. Je ne voulus pourtant rien dire de ce rendez-vous à ma chère Antonine : ce ne fut point par un dernier manque de confiance ou de sincérité, mais parce que je pensais que, voyant le danger si proche, elle pourrait bien se prendre de peur, essayer de me retenir ou reculer du moins cette entrevue.

Du reste, elle avait accepté tacitement mon dessein de revoir sa sœur, mais elle ne me demanda pas quand je comptais l'exécuter. Elle gardait toujours le silence, et continuait de m'écouter comme en rêvant. Quand je me levai pour la quitter, elle me regarda d'un air indéfinissable, comme si elle était surprise que j'eusse déjà fini de parler. Elle se leva pourtant, et me reconduisit, appuyée sur mon bras, jusqu'à la porte. Là, pris d'un dernier transport de repentir et d'amour, je voulus l'attirer sur mon cœur et l'embrasser. Elle me repoussa doucement.

« Jacques, me dit-elle, les baisers ne doivent commencer à nous servir de langage que lorsque les mots nous manquent. Et vous avez encore bien des choses à me dire pour me prouver que vous m'aimez ! »

De quel pas assuré je traversai le jardin ! Il faisait nuit depuis longtemps, l'heure du rendez-vous devait être passée : c'était maintenant ma seule crainte. J'aurais été cruellement dépité de ne plus trouver Mme Antoinette au verger, et d'être forcé de remettre au lendemain l'obligeante déclaration que j'allais lui faire. Je me mourais d'envie de rendre ce témoignage éclatant à ma chère Antonine en échange de tout l'amour qu'elle venait de me donner. Certes, je ne craignais pas que l'espace d'une nuit pût me refroidir, s'il fallait at-

Digitized by Google

tendre. Mais enfin il n'y a qu'un moment pour toutes choses ; c'est ce moment-là que je n'eusse point voulu manquer.

Et pourtant je m'arrêtai tout court, et mon cœur se mit à battre une terrible charge, quand j'entendis tout à coup dans l'ombre la voix d'Antoinette qui chantait.

Ce n'était pas, comme on pourrait le croire, un cantique qu'elle chantait, mais un air créole, une de ces molles et capricieuses mélodies qui servent à régler les danses des nègres, et que les marins qui remplissent cette province y rapportent d'outre-mer. Je jetai les yeux tout autour de moi, je ne découvris point mes deux cousines ; leurs robes noires ne se détachaient pas sur le fond obscur des arbres mal éclairés par le croissant de la lune tout près de son déclin, et je n'avais que l'air créole pour me guider à travers le dédale du verger. Certainement, elles avaient entendu le bruit de mes pas. Mais il était de bonne guerre qu'Antoinette n'eût point l'air de se douter de ma présence, et, quant à Antonia, la pitoyable Antonia, elle avait sans doute reçu défense de me porter secours et de m'appeler.

Je faisais pourtant un lamentable tapage en écrasant les branches mortes sous mes pieds et en trébuchant contre les racines des vieux pommiers qui s'étendaient à fleur de terre. Antoinette n'en continuait pas moins à chanter, mais sur un ton de moins en moins haut, si bien que sa voix avait l'air de s'éloigner, et que, dupe un moment de cette illusion, je m'arrêtai tout hors d'haleine et découragé, me demandant si je ne renoncerais pas à poursuivre les deux fugitives. Alors une fusée de notes claires et moqueuses m'avertit du jeu que jouait Antoinette, et m'apprit que mes cousines devaient être fort près de moi. Je m'avançai dans la direction qui venait de m'être indiquée : j'aperçus une ombre assise sur un banc, au pied d'un arbre. Une ombre, et non pas deux. Antonia n'était point là, Antoinette était venue seule.

« Votre servante, mon cousin, me dit-elle. Je suis bien aise de vous voir. Ma sœur Antonia ne m'a point accompagnée ; la pauvre enfant a été prise de fièvre à l'église et s'est mise au lit en rentrant. Voilà comment il se fait que je suis ici toute seule, et je commençais à m'ennuyer un peu. J'aurais eu de la peine à vous le pardonner, si vous aviez encore tardé d'un moment.

— M'attendiez-vous donc depuis longtemps ? lui répondis-je, dans l'aveugle impatience où j'étais d'en finir tout de suite et d'un mot avec elle, ainsi que je me l'étais promis. Je croyais, madame, que je viendrais toujours à temps pour ce que vous aviez à me dire. »

Hélas ! je n'étais brutal que parce que j'étais faible. Je n'avais pas encore achevé ce méchant compliment que je sentis mon cœur se

Digitized by Google

serrer à l'idée qu'il allait offenser et affliger ma belle cousine. Ce me fut un grand soulagement quand je la vis qui, comme toujours, se mettait à rire.

« Allons ! me dit-elle, le mal de tête n'est point passé. Il faut donc faire comme ma sœur Antonia, mon cher Jacques, et vous aller coucher. Mais ce n'est pas une raison pour que je ne fasse pas ma promenade du soir, moi qui ne suis pas malade. Je vais vous reconduire au village par la prairie. N'ayez pas peur en traversant le verger. Vous ne trébucherez pas comme tout à l'heure contre les troncs d'arbres, car je connais le chemin, et je vous le montrerai. Donnez-moi donc votre bras. »

Pouvais-je lui refuser mon bras ?

Ma chère Antonine n'avait pas encore vaincu.

PAUL PERRET.

(*La 2e partie à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

ABD-EL-KADER

SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

1832-1860

Il ne faut jamais craindre de rendre justice à son ennemi ; c'est toujours honorable, et quelquefois habile. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

SEPTIÈME PARTIE[1]

XIX. — ABD-EL-KADER A PARIS

Abd-el-Kader à l'Opéra. — Pourquoi il a demandé à venir à Paris. — Réception à Saint-Cloud. — Acte contenant ses serments. — L'heure de la Mekke. — Visite aux Invalides. — Visite à Mgr Sibour. — Visite à l'imprimerie impériale. — Visite des anciens prisonniers de la déira. — Présent du prince Louis-Napoléon. — Le 22 novembre. — Départ pour Brousse.

Quelques jours après sa mise en liberté, Abd-el-Kader sollicita et obtint l'autorisation de venir à Paris[2]. Etait-ce par un simple désir de curiosité et pour voir de ses yeux les splendeurs d'une ville dont il avait entendu si souvent parler? Ce motif ne fut pour rien dans

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 5 (livr. du 15 juillet 1862); p. 325 (livr. du 31 juillet); p. 523 (livr. du 15 août); p. 660 (livr. du 31 août); t. XXIX, p. 73 (livr. du 15 septembre); p. 149 (liv. du 30 septembre).

[2] Pendant le séjour d'Abd-el-Kader à Paris, l'auteur de ce livre fut détaché, sur la demande de M. le commandant Boissonnet, auprès de l'émir.

Digitized by Google

la détermination de l'émir. Le vrai, le seul motif, il le dira tout à l'heure.

Abd-el-Kader arriva à Paris le 27 octobre 1852, vers quatre heures du soir. Il était accompagné de M. le commandant Boissonnet, de Kara-Mohammed, ancien agha de la cavalerie régulière, l'un des serviteurs les plus dévoués de l'émir, et du jeune Ben-Allal, neveu du fameux khalifah tué à l'affaire du 11 novembre 1843. Le même jour avait lieu à l'Opéra une représentation extraordinaire dans laquelle allait être chantée une cantate en l'honneur du voyage de Bordeaux. Le prince Louis-Napoléon devait y assister, et assurément Abd-el-Kader, fatigué par le voyage, ne se doutait pas qu'il viendrait par sa présence ajouter à l'éclat de cette fête, lorsque, vers sept heures et demie, M. le commandant, aujourd'hui colonel Henry, aide de camp de M. le général Saint-Arnaud, se présenta porteur d'une loge que le ministre envoyait à l'ancien prisonnier d'Amboise.

Abd-el-Kader avait témoigné tout d'abord peu d'empressement à accepter cette invitation lorsque, sur l'observation qui lui fut faite que le sultan assisterait à cette représentation, il se leva aussitôt : « Le sultan sera là? — Oui. — Je verrai le sultan? — Oui, mais de loin. — C'est égal, je le verrai; partons. »

Abd-el-Kader allait se trouver en présence d'une salle composée de l'aristocratie parisienne, des grands fonctionnaires de l'Etat, des notabilités de l'armée, de personnages marquants dans les lettres, les sciences, les arts, la finance. On pouvait se demander quel accueil lui ferait cette assemblée. Verrait-elle en lui le prétendu massacreur des prisonniers de la déira, ou bien l'ancien sultan des Arabes, une grande infortune noblement supportée? Serait-il enfin accueilli par la curiosité ou par la sympathie?

L'incertitude ne fut pas de longue durée : à peine aperçu, Abd-el-Kader, dont la présence à Paris était cependant ignorée de tous, fut immédiatement deviné. Chacun de porter vers lui ses regards, d'examiner ses traits couverts d'une pâleur maladive, de scruter sous leur enveloppe la pensée qui avait dirigé tant de grands événements. La cause de l'émir était gagnée : c'était la sympathie qui l'accueillait. Heureusement pour lui, l'arrivée du prince, les acclamations qui saluèrent son apparition, délivrèrent Abd-el-Kader de la fatigante curiosité dont il était l'objet.

A partir du moment où il eut aperçu son libérateur, une seule pensée préoccupa l'émir : lui serait-il permis d'aller porter au sultan l'hommage de sa reconnaissance? Une réponse d'acquiescement vint bientôt le rassurer et lui faire connaître qu'il serait reçu dans l'entr'acte suivant. Le bruit de cette nouvelle se répandit instantanément dans toute la salle; aussitôt chacun prit ses dispositions

Digitized by Google

pour se trouver sur le passage de l'homme célèbre dont le nom avait été si souvent mêlé à nos triomphes, parfois aussi à nos revers. La réception qui l'attendait devait laisser bien loin d'elle toutes les suppositions que l'on eût pu faire, car, nous devons le dire à l'honneur de notre nation, sur les mille personnes peut-être qui, à partir de la loge occupée par Abd-el-Kader jusqu'à celle du prince, se pressaient sur deux rangs serrés, il n'y eut pas un homme qui ne se découvrît, pas une femme qui n'agitât son mouchoir devant le héros des légendes algériennes.

Cette réception fit sur Abd-el-Kader une impression profonde; l'accueil du prince devait y mettre le comble. Louis-Napoléon accueillit l'émir en lui tendant affectueusement une main que celui-ci s'empressa de baiser. Il n'y avait pas à s'y méprendre, Abd-el-Kader avait voulu faire acte de vassalité; mais ce n'était pas au-devant de cet acte qu'était allé le président, et pour bien le prouver à l'émir il lui ouvrit les bras et l'embrassa. Le prince, après avoir demandé à Abd-el-Kader des nouvelles de sa famille, lui fit connaître que, partant le lendemain pour la chasse, il allait se trouver absent de Paris pendant deux jours; il ajournait donc au samedi suivant sa réception officielle à Saint-Cloud.

Pendant ces deux jours, consacrés par l'émir à visiter divers monuments, une foule sympathique se pressa constamment sur ses pas, et ce ne fut pas sans une vive émotion qu'il vit le peuple dans la rue, comme la veille l'aristocratie à l'Opéra, mettre chapeau bas devant lui. « Voilà, lui disait-on, voilà ce peuple à l'égard duquel tu t'étais fait une si fausse idée. Il y a quatre ans, ces hommes t'auraient combattu avec fureur: mille fois ils ont désiré ta mort, qui eût épargné le sang de leurs enfants. Et maintenant, qu'ils t'ont vu supporter noblement l'infortune, ils cherchent à te faire oublier l'injustice qui a été commise à ton égard. »

Enfin arriva pour Abd-el-Kader le moment si impatiemment attendu où il allait se retrouver en présence du Prince. Ce jour-là, il s'est passé entre lui et nous un fait qui s'est profondément gravé dans notre mémoire. Il était environ neuf heures du matin, nous étions occupé à écrire dans le salon, lorsque Abd-el-Kader, sortant de sa chambre, vint s'asseoir à côté de nous, et, nous présentant une sorte de brouillon de lettre, nous pria de le lire. Après avoir parcouru les premières lignes, nous demandâmes à l'émir ce qu'il avait l'intention de faire de cette pièce. « Ecoute, répondit-il, les journaux ont rapporté que, lorsque le sultan est venu me mettre en liberté, je lui ai fait des serments; cela n'est pas vrai. Je ne l'ai pas voulu, et à cause de lui et à cause de moi. A cause de lui, parce que c'eût été diminuer la grandeur de sa générosité en laissant croire

Digitized by Google

qu'il m'avait dicté des conditions, alors qu'il ne m'en a posé aucune à cause de moi, parce qu'il me répugnait de passer pour un juif qui rachèterait sa liberté moyennant un morceau de papier. J'ai voulu, alors que personne ne me le demandait, et pour prouver que j'agissais de ma pleine et entière volonté, venir à Paris, et remettre entre les mains du sultan un engagement écrit. Tu en as la minute entre les mains. Vois si tu as quelque chose à ajouter ou à retrancher; j'ajouterai ou je retrancherai. »

Après avoir parcouru cette pièce, nous répondîmes à Abd-el-Kader « que l'acte sur lequel il nous consultait devait être en entier une émanation de sa pensée et de ses sentiments personnels; qu'à ce prix seulement il avait une valeur réelle; que, quant à nous, nous étions convaincu que le Prince serait encore plus touché du sentiment qui avait inspiré sa démarche, que de sa démarche elle-même; qu'enfin nous ne pouvions que l'engager à recopier servilement sa minute. »

Ainsi (nous ne saurions trop insister sur ce point), personne n'avait demandé à Abd-el-Kader ces serments qu'il allait faire; personne n'y avait même songé, excepté lui, qui, en sollicitant l'autorisation de venir à Paris pour les déposer entre les mains de son libérateur, les élevait ainsi à la hauteur d'une manifestation. Voici la traduction de cette pièce, qui nous paraît emprunter aux détails précédents une importance toute spéciale.

Louange au Dieu unique!

Que Dieu continue à couvrir de sa protection notre seigneur et le seigneur des rois, Louis-Napoléon! qu'il lui vienne en aide et dirige son jugement!

Celui qui se tient debout devant vous est Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn.

Je suis venu vers Votre Altesse très élevée pour la remercier de ses bienfaits et me rassasier de sa vue. Vous êtes en effet pour moi plus cher qu'aucun autre ami, car vous m'avez fait un bien dont je suis impuissant à vous rendre grâce, mais qui n'est pas au-dessus de votre grand cœur, de la hauteur de votre rang et de votre noblesse. Que Dieu vous glorifie!

Vous êtes de ceux qui ne font pas de vains serments ou qui trompent par le mensonge. Vous avez eu confiance en moi; vous n'avez pas cru à ceux qui doutaient de moi; vous m'avez mis en liberté, tenant ainsi, sans m'avoir fait de promesses, les engagements que d'autres avaient pris envers moi et n'avaient pas tenus.

Je viens donc vous jurer, par les promesses et le pacte de Dieu, par les promesses de tous les prophètes et de tous les envoyés, que je ne ferai jamais rien de contraire à la foi que vous avez eue en moi, que je ne manquerai pas à ce serment; que je n'oublierai jamais la faveur dont j'ai été

Digitized by Google

l'objet, qu'enfin je ne retournerai jamais dans les contrées de l'Algérie. (*Fi qathr ed Djezaïr.*)

Lorsque Dieu m'eut ordonné de me lever, je me suis levé, et j'ai frappé la poudre autant que je l'ai pu ; lorsqu'il m'eut ordonné de cesser, j'ai cessé, obéissant aux ordres du Très-Haut. C'est alors que j'ai abandonné le pouvoir et que je suis venu à vous.

Ma religion et mon honneur m'ordonnent d'accomplir mes serments et de ne point user de mensonge. Je suis *cherif* (descendant du prophète), et je ne veux pas que l'on puisse m'accuser de trahison. Comment, d'ailleurs, cela serait-il possible, maintenant que j'ai éprouvé vos bienfaits et des faveurs dont je ne pourrai jamais assez vous remercier? Un bienfait est un lien jeté au cou des hommes de cœur.

J'ai été témoin de la grandeur de votre pays, de la puissance de vos troupes, de l'immensité de vos richesses et de votre population, de la justice de vos décisions, de la droiture de vos actes, de la régularité des affaires, et tout cela m'a convaincu que personne ne vous vaincra, que personne, autre que le Dieu tout-puissant, ne pourra s'opposer à votre volonté.

J'espère de votre générosité et de votre noble caractère que vous me maintiendrez près de votre cœur, alors que je serai éloigné, et que vous me mettrez au nombre des personnes de votre intimité, car si je ne les égale pas par l'utilité de leurs services, je les égale par l'affection que je vous porte. Que Dieu augmente l'amour de ceux qui vous aiment et la terreur dans le cœur de vos ennemis !

J'ai terminé ; je n'ai plus rien à ajouter, sinon que je reste avec votre amitié, et fidèle à la promesse que je vous ai faite.

Daté du milieu de moharrem 1269 (30 octobre 1852).

Abd-el-Kader, qui devait être présenté au Prince par M. le général Daumas, arriva à Saint-Cloud quelques moments avant l'heure fixée pour son audience. Si nous insistons sur cette circonstance, c'est qu'elle donna lieu à un fait qui, si petit qu'il soit, a sa valeur au point de vue du jugement à porter sur le caractère religieux de l'émir.

Dans le salon d'attente se trouvait une pendule qui, outre l'heure de Paris, indiquait simultanément celle des principales villes du monde et notamment de la Mekke. La remarque en fut faite à l'émir, qui, tirant aussitôt sa montre, la régla sur l'heure de la ville sainte, afin, dit-il, de pouvoir faire ses prières au moment même où ceux qui avaient le bonheur de vivre près de la Kaaba remplissaient ce devoir religieux. Il se trouva que l'heure indiquée par la pendule, correspondait à celle de l'*Aseur*, à la Mekke. Aussitôt Abd-el-Kader, se faisant indiquer la direction de la *Kebla*, se prosterna et pria. C'est probablement la seule fois que le palais de Saint-Cloud ait entendu la prière d'un musulman.

Digitized by Google

Peu d'instants s'étaient écoulés, et le Prince paraissait, entouré de tous ses ministres et des officiers composant sa maison militaire. Sa réception ne fut pas seulement de la bienveillance, ce serait dire trop peu, ce fut de l'affection et de l'amitié. Après avoir été présenté aux ministres, Abd-el-Kader, prenant la parole s'exprima ainsi : « Mon seigneur, je vous prie de ne pas me juger d'après vos usages que je ne connais pas, car je suis un étranger, mais d'après les miens. Peut-être, au point de vue des habitudes françaises, vais-je commettre une faute ; au point de vue des miennes, il n'en est pas ainsi : je demande à être jugé d'après les miennes, et à vous adresser quelques mots. »

Abd-el-Kader, donnant alors la forme du discours aux pensées consignées dans l'acte, sur lequel il nous avait consulté le matin, en reproduisit le sens, puis il ajouta : « Grâce à votre générosité, je vais pouvoir aller vivre sur une terre musulmane ; mais les paroles s'envolent, et pour leur donner un corps, j'ai déposé mes promesses dans l'acte que je remets entre vos mains. » Le prince fit connaître à Abd-el-Kader combien il était touché d'une démarche aussi spontanée de sa part ; que préférant s'en rapporter à son honneur, il ne lui avait pas demandé de serments à Amboise ; il ajouta que ce que l'émir venait de faire prouvait qu'il avait eu raison.

Cette visite d'Abd-el-Kader à son libérateur présenta un spectacle touchant : celui de la reconnaissance prenant toutes les formes et pourtant impuissante à s'élever jusqu'à la hauteur du sentiment qu'elle s'efforçait d'exprimer. Cette reconnaissance, qui n'en comprendrait la grandeur en se rappelant tout ce qu'avait souffert l'émir pendant sa détention de cinq années[1] !

Nous ne suivrons pas Abd-el-Kader dans les détails de sa vie publique à Paris. Qu'il nous soit permis seulement de faire exception pour certains faits, qui nous paraissent de nature à faire apprécier son cœur et son génie. Abd-el-Kader avait désiré visiter le tombeau de l'Empereur. On s'était empressé de satisfaire à ce vœu, et, par la même occasion, de lui faire voir l'Hôtel des Invalides. La visite se terminait par celle de l'infirmerie. Dans le dernier lit de droite se trouvait un vieux soldat malade, qui néanmoins avait trouvé la force de se lever sur son séant, et de se découvrir sur le passage de cet autre glorieux soldat qui passait devant lui. L'émir s'approchant aussitôt du pauvre infirme, lui prit la main, et s'adressant aux personnes qui l'entouraient : « Je sortirais, dit-il, complétement heu-

[1] Le prince Louis-Napoléon ayant demandé à Abd-el-Kader des nouvelles de sa vieille mère Zohra : « Le 15 octobre, répondit l'émir, ma mère marchait appuyée sur un bâton ; le 17, elle avait oublié qu'elle s'en fût jamais servi. » C'était le 16 qu'Abd-el-Kader avait été rendu à la liberté.

Digitized by Google

reux de cet hôtel des blessés (*dâr el medjrouhhîn*), parce que j'y ai vu le tombeau du sultan Napoléon et que j'ai touché à l'épée qu'il portait dans les combats, si je n'emportais avec moi la pensée que je laisse dans cet asile des hommes qui y sont ou par moi ou par les miens. »

C'est en quittant les Invalides que l'émir demanda à être conduit chez Mgr Sibour, archevêque de Paris. « J'ai voulu, dit-il en l'abordant, porter à l'un des principaux chefs de la religion des chrétiens mes remerciements pour le bien qu'ont fait à moi, à ma famille et à mes compagnons, les sœurs qui ont soulagé à Amboise nos douleurs et nos infirmités. Ce sont de saintes femmes que je prie Dieu de récompenser, dans l'impuissance où je suis de le faire moi-même. » Abd-el-Kader ne se doutait pas alors qu'il pourrait, quelques années après, payer sa dette de reconnaissance envers les religieuses d'Amboise en protégeant leurs sœurs à Damas.

Un dernier épisode du séjour de l'émir à Paris permettra d'apprécier l'homme qui nous a combattus pendant quinze années. Abd-el-Kader, qui venait de visiter le musée d'artillerie, devait aller à l'imprimerie impériale. L'imprimerie avait voulu frapper l'esprit de l'hôte qu'elle allait recevoir; ses plus habiles ouvriers avaient été employés à décalquer, sur l'original même, l'acte remis par l'émir au prince Louis-Napoléon lors de sa visite du 30 octobre. Cette pièce avait, en outre, été composée en caractères mobiles de manière à pouvoir être tirée au moyen d'une presse mécanique puissante. Abd-el-Kader, parvenu dans les ateliers, fut d'abord conduit devant la presse autographique qui reproduisit instantanément à ses yeux, et de manière à défier l'œil le plus exercé, sa déclaration au Prince. Il exprima sans doute quelque étonnement de cette perfection d'imitation, mais, après tout, ce n'était là qu'un tour de force qui frappa médiocrement son imagination. Il en fut tout autrement lorsqu'il parvint dans l'atelier des machines. Quand on lui eut expliqué avec quelle rapidité, à l'aide des petits caractères qu'il avait vus, des ouvriers habiles formaient des mots, puis des lignes, puis des pages; comment ces pages, réunies dans des formes, étaient soumises à une machine qui, en une heure, pouvait faire le travail d'un individu qui écrirait pendant soixante mille heures, c'est-à-dire pendant treize ans, en admettant un travail de douze heures par jour; comment, remises à l'administration des postes et transportées par les chemins de fer, ces feuilles parvenaient en seize heures à deux cents lieues de distance, il demeura comme atterré. Ce fut alors qu'à ceux qui lui demandaient ce qu'il pensait d'un semblable instrument, il fit cette réponse vraiment extraordinaire de la part d'un homme qui, ayant toujours vécu en dehors de notre civilisation, paraissait

Digitized by Google

devoir peu comprendre la puissance de la presse : « J'ai vu hier, dit-il, la maison des canons avec lesquels on renverse les remparts (musée d'artillerie), je vois aujourd'hui la machine avec laquelle on renverse les rois. Ce qui en sort ressemble à la goutte d'eau venue du ciel : si elle tombe dans le coquillage entrouvert, elle produit la perle ; si elle tombe dans la bouche de la vipère, elle produit le venin. »

De telles paroles sont assurément de nature à donner une idée de l'homme que nous cherchons à faire connaître ; mais, pour bien le juger, il eût fallu le voir en présence de tous les personnages qui, chaque matin, pendant quinze jours, sont venus saluer l'ancien prisonnier d'Amboise. Parlant de guerre avec les généraux qui l'avaient combattu ; de science avec les savants ; avec les hommes d'Etat, de ce qu'il avait fait comme organisateur, il trouva pour chacun d'eux un mot agréable, une réponse parfaitement adaptée à sa situation et à celle de son interlocuteur. Et puisqu'il nous a été donné de servir d'intermédiaire à un certain nombre de ces conversations, qu'il nous soit permis d'en appeler au témoignage des 300 personnes qui ont visité l'émir, et de les prendre à témoin qu'à pas une d'entre elles il n'a fait une réponse que l'on pourrait qualifier d'insignifiante. Cette série de perpétuels à-propos se prolongeant pendant quinze jours, s'adressant à des personnes dont on ne pouvait lui expliquer la situation qu'en quelques mots très courts, c'est là un des côtés les plus extraordinaires sous lesquels nous soit apparu cet homme déjà si extraordinaire à tant de titres [1].

Mais de toutes les visites qu'il reçut, celle à laquelle Abd-el-Kader se montra le plus sensible fut sans contredit la visite que lui firent cinq de ses anciens prisonniers de la déira qui se trouvaient alors à Paris. Nous ne nous rappelons pas le nom de ces cinq personnes ; nous nous souvenons seulement que parmi elles se trouvaient M. le capitaine Larrazet, un gardien du jardin des Tuileries et un soldat de la garde municipale nommé Michel. Ce dernier, qui allait être réformé pour cause d'infirmités, nous priait instamment d'intervenir auprès de l'émir pour qu'il l'emmenât comme domestique à Brousse. Tous ces hommes qui avaient été prisonniers pendant deux ans étaient venus remercier Abd-el-Kader des bons traitements qu'ils avaient éprouvés de sa part et de la part de sa famille pendant leur captivité. L'émir fut profondément touché de cette démarche. En y faisant allusion, il nous disait : « Les Français sont bons et justes. »

Le lendemain de sa visite à l'imprimerie impériale, Abd-el-Kader

[1] Une dame demandait à Abd-el-Kader l'autorisation de venir le revoir lorsqu'au 2 décembre suivant il ferait un second voyage à Paris : « Ce n'est pas vous qui me le demandez, repondit l'émir, c'est moi qui vous le demande. »

Digitized by Google

fut admis à prendre congé du prince Louis-Napoléon avant de retourner à Amboise, où il devait attendre que les préparatifs nécessaires eussent été faits pour le recevoir à Brousse. Dans cette entrevue, le Prince annonça à Abd-el-Kader qu'il avait commandé un sabre qu'il lui destinait : « Mais j'ai voulu, ajouta le Prince, qu'il fût digne de vous, et, je le regrette, malgré la diligence des ouvriers, je ne pourrai vous le remettre avant votre départ pour Brousse. Il vous parviendra par l'intermédiaire de mon ambassadeur à Constantinople. Ce sabre, Abd-el-Kader, je vous le donne, sûr que vous ne le tirerez jamais contre la France. »

Cette arme magnifique, d'une valeur de 15,000 fr., parvint seulement à l'émir un mois après son arrivée à Brousse. La lame remonte au temps des Beni-Abbas ; la poignée est enrichie de pierreries, et sur le fourreau sont écrits ces mots : *Le sultan Napoléon III à l'émir Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dîn, décembre* 1852. Mais ce qui avait touché cette nature d'élite, c'était beaucoup moins la beauté de l'arme que le choix du présent. Abd-el-Kader, au moment de sa soumission à la France, avait remis à M. le duc d'Aumale son sabre et le cachet, signe du commandement. En rendant l'émir à la liberté, le prince Louis-Napoléon lui rendait une arme de même nature que celle dont il s'était dessaisi.

Le lendemain, Abd-el-Kader partait pour Amboise. Mais avant de quitter la capitale, il faisait parvenir à son libérateur une lettre par laquelle il lui demandait l'autorisation de revenir à Paris pour l'époque de la proclamation de l'Empire.

Ses compagnons, qui avaient appris par des lettres de l'émir l'accueil qui lui avait été fait à Paris, s'apprêtaient à fêter son retour à Amboise. Abd-el-Kader trouva donc réunis au seuil de la grande porte du château les principaux chefs associés à sa fortune. Mais se bornant à saluer de la main ses deux khalifahs Sid-el-Hadj-Moustapha-ben-Thamy et Sy-Kaddour, il se précipita au-devant de sa vieille mère Zohra qui l'attendait à la porte de son appartement. Après l'avoir embrassée avec émotion sur les deux épaules, il se prosterna humblement à ses pieds. Zohra s'empressa de relever son fils et de le conduire dans le salon d'honneur où elle lui demanda la narration circonstanciée de son voyage. Abd-el-Kader fit asseoir sa mère, et, se tenant debout devant elle, satisfit à sa demande avec tous les signes d'une respectueuse soumission. Au récit de la réception faite à son fils, le visage de Zohra se mouilla plusieurs fois de larmes, et sans doute un légitime sentiment d'orgueil vint se mêler au sentiment de reconnaissance que lui inspira l'accueil fait à l'émir par le prince Louis-Napoléon et par la population de Paris. A peine sa narration terminée, Abd-el-Kader, prenant le bras de sa mère, la

Digitized by Google

conduisit à la mosquée du château, où se trouvaient réunis tous ses compagnons, et, après avoir remercié Dieu d'avoir disposé en sa faveur le cœur des Français, il appela à haute voix ses bénédictions sur le Prince qui, non content de le rendre à la liberté, lui avait réservé un semblable accueil.

L'intervalle qui sépare le retour d'Abd-el-Kader à Amboise de son second voyage à Paris, où il arriva le 1er décembre suivant, fut occupé par les préparatifs du départ. Cependant l'émir devait, quoique éloigné de la capitale, trouver un ingénieux moyen de faire parvenir au prince Louis-Napoléon un témoignage public de sa reconnaissance. Les 21 et 22 novembre 1852, la France était appelée à décider si « la dignité impériale serait rétablie dans la personne et dans la famille de Louis-Napoléon. » Abd-el-Kader demanda à s'associer, lui et les siens, au grand acte qui allait s'accomplir. « Nos enfants, disait l'émir dans la lettre qu'il adressait au maire d'Amboise, nos enfants ont vu le jour en France ; vos filles les ont allaités ; nos compagnons, morts dans votre pays, reposent parmi vous, et le sultan, juste entre les justes, m'a rangé au nombre de ses enfants, de ses soldats, en me donnant un sabre de ses mains. Nous devons donc nous regarder aujourd'hui comme Français. » Le maire d'Amboise crut devoir accéder à la demande de l'émir ; seulement il fut décidé que les bulletins déposés par Abd-el-Kader et ses compagnons seraient recueillis dans une urne spéciale. C'était le 22 novembre 1852. Etrange destinée des choses humaines ! Il y avait vingt années, jour pour jour, qu'Abd-el-Kader avait été proclamé sultan dans la plaine de Ghris ! Qui eût pu lui faire prévoir alors, au milieu des cris de joie d'une foule en délire, des pétillements de la poudre saluant son pouvoir naissant, que vingt ans après, lui, prince musulman, après avoir fait une guerre acharnée à une nation chrétienne, il viendrait dans une cité française s'associer à l'acte qui élèverait au souverain pouvoir un prince chrétien dont il serait devenu le serviteur le plus dévoué ?

Le 2 décembre 1852, au moment où l'Empereur faisait son entrée solennelle dans le palais des Tuileries, Abd-el-Kader était au bas de l'escalier d'honneur avec les grands fonctionnaires de l'Etat, pour saluer Napoléon III. L'Empereur, apercevant l'émir, se dirigea immédiatement vers l'ancien captif et lui serrant affectueusement la main : « Vous le voyez, lui dit-il, votre vote m'a porté bonheur. »

Le 11 décembre, Abd-el-Kader partait définitivement d'Amboise pour Marseille, où il s'embarquait le 21 du même mois pour Constantinople, cinq ans moins deux jours après s'être remis entre nos mains au marabout de Sidi-Brahim. Il partait laissant derrière lui plusieurs épaves de sa famille dans les cimetières des châteaux de

Digitized by Google

Pau et d'Amboise; il partait se rappelant la réparation accordée et non l'injustice commise, car « le bienfait avait été un lien jeté au cou de cet homme de cœur. »

XX. — BROUSSE ET DAMAS

Constantinople. — Arrivée à Brousse. — La *diffa* du sultan Napoléon. — La *gada* d'Abd-el-Kader. — Sa vie à Brousse. — Tremblement de terre. — Voyage en France. — Le *Te Deum* pour la prise de Sébastopol. — Visite à l'exposition universelle. — Arrivée à Damas. — Sa vie à Damas. — Sa situation vis-à-vis de la population musulmane. — Les Moghrebins. — Le massacre. — La vérité sur ses causes. — Abd-el-Kader avant, pendant et après le massacre.

Le 7 janvier 1853, Abd-el-Kader, accompagné de M. le commandant Boissonnet, arrivait à Constantinople à bord de la frégate *le Labrador*. Le lendemain, en touchant, après cinq ans, une terre musulmane, son premier acte fut de se rendre à la mosquée de Top-Hané, afin de rendre grâce à Dieu; le second, de faire visite à M. le marquis de Lavalette, ambassadeur à Constantinople, afin de le prier de transmettre à l'Empereur ses remerciements. On aurait pu supposer que la population se serait portée avec empressement sur le passage d'un homme qui, pendant quinze ans, avait illustré l'islamisme et, au nom du principe religieux, soutenu contre les chrétiens une guerre mêlée de succès et de revers; il n'en fut rien. Ni le vieux parti fanatique, ni les Turcs de la réforme ne daignèrent se déranger, non pas seulement pour saluer, mais même pour voir l'émir, et les plus simples bateliers du port n'éprouvèrent d'autre étonnement que celui du dérangement que l'on imposait aux kawas de l'ambassade pour faire honneur à Abd-el-Kader. En effet, qu'était-ce que l'Arabe, même le plus illustre, par rapport au plus infime représentant de la race d'Osman !

Après avoir obtenu une audience du sultan et assisté aux fêtes que M. le marquis de Lavalette donna en son honneur, Abd-el-Kader partit pour Brousse. Là, nous retrouvons l'émir tel que nous l'avons vu à Amboise, partageant sa vie entre la prière, l'étude et l'éducation de ses enfants, visitant les mosquées et les zaouïas, s'occupant des nombreuses victimes de la guerre ou de la politique, qui, après s'être compromises à son service, sont venues demander un asile à leur ancien maître. Sans doute, l'Empereur a largement pourvu aux besoins d'Abd-el-Kader en lui accordant un subside de 100,000 fr.; mais ce subside, partagé avec ceux de ses nombreux compagnons qui sont dans le besoin, est lui-même réduit par

Digitized by Google

le grand nombre de misères à soulager. Cependant, malgré les charges qui pèsent sur lui, l'émir trouve encore moyen de disposer de sommes importantes pour des œuvres pies : réparations aux édifices religieux, présents aux mosquées, il pourvoit à tout ; continuateur enfin des bonnes œuvres de son père, il distribue aux pauvres de nombreuses aumônes. Dans l'une de ces distributions, il se produisit un fait qui mérite d'être rapporté. Les Arabes ont coutume de célébrer par des fêtes l'époque de la circoncision de leurs enfants. Le moment étant venu de procéder pour l'un des fils d'Abd-el-Kader à cette cérémonie religieuse, l'émir décida que les sommes destinées ordinairement à de fastueuses réjouissances seraient consacrées par lui à des œuvres de charité. En conséquence, il fit annoncer que sa maison serait ouverte pendant trois jours consécutifs à tous ceux qui auraient faim (et leur nombre est malheureusement considérable à Brousse) ; pendant trois jours, en effet, tout individu eut le droit de venir prendre part aux largesses qu'il distribuait. On vit alors Abd-el-Kader, circulant au milieu des groupes affamés qui lui prodiguaient leurs bénédictions, apporter à ses convives des paroles de consolation. Mais au lieu de s'approprier les remerciements qu'ils lui adressent :

« Mangez, ô mes frères ! mangez ; mais remerciez Dieu et la main à qui vous êtes redevables de cette nourriture. Ce n'est pas moi qui vous la donne ; c'est le sultan Napoléon qui m'a couvert du manteau de sa protection ; qui, non content de me rendre à la liberté, m'a accordé les moyens de vivre, moi et les miens, au milieu de vous..... Mangez, ô mes frères ! mangez la *diffa*[1] du sultan Napoléon. »

On ne saurait méconnaître combien noble et touchant est cet acte de l'ancien prisonnier d'Amboise, reportant à son libérateur les bienfaits qu'il répand autour de lui, et faisant bénir, à mille lieues de la France, le nom du Prince qu'il bénit lui-même.

Au milieu de la vie toute de prière et d'étude qu'Abd-el-Kader mène à Brousse, il n'oublie pas qu'il a promis à l'Empereur, auquel il ne pardonne pas sa préférence pour les chevaux anglais, de lui faire hommage de quelques échantillons de chevaux arabes des races pures du désert. Dans ce but, il envoie des agents au milieu des tribus du Diarbékir et de la Syrie pour acheter des produits dignes du Prince auquel il les destine. Au mois de juillet 1854, trois magnifiques chevaux débarquaient à Marseille, sous la conduite de Bou-Klikha, l'un de ses plus vaillants hommes de guerre et de ses plus brillants cavaliers. Chacun d'eux portait une têtière sur laquelle

[1] *Diffa*, repas offert à des hôtes.

Digitized by Google

étaient brodés en or des vers composés par Abd-el-Kader. En voici la traduction :

Cheval bai.

Honorez-moi, ô sultan ! et agréez-moi, car je suis un cheval de distinction. La blancheur de mes pieds et celle de mon visage égalent la blancheur du cœur de celui qui m'envoie vers vous.

Cheval bai clair.

O sultan ! qui avez surpassé les autres souverains par votre justice, votre force et votre bonté, j'ai la couleur de cet or que vous distribuez aux malheureux. Daignez me monter, et vous triompherez de vos ennemis.

Cheval alezan.

O sultan ! votre gloire est immortelle aux yeux des peuples et des rois. Je suis un cheval de race, et ma couleur est celle du feu au jour du combat.

Cependant la situation d'Abd-el-Kader à Brousse, au milieu de Turcs dont l'orgueil s'accommodait peu des honneurs rendus à un Arabe, n'était pas exempte de difficultés. Aimé, respecté par les hommes religieux et par les hommes de science, il était mal vu par les hommes du gouvernement, qui sans doute lui eussent créé des embarras s'ils n'avaient su quelle main puissante le protégeait de loin [1]. Abd-el-Kader était là, d'ailleurs, dans un centre étranger pour lui, au milieu d'individus parlant une langue différente, vivant d'une autre vie, ayant d'autres mœurs et surtout un autre rit. Lui, Arabe, isolé au sein d'une population composée de Grecs et de Turcs, il se résignait à souffrir, dans la crainte, s'il venait à solliciter un changement de résidence, de voir sa demande mal interprétée. Il se résigna donc a supporter cette situation pendant près de deux années plutôt que d'exposer un vœu qui, comme l'expérience l'a prouvé plus tard, eût été immédiatement réalisé. L'horrible tremblement de terre qui détruisit une partie de la ville de Brousse fournit enfin à Abd-el-Kader l'occasion de réclamer le changement qu'il désirait depuis si longtemps. Echappé, lui et les siens, au désastre

[1] Lors de l'arrivée d'Abd-el-Kader, le pacha de Brousse avait été invité à envoyer sa voiture pour prendre l'émir dans le petit port où il devait débarquer. Il paraît que cette invitation étonna beaucoup le pacha : « Pourquoi, dit-il, déranger mes chevaux pour un Arabe? Est-ce que des chameaux ne sont pas assez bons pour lui ? » Mais l'invitation s'étant changée en ordre, le pacha de Brousse daigna déranger ses chevaux.

Digitized by Google

de cette ville, il se rendit, quelques mois après, en France pour solliciter cette faveur.

Un autre danger l'y attendait, car, au moment où il débarquait à Marseille, Abd-el-Kader était frappé d'une atteinte de choléra. Sa constitution vigoureuse, bien qu'affaiblie par de longues souffrances, triompha de la violence du mal, et, quelques jours après, il put recevoir un certain nombre de chefs arabes qui retournaient à Alger, après avoir visité l'exposition universelle. L'émir les accueillit avec bonté, exalta devant eux les bienfaits dont il avait été comblé par l'Empereur, et les convia à le servir fidèlement, ajoutant que maintenant qu'il avait été témoin de sa justice, il savait qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion.

Nous avons hâte d'arriver à la page qui clôt pour le moment la vie politique de l'émir; aussi passerons-nous rapidement sur son voyage de 1855, nous bornant à en signaler deux épisodes : sa présence au *Te Deum*, chanté à l'occasion de la prise de Sébastopol, et sa visite à l'exposition universelle.

Abd-el-Kader se trouvait à Paris lorsque le télégraphe apporta la nouvelle que la cité reine de la mer Noire ayait enfin succombé. Quelques jours après, l'Empereur se rendait à Notre-Dame pour remercier Dieu du succès de ses armées. M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, désirait que l'émir vînt s'associer par sa présence aux actions de grâce que la France et son souverain allaient rendre à Dieu; mais en même temps il craignait, d'une part, que la maladie dont Abd-el-Kader souffrait encore, de l'autre, que la rigueur de ses principes religieux ne missent obstacle à ce qu'il assistât aux pompes du culte chrétien. M. le maréchal voulut bien nous charger d'exprimer à l'émir et son vœu et sa volonté de ne point contrarier ses sentiments religieux. Lorsque nous lui eûmes exposé l'objet de notre mission, « Penses-tu, dit-il, que je fasse plaisir au sultan si je vais à la mosquée des chrétiens? — Sans aucun doute. — Alors, j'irai. »

Ceux qui étaient présents au *Te Deum* chanté en l'honneur de la prise de Sébastopol se rappelleront l'effet immense produit par l'arrivée inattendue d'Abd-el-Kader, pâle, défait par la maladie, pouvant à peine se soutenir, et entrant à Notre-Dame appuyé sur le bras de M. le commandant de Fénélon, l'un des officiers d'ordonnance de M. le ministre de la guerre. De son côté, le peuple, qui a un instinct merveilleux pour tout comprendre, fut touché de voir cet ancien ennemi de la France s'associer aux joies de ses triomphes, et à la sortie de l'église il le remercia par une ovation chaleureuse.

Quelque temps après, Abd-el-Kader se rendit à l'exposition universelle. Une émotion visible se manifesta sur ses traits lorsqu'il

Digitized by Google

pénétra dans l'immense galerie du bord de l'eau. En voyant fonctionner sous ses yeux ces innombrables machines qui centuplaient, avec une admirable perfection, le travail de l'homme : « Ce lieu, dit-il, est le palais de l'intelligence animé par le souffle de Dieu. » Les machines qui attirèrent le plus son attention furent celles qui ont trait au travail du fer en général, les métiers à tisser, les machines à coudre. Longtemps il s'arrêta devant l'exposition des produits de l'Algérie et enfin devant les diamants de la couronne : « Ils sont bien beaux, dit-il, mais celle qui les porte les embellit encore. »

Abd-el-Kader, autorisé par l'Empereur à échanger la résidence de Brousse pour celle de Damas, partit de Marseille sur un bâtiment qui, après l'avoir conduit à Constantinople, devait attendre qu'il eût achevé ses préparatifs pour le mener à Beyrouth. Il arriva à Damas au commencement de décembre 1855, suivi d'environ 110 personnes, parmi lesquelles sa famille figurait pour 27. A ce nombre se joignirent, peu de temps après, une centaine d'individus qui, n'ayant pu profiter, lors de son départ de Brousse, du bâtiment qui avait été mis à sa disposition, vinrent le retrouver par la voie de terre. L'émir entraînait donc à sa suite environ 200 Moghrebins, mais il devait en trouver à Damas environ 500 autres, la plupart Kabiles ; c'étaient ceux qui avaient suivi dans son exil le khalifah Ben-Salem lorsqu'en 1847 ce dernier avait fait sa soumission à la condition que lui et les siens seraient transportés en Orient par les soins du gouvernement. On peut donc entrevoir déjà comment, au mois de juillet 1860, Abd-el-Kader disposera d'une force de six à sept cents hommes, à l'aide desquels il accomplira la mission de salut que la Providence lui réservait.

A son arrivée à Damas, l'émir s'attacha à bien prouver aux Turcs qu'il ne s'occupait pas et ne voulait pas s'occuper des affaires politiques. Sa vie, il la passe dans les mosquées, dans des conférences avec des tholbas ou dans des lectures assidues ; il se consacre en même temps à l'éducation de ses quatre fils aînés, Sy-Mohammed, Sy-Mahhi-ed-Dîn, Sy-El-Hachemy et Sy-Brahim, âgés aujourd'hui : le premier de vingt-quatre ans, le second de vingt-deux, le troisième de dix-sept, le quatrième enfin de treize ans. A Damas comme à Toulon, comme à Pau, comme à Amboise, sa vie est réglée heure par heure ; il ne quitte ses livres que pour se rendre à la mosquée au premier chant du *moueddin*, il ne quitte la mosquée que pour retourner à ses livres. Une vie aussi exemplaire devait attirer sur l'émir l'affection et le respect des uns, la jalousie des autres.

Les musulmans de Syrie ont une sorte de vénération pour les musulmans du Moghreb qu'ils considèrent, non sans raison, comme observateurs plus scrupuleux des prescriptions du Koran. Il était

Digitized by Google

naturel que cette vénération s'accrût à l'égard d'Abd-el-Kader, à raison de sa triple qualité de descendant du prophète, de *thaleb* distingué, de guerrier *moudjahed*. La classe instruite et religieuse vit donc avec joie son arrivée à Damas; elle l'accueillit avec de grands honneurs et se porta même à sa rencontre en dehors de la ville pour lui demander sa bénédiction. Ce respect qu'Abd-el-Kader dut d'abord à sa seule réputation, s'augmenta bientôt chez la classe lettrée lorsqu'elle put se convaincre, par ses premiers rapports avec l'émir, que pas un seul thaleb de Damas ne possédait une érudition plus vaste, notamment dans tout ce qui se rapporte aux commentaires du Koran et du *Hadits* (tradition). Cette conviction détermina les principaux tholbas à le prier de leur faire un cours de Hadits, qui ne tarda pas à être suivi par plus de cent lettrés avides de recueillir sa parole, ses enseignements et d'entendre cette éloquence naturelle qui exerçait sur les Arabes d'Algérie une influence si considérable. Mais la condescendance de l'émir au désir qui lui avait été manifesté, si elle eut pour résultat de lui gagner les hommes de science, eut en même temps pour conséquence de lui aliéner les hommes du culte, dont l'amour-propre fut blessé de voir déserter leur enseignement théologique au profit du sien.

Au moment où va se dérouler la scène terrible dans laquelle Abd-el-Kader jouera un rôle si glorieux, on peut dire qu'à son égard la population de Damas est divisée en deux camps. Les uns, entraînés par le respect et la reconnaissance, exaltent Abd-el-Kader : ce sont les savants; les autres, jaloux d'entendre toujours vanter la science de l'émir, éprouvent à son égard une animosité mal contenue : ce sont les hommes qui appartiennent au culte. Quant aux Turcs, rendus à la tranquillité par cette vie passée au milieu des livres et de la prière, bien assurés qu'ils n'ont rien à redouter pour eux de l'influence que l'ancien sultan exerce sur les Moghrebins, ils se sont résignés à le subir.

Nous approchons de la date fatale du 9 juillet 1860; mais avant d'arriver aux scènes lugubres qui pendant neuf jours ensanglantèrent Damas, il est nécessaire de remonter en arrière pour bien comprendre la cause, jusqu'ici inexpliquée, selon nous, du massacre dont la Syrie a été le théâtre.

C'est une erreur généralement accréditée, que la haine des musulmans pour les chrétiens date de la naissance même de l'islamisme. Nous n'aurions besoin, pour démontrer le contraire, que de rappeler la tolérance des Arabes vis-à-vis des peuples chrétiens de la Syrie, de l'Espagne et de la Sicile. Cette haine prit seulement naissance vers l'époque des croisades; elle s'accrut au récit des atrocités commises en Espagne à l'époque d'Isabelle la Catholique, et principa-

Digitized by Google

lement sous l'influence de l'état de guerre permanent entretenu par les chevaliers de Malte et de Rhodes. A ces invasions des XIe, XIIe et XIIIe siècles, à ces cruautés du XVe, l'islamisme répondit par des représailles; dès ce moment les diverses sectes chrétiennes établies dans les pays musulmans furent l'objet de vexations sans nombre et placées dans des conditions d'ilotisme vis-à-vis de la population conquérante. Au bout de trois ou quatre générations, les chrétiens, qui d'abord avaient résisté à l'outrage, s'habituèrent à le supporter sans mot dire; ils devinrent ainsi cette classe de parias que l'on rencontre dans les villes de Syrie, et qui, façonnée au joug depuis trop longtemps, n'a plus même aujourd'hui l'idée de la résistance. Cette situation se prolongea jusque dans les premières années qui suivirent 1830, époque à laquelle Méhémet-Ali, d'abord pacha, puis vice-roi d'Egypte, s'empara de la majeure partie de la Syrie et notamment de Damas. Ce prince avait pour ministre et pour favori un chrétien appartenant au rit grec-catholique : c'était Hanna-Bey. Grâce à l'influence de ce personnage, ses coreligionnaires obtinrent quelques adoucissements à la condition si triste dans laquelle ils avaient vécu depuis plusieurs siècles. Les vexations dont ils avaient été si longtemps victimes cessèrent; un évêché fut établi à Damas, et les chrétiens purent enfin construire une église et procéder publiquement aux cérémonies de leur culte. Malheureusement pour eux ils ne surent pas jouir avec réserve des avantages qui leur étaient concédés; ils crurent pouvoir relever la tête sans danger, se montrèrent fiers, arrogants vis-à-vis des musulmans, dont ils espéraient n'avoir plus rien à redouter.

Avec 1840 devait s'éteindre le pouvoir de Méhémet-Ali sur la Syrie, et avec ce pouvoir les jours de tolérance. A peine les troupes du vice-roi avaient-elles quitté ce pays, qu'une réaction éclata contre les chrétiens, et se traduisit en massacres qui, par suite d'un mot d'ordre donné, s'attaquèrent seulement aux grecs-catholiques, dont les Turcs avaient eu surtout à se plaindre. En 1845, nouveau massacre, celui-ci plus général, s'étendant indistinctement à toutes les sectes. Depuis cette époque, les chrétiens, ayant de nouveau baissé la tête et supporté sans se plaindre les insultes des musulmans, leur condition redevint ce qu'elle était avant 1832; dès lors il n'y eut plus lieu d'abattre ce qui ne cherchait pas même à se relever.

Mais à l'époque de la guerre d'Orient, les chrétiens, oubliant encore une fois l'expérience du passé, cherchèrent à tirer vengeance des injures dont ils étaient l'objet depuis de si longues années, et se mirent à tourner en ridicule la Turquie, réduite à réclamer l'appui des armées européennes. Ils annoncèrent hautement le démembrement de cet empire, et, suivant leurs aspirations, se plurent à attri-

Digitized by Google

buer aux principaux Etats européens telle ou telle partie de l'empire ottoman. Tandis que les Grecs accordaient à la Russie la Turquie d'Europe, les Maronites du Liban se donnaient à la France, à laquelle les relie la communauté de foi et la protection que depuis plusieurs siècles cette puissance leur a constamment accordée. Il n'en fallait pas davantage pour amener de cruelles représailles de la part des musulmans, dont le fanatisme se trouvait surexcité par l'insulte. Tant que nos flottes couvrirent les mers de l'Orient, que nos troupes furent à proximité de ces contrées, le gouvernement turc sut maintenir l'ordre au sein des populations de la Syrie; mais une fois qu'elles se furent éloignées, les pachas crurent n'avoir plus de motif pour arrêter une explosion qui présentait sans doute à leurs yeux le double avantage de venger, sans qu'ils eussent besoin d'intervenir d'une manière apparente, les musulmans des railleries des chrétiens, et le gouvernement des désirs que ces derniers s'étaient permis d'exprimer trop haut.

Les pachas prirent-ils aux massacres qui se préparaient une part autre que la tolérance dont ils les couvrirent? ne promirent-ils pas l'impunité? n'allèrent-ils pas jusqu'à prêter leur appui aux assassins? C'est ce dont il n'est pas permis de douter en présence des jugements qui ont frappé plusieurs d'entre eux d'une condamnation capitale. Grâce à leur impulsion, à leurs encouragements ou sous la protection de leur silence, un vaste complot s'ourdit, embrassant la Syrie entière. D'après le mot d'ordre donné, le massacre devait commencer par l'extrémité sud du Liban, remonter vers le nord, éclater successivement à Damas, Homs, Beyrouth, Alep, Latakié et Tripoli. Les Druzes étaient chargés de l'exécuter dans le Liban, où ils sont en présence des Maronites, leurs ennemis depuis des siècles; quant à Damas, les chefs de la conspiration savaient qu'ils pouvaient compter sur tous les voleurs et les coupeurs de route, auxquels certains quartiers de cette vaste cité servent d'asile.

Averti des bruits menaçants qui circulent, Abd-el-Kader s'efforce de conjurer par la persuasion le danger qui menace les chrétiens. Les Moghrebins, sur le dévouement desquels il sait pouvoir compter, résident presque tous dans le *Meïdân*, quartier habité par les ouvriers et par la population pauvre. Il leur donne l'ordre de se répandre au milieu des groupes, de parcourir les bazars, les cafés, et d'user de l'ascendant que leur assure leur qualité d'anciens combattants de la guerre sainte pour condamner, au nom de la religion, tout acte criminel contre les individus professant un autre culte. L'émir dispersait ainsi au milieu des masses populaires six à sept cents apôtres, afin de porter les paroles qu'il ne pouvait faire entendre. Lui-même se rend auprès des muphtis et des imâms, pour obtenir d'eux qu'ils

Digitized by Google

fassent descendre du haut de la chaire des pensées de tolérance. Vains efforts ! il est à peine reçu poliment par ces hommes qui, envieux de sa supériorité, ne peuvent lui pardonner en outre les froissements qu'il a fait involontairement subir à leur amour-propre. Abd-el-Kader se retira convaincu qu'il n'y avait aucun secours à espérer de ce côté.

On ignore encore quel est l'instant choisi pour le mouvement qui se prépare; toutefois, dans la journée du 8 juillet 1860, des dessins informes, tracés sur le pavé des bazars et représentant des croix et des mitres, avaient éveillé l'attention. Le 9 au matin, cependant, la ville s'étant levée au milieu du calme le plus profond, tout le monde crut que l'on avait eu tort de s'alarmer des signes de la veille. Abd-el-Kader en était lui-même tellement convaincu qu'il conseilla à Sy-Cherif, fils du khalifah Ben-Salem et capitaine des bachi-bouzouks, de rejoindre sa garnison qu'il avait quittée pour venir visiter sa famille. Il était midi (ces détails, comme on le verra bientôt, ont leur importance), lorsque ce jeune officier, suivi d'un peloton de 15 cavaliers qui lui avaient servi d'escorte dans son excursion à Damas, vint prendre congé d'Abd-el-Kader. Tout à coup, et pendant que Sy-Cherif se trouvait avec l'émir, de grands cris retentissent dans la direction de Bab-Thouma. A ces cris répondent les éclats de la fusillade, tandis que dans le lointain des torrents de fumée s'élèvent au milieu d'un ciel incandescent et annoncent que l'œuvre de destruction est commencée. De tous côtés on entend dans les rues les pas précipités des malheureux qui, fuyant devant les hordes acharnées à leur proie, cherchent à gagner, soit la demeure d'Abd-el-Kader, comme s'ils prévoyaient le rôle que l'émir va jouer pendant le massacre, soit quelque consulat, car ils espèrent dans la sauvegarde inviolée jusque-là du drapeau européen. Mais les consulats eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la fureur des assassins. Ceux de France, de Russie, des Etats-Unis, ont l'honneur d'être incendiés les premiers, tandis que, seul entre tous, celui de la Grande-Bretagne subit l'injure d'une exception qui a douloureusement ému l'opinion publique en Europe.

Aux premiers cris d'alarme, Abd-el-Kader est monté à cheval. Il est suivi de ses trois fils aînés, de son fidèle Kara-Mohammed, de Cherif-ben-Salem et des quinze bachi-bouzouks que le jeune officier a mis à sa disposition, et qui furent sa seule force pendant la première heure. L'émir s'avance, sans armes, précédant de plusieurs pas son escorte, et cherche à gagner la demeure du muphti, auprès duquel il veut faire une suprême tentative en faveur des chrétiens que l'on égorge. Mais en vain s'efforce-t-il d'arriver jusqu'à lui. La réponse qui l'accueillit fut que *le muphti dormait*. Il n'y avait pas à

Digitized by Google

se méprendre sur le sens de ces insolentes paroles; dès ce moment, Abd-el-Kader demeura convaincu qu'il ne devait plus compter que sur lui et sur ses Moghrebins pour sauver les victimes. Malheureusement, les Moghrebins se trouvent pour la plupart dépourvus d'armes et dispersés par toute la ville; c'est à peine si quelques-uns d'entre eux sont parvenus à le rejoindre à travers le dédale des rues de Damas, quelques autres à entourer sa maison, prêts à se faire tuer pour leur ancien maître. L'émir profite du faible contingent qui vient de se joindre aux quinze bachi-bouzouks de Cherif-ben-Salem, pour envoyer ce jeune officier et quelques-uns de ses cavaliers prendre dans leurs hôtels M. Lanusse, gérant du consulat de France, en l'absence du titulaire en congé, et le consul d'Angleterre. Ce dernier refusa le secours qui lui était offert et ne voulut point quitter sa demeure. Pendant que ses ordres s'exécutent, Abd-el-Kader, accompagné du reste des cavaliers de Cherif, des Moghrebins qui sont venus se joindre à lui, se dirige vers le lieu du danger, et parcourt la ville conviant à haute voix les chrétiens à venir se placer sous sa protection. Au dire de l'un des témoins oculaires [1], les yeux de l'émir lançaient le mépris sur cette portion de la foule qui, ne prenant part ni au massacre ni à la défense des chrétiens, sentait l'infamie de sa tolérante inaction et baissait la tête. A mesure qu'il passe devant une maison chrétienne, ses habitants s'élancent au devant de la faible escorte, qui ouvre ses rangs pour les recevoir. Abd-el-Kader était parvenu à la hauteur du consulat de Grèce, lorsque soudain des cris se font entendre : « Abd-el-Kader! Abd-el-Kader! sauve-nous! » En effet, plus de trois cents personnes avaient cherché un asile dans cet hôtel qui, comme tous ceux des consulats dont les protégés avaient raillé la puissance des osmanlis, et refait à leur manière la carte de la Turquie d'Asie, allait bientôt devenir la proie des flammes. L'émir s'arrête et recueille les infortunés que la mort attendait.

La petite troupe, impuissante à protéger un plus grand nombre de chrétiens, se vit forcée d'abandonner momentanément sa mission de salut pour aller déposer, dans la maison de l'émir, les chrétiens qu'elle avait arrachés au massacre. Mais déjà cette maison est remplie d'individus dont le nombre s'élève à plus de deux mille [2]; autour d'eux veillent les Moghrebins, arrivés à la suite de Ben-Salem et d'Abd-

[1] M. le docteur Nicora, médecin sanitaire à Damas, de qui nous tenons une partie de ces détails.

[2] Les galeries de la maison de l'émir, la cour, les chambres, à l'exception de celle des femmes, le vestibule, étaient tellement encombrés, qu'il eût été impossible à un individu de trouver une place pour s'asseoir. Les fugitifs, pressés les uns contre les autres, restèrent debout, les uns pendant douze, les autres pendant vingt-quatre heures.

Digitized by Google

el-Kader, lesquels, dépourvus d'armes pour la plupart, sont venus cependant se mettre à la disposition de celui qui fut leur sultan, et au besoin mourir pour le défendre.

Pendant ce temps, que faisait Ahmed-Pacha, gouverneur de Damas? Enfermé dans son palais, invisible pour tous, il tenait ses troupes consignées dans la forteresse, et laissait ainsi le champ libre aux assassins. Abd-el-Kader se rend auprès de lui, et faisant appel aux sentiments de tolérance qu'il a dû puiser durant son séjour en France, s'efforce, par d'énergiques paroles, de rappeler ce pacha à son devoir. Soit connivence de sa part, soit, ce qui nous paraît plus vraisemblable, insuffisance de l'homme en présence d'une situation aussi grave, Ahmed ne songe qu'à excuser sa conduite, et, aux reproches que lui adresse l'émir sur son inaction, il répond qu'il n'ose faire sortir ses troupes de la citadelle, parce qu'étant composées, pour la plupart, de mauvais sujets *incorporés par punition* (ce qui d'ailleurs était exact), il craindrait qu'elles n'apportassent un contingent au massacre, au lieu de lui présenter un obstacle. « Eh bien! dit l'émir, si tu te défies de tes troupes, moi j'ai confiance dans les anciens soldats qui m'ont servi en Afrique; donne-moi des armes pour mes Moghrebins qui en manquent, et je prendrai pour moi l'honneur de la mission de salut que Dieu t'avait réservée. Seulement, pour agir, il faut que j'aie l'esprit tranquille à l'égard de tous ceux qui ont cherché un refuge dans ma maison, et que cette maison ne peut plus contenir. Donne-leur asile dans la forteresse, et jure-moi qu'après avoir été mes hôtes, ils sont devenus les tiens. » Ahmed-Pacha promit tout ce qu'Abd-el-Kader voulut, accorda les armes demandées, et signa un ordre sur le vu duquel Chakir, son principal lieutenant, délivra environ sept cents fusils et des munitions.

A partir de ce moment (il était environ trois heures du soir), les choses commencèrent à changer un peu de face : le massacre n'était pas, il est vrai, dompté, et il ne pouvait l'être par des forces aussi insignifiantes que celles dont disposait l'émir, mais du moins il commençait à éprouver une résistance. Pendant que l'on distribue des fusils à ses Moghrebins, Abd-el-Kader se fait suivre des premiers qui ont reçu des armes et s'enfonce à leur tête dans les quartiers où sévit le massacre, conviant à haute voix les chrétiens à avoir confiance et à se réfugier au milieu des siens. Tous ceux qui se trouvent à sa portée se précipitent au-devant du secours qui leur arrive, lui prodiguent leurs bénédictions, tandis que de tous côtés les égorgeurs, enivrés de sang et de carnage, répondent à ces bénédictions par des insultes : « O le soldat de la guerre sainte! s'écriaient-ils avec ironie, que viens-tu faire ici? Tu ne t'es donc pas encore désha-

Digitized by Google

bitué d'être sultan? Toi qui combattais autrefois les chrétiens, comment t'opposes-tu à ce que nous purgions de leur présence notre sainte cité? Infidèle! (*Kâfer*) sois tranquille, nous t'envelopperons dans la proscription dont nous frappons les infidèles; nous te réunirons à tes frères. »

A ces insultes Abd-el-Kader répondait : « Enfant du péché (*oulad el-haram*), votre conduite est impie. Sommes-nous donc dans un jour de combat pour que vous ayez le droit de tuer des hommes? A quel degré d'abaissement sommes-nous descendus, puisque je vois des musulmans égorger des femmes et des enfants? Dieu n'a-t-il pas dit : « Celui qui aura tué un homme sans que celui-ci ait commis un » meurtre ou des désordres dans le pays, sera regardé comme le » meurtrier du genre humain tout entier[1]? » N'a-t-il pas dit encore: « Point de contrainte en matière de religion; la vraie route se dis- » tingue assez du mensonge[2]? » Si la pensée d'un acte coupable ne vous effraye pas, songez du moins à la punition qui vous attend. Je vous le jure par Dieu, elle sera terrible. Arrêtez, il en est temps encore, ou sinon, en vérité je vous le dis, vous n'êtes que des brutes que la vue de l'herbe et de l'eau peut seule émouvoir (*tefrahhou b-il-khodra oua el-ma*). »

Mais l'ivresse du sang et du pillage était montée à la tête de tous ces hommes auxquels Abd-el-Kader s'adressait; comprenant dès lors son impuissance à lutter contre un torrent déchaîné, il ne songea plus qu'à sauver les victimes que ce torrent entraînait. De trois à cinq heures de l'après-midi, Abd-el-Kader fut constamment occupé à parcourir les rues de Damas; puis, lorsqu'il avait recueilli un certain nombre de chrétiens, à les conduire à sa maison, d'où il les faisait diriger, sous l'escorte de ses Moghrebins, vers la citadelle. Il était cinq heures quand il parvint devant un couvent de pères capucins. Ceux-ci, au nombre de huit ou neuf, s'étaient barricadés dans leur maison, et craignant une trahison, refusaient, malgré les supplications de l'émir, de se remettre entre ses mains. Après avoir perdu près d'une demi-heure à parlementer avec eux, Abd-el-Kader se vit forcé de les abandonner à leur sort pour voler au secours d'autres victimes. A peine avait-il disparu que les pauvres moines étaient attaqués par une bande d'égorgeurs et brûlés vifs dans leur retraite.

Un établissement préoccupait surtout la pensée de l'émir, c'est celui du père Leroy et des sœurs de la charité, car cet établissement renferme environ deux cents enfants des deux sexes. La nuit arri-

[1] *Koran*, chap. v, verset 35.
[2] *Idem*, chap. II, verset 257.

Digitized by Google

vait, lorsqu'à travers des rues où les cadavres disposés en tas s'élevaient quelquefois à plus d'un mètre de hauteur, il parvint à la porte des pères lazaristes. La situation de ce couvent, son éloignement du quartier dans lequel le massacre s'était trouvé circonscrit pendant les premières heures, n'avaient pas permis aux assassins de se porter de ce côté, ou plutôt, n'espérant pas trouver des richesses dans cette maison, ils avaient d'abord couru à l'assassinat productif. Grâce à cette circonstance, les six prêtres lazaristes, les onze sœurs de charité qui desservaient l'école et les deux cents enfants qui la fréquentaient purent être sauvés. Etrange et glorieux contraste! tandis que maîtres et disciples s'acheminent vers la maison d'Abd-el-Kader, les soldats improvisés qui les protégent sont forcés de fendre une masse d'égorgeurs et de pillards chargés d'un sanglant butin, et de repousser à coups de crosses de fusil ceux qui s'efforcent d'enlever au milieu de leurs rangs le dépôt sacré qui leur a été confié. Et cependant protecteurs et assassins appartenaient au même culte! Seulement, il s'était trouvé de l'un des côtés un homme de cœur et d'énergie, qui avait su exalter une poignée de soldats par le sentiment d'une belle action et d'un devoir à remplir envers l'humanité.

A partir du second jour, des colonnes de cent à deux cents Moghrebins, sous la conduite de chefs sur le dévouement desquels Abd-el-Kader savait qu'il pouvait compter, parcoururent les divers quartiers de la ville recueillant les chrétiens qui étaient parvenus à se soustraire aux premières recherches, et plus d'une fois avaient trouvé un refuge chez la population musulmane elle-même. Quant à l'émir, son quartier général est sa maison; c'est de là qu'il préside à la mission de salut qu'il a entreprise. Par les soins de ses soldats, il fait proclamer dans toute la ville qu'il payera une somme de 50 piastres par chaque chrétien qui lui sera conduit vivant. Assis sous le vestibule, entouré de ses fils, qui vont, circulant, portant ses ordres, il surveille la réception des malheureux qu'il rachète de la mort. Auprès de lui est un sac d'argent; pour chaque chrétien qu'on lui amène il paye la rançon promise; lorsque le sac est vide, il est remplacé; lorsqu'un nombre suffisant de chrétiens se trouve réuni, il les fait conduire à la citadelle.

Pendant cinq jours consécutifs, au bout desquels arrivèrent enfin de Beyrouth 1,100 hommes de renfort, tel fut le rôle glorieux d'Abd-el-Kader. Nuit et jour sur pied, ne sentant ni sommeil, ni faim, ni fatigue, songeant à tous, excepté à lui, il dirige ce grand sauvetage de la population chrétienne de Damas. Les armées de la civilisation sont absentes : il s'est donné, lui, descendant du prophète, soldat de la guerre sainte, la mission de les remplacer. Un pacha criminel ou incapable, à qui fut confié, par son souverain, le maintien de

Digitized by Google

l'ordre dans l'une des principales villes de son empire, a laissé tomber son épée dans une boue de sang; l'émir l'a ramassée aux acclamations de l'Europe reconnaissante, et, grâce à elle, 12,500 chrétiens se sont vus arracher à la fureur de l'islamisme déchaîné. Lorsqu'Abd-el-Kader, au moment de son départ pour Brousse, proclamait qu'il était demeuré étranger au massacre de nos prisonniers de la deïra, il ne prévoyait pas que, quelques années plus tard, il se chargerait lui-même d'infliger le plus éclatant démenti à ceux qui ont voulu faire peser sur lui la responsabilité de ce crime.

Six semaines après le massacre, Abd-el-Kader nous écrivait :

« Louange au Dieu unique !

» Que Dieu conserve par sa miséricorde et par sa bonté la personne honorée de notre ami le sid Bellemare ; qu'il étende sur lui le voile de sa protection !

» J'ai reçu la lettre par laquelle tu me félicites de ce que j'ai fait à Damas en faveur des chrétiens. Tu t'es trompé en m'adressant tes félicitations : je ne les mérite pas, car, au milieu de tous ces événements, je n'ai été qu'un instrument. Reporte tes louanges à celui qui m'a dirigé, à ton sultan et au mien.

» Lorsque je m'avançais à travers les rues de Damas, je le voyais, marchant devant moi. Il me disait : Fais cela, et je le faisais ; va de ce côté, et j'y allais ; sauve cet homme, et je le sauvais. Je n'ai donc fait qu'obéir, et l'obéissance ne justifie pas les louanges que tu m'accordes ; elles reviennent à celui qui a ordonné.

» Salut de la part de celui qui te souhaite tous les biens.

» ABD-EL-KADER-BEN-MAHHI-ED-DIN. »

Huit années auparavant, Abd-el-Kader avait prononcé ces mots qui devaient résumer son histoire depuis sa mise en liberté : « D'autres ont triomphé de moi ; seul, Louis-Napoléon m'a vaincu. »

CONCLUSION

Parvenu au terme de cette histoire, il ne sera pas sans intérêt pour l'explication des faits que nous avons rapportés, d'analyser le caractère de l'émir et de rechercher le mobile qui l'a dirigé dans les grandes choses qu'il a accomplies, ou la pensée qui l'a soutenu au milieu des épreuves qu'il a endurées.

A nos yeux, caractère de l'homme, mobile de ses actions peuvent se résumer en un mot : Abd-el-Kader est l'idéal du musulman intel-

Digitized by Google

ligent et convaincu. Ceux qui ont été à même de l'approcher, de vivre de sa vie intime peuvent dire avec quelle foi, quel recueillement, quelle scrupuleuse exactitude l'émir accomplit non-seulement les prescriptions de sa loi religieuse, mais encore les prières ou les actes de dévotion simplement conseillés comme œuvres surérogatoires. Au calme, à la grave et douce sérénité de son visage, on voit que le pieux marabout se tient constamment sous le regard de Dieu. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé, par exemple lorsqu'une conversation avait lieu devant lui en français et que, par conséquent, il ne pouvait y prendre part, de voir aussitôt les lèvres d'Abd-el-Kader s'agiter d'un imperceptible mouvement : il priait ! La prière et l'étude, telles sont les deux occupations de sa vie.

Le sentiment religieux qui, chez l'émir est poussé jusqu'aux limites les plus extrêmes, a eu un résultat qui, de la part d'un musulman, peut, au premier abord, paraître contradictoire : nous voulons parler de sa déférence pour les membres du clergé chrétien. Mais il est facile de se l'expliquer si l'on songe que, pour Abd-el-Kader, un prêtre est un homme craignant Dieu, obéissant avec exactitude aux préceptes d'une révélation divine, révélation qui n'a qu'un tort à ses yeux, c'est d'être antérieure à la sienne ; il plaint son erreur, sans doute, mais cet homme a une croyance au milieu de tant d'autres qui n'en ont pas ; c'est un marabout d'un culte différent : il honore sa conviction. Cette déférence mal interprétée a eu cependant pour résultat de faire croire à un membre élevé du clergé français qu'il aurait amené Abd-el-Kader à embrasser la religion chrétienne. Certaines illusions se respectent et ne se discutent pas ; mais celle-ci nous rémet en mémoire un fait que nous avons trouvé consigné dans les notes tenues à Toulon par M. le général Daumas. Un bon curé des environs de Macon s'était adressé à lui pour obtenir l'autorisation d'être admis à exposer à Abd-el-Kader les dogmes de la religion chrétienne. Il se faisait fort, disait-il, d'amener en peu de temps l'émir à embrasser le catholicisme. Le général fit connaître en riant à Abd-el-Kader la singulière démarche de ce prêtre : « Ce doit être un homme de bien, répondit celui-ci, car il a de bonnes intentions. Ecris-lui de venir ; c'est moi qui le convertirai et ce sera un triomphe pour moi de décider un marabout chrétien à embrasser ma religion. » Et assurément le bon curé des environs de Macon n'était pas plus sincère dans sa croyance, qu'Abd-el-Kader n'est sincère dans la sienne.

Un homme aussi profondément religieux que l'émir ne pouvait avoir d'autre mobile de sa vie politique qu'un mobile religieux lui-même. Ramener les Arabes aux vrais principes de l'islamisme, les rappeler aux vertus des premiers siècles qui ont suivi l'hégire, les

Digitized by Google

faire sortir de l'espèce de léthargie dans laquelle ils sont plongés depuis que le pouvoir délétère des Turcs a passé sur eux, tel a été son rêve : sans la France, il l'eût accompli. Cependant combien n'ont vu dans Abd-el-Kader qu'un ambitieux ! Un homme est-il ambitieux, quand il agit dans un intérêt autre que son intérêt personnel ? Or la vie entière de l'émir est là pour protester contre un avantage direct qu'il aurait retiré de sa puissance. Il n'était pas un ambitieux, celui qui, au lendemain de son élévation, offrait de céder le pouvoir au chef musulman que le suffrage des populations désignerait comme le plus apte à diriger la guerre sainte ; qui, en 1837, après le traité de la Tafna, demandait à l'empereur du Maroc de se mettre en son lieu et place ; qui, vivant du produit de ses terres, loin de puiser dans le trésor les sommes à l'aide desquelles il eût pu élargir son existence, descendait vis-à-vis de sa famille jusqu'à l'avarice, afin d'augmenter par ses économies les revenus du trésor public ; qui, pendant nombre d'années enfin, menant tantôt la vie d'un proscrit, tantôt celle d'un soldat, souvent privé du nécessaire, se nourrissant d'une poignée d'orge grillée ou de quelques dattes desséchées, refusait le million que le maréchal Bugeaud lui tendait sous l'unique condition de quitter l'Algérie et de se retirer en Orient. Un mobile plus noble, plus élevé, dirigeait sa conduite ; c'était celui qu'il puisait dans sa foi. Lui seul peut expliquer la ténacité surhumaine d'Abd-el-Kader, sa résignation dans l'infortune, son espoir, alors que l'espoir n'était plus permis. Quelque grand qu'on le suppose, l'amour du pouvoir ne sera jamais assez puissant pour faire supporter à un homme des épreuves semblables à celles que l'émir a subies. Abd-el-Kader n'a donc pas été un ambitieux. Il ne fut pas davantage un fanatique, car le fanatisme est une folie qui exclut le calme de la raison. Sans doute, l'émir a fait appel aux passions religieuses de son peuple, il les a excitées contre les chrétiens, mais comme, sept siècles auparavant, Pierre l'Hermite avait excité les passions religieuses des chrétiens contre les musulmans. Sans doute Abd-el-Kader a soulevé le fanatisme, mais il y est demeuré étranger, et la meilleure preuve qu'il en est resté exempt lui-même, c'est ce qu'il a fait à Damas.

Nous avons terminé notre tâche. Nous nous sommes efforcé de rétablir à l'égard de l'émir la vérité des faits, dénaturée par l'intérêt de la lutte, de montrer Abd-el-Kader tel que nous l'avons vu, tel que nous l'avons compris. Ce grand homme, qui vient d'ajouter naguère une si belle page à son histoire, est-il destiné à en ajouter d'autres encore ? je l'ignore ; mais pour le salut des populations chrétiennes, pour le bonheur des populations musulmanes de l'Orient..... je l'espère.

A. Bellemare.

Digitized by Google

L'ALIMENTATION

DE LA FRANCE

II

LES BESTIAUX ET LA VIANDE

Si l'on devait toujours mesurer le bien-être et la prospérité matérielle d'une nation à la quantité de viande qu'elle consomme, comme paraissent le croire certains économistes admirateurs trop exclusifs de l'Angleterre et de ses usages, assurément il y aurait lieu de s'apitoyer sur la France. Dans notre pays, la consommation moyenne de la viande est inférieure de moitié à celle de l'Angleterre, et à Paris même, où cette consommation est facilitée en même temps qu'exigée par mille circonstances exceptionnelles, on constate qu'elle est encore inférieure d'un cinquième pour chaque habitant à la consommation de chaque citoyen de Londres. Est-ce une raison pour nous d'envier l'heureuse Angleterre? Nous ne le pensons pas. Pour apprécier sainement dans quelle mesure il est donné satisfaction aux besoins de l'alimentation publique dans un pays, il faut avant tout laisser de côté l'esprit de système et tenir compte des besoins qu'il s'agit de contenter. Ces besoins ne sont pas partout les mêmes; ils varient comme les hommes, comme le climat et le sol, et nous avons déjà, dans la première partie de cette étude, [1] exposé les motifs qui nous paraissent assigner en France le premier rôle aux céréales. La

[1] Voir la *Revue Contemporaine*, 2e série, t. XXVII, p. 91 (livr. du 15 mai 1862).

Digitized by Google

viande n'est appelée et ne vient qu'en seconde ligne dans notre alimentation. C'est aujourd'hui un axiome bien connu d'hygiène publique, qu'une nourriture animale, fortement azotée est préférable à toute autre pour l'homme qui vit au sein d'une température ordinairement humide, basse, imprégnée de vapeurs d'eau; que la viande convient mieux qu'aucun aliment végétal aux tempéraments lymphatiques qui se forment dans de semblables climats; elle devient alors un soutien et un stimulant indispensable, et sert à ce remarquable développement musculaire qui caractérise les races du Nord; tout au contraire, les hommes sanguins et nerveux, qui vivent dans un air plus sec, ont besoin d'une nourriture végétale. Chez les populations du Midi, une alimentation ayant la viande pour base produirait infailliblement des pléthores, des fièvres, et amènerait sans doute le retour de ces terribles maladies contagieuses de la peau, telles que la lèpre et l'éléphantiasis, dont les progrès de la médecine et de l'hygiène ont aujourd'hui délivré le monde occidental. Plus ces influences climatériques sont prononcées, c'est-à-dire plus on s'éloigne de la zone tempérée en se dirigeant soit vers le nord, soit vers le sud, plus devient impérieux le besoin d'une nourriture exclusivement animale ou végétale. C'est à cette observation physiologique que l'on attribue avec raison les prescriptions des grands législateurs religieux de l'Orient sur l'abstinence de la chair et du vin; et Pythagore, philosophe dans l'acception primitive et étendue de ce mot, qui désignait un homme appliqué aux sciences naturelles aussi bien qu'à la métaphysique, a dû interdire, pour le même motif, l'usage des viandes aux partisans de sa doctrine.

Mais en France et au dix-huitième siècle, la célèbre et éloquente déclamation de Rousseau contre celui qui le premier ouvrit le flanc d'un bœuf et dévora sa chair palpitante, n'avait d'autre valeur que celle d'un beau mouvement oratoire. La situation particulière de notre pays, l'instabilité de son climat et sa variété d'une province à l'autre, la dissemblance des races nombreuses qu'il contient, la différence qui se remarque dans les habitudes, dans les mœurs et dans le travail des populations dont se compose l'unité française, excluent il est vrai de son alimentation l'uniformité que suppose la doctrine de ceux qui ne voient de progrès que dans l'augmentation du bétail, pour arriver à une consommation universelle et quotidienne de la viande; mais elles font aussi de cette consommation une nécessité incontestable pour tous les grands centres industriels et pour une grande partie de notre territoire. Le pain est le seul aliment dont la convenance soit universelle en France, parce qu'il est complet et renferme, comme le lait, tous les principes d'une bonne nourriture, à la fois animale et végétale. C'est à cette qualité pré-

Digitized by Google

cieuse qu'il doit et devra toujours, en dépit des systèmes, de jouer le premier rôle dans l'alimentation française. C'est aussi par une fin véritablement providentielle que l'abondante production du blé rencontre dans la constitution géologique de notre sol, du nord au midi et de l'est à l'ouest, toutes les conditions qu'elle réclame. Néanmoins, la viande, sans être d'une nécessité aussi générale que le pain, répond chez nous à des besoins nombreux, puissants, et dont le développement rapide correspond à celui de notre activité industrielle et des agglomérations urbaines. Dans les zones ouest, nord et est du territoire français, dont le climat se rapproche de celui qui pèse sur l'Angleterre et sur l'Allemagne du nord, dont les populations ressemblent à celles de ces contrées, au moins sous le rapport physique, où le travail agricole est généralement plus pénible, le travail industriel plus répandu et plus actif que dans les provinces d'outre-Loire, on peut dire que la viande a toujours été aussi nécessaire que le pain. Le mouvement qui depuis un quart de siècle, et par suite de causes que tout le monde connaît, transporte indistinctement sur tous les points de l'Empire cette fièvre de l'industrie longtemps stationnaire et concentrée dans les villes manufacturières de la Flandre, de la Normandie et de l'Alsace, appelle aussi l'usage de la viande, même pour ces habitants du midi qui n'en avaient pas le goût et n'en éprouvaient pas le besoin, alors qu'ils se contentaient de cultiver sans trop grand labeur leurs oliviers et leurs vignes. Mais on conçoit qu'un homme du midi, fût-il de Naples et capable comme le lazzarone de restreindre sa nourriture quotidienne à la maigre pitance qui compose l'ordinaire de ces amis du soleil et du farniente, change de besoins en changeant d'allures, et, attelé douze heures par jour à une machine, astreint, au milieu d'une atmosphère viciée, à recommencer toujours le même mouvement automatique, arrive bientôt à cet épuisement qui exige l'usage fréquent et instantanément réparateur de la viande. Le développement de cette consommation est donc un fait où l'on a eu tort de ne voir que l'heureux symptôme d'un développement parallèle du bien-être général. Sans contester la salutaire influence d'une nourriture animale sur la santé de nos travailleurs, nous sommes en droit de nous demander si la cause première de ce développement, la substitution universelle du travail industriel au travail agricole, constitue une amélioration dont il n'y ait qu'à se féliciter. Les réclamations que nous entendons s'élever de toutes parts, au nom des plus chers intérêts du pays, contre l'exagération d'un système qui dépeuple nos campagnes ne doivent-elles pas donner matière à réflexion?

En présence de cette moderne et incontestable nécessité pour la France, d'une alimentation animale double de celle qui lui suffisait

Digitized by Google

autrefois, l'administration chargée de pourvoir à la sécurité et à l'abondance des approvisionnements, a dû naturellement se préoccuper de choisir avec discernement les mesures applicables à un objet aussi important. Malheureusement, dans la question de la viande comme dans celle du pain, l'administration a été guidée surtout par le désir fort louable, mais peu éclairé, de concilier les intérêts de la consommation avec ceux de la production, entre lesquels elle s'obstinait à voir un antagonisme qui n'exista jamais. Son intervention exagérée et intempestive a eu précisément pour résultat de créer et de maintenir trop longtemps un antagonisme factice entre ceux qui consomment et ceux qui produisent, antagonisme aussi préjudiciable aux uns qu'aux autres. Cette manière de voir, contraire aux vues comme aux lois de la nature, a, dans l'application, produit les mêmes mécomptes, suscité les mêmes dangers que nous avons eu déjà l'occasion de signaler et de combattre en traitant la question des céréales et du pain.

Entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi la révolution de 1789, on ne saurait, dans l'ordre des faits économiques, établir aucune relation sérieuse, et le changement profond que cette date a inauguré pour la société française s'est manifesté avec une évidence singulière dans la question spéciale qui nous occupe. L'élève et la production du bétail, la consommation de la viande n'étaient point, sous l'ancien régime, soumises aux mêmes conditions, demandées par les mêmes nécessités qu'aujourd'hui. Pour se faire une idée juste de ce qu'elles étaient alors, il suffit de se reporter aux temps dont il s'agit, d'évoquer l'image bien connue de cette société éteinte d'hier, de faire un voyage rétrospectif à vol d'oiseau à travers ce territoire dont le livre curieux de l'anglais Young, nous a révélé pour la première fois la véritable situation. Nous y trouvons d'abord une population moins nombreuse d'un quart environ que la population actuelle, et cette différence justifie pour la production du bétail et la consommation de la viande, une infériorité qu'il est presque puéril de signaler : mais une remarque plus importante nous montre cette population beaucoup plus disséminée dans les campagnes, moins agglomérée dans les villes, c'est-à-dire plus occupée par les travaux de l'agriculture que par le travail industriel, qui, en épuisant rapidement les forces de l'homme, lui crée le besoin d'une nourriture plus substantielle que celle dont se contente l'homme des champs. Pour l'ouvrier des villes, pour le travailleur de l'industrie emprisonné dans les manufactures, la viande est un aliment rendu nécessaire non-seulement par la nature de son labeur, mais aussi par l'habitude d'une nourriture plus recherchée, que lui permet un salaire plus élevé, habitude qu'il contracte d'ailleurs bientôt, par

Digitized by Google

esprit d'émulation ou d'égalité, au contact perpétuel de gens d'une condition plus élevée que la sienne. Le paysan et même le bourgeois obéissaient alors avec une soumission à peu près universelle aux commandements de l'Eglise qui prescrivent le jeûne et les abstinences: or, sans compter les quarante jours du carême, on ne saurait se faire une idée du nombre de journées que l'observation rigoureuse de ces commandements retranchait à la consommation de la viande dans l'ancien calendrier. Un fait assez curieux nous révèle l'influence considérable qu'exerçait autrefois dans certaines provinces sur les habitudes générales de la consommation, l'obéissance absolue et universelle à la prescription du maigre. La Dombes, ce vaste territoire couvert d'étangs insalubres, dont le dessèchement est une des entreprises d'utilité publique que l'Etat poursuit depuis quelques années avec tant d'énergie et de persévérance, avait été pendant longtemps une contrée des plus salubres et des plus fertiles. Elle se couvrait de riches moissons, et nourrissait dans ses gras pâturages une immense quantité de bétail. Quelle que fût alors la valeur de leurs terres, les propriétaires de la Dombes voulurent un jour l'augmenter encore par la transformation de leurs prairies et de leurs champs de blé en étangs, et par la substitution des produits de la pêche à ceux du bétail et du blé. C'était une opération facile, grâce à la nature particulière des lieux, et la spéculation qui l'avait fait entreprendre eut un plein succès. La vente du poisson, dans un pays où pullulaient les communautés religieuses et où l'observance du carême et du jeûne était pratiquée dans toute sa rigueur, doubla le revenu des propriétaires; mais les fièvres paludéennes ne tardèrent pas à décimer la population, et le mal finit par prendre de telles proportions, que le Gouvernement a dû intervenir et faire usage de la loi d'expropriation pour assainir et rendre à la culture un territoire trop longtemps usurpé par des marais pestilentiels,

Les surfaces cultivées en blé, en prairies et en vignes étaient d'ailleurs beaucoup moins considérables qu'elles ne le sont devenues, car les défrichements, tant multipliés depuis, n'avaient pas éclairci cette vaste étendue de forêts réservées aux chasses de la noblesse, et dont la conservation était assurée par le maintien du privilége le plus cher aux classes aristocratiques. Les couvents seuls, auxquels la règle monastique interdisait le plaisir mondain de la chasse, et qui entendaient généralement l'exploitation agricole avec plus d'intelligence que les autres propriétaires du sol, avaient défriché une partie de leurs terres boisées pour les convertir en prairies, en guérets et en vignobles. Mais ces défrichements partiels ne suffisaient pas pour amener un développement sérieux de la culture herbagère, et par suite de la production du bétail, et ne pouvaient

Digitized by Google

suppléer aux irrigations, qui, pratiquées depuis longtemps en Italie et en Espagne, au grand avantage de leur riche agriculture, ont été à peu près inconnues en France pendant une longue suite de siècles. Qui pourrait compter les milliards dont un mauvais aménagement des eaux du territoire a frustré notre pays dans le même temps où l'on voyait cette intarissable source de richesse se répandre par les canaux ouverts dans toutes les vallées de la Haute-Italie et de l'Andalousie, et promener avec elle sur ces heureuses contrées une fertilité prodigieuse? Enfin, on ne connaissait pas les prairies artificielles, dont l'invention toute moderne a donné en France de si magnifiques résultats. C'est à toutes ces causes qu'il convient d'attribuer la longue infériorité de notre agriculture dans la production du bétail, comparativement à la production de certaines contrées voisines ou plus favorisées par leur climat, telles que l'Angleterre et l'Allemagne du Nord, ou cultivées d'après un système plus savant, comme la Lombardie.

Aussi, bien que la constitution de la propriété, dans laquelle le morcellement introduit par le Code civil n'avait pas encore fait brèche, eût permis alors l'élève et la production en grand du bétail, qui rencontre son principal obstacle dans l'extrême division des héritages, on ne vit pas l'agriculture française entrer dans cette voie. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que si la production d'une denrée ne s'accroît qu'en raison des besoins qui la réclament, celle de la viande était condamnée à rester à peu près stationnaire pendant toute la période qui nous occupe. Sous l'ancien régime, le commerce de la viande n'existait que pour Paris et deux ou trois autres centres importants; partout ailleurs, la population, beaucoup plus disséminée qu'elle ne l'est à présent, trouvait facilement autour d'elle de quoi suffire à son alimentation; chaque ville faisait venir son bétail d'un rayon fort circonscrit; chaque propriétaire, noble ou non, chaque paysan élevaient tout juste le nombre de bœufs et de moutons nécessaire à leur consommation domestique, et ne songeaient point à trafiquer d'une denrée qu'on ne venait pas leur demander. Le producteur et le consommateur se trouvaient ainsi presque partout réunis dans le même individu. L'Etat, n'ayant à protéger là aucun sérieux intérêt indigène de production agricole ni de commerce intérieur, n'avait donc jamais chargé de droits l'importation du bétail étranger.

L'industrie de l'élevage et le commerce des bestiaux ayant acquis une grande importance à la suite de la révolution industrielle qui s'est opérée en France pendant la première moitié du XIXe siècle, le gouvernement dut intervenir pour conserver à la production nationale le monopole d'une fourniture devenue presque aussi nécessaire

Digitized by Google

que celle du blé. Cette intervention paraissait d'autant plus urgente, que les besoins de la consommation avaient en un seul bond devancé d'un intervalle immense les progrès de l'agriculture ; il y avait donc lieu de craindre que la concurrence étrangère n'étouffât dans son berceau notre production naissante. Cette appréhension fort naturelle inspira la loi du 26 avril 1816, la première qui ait assujetti à un droit de douane l'introduction en France des bestiaux étrangers. Ce droit, fort modéré et purement fiscal, fut limité à 3 fr. par tête de gros bétail. Mais ce n'était là qu'un coup d'essai, un acheminement vers l'adoption d'un tarif protecteur plus sérieux et plus efficace ; on attendait l'effet que cette innovation allait produire dans le pays ; on se réservait d'en rester là ou de marcher plus avant, suivant que les divers intérêts engagés dans la question se prononceraient pour ou contre la mesure hasardée. On tâtait prudemment l'opinion publique, comme il convient de le faire en toute matière délicate d'administration intérieure. L'encouragement ne se fit pas longtemps attendre. Deux classes d'intéressés se trouvaient en présence : la plus nombreuse et la première appelée à se prononcer, celle des consommateurs, ne fit entendre aucune réclamation contre un droit si faible qu'elle ne pouvait en sentir l'atteinte ; celle des producteurs, alarmée par la perspective d'une ruine imminente, qui lui était officiellement dénoncée par le rétablissement du système de libre importation, réclama hautement l'adoption de mesures plus radicales. Sous cette pression fut rendue l'ordonnance du 23 avril 1822; confirmée par la loi du 27 juillet suivant, qui éleva à 50 fr. le faible tarif établi par la loi de 1816. La loi de 1822 inaugura véritablement pour les bestiaux le système protecteur ; cependant, par considération pour l'intérêt des consommateurs, qu'elle n'entendait pas sacrifier, pour celui des provinces où l'industrie de l'engraissage n'attendait pour se développer qu'un nombre suffisant d'élèves, elle établit une distinction entre les bestiaux gras et les bestiaux maigres, qui ne furent soumis qu'à des droits inférieurs. Mais la loi du 17 mai 1826 supprima cette distinction, et imposa le même tarif de 50 fr. à tous les bestiaux introduits en France.

Le régime de la sortie n'a pas offert des changements moins nombreux, quoique dans un sens différent, car il a passé du système restrictif et même prohibitif à la liberté, tandis que le régime de l'entrée a suivi une marche inverse. Les lois des 27 juillet 1822 et 17 mai 1826, réduisirent le tarif d'exportation à de simples droits de contrôle, variant de 25 cent. à 1 fr. 50 c. par tête de bétail.

Sous l'empire de cette législation, l'importation diminua rapidement de près de moitié pour la race bovine, et de plus d'un cinquième pour la race ovine. L'exportation des bœufs s'accrut, au contraire,

Digitized by Google

de 16 p. 100; de sorte qu'en 1842, après vingt ans d'application, la loi de 1822 avait produit les résultats suivants.

L'importation moyenne ne donnait plus que 5,466 bœufs, nombre équivalent à 1 p. 100 de ceux qui étaient abattus en France, et 34,000 individus pour toute l'espèce bovine, soit 0,9 p. 100 seulement de notre consommation générale. L'exportation nous enlevait, ou contraire, 8,000 bœufs, c'est-à-dire 1 1/2 p. 100 de nos bœufs abattus; d'où il résulte, en somme, que le tarif de 1822, en comprimant d'une part l'entrée des bestiaux étrangers, et en facilitant de l'autre la sortie du bétail indigène, a exercé une double et funeste influence sur la consommation, en lui imposant une diminution correspondante à celle du bétail entré du dehors, et à l'augmentation du bétail sorti de l'intérieur.

Le tarif affectait en même temps, et d'une manière bien plus grave, la consommation, en élevant le prix moyen de la viande. Des calculs rigoureusement établis démontrent que le droit de 55 fr. par tête de bœuf réalisait en moyenne, pour toute l'importation de ce produit, une surcharge évaluée à 17 cent. par kilogramme de viande abattue, défalcation faite du suif et du cuir, laquelle correspond à 10 cent. par kilogramme brut ou sur pied. Quant aux vaches, leur poids moyen étant estimé à un tiers de moins environ que celui des bœufs, et le droit qui les atteignait étant inférieur de moitié, la surcharge qui frappait le kilogramme de cette viande doit être considérée, en moyenne, comme inférieure d'un sixième à celle de la viande de bœuf. Enfin, en adoptant, faute de renseignements suffisants sur le poids moyen des moutons importés, celui des moutons abattus à Paris et dans les différentes villes de France, on trouve que le tarif imposait une surcharge de 28 cent. par kilogramme de viande abattue, déduction faite, comme pour les bœufs, du droit du suif et de la peau. Si cet enchérissement n'avait porté que sur la viande provenant de l'étranger, il n'eût imposé à la masse des consommateurs français que des sacrifices insignifiants, attendu la faible proportion dans laquelle ces provenances extérieures se mêlent à la production indigène. Mais par suite de la loi économique qui tend toujours à niveler le prix moyen des denrées alimentaires comme de tout autre produit commercial, plutôt d'après la hausse que d'après la baisse exceptionnelle qu'elles peuvent subir, nous sommes autorisé à dire que le tarif exorbitant imposé par les lois de 1822 et de 1826 à l'importation du bétail, a fait peser sur la consommation générale de notre pays une charge onéreuse autant qu'imprévue, et que de toutes les mesures imaginées pour protéger la production nationale, aucune ne pouvait aller plus directement contre son but. La cause des producteurs a seule, dans cette question comme dans celle du blé,

Digitized by Google

éveillé la sollicitude du gouvernement qui a provoqué les lois protectrices, des législateurs qui les ont votées; et cette préoccupation exclusive a eu pour résultat, sans améliorer la situation des producteurs, d'empirer celle des consommateurs, qui, après tout, se recommande en première ligne, et impose à toute administration sa principale responsabilité. D'ailleurs, nous verrons bientôt que, même au point de vue des progrès ultérieurs et du développement de notre agriculture, les lois qui ont consacré le tarif protecteur procédaient de vues essentiellement fausses et étroites.

Le tarif était acquitté par tête d'animal introduit, et non d'après son poids. Il en résultait une double et grave atteinte aux intérêts et aux droits les plus sacrés des consommateurs. L'application d'un tarif uniforme d'importation à tout animal de boucherie, quel que fût son poids, ne constituait pas moins que la violation flagrante d'un principe constitutionnel, du principe fondamental de notre ordre politique, l'égalité d'impôt. Nous ne parlerons pas des différences de poids d'individu à individu dans les animaux introduits sur un même point; mais si l'on se reporte aux diverses frontières de l'Empire, à celles de Piémont, de Savoie — nous parlons d'il y a vingt ans — et à celles d'Espagne, on constate dans leurs provenances, comparativement aux bestiaux importés par les autres frontières de l'est et du nord, une infériorité de poids considérable; on reconnaît que pendant trente et un ans, sous l'empire de la loi de 1822, des départements nombreux, pour un objet de première nécessité et d'alimentation, ont payé un impôt public beaucoup plus élevé que les autres parties du territoire, ou ont été sous le coup d'une prohibition exceptionnelle. En effet, pour les provenances de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Prusse, le poids moyen des animaux de gros bétail est de 675 à 580 kilogr.; pour les provenances de Sardaigne, le poids n'est que de 250 kilogr. Ainsi, le même impôt pesait sur des animaux dont le poids varie de plus de moitié. Il en résultait une surcharge de prix qui, de 13 à 15 cent. par kilogramme de bœuf suisse, allemand, hollandais ou prussien, montait à 38 cent. par kilogramme de bœuf sarde. Pour les frontières d'Espagne, le poids moyen des provenances étant de 300 kilogr., la surcharge qui en résultait par kilogramme de viande était d'environ 31 cent. Donc, le consommateur obligé de recourir aux bestiaux de Sardaigne ou d'Espagne payait sa viande trois fois plus cher que son compatriote alimenté par les autres provenances étrangères; et cette surcharge dans le montant du droit, si contraire au principe de l'égalité d'impôt, présentait en outre le plus étrange contre-sens, puisqu'elle frappait avec le plus de rudesse précisément sur les départements auxquels leur éloignement des marchés français et l'inaptitude de leur

Digitized by Google

sol à la production du bétail, créaient le besoin, non pas d'une protection, mais d'une complète latitude d'échange, pour cet objet, avec l'étranger.

Déjà condamné par ce vice essentiel, le tarif de 1822 le fut bientôt encore par les résultats qu'il entraîna dans l'ordre des faits purement matériels. L'administration fit publier en 1836, sous le titre d'*Archives statistiques*, une série de tableaux qui attestent ce qu'a été, sur tous les points de la France, la consommation et le prix de la viande en 1816, en 1820 et en 1833. Or, ces tableaux nous montrent d'abord qu'en 1816, 358 villes, offrant ensemble 3,922,338 habitants, ont consommé 198,885,650 kilog. de viande, ce qui représentait une consommation moyenne de 50 kilog. 71 par individu. Ensuite, que 364 villes, comprenant une population nécessairement plus forte que celle qui a été indiquée ci-dessus, ont consommé, en 1820, 213,652,215 kilog. de viande; et, qu'en 1833, 376 villes, dont la population totale est de 4,803,416 habitants, ont consommé 242,331,830 kilog. de viande, ce qui donne une moyenne de 50 kilog. 41 par individu. Ainsi, dans les villes, la consommation moyenne avait diminué, en 1833, de 3/10 de kilog. par individu, comparativement à ce qu'elle était en 1820, avant que le tarif existât, alors qu'une tête de bœuf ne payait que 3 fr. Ce rapprochement est plus significatif encore quand on le fait pour la capitale en particulier; car il montre que la consommation moyenne par habitant, qui était de 63 kilog. dans les années 1825 et 1826, était tombé, en 1835, à 57 kilog., dans lesquels entrait une quantité toujours plus forte de charcuterie, que le haut prix de la viande fraîche fait rechercher par les classes pauvres, à leur grand détriment. Or, si le prix de la viande fraîche s'est élevé si brusquement, c'est encore au tarif protecteur qu'il faut en faire remonter la cause première. Pour l'espèce la plus importante, celle des bœufs, il résulte des déclarations et mercuriales produites par les maires des différentes villes de France, qu'en 1816 le prix moyen du kilogramme était de 80 cent., en 1820 de 78 cent., et en 1833 de 84 cent., et, d'un autre côté, les comptes de la caisse de Poissy, quoiqu'elle fût spécialement instituée pour l'approvisionnement de Paris, établissent avec un plus haut degré de certitude, même pour l'ensemble de la France, ce fait incontestable, d'une hausse constante dans le prix de la viande.

Selon Lavoisier, la consommation moyenne de chaque habitant de Paris était, en 1789, de 77 kilogrammes. Cette même consommation était descendue à 57 kilogrammes en 1836. A ne considérer que ces deux chiffres, on serait porté à croire que la capitale a plus souffert qu'aucune autre ville des tarifs de douane et des tarifs d'octroi, dont nous parlerons bientôt. Mais, ne tomberait-on pas

Digitized by Google

aussi dans l'erreur de ceux qui ne s'attachent qu'à un fait dans une question qui en implique une multitude, si on tirait une conséquence rigoureuse du rapprochement de ces deux termes? Si l'on admet comme irréfragables les chiffres de 77 et de 57, comme aussi ceux de la population de Paris, aux deux époques de 1789 et 1836, il faut considérer en même temps combien les classes laborieuses sont devenues économes de nos jours; combien les grands travaux qui s'exécutent dans la capitale attirent d'ouvriers, qui sont résolus, quel que soit le prix de la viande, à en consommer le moins possible, pour grossir les épargnes qu'ils remportent chez eux; ils trouvent, d'ailleurs, dans la pomme de terre un aliment qui n'était pas d'un aussi grand usage en 1789. Quant à la classe moyenne, dont la condition s'est élevée, elle est devenue plus sobre et plus délicate dans le choix de ses aliments. Sa table ne se couvre plus exclusivement de grosses viandes de boucherie. Il faut ajouter enfin que, soit en ville, soit dans les hôpitaux, le régime hygiénique, bien ou mal entendu par la faculté, diminue considérablement la consommation de la viande. A l'époque où les habitants de Paris consommaient une quantité de viande relativement si considérable, ni les riches ni les pauvres ne comptaient rigoureusement avec eux-mêmes. La plus grande partie des consommateurs, ou du moins les classes qui dans Paris consommaient le plus, ne payaient pas leurs dépenses avec du travail, mais avec des revenus féodaux, des dîmes et des obsessions. Aujourd'hui, ceux qui consomment payent; force leur est de bien employer ce qu'ils obtiennent à force de labeur et d'éviter le gaspillage. Ainsi la consommation de Paris en 1789 serait un accident, un fait isolé. Nouvelle preuve que les chiffres d'une seule année n'apportent jamais qu'une instruction incomplète et souvent trompeuse. Il résulte bien de ce que nous avons dit plus haut qu'il y a eu entre 1789 et 1836 une certaine diminution relative dans la quantité de viande consommée à Paris, mais elle ne saurait être de 20 kilogrammes par tête d'habitant; et nul doute que si l'on avait sous les yeux la série entière des années au milieu desquelles se place 1789, on expliquerait la différence réelle par une foule de circonstances dont l'ensemble est plus favorable que désavantageux à la richesse et au bien-être de la capitale. Disons d'ailleurs que le fait de 1789 n'étant pas rapproché de ceux qui l'ont précédé et suivi, n'a rien de décisif; et qu'enfin les grands événements dont cette mémorable année de 1789 fut remplie avaient fait affluer à Paris toute une population étrangère.

La nécessité de modifier une législation qui avait créé un état de choses aussi regrettable se fit promptement sentir, et le gouvernement lui-même prit l'initiative des réformes. Il présenta dans ce

Digitized by Google

ont deux projets de loi aux Chambres législatives. Le premier, portant la date du 3 décembre 1832, proposait de réduire de moitié tous les droits existants, tout en maintenant la perception par tête. Il ne fut pas accueilli par la Chambre des députés. Le second, présenté le 3 février 1834, proposait d'établir la taxe au poids, avec un droit de 7 cent. par kilog. pour la race ovine. La commission de la Chambre en proposa l'adoption, mais en portant le droit à 8 cent. au lieu de 7. Le projet ne put être discuté avant la fin de la session et ne fut pas repris. Dans les discussions auxquelles ces projets donnèrent lieu, les défenseurs de notre agriculture s'élevèrent avec beaucoup d'énergie contre toute réduction du tarif protecteur. Le maréchal Bugeaud alla jusqu'à s'écrier : « L'agriculture redoute plus l'entrée des bestiaux étrangers que l'entrée des cosaques ; » et plus tard, en 1851, M. Thiers disait encore qu'il n'était point assuré que si l'on faisait cesser la protection relative au bétail, on ne ressentît sur-le-champ, dans les pays éleveurs, une commotion très fâcheuse. Les arguments invoqués par la majorité attachée au maintien du système existant peuvent se résumer ainsi. La protection, disaient-ils, ne dépasse pas, pour l'agriculture, celle qu'obtiennent les autres produits du travail national. Au moment où elle souffre elle-même de l'élévation des prix de plusieurs produits industriels très protégés, et pourtant essentiellement nécessaires à son existence et à ses progrès, il serait injuste de lui enlever la seule faveur vraiment sérieuse dont elle jouisse. Ils ajoutaient qu'au surplus, le tarif de 1822 avait diminué l'introduction étrangère sans l'exclure ; qu'il en avait réglé les conditions d'après celles de la reproduction française, placée par la nature et l'appropriation de notre sol, ainsi que par l'élévation de l'impôt foncier et des salaires, dans un état d'infériorité relative incontestable ; suivant eux, les effets de la loi en avaient pleinement justifié l'économie et démontré la sagesse. L'éducation des bestiaux comme l'ensemble de la production se seraient partout développés, les races perfectionnées, les poids accrus, les qualités améliorées. Loin donc d'avoir diminué la matière consommable à l'intérieur, en réduisant l'importation, la protection n'aurait fait que déplacer le contingent respectif des deux productions, et mettre l'agriculture nationale en état de remplacer, et bien au delà, ce qui ne nous venait plus de l'étranger. C'était un résultat dont il y avait d'autant plus à s'applaudir, qu'obtenu à des conditions qui assuraient une légitime rémunération aux possesseurs du sol et à l'industrie des bestiaux, il n'aurait en général, et sauf des exceptions momentanées, entraîné aucune souffrance trop vive pour le consommateur. Evaluant le montant des taxes territoriales qui entrent dans leur prix de revient, les éleveurs

Digitized by Google

de bestiaux prétendaient que la production de la viande d'un bœuf arrivant sur le marché supporte environ 100 francs de taxes foncières. En présence de l'énormité de ces charges, toute réduction d'un droit équivalant à peine à la moitié leur paraissait devoir infailliblement livrer notre marché à la concurrence étrangère, beaucoup moins chargée sous ce rapport, et réduire, dans une mesure bien supérieure à l'importation, notre propre production. Là même ne devaient pas se borner, d'après eux, les inconvénients d'une réduction; l'abaissement du droit diminuerait, de plus, la valeur du bétail, qui ne pouvait alors être portée à moins de 1,500,000,000 de francs, et affecterait, par contre-coup, dans une proportion correspondante à cette dépréciation, toute la masse de la richesse agricole. Dès que la spéculation, déjà peu fructueuse, de l'élève et de l'engrais des bestiaux serait contrainte de s'amoindrir, l'insuffisance des matières fécondantes qui serait la conséquence de cette réduction atteindrait, à leur source même, l'ensemble des produits de l'agriculture, surtout la production des céréales, et, par suite, les forces contributives du pays entier.

Plusieurs de ces arguments, et notamment celui qui repose sur l'augmentation de la viande produite à l'intérieur, trouvent leur réponse dans les faits établis plus haut. Quant à l'inégalité des taxes territoriales, les organes du gouvernement et les partisans d'une réduction du tarif en vigueur faisaient observer que le droit proposé devait seulement couvrir l'excédant de ces charges, comparées à celles qui frappent le produit étranger. Or, disaient-ils, il ne paraît pas que, même en évaluant celles-ci à leur maximum, elles puissent dépasser 25 à 38 fr. pour le bœuf, suivant le poids; et, d'un autre côté, des recherches faites à ce sujet, en Wurtemberg et en Bavière, pays qui nous fournissent environ la moitié de notre importation totale, établissaient que l'impôt foncier y est en moyenne de 2 fr. 50 c. par hectare, c'est-à-dire la moitié à peu près de ce qu'il est en France. Mais, ajoutaient-ils, ce taux de 2 fr. 50 c. doit s'accroître de certaines charges, telles que la dîme du clergé et celle du prince ou de la noblesse. Ils en concluaient que le taux du tarif de 1822 dépassait notablement celui qui aurait été nécessaire pour faire équilibre à la différence réelle des charges respectives que supporte la production d'un bœuf. Ils rappelaient en outre que les auteurs mêmes de la loi de 1822 avaient toujours considéré un droit de 10 cent. comme constituant une protection parfaitement suffisante; que l'agriculture avait déclaré s'en contenter. Or, le tarif représentant une prime de près de 17 cent., aucune raison valable ne pouvait s'opposer à ce qu'elle fût réduite, alors surtout que les prix, constamment progressifs, tendaient à s'élever fort au-dessus du niveau qu'on voulait

Digitized by Google

atteindre en 1822. Cette réduction, ajoutaient les partisans du retour à l'ancien ordre de choses, était d'autant plus convenable que, pour la production des bestiaux, l'élévation de la prime ne saurait avoir aucun des effets qu'elle exercerait, par exemple, sur les productions industrielles, lesquelles sont éminemment susceptibles d'extension, parce qu'elles disposent de tous les éléments de leur fabrication; tandis que, soumise à une marche lente dans une invariable direction, changeant peu ses voies, dépendant de causes multiples, dont le plus grand nombre échappent à la volonté comme aux efforts du producteur; assujettie enfin à des conditions données de temps, de sol, de travail, de culture, la production du bétail résiste, par la force des choses, à tout appel au delà de ces limites fatales, tant en France qu'à l'étranger. Dès lors la loi de 1822, en comprimant l'importation, n'avait eu d'autre effet, disaient-ils, que d'agir sur les prix, sans élever la production au niveau des besoins.

Ils ajoutaient que l'influence de la loi sur le développement de l'engraissage n'avait pas été plus heureuse, puisqu'elle avait rendu aussi onéreux aux herbagers l'achat des animaux d'engrais que celui de la viande aux consommateurs. A cet égard, ils citaient des faits d'où il résultait, en effet, que les prix payés par les engraisseurs, pour leurs renouvellements, avaient augmenté dans une proportion sensiblement égale à celle de leurs prix de vente. Quant aux conséquences qu'un dégrèvement faisait craindre sur la dépréciation du capital représenté par les bestiaux, ils démontraient qu'elles n'amèneraient pas, quel que fût le taux de ce dégrèvement, une diminution égale à son chiffre nominal; car il faut tenir compte du résultat particulier et contre-balancé que déterminent les variations du tarif sur un produit qui, à la différence des produits industriels, ne s'étend ni ne se resserre à l'étranger, suivant l'appel qui lui vient du dehors. Si l'importation étrangère s'augmente, elle amène une hausse sur son propre marché, hausse qui, ajoutée au droit, porte ses prix de vente au niveau de ceux des marchés importateurs. Cette hausse, qui serait à peu près de moitié du dégrèvement proposé — l'équilibre des prix tendant toujours à s'établir — diminuerait donc d'autant la dépréciation du bétail indigène. De plus, ce qui resterait de cette dépréciation serait partagé par le propriétaire du sol, qui retirait le profit le plus net du droit protecteur de 55 fr.; en sorte que le préjudice sur l'ensemble de la production serait fort peu sensible à chacun des intéressés.

Les partisans de la réduction insistaient encore sur les avantages qu'il y aurait à pouvoir assurer les renouvellements à de meilleures conditions; ils alléguaient la rareté et la cherté de l'élève en France, qui tiennent à l'insuffisance de nos prairies naturelles, et opposaient

Digitized by Google

à ce fait le développement que l'engraissage à l'étable pourrait recevoir (grâce à l'extension des prairies artificielles très facile dans notre pays), si l'élève était plus nombreux, comme il pouvait le devenir par une introduction plus abondante du bétail étranger. A ce sujet, ils faisaient remarquer que, sur les 33,000 têtes de bétail étranger introduites en moyenne, on ne devait réellement porter au compte du consommateur que les bœufs, qui n'en forment pas la sixième partie, le reste étant destiné à régénérer nos races et à leur donner plus de valeur. Quant à la probabilité d'un envahissement du marché intérieur, en cas de dégrèvement, ils répondaient d'abord que les faits accomplis sous le régime de liberté presque absolue de 1816 écartaient d'avance une pareille supposition, puisque la moyenne de l'importation des cinq années qui ont précédé le tarif de 1822 n'a pas dépassé 18,000 bœufs, soit 2 1/2 de l'abattage général de ces animaux ; enfin, ils répétaient encore, en réponse à cette objection, comme à celle d'une dépréciation future du capital représenté par les bestiaux, que c'est une grave erreur de croire que les pays producteurs puissent ainsi augmenter leurs envois au gré des pays consommateurs, pour un produit dont l'abondance est subordonnée à mille circonstances indépendantes de la volonté et du travail de l'homme.

Pendant vingt ans, ces excellentes raisons développées avec talent et avec toute l'ardeur d'une conviction sincère, à la tribune, dans la presse et dans les conseils du gouvernement, par des hommes qui avaient l'intelligence du véritable progrès économique, échouèrent contre l'opiniâtre résistance de ceux qui, chargés de défendre les intérêts de l'agriculture, ne voyaient de salut pour elle que dans la protection. Cependant peu à peu la lumière se faisait, les plus solides convictions étaient ébranlées ; la question se discutait avec tout le soin et toutes les précautions exigées par son importance ; de minutieuses enquêtes avaient lieu presque chaque jour par les ordres et sous le contrôle de l'administration, désireuse d'améliorer une situation où l'instinct public signalait depuis longtemps de sérieux dangers pour l'avenir. Enfin, ce long et important procès s'acheva pour ainsi dire à huis-clos, puisque le Corps législatif ne fut point appelé à prononcer sur une question qu'il avait agitée sans résultat dans de longs et stériles débats, et l'arrêt fut rendu inopinément à la grande surprise, et bientôt après à la non moins grande satisfaction des différentes parties intéressées. En vertu d'un décret du 14 septembre 1853, la taxe de 50 fr. par tête de bœuf fut remplacée par un droit purement nominal de 3 fr. La taxe fut réduite à 1 fr. pour les vaches, génisses et bouvillons, à 25 cent. pour les veaux, les moutons et les porcs. Aucune des craintes manifestées

Digitized by Google

par les partisans du tarif aboli n'a été justifiée, et l'agriculture n'a pas ressenti le plus mince dommage de ce retour au régime de liberté. A la suite du décret de 1853, l'importation augmenta immédiatement. Ainsi, pour ne parler que de l'espèce la plus importante, celle des bœufs, la moyenne de l'importation, pour les trois années écoulées de 1850 à 1852, avait été de 1,653. A partir de 1854, nous constatons les chiffres suivants : 1854, 28,963 ; 1855, 40,344 ; 1856, 35,160 ; 1857, 39,961 ; 1858, 21,213 ; 1859, 22,173. Malgré cet accroissement de l'importation, les prix de la viande ont éprouvé une hausse toujours croissante. Ils ont été pour le bœuf, sur le marché des Prouvaires, en 1850, de 93 cent. ; en 1852, de 95 cent. ; en 1853, de 1 fr. 07 c. ; en 1854, de 1 fr. 17 c. ; en 1855, de 1 fr. 22 c.

Si, à la suite d'un dégrèvement bien plus radical que celui dont on voulait essayer en 1832 et qui inspira tant d'alarmes, la concurrence étrangère n'a pas réussi à arrêter la hausse, c'est qu'elle n'apportait sur le marché qu'un contingent trop faible pour imposer les prix. Le nombre des bœufs abattus est actuellement d'environ 600,000 par an, le nombre des vaches amenées à la boucherie dépasse peut-être déjà 800,000 ; on évalue celui des veaux à 2,700,000, celui des bêtes à laine à plus de 6 millions ; enfin, celui des porcs à 4 millions. Au milieu de pareilles masses, le faible nombre fourni par l'importation est comme perdu, et ne saurait inspirer raisonnablemeat à nos éleveurs aucune crainte de concurrence ruineuse.

Une autre remarque nous est suggérée par l'inspection des chiffres qui représentent le mouvement général de l'importation pendant la période de six années qui a suivi le décret de 1853. Les quatre premières années de cette période atteignent en effet un chiffre double de celui des deux dernières, et ce dernier chiffre, qui n'a presque plus varié depuis, paraît être pour le présent comme pour l'avenir la véritable expression du mouvement annuel. Ce fait n'est-il pas la justification éclatante de la théorie précédemment exposée, d'après laquelle l'infaillible résultat de l'importation libre est d'élever progressivement les prix sur les marchés du dehors jusqu'au niveau des prix de l'intérieur, et d'écarter ainsi tous les dangers de la concurrence pour la production indigène ? Enfin, les craintes manifestées relativement à la dépréciation du capital représenté par les bestiaux n'ont pas reçu des événements un démenti moins formel que toutes les autres prédictions des anciens adversaires de la liberté d'importation. Loin d'avoir diminué, ce capital n'a même pas éprouvé un seul moment d'arrêt dans sa progression annuelle, puisque, évalué à 1,500,000,000 en 1832, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il s'est accru de plus d'un quart en trente ans,

Digitized by Google

comme le prouvent les chiffres fournis par la dernière statistique générale de la France, chiffres dont l'exactitude peut être suspecte, mais qui, comme on le sait, disent généralement plutôt moins que plus. Or, d'après la statistique générale, la somme qui, en 1860, représentait la valeur totale des bestiaux indigènes, était de 2,008,156,688 fr.

Maintenant que nous savons quelles conséquences a produites le décret du 14 septembre 1853, dans quelle mesure notre pays a profité de la suppression du tarif protecteur de 1822, il est aisé de voir qu'on avait pendant longtemps fort exagéré l'importance des droits de douane à la frontière, en les considérant d'une part comme la garantie indispensable de notre prospérité agricole, de l'autre comme le principal obstacle au développement de la consommation. Dans la question des bestiaux, l'abolition des lois de 1822 et de 1826 était appelée, il est vrai, par deux puissants motifs, l'un de justice, l'autre d'utilité, car elle supprimait la choquante inégalité d'impôts que le régime protecteur avait amenée entre nos différentes provinces frontières, et en même temps elle permettait à l'industrie de l'élevage d'améliorer ses produits par la libre admission des bonnes races étrangères; mais son efficacité ne va pas plus loin. Une utilité bien autrement considérable pour l'avenir de la consommation et de la production nationales devra résulter de la réforme générale des droits d'octroi imposés à l'entrée du bétail dans les villes. Le besoin de cette réforme se fait depuis longtemps sentir, et la question en a été agitée à différentes reprises dans les conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce qui furent institués en 1836. Les droits d'octroi, auxquels il convient d'ajouter ceux d'abattoir et de marché, et différentes autres taxes municipales, représentent 12 à 15 p. 100 de la valeur des animaux d'après leur prix moyen dans les vingt dernières années. Leur quotité et surtout leur mode de perception par tête amènent un renchérissement de la viande aussi préjudiciable aux producteurs qu'aux consommateurs. Prenons pour exemple ce qui se passait à Paris à l'époque où, comme cela a encore lieu dans un très grand nombre de villes, les droits d'octroi se percevaient par tête. L'approvisionnement de la capitale se compose principalement de trois qualités de bœufs, dont le poids en viande rendue est de 375, 325 et 250 kilogr. En dehors de la première et de la troisième sorte, les poids s'élèvent fréquemment à 500 kilogr. et plus, et descendent, au minimum, à 220 kilogr. En s'arrêtant à ces deux limites, on trouve que le kilogramme de l'une aura payé, au droit par tête de 44 fr. 50 c., 8 cent., et celui de l'autre 20 cent.; ce qui fait 11 cent. de différence ou 127 p. 100. Et si l'on tient compte de la différence de valeur, qui est au moins

Digitized by Google

de 25 à 30 p. 100, il en résulte que lorsque l'une a payé 1 p. 100, l'autre a réellement payé près de trois fois plus.

Ces résultats sont significatifs. Si l'on remarque en outre que la surcharge différentielle à l'entrée des villes s'accroît progressivement à mesure que les poids et la qualité diminuent, et qu'elle pèse spécialement sur la viande de moindre valeur, celle qui, par cela même et par son abondance, offrirait sans cette surcharge le plus de ressources pour la nourriture des populations pauvres, les résultats que nous venons de signaler paraîtront encore plus dignes d'attention.

La réforme des droits d'octroi touche, ainsi que nous l'avons dit, aux intérêts les plus chers de l'agriculture. Toutefois, des opinions diverses se sont produites à cet égard. On a dit que la prime que le droit par tête assure aux fortes races a puissamment contribué à en étendre l'éducation, et que sa suppression porterait une atteinte fâcheuse à l'émulation des producteurs. On a fait valoir les avantages que présente la multiplication des races de choix pour les travaux agricoles aussi bien que pour la consommation. Quelques-uns soutiennent même que le poids de ces animaux étant déjà un obstacle à leur vente, partout où le débit ordinaire du boucher n'atteint pas une quantité égale à la moyenne de leur poids, ces races manquent ainsi souvent d'acheteurs, et qu'elles seraient délaissées par les éleveurs si leur placement cessait d'être favorisé. Mais il est facile de répondre à ces observations.

Il est très contestable, en premier lieu, que la prime ait eu, sur la production et l'engrais des grosses races, une influence réelle, ou du moins assez marquée pour compenser les inconvénients du droit par tête. Sans nier les succès partiels obtenus dans tel ou tel rayon, fort restreint d'ailleurs, des pays d'engraissage, on est fondé à dire que si les herbagers qui nourrissent ces races privilégiées n'ont pu, sur le marché des principales villes qui leur est presque exclusivement assuré, élever leurs poids moyens, c'est-à-dire fournir plus de viande avec moins de têtes ; si, au contraire, la masse de viande obtenue, comparée au nombre d'animaux qui l'ont fournie, a été moindre sur tous ces marchés, comme les faits le démontrent, il en résulte la preuve évidente de l'impuissance de la prime dans les circonstances mêmes où elle a forcément toute l'efficacité dont elle est susceptible.

Les producteurs des moyennes et petites races ajoutent qu'il n'y a pas plus d'un quart du territoire de la France, peut-être même pas plus de douze à quinze départements, où les conditions du sol et de la culture permettent l'élève ou l'engrais de ces races de choix. Or, le droit par tête, appelant nécessairement les grosses races et réservant, par conséquent, les marchés de la portion de l'empire

Digitized by Google

soumise à l'octroi, au monopole des localités qui les produisent, n'est-ce pas du même coup et nécessairement amener plusieurs résultats également regrettables? N'est-ce pas amoindrir et surenchérir l'approvisionnement des villes, en adjugeant ainsi aux produits privilégiés d'une agriculture comparativement aussi restreinte, des marchés dont l'étendue réclame la moitié environ de nos ressources habituelles; décourager la plupart des producteurs, les forcer de consommer sur place ou de renoncer à engraisser, en excluant leurs produits d'un marché aussi considérable et le plus avantageux d'ailleurs pour le vendeur sous le rapport des prix; empêcher enfin un nivellement naturel et désirable de s'établir entre les besoins, la production et les prix sur toutes les portions du territoire? En d'autres termes, n'est-ce pas enchaîner, en quelque sorte, les producteurs indigènes à des conditions d'inégalité relative, au lieu de réaliser entre eux, dans l'intérêt général, la parité de l'impôt et une féconde concurrence nationale?

Depuis longtemps, ces inconvénients avaient frappé l'administration : l'ordonnance royale du 4 juillet 1830, qui investit les conseils municipaux de la faculté de modifier le régime des taxes à l'entrée des villes, le projet de loi présenté aux chambres le 3 février 1834 sur le tarif des bestiaux et l'examen dont les trois conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures furent saisis en 1837, témoignent de sa sollicitude à cet égard. La principale difficulté de cette réforme consistait à trouver le moyen de constater aux octrois avec assez de certitude le poids en viande nette des bestiaux introduits pour être assuré de ne léser ni les intérêts des caisses municipales, ni ceux des particuliers; car il y a une grande différence entre ce que l'on appelle le poids vif et le poids réel des animaux de boucherie, c'est-à-dire entre leur poids total et celui de la viande qu'ils peuvent fournir après l'abattage; on conçoit que ce poids varie énormément suivant les races, puisque deux bœufs qui, vivants, pèsent chacun 500 kilogr. donnent souvent l'un 375 kilogr. de viande, et l'autre seulement 320. Une appréciation aussi délicate aurait exigé des connaissances spéciales que les préposés à l'octroi possèdent rarement. Une heureuse combinaison a permis enfin de réaliser pour le marché le plus important de France, celui de Paris, cette réforme unanimement réclamée. On a réuni les droits d'octroi aux droits d'abattoir, et la perception en est opérée simultanément. Aux termes de l'article 2 du dernier règlement de l'octroi de Paris, approuvé par ordonnance royale du 23 décembre 1846, « les bestiaux sont déclarés aux barrières, et l'entrée en est permise sous l'engagement de les conduire, soit aux abattoirs publics, soit aux marchés de l'intérieur, ou, à défaut, d'acquitter par tête un droit fixe représentant

Digitized by Google

ceux d'octroi et d'abattoir que les diverses parties des animaux auraient pu produire. » Cet exemple a été imité par la plupart des villes de France qui possèdent des abattoirs publics ; mais dans les localités, beaucoup trop nombreuses encore, où ces indispensables établissements n'existent pas, on est resté fidèle, par nécessité, à l'ancien système, et l'on continue à souffrir des graves inconvénients qu'il présente. C'est donc un devoir pour l'administration, aussi bien dans l'intérêt de l'alimentation que dans celui de la salubrité publique, de provoquer la construction des abattoirs partout où l'on en manque : nous devons reconnaître qu'elle le remplit avec tout le zèle désirable, et qu'elle ne refuse jamais le secours de ses subventions aux municipalités qui disposent de ressources trop faibles pour acquérir cette utile mais coûteuse amélioration.

Si l'établissement, puis la suppression des droits de douane, si les modifications introduites dans la perception des droits d'octroi ont exercé une influence considérable sur l'ensemble des faits qui se rattachent à la production et à la consommation de la viande dans notre pays, l'alimentation des villes et surtout de Paris a été plus particulièrement affectée par les vicissitudes survenues pendant la première moitié du siècle dans l'organisation du commerce de la boucherie. Lorsque le Consulat entreprit son œuvre de restauration administrative, aucun de nos services intérieurs n'exigeait une plus prompte et plus énergique intervention que celui de l'alimentation de Paris en viande de boucherie. De 1793 à 1800, la production avait été arrêtée dans nos provinces de l'ouest par la guerre civile : les anciennes relations de la boucherie et des éleveurs avaient été rompues par les réquisitions pour les armées de l'extérieur et de l'intérieur ; enfin, la police du Directoire n'exerçait même pas sur les viandes mises en vente dans Paris le contrôle indispensable pour préserver les habitants des dangers d'une alimentation malsaine. Un arrêté consulaire, complété sous le premier Empire par le décret du 6 février 1811, remédia à cette situation par la limitation du nombre des bouchers, qui furent d'ailleurs astreints à se munir d'une autorisation du préfet de police, à verser un cautionnement, à faire tous leurs achats sur les marchés de Paris, et enfin à les payer comptant par l'intermédiaire de la caisse municipale de Poissy, formée avec le montant des cautionnements obligatoires. Une pareille organisation constituait une dérogation formelle au principe de la liberté commerciale et professionnelle consacrée par la loi des 2-17 mars 1791. Mais elle ne fut point étendue au delà de Paris, où des nécessités impérieuses justifiaient cette exception, et dans tout le reste de la France, même dans la banlieue de la capitale, comme tous les autres commerces, celui de la boucherie demeura libre. Sous

Digitized by Google

la Restauration, la limitation du nombre des bouchers n'étant plus justifiée par les mêmes circonstances, et le monopole qu'elle créait ayant excité les plaintes des éleveurs et des consommateurs, une ordonnance du 2 janvier 1825 la supprima, mais en conservant l'obligation des cautionnements et la caisse de Poissy. Cette ordonnance avait blessé des intérêts fort actifs ; l'administration eut le tort de prêter à leurs doléances une oreille trop complaisante, et sans même prendre la peine d'expérimenter jusqu'au bout le nouveau système, on rétablit, par ordonnance du 18 octobre 1829, celui que l'arrêté de l'an XI avait consacré. Mais à peine ce système était-il rétabli, que de toutes parts les plaintes recommençaient; bientôt, la seule force des choses y fit brèche, ainsi que le prouvent l'augmentation du nombre des bouchers, portés de 400 à 501, la permission de la vente en détail, et l'admission des bouchers forains sur les marchés, l'autorisation aux bouchers d'acheter leurs animaux en dehors des marchés d'approvisionnement, et même d'acheter leur viande en détail à certains de leurs confrères, ce qui, à Paris, s'appelle acheter ou vendre *à la cheville;* et enfin, en 1848, la vente quotidienne de la viande sur les marchés où les deux tiers des places furent données aux forains, et l'établissement de la vente à la criée, en gros et en détail, des viandes abattues provenant directement de l'extérieur.

La cherté excessive de la viande, à partir de 1854, et la crise alimentaire de 1856, firent enfin comprendre à l'administration qu'il n'était plus possible de conserver une organisation qui augmentait encore, pour Paris, la cherté générale d'un aliment de première nécessité, et après avoir essayé d'un palliatif impuissant et bientôt abandonné, celui de la taxe autorisée par la loi des 19-22 juillet 1791, on aborda résolûment l'unique remède au mal produit par l'ancienne organisation. On entreprit de rendre au commerce de la boucherie sa pleine et entière liberté d'autrefois. Les objections ne manquaient pas contre le système inauguré par le gouvernement consulaire, et elles étaient décisives.

La célérité avec laquelle les chemins de fer permettent d'amener aujourd'hui les bestiaux sur les marchés d'approvisionnement, et la promptitude extraordinaire que procure le télégraphe électrique pour la transmission des ordres dans les pays d'élevage, ont créé une situation nouvelle, à laquelle ne répondait plus l'ancienne réglementation de la boucherie, imaginée principalement en vue de prévenir les retards et les déficits que l'on pouvait redouter autrefois pour l'approvisionnement de Paris. L'approvisionnement de Paris ne pouvait être compromis du moment que l'éleveur ou le marchand de bestiaux seraient tout aussi sûrs que par le passé d'y rencontrer

Digitized by Google

l'affluence des acheteurs et le payement au comptant. Or, ce genre de payement est aujourd'hui entièrement passé dans les mœurs commerciales pour les denrées vendues sur les marchés, et l'état actuel du crédit offre pour cela toute facilité au marchand solvable. D'ailleurs, la vente en gros des autres denrées alimentaires, telles que le poisson, le gibier, la volaille, les œufs, s'est toujours faite au comptant à la halle de Paris, pour une somme bien supérieure à celle des achats de la boucherie ; les bouchers de la banlieue et des départements voisins de Paris achetaient annuellement, sur les marchés de la capitale, pour une somme de 48 millions, et payaient comptant sans nul intermédiaire. Quelle garantie présentait dès lors la caisse de Poissy, dont les avances aux bouchers de Paris avaient fini par se réduire à 6,500,000 fr., sur un mouvement d'affaires total de 78 millions au moins ? Elle avait fini par n'être plus dans le mécanisme qu'un rouage inutile, une entrave plutôt qu'un auxiliaire à la facilité des transactions.

On objectait encore que l'ancienne réglementation était complétement inutile pour maintenir l'affluence des acheteurs sur les marchés d'approvisionnement de Paris ; en effet, lorsque les bouchers libres de la banlieue et ceux des départements voisins, dans un rayon de plus de cinquante lieues, s'étaient toujours approvisionnés sur les marchés de Paris, parce que c'est là qu'ils peuvent le mieux choisir les animaux qui leur conviennent, et parce que c'est là aussi que l'importance de l'offre modère le plus sûrement le prix, comment douter que les bouchers de Paris, une fois placés dans la même situation, ne continuassent aussi à y faire habituellement leurs achats? Quant à la salubrité des viandes, elle serait toujours assurée par le même contrôle administratif, tout à fait indépendant de la réforme projetée. On faisait d'ailleurs remarquer que la liberté accordée de tout temps au commerce de la charcuterie, de l'épicerie, du poisson et de mille autres denrées qui présentent au point de vue de la salubrité autant de dangers que la viande n'ayant jamais entravé la surveillance efficace qu'elles réclament, rien ne s'opposerait à ce qu'il en fût de même pour la boucherie.

En admettant que la liberté du commerce de la boucherie dût augmenter la proportion de viandes provenant d'animaux de moins belles espèces et engraissés avec moins de soins et de dépenses, par suite de la concurrence qui solliciterait les bouchers à rechercher le bon marché dans les bestiaux, on démontrait aisément qu'un pareil résultat tournerait à l'avantage de la classe ouvrière, en lui permettant de se procurer à bas prix une viande parfaitement nutritive et saine quoique moins belle, et de faire entrer dans sa nourriture quotidienne une proportion plus grande qu'autrefois de cet aliment

Digitized by Google

indispensable dans les villes. Quant au prix de la viande, s'il devait éprouver une variation, dans ce commerce comme dans tout autre, elle se ferait plutôt en baisse qu'en hausse. Il est reconnu, en effet, qu'en règle générale, la liberté de la concurrence oblige le marchand à baisser ses prix. Il est vrai que les fraudes auxquelles les marchands ont trop souvent recours pour faire tourner ce rabais au préjudice de l'acheteur pourraient compromettre ici la santé publique; mais l'intérêt de chacun, la surveillance de la police, la répression des lois, présenteraient toujours assez de garanties contre ce péril. On paraissait craindre que le nombre des étaux arrivant à dépasser de beaucoup les besoins de la consommation, l'ensemble des frais généraux de la profession ne s'accrût dans des proportions sensibles et de nature à augmenter le prix de la marchandise. A cet argument, on répondait qu'en matière commerciale, la liberté porte avec elle son correctif, et qu'elle finit toujours par se régler elle-même; on avait d'ailleurs dans ce qui s'était passé en 1825 un précédent des plus rassurants. Pendant cinq ans, à partir de cette époque, aucune limite ne fut imposée au nombre des bouchers de Paris, et cependant, leur nombre maximum ne fut jamais que de 514, c'est-à-dire qu'il ne dépassa que d'une quantité tout à fait insignifiante le nombre de 501, jugé nécessaire lorsque la limitation fut rétablie. On appréhendait encore que des capitalistes, venant à accaparer les étaux de la ville ou les bestiaux dans les pays d'élève, ne se rendissent maîtres du prix de la viande sur pied, ou du prix de la viande à l'étal, pour rançonner le public. Mais l'accaparement des bestiaux est une opération qui n'a jamais été pratiquée jusqu'ici, quoique rien dans les règlements anciens ne s'y opposât, et qui offre trop de chances défavorables pour être tentée. D'ailleurs, fût-elle praticable, avantageuse même, on était forcé de reconnaître qu'elle ne pouvait ni être entravée par le maintien du système de limitation, ni facilitée par l'établissement du système contraire. Quant à l'accaparement des étaux de la ville par une grande compagnie, rien n'était moins admissible que la possibilité d'une spéculation de ce genre dans un commerce où la marchandise dépérit si promptement, et exige, plus qu'aucune autre, et sous peine de pertes considérables, les soins minutieux et la surveillance directement intéressée du maître. On ajoutait enfin que la boucherie a toujours été libre dans presque toute l'Europe, en Belgique, en Suisse, en Piémont, en Prusse, en Angleterre, à Berlin, ville de 600,000 âmes, à Londres, qui en renferme quatre fois autant que Berlin et deux fois plus que Paris, et que, dans ces diverses contrées, dans ces métropoles si populeuses, ce système n'avait en aucun temps provoqué de plaintes ou de désordres; que, sans sortir de France même, Paris était la

Digitized by Google

seule ville de l'Empire qui fût soumise au régime de la limitation; que, dans nos cités les plus importantes, à Lille, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux, à Lyon, le commerce de la boucherie était resté libre; qu'il l'était également aux portes mêmes de Paris, dans ces grandes communes suburbaines de Batignolles, de Montrouge, des Ternes, de la Chapelle, de Montmartre, qui entourent la capitale et ne contiennent pas une population moins dense que celle des douze anciens arrondissements de Paris; que, cependant, nulle part, en France, on n'avait remarqué ou allégué que la santé et la sûreté publiques eussent été compromises du chef de la liberté de la boucherie.

Ces excellentes raisons, adoptées par le Conseil d'Etat après une discussion approfondie, et développées avec force dans un remarquable rapport adressé à l'Empereur par le ministre du commerce, devaient prévaloir. Un décret du 24 février 1858 rapporta l'ordonnance du 18 octobre 1829, qui avait institué la caisse de Poissy, imposé des cautionnements aux bouchers, et limité le nombre des étaux. La boucherie parisienne rentra dans le droit commun et redevint libre.

Depuis cette date, une expérience de quatre années a prouvé qu'aucun des inconvénients annoncés comme devant résulter de l'abolition du régime antérieur à 1858 n'était réellement à craindre. Et d'abord, en ce qui concerne la régularité et l'abondance dans les approvisionnements, nous apprenons, par les documents officiels qui constatent les quantités de bestiaux amenés et vendus sur les grands marchés de Sceaux et de Poissy, de 1849 à 1860, que, pour les bœufs seulement, de 202,835 en 1857, dernière année d'application de l'ancien système de réglementation, les arrivages se sont élevés progressivement à 205,114 en 1858, à 207,788 en 1859, et enfin à 219,217 en 1860; que le nombre des vaches amenées a suivi une progression plus rapide encore, puisque de 27,906 en 1857, il s'est élevé à 31,342 en 1858, à 40,479 en 1859, et à 55,033 en 1860; que celui des veaux est resté à peu près stationnaire; et qu'enfin celui des moutons amenés en 1860 présente, sur le nombre de 1857, une augmentation de plus de 130,000 têtes de bétail. La régularité des approvisionnements n'a donc souffert nullement, et leur abondance a dépassé les prévisions mêmes les plus hardies des partisans du régime de liberté. A en croire les défenseurs du monopole et de la limitation, la salubrité et la qualité des viandes devaient également souffrir de la réforme opérée en 1858. Or, en consultant les chiffres qui expriment le poids moyen, en viande, des bestiaux amenés sur les deux grands marchés d'approvisionnement de Paris, nous arrivons à connaître, avec une certitude vraiment mathématique, les

Digitized by Google

variations qui ont pu se produire dans la qualité générale de la viande entre les deux époques qui ont l'une précédé et l'autre suivi le décret du 24 février 1858. Le poids moyen en viande des moutons est toujours allé en croissant depuis 1857; celui des veaux a atteint, en 1859, le taux le plus élevé de la période comprise entre 1849 et 1860, et celui des vaches, après avoir décru en 1856 et 1857, a remonté les années suivantes. Si pour les bœufs on constate, en 1859 et 1860, une diminution, d'ailleurs peu sensible, c'est un fait qui tient à un ensemble de causes parfaitement indépendantes de la liberté ou de la limitation du commerce de la boucherie, telles que le développement des voies ferrées, qui permet d'envoyer sur les marchés de Paris des espèces plus petites, mais non moins précieuses que les grosses pour l'alimentation, et l'impossibilité où la production s'est trouvée de fournir à une consommation doublée, pour ainsi dire, du jour au lendemain, des animaux parvenus au terme de leur complet engraissement. Au reste, cette diminution dans le poids moyen des bœufs n'a rien qui doive inquiéter, puisque les animaux de cette espèce dont l'engraissement reste incomplet donnent une viande aussi saine et aussi nutritive, sinon aussi belle, que celle des élèves dont l'éducation a pu être achevée.

A-t-on vu enfin s'opérer dans le prix général de la viande cette hausse que l'on prétendait devoir être amenée, soit par l'augmentation des frais généraux résultant de la concurrence, soit par la spéculation, intéressée à accaparer les bestiaux? En nous reportant au tableau officiel, qui donne le prix moyen des trois qualités de viande vendue sur les marchés de Sceaux et de Poissy de 1849 à 1860, nous sommes tout d'abord frappés de ce fait, que dans cette période de douze années, le prix de la viande a augmenté sans cesse; mais cette hausse ne se produit que de 1849 à 1858; à partir de cette dernière année, ou elle diminue, ou elle s'arrête. Ainsi, le bœuf de première qualité, qui, en 1849, coûtait 1 fr. 03 c. le kilogramme, atteint, en 1857, le maximum de 1 fr. 47 c. En 1858, il descend à 1 fr. 36 c.; en 1859, à 1 fr. 35 c.; en 1860, il est de 1 fr. 39 c. La même observation s'applique au prix de la viande de veau et de mouton. Pour une seule espèce, celle des vaches, la hausse n'a éprouvé aucun temps d'arrêt, même en 1858. Mais cette exception se justifie par le grand développement que diverses circonstances, qui seront bientôt expliquées, ont amené dans la consommation de cette viande. Ainsi se trouvent pleinement confirmés les arguments invoqués à l'appui de la substitution du régime de liberté à celui du privilége; car on ne prétendait point que cette simple substitution aurait pour effet immédiat de réduire le prix de la viande; on soutenait seulement que le monopole et ses tarifications officielles ne se

Digitized by Google

recommandaient par aucun avantage réel, et que la libre concurrence aurait du moins sur lui cette supériorité de conserver à la marchandise son prix véritable. Le seul résultat sérieux que l'on dût attendre de la réforme est nettement indiqué dans les lignes suivantes, que nous empruntons au rapport, déjà mentionné, de M. le ministre du commerce : « Sans doute, le nouveau système ne donnera pas, et il ne peut pas donner le bon marché absolu et permanent; mais il donnera le prix sincère, dégagé autant que possible des frais parasites et des bénéfices exagérés, ce prix sincère que produisent seuls la concurrence et le cours naturel du commerce. La viande sera chère lorsque le bétail sera cher, cela est évident; mais lorsque le bétail sera à bon marché, le public en profitera nécessairement. » Il est permis de dire aujourd'hui que, dans ces sages limites, toutes les espérances de l'administration et du public ont été réalisées.

Pour obtenir, sur le prix de la viande nécessaire à l'importante consommation de Paris, une réduction sensible, plusieurs conditions sont indispensables, qui ne dépendent plus du pouvoir réglementaire de l'administration. Il faut en premier lieu que la production se développe assez pour donner satisfaction à tous les besoins de l'alimentation; c'est un résultat vers lequel convergent depuis longtemps tous les efforts de l'agriculture, mais dont elle est encore bien éloignée. Il faut aussi que l'achèvement de nos voies de communication permette le transport rapide et économique du bétail à Paris, sur tous les points de notre territoire où l'élève rencontre des conditions favorables. Il faudra enfin que les marchés de Sceaux et de Poissy, dont l'éloignement occasionne aux bouchers des pertes de temps et des dépenses inutiles, lesquelles retombent en définitive à la charge du consommateur, soient remplacés par un grand marché contenu dans l'enceinte même de Paris. La municipalité parisienne a compris l'utilité de ce changement. Un décret du 6 avril 1859 a autorisé la ville de Paris à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation 396,000 mètres carrés de terrains situés à la Villette, et divisés en deux parties par le canal de l'Ourcq. Les marchés de Sceaux et de Poissy, les abattoirs actuels de Montmartre, de Ménilmontant, du Roule, de Villejuif, de Grenelle, de la Villette, des Batignolles et de Belleville, seront supprimés et réunis sur ce vaste emplacement. A Londres, pour une consommation deux fois plus considérable que celle de Paris, la vente et l'achat des bestiaux ont toujours été centralisés sur un marché unique, situé autrefois au cœur même de la ville, à Smithfield, et transporté depuis 1851 à Islington, dans un emplacement plus large et plus voisin des stations du chemin de fer Great-Northern et de la ligne de jonction des chemins de

Digitized by Google

fer de l'est et de l'ouest, par lesquels arrive la plus grande partie du bétail, soit de l'Ecosse, soit des comtés d'engraissement de l'Angleterre.

La consommation de Paris en viande de boucherie a, dans l'ensemble de la consommation française, une importance qui doit justifier les développements dans lesquels nous venons d'entrer. En 1860, Paris n'a pas reçu moins de 1,835,579 têtes de bétail, parmi lesquelles on doit compter 234,386 bœufs, c'est-à-dire près de moitié du nombre total de ces animaux qui, d'après la statistique agricole publiée dans cette même année 1860, sont abattus annuellement en France, et qui ne s'élève qu'à 483,146. Soixante départements sur quatre-vingt-neuf envoient régulièrement des bestiaux à la capitale. Pour les bœufs, ce sont les départements formés des anciennes provinces de la Normandie, de l'Anjou, du Poitou, de la Guyenne, du Nivernais, de l'Angoumois et de la Saintonge qui fournissent le contingent le plus considérable. Quant aux vaches, les unes sortent des étables à lait des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et sont vendues à la boucherie lorsqu'elles ont perdu leurs qualités lactifères; les autres sont envoyées directement des pays d'élevage ou d'engraissement, et surtout de la Normandie, de l'Anjou, du Limousin : les vaches de ces dernières provenances sont de beaucoup les plus estimées; enfin les moutons sont fournis en majeure partie par la Flandre, l'Artois, la Champagne, le Gâtinais, le Berri, l'Ile-de-France et la Picardie. Quelques envois des pays étrangers, spécialement d'Allemagne et de Hollande, complètent cet approvisionnement. Evaluée au poids, la consommation de Paris en viande de toutes espèces s'est élevée, en 1860, à 124,596,807 kilogr., tandis que pour la France entière cette même consommation n'était, d'après la statistique agricole, que de 833,596,995; c'est-à-dire que la consommation de cette seule ville absorbait le huitième de notre consommation générale, ou, en d'autres termes, que huit villes comme Paris ne laisseraient pas un kilogramme de viande au reste du pays. Or, la population de huit villes égales à Paris serait de 12 millions d'habitants, le tiers environ de la population française; en adoptant ce dernier chiffre pour celui de la population agglomérée de l'Empire, on serait conduit à penser que toute la viande produite annuellement par notre sol est consommée par les habitants des villes, et qu'il n'en reste pas pour la population rurale; or, tous les renseignements recueillis s'accordent à dire que l'usage de la viande a fait de grands progrès dans les campagnes, et qu'elle a pénétré jusque dans celles du Midi, où autrefois elle était à peu près inconnue. Il faut en conclure que la consommation de Paris est d'une importance exceptionnelle, et

Digitized by Google

qu'elle s'élève, pour chaque habitant de la capitale, à une moyenne qui dépasse de beaucoup celle de la viande consommée par chaque habitant dans les autres villes. Cette manière de raisonner nous paraît fournir, pour l'évaluation des quantités comparatives de viande qui répondent aux besoins de l'alimentation publique dans les différentes zones de notre territoire, des résultats beaucoup plus certains que ceux dont la statistique a essayé de préciser l'expression par des chiffres le plus souvent en désaccord avec les faits.

Il ressort de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur les différents systèmes de réglementation auxquels ont été soumis la production et le commerce des bestiaux et de la viande, et sur les effets utiles produits dans le grand intérêt qui nous occupe, celui de l'alimentation publique, par les décrets de 1853 et 1858, d'une part que la libre admission à la frontière des bestiaux étrangers sans augmenter sensiblement la somme totale de nos ressources a rétabli l'égalité d'impôt renversée par le système contraire, et facilité le perfectionnement de nos races indigènes par l'introduction des élèves provenant des meilleures races étrangères; d'autre part, que la réforme progressive dans la perception des droits d'octroi à l'entrée des villes et l'affranchissement du commerce de la boucherie à Paris ont permis d'y amener les bestiaux de petites races, beaucoup plus répandus en France que les autres, et retranché aux causes d'enchérissement de la viande celles qu'engendrait le privilége. Mais à ces résultats, dont on ne saurait d'ailleurs méconnaître l'importance, se borne l'efficacité réelle des améliorations apportées aux lois et aux règlements qui concernent cette matière. C'est par des voies plus indirectes, par des moyens plus difficiles et plus lents, que l'administration arrivera peut-être un jour au grand objet qu'elle poursuit dans cette question, comme dans toutes celles qui se rattachent à l'alimentation générale, l'équilibre entre les ressources et les besoins, entre la consommation et la production. Il est difficile de savoir combien il existe aujourd'hui en France de têtes de bétail. Comment s'effectue le recensement et quelle confiance peut-il inspirer? Dans la plupart des cas, le paysan n'aime guère à introduire le recenseur dans son étable. Partout où on a voulu se rendre compte de l'existence du bétail, on a rencontré la même répugnance. Le gouvernement anglais, qui depuis quelques années essaye d'organiser une statistique agricole et qui a déjà expérimenté divers systèmes, s'est convaincu de la dissimulation profonde qui règne dans les campagnes lorsqu'il s'agit de dénombrer le bétail : le cultivateur ne voit dans cette enquête qu'une arrière-pensée d'impôt. Néanmoins, dans le recensement opéré en 1852, l'administration française a trouvé 12,159,807 animaux de race bovine, nombre presque double de celui qui avait été constaté par le recen-

Digitized by Google

sement de 1812. Sans attacher à la précision de ce chiffre une confiance qui pourrait être trompée, on peut dire que le progrès, qu'il mesure trop exactement peut-être, est attesté par une foule d'observations que chacun est en état de faire. Ainsi, il est notoire que depuis vingt ans les prairies naturelles et artificielles ont pris un grand développement, que le poids moyen des bestiaux présentés sur les marchés a augmenté, grâce au perfectionnement des méthodes d'élevage; enfin que la consommation de la viande de boucherie s'est sensiblement accrue, dans les campagnes comme dans les villes. On ne peut évaluer rigoureusement la consommation des campagnes, mais le fait est constaté par toutes les statistiques locales et par l'expérience de chacun. Quant à la consommation des villes, elle peut être évaluée avec bien plus de certitude par le relevé des perceptions de l'octroi. Or, dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus, la quantité de viande consommée s'est accrue depuis vingt ans de 5 kilogr. environ par individu. L'augmentation a été beaucoup plus forte à Paris; elle représente pour la viande de boucherie 14 kilogr. En résumé, de 61 kilogr. et demi par tête pour la période de 1831 à 1840, la consommation dans la capitale s'est élevée à 76 kilogr. en 1858. Par conséquent, on ne peut contester que la production du bétail ne se soit développée, améliorée, que sous le double rapport de la quantité et de la qualité, l'agriculture française n'ait réalisé des progrès sérieux, proportionnés à l'accroissement considérable des demandes de la consommation.

Cependant, on ne pourra pas dire que la production soit au niveau des besoins, tant que la hausse qui, depuis le commencement du siècle, s'est manifestée dans le prix de la viande, excédera la proportion du renchérissement général résultant de l'élévation du prix de revient et de la dépréciation monétaire. Où nous faut-il donc chercher le secret de cet équilibre heureux, qui renferme la solution du problème posé dans toute question d'alimentation publique? Là où nous avons déjà dit qu'on le trouverait pour notre production indigène en céréales: dans le sol lui-même, et dans le perfectionnement des cultures. Ajoutons que les perfectionnements agricoles sollicités par les besoins de notre consommation animale ont une importance qui s'étend beaucoup plus loin que cet objet spécial dans un pays, où, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la viande n'est pas le premier, le plus nécessaire des aliments. C'est surtout par l'extension des surfaces cultivées en prairies que nous pourrons obtenir cette abondance de bétail qui doit, pour suffire à toutes les exigences de la consommation, lui être plutôt supérieure que rigoureusement égale: car il faut tenir compte de ce fait que, à la différence des produits industriels, les produits agricoles ne dépendent pas exclusivement

Digitized by Google

de la volonté de l'homme, et de son activité plus ou moins grande, mais qu'ils sont assujettis à mille influences extérieures provenant du climat ou du sol, influences que les progrès de la science peuvent aujourd'hui combattre, mais qu'ils ne supprimeront jamais entièrement. Parmi les produits agricoles, le bétail est celui qui par sa nature particulière, par la longue éducation qu'il exige, souffre le plus de ces influences et subit les chances de déchet les plus nombreuses. Sur un effectif de 12 millions de bêtes à cornes que possède la France, 620,000, soit plus d'un vingtième, périssent annuellement par les maladies, les épizooties, etc. 2,600,000 bêtes à laine sont enlevées par les mêmes causes, et diminuent d'un douzième le nombre total des utiles animaux de cette espèce, qui est de 34 millions, au préjudice non-seulement de notre consommation, mais de notre industrie textile. En admettant par conséquent, d'après la statistique officielle, que les têtes de bétail des différentes espèces réunies sur notre territoire s'élèvent ensemble au chiffre de 52 millions, et que cette masse doive être réduite de 5 ou 6 millions, mis au compte des pertes occasionnées par les maladies et les accidents de toute sorte, puisque ce contingent est encore inférieur de beaucoup à la consommation actuelle, il ne paraîtra pas exagéré de dire qu'une augmentation de 25 millions de bestiaux ne ferait que donner satisfaction à une nécessité de premier ordre. En comparant à la situation de la France, sous le rapport de la production du bétail, celle de la puissance continentale qui par, l'étendue territoriale et par le chiffre de la population, se rapproche le plus d'elle, c'est-à-dire de l'Autriche, on trouve à peu près les mêmes ressources dans les deux pays. Le nombre des bestiaux répartis entre les différentes provinces de l'empire autrichien n'est que de fort peu inférieur à celui des bestiaux produits sur le sol français. En Autriche comme en France, l'effectif du bétail n'est pas en rapport avec l'étendue des terres arables. Il est incontestable que les plaines de certaines provinces, et notamment celles de la Hongrie, pourraient nourrir une plus grande quantité de bestiaux; mais l'augmentation du bétail est complétement subordonnée à l'extension des cultures fourragères, qui ne peut elle-même se développer qu'à l'aide d'une main-d'œuvre suffisante; et c'est précisément là ce qui manque aux provinces autrichiennes, dont le bétail laisse à désirer sous le rapport du nombre. On voit donc que s'il y avait un reproche à leur adresser, il devrait plutôt porter sur l'insuffisance de la population que sur celle du bétail.

C'est un obstacle qui n'existe pas en France, tout le monde le sait. Cependant, malgré l'abondance des bras disponibles, malgré la richesse de notre pays en eaux courantes susceptibles d'être appli-

Digitized by Google

quées à l'irrigation, l'étendue totale des prairies naturelles et artificielles, est bien loin encore de suffire à une production normale de 75 millions de têtes de bétail, qui nous paraît nécessaire. Les prairies naturelles couvrent une superficie de 5,057,232 hectares, et représentent un revenu total de 606,408,213 fr. ; les prairies artificielles s'étendent sur 2,563,490 hectares, d'un revenu de 360,168,114 fr. Mais les frais de culture et autres s'élèvent pour chaque hectare de prairie artificielle à 44 fr., tandis qu'un hectare de prairie naturelle ne coûte que 38 francs. Il y a donc un avantage incontestable à porter sur le développement des prairies naturelles les efforts et les capitaux de l'agriculture. C'est un progrès qui, nous le répétons, ne demande de la part des cultivateurs qu'un peu de bonne volonté et d'intelligence, et dont ils trouvent partout l'instrument, car il n'existe pour ainsi dire pas un coin de notre territoire qui ne soit traversé par une rivière, ou par un ruisseau dont on laisse les eaux se perdre sans profit, ou même déborder sur les récoltes, qu'elles dévastent, faute de quelques travaux de dérivation faciles et peu coûteux. Beaucoup d'améliorations agricoles excitent la défiance du paysan par l'incertitude de leurs résultats, et l'on conçoit que la plupart éprouvent de l'hésitation à compromettre leur pécule, péniblement amassé, dans des entreprises dont les chances de réussite et d'insuccès se balancent. Mais les bénéfices de l'irrigation sont aussi certains pour le cultivateur que ceux de l'engrais et de la fumure, dont il ne doute pas, et qu'il cherche à se procurer par tous les moyens en son pouvoir. Il est constaté par une expérience longue et décisive, qu'entre le produit moyen d'un hectare de prairie naturelle non irrigué et celui d'un hectare irrigué, il existe une différence représentée par les chiffres respectifs de 24 quintaux métriques de foin pour le premier, et de 35 quintaux pour le second. Or, le produit moyen d'un hectare de prairie artificielle n'est que de 33 quintaux métriques de foin ; c'est-à-dire qu'avec l'irrigation un hectare de prairie naturelle coûte moins et produit plus qu'un hectare de prairie artificielle. L'irrigation a donc en France un vaste champ de conquêtes, sans qu'il y ait besoin pour cela de restreindre d'un centiare la surface annuellement consacrée à la culture des céréales, car 6 millions au moins de vaines pâtures et de landes improductives appellent l'irrigation et pourront doubler l'étendue actuelle de nos prairies. Loin d'en souffrir, la culture des céréales profitera la première de cette heureuse transformation, car l'abondance du blé dépend surtout de l'abondance et du bon marché des engrais, et les troupeaux de bétail sont de véritables usines d'engrais. Un progrès immense a déjà été fait dans cette voie par les premières applications de la loi du 28 juillet 1860, qui ordonne l'amélioration

Digitized by Google

et la mise en valeur des marais et terres incultes appartenant aux communes.

On peut encore, il est vrai, objecter l'obstacle formidable que le développement sérieux des irrigations rencontre dans l'extrême division de la propriété territoriale. Les travaux de dérivation et de conduite des eaux exigent, dans bien des cas, une première mise de fonds qui dépasse les ressources d'un grand nombre de petits propriétaires. Aussi élève-t-on en France beaucoup moins de gros que de petit bétail, beaucoup moins de bœufs que de vaches; c'est à cette nécessité qu'il convient d'attribuer la grande consommation qui se fait en France de la viande de veau, comparativement aux pays de grandes propriétés, tels que l'Angleterre. C'est une infériorité regrettable, car la viande du veau n'est ni aussi nutritive, ni, en général, aussi salubre que celle du bœuf. Nous ne pouvons changer les dispositions du Code français qui ont favorisé et sanctionné ce morcellement de la propriété. Ce ne serait rien moins que le changement de tout notre ordre social. Mais il existe un remède à la situation fâcheuse qui en résulte pour le développement des grandes cultures : c'est l'association. En se réunissant en syndicat, tous les petits propriétaires d'une contrée favorablement disposée pour recevoir les bienfaits de l'arrosage accomplissent aisément l'œuvre qui aurait imposé de trop lourdes charges à chacun d'eux pris isolément. A mesure que les saines doctrines d'agriculture se répandent, à mesure que le progrès rencontre moins d'adversaires et d'incrédules, nous voyons ces syndicats d'irrigation se multiplier. C'est dans le Midi, et surtout dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Pyrénées-Orientales, que ce genre d'association est aujourd'hui le plus pratiqué.

Le jour où l'achèvement de cette grande œuvre d'amélioration agricole aura complété les résultats déjà obtenus par les réformes récemment introduites dans la réglementation administrative et dans l'ancien système de douanes intérieures et extérieures, notre production animale sera ce qu'elle doit être, c'est-à-dire exactement proportionnée aux limites qui, dans notre alimentation générale, sont assignées à la consommation de la viande par le tempérament particulier de la nation, par le climat, et par le grand changement opéré dans les anciennes conditions de la vie et du travail en France.

HENRI VIERNE.

Digitized by Google

UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DE LA MARINE

SOUS LOUIS XIV

LA JUSTICE ET LES GALÈRES

Certaines époques ont le privilége de fixer plus particulièrement les regards de l'historien et de l'homme d'Etat. Les unes ont été illustrées par de grands événements, par le nombre et l'éclat des talents qu'elles ont produits; les autres attirent surtout l'attention parce qu'elles ont vu se débattre les plus graves questions qui divisent le monde, parce qu'elles ont assisté à la lutte des principes et des idées, plus solennelle et plus décisive que celle des passions et des intérêts de l'homme. Ce double attrait se rencontre dans le siècle de Louis XIV, dont le souvenir est incessamment rafraîchi par de nouveaux ouvrages. D'un pareil règne on veut tout connaître, depuis les secrets d'Etat et les ressorts mystérieux du gouvernement, jusqu'aux détails de la vie et du caractère des hommes qui ont été mêlés par quelque endroit à l'histoire du grand roi. Aussi bien nulle époque n'est plus fertile en documents; aucune n'offre aux investigations de la science un champ plus exploré et cependant toujours fécond. Nous essayons dans cette étude de mettre en lumière une partie de l'histoire intérieure de ce long règne : l'administration de la justice et quelques-unes des dispositions pénales dans leurs rapports avec le

Digitized by Google

développement de notre puissance maritime. Il nous a semblé curieux de montrer la magistrature appelée à concourir par ses arrêts moins à la répression des crimes qu'à l'accroissement de notre marine.

En effet, le recrutement des galères royales ou de la marine à rames, sous le règne de Louis XIV, a été pour Colbert et pour ses successeurs un des plus grands embarras de l'administration. L'examen approfondi des moyens qui furent employés pour procurer à l'Etat des rameurs presque introuvables, nous a donc paru présenter quelque intérêt ; il peut jeter du jour sur les procédés administratifs du grand règne et sur le caractère d'un des plus célèbres ministres de la France ; en même temps qu'il révèle l'un des ressorts cachés de la puissance maritime du pays à cette époque, il nous fournit une occasion d'apprécier la nature du gouvernement de Louis XIV.

I

La marine royale se composait, au XVIIe siècle, de la grande marine à voiles et de la marine à rames ou des galères. En 1661, la première, c'est-à-dire la marine ordinaire, ne comptait que trente bâtiments de guerre ; la seconde était plus faible encore : elle n'avait que huit ou dix galères, et le service était fort mal organisé. Un des premiers soins de Colbert fut d'accroître le nombre des galères que le roi entretenait dans les ports de la mer Méditerranée. La principale réforme consista d'abord à concentrer en Provence, et particulièrement à Toulon, tous les établissements de ce genre qui se trouvaient auparavant dans les divers ports de l'Océan. Les capitaines des galères, ceux de la Teste surtout, firent tous leurs efforts pour empêcher ce grave changement. « Ils remuent ciel et terre, écrit l'intendant de la marine, le sieur de la Guette, pour tâcher à persuader que l'établissement nouveau que fait le roi ne peut réussir, et qu'il faudra leur remettre les galères comme par le passé. » Cette opposition échoua. Colbert comprit la nécessité d'avoir un service régulier de galères dans la mer Méditerranée, pour lutter avec honneur, sinon avec avantage, contre les galères du roi d'Espagne, et pour protéger nos côtes de Provence, du Languedoc et du Roussillon contre les attaques des Turcs. Or, en 1662, on n'était pas encore en état de le faire. Cette année-là même, les Turcs vinrent insulter les côtes de France, près de Saint-Tropez, et l'intendant de la marine, qui n'avait pu s'opposer à leur entreprise, prétendait, pour se justifier, qu'à moins d'avoir autant d'escadres de galères qu'il y avait de ports dans la Provence, ces désordres-là ne se pourraient éviter. D'un

Digitized by Google

autre côté, l'on était tenu en échec par l'Espagne qui, malgré de graves revers, gardait encore la prépondérance dans la Méditerranée. C'était elle qui, avec Venise, faisait la police de cette mer. Elle possédait quarante galères, tandis que le roi de France en avait à peine huit ou dix mal armées. Louis XIV était donc tous les jours exposé à recevoir un affront. C'est ce que l'intendant Arnoul écrivait à Colbert (lettre du 28 décembre 1666). Il était urgent de prévenir ce danger et de porter les galères à un nombre proportionné à la puissance du roi et à la dignité de la France. M. Arnoul estimait que vingt galères étaient indispensables, « sinon pour abattre toutes celles d'Espagne, quoique vingt du roi de France en puissent battre trente espagnoles, au moins pour empêcher leurs jonctions d'escadres et les combattre séparément. » Comme nous l'indiquions tout à l'heure, Colbert était loin de ce compte en 1662. Aux dangers qu'on redoutait du Turc ou de l'Espagnol, et aux raisons tirées de la puissance et de la dignité du roi, il se joignait aussi d'autres intérêts. Une lettre de M. de Vivonne, général des galères, nous apprend que l'on s'occupait dans le gouvernement d'établir une croisière dans la mer Méditerranée, pour ruiner le commerce des Anglais, et il indiquait Malte et la Sicile comme les endroits les plus avantageux pour y établir cette croisière, « le grand trafic des Anglais se faisant vers le levant, » (lettre du 1er mai 1666). Tant de raisons décidèrent Colbert à s'occuper avec une active vigilance d'accroître le nombre des galères, et d'abord de mieux garnir le peu que l'on possédait. Pour recruter les chiourmes que réclamait le service, il mit tout en œuvre: son application extraordinaire aux affaires, les ressources du trésor, le zèle des intendants de marine, des intendants de gouvernements, des parlements et des officiers de justice, tout, jusqu'aux moyens que condamnait la loi et que réprouvent l'équité et la morale.

II

De bonne heure, la condamnation aux galères, pour un temps ou à perpétuité, a été comprise dans les dispositions de la pénalité criminelle. Le gouvernement de Louis XIV n'eut rien à innover à cet égard. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est l'usage général et extraordinaire qu'il fit de ce moyen de répression en l'appliquant au recrutement des chiourmes. Par ordre du roi, Colbert invita tous les parlements à multiplier, autant qu'il se pourrait, les condamnations aux galères, et il recommanda expressément aux intendants des divers gouvernements de tenir la main à l'exécution

Digitized by Google

de cette volonté ; aux procureurs généraux et aux avocats généraux, de surveiller l'application des nouvelles ordonnances auprès de leurs cours et de leurs conseils respectifs. Les présidents de ces cours et de ces conseils invitèrent les justices subalternes à suivre l'exemple des cours souveraines. Les ordonnances rendues sur ce sujet par Louis XIV frappèrent les esprits par leur nouveauté. Les règles qu'elles rétablirent étaient tombées depuis longtemps en désuétude, ou, du moins, on n'en conservait dans les parlements qu'un obscur souvenir. Il est vrai que Pontac, procureur général au parlement de Bordeaux, rappelle à Colbert qu'il y avait dans les registres de la compagnie trois ou quatre déclarations des rois, qui ordonnaient aux parlements de condamner aux galères, au lieu de la peine de mort, autant de criminels qu'il se pourrait. Le président du parlement de Bourgogne donna le même témoignage. Enfin, Colbert, qui provoqua sur ce sujet les recherches des magistrats, ne pouvait ignorer l'ordonnance royale de 1639, qui imposait aux procureurs généraux des parlements l'obligation d'avoir un conducteur des forçats avec des archers. Cependant, il y a maintes raisons de croire que les ordonnances n'avaient été appliquées que temporairement et par voie extraordinaire, et peut-être restreintes à quelques localités. Il n'est pas étonnant que le parlement de Bordeaux en ait facilement retrouvé le souvenir, puisque le principal établissement des galères, avant 1661, était situé dans le ressort de sa juridiction et presque aux portes de Bordeaux. Mais, au centre et à l'est, dans le Poitou et dans la Bourgogne, les ordonnances sur cette matière étaient au moins tombées dans l'oubli. Le même président du parlement de Dijon ne les crut pas suffisantes. Peut-être les regardait-il comme abrogées, puisqu'il sollicita de Colbert l'envoi d'une déclaration, ou, pour le moins, d'une lettre de cachet, qui ordonnerait aux juges, dans le jugement de crimes « qui ne seraient pas noirs, » de changer la peine de mort en celle des galères. L'embarras de l'intendant du Poitou, Pellot, trahit la même ignorance ou le même oubli. Il rappelle d'anciens usages, des exemples d'autrefois ; plusieurs de ces lettres, une lettre de l'intendant d'Orléans, de Fortia, le rapport de l'intendant des galères, le sieur de la Guette, font voir clairement que si les ordonnances anciennes existaient, le service des forçats n'était point organisé. Or, ces lettres se rapportent toutes à l'année 1662. Elles prouvent, à n'en pas douter, qu'à cette époque on ne savait comment faire parvenir à Toulon les condamnés des divers parlements, ni à qui reviendrait l'obligation de supporter les frais de conduite des forçats, ni comment on subviendrait à la subsistance de ces malheureux en attendant le passage de la chaîne qui les devait réunir. Ainsi, le trans-

Digitized by Google

port des condamnés, les dépenses de la route, leur entretien dans les prisons d'attente, rien de tout cela n'était prévu ni soumis à des règles fixes. Il fallait tout organiser, ou plutôt tout créer. Colbert l'entreprit, et, après plusieurs années d'incertitude, de tâtonnements, d'essais infructueux, mais d'efforts et de soins persévérants, il réussit à peu près selon ses souhaits.

La première difficulté venait des parlements eux-mêmes. Ils avaient beau protester, par l'organe de leurs présidents, de leur empressement et de leur obéissance, on trouvait encore à accuser leur indifférence. Les procureurs et les avocats généraux, plus directement chargés par le devoir de leurs fonctions de faire appliquer les ordonnances, gémissaient du peu de fruit de leur zèle. Cependant, l'intendant du Poitou se plaignait à Colbert qu'on ne fût pas assez maître des juges. Le sieur Thibaut, prévôt de la marine, envoyé par l'intendant des galères en Languedoc, en Béarn et en Guyenne pour ramener à Toulon les forçats de ces pays, fait entendre les mêmes plaintes. La justice de messieurs du parlement va trop lentement à son gré; ceux de Toulouse n'exécutent pas avec zèle les intentions du roi, et, quoiqu'ils aient été avertis par lui au moment de son passage pour Bordeaux et pour Pau, ils n'avaient encore fait aucune condamnation aux galères pendant la durée de son voyage, qui fut d'un mois à six semaines; et pourtant il y avait une grande quantité de prisonniers criminels dans toutes les prisons de Toulouse.

Les condamnés n'étaient donc pas aussi nombreux qu'on le désirait, et l'on n'en rejetait pas toujours la faute sur les juges. L'intendant du Poitou, Pellot, qui leur avait reproché leur peu de docilité dans une première lettre (8 avril 1662), leur donne dans une seconde (22 juin), à deux mois de distance, un assez bon certificat de zèle et d'obéissance. « Les juges ont assez bien fait leur devoir sur ce sujet, et je les vois bien disposés pour continuer à donner cette peine aux criminels pour que leurs prisons en soient déchargées incontinent. » En effet, ce qui arrêtait le plus le zèle des juges, c'est que leurs prisons demeuraient trop longtemps chargées de condamnés. D'ailleurs, on n'exécutait pas l'ordonnance de 1639, et personne ne voulait se charger de la conduite des forçats. Les geôles en restaient encombrées quelquefois plus d'un an après la sentence rendue. Supposons cependant que ces premières difficultés aient été surmontées, on avait encore à redouter pendant le voyage les évasions et les attaques à main armée. « On m'a assuré, dit un intendant, que souvent la moitié des chaînes n'arrivait pas à bon port, et qu'il y a différents exemples autrefois comme, d'une manière ou d'autres, elles ont été dissipées et réduites à rien. » Ces exemples d'autrefois se

Digitized by Google

renouvelaient alors, et ils se perpétuèrent longtemps encore. Plus d'un an après que l'intendant du Poitou eut averti Colbert de ce désordre (27 avril 1663), trois galériens que le parlement de Pau envoyait à Toulouse furent enlevés en chemin « par intelligence » (mai 1663), de sorte que, lorsque le prévôt de la marine vint de Toulon pour ramasser les chaînes de Pau, de Toulouse et de Bordeaux, le parlement de Pau ne fut pas en état de fournir un seul forçat. Au mois d'août 1662, pendant le voyage des condamnés Boulenois, une foule de gens suivaient la chaîne pour essayer de procurer la liberté à quelques-uns de ces malheureux, et offraient au conducteur deux cents pistoles de chacun. En 1666, une chaîne de dix hommes se révolta en chemin et força son conducteur à en tuer un, un autre parvint à s'échapper. Quinze ans plus tard, en 1681, Colbert n'avait pas encore remédié à ce danger. Cette année-là, toute une chaîne de soixante-dix-huit personnes fut délivrée près de Melun. Nous ne voyons pas qu'elle ait été reprise. On poursuivit, il est vrai, un des complices de cette attaque audacieuse chez le principal du collége de Cluny où il s'était réfugié ; on fit arrêter le maître du cabaret à l'*Escu de Bourgogne*, rue Montorgueil, qui avait répondu des chevaux loués par ceux qui enlevaient la chaîne; mais ces mesures ne réparèrent pas le tort que souffrirent les galères du roi. D'autres fois, c'était la noblesse d'un pays qui formait des rassemblements armés pour enlever de la chaîne un gentilhomme condamné aux galères. Ainsi, en 1662, un gentilhomme nommé de Minty, filleul du duc de Mazarin, et dont le père avait été capitaine au régiment de Champagne, fut enlevé à la chaîne de Poitou et de Limousin « par nombre de noblesse assemblée. » Les bourgeois suivirent cet exemple. Le sieur Thibaut, prévôt de la marine, se plaignit à Colbert des dangers qu'il avait courus en emmenant à Toulouse la chaîne de Bordeaux, parce qu'il se trouvait parmi les forçats des principaux fils de bourgeois de Bordeaux que leurs amis « avaient fait partie d'enlever dans la route. »

On comprend maintenant pourquoi les parlements opposaient un peu d'inertie aux intentions déclarées du roi. Ils pouvaient trouver d'autres motifs de résistance dans le sentiment exact des devoirs de la justice et dans la crainte d'être les complices des plus grands abus. En principe, le changement de la peine de mort en celle des galères était, aux termes de la loi, un adoucissement, un acte de la clémence royale. Cette grâce n'était applicable ni aux crimes de lèse-majesté, ni aux autres crimes extraordinaires. Le président de Dijon, en promettant à Colbert d'exécuter les ordres du roi, n'oublie pas de rappeler au ministre que cette restriction aux crimes « qui ne sont pas noirs » avait toujours été ajoutée par le roi en semblables

Digitized by Google

occasions. Néanmoins, il pouvait paraître à des magistrats sévères que cette profusion de grâces nuisait à la justice et offrait un appât aux criminels. La facilité des évasions pouvait faire craindre que les crimes ne demeurassent dans l'impunité, et un président de parlement, celui de Toulouse, signalait à Colbert cette appréhension toute naturelle. La mesure imposée par le roi, et qui révélait une apparence trompeuse d'humanité, quoique l'intérêt politique l'eût seule conseillée, perdait son plus beau caractère, et devenait du même coup inutile à l'Etat, funeste à la société, et contraire à l'humanité et à la morale.

La justice n'était pas moins blessée par une des dispositions des ordonnances royales. On la trouve rapportée et développée dans une lettre du marquis Seignelay à M. de Harlay, procureur général au parlement de Paris. « Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'à l'égard des criminels qui passent l'âge de cinquante-cinq ans, ou qui sont estropiés d'un bras et d'une jambe, ou rompus, ou malades de maladies incurables, elle ne veut pas que, sous prétexte de cet ordre, les juges les exemptent d'une peine plus rigoureuse en cas qu'ils la méritent. » Quelle est donc cette fausse humanité qui, parmi les malheureux que la justice frappe de ses arrêts, réserve la rigueur pour le faible, épargne le fort, et livre de préférence au bourreau le vieillard et l'invalide ?

Si la vieillesse et l'infirmité fermaient l'accès des galères, elles ne brisaient pas les liens de ceux qui y entraient jeunes et forts. Une fois transporté de la sellette de l'accusé sur les bancs de la chiourme, on n'était plus un homme, on devenait un instrument au service du roi. On vieillissait dans ce rude travail, quel que fût le temps de la peine, au mépris de la morale, des lois du royaume, des arrêts des parlements. L'abus était ancien. Sous le règne de Henri III, une ordonnance, rendue d'après le vœu des Etats généraux de Blois (1576), avait expressément défendu aux capitaines des galères, sous peine de perdre leur place, de retenir les forçats au delà du temps fixé par la sentence de condamnation. Colbert n'en tint aucun compte. Ce n'est pas ici le zèle inconsidéré d'agents subalternes qu'il faut accuser, c'est d'en haut que les ordres partirent. Tout se fit avec un dessein prémédité, et cette atteinte perpétuelle à la justice doit être imputée tout entière au gouvernement de Louis XIV, habitué à soumettre toutes choses à la raison d'Etat. Nous essayerons de mettre ce point en lumière, en nous rappelant que si les hommes que la société réprouve justement ne méritent jamais de notre part une sympathie inconvenante et immorale, la loi et la justice ne doivent pas moins garder leur empire même sur les galères de Sa Majesté.

Digitized by Google

En 1673, l'évêque de Marseille entreprit des missions sur les galères du roi. Entre autres choses, il s'occupa de recueillir les plaintes de ces pauvres gens. « Les plus pressantes, dit-il, sont de ceux qui ont *doublé* et *triplé* le temps porté par leur condamnation, et ont de la peine à prendre patience! Si le roi jugeait à propos de donner tous les ans la liberté à quelques-uns des plus anciens, en ayant communiqué avec M. Arnoul (intendant des galères), il croit que cela produirait un bon effet. » Peut-être trouvera-t-on que l'évêque de Marseille ne s'indigne pas assez d'un abus si odieux, et que les devoirs de son ministère auraient pu lui inspirer de plus généreux accents. Nous aimons mieux voir dans cette humble plainte la timidité d'une âme faible, qui concilie les devoirs de la charité chrétienne avec le respect profond qu'à tous les degrés on témoignait à l'autorité du roi. Nous y reconnaissons aussi la crainte de déplaire, en donnant trop vivement un avis destiné à être mal reçu, parce que l'on avait la volonté de ne pas s'y conformer. Mais ce sont là autant de preuves que cette iniquité était connue du ministre et pratiquée par système. Ainsi, sans raison, sans scrupule, on retenait les condamnés au delà du terme de leur peine. On se décidait pourtant quelquefois à en relâcher un petit nombre des plus vieux, quand ils étaient à bout de forces et plus à charge qu'utiles. Encore on se gardait bien de laisser soupçonner qu'on les renvoyait parce qu'ils avaient fini leur temps. Au contraire, on avait soin de faire croire que leur invalidité était la seule cause de leur délivrance, « afin de guérir la fantaisie blessée de ceux qui avaient passé le temps de leur condamnation, que le désespoir saisit, et qui commettent sur eux-mêmes des excès pour trouver la liberté. » Ces derniers mots de l'intendant des galères Arnoul nous montrent pleinement l'abus et le plan concerté de le maintenir. On enviait à ces malheureux le moyen violent et horrible dont ils usaient pour briser leurs fers; on les en punissait même; en 1666, le sieur Arnoul en condamna deux qui s'étaient rendus coupables de ce prétendu crime.

Il y avait bien un moyen de sortir des galères quand on avait satisfait à la peine : c'était de subir un autre genre d'injustice, en donnant l'argent nécessaire pour l'achat d'un Turc, qui prenait la place du forçat. Mais on n'acceptait de remplaçant que de ceux qui ne pouvaient pas personnellement fournir de bons services, des invalides, de ceux encore « dont les crimes étaient plutôt de malheur qu'autrement. » Quelquefois, toutes ces conditions remplies, l'ordre même du roi arrivé de mettre un galérien en liberté, un intendant, animé de ce superflu de zèle qu'on rencontre trop souvent chez les subalternes, prenait sur lui de le garder au service; il y a plus, il

Digitized by Google

l'écrivait au ministre, en lui donnant mille bonnes raisons de sa conduite, qui se résument en celle-ci, l'intérêt du roi.

La nécessité extrême où l'on était de trouver des rameurs faisait paraître tout juste pour s'en procurer. Les forçats libérés voyaient se perpétuer les effets de leur condamnation dans la personne du Turc qu'on les obligeait de se substituer. Une lettre de l'intendant Arnoul à Colbert nous offre un exemple incontestable de cet abus. Cinq ou six Boulenois offraient de fournir à leur place des Turcs pour le service des galères. Il n'y avait contre eux aucun arrêt de condamnation particulière; ils avaient été pris dans une rébellion et envoyés à Toulon avec la masse des séditieux. L'intendant, à qui l'on assurait que ces malheureux n'avaient été condamnés que pour trois ans seulement, hésitait à les renvoyer, quoique les trois ans fussent accomplis, et au delà. Il se contenta d'adresser à Colbert un état du personnel des galériens, en faisant observer au ministre qu'il était nécessaire de faire sortir les invalides et ceux qui avaient fait leur temps, par la seule raison « de donner espérance et guérir le désespoir qui les fait abandonner à toutes sortes d'extrémités. » Colbert accéda aux vœux de l'intendant; les cinq ou six Boulenois virent sans doute briser leurs chaînes, à la condition, toutefois, de procurer chacun un Turc pour les remplacer. Cette manière d'appliquer la justice, en doublant la peine, et même en la rendant perpétuelle, car les Turcs acquis aux galères ne les quittaient jamais, n'est pas aussi facile à justifier que l'intendant Arnoul semblait le croire, et la justice y trouvait à redire. On aime à croire que ce fut un des motifs qui firent hésiter les parlements devant les instructions impérieuses de Colbert.

Les magistrats dispensateurs de la justice n'avaient pas moins à se plaindre de la trop grande facilité avec laquelle on élargissait parfois les malheureux condamnés aux galères. Cet abus d'une autre espèce ne tenait point à l'indulgence; il n'était pas un effet de la clémence royale, mais de cette raison d'Etat qui, en toute chose, ne considérait que le besoin et l'intérêt du service. En général, on faisait peu de cas des forçats que la justice adressait à Toulon. Ceux surtout qui provenaient des condamnations en masse contre les séditieux ou contre les faux-sauniers faisaient mal leur service et succombaient à la peine. Ils tombaient malades facilement, et le désespoir, l'ennui, les menaient promptement à la mort. L'intendant du Poitou, en 1662, suggéra à Colbert l'idée d'envoyer aux galères les faux-sauniers de Touraine. « Ce sont bons hommes, et vigoureux, et fort propres pour servir à ce métier, et dont on purgera ainsi le pays ». Mais ces Tourangeaux vigoureux sont bientôt affaiblis et décimés par la fatigue de la route, par les mauvais traitements, par

Digitized by Google

l'effroi de la perspective horrible qui s'offre à leur esprit. Suivons sur leur route les chaînes des généralités de Touraine, d'Anjou et d'Orléans recueillies cette année-là même (1662). Au départ, elles comptaient ensemble quatre-vingt-seize hommes valides et sains; quand elles arrivèrent à Lyon, trente-trois avaient succombé, trois encore s'éteignirent à leur arrivée dans cette ville en deux jours au plus, le 12 et le 13 juin. La misère de ces hommes, leur état pitoyable ne permirent pas qu'ils continuassent aussitôt leur route jusqu'à Toulon. Le *commissaire à la conduite* en rendit compte en ces termes à Colbert : « Le désordre et le mauvais état de sa chaîne (il s'agit d'un sieur Farein qui avait entrepris la conduite de la chaîne des trois généralités citées plus haut) m'ont obligé de ne m'en charger que par une sommation suivie d'un rapport de chirurgien fait par-devant le lieutenant criminel de cette ville, par lequel il appert que de soixante effectifs sur quatre-vingt-seize, qu'il m'a remis depuis le 13, il y en a une vingtaine de fort malades, et le surplus harassés de cette grande route. La mort de ces trois misérables, suivie de celle de leurs argousins, a donné l'épouvante en cette ville; le prévôt des marchands y ayant envoyé un commissaire de la santé avec un des chirurgiens qui, néanmoins, a dissuadé de cette fausse opinion de peste, et ensuite a fait exercer la charité à quelques-uns. La quantité de ces malades et la lassitude des autres m'ont convié à faire séjourner cette chaîne jusqu'à l'arrivée de celle qui doit venir du château de Size (*sic*); ce raffraîchissement la mettra en meilleur état de se rendre à Toulon. » La chaîne de Decize n'était pas en meilleur état; il lui mourait des hommes tous les jours.

Le malheur de la chaîne de Touraine, d'Anjou et d'Orléans continua à Lyon sous la conduite du sieur Lambert, qui devait la mener à Toulon. Huit hommes moururent en quelques jours, malgré les soins de leur chef, qui se vante cependant d'avoir rétabli les forces de la plus grande partie. Mais il compte peu sur ce rétablissement, et il avoue franchement qu'il n'estime pas qu'ils puissent tous arriver à Toulon, quoiqu'il ait eu soin de faire embarquer ceux qui menaçaient de mourir, pour mettre fin aux craintes des habitants de Lyon. Car les maladies qui frappaient les forçats n'épargnaient pas ceux qui faisaient la conduite, et elles pouvaient se propager dans la ville. Enfin sur les quatre-vingt-seize condamnés, il n'en partit de Lyon que cinquante-deux. En quel nombre arrivèrent-ils à Toulon? Nous n'avons pu le découvrir dans les documents que nous avons eu sous les yeux, mais un rapport que l'intendant des galères adressa à Colbert contient un passage significatif, si l'on se rappelle que la chaîne dont il est question renfermait les faux-sauniers tourangeaux. Ces malheureux moururent en foule dès les premiers temps de leur sé-

Digitized by Google

jour aux galères, « d'un mal que l'on juge procéder d'ennui et d'affliction. » Cette mortalité que le sieur de la Guette signale en 1662 chez les faux-sauniers, n'était pas un accident passager. Elle était habituelle, persévérante. Nous en avons la preuve dans une lettre du même personnage du 1er janvier 1664. Il y rappelle qu'il a maintefois mandé, pendant l'année qui vient de s'écouler, que les Boulenois et les faux-sauniers mouraient fréquemment. Colbert l'exhorta dans plusieurs lettres à chercher les moyens de conserver ces malheureux, et il s'y appliqua avec les sentiments d'un homme *qui veut tâcher à ne pas se damner;* mais c'était une de ces choses fâcheuses auxquelles il avoue qu'il n'y a point de remède. Il dut donc se borner à envoyer à Colbert de trois mois en trois mois le chiffre des forçats morts à l'hôpital ou ailleurs.

Nous ne nous occuperons pas ici du régime des galères; mais il est juste de dire qu'il était supportable, du moins en ce qui touche la nourriture, et il ne semble pas que la mortalité, quelquefois excessive, eût pour cause la mauvaise qualité ou l'insuffisance des aliments. « Les forçats, dit un intendant de la marine, mangent de bon pain et des fèves tous les jours, et j'en fais travailler beaucoup au parc, auxquels je donne trois sous par jour *pour avoir de la douceur.* » Ailleurs il s'écrie : « Je vous proteste, Dieu vivant, qu'ils mangent de bon pain, bonnes fèves dans lesquelles de fois à autres je fais mettre de la viande pour rendre le bouillon meilleur, et sont plus oigneusement secourus et mieux nourris que ne l'ont jamais été aucuns forçats. » Ces paroles de M. de la Guette sont confirmées par le témoignage de l'intendant Arnoul : « Ils sont bien nourris, disait-il, bien chaussés, bien vêtus; ils ont tous de l'argent; ils ne s'enivrent que trop souvent de celui qu'on leur fait gagner (il nous est même mort un Turc à force de boire de l'eau-de-vie); enfin, c'est une vrognerie perpétuelle, et je vous assure qu'il y a plus de malades d'esprit que de corps. » On conçoit facilement que l'intendant des galères donnât quelque soin à la nourriture des forçats, et dès le commencement de l'administration de Colbert la sollicitude à cet égard fut plus grande et plus efficace; on renouvelait plus souvent leurs vêtements. Lorsque le commandeur de Goût fit, en 1664 (1er janvier), la revue du personnel des galères de Toulon, et visita l'hôpital de ce port, il put rendre ce témoignage, que les choses n'étaient pas mieux entendues à Malte. Quant au système pénal, il faut reconnaître qu'il était très rigoureux. La liberté qu'on laissait quelquefois aux forçats, et surtout aux Turcs, engendrait les abus les plus graves; ils s'adonnaient à l'ivrognerie, et pour satisfaire cette passion, ils vendaient leurs chemises et leurs habits aux habitants de la ville. Ce désordre était devenu si général et cette folie si

Digitized by Google

dangereuse, que l'intendant Arnoul, ayant reçu du roi des pouvoirs d'intendant de justice, exerça des répressions sévères dont il rend compte en termes remarquables. « J'en ai fait châtier en ma présence quatre ou cinq, mais comme les coups de gourdin et de lattes *ne sont que chatouillements* pour eux, je leur ai promis de leur faire *couper, le nez aux chrétiens et les oreilles aux Turcs*. Il faut nécessairement cette sévérité, et *quelque chose au delà*, et forcer son naturel. »

Ne nous étonnons plus de cet ennui et de cette affliction qui s'emparaient de certaines catégories de galériens, de celles qui faisaient pourtant la plus forte part des rameurs que la justice envoyait aux galères. Comme on en tirait peu de ressources, on chercha à s'en débarrasser et à les remplacer par des serviteurs de meilleur aloi. C'est ici qu'étaient l'abus et le danger. Les parlements, de qui l'on sollicitait de nombreuses condamnations aux galères, se montraient fort mécontents de ce que, pour avoir des bras plus robustes, on substituait des esclaves turcs aux forçats que la justice avait fournis. Il est curieux de voir l'embarras d'un intendant placé entre les ordres du ministre qui lui demande des rameurs vigoureux et les réclamations des parlements qui veulent qu'on prenne leurs condamnés. Il s'agit encore du sieur Arnoul. Il avait envoyé à Colbert un état des invalides et de ceux qui, par faiblesse de nature et autres accidents, étaient incapables de servir. Leurs crimes, il est vrai, n'avaient rien d'affreux; mais par malheur il y en avait bon nombre parmi ceux qu'il désignait pour être congédiés qui n'avaient point satisfait à leur peine. Arnoul voulait en vider les galères. « J'y trouvais, dit-il, beaucoup d'avantages; j'espérais avec l'argent de ces gens-là payer les vingt-cinq Turcs achetés à Livourne et épargner cela au roi; nous défaire de gens qui nous sont à charge, qu'il faut nourrir, qui engagent à la dépense des bas officiers d'une galère dans le port, inutile au service. Mais de la façon que je vois que les choses se prennent, et le mauvais effet que cela pourrait faire dans l'esprit des parlements qui, n'examinant pas toujours les affaires à fond, pourraient dire qu'au lieu de condamner aux galères ils n'auraient qu'à condamner à une amende ou à un Turc, ce qui causerait un très grand abus, je me résous, après pourtant que j'aurai l'honneur de vos commandements, à avoir une vieille galère, comme nous en avons une à Saint-Dominique, qui ne sera que comme une prison pour ceux qui ne pourront travailler et qui fourniront à la peine à laquelle la justice les a condamnés. »

On cessa en conséquence de libérer les invalides avant le temps accompli. Cette condescendance aux réclamations des parlements n'était pas sincère; déjà, dans la lettre dont nous venons de citer un

Digitized by Google

extrait, Arnoul sollicite un ordre formel du roi pour passer outre, *en raison de la nécessité où l'on est d'augmenter les galères.* Il semble que plus tard on ait cherché des compromis et une sorte de moyen terme entre l'iniquité odieuse dont on usait et le respect de la loi et de l'humanité : ainsi, on réserva les invalides qui étaient condamnés à vie pour les pontons du curage du port, et on ne relâcha que ceux dont l'invalidité s'opposait absolument à la mauvaise inclination qui pouvait leur rester. Par ce moyen, on se mettait à l'abri des plaintes des magistrats. A partir de 1686, l'administration de la marine imagina de tirer parti des invalides et des vieillards au moyen d'une spéculation barbare : le nouvel intendant des galères, Begon, eut une conférence avec les marchands de Marseille pour leur proposer d'entreprendre le commerce des forçats et des faux-sauniers invalides, ainsi que ceux qui, condamnés pour la vie, devenaient avec l'âge incapables de travail. Il suggéra ce plan au marquis de Seignelay, qui avait succédé à son père Colbert, et le nouveau secrétaire d'Etat en approuva la pensée. Seignelay prescrivit à l'intendant de faire un projet pour vendre les forçats invalides aux habitants des îles d'Amérique et du Canada, en qualité d'engagés, suivant leurs forces et les services qu'ils pourraient rendre. Il lui recommanda de prendre incessamment les mesures les plus propres à faire transporter ces galériens aux conditions les moins onéreuses et d'écrire aux intendants des lieux où ils seraient envoyés pour leur faire connaître la manière de s'en défaire lorsqu'ils seraient arrivés. Nous ne savons pas quel a été le sort de cette spéculation; on n'en trouve aucune trace dans la partie de la correspondance administrative qui a été publiée, et nous en avons cherché vainement un souvenir dans les archives de la marine de Brest.

III

Nous nous sommes attaché jusqu'ici à montrer comment le gouvernement de Louis XIV usa des condamnations judiciaires pour remplir ses galères, comment il pesait par les intendants sur les membres des parlements; nous avons montré la docilité des magistrats, les obstacles nombreux qui gênaient ce système de recrutement, les abus qui en naissaient; il faut en faire ressortir l'insuffisance, en étudiant les autres moyens qu'on employa pour donner aux galères le nombre et la force qui leur manquaient.

Malgré les soins de Colbert, malgré le zèle des procureurs généraux et des intendants et la résignation des magistrats, malgré les con-

Digitized by Google

damnations en masse, la justice ne pourvoyait pas assez abondamment les galères royales. « Si les affaires s'échauffent, écrivait le sieur Arnoul (le 6 février 1666), il faudra chercher quelque biais pour être plus assuré en cas de nécessité. » Après cinq ans de travaux, le service se faisait encore mal; les galères n'étaient pas en état de naviguer en temps opportun. Une des principales causes était la modicité des sommes allouées. Il y avait bien à Paris un *trésorier des galères* chargé de faire parvenir à l'intendant les fonds affectés à cette dépense; mais ces fonds étaient insuffisants. Les intendants s'en plaignirent à Colbert. Leur avis ne fut pas perdu, le gouvernement de Louis XIV redoubla d'efforts et multiplia ses ressources. Il fut servi par un homme des plus actifs et des plus habiles, plein d'ardeur et, comme il le dit lui-même, « d'une grande passion pour l'accroissement des galères, » ingénieux, entreprenant et, de plus, étranger à tout scrupule. Ce personnage, qui n'eut d'autre règle que la volonté du roi, et, même dans ses écarts, d'autre but que l'intérêt du service, fut l'intendant Arnoul, qui dirigea les galères de la mer Méditerranée de 1665 à 1680.

Comme c'est à l'achat considérable d'esclaves turcs qu'on dut l'accroissement de la chiourme à partir de 1665, nous réunirons, en traitant ce point particulier, tous les principaux traits de l'administration de l'intendant Arnoul, et l'on verra comment le nombre des forçats et des Turcs, accru chaque jour par les nombreux moyens qu'on employait, permit d'augmenter progressivement les galères.

C'est en 1662 que l'on songea sérieusement et d'une manière suivie à faire au compte du roi des achats multipliés d'esclaves turcs ou maures; au moins la correspondance administrative ne contient-elle aucun document antérieur à cette époque. Le duc de Beaufort était alors investi des fonctions *de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France.* Il mit tous ses soins à répondre aux volontés du roi; il cherchait ainsi sans doute à faire oublier les souvenirs de la Fronde. Cet ancien chef de la cabale des Importants, ce roi des Halles, dépassa dans l'expression de son dévouement les agents subalternes les plus empressés et les plus humbles. Il avait des Turcs une estime particulière; il se mit donc à en chercher, persuadé qu'on ne pouvait trouver d'hommes plus propres au service que les équipages des pirates barbaresques. Il établit en 1662 des régences dans les ports de la Méditerranée et commit *des gens de correspondance et de probité* pour acheter des Turcs et les envoyer en Provence. Le consul de France à Majorque reçut une commission de ce genre, avec ordre de s'en procurer autant qu'il en rencontrerait, de l'âge de vingt ans à quarante-cinq, pourvu qu'ils ne fussent point estropiés, et d'y mettre jusqu'à 300 livr. et

Digitized by Google

quelque chose au-dessus, selon la force et la valeur des esclaves. Le consul devait les adresser à l'intendant des galères à Toulon, qui le rembourserait. Celui d'Alicante reçut des instructions semblables. Une fois l'impulsion donnée et le mouvement commencé, les divers représentants de la France dans les ports d'Espagne, d'Italie et de Malte, consuls ou agents de recrutement, travaillèrent avec ardeur à l'achat des Turcs.

Il y eut cependant à l'origine quelques difficultés à vaincre. Malgré la latitude donnée aux consuls par le duc de Beaufort, l'intendant de la marine crut devoir restreindre les achats. Un patron de Majorque avait amené à Marseille une cargaison de neuf Maures : l'intendant, le sieur de la Guette, écrivit à Colbert pour savoir s'il devait mander au conseil de continuer l'achat des esclaves maures, parce qu'à son avis « ces sortes de noirs-là ne valaient rien, étant fort lâches. » Il était, en outre, effrayé du prix de ces esclaves qui s'élevait à 360 liv. 6 s. 8 d. par tête. C'était là, en effet, le principal embarras, encore devait-on s'estimer heureux quand on en était quitte à si bon marché. On ne trouvait pas toujours des esclaves turcs pour 360 liv. ; ceux qu'on tirait de Malte coûtaient beaucoup plus cher. Ainsi, en 1662, on négocia à Malte un achat important « mais tant l'achat que le change de l'argent ou la sûreté dudit argent, ou ce qu'on perd sur la monnaye et la nourriture » faisait au compte du sieur de la Guette 500 liv. environ pour chaque Turc.

Peut-être l'intendant de la marine, peu favorable à ce genre d'opération, exagérait-il à dessein la cherté des Turcs. Les craintes qu'il exprimait à Colbert ne furent point écoutées, et un spéculateur habile finit par vaincre les scrupules du gouvernement. Un certain chevalier de Goût, qui avait sans doute à cette affaire un autre intérêt que le service du roi, s'employa fort activement pour l'achat d'esclaves à Malte. Il contesta le calcul de l'intendant et donna l'assurance à Colbert que ces esclaves ne coûtaient pas, toutes choses comprises, plus de 400 liv., rendus à Toulon. « Malte, ajoutait-il, est le seul pays où l'on trouve des Turcs à vendre. » Il pria donc qu'on le chargeât de la commission, ne demandant qu'un mois pour conclure l'affaire, qu'il présentait comme avantageuse, parce qu'en apportant des pistoles d'Espagne on ne payait ni change ni remise. Non content de mettre son zèle et son industrie au service du roi, le chevalier de Goût suggéra à Colbert une heureuse idée, c'était d'amener le grand-maître de l'Ordre à faire un présent d'esclaves turcs au roi, en son propre nom ou au nom de l'ordre. Il suffisait pour cela d'une lettre personnelle du roi de France ou de l'envoi d'une épée. Le grand-maître se montra en effet sensible à ces témoi-

Digitized by Google

gnages d'estime, et Colbert n'eut qu'à s'applaudir d'avoir suivi les conseils du chevalier.

M. de Goût se mit promptement à l'œuvre, et la négociation entamée avec Malte fut menée avec autant de promptitude que d'habileté. Treize jours après la lettre où le chevalier avait demandé à Colbert ses dernières instructions, le ministre reçut l'avis que le grand-maître avait fait arrêter tous les esclaves des particuliers qui habitaient les possessions de l'ordre et qu'il avait publié une défense d'en acheter afin de réserver au roi de France les avantages du monopole. En second lieu, le grand-maître abandonna une partie des esclaves qu'il avait à son service et de ceux qui étaient au service de l'ordre. On eut ainsi des recrues excellentes. Pour en accroître le nombre, le chevalier de Goût imagina de transformer en don d'esclaves turcs l'argent des décimes ordinaires que l'ordre de Malte payait annuellement au roi de France. Cette somme s'élevait à environ 25,000 écus qui, à raison de 100 écus par chaque Turc, devait permettre d'envoyer aux galères deux cent cinquante esclaves de premier choix. L'ambassadeur de France à Malte fut chargé de cette négociation. Il communiqua les intentions du roi au grand-maître et aux receveurs de l'ordre. Ceux-ci répartirent la taxe entre les commandeurs, en raison de la somme que leurs commanderies avaient coutume de payer au roi. En outre, les six commanderies magistrales que l'ordre avait en France furent invitées à céder au roi, pour 100 écus la pièce, les Turcs qu'elles avaient en leur particulier. Les grands-maîtres en avaient toujours, parce qu'ils gagnaient 10 p. 0/0 sur chaque Turc pris sous la bannière de Malte. L'affaire que le roi leur faisait proposer était donc avantageuse pour eux, car un Turc ne leur revenait pas à 100 écus. M. de Goût estima que, par ce moyen, les commanderies pourraient aisément fournir cinquante-six esclaves. En résumé, la négociation entreprise avec l'ordre de Malte pour le recrutement des galères eut un heureux succès. Depuis lors on ne cessa pas de puiser à cette source, sans négliger les autres.

Le duc de Beaufort se trouvant à Marseille au mois de janvier 1666, l'intendant Arnoul lui fit signer, le 9 de ce mois, un ordre « afin que tous les lieutenants des siéges de l'amirauté de Provence, en expédiant les passe-ports des vaisseaux et barques qui vont au Levant, les obligent, au retour, à rapporter ce qu'ils pourront d'esclaves qui leur seront consignés et dont on conviendra avec eux pour le nolis par ceux qui ont soin de l'affaire au Levant. » Nous avons déjà parlé de ses agences établies dans les ports d'Espagne, d'Italie et du Levant pour acheter des esclaves turcs. Après Malte, Livourne en fournit beaucoup. Le bagne de cette ville était très considérable ;

Digitized by Google

Colbert y approvisionna nos galères; mais les esclaves coûtaient fort cher sur le marché et les opérations se faisaient difficilement. L'intendant Arnoul n'en poursuivit pas moins ce commerce avec une activité extraordinaire, en le combinant avec d'autres moyens de recrutement. Son zèle fut récompensé par le succès; au lieu de dix galères que le rapport du comte de Bueil nous montre en 1665, le roi en eut vingt vers la fin de l'administration d'Arnoul.

IV

Une des principales mesures employées par cet intendant, concurremment avec les achats d'esclaves, ce fut l'enlèvement des vagabonds et des fainéants. A l'entendre, le nombre de ces sortes de gens était si considérable que, si l'on eût mis la main sur tous ceux qui méritaient les galères, il n'y aurait plus eu à s'inquiéter d'un autre expédient pour entretenir les chiourmes. Peut-être un pareil système paraîtrait violent de nos jours : les galères pour simple fait de vagabondage et même de fainéantise! Mais, au dire de notre intendant, on exagérait la peine des galères, « car, de croire que ce soit un si rude supplice, hors la perte de la liberté et quelques coups de bâton qu'on ne peut pas s'empêcher de leur donner quand il faut faire force dans les voyages ou dans les combats, » ce serait pure fantaisie. Il est curieux de voir quelles personnes étaient comprises sous cette dénomination de vagabonds. En première ligne, on trouve des bohèmes ou bohémiens. Pour cette catégorie, les ordonnances étaient formelles. Un arrêt du roi, du mois de septembre 1666, avait prescrit leur recherche et porté contre eux la peine des galères. Cette peine était-elle nouvelle? Antérieurement à cette époque, en 1662, le chevalier de Goût faisait poursuivre et arrêter, pour le service des galères, les bohèmes et vagabonds du Languedoc. Il est vrai que le zèle de ce personnage a pu devancer la sévérité du roi, car il ne craignait pas, la même année (vingt-trois ans avant la révocation de l'édit de Nantes), de confondre les protestants parmi les gens sans aveu qu'on enlevait pour les jeter sur les bancs des forçats. L'arrêt de 1662 fut toujours en vigueur; nous le voyons appliqué, en 1679, dans la généralité de Guienne, et renouvelé le 11 juillet 1682. Le sieur Arnoul en fit un grand usage; il l'étendit le plus loin qu'il put; il fit arrêter nombre de personnes sur de simples on-dit et sans preuves suffisantes. Lui-même a le cœur de l'avouer; il ajoute que, n'ayant point d'autres preuves, il a peine à les retenir. « Mais j'en ai encore davantage à les laisser aller; leur

Digitized by Google

fisiognomie (*sic*) est de galères, mais je ne sais si leur vie est semblable. » L'arrêt de 1666 (septembre) avait été précédé de mesures du même genre, qui, sans doute, ne furent pas assez efficaces. Ainsi le roi avait d'abord donné ordre aux évêques d'arrêter tous les vagabonds du Languedoc. Mais ces ordres ne furent point exécutés, et M. de Vivonne, général des galères, sollicitait une lettre de cachet qui autorisât MM. de Beson et Tubeuf, intendants de la province, à faire les arrestations (mai 1666).

Au nombre des vagabonds, on rangeait quelquefois des paysans que leurs seigneurs menaient avec eux pour former des attroupements et piller le pays. Tels sont ces gens du Périgord dont parle l'intendant du Poitou, Pellot, « qui viennent en Limousin, et qui servent aux gentilshommes, quand ils ont besoin, pour faire des assemblées et lever la gerbe, contre toute justice et l'autorité du roi et ses défenses. Quand je saurai que les gens gagés ainsi et sans aveu sont en campagne, je tâcherai de leur mettre en trousse quelque compagnie de dragons, et, les ayant livrés au présidial, d'en faire un bon coup de filet pour la chaîne. M. de Fontenay en peut faire une belle de ces séditieux des environs de Bordeaux qui ont attaqué si audacieusement les troupes du roi (4 janvier 1662). »

Aux bohèmes, aux vagabonds et fainéants, aux déserteurs, le sieur Arnoul proposait de joindre deux autres catégories de personnes, qu'on ne s'attendait guère à trouver en pareille compagnie, les enfermés dans les hôpitaux et les pèlerins. Nous ne savons si le roi dévôt consentit à une pareille confusion.

Il semble que l'on ait eu plus d'égards pour les forçats que l'on se procurait ainsi, afin de compenser l'excessive rigueur des arrêts qui les envoyaient aux galères. C'est en leur honneur que le sieur Arnoul cherchait tous les jours dans son esprit « quelque lénitif et quelque moyen pour avoir deux ou trois classes de forçats, et faire différence du criminel qui y est pour châtiment à celui qui n'y serait que pour apprendre à gagner son pain, et ne pas manger la provision des autres inutilement. »

Le nombre de ces recrues devait être considérable, car l'intendant se promettait d'en armer des galères entières. En attendant, il ne négligeait rien pour se procurer des rameurs. Il pressait les achats à Malte et à Candie. Au commencement du mois d'août 1666, il put montrer au duc de Vendôme cent quatre esclaves de cette provenance, « grands et forts outre mesure, » à faire l'admiration de tout le monde; il en attendait cinquante autres, déjà achetés, et il se faisait fort d'en avoir deux cents, pour cette seule année, à un compte raisonnable. Malheureusement, les esclaves ne se vendaient

Digitized by Google

que contre argent comptant. Arnoul s'entendit avec les agents chargés de ces achats pour faire baisser le prix. Un des moyens qu'il employa fut de s'adresser à un autre marché d'esclaves, pour amener par la concurrence une diminution dans le prix des esclaves turcs de l'Archipel.

Parmi la chiourme des galères se trouvaient alors cinq ou six Russeaux (Russes). Arnoul apprit qu'il y avait à Constantinople un marché abondant de Russes, que les Tartares faisaient prisonniers, et que les Turcs achetaient pour esclaves. Or, ces Russes étaient catholiques : belle occasion pour le roi d'augmenter ses galères en achetant des esclaves, et de se faire gloire d'acheter des catholiques à des maîtres infidèles qui les persécutaient pour leur religion, et souvent les forçaient de renier ! Les cinq ou six malheureux qui faisaient partie des galères de Toulon assurèrent à l'intendant de la marine que leurs pareils aimeraient bien mieux être achetés par des Français, avec la certitude de n'être point inquiétés pour leur croyance et l'espoir de se racheter par leur travail. Arnoul s'empressa d'en écrire à Colbert et à l'ambassadeur de France en Turquie (7 août 1666). Il envoya à ce sujet des instructions à divers agents de la marine dans le Levant, et ceux-ci se mirent en campagne pour recruter des prisonniers russes. Toutefois, les premières lettres que nous trouvons sur cette affaire, dans la correspondance administrative, sont postérieures de près de dix-huit mois (7 janvier, 3 février 1668). Nous ne saurions dire, à coup sûr, quelles causes retardèrent jusqu'à cette époque l'exécution du dessein. Nous en apercevons cependant une assez clairement énoncée dans une lettre adressée de Galata à l'intendant de la marine : c'est le peu d'argent dont celui-ci pouvait disposer et l'appréhension qu'il avait que la chose ne réussît pas. En effet, Arnoul ne put ou ne voulut envoyer d'abord que 333 piastres. Cette réserve était sage. Sa négociation avait été commencée trop tard, au cœur de l'hiver. C'est ce que mandèrent à Arnoul ses correspondants de Galata : « le temps qu'on apporte ces misérables de la mer Noire est en été, lui dirent-ils. C'est dans cette saison que nous pourrons faire lever ces gens à bon prix. » Plus loin, ils ajoutent que si on se décidait à envoyer à Galata un vaisseau du roi, « on pourrait avoir quelque rencontre favorable pour les Russeaux, à condition d'être prêt pour la fin de mai, pour être ici dans la vraie saison des ventes. » Du reste, les instructions de l'intendant furent exécutées avec zèle. Le correspondant de Galata, dès qu'il eut reçu la lettre, se rendit auprès de l'ambassadeur de Turquie, pour s'entendre avec lui, et, après une longue entrevue, où toutes les chances de ce trafic furent examinées, l'ambassadeur promit d'y employer tout son crédit, et, au besoin, de

Digitized by Google

fournir l'argent qui serait nécessaire. Il fut convenu qu'aussitôt que la saison permettrait d'appareiller, on enverrait des Russes en France sur tous les bâtiments qui partiraient de Galata.

Les mêmes ordres avaient été transmis de Toulon à Smyrne. Mais le correspondant de Smyrne répondit que, dans cette ville, on ne rencontrait que par hasard des esclaves russes, et que le principal marché était à Constantinople. C'est, en effet, de ce côté que se tourna la négociation. Elle n'eut pas le succès que l'on aurait pu espérer, parce que la guerre de Candie, qui était alors poussée avec vigueur, apporta des entraves à ce genre de commerce. Le sultan réserva les esclaves russes ou polonais pour le service de ses galères. Grâce à cet empêchement, le roi fut dispensé de continuer ce que M. Depping a nommé, avec une juste colère, « l'indigne trafic d'esclaves chrétiens vendus par des musulmans à la France. ».

V

L'achat des Turcs entraînait des dépenses considérables. Au moment où le commerce de ces esclaves était enfin établi à force de soins, de patience et de sacrifices, l'extrême cherté faillit en causer la ruine. Colbert songea donc à suppléer à l'insuffisance de ce moyen. En 1663, il fit demander par M. de Thou à un sieur Blot, négociant à Amsterdam, un mémoire sur le transport des nègres dans la mer Méditerranée. Cette négociation eut peu de succès. M. Blot avoua même qu'il y avait peu d'apparence d'y pouvoir réussir avec l'honneur et l'utilité requise; cependant, elle ne fut pas abandonnée de sitôt. Nous trouvons dans la Correspondance administrative une autre lettre d'Amsterdam, du mois de février 1667, qui contient des propositions assez désavantageuses. Il est permis de douter que Colbert les ait acceptées. Les Hollandais connaissaient le besoin extrême où le roi se trouvait, et ils profitaient habilement de cette nécessité en lui imposant un marché onéreux. Les efforts de Colbert échouèrent contre les prétentions exorbitantes des marchands d'Amsterdam. Bientôt, la France et la Hollande se divisèrent et rompirent l'étroite amitié qui les unissait depuis l'avénement de Henri IV, et surtout depuis la trève de 1609. Une rivalité de commerce, sur laquelle les historiens n'ont pas en général assez insisté, amena entre les deux puissances une guerre de tarifs, prélude d'une lutte plus sérieuse. L'intervention menaçante de la Hollande dans la guerre de dévolution, la triple alliance qu'elle forma avec la Suède et l'Angleterre, le traité d'Aix-la-Chapelle qui en fut la conséquence et qui arrêta le grand roi dans

Digitized by Google

sa marche victorieuse, tous ces témoignages manifestes de jalousie et d'inimitié, tous ces échecs infligés à la politique de Louis XIV, firent éclater la fameuse guerre de 1672. L'avénement de Guillaume d'Orange au stathoudérat mit entre les deux nations l'infranchissable distance qui sépare les deux principes que Louis XIV et son rival représentaient alors en Europe. Le commerce cessa entre la France et la Hollande, et la seule puissance qui aurait pu nous servir utilement d'intermédiaire pour la traite des nègres nous fit défaut.

Il fallut donc encore se jeter dans d'autres voies. Quelques-unes nous étaient déjà ouvertes : en 1666 (mai), le duc de Vivonne, général des galères, avait porté ses regards vers le Portugal, et il annonçait à Colbert le dessein d'acheter dans ce pays des Maures de Guinée; on en pourrait obtenir le nombre qu'on voudrait. On se procura ainsi une certaine quantité d'esclaves. Colbert organisa aussi la traite des nègres du cap Vert, qu'il estimait plus propres à ce travail que ceux de Guinée; néanmoins les négociations étaient toujours fort coûteuses. Le service du recrutement des esclaves turcs ou des nègres d'Afrique, tel qu'on l'avait déjà établi, se faisait mal à cause de l'énormité des frais. Outre le prix de l'esclave, il fallait encore payer de nombreux intermédiaires et des droits de toute sorte. Malte et l'Espagne suivaient un autre système : elles n'avaient ni correspondances, ni agences lointaines, et se contentaient d'acheter chez elles, sans déplacement, sans courtage, les nombreux esclaves qu'on leur amenait. Ces deux pays avaient sur la France l'avantage d'une pratique plus ancienne. Les corsaires venaient plus volontiers dans leurs ports, de sorte que les offres suffisaient au recrutement de leur chiourme. Leurs bagnes regorgeaient même d'esclaves de toute provenance, et on en tenait marché à Livourne, à Gênes, à Malte, à Cadix et à Barcelone. C'était là que les autres puissances maritimes devaient s'adresser; mais les Italiens et les Espagnols exploitaient leur monopole et mettaient un haut prix à leur marchandise; un esclave acheté à Malte valait, pris sur le lieu, 100 écus; à Livourne et à Gênes, 125 et 130. Colbert lutta longtemps pour affranchir la France de l'impôt qu'il fallait payer en s'adressant aux marchés étrangers; il parvint, au moyen des agences qu'il créa, à se procurer dans les îles de l'Archipel des esclaves pris sur le lieu au prix de soixante ou quatre-vingts écus la pièce.

VI

Il est intéressant de suivre le développement parallèle des spécu-

Digitized by Google

lations de Colbert et du progrès de notre marine à rames. Nous avons eu déjà occasion d'indiquer qu'au commencement de l'administration de Colbert le nombre des galères était de huit ou dix, dont quatre seulement à la mer (mai 1662). Au 24 octobre 1665, ce nombre de dix n'était pas dépassé ; mais en décembre 1666 on en comptait douze entièrement armées, et l'intendant Arnoul en promettait trois de plus pour l'année 1668. En effet, au 2 avril de cette dernière année il envoya à Colbert un état de la marine à rames où figuraient quinze galères et trois galiotes. Le roi, à qui cet état fut communiqué, réduisit à onze le nombre des galères et porta à quatre celui des galiotes. Cette diminution s'expliquerait peut-être par la signature de la paix avec l'Espagne à Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). Peut-être aussi tient-elle à quelques détails de service dont la correspondance ne nous instruit pas. Ces galères étaient fort bien armées, au rapport du sieur Arnoul : « Je les vis sortir, dit-il ; il n'y a guère de cheval de poste qui allât plus vite ; la vogue était si égale et si juste qu'une rame ne passait pas l'autre. »

Toutefois, les plaintes sur la pénurie d'hommes se reproduisent encore après cette époque. Arnoul multiplie et presse ses achats en Orient, soit de Turcs, soit de Russes schismatiques ; il eut même la pensée de mêler aux forçats des galères les mariniers libres qui faisaient le service des galiotes. Un certain chevalier d'Estampes fut à cette époque (1666-1668) le principal agent des négociations dans le Levant et surtout dans les îles de l'Archipel ; il traita avec le commandant de toutes les galiotes dans l'Archipel, et par son entremise il promit à l'intendant Arnoul deux cent cinquante Turcs chaque année. Il s'adressa encore *à huit chevaliers corsaires de ses amis* qui s'engagèrent à lui réserver tous les renégats et toutes les prises qu'ils feraient pendant six mois. Malheureusement, le fameux corsaire George-Marie, qui recrutait des esclaves pour le compte de Venise, faisait aux agents de Colbert une redoutable et funeste concurrence ; de sorte qu'après avoir cherché dans tous les ports et *dans toutes les cachettes*, le chevalier d'Estampes fut obligé d'avouer que ses efforts étaient infructueux. Il écrivit donc à l'intendant : « Ce sera avec un grand mal de cœur que nous n'accomplissons pas vos souhaits. » Cependant sa campagne produisit une centaine d'esclaves, et, d'un autre côté, le chevalier de Janson, qui avait établi à Malte une agence générale de même nature, promettait d'envoyer un nombre égal, sur lesquels soixante-dix étaient déjà rassemblés.

Mais les ordres de Colbert étaient pressants. Il avait recommandé d'acheter des esclaves de tous côtés. Arnoul en alla chercher jusqu'en Dalmatie, et sollicita la recommandation du sénat de Venise. Nous doutons que la seigneurie ait accueilli favorablement cette

Digitized by Google

demande; car elle-même avait alors besoin de toutes ses ressources pour lutter contre les Turcs, qui d'un seul coup avaient détruit une cargaison de deux cents esclaves au corsaire George-Marie, en le réduisant à se faire sauter avec les forçats qu'il avait à son bord (juillet 1668). Heureusement le bagne de Livourne se trouvait abondamment pourvu, et Arnoul en tira en une seule année (1668) deux cent onze Turcs de 110 piastres (324 livres) chacun. Ils faisaient partie de six cents janissaires choisis, que le Sultan avait envoyés pour renforcer l'armée ottomane devant Candie. Un chirurgien royal des galères alla faire à Livourne l'inspection de ces malheureux. Le fils de l'intendant fut chargé de les amener en France, et par les bons offices d'un abbé de Strossy (Strozzi), il obtint du grand-duc de Toscane la remise de quelques petits droits de douane. Parmi les deux cent onze Turcs il y en avait cent de vingt à vingt-cinq ans, et cent onze de vingt-cinq à trente-cinq ans.

Si nous franchissons le terme de l'administration du sieur Arnoul, et celui même de la vie de Colbert, nous voyons que les achats d'esclaves ne cessèrent pas avec l'intendant et le ministre qui les avaient poursuivis avec tant d'activité; ils prirent même une plus grande extension. Déjà, dans les derniers temps du ministère de Colbert, en 1677 et 1678, le gouvernement avait eu recours au directeur de la compagnie du Levant, qui offrit de fournir deux à trois cents esclaves Turcs par an, de dix-huit à quarante-cinq ans, au prix de 450 livres la pièce. Cette spéculation n'offrait pas au roi assez d'avantages pour que Colbert pût s'y arrêter, à un moment d'ailleurs où les dépenses générales devenaient excessives. Son fils, le marquis de Seignelay reprit ce projet, mais en le modifiant. En 1686 il mit à profit l'industrie des marchands de Marseille, de Cassis, de Toulon et de la Seyne qui, sous le prétexte de faire le commerce de vins, furent invités à se mettre à la suite des armées vénitiennes, comme autant d'oiseaux de proie, pour s'emparer des prisonniers turcs sur le champ de bataille, commerce étrange et odieux qui rappelle, à la honte des temps modernes, les marchands d'esclaves de l'ancienne Rome, suivant à la piste le proconsul ou le préteur. Le nouvel intendant de la marine, le sieur Begon, reçut l'ordre d'envoyer en outre, à la suite de l'armée vénitienne, un homme expérimenté, « pour avoir tous les esclaves qu'il aura occasion *d'acheter*. » Toutefois on garda quelque réserve dans ce trafic, et pour sauver les apparences le marchand d'esclaves fut embarqué avec des marchandises de débit à cette armée.

Sous l'administration de Seignelay, le trafic des esclaves turcs devint une des affaires importantes des consulats français en Orient. Nos consuls de Zante, de Venise et de Gênes, etc., furent invités à faire pour le compte du roi la traite des Turcs, et on stimula leur zèle

Digitized by Google

par des promesses de gratifications considérables. Il nous paraît superflu d'ajouter que les prisonniers turcs, dont les vaisseaux du roi faisaient la capture directe, subissaient le même sort que ceux qu'on allait prendre sur les marchés étrangers. Mais il nous reste à signaler une ordonnance singulière qui obligeait les particuliers qui armaient en course à déclarer s'ils avaient des Turcs prisonniers à leur bord. C'était une véritable maxime d'État que tout Turc entrant en France était acquis au roi, c'est-à-dire aux galères. On disait jadis, et nous aimons à le dire aujourd'hui, comme nos pères, « quiconque touche le sol de France est Franc. » Si nous concevons difficilement l'abus du droit de guerre, alors général en Europe entre les chrétiens et les musulmans, comment justifier la violation d'un droit sacré, celui du naufragé? En parcourant les archives de la marine conservées à la bibliothèque de Brest, nous avons rencontré cette lettre : « Je vous ai envoyé les ordres pour faire mettre dans le château de Brest les cent trente Turcs du vaisseau qui a fait naufrage sur les côtes de Bretagne. » (lettre de Seignelay à Desclouzeaux, intendant de la marine de Brest, 15 juin 1686). Nous voudrions croire qu'il s'agit ici de Turcs déjà condamnés aux galères et non d'un équipage libre; mais le terme de vaisseau s'y oppose, et à voir la passion avec laquelle on faisait la chasse à ces malheureux, on désire vivement qu'aucun navire turc n'ait été jeté par la tempête sur les côtes de France.

Nous aurons passé en revue les deux premières séries des personnes qui emplissaient les galères, si nous ajoutons aux condamnés et aux esclaves de toute provenance les galériens savoyards et suisses. Il paraît qu'en vertu d'un ancien usage, le duc de Savoie et les cantons suisses, n'ayant point de bagnes ni de galères, faisaient conduire à Marseille leurs forçats. A quelle condition? nous l'ignorons. Le prince de Monaco était aussi notre tributaire, mais d'une autre façon. Il fournissait des enrôlés volontaires appelés *Bonnevoglies*, pour le service des galères ou plutôt des galiotes (qui étaient servies par des gens libres et non par des forçats). Mais c'était un principe ou un usage dont on ne se faisait pas scrupule de s'écarter, en mêlant les mariniers des galiotes avec les forçats des galères. En une seule fois (1668), le prince de Monaco proposa mille de ces *Bonnevoglies* italiens au sieur Arnoul, à meilleur marché que les Turcs qu'on pourrait acheter.

Digitized by Google

VII

Les diverses catégories que nous venons d'énumérer fournirent pendant quelque temps la plus grande partie du personnel des galères, et le recrutement se serait accompli sans embarras si le nombre des galères que le roi entretenait dans la mer Méditerranée ne s'était pas perpétuellement accru. Mais on vient de voir par les détails qui précèdent la progression rapide de la flottille de Provence. Le service maritime exigea donc de très bonne heure l'emploi de ressources nouvelles. Les événements politiques forcèrent Louis XIV à donner un développement considérable aux forces navales dans les ports de Toulon et de Marseille. En 1667, la mort du roi d'Espagne, Philippe IV, fit éclater la guerre de dévolution. Si faible que fût alors la monarchie espagnole, sa marine n'était pas à dédaigner. L'Espagne avait encore pour elle le nombre des galères, l'avantage d'une longue domination, le monopole des marchés d'Italie, de Malte et du Levant, en un mot, elle régnait dans la mer Méditerranée depuis la bataille de Lépante. Gênes lui était dévouée, depuis le jour où cette république avait dû sa liberté au génie et à la rancune d'André Doria et à l'amitié de Charles-Quint. Les Médicis étaient à Florence les lieutenants des souverains qui trônaient à Madrid, et peu s'en fallait qu'on ne considérât Livourne comme un port espagnol. La Sardaigne, le royaume de Naples et la Sicile étaient placés directement sous la souveraineté de l'Espagne, qui les gouvernait par ses vice-rois. La Corse, colonie de Gênes, ouvrait comme la métropole ses ports et ses marchés aux vaisseaux espagnols, et les chevaliers de Malte, malgré leur déférence pour Louis XIV, qu'on n'appelait pas encore le grand roi, ne pouvaient pas oublier qu'un roi d'Espagne les avait tirés de leur exil de Viterbe, pour les recueillir sur cet imprenable rocher, la plus forte citadelle et le plus vaste marché de la mer Méditerranée.

La nécessité d'accroître nos forces navales devint plus impérieuse encore quand la Hollande unit ses flottes à celles de l'Espagne, sous le commandement de Ruyter. Ce n'est pas avec quelques misérables galères que Duquesne put battre son rival à Stromboli, à Agosta, et ruiner à Palerme les flottes alliées. Le développement extraordinaire de notre marine de premier ordre, la présence d'une flotte de gros vaisseaux qui, pendant deux ans, coururent la Méditerranée de Toulon à Messine, expliquent naturellement l'accroissement du nombre des galères et l'emploi des moyens les plus étranges

Digitized by Google

et les plus blâmables auxquels on fut réduit. Les nouvelles mesures que nous allons rappeler ne présentent certainement pas le même caractère que les précédentes ; elles ne peuvent être excusées ni par les préjugés du temps, ni par aucune raison de police et d'ordre public. En aucun temps, l'envoi d'un protestant aux galères, parce qu'il est protestant, ou l'enlèvement arbitraire de personnes inoffensives ne sauraient être justifiés.

Nous appellerons ici en témoignage un capucin d'un nom illustre, Henri de Monbazon. Il écrivait à Colbert, le 24 décembre 1677, les lignes suivantes : « J'espère que votre justice se souviendra d'ordonner l'élargissement de ces trois pauvres Russes ou Polonais qu'on a retenus aux galères à Marseille, venant se réfugier dans le royaume qu'ils regardaient comme un asile où ils croyaient se sauver de l'esclavage du Turc, nonobstant quoi on les retient par une violence injurieuse à votre ministère et à Dieu même. » Pour ce qui concerne les protestants, la correspondance administrative signale plusieurs lettres dont quelques-unes sont antérieures à la révocation de l'édit de Nantes. La plus ancienne, du 28 juin 1662, est adressée à Colbert par ce chevalier de Goût dont nous avons eu occasion de parler. Elle est très expressive : « J'ai un bon forçat que j'ai fait condamner à ce parlement, que j'enverrai à Toulon ; et si je puis attraper encore deux huguenots qui ont fait les insolents à la procession de la Feste-Dieu, je les envoyerai de compagnie. » Une autre lettre (24 décembre 1677) parle d'un certain Bremond-Brou, de la vallée de Pagebal, frontière du Piémont, qui a été envoyé aux galères il y a longtemps et qui y est devenu invalide. La prison et la maladie le ramenèrent à la religion catholique. Sa famille, qui était grande, promettait de se convertir comme lui, si on lui accordait sa délivrance.

Sans doute, ces emprisonnements arbitraires étaient rares avant l'édit de 1682. Ils se multiplièrent depuis ; cette année-là, le 18 mai, une ordonnance du roi défendit aux réformés, et spécialement *aux gens de mer et de métier*, de sortir du royaume avec leurs familles, à peine des galères perpétuelles pour les chefs de famille. Il ne faut donc pas nous étonner de retrouver la trace de ces rigueurs dans plusieurs lettres du même recueil de l'année 1687. Nous pouvons y joindre une correspondance inédite tirée des archives de la marine de Brest. Ce sont trois lettres du chancelier Pontchartrain et de l'intendant de la marine Desclouzeaux, qui se rapportent à des gens de mer, plus particulièrement désignés, on vient de le voir, par l'édit de 1682.

J'ai vu, par le compte que le sieur Clairambaut m'a rendu des vingt-six

Digitized by Google

Français trouvés sur des vaisseaux ennemis, qui sont prisonniers à Brest, que de ce nombre il y en a huit qui sont encore de la religion réformée et qui ne veulent recevoir aucune instruction ; cinq de la même religion qui demandent à s'instruire, quatre relaps qui demandent aussi à s'instruire et neuf anciens catholiques. J'écris au sénéchal de Brest que l'intention du roi est qu'ils achèvent le procès des huit qui ne veulent recevoir aucune instruction, et il faut que vous y teniez la main ; à l'égard des dix-huit autres, je lui marque que Sa Majesté veut bien leur pardonner en les obligeant à servir sur ses vaisseaux. Il vous les remettra, et il faut que vous preniez avec lui les précautions nécessaires pour vous assurer qu'ils n'y manquent pas, et cependant que vous procuriez le moyen de s'instruire aux relaps et aux quatre religionnaires qui le demandent. (*Lettre de Pontchartrain, du 29 nov. 1690, à Desclouzeaux, intendant de la marine de Brest.*)

Je verrai les huit prisonniers français qui sont encore de la R. P. R., les cinq qui demandent d'être instruits et les quatre relaps. Je ferai mettre ces quatre matelots dans deux vaisseaux entre les mains des aumôniers qui prendront soin de les instruire, et les neuf anciens catholiques seront distribués dans plusieurs que l'on arme. A l'égard des huit premiers, je tiendrai la main à ce que M. le sénéchal instruise incessamment leur procès. (*Réponse de Desclouzeaux à Pontchartrain, 4 décembre 1690.*)

Autre lettre du même, du 22 décembre :

Suivant les ordres de Monseigneur, j'ai retiré de la prison de Pontaniou huit matelots catholiques qui avaient été pris sur des vaisseaux ennemis, Cinq huguenots qui demandaient à s'instruire et quatre relaps qui demandaient pardon de leur faute et à être aussi instruits, et ces matelots ont été mis sur les vaisseaux du roi, et les relaps et les huguenots recommandés aux aumôniers des vaisseaux. J'ai depuis parlé quelquefois aux autres qui persistaient dans leur religion, et, enfin, il y en a cinq aujourd'hui qui ont fait abjuration dans la chapelle du roi entre les mains du révérend Père d'Orbeille, recteur des Jésuites. Il en reste encore dans la prison, le nommé Cosme Besche et Jacques Desherbiers qui sont toujours opiniâtres ; le huitième, nommé Daniel Bernard, est mort ; les cinq autres, qui ont abjuré, sont aussi embarqués. Je tiendrai la main à ce que le sénéchal finisse l'instruction du procès des deux qui restent.

Les procès du genre de celui qui s'instruisait alors à Brest par les soins de l'intendant de la marine et du sénéchal, étaient fort nombreux à la fin du règne de Louis XIV, et pour les protestants opiniâtres, ces procès se terminaient par la condamnation aux galères, conformément à l'édit du 18 mai 1682. Les parlements et les tribunaux subalternes devinrent donc plus que jamais les pourvoyeurs des galères. D'un autre côté, le temps de l'administration de Colbert fut attristé par des révoltes qui fournirent de nombreuses recrues à la marine. Ces bons coups de filet valaient mieux pour le

Digitized by Google

trésorier des galères que l'achat des Turcs, et l'on s'explique comment, avec tous ces moyens réunis, le chiffre des bâtiments de notre marine à rames a pu être élevé de dix à trente-deux dans l'espace d'un petit nombre d'années (de 1666 à 1683). Une seule sédition à Heullier, près de Boulogne-sur-Mer, en 1662, donna occasion de faire cinq cent quatre-vingt-quatorze prisonniers, dont quatre cents furent dirigés sur Toulon. Quant aux faux-sauniers, la statistique est facile à établir. L'impôt de la gabelle exigeait chaque année trois mille sept cents saisies domiciliaires, cent mille arrestations, vingt-huit mille emprisonnements et cinq cents condamnations aux galères ou à la potence.

VIII

Nous sommes amenés, à la fin de ce travail, à rechercher dans quelles proportions se recrutaient les galères et quelle pouvait être la moyenne annuelle du nombre des galériens de toute provenance. En rapprochant les diverses parties de la correspondance administrative, on parvient à se faire une idée assez exacte du personnel de la marine à rames. Dans un premier document du 8 janvier 1664, nous trouvons un état complet et authentique. M. de Goût, commandeur de l'ordre de Malte, ayant fait la revue des forçats, vit que le nombre s'élevait à 2,507 ainsi répartis : sur les galères, 2,050 ; à l'hôpital, 157. — Turcs : sur les galères, 282 ; à l'hôpital, 18. Total, 2,507. La proportion des Turcs aux forçats d'autres origines était donc à cette époque de 300 à 2,207, ou, si l'on veut, de 1 à 7,36 (13,58 sur 100). Quant aux malades, leur rapport était chez les Turcs de 6 hommes sur 100, pour les autres catégories de 7,41 sur 100. Les détails précis que la correspondance contient sur la mortalité des galériens, sur la faiblesse des individus qu'on recrutait en France, le soin scrupuleux avec lequel on choisissait les esclaves turcs, tout nous autorise à penser qu'il mourait relativement beaucoup plus de chrétiens que de turcs. La mortalité était particulièrement grande chez les séditieux et les faux-sauniers qu'on envoyait en masse à Toulon et dont quelques-uns succombaient avant d'y arriver. Sur les galères, ils périssaient d'ennui, bien différents de ces esclaves du Levant dont Arnoul parle en ces termes où respire, où éclate l'allégresse : « Je fis entrer hier les quarante esclaves qui ont été envoyés du Levant et qui étaient aux infirmeries..... Il ne s'est jamais vu de plus beaux hommes ; ils avaient la gaieté dans le cœur et sur le visage. »

Digitized by Google

Croyons-en l'intendant et poursuivons. Le nombre de 2,507 forçats qui se trouvaient à Toulon en 1664 fut rapidement dépassé. Nous n'avons pas, pour les années qui suivent, des états aussi explicites que celui que nous venons de citer; mais nous y suppléerons par d'autres témoignages. L'intendant Arnoul nous apprend quelque part que huit cents forçats suffisaient à l'armement de trois galères [1]. Ainsi, le compte des navires nous conduit naturellement à connaître celui des forçats aux différentes époques, et le progrès de la chiourme de 1661 à 1683. En 1661, on comptait 8 galères et environ 2,108 hommes; en 1664, 10 galères et 2,507 hommes; en décembre 1666, 12 galères et environ 3,192 hommes; en avril 1668, 15 galères; elles furent réduites à 11 dans le courant de l'année, puis reportées à 15 et enfin à 18, la même année, montées par 4,788 hommes; enfin, en 1683, 32 galères et 8,512 hommes.

La moyenne annuelle est plus difficile à retrouver. D'abord, les documents sont incomplets; en second lieu, cette moyenne de recrues a dû s'accroître progressivement par le développement du personnel des galères dont nous venons de présenter un tableau; enfin, grâce à la diversité et à la difficulté des moyens employés, elle fut nécessairement très variable. On peut cependant s'en former une idée par l'exemple de l'année 1662 et de l'année 1668, pour lesquelles les lettres des intendants de la marine ou des intendants de justice et de police offrent quelques renseignements précieux. En les réunissant, on trouve un total de trois cent quatre forçats fournis par les parlements pendant l'année 1662; encore manque-t-il aux éléments de ce calcul le contingent du parlement de Bretagne, dont nous n'avons les chiffres que pour les annéee 1663 et 1664. Ce parlement envoya dans la première de ces années trente-trois condamnés et environ quarante-huit ou cinquante dans la seconde; si nous prenions la moyenne de quarante-six pour le ressort de Rennes, nous arriverions au nombre total de trois cent cinquante. A ce nombre s'ajoutèrent exceptionnellement les quatre cents condamnés du Boulonnais, renfort inespéré qu'on ne peut pas faire entrer en ligne de compte. Il faudrait y joindre les esclaves turcs, dont il nous est impossible de retrouver le nombre même par approximation. L'année 1668 donne à peu près les mêmes résultats. La part des tribunaux y est comptée pour quatre cents individus environ, auxquels il faut ajouter un nombre égal de Turcs ainsi répartis : deux cent onze achetés à Livourne, cent de diverses provenances, quarante du

[1] Soit 266 hommes par galère; cette donnée se rapporte parfaitement au compte des galères qui, en 1664, étaient de 10, comprenant ainsi 2,660 hommes, chiffre assez voisin de 2,507, donné par l'état officiel.

Digitized by Google

Levant et quelques autres que l'intendant amassait, comme il dit, « de çà, de là, » tels que les galériens de Son Altesse de Savoie, les Russeaux de Constantinople, etc.

La proportion des deux principales catégories de forçats, à savoir des Turcs et des condamnés, a donc dû varier d'une manière sensible, puisque l'un des termes est resté et devait rester à peu près constant, pendant que la moyenne annuelle s'élevait progressivement. Les condamnations judiciaires, qui fournissaient trois cent cinquante hommes en 1661, en donnèrent quatre cents au plus en 1668; pour cette catégorie, le nombre moyen resta à peu près fixé. Alors même qu'on tiendrait un plus grand compte du surcroît produit par les édits contre les séditieux, contre les faux-sauniers (qui rentrent du reste en partie dans les chiffres précédents), il nous semble difficile d'élever à plus de cinq ou six cents par an les recrues de cette classe. Le nombre des condamnations judiciaires est d'ailleurs soumis, sous le règne d'une pénalité fixe, et pour un espace de temps peu étendu, à des oscillations très faibles. Mais, d'autre part, le nombre des galères fut doublé de 1661 à 1668, et quadruplé de 1661 à 1683. Il est donc permis d'admettre que, pour les recruter, on fut obligé de faire plus activement la traite des Turcs ou des nègres, et d'inventer mille moyens nouveaux de peupler les galères. Le calcul, nécessairement incomplet, que nous venons de présenter, n'aura pas été inutile, si nous sommes parvenu à faire mieux ressortir la nécessité où le gouvernement de Louis XIV se laissa entraîner, et les abus où cette nécessité le jeta.

Nous n'aurions pas étudié complétement cette question aride du recrutement des galères si nous négligions de nous enquérir du prix des forçats des différentes catégories et des règles suivies pour la conduite des condamnés jusqu'à Toulon. La correspondance administrative ne nous laisse pas au dépourvu : elle contient plusieurs comptes dont le détail serait trop long. On voit que le commerce d'esclaves turcs était soumis à des frais énormes : droits d'impositions, de marbouttin, de gardien du port, de gardien des Maures, de douane, de courtage, etc. Le prix de l'esclave en était accru hors de raison. L'accroissement était environ de 30 p. 0/0. On se tint toujours dans ces limites. Un esclave turc revenait ordinairement de 300 à 400 liv.; quelquefois même il fut impossible d'en trouver à ce prix, et la cherté arrêta la spéculation. Les condamnations judiciaires fournissaient des galériens à meilleur compte. Mais les embarras étaient peut-être plus grands; nous en avons déjà indiqué quelques-uns. Les frais ne laissaient pas que d'être considérables; au premier abord, il semble que tout ait été fort régulier. L'ordonnance de 1639, déjà rapportée, n'obligeait-elle pas les parlements,

Digitized by Google

dans la personne de leur procureur général, d'avoir un conducteur des forçats? Malheureusement on ne l'exécutait pas, ou on l'exécutait mal. Il se rencontrait bien des gens qui voulaient se charger de conduire les condamnés à Toulon, mais à des prix très élevés. Ainsi, à Poitiers, on demandait à l'intendant 80 ou 100 liv. par homme ; encore étaient-ce les offres les moins dures. Les entrepreneurs s'engageaient, du reste, à ramasser sur leur route tous les forçats qui leur seraient confiés, à proportion de la distance des lieux à Toulon. Dans le cas dont il s'agit, ils demandaient 100 liv. pour les deux cents lieues qui séparaient Poitiers de Toulon (sans doute en passant par Lyon), 50 liv. pour une localité située à cent lieues de Toulon, et ainsi de suite. L'intendant Pellot, à qui l'on proposait ce marché, trouva plus avantageux d'envoyer les condamnés de son ressort à Paris, pour être de là dirigés sur Toulon. Il suggéra même à Colbert l'idée de ramasser les forçats du Poitou, du Maine, de la Touraine, de la Beauce et de la Bretagne, et de les expédier sur La Rochelle, ou quelque autre port voisin, et enfin sur Toulon, par la voie de mer. Le transport par cette entreprise paraît avoir généralement prévalu, et M. Depping a rassemblé plusieurs comptes tirés des *Mélanges Clairembault* (vol. DCV) ; on y remarque que la dépense totale des galériens, pour l'année 1685, s'éleva à 2,552,083 liv. 6 s. 5 d.

Cette dépense, qui était excessive eu égard au peu de service qu'on tirait des galères, était en grande partie supportée par le trésor. Quant aux frais de conduite, ils étaient le plus souvent à la charge des parlements; ainsi le voulait l'ordonnance de 1639. Néanmoins, il n'y avait rien de régulier en cette matière, et quelquefois cette dépense retombait sur le domaine. Les procureurs généraux aux parlements étaient tenus de faire remettre les condamnés aux *commissionnaires* à la conduite, ou aux conducteurs par entreprises. Ils devaient tirer de ces personnes un reçu du nombre des forçats, et sur le reçu faire mention de l'âge des condamnés et de l'état de leur santé. Il fallait, en outre, qu'ils donnassent au conducteur un extrait des arrêts de condamnation (instruction du marquis de Seignelay à M. de Harlay, 11 septembre 1677). Un double exemplaire de ces pièces était envoyé au ministre. Colbert fixait lui-même aux intendants le nombre des galériens qu'il convenait d'obtenir dans leurs départements; il marquait les étapes que la chaîne devait parcourir.

Malgré ces précautions et ces règlements, les choses n'étaient pas toujours pour le mieux. Les difficultés étaient nombreuses, les commissionnaires royaux chargés de la conduite des chaînes, quand elle ne se faisait pas par entreprise, négligeaient de prendre les ar-

Digitized by Google

rêts en forme ; ces arrêts même ne faisaient souvent aucune mention du crime. Aussi voyons-nous les commissaires généraux ou les intendants des galères se plaindre à Colbert des embarras du service. L'un demandait que les officiers des galères fussent informés de la différence des crimes des condamnés, que les certificats de mort, qui n'étaient attestés que par les curés, fussent visés par les officiers civils.

Ordinairement, toutes les chaînes étaient conduites à Lyon, où un commissaire général les recevait ; il les dirigeait sur Toulon. Quelquefois, au lieu de commissaires envoyés à la recherche des chaînes ou des conducteurs qui entreprenaient de les amener, c'était le prévôt de la marine qui lui-même se chargeait de ce soin difficile. Ainsi fit-on en 1663. Le prévôt de la marine, Thibaut, raconte en détail un voyage qu'il entreprit pour ramasser les condamnés des parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Pau. Parmi les ennuis de sa route, il compte le mauvais vouloir des communautés, qui refusent de lui fournir des escortes, précaution nécessaire contre les attaques à main armée. Rien n'y faisait, ni les arrêts des procureurs, dont les villes ne tenaient guère compte, ni les ordres des intendants quoique un peu plus redoutés et plus efficaces. Thibaut proposa à Colbert de rendre les communautés responsables des inconvénients qui résulteraient, puisqu'elles faisaient difficulté d'obéir aux arrêts et de donner les sûretés indispensables.

Pour remédier à ces inconvénients, on demandait aux entrepreneurs de la conduite une caution proportionnée à la qualité de la chaîne qui leur était confiée. De ce côté, les désordres étaient extrêmes. L'avarice et la dureté des conducteurs réduisaient les forçats à l'état le plus pitoyable, surtout avant l'établissement des étapes, qui est postérieur à l'année 1667. On croira difficilement qu'il fût nécessaire de forcer les adjudicataires de la conduite à fournir des bas et des souliers à ces malheureux et à répondre de ces objets ainsi que de la bonne tenue et de la santé de leurs chaînes. Sans cela, chaque année, les pertes auraient été considérables, comme il advint, en 1667, à la chaîne de Guyenne, si maltraitée en route qu'une partie périt entièrement en arrivant à Marseille, et le reste ne valait guère mieux.

Nous sommes arrivés au terme de cette étude sur le recrutement des galères sous Louis XIV, et nous pouvons juger en connaissance de cause des nombreux moyens imaginés par Colbert pour développer notre marine à rames. Nous n'en voyons qu'un seul qui échappe au blâme : c'est l'emploi des condamnations, et ce moyen même a été la source des plus fâcheux abus. Le plus grave était de faire servir la justice à un misérable intérêt et d'abaisser sa dignité.

Digitized by Google

L'humanité, dira-t-on, y gagnait par un adoucissement des peines, par la substitution d'un châtiment moins cruel à la peine de mort. Pour un cas de ce genre, combien de circonstances où la peine a pu être élevée d'un degré? C'est chose dangereuse que de mettre à une pareille épreuve la conscience du magistrat, et de le placer entre le devoir du juge et le zèle du courtisan. Alors même que la balance eût toujours penché du meilleur côté, le prestige de la justice en dut être affaibli. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que le gouvernement de Louis XIV a été conduit à multiplier les cas de galères; séditieux, faux-sauniers, protestants, bohémiens, fainéants, libellistes et pamphlétaires furent assujettis à cette peine, et souvent sans autre forme de procès. Le temps a fait justice de ces iniquités, et l'humanité a repris ses droits. Notre siècle, qui a condamné la traite des nègres et qui en a effacé même la fausse apparence, comment jugerait-il la traite des Turcs infidèles, des Russes schismatiques, des Polonais catholiques? Poser cette question, c'est la résoudre, c'est condamner une organisation mauvaise, qui ne pouvait produire que de mauvais effets, et ne pouvait durer que par de mauvais moyens.

ERNEST DOTTAIN.

Digitized by Google

L'EXPÉDITION FRANÇAISE

AU MEXIQUE

Ce qui a surpris l'Europe et préoccupé l'opinion publique dans la convention du 31 octobre, c'est bien moins sa conclusion que l'extension qu'elle a subitement prise. En effet, de quoi paraissait-il s'agir au début? D'une demande de réparation comme il en a été si fréquemment et si vainement adressé déjà aux républiques espagnoles de l'Amérique centrale. Revenus de nos illusions sur les successeurs des Bolivar et des Morelos, depuis longtemps nous ne nous donnons plus guère la peine de suivre, dans les Etats qu'ils ont fondés, les bouleversements politiques dont la signification nous échappe. Les dénominations de partis et les devises inscrites sur les drapeaux opposés nous ont si souvent trompés, que nous avons renoncé à deviner ce qu'elles cachent. Nous nous en tenons à la définition générale et commode, qu'il ne s'agit que « d'une guerre civile éternelle et de tyrans successifs derrière le nom permanent de liberté. » L'action combinée des trois puissances semblait donc, au début, un moyen d'arriver enfin à un résultat plus général que celui des expéditions partielles auxquelles on avait eu recours jusque-là et à des garanties plus efficaces en faveur des Européens contre les violations incessantes des conventions publiques et des contrats particuliers. Cette fois, c'était l'Europe réunie qui allait demander la réparation de ses griefs. Il n'y avait certes là aucun motif de préoccupation. Mais l'aspect des choses a changé lorsqu'on a vu les trois puissances manifester des divergences politiques malgré leur action collective; lorsqu'on a vu la rupture ou du moins la suspension de la convention du 31 octobre suivre de près les débuts de l'expédition, la France en assumer toutes les charges et y consacrer des forces hors de pro-

Digitized by Google

portion avec le but immédiat auquel on avait paru vouloir se borner. Il est évident aujourd'hui que l'expédition mexicaine est entrée dans une nouvelle période, et qu'il s'agit beaucoup moins d'en discuter l'opportunité que d'en envisager les résultats probables et possibles. L'intervention de la France au Mexique est un fait accompli, irrévocable. De quelle manière, dans quel sens doit-elle être conduite pour produire des conséquences heureuses et durables? Voilà la question que les esprits politiques se posent maintenant et qu'il s'agit ici d'examiner.

I

L'expédition du Mexique a ses causes lointaines et ses causes immédiates. Les premières seules donnent la clef des événements actuels. En effet, ce n'est pas d'hier, ce n'est pas du décret de suspension du 17 juillet que datent les plaintes contre le Mexique. La France, en particulier, aurait pu, tout aussi bien qu'en 1862, pousser à la régénération de la Nouvelle-Espagne en 1838, lors de l'expédition de l'amiral Baudin, ou en 1859, lors de celle du contre-amiral Penaud. Il est un fait qui domine la situation : c'est le changement qui a eu lieu depuis un an dans les rapports entre l'Europe et l'Amérique. La rupture de la grande Union américaine a mis fin au *statu quo* maintenu depuis 1824 entre les deux continents. Dès cette époque, l'Europe avait plus ou moins renoncé à étendre soit son influence politique, soit ses possessions coloniales sur le continent américain. La grandeur croissante des Etats-Unis donnait un appui formidable à la doctrine de Monroë, que l'Europe eût à rester étrangère aux querelles américaines, de même que l'Amérique resterait étrangère aux dissensions de l'Europe. Mais à peine la guerre civile eût-elle éclaté aux Etats-Unis que l'Espagne s'emparait de Saint-Domingue, et qu'en même temps l'Espagne, la France et l'Angleterre débattaient leur projet d'intervention au Mexique et les limites dans lesquelles elle devait avoir lieu. Provisoire ou définitive, la séparation des Etats-Unis en deux fractions hostiles est un événement d'une importance universelle incalculable, qui n'a pas réagi seulement sur l'activité commerciale des deux mondes, mais qui a, dès le premier jour, profondément modifié leurs rapports réciproques. On sait dans quelles circonstances la doctrine Monroë fut formulée : elle est un des nombreux produits de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Lorsqu'en 1822, au congrès de Vérone, la France poussait à l'intervention en faveur de Ferdinand VII, M. Canning, qui venait de succéder à

Digitized by Google

ord Castlereagh, rompit avec la doctrine d'intervention de la Sainte-Alliance. Ne pouvant empêcher la France, qui avait obtenu le consentement des puissances continentales, d'agir contre les révolutionnaires de la péninsule, M. Canning prit sa revanche en accordant la protection britannique aux colonies espagnoles insurgées. « J'ai, dit-il dans un de ses plus célèbres discours, appelé à l'existence un nouveau monde, et j'ai ainsi réglé la balance. » Afin de couper court à toute velléité d'intervention du ministère Villèle en Amérique, M. Canning ne craignit pas de tendre la main aux Etats-Unis. Le 23 août 1823, il demanda au ministre américain si son gouvernement consentirait à marcher d'accord avec l'Angleterre et à faire une déclaration contre l'immixtion de toute puissance européenne hostile à l'indépendance des colonies espagnoles. Cette ouverture fut transmise à M. Monroë, alors président des Etats-Unis, et, sur le conseil de Jefferson, il n'hésita pas à l'accueillir. Ce fut à la suite de cette proposition de l'Angleterre que Monroë, dans son message du 4 décembre 1823, fit cette déclaration fameuse, à laquelle son nom est resté attaché et qui est conçue comme suit : « C'est un hommage que nous devons à la vérité et à notre désir de continuer nos relations amicales avec les puissances alliées, de déclarer que nous considérerions comme dangereuse pour notre repos et pour notre sûreté toute tentative qu'elles feraient pour étendre leur système à une portion quelconque de cet hémisphère. Nous nous sommes abstenus d'intervenir dans les colonies ou dépendances réelles des différents Etats européens, et nous ferons de même à l'avenir; et pour ce qui est des Etats qui ont proclamé et fait prévaloir leur indépendance, et dont, après pleine considération et conformément à de justes principes, nous avons reconnu l'indépendance, nous ne pourrions regarder que comme une manifestation de sentiments hostiles aux Etats-Unis toute intervention qui aurait pour objet de les opprimer ou d'en contrôler, de quelque manière que ce fût, les destinées. Pendant la lutte qui a eu lieu entre ces nouveaux gouvernements et l'Espagne, nous nous sommes déclarés neutres; au moment même où nous les reconnaissions, nous avons observé la neutralité, et nous y persisterons pourvu qu'il ne se produise aucun changement qui, dans l'opinion des pouvoirs constituant notre gouvernement, soit de nature à rendre indispensable à la sécurité des Etats-Unis un changement correspondant de notre part. »

En provoquant cette déclaration, l'Angleterre ne se proposait pas seulement de tenir en échec la France et l'Espagne, et de rendre impossible la formation de monarchies bourbonniennes au delà de l'Atlantique; elle tenait aussi à empêcher d'une manière décisive tout retour déguisé au système colonial espagnol, qui était contraire

Digitized by Google

à ses intérêts commerciaux, et qu'elle avait contribué à miner durant tout le cours du XVIIIe siècle. L'intérêt libéral n'y était pour rien ; aussi, malgré sa démarche auprès du gouvernement de Washington, M. Canning ne s'empressa point de reconnaître l'indépendance des colonies. C'est seulement le 24 décembre 1824 qu'il fut décidé, dans le conseil des ministres, à Londres, sous prétexte de la prolongation, au delà du terme voulu, de l'occupation française en Espagne, de considérer désormais le Mexique et la Colombie comme des Etats indépendants, d'accréditer auprès d'eux des agents diplomatiques et de conclure avec leurs gouvernements des traités de commerce. Mais le résultat dépassa les intentions de l'Angleterre. On ne sait que trop ce qu'est devenue dans la suite la doctrine Monroë. Au lieu d'établir un équilibre entre les deux mondes et de servir de règle au maintien des limites des possessions respectives, elle est devenue la devise de l'esprit d'envahissement des Etats du Sud de l'Union américaine. Aujourd'hui même, au milieu de ses embarras intérieurs, on peut se demander si l'administration du président Lincoln cherche à renfermer la doctrine Monroë dans sa portée primitive ; toutefois, il ne faut pas oublier que cette déviation de l'idée première de la déclaration du président Monroë a été amenée par la marche naturelle des choses. Ce ne sont pas seulement les rivalités entre les Etats libres et les Etats à esclaves, et le besoin de ceux-ci de conquérir de nouvelles voix dans le congrès de Washington, qui ont conduit les Américains du Nord à tourner leurs regards vers leurs voisins de l'Amérique centrale ; la faute en est, avant tout, à la condition déplorable dans laquelle végètent depuis quarante ans plusieurs de ces Etats. Certes, il serait injuste de ne voir qu'une dégénérescence continue dans les républiques d'origine espagnole. Chez plusieurs d'entre elles le commerce se développe, et au milieu de leurs discordes, la guerre civile, ainsi que les compétitions au pouvoir, se circonscrivent plus ou moins dans une certaine classe. En 1860, le commerce de la France avec l'Amérique espagnole s'est élevé à 618 millions de francs, et celui de l'Angleterre à 632,600,000 fr. ; et pour donner une idée de la rapidité de cette progression commerciale, il suffit de rappeler qu'en 1825 le commerce de la France avec ces mêmes Etats ne dépassait pas 12 millions, et 150 millions en 1848. Bien que cet accroissement rapide soit bien plus le résultat de la richesse naturelle de ces républiques que de leurs conditions d'ordre et des efforts de leurs gouvernements, il serait peu équitable de ne pas établir des différences entre les divers Etats de l'Amérique espagnole. Malheureusement, celui dont les affaires vont le plus mal est aussi le plus proche voisin des Etats-Unis. Le Mexique en est venu au point que son existence comme Etat indépendant a été mise en question de toutes parts. A

Digitized by Google

entendre le langage des hommes d'Etat et des publicistes de tous les pays, on dirait qu'il ne s'agit, au Mexique, que d'une guerre de succession, différant des anciennes en ce sens seulement qu'elle serait entreprise au nom de la civilisation au lieu de l'être au nom d'une dynastie, et qu'il s'agirait d'arracher à un peuple incapable le gouvernement d'un pays que sa situation admirable appelle à être un des centres du commerce du globe et à servir d'intermédiaire entre l'Europe et l'extrême Orient. Il aurait fallu un étrange aveuglement ou une modération surhumaine de la part des Américains du Nord, pour s'abstenir de toucher à une proie vers laquelle ils n'ont qu'à étendre la main. Les prétextes, aussi bien que les motifs, ne leur ont pas manqué. Le Mexique a perdu déjà la moitié de son territoire au profit des Etats-Unis. Les conquêtes de 1846 semblent aux Américains du Nord d'une date déjà bien éloignée, à en juger par les paroles de M. Buchanan dans son message de 1859, lorsqu'il rappelait que le Mexique « devrait être une république riche, prospère et florissante, car elle possède un vaste territoire, un sol fertile, une importante position entre les deux océans pour des routes de transit, et qu'elle est abandonnée à la ruine, sans que d'un autre côté il soit fait quelque effort pour la délivrer et la sauver. » Les traités proposés en 1857 et 1860, par MM. Forsyth et Mac'Lane, ministres des Etats-Unis à Mexico, qui stipulaient en faveur des Etats-Unis des avantages de navigation et de commerce de nature à placer le transit et le mouvement commercial entièrement entre les mains des Américains du Nord, donnent leur véritable sens aux paroles du président Buchanan. Le cabinet de M. Lincoln, tout en suivant une politique diamétralement contraire, sous d'autres rapports, à celle de M. Buchanan, a conservé les mêmes traditions à l'égard du Mexique. Sous prétexte d'un prêt de quelques millions de dollars, les deux traités conclus par M. Corwin dépouillaient le Mexique de ses plus riches provinces du nord : de la Basse-Californie, de la Sonora, de la Sinaloa, de Chihuahua, et c'est seulement pour ne pas s'attirer dans ce moment-ci une guerre avec l'Europe, que ces deux traités, consentis par le Mexique, ont été mis à l'écart par le congrès de Washington.

On voit, par ce qui précède, qu'il ne saurait être question au Mexique d'une guerre d'indépendance nationale. Le problème à résoudre est uniquement de savoir à qui le Mexique doit revenir : à l'Europe ou aux Etats-Unis. Ce serait se faire illusion que de poser autrement la question, car, au Mexique même, les partis ne la posent pas différemment. Le parti créole et du haut clergé tourne ses yeux du côté de l'Europe, et celui des *puros*, du côté des Etats-Unis : l'un demande à l'étranger un monarque ou un protectorat ; l'autre,

Digitized by Google

pour subsister quelque temps encore, abandonnerait la moitié du territoire restant à son voisin du Nord.

Les chances, on ne saurait en disconvenir, ont été longtemps en faveur des Etats-Unis, et, sans la guerre civile qui les divise depuis deux ans, il est peu probable que l'Europe eût songé à s'immiscer dans le gouvernement intérieur du Mexique. Les projets de médiation qui ont eu lieu antérieurement à 1861, différaient en effet complétement de la convention du 31 octobre : ils se bornaient à une médiation pacifique entre les partis. La nature de cette intervention est parfaitement définie par les dépêches échangées entre les cabinets de Paris et de Madrid en 1858, 1859 et 1860. En 1858, l'Espagne, qui poussait à une intervention au Mexique, la limitait à une entente entre les trois puissances « qui pourraient adopter une attitude de nature à garantir l'intégrité du territoire de la république mexicaine et le maintien de sa nationalité. » (Dépêche du ministre d'Etat au ministre d'Espagne, à Paris, du 9 décembre 1858.) Le 18 mai 1860, M. Mon écrivait à M. Calderon Collantes que M. Thouvenel « consentait à rechercher par tous les moyens possibles une solution pacifique, mais qu'il était résolu à ne recourir ni à la force, ni aux moyens coercitifs. » On trouve un exposé des vues du gouvernement français à cette époque, dans une dépêche du 2 juin 1860, adressée par M. Adolphe Barrot, ministre de France à Madrid, à M. Calderon Collantes :

M. Dubois de Saligny[1] emporte pour instructions de se concerter, après avoir pris connaissance de l'état des choses, avec le représentant britannique, pour aviser à une nouvelle tentative d'accommodement entre les deux gouvernements de fait qui se partagent le Mexique. Les propositions que ces deux agents devront leur faire ont pour principal objet de les amener à consentir à un armistice et à la réunion d'une assemblée nationale, qui décidera de la forme ultérieure du gouvernement. Le cabinet de Londres désire en même temps une amnistie générale et l'adoption d'un système de tolérance religieuse. La première de ces mesures semble aussi au gouvernement de l'Empereur indiquée par la situation, le jour où les partis seront réconciliés ; mais il n'a pas dissimulé au gouvernement britannique que l'établissement de la liberté religieuse au Mexique lui paraissait offrir de sérieuses objections, sans répondre à un besoin réel dans l'état politique et moral du pays. Le gouvernement anglais, ayant fait savoir toutefois au gouvernement français qu'il n'appelait pas sur ce point une intervention collective, mais qu'il considérait seulement comme un devoir pour lui de conseiller au gouvernement mexicain, dans les recommandations qu'il lui adresserait de son côté, l'adoption du principe de la tolérance

[1] M. Dubois de Saligny n'arriva à Mexico que dans la première quinzaine de décembre 1860, peu de jours avant la chute et le départ de Miramon.

Digitized by Google

religieuse, une différence dans la manière de voir des deux cabinets ne saurait être un obstacle à ce qu'ils poursuivent ensemble le but qu'ils cherchent à atteindre en premier lieu, celui de mettre fin aux divisions qui annihilent l'autorité suprême au Mexique au préjudice des intérêts indigènes et étrangers. Il est entendu, d'ailleurs, que les démarches dont il s'agit auront un caractère tout amical et qu'elles excluent l'idée de recourir à aucun moyen de coercition matérielle. Si c'est par conséquent dans les mêmes conditions que le gouvernement de Sa Majesté Catholique est prêt à interposer ses bons offices, le gouvernement français sera heureux de l'associer à ses efforts, dont le succès, en effet, ne saurait lui être indifférent.

Cette dépêche expose les conditions de la médiation offerte au printemps de 1860, et qui échoua contre les refus de Juarez. Le 17 juillet 1860, le ministre d'Espagne à Berlin avisait M. Calderon Collantes que la France avait proposé au gouvernement prussien d'appuyer au Mexique un armistice entre les partis belligérants et la réunion d'une assemblée constituante, chargée de décider du sort du pays et de mettre fin à l'anarchie. La correspondance de l'amiral Jurien de la Gravière, en mars 1862, avec le général Prim et Sir Ch. Wyke, ne fait guère que développer la pensée de M. Thouvenel en 1860, mais dans des circonstances différentes, avec la coercition en plus.

La Grande-Bretagne se montrait alors très réservée, et se tenait en garde contre les excitations de l'Espagne à une intervention. Quant à cette dernière puissance, elle ne déguisait point son désir de demander par les armes la réparation de ses griefs, mais ses projets sans cesse annoncés ne s'exécutaient jamais. Sa grande préoccupation était de savoir de quel œil son expédition serait vue à Washington, et une simple observation venue de ce côté suffisait pour lui faire abdiquer ou renier tout projet d'ambition. « Je ne crois pas, écrivait M. Calderon Collantes à M. Pacheco, le 9 septembre 1860, que les Etats-Unis s'interposeront dans la lutte entre nous et le Mexique. Lorsque le ministre des Etats-Unis se présenta au ministère pour me demander si nous ferions la guerre au Mexique au cas où nous n'obtiendrions pas les satisfactions demandées, je répondis affirmativement sans hésiter. Le ministre anglo-américain me déclar alors que son gouvernement ne mettrait pas d'opposition à ce que nous luttions, même pendant quinze ans, mais qu'il ne consentirait ni à notre domination, ni à notre établissement permanent dans ce pays. — Nous n'aspirons à rien de cela, répondis-je ; nous ne poursuivons que notre influence légitime, mais nullement le protectorat. M. Codge communiqua ces paroles à son gouvernement, et, malgré l'imminence de la rupture entre nous et le Mexique, il ne nous fit

Digitized by Google

parvenir aucun autre avis. Les Etats-Unis sont-ils aujourd'hui dans une situation meilleure qu'il y a deux ans pour entamer une querelle avec nous, parce que nous exigeons de Juarez les réparations dues à notre honneur et à nos intérêts? Je ne le crois pas. » Malgré l'affirmation hautaine du ministre espagnol, il est facile de voir dans ses paroles plus de crainte que d'assurance ; et si nous avions la dépêche de M. Codge dans laquelle il rend compte de cette conversation, peut-être y trouverions-nous une nuance qui changerait sa signification. Ce n'est qu'un an plus tard que les rôles sont intervertis, comme on le voit par la dépêche écrite le 27 septembre 1861 par lord Russell à lord Cowley :

J'ai reçu de M. Adams, le 25 de ce mois, une explication au sujet des propositions que les Etats-Unis désirent faire à la France et à la Grande-Bretagne dans la question du Mexique. Il a dit que le gouvernement des Etats-Unis était considérablement alarmé des rapports qui courent dans les journaux touchant une intervention au Mexique. Le gouvernement des Etats-Unis sait que la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne ont, de même que les Etats-Unis, beaucoup de griefs à faire valoir contre le gouvernement de Mexico. Mais une intervention directe, ayant pour but d'organiser dans ce pays un nouveau gouvernement, et surtout l'active participation de l'Espagne dans une entreprise semblable, causerait dans les Etats-Unis une sensation profonde ; on la considérerait comme ce genre d'immixtion dans les affaires d'Amérique auquel les Etats-Unis se sont montrés toujours si opposés. Il avait été entendu jusqu'ici que les Etats-Unis se tiendraient à l'écart des alliances européennes, tant que les pouvoirs européens, de leur côté, n'interviendraient pas en Amérique ; mais si des puissances coalisées devaient organiser un gouvernement à Mexico, les Etats-Unis se verraient forcés de choisir leurs alliés en Europe et de prendre part en Europe soit aux guerres, soit aux traités.

C'est bien là la doctrine Monroë qui reparaît, mais la menace est voilée par l'inquiétude, et le langage du représentant de la grande république ne ressemble guère à celui qu'avaient tenu de tout temps les Etats-Unis dans des cas analogues. Ce changement profond dans les situations respectives ressort bien plus explicitement encore de la différence d'attitude des Etats-Unis au Mexique même. En décembre 1860, après le rejet de la médiation pacifique offerte par la France et par l'Angleterre, M. de la Reintrie, envoyé des Etats-Unis à Mexico, adressait au corps diplomatique une circulaire au sujet des projets de médiation de l'Europe, dans laquelle il déclarait que le gouvernement de Washington « ne déniait pas sans doute aux puissances européennes le droit de demander réparation pour les dommages infligés à leurs nationaux, ni même d'imposer leurs demandes par la force, mais qu'il leur refusait le droit de s'ingérer

Digitized by Google

d'une façon directe ou indirecte dans l'indépendance politique du Mexique, et qu'il défendrait de tout son pouvoir la nationalité et l'indépendance mexicaines. La politique traditionnelle (*settled*) du gouvernement des Etats-Unis est bien connue de tous les représentants des puissances européennes au Mexique; elle est de même connue et appréciée par le gouvernement constitutionnel de la Vera-Cruz (Juarez), et mes instructions me font un devoir de faire bien comprendre cette politique par toutes les personnes chargées d'un pouvoir politique dans les circonstances actuelles de la république, afin qu'elle ne soit pas l'objet d'interprétations erronées, *préjudiciables* soit au Mexique, soit aux Etats-Unis. »

Lorsque cette circulaire fut découverte, au mois de juillet 1861, dans les archives de la légation, par M. Corwin, l'envoyé de M. Seward, il s'enquit à Washington s'il devait s'y conformer. M. Seward lui répondit le 24 août suivant : « Bien que le gouvernement actuel considère l'indépendance du Mexique comme un intérêt de premier ordre (*cardinal object*) ainsi que l'exclusion de toute intervention étrangère, et qu'il ait la volonté de prendre des mesures décisives en faveur de cette indépendance, cependant le moment actuel ne me semble pas opportun pour réaffirmer d'une manière expresse la politique du gouvernement aux puissances étrangères. La prudence exige, afin de surmonter les maux de notre guerre civile, de ne pas provoquer sans nécessité des débats avec les pays étrangers, et de recouvrer le plus tôt possible le prestige que la guerre civile nous a fait perdre. » La même prudence dicta la réponse de M. Seward à l'invitation des trois puissances, suggérée par la Grande-Bretagne, d'accéder à la convention du 31 octobre. Cette démarche courtoise ne contenait au fond rien moins que l'invitation aux Etats-Unis de renier eux-mêmes la doctrine de Monroë, et de s'associer à l'Europe dans une entreprise qui, par son ensemble et ses moyens d'action, laissait très loin derrière elle les précédentes expéditions isolées. M. Seward ne pouvait démentir à ce point la politique de son pays. Il déclina l'offre qui lui était faite, en prenant acte de l'art. 2 de la convention, stipulant que les puissances contractantes « ne cherchent à obtenir ni un agrandissement de territoire, ni aucun autre avantage qui ne serait pas acquis aux Etats-Unis ou à tout autre Etat civilisé, et qu'ils ne veulent exercer aucune influence au détriment du droit qu'a le peuple mexicain de choisir et d'établir librement la forme de son gouvernement. » Le seul effort du gouvernement de Washington pour prévenir la conclusion de la convention, et, plus tard, pour l'arrêter dans son exécution, consiste dans son offre de se charger du payement de l'intérêt de la dette mexicaine pendant cinq ans, offre rejetée, comme on sait, par l'An-

Digitized by Google

gleterre aussi bien que par l'Espagne, et qui n'a été renouvelée ce printemps sous forme d'un prêt direct que dans l'espérance de confondre au Mexique les intérêts de la Grande-Bretagne avec ceux des Etats-Unis, et d'opposer ainsi un contrepoids suffisant aux projets supposés de la France.

Il ne faut donc pas perdre de vue que le point cardinal de la question mexicaine est la substitution de l'action de l'Europe à celle des Etats-Unis. Lente à se produire, prudente à s'énoncer, cette action a mesuré ses progrès sur ceux des dissensions intestines de l'Union, et elle a paru au grand jour dès que la scission a été accomplie. A ceux qui mettraient en doute la justesse de cette manière de voir, j'opposerai les témoignages mêmes de la diplomatie. Au début de sa malencontreuse mission au Mexique, M. Pacheco, à son arrivée à la Vera-Cruz, rencontra le ministre de France, M. de Gabriac, le prédécesseur de M. Dubois de Saligny, qui retournait en Europe. « M. de Gabriac, écrivait M. Pacheco le 21 mai 1860, vint immédiatement me voir, et, dans le cours de trois entretiens, il m'informa, dans les plus grands détails, des affaires intérieures de la république. Je suis très heureux du voyage de ce diplomate français, parce que, connaissant ce pays où il a résidé six ans, il pourra exercer une influence salutaire dans les conseils de l'Empereur. M. de Gabriac a soutenu et soutient qu'une intervention concertée entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, ou du moins entre ces deux dernières puissances, est nécessaire, afin de résoudre la question la plus grave peut-être de l'avenir, celle de la suprématie ou de la non suprématie sur l'Amérique d'abord, et plus tard sur le globe entier, du peuple envahisseur et sans frein qui occupe le nord du Nouveau Monde. Il serait bon que M. Mon se mît d'accord avec M. de Gabriac, qui le verra à Paris, pour qu'il contribue pour sa part au triomphe d'idées qui nous intéressent à un si haut point. »

II

La lutte, aujourd'hui uniquement d'influence, entre l'Europe, ou, si l'on veut, la France d'un côté et les Etats-Unis de l'autre, n'a pu encore se traduire dans les faits. Les Etats-Unis, déchirés de plus en plus par la guerre civile, laissent le terrain libre à la France, et celle-ci, exclusivement occupée de la partie militaire de l'entreprise, n'a pas les mains liées quant à la ligne politique qu'elle se propose d'adopter plus tard. Malgré le temps d'arrêt inattendu qui a suspendu notre marche sur Mexico, l'entrée de nos troupes dans

Digitized by Google

cette capitale, le renversement du gouvernement de Juarez et son remplacement par une administration placée sous la direction de la France, sont des événements aussi assurés que prochains. L'administration nouvelle ne saurait être abandonnée immédiatement à elle-même, quelles que soient d'ailleurs les éventualités. Force est donc de se demander quel sera son rôle, quels seront ses principes dirigeants et quel est le but auquel elle devra viser. Il importe à cet effet, bien qu'il soit convenu de toutes parts que le Mexique est incapable de se sauver lui-même, de s'enquérir de son état réel et de la position respective des partis qui le divisent.

Politiquement, le Mexique est né d'hier. Jusqu'en 1854, son histoire se confondait en quelque sorte avec la biographie de Santa-Anna, et il est impossible de comprendre les conditions sociales de ce pays sans remonter au delà de son existence comme Etat indépendant. C'est le système colonial de l'Espagne qui donne la clef de tous les désordres au Mexique et des intérêts en cause dans les luttes des partis. Les colonies espagnoles ont été le fruit de la conquête et non pas de la libre émigration. Maîtres des contrées les plus riches du Nouveau Monde, habitées par des peuples élevés pour la plupart au-dessus de l'état sauvage et dotés d'une demi-civilisation, les conquérants ne songèrent qu'à en organiser l'exploitation, au lieu d'en développer les ressources. Acquises à l'époque de l'apogée de la puissance espagnole, considérées uniquement comme des fleurons de la couronne, les colonies furent rigoureusement rattachées à la métropole. Elles furent sa chose, et, loin de les préparer à vivre d'une vie propre, l'Espagne régla tout de façon à s'assurer à jamais la jouissance exclusive de ces immenses possessions. On a plus d'une fois signalé les vices du système colonial de l'Espagne. Cependant, malgré les critiques fondées dont il a été l'objet, on doit convenir que ce régime, à son début, n'était pas sans avoir de bons côtés. Il serait injuste de vouloir appliquer à l'Espagne du XVIe siècle les règles d'économie politique qui commencent seulement à prédominer de nos jours. A l'époque de la conquête des Indes, le régime du monopole et de la prohibition était général et n'avait rien de particulier aux colonies d'une seule puissance. Il faut accorder, de plus, qu'au point de vue de la conquête les institutions espagnoles avaient parfaitement leur raison d'être. Qu'était l'Indien ? l'instrument qui servait à exploiter ces grandes fermes qu'on appelait des royautés. Il fallait par conséquent ménager sa vie et rester son maître, c'est-à-dire le conduire à la lisière depuis le berceau jusqu'à la tombe. Loin donc de suivre les traces cruelles des *conquistadores*, l'autorité royale protégea l'Indien, et, en bon propriétaire, s'efforça de le mettre à l'abri des accidents en le préservant de ses propres

Digitized by Google

erreurs aussi bien que de la violence de la part de ses supérieurs ou de celle de ses voisins, et des tromperies des trafiquants. L'autorité poursuivait un double but, celui de conserver l'Indien et de s'assurer de sa docilité. Pour atteindre ce dernier objet, un certain degré de culture et d'assimilation était nécessaire; ce fut l'Eglise qui se chargea d'accomplir cette tâche, et elle s'en acquitta fort habilement. L'Eglise réserve à l'Indien à la fois ses indulgences et ses tribunaux; elle l'élève lentement, graduellement, à une espèce de vie civilisée, sans perspective politique, car l'affranchissement ne doit jamais venir. On voit ici d'emblée la profonde différence entre le régime espagnol et la colonisation anglo-saxonne. Partout où cette dernière arrive, elle refoule l'indigène et l'écrase de tout le poids d'une civilisation supérieure et égoïste, dont le sauvage ne peut supporter longtemps le contact. Il meurt, il disparaît de façon ou d'autre, et les vastes solitudes qui lui servaient de domaine de chasse retentissent des coups de hache du bûcheron et des chants joyeux du laboureur; bientôt la ville s'élève sur l'emplacement de la forêt, le fleuve solitaire devient un chemin qui marche, et là où il y a trois cents ans vivaient péniblement les tribus clair-semées des Peaux-Rouges, un peuple de 28 millions d'âmes domine la terre et l'océan. Ainsi va la civilisation, impitoyable comme la machine qui broie ce qui tombe dans ses rouages, comme la locomotive qui refoule au loin l'obstacle placé devant elle. Quel contraste avec l'Amérique espagnole! Là règnent le silence, le demi-jour; l'Indien ne disparaît pas, l'autorité civile et religieuse unissent leurs efforts pour sa conservation; elles ne permettent ni qu'on abuse de son ignorance, ni qu'on l'en tire. L'Indien n'est pas esclave, mais il n'est pas libre non plus; il travaille modérément, mais il ne touche pas le prix de son labeur. Ce n'est pas lui qui acquiert, mais la communauté. L'autorité tutélaire qui le guide pourvoit à l'emploi de l'épargne collective. Du Paraguay à la Californie fleurissent des missions de jésuites, dont l'administration laisse si peu de place à la critique, qu'elle arrache même l'approbation du grand Humboldt. Vivant dans une minorité perpétuelle, dépourvues de liberté et de volonté, ces générations d'abeilles se succèdent dans une monotonie séculaire; les lois qui les régissent varient aussi peu que leur existence, et celles d'Isabelle et de Charles-Quint servent de règle aux contemporains des Hidalgo et des Morelos.

Les missions des jésuites suivaient même l'Indien nomade, qui se sentait ainsi entouré de toutes parts d'un protectorat théocratique dont la douceur masquait les conséquences désastreuses. Ce fut surtout vers le milieu du XVIIe siècle, après la période de la conquête, que le système colonial espagnol prit son plein épanouissement

Digitized by Google

et qu'il se développa avec ses qualités et avec ses défauts. Si toute société doit, à son origine, passer par la théocratie, on ne saurait faire un reproche à l'Espagne de l'avoir appliquée dans ses colonies. Son tort n'est pas d'avoir commencé par là, mais de n'avoir ni su ni voulu en sortir. A force de tenir l'Indien sous tutelle, ses protecteurs finirent par n'être plus que ses exploiteurs. Afin de prolonger cette domination productive, l'étranger fut systématiquement exclu; l'Espagnol même ne fut qu'exceptionnellement admis. L'Eglise, en Amérique comme en Espagne, accepta le rôle d'une institution d'Etat, et comme il n'est pas dans sa nature d'admettre les changements qui ne lui sont pas imposés, elle contribua à laisser les colonies dans un état d'enfance qui n'aurait dû être que transitoire. Au fond, l'organisation des colonies n'était qu'un socialisme agraire dans le genre de celui des Juifs. Créé au profit d'une caste et d'une race étrangères qui avaient intérêt à le maintenir, il ne fut jamais supprimé par le développement naturel de la race indigène. Ainsi que je le disais plus haut, on ne saurait reprocher à l'Espagne d'avoir appliqué à ses colonies le système du monopole, car il était universellement en vigueur alors, et l'Angleterre, qui devait ses colonies à la libre émigration et non à la conquête, l'avait adopté aussi. Mais pour l'Angleterre, le régime du monopole n'était qu'une erreur économique, justiciable du temps et des progrès de la science; pour l'Espagne, il était la pierre angulaire de son édifice colonial; c'était un dogme non-seulement commercial, mais politique et ecclésiastique, sans lequel le gouvernement eût été impossible. Si les colonies anglaises ne pouvaient commercer qu'avec la métropole, celle-ci n'entravait pas du moins leur développement intérieur, et la différence qui résultait des deux systèmes fut sensible dès le début.

En plein XVIIe siècle, au moment du règne absolu de l'acte de navigation, Hobbes comparait déjà les colonies britanniques de l'Amérique du Nord à des enfants qui, arrivés à l'âge de maturité, quitteraient la maison paternelle. Aucune prévision semblable n'aurait pu se faire jour à propos des établissements espagnols fondés dans le reste de l'Amérique. Là tout concourait au maintien d'un état stationnaire. Malheur à qui tentait d'exercer sur l'Indien une influence morale en dehors du clergé; l'entrée du pays était interdite à tout homme éclairé, à la *gente de razon*, selon l'expression consacrée; la nature même contribuait à favoriser l'exclusivisme. Tandis que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord offraient partout des ports et des rivages accessibles, la côte de l'Amérique espagnole ne comptait que des ports rares et médiocres : Vera-Cruz, Campêche, Santa-Marta, Carthagène; enfin, le fléau de la fièvre jaune, faisant l'office d'une impénétrable ligne de douanes, gardait l'Amérique

Digitized by Google

centrale pendant six mois de l'année. Le gouvernement, loin de remédier à ces désavantages de la configuration géographique, les exagérait encore en s'opposant à la fondation de grands ports de commerce sur la côte, et à la création de moyens de communications faciles à l'intérieur. Tout était réglé en vue de l'isolement : aucun Espagnol ne pouvait se rendre en Amérique sans une permission spéciale ; tout maître de navire devait déclarer, sous la foi du serment, qu'il n'avait à bord aucun individu dépourvu d'autorisation. Aussi, le nombre des Espagnols en Amérique a-t-il toujours été fort restreint. En 1550, on n'en comptait guère plus de 15,000. Alexandre de Humboldt compte au Mexique 16 Espagnols sur 100 habitants ; et aujourd'hui, sur une population de 8 à 9 millions, la proportion est de 5/10 d'Indiens, 4/10 de métis et 1/10 de créoles. Une hiérarchie sévère de castes et de fonctionnaires divisait la population : en tête figuraient les natifs d'Espagne, les Chapetons ; tous les honneurs et toute l'influence leur étaient réservés. Mais si leurs descendants restaient dans le pays et fondaient des familles créoles, ils étaient, malgré leur origine espagnole, exclus des emplois et de l'administration supérieure. De cette façon, il ne pouvait s'élever dans le pays aucune influence contraire aux exigences de la métropole. Les métis, les mulâtres, les zambos, etc., etc., formaient autant de castes intermédiaires entre le blanc et l'Indien. L'aristocratie tenait à la couleur de la peau : *todo blanco es caballero*, et la grande habileté du gouvernement consistait à maintenir toutes ces diverses castes en rivalité les unes contre les autres au moyen de distinctions puériles, de priviléges honorifiques, en échelonnant une fausse aristocratie, jalouse et incapable, du sommet jusqu'à la base de la société. Les questions de rang, de titre, d'étiquette, étaient l'unique préoccupation de la population non indienne. Les capitaineries générales subdivisaient le territoire de manière à empêcher toute entente, soit entre les créoles, soit entre les métis du même pays ; enfin, dans sa défiance systématique, la métropole changeait tous les sept ans les vice-rois et les capitaines généraux, et l'ambition suprême de ces hauts fonctionnaires était de faire partie, à leur retour en Espagne, du conseil des Indes. Ce conseil, investi de la prérogative royale, n'avait cependant pas une liberté réelle d'action ; il était obligé de siéger dans le voisinage de la cour, qui était à même, par là, de contrôler ses décisions. Il va de soi que toute vie intellectuelle était interdite aux colonies, et qu'on n'y laissait pénétrer que les livres autorisés par l'inquisition.

Nous avons ainsi sous les yeux les principes fondamentaux du système colonial de l'Espagne : empire absolu de la métropole au moyen d'une hiérarchie cléricale, administrative et militaire ; pro-

Digitized by Google

tection et tutelle de l'indigène; division rigoureuse des castes; exclusion des affaires de toute la population coloniale; monopole commercial et centralisation dans les mains du conseil des Indes de toutes les affaires d'Amérique. En Espagne même, le commerce avec les colonies était concentré dans un seul port, à Séville, jusqu'en 1728; depuis lors, à cause de l'ensablement du Guadalquivir, à Cadix. Ainsi, les mille linéaments du commerce et les intérêts multiples de tout un continent étaient enroulés dans un seul fil tenu par une seule main, par le conseil des Indes. Que cette main vînt à s'ouvrir de lassitude ou le fil à se rompre, et c'en était fait du lien extérieur qui rattachait les colonies à la métropole. Il suffisait d'une catastrophe nationale pour mettre fin à cette exploitation d'un continent par un pays. Que le premier anneau de cette vaste hiérarchie administrative et ecclésiastique vînt à se briser, il n'y avait à prévoir que tournoiements aveugles et convulsions sans résultat. Abandonnées à elles-mêmes sans avoir été préparées à aucun autre régime, dépourvues des traditions de fidélité monarchique aussi bien que des habitudes d'indépendance, qui sont la base de la vie républicaine, quel serait l'avenir des colonies? à quel régime seraient-elles propres? Grâce aux traités de l'*asiento*, l'Angleterre avait pu durant presque tout le XVIIIe siècle faire la contrebande sur une large échelle, introduire des livres en même temps que des noirs, et répandre quelque vague connaissance des choses de l'ancien monde. Les mouvements de l'esprit humain avaient pénétré dans la silencieuse Amérique, mais les rares colons qui avaient prêté l'oreille à ces échos d'outre-mer n'étaient pas de force à faire modifier le régime intérieur. L'Espagne adoucit dans la dernière période de sa domination les restrictions apportées au commerce des Indes, mais son intérêt seul l'y poussa. En 1778, le privilége de commerce avec les colonies fut étendu à quatorze villes de la métropole. Cette réforme était nécessitée par la crainte de voir le commerce des colonies passer principalement dans les mains de l'Angleterre, qui, après avoir établi sa prépondérance maritime sur la ruine des marines de France et d'Espagne, battait en brèche, par sa contrebande dans les colonies espagnoles, le régime du monopole, tout en aggravant à l'égard de ses propres colonies les rigueurs de l'acte de navigation.

L'Espagne ne manquait cependant pas d'esprits éclairés qui voyaient l'impossibilité de continuer indéfiniment la routine coloniale. La reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis fournit à l'un des ministres les plus éclairés de Charles III, au comte d'Aranda, l'occasion de proposer de détacher politiquement les colonies de l'Espagne en fondant des monarchies bourbonniennes au Mexique, dans l'Amérique centrale et dans la Colombie (alors désignée sous

Digitized by Google

le nom de Terra-Firma). Ce projet, inspiré par une rare perspicacité, ne valut à son auteur que la disgrâce de son souverain. Le comte d'Aranda prévoyait la rapide croissance des Etats-Unis. La contagion de leur exemple et l'absence de lien intime entre l'Espagne et ses colonies, lui faisaient entrevoir l'avenir. Il aurait voulu mettre son pays à l'abri des conséquences de l'accident tôt ou tard inévitable qui devait mettre fin à la domination espagnole. Si son projet avait été accueilli, l'établissement d'un gouvernement indépendant dans les colonies eût été pour celles-ci le signal du développement intérieur qui leur avait manqué durant les deux derniers siècles; elles seraient sorties insensiblement de leur état d'enfance politique; les abus inhérents à une administration centrale éloignée auraient disparu, et nous nous trouverions aujourd'hui en face de monarchies médiocrement civilisées peut-être, mais suivant, comme le Brésil, un progrès social et politique continu. Au lieu de cela, il est arrivé que lorsque le fil qui reliait les colonies à la métropole a été coupé par l'invasion de 1808, tout a été livré au hasard. Flottant entre le désir et la crainte de l'indépendance, tour à tour insurgées et soumises, les colonies invoquent successivement la royauté, la république; elles passent tour à tour sans but ni raison du fédéralisme à la centralisation. Au premier aspect, cette série de révolutions de palais, d'émeutes militaires, ne paraît qu'une suite de mouvements dépourvus de sens, mais en les envisageant avec attention, la lumière se fait. On peut dire que depuis quarante ans, le Mexique et les Etats de l'Amérique du Sud ne font que se débattre contre les débris du système colonial qui a pesé sur eux durant deux siècles. Envisagées à ce point de vue, les révolutions du Mexique reprennent leur vraie signification.

Livrées à elles-mêmes, les races divisées qui composaient la population des colonies débrouillèrent comme elles purent leurs véritables intérêts. Dès le début des soulèvements du Mexique, les antipathies de races jouèrent un grand rôle. La crainte des Indiens, fortement mêlés à la tentative de Hidalgo en 1810, rejeta une grande partie des créoles du côté de la domination espagnole. Il fallut tous les tâtonnements maladroits des divers gouvernements espagnols, leurs alternatives de violences et de concessions libérales, pour réunir enfin la population blanche dans un même sentiment d'hostilité contre l'Espagne. Le créole Iturbide, qui mit fin à la domination des natifs d'Espagne pour la transporter à sa caste, c'est-à-dire aux Espagnols mexicains, avait figuré avec éclat pendant plusieurs années dans les rangs indigènes des défenseurs de la métropole.

On a fort exagéré l'importance de la tentative monarchique d'Iturbide. Le fait est qu'il y a très peu de distinction à faire entre

Digitized by Google

son gouvernement éphémère et les présidences républicaines qui se succédèrent pendant plus de vingt années après sa chute. Le règne d'Iturbide et des présidents est tout simplement celui des chefs créoles mis en lieu et place des anciens vice-rois. Malgré notre expérience politique, enrichie par le spectacle de tant de gouvernements passés et présents, nous n'avons que trop conservé l'habitude de juger les gouvernements sur leur étiquette plutôt que sur leurs principes dirigeants, et au lieu de nous demander ce que veulent et poursuivent les partis mexicains, nous nous obstinons superficiellement à chercher les traces fugitives de l'action du parti monarchique au Mexique ; on le décore du nom de parti de l'ordre, en lui opposant, comme parti de l'anarchie, celui qui veut le maintien des institutions républicaines. Mais s'il est un pays au monde où les questions de formes politiques soient d'un intérêt secondaire, c'est le Mexique. Le changement qui eut lieu en 1822, lors de la conquête définitive de l'indépendance, fut simplement un déplacement du pouvoir politique et non pas un changement social. Sous le nom d'empereur comme sous celui de président, sous Iturbide comme sous Santa-Anna, le même régime a subsisté au milieu de stériles émeutes militaires et de fatigants changements de noms. On avait chassé les Espagnols, sans toucher au système qu'ils avaient maintenu pendant deux siècles. Le gouvernement nouveau, comme celui de la métropole, prit ses points d'appui dans le clergé, la bureaucratie et l'armée. Les conquérants furent chassés, mais leur système resta. On en trouve un témoignage curieux dans la proclamation de Morelos en 1813. Les opinions politiques de ce chef étaient un mélange des idées de la Révolution française avec celles que les jésuites avaient mises en pratique dans leurs missions : les priviléges de la naissance ou de la couleur étaient abolis, mais la domination du clergé était maintenue ; la liberté de la presse était instituée, mais à l'exclusion de tout ce qui touchait à la religion. Ce furent le clergé et l'armée qui favorisèrent l'élévation d'Iturbide, et ces deux corps restèrent les uniques acteurs des révolutions mexicaines depuis 1824 jusqu'en 1846. On l'a dit bien souvent : pendant vingt ans, l'histoire du Mexique pourrait s'appeler l'histoire des révolutions du général Santa-Anna. Tour à tour centraliste ou fédérale, la constitution ne fut qu'un chiffon de papier déchiré et renouvelé par les mêmes hommes, et le renom de stérilité qu'ont acquis ces intrigues et ces révolutions de palais n'a jamais été mieux mérité que pendant cette période. Le Mexique, quels que fussent ses chefs, resta un pays à peu près fermé, accordant aux étrangers le moins de droits possible, et dominé par les armes et l'Eglise : ce fut l'Es-

Digitized by Google

pagne, moins ses vice-rois et le conseil de l'Audiencia; le même système d'exclusivisme, moins l'ordre extérieur.

Le nouveau régime, pas plus que l'ancien, n'était fait pour développer les ressources du pays et pour l'appeler à une vie normale et féconde. La guerre avec les Etats-Unis et les défaites qui la signalèrent eurent du moins le bon effet de servir de point de départ à une profonde modification des partis. Alors se fit jour chez quelques hommes l'idée de tirer à tout prix le pays de la condition misérable où il végétait, et commencèrent les divergences fondamentales qui déchirent aujourd'hui le Mexique. Les uns virent le salut du pays dans une étroite alliance avec les Etats-Unis, dans l'imitation de leurs institutions et même dans son absorption par les Anglo-Saxons; les autres le cherchèrent dans l'établissement d'une forte dictature militaire aussi solidement assise que le gouvernement des vice-rois. Le président Arista parvint au pouvoir comme partisan de l'alliance avec les Américains du Nord. Renversé en 1851, il fut remplacé, après deux ans d'anarchie, par le général Santa-Anna. Cette dernière apparition du dictateur sur la scène politique est une période de la plus haute importance. Il ne s'agissait plus de se faire un jeu du gouvernement, mais de sauver la domination créole menacée par son inertie à l'intérieur et par ses défaites à l'étranger. Lucas Alaman, l'historien du Mexique et le chef réel du parti monarchique et conservateur, fut l'âme du nouveau gouvernement. Toutes les forces matérielles et morales qui avaient servi de soutien à l'ancien système colonial, le clergé et l'armée, se groupèrent autour de la dictature de Santa-Anna. La conscription fut établie, de nouveaux impôts furent décrétés, le tarif des droits d'entrée fut élevé, tout, en un mot, fut mis en œuvre pour conserver la suprématie aux classes qui la possédaient depuis l'expulsion des autorités espagnoles. Ces efforts échouèrent. Pendant les trente ans durant lesquels les chefs créoles s'étaient disputé le pouvoir, le sentiment politique avait fini par pénétrer toutes les couches de la population mexicaine, et en 1855, au moment où les débris du vieux régime travaillaient à rétablir l'ordre sans sortir de l'ornière espagnole, de nouveaux acteurs parurent sur la scène. Cette fois-ci, ce ne fut pas un Espagnol qui renversa Santa-Anna : le vieil Indien Alvarez sortit de ses domaines de Guerrero, sur les bords de l'océan Pacifique, pour venir camper dans les rues de Mexico, et on le vit, avec surprise, jeter dans la balance des partis le poids décisif de la race indigène. Le parti favorable aux Etats-Unis tendit les mains à cet auxiliaire inattendu, brisa le pouvoir fondé sur l'alliance de l'armée et du clergé, convoqua un congrès constituant, et formula son programme dans la constitution de 1857. Les premiers actes du congrès

Digitized by Google

furent dirigés contre les restes de l'ancien système espagnol. Les *fueros*, soit les juridictions exceptionnelles maintenues en faveur du clergé et de l'armée, car celle-ci avait aussi ses priviléges, furent abolis. Une loi du 28 juin 1856 ordonna la sécularisation des biens du clergé. Pour bien comprendre l'importance de cette mesure, il ne faut pas oublier que le clergé était le plus grand propriétaire foncier du Mexique. L'évaluation de ses richesses varie entre 500 millions et 1 milliard. Lerdo de Tejada, le plus habile financier du Mexique, mort au printemps de 1861, fait monter les biens du clergé à 1,250,000,000. Même en s'en tenant au premier chiffre, il est évident qu'une pareille accumulation de propriétés entre quelques mains seulement, car ces biens sont fort inégalement répartis, donnait à l'Eglise, qui est la plus ancienne institution politique du pays, une prépondérance qui rendait toute réforme sociale impossible. Le clergé a consacré, depuis l'indépendance comme sous le régime espagnol, toute son influence à maintenir sous tutelle les classes inférieures et ignorantes du Mexique. Les lois étaient impuissantes contre cette influence tant que celle-ci aurait à son service les moyens de se faire valoir. Pour donner une idée de l'ignorance dans laquelle les populations mexicaines sont maintenues, il suffit de rappeler que dans beaucoup de provinces le clergé perçoit encore la dîme, bien qu'elle soit depuis longtemps abolie, et qu'il recueille des collectes contre les pirates d'Alger. De plus, l'Eglise était, depuis les humiliations infligées en 1846 à l'armée, le seul soutien, le dernier représentant du régime espagnol, et malgré l'amoindrissement de son autorité morale et la contradiction qu'elle rencontrait dans le parti constitutionnel, elle suffisait pour empêcher la transformation du pays. Le Mexique, avec sa population européenne clair-semée et sa race indienne indolente, ne peut évidemment se relever qu'en renonçant à l'exclusivisme du système colonial qu'en favorisant l'établissement des étrangers, et en adoptant pleinement les principes de la libre colonisation. Ceux-ci sont inconciliables avec le maintien des restrictions anciennes, avec l'unité de religion, par exemple, qui repousse les colons hérétiques tels que les Allemands, les Suisses et les Anglais. Si le Mexique était un pays à esclaves, il pourrait s'en tenir au régime des colonies de plantations. A Cuba, au Brésil, dans les Etats du Sud de l'Union américaine, on peut se passer à la rigueur de l'émigration européenne qui est remplacée par le noïr ou le coolie ; mais le Mexique, qui ne connaît pas l'esclavage, qui manque de bras pour le travail, ne remplit ni les conditions de prospérité nécessaires aux pays agricoles, ni celles indispensables aux colonies de plantations. S'il persiste à éloigner la colonisation européenne, il continuera aussi à suivre la voie

Digitized by Google

de dépérissement et de décomposition dans laquelle il est entré depuis longtemps pour devenir dans peu la proie du plus fort. S'il veut, au contraire, sortir de son état d'abaissement, entrer dans la société civilisée et participer aux progrès industriels et commerciaux de celle-ci, il doit accepter les lois économiques qui font la prospérité des colonies anglaises et des Etats-Unis du Nord.

Quel a été jusqu'ici le principal obstacle à une réforme sociale aussi urgente? On est bien forcé de convenir que c'est le clergé ; car la libre colonisation et l'établissement sans restrictions de l'émigrant, contrarient toutes ses traditions de tutelle. Ils vont directement contre le but primitivement assigné à son action, et qu'il a invariablement maintenu.

En tout temps et en tous pays, l'influence du clergé a varié suivant les degrés divers de la civilisation, et le Mexique ne saurait échapper à cette loi. Lorsque vers le milieu du XVIe siècle, l'Eglise reçut dans les colonies espagnoles les attributions d'un corps politique, et qu'elle eut la charge de préserver l'Indien de la rapacité des conquérants et de le maintenir dans la soumission à l'autorité royale, par les voies de la douceur, pour ne pas dire de la persuasion, elle accomplissait une mission sociale bienfaisante ; mais cette mission, dégénérée en exploitation, doit-elle être perpétuelle? Il est un signe certain du moment où elle doit prendre fin : l'autorité de l'Eglise, à cause de sa nature essentiellement morale, cesse d'être acceptable dès qu'elle cesse d'être acceptée. Le jour où la contradiction et la lutte remplacent l'obéissance, le rôle social de l'Eglise est fini. Nulle part l'Eglise ne s'est soumise de bonne grâce à la déclaration de majorité de la société civile ; la résistance qu'elle oppose se proportionne à ses moyens d'action ; plus ils sont grands, plus la lutte est acharnée, et certes la guerre civile qui a ravagé pendant trois ans le Mexique, est une preuve de la puissance de l'Eglise. Si elle a succombé, c'est parce qu'elle avait contre elle la fatalité d'une loi historique, car au début de la lutte elle paraissait la plus forte. Des deux côtés au Mexique, la suprématie ou l'abaissement de l'Eglise a été l'enjeu avoué des partis. Le désamortissement des biens du clergé a été l'arme de guerre des fédéralistes, le maintien des fueros ecclésiastiques et militaires, le programme des centralistes.

Lorsque le gouvernement de transition de Comonfort fut renversé par Zuloaga, en janvier 1858, le parti ecclésiastique formula son programme dans le *plan de Tacubaya*, qui portait en tête le rétablissement des immunités ecclésiastiques et militaires, et la révocation de la loi de sécularisation du 28 juin 1856. Ce fut le signal de la guerre civile. Celle-ci n'est pas à comparer aux stériles coups d'Etat de la période de Santa-Anna ; elle a une signification très nette,

Digitized by Google

et les partis de Miramon et de Juarez savent pourquoi ils se battent.

Cependant on peut, à ce sujet, reprocher aux constitutionnels d'être moins clairs que leurs adversaires. Ceux-ci avaient un programme tout donné dans la conservation de l'ordre existant; le plan de la réforme était plus difficile à tracer, car il exigeait la conscience des difficultés à vaincre. Il ne me semble pas qu'il ait été rempli. La constitution de 1857 est bien plus la négation du passé qu'une œuvre positive; elle ne reconnaît pas le catholicisme comme religion d'Etat, mais elle n'établit pas la liberté des cultes. Tout en étant calquée en grande partie sur la constitution des Etats-Unis, elle omet de se prononcer sur la libre entrée et sur l'établissement des étrangers dans l'Etat, et, par cette omission, elle frappe d'avance de stérilité les mesures d'expropriation prises contre le clergé, car les étrangers seuls peuvent acquérir les biens de l'Eglise à leur valeur réelle. On peut imputer au parti constitutionnel d'avoir eu plutôt l'instinct que la conscience de sa tâche : il s'est montré plus apte à détruire qu'à fonder. Que sont devenus entre ses mains les biens du clergé qui étaient plus que suffisants pour établir les finances mexicaines? Ils ont été vendus le plus souvent à vil prix, et ils n'ont même pas toujours trouvé des acquéreurs. C'était assurer une proie certaine à l'agiotage que de jeter dans un pays épuisé une si énorme quantité de biens-fonds dans le commerce, sans faire appel au capital étranger et sans chercher à lui procurer toutes les sécurités nécessaires. Les correspondances des ministres accrédités à Mexico constatent avec regret le gaspillage des biens de l'Eglise, et il a été une des causes qui ont le plus fait douter des aptitudes et de l'avenir sérieux du parti constitutionnel.

Enfin, le fédéralisme de 1857 est une imitation puérile de celui des Etats-Unis. Dans un pays où aucune province n'a de traditions particulières, et où la vie locale est nulle, il ne pouvait avoir d'autre effet que d'assurer une indépendance exagérée aux gouverneurs des provinces, et, dans ces dernières années, on a vu l'un de ces gouverneurs, Vidaurri, former dans le nord un Etat quasi indépendant, et au sud, Alvarez, dans son Etat de Guerrero, ne tenir nul compte des gouvernements qui se sont succédé à Mexico. Du reste, les fédéralistes ont une excuse dans le fait que les centralistes ne sont pas mieux obéis. Il suffit d'un décret pour transformer les provinces en états ou en départements; il faut un grand nombre d'années pour les relier entre elles, de façon à leur donner le sentiment de leur connexité. Le nom, sous ce rapport, ne fait rien à l'affaire.

De même que le parti constitutionnel ne se doutait qu'imparfaitement de l'étendue de sa tâche, il ne distinguait non plus qu'obscu-

Digitized by Google

rément la limite de ses droits. Dans la constitution, il passait le clergé sous silence, mais il n'exigeait pas moins de lui qu'il solennisât les fêtes civiques par ses cérémonies, ou qu'il rendît au pouvoir civil les mêmes honneurs que ci-devant. Il était d'usage, sous la domination espagnole, que le vice-roi, après avoir assisté à la messe du jeudi-saint dans la cathédrale, reçût de l'officiant les clefs du tabernacle. Les présidents avaient conservé cet usage, qui symbolisait assez exactement les rapports entre le pouvoir civil et l'Eglise. Mais était-il logique, sous la constitution de 1857, qui rompait l'union des deux pouvoirs, de jeter en prison l'archevêque de Mexico, sur son refus de se conformer à cette antique coutume? On ne peut à la fois nier le tabernacle et en garder la clef. Ce trait, peu important en lui-même, est l'image fidèle de la confusion d'idées qui règne chez les radicaux mexicains. On les voit trop ne prendre pour règle de conduite que l'hostilité contre le clergé, et mêler à des réformes incontestables des actes d'arbitraire et de brutalité, tels que l'expulsion des évêques en 1861 et les scènes de violence de la Vera-Cruz.

Le clergé, de son côté, ne restait pas en arrière en fait de confusion volontaire des limites naturelles des domaines spirituel et temporel : il refusait l'absolution aux partisans de la constitution de 1857 et aux acquéreurs de biens nationaux, et par ses obsessions il réussissait parfois à obtenir des restitutions à l'article de la mort.

Soyons justes : l'usage d'une longue liberté peut seul apprendre à dégager en ces matières le vrai du faux; et de quelle époque de leur histoire les Mexicains auraient-ils pu tirer des enseignements de ce genre? D'ailleurs, à quoi bon déverser le blâme, tantôt sur un parti, tantôt sur l'autre? Qu'Alvarez et les constitutionnels prennent à leur compte les assassinats de San-Vicente et de Chiconcuaque, et le parti clérical au sien les massacres de Tacubaya; que Degollado, l'un des généraux de Juarez, s'empare de l'argent anglais confié au convoi de Laguna-Seca, et Miramon de celui déposé à la légation anglaise; que l'on reproche Marquez aux conservateurs et Carbajal aux constitutionnels, en sera-t-on plus avancé après avoir pesé tous ces méfaits et leurs auteurs dans des balances plus ou moins partiales? On réussira tout au plus à établir l'égalité des partis devant le crime, et après, comme avant, il faudra en revenir à la question de savoir quel a été le fond de la lutte, et s'informer des résultats acquis après trois ans d'une guerre civile sans merci. Ces résultats ne sont certainement pas brillants, le parti vainqueur le reconnaît lui-même. Le 19 février, à l'entrevue de la Soledad, le principal ministre de Juarez, le général Doblado, faisait au général Prim le tableau suivant de l'état de son pays : « M. Doblado me dit que le gouverne-

Digitized by Google

ment était entouré de difficultés, à cause de l'espèce d'indépendance qui existe entre les Etats dont les gouverneurs refusent d'obéir aux ordres du gouvernement de la capitale ; à cause de l'état d'excitation des esprits, qui empêche le gouvernement, limité comme il l'est dans son autorité, de prendre les mesures que la situation demande et que la prudence conseille. Il me fit observer que dans ce pays, longtemps troublé par les révoltes intestines, il existe un parti considérable, composé d'hommes qui n'ont d'autre occupation que la guerre, et qui, accoutumés au désordre et au vandalisme, se soumettent difficilement à une politique dont le but serait d'augmenter l'autorité du gouvernement, de rétablir la paix et de renforcer l'ordre. Ils désirent la guerre parce qu'ils en vivent et qu'elle leur profite. »

Voilà pour l'ordre matériel ; quant à l'ordre moral, voici comment s'exprimait M. Corwin, le ministre des Etats-Unis, dans une lettre du 29 juin 1861, à M. Seward : « Ce qui manque à ce pays, c'est une opinion publique, cet élément tout-puissant chez nous, et il n'y a pas d'opinion publique parce qu'il n'y a pas de classe éclairée. »

Tout le Mexique est dans ces deux jugements. Pour une société pareille, le remède ne peut naître que de l'excès même du mal. Le parti constitutionnel n'a certes pas reconstitué le pays, mais il a du moins renversé les dernières colonnes de l'ancien système colonial, et en déblayant le sol, il a accompli une œuvre négative d'une utilité incontestable. C'est grâce à elle que l'intervention de l'Europe a maintenant les coudées franches. Dans quel sens doit-elle s'exercer? dans quel sens a-t-elle été exercée jusqu'à présent? C'est ce qui reste à examiner.

III

Le Mexique a donné prise à l'Europe par le non-accomplissement de ses obligations financières et par ses attentats contre les étrangers.

Disons d'abord deux mots des finances mexicaines. Leur mauvais état remonte au delà de l'établissement de l'indépendance. Dans les onze années de guerre entre le Mexique et l'Espagne, de 1810 à 1821, l'autorité espagnole, souvent renfermée dans les points occupés par ses troupes, ne pouvait compter ni sur des ressources régulières dans le pays, ni sur celles de la métropole, envahie par les armées de Napoléon ; le vice-roi n'avait d'autre moyen de se soutenir que de recourir à une série de mesures violentes et ruineuses. Lorsque le pays fut livré à lui-même, son gouvernement se trouva en face d'une

Digitized by Google

situation financière difficile, à laquelle il n'aurait pu remédier qu'en changeant complétement le régime économique appliqué par l'Espagne dans ses colonies. La cour de Madrid, on le sait, n'attachait d'importance qu'aux produits des mines et n'avait guère songé à développer les autres ressources du pays. Le gouvernement mexicain ne modifia guère le régime en vigueur au temps de la colonie; au lieu de chercher la matière imposable dans le pays même, il prit pour base essentielle de ses revenus les taxes prélevées sur le commerce et sur l'industrie, qui se trouvent presque entièrement entre les mains des étrangers; on n'établit pas d'impôt direct sur les biens-fonds, mais on fixa des droits élevés sur les douanes, et l'on compléta cette ressource principale du trésor par quelques impôts indirects sur le papier timbré, sur le tabac et par une taxe sur le capital industriel, qui tenait lieu de patente. Le revenu total s'élevait à environ 75 millions, et les dépenses prévues à près de 120. Lors même que le pays aurait marché d'une manière normale, il n'aurait pu s'en tenir à ce régime financier; toutefois, loin de l'améliorer, on fit tout ce qu'on put pour le rendre pire. Les guerres civiles perpétuelles, le gaspillage d'administrations se succédant trop rapidement pour être intéressées à la prospérité du pays, amenèrent peu à peu l'habitude de recourir à des expédients désespérés, et ceux-ci sont, à tout prendre, la seule histoire financière du Mexique. Aujourd'hui la dette s'élève à près de 150 millions de piastres, qui se divisent approximativement comme suit :

Dette extérieure.....	263,873,520
— intérieure (ancienne).....	378,799,960
— non réglée (par approximation)	85,000,000
Soit.....	727,673,480

Pour faire face à cette dette, le gouvernement mexicain avait un revenu allant sans cesse en décroissant. Les douanes, qui produisaient primitivement 15 millions de dollars, étaient tombées au-dessous de 5 millions dans les dix dernières années. Non-seulement on ne pouvait songer à payer par ce moyen les intérêts de la dette, mais il était également impossible au gouvernement de subsister, de payer l'armée et les employés.

Placés dans l'alternative ou de remplir leurs obligations à l'égard de leurs créanciers, ou de cesser d'être, les gouvernements mexicains ont flotté sans cesse d'une alternative à l'autre, et ils n'ont réussi ni à payer d'une manière régulière la dette étrangère et intérieure, ni à subvenir aux besoins de l'administration; de là forcément des ré-

Digitized by Google

clamations de la part de l'étranger, et l'anarchie et la corruption à l'intérieur.

Les Anglais, qui sont les créanciers principaux du Mexique, sont naturellement ceux qui ont réclamé les premiers. En 1823 et 1824, dans le premier moment d'engouement pour les nouveaux Etats indépendants de l'Amérique espagnole, le Mexique conclut deux emprunts de 16 millions de piastres chacun, qui furent l'origine de ses embarras financiers. Il serait trop long de faire ici l'historique de toutes les conventions conclues, en 1842, par M. Packenham; en 1851, par M. Doyle; en 1859, par le capitaine Dunlop, afin d'arriver à des règlements satisfaisants en faveur des intérêts britanniques. Il suffit de rappeler qu'en 1859 les arrérages sur le fonds d'amortissement dus aux Anglais s'élevaient à 1,800,000 dollars. A mesure que les arrérages s'élevaient à un chiffre plus élevé, de nouvelles conventions et de nouvelles charges venaient accabler les finances. Ce qui s'est fait pour les Anglais a eu lieu pour les autres nations. Les traités conclus avec l'Espagne, en 1836, 1853, 1859, élèvent le montant de la convention espagnole au chiffre suivant :

En capital	6,563,500
Intérêts échus	1,246,831
En outre, les créances, objets de réclamations non encore connues, s'élèvent à environ	2,500,000
Ce qui fait un total de	10,310,331

La France, bien que moins intéressée financièrement au Mexique que les autres, a dû conclure aussi des conventions dans le but de protéger les intérêts de ses nationaux. En 1853, M. Levasseur, ministre de France, conclut une convention pour le payement à effectuer, sur le trésor mexicain, de créances qui, dans l'origine, auraient appartenu à des sujets français et qui seraient encore en leur pouvoir à la date de la convention. En 1859, le contre-amiral Penaud conclut avec le gouvernement de Juarez, alors installé à la Vera-Cruz, une nouvelle convention établissant que les mandats ordonnancés en faveur des sujets français sur les douanes maritimes, seraient payés sans établir aucune distinction sur les origines desdites créances; enfin, en mars 1861, M. Dubois de Saligny proposa une convention d'après laquelle la protection française serait accordée à toutes les créances d'origine française. Les créances reconnues en faveur des sujets français ne s'élèvent guère qu'à 190,000 piastres.

Ces diverses conventions financières avaient pour origine, soit des emprunts conclus auprès des sujets des diverses puissances, soit des

Digitized by Google

indemnités dues à leurs nationaux lésés. Le chapitre des réclamations des sujets étrangers contre le gouvernement mexicain est interminable. On a vu que le régime espagnol excluait les étrangers des colonies; bien que cette exclusion ne soit plus systématique, il n'en est pas moins resté dans les habitudes du gouvernement mexicain d'exploiter l'étranger bien plus que de le protéger; c'est l'étranger qui est au Mexique la véritable matière imposable. Non-seulement les Mexicains ne font rien pour développer les ressources de leur pays, mais ils voient d'un mauvais œil ceux qui viennent chez eux pour les utiliser. L'insurrection du parti clérical, en 1858, se fit aux cris de « mort aux étrangers! » C'est un principe universellement reçu que l'étranger jouit en matière de droit civil, autant que possible, des mêmes droits que l'indigène, qu'il n'est, par exemple, pas tenu de prendre part aux emprunts forcés, qu'il n'est pas soumis aux impôts sur le capital et le revenu, sauf pour la fortune qu'il possède dans le pays. Le principe contraire règne au Mexique : l'étranger y est pour ainsi dire taillable à merci. Les taxes sur l'industrie et sur le capital étranger, les emprunts forcés, sont des mesures familières à tous les gouvernements mexicains. L'imposition d'emprunts forcés, qui rendait les étrangers passibles de tous les caprices et de toutes les péripéties des guerres civiles, a surtout donné lieu à des réclamations incessantes; les violences commises à l'égard de personnes et de propriétés étrangères par de simples particuliers, ont été aussi en tout temps le sujet des représentations des membres du corps diplomatique. Ces deux genres de réclamations, si rares dans les pays civilisés, font au Mexique l'occupation constante des membres du corps diplomatique. Les documents officiels anglais, français, espagnols, américains, fourmillent d'exemples à ce sujet. Les demandes des ministres portent le plus souvent sur ce que les étrangers n'ont à acquitter que les contributions légalement établies par la Constitution ou par les Etats, conformément à leurs règlements municipaux, ou bien elles viennent à l'appui de réclamations individuelles bien ou mal fondées de tout genre. Le gouvernement mexicain cède ordinairement aux représentations qui lui sont faites, mais c'est pour retomber immédiatement après dans les mêmes errements. Afin d'obvier à ses manques de parole et de forcer le Mexique à remplir ses obligations financières de toute origine, pour emprunts, pour dommages causés, pour spoliations légales, les gouvernements étrangers se sont vus, les uns après les autres, amenés à assurer par des traités publics l'accomplissement des engagements pris, ce qui est une anomalie en droit international, car la protection que l'Etat accorde à son ressortissant ne va pas en général jusqu'à transformer un intérêt privé en une convention d'Etat. Les Anglais ont déclaré,

Digitized by Google

à plusieurs reprises, que les créances des particuliers ne sont pas une affaire d'intérêt public. Lord Palmerston, lord Russell, M. Layard ont encore développé ce principe en dernier lieu; mais ces déclarations ne les ont point empêchés de recourir à la voie des traités pour sauvegarder les droits méconnus de leurs ressortissants. On en est venu avec le Mexique à un mode de vivre qui n'est pas sans analogie avec les capitulations des puissances chrétiennes en Orient. Comme dans un pays où les gouvernements sont à la fois dépourvus de pouvoir et de durée, de simples promesses ne sauraient suffire, les diverses puissances ont dû spécifier la manière dont ces engagements seraient remplis. Le principal revenu consistant dans les droits d'importation, il n'y avait qu'un moyen d'assurer le payement : c'était de prélever un droit fixe sur les revenus maritimes. En 1861, M. Mathew, ministre anglais, décomposait comme suit les droits des douanes assignés dans le port de la Vera-Cruz aux créanciers étrangers :

27	p. 0/0	aux porteurs de bons de Londres,
24	—	à la convention anglaise,
10	—	pour arrérages,
10	—	pour arrérages dus à la mine de Guanaxuato,
8	—	à la convention française.
79		

Ainsi donc, progression des charges, diminution des ressources, voilà la marche constante des finances au Mexique. Evidemment, le remède à une situation pareille n'est pas dans une convention publique de plus ou de moins, mais dans la refonte totale de l'état économique du pays. Supposons que dans dix ans d'ici le revenu total soit absorbé par le payement de la dette étrangère, un gouvernement quelconque, conservateur ou libéral, sera-t-il possible à l'intérieur? Il est de plus à remarquer que la distinction entre la dette étrangère et la dette indigène est plus apparente que réelle. La plupart des bons mexicains sont entre les mains des indigènes, mais les conventions étrangères protégeant les intérêts mieux que le gouvernement national, les emprunts, même à l'intérieur, se faisaient autant que possible sous un nom étranger. La dette créée par les emprunts de Londres n'a baissé que jusqu'à 21 ou 22 p. 0/0, tandis que la dette intérieure ne trouvait pas preneur à 5 p. 0/0 et plus bas encore, ainsi qu'on l'a vu pour les bons Zuloaga et les bons Jecker. Le taux de l'intérêt étant proportionné aux risques courus par l'emprunteur, le taux de 24 p. 0/0 est considéré comme un intérêt modéré. A cet intérêt excessif, il faut ajouter l'agiotage : chacun achetant à des

Digitized by Google

prix excessivement bas les bons d'une valeur nominale élevée, on ne sait jamais qu'après enquête à quel chiffre réel s'élève une créance. Aujourd'hui encore, il n'est pas établi si la maison Jecker a déboursé pour ses bons 750,000 piastres, ou 3 millions de piastres comme elle le prétend.

Lorsque, le 29 mai et le 17 juillet 1861, le gouvernement de Juarez suspendit les payements de la dette intérieure et étrangère, il ne fit guère que ce que tout autre gouvernement mexicain aurait été obligé de faire. En fait de pénurie, il en était venu au point, que M. Mathew, le ministre anglais au Mexique, écrivait, le 12 mai 1861, à lord Russell : « Señor Fuente, jurisconsulte de quelque réputation, a quitté Mexico par le dernier paquebot, avec une mission pour Paris et probablement pour l'Espagne. Une chose a retardé son départ : la difficulté de se procurer la faible somme nécessaire pour subvenir aux dépenses du voyage. » Rappelons en passant que M. de la Fuente est aujourd'hui ministre des affaires étrangères. Un gouvernement réduit à une telle extrémité ne peut s'occuper d'améliorations intérieures, il va au plus pressé : il recourt à la suspension de ses obligations d'abord, aux emprunts forcés sur les étrangers ensuite, et enfin il ne recule pas devant la vente même du territoire. En 1848, la Haute-Californie fut cédée moyennant 75 millions de francs; en 1854, la vallée de Messilla pour 50; en 1861, Juarez, sous forme d'emprunt, a voulu céder plusieurs provinces moyennant 55 millions. Il serait parfaitement injuste d'imputer à Juarez seul ce que tous les autres ont fait, et il est bon de rappeler qu'en 1854 c'est le général Almonte, alors ministre de Santa-Anna à Washington, qui a signé le traité de vente de la vallée de Messilla. Juarez, qui était en possession du port de la Vera-Cruz, et par conséquent des revenus principaux de l'Etat, a subvenu d'une manière plus régulière que Miramon aux besoins de son gouvernement, et l'on ne peut guère citer à sa charge que le vol commis sur le convoi de Laguna-Seca par le général Degollado. Mais malgré son bon vouloir de subsister uniquement au moyen de ressources régulières, il a dû, après l'occupation de la Vera-Cruz par les alliés, recourir de nouveau, au mois de février, à l'emprunt forcé. Miramon, laissé sans ressources par le clergé dont il défendait pourtant la cause, a recouru à ce moyen bien plus fréquemment que Juarez. On sait sa violation du dépôt de 660,000 dollars confiés par les intéressés anglais à la légation britannique, et cependant le même homme avait sévèrement réprimandé, en 1859, le général Marquez de s'être rendu coupable d'un méfait de ce genre, et l'avait forcé à restituer 600,000 dollars qu'il avait enlevés à des intéressés anglais. Le vol est la dernière ressource des gouvernements mexicains de

Digitized by Google

tous les partis. Est-il étonnant, après cela, que M. Mathew, qui, de tous les membres diplomatiques, juge l'état du Mexique le plus équitablement et le plus favorablement, dise, dans cette même dépêche ci-dessus citée du 12 mai : « Le démembrement et la banqueroute nationale sont inévitables au Mexique, s'il n'y a pas d'intervention étrangère. » Le ministre de la justice de Juarez, M. Echeverria [1], en fit l'aveu formel à sir Charles Wyke, au moment d'accepter ses fonctions. Le gouvernement mexicain est bien plus coupable d'impuissance que de mauvaise foi. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire la correspondance entre sir Charles Wyke et M. de Zamacona. Aux réclamations du ministre anglais, le ministre mexicain répond par des aveux d'une naïveté incroyable. En s'excusant d'avoir recouru au décret de suspension du 17 juillet, M. de Zamacona dit que le gouvernement a longtemps hésité avant de mettre la main sur les fonds destinés au payement de la dette étrangère ; que son respect pour ces fonds était si grand, qu'il a préféré sacrifier ses engagements envers les Mexicains, et qu'il a emprisonné même les personnes les plus respectables, afin d'obtenir des ressources par la rançon des détenus, avant de toucher aux assignations fixées par les conventions diplomatiques ; puis, ce qui est plus touchant, il va même jusqu'à offrir en payement le Palais-National dans lequel siége le congrès. A tout cela, sir Charles Wyke répond : « Si vous ne pouvez remplir vos engagements, cela provient de vos propres dilapidations, car assez de fonds ont passé par vos mains pour payer les réclamations anglaises ; le décret du 17 juillet est donc injustifiable. Les créanciers anglais ont fait des sacrifices continuels et inutiles pour relever le Mexique : leurs sacrifices s'élèvent à plus de 59 millions de dollars. La dernière grande concession a été faite en 1850, où l'intérêt fut réduit de 5 à 3 p. 0/0, et cette transaction, d'après le propre aveu du financier mexicain, dans son rapport de 1852, a rapporté à la république le bénéfice de 25,581,570 dollars. » Mais, en 1850, était-ce Juarez qui gouvernait ?

Quant au gaspillage des biens de l'Eglise, on peut sans doute le lui reprocher jusqu'à un certain point ; mais ces biens avaient été une des grandes ressources pour soutenir la guerre civile. Le gouvernement de Juarez, avant son triomphe, avait émis des bons pour des sommes considérables, payables à la fin de la guerre sur la vente des biens de l'Eglise, à 25, 20 ou même 15 p. 0/0 de leur valeur. La totalité de ces biens n'avait pas été absorbée par ces bons, mais ce qui en restait n'était pas vendu à des conditions plus favorables et ne pouvait pas l'être, puisque toutes ces ventes et achats se pas-

[1] M. Echeverria ne figure plus depuis quelques mois dans le cabinet de Juarez.

Digitized by Google

saient entre les Mexicains seuls qui étaient incapables de les payer à leur valeur. Sir Charles Wyke, dans une dépêche à lord Russell, donne les détails suivants sur le mode de vente adopté : « Depuis sa déclaration de l'indépendance, et conformément au décret lancé par le gouvernement, il y a quelque temps, quiconque signalait un bien de l'Eglise avait le droit de l'acheter aux conditions suivantes : 60 p. 0/0 de la valeur des maisons et des terres devaient être payés en bons sur la dette intérieure (lesquels bons ne valent en réalité que 6 p. 0/0), et les autres 40 p. 0/0 devaient être payés en pagarés, soit promesse de payer en argent à soixante et même quatre-vingts mois de terme. Naturellement, ces pagarés furent ensuite escomptés avec d'énormes sacrifices, parce que le gouvernement était pressé d'argent ; il payait donc une valeur nominale quelconque pour en obtenir sans délai. De cette façon des biens d'Eglise de la valeur de 27 millions de dollars ont été dissipés dans l'Etat de Mexico seulement, et le gouvernement, qui n'a pas maintenant 6 pence en caisse, tâche de faire un emprunt d'un million de dollars pour payer ses dépenses courantes. »

La question est de savoir si, dans les conditions où se trouvaient le pays et le gouvernement, et en l'absence de personnes capables de payer ces biens à leur valeur, il eût été possible d'adopter un autre mode de liquidation. Ces faits démontrent une fois de plus que dès qu'on creuse jusqu'à l'origine des embarras financiers du Mexique, on se trouve toujours en face de vices économiques. Dans les conditions actuelles, une intervention n'ayant pour objet que le redressement des griefs particuliers, n'amènerait aucun résultat, car les mêmes causes existant, les mêmes faits se reproduiraient l'année suivante. Un changement de personnes serait une opération tout aussi stérile. Ce qu'il faut, ce n'est pas un changement de gouvernement, c'est une modification sociale qui permette l'établissement d'un gouvernement fonctionnant d'une manière normale.

Est-ce bien dans ce sens qu'a eu lieu l'intervention qui s'est produite jusqu'ici ?

Quand on recherche dans les documents diplomatiques l'origine de la convention du 31 octobre, on voit percer partout l'idée d'un changement nécessaire de gouvernement au Mexique. Sans doute l'article 2 de la convention porte que « les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier, et à n'exercer, dans les affaires intérieures du Mexique, aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement son gouvernement. » Mais cette rédaction

Digitized by Google

réservée est due à l'opposition de l'Angleterre de faire de l'ingérence dans les affaires intérieures le but avoué de l'expédition, et à la crainte de laisser voir d'emblée les divergences des trois puissances. On peut se demander si l'opposition anglaise eût été la même dans le cas où la France et la Grande-Bretagne auraient eu les mêmes vues à l'égard du régime intérieur du Mexique. L'essai de médiation de 1860, dont il est parlé plus haut, entrait beaucoup plus que la convention du 31 octobre dans le vif des questions intérieures du Mexique; et comme il s'agissait d'une médiation entièrement pacifique, l'Angleterre, selon son usage, ne craignait pas de donner des conseils. Elle déclarait alors qu'elle ne consentirait à s'occuper des affaires mexicaines qu'à la condition que l'on établirait la liberté religieuse, ce qui entraînait l'admission du principe de libre colonisation. Les intérêts anglais sont trop engagés au Mexique pour que la Grande-Bretagne ne soit pas la première à désirer de voir ce pays sortir de sa misérable condition. Néanmoins, sa politique a eu jusqu'ici surtout un caractère négatif : elle a eu pour but de s'opposer à deux espèces d'intervention entreprises dans des esprits bien différents : à l'intervention de l'Espagne au profit du parti clérical, à celle des Etats-Unis à leur propre profit. Avant que la guerre civile eût scindé la grande république, l'ingérence de l'Espagne n'était pas à craindre; elle l'a été du jour où les Etats-Unis laissaient à l'Europe les mains libres. Dès ce moment, l'Espagne n'a fait bruit que de ses préparatifs militaires, et durant l'été de 1861 l'expédition espagnole était annoncée de tous côtés. L'annexion de Saint-Domingue, dont la portée a été désavouée depuis, exaltait l'ambition espagnole. On se préoccupait de ses projets aux Etats-Unis comme à Londres, et lorsqu'après le décret du 17 juillet la France et l'Angleterre rompirent leurs relations diplomatiques avec le Mexique, et que l'idée d'une intervention collective fut mise en avant, ce ne fut pas de son propre mouvement, mais bien plutôt à la suite des indications de la France et des instances de l'Espagne, que l'Angleterre se décida à agir à trois plutôt qu'à deux; mais elle n'y consentit qu'après s'être assurée d'une manière positive que l'Espagne n'avait pas le dessein de s'ingérer dans les affaires intérieures du Mexique, et en exigeant que les Etats-Unis fussent conviés à s'unir à la triple alliance. L'universalité de l'intervention noyait les ambitions particulières. L'Espagne et les Etats-Unis se neutralisant réciproquement, maintenaient l'intervention dans les bornes que lord Russell désirait ne pas lui voir franchir. Que l'Espagne et la France vinssent à agir de concert, immédiatement l'Angleterre et les Etats-Unis faisaient un contre-poids. La tournure inattendue prise par les événements ne doit pas nous faire perdre de vue cette combinaison première. La politique de lord

Digitized by Google

Russell est très clairement expliquée dans la dépêche suivante qu'il adressait, le 19 septembre, à lord Cowley :

En principe, le gouvernement de Sa Majesté est opposé à toute intervention par la force dans les affaires intérieures d'une nation indépendante. Reste à savoir si le Mexique fait exception à la règle générale. Sans doute, eu égard aux maux qu'il s'agit de guérir, on citerait peu de faits d'anarchie intérieure, de sang versé, de meurtre, qui dépassent les atrocités commises au Mexique ; mais, d'un autre côté, il n'est pas de cas où l'intervention étrangère paraisse présenter moins d'espérance de succès (*appears so hopelcss*). Les factions en lutte sont répandues sur un vaste territoire ; elles n'obéissent pas à un chef, à deux ou trois chefs, mais se divisent en petits détachements dont chacun vole, pille et tue pour son propre compte. Il n'y a pas d'armée étrangère qui se puisse flatter d'établir une autorité permanente sur des corps ainsi dispersés. En outre, les troupes espagnoles qui constituent la force la plus disponible pour l'occupation des forts et positions dont il y aurait à s'emparer, sont un objet de répulsion ou d'appréhension pour l'un des deux partis qui divisent la contrée. Cela tient à la crainte que le pouvoir d'une Eglise dominante ne soit rétabli avec les abus et l'intolérance religieuse qui accompagnent un pouvoir de ce genre. Par des motifs opposés, l'intervention anglaise serait tout aussi odieuse au parti de l'Eglise. Je puis ajouter à ces raisons l'alarme universelle qu'exciterait et aux Etats-Unis et dans les Etats du Sud le fait d'une intervention européenne dans les querelles domestiques d'une république américaine indépendante. Au point de vue d'une politique purement pratique, et sans qu'il convienne de plier devant les prétentions extravagantes impliquées par la doctrine Monroë, il ne serait pas sage d'éveiller dans l'Amérique du Nord un sentiment hostile, à moins d'avoir en vue un objet d'une importance hors ligne et qu'on pût raisonnablement se promettre d'atteindre.

Le gouvernement espagnol est d'avis qu'une heureuse contrainte exercée par la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, dans la poursuite de leurs justes réclamations, porterait les Mexicains à instituer un gouvernement plus capable que celui qui a dernièrement existé, de conserver des rapports de paix et d'amitié avec les puissances étrangères. Si tel devait être l'effet direct d'opérations navales et militaires, le gouvernement de Sa Majesté s'en réjouirait cordialement, mais il pense qu'on a plus de chance d'atteindre ce résultat en s'étudiant à observer le respect dû à une nation indépendante qu'en s'efforçant d'améliorer, à l'aide d'une force étrangère, les institutions intérieures du Mexique.

Cette même politique de non-intervention était opposée par lord Russell aux offres réitérées des Etats-Unis, de se charger du payement des dettes mexicaines pendant cinq ans. A l'Espagne d'abord et à la France subsidiairement, le ministre anglais montrait les contradictions politiques qui surgiraient entre les puissances à la

Digitized by Google

suite d'une ingérance collective dans les affaires du Mexique, puisque l'Espagne et l'Angleterre y représentaient deux principes contraires. Aux offres pécuniaires des Etats-Unis, il objectait l'obligation où se trouvait la Grande-Bretagne d'obtenir pour ses nationaux des sûretés que le gouvernement anglais pouvait seul exiger ou faire valoir, et qui dépassaient la limite d'une action purement financière. L'art. 2 de la convention lui servait donc à deux fins : à repousser l'Espagne qu'il supposait devoir appuyer le parti de l'Eglise, et à refuser les avances du voisin du Nord, toujours prêt à absorber le Mexique, sous prétexte de le secourir. Mais cette sollicitude à ne pas permettre aux Etats-Unis de s'emparer exclusivement de la question, ne faisait point perdre de vue à lord Russell l'utilité de leur adjonction à la convention. Le 25 septembre, il proposait à M. Adams d'agir d'accord pour définir bien nettement la coopération de l'Espagne, en excluant toute ingérance dans les affaires intérieures du Mexique.

Pendant que lord Russell faisait connaître ses vues à l'Espagne, celle-ci débattait de son côté le sens à donner à la convention. Le 9 octobre 1861, M. Calderon Collantes écrivait aux ministres d'Espagne à Paris et à Londres, que si les escadres respectives occupaient les points les plus importants de la côte mexicaine, c'était non-seulement pour obtenir la réparation des dommages soufferts, mais aussi dans le but non moins important de mettre les partis belligérants en état d'organiser un gouvernement donnant sécurité à l'intérieur et des garanties à l'extérieur. Et le 13 octobre, M. Mon écrivait à M. Calderon Collantes, à la suite d'une conférence avec M. Thouvenel :

M. Thouvenel a voulu aussi me dire quelque chose de la convenance qu'il régnât au Mexique un bon prince, si les Mexicains voulaient un roi ; mais nous sommes convenus que je ne connaissais pas à Votre Excellence d'autre intention que celle d'aller au Mexique pour obtenir la réparation de nos griefs, protéger et appuyer l'établissement d'un gouvernement d'ordre et même de forme monarchique, si tel était le désir des Mexicains, car c'est à eux qu'il appartient de l'établir, et aussi d'attendre la présentation et la discussion du projet de convention, pour traiter les questions qui conviennent au but des trois puissances et relatives aux moyens d'exécution à employer.

Le 9 décembre, M. Calderon Collantes répondait à cette dépêche, que dans le cas où l'on en viendrait à s'occuper de l'élection d'un souverain au Mexique, l'Espagne ne pourrait rester indifférente dans une si grave affaire, si l'un des gouvernements alliés désignait un candidat à la préférence des Mexicains.

Digitized by Google

Ainsi donc, la pensée d'un changement de gouvernement était, bien qu'en sens divers, présente aux trois gouvernements. La France y insiste dès le début; l'Espagne ne met qu'une condition à l'intervention dans les affaires intérieures, c'est qu'elle lui profite; l'Angleterre enfin, favorable sinon à Juarez, du moins au parti constitutionnel, tient avant tout à empêcher le retour au pouvoir du parti de Miramon. Il n'est guère dans le tempérament anglais de prendre feu pour un principe abstrait, et c'est moins l'intervention que l'Angleterre a désapprouvée que le sens dans lequel elle a été exercée. La véritable pensée du gouvernement britannique se trahit dans la dépêche adressée le 19 janvier par Sir Ch. Wyke à lord Russell. Sir Wyke s'exprime en ces termes : « Si le gouvernement actuel voulait accepter franchement l'espèce de protection amicale que nous lui offrons, un immense pas serait fait, car il pourrait dans ce cas, en se reposant sur notre présence, se servir de ses propres forces contre les mécontents et les voleurs. » Avec les constitutionnels au pouvoir, l'Angleterre était pour ainsi dire en possession, et son action, toute négative, consistait à empêcher le renversement du parti patronné par elle. M. Billault a donc eu raison de dire que le vrai motif de la rupture des trois puissances signataires de la convention « a été leur dissentiment, apparent dès le début, sur la manière d'agir envers le gouvernement de Juarez. » Si M. le ministre sans portefeuille avait ajouté que ce dissentiment provenait de la position respective prise par les trois puissances vis-à-vis des partis mexicains, il aurait exposé en deux mots toutes les causes qui ont conduit à la suspension de la convention, car c'était avec des arrière-pensées dépassant l'art. 2 de la convention, que les trois puissances s'engageaient dans l'entreprise. Si ces arrière-pensées s'étaient dévoilées tout d'abord, l'action collective eût été impossible, parce que les divergences qui se sont manifestées depuis la conclusion se seraient fait jour déjà avant. On voit sur quelle base fragile reposait l'alliance. L'intervention était moitié politique, moitié financière ; elle touchait nécessairement à la politique intérieure dès que l'on voudrait agir efficacement, mais les préliminaires gardaient sur toutes les éventualités un silence prudent, de peur de voir l'entente compromise avant le rendez-vous des flottes.

La position de l'Espagne était sans contredit la plus délicate. N'ayant reconnu l'indépendance du Mexique qu'en 1836, et ayant, dès lors, presque toujours eu maille à partir avec ses divers gouvernements, elle avait contre elle aussi bien les souvenirs de sa domination que l'irritation récente causée par la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Malgré tout, l'Espagne avait quelques partisans au Mexique, et le nombre en augmentait à mesure

Digitized by Google

que l'élément espagnol était dépouillé de la direction exclusive des affaires; dès lors, l'antipathie ressentie par les créoles contre la métropole devait faire place chez une partie d'entre eux au désir de voir l'Espagne reprendre pied dans le pays de façon ou d'autre. Le gouvernement espagnol l'entendait bien ainsi, et c'est ce que M. Calderon Collantes exprimait le 9 octobre à Sir John Crampton, ministre britannique à Madrid :

M. Calderon fit observer qu'on n'avait pas généralement remarqué qu'au fond la guerre civile au Mexique était une lutte entre deux races, et, par des causes naturelles, la disproportion entre elle et la race indienne va toujours en croissant. Si ces causes continuent à agir sans qu'il y soit mis empêchement par la supériorité morale de l'élément européen, et si elles sont aggravées par le continuel retour de luttes intestines, il n'y a pas de doute que les germes de civilisation implantés primitivement par l'Espagne seront arrachés, et que le pays retombera en quelque sorte dans la condition où il était lors de l'arrivée de Fernand Cortez. C'était là un fait dont les puissances européennes devaient au moins s'efforcer d'empêcher la consommation.

Nous savons ce qu'on doit entendre par ces germes de civilisation introduits par l'Espagne. Le parti qui tournait ses regards vers elle était celui qui profitait encore des débris du système colonial en vigueur jusqu'à l'indépendance. Que serait l'Espagne au Mexique, sinon la perpétuation des abus qu'il s'agit aujourd'hui d'extirper? Elle n'est appelée que par le parti des regrets, par quelques privilégiés dépossédés, et par ceux qui croient à tort qu'un simple changement de gouvernement, qu'une domination étrangère quelconque mettrait fin à une crise qui est bien plus sociale que politique. Or, l'impuissance de l'Espagne à tirer le pays de sa crise est manifeste par la conduite qu'elle a suivie jusqu'ici. Son ambassadeur, M. Pacheco, dont l'expulsion en janvier 1861 a fourni à l'Espagne un de ses principaux motifs d'intervention, a favorisé le parti clérical au point de compromettre son gouvernement. Arrivé à Mexico au moment de la défaite de Miramon, M. Pacheco, qui avait pour instructions ostensibles de traiter officiellement avec n'importe quel gouvernement établi, s'empressa de présenter ses lettres de créance à Miramon après sa défaite et peu de mois avant son expulsion définitive. Ce fut M. Pacheco qui, après l'un des coups d'Etat du jeune président, consacra toute son influence personnelle à renouer les rapports rompus entre Miramon et le corps diplomatique. Dans les projets de médiation mis alors en avant, M. Pacheco soutint d'un bout à l'autre les propositions du parti de l'Eglise, et l'on a une preuve bien sensible de la manière absolue dont il soutenait l'élément espagnol, à

Digitized by Google

l'exclusion des autres, dans le fait qu'il proposait de faire élire le futur Congrès, conformément à la loi électorale de 1843, qui attache l'éligibilité à la possession d'une rente annuelle de 1,200 piastres provenant d'un capital matériel ou moral. C'était vouloir remettre les destinées du Mexique entre les mains du clergé et des grands propriétaires auxquels la suprématie échappait. Les traditions de l'Espagne la condamnent forcément à appuyer le parti vaincu. En remplaçant M. Pacheco par le général Prim, l'Espagne n'a point échappé à cette fatalité; au milieu de toutes les phrases libérales du général, on remarque une préoccupation exclusive de l'élément espagnol; pour lui, comme pour M. Calderon Collantes, c'est la race créole qu'il s'agit de sauver. A ses yeux, les Mexicains sont braves parce qu'ils descendent des Espagnols; le Mexique et l'Espagne sont frères. Des Indiens et des métis, jamais un mot. Entre le général Prim et M. Pacheco, il y a la différence de leurs antécédents politiques, mais le libéralisme du comte de Reuss ne sert qu'à fausser sa position. A peine a-t-il pris le commandement du corps de 7,000 hommes rassemblés à grands frais par son gouvernement, qu'il s'empresse de faire des avances au gouvernement de Juarez, qu'à Madrid on accusait, depuis des années, de pousser à la haine de l'Espagne, l'alliée naturelle des centralistes. Le général Prim ne rêve que le rétablissement de l'influence de l'Espagne, et il fait la cour au parti fédéraliste qui a les yeux tournés vers les Etats-Unis. Le programme Pacheco était impossible, mais du moins il était logique. S'il s'appuyait sur un parti vaincu, du moins ce parti était-il le seul duquel il pût espérer quelque chose. Le général Prim, au contraire, en opposition à tous les antécédents de l'Espagne au Mexique, se rapproche du programme anglais, et il se met par là dans une situation qui le réduit à l'impuissance. Les Anglais qui ne se mêlaient de l'affaire que pour l'enrayer, qui avaient fixé d'avance les limites de leur action, avaient, en bonne logique, envoyé seulement 700 soldats de marine. Mais l'Espagne avait-elle envoyé 7,000 hommes pour jouer le même rôle que ces 700 marins? Il y a à cette conduite une explication toute simple : c'est que l'Espagne était au fond favorable à l'ingérance intérieure, mais à la condition que l'intervention s'exercerait à son profit. De là les contradictions continuelles de sa conduite. Elle trouve fort mauvais que l'on rembarque Miramon, et nous voyons M. Calderon Collantes réclamer vivement à ce sujet auprès de lord Russell; mais elle trouve plus mauvais encore que l'on débarque Almonte, qui apporte de Paris la candidature de l'archiduc Maximilien. Même inconsistance à l'occasion de la convention de la Soledad : le cabinet de Madrid l'approuve en bloc et la critique en détail. Après la conférence d'Orizaba, il est fort

Digitized by Google

difficile de savoir si le général Prim est resté dans le sens des instructions intimes de son gouvernement. On sent partout la présence d'une politique inavouée dans son principe dirigeant. Doit-on imputer au cabinet de Madrid seul ces contradictions et ces brusques revirements? La responsabilité n'en retombe-t-elle pas plutôt sur le comte de Reuss? C'est ce qu'il y aura lieu peut-être d'examiner un jour, lorsque nous exposerons en détail la marche diplomatique de l'expédition. En examinant pour le moment, à un point de vue général seulement, les positions respectives des trois puissances, nous voyons dans les fluctuations de la politique de l'Espagne, avant tout, l'implicite aveu de sa faiblesse. L'Espagne a conscience qu'elle ne saurait à elle seule accomplir la tâche de l'Europe. La France le peut, sans aucun doute. L'ingérance intérieure, je l'ai dit, était une suite fatale de l'expédition, car une action purement militaire ne remédierait à rien : elle pouvait être amenée de tant de manières différentes par les incidents des opérations militaires, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris d'avoir vu se briser le cercle étroit qui emprisonnait l'action collective. Mais a-t-elle eu lieu jusqu'ici de manière à amener des résultats féconds? Nous avons vu ce que veut au fond le parti conservateur au Mexique; l'Espagne seule pourrait, à cause de ses traditions, soutenir son programme. La France pourrait-elle songer un instant à prendre en main le rôle de l'Espagne? Aujourd'hui, toute la question est là. Bien qu'exclusivement française, l'entreprise resterait espagnole par sa pensée dirigeante si la France accordait son appui au parti de l'Eglise sans tenir compte des exigences de l'état présent du Mexique. Dans une dépêche du 26 décembre 1860, M. Pacheco disait ce qui suit : « M. de Saligny vient d'arriver à Mexico. C'est un homme intelligent, vif et énergique, avec lequel j'ai eu jusqu'à présent les meilleures relations, et avec lequel j'ai procédé en complet accord ces jours-ci. M. de Saligny m'a annoncé tout de suite que toutes ses sympathies dans ce pays sont en faveur du général Miramon, que celles de l'Empereur le sont également, et que Sa Majesté et lui pensent qu'aucune autre personne au Mexique ne vaut le général. Cependant sa cause lui paraissait, ainsi qu'à moi, compromise. »

Les rapports de M. Dubois de Saligny avec le gouvernement de Juarez ont été conformes à ses préférences; toutefois, hâtons-nous d'ajouter que ce n'est point dans une dépêche d'un ministre étranger que l'on doit chercher une indication des vues de la France. M. Pacheco devait tenir à mettre de son côté l'envoyé de l'Empereur, ne fût-ce que pour justifier sa propre conduite. La politique de la France obéit à des considérations d'un ordre trop élevé pour se laisser absorber ainsi par les intrigues des partis mexicains. S'il est d'ail-

Digitized by Google

leurs une vérité qui ressorte de cette étude impartiale, c'est que le salut ne peut venir au Mexique d'aucune des factions qui le déchirent depuis si longtemps. Au milieu d'une crise sociale qui a conduit le pays à un état de dissolution complète, les unes et les autres n'ont su mettre en avant que des programmes uniquement politiques. Cela seul suffit pour démontrer leur insuffisance. Le radicalisme de Juarez n'a rien fondé, et l'on ne rencontre pas non plus, dans les décrets d'Almonte, une seule idée viable et nouvelle. C'est à la France à en fournir, à donner une direction à cette société épuisée, et à lui infuser un sang nouveau en ouvrant largement les portes de cette terre si longtemps inhospitalière. Au delà des mers, comme en Europe, l'appui de la France ne peut profiter, en définitive, qu'aux principes dont elle s'est constituée le défenseur et le représentant. Supérieure aux partis, étrangère à leurs haines, libre d'engagements envers eux, la France a devant elle une tâche civilisatrice avant tout. Quelles que soient les combinaisons appelées à fixer dans l'avenir la place que doit prendre dans notre histoire l'expédition du Mexique, celle-ci ne saurait différer des précédentes par le but qu'elle poursuit. Tant que l'action militaire n'est pas achevée, l'œuvre politique reste naturellement réservée; mais elle sera au moment opportun, elle est déjà, nous en sommes convaincus, l'objet de l'attention sérieuse qu'exige la grandeur même de nos sacrifices.

JULES GRENIER.

Digitized by Google

M. RATTAZZI

ET

LA CRISE ITALIENNE

I

L'Italie et la dynastie italienne, deux choses qui ne sauraient être séparées, viennent d'échapper au plus grand péril qu'elles aient eu à traverser depuis le jour où le drapeau de l'indépendance s'est relevé sur les champs de bataille. Un moment, ceux que la formation du royaume d'Italie et ses extensions successives ont blessés dans leurs idées, dans leur conscience ou dans leurs intérêts, ont pu sentir renaître en eux des espérances qui allaient chaque jour s'affaiblissant; un moment aussi les amis sincères de l'Italie, les esprits libéraux et tous les Français qui savent entrevoir les destinées d'une alliance étroite de l'Italie avec la France, se sont pris à trembler pour le sort de ce jeune royaume, trop rapidement élevé pour être déjà bien solide sur ses bases, environné de trop nombreux ennemis pour n'être pas menacé de toutes parts. Garibaldi venait de lever en Sicile l'étendard d'une insurrection singulière et qui n'a pas son précédent dans l'histoire; sous le drapeau victorieux de Marsala et du Vulturne il venait de rallier une jeunesse impatiente, qu'il voulait conduire à de nouvelles conquêtes et à de nouveaux agrandissements de la patrie. Mais de ce drapeau les armes de Savoie avaient disparu, et l'ennemi qu'il annonçait cette fois vouloir combattre, n'était plus un

Digitized by Google

gouvernement inféodé à une politique étrangère, mais un allié, un ami, l'allié le plus sûr et le plus utile, l'ami le plus fidèle et le plus dévoué. C'était la France que Garibaldi choisissait pour adversaire, c'était contre l'armée qui a réduit à l'impuissance le plus implacable ennemi de l'Italie, et par ses victoires a fait passer dans la pratique toutes les aspirations d'indépendance et tous les rêves d'unité ; c'était contre ces soldats, dont il avait cotoyé et appuyé les marches triomphantes, qu'il prétendait diriger désormais les balles de ses volontaires.

Pour faire comprendre ici tout ce qu'un pareil projet avait d'insensé et de monstrueux dans la situation respective des deux pays, il n'est pas besoin de grands efforts de démonstration. En s'attaquant à ce qu'il y a de plus susceptible dans l'orgueil d'une nation comme la nôtre, à l'honneur du drapeau, en s'efforçant d'entraîner les populations italiennes dans un acte de scandaleuse ingratitude, il est clair qu'il appelait sur l'Italie l'animadversion de la France, et tendait à rendre impossible à notre gouvernement toute velléité de bienveillance ultérieure. Il n'est pas moins clair qu'il faisait perdre à son pays le bénéfice de sa prudente conduite et le fruit des reconnaissances diplomatiques qui en avaient été la suite et la récompense. Je passe sous silence les paroles injurieuses dont ses discours étaient semés : c'étaient là les indices peu trompeurs d'une raison troublée, et dans tous les cas d'un esprit sans mesure, d'un caractère sans empire sur soi-même. De si grossières déclamations ne montaient pas jusqu'au souverain, mais c'était déjà trop que la France fût exposée à en entendre l'écho.

Toutes ces fautes, si lourdes et si écrasantes que ses amis eux-mêmes ne savaient comment les racheter, étaient-elles au moins compensées par une perspective de réussite, par une lueur d'espoir en l'accomplissement des projets annoncés ? Garibaldi, en un mot, espérait-il bonnement nous chasser de Rome et faire subir à nos armes la honte d'une défaite acceptée ? Quelque dépourvu de sens qu'on le suppose, le célèbre chef de bandes ne l'est pas à ce point qu'il se flattât d'un si invraisemblable succès. Espérait-il que, parvenu à soulever la population de Rome et à lui faire prononcer la déchéance du Pape, il nous aurait ainsi contraints à respecter le vœu du peuple romain, comme nous avons respecté celui du peuple des Romagnes et de Naples ? Pareille idée n'a pu se loger davantage dans son cerveau ; il ne pouvait pas se méprendre sur la différence qui sépare un pays livré à lui-même, d'un pays gardé par nos troupes et placé sous un gouvernement debout, protégé par notre drapeau. Il faut donc chercher ailleurs les causes déterminantes et un peu mystérieuses qui ont poussé Garibaldi sur le chemin fatal

Digitized by Google

d'Aspromonte, à cette entreprise extravagante qui, si elle avait pu un instant réussir, aurait consommé la perte de l'Italie.

Il a rarement existé dans le monde un homme qui ait, à si bon marché, conquis une telle popularité et un si grand prestige que Garibaldi. Cela tient un peu aux qualités du personnage, un peu à ses défauts et beaucoup aux circonstances. Aujourd'hui le héros est libre, et nous pouvons en parler librement. Que ses partisans se rassurent, on lui rendra justice, et il sortira de nos mains un peu plus blanc peut-être que la plupart de ses amis ne le font tout bas dans les intimes conversations du foyer.

Garibaldi est avant tout un exalté, un enthousiaste, et comme l'instruction, aussi bien que l'éducation, lui a manqué, il ne sait ni diriger, ni contenir les facultés ardentes que le ciel lui a départies. J'aime, pour ma part, ces natures de chevaliers errants qui passent, trop rares, hélas! à travers notre siècle méticuleux et positif, et, comme de brillants météores, nous font lever la tête. Grandi dans les métiers les plus durs, dévoré d'activité, impatient de tout frein, ivre d'indépendance, armé d'un amour-propre excessif que les louanges ont développé jusqu'à l'orgueil, mais que tempère une générosité instinctive, faible par la tête, fort par le cœur qu'il porte à l'endroit où d'autres ont le front, il vaut mieux que la plupart des hommes, et a pu donner aux meilleurs d'utiles exemples. Sobre, infatigable, plein de courage, n'ayant point de besoins, il est à l'abri des faiblesses qu'ils imposent, et c'est ainsi que les habitudes du corps rejaillissant sur le développement du caractère ont élevé celui-ci à une hauteur d'où il domine tout ce qui l'environne. Là s'est trouvé l'un des secrets de sa force : ce phénomène de désintéressement, au milieu d'un siècle qui recherche avec avidité les honneurs et le bien-être, a frappé les esprits et ébloui les regards. On s'est étonné de voir un homme si détaché des appétits et des ambitions vulgaires; il a paru que son ambition à lui était plus noble et qu'elle s'inspirait uniquement de l'amour de la patrie. En cela, sans doute, la foule se trompait, elle ne pénétrait pas le mobile véritable des actions de son héros, elle ne comprenait pas que l'orgueil qui conduit l'homme hors des sentiers frayés pour le placer plus en évidence est précisément l'orgueil le plus grand et le plus robuste, celui qui exerce le plus impérieusement son empire sur l'individu. Par une coïncidence heureuse, il s'est rencontré ici que cet orgueil trouvait sa satisfaction la plus complète dans le patriotisme, mais ce patriotisme n'était que la forme triomphante que les circonstances lui avaient imposée. Les récents événements et certaines paroles échappées à une verve intempérante l'ont bien montré : « Je déferai l'Italie que j'ai faite » est le mot d'un orgueilleux plus que d'un pa-

Digitized by Google

triote. L'homme, que l'amour seul de son pays inspire, n'a pas cette superbe qui résume tout en soi et se place au-dessus de tout le monde ; son dévouement est plus modeste ; il n'a pas de ces impatiences compromettantes, de ces fébriles élans où la volonté individuelle tend à se substituer à la volonté de tous ; il ne recherche pas les ovations, il les fuit au contraire, et s'il ne veut pas être Curtius, il se garde du moins de ressembler à Coriolan. Nous ne mettons pas en doute le patriotisme de Garibaldi, mais nous le croyons mêlé d'éléments impurs qui l'altèrent et parfois le vicient. Ce n'était pas le patriotisme qui le poussait en sa jeunesse à courir les aventures dans le Nouveau Monde ; il obéissait à ses instincts. Un jour, à Montevideo, il se réveilla soldat : sa vocation était trouvée. Soldat d'aventure, tel est Garibaldi. Il l'est à Montevideo, il l'est à Rome en 1849, il l'est encore à Varèse dix ans après, à Marsala, à Naples, à Aspromonte. Chemin faisant, la patrie vient s'offrir comme un but précis, déterminé à sa bouillante activité et comme un magnifique vêtement pour son orgueil ; il s'en saisit, il s'en pare ; le voilà le plus grand patriote de l'Italie ! Tout à l'heure, il n'était encore qu'un républicain indécis ; maintenant, il s'attache à la monarchie piémontaise, à l'idée d'indépendance nationale qu'elle représente ; il se laisse porter par elle jusqu'au pavois. Il va plus loin : pourquoi s'arrêterait-il en route, puisque tout lui sourit ? Il devient dictateur, dans sa pensée l'égal de son roi, et puise dans son orgueil, sinon dans son cœur, la plus douce satisfaction qu'il ait jamais éprouvée le jour où, s'imaginant avoir conquis un royaume, et se croyant maître d'en disposer, il fait place à Victor-Emmanuel en le saluant roi d'Italie. Il est à parier que ce jour-là, le plus heureux des deux ne fut pas Victor-Emmanuel.

C'est ici surtout que le chapitre des circonstances joue son rôle prépondérant ; les vit-on jamais conspirer avec plus d'ensemble pour rendre facile une entreprise téméraire et pour faire tourner la tête à celui qui l'avait tentée ? Un roi hésitant et inexpérimenté, des conseillers peu sûrs d'eux-mêmes et portés aux défaillances, une armée sans chefs ou minée par la désertion, un peuple docile aux entraînements et préparé de longue main à la révolution, par-dessus tout cela un souffle d'indépendance et de liberté circulant à travers la Péninsule, un attrait irrésistible exercé par une poignée d'hommes victorieux, un concert unanime pour reporter sur une seule tête tout l'honneur de la victoire et pour condenser en quelque sorte sur elle toutes les forces excentriques de l'Italie : en fallait-il davantage pour ouvrir les portes de Naples et pour persuader à l'homme devant qui elles s'étaient ouvertes qu'il tenait dans ses mains les destinées du monde entier ? Garibaldi se crut le héros obligé, nécessaire ; seul il

Digitized by Google

avait vaincu, seul il avait conquis, seul il avait, par le prestige de son nom, frappé d'épouvante les soldats de Capoue et fait tomber les murs de Gaëte. On ne fit rien pour le détromper; on s'estimait heureux d'avoir cet instrument de dérivation aux passions du moment, ce drapeau à offrir aux turbulentes ardeurs d'une nation surexcitée. Sans doute cet homme, qui s'estimait au-dessus des lois, pouvait devenir un embarras; il n'avait pas les ambitions ordinaires, et par cela même il était plus difficile à satisfaire : M. de Cavour en fit bientôt l'expérience, mais Garibaldi s'était laissé entraîner hors de son terrain; il était venu faire la guerre au chef du cabinet, en plein parlement; il fut vaincu; l'orgueil sentimental de Garibaldi fondit en larmes, et frappé, dans la simplicité de son âme, à la vue d'un patriotisme plus sérieux, plus efficace et, au fond, plus désintéressé que le sien, il se retira dans son île, attendant une heure propice pour sortir, comme il le disait lui-même, de cette inaction qui lui est odieuse.

Il est aisé de le voir pourtant, si vaincu qu'il eût été dans son tournoi parlementaire, Garibaldi avait contraint M. de Cavour à des concessions qui devaient être funestes à cet illustre homme d'Etat et créer mille embarras à ses successeurs; il avait déterminé des déclarations prématurées et poussé les hommes politiques dans une voie dont ils ne connaissaient pas l'issue. On peut le croire, et nous essayerons de le démontrer un jour, M. de Cavour en est mort; M. le baron Ricasoli, à son tour, y a succombé comme ministre; il crut pouvoir régler, ainsi que M. de Cavour l'avait fait pendant un temps, la marche du parti d'action; il en a, au contraire, accéléré le mouvement. M. de Cavour, substituant l'initiative du gouvernement à celle de Garibaldi, et lui imprimant une forme parlementaire, avait au moins sauvé la dignité du roi et couvert une défaite des apparences de la victoire; il avait arraché le drapeau des mains de Garibaldi et s'était de sa personne porté en avant; M. Ricasoli autorisa l'ermite de Caprera à reprendre ce drapeau et le laissa maître d'en disposer. C'est lui qui le rappelle sur le continent; c'est lui qui lui donne mission d'organiser les tirs nationaux : c'est du moins sous son ministère que ces choses se passent; c'est enfin par ses soins que les jeunes princes accompagnent le général pour décorer son triomphe. N'était-ce pas relever Garibaldi de son échec parlementaire et lui rendre cet orgueil qui, un moment, avait douté de soi? N'était-ce pas, avec un homme comme lui, préparer Sarnico et rendre indispensable Aspromonte? Les intentions de M. Ricasoli furent excellentes[1],

[1] Les intentions de M. Ricasoli ressortent clairement dans un écrit récemment publié par M. C. Bianchi. L'ancien secrétaire général du gouvernement de la Toscane expose dans le plus grand détail les négociations qui eurent lieu à cette époque entre le gou-

Digitized by Google

et nous sommes heureux de rendre, en passant, hommage à la noblesse de ses sentiments ; mais ce fut une grande faute que de livrer l'Italie à l'initiative du général, et elle a porté ses fruits.

Cette faute, nous avons été bien surpris de la voir dernièrement mise à la charge de M. Rattazzi, par un des écrivains qui se sont le plus récemment occupés de la crise italienne. M. le comte d'Haussonville, dans un écrit remarquable[1] où nous avons été assez heureux pour retrouver, sous l'autorité de son nom et de son rare talent, un grand nombre des idées émises par nous il y a trois mois[2], attribue au successeur de M. Ricasoli l'appel fait à Garibaldi et la mission qui lui fut confiée. C'est là une erreur de fait qu'il importe de rectifier, parce que cet appel et cette mission, nous sommes en cela complétement d'accord avec M. d'Haussonville, ont exercé une influence considérable sur la suite des événements.

Rendu à la vie active qu'il avait abdiquée un moment entre les mains de M. de Cavour, Garibaldi s'est cru de nouveau l'âme et la pensée de l'Italie, et par un de ces retours familiers à sa nature, il s'est aussitôt substitué à elle dans la poursuite de l'œuvre d'indépendance et d'unité. Il s'est cru l'instrument nécessaire auquel on a recours dans les moments suprêmes, et partant de là, son activité n'eut plus de cesse qu'elle n'eût plongé la Péninsule dans une agitation mortelle à ses destinées. Entouré d'ambitieux qui savent exploiter la nature orgueilleuse et chevaleresque du héros, Garibaldi était à chaque instant confirmé par eux dans ses illusions et dans ce qu'il prenait pour sa volonté. A ces voix intéressées se mêlaient des échos venus de la terre étrangère, des assurances de sympathies, des promesses de concours, appuyées par des offrandes, par des souscriptions, des emprunts contractés en Angleterre. Mazzini n'était pas seul à entretenir le feu sacré dans l'âme du héros et au besoin à le réveiller sous la cendre. Un sentiment qui porte la diplomatie anglaise à se placer, dans tous les pays, en opposition avec la nôtre, avait sa part ténébreuse ou patente dans ce travail d'influence. On

vernement et Garibaldi, au sujet des tirs nationaux dont on lui donnait la vice-présidence, et il montre les efforts que fit M. Ricasoli pour calmer les impatiences du général. Le sénateur Plezza, chargé de la mission délicate de sonder Garibaldi sur ses dispositions, et de lui bien persuader que toute imprudence de sa part serait funeste, paraît avoir pris l'initiative en cette affaire ; mais à la proposition qu'il fit d'amener Garibaldi sur le continent, M. Ricasoli s'empressa de lui donner carte blanche. Il croyait qu'avec le temps, et placé dans un milieu où il pourrait mieux juger les choses par lui-même, Garibaldi calmerait sa fougue et perdrait un peu de ce prestige qu'il exerçait à un si haut degré de son rocher de Caprera. En principe, M. Ricasoli pouvait avoir raison, mais l'événement n'a pas confirmé ses prévisions.

[1] *M. de Cavour et la crise italienne*, brochure.

[2] Voir, dans la livraison du 15 juillet dernier, *la Politique de M. Cavour et ses continuateurs en Italie.*

Digitized by Google

ne saurait demander à l'Angleterre d'être aussi empressée que nous-mêmes au développement normal et pacifique de l'unité italienne sous l'égide de la France ; elle comprend à merveille tout ce qu'aurait de redoutable pour elle l'union intime des deux nations, et ses hommes politiques, plus clairvoyants en ce point que certains publicistes français, estiment qu'un jour les peuples qui environnent le bassin de la Méditerranée, et qui tous relèvent sinon de la race du moins de l'idée latine, pourraient former ensemble une ligue étroite et prospère ; ils y voient, peut-être à tort, une menace pour l'avenir de leur pays. Tous leurs efforts, faut-il s'en étonner, tendront sinon à faire obstacle à l'unité en semant la discorde, du moins à paraître prendre son parti contre la France qui en a pourtant donné le signal et favorisé la réalisation. Il sera donc de bon goût, au delà du détroit, de tenir des *meetings*, d'ouvrir des souscriptions, de favoriser des emprunts destinés à nous susciter des difficultés dans la Péninsule, et il paraîtra national d'appuyer sourdement les aventures pourvu qu'elles aillent contre notre politique et minent peu à peu notre influence. Peut-être ira-t-on même jusqu'à faire entendre au héros que s'il parvient à prendre pied quelque part, s'il peut entraîner les populations dans une manifestation, on secondera ouvertement ses efforts au nom de ce droit qu'ont les peuples, partout ailleurs que dans les possessions britanniques, de se donner un gouvernement de leur choix. Nous voyons en effet à chaque pas, dans la dernière crise italienne, la trace de ces promesses dans les espérances conçues.

Une autre appréhension du même ordre s'était fait jour dans les esprits au delà de la Manche : on avait dit, et il n'avait pas manqué de journaux pour le répéter, que le gouvernement italien, voulant détourner vers un but moins dangereux pour lui l'humeur batailleuse de Garibaldi, tentait, d'accord avec la France, de diriger cette machine de guerre du côté de l'empire ottoman. Les apparences ne manquaient pas pour donner créance à ce bruit, quelque peu vraisemblable qu'il fût. L'Herzegovine était soulevée, le Monténégro se préparait à la guerre, la Servie était en feu, et jusque dans les profondeurs de l'empire les Bulgares s'agitaient. En même temps, un parti d'action tentait en Grèce de saisir le pouvoir, et la Hongrie, patiente et meurtrie, paraissait recueillir ses forces. L'heure de la dissolution semblait arrivée pour les deux Etats voisins, et sur ce terrain si bien préparé, Garibaldi semait sa parole pour faire lever des soldats. C'est une habitude funeste que Garibaldi a prise de parler aux peuples et de leur envoyer des proclamations. Les courtisans de son orgueil n'ont pas eu de peine à lui persuader qu'il est l'apôtre de l'humanité. Pape d'un nouveau genre, il distribue *ex*

Digitized by Google

cathedra ses conseils et ses commandements; il appelle les peuples à la vie sans se soucier s'il ne les précipite pas vers la mort; sa voix se fait entendre à la fois à tous les coins du monde; il protége le Danemark contre l'Allemagne, et l'Union américaine contre les confédérés du Sud; il étend sa main secourable sur Jésus-Christ et le défend contre les empiétements de son Vicaire. Si ses déclamations n'ont pas toutes le succès qu'il en attend; si elles vont expirer sous le dédain en Hongrie ou sous le ridicule en Angleterre, il n'en est pas moins vrai qu'elles ébranlent les jeunes têtes en Italie et qu'elles pouvaient, à un moment donné, pousser quelques milliers de soldats sur la rive orientale de l'Adriatique, pendant qu'une utile diversion serait tentée dans le Tyrol italien. L'Angleterre ne voyait pas sans effroi poindre devant elle cette solution hâtive de la question d'Orient; elle est moins préparée que nous à voir s'écrouler l'édifice que nous avons récemment étayé avec elle, et s'y résignerait plus difficilement. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ait eu des craintes et qu'elle ait tout fait pour conjurer le péril.

A la préoccupation politique vient s'en ajouter une autre pour l'Angleterre, la préoccupation religieuse. Rome gardée par une armée française est inattaquable, et Rome, quelle que soit la faiblesse du souverain qui y règne, est toujours la tête de la catholicité; on croirait le catholicisme frappé à mort s'il était décapité. En cela, les protestants d'Angleterre ressemblent aux incrédules de France, ils se trompent; mais il faut avouer que l'envie qu'ils ont, les uns et les autres, de voir tomber le pouvoir temporel, serait de nature à nous inquiéter si nous n'avions la conviction que le pouvoir spirituel n'est pas du tout l'accessoire du pouvoir temporel, et que celui-ci n'est, au contraire, qu'un moyen pour le premier de s'exercer librement. Supposez un autre moyen trouvé, il perd sa raison d'être, et c'est précisément contre la recherche et la mise en œuvre de ce moyen nouveau que les incrédules et les protestants agissent quand ils conseillent et encouragent les procédés aventureux et violents contre Rome.

Ainsi, le sens politique et le sentiment religieux s'unissent chez nos voisins pour créer des malentendus en Italie contre la France, pour y produire une situation de funeste antagonisme ou du moins de fâcheuse défiance, qui, nous faisant perdre le légitime crédit que nous devons posséder dans un pays dont nous avons les premiers coupé les entraves, nous isole de notre alliée naturelle et nous affaiblisse du côté même où nous cherchions un accroissement de force. A la vérité, ce danger n'est pas sérieux si, pénétrant les secrets de cette politique, nous prenons les mesures nécessaires pour la faire avorter; mais il est évident aussi que toutes les sympathies qu'on affiche de

Digitized by Google

l'autre côté du détroit pour Garibaldi, toutes les démonstrations qu'on y fait en faveur de l'affranchissement de Rome, ne sont que des machines de guerre dirigées contre la France et un moyen de défendre le château de Douvres sur le Tibre. Le spectre de l'invasion n'a pas encore cessé d'apparaître aux rives de la Tamise; les volontaires et les meetings nous en donnent de temps en temps des nouvelles. Cette crainte chimérique y est même devenue un moyen de gouvernement d'un excellent usage : est-elle pour un peuple déjà si sage le commencement de la sagesse? Nous pencherions à croire le contraire, mais elle est à coup sûr l'instrument de sa force. Avec elle on crée des flottes, on accroît les armements, on multiplie les défenses, on s'empare de tous les détroits, on contrecarre les projets de la France, on lui suscite des embarras, on lui met sur les bras Garibaldi, et on la presse de résoudre la question romaine, afin de mieux la rendre insoluble. Jamais levier plus puissant ne fut aux mains d'hommes d'Etat plus habiles, et lord Palmerston, qui est certes le plus grand des Anglais, a bien raison de tirer quelquefois l'arme de son arsenal pour ne pas la laisser rouiller. Admirons cette politique et, s'il se peut, imitons-la.

Du côté de l'Italie, Mazzini en est un des meilleurs auxiliaires. Son intelligence et son activité, mues par les plus mauvais instincts, sont sans cesse en travail. C'est lui qui, par ses écrits, par ses discours, par ses manœuvres, entretient à la fois l'agitation en Italie et les manifestations en Angleterre ; c'est lui qui ouvre ici les emprunts et là-bas les hostilités, qui opère d'un côté des souscriptions, de l'autre des levées de boucliers. Il est l'Etat, Garibaldi est son général. Sa diplomatie rayonne sur tout le continent; il a des agents de toutes nations, afin d'avoir ses immunités dans tous les pays et des affiliés chez tous les peuples. Croyant accomplir une œuvre patriotique, sinon même religieuse, des familles anglaises couvrent de leur crédit ses émissaires et se font les propagateurs de ses imprimés, les intermédiaires de ses correspondances. Il a autour de son général d'armée ses commissaires délégués qui, suivant l'occasion, le conseillent, le louent, le blâment ou l'exaltent. Privé du meilleur de ses forces par le caractère libéral et national que le roi Victor-Emmanuel, si bien secondé par ses peuples et par ses hommes d'Etat, a su imprimer à son gouvernement, il y supplée par la ruse. Tantôt il est avec le roi et daigne lui prêter son concours, quand il sent que le roi est le plus fort et que l'opinion tout entière l'accompagne ; tantôt il s'en sépare quand il croit entrevoir un moment d'arrêt dans la politique et l'occasion propice de relever son drapeau. Souple, ingénieux, prudent, tous les moyens lui sont bons; le but seul lui paraît désirable. Il croit que l'unité faite en Italie, même par

Digitized by Google

la main des souverains qu'il a voulu frapper, l'heure de la république sera proche, et que de cette république il sera le dictateur. Ces méchantes espérances couvent au fond de quelques âmes perverses à côté des mauvaises passions, mais il s'en faut qu'elles aient dans la Péninsule le crédit que parfois ici on leur suppose ; elles y soulèveraient même une réprobation universelle si elles osaient s'y afficher au grand jour. Aussi ne s'y laissent-elles pas deviner ; elles s'y cachent sous les dehors de l'indépendance nationale et de l'unité, elles s'abritent sous l'autorité d'un nom populaire qu'elles ont cru jusqu'à ces derniers jours tout-puissant pour les réaliser. Les événements ont prouvé que ce nom lui-même n'inspirait plus de confiance quand il n'avait pas l'appui de la monarchie, et que, dépouillé de l'auréole dont un moment son loyalisme l'avait couronné, Garibaldi était sans force devant un gouvernement énergique, bien décidé à ne plus souffrir aucun empiétement sur les droits de la couronne. Telle était notre conviction déjà au moment où tant d'appréhensions surgissaient de toutes parts sur les destinées de l'Italie, et à la veille même de la crise dont elle vient de sortir triomphante nous écrivions ces lignes qui devaient recevoir des faits une si prompte justification : « On s'imagine volontiers, en France, que l'Italie est un foyer d'anarchie, et que les populations y sont profondément imprégnées de l'esprit de désordre. Si nous tenons compte des difficultés inséparables d'une aussi radicale transformation que celle qui s'opère en ce moment en Italie, *si nous mettons à part l'ancien royaume de Naples*, où véritablement il y a une conquête à faire, celle de la civilisation sur la barbarie, celle de la probité sur la corruption, nous ne trouverons pas en Europe un peuple plus sage, plus calme, mieux fait pour la liberté que le peuple italien ; il n'en est pas chez qui l'idée monarchique soit moins discutée, plus profondément enracinée, où cette idée soit plus étroitement unie à celles d'indépendance, de nationalité, de liberté. Il faut voir là le fruit excellent de la politique tout italienne de la maison de Savoie, et savoir gré à des souverains tels que Charles-Albert et Victor-Emmanuel d'avoir, au milieu des convulsions de l'Europe, relevé si haut le drapeau monarchique, donné sur notre frontière une si ferme assiette aux principes conservateurs de l'autorité. C'est une gloire éternelle qu'ils se sont préparée devant les siècles, en même temps qu'un empire considérable qu'ils ont fondé pour leur dynastie. Les intérêts de l'Italie se sont, en ce point, soudés à ceux de l'Europe entière ; ils contribuent puissamment, aujourd'hui, à former la digue contre la révolution. A prendre ce mot dans le mauvais sens où nous l'entendons de ce côté-ci des Alpes, l'esprit révolutionnaire, c'est-à-dire l'esprit d'anarchie et de désordre, n'existe réellement

Digitized by Google

pas en Italie. » Il y a trois mois, ces paroles ont pu paraître hasardées à quelques-uns ; qu'en pensent-ils aujourd'hui ?

Nous en avons assez dit pour faire comprendre les causes de la crise, ses origines, les intérêts qui s'y trouvent mêlés, les raisons de son explosion soudaine et pourtant attendue. Il nous faut montrer maintenant comment elle a été conjurée et par quels moyens on empêchera désormais son retour.

II

Entraîné par un mouvement d'opinion que nous voulons croire irrésistible, M. de Cavour avait tout promis au parti d'action et s'était engagé bien au delà de ce qu'il pouvait donner. Après lui M. le baron Ricasoli, désireux sans doute de suivre jusque dans ses témérités son illustre modèle, aggrave le mal et précipite le mouvement. L'Italie marchait à grands pas vers sa ruine : c'est la main de M. Rattazzi qui l'arrête.

Il y a des hommes d'Etat dont la destinée est singulière : il leur incombe les tâches les plus ingrates et les plus difficiles ; ils ont pour mission habituelle de réparer les fautes d'autrui ou celles des événements, et de prendre toujours le pouvoir dans les circonstances les plus fâcheuses, alors que personne ne se sent la force ou le courage de les braver, et qu'il s'agit d'assumer sur sa tête une forte dose d'impopularité. Ces hommes seraient fort à plaindre s'ils n'avaient pour eux le témoignage de leur conscience et la profonde estime des honnêtes gens, car ils ne doivent compter ni sur les satisfactions légitimes de l'orgueil, ni sur le jugement impartial de leurs contemporains. L'homme d'esprit qui ne se montre qu'aux moments d'éclat et aux heures de prospérité a la part bien plus heureuse ; sa gloire paraît incontestable parce que nul n'a intérêt à la contester. Il faut attendre que l'histoire mette les choses à leur place et que la distance ait rétabli l'harmonie.

M. Rattazzi est un de ces hommes qui ont le glorieux mais dangereux privilége d'être indispensables au moment du péril et quand les affaires sont le plus compromises. Le premier essai qu'il fait du pouvoir, en 1848, c'est pour assister aux revers de l'armée piémontaise. L'année suivante, quand la retraite de Gioberti le laisse en quelque sorte l'âme du cabinet, on est à la veille de Novare. Ici se révèle sa haute intelligence politique : il conseille l'agression, bien que la lutte lui paraisse comme à tous inégale ; à côté d'une défaite certaine, il voit un triomphe assuré ; l'armée sera vaincue, mais la

Digitized by Google

cause de la monarchie nationale sera victorieuse. Plein de cette pensée grande et féconde, il emploie toute son influence auprès de ses collègues ; aux uns il fait partager ses convictions, aux autres son ardeur. La campagne est décidée, l'Autriche écrase les brigades piémontaises, Charles-Albert abdique et M. Rattazzi se retire, un peu meurtri par l'opinion pour avoir amené un si grand désastre, mais plein de confiance, j'en suis sûr, dans les destinées de son pays. J'admets que tout près des événements, quand le sang de Novare fumait encore et pendant que les aigles autrichiennes flottaient sur le territoire, des hommes, d'ailleurs très clairvoyants, aient pu ne pas comprendre immédiatement les conséquences d'un acte considéré par quelques-uns comme un suicide; mais aujourd'hui, quand cette défaite féconde a porté ses fruits, quand, après avoir rallié autour de la dynastie piémontaise tous les cœurs italiens, elle a groupé autour du Piémont toutes les provinces italiennes, il est inconcevable qu'on réveille encore la cendre de Novare pour en tirer témoignage contre le chef actuel du cabinet de Turin. Comment ne pas voir que sans Novare la monarchie de Savoie devenait, comme celle de Naples, odieuse au patriotisme italien, soumise par conséquent aux mêmes vicissitudes, à la même sujétion envers l'Autriche, aux mêmes destinées? La défaite de Novare a fait plus, elle a mûri l'Italie pour l'indépendance, et jusqu'aux fautes qui l'ont accompagnée, on peut affirmer qu'elles n'ont pas été commises en pure perte et sans porter un enseignement pour l'avenir. Si M. de Cavour a pu, durant dix ans, préparer l'œuvre de 1859 ; si depuis lors toutes les provinces ont aspiré à se confondre dans un grand royaume sous le sceptre du fils de Charles-Albert; si les doctrines de Mazzini sont sans force dans la Péninsule et Garibaldi lui-même impuissant à la soulever quand il n'a pas l'aveu de son souverain, il faut en chercher la raison dans cet acte chevaleresque d'un roi admirablement conseillé par son ministre. En vérité, cela nous paraît si clair que nous avons presque honte de nous y arrêter, et n'était que nous avons retrouvé l'autre jour cette vieille accusation rajeunie par un esprit très distingué, par M. le comte d'Haussonville, nous nous en serions tenu sur ce point à énoncer, comme nous l'avons déjà fait, la proposition sans essayer de la démontrer. Il n'entre pas d'ailleurs dans notre dessein de présenter une défense de M. Rattazzi ; nous croyons la chose parfaitement superflue et peu faite pour flatter un homme tel que lui, qui n'en a pas besoin. C'est notre thèse à nous, que nous soutenons parce que nous la croyons vraie et que nous y trouvons l'explication toute naturelle de l'immense popularité qui environne le trône du roi Victor-Emmanuel et qui l'a fait roi d'Italie. Il nous semble enfin qu'il est juste, qu'il est utile de mettre chacun

Digitized by Google

à son plan en faisant connaître les mérites de tout le monde. Si M. de Cavour se montra opposé à la reprise des hostilités en 1849, c'est qu'il était de ces hommes dont je parlais tout à l'heure, et qu'il ne pénétra pas la pensée politique de son futur collègue. Il a bien prouvé depuis qu'il avait modifié son premier jugement, car il sut en toute occasion tirer un très grand parti de cette faute sublime qu'il n'avait pas approuvée. Faut-il donc, pour que la gloire de ce grand homme d'Etat ressorte dans tout son éclat, lui sacrifier ses émules? Ce serait faire injure à sa mémoire et à son génie. Comme tout autre il a pu se tromper, comme tout autre il a pu avoir des défaillances; sa figure n'en est pas amoindrie; elle apparaît, au contraire, plus humaine et plus belle. C'est un funeste pli que chez nous des écrivains ont contracté d'écraser avec M. de Cavour tout ce qui l'environne et tout ce qui lui a succédé. Il en est un peu de cela comme de Garibaldi dont notre badauderie a fait un grand capitaine, alors qu'en Italie tel de ses lieutenants, les choses ramenées à leur vraie mesure, jouit comme chef militaire d'une bien autre estime. M. de Cavour, qui ne se trompait guère en hommes, avait bien senti qu'il manquerait un puissant élément de force à son cabinet tant que l'appui de M. Rattazzi ne lui serait pas acquis. Pourtant, M. de Cavour était un homme de la droite et M. Rattazzi le chef du centre gauche. C'était encore à une époque critique; le coup d'Etat du 2 décembre venait de sauver la France et semblait inviter tous les gouvernements à serrer davantage le frein des institutions. Le roi Victor-Emmanuel, loin de céder à l'entraînement général de l'Europe et aux conseils de la diplomatie étrangère, ne maintenait pas seulement le Statut promulgué par son père, il s'appliquait à imprimer à son gouvernement une allure plus marquée de libéralisme. En réalisant l'alliance du centre gauche avec le centre droit, ce que l'on a appelé le *connubbio*, M. de Cavour assurait le pays contre toute velléité de réaction, et par là augmentait encore l'autorité du gouvernement à l'intérieur. Un moment, les deux hommes d'Etat se tinrent éloignés de la direction des affaires, mais c'était pour mieux préparer, de concert, les événements auxquels ils voulaient conduire leur pays [1].

C'est de ce concert que sortit le cabinet du 2 novembre 1852. M. de Cavour en prenait la présidence, et il ne devait plus abandonner le pouvoir que le lendemain de Villafranca. Appuyé dans la chambre par M. Rattazzi, il se sentait fort pour tenter à l'intérieur des réformes nécessaires, attendant qu'au dehors la question ita-

[1] Sous ce titre : *Une page d'histoire du gouvernement représentatif en Piémont*, M. L. Chiala a dans le temps publié un livre du plus haut intérêt, où les péripéties de cette époque sont retracées avec une grande lucidité.

Digitized by Google

lienne mûrît. Mais ces réformes tournèrent contre lui l'animosité des masses ; l'émeute gronda à la porte de l'homme auquel l'Italie devait bientôt élever des statues. Ce fut M. Rattazzi qui apaisa l'effervescence et qui, par son entrée dans le ministère, rendit possible l'acheminement rapide du gouvernement piémontais vers toutes les conquêtes du droit moderne. Ministre de la justice de 1853 à 1855, puis ministre de l'intérieur jusqu'à la fin de mai 1858, il accomplit la réforme judiciaire et administrative qui devait transformer les Etats sardes, et en rendant tout retour sur le passé impossible, préparer ce petit royaume à ses grandes destinées [1]. Les réformateurs jouissent rarement d'une grande popularité : celle de M. Rattazzi s'était bientôt usée à cette tâche féconde, mais ingrate. Sorti du cabinet, il recouvra ses forces et maintint l'alliance qu'il avait conclue, au nom du centre gauche, avec M. de Cavour ; par là, il consolida l'autorité de ce dernier, et rendit possible des hardiesses qui furent, par leur succès, des traits de génie. On ne sait trop lequel des deux hommes d'Etat on doit le plus admirer dans ces circonstances difficiles où le moindre faux pas pouvait entraîner des catastrophes ; c'est dans tous les cas un spectacle bien digne d'intérêt que celui de ces deux esprits éminents et de même niveau, avec des qualités différentes, chefs des deux grandes fractions modérées du pays, et pouvant à ce titre se disputer le pouvoir, se faire une de ces guerres de portefeuille comme on en avait vu naguère dans un pays voisin ; c'est, dis-je, un beau spectacle que de les voir confondre leurs ambitions personnelles dans une ambition plus noble, plus grande, plus généreuse, et qu'on a si bien nommée en la désignant par le mot le plus beau qu'il y ait dans toutes les langues, en l'appelant l'amour, l'amour de la patrie ! et par une union étroite de vues et de sentiments, au dedans comme au dehors du cabinet, au ministère comme dans le Parlement, enseigner au Piémont par quelles voies il accomplira sa mission, à l'Italie comment elle sera forte. Rarement l'histoire des pays gouvernés par des institutions parlementaires nous offrit un pareil exemple de patriotisme et de sagesse politique, et s'il faut en louer les deux hommes qui l'ont donné, il faut en faire honneur aussi à ce petit peuple du Piémont, robuste dans les combats, modéré dans la liberté, et à ce petit Parlement, à cette vieille chambre du petit royaume, où tant d'hommes éminents savaient se grandir dans une attitude modeste, où des esprits d'élite, comme les Cibrario, les Farini, les Boncompagni, les San-Martino — je n'en oublie pas un, mais il faudrait les nommer tous — savaient s'effacer ou se tenir au second rang, pour

[1] Voir l'excellente introduction que M. Charles de la Varenne a mise en tête des *Lettres de M. de Cavour*. Paris, Dentu.

Digitized by Google

laisser se mouvoir librement au premier les hommes d'action, les hommes de conception et d'exécution hardies : belle leçon donnée par le Parlement subalpin au Parlement italien, et dont celui-ci profitera, il faut l'espérer. Il faut enfin glorifier le roi Victor-Emmanuel d'avoir su régner de façon à permettre que toutes ces choses s'accomplissent, et, au milieu des changements qui s'opéraient autour de lui, d'avoir su se garder également des partis extrêmes, pour maintenir sa politique dans la tradition nationale de sa maison.

Ce dévouement à la chose publique dont M. Rattazzi avait donné des témoignages qu'il n'avait point empruntés à l'histoire de notre régime parlementaire, devait être mis un jour à une plus rude épreuve. On était au lendemain de la victoire, mais à la veille encore de cette indépendance nationale que la proclamation de Milan avait promise. Les aigles françaises et la croix de Savoie étaient victorieuses, l'Autriche refoulée au delà du Pô et du Mincio, la Lombardie acquise au royaume ; mais combien on était loin encore de cette unité qu'on avait rêvée, de cette Italie « libre jusqu'à l'Adriatique » qu'on avait espérée, et que des populations impatientes s'étaient mises sur-le-champ en mesure de réaliser ! Les préliminaires de paix soufflaient tout à coup sur ces beaux rêves et semblaient compromettre pour longtemps, pour toujours peut-être l'œuvre qu'ensemble on avait ébauchée. M. de Cavour, esprit vif, impétueux, ne vit pas tout d'abord le parti que l'on pouvait tirer d'une situation qui, paraissant tout mettre en question, réservait tout. Au lieu de se placer résolûment dans la nouvelle voie qu'il devait bientôt suivre avec tant d'ardeur, découragé, meurtri, il quitte brusquement le pouvoir, et va attendre dans la retraite qu'un autre lui ait tracé le chemin et rendu l'espérance. Nul à ce moment critique ne se souciait de ramasser un pouvoir qu'une main si vaillante laissait tomber. Seul, M. Rattazzi eut ce courage, et c'était la marque d'une grande abnégation de sa part ; mais seul aussi il avait compris tout ce que les sous-entendus de Villafranca offraient de prise aux idées italiennes, et sa sagacité se promettait bien d'en développer le sens à leur profit dans le traité de Zurich. C'est en effet ce qui arriva. Pendant que lui-même se hâtait de fondre avec le Piémont la Lombardie nouvellement conquise, ses plénipotentiaires, soutenus par la France, faisaient consacrer le principe de non-intervention et reconnaître par l'Autriche elle-même le droit qu'avaient les populations soulevées de choisir leur gouvernement. La stipulation n'était pas explicite, — on ne l'aurait pas obtenue, — mais elle était formellement contenue dans une de ces propositions conditionnelles dont la diplomatie a le secret. Dès lors, la question de l'unité italienne était à moitié résolue : les peuples de la Toscane et de l'Emilie, de Parme

Digitized by Google

et de Modène ne seraient pas contraints à voir restaurer les anciens pouvoirs; partant, ils seraient libres de se rattacher à tel pouvoir qui leur conviendrait le mieux. Qui sait même ce que les réserves si précieuses, introduites dans le traité de Zurich, pouvaient ménager à l'avenir de l'Italie! Le courage rentrait partout dans les âmes, et celle de M. de Cavour s'y était ouverte la première. Céda-t-il en cette circonstance à un mouvement d'ambition d'ailleurs très concevable, ou bien se crut-il mieux fait que son ancien collègue pour continuer et faire réussir l'œuvre que celui-ci avait reprise? Les souvenirs intimes que les amis de M. de Cavour ont publiés ne nous en disent rien; il appartiendra à l'historien de le rechercher. Toujours est-il que M. de Cavour, sans imiter en tous points le désintéressement de son ancien collègue, se dégagea des liens de son ancienne alliance, et prépara ainsi son retour au pouvoir, dans le moment même où il n'y avait plus guère qu'à recueillir le fruit de la politique active, laborieuse et habile de M. Rattazzi. Il est probable que celui-ci s'en réjouit quand il vit son ardent successeur, brusquant les événements, faire sortir de cette politique des conséquences nouvelles et des conquêtes inattendues.

A la mort de M. de Cavour, il n'y avait plus de royaume de Sardaigne, il y avait un royaume d'Italie; ce n'était plus un parlement sabalpin qui siégeait à Turin sous la présidence de M. Rattazzi, c'était un parlement italien. Le roi, la Chambre, tous les hommes politiques du royaume, et à leur tête ceux du Piémont, voulaient qu'il y eût un cabinet italien, c'est-à-dire recruté dans toutes les parties de l'Italie. M. Rattazzi, étant piémontais, devait donc se tenir à l'écart. En outre, sa personnalité, qu'il ne se souciait jamais de mettre en avant, avait un peu souffert de l'espèce d'échec que lui avait fait subir M. de Cavour dans la question de Nice et de la Savoie. En le contraignant à quitter le pouvoir, au moment où il allait recueillir la gloire de ses actes, M. de Cavour et ses amis, qui étaient nombreux dans le Parlement, avaient rendu difficile le retour si prompt de M. Rattazzi aux affaires. Certes, ce n'était ni la pensée ni la volonté de M. de Cavour, et quelques-unes de ses lettres, publiées récemment, en portent témoignage, mais le résultat était tel et il n'appartenait même plus à M. de Cavour de le changer : c'était au temps et à la nécessité qu'il incombait de le faire. Il faut se rappeler enfin que partisan de l'alliance française, bien qu'il eût combattu la cession des territoires, il avait contre lui l'influence de l'Angleterre. M. le baron Ricasoli, homme distingué, esprit élevé, qui avait à Florence contribué puissamment à l'annexion et maintenu la Toscane dans la plus heureuse tranquillité pendant les jours difficiles où elle était restée sans chef et sans gouvernement, M. le baron Ricasoli fut chargé de former

Digitized by Google

le nouveau ministère, et de présider au travail qui devait asseoir définitivement le nouveau royaume.

Après M. de Cavour et ses heureuses témérités, il semblait en effet qu'il dût y avoir un temps d'arrêt, et que tous les efforts des hommes d'Etat dussent se concentrer sur le développement des forces acquises et la consolidation de l'édifice si hâtivement construit. M. Ricasoli en jugea autrement; il crut devoir continuer le mouvement commencé; ce fut un tort sans doute, car il se trouva bientôt acculé dans l'impasse où M. de Cavour lui-même avait succombé. Il serait injuste cependant de vouloir porter un jugement sur une administration qui fut si courte, et qui au milieu des difficultés de toutes sortes dont l'assiégeaient les hommes et les événements, n'eut pas même le temps de se dessiner. Sans cesse préoccupée du soin de satisfaire à la fois et les impatiences des uns et les appréhensions des autres, de maintenir l'équilibre de ses rapports entre la bienveillante Angleterre et la France protectrice et secourable, M. Ricasoli oubliait l'œuvre principale de l'organisation et de l'assimilation. L'ancien royaume de Naples, qui avait déjà fatigué tant d'hommes capables et mis M. de Cavour sur les dents, était loin d'être pacifié; Garibaldi, nous l'avons vu, était sorti de sa retraite et menaçait d'entraîner les populations vers des conquêtes chimériques; les ressorts du gouvernement, relâchés de toutes parts, ne se faisaient plus sentir que mollement aux extrémités. C'était là une situation funeste que M. Ricasoli n'avait pas créée, mais qu'il n'avait pas non plus empêché de s'aggraver. Il fallait une main ferme et souple, habituée à manier ces ressorts et capable de leur rendre leur élasticité sans qu'on pût craindre de les voir trop se tendre et peser sur les populations. L'homme qui après Villafranca avait usé des pouvoirs dictatoriaux pour élargir le cercle des libertés, l'ancien collègue, l'émule de M. de Cavour et le coopérateur de ses plans, était naturellement désigné.

L'héritage était peu enviable, comme tous ceux que M. Rattazzi fut appelé à recueillir; mais le nouveau chef du cabinet se mit courageusement à la besogne. Son premier acte fut de fondre l'armée méridionale dans l'armée régulière; par là, on peut l'affirmer, il a sauvé la monarchie. Que serait-il arrivé si Garibaldi, dans ses jours de crise conquérante, avait rencontré sous sa main, toute organisée ou errante par tronçons, cette armée hostile au gouvernement qui l'avait dédaignée et blessée? En même temps il coupait court à l'agitation, en arrêtant les promenades triomphales du héros de Marsala, et améliorait la position du royaume de Naples par la présence opportune du roi et par des mesures de sage administration. Pendant son absence, un coup de main était tenté vers le

Digitized by Google

Tyrol, à l'aide des enrôlements secrets dont Gênes et Milan étaient demeurés les quartiers généraux. Heureusement prévenue par les hommes de confiance qu'il avait laissés à Turin, cette échauffourée vint échouer contre des précautions bien prises. Les coupables sont saisis, puis relâchés aussitôt que leur imprudence ne peut plus avoir de résultats fâcheux; le mal est coupé en sa racine, les comités du *Provvedimento* sont dissous, et, malgré les protestations de M. Bertani qui se réclame du droit d'association, le ministre maintient le droit de l'Etat de veiller seul à la sûreté et de faire des enrôlements. L'Italie n'aura jamais assez de reconnaissance pour payer la dette qu'elle a contractée ce jour-là, ainsi que dans la dernière crise, envers le secrétaire général de l'intérieur, M. Capriolo. Son énergie infatigable a sauvé de grands malheurs à sa patrie.

Cependant les princes, qui voyageaient en Sicile, reçoivent tout à coup la visite de Garibaldi. Est-ce uniquement pour les saluer que Garibaldi vient en Sicile? On a vu des traites anglaises passer à Gênes, des jeunes gens s'y embarquer, on est sur les traces d'un complot; l'éventualité d'une attaque à main armée contre Rome est l'objet de toutes les conversations; mais le gouvernement veille, il est résolu à faire son devoir, malgré les imprudentes attaques dont il est l'objet dans le Parlement, malgré une opposition singulière et qui aurait pu, hélas! devenir funeste. On accusait M. Rattazzi de ne point donner Rome à l'Italie; Garibaldi, en écoutant tant de voix éloquentes du parti modéré, a-t-il eu tort de croire que M. Rattazzi y mettait véritablement du mauvais vouloir, et que Rome serait à la merci du gouvernement quand il le voudrait? A-t-il eu tort de penser qu'au moindre soulèvement l'Italie entière marcherait à sa suite pour écraser cette poignée de soldats qui gardent le Vatican? A-t-il cru que l'Angleterre viendrait à son aide, comme les messages de Mazzini lui en donnaient l'assurance, et qu'il y avait réellement à Malte un corps de débarquement tout prêt à venir occuper le point du littoral où il serait parvenu à installer un gouvernement provisoire? S'il l'a cru, il doit voir aujourd'hui combien il se trompait et comme on le trompait. On sait ce qui en est advenu. En Sicile, à la tête de deux mille recrues, Garibaldi lève son étendard, prononce des discours et publie des proclamations. Quelles proclamations, on le sait! Le gouvernement réunit des troupes et donne des ordres à sa flotte; mais, en même temps, il emploie les procédés de conciliation; il espère encore que la crise passera et qu'une lueur de bon sens viendra briller dans ce cerveau malade. Vain espoir! les harangues se multiplient et deviennent plus furibondes. On attend un meilleur succès d'une proclamation royale; elle est rédigée d'un style ferme et digne, elle désavoue l'entreprise d'un homme qui prétend

Digitized by Google

se mettre au-dessus de la loi. La parole du roi n'est plus écoutée. Garibaldi trompe les généraux lancés à sa poursuite; une marche rapide, par des chemins impraticables, le conduit à Catane. Là, deux bâtiments de guerre pourraient lui barrer le passage, mais une frégate anglaise qui croise devant le port, et où il se croit des intelligences, ne fera-t-elle pas quelques efforts pour paralyser leur action? Garibaldi y est accoutumé; ne vit-il pas naguère, lors de son débarquement à Marsala, une frégate anglaise manœuvrer si maladroitement qu'elle empêcha les canons napolitains de le couler? Il en sera sans doute de même aujourd'hui. D'ailleurs, le bâtiment dont il s'empare, et qui va le porter aux côtes de Calabre, est un bâtiment français, sous pavillon français. Ce pavillon sera respecté. N'est-il pas plaisant que ce soit sous le pavillon français que Garibaldi s'abrite pour aller attaquer des soldats français? N'est-ce pas là un de ces bons tours de flibustiers comme en jouaient ces pauvres gentilshommes normands ou bretons qui allaient conquérir à leur pays des mondes nouveaux sur des barques espagnoles dont ils s'emparaient en route?

La fortune n'a pas encore cessé de sourire à Garibaldi; il passe sous les sabords des navires italiens sans que l'on songe à lui barrer le chemin; il échappe aux croisières françaises, qui, du reste, ne le cherchaient pas de ce côté et qui l'attendaient dans leurs lignes, devant les côtes des Etats pontificaux; enfin il touche au continent et débarque près de Reggio. Reggio devait devenir sa base d'opération, mais il fallait s'en emparer. Ici, première déconvenue : Reggio est bien gardée et ne veut pas se donner. Que fera Garibaldi? Cerné de toutes parts, va-t-il obéir à son roi et déposer les armes? Non, ce serait compter sans son orgueil que de le croire. D'ailleurs, il lui reste une ressource, la montagne; par une de ces marches foudroyantes dont il a l'habitude, Garibaldi gagnera la chaîne qui le conduira, de sommets en sommets, jusqu'à Naples, et là, un peuple dont il est l'idole lui servira de cortége et d'armée. S'il est bien informé, — et pourquoi ne le serait-il pas? — des soulèvements simultanés éclateront dans toute la Péninsule : à Milan, à Gênes, à Florence; l'armée se débandera; Mazzini, l'âme du mouvement, se montrera enfin, l'Italie entière sera debout, elle dictera ses lois au gouvernement, ou plutôt elle renversera ce gouvernement; on proclamera Victor-Emmanuel roi d'une république dont Mazzini sera le premier ministre.

Ce rêve, s'il a pu traverser la tête de quelques hommes, ainsi que les faits portent à le croire, a été suivi d'un triste réveil. Les agents de Mazzini ont en effet tenté des soulèvements à Milan, à Gênes, à Florence, mais partout ils ont échoué devant le bon sens du peuple

Digitized by Google

et l'antipathie que rencontrent les doctrines de l'agitateur. Naples, sous la main solide du général de La Marmora, n'a pas bougé et a laissé emprisonner les députés mêlés au complot; l'armée, qui voit dans le général Cialdini un plus grand capitaine que Garibaldi, n'a point fait défection; ce sont au contraire d'anciens soldats de Garibaldi qui, lancés à sa poursuite, l'ont fait prisonnier. Enfin Mazzini n'a point paru, et les Anglais qui devaient prêter main forte, en sont encore à faire des *meetings* dans leur île, et à échanger des coups de bâton avec les Irlandais, pour prouver que l'armée française doit évacuer Rome de plein gré. Que d'illusions perdues! que de rêves évanouis! et comme cette crédulité robuste, que le vainqueur de Marsala accordait à ses conseillers, a dû subir dans ce conflit une rude atteinte! Est-il guéri, non de cette blessure de son pied qui n'est qu'un douloureux accident, mais de cette maladie morale bien plus fâcheuse où son âme se consume et sans laquelle il pourrait être un grand citoyen? Il faudrait le croire, si la logique des faits était un commandement absolu pour l'intelligence humaine. Pauvre victime de son orgueil et des mauvaises passions d'autrui! qui a pu sans émotion le voir gisant sur cette terre qu'il a tant contribué à donner à son souverain, blessé par ces armes qu'il a aiguisées, humilié par ces soldats qu'il avait commandés? Triste enseignement dont tout le monde peut tirer profit: et d'abord ces insensés qui couraient à leur perte, sinon à celle de leur patrie; ces politiques trop rusés qui excitaient et lâchaient la bête dans l'espoir qu'elle nous mordrait aux jambes; ces politiques trop naïfs qui justifiaient d'avance par leurs paroles imprudentes toutes les tentatives de violence; et nous-mêmes enfin qui, en prolongeant tant d'incertitudes, entretenons tant d'illusions ou décourageons tant d'espérances.

Dans ces graves circonstances, le gouvernement de Turin a fait son devoir jusqu'au bout et sans se laisser déconcerter par les cris divers qui s'élevaient autour de lui. Après avoir donné satisfaction aux intérêts moraux du pays et à la discipline de l'armée, en ouvrant contre Garibaldi et ses complices une instruction judiciaire, il les a couverts de son amnistie. Il aurait pu le faire plus tôt, s'il n'avait voulu, d'une part, affirmer sa force devant l'étranger qui l'observait d'un œil inquiet, et de l'autre, détromper l'opinion qui s'obstinait à voir en tout ceci la plus triste des comédies. Une autre raison qui, si elle était d'abord accessoire, n'a pas tardé à devenir principale, c'est que dès les premiers pas dans l'enquête judiciaire on avait rencontré la main de Mazzini. L'indiscrétion d'un journal a rendu publique une des lettres de ses agents, des perquisitions en ont fait découvrir d'autres; on a pu suivre à la piste l'argent venu du dehors, et qui n'avait pas toujours sa source dans les emprunts de M. Stuart

Digitized by Google

et dans les souscriptions populaires; enfin, il y a fort à penser que les députés arrêtés ne l'ont pas été à la légère. Les débats du Parlement pourront amener quelques révélations sur ce sujet; nous ne croyons pas toutefois que le cabinet s'y départisse de son extrême réserve, à moins qu'il n'y soit contraint par d'imprudentes attaques. Il sait que la vérité n'aurait guère à y gagner, et que la cause nationale pourrait y perdre quelque chose.

III

Le gouvernement, par son énergie, a conjuré la crise : il n'en a pas pour toujours triomphé. La situation restant la même, les mêmes incidents peuvent se reproduire, et cette fois sans doute avec plus d'intensité. « Le problème a pu changer de face, » a dit le ministre des affaires étrangères de Turin, dans une Note où la précision du langage fait d'autant mieux ressortir la fermeté de la pensée, mais l'urgence d'une solution n'a fait que devenir plus puissante. En présence des secousses de plus en plus graves qui se renouvellent dans la Péninsule, les puissances comprendront que l'Italie vient de faire un suprême et dernier effort en traitant en ennemi un homme qui avait cependant rendu de si éclatants services et soutenu un principe qui est dans la conscience de tous les Italiens; elles sentiront qu'en secondant sans hésitation le souverain dans la crise qu'ils viennent de traverser, les Italiens ont entendu réunir toutes leurs forces autour du représentant légitime de leurs droits, afin que justice entière leur soit enfin rendue. »

A supposer que les populations gardent leur prudence et fassent preuve d'une constante sagesse, n'est-il pas à craindre que l'agitation ne se déplace, et, des recrues garibaldiennes, ne monte jusque dans le Parlement? Celui-ci se sent engagé vis-à-vis de l'Italie et vis-à-vis de l'Europe par des manifestations antérieures; peut-il échapper à la nécessité de les renouveler sans cesse inutilement ou de leur donner une sorte de sanction en faisant passer le pouvoir aux mains du parti d'action? A Dieu ne plaise que cette dernière éventualité se réalise : ce serait une solution au rebours de leurs vœux qui répondrait à cette menace des Italiens, ou du moins un ajournement à longue échéance. Tout ce qui ressemblera à un défi, tout ce qui affectera le caractère d'une pression, aura pour effet nécessaire d'amener un recul au lieu de favoriser un pas en avant. A ce titre, les journaux italiens ont bien raison de s'élever avec force contre les démonstrations qui se font en ce moment en Angleterre;

Digitized by Google

rien ne peut rendre la cause italienne plus suspecte à la France, rien ne peut donner plus de crédit aux attaques dont elle est l'objet. Le *statu quo* que nous maintenons n'est pas, qu'on le sache bien, l'effet d'un caprice, mais le résultat d'une politique sage et bien pondérée; il a sa raison dans une situation que nous ne sommes pas maîtres de changer et avec laquelle il nous faut compter. Les événements seuls pourraient la modifier, et, il est à peine besoin de le dire, ces événements ne seraient jamais ceux que le parti d'action viendrait à déchaîner. Nous ne voudrions pas que notre langage ressemblât à celui des sibylles, et pourtant nous serions flatté d'être compris à demi-mot : l'heure est peut-être marquée, mais pour qu'elle sonne, ne brisez pas le ressort.

Nous ne tenons pas pour très sérieuses les objections qu'au point de vue français on a élevées dernièrement contre le rappel de notre garnison de Rome et contre l'unité de l'Italie. A travers les nombreux écrits que cette question romaine a fait surgir et dont on garnirait aisément les rayons d'une grande bibliothèque, il nous semblait avoir lu, dans des brochures demeurées célèbres, une réfutation anticipée des vieux arguments qu'une main très souple vient de fourbir à neuf. Il nous a semblé de plus que personne n'ayant tenu grand compte d'un projet qui consisterait à reconquérir sur le royaume italien des provinces que toutes les grandes puissances, moins une, que tous les Etats de l'Europe, moins deux, ont reconnues comme définitivement acquises à ce royaume, il serait oiseux de s'y arrêter. Il nous a paru encore que, depuis notre occupation de Rome, le Pape n'ayant rien gagné en indépendance, ni le catholicisme en conquêtes nouvelles sur les âmes, il devenait superflu de rechercher si cette occupation était propre à porter d'autres fruits désormais, l'expérience du passé suffisant amplement, suivant nous, pour déterminer les lois de l'avenir. Enfin, nous nous sommes gravement interrogé pour savoir à quelles causes la France doit la grande position qu'elle a reprise en Europe et la haute influence qu'elle y exerce, et nous n'avons pu, en toute conscience, l'attribuer à la présence de notre drapeau dans la capitale de la catholicité. Dès lors, le point de vue français nous a paru complétement dégagé de la question, et nous rejetant exclusivement sur l'unité italienne, nous l'y avons vu au contraire se dessiner nettement à nos yeux.

Oui, nous le reconnaissons volontiers, un intérêt français majeur, de premier ordre est lié aux destinées de l'Italie, mais non pas de la façon qu'on se plaît à nous le montrer. Un royaume d'Italie bien homogène, bien compacte, gouverné par un prince qui est doublement notre allié; une nation germaine de la nôtre, ayant les mêmes vues à faire prévaloir, les mêmes intérêts à défendre, recru-

Digitized by Google

tant dans son sein une bonne armée et sur ses côtes une puissante marine, réalisant avec nous cette utopie de nos grands politiques, l'union des peuples de langue latine, je le reconnais, au point de vue français, ce serait une chose grande et féconde pour nous, et nous avons peine à concevoir qu'une idée diamétralement opposée ait pu se loger dans la tête d'un homme politique. Craindrait-on que ces forces, qui nous seraient un si utile auxiliaire, ne se tournassent contre nous? Ce serait oublier que la faiblesse seule et le morcellement de l'Italie ont pu jadis l'entraîner dans le tourbillon de nos adversaires et nous obliger à la vaincre; ce serait oublier qu'un signe de nous suffirait pour l'inonder d'ennemis, et que si les Alpes sont une barrière devant nos bataillons, elles sont aussi un rempart qu'elle aurait peine à franchir. L'intérêt français, loin de redouter l'unité de l'Italie, la commande, et les Anglais, qui s'y connaissent, voyant bien que rien ne pourra l'empêcher de s'accomplir, font tous leurs efforts pour nous aliéner la nation et l'attirer dans leur orbite. Il importe que nous ne leur laissions pas un profit qu'ils n'ont acheté par aucun sacrifice, et voilà pourquoi le gouvernement français épuise depuis trois ans ses efforts pour réconcilier la papauté avec l'Italie. Nous ne voudrions pas qu'une brusque détermination plaçât le Souverain Pontife devant des ennemis; mais quel homme sensé ne voudrait voir se terminer un malentendu si regrettable par une cordiale et paternelle étreinte? Comme l'a dit l'Empereur dans sa lettre du 20 mai, et en termes assez explicites pour qu'il n'y ait pas d'équivoques, « le but est d'arriver à une combinaison par laquelle le Pape adopterait ce qu'il y a de grand dans la pensée d'un peuple qui aspire à devenir une nation, et, de l'autre côté, ce peuple reconnaîtrait ce qu'il y a de salutaire dans un pouvoir dont l'influence s'étend sur l'univers entier. » De quel pouvoir s'agit-il ici? Ce ne saurait être du pouvoir temporel. Cette solution désirable, étant rendue impossible par la volonté d'une des parties, faut-il que la France se résigne à monter éternellement la garde aux portes du Vatican? « Si cette situation pleine de périls devait se prolonger, dit la même lettre, les dissentiments politiques risqueraient d'amener des dissidences fâcheuses dans les croyances mêmes. » — « Un tel état de choses n'est plus tenable, dit de son côté le ministre de Turin; il finirait par avoir, pour le gouvernement du roi, des conséquences extrêmes, dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls, et qui compromettraient les intérêts religieux et la tranquillité de l'Europe. » — A Turin, à Paris, on est donc d'accord sur ce point que le conflit doit avoir une fin. Le dirai-je? je crois qu'elle n'est pas moins souhaitée à Rome, mais on s'y refuse à tout ce qui pourrait l'amener, car on a tout à gagner à ce qu'elle soit imposée par la

Digitized by Google

contrainte. C'est la force des faibles de ne céder qu'à la violence et de subir ce que peut-être on ne serait pas éloigné d'accorder. Pour résoudre le problème, on a parlé d'un congrès, encore faudrait-il que les puissances intéressées consentissent à s'y faire représenter. Les congrès, d'ailleurs, ont pour but de consacrer des faits et d'en régler les conséquences, non de chercher des solutions et de les faire prévaloir par la force. Et quelle force un congrès aurait-il pour imposer ses décisions soit au roi d'Italie, soit au Souverain Pontife? C'est presque une puérilité que d'y songer.

Nous ne sommes pas cependant dans une voie sans issue; l'issue est étroite, mais elle existe. Pour peu qu'on y regarde attentivement, on la découvrira. Le royaume d'Italie a vigoureusement affirmé son autorité, et il n'est peut-être pas de pays au monde où l'on sacrifiât ainsi sans péril un héros populaire à la sévérité impassible des lois. Il n'est plus permis d'en douter, les engagements que l'Italie prendrait vis-à-vis de Rome seraient scrupuleusement remplis. Dès lors que faisons-nous dans cette capitale? Nous y sommes allés naguère pour protéger le Pape contre Garibaldi et ses bandes, contre Mazzini et ses sicaires. Garibaldi est à terre et Mazzini ronge son frein dans l'impuissance. Ni l'un ni l'autre ne sauraient franchir la haie de soldats disciplinés que le roi Victor-Emmanuel placerait autour du territoire pontifical, et une croisière bien entretenue en rendrait les côtes inaccessibles. Le Souverain Pontife, laissé face à face avec ses sujets, n'a rien à craindre d'eux : Rome se souvient des beaux jours du passé; elle n'a pas oublié que c'est Pie IX qui, le premier, a inauguré l'ère de liberté et d'indépendance pour l'Italie; elle n'a pas perdu la mémoire de ses bienfaits, et comme autrefois sans doute elle n'aurait plus pour lui que des cris d'enthousiasme et d'amour, le jour où revenu à une politique nationale, il marcherait à l'Italie la main levée, non pour lancer l'anathème, mais pour verser des bénédictions. Cette réconciliation tant souhaitée et si nécessaire ne coûterait à personne parce qu'elle grandirait tout le monde. Il importe donc que de leur côté les Italiens la rendent possible. Il faut qu'autour de Rome la paix se fasse et que nul n'ait le droit de dire que, sous les lois du royaume, la liberté de l'Eglise est une chimère. Enfin que le Parlement de Turin y réfléchisse : bientôt il sera convoqué; il lui sera donné de manifester légalement les sentiments de l'Italie; l'Europe attend au sortir de l'épreuve les représentants du pays : sur leurs actes elle formera son jugement et suivant qu'ils seront unis elle saura ce qu'elle doit penser de l'unité.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

ÉTUDES ANTIQUES

I

KLÉARISTA

Kléarista s'en vient par les blés onduleux
Avec ses noirs sourcils arqués sur ses yeux bleus,
Son front étroit coupé de fines bandelettes,
Et sur son cou flexible et blanc comme le lait,
Ses tresses où parmi les roses de Milet
On voit fleurir les violettes.

L'aube divine baigne au loin l'horizon clair;
D'un coup d'aile, en chantant, l'alouette dans l'air
S'enlève au sifflement des merles;
Les lièvres, dans le creux des verts sillons tapis,
D'un bond inattendu remuant les épis,
Font pleuvoir la rosée en perles.

Sous le ciel jeune et frais, qui rayonne le mieux
De la Sicilienne au doux rire, aux longs yeux,
Ou de l'aube qui sort de l'écume marine?
Qui le dira? Qui sait, ô lumière! ô beauté!
Si vous ne tombez pas du même astre enchanté
Par qui tout aime et s'illumine!

Digitized by Google

Du faîte où ses béliers touffus sont assemblés,
Le berger de l'Hybla voit venir par les blés
La forme de son plus beau rêve.
Il dit : C'était la nuit et voici le matin !
Et plus brillant que l'aube à l'horizon lointain,
Dans son cœur le soleil se lève !

II

SYMPHONIE

O chevrier ! ce bois est cher aux Piérides.
Point de houx épineux ni de ronces arides ;
A travers l'hyacinthe et le souchet épais
Une source sacrée y germe et coule en paix.
Midi brûle là-bas où, sur les herbes grêles,
On voit au grand soleil bondir les sauterelles ;
Mais, du hêtre au platane et du myrte au rosier,
Ici le merle vole et siffle à plein gosier.
Au nom des Muses ! viens sous l'ombre fraîche et noire.
Voici ta double flûte et mon pektis d'ivoire ;
Daphnis fera sonner sa voix claire, et tous trois,
Près du roc dont la mousse a verdi les parois,
D'où Naïs nous écoute, un doigt blanc sur la lèvre,
Empêchons de dormir Pan aux deux pieds de chèvre.

III

PÉRISTÉRIS

Kastalides ! chantez l'enfant aux brunes tresses
Dont la peau ferme et lisse a la couleur du miel,
Car vous embellissez toute chose, ô déesses !

Autour de l'onde où croît le laurier immortel,
Chantez Péristéris, née au rocher d'Egine :
Moins chère est à mes yeux la lumière du ciel !

Dites son rire frais plus doux que l'aubergine,
Le rayon d'or qui nage en ses yeux violets
Et qui m'a traversé d'une flèche divine.

Digitized by Google

Sur le sable marin où sèchent ses filets
Elle bondit, pareille aux glauques Néréides,
Et ses pieds sont luisants comme des osselets.

Chantez Péristéris, ô nymphes Kastalides,
Quand les fucus amers à ses cheveux mêlés
Effleurent son beau cou de leurs grappes humides.

Il faut aimer. Le thon aime les flots salés,
L'air plaît à l'hirondelle et le cytise aux chèvres,
Et l'abeille camuse aime la fleur des blés.

Pour moi, rien n'est meilleur qu'un baiser de ses lèvres !

IV

LE RETOUR D'ADONIS

Maîtresse de la haute Eryx, toi qui te joues
Dans Golgos, sous les myrtes verts
O blanche Aphrodita ! charme de l'univers,
Dionaiade aux belles joues !

Après douze longs mois, Adonis t'est rendu,
Et, dans leurs bras charmants, les Heures,
L'ayant ramené jeune en tes riches demeures,
Sur un lit d'or l'ont étendu.

A l'abri du feuillage et des fleurs et des herbes,
D'huile syrienne embaumé,
Il repose, le dieu brillant, le bien-aimé,
Le jeune homme aux lèvres imberbes.

Autour de lui, sur des trépieds étincelants,
Vainqueurs des nocturnes Puissances,
Brûlent des feux mêlés à de vives essences,
Qui colorent ses membres blancs ;

Et sous l'anis flexible et le safran sauvage,
Des Eros au vol diligent,
Dont le corps est d'ébène et la plume d'argent,
Rafraîchissent son clair visage.

Digitized by Google

Sois heureuse, ô Kypris! puisqu'il est revenu,
Celui qui dore les nuées!
Et nous, vierges, chantons, ceintures dénouées,
Cheveux épars et le sein nu!

Près de la mer stérile, et dès l'aube première,
Joyeuses et dansant en rond,
Chantons l'Enfant divin qui sort de l'Akhéron
Vêtu de gloire et de lumière!

V

L'HÉRAKLÈS SOLAIRE

Dompteur à peine né qui tuais dans tes langes
Les dragons écaillés de la Nuit! O guerrier,
Dont la flèche a percé l'hydre des noires fanges
Et le peuple-centaure, habitant meurtrier
Des monts, qu'on entendait se heurter et crier,
Troupeaux tumultueux, au bord des précipices!
Roi purificateur, qui faisais, en marchant,
Jaillir sur les sommets le feu des sacrifices,
Comme autant de flambeaux, d'orient au couchant!
Ton carquois d'or est vide et l'ombre te réclame.
Salut, Gloire-de-l'air! tu déchires en vain,
Sur ta poitrine ardente et tes membres en flamme,
Les nuages sanglants de ton bûcher divin,
Et dans un tourbillon de pourpre tu rends l'âme!

LECONTE DE LISLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théatres. — Vaudeville : Répétition générale des *Ivresses* ou *la Chanson de l'Amour*. — Odéon : *Le Mariage de Vadé*. — Palais-Royal : *Une Corneille qui abat des noix*.

La nouvelle pièce du Vaudeville sera jouée ce soir et jugée demain, nous pouvons donc en parler aujourd'hui sans être indiscret; l'indiscrétion, d'ailleurs, s'il y en avait une, aurait peu d'inconvénients et beaucoup d'avantages. En effet, cette critique anticipée, faite sur la répétition générale, ne saurait déflorer la pièce, puisqu'elle ne sera lue, de toute façon, qu'après que celle-ci aura été représentée, laissant aux spectateurs toute la fraîcheur de leurs impressions, et, s'il y a lieu, ne les réveillant que le lendemain de leurs illusions de la veille. D'un autre côté, il n'est pas sans intérêt de se faire une opinion avant eux, de juger en leur absence, de se dérober, pour apprécier une œuvre de l'esprit, aux mille influences qu'exercent toujours un public nombreux, une salle pleine et des mains payées pour applaudir. On est plus libre, on jouit d'une conscience plus dégagée, on se trouve vraiment face à face avec l'œuvre toute simple et toute nue, telle qu'elle est sortie des mains de son créateur. C'est tout profit vraiment; car outre que l'on est sûr d'avoir ainsi une opinion bien à soi, un pareil examen est plein des enseignements les plus utiles. Il nous livre l'anatomie, le squelette d'un travail; il nous permet d'évaluer la différence qu'il y a entre le jugement d'un spectateur calme et solitaire et celui d'un public échauffé par tout l'éclat d'une première représentation; il nous fait toucher du doigt la hausse factice que peut éprouver une œuvre, le déchet aussi; car il arrive souvent, par un de ces coups inexplicables du hasard, que c'est le spectateur calme qui admire, et le public passionné qui dédaigne. Comment arranger cela? Où asseoir un jugement définitif? On s'étonne que des directeurs, d'ailleurs intelligents, reçoivent si souvent de mauvaises pièces. Mais qui vous dit que ces mauvaises pièces ne produisaient pas beaucoup d'effet à la lecture et à la répétition? Qui vous dit que les directeurs n'ont pas été abusés par l'impression favorable d'un comité auquel ils ont demandé conseil? Les plus fins s'y trompent, et M. Dormeuil aussi. M. Dormeuil est le directeur du Vaudeville, et nous allons dire l'effet qu'a produit sur nous la répétition générale de la nouvelle comédie de M. Barrière, *les Ivresses* ou *la Chanson de l'Amour*. Si l'effet de la représentation est différent, eh bien, tant mieux; la représentation aura prouvé une fois de plus que l'homme abandonné à lui-même doit se défier de ses propres lumières, qu'il est sage que nous nous entourions de nos semblables pour oser porter un jugement; qu'on

Digitized by Google

n'est fort, en critique comme ailleurs, qu'en s'appuyant sur autrui, et qu'il vaut mieux se tromper avec le public que d'avoir raison tout seul.

On est habitué à croire qu'à la répétition générale les acteurs ne jouissent pas encore de tous leurs moyens; il serait plus vrai de dire qu'ils ne jouissent pas encore de tous leurs costumes : les tailleurs ne sont pas prêts, ni les couturières non plus. Voici un pantalon qui n'est pas approprié à la circonstance, une crinoline qui contredit absolument la situation, une redingote en désaccord avec le gilet qu'elle recouvre, un paletot de voyage qu'il faudra nécessairement remplacer par un habit noir. Et puis on n'a pas de blanc, pas de rouge, rien sur les sourcils, rien autour des yeux, une mauvaise coiffure : à quoi bon se plâtrer, se friser pour une répétition? Et puis les gants qu'on met ne sont pas de la première fraîcheur; pourquoi user une paire de gants? Pauvres comédiens du *Roman comique*, braves acteurs de bric et de broc, on les voit là de près, tels qu'ils sont, dépouillés de prétention et de lustre, bons compagnons, bons camarades, de simples mortels en un mot, et l'on se rappelle involontairement *la Marquise* de Mme Sand. Ils vont, ils viennent, s'aidant, se soutenant, mal ajustés, peu habillés, remplis de zèle, dévoués quand même à une pièce dont ils pronostiquent la chute. Vous n'imaginez pas tout ce qu'il y a de cordial, d'intime dans une répétition générale; on s'empresse, on s'intéresse, chacun y met du sien, tout le monde est bon enfant. On arrive par la scène qui est mal éclairée, dans la salle qui est toute noire, à travers des escaliers impossibles et des abîmes de tous côtés béants, qui semblent avoir envie de vous engloutir. Ce ne sont que trous, trappes et chausses-trappes, et des loges entr'ouvertes, et des ombres qui passent. Voici une robe rose fanée; c'est la jeune première : elle s'en va, dans les entr'actes, répétant tout haut son rôle et apostrophant les passants d'un *Je vous aime* auquel ils ne s'attendaient guère, mais qu'ils ne seraient pas fâchés de prendre pour eux. Cependant l'amoureux n'est pas encore arrivé; il se fait attendre, ses amis s'impatientent; le bruit d'une voiture les réveille; ils se lèvent et vont le recevoir à la porte du théâtre, le voilà qui descend du fiacre, gesticulant, déclamant, disant au cocher *Je vous adore* en lui donnant son pourboire. Tout à coup il s'aperçoit qu'il a oublié son chapeau..... *Et cette lanterne est Alcmène*..... Ce chapeau, il l'avait placé sur la banquette, en face de lui; ce chapeau était Geneviève, l'ingénue, à qui il adressait une brûlante déclaration. On ne saurait croire combien d'objets ont été Geneviève depuis quelques jours; son habit a été Geneviève, sa tasse de café a été Geneviève, son concierge a été Geneviève, il a pris successivement tous ses amis pour faire Geneviève; le pompier passe : O Geneviève! dit-il. Une voix charmante lui répond; c'est elle, et ils entrent en scène en se disant les plus tendres choses du monde; et de retour dans la coulisse, Geneviève dit à Albert qu'il est parfait, mais que son pantalon tombe mal : « Il tombe sur quarante-cinq francs de bottes vernies! » répond Albert en gémissant.

Les comédiens qui jouent dans *les Ivresses* paraissaient compter sur un grand succès; l'auteur semblait moins rassuré, moins confiant. M. Barrière passe d'ailleurs pour avoir cela de commun avec les vrais talents, qu'il

Digitized by Google

n'est jamais content de lui. A mesure que le jour de la représentation approche, il se sent pris de craintes, il ne trouve plus rien de bon, il fait le procès à toutes les scènes, à toutes les phrases; il désespère. Nul n'a plus de courage que lui pour retrancher, pour supprimer; ce qu'il pratique sur lui-même de sanglantes coupures est incroyable. L'avenir nous dira s'il a assez coupé dans *les Ivresses*. Voici en quelques mots l'analyse de cette nouvelle comédie mélodramatique. Le comte de Limours (Limours est un canton du département de Seine-et-Oise, à quelques lieues de Lonjumeau et de Dourdan), le comte de Limours, gentilhomme français, a épousé une cantatrice italienne appelée Paula. Il l'a épousée pour sa belle voix, un contralto magnifique, qui faisait merveille dans le *Trovatore;* mais aussitôt mariée, la triste Azucena a perdu justement cette voix divine qui lui avait valu l'amour de son mari. Comment l'a-t-elle perdue? C'est tout une histoire, qui rappelle celle de Mlle Falcon. Un jour que Paula chantait, et qu'une salle patricienne, répondant aux efforts de son génie par des transports d'enthousiasme, la couvrait d'applaudissements et de fleurs, un coup de sifflet, un seul, perçant ce tapage d'admiration, vint frapper la cantatrice en pleine poitrine. Elle pensa défaillir, et sa voix s'arrêta immédiatement dans son gosier, s'arrêta pour toujours, *vox faucibus hæsit.* Qui donc avait sifflé? Un misérable qui la poursuivait autrefois d'hommages équivoques, et qui se vengeait ainsi de se l'être vue enlever par l'amour vainqueur du comte de Limours. C'était un grand malheur que cet assassinat prémédité d'un génie dans sa fleur; mais on n'aime guère le récit qu'en fait M. Barrière par la bouche même de la victime. Paula nous dit qu'en se sentant ainsi frappée

Elle regardait aussi la Malibran mourir.

et cette imitation d'un vers célèbre d'Alfred de Musset semble être un peu déplacée. Les souvenirs poétiques ne vont pas aux grandes douleurs; sans compter qu'il est peu modeste de se comparer ainsi à la Malibran. D'ailleurs, tout le tableau est peint de cette touche particulière à MM. Barrière et Dumas fils, et que l'on a qualifiée de brutale, pour exprimer sans doute que le sentiment y est trop sacrifié à la matière. Paula nous dit, je crois, qu'elle sentit son cœur tomber par terre. Un joueur nous confiera tout à l'heure que sous le coup des émotions du tapis vert, son cœur lui remontait dans le cerveau. C'est à dérouter toute physiologie. Nous avons aussi un brave homme qui a cru toute sa vie n'être qu'un égoïste, et qui sentant enfin son cœur tressaillir, s'écrie joyeusement : « Il saute! » Et Félix de répondre : *Il saute à bas de son lit, il se réveille.* Ce dernier mot suffisait, il évoquait l'idée que M. Barrière a mise en image. M. Barrière ne veut rien laisser à faire à nos yeux, et son esprit consiste le plus souvent à supprimer les distances que le nôtre aimerait à parcourir.

Le malheur de la pauvre Paula, ainsi égorgée dans son talent et dans son avenir, devient encore plus affreux qu'elle ne l'avait cru d'abord. Elle était grosse lorsque ce coup la frappa, et bientôt elle mit au monde une charmante petite fille. Elle vécut, elle grandit; mais, hélas! « Regarde, dit un jour Paula à une amie, tu vois bien cette chère enfant, elle est jolie,

Digitized by Google

avec ses grands yeux, et ses cheveux blonds, elle est adorable, c'est ma fille, eh bien, elle est muette! » L'idée est heureuse, et le trait saisissant. Il le devient encore davantage, lorsqu'on assiste à tous les efforts maternels que fait la pauvre Paula pour délier cette langue rebelle qui demeure attachée au palais de son enfant; douceur, tendresse, obstination, colère, rien n'y fait. La pauvre petite ne retrouvera sa voix qu'au quatrième acte, c'est-à-dire au dénoûment. Tant pis, mille fois tant pis. Nous l'aimions mieux quand elle ne parlait pas; vous lui avez rendu la parole et la voilà banale et vulgaire comme le public auquel vous avez fait ce sacrifice. Le théâtre n'est pas l'Evangile, et il n'y faut pas abuser des muets qui parlent; ils sont trop communs. Votre petite fille muette de naissance était une chose neuve, hardie, où le sentiment trouvait son compte; parlante, elle n'est plus qu'un prétexte à la sensiblerie nerveuse des personnes à mouchoirs brodés.

L'intérieur du comte de Limours n'est pas un intérieur gai; un marchand de tableaux n'en voudrait pas. Ainsi frappé dans sa femme et dans son enfant, le comte s'est retiré en Touraine, dans les domaines assez modestes de ses ancêtres. Il s'y ennuie à mourir (c'est tout simple), et n'est pas suffisamment distrait par les amours de sa sœur Madeleine de Limours et de M. Henri de Francheterre, qui s'aiment pourtant bien. Il rêve quelquefois de Paris, de Paris, c'est tout dire, et chacun sait ce qu'il faut entendre par là. Il en rêve surtout lorsqu'une certaine Mme de Ronzoff, princesse russe de son métier, vient à passer par son château et lui annonce qu'elle part pour la capitale. Ce simple avis accomplit une révolution dans l'intérieur des Limours. Le comte brûle de s'en aller, sa femme de le retenir. Un héritage tranche la question. Ces pauvres hobereaux voient tout à coup tomber devant eux une fortune de dix millions. Le moyen de n'aller pas à Paris quand on a dix millions devant soi. Le comte y vole, et séduit naturellement Mme de Ronzoff, qui ne demandait pas mieux. Ici paraît l'intrigue impatiemment attendue. La comtesse Paula, qui, déjà en Touraine, avait remarqué quelque tristesse chez son mari, finit par s'apercevoir qu'elle ne possède plus son cœur. Elle s'en plaint doucement et ne réussit qu'à aigrir davantage cet infidèle époux, qui se dépêche, comme tous ses pareils, de faire expier à sa femme les torts qu'il a. Jalouse comme une Italienne, et capable de tout, excepté de montrer son chagrin aux étrangers, la comtesse passe les nuits, des nuits d'hiver fouettées de pluie et de neige, à attendre sur son balcon le volage qui ne revient pas. Elle meurt d'inquiétude, d'angoisse, de rage. Un jour enfin, elle se décide à lui demander compte de sa conduite. Il s'excuse, il ment, il donne de pitoyables défaites. S'il ne rentre pas, c'est qu'il joue, c'est qu'il se grise; enfin, il invente des torts imaginaires pour dissimuler les fautes réelles. Cette tactique lui réussit, comme on pense, auprès d'une pauvre femme qui ne demande qu'à se tromper et qui finit par lui dire : « Ruine-moi, tue-moi, mais ne me trompe pas! » Par malheur, la comtesse, en prononçant ces paroles, laisse échapper quelques larmes, et le comte, empressé à les essuyer, se sert justement d'un mouchoir aux armes de Ronzoff. Ce mouchoir est un pauvre expédient, il a bien vieilli depuis Othello. Et puis, quelle apparence que

Digitized by Google

le comte ait ainsi mis le mouchoir de Mme de Ronzoff dans sa poche, et ne s'en souvienne plus? La main la moins exercée reconnaîtrait bien vite un mouchoir de femme, de comtesse, un de ces petits chiffons de broderie qui ne sont pas bons même à essuyer des larmes. Enfin, la comtesse Paula ne doute plus désormais, et quand sa rivale paraît, elle l'appelle misérable, et lui jette des pièces d'or au visage, en lui disant ou à peu près :

Mon mari vous achète, et c'est moi qui vous paye.

La scène rappelle de fort près la scène des billets de banque dans la *Dame aux Camélias*. Mme de Ronzoff jure de se venger, et elle a tout ce qu'il faut, cette chatte mignonne, pour griffer une ennemie jusqu'au sang ; mais elle a affaire à forte partie. Paula, qui n'est par elle-même qu'une brebis inoffensive, changée pour une fois en tigresse, se trouve soutenue par Félix, le Félix de *Nos Intimes*, *qui croit en Dieu*. Ce brave garçon récite son *Credo* à tout propos ; il a juré de sauver la comtesse, de sauver le comte, de sauver, avec l'aide de la Providence, tous ceux qui se noient dans cette comédie des *Ivresses*, et il se fait aider en outre par M. Guibert, le faux égoïste, le faux mauvais homme, qui vous rend service en se calomniant. Il entreprend d'abord son ami, le comte de Limours, et essaye, par toutes sortes de bons conseils inutiles, de le ramener à la vertu. Il médit de sa Russe, il la calomnie même un peu; il prétend qu'on la renomme pour une femme très peureuse *qui n'a jamais peur la nuit*; enfin, il exaspère Limours, et Limours lui répond que tout cela est possible et même probable, mais qu'enfin la comtesse est charmante, adorable, divine, une enchanteresse, une sirène, une Armide, qui conduirait tous les Renauds du monde en enfer, et que les Renauds seraient désolés de ne se point damner pour elle. Il cède pourtant un moment et écrit une lettre d'adieux à la comtesse ; mais celle-ci connaît sa force, et elle sait bien qu'elle n'a qu'un mot à dire pour enchaîner à jamais Limours à son char, ou, si l'on veut, à son traîneau. Ce mot, c'est *je pars*, et elle ne l'a pas plutôt prononcé que Limours, repris de plus belle, jure de la suivre où elle voudra. Alors Félix, désespéré, tente de fléchir par la pitié la Célimène moscovite. C'est bien s'adresser en vérité. Elle le raille, il la menace, et elle rit à gorge déployée de sa menace comme de ses prières. Heureusement un imbécile, qui s'appelle de Puyjalon, et qui joue au lansquenet avec des *refaits* tout préparés dans sa manche, s'avise à propos d'insulter grossièrement la comtesse Paula, et s'en va dire, on ne sait trop pourquoi, qu'elle ne se résigne aussi aisément aux faiblesses de son mari que pour se faire pardonner les siennes. Félix, indigné, rapporte immédiatement à Limours ce qu'on dit de sa femme, et l'honneur fait ce que l'amour et l'amitié n'avaient pu faire. Le comte n'est plus maître de ses remords, aussitôt que sa propre vanité est en jeu, et revient tout naturellement à sa pauvre femme délaissée, qui vote des actions de grâces à l'adroit Félix et à l'imbécile Puyjalon. Dénoûment faux s'il y en eût jamais, car l'honneur, et surtout le point d'honneur, n'est qu'une passion froide qui tourne au vent des passions ardentes, loin de les dominer, et finit généralement par y périr ; dénoûment renouvelé, en outre, des *Parisiens* du même auteur. Là encore c'est Félix, l'éternel Félix qui

Digitized by Google

sauve tout par un duel, en forçant un fils à se battre pour sa mère et à avoir du courage malgré lui. Dans les *Ivresses*, le comte de Limours ne se bat pas; son témoin s'en va trouver son adversaire et lui dit à l'oreille, en lui montrant une carte : « Voici une dame de trèfle qui vous empêche de vous battre; » c'est-à-dire : « Vous êtes un voleur, et on ne se bat pas avec vous. » Tout finit, encore une fois, pour le mieux. Limours demande pardon à sa femme devant tout le monde, et Félix, embrassant la scène d'un regard paterne, montre aux spectateurs ce groupe édifiant, en ajoutant : « Il n'y a que des chansons dans l'amour, mais voilà la vraie chanson. »

Cette intrigue n'est pas précisément nouvelle; c'est une vieille intrigue que M. Scribe a mise à la mode et que M. Emile Augier a rajeunie, l'intrigue bourgeoise et conjugale qui règne au théâtre depuis bientôt trente ans. On s'étonne que l'imagination de M. Barrière et sa hardiesse s'en soient tenues à cette fable désespérante; mais enfin, le talent de l'auteur des *Faux Bonshommes* réside ordinairement dans les épisodes, et sans doute les épisodes vont nous dédommager. Ce titre, *les Ivresses*, semble indiquer que le comte de Limours n'est pas le seul dans la pièce que l'amour ait grisé, et il y en a en effet beaucoup d'autres : le neveu de M. Guibert, un niais qui est amoureux de toutes les femmes *poétiques* qui paradent autour du lac du bois de Boulogne : Jenny, Antonia, Noémi, etc. Le pauvre garçon en est devenu fou; il n'a jamais pu comprendre que ces dignes personnes finissent toujours par lui écrire : « Je suis souffrante, ne venez pas ce soir. » Il n'a jamais pu se faire à ces maladies-là, et c'est en vain qu'on lui explique que ces billets prouvent en faveur de la politesse française, et qu'une femme ne peut pas nous écrire : « J'ai envie de vous tromper ce soir vers dix heures, ayez soin de ne pas me gêner par votre présence; » il trouve qu'une pareille politesse est dure à accepter, et il aime mieux perdre la tête que ses illusions. Il faut joindre à cet aliéné un capitaine de lanciers de la garde, qui n'aime que l'amour difficile et n'assiége que les places bien fortifiées. Il lui faut des redoutes à enlever, des maris à pourfendre : aussi s'adresse-t-il à une petite duchesse espagnole, toute charmante, sous les traits de Mlle Cellier. Malheureusement il se trouve que l'Espagnol qui la possède n'a rien de la jalousie qu'on attribue à ses compatriotes : c'est un savant débonnaire, qui se reconnaît fort peu sensible aux idées que pourrait avoir sa femme, et déclare tout net qu'il l'abandonnera au premier venu qui sera assez sot pour la séduire. Cette complaisance désenchante immédiatement le soldat, qui déteste les proies faciles et se tire comme il peut de son embarrassante conquête. Et de deux! Félix est le *Deus ex machina* de cette seconde intrigue aussi bien que de la première; c'est lui qui dégrise tous les gens ivres de la pièce : il est le seul, ou peu s'en faut, qui ait conservé sa raison, et c'est pourquoi il constate charitablement que le train du monde est une danse de fous, où le docteur Blanche tient le piano.

Je crois, en effet, que si l'on allait bien au fond de cette pièce, on trouverait que le sujet n'en diffère pas beaucoup du sujet des *Fous*, tel que l'a conçu et traité au Gymnase M. Edouard Plouvier. Le grand défaut de ces

Digitized by Google

pièces compréhensives est de trop embrasser et par conséquent de mal étreindre. Leurs auteurs se heurtent forcément à un double écueil : ou ils veulent demeurer fidèles à leur idée et à leur titre, et alors ils font défiler sous nos yeux des panoramas de scènes et de personnages qui ne sont réunis que par des liens factices; ou bien la peur de ce mal les ramène à l'unité dramatique, qui est indispensable, mais qui détruit immédiatement la longue portée qu'ils voulaient donner à leur œuvre. M. Barrière s'est jeté dans le premier de ces deux excès. Le besoin qu'il éprouvait de mettre beaucoup d'*ivresses* dans sa comédie lui a fait sacrifier l'intrigue principale, qui ne tranche pas assez sur les accessoires. C'est à peine si une ou deux scènes capitales lui conservent le relief qu'elle doit avoir, et l'énergie que l'écrivain y a déployée ne suffit pas à distraire les yeux du spectacle environnant. Une pareille comédie, si éparpillée, ne pourrait se soutenir que par une suite de traits satiriques, tels que les décoche si violemment M. Barrière, véritables fusées empoisonnées, flèches mortelles qui, frappant au même but, à défaut des scènes qui s'en écartent, nous y rappellent nous-mêmes et nous forcent à regarder la cible que l'auteur a visée. Mais ici M. Barrière s'en est montré moins riche ou plus avare. La fière amertume des *Filles de marbre* et des *Faux Bonshommes* s'est adoucie et comme dissoute; le fiel vert-de-grisé où M. Barrière trempe ordinairement sa plume, et M. Félix sa langue, a perdu de son venin. Sauf quelques mots qui emportent le morceau, toute la comédie est d'un ton benin et d'un naturel aimable; la brutalité, qui est le talent même de M. Barrière, a presque disparu. Il vous dira bien encore en parlant d'un de ses personnages qui cherche l'oubli de ses chagrins auprès d'une danseuse maigre, « que le marquis, nouveau Pellisson, se console avec une araignée. » Quelquefois aussi, il empruntera au vocabulaire médico-religieux que M. Michelet a créé, dans son livre de la *Femme*, des phrases dont on fera bien de ne point trop éclaircir l'équivoque, celle-ci par exemple, qu'il met dans la bouche de la comtesse Paula. Le comte est sorti avant le jour, et la pauvre délaissée, qui soupçonne où est allé son mari, de s'écrier en son langage : « Faux dévot de l'amour, qui va pécher tout de suite en sortant du temple! » Dieu nous garde des gens qui abusent de son temple et de son nom. M. Barrière en a un peu abusé dans ces *Ivresses*, et le religieux Félix est un modèle auquel on n'était pas accoutumé. Il faut dire que c'est un Félix *retour d'Amérique* et qui a failli être mangé par les sauvages. Il n'y a rien de tel pour piquer la religion des voyageurs.

En résumé, la partie la plus complète de cette comédie vertigineuse est une modeste et élégante idylle qui éclate sans pompe au milieu des fièvres qui l'entourent. Le comte de Limours a une sœur, Mlle Madeleine, si je ne me trompe, qui est amoureuse d'un jeune homme charmant, et qui l'épouse tout simplement après quelques petites scènes de tendresse et de dépit. Cette dernière intrigue est on ne peut plus gracieuse au milieu des autres, dont elle repose, semée de jolis traits, d'ingénieux détails, où l'on voudrait que se plût davantage le talent de l'auteur. C'est la joie de la pièce, le printemps de la comédie; M. Barrière y a mis de la coquetterie, comme pour montrer qu'on n'a pas plus de grâce au Théâtre-Français. Il faut

Digitized by Google

dire que les deux amoureux qu'il a choisis, un débutant et une débutante, M. Paul Clèves et Mlle Brémond, rendent à merveille tout ce qu'il a mis de délicatesse dans ce *duolo d'amore*. Leurs rôles sont courts, et on voudrait qu'ils ne finissent point ; on est tenté de leur faire redire leur petite chanson quand ils l'ont chantée, ils la chantent si bien ! M. Paul Clèves est doué pour l'emploi. De la jeunesse, de la grâce sans affectation, une habitude de la scène très rare chez les vrais jeunes premiers, mais qui ne va jamais jusqu'au sans-gêne, et par-dessus tout, du cœur. C'est plus qu'il n'en faut pour réussir. L'heureux débutant nous rappelait le vers de Virgile sur Euryale :

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.

Nous le citons, en espérant qu'il ne le comprendra pas, car il ne faut pas trop faire de compliments aux jeunes hommes qui ont à la fois du mérite et de la modestie ; on les ennuie ou on les gâte. Mlle Brémond rappelle, au contraire, un vers français qui est tout au long dans *Philiberte :*

Elle est charmante, elle est charmante, elle est charmante !

Charmante, point belle, mais gracieuse, avec un air d'ingénuité et une voix dont l'accentuation, parfois dolente, devient un charme de plus. Mlle Fargueil jouait le rôle principal, celui de la comtesse Paula. Mlle Fargueil a fait ses preuves ; depuis que la mort nous a enlevé Mme Rose Chéri, elle demeure, avec Mlle Thuillier, de l'Odéon, une des rares comédiennes qui comprennent le drame bourgeois. Mais elle fera bien de renoncer enfin, si la chose est encore possible, à ce détestable accent parisien qui escamote la moitié des syllabes, et qui change notre *a* si plein et si sonore dans une bouche française en un son bâtard qui est tout ce qu'il y a au monde de moins distingué. Nous préférons telle jeune première novice qui parle du nez et qui dit je t'*aibe* pour je t'*aime*, à une comédienne consommée qui dit l'*aimour* pour l'amour. Parmi les autres acteurs qui jouent dans nos *Ivresses*, il faut citer M. Febvre, qui serait parfait s'il avait un autre pantalon (peut-être l'aura-t-il changé, car c'est sans doute un pantalon de Renard ; mais ce n'est pas un pantalon de théâtre) : et surtout M. Nertann, un vrai lancier de la garde en petite tenue. Mlle Derieux a mis de l'énergie dans le rôle de la comtesse de Ronzoff, et M. Félix toute la verve dont il est capable dans celui d'André de Fugères :

La verve de Félix et la lance d'Achille !

On a représenté au Palais-Royal une autre pièce de MM. Barrière et Lambert Thibcust, une *Corneille qui abat des noix*, trois actes, dit-on, qui sont pleins d'entrain et de gaieté sans bouffonnerie. Geoffroy y débutait, le Geoffroy du *Voyage de M. Perrichon*. Ce qu'on nous a dit de lui et de la pièce est fait pour donner envie de la voir ; mais c'est un plaisir que nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous procurer.

A l'Odéon, *le Mariage de Vadé* a réussi. MM. Amédée Rolland et Du Boys ont prouvé une fois de plus leur aptitude à faire des vers. Il y en a fort peu dans leur pièce qui ne soient pas jolis. Le sujet qu'ils ont traité n'est peut-être pas très fécond en ressources comiques ; mais il allait bien

Digitized by Google

à leur verve hardie ; ce sont deux jeunes Gaulois, fils de Rabelais et de Régnier, amis de la gaieté puissante et du franc rire. C'est ce qu'ils ont pris la peine de nous expliquer dans un prologue où Mlle Delahaye a paru en muse, et nous a donné fièrement l'avertissement que voici :

Je suis la comédie ancienne,
La comédie aux gais propos,
Gauloise plutôt qu'Athénienne,
Cherchant le rire au fond des pots.
Fille de Rabelais, l'Homère de la joie,
Molière et Rabelais tour à tour m'ont prêté
Le bon sens qui flagelle et l'esprit qui flamboie,
Et tous les trois leur large et sublime gaîté.
.....
Pourtant si notre muse est leste
Et quelquefois jette au plafond
Son bonnet, toujours elle reste
Honnête fille dans le fond.

Mlle Delahaye l'a bien prouvé. Cette charmante fille, du haut de ses vingt ans, se permet tout, et tout lui réussit. Elle pousse l'entrain jusqu'à la folie ; elle brûle les planches, elle brûle la salle, et c'est toujours bien. Elle a beaucoup contribué au succès d'une pièce dont toute l'intrigue consiste dans le caprice d'une marquise pour Vadé, lequel Vadé finit par épouser la cabaretière Nicolle. Intrigue maigre, qui avait bien besoin de Mlle Delahaye et de son rire à belles dents ; mais les beaux vers n'ont rien gâté.

A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

Voici comment se résument, pour l'art lyrique, les quatre derniers mois qui viennent de s'écouler. A Paris, aux deux théâtres qui seuls n'ont pas fermé leurs portes, rien que des reprises et des débuts ; pendant le même temps, deux premières représentations d'opéras français ont été données, mais ce n'est pas en France : où en sommes-nous donc, et comment expliquer cette bizarre anomalie? Le goût de la musique ancienne s'est-il emparé de nous à tel point que nous n'ayons plus pour toute musique nouvelle qu'indifférence et dédain? Avons-nous fait tant de progrès que nous ne nous plaisions plus qu'aux ouvrages des vieux maîtres, ou bien la source de l'inspiration serait-elle tarie chez les maîtres modernes, et serions-nous réduits, comme le pauvre Jacquemont l'écrivait des bords du Gange, « à manger nos croûtes à la fumée de nos souvenirs? »

Le trait le plus saillant de cette situation étrange, c'est à notre Grand-Opéra qu'il vient de se produire. M. Meyerbeer, s'obstinant dans son silence, et M. Verdi allant se faire jouer en Russie, au lieu du nouveau chef-d'œuvre qu'on n'a pas, que nous annonce-t-on? La rentrée d'un ancien ténor. M. Mario déserte le Théâtre-Italien pour revenir, après vingt ans et plus, à la scène où il a débuté ; il y revient pour quelques soirées et y chantera ce qu'il chantait jadis, mieux ou moins bien, nous ne sa-

Digitized by Google

vons. Son retour excitera certainement la curiosité la plus vive, mais cette curiosité sera un peu du genre de celle qu'on apporte aux exercices sur la corde roide. Ira-t-il jusqu'au bout sans accident? Voilà toute la question, et nous ne voyons guère en quoi l'art peut s'y intéresser. La direction y gagnera de grosses recettes; mais, quand M. Mario sera parti, MM. Gueymard, Michot, Dulaurens en vaudront-ils mieux? Du reste, on annonce déjà que M. et Mme Gueymard n'entendent pas renouveler leur engagement; M. Mario se refaisant Français, ils veulent se faire Italiens. Le passage des acteurs renommés profite rarement aux scènes départementales; pourquoi en serait-il autrement des scènes de Paris? Un ouvrage inédit rendrait un tout autre service, mais cet ouvrage, où le trouver? Nous parlons d'une de ces grandes compositions en quatre ou cinq actes capables, d'effacer le double échec de *Tannhauser* et de *la Reine de Saba*, car, en fait de productions d'une importance moindre, on a sous la main une partition de M. Victor Massé que nous devons entendre bientôt, et qui sera suivie d'une autre partition de M. Gevaert. En attendant la rentrée de l'illustre ténor, on en a essayé un tout jeune, M. Peschard, qui sortait du Théâtre-Lyrique; on lui a confié le rôle principal du *Comte Ory*, dans lequel il s'était distingué au Conservatoire, le jour même où la fille de Mme Damoreau chantait le rôle de la comtesse. Deux débutants à la fois, c'était beaucoup! M. Peschard a une jolie voix, mais il manque d'accent, de chaleur; il est trop indolent pour séduire. Mme Marie Damoreau, seconde du nom, est un diminutif de sa mère; elle chante fort bien, mais on l'entend à peine, et elle ne joue pas le moins du monde. Excellente musicienne, formée par les leçons et l'exemple de sa mère au style de toutes les écoles, il nous semble que sa vraie place est dans les concerts. M. Caron, baryton normand, dont l'éducation s'est achevée à Paris, et que le Conservatoire a couronné deux fois, est venu chanter, non sans succès, dans *le Trouvère*; mais un autre début encore plus heureux est celui d'une jeune danseuse appelée Maria Vernon, qui, par sa jolie figure, sa bonne humeur, son gracieux entrain, a charmé du premier coup-d'œil le ban et l'arrière-ban des amateurs de l'orchestre et des avant-scènes. La danse est toujours ce qu'ils aiment.

Il ne tiendrait qu'à nous d'écrire l'histoire complète de l'Opéra-Comique en suivant l'ordre des ouvrages que ce théâtre a remontés les uns après les autres: *la Servante maîtresse*, de Pergolèse; *Zémire et Azor*, de Grétry; *Deux mots* ou *une Nuit dans la forêt*, de Dalayrac; *Jean de Paris* et *la Dame blanche*, de Boïeldieu. Un jour, le sévère Caton, voyant quelqu'un sortir d'une maison de certaine catégorie, au lieu de l'en blâmer, lui cria: « Très bien! vous avez raison. Voilà comme il faut faire, dans » l'intérêt bien entendu de la morale et de l'honneur des familles! » Le lendemain, Caton apercevant le même homme sur le seuil de la même demeure, ne put s'empêcher de lui dire: « Oh! là, je vous ai dit qu'il est » bon d'y aller, mais non pas d'y rester toujours. » Ce mot s'appliquerait justement au directeur de l'Opéra-Comique s'il en avait repris possession depuis plus longtemps et qu'il eût trouvé ses cartons regorgeant de chefs-d'œuvre inconnus. Faute d'avoir à puiser d'une main large dans le présent,

Digitized by Google

il lui a bien fallu recourir au passé pour vivre, pendant la chaude saison, à l'abri des orages et des coups de tonnerre. Maintenant que cette saison est finie, un bill d'indemnité lui est acquis, à condition qu'il change au plus tôt de système. Quant à nous, à moins d'une passion violente pour l'archéologie, que nous servirait de recommencer minutieusement le compte rendu de chaque ouvrage admis tour à tour à figurer dans cette espèce de musée d'antiquités? Le jour même où reparut cette *Servante maîtresse* plus que centenaire, peut-être bien des gens avaient oublié ou n'avaient jamais su que Pergolèse, compositeur italien, né en 1707 et mort en 1739, à la fleur de l'âge, comme Mozart, Dellamaria, Hérold, Bellini et tant d'autres, avait écrit, en 1730, la partition de *la Serva padrona*, qui fut représentée à Naples au théâtre de Santo-Bartolomeo. Peut-être ne se rappelaient-ils pas davantage que *l'intermède* (c'est le titre que Pergolèse donnait à son œuvre) fut apporté chez nous, en 1752, par une troupe italienne, puis traduit en français par un avocat sans causes, mais non sans esprit, du nom de Baurans, et qu'après avoir divisé l'Opéra en deux factions, le *coin du roi* et le *coin de la reine*, engendré des querelles et des brochures innombrables, il s'installa paisiblement au répertoire de notre Opéra-Comique, où il se maintint pendant longues années comme modèle d'un genre dont il avait fourni le type primitif. Eh bien! une semaine a suffi pour que toute cette friperie historique et biographique devînt familière au *profanum vulgus*, qui n'en avait pas la moindre idée. Aujourd'hui, gardons-nous d'y toucher, de peur de tomber dans les redites et surtout pour ne pas être tentés de faire pour Grétry, Dalayrac et même Boïeldieu, ce que nous aurions fait pour leur ancêtre Pergolèse.

La Servante maîtresse n'a que trois personnages, et sur ces trois personnages il y en a un qui ne chante ni ne parle : c'est une combinaison assez étrange, et qui ne saurait s'expliquer que par les conditions alors imposées à l'*intermède* ou par l'état de la troupe pour laquelle travaillait le musicien. La seconde hypothèse nous paraît devoir être la bonne. Le génie italien s'est toujours fort docilement accommodé aux circonstances : de notre temps, l'auteur du *Barbiere* s'y est soumis comme un autre, et même plus qu'un autre ; il s'est passé de ténors quand il n'avait à sa disposition que des basses, et de basses quand il n'avait que des ténors. Le directeur de l'Opéra-Comique a trouvé sans doute que *la Servante maîtresse* lui offrait un moyen facile et sûr d'éprouver une actrice qu'il voulait engager, mais qui ne sera libre que dans quelques mois. Mme Galli-Marié, l'une des filles de M. Marié, chanteur de l'Opéra, s'est donc montrée en passant dans le rôle de Zerbine, et elle y a doublement réussi par sa voix franche, par son jeu fin : la succession de Mme Boulanger était toujours vacante ; elle pourra la recueillir. M. Gourdin n'a pas la voix assez profonde pour le rôle de Pandolphe, et sa physionomie est trop jeune : il s'y fatiguait trop pour n'arriver qu'à peu d'effet, malgré sa grande intelligence musicale et scénique. M. Berthelier jouait très plaisamment le rôle énigmatique du valet matamore, condamné au mutisme de par la volonté du poète et du musicien.

Ce mutisme nous conduit tout naturellement à parler de cette autre

Digitized by Google

pièce où une actrice ne prononce que « deux mots » : *minuit* et *toujours*. La reprise de ce vieux mélodrame, que Mlle Bigottini daigna illustrer dans une représentation à son bénéfice, se comprend bien moins que celle de *la Servante maîtresse*. Marsollier et Dalayrac n'ont rien fait de plus commun, de plus plat que cette œuvre inspirée par un épisode du *Moine* de Lewis. C'était alors le moment des forêts périlleuses : les *Deux mots*, ou *une Nuit dans la Forêt* avaient leur raison d'être. Aujourd'hui, leur unique mérite est d'avoir suggéré l'idée de *la Muette de Portici* à MM. Scribe et Auber. A cette époque, Mme Damoreau régnait à l'Opéra, mais à côté d'elle il n'y avait pas de cantatrice dramatique : le poète et le musicien imaginèrent de remplacer celle-ci par une mime passionnée, éloquente. Walter Scott leur prêta sa Fenella, et le chef-d'œuvre fut conçu : les auteurs n'avaient plus qu'à en écrire les vers et la musique, dont on nous prépare en ce moment une nouvelle édition.

De la reprise de *Zémire et Azor*, qu'avons-nous à dire, si ce n'est qu'elle a marqué l'avénement au théâtre de l'Opéra-Comique de Mlle Baretti, jeune artiste conquise sur les terres du Théâtre-Lyrique. Mlle Baretti n'a pas encore assez d'ampleur ni d'éclat dans la voix pour le rôle de Zémire, surtout pour l'air fameux : *la Fauvette avec ses petits*, mais elle en trouvera bientôt d'autres qui seront plus à sa taille frêle et mignonne. Au contraire, M. Warot ne pourrait souhaiter de rôle qui lui convienne mieux que celui d'Azor. Le charme et la tendresse, la pureté de style, dont il fait preuve en disant l'air : *Du moment qu'on aime*, l'ont grandi d'une coudée : il a pris rang parmi les chanteurs.

Il était temps, car déjà la reprise de *la Dame blanche* approchait, et *la Dame blanche* nous apportait un nouveau ténor jouissant de la plus brillante renommée en province, dans la seconde ville de l'empire. M. Achard, le chanteur, fils d'Achard le comique, natif de Lyon, comme son joyeux père, avait modestement fait ses premiers pas au Conservatoire, d'où il était passé au Théâtre-Lyrique. De là, il partit pour d'autres contrées, et avec le temps, le travail, le succès, il parvint à la position la plus haute qu'un ténor léger ait jamais occupée, position de ténor de grand opéra, avec traitement de quatre mille francs par mois, bravos et rappels à chaque soirée. Mais que sont les plus beaux triomphes remportés à Lyon quand on a connu Paris? M. Achard n'a donc pas résisté à des offres qui avaient pour but de le ramener dans la grande ville, et il y est revenu tout tremblant, tout épouvanté de la partie désespérée qu'il allait jouer en se présentant à l'Opéra-Comique. Il n'en a dormi ni mangé, dit-on, quinze jours durant, et le soir de son début nous n'avons vu que son ombre. Il est vrai que cette ombre est encore d'assez bonne apparence et n'inspire nullement la pitié. Depuis qu'il nous a quittés, M. Achard a pris du corps, de l'embonpoint : son visage s'est arrondi comme celui de son père, et le progrès de sa voix a suivi la même proportion. Néanmoins, le volume n'en est pas très fort, mais le timbre en est franc et net, l'émission agréable. Il chante purement, avec une élégance correcte ; il use sobrement de la fioriture ; il connaît la demi-teinte, et sait pratiquer la voix de tête. De plus, il chante en bon comédien, et, ce qui va sans dire, il joue de même. Le

Digitized by Google

public l'a reçu à bras ouverts; il l'a cordialement applaudi, depuis l'air d'entrée : *Ah! quel plaisir d'être soldat!* jusqu'au morceau final : *Chantez, chantez, ô ménestrel!*

Ainsi, l'Opéra-Comique possède désormais deux ténors, sinon ennemis du moins rivaux, à peu près du même âge et de même nature, malgré de notables différences, propres au même usage, au même emploi. L'un, M. Montaubry, a trente-six ans : en 1846, il obtint un second prix au Conservatoire. L'autre, M. Achard, n'a que trente et un ans; son premier prix date de 1853. Nous ne saurions ni ne voudrions dire lequel des deux vaut le mieux, lequel des deux l'emportera. Puissent-ils ne l'emporter ni l'un ni l'autre! Ce sera tout bénéfice pour nous, qui profiterons de leurs efforts, en leur montrant de loin une palme que nous leur ferons désirer toujours.

De reprise en reprise, de début en début, avons-nous réglé nos comptes avec cet arriéré, qui n'eût pas laissé d'être pesant si nous n'eussions jeté beaucoup de bagages à la mer. C'est justice de reconnaître que dans ces hommages un peu trop fréquents à des popularités anciennes, dans ces exhumations un peu trop multipliées pour que les auteurs vivants n'aient pas le droit de s'en plaindre, l'administration n'a pas dépensé moins de soins que ne lui en a coûté *Lala Rouck*, le seul fruit nouveau de cette année. *Zémire et Azor*, *la Dame Blanche* lui sont redevables d'une splendeur qui leur avait manqué jusqu'ici. Dans l'ouvrage de Scribe et de Boïeldieu, elle a choisi Mlle Cico pour seconder le débutant, qui n'a eu qu'à s'en féliciter. La jeune cantatrice a dignement concouru à la 968e représentation du chef-d'œuvre.

Encore un mot sur une reprise dont notre collaborateur M. A. Claveau a déjà parlé ici en littérateur de talent et d'esprit, mais sans s'occuper de la musique, composée ou arrangée par M. Jules Cohen, qui s'est fait le collaborateur de Molière, Pierre Corneille, Quinault, pour *Psyché*, comme il l'avait été de Racine pour *Athalie*. Plusieurs critiques ont regretté les intermèdes de Lully et soutenu qu'à une poésie du XVIIe siècle il fallait une musique du même temps. On leur a répondu que la chose était plus aisée à ordonner qu'à faire. Les intermèdes de Lully n'existent nulle part; on les a vainement cherchés; il n'en apparaît nul vestige, et puis, s'ils étaient du même temps que les vers de *Psyché*, étaient-ils du même âge? On oublie trop qu'avec Molière, Corneille et leurs contemporains, l'art poétique, l'art dramatique atteignaient à leur apogée, tandis qu'avec Lully l'art musical n'était pas sorti des faiblesses et des bégaiements de l'enfance. Au siècle où nous vivons, la disparité serait trop choquante. Louis XIV croyait fermement que la musique de son cher Baptiste ne pourrait jamais être dépassée : il s'est trompé. Nous l'avons trop dépassée peut-être pour que l'harmonie soit parfaite, mais à tout prendre, ce qu'il y a d'excessif de notre côté s'accepte plus volontiers que ce qu'il y avait d'insuffisant de l'autre. M. Jules Cohen a d'ailleurs eu soin de ne pas forcer les proportions; d'accord avec le chef d'orchestre, il a mêlé le vieux au neuf de manière à conserver la vraisemblance. Il est bien entendu qu'il n'avait pris à sa charge que la partie du neuf, dans

Digitized by Google

laquelle on a remarqué, entr'autres morceaux, un charmant chœur sur les stances de Lafontaine :

Tout l'univers obéit à l'amour.

Enfin, rien ne nous arrête plus, et nous en venons à ces deux opéras nouveaux qui, bien que français, n'ont pas été représentés en France, mais en Allemagne ; non à Paris, mais à Bade ! Rome n'est donc plus dans Rome et le chemin de fer, qui traverse le Rhin, l'a donc réduit au rang de fleuve neutre ? Nous savons qu'un petit théâtre s'élève maintenant à côté des salons de la *conversation* ; mais par quelle séduction, par quel caprice nos auteurs l'ont-ils préféré aux théâtres de la rue Lepeletier et de la place Boïeldieu ? M. Hector Berlioz y a porté *Béatrice et Bénédict*, ouvrage en deux actes, dont la propriété exclusive lui appartient, en admettant que Shakespeare ne réclame pas pour les emprunts assez larges faits à son *Much ado about Nothing*, d'où l'on avait déjà su tirer *Montano et Stéphanie* ; mais M. Berlioz a respecté le sérieux et n'a fait main basse que sur le comique : il a retrouvé dans le grand poète un sujet dont le vrai titre serait : *Les amants malgré eux*, et s'en est arrangé sans façon, en y comprenant le dialogue. M. Ernest Reyer, en société de MM. Méry et Emilien Pacini, a cru devoir porter au même lieu son *Erostrate*, à qui pourtant une autre destinée avait été promise. Que s'est-il donc passé ? Pourquoi cet ostracisme volontaire ? Les œuvres nouvelles seront-elles désormais obligées de s'expatrier pour éclore, comme jadis ces livres qui allaient se faire imprimer à Leyde, à Rotterdam ? Mais ces livres étaient certains de rentrer en France par une porte ou par une autre, et rien ne garantit aux opéras joués d'abord à l'étranger le même privilége. Tout au contraire, un de nos directeurs aurait déclaré, dit-on, qu'à aucun prix il n'accepterait une œuvre dont Bade aurait eu les prémices, parce que M. Bénazet n'avait succédé ni à Louis XIV, ni à Louis XV, et que le théâtre de Bade ne pouvait s'arroger les prérogatives du théâtre de Versailles ou de Fontainebleau.

Cependant, s'il s'agissait de quelque tentative hardie, aventureuse, que l'on craignît d'exposer aux scrupules du goût parisien, nous admettrions qu'on allât chercher ses sûretés dans un pays moins asservi à certaines règles ; et si, en définitive, la tentative avait donné pour résultat une de ces productions de valeur immense, bien reconnue, bien incontestable, nous ne voyons pas trop pourquoi les directeurs éleveraient des barricades pour en empêcher l'importation. Mais en ce moment, ce qui manque au théâtre de Bade, et ce qui lui manquera peut-être toujours pour que l'on croie au mérite de ce qu'on y représente, c'est une belle et bonne chute, qui atteste la présence d'un public capable de juger et décidé à mettre sa capacité en pleine lumière. Tant que les ouvrages nouveaux qu'on y jouera seront tous et sans exception des chefs-d'œuvre, qu'ils iront tous *alle stelle*, comme des fusées, pour retomber dans l'ombre et mourir dans l'oubli, on n'aura pas plus de foi dans les œuvres que dans les auteurs : les succès qu'on y aura obtenus ne compteront pas. Il est déjà question d'y instituer un comité de lecture : c'est que l'inconvénient d'un théâtre sans contrôle littéraire commence à se faire sentir, et que l'on comprend

Digitized by Google

l'avantage d'un établissement qui, pour inspirer plus de confiance, devra être plus régulier, c'est-à-dire plus restrictif.

La réouverture du Théâtre-Italien s'est accomplie dans la forme habituelle. Nous n'avons encore revu que des artistes connus : Mme Penco dans *Norma*, Mme Alboni dans *Cenerentola*, entourées comme durant les saisons précédentes ; nous allons revoir Mme Frezzolini dans *Lucia di Lammermoor*, et puisse-t-elle nous rapporter une voix rafraîchie par les lointains voyages. Ensuite nous ferons connaissance avec cette Adelina Patti, que précède une renommée si brillante qu'il y a de quoi s'en effrayer. Nous l'aurons pour quatre mois, et déjà elle est retenue au théâtre de Vienne, où elle se rendra en nous quittant. M. Tamberlick sera là pour nous consoler du départ, non d'Ulysse, mais de Calypso et de sa voix mélodieuse. Quoique M. Mario soit appelé à d'autres fonctions que celles qu'il remplissait depuis si longtemps, la saison promet d'être belle et florissante ; le programme annonce *I Lombardi* et *Giovanna d'Arco* de Verdi, *Stradella* de Flotow, trois opéras nouveaux pour nous, et de plus *la Serva padrona* de ce Pergolèse, qui, en mourant si jeune et si malheureux, ne pouvait guère prévoir une consolation posthume aussi rare que celle qui consiste à être joué sur deux théâtres à la fois et en deux idiomes à Paris.

Au Théâtre-Lyrique, la clôture n'a enfanté qu'un changement de direction : M. Charles Réty se retire et M. Carvalho reprend le poste qu'il lui avait cédé, en lui rendant aussi l'argent qu'il en avait reçu. C'est lui qui plantera ses tentes sur la terre promise du nouveau théâtre de la place du Chatelet : c'est lui qui en récoltera les fruits, si toutefois la terre est fertile. Obligé de refaire à la fois un répertoire et une troupe, M. Carvalho ne pourra rouvrir qu'en novembre prochain. Le premier ouvrage que l'on jouera est une *Ondine*, dont la musique est de M. Semet. Parmi les artistes engagés, outre M. Sainte-Foy et Mlle Lemercier, qui sortent de l'Opéra-Comique, on cite Mme Cabel, M. Battaille, et peut-être MM. Roger, Gardoni et Mme Viardot.

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du sein des déserts brillante de clartés !

La séance annuelle que tient l'Académie des beaux-arts le premier samedi d'octobre, pour la distribution des prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de composition musicale, avait cette fois un intérêt particulier ; M. Beulé, le nouveau secrétaire perpétuel, y faisait son début, et pour sujet de son *maiden speech*, il avait choisi la vie et les ouvrages de son prédécesseur, notre cher et illustre Halevy. La pensée était heureuse, et certes pour l'exécuter les matériaux ne lui manquaient pas. En feuilletant cette *Revue*, il a dû rencontrer dans une notice, qui a suivi de près les funérailles du grand artiste, certains documents dont il a profité, mais le péril de la tâche n'en était pas moins grand. L'auteur de *la Juive* n'était pas seulement musicien, il était écrivain et orateur, possédant au degré le plus éminent quelques-unes des qualités essentielles du genre académique. Son style avait le charme d'une causerie, et ce charme, le ton simple et souriant de sa lecture l'augmentait encore, le rendait irrésistible. L'auditoire était littéralement suspendu à ses lèvres et

Digitized by Google

se laissait aller aux impressions que sa parole aimable et facile, remplie également de bon sens et de poésie, lui communiquait à chaque instant. Sans s'abaisser jamais jusqu'au vulgaire, sa pensée ne dédaignait pas d'aborder les menus détails et savait donner le tour le plus piquant à l'anecdote. Peu de morceaux biographiques ont obtenu autant de succès que ses notices sur Pierre Fontaine, Georges Onslow, Paul Delaroche, Adolphe Adam. La dernière qu'il ait lue, sur le sculpteur Simart, est à coup sûr un tour de force : il avait couvert de fleurs un sol aride et ingrat.

Nous ne dirons pas que M. Beulé a tout d'abord égalé son devancier, mais il lui a rendu bonne et complète justice : il a bien marqué le rang que lui assignent ses glorieux travaux. La meilleure partie de sa notice est celle dans laquelle il montre Halévy succombant aux innombrables occupations qui l'accablaient, et en acceptant, en cherchant toujours de nouvelles, jusqu'à celles que lui imposaient son titre et ses devoirs de secrétaire perpétuel. A cette occasion, M. Beulé déduit, avec une judicieuse adresse, les motifs qui concourent à empêcher l'Académie de prendre son secrétaire parmi les artistes dont elle se compose. « Ce que les amis d'Halévy, dit-il, estimaient le couronnement de sa carrière, n'était qu'un péril propre à hâter la fin de sa vie. L'Académie des beaux-arts a elle-même le sentiment de ce péril, puisqu'elle choisit habituellement son secrétaire dans les académies voisines. Ce n'est pas qu'elle ne compte en tout temps des hommes capables de défendre ses intérêts, de parler, d'écrire : les artistes accoutumés à concevoir le beau, peuvent l'exprimer sous plus d'une forme. Tout le monde nommera, dans nos rangs, tel peintre qui a publié des études remarquables sur la peinture; tel architecte, dont les livres ont avancé la science et suffiraient à sa renommée; tel compositeur, dont la critique vive et spirituelle se produit avec éclat. Mais tous ces esprits cultivés ne donnent aux lettres que leurs rares loisirs, tandis que si des soins d'un ordre nouveaux leur étaient imposés, si le travail du cabinet se substituait au travail de l'atelier, il leur faudrait peut-être, dans la plénitude de leur talent, renoncer à l'art qui les a illustrés. Un tel sacrifice serait un dommage public : l'Académie en a toujours repoussé la pensée..... »

Et voilà pourquoi, déjà membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Beulé a été élu secrétaire de l'Académie des beaux-arts, qu'il a étudiés et qu'il apprécie sans doute, mais plus en amateur qu'en artiste. Si son éloge d'Halévy prête quelquefois à la critique, c'est parce qu'on s'aperçoit, à certains jugements, à certains points de vue, que l'auteur n'est pas musicien, ou du moins qu'il n'a pas assez vécu dans le monde musical pour en bien connaître l'histoire publique et privée, les habitudes et les mœurs.

Le lauréat musical de cette année est M. Bourgault-Ducoudray, élève de M. Ambroise Thomas. Il y a dans sa cantate une inexpérience bien grande encore, mais il y a aussi de la jeunesse, de la chaleur et une certaine hardiesse qui semble promettre plus que les timides essais d'un écolier.

WILHELM.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 octobre 1862.

Même après boire, un homme d'Etat comme M. Gladstone ne saurait se laisser aller qu'à des indiscrétions calculées. Telle nous apparaît l'opinion que l'honorable chancelier de l'échiquier vient d'émettre, au banquet de Newcastle, sur les affaires nord-américaines. M. Gladstone estime que M. Jefferson Davis a définitivement transformé en nation les Etats confédérés, et que cette nation fera triompher la cause sécessionniste. Pour sa part, il ne s'en afflige guère ; au contraire, la victoire que M. Gladstone prédit au Sud lui paraît une éventualité heureuse : la condition des esclaves serait bien meilleure si la séparation s'accomplissait, parce que c'est au gouvernement fédéral que sont dues toutes les lois contre les esclaves. Cette dernière assertion est plus que contestable ; elle ne saurait être acceptée, en tout cas, qu'avec de fortes restrictions. Le Nord a pu être faible ; il a trop facilement accordé ou admis les garanties que le Sud réclamait pour «l'institution domestique » : le bill de Nebraska, par exemple, la loi contre les esclaves fugitifs, la condamnation de Dredd, l'exécution de John Brown. Mais c'est de la complicité tout au plus. De quel droit faire du Nord le principal coupable, presque le seul? Et cet excès de condescendance par où il a pu pécher, ne l'a-t-il pas suffisamment racheté depuis que, au risque des dangers les plus sérieux pour l'Union et des plus grands sacrifices pour lui-même, le Nord, en nommant M. Lincoln, a posé d'infranchissables limites à ses propres entraînements? A notre sens, il y a autant d'indélicatesse que d'injustice à exagérer les torts qu'ont pu avoir les Etats fédéraux envers l'humanité et la liberté, au moment même où ils les expient si cruellement. D'ailleurs, les torts tant reprochés au Nord par la presse libérale d'Europe se trouvent sensiblement atténués par les faits mêmes qui, depuis tantôt deux ans, se passent au sein de l'Union. Ces faits ne démontrent-ils pas que les ménagements du Nord n'étaient pas inspirés uniquement par des mobiles de l'ordre matériel ; qu'en redoutant de la part du Sud des mesures extrêmes, si l'on venait à contrarier ses tendances et ses intérêts, le Congrès fédéral ne cédait pas à une crainte puérile ? Devant les flots de sang qui inondent les plaines hier si riantes de l'Union, à l'aspect des désastres qui accablent ses cités naguère si florissantes, on ne se sent vraiment pas le courage d'imputer à crime aux hommes d'Etat de Washington le fait d'avoir voulu reculer autant que possible l'explosion d'une crise aussi funeste, et poussé, dans ce but, la longanimité jusqu'à ses extrêmes limites.

Digitized by Google

Le moment est donc bien étrangement choisi pour rejeter sur le Nord les torts de « l'institution domestique, » pour le rendre, lui, responsable de l'extension et de la consolidation de l'esclavage, des aggravations que ces dernières années ont pu apporter au sort des noirs. Nous ne voulons pas approfondir ce sujet; déjà, il appartient à l'histoire et n'est pas, rigoureusement pris, du domaine de la chronique. Peu importe, en effet, que le Sud ait été trop exigeant ou le Nord trop complaisant ; que la complaisance du Nord lui ait été dictée par des appréhensions patriotiques ou par des calculs égoïstes : là n'est pas aujourd'hui la question, par la raison déjà que là n'est point la solution de la crise. L'esclavage a certes été la cause déterminante de la rupture, que diverses autres causes ont précipitée ou aggravée. Mais est-ce une raison suffisante pour croire que le secret de la paix réside aussi dans la question de l'esclavage? Dans les guerres de peuple à peuple, tout autant que dans les querelles particulières, l'objectif se déplace durant la lutte et par l'effet même de la lutte. Qu'on offre au Sud le rétablissement du *statu quo ante bellum* au prix de sa rentrée dans le giron de l'Union, il devrait ne point hésiter s'il combattait uniquement pour le maintien de l'esclavage. Personne ne se flatte pourtant qu'il acceptât; tout, au contraire, fait supposer qu'il tient à son autonomie au-dessus de tout et avant tout. Qui voudrait soutenir, d'autre part, que l'anéantissement de l'esclavage soit le but réel des efforts immenses que s'imposent les Etats fédéraux? M. Lincoln l'a nettement déclaré dans la lettre récemment adressée à la *Tribune*, de New-York: l'esclavage est un élément secondaire, tout au plus un instrument de guerre; on le maintiendra ou non, partiellement ou entièrement, selon que le rétablissement de l'Union paraîtra l'exiger. L'Union avant tout et au-dessus de tout. Le nouveau manifeste officiel de M. Lincoln est bien plus explicite encore ; le chef du gouvernement fédéral n'offre-t-il pas le maintien de l'esclavage en récompense aux Etats qui, au 1er janvier 1863, seront restés fidèles à l'Union ou seront revenus à elle? La menace de libérer les esclaves dans les Etats qui persévèrent dans la sécession est le complément naturel de cette offre de prime faite aux fidèles et aux repentants; elle ne change point la nature réelle et la portée du manifeste présidentiel; à la rigueur, les partisans de l'esclavage auraient peut-être plus de raison de s'en prévaloir que n'en ont les abolitionnistes.

M. Lincoln ne l'aurait lancé, raconte-t-on, qu'à contre-cœur, sur les instances pressantes des membres les plus avancés de son conseil. On cite des paroles adressées par lui, le mois passé, à une députation de Chicago, et qui seraient une sorte de désaveu anticipé de la proclamation du 22 septembre dernier. Est-ce à dire que l'émancipation lui tienne moins à cœur qu'à ses ministres et généraux, que l'esclavage soit à ses yeux moins condamnable? Le supposer serait faire gratuitement injure aux sentiments éclairés et à la droiture de cœur de M. Abraham Lincoln ; tout récemment encore, en recevant la députation noire qui venait l'entretenir de l'expatriation en masse des nègres libres ou affranchis, le président a trop vivement blâmé les vues étroites de ses gouvernés à cet égard pour qu'il soit permis de l'en croire le complice. Nous pensons plutôt que M. Lincoln

Digitized by Google

doute de l'efficacité de son manifeste, de la possibilité de mettre sérieusement à exécution la menace par laquelle on tend à effrayer les sécessionnistes. La réalisation de cette menace peut s'opérer de deux façons : le gouvernement fédéral prononce la libération des noirs après s'être rendu maître des Etats à esclaves, ou, n'y ayant pas pénétré, il se borne à lancer des proclamations pour appeler les esclaves à la révolte à heure fixe. L'un et l'autre modes ont été tentés partiellement et sans succès. La guerre elle-même est déjà un appel constant, appel indirect, mais des plus stimulants, à la révolte des esclaves; cela est vrai à ce point que l'Europe, dès le début de la rupture entre le Nord et le Sud, s'attendait à un renouvellement des massacres de Saint-Domingue. Nulle part, cependant, les esclaves ne se sont soulevés jusqu'à présent : pas même dans la Louisiane, dont le général Buttler continue à occuper la métropole, pas même autour du camp de Mac-Clellan quand il menaçait Richmond. La raison en est aisée à concevoir. L'infériorité politique, légale et sociale à laquelle les noirs, même libres, sont condamnés dans le Nord n'est pas faite pour arracher les nègres à l'apathie où les a plongés un séculaire asservissement. Ajoutez-y que les offres d'affranchissement sont restées jusqu'à présent singulièrement impraticables et par là même inacceptables. Quand l'Europe éclairée, au sortir de la féodalité, transformait en paysan libre le serf jusque-là enchaîné à la glèbe ; quand l'Autriche et quelques pays allemands prononçaient l'émancipation, en 1848 ; quand la Russie se décide aujourd'hui à briser les chaînes de ses 23 millions de serfs, on a partout eu soin de donner aux affranchis quelque chose de plus que la liberté de mourir de faim; on leur a fourni encore le moyen de commencer une nouvelle existence; on leur a conservé tantôt gratuitement, tantôt contre une indemnité payable en plusieurs années, et dont l'Etat lui-même supporte une part considérable, un morceau de terre avec ses accessoires qui pût les faire vivre. Rien de pareil n'a été tenté aux Etats-Unis; la libéralité la plus large à laquelle le Congrès de Washington se soit décidé, ç'a été d'offrir son concours financier aux Etats qui voudraient intervenir dans le rachat des esclaves existant sur leur territoire. Mais les esclaves eux-mêmes que seront-ils, que feront-ils le lendemain de leur rachat ou de leur révolte? On ne s'en est guère préoccupé : la déportation que leur offre M. Lincoln et qui leur sourit si peu, ne pourrait, en tous cas, s'appliquer à de bien grandes masses, aux quatre millions d'esclaves que la nouvelle proclamation menace d'affranchir le 1er janvier 1863, si jusque-là leurs maîtres n'ont pas fait acte de soumission. Le sol pourtant ne manque pas aux Etats-Unis, moins qu'à n'importe quel Etat d'Europe, pour doter largement tous les esclaves que l'Amérique contient et dix fois plus encore. Est-ce de la parcimonie? Personne ne le pensera ; elle serait ici fort déplacée et peu intelligente. Le fait que nous signalons a une raison toute autre et bien simple : si le Yankee n'aime pas, par principe, à voir les nègres esclaves, il aime encore moins, en fait, les voir libres à ses côtés. Leur offrir des terres, ce serait ou les fixer en masse au milieu de la population blanche, ou, si on les parquait dans des territoires à part, avoir bientôt à accueillir au sein de l'Union des Etats formés d'une popu-

Digitized by Google

lation exclusivement noire. Avec les sentiments qu'on connaît aux contrées mêmes les plus *antiesclavagistes* de l'Union, il est aisé de comprendre que cette perspective ne les flatte guère ; la philanthropie abolitionniste doit rester avare. Quoi d'étonnant si elle ne tente point l'esclave, si les appels directs de Frémont et des autres, si l'appel indirect à la révolte que contient la guerre elle-même, n'ont jusqu'à présent rencontré que de sourdes oreilles dans la population asservie ; si celle-ci ne se montre guère empressée de profiter de la « magnifique occasion » que lui offre la lutte sécessionniste pour briser ses chaînes et se venger sur ses possesseurs ?

Dans le cas, souverainement probable, où le territoire confédéré ne serait pas reconquis d'ici à trois mois, l'affranchissement dont on menace les sécessionnistes resterait lettre morte ; les esclaves, qui auraient eux-mêmes à réaliser cette menace, ne remueraient pas plus à l'appel nouveau de M. Lincoln qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Mais les raisons qui ont rendu et rendront stériles pour longtemps encore tous les appels à la révolte qu'on adresse aux esclaves, empêcheront de même M. Lincoln de réaliser les menaces de son dernier manifeste, eût-il soumis tous les Etats confédérés. Supposez le drapeau étoilé hissé de nouveau à Richmond, à Charleston, à Savannah, le gouvernement fédéral voudra-t-il et pourra-t-il proclamer libres, égaux en droits à leurs maîtres d'aujourd'hui, les quatre millions d'esclaves qu'il y rencontrera ? Qu'en ferait-il le lendemain, puisqu'il ne veut ou ne peut pas pourvoir à leur établissement ? L'inefficacité du manifeste présidentiel, l'inanité des menaces faites aux possesseurs d'esclaves et des engagements pris envers les abolitionnistes est donc évidente ; il n'y a rien d'étonnant que M. Lincoln ait été le premier à s'en apercevoir. Au fond, ce qu'il y a de plus clair dans ce document, c'est la disposition du gouvernement fédéral à faire un pont d'or aux sécessionnistes, non pour qu'ils se retirent, mais pour qu'ils reviennent. En profiteront-ils ? Nous ne le pensons pas, malgré la proposition de paix que ces derniers ont portée récemment au congrès de Richmond. Pour le moment, les points de départ sont trop divergents encore pour que l'on puisse se rencontrer : le Nord consentirait à tout en retour du rétablissement de l'Union ; le Sud veut, avant tout, la reconnaissance de son autonomie. Le fait qu'au même moment on parle à Richmond ouvertement de paix et indirectement à Washington, a cependant une certaine importance, qu'on ne doit pas méconnaître. Il prouve que, de part et d'autre, on croit avoir suffisamment guerroyé ; que, de part et d'autre, on commence à reconnaître la stérilité fatale de cette lutte fratricide.

Cette stérilité, nous l'avons prédite ici depuis un an et plus, sans nous laisser éblouir par des victoires qui semblaient assurer le triomphe, tantôt de l'un et tantôt de l'autre parti ; elle a été démontrée de nouveau par les événements militaires dont les rives du Potomac ont été le théâtre durant ces deux derniers mois. Washington paraissait sur le point de succomber, comme Richmond l'avait été six mois auparavant ; Mac-Clellan l'a délivré de tout danger immédiat ; mais on avait prédit avec assurance qu'en cas de non-réussite dans son attaque projetée sur la métropole fédérale, Lee payerait de la destruction de l'armée confédérée sa téméraire

Digitized by Google

incursion dans le Maryland : il n'est rien moins qu'anéanti. Les deux adversaires paraissent également forts pour la défense de leurs territoires, également capables de se relever par de brillantes victoires au moment même où leur situation semble le plus désespérée; mais ils sont également incapables soit de rendre une victoire décisive, soit de vaincre l'ennemi sur son propre terrain. Voici le résultat fatidique de cette égalité de forces, de bravoure ou de chances : si M. Jefferson Davis ne parvient pas à proclamer à la Maison-Blanche la victoire des Sudistes, M. Lincoln ne réussit pas plus à prononcer à Richmond la dissolution du congrès sécessionniste. En le constatant, l'Europe ne fait que s'incliner devant un fait accompli ; ce fait accompli a d'autant plus le droit d'être reconnu de nous que nous n'avons rien fait pour le produire : il est l'œuvre unique de la force des choses. Plus l'Europe a été strictement neutre dans la lutte, et plus elle est aujourd'hui autorisée et obligée à ne pas fermer les yeux à l'évidence des faits qui se sont accomplis, un peu malgré elle, en tous cas, sans elle.

C'est là, évidemment, le sens de la déclaration faite au banquet de Newcastle par M. Gladstone, celui des ministres anglais dont le libéralisme intelligent est le moins suspect, le plus incontestable. Nous ne sommes pas tout à fait aussi convaincus que l'éminent chancelier de l'échiquier que le sort des esclaves serait meilleur à la suite de la séparation, parce que nous ne croyons pas — nous avons dit les raisons de notre dissentiment — que ce soit le Nord qui les ait enchaînés; mais plus les événements marchent en Amérique à leur dénouement et plus nous nous sentons raffermis dans l'opinion que nous n'avons cessé de professer ici dès le début de la guerre : la séparation hâtera l'abolition de l'esclavage au lieu de la retarder; le Nord vainqueur ne voudra ni ne pourra opérer la rédemption de la « propriété particulière »; le Sud indépendant sera obligé de faire tous ses efforts pour l'accomplir aussi promptement et aussi entièrement que possible : ce sera pour lui une question de vie ou de mort. L'esclavage a été miné dans la guerre jusque dans ses plus intimes profondeurs; il est condamné fatalement à périr, et à périr sous peu, quoi qu'il arrive ; mais le gouvernement de Richmond est en mesure d'accomplir cette œuvre de la Providence avec moins de déchirements, et pour les propriétaires et pour les esclaves, que ne pourrait le faire le Nord seul ou l'Union restaurée. Ainsi, tout en n'envisageant que l'esclavage, dont nous désirons aussi ardemment que personne la prompte et radicale disparition, la fin de la lutte fratricide qui désole l'Amérique du Nord nous apparaît déjà comme un but désirable; c'est une œuvre d'humanité et de progrès que l'Europe libérale ne saurait appuyer trop énergiquement de toute son influence morale. Mais nous l'avons dit : ce n'est plus la question de l'esclavage qui constitue le véritable enjeu de la lutte; au fond, il n'y a aujourd'hui en présence qu'une partie très importante, très forte et très vitale des habitants qui ne veut plus de l'organisme politique sous lequel elle a vécu jusqu'à ce jour, et un gouvernement qui à tout prix veut l'y maintenir. Or, pour notre part, nous n'avons pas deux poids et deux mesures; il nous répugne surtout d'admettre que le Nouveau Monde, regardé toujours

Digitized by Google

comme le pays modèle de la liberté individuelle et collective, puisse ne pas être mûr pour les doctrines qui sont aujourd'hui appliquées sans conteste dans notre vieux continent, la terre classique du droit antipopulaire, dit droit divin. Personne n'a contesté aux huit millions d'habitants de l'ex-royaume des Deux-Siciles le droit de renoncer à leur autonomie pour s'unir au royaume de Victor-Emmanuel; pourquoi contesterait-on aux huit millions d'habitants des Etats confédérés le droit de ne plus vouloir être gouvernés de Washington et de constituer à part leur autonomie? Quelle que soit la raison qui les ait dégoûtés de l'ancien lien, c'est leur affaire; la doctrine du droit moderne, de la liberté qui appartient à tout peuple d'être heureux à sa façon et malheureux s'il lui plaît, n'a guère à s'en enquérir. En théorie, les Etats du Sud avaient le droit de réclamer la reconnaissance de leur organisation séparée dès le jour où il leur plut de se la donner; la politique seule, et aucunement la doctrine ou le droit, exigera des atermoiements; elle désirera attendre que le vouloir ait été consacré par le pouvoir; elle exigera, avant d'approuver un fait de séparation, que les peuples qui l'accomplissent aient démontré aussi qu'ils savent la maintenir : la diplomatie ne peut entrer en rapport qu'avec des organismes viables et durables, non avec des éphémères, avec des incidents. Mais qui contesterait que ces preuves ne soient aujourd'hui faites par les Etats confédérés de l'Amérique du Nord?

On connaît l'apostrophe de Sieyès à l'Assemblée constituante : « Ils veulent être libres et ne savent être justes! » La suite des événements a prouvé combien était fondé cet avertissement du grand logicien de notre première révolution. Plus d'une fois, alors et depuis, la cause libérale a pâti de ce que ses représentants ne savaient pas être libéraux, c'est-à-dire justes, contre l'intérêt momentané de la cause par eux représentée. La leçon tant de fois refaite n'aura-t-elle servi à rien? Le déchirement de la jeune république des Etats-Unis est certes et à bien des égards un événement fâcheux; l'établissement d'un Etat dont l'esclavage a été pour ainsi dire l'occasion de naître peut sembler un événement plus fâcheux encore; est-ce une raison pour renier la doctrine primordiale du droit des gens moderne, à savoir qu'aucune loi et aucune considération ne sauraient prévaloir contre le droit de tout peuple de disposer de lui-même? Quand nous aurons reconnu que les Etats du sud de l'Union étaient autorisés à choisir l'organisme politique qui leur plaît le mieux, personne ne pourra contester légitimement l'exercice du même droit aux Mexicains, s'il leur convenait demain de le réclamer. Et quand ce droit aura été proclamé souverain dans le Nouveau Monde, qui oserait en refuser l'application aux rapports entre peuples et gouvernements dans l'ancien continent? Tout le monde sait pourtant à quel point ce droit a besoin encore d'être affermi en Europe, combien de peuples et de contrées en attendent impatiemment la reconnaissance universelle! L'achèvement d'une des plus grandes créations politiques des temps modernes, de l'unité italienne, en dépend en première ligne; assurez aux Romains et aux Vénitiens la faculté de disposer d'eux-mêmes, et l'Italie est faite.

Elle se fait, du moins. Chaque jour en apporte des preuves nouvelles.

Digitized by Google

Nous ne nous étions point trompés en prédisant dès le premier jour que la nouvelle expédition garibaldienne et la triste journée d'Aspromonte n'ébranleraient pas cet édifice national si solide déjà. Encore une fois, le gouvernement italien a subi l'épreuve et la contre-épreuve; il en est sorti avec un plein succès. Il y a deux mois, les uns avaient dit : M. Rattazzi n'osera pas arrêter Garibaldi, parce qu'il serait aussitôt renversé par le parti révolutionnaire, qui a derrière lui l'immense majorité du pays. Il n'osera pas, disaient les autres il y a un mois, amnistier Garibaldi et les siens, parce qu'il aurait contre lui le parti militaire, dont l'appui seul le maintient. Eh bien, M. Rattazzi a sévi et il a amnistié. La double hardiesse, qui au fond n'en était pas une, a complétement réussi, et le pays lui a donné son acquiescement. Cela était naturel et logique; les deux actes se tiennent, se complètent. Ce que le pays condamnait et ce que le gouvernement combattait dans l'expédition garibaldienne, ce n'était assurément pas l'idée elle-même : n'était-ce pas l'idée nationale par excellence, la suprême conséquence de la situation donnée? Le pays blâmait Garibaldi uniquement de n'avoir choisi ni la bonne voie ni le bon moment, et d'avoir ainsi risqué de compromettre une cause aussi chère à la nation que la victoire en est assurée. C'est cette distinction que l'amnistie doit mieux marquer encore; elle prouve aux plus myopes qu'en envoyant des troupes contre Garibaldi, on a voulu arrêter des instruments factieux, et non châtier les représentants trop zélés d'une aspiration patriotique. Aussi, la répression d'une part, et de l'autre l'acte royal du 5 octobre n'ont fait que raffermir le cabinet, dont certains journaux italiens et français, depuis qu'il existe, prédisent invariablement la chute pour le lendemain. L'autorité nouvelle que le cabinet Rattazzi y a puisée, tout en l'affermissant à l'intérieur, doit surtout servir la cause italienne à l'étranger. Aussi croyons-nous volontiers aux nouvelles qui annoncent l'ajournement ou l'abandon d'un voyage que M. Rattazzi devait faire à Paris, en supposant que ce voyage ait été sérieusement projeté. L'avocat le plus habile, le diplomate le plus consommé, ne saurait mieux plaider aux Tuileries la cause de l'Italie qu'elle ne l'a été par les événements de ces deux mois derniers, par la conduite du gouvernement et l'attitude des populations. L'étude spéciale qui est consacrée dans notre livraison d'aujourd'hui à la crise italienne nous dispense d'y insister en cet endroit; la situation a peu changé d'ailleurs depuis quinze jours. Constatons seulement que l'appréciation faite ici des récentes publications officielles (*Moniteur* du 25 septembre) prévaut de plus en plus des deux côtés des Alpes; on attend sans inquiétude quoique non sans quelque impatience, les changements qui doivent bientôt se produire dans les affaires de Rome. Si nous sommes bien informés, les résolutions du cabinet impérial à cet égard ne seraient retardées que par la priorité que les questions intérieures réclament justement, dans les conseils de cabinet rouverts depuis le retour de l'Empereur.

A ce qu'on assure, les questions de finance auraient pris la première place dans ces conseils; elles ont également eu leur part, ces derniers jours, dans les préoccupations du public, grâce au rapport que M. Fould vient d'adresser à l'Empereur, et que la feuille officielle s'est empressée

Digitized by Google

de publier. L'honorable ministre des finances nous a gâtés; son célèbre mémoire de Tarbes et les rapports qui venaient successivement le compléter, ont habitué le public à n'attendre de leur auteur que des documents-événements, des manifestes précurseurs de grandes et importantes mesures. Le rapport du 6 octobre, qui se borne à constater l'état actuel de nos finances, n'a point ce caractère considérable; aussi n'a-t-il peut-être pas obtenu toute l'attention qu'il méritait. Quelques-uns, mettant en parallèle le mémoire du 30 octobre 1861, qui avait frappé surtout par la rare franchise de ses critiques et la hardiesse de ses avertissements, avec le rapport du 6 octobre 1862, où prévaut la satisfaction, ont voulu retrouver, dans ce dernier document, la tendance optimiste que M. Fould avait justement reprochée aux exposés annuels de ses prédécesseurs. Mais pourrait-on sérieusement en faire un crime à M. Fould, si les mesures proposées ou réalisées dans le courant de 1862 ont sérieusement remédié aux embarras et aux dangers énergiquement signalés par lui il y a un an; si pour le moment l'organisation et la situation financières du pays se montrent sous un aspect plus favorable? Les esprits les plus prévenus reconnaîtront, après avoir lu le rapport du 6 octobre 1862, à quel point l'honorable M. Fould avait été dans le vrai en insistant particulièrement auprès de l'Empereur et auprès des corps de l'Etat, sur la restitution au pouvoir exécutif de la faculté des virements. C'est en effet à l'aide des virements que M. Fould couvrira la différence de 54.500.000 fr. existant entre les augmentations de recettes en 1862 et les dépenses supplémentaires que le Corps législatif, dans sa dernière session, a autorisées pour l'exercice courant. Les sommes que la faculté des virements permettra ainsi d'appliquer aux chapitres où les appellera l'insuffisance des ressources spéciales, proviendraient, en parties égales, d'annulations probables de crédits et de ce que, grâce au nouveau mode de payement (trimestriel) de la rente, la moitié de l'allocation respective (70 millions) ne sera exigible que le 1er janvier 1863, au lieu de l'être au 22 décembre 1862! On avait redouté encore que les crédits supplémentaires votés en juin dernier ne devinssent insuffisants, par suite du développement qu'a pris depuis l'expédition du Mexique. Les 50 millions accordés alors au ministre de la guerre pouvaient bien couvrir, ainsi raisonnaient les pessimistes ou les craintifs de parti pris, les dépenses d'une rapide incursion faite par un corps de quatre à cinq mille hommes; cette incursion s'étant aujourd'hui transformée en une véritable campagne, qui déjà a fait décupler les envois de troupes, n'était-il pas à craindre que l'équilibre si laborieusement établi dans le budget de 1862 ne fût de nouveau troublé? Le silence gardé à ce sujet par le ministre des finances, et, qui plus est, l'assurance réitérée qu'il donne que l'exercice de 1862 n'ajoutera rien à la dette flottante, sont de nature à dissiper bien des inquiétudes. Le rapport du 6 octobre ne contînt-il que cette précieuse affirmation, il aurait mérité déjà un accueil meilleur que ne lui a fait le monde des affaires.

L'équilibre probable du budget de 1862 — non du budget projeté, qui est presque toujours en équilibre, mais du budget réalisé, qui s'équilibre si rarement — n'est cependant pas l'unique résultat dont puisse justement

Digitized by Google

s'enorgueillir la gestion de M. Fould. La grande mesure de la conversion, dont le rapport du 6 octobre constate l'heureux accomplissement, à peu de chose près, marquera bien autrement dans l'histoire si courte encore de son ministère. La rente 4 1/2 p. 0/0, qu'il s'agissait de convertir en 3 p. 0/0, ne s'élevait pas à moins de 174,000,000, représentant un capital de 3 milliards et demi de francs ; une somme d'environ 135 millions a été convertie par les rentiers, qui, en retour des avantages attachés à la conversion, versent au Trésor une soulte de 160,400,000 fr. ; le bénéfice net de 157,600,000, qui, les frais de l'opération défalqués, lui reste acquis, a permis de diminuer d'autant la dette flottante. Celle-ci se trouve ramenée à 866 millions de francs ; « sa composition, affirme M. le ministre des finances, est de nature à assurer le service avec autant de régularité que d'économie » : on n'appréciera toute la portée de cette situation qu'en se rappelant les inquiétudes si vives que notre dette flottante avait, en 1861, inspirées à l'honorable M. Fould ; le pays entier n'avait été que trop disposé à les partager. Il ne reste aujourd'hui qu'une somme de 39,200,000 fr. en rente 4 1/2 p. 0/0 à convertir ; malgré le silence que le rapport ministériel garde sur ce sujet encore, il est difficile de croire que M. Fould tarde à achever l'unification de la dette nationale par la conversion obligatoire de ce reste qui s'est soustrait, frappé en partie d'obstacles légaux, à la conversion facultative. On a pu, en son temps, contester l'opportunité de la conversion dans les circonstances où M. Fould la risquait ; on a pu en discuter les conditions, qu'une époque moins critique aurait certes permis de faire plus avantageuses pour l'Etat. Aujourd'hui, la conversion de la majeure partie de la rente 4 1/2 p. 0/0 est un fait accompli ; l'opération, nonobstant les « durs temps, » s'est effectuée sans secousse et avec un entier succès : les rentes alors vendues se reclassent déjà ; le cours des effets publics est supérieur à ce qu'il était l'an dernier. En cet état de choses, la somme relativement faible de rente 4 1/2 p. 0/0 qui est maintenue, forme une sorte d'anomalie ; il faut se hâter de la faire disparaître du Grand-Livre.

Nous ne pensons pas qu'avec les ressources dont dispose M. Fould et avec son supérieur savoir-faire, ce complément logique, forcé de la conversion puisse offrir de sérieuses difficultés. On a bien voulu attribuer à l'attente de la conversion obligatoire la fâcheuse coïncidence de la publication du nouvel exposé avec la rechute qui a succédé sur le marché financier au mouvement ascendant des trois ou quatre semaines précédentes. Cette vue nous paraît erronée. La baisse avait commencé trois jours avant que le *Moniteur* n'eût publié l'exposé de M. le ministre des finances. La réaction, au surplus, était naturelle, inévitable ; l'action avait été exagérée, la hausse des valeurs trop rapide et trop forte. Ce n'est pas que, d'une façon absolue, le cours de 73 à 75 soit trop élevé pour la rente française, quand les consolidés anglais se tiennent à 93-95 ; mais il peut le paraître dans l'ensemble des circonstances où il se produit. Les différences qui existent entre la France et l'Angleterre, dans la situation intérieure d'une part, dans le prix général de l'argent, d'autre part, entrent pour beaucoup assurément dans la différence si forte qu'on constate entre les cours

Digitized by Google

de leurs rentes respectives; mais la cause principale de l'infériorité à laquelle les fonds publics français continuent d'être condamnés, nous semble résider dans ce fait économique que les débouchés ne s'élargissent pas d'une marche égale avec la production, que la demande reste au-dessous de l'offre. Au temps où notre rente ne représentait qu'un capital de 3 à 4 milliards, elle était presque le seul placement de cette nature; c'est à peine si les obligations des chemins de fer, peu nombreuses alors et peu demandées, commençaient à lui faire une faible concurrence auprès de ceux qui recherchaient un revenu fixe, modeste mais assuré. Or, il est arrivé qu'à l'époque juste où la rente a rapidement doublé et au delà, c'est-à-dire dans cette dernière période décennale, on a vu également surgir une foule de nouvelles occasions de placements, une quantité croissante de valeurs qui sollicitent le capital disponible et font à la rente une concurrence sérieuse; ainsi, au moment même où, à cause de son rapide accroissement, la rente aurait surtout eu besoin d'une large extension de son débouché, ce débouché lui est vivement contesté par la concurrence de placements analogues. L'effet de cette coïncidence se conçoit. Est-ce à dire qu'il y a disproportion absolue entre le montant de la rente française et le capital qui peut y être employé? Est-ce à dire qu'elle restera fatalement écrasée sous la concurrence des valeurs nouvelles? Tel n'est point notre sentiment. Voici la vérité : la rente étant la valeur la plus solide, la valeur nationale par excellence, la valeur pour ainsi dire éternelle, devrait se répandre par degrés du centre à la circonférence pour faire place, au centre, aux valeurs nouvelles qui surgissent successivement et viennent solliciter les capitaux plus mobiles, plus hardis, de la capitale et des grandes villes. Dans les pays où ce rayonnement et ce classement de la rente s'effectue d'une façon régulière, le débouché des fonds de l'Etat regagne toujours et au delà en étendue ce qu'il perd en profondeur. En France, ce phénomène ne s'opère encore que d'une façon fort lente et saccadée, sans proportion avec l'accumulation de la rente elle-même et avec l'accroissement des valeurs concurrentes qui tentent de la refouler aux extrémités. Dans un excellent discours prononcé ces jours-ci devant le comice agricole de Cormeilles, M. le président du Sénat faisait, entre beaucoup d'autres, la très juste remarque que voici : « La rente, bien qu'elle commence à être connue des campagnes, n'y tient pas encore, dans l'économie domestique, le rang qui lui appartient. Le cultivateur ne sait pas combien un peu de rente, jointe à son principal avoir en fonds de terre, peut lui rendre de services pour améliorer ou augmenter son capital immobilier. » Nous croyons, avec l'honorable M. Troplong, qu'il pourrait y avoir parfois avantage pour le cultivateur à ne pas immobiliser toute son épargne dans l'acquisition de nouvelles parcelles de terre et à en placer une partie dans la rente, plus facilement mobilisable au besoin : « A l'époque où nous vivons, au milieu du mouvement si vif des affaires, avec la variété et la mobilité des circonstances commerciales...., celui-là est un père de famille sage et bien conseillé qui..... réserve dans sa fortune une part toujours disponible pour l'actuel et l'imprévu. » Mais nous estimons surtout qu'il y a ample marge pour le placement de la rente

Digitized by Google

dans les épargnes entièrement oisives de la campagne, dans ces petites mais fort nombreuses sommes d'argent que le cultivateur enfouit sans but aucun ou en attendant qu'il ait accumulé assez pour « s'arrondir. » Le jour où l'on aura donné à Jacques Bonhomme l'esprit et le goût de placer en fonds publics ce pécule d'attente, notre 3 p. 0/0 sera assuré d'un cours élevé et n'aura point à redouter la concurrence des autres effets publics, parce que sa clientèle s'étendra constamment. Mais peut-on amener le paysan à ne pas préférer, malgré le bénéfice des arrérages trimestriels, ses écus au titre de rente, tant qu'on n'aura pas banni de tous les cœurs les appréhensions du retour de certaines tempêtes qui, du jour au lendemain, peuvent diminuer de moitié, de trois quarts même, la valeur réalisable du titre de rente? C'est dire qu'en parlant de la rente on revient encore et toujours à la conduite générale des affaires, que le crédit financier de l'Etat dépend en première et en dernière analyse de son crédit politique.

Qui ignore, d'ailleurs, et qui contesterait de nos jours l'intime connexité qui relie entre elles la politique et les finances de l'Etat? Rarement, toutefois, la question politique et la question financière se sont confondues d'une façon si étroite que dans la crise très grave dont la Prusse est aujourd'hui le théâtre. Nous terminions notre dernière chronique sur l'avénement du cabinet présidé par M. de Bismarck-Schœnhausen, et la concession qui signalait cet avénement. Désespérant, après le rejet dont venait d'être atteint le budget de 1862, de faire passer son projet de budget pour 1863, le gouvernement le retirait; il s'engageait d'y introduire les changements compatibles avec les besoins des services publics; il le représenterait ensuite, accompagné d'une loi spéciale sur cette réorganisation de l'armée dont les dépenses constituaient la source du grand différend budgétaire entre les pouvoirs législatif et exécutif. C'était prévenir la répétition des débats longs et irritants dont le budget de 1862 venait d'être l'objet. Mais quand aura lieu cette présentation nouvelle du budget de 1863? Le gouvernement pourra-t-il, en la retardant outre mesure, ordonnancer en attendant les dépenses à sa guise et mettre ainsi de nouveau la Chambre dans la fâcheuse position de n'avoir à discuter ensuite que des faits accomplis? Pourra-t-il notamment continuer les dépenses de la « réorganisation » et terminer cette œuvre que la représentation nationale persévère à ne point vouloir approuver? Voilà la question qui s'imposait à la suite du retrait du projet de budget pour 1863. La Chambre, qui désirait surtout entrer enfin, par le vote *préalable* du budget, dans la vérité du régime constitutionnel, et qui, pour la première fois depuis que la Prusse jouit d'une constitution, avait réussi à obtenir la présentation d'un budget (celui de 1863) antérieurement à l'exercice auquel il s'applique, tenait grandement à ne pas être dessaisie de cet avantage; la seconde présentation du budget de 1863 devait donc, à son avis, avoir lieu avant le 1er janvier prochain. Le ministère ne croyait pas que ce délai pût lui suffire pour remanier son budget et préparer la loi sur la réorganisation militaire dont celui-ci devait être accompagné. M. de Vincke tentait encore une fois la conciliation. Les apparences au moins pouvaient être sauvées par son amendement, auquel adhé-

Digitized by Google

rait le ministère par l'organe de MM. de Bismarck et de Roon. Mais la Chambre en est arrivée bientôt à ne plus vouloir se contenter que de la réalité des choses, et à ne se laisser rassurer que par des garanties sérieuses et complètes; l'amendement de Vincke a donc été rejeté; après une discussion orageuse de deux jours, la Chambre a adopté, par 251 voix contre 36, la motion formulée, au nom de la commission financière, par M. Forkenbeck. Ce vote exigeait du ministère la présentation du budget de 1863 avant la fin de l'année courante; il déclarait inconstitutionnelle toute dépense ordonnancée par le gouvernement après que la Chambre en a rejeté le principe.

Dans la forme, le vote du 7 octobre a pu sembler bien absolu. Le reproche n'en a pas été épargné à la seconde Chambre; on l'accuse de forcer le conflit quand elle repousse la main que paraît lui tendre le cabinet en se ralliant à la motion de Vincke. Malheureusement, le cabinet Bismarck-Schœnhausen sombre sur le même écueil où a échoué la condescendance du cabinet Von der Heydt; ses explications détruisent tout l'effet de ses déclarations; les principes qu'il affiche enlèvent toute valeur à ses concessions. N'a-t-on pas entendu le nouveau ministre-président soutenir en pleine Chambre que le rejet d'une dépense par le Parlement ne saurait empêcher le gouvernement de la faire, puisqu'un vote n'a force de loi que par l'adhésion du pouvoir exécutif? Au point de vue budgétaire, la réunion de ces deux affirmations signifie : le Parlement n'est institué que pour voter des bills d'indemnité dont, au besoin, le gouvernement peut cependant très bien se passer. Généralisée, cette thèse réduirait la représentation nationale au rôle le plus ridicule et le plus insignifiant : en toutes affaires, l'administration ordonnerait et exécuterait ce que bon lui semblerait, quitte à en informer ultérieurement la Chambre, dont l'opposition éventuelle et les protestations ne sauraient cependant l'arrêter, puisque ce vote ne saurait devenir valable tant que le gouvernement ne l'aurait pas sanctionné lui-même. En d'autres termes, le pouvoir dit législatif est un ornement d'apparat, bon tout au plus pour couvrir le gouvernement et partager la responsabilité de ses actes, mais sans faculté aucune pour influer sur les affaires du pays. Tel est effectivement le fond du débat qui s'agite entre la Chambre et le ministère depuis l'avénement du roi Guillaume Ier. Le parti de la Croix, auquel le nouveau cabinet se rattache très intimement, l'avait déclaré déjà, avec une grande franchise, lors des élections générales de novembre 1861 et de mai 1862 : c'est entre le roi et la Chambre, entre le régime constitutionnel et le pouvoir autocratique qu'il s'agit de décider. Aujourd'hui, M. de Bismarck-Schœnhausen le dit moins crûment, mais de façon tout aussi explicite : c'est une lutte entre la prérogative royale, qui veut seule disposer des affaires du pays, et le Parlement, qui veut «usurper» une partie des pouvoirs inaliénables de la couronne. S'étonnera-t-on si la Chambre se roidit en face de telles prétentions, si elle ne veut pas prêter la main à son propre anéantissement, si des concessions de fait, étayées de pareilles déclarations de principes, lui paraissent dérisoires au plus haut degré?

Comme si ce n'était pas assez de cette lutte entre la Chambre populaire

Digitized by Google

et la couronne, l'intervention de la Chambre haute l'a envenimée encore au dernier moment. Depuis qu'elle existe, la Chambre haute, création de Frédéric-Guillaume IV et dans la composition de laquelle l'élément électif n'entre pour rien, s'était fait remarquer par son esprit franchement féodal, par ses tendances carrément réactionnaires ; son antagonisme avec le courant libéral de l'époque, avec le courant progressiste qui en Prusse aussi avait repris le dessus depuis quelques années, était tellement accentué, que dès l'installation de l'interrègne rempli par le prince-régent (1858), on s'était, en haut lieu, sérieusement occupé de l'idée de réformer l'organisation même de cette Chambre ou d'en modifier au moins l'esprit par la nomination d'une *fournée* de pairs d'un esprit moins exclusif. Le projet, plusieurs fois repris, resta inexécuté, grâce aux hésitations qui marquèrent la politique, au fond libérale et progressive de la régence ; on laissait subsister la Chambre haute telle quelle. Le cabinet Bismarck-Schœnhausen, recruté dans les rangs du parti qui avait trouvé son refuge à la Chambre haute quand les élections populaires l'avaient chassé de la seconde Chambre, ne pouvait manquer d'invoquer l'appui des pairs; ils s'empressèrent de le lui donner. Oubliant et son vrai intérêt et son rôle d'intermédiaire entre la prérogative royale et la Chambre populaire, la Chambre haute s'est mise tout entière du côté du gouvernement. L'occasion d'intervenir dans le conflit des deux pouvoirs lui était fournie tout naturellement par l'envoi devant elle du budget de 1862, adopté par la seconde Chambre avec élimination des dépenses extraordinaires de la guerre, autrement dit des chapitres relatifs à la réorganisation de l'armée. Un moment, la Chambre haute s'est montrée disposée à entrer dans la voie qui lui était si naturellement indiquée, de travailler à l'entente entre la Chambre et le ministère; c'est du moins la voie où voulait l'entraîner sa commission budgétaire. La commission proposait d'adresser à la Chambre des députés un message ayant pour objet de demander si de nouvelles délibérations ne pourraient pas écarter les difficultés qui empêchaient l'adoption du budget entier de 1862; le message devait insister en outre pour que la Chambre des seigneurs fût mise à même, au moyen d'amples éclaircissements sur la portée du rejet des dépenses extraordinaires de guerre, de se prononcer en pleine connaissance de cause sur le budget général de 1862. Cette motion, qui laissait la porte ouverte aux accommodements, a été écartée par 127 voix contre 39. Aussitôt après, la Chambre haute a rejeté par 150 voix contre 17 le budget amendé et adopté par la Chambre élective ; par un troisième vote enfin, qui réunissait 114 voix contre 44, la Chambre haute rétablissait tout simplement et adoptait le budget primitif du gouvernement; elle autorisait les dépenses auxquelles la représentation nationale avait refusé sa sanction. Ces trois votes si graves et pourtant si précipités, défi de la Chambre haute en réponse au vote de la Chambre populaire, ont tous été émis dans la séance de samedi dernier (le 11); aujourd'hui, mardi, nous savons déjà que les députés ont, de leur côté, répondu par une protestation contre l'inconstitutionnalité du vote de l'autre Chambre et par l'injonction faite au gouvernement de ne pas dépasser les crédits accordés par la représentation nationale; à quoi le ministère a riposté par la clôture de la

Digitized by Google

session, prononcée hier dans l'après-midi et accueillie par la seconde Chambre aux cris de : vive le roi! vive la Constitution!

Les péripéties de ce drame parlementaire, on le voit, se sont déroulées avec une étonnante rapidité ; on ne reprochera à aucun des trois partis en présence d'y avoir mis la lenteur proverbiale des Allemands. On ne saurait qu'applaudir à cette marche rapide si elle avait conduit à une solution : les solutions promptes sont toujours les meilleures. Il n'en est rien : on n'a fait que précipiter et aggraver la crise, en coupant toutes les voies d'accommodement. Le ministère ne peut pas réunir la même Chambre sans la retrouver dans les mêmes sentiments ; il ne peut pas, pour la troisième fois depuis moins d'un an, faire un appel au pays sans que celui-ci lui renvoie une Chambre plus récalcitrante encore, si c'est possible. Il ne peut cependant pas non plus se passer de la Chambre, surtout quand il a le pays entier contre lui. Il était bien possible d'argumenter sur l'opportunité et la portée du vote budgétaire que la Constitution octroyée de 1849 reconnaît à la Chambre élective le droit d'émettre ; mais il n'y a pas de constitution au monde qui ne déclarera illégale la réalisation d'une série de dépenses formellement rejetées par les délégués légalement nommés par des contribuables. M. de Bismarck-Schœnhausen rompra-t-il ouvertement avec le régime représentatif à un moment où, dans l'Europe tout entière, ce régime se consolide et se développe ; où l'empereur Alexandre II lui-même — le télégraphe nous l'apprend à l'instant — est sur le point d'y chercher le salut de son empire ; à un moment où, en Prusse aussi bien qne dans le reste de l'Allemagne, les tendances libérales et progressistes ont acquis une vigueur qu'on ne leur avait jamais connue au delà du Rhin ; à un moment où la politique de réaction créerait non-seulement au cabinet d'inextricables difficultés à l'intérieur, mais anéantirait aussi le prestige et l'influence si péniblement acquis par la Prusse comme puissance germanique ?

Nous ne voyons qu'une seule issue possible. Pour la trouver, le roi Guillaume Ier n'a qu'à se renseigner auprès de son prédécesseur immédiat, le prince-régent de Prusse. Celui-ci lui dira, il le sait par expérience, comment on gouverne heureux, estimé, aimé ; comment on rend la Prusse florissante à l'intérieur, forte et puissante en Allemagne. Un an de royauté pleine d'embarras et si féconde déjà en pertes de toute nature ne peut pas avoir effacé, dans le cœur et l'esprit du souverain de Prusse, le souvenir de trois ans de régence prospère, enviée, respectée. Guillaume Ier pourrait-il s'adresser à un mentor moins suspect que le régent? Il est vrai que la mise en pratique de ses conseils demanderait d'autres ministres que les hommes du parti de la Croix.

J.-E. HORN.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

DES

PRINCIPES PHILOSOPHIQUES

DU DROIT PÉNAL

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1]

I

Il ne suffit pas, pour justifier l'intervention de la loi pénale, qu'une action ait été commise qui présente les caractères extérieurs d'un délit ou qui tombe à juste titre sous l'empire de la répression publique, il faut encore que l'auteur de cette action en soit responsable, qu'il l'ait commise en toute liberté et en pleine puissance de ses facultés intellectuelles, que nous puissions voir en lui un être moral et non pas une force aveugle, un instrument à la merci du hasard ou de la volonté d'autrui. C'est ce qu'on appelle, dans le langage du droit pénal, l'imputabilité. Sans l'imputabilité, ou, pour parler la langue de la morale, sans la responsabilité, le délit s'évanouit, et, au lieu d'une action à punir, nous n'avons plus sous les yeux qu'un accident, un événement fortuit, un malheur.

Les conditions générales de l'imputabilité sont faciles à déterminer et n'ont jamais donné lieu à aucun doute ; elles consistent dans la liberté et dans le plein usage de la raison. Il n'est jamais venu à l'esprit d'un juge ou d'un législateur de poursuivre l'auteur

[1] Voir 2e série, t. XXVIII, p. 625 (livr. du 31 août 1862); t. XXIX, p. 5 (livr. du 15 septembre); p. 193 (livr. du 30 septembre).

Digitized by Google

d'une action qui a été commise sans dessein et sans discernement, c'est-à-dire sans volonté et sans intelligence. Un homme atteint de délire, un aliéné, un enfant en bas-âge, sont considérés comme innocents du mal qu'ils ont fait [1]. A ces deux conditions essentielles, l'équité exige qu'on en ajoute une troisième : la connaissance de la loi qui a été violée. Mais ici il y a une distinction à établir qui n'existe point pour les deux conditions précédentes et qui ne permet point, par conséquent, un langage aussi absolu. Quand l'action incriminée est de celles que réprouve la morale ou la conscience naturelle de l'homme, alors la connaissance de la loi se confond avec la raison, avec l'intelligence prise en général. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu le Code pénal pour savoir que le meurtre, le vol, le faux témoignage, l'escroquerie, l'abus de confiance, sont des actions criminelles. Mais lorsqu'il s'agit d'une infraction à une loi de convention ou de circonstance, comme certains règlements de police et la plupart des lois fiscales, alors l'ignorance involontaire, s'il est possible de la constater, doit être admise comme un motif d'excuse.

Il existe certainement une limite suprême, absolue, entre la raison et la folie, la liberté et la contrainte, la connaissance et l'ignorance. Cette limite, on la sent mieux qu'on ne la peut définir. Cependant elle est marquée par deux faits principaux, dont la constatation appartient à tout homme de bon sens : la conscience de nos actions et le discernement général du bien et du mal. Aussi longtemps que notre âme reste pénétrée de cette double lumière, quelle que soit la force de nos passions, la violence de nos entraînements ou l'énergie des influences qui ont pesé sur nous, nous sommes responsables de nos œuvres, et les crimes qui ont été accomplis par nos mains nous sont imputables. Mais il y a des degrés dans la résistance que nous avons éprouvée, par conséquent dans l'énergie qui a été déployée pour la vaincre, dans la culpabilité, ou, comme disent les philosophes, dans le démérite de l'agent. Les auteurs d'un même délit peuvent donc être diversement coupables et par suite doivent être frappés de peines inégales. Par exemple, l'homme qui a commis un meurtre dans le paroxysme de la colère, celui qui a commis un vol sous la pression de la faim, quoiqu'on ne puisse les décharger de toute responsabilité, sont certainement moins coupables que celui qui a tué avec préméditation, que celui qui a volé par cupidité. Cette diversité, la loi la reconnaît en principe. Mais com-

[1] « Il n'y a ni crime ni délit, dit le Code pénal (art. 64), lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. »

« Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement il sera acquitté (*Id.*, art. 60). »

Digitized by Google

ment la saisir ? à quels signes peut-on la reconnaître ? ou, pour parler le langage du droit français, quelles sont les circonstances atténuantes ou aggravantes qui méritent d'être prises en considération, soit par le législateur, soit tout au moins par le juge ? Ici commence une partie extrêmement délicate du droit pénal, et qui a donné naissance aux opinions les plus opposées. Je n'ai point la prétention de résoudre toutes les difficultés qu'elle présente ; je n'en aborderai que quelques-unes, me confiant, pour les autres, à la force des principes que nous avons reconnus et qui ont suffi jusqu'à présent pour éclairer notre route.

Je laisse de côté les circonstances aggravantes, qui ne sont pas autre chose, au fond, qu'une accumulation de délits, évidemment digne d'une aggravation de peine. Par exemple, qu'est-ce qu'un vol qualifié, c'est-à-dire un vol commis avec effraction ou à main armée, un vol commis sur la grande route ou dans une maison habitée? C'est le vol joint à la violence, à une violence capable d'alarmer les membres de la société, non-seulement pour leurs biens, mais pour leurs personnes ; à la violence qui ira, s'il est nécessaire, jusqu'au meurtre. Le parricide n'est pas un meurtre ordinaire, accompli avec des circonstances aggravantes ; c'est un meurtre d'une nature exceptionnelle, où les plus saintes lois de la nature et de la société ont été outragées, et que la loi se croit autorisée à punir d'une peine particulière. La récidive ne devrait pas toujours être considérée comme une circonstance aggravante ; il serait plus juste d'y voir quelquefois une circonstance atténuante. C'est lorsque le coupable, loin d'avoir été amendé par le châtiment que lui a valu une première faute, lui doit, au contraire, un complément de perversité ; c'est lorsque le système pénitentiaire auquel il a été soumis, en mettant en contact les natures les plus dépravées avec celles qui ont été à peine effleurées par le mal, devient nécessairement un instrument de propagande au profit du crime. Il n'est cependant pas possible de nier que la récidive ne présente par elle-même un caractère aggravant ; car au délit spécifié par la loi, et qui est l'objet direct des poursuites de la justice, elle en ajoute un autre, celui qui consiste à démontrer l'impuissance de la peine et à accroître les alarmes de la société. On peut dire que le récidiviste s'est placé dans une nouvelle catégorie de coupables : ceux à qui la répression ordinaire ne suffit pas et qui réclament, par conséquent, une pénalité plus efficace. Mais alors l'aggravation se traduit encore une fois par une accumulation de délits.

Les circonstances atténuantes sont les seules qui présentent un caractère propre et qui puissent donner lieu à des observations intéressantes. Je m'attacherai uniquement à celles qui ne me paraissent

Digitized by Google

pas avoir été appréciées à leur juste mesure, ou qui ne tiennent pas, dans la jurisprudence et dans la législation, une place proportionnée à leur importance.

La loi pénale, elle ne pouvait guère faire autrement, a pris en considération l'âge, mais dans des proportions trop étroites et peu équitables. Comment! lorsqu'il s'agit d'émancipation et de droits, lorsqu'il s'agit de l'exercice d'une partie seulement des prérogatives du citoyen, elle exige l'âge de vingt et un ans, et quand il est question de châtiment et de responsabilité pénale, seize ans lui suffisent! Encore permet-elle au juge de reconnaître le discernement même au-dessous de seize ans, et de prononcer dans ce cas la peine des travaux forcés à perpétuité. La peine de mort contre un enfant de seize ans! la peine des travaux forcés à perpétuité contre un enfant plus jeune encore : voilà des sévérités qui appartiennent à un autre temps et à d'autres mœurs que les nôtres. Il est vrai que nous parlons en ce moment d'un meurtrier. Mais un meurtrier de cet âge mérite autant la pitié que l'horreur, et la société, au lieu de rejeter de son sein cette âme prématurément pervertie, ne devrait la frapper que pour la guérir. Elle n'a pas le droit d'être pour elle une mère sans entrailles.

La loi, comme nous l'avons déjà remarqué, tient compte aussi de la passion. Elle va même très loin dans cette voie d'indulgence, puisqu'elle considère comme excusable le mari qui aura tué sa femme et l'amant de sa femme surpris en flagrant délit. Or, au nombre des passions qui nous poussent à faire le mal se trouve le sentiment de la honte. C'est dans l'espérance presque toujours vaine de se soustraire à la honte qu'une jeune fille coupable d'une faiblesse se laisse entraîner à détruire le fruit de sa faute. Assurément elle est coupable et elle mérite d'être frappée d'une peine sévère. Mais cette peine doit-elle être la mort? doit-elle être les travaux forcés à perpétuité? La société n'a-t-elle pas une certaine part dans les crimes de cette espèce? La société n'a pas tort d'établir une différence entre celles qui s'abandonnent et celles qui se respectent, entre celles qui méprisent et celles qui conservent un de ses biens les plus précieux : l'honneur de la femme, la sainte loi du mariage. Mais cette sévérité nécessaire de la société n'en est pas moins pour celles qui ont failli une excitation à aggraver leur faute. Cette excitation a sur elles d'autant plus de pouvoir qu'elles sont restées plus sensibles à la pudeur et à la honte. Comment ne pas leur en tenir compte? Comment ne pas se dire qu'elles sont au moins aussi dignes de pitié et d'indulgence que celui qui a versé le sang de son prochain, le sang d'un homme et non d'un enfant à peine vivant, dans un mouvement de jalousie ou de colère? Personne n'ignore que, grâce aux circons-

Digitized by Google

tances atténuantes et à la faculté laissée au juge d'abaisser la peine de deux degrés, la peine de mort et les travaux forcés sont rarement prononcés contre l'infanticide; mais c'est une mauvaise loi celle qu'on est obligé d'éluder, celle qui blesse visiblement la conscience de la société et de la justice elle-même. Ajoutez à cela que, dans plusieurs départements de la France on a rendu la honte inévitable par la suppression des tours dans les hospices d'enfants trouvés. La charité comme l'amour, dont elle est la plus sublime expression, doit avoir les yeux bandés.

Le sexe, ou, pour parler plus exactement, la faiblesse de la femme, ne doit pas être comptée en matière pénale parmi les motifs d'atténuation. Il n'y a pas de droit sans devoir, pas de liberté sans responsabilité. Si dans l'ordre moral la femme est l'égale de l'homme, elle doit aussi être son égale devant la loi et devant la justice. La responsabilité étant la même, il faut admettre, de part et d'autre, la même culpabilité pour des crimes semblables. Il n'y a que l'application de la peine qui puisse être différente en raison de l'inégalité des forces. La femme est plus sensible à la souffrance que l'homme; par conséquent, elle souffre autant que lui d'un châtiment moins élevé.

Il y a des questions plus difficiles à résoudre que celles-là : ce sont celles que soulèvent la folie, l'obéissance passive, la contrainte morale, l'ignorance involontaire dont la cause est moins dans l'individu que dans les institutions sociales.

Personne ne doute que la folie ou la démence, prise en général, ne détruise toute responsabilité. Mais on prétend qu'il y a des folies partielles qui ont le même caractère et qui doivent produire aux yeux de la loi pénale les mêmes effets. Ce sont celles qu'on désigne sous le nom de monomanie. Il y a des monomanies inoffensives; mais il y en a aussi, dit-on, de nuisibles et de menaçantes pour la société : il y a la monomanie du meurtre, la monomanie du vol, la monomanie de l'incendie, la monomanie du viol. Pourquoi les folies partielles seraient-elles plus responsables que la folie générale, que la démence, le délire ou l'idiotisme? Une certaine école médicale a fait valoir cet argument contre les sévérités habituelles de la justice. Il ne tend à rien moins qu'à détruire la répression pénale dans son principe et à faire passer un criminel pour d'autant plus innocent qu'il a commis plus de crimes et qu'il les a commis dans des circonstances plus aggravantes. En effet, les exemples de monomanie qu'on cite ordinairement sont les malfaiteurs qui ont commis le meurtre pour le meurtre, le vol pour le vol, l'incendie pour l'incendie, sans autre dessein que de faire le mal, sans autre mobile que le dernier degré de la perversité humaine, les Papavoine, les Lacenaire, les

Digitized by Google

Dumolard et autres scélérats de cet ordre, qui ont laissé dans les annales de la justice des traces ineffaçables. Nous demanderons aux partisans de ce système à quels traits ils reconnaissent les monomanes. N'est-ce pas au nombre même de leurs crimes et à la persévérance de leur perversité? Belle raison pour les absoudre! D'un autre côté, qui oserait soutenir que ces âmes endurcies n'ont pas la conscience de leurs actions et le discernement du bien et du mal? Or, nous l'avons déjà dit, partout où ces deux faits n'ont pas absolument disparu, l'homme reste libre et responsable; car ils sont eux-mêmes la liberté et la responsabilité humaine.

L'obéissance passive est une excuse plus légitime. Il faut que le soldat obéisse à son chef, il faut que les officiers obéissent à leurs supérieurs, il faut qu'ils obéissent promptement, résolûment, sans hésiter, sans délibérer : on ne délibère point sous les armes. L'obéissance passive, c'est l'existence même des armées, et les armées sont l'existence des Etats. Mais l'obéissance passive est-elle absolument sans limites? L'homme qui est soumis à ce devoir n'est-il plus qu'une machine sans raison, sans liberté, sans conscience? Je ne le pense pas. Un commandement visiblement contraire à la loi, à la constitution, à l'ordre établi, à l'ordre éternel de la morale, doit-il être exécuté sans observation, sans résistance? Personne n'oserait l'affirmer. Nous avons au contraire des éloges pour ceux qui résistent dans ce cas. Le nom de cet officier russe qui a mieux aimé briser son épée et se brûler la cervelle que de commander le feu contre une foule agenouillée et désarmée, le nom du colonel Reutern restera honoré et admiré tant que l'honneur et l'humanité n'auront pas quitté la terre. Mais la responsabilité est ici moins une question pénale qu'une question morale. On peut admirer celui qui a désobéi au prix de sa vie, au prix de sa carrière, mais la justice ne peut demander un compte rigoureux à celui qui a cédé à l'empire de la discipline. La responsabilité varie aussi suivant la position et l'éducation de celui qui est en cause. On exigera plus d'un général que d'un officier subalterne, et d'un officier que d'un simple soldat. On exigera plus dans un pays où les lois et la constitution politique sont connues de tous que dans celui où règne, au moins en matière politique, la plus profonde ignorance. C'est une nouvelle preuve que l'ignorance est la compagne de la servitude, et que la liberté est impossible sans une certaine somme d'instruction répandue également dans toutes les classes de la société.

Nous arrivons ainsi naturellement aux rapports de l'ignorance avec la responsabilité pénale. Toute loi est supposée connue; c'est un axiome de droit que nul ne peut se justifier par l'ignorance de la loi. Cet axiome est certainement nécessaire, et j'ajouterai qu'il est

Digitized by Google

vrai dans un sens philosophique et absolu. En effet, la loi civile, la loi positive, prise en général, doit être autant que possible l'expression de la loi naturelle. Par conséquent, tout ce que l'une ordonne ou défend, doit être ordonné ou défendu par l'autre. La connaissance de nos devoirs civils se confond, de cette manière, avec la connaissance de nos devoirs pris en général, c'est-à-dire avec la conscience et avec la raison. Mais cela n'empêche pas en fait cet axiome de droit d'être souverainement injuste. Il n'est pas vrai que la loi civile soit toujours l'expression de la loi naturelle ; il n'est pas vrai que l'une et l'autre soient réellement connues. Comment le seraient-elles dans un pays où presque la moitié des habitants sont étrangers à toute instruction et presque à toute éducation ? Comment le seraient-elles pour des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, qui n'ont aucune idée ni de leurs facultés ni de leurs devoirs, ni de leurs devoirs d'hommes ni de leurs devoirs de citoyens ? L'ignorance, poussée à ce degré, est un motif d'excuse et d'absolution, parce qu'elle a ses racines, non dans la volonté de l'individu, mais dans l'incurie de la société. La responsabilité morale, et à plus forte raison la responsabilité pénale, n'existe véritablement qu'avec un certain degré d'instruction et d'éducation. Et qu'on ose encore soutenir que le père de famille a le droit d'élever ses enfants dans l'ignorance, et que l'instruction primaire obligatoire est un attentat contre la majesté de l'autorité paternelle !

Une seule des questions que nous avons indiquées reste encore devant nous : c'est celle de la contrainte morale. Il est évident qu'une situation morale qui ne laisserait pas à l'homme l'usage de sa raison et de sa liberté équivaudrait à la contrainte physique et le déchargerait de toute responsabilité devant sa conscience et devant la loi. Mais cette situation existe-t-elle ? Quelquefois, dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, un vaisseau est surpris par la famine en pleine mer, loin de tout secours, sans espérance d'un salut prochain ; les malheureux qui l'habitent sont transformés en cannibales ou en bêtes féroces ; ils se dévorent les uns les autres, car il n'y a pas de choix pour eux : mourir de faim ou devenir anthropophages. Comment les rendre responsables d'une telle calamité, et que pourrait la loi pour la prévenir ? Mais il y a des écrivains qui prétendent que cette situation existe pour une foule de malheureux, au sein même de la société, ou que la société est constituée sur des bases tellement vicieuses, qu'elle pousse les hommes au crime et les femmes au déshonneur. Au nombre de ces accusateurs de l'ordre social se trouve l'auteur d'un livre qui est aujourd'hui dans les mains de tout le monde. Je ne sortirai donc pas de mon sujet, et même je ne ferai que me conformer strictement aux devoirs qu'il

Digitized by Google

m'impose, en recherchant ce qu'il y a de vrai et de faux, soit au point de vue du droit, soit au point de vue des faits, dans les deux volumes dont se compose la première partie des *Misérables*.

II

Afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur mes intentions, je commence par déclarer que je ne suis nullement hostile à la révolution littéraire dont M. Victor Hugo est sans contredit, parmi nous, le plus complet, le plus énergique et le plus illustre représentant. Le XVIIe siècle avait accompli son œuvre, objet de légitime admiration pour la postérité, sujet d'orgueil pour la France ; le XVIIIe siècle venait de finir la sienne, qui, sans détruire celle de son devancier, la continuait glorieusement, et, s'imposant en quelque sorte au monde civilisé depuis Paris jusqu'à Berlin, depuis Berlin jusqu'à Saint-Pétersbourg, préparait non-seulement la révolution de 1789, mais l'affranchissement universel dont nous sommes aujourd'hui les instruments et les témoins. Pourquoi donc aurions-nous accepté pour nous le rôle d'imitateurs et de serviles échos? Quelle raison, quel devoir pouvait nous obliger, nous, dont la liberté, récemment conquise, avait agrandi l'horizon et multiplié les forces, à rester honteusement accroupis sur l'héritage de nos pères? Quand les sciences mathématiques et physiques, quand la physiologie, l'astronomie, l'histoire naturelle, l'érudition, la connaissance des langues, étendaient chaque jour leur domaine par de nouvelles conquêtes et brillaient d'un incomparable éclat, quand elles citaient avec orgueil les noms des Cuvier, des Laplace, des Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire, des Poinsot, des Poisson, des Biot, des Sylvestre de Sacy, des Champollion le jeune, comment les lettres seraient-elles restées enchaînées au même symbole, à la même tradition, gardiennes impuissantes plutôt que prêtresses d'un sanctuaire où la divinité avait cessé de descendre? Aussi les lettres ont-elles repoussé ce rôle dégradant que voulait leur imposer une discipline pédantesque et inintelligente. Elles ont voulu, elles aussi, tenir leur place dans l'histoire de notre temps, et, avec cet acte d'émancipation, a commencé, pour la poésie, pour la philosophie, pour l'éloquence, pour l'histoire, pour le roman, une ère nouvelle, qui, oserai-je le dire? ne le cède pas, malgré ses excès et ses erreurs, aux deux ères précédentes. Parmi les noms qui en font l'honneur, on voit briller au premier rang celui de M. Hugo. La France serait bien ingrate de l'oublier ; car, du fond de l'exil où l'ont jeté les caprices de la for-

Digitized by Google

tune, c'est à elle qu'il adresse tous les fruits de son génie, c'est pour elle que les produit sa vigoureuse et féconde vieillesse. Il la représente au dehors avec autant d'éclat que Byron et Gœthe représentaient naguère dans notre pays l'Angleterre et l'Allemagne. Ce qui doit surtout nous le rendre cher, ce qui assure sa gloire dans la postérité la plus reculée, c'est qu'il a ouvert parmi nous, avec Lamartine, cette autre victime des révolutions, une source d'inspirations dont nous étions privés avant lui et qui a fourni tant de chefs-d'œuvre à l'antiquité païenne. Ce sont les *Orientales*, les *Chants du crépuscule*, les *Feuilles d'automne*, les *Voix intérieures* qui, avec les *Harmonies* et les *Méditations poétiques*, ont inauguré en France la poésie lyrique ; car Jean-Baptiste Rousseau n'est qu'un versificateur, et Racine, dans les strophes d'Esther et d'Athalie, n'est qu'un écho magnifique des prophètes hébreux. C'est le poète lyrique que nous montre M. Hugo jusque dans ses drames ; car ce qu'il y a de meilleur dans *Cromwell*, dans *Marie Tudor*, dans *les Burgraves*, dans *Ruy-Blas*, c'est sans contredit la partie lyrique. C'est le poète lyrique qu'il nous laisse apercevoir jusque dans ses romans et dans la plupart de ses œuvres en prose. Qu'est-ce qui distingue en effet tous ses ouvrages? quel est le caractère propre du génie de M. Hugo? C'est, indépendamment de la force, trop souvent poussée jusqu'à la violence, cette magie qui donne une âme, une pensée, une volonté, un cœur, non-seulement à l'animal et à la plante, mais à la matière elle-même, aux parties les plus inertes de l'univers, et qui plonge dans un océan commun de vie et de sentiment la terre et le ciel, l'homme et la nature. Or, tel est particulièrement l'effet de l'inspiration lyrique. Toute autre poésie, la poésie épique, la poésie dramatique, et plus particulièrement la comédie et la satire, sont obligées de distinguer entre les choses et les hommes, entre les hommes et la divinité, entre les caractères et les personnages. La poésie lyrique ne distingue rien, ne reconnaît aucune barrière à son enthousiasme ; elle va où la poussent les enivrantes émanations du trépied sacré ; elle flotte sur un océan sans rivage, *sine littore pontus*.

Mais là est précisément l'écueil de M. Hugo ; là est la source de son aveuglement et de ses excès. A force d'élever les choses jusqu'au rang de l'homme, jusqu'aux attributs mêmes de Dieu, il prend l'habitude d'abaisser Dieu et l'humanité jusqu'au rang des choses. Il leur ôte toute liberté, toute responsabilité morale, tout empire sur eux-mêmes. De là une manière de parler de Dieu, tantôt sublime, tantôt inintelligible, tantôt pleine d'irrévérence, comme lorsqu'il dit qu'il faut *écheniller* Dieu. De là une théologie toute panthéiste, comme celle qui respire sous une forme plus éthérée, dans les *Mé-*

Digitized by Google

ditations poétiques de M. de Lamartine, et une morale qui se résout dans le pur fatalisme. L'homme n'a pas le mérite de ses vertus, il n'a pas la honte de ses vices et de ses crimes. Elevé au comble de l'honneur, entouré de l'estime et de l'admiration de ses semblables, il doit tout ce qu'il est aux priviléges de son rang, aux caprices de la fortune ou de la nature ; descendu au plus bas degré de l'avilissement et de la perversité, il n'est tombé que par la faute de la société, ou par des instincts et des passions que la société ne comprend pas, qu'elle étouffe et opprime sans justice, et, jusqu'au fond de cet abîme, il conserve encore une étincelle divine qui brille par moments du plus admirable éclat. Quelle est cette étincelle ? Ce n'est pas l'idée du devoir ; ce n'est pas la réaction de la liberté et de la dignité humaine contre la servitude du vice et l'oppression des sens. Non, c'est la passion ou l'instinct. C'est ainsi que la femme impure est relevée dans *Marion Delorme* par l'amour, dans *Lucrèce Borgia* par l'amour, je ferais mieux de dire par l'instinct maternel. C'est le même spectacle que nous offre la Sachette dans *Notre-Dame de Paris*, et Fantine dans le nouveau roman. Triboulet, dans *le Roi s'amuse*, c'est la contre-partie de *Lucrèce Borgia ;* c'est l'homme dégradé qui se rachète par l'amour paternel, et cet homme, pourquoi est-il dégradé ? parce qu'il est né contrefait et pauvre, et que ce double malheur l'a condamné à la profession abjecte de baladin.

A ces idées, qui sont le fond invariable de la morale de M. Hugo, et qu'on trouve indistinctement dans toutes ses œuvres, tant en vers qu'en prose, si vous ajoutez une hostilité plus prononcée contre la société et une compassion plus profonde pour ceux qu'elle a rejetés de son sein, pour ceux que l'opinion ou les lois ont flétris, vous aurez la conclusion des *Misérables*. Vous aurez au moins la thèse qui est soutenue dans la première partie de ce livre. Cette thèse est nettement exposée dans la préface. Il s'agit de montrer que les crimes des hommes et le déshonneur des femmes sont le fruit des institutions et des opinions qui représentent pour nous l'ordre social. En effet, quels sont les héros du récit ? C'est un homme qui, flétri par la chaîne du bagne, traqué toute sa vie comme une bête fauve, n'en est pas moins un modèle d'abnégation, de dévouement, de charité, d'ineffable tendresse unie aux grandeurs du stoïcisme ; c'est une femme qui, n'ayant plus rien à perdre sous le rapport de l'honneur, qui, ayant vidé jusqu'à la lie le calice de la honte, a cependant conservé au fond de son âme toutes les grâces et toute la pureté de la femme et de la mère. Sans nous laisser émouvoir par ce qu'il y a de révoltant dans ces deux propositions, examinons par quels moyens elles sont défendues et quel degré de vraisemblance elles

Digitized by Google

acquièrent dans l'œuvre même du poète; entrons un instant dans ses fictions pour nous demander ensuite jusqu'à quel point elles ressemblent à la réalité.

Jean Valjean était un honnête ouvrier de Faverolles, émondeur de son état, qui nourrissait du fruit de ses sueurs la veuve de son frère et ses six enfants; je veux parler de ses neveux. Un jour, le travail vient à lui manquer, et avec le travail manque aussi le pain de cette pauvre famille. Jean Valjean, ému de pitié et aveuglé par le désespoir à la vue de ces orphelins mourant de faim, se rend un soir d'hiver devant l'étalage d'une boulangerie, brise une vitre et emporte un pain. Il est pris sur le fait, livré à la justice et condamné en cour d'assises à cinq ans de travaux forcés. Le code est formel : il y a eu vol commis avec effraction, pendant la nuit, dans une maison habitée. Arrivé au bagne, notre pauvre émondeur, ne pouvant pas résister à la pensée que tous les siens sont dans l'abandon et ne trouvant dans sa conscience aucun motif de respecter une sentence aussi inique, fait plusieurs tentatives d'évasion; à chaque fois, il est repris et réintégré dans ses fers avec une aggravation de peine. Il arrive ainsi à prolonger son supplice pendant dix-neuf ans. Rendu à la liberté, il est devenu un scélérat de la plus dangereuse espèce, et les sentiments d'amertume qu'il a accumulés dans son âme sont encore accrus par la répulsion qu'il rencontre le jour de sa sortie. Point de travail, point d'asile, point d'abri pour reposer sa tête et pour apaiser sa faim, à prix d'argent, même dans la plus vile auberge. Aussi est-il décidé à ne reculer devant aucun crime. Il en commet deux le même jour, de la nature la plus odieuse et la plus lâche. Il vole à un digne prélat, qui lui a donné l'hospitalité, ses couverts d'argent; il vole à un malheureux enfant, un pauvre petit Savoyard, la pièce de deux francs qui fait toute sa fortune. Heureusement l'évêque qu'il a ainsi payé d'ingratitude le désarme par sa charité plus qu'évangélique. Valjean, à la vue de ce saint homme et au son de ses angéliques paroles, sent fondre en lui son cœur de bronze; il est complétement régénéré, il est plus qu'un honnête homme, il est devenu un martyr et un héros. La conversion lui a porté bonheur. il fait fortune, il fonde dans une petite ville de magnifiques établissements, source de richesse pour tout le pays. On ne jure plus que par lui, on ne connaît plus que lui; mais il a changé de nom. Grâce à ce changement, il lui est permis de porter l'écharpe municipale; il est le maire de Montreuil-sur-Mer. Il serait, s'il le voulait (ô comble de gloire!) chevalier de la Légion d'honneur. Mais tout à coup il redescend l'abîme d'où il est sorti si laborieusement, et cela pour obéir à la loi du devoir. Un malheureux a été arrêté, qu'on prend pour l'ancien Valjean, l'échappé du bagne, le dangereux malfaiteur. Ce mal-

Digitized by Google

heureux va être condamné aux travaux forcés à perpétuité quand lui, Valjean, vient se dénoncer à la justice, déclarer son nom et prouver son identité. Dès lors recommence sa vie de proscrit. Il est arrêté au chevet d'une mourante qu'il vient consoler; il est reconduit au bagne, d'où il s'échappe de nouveau pour accomplir une bonne œuvre. De nouveau il est traqué par une police impitoyable; de nouveau il est proscrit, et ce n'est qu'à force de ruse, de patience, de courage, d'énergie, qu'il parvient à accomplir le bien qu'il a voulu et à élever avec la tendresse d'une mère une pauvre orpheline.

Maintenant, je le demande, quel est le pays où se passent de tels événements? Assurément ce n'est pas la France, car d'abord il n'existe pas en France une petite ville comme Faverolles, où un honnête ouvrier, connu par son activité, par son dévouement à une veuve et à des orphelins, n'eût pas trouvé, en cas de détresse, secours et protection. Ce n'est pas en France qu'un homme aurait été condamné à cinq ans de travaux forcés pour avoir dérobé un pain sur l'étalage d'une boulangerie, dans un moment d'égarement causé par la misère et par la faim; jamais la magistrature française, jamais un jury français ou anglais n'aurait prononcé une aussi odieuse et aussi absurde sentence; jamais le Code pénal, si imparfait qu'il puisse être, et l'on a pu voir que je n'en suis pas un admirateur fanatique, jamais le Code pénal n'a été interprété d'une manière aussi brutale et aussi inintelligente. Ce n'est pas non plus en France, malgré la sévérité des cours maritimes, ni peut-être dans aucun autre pays civilisé, que cinq ans de travaux forcés sont devenus, par mesure de discipline, une condamnation à dix-neuf ans de la même peine. Je défie qu'on me cite un seul exemple d'une pareille rigueur. La suite de l'histoire que je viens de résumer est bien plus incroyable encore. Quoi! voilà un homme qui a racheté sa vie passée par mille vertus, par mille bienfaits, par la prospérité substituée à la misère au sein d'une nombreuse population. Un acte de probité suprême, qu'on peut appeler un acte d'héroïsme, conduit cet homme à délivrer un innocent et à demander sa place dans le lieu d'infamie d'où il est sorti il y a vingt ans. Quel est le magistrat qui consentirait à le poursuivre et qui le pourrait d'ailleurs en présence de l'article 638 du Code d'Instruction criminelle? Cet article, en effet, déclare qu'il y a prescription après dix ans pour les crimes qui peuvent entraîner une peine afflictive et infamante. Cette supposition une fois détruite, tout l'échafaudage s'écroule, et de ce long tissu d'horreurs, il ne reste plus rien. Jean Valjean n'est pas arrêté, revêtu encore des insignes de la magistrature municipale, dans l'hôpital qu'il a fondé. Il n'est pas obligé d'enterrer sa fortune sous prétexte qu'il a encouru la peine de la mort civile. Il n'est pas obligé de se couvrir de haillons

Digitized by Google

et de fuir de repaire en repaire devant la police, comme une bête fauve devant la meute et le chasseur. Non, la société n'est pas cet être féroce, inique et insensé que vous nous mettez sous les yeux; non, ses lois, si imparfaites qu'elles puissent être, ne sont pas impitoyables; non, ses juges ne sont pas des bourreaux, toutes ses opinions ne sont pas des préjugés, ses institutions ne sont pas des chaînes; il n'est pas vrai que les méchants soient ceux qu'elle honore comme d'honnêtes gens, et que les honnêtes gens soient condamnés au bagne.

L'histoire de la femme est tout aussi chimérique que celle de l'homme. Fantine (c'est son nom) n'a pas connu ses parents; elle est restée dès son plus bas âge livrée à elle-même. Née avec les sentiments les plus tendres et les plus délicats, elle est abandonnée par un homme qui l'a séduite et qui ne compte pour rien le dévouement qu'il lui inspire. Restée seule avec son enfant, elle se met au travail avec courage. Elle entre dans un atelier de femmes, précisément dans la petite ville dont Valjean est le maire; mais auparavant elle a confié sa fille à je ne sais quel immonde tavernier qu'elle a trouvé sur la grande route. Les exigences de cet homme s'accroissent tous les jours, et la malheureuse mère n'y peut plus suffire. De plus, la discipline de l'atelier dont elle fait partie est tellement sévère qu'on n'y souffre pas une femme coupable de la plus légère faute. Celle de Fantine ne tarde pas à se découvrir, et elle est chassée ignominieusement. Alors elle est ou se croit obligée, pour suffire à ses besoins ou à ceux de son enfant, de descendre à la dernière abjection qui puisse atteindre une femme. Dans cet état, répondant à l'insulte d'un misérable par un acte de violence, elle est arrêtée et sur le point d'être conduite en prison, c'est-à-dire condamnée à l'inaction, condamnée à apprendre d'un jour à l'autre que sa fille est morte de maladie ou de faim. Cette pensée seule lui porte un coup funeste; les secours arrivent trop tard, et ils arrivent, comme on le pense bien, par la main de Valjean. Au moment où une nouvelle vie s'ouvre devant elle, au moment où elle va revoir sa fille bien-aimée, Valjean est arrêté au pied même de son lit; la phthisie achève son œuvre de destruction, elle expire et va rejoindre ses pareilles, dans la fosse commune.

Ici encore, je demande dans quel pays nous sommes, dans quel temps nous vivons. Il y a des enfants abandonnés sans contredit, mais la charité publique les recueille, et après tout Fantine a été recueillie au moins pendant quelque temps; car elle a vécu, elle a appris un état, elle sait lire et écrire, elle est devenue une jeune fille pleine de beauté et de grâce. Est-ce la misère qui l'a perdue? Non, puisqu'on dit qu'elle a aimé, puisqu'on nous apprend qu'elle s'est

Digitized by Google

donnée par amour! Or, est-il possible d'imaginer que de toutes ses protectrices et ses institutrices, car elle en a eu, pas une seule ne lui ait appris qu'une femme doit se respecter elle-même si elle veut être respectée des autres, et qu'il existe dans le monde une sainte institution qu'on appelle le mariage? que c'est par cette porte et non par une autre qu'arrive près d'une jeune fille un jeune homme qui l'aime sincèrement et qui souhaite être l'ouvrier de son bonheur? Est-ce que toute jeune fille honnête et intelligente, comme on nous montre Fantine, a besoin d'apprendre de qui que ce soit cette vérité élémentaire? Ce n'est donc pas tout à fait sans avoir failli qu'elle tombe dans l'adversité, à moins qu'on ne veuille soutenir que l'amour sans le mariage doit être la règle de l'avenir, et offre à la famille et à la société une base suffisante. Jusqu'à ce que cette proposition soit démontrée, je me permets d'élever quelques objections contre certains jeunes ménages du quartier Latin. Quoi qu'il en soit, voilà Fantine devenue mère et mère excellente. Mais quelle est la bonne mère qui confie son enfant au premier venu sur la grande route? quelle est aussi l'ouvrière irréprochable dans son travail, dans ses mœurs, dans toute sa conduite, qu'on renvoie d'un atelier de femmes parce qu'elle a un enfant, auquel elle se sacrifie tout entière? Une femme renvoyée d'un atelier est-elle donc obligée de chercher des ressources dans la dernière honte, et de se plonger immédiatement dans la boue des rues et des places publiques? Enfin, même les femmes de cette espèce sont-elles poursuivies par les lois, par la police avec une rigueur féroce, surtout quand elles font preuve d'un reste d'honnêteté et de pudeur; surtout quand leur chute peut s'expliquer, sinon s'excuser par les erreurs de la tendresse maternelle? On m'a raconté qu'un commissaire de police, trouvant une de ces malheureuses disposée à faire des économies dans l'intérêt de son enfant, la conduisit lui-même au bureau de la caisse d'épargne, où elle n'osait pas se présenter. L'éloquente prière que Fantine adresse à Javert ne serait pas restée sans effet. Il est donc permis de dire que, dans cette seconde peinture, comme dans la première, M. Hugo a calomnié la société, et non-seulement la société, mais l'individu, je veux dire la nature humaine. C'est calomnier la nature humaine que de lui ôter le mérite de ses vertus et la responsabilité de ses fautes. C'est calomnier la nature humaine que de lui ôter la conscience et la liberté; c'est la calomnier que de soutenir que, dans quelque circonstance que ce soit, l'honneur, la probité, la bonne foi, la pudeur peuvent être sacrifiés, sans qu'il y ait un autre coupable que la société. Par quel miracle, quand l'individu n'est pas responsable, la société le serait-elle? Un être collectif, un être abstrait comme la société aurait-il plutôt la conscience de lui-même et le sentiment de

Digitized by Google

son libre arbitre que la personne humaine? Cette proposition se réfute elle-même; elle est insoutenable à tous les points de vue, et, comme on ne peut cependant se refuser à l'admettre avec les récriminations qui la supposent, cela suffit pour détruire la thèse de M. Hugo.

Une seule chose reste vraie dans les sombres tableaux que déroule sous nos yeux l'auteur des *Misérables :* c'est la rigueur avec laquelle l'opinion poursuit ceux que la justice a frappés, c'est l'inflexible obstination avec laquelle tous les cœurs et toutes les portes restent fermés devant eux; c'est la barrière insurmontable qui les arrête quand par hasard ils veulent rentrer dans le bon chemin. M. Hugo a raison de s'indigner contre cette injustice. Il a raison d'émouvoir les âmes sur le sort de ces damnés de la terre, qu'aucun acte de repentir ne peut racheter, et pour qui le repentir même est devenu impossible. Il a raison de faire jouer en leur faveur, avec la force qu'on lui connaît, tous les ressorts de la pitié. Mais est-il nécessaire, pour venir à leur aide, de bouleverser de fond en comble l'ordre social, de changer les lois, les gouvernements, les institutions, les croyances? Non, ce sont plutôt ces forces mêmes qu'il faudrait appeler au secours de la cause qu'on veut défendre, et plus cet appel sera modéré, plus il sera exempt d'exagération et d'injustice, plus tôt et plus sûrement il sera entendu.

III

Après avoir montré quels sont les principes et les limites du droit de punir; après avoir passé en revue les actions qui tombent sous la puissance de ce droit, c'est-à-dire les différents genres de délits et les caractères qui les distinguent les uns des autres, les circonstances qui les recommandent à la sévérité ou à l'indulgence du législateur, nous arrivons à la partie la plus difficile et la plus obscure du droit pénal : je veux parler de la peine. Quand il s'agit de discuter d'une manière générale le pouvoir de la société sur ceux qu'elle est autorisée à considérer comme ses ennemis, nous pouvons en appeler aux principes immuables de la conscience humaine, aux idées sur lesquelles reposent l'ordre moral et la justice. Il en est de même quand il faut déterminer les caractères et les conditions du délit; car il suffit alors d'avoir le discernement du bien et du mal et de savoir distinguer entre les actions qui relèvent de la seule conscience ou de la justice absolue et celles qui intéressent la conservation de l'ordre social. Mais comment se décider entre plusieurs peines, entre plu-

Digitized by Google

sieurs souffrances qui peuvent servir également à la société de moyen de répression et de défense? Pourquoi l'amende, la prison, les travaux forcés plutôt que l'exil, le bannissement, les châtiments corporels? pourquoi ces châtiments plutôt que d'autres empruntés à l'ordre civil, à l'ordre politique? Ne semble-t-il pas qu'ici tout soit variable et même arbitraire? Ne semble-t-il pas que les formes de la pénalité doivent se modifier suivant les temps, suivant les pays, suivant les races, suivant les mœurs, suivant les degrés de la civilisation et même suivant le caractère et l'éducation des individus? Oui, sans doute, toutes ces circonstances doivent être présentes à l'esprit du législateur et exercer une influence réelle sur la justice pénale; mais le choix de la peine doit aussi être soumis à des règles souveraines, puisées dans la raison, à des principes absolus, empruntés au droit naturel.

Le premier de ces principes, c'est que la peine ne doit pas excéder les limites où est renfermé le droit de punir, ou le but de la justice pénale. Or, le but de la justice pénale n'est pas l'expiation, mais la répression et la réparation. Par conséquent, il y a un maximum de rigueur que la loi ne doit pas dépasser, dès qu'il est démontré par l'expérience ou par la raison, par les lois générales de la nature humaine, qu'il offre un contrepoids suffisant aux plus grands crimes, aux plus redoutables excès de la perversité. Admettons un instant que ce maximum soit la peine de mort (nous examinerons tout à l'heure si l'on peut aller jusque-là); dès lors tous les supplices qui ont pour but, non de trancher les jours du coupable, mais de prolonger son agonie et d'augmenter ses souffrances, sont autant d'attentats qu'on peut reprocher à la société, autant d'exemples de férocité et de violence que la loi elle-même donne au crime. Quand on songe à ce qu'était la loi pénale il y a seulement un siècle, chez les peuples les plus civilisés, il est impossible de trouver exagérées ces paroles de Rossi : « Les législateurs ont joué au plus méchant et au plus féroce avec les malfaiteurs. Avouons-le, ils ont été plus d'une fois les vainqueurs dans cette épouvantable lutte. Rien n'a été respecté, ni le caractère sérieux de la justice, ni l'humanité, ni la pudeur[1]. »

Dans les bornes mêmes où nous venons de la circonscrire, la peine doit être strictement proportionnée au délit et choisie de telle sorte que, dans la mesure où le permet la nature des choses, la nature des lois, la constitution de la famille, elle ne pèse jamais que sur la personne du coupable. En un mot, la peine doit être proportionnelle et personnelle. Elle sera proportionnelle si l'énergie de la

[1] *Traité de Droit pénal*, édit. de 1829, t. III, p. 165.

Digitized by Google

répression ou la crainte qu'elle inspire est suffisante pour neutraliser la puissance de la tentation. Elle sera personnelle si elle n'atteint pas, au moins par la volonté du législateur, l'innocent avec le coupable. Il résulte de là que rien n'est plus odieux que la peine de mort autrefois infligée au vol, et que la peine de la confiscation et la mort civile consacrées l'une et l'autre par le Code pénal, mais heureusement abolies, la première par la charte de 1814, la seconde par la révolution de 1848. Par la confiscation, on punit les enfants pour la faute du père, on punit la femme pour la faute du mari, on punit toute une famille, on la réduit à la misère et au désespoir pour la faute d'un seul homme. Par la mort civile, on déchire des liens que la nature a déclarés indissolubles; on frappe un coupable dans les sentiments honnêtes qui lui restent encore, dans ses affections les plus légitimes et les plus saintes; on le force à ne plus voir dans sa femme et dans ses enfants que des étrangers, des indifférents; on punit la femme innocente, les enfants innocents dans le dévouement, la tendresse, le respect qu'ils conservent encore après sa déchéance, à celui dont ils ne peuvent séparer ni leurs destinées ni leurs cœurs, à celui qui le plus souvent s'est perdu pour eux, et qui mérite au moins, quoique par des moyens réprouvés, leur reconnaissance. On offre un appât à l'ingratitude, à la licence et à la cupidité en permettant à la femme de contracter un autre mariage et en ouvrant pour les enfants la succession de leur père encore vivant. Grâce au ciel, grâce à l'Assemblée nationale de 1848, cette abomination a disparu de notre pays.

Il ne faut cependant pas nous faire trop d'illusion, la peine n'est presque jamais entièrement personnelle. Le coupable que la loi a frappé a un père et une mère, il a une femme et des enfants, il a une famille, il a des proches, il n'est pas sorti d'un rocher ou d'un arbre. Or, comment empêcher que ceux qui lui appartiennent ne souffrent de sa honte, de sa détresse, de sa captivité, de la misère où peut le plonger une simple amende ou un emprisonnement de quelques mois? La solidarité est dans la loi, elle est dans la peine, parce qu'elle est dans la société; elle est dans la société, parce qu'elle est dans la famille; elle est dans la famille, parce qu'elle est dans la nature et dans le cœur de l'homme. Ce serait un malheur si elle n'existait pas, car l'homme sans elle serait un être dépourvu d'âme et d'entrailles, incapable d'affection et de dévouement. C'est par exception qu'elle fait notre tourment. En général, elle est notre honneur, notre joie et notre force. Aussi n'est-ce point cette solidarité naturelle et morale qui est condamnable, mais la solidarité artificielle et inique qui confond dans une même sentence l'innocent avec le coupable.

Digitized by Google

La peine, pour être juste, doit être proportionnée non-seulement à la gravité du délit, mais à la situation particulière du coupable, je veux dire à ses moyens et à ses forces. Ainsi, par exemple, tout le monde admettra, et la loi en cela est d'accord avec l'opinion, qu'une femme, lorsqu'il s'agit de châtiments corporels, ou pour parler comme le Code, de peines afflictives autres que la mort, ne doit pas être soumise au même traitement qu'un homme, parce que la nature l'a rendue plus faible. Pourquoi, dans les cas où la loi prononce l'amende, l'amende serait-elle la même pour le pauvre que pour le riche? Mille francs d'amende pour un millionnaire, c'est une misérable obole dont la privation n'est pas sentie, c'est une miette tombée de la table de Balthasar. Pour le pauvre, qui gagne son pain à la sueur de son front, qui vit de son travail au jour le jour, c'est une véritable confiscation, c'est une calamité effroyable qui pèsera sur toute sa vie et sur l'avenir de sa famille ; ce sont des années de soucis et de misère, non-seulement pour lui, mais pour sa femme et ses enfants. J'en dirai autant de la prison : qu'est-ce quelques mois de captivité pour un riche oisif qui, grâce à l'institution de la pistole, sera logé commodément et se nourrira selon ses goûts? Pour ce malheureux dont je parlais tout à l'heure, c'est la ruine, c'est la perte de ses moyens d'existence, c'est l'abandon de ses enfants, c'est l'abandon et souvent le déshonneur de sa femme et de ses filles. A plus forte raison est-il injuste de substituer à l'amende que le pauvre ne peut pas payer l'emprisonnement, c'est-à-dire une peine d'un autre ordre, d'une nature beaucoup plus grave et d'un caractère plus déshonorant. N'est-ce pas punir le pauvre de sa pauvreté même? N'est-ce pas ériger la pauvreté en crime et la châtier à la fois par la honte et par la perte de la liberté? Au pauvre qui ne peut payer l'amende, demandez quelques journées de travail au profit de la commune, du département ou de l'Etat : ce sera beaucoup plus encore que l'argent du riche ; mais ne laissez pas subsister dans un pays civilisé, dans un pays chrétien, cette inégalité odieuse et corruptrice. Par un moyen ou par un autre, il faut qu'elle disparaisse comme la marque, la confiscation et la mort civile : elle n'a déjà que trop duré. Quant à une répartition plus équitable de l'amende et de la prison suivant les moyens d'existence, suivant la fortune des coupables, elle est plus difficile à réaliser, mais elle n'est pas irréalisable.

Voilà déjà, pour la solution de la question que nous traitons en ce moment, et qui nous a paru d'abord, si l'on me permet cette expression, si complétement empirique, voilà un certain nombre de règles qui toutes dérivent de l'idée du droit, de l'idée de la justice, et dont aucune ne peut sérieusement être contestée.

Digitized by Google

Il ne faut pas que la peine aille au delà du but même de la justice pénale ou qu'elle excède les droits de la société ;

Il faut qu'elle soit personnelle et non solidaire entre le coupable et l'innocent ;

Il faut qu'elle soit proportionnée à la gravité du délit ;

Il faut qu'elle s'abaisse ou s'élève, selon les moyens et les forces de celui qui est condamné à la subir.

Voici un principe nouveau, qui ne le cède pas en importance et en autorité à tous ceux que nous venons de développer : il faut que la peine soit en rapport non-seulement avec la gravité, mais avec la nature du délit, ou que la nature du délit et la nature de la peine aient autant que possible de l'analogie l'une avec l'autre. Ainsi, il y a des délits politiques et des délits civils ; il y a les délits de la parole ou de la presse, et ceux de l'action ; il y a les délits qui attaquent les mœurs ou qui détruisent la famille, et ceux qui viennent de la cupidité et de la violence. Il ne faut pas que les uns soient réprimés de la même manière que les autres ; il faut qu'ils gardent entre eux, dans la loi pénale, la même distance et la même distinction que dans la conscience, autrement on arrive nécessairement à l'arbitraire et à la confusion ; la justice pénale n'est plus un enseignement, mais une œuvre de hasard, une institution de la force, et ses arrêts n'obtiennent plus la sanction de l'opinion publique, parce qu'ils la blessent ou la corrompent. Il suffit, pour faire ressortir la vérité et la portée de ce principe, de deux exemples : l'adultère et les délits de presse.

Dans l'un et l'autre cas, la loi prononce la peine de l'emprisonnement. Mais d'abord quelle analogie et quelle proportion y a-t-il entre quelques mois de prison et une action aussi criminelle que celle qui détruit, qui dissout, qui empoisonne la sainte institution du mariage et de la famille ? C'est la passion qui est coupable ici, et quelle est la passion qui, pour se satisfaire, n'accepte pas d'avance une courte captivité, très souvent rachetée par une sorte d'auréole ? En effet, la honte, s'il y en a dans l'état actuel de nos mœurs, s'attache au front du mari et non de l'amant. La seule répression efficace et légitime consisterait ici à frapper le coupable dans les droits qu'il a méconnus et insultés. Violateur du sanctuaire de la famille, il devrait être privé de la tutelle de ses enfants, remise aux mains de sa femme outragée, et à plus forte raison de la tutelle des enfants d'autrui. Il faudrait l'exclure des conseils de famille et de toute fonction publique qui exerce une influence sur l'éducation et sur les mœurs. Je voudrais qu'il ne pût faire partie du corps enseignant ni du jury, parce que le jury est souvent appelé à prononcer sur le délit même dont il s'est rendu coupable ; ni d'aucune magistrature municipale, parce que le maire et ses adjoints représentent la loi et la société devant

Digitized by Google

les couples qui contractent les obligations du mariage. Je le déclarerais même indigne d'un office d'avoué ou de notaire, parce que ces officiers ministériels sont les dépositaires du secret des familles; enfin, je lui interdirais, au moins pour un temps, la pratique de la médecine, car le médecin, plus encore que le notaire, et presque autant que le confesseur, exerce un sacerdoce intime.

La peine de l'emprisonnement n'est pas moins en désaccord avec les délits de la presse, qu'il est presque permis de considérer comme des délits de la pensée. Sans doute les délits de presse, surtout quand il y a une liberté de la presse soumise à l'autorité de la justice et des lois, et non pas au pouvoir discrétionnaire du gouvernement, les délits de la presse peuvent causer un grand dommage à la société, aux lois, à l'ordre, à la paix publique; mais jamais la conscience morale n'admettra qu'ils doivent être réprimés de la même manière que les crimes les plus vils, que les tentatives de vol et de meurtre, que les actes d'escroquerie ou de violence. Ici encore il y a une peine indiquée par la nature de la faute, et que tout le monde trouvera juste, parce qu'elle défendra la société sans déshonorer le coupable pour un acte qui n'a lui-même rien de déshonorant. Voici un homme dont les opinions, dont les passions politiques ne peuvent se concilier avec les lois, avec les institutions, avec le gouvernement de son pays; eh bien! qu'il aille vivre ailleurs, au moins pendant quelque temps; qu'il aille chercher sous un autre ciel, sous un autre gouvernement, sous d'autres lois, le calme ou la satisfaction d'esprit qui lui manquent. Remplacez la prison par le bannissement ou un exil plus ou moins long, suivant la gravité du délit. C'est ainsi qu'en usaient les anciens pour les abus de l'éloquence ou pour les hardiesses de la poésie, qui remplaçaient chez eux les journaux et les brochures. Il ne leur serait pas venu à l'esprit de traiter un orateur, un tribun, un poète, comme un escroc et un voleur. Ils rougiraient pour nous de la manière dont nous traitons nos écrivains. La peine de l'exil est peut-être plus sévère que celle d'une courte captivité, mais elle est plus digne d'un citoyen, elle convient mieux à un peuple libre.

L'analogie de la peine et du délit doit être tout intérieure, toute morale, et non purement matérielle, comme celle que recherchait autrefois la justice criminelle ou celle que Dante nous montre en action dans les chants de *l'Enfer*. L'analogie morale est celle dont nous venons de montrer quelques applications, celle qui consiste à priver un coupable du droit qu'il a méprisé, qu'il a violé dans les autres. L'analogie matérielle consiste à copier le délit même qu'elle est destinée à punir; elle fait entrer dans la punition les mêmes moyens dont on s'est servi pour accomplir le crime, ou quelque

Digitized by Google

chose qui en est comme la figure ou la représentation extérieure. C'est ainsi qu'autrefois on perçait la langue aux blasphémateurs, qu'on coupait le poing aux parricides, qu'on brûlait les sorciers et les hérétiques sous prétexte qu'ils alimentaient le feu de l'enfer. C'est ainsi que Dante nous montre les hypocrites couverts d'une châsse de plomb, les amants coupables emportés éternellement dans un même tourbillon. Mais ce n'est point là qu'on trouvera l'essence de la justice ; ce n'en est que le simulacre, tantôt sanglant et tantôt ridicule. La dernière conséquence de ce principe est la loi du talion.

L'analogie morale entre le délit et la peine nous conduit à un principe plus général, dont l'analogie elle-même peut être considérée comme une application et une conséquence. Ce principe, le voici : l'homme, jusqu'au sein de la plus profonde dégradation, reste toujours une créature humaine, un être moral, un être doué de conscience, de raison, de liberté, qui, sans jouir actuellement de ces facultés oblitérées par le crime, peut les recouvrer d'un instant à l'autre sous l'aiguillon de la souffrance, de la honte ou du repentir. Or, il n'est pas permis d'en user avec une créature humaine, comme un homme sensé n'userait pas d'une chose ou d'une bête de somme. Il faut que la peine qu'on lui inflige ait sa raison d'être dans sa nature ; il faut qu'elle l'atteigne d'abord dans son honneur, puisque l'honneur, tel qu'on l'entend dans les relations sociales, n'est que l'estime des autres, l'estime de la société entière, dont il est devenu indigne par sa faute et qu'il ne doit plus reconquérir que par une vie tout à fait nouvelle, après avoir payé sa dette à la loi. Il faut qu'elle l'atteigne dans les droits qu'il a voulu enlever aux autres, afin de lui apprendre par là que les droits sont réciproques, et que nul n'est admis à les revendiquer qui les méconnaît dans ses semblables. Il faut qu'elle l'atteigne dans l'usage des mêmes facultés, des mêmes biens, qui sont devenus entre ses mains un danger pour ses concitoyens et pour la société entière. La société lui dira, par l'organe de la loi : « Tu as mal usé de ta liberté, tu t'en es servi contre moi ; tu seras privé de ta liberté jusqu'à ce que tu aies eu le temps d'en comprendre le prix pour toi-même et pour les autres. Tu as mal usé de tes forces, tu t'en es servi comme d'un instrument de violence pour opprimer, pour maltraiter tes semblables, pour jeter le trouble dans mon sein ; elles sont devenues un danger public, je m'en empare pour les comprimer et les affaiblir, jusqu'à ce que le remords et la contrainte aient fait de toi un autre homme, ou bien jusqu'à ce que le remords et la contrainte aient rétabli en toi l'homme à la place de la bête féroce. » Enfin, dans les temps où la férocité des mœurs oblige la loi à la plus extrême rigueur ; dans les temps où les moyens de répression ordinaires sont

Digitized by Google

une garantie insuffisante, la société, par l'organe de la loi, peut dire au meurtrier, à celui qui a versé le sang avec préméditation : « Ta vie est devenue un danger pour celle de tes semblables, puisque tu ne leur reconnais pas le droit de vivre ; elle cesse d'être sacrée pour moi, puisque tu n'en fais qu'un criminel usage, elle cesse par là de t'appartenir à toi-même ; je la sacrifie à mon droit, à ma sécurité et à mon repos. »

La peine, ainsi comprise, cesse entièrement d'être arbitraire ; elle cesse d'être capricieuse et violente, elle rentre entièrement dans les lois de la justice, de la raison, de la réparation légitime, et elle devient par là même un moyen d'instruction autant que d'intimidation, un moyen d'amendement pour le coupable : car le premier moyen d'amendement, c'est le sentiment même de la justice passant de la loi pénale dans la sentence du juge, et de la sentence du juge dans le cœur du coupable. Mais à ce moyen peuvent s'en joindre d'autres : par exemple, l'instruction que le coupable, isolé de ses pareils, reçoit de la partie saine de la société ; le travail qui le soustrait, pendant l'emprisonnement correctionnel, à la corruption de la captivité et de la solitude ; le travail plus rude qui, dans la répression criminelle, dompte les passions d'une nature corrompue et les instincts de la brute. Les effets régénérateurs du travail, dans lesquels entre naturellement le sentiment de l'ordre, de la discipline, de la règle, seront augmentés encore s'ils sont consacrés au bien commun de la société et si la société les réclame comme une dette légitime. La société est admise à dire au condamné : « Tu m'obliges, à cause de tes crimes, à te garder, à te loger, à te nourrir, à te vêtir, à entretenir une légion de geôliers, de préposés, d'agents de la force publique, il est juste que tu me dédommages, autant qu'il est en toi, des sacrifices que tu m'as imposés. » Après la justice viendra la libéralité ; elle rendra au criminel, à l'expiration de sa peine, une partie de l'argent qu'il a gagné ; elle le confiera à quelque société de patronage, comme il en existe déjà pour les jeunes détenus, jusqu'à ce qu'il soit rentré dans les voies régulières de la vie, jusqu'à ce qu'il ait trouvé ou dans la mère-patrie, ou dans une colonie consacrée à cet usage, des moyens assurés d'existence.

Avec cette règle d'humanité et de justice, adieu les abominations et les horreurs dont se composait autrefois le système pénal : plus de mutilations comme celles qui se pratiquent encore dans l'empire russe ; plus de flagellations comme celles qui sont encore en usage, je ne dis pas en Asie, mais en Autriche et en Angleterre ; plus de flétrissures ineffaçables, plus de marques infamantes imprimées à perpétuité sur l'épaule, sur le front ou sur la joue. Le seul effet de ces cruautés, c'est non-seulement de perdre à jamais le condamné,

Digitized by Google

de lui fermer à jamais le sein de la société, mais de corrompre et d'avilir la nature humaine.

IV

Toutes les facultés naturelles ou sociales dont on s'est servi contre elle, la société est autorisée à les limiter, à les suspendre, à les supprimer même si cela est nécessaire, dans l'individu qui en a fait ce criminel usage. Mais le droit de la société contre l'individu qui se place dans cette condition peut-il s'étendre jusqu'à la vie elle-même? La peine de mort est-elle un moyen de répression et de réparation légitime? Telle est la question par laquelle je veux terminer ces études.

Cette question, comme on l'imagine facilement, n'est pas née d'hier. Elle excite, depuis plus d'un siècle, dans une égale mesure, l'attention des philosophes, des jurisconsultes, des législateurs et même des souverains. Elle est entrée profondément dans le domaine des faits. Elle a son histoire dont la connaissance est indispensable à celui qui en veut posséder tous les éléments, et qui désire, selon les règles d'une discussion impartiale, l'embrasser sous toutes ses faces. C'est cette histoire que je veux d'abord mettre sous les yeux.

Pas une seule voix, pendant toute la durée de l'antiquité et du moyen âge, ne s'est élevée contre la peine de mort ni contre les nombreuses applications qu'en faisaient les législateurs, ni contre les supplices abominables dont elle était accompagnée pour certains crimes. On a remarqué que dans les récits de la Genèse le premier meurtrier n'est pas condamné à mourir, mais à errer sur toute la terre le front marqué du sceau de l'infamie : cela n'empêche pas les lois de Moïse de consacrer la peine de mort. L'Evangile ordonne de rendre le bien pour le mal, de tendre la joue gauche à qui nous a frappé sur la joue droite, de donner notre manteau à qui nous a pris notre tunique : cela n'a pas empêché les Pères et les docteurs de l'Eglise d'admettre, au moins par leur silence, la légitimité de la peine de mort; cela n'a pas empêché les législateurs chrétiens du moyen âge de se montrer, pour cette suprême rigueur, d'une prodigalité sans exemple, et d'y ajouter d'autres rigueurs dont le souvenir seul nous fait frissonner d'horreur et d'épouvante.

Ce n'est qu'à partir du XVIe siècle, quand la renaissance des lettres et des arts semble avoir quelque peu adouci les mœurs, que nous entendons diverses protestations contre le nombre et la cruauté des supplices. Thomas Morus, dans la première partie de son *Utopie*,

Digitized by Google

s'applique à montrer ce qu'il y a d'odieux et tout à la fois d'impolitique à réprimer le vol par la même peine que l'assassinat. Jean de Wier, un médecin philosophe, représente les prétendus sorciers comme des malades, comme des hallucinés qu'il faut guérir et non comme des scélérats qu'il faut brûler. C'est contre lui que Jean Bodin a écrit son livre exécrable et insensé de la *Démonomanie*. Un magistrat courageux, dont le nom mériterait d'être plus connu, Augustin Nicolas, éleva la voix, au milieu du XVIIe siècle, contre l'usage de la torture. Le traité de Westphalie, sans mettre un terme aux persécutions religieuses, puisque les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes sont d'une époque plus récente, a éteint dans toute l'Europe, excepté en Espagne, les bûchers autrefois allumés pour les hérétiques. Mais la peine de mort occupe toujours une très grande place dans les lois et dans les arrêts de la justice. Personne, avant le XVIIIe siècle, n'avait songé à attaquer le principe même de cette peine.

C'est à Beccaria qu'appartient cet honneur. Il a été le premier champion d'une doctrine qui pénètre aujourd'hui, à leur insu, les esprits même les plus rebelles, et devant laquelle avaient reculé les plus audacieux génies de leurs temps, un Voltaire, un Montesquieu, un Rousseau. Il y a plus, l'auteur du *Contrat social*, au nom de l'hypothèse qu'il avait empruntée à Hobbes et que Hobbes lui-même avait empruntée à Mariana, au nom du pacte primitif dont il fait dériver tous nos devoirs et tous nos droits dans l'état de société, s'efforce de prouver la légitimité de la peine de mort : « Tout malfaiteur, dit-il [1], attaquant le droit social, devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie, il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre..... Il doit en être retranché par l'exil comme infracteur du pacte, ou par la mort comme ennemi public; car un tel ennemi n'est pas une personne morale, c'est un homicide, et c'est alors que le droit de la guerre est de tuer le vaincu. » Montesquieu ne va pas aussi loin; il n'admet pas la peine de mort contre tous les malfaiteurs, mais seulement contre les assassins, et encore à titre de remède, non à titre de droit absolu et immuable : « Un citoyen, dit-il [2], mérite la mort lorsqu'il a ôté la vie ou qu'il a entrepris de l'ôter. Cette peine de mort est comme le remède de la société malade. » C'est précisément en s'appuyant sur le principe de Rousseau que Beccaria arrive à un résultat tout opposé. L'homme n'est pas le maître de sa propre vie, il n'a aucun droit d'en disposer, il n'est pas libre d'y renoncer quand il lui plaît; comment donc

[1] *Contrat social*, liv. II, chap. LIX.
[2] *Esprit des lois*, liv. XII, chap. IV.

Digitized by Google

pourrait-il l'aliéner entre les mains de ses semblables? comment pourrait-il abdiquer, entre les mains de la société, un pouvoir qui ne lui appartient pas? La vie est donc absolument inviolable, ni la société, ni l'individu ne peuvent y porter atteinte.

Dans un temps avide de nouveauté et où les sentiments naturels d'humanité, de pitié, tendaient à détrôner les traditions impitoyables des âges précédents, cette idée rencontra de chaleureux partisans, non-seulement parmi les publicistes et les philosophes, mais parmi les souverains et les hommes d'Etat. Léopold Ier, duc de Toscane, abolit la peine capitale dans ses Etats. Son exemple fut suivi par Elisabeth, impératrice de Russie, et par Catherine II. On ne dit pas que les deux czarines aient aboli en même temps le supplice du knout, de la plethe et des verges, qui leur offraient un ample dédommagement. Joseph II avait essayé d'introduire la même réforme dans son vaste empire; mais devant la révolte des Pays-Bas, il ne tarda pas à y renoncer.

On comprend qu'une entreprise aussi généreuse ne devait pas rester étrangère, après la révolution de 1789, aux assemblées politiques de la France. En effet, en 1791, le comité de législation et de constitution, chargé de préparer un nouveau Code pénal, ne manqua point, par l'organe de Lepelletier Saint-Fargeau, son rapporteur, de proposer à l'Assemblée l'abolition de la peine de mort. Mais, chose étrange! en demandant l'abolition de la peine de mort en matière civile, le comité était d'avis de la conserver en matière politique, non comme peine, mais comme moyen de défense. « Le citoyen, dit le rapporteur, qui aura été déclaré rebelle par un décret du Corps législatif, ce citoyen doit cesser de vivre, moins pour expier son crime que pour la sûreté de l'Etat. » Nous trouvons dans ces paroles le système qu'adoptera plus tard la Convention nationale; il nous montre combien à cette époque les esprits étaient mal préparés à un pareil changement, et quelle distance il y avait entre les idées et les passions. Aussi, malgré les efforts de Pétion, malgré l'éloquent et habile plaidoyer de Duport, la proposition du comité de législation fut rejetée presque à l'unanimité, et il faut ajouter, hélas! aux applaudissements des tribunes.

L'incident le plus curieux de la mémorable séance où ces faits se passèrent, c'est le discours de Robespierre, un discours plein de passion, et l'on peut même dire de violence, en faveur de l'humanité et de la miséricorde, en faveur de l'abolition de l'échafaud: « Aux yeux de la vérité et de la justice, dit cet étrange apôtre de la mansuétude, aux yeux de la vérité et de la justice, ces scènes de mort que la société ordonne avec tant d'appareil ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels commis, non par

Digitized by Google

des individus, mais par des nations entières, avec des formes légales.» — « Ravir à l'homme, dit-il encore, la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par des actes de vertu; lui fermer impitoyablement tout retour à la vertu, à l'estime de soi-même; se hâter de le faire descendre pour ainsi dire dans le tombeau encore tout couvert de la tache récente de son crime, est à mes yeux le plus horrible raffinement de la cruauté. » Que se passait-il dans l'âme de Robespierre au moment où il prononçait ces paroles? Etait-il sincère? Voulait-il seulement attirer sur lui les regards? Personne ne pourrait le dire. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que s'il était vrai qu'il eût senti ce jour-là un mouvement de pitié ou de tendresse, il en aurait tiré, quelques mois plus tard, une cruelle vengeance.

La Convention nationale entra plus résolûment dans cette voie : avec la même majorité qu'avait obtenue la décision de l'Assemblée constituante, elle décréta « que la peine de mort serait abolie dans toute l'étendue de la République française. » Il est vrai qu'elle mettait pour restriction à ce décret qu'il ne serait exécutoire qu'à partir du jour de la publication de la paix générale, et lorsqu'elle le rendit, le 14 brumaire de l'an IV, elle était arrivée non-seulement au dernier jour, mais à la dernière heure de son existence; elle avait accompli l'œuvre de la Terreur et la réaction du 9 thermidor; son cœur pouvait être satisfait. Il est cependant impossible de croire que la Convention ait voulu s'assurer la faveur populaire aux dépens du gouvernement qui lui succédait, car d'abord ce gouvernement était son ouvrage, c'était l'application de la constitution républicaine qu'elle venait de fonder; ensuite elle s'y était fait la part du lion, puisque les deux tiers des Assemblées nouvelles devaient été choisis dans son sein. Non, le dernier acte de sa vie était l'expression de sa conscience; mais elle cédait sans le savoir à deux inspirations contraires : à son système philosophique, qui réclamait l'abolition de la peine capitale, et à ses passions politiques, à ses entraînements révolutionnaires, qui ne lui permettaient pas de renoncer à l'instrument terrible dont elle s'était servi à la fois comme d'un moyen de gouvernement et comme d'une arme de guerre. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que le projet de décret qu'elle adopta en l'an IV fut apporté à la tribune par Condorcet, le 23 janvier 1793, c'est-à-dire le lendemain de l'exécution de Louis XVI. La Convention nationale commettait une double faute : en flétrissant la peine de mort comme un crime social, après en avoir fait pendant trois ans, dans les situations les plus opposées, un si monstrueux abus, elle rendait d'autant plus odieux le souvenir de son règne; en conservant la peine de mort comme un moyen de défense absolument nécessaire contre certains crimes, contre ceux-là précisément qui sont le plus dignes d'indulgence et qu'on réussit le moins

Digitized by Google

à intimider, contre les crimes politiques, elle accordait à ses adversaires le droit de la garder pour tous les autres ; car si la crainte du dernier châtiment ne peut rien ou peu de chose contre les idées, contre les principes, contre l'ambition du pouvoir ou le fanatisme des partis, elle exerce, au contraire, une action incontestable sur les attentats qui n'ont pas d'autre mobile que l'intérêt.

Aussi qu'est-il arrivé? La peine de mort a été prodiguée outre mesure dans le Code Pénal de 1810. Il y a, si je ne me trompe, jusqu'à vingt-deux cas auxquels le nouveau législateur l'a rendue applicable. Crimes politiques et crimes civils, assassinat, infanticide, fausse monnaie, incendie, même quand il n'y a point de danger pour les personnes, rien n'est oublié dans cette sombre nomenclature, pas même la mutilation infligée aux parricides et aux régicides, et que la Constituante avait eu le bon esprit de repousser. Plus tard, on y joignit le sacrilége avec cet abominable commentaire de M. de Bonald : « Renvoyons le coupable devant son juge naturel. » Une telle législation n'était point faite pour résister aux idées libérales qui se développèrent à l'abri du gouvernement constitutionnel et de la liberté de la presse, son complément indispensable. M. Guizot, dans une brochure devenue promptement célèbre, et qui est peut-être une des plus nobles actions de sa vie [1], plus noble assurément que son projet de loi contre la non-révélation et son plaidoyer en faveur du pouvoir temporel du pape ; M. Guizot attaqua d'abord la peine de mort en matière politique. D'autres, comme Lafayette, le marquis de Pastoret, La Rochefoucault, Destut de Tracy, Béranger, en demandaient aussi la suppression en matière civile. En 1826, la Société de la Morale chrétienne mettait la question au concours, et sur onze concurrents dix conclurent pour l'abolition de l'échafaud. Au nombre de ces derniers, il faut compter le lauréat M. Charles Lucas, dont le mémoire, couronné presqu'en même temps à Paris et à Genève, fit le tour de l'Europe. Cet écrit provoqua le remarquable travail de M. le duc de Broglie, qui conclut, quoique d'une manière réservée, à la suppression de la peine de mort. Ainsi conclut aussi le *Traité de Droit pénal*, de M. Rossi.

Sous l'influence de tous ces ouvrages, les auteurs de la révolution de 1830, les héros de juillet, comme on les appelait alors, adressèrent à la Chambre des députés, au lendemain de leur victoire, une pétition en faveur de la même cause, mais dont le but immédiat était de sauver de l'échafaud les ministres de Charles X, alors prisonniers au Luxembourg comme prévenus du crime de haute trahison. Tel était aussi le sens de la proposition que M. Victor de Tracy sou-

[1] *De la peine de mort en matière politique*, in-8°. Paris, 1822.

Digitized by Google

mettait dans le même moment à la chambre élective. Sur le rapport favorable de M. Béranger, et après une discussion brillante, la Chambre des députés, dans sa séance du 8 octobre 1830, fut amenée à voter une adresse au roi pour solliciter de son gouvernement un projet de loi conforme au principe de la proposition. Ce projet de loi n'a jamais été présenté; mais les efforts de tant de généreux esprits n'ont pas été perdus : tout ce qui pouvait aggraver la peine de mort, tout ce qui ressemblait à un supplice, a disparu : la marque, l'exposition, la mutilation des parricides et des régicides. Elle a disparu elle-même de l'ordre politique, et ne tient plus qu'une place très restreinte dans l'ordre civil; elle a cessé d'être infligée aux faux monnayeurs; elle cesse de menacer l'incendiaire quand son attentat n'a pas été dirigé contre une maison habitée. Grâce aux circonstances atténuantes, elle n'est plus jamais appliquée à l'infanticide, elle l'est rarement même en cas de meurtre commis avec préméditation. Ne peut-on pas dès ce moment prévoir le jour où elle sera complétement abolie? Et pourquoi ne le serait-elle pas? Voici les arguments qui ont été allégués tant par ses défenseurs que par ses adversaires; on verra que le choix ne peut pas être un instant douteux, quand même il ne serait pas décidé d'avance par les faits que nous venons d'exposer.

Les défenseurs de la peine de mort ayant renoncé aux supplices, ont renoncé par là même au principe de l'expiation, qui faisait autrefois toute leur force et qui est, comme nous l'avons démontré, l'unique base du système de de Maistre. Ils ne peuvent plus invoquer que la tradition et le droit, le droit abstrait, métaphysique, dont l'usage reste toujours soumis aux appréciations de la raison et à l'empire des circonstances. La peine de mort, disent-ils, a été en usage dans tous les temps; elle est inscrite dans les codes de toutes les nations. Si les applications en ont varié à l'infini et sont devenues de moins en moins fréquentes, le principe n'en a jamais été contesté avant le XVIIIe siècle. La peine de mort, disent-ils encore, rentre dans le droit de légitime défense. Pour défendre ma vie, je puis donner la mort à un injuste agresseur; comment la société n'aurait-elle pas le même pouvoir, ou comment ne pourrait-elle pas l'exercer pour le compte des individus qu'elle renferme dans son sein, pour le compte des individus qu'elle a dépouillés de leur droit naturel de défense, afin de se substituer à leur place et de leur procurer d'une manière d'autant plus infaillible la sécurité et la liberté?

De ces deux arguments, le premier est absolument dépourvu de valeur, car il n'y a pas une injustice, pas une erreur en faveur de laquelle on ne puisse également invoquer l'autorité de la tradition et de l'usage : l'esclavage, le droit d'aînesse, les priviléges de race, les

Digitized by Google

persécutions religieuses, les supplices de toute espèce ont été consacrés pendant longtemps chez presque toutes les nations : qui oserait cependant les défendre aujourd'hui, à moins d'appartenir à cette école de sophistes incorrigibles qui semblent avoir pour mission de faire l'apologie du passé pour nous rendre d'autant plus glorieux du présent et nous donner plus de courage pour hâter l'accomplissement des promesses de l'avenir ?

La seconde proposition des défenseurs de la peine de mort est vraie : la société a le droit de se défendre, et si elle ne pouvait être défendue que par la peine de mort, cette peine serait parfaitement légitime. Il ne serait pas nécessaire, pour admettre cette conséquence, que la société tout entière fût en danger, ainsi que l'ont soutenu les partisans outrés de l'abolition de l'échafaud. Il suffirait que la vie des particuliers fût menacée par un excès d'indulgence, car, encore une fois, dans l'ordre social, le droit personnel de défense est entre les mains de la société, et le droit de défense ou de répression s'exerce alors par voie d'intimidation. Il n'est pas vrai, comme on l'a dit encore, que la vie de l'homme soit inviolable ; la vie de l'homme n'est pas plus ni autrement inviolable que la liberté. L'inviolabilité n'existe que dans les limites de nos droits ; elle cesse aussitôt que nous sortons de nos droits pour attaquer ceux d'autrui. La liberté, quand elle est devenue un instrument d'agression, peut être suspendue ; la vie du coupable, quand elle est devenue un danger pour la vie de l'innocent, peut être sacrifiée. Mais ce sacrifice est-il nécessaire ? ce sacrifice est-il utile ? ce sacrifice peut-il être accompli sans danger pour l'innocent qu'on veut défendre, sans danger de provocation pour le crime qu'on veut réprimer ? Voilà où est toute la question ; elle n'est pas ailleurs, et c'est ici que les adversaires de la peine de mort n'ont jamais été réfutés et sont irréfutables.

Il faut remarquer d'abord que c'est moins la violence que la sûreté de la répression qui agit sur les coupables. Dans les temps de désordres, d'anarchie, de faiblesse, quand les moyens d'échapper aux rigueurs de la justice étaient nombreux et faciles, la peine de mort pouvait avoir sa raison d'être. Aujourd'hui elle ne peut rien sur les scélérats endurcis, elle est de trop avec ceux que pourrait contenir et effrayer un moindre mal. « C'est un mauvais quart d'heure à passer, » disait Cartouche en parlant de son prochain supplice. Ainsi parlent et pensent tous ses pareils, surtout depuis que la société a renoncé aux horribles exécutions. Cela est tellement vrai, qu'il y a des criminels condamnés aux travaux forcés qui ont trempé à dessein leurs mains dans le sang, qui ont assassiné leurs gardiens ou leurs compagnons de chaîne pour monter sur l'échafaud. L'échafaud n'arrêtera pas ceux qui tuent par vengeance, par jalousie, par haine,

Digitized by Google

parce que toutes ces passions bravent la mort, et bravant la mort, elles deviennent plutôt sur le lieu du supplice un objet d'admiration que d'horreur. L'échafaud n'est pas nécessaire pour arrêter des criminels d'un autre ordre ; la prison perpétuelle, la prison cellulaire suffisent pour effrayer leur imagination. La peine de mort n'est donc ni nécessaire ni utile. Un savant criminaliste a fait cette observation, que tous les condamnés à mort qu'il avait visités dans leurs cachots, avaient assisté à plusieurs exécutions capitales.

Maintenant faut-il croire qu'une peine irréparable comme la peine de mort puisse être appliquée sans danger pour l'innocence, et par conséquent pour la justice même, dont le respect est la première garantie de la société? Non, M. Lucas a relevé dans l'espace de six mois seulement, pendant l'année 1826, jusqu'à huit condamnations à mort prononcées contre des innocents. Et comment l'innocence des condamnés a-t-elle été constatée? Par l'arrêt d'un autre jury devant lequel ils ont été traduits en vertu d'un arrêt de la cour de cassation. La Rochefoucauld s'est convaincu que pendant une période de vingt ans, six arrêts de mort ont été cassés annuellement, et les condamnés, renvoyés devant un autre jury, ont été acquittés. Voilà un argument péremptoire devant lequel doit s'abaisser tout esprit de système. Enfin la peine de mort, loin d'être exemplaire, est profondément corruptrice ; elle accoutume la foule à la vue du sang, elle lui offre un spectacle odieux et propre à endurcir les cœurs ; elle lui apprend que la vie de l'homme est sans prix et l'accoutume à la mépriser. Elle la porte au meurtre par la loi de l'imitation.

Le sage législateur doit moins chercher à punir le crime qu'à le prévenir. On le prévient par la distribution libérale de l'instruction et de l'éducation, et par une sage dispensation des travaux publics, afin d'offrir un aliment au travail et d'opposer un frein à la misère. Toutes les déclamations contre la perversité humaine échouent devant ces deux faits : ce sont des misérables et ce sont des ignorants qui commettent les plus grands crimes, et qui fournissent les plus nombreux candidats à l'échafaud. Efforçons-nous donc de combattre la misère en encourageant tous les arts de la paix, en multipliant les sources du crédit et du travail. Répandons à profusion l'instruction dans les masses populaires ; rappelons-nous que le tiers au moins de la population de la France ne sait encore ni lire ni écrire ; ne reculons pas devant un moyen que la morale autorise et que l'humanité exige, rendons l'instruction primaire obligatoire. Les instituteurs rendront inutiles les bourreaux. En multipliant les écoles on rendra inutile ce prétendu miracle qui fait naître tout exprès un bourreau pour chaque ville où siége une cour d'assises.

AD. FRANCK,
de l'Institut.

Digitized by Google

LA

QUESTION MILITAIRE

ET LA

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE EN PRUSSE

La question militaire est le nœud de toute la crise actuelle en Prusse. L'antagonisme que le parti féodal a suscité entre la royauté et la représentation nationale, se reproduit au point de vue de l'organisation de la force publique sous les noms de : *armée permanente* et *landwehr*. Cette question se rattache ainsi de la manière la plus étroite à l'ensemble des institutions sociales et politiques de la Prusse; elle en explique le fonctionnement pénible, la marche embarrassée et périlleuse ; elle fait comprendre comment un roi honnête et une chambre loyale en sont arrivés à une rupture presque complète. C'est ce qui donnera de l'intérêt à cette étude, trop spéciale peut-être s'il s'agissait d'un autre pays, mais caractéristique dès qu'il s'agit d'une puissance essentiellement militaire telle que la Prusse.

Si l'entretien d'une forte armée permanente est encore une des tristes nécessités de notre époque, il faut avouer que nulle part en Europe il n'a plus de raison d'être que dans la monarchie prussienne. Certes, nous serions de ceux qui applaudiraient avec le plus d'ardeur à la réalisation des rêves de paix universelle, si nous n'étions pas forcé de reconnaître qu'il est un degré de civilisation idéale auquel l'humanité semble décidément ne pouvoir atteindre : nous la voyons, en effet, au moment de se rapprocher de ce but

Digitized by Google

suprême, retomber dans ses vieux errements. L'ambition et la violence, qui depuis tant de siècles troublent le monde, n'ont pas abdiqué et ne paraissent pas disposées à abdiquer de sitôt; c'est à peine si l'on ose espérer que nous en viendrons un jour à n'avoir besoin d'autre force militaire que la nation elle-même, gardant des armes à sa portée pour le cas extrême d'une invasion contraire au droit des gens, comme on place une épée à son chevet pour se défendre au besoin contre une attaque nocturne. Ce progrès même, si rationnel et si modéré qu'il soit, doit être encore relégué dans le domaine des utopies, et l'exemple récent de l'Angleterre s'armant extraordinairement pour satisfaire à des craintes chimériques, nous prouve qu'il ne peut tenir contre l'expérience des temps, même en plein XIXe siècle.

Rentrons donc, puisque nous y sommes contraints, dans le cadre étroit de la politique contemporaine, et acceptons la réalité brutale qui fait de chacun des Etats de cette Europe, si fière de sa civilisation, un propriétaire jaloux et soupçonneux entouré de palissades, de trappes et d'instruments de destruction de jour en jour plus perfectionnés. « L'armée, disait le ministre de la guerre, M. de Roon, dans les débats orageux de la session de 1861 sur la question militaire, l'armée est encore une force productive tant qu'elle est nécessaire pour protéger les autres forces de la nation, tant que nous ne sommes pas dans l'âge d'or et que les tigres ne jouent pas innocemment avec les agneaux. »

Il est d'ailleurs des positions fatales qui placent un pays dans l'alternative de renoncer à une importance acquise ou d'accepter une mission pleine de dangers et de responsabilité. Le titre de grande puissance est le glorieux malheur de la Prusse; c'est une couronne dont le poids lui est intolérable, puisqu'elle la force à entretenir une armée immense avec des revenus relativement médiocres. Mais la monarchie des Hohenzollern a pour premier devoir de maintenir sa rapide élévation vis-à-vis de ses rivales d'ancienne date. Cette tâche lui est rendue encore plus pénible par le peu d'étendue de son territoire comparé à celui des autres Etats de la pentarchie européenne. C'est pourquoi le fameux axiome : *Si vis pacem para bellum*, est pour elle, plus que pour tout autre, une condition d'existence. La position géographique de la Prusse n'est guère de nature à la rassurer, puisque ses frontières touchent à la Russie, à l'Autriche et à la France, c'est-à-dire à la majorité des cinq grands Etats ; aussi est-ce en faisant allusion à cette situation périlleuse que le prince Frédéric-Charles de Prusse a pu répondre à ceux qui voulaient pousser la Prusse à marcher au secours de l'Autriche dans la guerre d'Italie : « Eh quoi ! pouvons-nous faire front de trois côtés ? »

Enfin, à ces nécessités géographiques et historiques de sa posi-

Digitized by Google

tion, il faut en ajouter une nouvelle qui lui crée autant de périls qu'elle lui ouvre de perspectives de grandeur : c'est l'espèce de suzeraineté, d'hégémonie qu'elle est appelée à exercer sur l'Allemagne. « Si l'Autriche est le bouclier de l'Allemagne, la Prusse en est l'épée, » a-t-on dit.

I

La paix dont jouit la Prusse depuis de longues années ne peut lui faire oublier les conditions essentielles de son existence. Suivant l'expression de M. de Pradt, « elle voit des ennemis partout, des frontières nulle part. » Aussi, la nécessité d'une armée nombreuse, dans un pays ouvert de tous côtés, est-elle depuis longtemps reconnue du gouvernement prussien, et il a dû, en tout temps, concentrer ses efforts sur ce point spécial, sans qu'on puisse lui reprocher cependant d'avoir négligé ses autres devoirs.

La Prusse s'étend de l'est à l'ouest, sur 20 degrés de longitude, de la frontière russo-polonaise jusqu'aux frontières hollandaise, belge et française. Du nord au sud, elle ne comprend, entre la presqu'île de Héla, sur la mer Baltique, et l'extrémité méridionale de la Silésie, que 5 degrés de latitude. Nulle part, si ce n'est au nord, ses frontières ne sont protégées par la nature. Cette absence de limites géographiques semble être le signe d'un développement encore incomplet, et qui pourra prendre des proportions menaçantes le jour où régnera dans la jeune monarchie le génie d'un nouveau Frédéric II. Mais jusqu'à présent l'armée prussienne n'est qu'une armée défensive.

Le grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, fut le premier qui, suivant le précepte de Machiavel et l'exemple de Louis XIV, organisa dans ses Etats une armée nationale permanente, et exigea d'elle le serment que les troupes électorales avaient jusqu'alors prêté à l'empereur. Depuis la Réformation, l'empire, morcelé par la conversion de la plupart de ses vassaux à la nouvelle doctrine, était en pleine décadence, et avait perdu avec son unité presque toute son autorité sur le reste de l'Allemagne. Le Brandebourg en profita pour consolider ses conquêtes et assurer son indépendance. Mais ce ne fut pas sans peine. Il ne fallait rien moins que l'énergie d'un ambitieux tel que Frédéric-Guillaume pour relever ce pays des désastres de la guerre de Trente ans. Pendant cette funeste période, la marche de Brandebourg, que la nature a déjà si peu favorisée, avait subi de continuelles dévastations : la noblesse était

Digitized by Google

ruinée, les paysans décimés. Cette situation malheureuse servit elle-même aux projets du grand électeur. Jusqu'alors les seigneurs s'étaient volontiers affranchis par des contributions du devoir de porter les armes, et la défense de l'Etat avait dû être confiée en grande partie à des mercenaires. Il fallut, faute d'argent, renoncer à ce système. Le moment était venu où les sujets de l'Etat n'avaient d'autre moyen de se relever qu'en s'associant aux efforts de leur souverain, et en les appuyant de leur personne et de leur vie. Frédéric-Guillaume, qui avait appris la guerre en Hollande, à l'école du prince d'Orange, comprit qu'il n'arriverait à assurer l'indépendance de la Prusse qu'en fondant une armée véritablement nationale. Il substitua à l'enrôlement de soldats étrangers et d'aventuriers l'enrôlement régulier dans l'intérieur de ses Etats. En 1655, il put mettre déjà sur pied 28,000 hommes, avec lesquels il combattit victorieusement les troupes de Louis XIV sur le Rhin, et les Suédois à Varsovie et à Fehrbellin.

Cette armée, désormais rompue au métier de la guerre, reçut, sous les princes qui suivirent, de grands développements. Frédéric-Guillaume Ier, le « roi spartiate », comme on l'appelait, y introduisit une discipline rigoureuse. On connaît la passion de ce prince pour les hommes de haute taille (*lange-Kerle*) et la collection qu'il en fit dans la formation du *régiment des bleus*. On sait aussi combien il était craint de ses sujets ; c'était au point que les bourgeois de Berlin fuyaient dès qu'ils le rencontraient dans les rues. Il en fit un jour arrêter un qui cherchait à se dérober à ses regards, et lui fit donner des coups de canne, en lui disant de sa rude voix : « Je ne veux pas que vous me craigniez, entendez-vous ! je prétends être aimé de mes sujets ! » D'après ce fait, on devine le régime qui devait peser sur l'armée. Malgré ses manies et sa brutalité, Frédéric-Guillaume était juste au fond et très préoccupé du bien de ses Etats. Grâce à son économie, il parvint à tenir sur pied une armée de 80,000 hommes dans un pays qui ne comptait pas plus de deux millions d'habitants, et à laisser à son successeur un trésor de 8 millions d'écus.

Avec une armée nombreuse et bien disciplinée, Frédéric-Guillaume Ier légua à son fils un général, organisateur et tacticien du plus haut mérite, le prince régnant Léopold d'Anhalt-Dessau, que l'on peut regarder comme le père de l'armée prussienne au XVIIIe siècle. Du règne de Frédéric-Guillaume Ier date la division du pays en cantons militaires. Mais le nombre des habitants n'était plus en proportion avec les besoins du recrutement. On dut avoir recours de nouveau à l'enrôlement d'étrangers, pour un tiers au moins de l'effectif. Le prince Léopold d'Anhalt réussit à organiser ces éléments disparates. Il perfectionna l'armement, les manœuvres et sur-

Digitized by Google

tout le tir à un tel point que l'armée prussienne passait, à l'avénement de Frédéric II, pour la mieux exercée de l'Europe. Ce grand général acquit une telle popularité, qu'aujourd'hui encore on ne l'appelle familièrement en Prusse que *le vieux Dessauer*, comme on appelle Frédéric II *le vieux Fritz*. Il ne connaissait que le service militaire. Voyant un jour sa fille mourante et cherchant les moyens de la distraire, il fit venir sous ses fenêtres un régiment auquel il commanda les exercices les plus compliqués. Dans son désespoir, se jetant à genoux aux yeux même de la troupe, il adressa à Dieu cette prière : « Mon Dieu, tu sais que je ne suis pas de ceux qui t'importunent journellement de leurs demandes. Je ne m'adresse pas souvent à toi, et je n'y reviendrai pas de sitôt, mais accorde-moi, au moins pour cette seule fois, la guérison de ma fille ! »

Frédéric-Guillaume mourut en 1740. L'armée qu'il laissait à son successeur remporta, trois ans plus tard, la victoire de Mollwitz, en Silésie. Ce fut le début du grand Frédéric. On ne pouvait cependant faire de ce succès un mérite au jeune roi, qui, peu habitué à commander les troupes, en avait laissé la conduite à ses généraux. Mais il se forma vite au commandement. L'expérience acquise dans les premières campagnes de Silésie lui servit à mettre l'armée prussienne en état de soutenir la rude guerre de Sept ans. Il apporta peu de changements dans l'organisation technique des troupes, mais il leur communiqua l'esprit de corps, l'enthousiasme guerrier. Il avait de plus le rare talent de bien choisir ses officiers supérieurs. Secondé par les généraux de Seydlitz et de Zieten, il donna à la cavalerie un degré de perfection qui n'a peut-être jamais été dépassé. Il fut aussi le créateur de l'artillerie à cheval, qui joue un si grand rôle dans les armées de l'Europe.

Au commencement de la guerre de Sept ans, Frédéric se trouvait à la tête d'une armée de 180,000 hommes, et il fallait que cette armée fût excellente, puisqu'elle soutint pendant si longtemps les attaques de l'Autriche, de la Russie, de la Suède, de l'armée fédérale allemande et de la France. 30,000 hommes, sous les ordres de Frédéric, battirent à Leuthen 80,000 Autrichiens en bataille rangée, dans un moment où le sort de la monarchie prussienne dépendait de cette journée. On connaît les exploits de la cavalerie prussienne à Hohenfriedberg, où trois régiments de dragons sabrèrent vingt et un bataillons autrichiens. Dans cette seule affaire, Frédéric fit 4,000 prisonniers et s'empara de 50 drapeaux et de 5 canons. A Rossbach, le général Seydlitz jeta le désordre dans l'armée franco-allemande, forte de plus de 50,000 hommes, avec trente-huit escadrons, et l'obligea à une retraite précipitée, presque sans le concours de l'infanterie. Malgré plusieurs revers sensibles, inévitables pour une armée expo-

Digitized by Google

sée tous les jours à lutter contre des forces très supérieures, Frédéric et ses soldats ne désespérèrent jamais de la victoire. Un jour le roi ayant pris une mauvaise position vis-à-vis de l'armée autrichienne, un de ses généraux lui dit : « Sire, les Autrichiens mériteraient d'être pendus s'ils ne profitaient pas de cette occasion. — J'espère bien, répondit le roi, qu'ils nous craignent encore plus que la corde. »

La composition de l'armée laissait cependant beaucoup à désirer dans les dernières années de la guerre. Les batailles de Prague, de Zorndorf, de Hochkirch, de Kunersdorf, avaient coûté si cher, que la population du pays ne suffisant plus à combler les vides de l'effectif, Frédéric fut obligé, pour se procurer des soldats, d'enrôler tout simplement les prisonniers de guerre. On comprend qu'il fallait une discipline de fer pour contenir une pareille troupe et pour la conduire à la victoire. Le bâton devint un instrument indispensable, et fut appliqué sans merci. Les officiers et les sous-officiers étaient choisis exclusivement parmi les Prussiens. Les premiers se recrutaient en général dans la noblesse. On n'admettait de bourgeois que dans les hussards, l'artillerie et le génie, et si un bourgeois arrivait au grade d'officier dans une autre arme, il devenait noble par le fait même de sa promotion. Cette origine aristocratique du corps des officiers en Prusse est significative, et nous verrons plus tard le rôle important qu'elle joue dans les complications actuelles. Quoi qu'on puisse penser de cet esprit exclusif, il faut reconnaître que la noblesse prussienne ne ménagea pas son sang pour la défense de la patrie : 67 membres de la famille de Kleist tombèrent pendant la guerre de Sept ans, et les autres grandes familles prirent part à ces sacrifices dans les mêmes proportions.

L'armée de Frédéric comptait, après la guerre de Sept ans, environ 50 régiments d'infanterie, 33 de cavalerie, 4 régiments d'artillerie de campagne et un certain nombre de troupes de garnison, le tout se montant, sur le pied de guerre, à 200,000 hommes ; mais les cadres étaient loin d'être remplis, et l'effectif ne s'élevait guère qu'à 120,000 hommes. De toutes les modifications que Frédéric apporta dans l'organisation de l'armée, la plus importante fut la création du corps des cadets, dont il comptait faire une pépinière de bons officiers. Cette institution est un des sujets actuellement le plus controversés.

Le nombre des étrangers enrôlés dans l'armée avait été fixé à un tiers, cependant on arriva jusqu'à en admettre deux tiers pour soulager le pays. Le temps de service était alors illimité, de sorte que l'armée se composait en grande partie d'hommes qui embrassaient l'état de soldat pour toute leur vie. Le roi dirigeait en outre ses soins sur les

Digitized by Google

fortifications, afin d'assurer ses nouvelles conquêtes. Il fit construire et améliorer plusieurs places fortes.

Malgré la longue paix qui suivit la guerre de Sept ans, l'armée ne cessa de l'occuper vivement. Tous les ans avaient lieu de grandes manœuvres qui lui fournissaient l'occasion de communiquer à ses jeunes officiers les résultats de ses lumières et de son expérience; presque toujours des officiers étrangers y assistaient, attirés par la réputation du plus grand capitaine de l'époque. Néanmoins l'armée prussienne subissait le sort de toute force militaire excessive entretenue en temps de paix. Privée de tout but, car la sécurité de la Prusse n'exigeait pas tant de soldats, et de toute excitation d'un ordre élevé, elle se perdait dans les minuties de l'exercice, dans les formes mortes d'un règlement suranné et dans l'inaction démoralisante de la vie de garnison. Frédéric lui-même vieillissait et n'était plus d'humeur à suivre les progrès du temps; de sorte que vers la fin du XVIIIe siècle, l'armée prussienne, qui longtemps avait donné le ton en Europe, se trouvait arriérée dans son armement, dans son équipement, et surtout dans son organisation qui n'était plus en rapport avec les nouvelles idées sociales. Les vices du recrutement et du mode d'avancement devenaient choquants. Les troupes n'offraient pas dans leur composition cette consistance que donne l'esprit de corps. La discipline la plus sévère, nécessaire en temps de guerre pour contenir les nombreux soldats d'aventure qui remplissaient les cadres, devenait en pleine paix impuissante à empêcher les désertions multipliées qui détruisaient la confiance mutuelle entre les soldats.

Frédéric-Guillaume II, successeur du grand Frédéric, n'était pas soldat. Il améliora l'administration militaire en la centralisant, porta le chiffre de l'armée à 235,000 hommes sur le pied de guerre, réorganisa l'artillerie et le génie en créant des écoles supérieures pour ces armes spéciales, mais il n'avait pas l'énergie nécessaire pour effectuer dans l'organisation de ses troupes le remaniement matériel et moral que les circonstances rendaient indispensable. Peut-être les Prussiens auraient-ils cependant pu résister à la jeune armée française dans les campagnes de 1792 et 1793, s'ils eussent été mieux commandés et si la politique n'eût pas enchaîné leur action.

Le roi Frédéric-Guillaume III, surnommé « le Juste », qui monta sur le trône en 1797, manquait de cet esprit d'initiative qui va au devant des réformes, mais il avait le bon sens qui les fait accueillir quand l'expérience en a démontré la nécessité. Il s'appliqua à augmenter le bien-être de son armée, mais il n'en régénéra ni l'esprit ni la forme. Il faut reconnaître que ses faibles efforts étaient très peu secondés par ses généraux. La bienveillance royale avait

Digitized by Google

maintenu en activité un certain nombre d'anciens officiers qui n'avaient guère d'autre mérite que d'avoir fidèlement servi. Les officiers de plus fraîche date ne connaissaient que la place d'armes et la vieille tactique religieusement conservée depuis la guerre de Sept ans. Cet état de choses aurait suffi pour empêcher l'armée prussienne de soutenir le choc impétueux des Français en 1806, quand même les circonstances politiques n'auraient pas préparé et accéléré sa défaite. C'est un fait aujourd'hui reconnu, qu'il s'éleva jusqu'au dernier moment, dans le conseil du roi, des voix influentes qui recommandaient l'alliance avec Napoléon. Ces voix ne furent pas écoutées, mais elles eurent pour effet de paralyser toute décision énergique, toute unité de volonté. On ne sut pas vouloir la guerre franchement, et après l'avoir déclarée on hésitait encore à la faire. Surprise au milieu des incertitudes et des tâtonnements de ses chefs par la brusque irruption des Français, l'armée prussienne fut écrasée à Saalfeld, à Iéna, à Auerstädt; si terrible fut la déroute que Napoléon put marcher de l'Elbe jusqu'à la Vistule presque sans tirer un coup de canon.

L'influence de ces désastres se fit sentir bientôt sur les garnisons des places fortes et sur un certain nombre de vieux généraux. Elle produisit une démoralisation complète : on crut tout perdu. Les citadelles s'empressèrent d'ouvrir leurs portes aux vainqueurs; on vit une des premières places de l'Europe se rendre aux sommations de quelques régiments de cavalerie. Si parfois il se trouvait à la tête des garnisons un homme énergique qui n'eût pas demandé mieux que de résister, il lui était impossible de contenir ses soldats qui désertaient en masse. Le secours tardif des Russes permit, il est vrai, aux Prussiens de se rallier derrière la Vistule, mais s'il prolongea la guerre de quelques mois, il n'en changea pas l'issue. La Prusse descendit, par un décret de Napoléon, de la haute position qu'elle avait conquise sous Frédéric II, et se vit réduite à un petit royaume de 5 millions d'âmes; elle s'engagea, par stipulation expresse, à ne tenir sur pied qu'une armée de 12 régiments d'infanterie, 3 bataillons de chasseurs, 20 régiments de cavalerie et 3 régiments d'artillerie; en tout, 40,000 hommes.

II

L'armée du grand Frédéric n'existait plus; mais, pour l'éternelle instruction des peuples qui seraient tentés de désespérer de leur fortune, du désastre qui l'avait anéantie le patriotisme allait faire

Digitized by Google

sortir une armée nouvelle, digne rivale des vainqueurs d'Iéna et d'Auerstädt. A peine les Français avaient-ils évacué les provinces qui restaient au roi de Prusse, qu'un administrateur de génie commençait à préparer, avec les débris de l'armée prussienne, les éléments de sa résurrection future : c'était le colonel de Scharnhorst, Hanovrien de naissance, engagé depuis longtemps au service de la Prusse. Les mesures qu'il proposa pour rétablir l'ancien effectif, en dépit des stipulations formelles, furent les suivantes : il commença par éloigner tous les étrangers et les hommes qui s'étaient mal conduits dans les derniers événements, et recomposa des cadres au moyen des meilleurs soldats de l'ancienne armée. Ces soldats furent destinés exclusivement à exercer un certain nombre de recrues qui, une fois instruites, étaient renvoyées dans leurs foyers à l'état de réserve, et remplacées immédiatement par d'autres. Scharnhorst arriva ainsi au bout de quelques années, sans dépasser l'effectif de 40,000 hommes, à mettre à la disposition du roi une nombreuse réserve qui, à un moment donné, devait remplir les cadres et former de nouveaux régiments.

Ce système ingénieux réussit à merveille, malgré les précautions continuelles qu'on dut observer pour ne point éveiller les soupçons de Napoléon. On connaît les événements qui suivirent. La Prusse était condamnée par les circonstances à recourir à des expédients d'une nature équivoque. Si la ruse patriotique de Scharnhorst s'excuse facilement, parce qu'après tout elle était de bonne guerre, l'action du général comte de York, non moins habile, non moins patriotique, passera toujours, au point de vue militaire, pour une défection. Chargé de commander le corps auxiliaire de 20,000 hommes que la Prusse fut forcée de fournir à Napoléon dans la campagne de Russie, il se hâta, après la retraite désastreuse des Français, de conclure un armistice avec les généraux russes; bientôt même il se tourna contre ses compagnons d'armes de la veille. Frédéric-Guillaume III était trop honnête homme pour approuver de pareils procédés; il désavoua son général, qui se retira avec ses 20,000 hommes dans la Prusse orientale, y réunit un certain nombre de patriotes et travailla énergiquement à reformer une grande armée, sans tenir aucun compte des ordres de son souverain. On retrouva plus tard dans ses papiers des lettres royales qui n'avaient pas même été décachetées. Cependant Frédéric-Guillaume III, dont la droiture avait longtemps combattu le patriotisme, fut enfin entraîné par l'élan de son peuple. Il ordonna l'appel des réserves et, en un moment, le nombre de ses régiments se trouvant doublé, il se vit à la tête d'une armée de 120,000 hommes. Mais cette armée ne suffisait pas encore pour combattre la France; il fallut ordonner la levée

Digitized by Google

en masse. Toute la population, exaspérée des affronts qu'elle avait subis de la part de Napoléon et de ses généraux, prit les armes avec enthousiasme. Cinq mois suffirent pour mettre en campagne 300,000 hommes. Il est vrai que la plupart de ces soldats n'avaient jamais porté les armes; aussi ne purent-ils d'abord résister aux troupes de Napoléon, mais ils s'aguerrirent peu à peu, et avant la fin de l'été de 1813 ils tinrent tête aux Français sur la Katzbach et à Gross-Beeren. Enfin, la bataille de Leipzig décida du sort de l'Allemagne et força Napoléon à se retirer de l'autre côté du Rhin. Les exploits immortels de la petite armée française luttant contre les forces coalisées de toute l'Europe ne purent que retarder la chute du premier empire. On sait maintenant que ce résultat fut surtout dû à la ténacité du vieux maréchal Blücher et de ses Prussiens qui, exaltés par l'amour de la patrie et la haine de celui qui les avait effacés pendant six ans de la liste des nations, forçaient l'armée alliée de les suivre et poussaient toujours en avant sur Paris, sans se laisser décourager par les revers.

L'armée prussienne sortit glorieuse mais mutilée de cette guerre mémorable. Il fallut la réorganiser dans les proportions plus larges réclamées par l'agrandissement de la monarchie, qui comptait désormais plus de 10 millions d'habitants. Pour cette nouvelle formation, on se conforma au système de Scharnhorst. Ce grand organisateur, mort en 1813, n'était plus là pour continuer son œuvre, mais ses idées trouvèrent heureusement d'habiles interprètes. Une loi obligea tout Prussien âgé de vingt et un ans à se présenter aux autorités militaires pour servir dans l'armée, à moins que sa constitution physique, ou quelques circonstances déterminées par une loi particulière, ne l'en exemptassent. Les recrues servaient pendant trois ans dans l'armée active, puis elles étaient renvoyées dans leurs foyers, mais restaient à l'état de réserve pendant deux ans, prêtes à remplir les cadres de l'armée active quand celle-ci était mise sur le pied de guerre. Les hommes de vingt-cinq à trente-deux ans qui avaient passé par ces deux premières phases, formaient le premier ban de la *landwehr* (armée nationale), lequel appartenait encore à l'armée de campagne; enfin, le deuxième ban de la landwehr, destiné en cas de guerre à fournir des garnisons aux places fortes et aux grandes villes, se composait des hommes de trente-deux à trente-neuf ans qui accomplissaient dans ses rangs leurs dernières années de service réel. La landwehr formait en outre des cadres de dépôt pour exercer les recrues. Depuis l'âge de trente-neuf ans, tous les hommes qui avaient servi appartenaient au *landsturm* (levée en masse), destiné uniquement à la défense du pays, et qui ne pouvait être rassemblé qu'à la dernière extrémité.

Digitized by Google

Une disposition qui a subsisté dans l'organisation actuelle permettait aux jeunes gens qui ont acquis un certain degré d'instruction (celle de la seconde classe d'un gymnase) de ne servir qu'une seule année dans l'armée active sous la dénomination de *volontaires;* l'Etat ne leur fournit que les armes, tous les autres frais de service sont à leur charge. Ce privilége ne détruit cependant pas leur obligation de servir dans la réserve et dans la landwehr. Le remplacement ne peut avoir lieu comme dans l'armée française; mais on exempte du service les jeunes gens nécessaires à l'entretien de leur famille, par exemple le fils unique d'une veuve.

On le voit, toute cette organisation n'était qu'un système de réserve très élargi. L'armée active seule conservait ses cadres en temps de paix : les bataillons de 600 hommes, les escadrons de 130 chevaux et les batteries de 2 pièces. Ces corps de troupes rassemblaient tous les ans, vers l'automne, leurs réserves pour se mettre sur le pied de guerre (1,000 hommes par bataillon, 150 chevaux par escadron) et pour s'exercer aux grandes manœuvres.

La landwehr du premier ban n'avait pour cadre que les chefs de bataillon, un adjudant et quelques officiers et sous-officiers destinés à contrôler, avec le secours de la gendarmerie, les hommes de la landwehr et à les rassembler de temps en temps; le premier ban était appelé tous les deux ou trois ans sous les drapeaux pour être exercé pendant quelques semaines sous la direction de ses officiers et d'un certain nombre d'officiers de l'armée active. Les chevaux nécessaires à ces exercices étaient tenus à la disposition du gouvernement par les cercles administratifs du pays, charge assez lourde dont la nouvelle administration a pris soin de les débarrasser.

Les officiers de la landwehr se composaient en partie d'anciens officiers de l'armée active rentrés dans la vie civile, en partie d'anciens volontaires qui ont eu le droit, après une année de service irréprochable dans l'armée active, de passer un examen pour acquérir le grade d'officier. La landwehr du second ban n'avait pas de cadres et n'était jamais rassemblée en temps de paix. Les hommes qui la composaient étaient cependant portés sur des listes spéciales par les autorités militaires et civiles. Quant au landsturm, il ne subissait plus aucun contrôle.

Toutes les forces prussiennes se divisaient en neuf corps d'armée, l'un formant la garde royale, les huit autres correspondant aux huit provinces de l'Etat. Un corps d'armée à la tête duquel était placé un général en chef, se composait de deux divisions; chaque division d'une brigade d'infanterie active (deux régiments de trois bataillons), d'une brigade de landwehr du premier ban et d'une brigade de cavalerie (deux régiments de quatre escadrons). En cas de guerre, cette

Digitized by Google

dernière brigade était augmentée de deux régiments de cavalerie de la landwehr du premier ban.

Chaque corps d'armée contenait en outre une brigade d'artillerie, composée de trois batteries d'artillerie à cheval, de sept batteries de campagne à pied, de trois batteries de place et de siége, d'une compagnie d'ouvriers et de deux compagnies du génie.

En dehors de cette division régulière des corps d armée, il existait encore neuf régiments d'infanterie de deux bataillons chacun, dits *de réserve*, et six bataillons de chasseurs à pied.

Depuis 1816 jusqu'à nos jours, il y a eu quelques variations dans l'effectif et la distribution des forces prussiennes, mais la constitution de l'armée n'a pas changé. Le tableau de l'armée active au commencement de l'année 1848 donnera une idée précise de son organisation.

	PIED DE PAIX.			PIED DE GUERRE.		
	HOMMES.	CHEVAUX.	PIÈCES.	HOMMES.	CHEVAUX.	PIÈCES.
4 régiments d'infanterie de la garde.	7,500	—	—	12,000	—	—
32 — de la ligne..	57,600	—	—	96,000	—	—
9 — de réserve..	10,800	—	—	18,000	—	—
9 bataillons de réserve.....	5,400	—	—	9,000	—	—
10 — de chasseurs à pied....	6,000	—	—	10,000	—	—
10 régiments de cuirassiers.....	—	5,000	—	—	6,000	—
5 — de dragons.....	—	2,500	—	—	3,000	—
13 — de hussards.....	—	6,500	—	—	7,800	—
10 — de lanciers.....	—	5,000	—	—	6,000	—
9 brigades d'artillerie.....	—	—	198	—	—	864
20 compagnies du génie.....	2,500	—	—	5,000	—	—
	89,800	19,000	198	150,000	22,800	864

A l'armée active de campagne appartenait encore la landwehr du premier ban.

	PIED DE GUERRE.	
	HOMMES.	CHEVAUX.
4 régiments de la landwehr de la garde.....	12,000	—
32 — de la ligne.....	96,000	—
8 bataillons des régiments de reserve.....	8,000	—
12 escadrons de la landwehr de la garde.....	—	1,800
104 — de la ligne.....	—	15,600
9 compagnies du génie.....	3,000	—
	119,000	17,400

L'effectif de l'armée active était donc, sur le pied de guerre, de 269,000 hommes d'infanterie, de 39,800 chevaux et de 864 pièces d'artillerie.

La landwehr du second ban et les troupes de dépôt, également

Digitized by Google

destinées à servir de garnison dans les places fortes et dans les grandes villes, se composaient ainsi :

	HOMMES.	CHEVAUX.
12 bataillons de la landwehr de la garde.	12,800	
4 — de dépôt de la garde.....		
96 — de la landwehr de la ligne.	105,600	
36 — de dépôt de la ligne.....		
38 escadrons de dépôt.....		7,500
	118,100	7,500

Il faut ajouter que les régiments et les bataillons de réserve de l'armée active étaient destinés à renforcer au besoin les garnisons des places fortes.

Le budget de l'armée était alors de 30 millions de thalers, plus 1 million pour la marine : en tout, 31 millions sur un budget général de 95 millions.

L'explosion de 1848 fut suivie de troubles et de guerres qui obligèrent la plupart des Etats de l'Europe à des armements extraordinaires, dont les inconvénients devaient particulièrement peser sur la Prusse, à cause de la grande différence qui existait entre son pied de paix et son pied de guerre. Ces difficultés provenaient surtout des vices de l'organisation militaire. On les voyait suffisamment, mais les finances de l'Etat ne permettaient pas encore d'y remédier. C'était une tâche réservée au gouvernement de Guillaume Ier.

III

Frédéric-Guillaume IV, qui succéda à son père en 1840, eut le malheur de régner à une époque de troubles et de révolutions où ses qualités, ses connaissances approfondies, ses goûts pacifiques, devenaient autant de faiblesses ou de ridicules. Il effectua bien quelques améliorations dans son armée, mais son esprit fin et délicat le portait plutôt vers les beaux-arts, la littérature, les recherches philosophiques ou théologiques. Après 1848, entraîné par la réaction, il s'associa à contre-cœur à des actes de compression ; mais toujours flottant, il ne sut pas prendre des mesures pratiques propres à parer aux exigences de l'époque et aux éventualités de l'avenir. Il laissa au prince régent l'initiative d'une réorganisation militaire devenue nécessaire en présence de l'attitude belliqueuse des autres grandes puissances.

A la rigueur, les changements introduits récemment dans l'armée

Digitized by Google

prussienne constituent plutôt une réforme qu'une véritable réorganisation totale. Les bases essentielles de l'ancien système ont été respectées. On en a simplement modifié l'application, afin de remédier à des inconvénients démontrés par l'expérience de quelques années orageuses. Si le petit nombre de troupes dont la Prusse disposait en temps de paix (environ 120,000 hommes) suffisait à lui donner une sécurité relative, le moindre mouvement politique, la moindre menace de guerre l'obligeaient non-seulement à rappeler les réserves, mais aussi à former les bataillons du premier ban de la landwehr. Les prises d'armes de 1848 et de 1850, les petites campagnes des Prussiens dans le Sleswig-Holstein, à Posen et à Bade, qui n'occupèrent guère que 80,000 hommes, nécessitèrent l'appel de la landwehr du premier ban. Or, la plupart des hommes qui en faisaient partie étaient établis et mariés. En les forçant de quitter leurs affaires pour le service militaire, l'Etat perdait de fait un grand nombre de contribuables; il était, de plus, obligé de mettre à la charge des communes l'entretien des familles abandonnées. Pour prix d'aussi lourds sacrifices, il ne gagnait que de médiocres soldats complétement déshabitués du métier des armes. Les cadres, d'ailleurs, faisaient défaut. Faute d'officiers ou de sous-officiers de la landwehr, il fallait en emprunter à la ligne, au grand dommage de celle-ci. Il en résultait que la mobilisation de l'armée demandait beaucoup de temps et ne répondait pas aux nécessités d'une guerre urgente. L'armée prussienne, composée d'éléments disparates, manquait de cette homogénéité indispensable à des troupes qui font campagne.

Ce système militaire, reconnu insuffisant, avait reçu une grave atteinte par le fait même de l'augmentation de la population. Du temps où la Prusse ne comptait que 10 millions d'habitants, les 40,000 hommes environ qui atteignaient, chaque année, l'âge de vingt et un ans, et qui devaient entrer dans les cadres militaires, formaient précisément le nombre nécessaire pour le recrutement de l'armée active en temps de paix, telle qu'elle existait en vertu des états de 1816. L'obligation légale de tous les Prussiens au service militaire était alors une vérité. Mais depuis que la population a atteint le chiffre de 18 millions, le nombre des jeunes gens aptes au service se monte à 63,000. Pour s'en tenir au chiffre de 40,000 recrues, il fallait donc libérer chaque année par le sort 23,000 jeunes gens. L'obligation générale de servir, maintenue par une fiction légale, cessait d'exister de fait, et se trouvait remplacée par une véritable conscription peu différente de celle qui est en vigueur en France.

C'est pour mettre la loi d'accord avec la réalité, c'est pour remé-

Digitized by Google

dier à des inconvénients manifestes que le gouvernement a entrepris de remanier l'organisation générale de l'armée. Les changements qu'il apporte à l'ancien système peuvent se résumer en quelques mots. On a commencé par supprimer les exemptions par le tirage au sort, en élevant de 40,000 à 63,000 le nombre des recrues annuelles ; on a étendu à huit années, de vingt et un ans jusqu'à vingt-neuf, le temps de service de chaque citoyen dans l'armée active : les hommes de la cavalerie restent d'abord quatre ans sous les drapeaux ; ceux de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, trois ans ; ceux du train, six mois ; le reste du temps de service se passe dans la réserve. A vingt-neuf ans, le sujet prussien sort de l'armée active pour entrer dans la landwehr, où il sert jusqu'à l'âge de quarante ans. On a diminué l'effectif des bataillons d'infanterie en temps de paix, en les réduisant de 600 à 530 hommes. On a placé les bataillons et les escadrons de la landwehr du premier ban sur le même pied que l'ancienne armée active. On a créé enfin des cadres permanents pour toutes les troupes sujettes à l'appel en cas de mobilisation.

Ces changements ont pour résultat de composer l'armée de campagne avec les cadres existant en temps de paix et complétés par leurs réserves. Ainsi, la transition du pied de paix au pied de guerre aurait lieu d'une manière beaucoup plus aisée : l'armée de campagne mobilisée ne compterait plus que des hommes de vingt et un à vingt-neuf ans, c'est-à-dire les plus jeunes de la population, en laissant désormais de côté les classes de vingt-neuf à trente-deux ans qui formant autrefois la landwehr du premier ban se composaient en majorité de gens établis et mariés.

L'ancienne landwehr du second ban devenait la landwehr proprement dite, mais le nombre d'années de service se trouvait augmenté de quatre années (de vingt-neuf à trente-deux), qu'on avait retranchées de l'ancienne landwehr du premier ban. Cette circonstance et l'augmentation du nombre des recrues, et par conséquent du nombre des hommes qui passent tous les ans de la réserve dans la landwehr, permettront à l'avenir (le nombre des bataillons de la landwehr n'étant pas augmenté) d'exonérer du service beaucoup d'hommes nécessaires à l'entretien de leur famille.

Le gouvernement profita de la mobilisation de l'armée, en 1859, pour exécuter une transformation qui ne pouvait avoir lieu que graduellement. Il donna des recrues aux bataillons rassemblés de l'ancien premier ban de la landwehr, ainsi qu'aux anciens bataillons de l'armée active, et, en même temps, il licencia les classes les plus âgées. Puis il renvoya successivement dans leurs foyers tous les hommes de l'ancienne landwehr du premier ban et de la réserve, en les remplaçant par des hommes des bataillons correspondants de

Digitized by Google

l'ancienne armée active, et en plaçant tous les bataillons sur le pied de paix.

La cavalerie fut augmentée d'un cinquième escadron pour chaque régiment de l'armée active, et des escadrons supplémentaires on créa 10 nouveaux régiments de 4 escadrons chacun. On avait l'intention de former encore 8 autres régiments de la même manière, mais cette formation a été différée par des raisons d'économie.

Cette nouvelle organisation a rencontré dans le pays et dans la chambre des députés la plus sérieuse opposition. Repoussée en principe dans deux sessions de cette chambre, maintenue par le gouvernement qui en avait pris l'initiative comme d'une mesure d'urgence en vue des éventualités de la politique actuelle de l'Europe, elle est aujourd'hui un fait inconstitutionnel, mais accompli, qu'il est difficile de faire rentrer dans la légalité, mais sur lequel il est impossible de revenir. Quelles que soient donc les phases par lesquelles la question de la réorganisation militaire ait encore à passer, avant d'être consacrée par une loi, nous pouvons regarder cette mesure comme définitive dans ses principales dispositions que nous allons faire connaître.

L'armée active se compose de la garde, et de 8 corps d'armée correspondant aux huit provinces. La garde compte 8 régiments d'infanterie à 3 bataillons et 1 régiment de fusiliers. Chaque corps d'armée a 2 divisions de 2 brigades d'infanterie (en tout, pour les 8 corps, 64 régiments de ligne à 3 bataillons) et 1 brigade de cavalerie, plus 1 régiment de fusiliers, l'ancien régiment de réserve, 1 bataillon de chasseurs à pied, 1 brigade d'artillerie, 1 bataillon du génie, 1 bataillon du train d'équipages. La garde a 2 bataillons de chasseurs à pied au lieu de 1, et 8 régiments de cavalerie.

Le pays est divisé, pour le recrutement de ces corps, en 116 cantons, dont 96 fournissent les recrues pour les 192 bataillons de l'infanterie de la ligne, les autres pour les régiments de fusiliers de la ligne et pour les corps dits *à la disposition*. Les recrues de la garde sont levées dans tout le pays parmi les plus beaux hommes; c'est le seul avantage dont jouisse ce corps qui reçoit la même paye que la ligne. La levée des recrues a lieu par l'office du chef de bataillon de la landwehr du canton, sous la surveillance du général de brigade. Lorsqu'un canton ne fournit pas le nombre de recrues nécessaires, on les complète par le surplus d'un canton voisin. Les recrues sont levées au mois d'octobre et envoyées à leur bataillon respectif qui les exerce jusqu'au mois de février de l'année suivante; elles entrent alors dans les compagnies pour assister à l'école de peloton, à l'école de bataillon et aux grandes manœuvres. L'infanterie est armée d'un fusil rayé, système à aiguille, et d'un sabre.

Digitized by Google

Les régiments de fusiliers et les bataillons de chasseurs à pied portent le sabre-baïonnette comme les chasseurs de Vincennes et les zouaves. L'infanterie prussienne passe en Allemagne pour une des mieux exercées au tir de toute l'Europe.

La cavalerie se compose de : 10 régiments de cuirassiers; de 19 régiments de lanciers (ulanen) ; de 14 régiments de dragons; de 13 régiments de hussards; en tout, 56 régiments de 4 escadrons chacun.

Ces régiments de cavalerie entrent, comme nous l'avons vu, dans les divisions de l'armée, ils reçoivent leurs recrues des mêmes cantons que l'infanterie, et sont choisis parmi les gens de la campagne qui ont l'habitude du cheval. La cavalerie de la garde se recrute comme l'infanterie, dans tout le pays.

Les chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie sont achetés, à l'âge de trois ans, par des commissions spéciales, dans le pays, qui en fournit abondamment et des plus beaux qu'on voie peut-être en Europe. Ces chevaux sont envoyés dans les depôts de remonte où ils restent pendant deux ans: et ce n'est qu'à l'âge de cinq ans qu'on les envoie dans les régiments pour les dresser au service.

Chacune des neuf brigades d'artillerie correspondantes aux huit corps d'armée et à la garde, contient : 3 batteries de canons de six, à cheval; 3 batteries de canons rayés, à cheval; 2 batteries de douze, à cheval; 3 batteries d'obusiers, montées; 4 compagnies d'artillerie à pied; 1 compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Le recrutement de l'artillerie a lieu comme celui des autres armes. On sait que la Prusse possède un système particulier de canons rayés qui se chargent par la culasse. Ce système, qui passe pour excellent, a été adopté dernièrement par les autres Etats de l'Allemagne. L'artillerie prussienne compte jusqu'à présent 27 batteries rayées de six. Il a été question de fournir de canons rayés toutes les batteries de campagne, mais rien n'est encore décidé à cet égard. Pour le moment, le gouvernement s'occupe d'introduire des canons rayés de tous les calibres dans l'armement des places fortes et dans les parcs de siége.

Les 10 bataillons de chasseurs à pied sont pris dans chaque canton parmi les meilleurs tireurs, tels que les jeunes employés de l'administration des forêts ou d'autres ayant l'habitude du fusil. Le génie comprend 9 bataillons et 2 compagnies de réserve envoyées dans les places fédérales. Chaque bataillon contient : 1 compagnie de mineurs, 1 de pontonniers, 2 de sapeurs. Les soldats du génie sont choisis avec soin parmi les pêcheurs, matelots, ouvriers des mines, charpentiers, etc. Ils sont armés d'un fusil rayé, d'un sabre à scie et des outils nécessaires à l'exécution des ouvrages de guerre.

Digitized by Google

Le train se compose de 9 bataillons, mais l'effectif d'un bataillon n'étant point en rapport avec la grande quantité d'hommes du train nécessaires à une armée en campagne, on en exerce relativement un plus grand nombre que pour les autres armes, et le peu d'instruction militaire dont ils ont besoin permet de ne les composer que d'un petit cadre auquel on donne tous les six mois des recrues, en renvoyant ceux qui ont déjà servi le même espace de temps à l'état de réserve, d'où on les tire en cas de mobilisation.

Si maintenant on additionne les chiffres partiels que nous venons de donner, on trouve que l'effectif de l'armée active, non compris le train, les ouvriers, appelés extraordinairement en temps de guerre, est sur le pied de paix de 139,500 hommes d'infanterie; 30,000 chevaux, 432 pièces desservies par 9 brigades d'artillerie; — sur le pied de guerre, de 262,000 hommes d'infanterie, 33,600 chevaux, 864 pièces d'artillerie.

La landwehr actuelle, qui contient les hommes de l'âge de vingt-neuf à quarante ans, a de plus que l'ancienne landwehr du second ban les hommes de vingt-huit à trente-deux ans pour l'infanterie, l'artillerie, etc., et les classes de vingt-cinq à trente-deux pour la cavalerie. L'augmentation du recrutement annuel de l'armée active ne commencera à se faire sentir dans la landwehr qu'en 1867. Cette troupe forme une réserve d'environ 116,000 hommes d'infanterie et 18,000 cavaliers, qui continuera, comme par le passé, à fournir la garnison des places fortes, mais qui pourra au besoin être appelée à renforcer l'armée active dans le cas d'une guerre de longue durée.

IV

Commencée, il y a trois ans, cette réorganisation de l'armée prussienne est actuellement en pleine vigueur, quoiqu'elle ne jouisse point encore de l'existence légale, et qu'elle soit loin d'avoir obtenu l'assentiment de l'opinion publique. Ce fut dans la session de 1859 à 1860 que le gouvernement du prince-régent présenta pour la première fois aux Chambres le projet de loi sur l'organisation nouvelle. La Chambre des seigneurs, qui représente le principe féodal et absolutiste, voyant dans l'augmentation de l'armée active, et surtout dans l'exclusion de la landwehr, une mesure favorable à ses idées, fut conséquente avec ses principes en votant une loi qui rendait le pouvoir plus fort.

Mais la Chambre des représentants y vit une question de budget

Digitized by Google

et une question politique, et elle rejeta la loi en principe sur ces deux chefs. D'abord la réorganisation proposée exigeait qu'on portât le budget militaire de 33 millions à 42 millions de thalers, sur un budget général de 136 millions. Or, les recettes ordinaires ne pouvaient suffire aux dépenses nouvelles. Il manquait au budget général environ quatre millions et demi, qui devaient être couverts dans les premières années par une augmentation de 25 p. 0/0 des impôts sur le revenu, sur les farines et sur les viandes, plus tard par l'abolition des exemptions de l'impôt foncier, et enfin par un remaniement de l'impôt sur les bâtiments. La répartition de ces impôts exigeait du temps. Elle fut retardée encore par le vote de la Chambre des seigneurs, qui rejeta la loi sur l'impôt foncier, qu'elle vient enfin d'adopter, comme on sait, dans sa dernière session. La Chambre des représentants, de son côté, avait adopté d'emblée la loi sur l'impôt foncier, mais elle avait rejeté celle sur l'organisation militaire, en se contentant de voter un crédit de 9 millions pour le maintien de l'armement (*kriegsbereitschaft*) pendant une année.

Dans la session de 1861, la Chambre des seigneurs adopta, pour la seconde fois, toutes les propositions du gouvernement concernant l'état de l'armée, et la Chambre des représentants persista à refuser d'augmenter de 9 millions le budget de l'armée, continuant à regarder la réorganisation accomplie comme une mesure provisoire motivée par la situation actuelle de l'Europe. En conséquence, elle n'accorda au gouvernement que 7 millions et demi pour le maintien de l'armée sur le pied actuel pendant une année. Les partisans de la réorganisation définitive se consolèrent de cet échec en l'expliquant par l'expiration du mandat des députés, qui, à l'approche des nouvelles élections, craignaient d'assumer la responsabilité d'une telle augmentation de budget, et laissaient à leurs successeurs le poids de cette mesure impopulaire.

Cette explication, comme la suite l'a prouvé, était évidemment insuffisante. Fondée ou non, l'opposition avait des motifs plus sérieux que de simples convenances électorales. Elle s'inquiétait de l'accroissement du budget général, et trouvait les dépenses militaires hors de proportion avec celles des autres départements. Pour juger jusqu'à quel point elle avait raison, il faut comparer le budget militaire de la Prusse avec celui des autres grandes puissances. Voici les chiffres :

	BUDGET GÉNÉRAL.	BUDGET MILITAIRE. ARMÉE ET MARINE.	PROPORTION.
La Prusse..	136 millions de thalers.	Th. 42 millions.	31 p. 0/0.
La France...	1,930 — de francs.	Fr. 530 —	27 1/2 p. 0/0.
L'Autriche..	290 — de florins.	Fl. 111 1/2—	38 1/2 p. 0/0.
L'Angleterre.	71 1/2 — de liv. st.	L. st. 29 1/2—	41 p. 0/0.

Digitized by Google

Ainsi donc, le budget militaire de la Prusse est, après celui de la France, le moins onéreux relativement. Il y a même progrès, si l'on considère que l'armée prussienne absorbait encore, en 1820, plus de la moitié des recettes de l'Etat. Cette proportion entre les dépenses militaires et celles des autres services de l'intérieur paraîtra encore plus favorable à la Prusse si l'on tient compte du fait que les autres grands Etats dépensent un quart, un tiers et au delà de leur budget général pour les intérêts de leur dette, tandis que la Prusse ne consacre au service de sa dette que 15 millions de thalers, soit un neuvième du budget.

Mais c'est dans la partie purement militaire des propositions du gouvernement que la majorité de la Chambre a puisé ses plus forts arguments politiques. Elle s'est d'abord attaquée à la durée du service actif, que le gouvernement voudrait porter à quatre ans pour la cavalerie et à trois ans pour les autres armes. L'opposition libérale ne pense pas que trois années soient nécessaires pour former un soldat parfait, et demande qu'on réduise à deux années le temps de service de l'infanterie, ce qui permettrait de diminuer considérablement l'effectif de l'armée en temps de paix. Les guerres du Schleswig, de la Hongrie ou de l'Italie sont là pour prouver que de jeunes soldats remplis de patriotisme suffisent à former une bonne armée. Le but de l'Etat ne doit point être de rompre des hommes à une discipline minutieuse et pédante, de façonner des artistes dans l'art de combattre ou des poupées de parade, qui peuvent devenir facilement des instruments aveugles de compression entre les mains d'un despote; il suffit qu'il prépare les citoyens à la défense de la patrie en les enlevant le moins possible à leur gagne-pain et à leurs devoirs de famille. Tel est le raisonnement de la majorité libérale. On ne saurait nier qu'il ne soit fondé, du moins en ce qui concerne l'exagération des formes, et ce qu'on pourrait appeler pédantisme militaire; ce qui le prouve, c'est que, sur ce point, l'opposition se trouve d'accord avec un juge des plus compétents et des moins suspects, avec un prince de la famille royale de Prusse. Dans une célèbre brochure [1], le prince Frédéric-Charles dit lui-même, après avoir exposé les nombreux avantages de l'armée française sur l'armée prussienne: « Si la Prusse se pose cette question impérieuse : Quel sera notre sort dans une guerre contre la France? — Nous pouvons la vaincre, répondrai-je, si nous savons nous détacher, en temps de guerre, de la routine de la place d'armes, des exigences du règlement et de notre système de tirailleurs. — C'est là qu'est la difficulté, c'est là

[1] Nous avons publié une traduction de cette brochure sous le titre de *l'Art de combattre l'armée française*. Paris, Dentu. 1860.

Digitized by Google

qu'est ma seule crainte. Le ressort que donnent ces formes militaires ne suffit pas pour maintenir la discipline, pour conduire les soldats à l'ennemi et pour leur faire soutenir le feu. Dieu merci, nous en avons d'autres, et nous saurons nous en servir. » — Ces autres ressorts sont évidemment ceux sur lesquels s'appuie le libéralisme pour préférer l'armée nationale à l'armée permanente, et pour manifester ses regrets que, dans la nouvelle organisation, la landwehr se trouve reléguée en temps de guerre hors des cadres de l'armée active.

Le gouvernement répond à ces objections que deux années de service ne suffiraient pas pour former des cadres solides; qu'il ne s'agit pas seulement de façonner les soldats à l'exercice, mais de les habituer à l'esprit de corps, et enfin que les armées nationales (*volksheere*) ne servent à rien dans une guerre sérieuse si elles n'ont pas pour point d'appui un noyau de troupes solides et rompues au métier des armes. — Ici le gouvernement paraît oublier que c'est à l'armée nationale, formée à la hâte par Scharnhorst, que la monarchie prussienne a dû son salut dans la guerre d'indépendance de 1813. Mais nous ne voulons pas insister sur cette question, fort compliquée par la position exceptionnelle de la Prusse. Nous avons nous-même signalé les dangers et les exigences de sa situation géographique et politique.

Nous avons hâte d'ailleurs de passer à une seconde objection, beaucoup plus populaire, beaucoup plus brûlante, parce qu'elle touche à un vice social dont la Prusse souffre depuis de longues années. Il s'agit du complément d'officiers nécessité par l'augmentation de l'armée en temps de paix.

Afin de suppléer aux nouveaux besoins de l'armée, le gouvernement jugeait indispensable d'accroître le corps des cadets, fondé, comme on sait, par le grand Frédéric. Mais la seconde Chambre refuse la somme nécessaire à cet agrandissement, parce qu'elle considère l'école des cadets comme la source pernicieuse de l'esprit aristocratique des officiers, et comme une prérogative réservée à certaines familles. Il est vrai que l'école des cadets élève aux frais de l'Etat quelques fils d'anciens officiers de mérite, et que la plupart des autres jeunes gens qui y sont admis à leurs frais appartiennent à la noblesse. Ainsi, sur cent élèves on n'en compte guère que quinze à vingt qui appartiennent à des familles bourgeoises. Ce fait s'explique par la circonstance que l'état d'officier est généralement héréditaire dans une famille, et qu'en conséquence l'armée ne contenant avant 1848 qu'un très petit nombre d'officiers bourgeois, c'est dans la noblesse presque exclusivement qu'a pu se recruter l'école des cadets.

Digitized by Google

Du reste, le reproche adressé à l'école des cadets ne porte pas seulement sur cette institution, il s'applique à l'esprit même du corps des officiers qui est et veut rester aristocratique, conservant en cela la tradition du grand-électeur et de Frédéric II. Le corps d'officiers en Prusse n'est autre chose qu'un ordre chevaleresque dont le roi est le grand-maître, et qui, il faut le reconnaître, a toujours eu l'ambition de se distinguer par le sentiment de l'honneur. Mais depuis 1848 il ne convient plus aux institutions et à l'esprit national de la Prusse que ce sentiment puisse être le monopole d'une classe privilégiée; aussi le corps des officiers subit-il en ce moment une transformation qui s'accomplit en dépit des efforts d'un parti nombreux. Lors de la réorganisation de l'armée sous Frédéric-Guillaume III, le principe que des bourgeois pouvaient faire partie du corps d'officiers avait déjà été posé, mais les officiers eux-mêmes, qui ont le droit d'admettre ou de refuser l'entrée de leur corporation, l'avaient considérablement restreint; aussi en 1848 l'armée ne comptait-elle qu'un quart de bourgeois dans l'infanterie et un dixième dans la cavalerie. En revanche, dans le génie et dans l'artillerie, qui exigent des études spéciales, on ne trouvait guère qu'un tiers d'officiers appartenant à la noblesse. On le voit, c'est dans la cavalerie surtout que les nobles abondent. Le fait suivant peut donner une idée de la prédominance de l'élément aristocratique dans l'armée : les 56 familles nobles les plus répandues en Prusse ne comptent pas moins de 730 officiers, par exemple : 31 d'Arnim; 22 de Goltz, de Wedel; 20 de Frankenberg, de Kleist; 19 de Groeben, de Freskow; 18 d'Alvensleben, de Schmeling, de Winterfeld, etc. Depuis 1848, un certain nombre de jeunes gens de la petite bourgeoisie, tentés par la perspective d'une position honorée et rétribuée, ont cherché à entrer dans l'armée; ils ont rencontré des obstacles, mais ils les ont surmontés et leur exemple en a encouragé d'autres. Peu à peu la proportion entre les nobles et les bourgeois a considérablement changé. Dans l'infanterie, une bonne moitié des officiers appartient maintenant à la roture, tandis que dans la cavalerie on n'en compte encore qu'un huitième. Sur 755 jeunes gens entrés dans le corps d'officiers en 1860, il y a 344 nobles et 411 bourgeois.

Néanmoins, quelques régiments de l'infanterie de la garde ou de la cavalerie, composés en partie de grands seigneurs et de petits princes, ont cru devoir persister dans leur esprit exclusif et conserver dans leurs rangs, avec un soin jaloux, le feu sacré de la pure aristocratie.

Quels que soient les progrès du libéralisme dans les dernières années, le préjugé est encore trop enraciné pour qu'on puisse songer à effectuer une réforme, hautement réclamée par la presse et au sein

Digitized by Google

de la seconde Chambre, réforme qui consisterait à permettre aux sous-officiers de passer officiers. Personne ne doute, pas même parmi les officiers éclairés que nous avons consultés sur ce point, que ces sous-officiers ne devinssent d'excellents chefs, fort préférables dans tous les cas aux petits lieutenants de dix-huit ans fraîchement éclos de l'école des cadets; mais un abîme social sépare encore la troupe de la noble corporation qui la commande, et l'avantage qu'on retirerait de la mesure proposée ne compenserait point, aux yeux du préjugé, l'inconvénient de porter atteinte à un privilége séculaire. Un journal militaire (les *Militærische Blætter*), rédigé par M. de l'Homme de Courbière, capitaine en retraite, l'avoue naïvement : « Une pareille proposition, dit-il, part du point de vue qu'un lieutenant est fait uniquement pour remplir l'emploi d'un lieutenant, c'est-à-dire pour diriger un peloton, pour exécuter quelques services de surveillance relatifs à la discipline ou à l'instruction militaire, pour commander un poste, ou pour toute autre occupation de ce genre. Mais ce point de vue est entièrement faux, et le nom même de *lieutenant* indique que sa mission est toute autre. Les lieutenants sont d'abord une pépinière où se forment les véritables chefs revêtus de l'autorité et du pouvoir disciplinaire. Ils sont de plus les suppléants du commandant de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie, et influent sur le simple soldat par *l'électricité de leur intelligence militaire supérieure*. Les officiers d'une compagnie sont les représentants de son esprit militaire, ce sont eux qui rehaussent l'élément moral de la troupe, et qui, par leur exemple, raffermissent la constance et le dévouement de leurs hommes. Mais pour être à la hauteur de cette tâche, tous les officiers d'une compagnie doivent être imbus d'honneur chevaleresque, d'amour pour le roi et la patrie. » On le voit, nous sommes ici en plein moyen âge; il n'y manque que « la dame et ses couleurs! » A ce propos, rappelons qu'un officier ne peut guère se marier avant d'avoir atteint l'âge où il devient capitaine, c'est-à-dire de trente-cinq à quarante ans, car il ne doit se mettre en ménage que lorsqu'il peut justifier d'une position aisée, qui lui permette de tenir une maison convenable. Pour la même raison, il n'a pas le droit d'épouser une fille d'artisan ou qui tienne au peuple par quelque côté. Du reste, il n'a que l'embarras du choix, ainsi que le faisait remarquer un député de la seconde Chambre, les dames prussiennes ayant en général un faible pour les maris ornés d'épaulettes. Cependant, on comprend les inconvénients d'un pareil système pour les jeunes officiers et même pour la moralité publique. La dignité de l'uniforme n'en est du moins jamais ternie, et c'est sous l'habit bourgeois, toléré plutôt que per-

Digitized by Google

mis, que les jeunes chevaliers de l'armée prussienne font leurs concessions aux ardeurs de la jeunesse.

On s'étonne bien plus encore de voir la Prusse se refuser à un progrès admis en Autriche même, lorsqu'on songe que nulle part le peuple (et par conséquent le soldat) n'est plus généralement instruit, grâce à l'excellente organisation des écoles primaires. Tout soldat prussien non-seulement sait lire, mais connaît la géographie et l'histoire de son pays. Les sous-officiers sont bien près d'en savoir autant que les officiers, à part même le service, qu'ils connaissent souvent beaucoup mieux, puisqu'ils servent de neuf à douze ans consécutifs. Et cependant, quels que soient leur goût et leur aptitude pour l'art militaire, toute chance d'avancement leur est interdite. On leur réserve, il est vrai, quelques emplois subalternes dans les postes, dans la police, dans la gendarmerie, dans les chemins de fer, etc.; mais, malgré ces avantages, la plupart abandonnent l'armée active pour entrer dans l'industrie ou le commerce. Le nombre des bons sous-officiers diminue à vue d'œil, et il est probable que cette circonstance fera ouvrir les yeux au gouvernement sur le vice du système chevaleresque.

Quant à l'opinion publique, elle n'hésite pas; elle se prononce d'une manière bien plus nette encore que la seconde Chambre contre l'augmentation de l'armée. Elle souffre en même temps de la fierté aristocratique des officiers et de l'attention presque exclusive que le gouvernement accorde à l'armée, aux dépens des autres départements. En cela, elle est peut-être injuste et ne tient pas assez compte de l'état de l'Europe; mais l'antagonisme qui a existé de tout temps en Prusse entre le civil et le militaire s'est encore accru depuis la révolution de mars 1848 : c'est ce qui a donné au duel entre le général de Manteuffel et le docteur Twesten un si grand retentissement. On y voyait deux principes en présence : d'un côté l'aristocratie militaire, les défenseurs du droit historique et du *Junkerthum* (le parti des hoberaux); de l'autre, l'aristocratie bourgeoise, les gens instruits confondus par les premiers sous la dénomination de *libéraux*, de *docteurs* ou de *literats* (littérateurs), terme qui, dans la bouche de certaines gens, équivaut au superlatif du mépris. Cet antagonisme est d'autant plus regrettable qu'en maintenant la discorde entre les deux portions les plus saines et les plus vivaces de la population, il n'aboutit à rien moins qu'à paralyser l'essor du génie national et le développement régulier des institutions constitutionnelles.

Mais le mal est si invétéré qu'une révolution radicale ou une bonne guerre contre l'étranger seraient seules capables de changer

Digitized by Google

sensiblement la situation. La révolution se fera sans doute longtemps attendre, quoique M. de Bismarck ait poussé brusquement les choses à un point où une solution légale et pacifique devient de plus en plus difficile. Mais la majorité libérale n'oubliera pas les services que récemment le roi a rendus à la cause du progrès, en rompant avec le parti féodal et la réaction ; et comme elle a déjà pour elle le bon droit, elle saura aussi conserver de son côté l'avantage de la modération. La probabilité d'une révolution écartée, reste la guerre. Il faut reconnaître qu'elle est pour ainsi dire généralement désirée par l'Allemagne, qui y voit le seul moyen d'arriver à l'unité. En Prusse, les libéraux la considèrent comme un aiguillon qui pousserait le gouvernement à prendre une attitude plus franche et plus hardie. Quant aux officiers eux-mêmes, impatientés de leur inaction, ils désirent fournir enfin la preuve qu'ils ne sont pas seulement des poupées de parade ou d'excellents danseurs de salon, mais qu'au besoin ils sauront combattre et mourir pour la défense de la monarchie. Ils ne se font point illusion d'ailleurs sur les rudes épreuves qu'aurait à subir leur armée dans le cas où elle se trouverait placée en présence de l'armée française. Mais ils comptent sur les premières batailles perdues comme sur une école pratique qui aurait le grand avantage de les aguerrir, de les débarrasser des formes minutieuses d'une discipline exagérée, et de réveiller chez le soldat l'esprit militaire engourdi par une paix trop prolongée. Nous ne doutons pas que, le cas échéant, les officiers prussiens ne se montrent tout à fait dignes d'une tâche dont le meilleur résultat serait de leur rendre les sympathies et le respect d'une population hostile et railleuse ; mais nous espérons qu'ils ne trouveront pas de sitôt l'occasion d'exercer leur courage. Il faudrait bien des fautes de part et d'autre pour ranimer les terribles luttes de 1806 et de 1813. Quant à une guerre de la Prusse contre l'Autriche, elle nous paraît encore moins probable, malgré l'antipathie bien connue de M. de Bismarck pour l'empire des Habsbourg.

En somme, la nouvelle organisation de l'armée prussienne n'a pas sensiblement modifié la situation de la Prusse, par rapport aux autres grandes puissances ; elle ajoute à ses forces défensives ; elle n'ajoute pas beaucoup à ses moyens agressifs. En augmentant considérablement les cadres en temps de paix, elle a préparé une mobilisation plus prompte et une formation plus homogène ; mais elle laisse subsister en Prusse le système de réserve le plus étendu de toute l'Europe, à l'exception de la Suisse. Un tel système est peut-être nécessaire dans un pays de 18 millions d'habitants qui doit être capable, en sa qualité de grande puissance, de mettre sur pied une armée d'au moins un demi-million de combattants. Mais il

Digitized by Google

impose à la politique extérieure de la Prusse une attitude pacifique et expectante. Une mobilisation de toute l'armée, y compris la landwehr, prive l'agriculture et l'industrie de forces indispensables, et porte l'atteinte la plus directe au bien-être national; elle fait au pays une blessure profonde qui, dans une guerre de longue durée, peut devenir fort dangereuse.

L'armée prussienne garde donc, après comme avant sa réorganisation, un caractère purement défensif. La politique du gouvernement est toujours condamnée à cette immobilité qu'il n'a jusqu'à présent cessé d'observer, au grand mécontentement des partis qui voudraient le pousser dans la voie des conquêtes ou de l'unité. Les partisans de l'*union nationale* (Nationalverein) demandent à la Prusse de se mettre à la tête d'une révolution analogue à celle de l'Italie, laquelle abolirait les petites principautés et constituerait une Allemagne unitaire avec le roi de Prusse pour empereur. Il est vrai que depuis que le roi Guillaume est en lutte avec la Chambre des représentants, le Nationalverein s'est beaucoup refroidi à son égard. Mais le projet des unitaires subsiste toujours, du moins comme une vague aspiration. D'autres, moins ambitieux, mais peut-être plus pratiques, se contenteraient pour le roi de Prusse de la couronne royale, mais voudraient l'enrichir de quelques fleurons. Au lieu d'absorber la Prusse dans l'Allemagne, ils pensent qu'il serait beaucoup plus logique d'absorber l'Allemagne (l'Allemagne du nord, du moins) dans la Prusse. Considérant toutes les rivalités qui s'agitent au sein de la Confédération, se rappelant tous les conflits qui s'y sont produits, ils regardent la nationalité allemande comme une expression problématique et vague que la politique doit préciser en la restreignant. Ils renonceraient donc volontiers aux Etats du midi de l'Allemagne, si opposés à ceux du nord par le caractère comme par les tendances religieuses, et se contenteraient de tirer une ligne de l'extrémité méridionale de la Silésie à l'extrémité méridionale des provinces rhénanes, et d'englober dans la monarchie prussienne toute l'Allemagne du nord. Ils fonderaient ainsi, à côté de l'Allemagne déchue, divisée, affaiblie et sans avenir, une puissante monarchie, jeune encore de ses deux siècles d'existence, énergique par son homogénéité, et ne demandant qu'à remplir dignement et sans entraves son rôle de puissance de premier ordre.

Mais il est douteux que le roi Guillaume Ier soit disposé à réaliser ce rêve des fanatiques de l'idée prussienne. Quelque sollicitude qu'il ait pour son armée, il a pris l'habitude de la considérer comme une institution pacifique; d'ailleurs, les principes *chevaleresques* de ses officiers sont en opposition flagrante avec le rôle libéral qu'on veut faire jouer à la Prusse. C'est à l'Autriche qu'appartient le principe

Digitized by Google

du droit historique et de la légitimité. La Prusse ne peut établir son hégémonie qu'en s'emparant du principe opposé, du principe de liberté ; or, on sait que depuis quelques mois ce n'est pas de ce côté que penche Guillaume Ier. Enfin, la qualité dominante de ce prince, l'honnêteté, n'est pas la vertu qui fait les héros et les conquérants. On ne s'étonne pas que la politique de Postdam ait déconcerté les partisans de l'union restreinte, aussi bien que les enthousiastes de la grande unité ; on comprend le cri d'angoisse jeté par M. de Blankenburg, un des chefs de l'opposition féodale, en pleine Chambre des représentants : « Un homme ! un homme ! un royaume pour un homme ! » Cet homme, la Prusse l'a-t-elle trouvé dans M. de Bismarck ? C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra.

WILLIAM REYMOND.

Digitized by Google

LES

VERTS GALANTS

DE LA THULAYE

DEUXIÈME PARTIE[1]

VI

Il se fit, à peu de temps de là, un grand changement dans ma vie. Je me déterminai à céder définitivement la place aux rats, et à mettre la largeur de la rivière entre ma cousine Antoinette et ma maudite faiblesse.

Un beau matin donc je quittai la taupinière paternelle, sous prétexte de m'établir dans une demeure moins incommode et moins délabrée. Elle était située précisément en face du village de Fregéac, dans un îlot qui séparait la *plaine* en deux parties très inégales, laissant libre de ce côté presque toute l'étendue du petit lac, et séparée seulement de l'autre rive par un bras d'eau si étroit que je pouvais, en m'aidant d'une gaffe, le franchir à la volée.

J'y abordai dans ma barque comme un pirate normand, j'en pris possession sur l'heure. L'île se nommait, sans que j'aie jamais su pourquoi, *l'île aux Chevaliers*. Elle s'élevait, à partir de la berge, en s'arrondissant comme la voûte d'un pont, si bien que le sommet

[1] Voir 2e série, t. XXIX, p. 367 (livr. du 15 octobre 1862).

Digitized by Google

se trouvait fort élevé au-dessus du niveau de la rivière, et qu'on n'y avait à craindre ni les marées de l'équinoxe, ni les inondations du printemps. C'était un nid de verdure, partout tapissé d'herbe fraîche, planté de gros bouquets de trembles et de platanes, avec une bordure de saules gris qui laissaient mélancoliquement traîner dans l'eau les longues pointes de leurs cheveux.

La maison, que nos voisins d'outre-Manche n'auraient pas manqué de baptiser du nom de *cottage*, peinte en rose avec des persiennes brunes et un sombre toit d'ardoises, m'avait été louée par un négociant du chef-lieu, qui possédait, à ce qu'on me dit, les trésors de Salomon, et qui n'était pas moins galant que ce grand roi. Il l'avait bâtie pour une belle esclave qui était morte. Le jardin abandonné n'était plus qu'un champ de ronces et de lianes, au milieu desquelles on voyait encore çà et là une rose montrer sa tête pâlie, comme un de ces clairs souvenirs qui se dégagent parfois, quand nous vieillissons, de la triste confusion de nos cœurs. Que la nature en a vite fini avec les heureux qui ne sont plus! On dirait qu'elle prend un atroce plaisir à effacer jusqu'à la trace de ces liens brisés.

Retraite choisie par l'amour, que la mort en avait chassé, je l'y faisais rentrer avec moi. Mais quel étrange amour que le mien, avec son cortége de repentirs, de terreurs et de mensonges! Ainsi donc j'étais condamné à demeurer jusqu'à la fin l'homme double qui se méprisait si durement lui-même et se faisait horreur. J'avais deux pensées, deux visages : savais-je bien si je n'avais pas aussi deux cœurs?

Plus que jamais, Antonine était la souveraine maîtresse de mon âme et de ma raison, de tout ce qui n'était pas éphémère et instinctif en moi, de tout ce qui était sérieux, profond et durable; elle demeurait le but unique de mes espérances; jamais je n'avais envisagé l'avenir qu'avec elle. Quelle part de mon être et de ma pensée restait-il donc à sa sœur? Je ne le sais encore aujourd'hui, mais alors.....

Ah! ce n'était pas avoir mis assez de distance entre ma belle cousine et moi. La tentation a des ailes. J'aurais voulu que cette rivière se changeât en un océan pendant la nuit; il me vint une fois l'idée de détruire ma barque, de brûler mes vaisseaux pour me forcer à me vaincre moi-même. Je n'aurais pas hésité à traverser la plaine de Fregéac à la nage pour rejoindre ma chère Antonine. L'eussé-je fait pour Antoinette?

C'était chose convenue et longuement mûrie entre Antonine et moi, que mon nouvel établissement dans l'île aux Chevaliers. La chère âme ne s'opposait pas à ce que je fusse plus loin d'elle, pourvu que je fusse moins près d'Antoinette. Ce ne fut pas la raison qu'elle

Digitized by Google

me donna de son consentement à mes nouveaux projets, mais à peine me la cacha-t-elle, si elle ne me l'avoua point. Elle me disait, en souriant, qu'elle ne comprenait que trop bien que je voulusse m'éloigner de sa sœur, qu'elle savait que les hommes sont toujours des hommes, et que la franchise même de ma résolution lui garantissait celle de mon cœur et lui prouvait que je n'aimais qu'elle. Cette héroïque indulgence me faisait mourir de remords et de honte. Elle n'eut garde de me demander une seule fois si, dans cette soirée d'amour et de larmes où je l'avais quittée, brûlant de revoir sa sœur, de lui déclarer qu'elle se méprenait sur mes sentiments et que je ne saurais l'aimer, j'avais donné suite à un dessein si hardi. Elle se doutait bien que je n'avais pas parlé.

Antoinette, au contraire, avait laissé percer bien de la surprise en me voyant quitter ma maison du village. Elle fut assez forte pour demeurer d'abord sur la réserve et ne point me faire de réflexions à ce sujet. Mais un jour, ayant su qu'Antonine m'avait envoyé des livres pour m'aider à passer le temps, elle n'y put tenir, et se mit à me railler tout de bon sur ma solitude et sur ce qu'elle nommait mes bergeries. Elle me prédit même qu'il y aurait bientôt une bergère dans ma maison rose.

Et moi, je lui répondais mentalement, que si l'image d'une femme remplissait ma nouvelle demeure, à coup sûr ce n'était pas la sienne, et je me promettais bien de ne pas venir m'exposer aussi souvent désormais à ses railleries et surtout à ses regards. Mais elle trouvait moyen, avant de me quitter, de me faire entendre si elle avait des devoirs de piété à remplir le lendemain, si elle irait à la ville, et l'heure à laquelle on pourrait la voir. Quand cette heure-là sonnait, je montais dans ma barque et je me retrouvais près d'elle.

Il arriva qu'une fois, au sortir d'un de ces entretiens qui me laissaient l'âme si cruellement incertaine et déchirée, je courus vers Antonine comme vers mon suprême refuge, et que j'obtins d'elle, à force de prières, un rendez-vous pour la nuit. Elle me dit qu'elle n'y consentait que parce que je le désirais si fort, et me demanda où je voulais qu'elle vînt me rejoindre. Il fallut bien lui assigner la prairie. Il semblait que le destin se mêlât d'arranger le lieu de mes rencontres avec les deux sœurs comme il arrangeait tout le reste. Mme Antoinette s'était emparé du verger qu'elle aimait mieux ; à Antonine, il restait la prairie.

La fenaison y était faite, et la chère peureuse y venait bien plus hardiment depuis que les grandes herbes étaient fauchées. Cette nuit était belle, bien qu'un peu fraîche, car il avait plu vers la fin du jour. Le ciel resplendissait en ce moment de toutes ses étoiles,

Digitized by Google

mais un souffle humide s'élevait de terre, et les aulnes étaient encore tout en pleurs. Antonine se pressa contre moi, sentant que le froid la gagnait. J'en profitai pour l'attirer sur mon cœur, et, cette fois, elle ne me résista point comme elle avait fait quelques jours auparavant dans sa chambre, quand j'avais voulu l'embrasser. Mais sa complaisance était muette, pleine d'arrière-pensées qu'elle ne tenait pas à cacher, et qu'elle ne voulait pourtant pas dire. Jamais je ne fus si touché que par cette généreuse tristesse qui savait tout et ne me reprochait rien. Ce fut alors que mon cœur se fondit et déborda.

Je lui racontai fidèlement tout ce qui s'était passé depuis quelque temps entre Mme Antoinette et moi ; je n'omis pas même notre promenade au verger qu'elle ignorait, et nos entrevues depuis lors, dont elle ne connaissait que quelques-unes ; je lui montrai le fond de mon courage qui n'était rien que lâcheté. Elle me répondit que mes aveux étaient si sincères qu'elle aurait tort de s'en fâcher contre moi, et véritablement elle n'en fit que sourire. Quelle indulgence ou quelle force d'âme avait-elle donc ? Je ne pus me retenir de pleurer sur ses mains, je la suppliai de venir à mon aide, et, puisque je n'avais pas assez de fermeté pour me découvrir à sa sœur, de me découvrir elle-même, de dire enfin que je l'aimais, puisque je ne pouvais prendre sur moi de dire à Mme Antoinette que je ne l'aimais pas. Elle ne me répliquait plus rien, et, de tout le temps que je demeurai avec elle, je ne pus presque lui arracher une parole ; mais je voyais bien qu'elle méditait quelque chose. Au moment de la quitter, je la conjurai encore une fois d'agir pour moi, de me sauver de moi-même. Elle me dit qu'elle y songerait.

Mais à peine avais-je cessé de la voir, qu'un nouveau souci tout à coup me traversa l'esprit : je me souvins que le lendemain soir Mme Antoinette devait encore m'attendre au verger.

Que faire ? Antonine, après m'avoir dit adieu, était revenue sur ses pas tout exprès pour me conseiller de ne point paraître le lendemain à Fregéac, c'est-à-dire pour me le défendre. Mais, la veille, Antoinette ne m'avait-elle pas fait promettre que je n'y manquerais pas ?

Si elle m'eût seulement ordonné d'y venir, ses ordres auraient été bien peu de chose auprès de la défense de sa sœur. Mais elle avait ma promesse, je m'imaginais en être obligé. Après avoir réfléchi et lutté tout le jour, j'arrivai à cette conclusion que je ne pouvais faire autrement, pour ce soir-là, que de me rendre au verger. Je me disais d'ailleurs qu'Antonine aurait peut-être fait depuis la veille quelque chose de ce que je l'avais tant priée de faire, et qu'Antoinette, enfin désabusée de moi, ne viendrait pas, ou bien qu'elle

Digitized by Google

viendrait irritée, blessée au vif, décidée à rompre, et qu'alors..... Ah! comment l'homme pourrait-il ne pas tromper ceux dont il est aimé, quand il est si ingénieux sans cesse à se tromper lui-même!

La première phrase que me fit Mme Antoinette en m'abordant me jeta dans une inquiétude inexprimable. Elle l'avait pourtant prononcée d'une voix qui voulait être naturelle, mais les notes aigres y éclatèrent, et je sentis que ma belle cousine me versait à la fois le miel et l'absinthe. Je n'ai jamais bien su si elle me faisait véritablement épier et si elle connaissait mon rendez-vous de la veille avec Antonine dans la prairie. Mais comment l'idée ne m'en serait-elle pas venue quand elle me dit que, franchement, elle n'espérait guère de me voir, malgré l'engagement que j'en avais pris; qu'elle pensait que je n'étais guère en état de m'en souvenir, mais qu'au surplus si j'y avais manqué, elle m'aurait fait mander le jour suivant, parce qu'elle avait besoin de me parler, parce qu'elle voulait savoir de moi si j'étais la cause de tant de larmes que sa sœur avait versées depuis la veille.

« On voit bien, ajouta-t-elle, après avoir attendu un moment ma réponse, que non-seulement vous en êtes la cause, mais aussi qu'elles ont fait de grands ravages sur votre sensibilité. Vous en êtes encore tout hors de vous-même.

— Eh quoi donc! lui dis-je, cela serait-il bien surprenant? Je ne sais ce que vous voulez dire et si votre sœur a pleuré, mais doutez-vous de l'effet que ses larmes auraient produit sur moi si je les avais vues?

— Je n'en doute pas, répondit-elle. Au reste, sur ce point-là je vous ressemble; je vous assure que je ne suis pas moins sensible que vous, mais c'est un grand tort. Il faudrait pourtant bien s'accoutumer à voir pleurer les gens, car enfin on ne peut décidément aimer ni prendre en pitié tout le monde.

— Non, lui dis-je, mais on ne saurait trop aimer ceux qu'on aime ni prendre trop de part à leur chagrin.

— A la bonne heure! s'écria-t-elle. Voilà qui est bien obligeant... pour ma sœur. Je regrette qu'elle ne soit pas ici, à portée d'entendre l'aimable déclaration que vous me faites pour elle. Pour moi, mon cousin, c'est là-dessus que je veux vous dire adieu. Je sais ce que je voulais savoir. Il ne faudrait pas vous imaginer que j'avais, pour vous attendre ce soir, d'autre motif que ma curiosité. Vous pouvez maintenant retourner chez vous. »

Oh! je ne fis rien pour la retenir. J'étais trop heureux de ce brusque dénoûment, sur lequel je n'avais pas du tout compté, trop fier d'avoir enfin montré quelque chose qui ressemblait à du courage. Mais quand elle se fut éloignée, je ne suivis point son conseil de retourner aus-

Digitized by Google

sitôt chez moi. Il me sembla que j'avais assez bien mérité de ma chère Antonine pour avoir le droit de rester un moment dans le jardin, quoique j'y fusse malgré elle, et je m'avançai, sans trop de précaution, impatient de voir au moins la lumière qui devait briller dans sa chambre..... Soudain, au tournant d'une allée, que vis-je? Antonine elle-même.

« Que venez-vous faire ici? me demanda-t-elle. On me dit que vous n'y êtes pas pour moi! Je ne le sais que trop bien, puisque je vous avais défendu d'y venir. Comment voulez-vous que je prenne votre désobéissance autrement que pour une tromperie? Est-ce que mes procédés envers vous, est-ce que ma patience ne devraient pas vous avoir découragé de me tromper?

— Ah! m'écriai-je, en essayant de lui prendre les mains, si vous vouliez m'écouter.....

— Laissez-moi, me dit-elle, je ne suis guère en état de vous parler, vous êtes encore bien moins en état de me répondre. Je ne veux pas avoir affaire à un homme accablé par le sentiment de sa faute où l'on vient de le surprendre. Je veux, au contraire, que vous vous expliquiez clairement, et c'est ce que je remets à demain. Vous m'avez fait beaucoup de mal, et je suis bien faible. Mais n'ayez pas peur que je ne trouve point la force de regagner la maison. Je vous défends de me suivre. Il est vrai que mes défenses n'ont guère d'effet sur vous. Mais si vous enfreignez celle-ci, je jure que je ne vous reverrai jamais. »

N'était-ce donc pas assez de mes imprudences, de ma mollesse, de toute ma double et lâche conduite pour attirer sur ma tête les châtiments que je méritais? N'était-ce pas assez contre moi de moi-même, et fallait-il que le sort se mît aussi de la partie? Quelle fatale envie Antonine avait-elle eue ce soir-là de descendre si tard au jardin? Elle m'avoua, depuis, qu'un pressentiment l'y avait amenée. Mme Antoinette, en sortant du verger, l'avait rencontrée sur ses pas, et, tout de suite, dans le premier feu de son dépit, traversée par l'idée d'une infernale malice à faire à sa sœur et à sa rivale, elle lui avait demandé de mes nouvelles. Antonine lui avait répondu fort simplement qu'elle n'en savait point, et qu'on ne m'avait pas vu de tout le jour à Fregéac.

« Je crois que vous vous trompez, ma sœur, lui avait dit Antoinette. Il se peut bien que Jacques vous ait annoncé qu'il ne viendrait pas aujourd'hui à la maison; mais il aura sans doute changé d'avis, et si vous désirez savoir la raison qui l'a fait changer, vous pourrez encore l'apprendre de lui-même, pour peu que vous couriez après lui, car je viens de le quitter, il n'y a pas un instant. »

C'était alors qu'Antonine, ordinairement si maîtresse d'elle-

Digitized by Google

même, mais perdant l'esprit en ce moment, et oubliant que sa sœur jouissait de son trouble comme d'une heureuse revanche, était accourue s'assurer par ses yeux qu'elle lui avait dit la vérité.

Je ne saurais dire combien de temps après qu'elle fut partie je demeurai dans ce jardin, n'ayant point la force de m'en arracher, tantôt marchant à grands pas vers la maison, tantôt rappelé en arrière par le souvenir de la défense d'Antonine, parlant tout haut comme un fou à celle qui n'était plus là pour m'entendre et lui demandant pardon. Il me venait de bien fortes expressions pour lui dire que j'avais beau la tromper, que je ne l'en aimais peut-être que mille fois plus, mais je n'en trouvai pas pour me justifier de mes tromperies, parce qu'en effet il n'y en avait point.

A ce moment, il me sembla qu'on m'appelait par mon nom. Antoinette! me dis-je, et, feignant de ne pas entendre, j'essayai de gagner le bout de l'allée.

« Monsieur de la Thulaye! répéta une voix irritée, que je reconnus cette fois pour celle de la pauvre Antonia, ne voulez-vous pas m'entendre?

— Antonia! m'écriai-je, c'est vous?

— Il est bien heureux que vous parliez si haut, me dit-elle. On voit que vous avez du moins un peu de remords de ce que vous avez fait. Mais ce n'est pas encore en avoir assez, mon cousin.

— Grand Dieu! lui dis-je, si vous saviez.....

— Cela ne me regarde pas, interrompit-elle. Je suis venue vous chercher ici; suivez-moi.

— Où me conduisez-vous? lui demandai-je. Est-ce votre sœur Antonine qui vous envoie? Elle a deviné que je ne saurais me décider à partir sans l'avoir revue, et que j'attendais; elle me connaît bien.

— Ah! me dit tristement Antonia, je n'entends rien à tout ceci, mon cousin. On ne m'aimera jamais, moi; mais il me semble que si l'on m'aimait et que l'on me trompât, je serais plus sévère, et pourtant tout le monde ici me juge comme une tête faible. C'est alors qu'on verrait bien..... Mais hâtons-nous. Venez voir de vos yeux tout le mal que vous avez fait. »

Nous arrivâmes à la chambre d'Antonine. Prise de défaillance, ma chère Antonine n'avait eu que le temps de se jeter sur son lit. Antonia, qui se trouvait dans la pièce voisine, entendant des plaintes étouffées, était accourue près d'elle, et, dans sa frayeur, avait appelé Mme Antoinette. Elle était là, cette vindicative Antoinette. Elle me jeta un regard de mépris, qui, dans un pareil moment, n'était guère capable de m'atteindre, car je ne voyais qu'Antonine. Elle se ranimait un peu, ses yeux s'étaient ouverts et se fixèrent sur

Digitized by Google

moi ; je m'approchai vivement et me penchai sur elle. « Ah ! Jacques, me dit-elle tout bas, il faut donc revivre ! J'étais pourtant bien ainsi, quand je ne pensais plus. Les évanouissements nous montrent quelle bonne chose c'est que de mourir. »

Alors, je me jetai à genoux au pied de son lit, je saisis sa main et m'en cachai le visage, et il m'échappa un sanglot.

« Il faut, ma sœur, que Jacques ait commis un grand crime envers vous, si l'on en juge par la manière dont il vous demande pardon, s'écria Mme Antoinette, qui ne put se contenir davantage. Vous ne sauriez le refuser à un repentir si touchant : on ne voit pas tous les jours pleurer un homme. Toutefois, je vous engage à ne pas pardonner si vite, avant qu'on ne vous ait promis de ne plus retomber dans le péché : je vous réponds qu'on vous le promettra. Les promesses ne coûtent rien à ceux qui ne s'embarrassent point de les tenir. Faites donc cette belle paix. Je me retire pour vous laisser seuls, car j'imagine que vous ne me voulez pas pour témoin. »

Je détournai la tête pour lui répondre ; mais elle était déjà sortie. La réponse que je voulais lui faire expira dans les baisers dont je couvris la main d'Antonine.

Mais, à ce moment, Antonia vint me tirer par le bras.

« Allez-vous-en, me dit-elle d'un air d'épouvante ; Antonine, je vous en supplie, faites-le partir. S'il reste plus longtemps, notre sœur va faire quelque folie.

— Partez donc, me dit Antonine. Et cette nuit repentez-vous bien. Si vous avez quelque chose à me dire, écrivez-le-moi demain matin, et demain soir venez ici. »

VII

Comment expliquer le retour qui se fit dans mon esprit durant la nuit suivante? Je dis dans mon esprit ; n'était-ce pas, cette fois, dans mon cœur?..... Mais à quoi bon recommencer l'analyse, toujours vaine, de tant de sentiments contraires, dont j'étais depuis trois mois la victime et le jouet? Ainsi que me l'avait dit un jour ma chère Antonine, les hommes sont toujours des hommes, et si je ne m'adressais qu'à eux, je n'aurais besoin de parler qu'à demi-mot. Mais les femmes..... Au reste, quand j'aurai tout raconté, elles ne m'en voudront ni plus ni moins, ou plutôt elles ne sauraient m'en vouloir davantage. C'est pourquoi il vaut mieux être sincère jusqu'au bout.

Je ne pus jusqu'au matin m'ôter de devant les yeux l'image d'Antoinette telle que je l'avais vue la veille au soir, quand, debout de-

Digitized by Google

vant le lit de sa sœur, elle nous faisait à tous deux ce beau compliment que j'ai rapporté plus haut. Tout son visage resplendissait d'un magnifique dépit; jamais elle n'avait été si altière, jamais non plus elle n'avait été si belle. Je la connaissais : elle serait morte cent fois plutôt que de laisser tomber une larme. Mais quelle humiliation n'allait-elle pas avoir à dévorer dans le secret de son cœur! La coupe qu'il fallait boire était aussi trop amère. Pauvre orgueilleuse Antoinette!

Eh bien! c'était cette pensée d'avoir si cruellement humilié une femme, qui m'importunait maintenant, qui m'oppressait, qui me faisait mal. Antoinette m'aimait; nul ne savait mieux que moi que c'était avec bien plus d'abandon et d'ingénuité qu'elle n'en avait l'air. Sa coquetterie, qui souvent lui servait de masque, ne pouvait cacher pourtant ce qu'il y avait au fond de son être d'agitation vraie, de trouble et même de surprise, car tout cela était bien nouveau pour elle. C'est le moins que de payer d'un peu de reconnaissance le don que nous fait une femme qui nous aime; et moi, la fatalité avait voulu que je payasse Antoinette d'une trop noire ingratitude.

Mais il ne fallait pas en accuser que la fatalité; la faute en était avant tout à mes détours, à ma faiblesse, qui avaient laissé grandir et se fixer dans ce cœur mobile des sentiments qui d'abord étaient un pur jeu. Voilà comment un fil invisible, plus léger que l'air, devient une trame qu'il faut déchirer d'un coup brutal, qui, justement, se retourne contre celui qui l'a lancé. J'avais trompé Antonine, que j'aimais; trompé plus vilainement peut-être Antoinette, que je n'aimais pas; j'en étais venu à ce point, qu'après l'avoir trahie je devais la briser. J'avais commis nombre de parjures envers la première, et envers celle-ci, que de lâchetés! J'en sentis durement le poids toute la nuit. Il me vint au matin une idée vraiment noble, vraiment bonne, l'idée d'aller trouver Antoinette et de lui demander pardon d'un si long manquement de foi et de franchise avec elle.

L'amour-propre des femmes est une plante délicate, si mal et si mensongèrement défendue par la nature et les lois sociales, qu'il appartient à un galant homme de le ménager toujours. J'aurais dit à Antoinette que j'eusse certainement été tout à elle, si une puissance irrésistible ne m'avait entraîné vers Antonine; que ce n'était pas qu'elle méritât moins d'être aimée, mais que nul ne saurait expliquer pourquoi il aime une femme plutôt qu'une autre; qu'il ne faut chercher la raison de ces préférences que dans des liens secrets, des affinités mystérieuses dont nos cœurs sont enchaînés avant que de le savoir, et que rien ne peut plus rompre. Je lui aurais enfin représenté doucement que l'heure était venue de prendre un parti digne de deux âmes honnêtes et sérieuses, qui s'estiment, qui

Digitized by Google

s'aiment encore sans amour, et lui déclarant que je voulais Antonine pour ma femme, je lui aurais demandé d'être ma sœur. Mais.....

Mais Antonine m'avait enjoint de ne reparaître à Fregéac que le soir ; mais je ne pouvais risquer une seconde fois de lui désobéir de la même façon que la veille ; mais s'il était vrai que depuis trois mois je n'abordais ma cousine Antoinette que poussé par je ne sais quels désirs, plus forts que ma volonté, d'un cœur dompté et pourtant en révolte, parfois avec des paroles plus douces que je n'aurais voulu sur les lèvres, toujours avec un orage grondant au fond de ma conscience, tout cela, depuis quelques heures, avait trop changé ; mais je me sentais maintenant de trop vifs mouvements de regret, en songeant à la pauvre belle offensée ; mais j'avais plus que jamais peur de moi-même !

Voilà dans quelles dispositions je me trouvais, et bien qu'on puisse au premier abord juger qu'elles étaient toujours les mêmes, il y avait pourtant un côté par où elles n'étaient que trop nouvelles, lorsque je me souvins qu'avant la fin de cette même matinée je devais envoyer un billet à Antonine. Je m'en arrêtai tout court au milieu de mes étranges pensées, et ce fut la première fois qu'il m'arriva de me demander ce que j'allais lui dire.

Cette obligation de lui écrire ce jour-là me parut bien lourde. Je ne pouvais lui faire part de tout ce que cette voix mystérieuse qui murmurait au dedans de moi — ou ma raison, ou ma conscience, ou mon cœur — venait de me suggérer en faveur de son aînée. Je ne pouvais non plus ne pas prononcer le nom d'Antoinette ; il fallait, au contraire, ne lui parler que d'elle, puisqu'elle seule était le sujet de ce billet, et je m'aperçus que je ne saurais en parler en ce moment — après ce qui s'était passé la veille — sans côtoyer partout le mensonge. C'était encore une conséquence de la fatale situation où je me trouvais engagé. Antonine ne m'avait prié de lui écrire que parce qu'elle comptait bien que je me justifierais aux dépens de sa sœur, et je n'avais point le choix de faire autrement. J'étais forcé de sacrifier Antoinette à son ressentiment, sous peine de le mériter moi-même.

Je le fis donc, puisqu'il le fallait, d'abord avec effort, avec répugnance, et puis, m'animant à ce méchant travail, je le fis avec dureté, avec violence, avec rage. Puisqu'il m'en coûtait tant de satisfaire Antonine, je ne voulus point qu'elle fût satisfaite à demi, et je traçai les lignes suivantes :

« En vérité, il s'en est fallu de bien peu que vous ne crussiez hier que je ne vous aimais plus et que votre sœur Antoinette s'était décidément emparée de moi. Rendez-vous donc plus de justice, ma

Digitized by Google

chère vie. Je ne parle pas ici de la beauté de votre sœur; vous m'accuseriez de mensonge si je vous disais qu'elle n'en a pas. Mais que vous importe qu'elle n'ait guère moins de beauté que vous, si je la trouve moins belle? D'ailleurs, est-ce donc rien que les seuls charmes du visage auprès des qualités de l'âme et du cœur? Voilà ce qu'elle n'a point. Coquette comme elle est, je ne peux nier qu'elle ne m'ait troublé quelquefois; mais vous savez bien de quelle façon, et si elle le savait elle-même, elle n'en serait pas si fière. Ce n'est pourtant pas ma faute si elle s'est laissé prendre à des apparences si vaines; elle a cru trop légèrement qu'elle se ferait aimer; de là à se persuader qu'elle l'était il n'y avait qu'un pas; aussi l'a-t-elle fait, et dès lors vous l'avez vue commencer d'agir avec moi comme une reine avec son esclave. Cela me fait sourire quand j'y pense. Mais comment lui dire en face qu'elle se trompait? Je ne pouvais oublier qu'elle était femme, qu'elle m'avait reçu dans sa maison et qu'elle était votre sœur. Il faut avouer qu'elle a dû hier être bien désabusée! Ne craignez donc rien, ma chère âme, et maintenant que vous savez si bien que je suis uniquement occupé de vous aimer, et qu'elle le sait aussi bien que vous-même, ne songeons plus qu'à être heureux. »

Le voilà donc, ce billet! le voilà tel que je le composai dans ma fausse colère, froidement, laborieusement, sans me douter que je travaillais à me perdre. La pauvre Antonia, m'en parlant depuis, me disait un jour que c'était le diable qui me l'avait soufflé. Que ne puis-je croire au diable comme cette âme simple! Avec quel soulagement je me déchargerais sur lui du poids de cette détestable action!..... Il n'en faut pas douter, c'est le destin qui mena ma plume. Le destin est capable de tout, même d'être juste.

« Je ne suis pas trop contente de ce que vous m'avez écrit, mon cher Jacques, me dit Antonine, quand je me rendis le soir à Fregéac, suivant ce qui avait été convenu entre nous; je crains que pour arriver à me dire tout cela, vous n'ayez mis votre esprit et votre cœur à la torture.....

— Tenez! reprit-elle d'un air pensif, c'est la contrainte qui régnait dans votre lettre qui m'a encouragée à faire ce que j'ai fait. Je n'étais jusque-là décidée qu'à demi.

— Mais, ma chère âme, m'écriai-je, ne pouvant un seul instant lui cacher mon inquiétude, qu'avez-vous donc fait?

— C'est vrai! fit-elle en riant, il ne le sait pas. Venez donc avec moi, mon pauvre Jacques, venez voir le bel effet que vous avez produit. »

En même temps elle me prenait par le bras, et machinalement

Digitized by Google

je me laissai conduire; elle me fit monter au premier étage où était sa chambre.

« Maintenant, me dit-elle, regardez. »

Il y avait là, sur un meuble, une cassette de laque d'où sortait un grand pêle-mêle de lettres ouvertes, froissées, chiffonnées; l'une même avait été mise en pièces, les morceaux en étaient tombés par terre, et il semblait qu'on les eût foulés aux pieds avec fureur. Ce fut à ces débris que mes yeux s'attachèrent : je devinai tout.

« Eh bien! oui, me dit Antonine en riant, c'est lui, c'est votre billet. »

Mais pour bien faire comprendre ce qui va suivre, il me faut, un moment, reprendre mon récit d'un peu plus haut.

Quelque temps auparavant, j'avais donné à Antonine un petit portrait qu'on avait fait de moi quand j'étais enfant, et qui avait été de la part des deux sœurs l'objet d'une grande fantaisie. Antoinette commencait à soupçonner qu'il était passé dans les mains de sa sœur, elle brûlait de s'en assurer et n'attendait que d'en trouver l'occasion : Antonine, le jour même, ne la lui avait donnée que trop belle.

Elle était sortie, prenant toutefois avec elle le portrait qu'elle ne voulait point céder, mais laissant sa cassette ouverte et s'en était allée à la ville, afin qu'Antoinette eût tout le temps de se satisfaire si elle ne pouvait résister à l'envie d'entrer dans la chambre en son absence. La pauvre Antoinette n'y avait pas manqué, et s'était mise aussitôt à chercher le portrait, mais inutilement. Cependant, elle ne crut pas avoir tout à fait perdu sa peine en voyant la cassette ouverte et pleine de lettres et de papiers qui lui semblaient devoir être assez curieux. C'est alors qu'elle s'était aperçue de la cruelle malice qu'on lui avait faite, alors que trouvant mon billet du matin, elle l'avait lacéré, mis en pièces, et que, méditant sans doute d'en anéantir l'auteur avec ce qu'il avait écrit, elle était retournée dans sa chambre et s'y était renfermée : personne depuis ce moment ne l'avait vue.

« Oh! c'est trop, balbutiai-je, il y avait d'autres moyens de la détromper. »

Il paraît que la vengeance est le plaisir des femmes bien plus encore que des dieux. Pour ce qui est de nous autres hommes, elle ne nous procure pas de si vives et si subtiles délices; il faut un cœur féminin pour goûter de pareils raffinements; nous ne sommes pas seulement faits pour les comprendre. Qui aurait jamais cru cela de la sérieuse et douce Antonine? Elle se réjouissait pourtant de toute cette triste aventure comme d'un bon coup qu'elle avait fait. Elle l'avait préparé bien longtemps, afin de le porter d'une main plus sûre.

C'était sans doute le beau projet qu'elle méditait le dernier soir où

Digitized by Google

nous nous étions vus dans la prairie, et voilà ce qu'elle entendait alors quand je la suppliais de venir à mon secours, et qu'elle me répondait gravement qu'elle y songerait. Mais comment aurais-je soupçonné qu'il pût se cacher tant de ressentiment contre Antoinette et contre moi-même, dans ce cœur où je n'avais vu qu'indulgence et que tendresse ? Les femmes résument donc en elles toutes les contradictions de la nature : je crus que j'entendais mal quand ma chère Antonine me demanda tout à coup et d'un ton si tranquille — quand elle me demanda ce que je lui dirais si, pour cette fois, elle m'avait un peu brouillé avec sa sœur !

« Je ne vous dirais rien, lui répliquai-je vivement ; je ne trouve rien à reprendre à ce que vous avez fait. Cela était bien sans doute, puisque vous avez cru devoir le faire ; je souhaite seulement que vous n'ayez pas à vous en repentir. »

Mais elle ne me répondit qu'en se laissant tomber sur une chaise et en riant aux larmes.

« Mon Dieu ! s'écria-t-elle, quel sérieux ! Pardonnez-moi si je ne peux tenir le mien, ce n'est pas ma faute. Mais représentez-vous donc la mine que devait faire ma sœur en lisant votre billet. Il faut avouer qu'il n'a pas dû lui faire beaucoup de plaisir, et vous l'auriez écrit tout exprès que vous n'auriez pas mieux réussi. Vous ne voyez donc pas comme elle a arrangé ma cassette ! Vous me dites à présent que je pourrais bien avoir à me repentir..... Ah ! vous feignez d'avoir peur pour moi, et c'est pour vous-même que vous tremblez. Mais réfléchissez donc, mon pauvre Jacques : c'est à vous, ce n'est pas à moi qu'elle en voudra.

— Et c'est justement, lui dis-je, pourquoi j'aurais préféré que vous eussiez choisi un autre moyen, et que votre vengeance eût pris d'autres armes.....

— Ma vengeance ! interrompit-elle, en s'arrêtant brusquement au milieu de ses éclats de rire. Est-ce que vous supposez par hasard que mon dessein ait été de me venger ? Je croyais que vous pouviez moins que personne vous tromper sur ce que j'ai fait ce matin. N'était-ce pas vous-même qui m'aviez priée de venir à votre aide et de vous dégager vis-à-vis de ma sœur ? Il vous fallait certainement déjà bien de la hardiesse pour venir me dire, à moi, que vous vous étiez laissé engager. En vérité, c'est un singulier rôle que vous me faites jouer en tout ceci, et je crois que vous allez encore trouver quelque raison de m'en savoir mauvais gré.

— Eh non ! lui répliquai-je battant soudainement en retraite devant un emportement si extraordinaire. Je ne sais plus ce que je dis. Je connais votre cœur ; il est incapable de s'abandonner à la vengeance. Et pourtant n'est-il pas vrai qu'on aurait pu imaginer quel-

Digitized by Google

que chose de moins cruel contre votre sœur ? Vous me réduisez à la fuir, ma chère âme, quand c'eût été assez de l'éviter. Comment voulez-vous que je reparaisse devant elle après l'avoir offensée, par vos soins et malgré moi, si mortellement.....

— Mais aussi, vous en avez tant de regrets ! s'écria Antonine en se levant. Ah ! je vois que je ne vous ai pas bien servi. Mais vous pouvez encore aisément tout réparer. Allez-vous-en de ce pas trouver ma sœur, lui jurer que vous l'adorez et lui demander pardon de ce que vous m'avez écrit. Seulement le temps est précieux, tout le succès d'une démarche si délicate dépend de la hâte que vous mettrez à la faire. Mais allez donc vite, monsieur de la Thulaye. Je me ferais un scrupule de vous retenir..... Quoi ! vous êtes encore là ?

— Non ! non ! m'écriai-je à mon tour. Je vous obéis. Vous ne serez pas étonnée que je ne puisse aujourd'hui en entendre davantage. Je crois que c'est assez d'injustice pour pousser les gens à bout. Aussi bien il n'est que prudent à moi de sortir d'ici. Ce n'est pas que je me mette en peine d'être bien ou mal avec votre sœur ; mais enfin elle est la maîtresse à la maison. Elle pourrait bien, après votre lettre, avoir la fantaisie de m'en chasser. J'estime qu'il vaut mieux prendre les devants.

— Prenez-les donc, me dit-elle, si on vous en laisse le temps ; mais le hasard est toujours si complaisant ! Je sais bien que vous ne chercherez pas ma sœur en sortant d'ici ; mais vous verrez que vous allez la rencontrer. »

Voilà les femmes qui aiment véritablement. Sans merci, sans pitié désormais, sans peur, pourquoi ménageraient-elles rien, ne se ménageant plus elles-mêmes ? Elles pensent qu'il peut bien y avoir des accommodements avec le monde, même avec le ciel, mais qu'avec l'amour il n'y en a pas. Admirables dans l'unité de leurs sentiments et de leur conduite, logiques jusqu'à l'atrocité, elles nous entendent en souriant leur reprocher d'être injustes. Hélas ! nous savons bien au fond du cœur que leurs injustices sont la justice même.

Mais j'étais dans un de ces moments où la force de la vérité ne saurait toucher un homme, et mon indignation l'emportait d'ailleurs sur tout le reste : je ne fis point réflexion qu'Antonine avait usé d'une assez longue patience, que je ne lui avais donné lieu de n'amasser que trop de ressentiments en silence, et que si maintenant elle se servait de moi pour frapper sa sœur et nous punissait l'un par l'autre, rien n'était plus équitable. Je crois qu'à cette heure Antoinette devait être moins déchirée du coup qu'elle venait de recevoir, que moi qui le lui avais porté, moins humiliée par le billet maudit qu'elle venait de lire, que moi qui l'avais écrit, moins profondément atteinte par cette méchante invention de vengeance dont

Digitized by Google

elle était la victime, que moi qui en étais l'instrument. Non, je ne devais pas me retrouver en face d'elle, je ne devais pas reparaître dans cette maison, où l'on m'avait accueilli comme un parent, comme un ami (et aussi comme un amant); tout me faisait un devoir de n'y pas rentrer : ma honte, l'emportement de ma colère, ma conscience et mon cœur même. Je ne pouvais plus revoir Antoinette, je ne voulais pas revoir Antonine.

Ma conscience ! Mais je n'ai qu'elle à prendre pour témoin de ce qui se passait en moi à cette heure. Elle sait si encore une fois je suis sincère, si c'était sérieusement alors que je méditais de partir, de quitter le pays dès le matin, de rompre au moins pour un temps avec ce douloureux amour ; elle sait si je traversai rapidement le verger, tremblant qu'Antoinette n'y fût descendue, à son ordinaire, pour y faire sa promenade du soir, et qu'elle n'errât dans les allées obscures ; car les dernières paroles d'Antonine : « Vous verrez que vous allez rencontrer ma sœur, » me poursuivaient comme une prophétie. Ma conscience le sait enfin, si je respirai librement quand j'eus atteint la prairie.

La nuit était aussi pure, aussi constellée, mais plus tiède et plus belle encore que celle que j'avais passée récemment avec Antonine sous les grands arbres, au bord de l'eau. Comme j'arrivais sous les aulnes, mon cœur se gonfla de souvenirs ; tous mes ressentiments contre cette fille cruelle étaient bien près de s'envoler en fumée, et je me dirigeai bien plus lentement vers les roseaux, où j'avais caché ma barque, quand tout à coup.....

On voit bien que je n'ai pas tort d'accuser de tout ce qui m'arriva dans ces deux mois une puissance plus forte que mon courage ; on voit bien que je ne tombe pas dans l'erreur ordinaire à ceux qui veulent se tromper eux-mêmes, et tromper autrui en rejetant sur la destinée les fautes dont ils n'ont point su se garantir. Si ce n'était la destinée, qui donc avait conduit ce soir-là Antoinette sous les aulnes ?

J'aperçus une forme blanche, à demi renversée dans l'herbe; j'entendis un bruit de sanglots accompagnés de ces plaintes, de ces mots commencés qui ne finissent point, de ces larmes articulées comme en versent les enfants. C'était elle. Antoinette, dans ce lieu où jamais elle n'était venue pour moi et que j'avais comme consacré à sa sœur ! Et je ne m'en prendrais pas au destin ! Antoinette, enfin dépouillée de ces maussades vêtements noirs qui enveloppaient d'un deuil éternel sa beauté si vivante et m'apparaissant dans sa blanche robe de nuit ! Antoinette, qui pleurait sur la détestable injure que je lui avais faite ! Pauvre cœur brisé qui se répandait en liberté, se fiant

Digitized by Google

à la solitude, à la nuit! Pauvre orgueil asservi, de qui j'attendais de la colère et qui ne me montrait que des pleurs!

« Antoinette, » lui dis-je.

Il ne tenait pourtant qu'à moi de me retirer avant qu'elle ne m'eût découvert. Jamais elle n'aurait su qu'à l'heure du départ j'avais passé si près d'elle..... Ah! si elle n'eût point pleuré! larmes maudites! Misérables êtres que nous sommes! Tandis que j'écris ces lignes, mes yeux, en se levant par hasard vers ma bibliothèque, y aperçoivent un gros livre dont le titre pompeux reluit en lettres d'or: c'est un traité de la volonté humaine! — Quelle pitié! la volonté, je ne la nie point : elle existe puisque sans cesse elle combat, que notre cœur, nos sens, nos désirs et nos passions sont d'un côté, qu'elle est de l'autre, et que sans cesse elle est vaincue..... Mais Antoinette ne m'avait pas entendu, mais la fuite m'était encore possible, mais je voulus m'enfuir..... et je la rappelai.

« Antoinette! »

Elle se souleva en désordre, en s'aidant de ses mains pour quitter la terre, mais elle ne put y réussir et demeura d'abord appuyée sur les genoux.

« Qui est là? me dit-elle d'un air égaré, bien qu'elle eût reconnu ma voix. Dans son trouble, elle n'avait trouvé que cette exclamation machinale, qu'elle répéta encore une fois. — Qui est là?

— C'est moi, lui dis-je, moi qui suis trop heureux de vous rencontrer ici. Le hasard m'épargne une faute de plus, car j'allais quitter Fregéac, votre maison et la mienne; j'allais partir sans avoir pris congé de vous, j'allais sans doute vous donner quelque motif de plus de m'en vouloir.....

— Je vois bien que c'est vous, me dit-elle d'une voix éclatante, en retrouvant tout à coup ses forces et en se dressant devant moi. Mes yeux en avaient d'abord un peu douté. Vous me dites, je crois, que vous alliez partir..... Pourquoi n'êtes-vous pas déjà parti?

— Je ne sais, lui répliquai-je, si je me serais déterminé. Je crois bien que tout à l'heure, quand je me serais trouvé dans ma barque au milieu de l'eau, je l'aurais ramenée vers le bord. J'étais résolu pourtant à m'éloigner; mais il m'en coûtait trop de ne pas vous faire au moins mes adieux.

— Double et déloyal jusqu'au bout! s'écria-t-elle. Oh! ne perdez pas de temps à vous défendre d'une chose qui était si bien selon votre cœur. Ce départ n'eût rien ajouté à vos mérites envers moi. Vous osiez partir sans me revoir, sans même me rendre les plus simples devoirs de politesse; il est bien plus aisé de manquer de courtoisie que d'avoir du courage. Vraiment, je vois bien que vous vous enfuyiez comme un coupable qui a peur. J'aurais voulu me venger

Digitized by Google

de toute votre indigne conduite, que je n'aurais pu le faire plus sûrement qu'en me trouvant sur votre passage. Allez! vous me faites pitié.

— Non, lui dis-je, ce n'est pas de ce mot-là qu'il faut vous servir, non, je ne vous fais pas pitié. On dirait plutôt que c'est un autre sentiment qui vous inspire. Ah! je suis tenté de croire que vous me haïssez.

— Si je vous hais! reprit-elle..... Mais il me semble que j'allais encore m'oublier à vous répondre. Vous plairait-il de me faire place, M. de la Thulaye, et de me laisser rentrer chez moi? »

Puis la tête haute et croisant fièrement ses deux beaux bras sur sa poitrine, elle se mit à marcher précipitamment le long de la berge. Elle m'avait pourtant sommé bien durement de la laisser rentrer chez elle, et ce n'était pas du tout le chemin de la maison qu'elle venait de reprendre. Dans la rapidité de sa marche, elle coupait comme une flèche l'air moite de la nuit; la brise qu'elle contrariait expirait en frissonnant dans les plis de sa robe blanche. Où allait-elle ainsi? Elle n'en savait rien. Et moi, je la suivais, éperdu, sans haleine, retenant mon cœur de parler, dévorant les prières qui me venaient aux lèvres, et ce silence stupide valait encore mieux que toutes les choses que j'eusse pu lui dire : les unes auraient été lâches, les autres insensées, toutes eussent été vaines parce qu'aucune ne pouvait plus lui paraître que menteuse. Arrivé à l'extrémité de la prairie, sur la margelle du fossé plein d'eau qui la bordait, je fus obligé de l'arrêter par le bras, car elle ne s'apercevait pas que la terre allait lui manquer. — « Ah! lui dis-je, ne devinez-vous point que ce que j'ai écrit, je ne le pensais pas!

— Je le sais, me répondit-elle. Et croyez-vous que je vous en estime mieux? »

Mais il me sembla que sa voix s'altérait sur ce dernier mot qui me frappait si fort et que son bras frémissait sous ma main : un tremblement convulsif s'empara bientôt de tout son corps. Alors elle voulut reprendre sa marche impétueuse dont le hasard nous eut bientôt ramenés sous l'abri des aulnes, comme il nous en avait écartés un moment auparavant. Là, elle s'appuya contre un arbre, défaillante, brisée. — « J'ai froid, » me dit-elle, — puis, par un de ces mouvements subits et saccadés qui annoncent d'ordinaire les crises nerveuses, elle jeta ses deux bras autour de l'arbre, s'y attachant de toutes ses forces, et je la vis de nouveau éclater en pleurs.

« Je vous hais! me dit-elle. Comment avez-vous le courage de rester près de moi après tout ce que je viens de vous dire? Si j'étais à votre place, je voudrais être à mille lieues. Partez, mais partez donc! je ne souhaite que de ne plus vous voir. Est-ce que mon premier

Digitized by Google

mouvement n'a pas été de joie quand vous m'avez dit que vous partiez? Je m'aperçois bien que votre vanité ne peut accepter une chose qui lui est si dure. Je crois vraiment que vous vous flattiez que j'allais m'évanouir à cette nouvelle, comme ma pauvre sœur quand elle reconnaît que vous la trompez. Il faut un évanouissement pour vous toucher le cœur, si vous en avez un. Mais ne vous en irez-vous pas? Je vous dis que je vous hais! Dieu sait quel soulagement je ressentirai lorsque je serai bien sûre que vous ne reviendrez plus. Je pleure, c'est vrai, mais ne voyez-vous pas pourquoi? C'est parce que je ne peux me délivrer de vous. »

A mesure qu'elle parlait, je sentais naître en moi je ne sais quelle infernale envie d'étouffer des paroles si cruelles dans une étreinte passionnée. Ses mépris, au lieu de m'accabler, me rendaient des transports de hardiesse, m'inspiraient la folie du désir qui se risque à jouer le tout pour le tout dans une suprême partie. Plus elle me traitait mal, plus elle soulevait au fond de mon être des puissances irritées que je ne pouvais contenir; je me précipitai vers elle, déterminé à enchaîner sa colère, toute vivante ainsi, toute frémissante sur sa bouche, et je la saisis dans mes bras.

La lune, à ce moment au milieu de son cours, semblait planer au-dessus de la cime des aulnes; les rayons ne filtraient qu'avec effort à travers l'énorme ramure, comme une pluie d'argent ruisselant goutte à goutte sur les feuilles. On entendait un double murmure, l'haleine de la nuit qui passait sous les branches, la cadence du flot qui battait les roseaux; la rivière à nos pieds montait dans l'ombre, tandis que sous nos yeux la prairie se noyait dans de tremblantes clartés. Une longue traînée de vapeur blanche s'élevait du bord des eaux, flottant comme une écharpe entre la terre et les cieux. De toutes parts s'exhalait une odeur d'herbe verte, jointe à la senteur pénétrante des foins coupés qui s'échappait des meules. L'air tiède et léger s'animait du vol bourdonnant des phalènes, de l'allegro des cigales, et parfois d'un roucoulement furtif de ramiers endormis au plus haut des arbres, qui s'éveillaient et s'agitaient dans leurs nids.

« Je vous hais! me disait Antoinette d'une voix mourante, je vous hais! »

VIII

« Jacques, me dit Antoinette, quand serai-je votre femme? »

Quelle question! jamais Antonine ne me l'avait faite. Elle pensait que le lien qui nous unissait était assez fort. Avions-nous parlé de le

Digitized by Google

resserrer davantage? Jamais. Jamais il ne nous était arrivé de porter les yeux plus loin que ce libre amour. Mais Antoinette sans doute ne jugeait point de ces choses comme sa sœur. Quelle question dans sa bouche! quel réveil au milieu de ma fausse ivresse! j'entrevis tout d'un coup l'abîme qu'un instant d'égarement venait d'ouvrir entre ma chère Antonine et moi. Ainsi donc, je l'avais trahie à ce point qu'une autre avait le droit maintenant de me demander quand elle deviendrait ma femme.

« Jacques, reprit Antoinette d'un ton déjà presque irrité, que signifie votre silence? Est-ce que la pensée de m'appartenir pour toujours vous ferait peur? »

Je ne pouvais pourtant lui crier : « Oui, cette pensée m'épouvante; en sortant de vos bras, je ne sais si je rêve ou si je veille. Je cherche ma raison perdue, je la retrouve, elle me fait horreur de moi-même. Jamais je ne saurais vous appartenir, puisque j'appartiens à Antonine. »

Il fallait donc me tirer de peine par une de ces réponses évasives, hypocritement badines, qui sont le salut des gens sans franchise et sans courage. Moitié balbutiant, moitié souriant d'un sourire qui m'arrachait l'âme et les lèvres, je dis à Antoinette que je la voyais avec plaisir ne point perdre de temps pour envisager le côté sérieux et positif des plus douces choses, mais que ce n'était peut-être pas le moment de faire intervenir un contrat entre nous, et qu'il serait toujours à propos d'enchaîner notre bonheur. Notre bonheur? Elle ne remarqua point le son de ma voix et ne vit pas toutes les puissances de mon cœur se lever en désordre pour protester contre ce qu'elle forçait ma bouche à lui dire.

« Ah! soupira-t-elle, c'est que je suis bien payée pour me méfier de vous, mon cher Jacques. »

Alors, elle se mit à me raconter naïvement tout le mal que je lui avais fait depuis qu'elle avait des raisons de penser que je l'aimais, qu'elle le croyait même, et pourtant ne voulait point le croire. Elle me dépeignit ses soupçons, ses craintes, ses combats intérieurs et sa jalousie, et les grands partis qu'elle prenait si souvent de se détacher de moi, serments de la nuit qu'elle oubliait le jour quand nous nous retrouvions ensemble. Et moi, à peine si je l'écoutais; tous ces aveux et ce babil d'amour ne m'arrivaient plus que comme les échos d'une chose déjà lointaine : c'était ma conscience qui, par un effort désespéré, s'élançait bien loin de tout ce qui lui rappelait mon crime.

Mais elle, sans y prendre garde, s'abandonnait tout entière; parleuse comme elle était naturellement, elle se laissait aller de confidence en confidence, elle-même enivrée par cette source d'or qui

Digitized by Google

coulait de son sein et chantait sur sa bouche. Un moment, je voulus me forcer à l'entendre : dans ces épanchements sans apprêts et sans détour, je ne reconnaissais plus la coquette et la présomptueuse d'autrefois. Quel magicien que l'amour pour adoucir et refaire les cœurs!.... Mais la véritable Antoinette, reparut tout d'un coup quand elle en vint à me dire qu'elle avait toujours pensé que je lui rendrais justice, que tôt ou tard ce serait elle que j'aimerais, et qu'au fond de l'âme elle n'avait jamais redouté sa sœur.

Elle ne savait pas que, tandis que ma main pressait encore la sienne, tandis que sa tête se penchait sur mon épaule, je n'avais d'âme, de pensées que pour celle qu'elle ne redoutait point et qui reposait là-bas dans la maison, pour celle qui dormait sans doute d'un tranquille sommeil sur le souvenir de ce qui s'était passé entre nous dans la soirée, souriant et se félicitant encore en songe de ce bon tour de billet qui m'avait si fort indigné contre elle, et de l'adresse qu'elle avait mise à me brouiller sans retour avec sa sœur, rêvant qu'enfin elle m'avait forcé à devenir loyal et fidèle.

Le jour allait paraître. La lune s'affaissa derrière la colline de Fregéac, le voile de la nuit se déchirait déjà du côté de l'Orient, et les premières clartés de l'aube accouraient sur le front des arbres. Antoinette se leva en sursaut et me dit qu'elle voulait rentrer. Mais auparavant, elle me pria de la laisser réfléchir un moment sur la conduite que nous devions tenir tous les deux à la maison.

Je m'aperçus alors que ses joues étaient couvertes de larmes ; mais elle les essuya en souriant et s'accusa de manquer de courage. Elle voyait bien, me dit-elle, que ma première pensée était la meilleure, et que loin de m'empêcher de la suivre, c'était elle-même maintenant qui m'en priait; qu'elle sentait trop bien que je ne pouvais plus demeurer à Fregéac, et qu'au moins pour un temps il fallait partir. C'était ce que j'allais lui proposer au nom des bienséances et de la raison, dont je n'espérais guère lui faire écouter la voix ; de quel poids elle me délivrait sans le savoir! Elle ajouta tristement qu'elle voulait au moins garder quelque mesure vis-à-vis de ses sœurs, n'ayant pas su garder vis-à-vis de moi de prudence et de sagesse..... puis elle attendit ma réponse. Il lui semblait qu'elle devait être flatteuse et tendre ; moi, je ne songeais pas même à répondre.

Partir : Je le pouvais! c'était elle-même qui me rendait la liberté. Voyant que je me taisais, et ne sachant à quoi attribuer mon silence, si ce n'était au chagrin de la quitter, elle me pria de lui faire connaître le lieu où je m'arrêterais, dès que je l'aurais choisi, afin qu'il n'y eût pas une heure perdue quand elle m'écrirait de revenir près d'elle. Je le lui promis. Elle me recommanda surtout de ne jamais dire à ses sœurs que nous nous étions revus avant ce départ, car

Digitized by Google

Antonine devait ignorer qu'elle eût oublié si vite l'injure du billet, et croire qu'elle ne s'était apaisée qu'avec le temps : je le lui promis encore. Mais au moment des adieux, comme elle était naturellement revenue dans mes bras, que mes lèvres étaient sur son front, elle releva la tête pour me demander si je n'étais pas bien aise qu'elle me donnât, en m'éloignant, la facilité de ménager un peu la pauvre Antonine, qui eût été bien surprise de s'apercevoir sitôt qu'on ne l'aimait plus.

« Ah ! m'écriai-je, la ménager ! Ce n'est pas cela qui m'importe ; c'est ne point la revoir que je veux !

— A la bonne heure, me dit Antoinette en m'embrassant. Vous ne la reverrez donc point. Quand elle saura que je deviens votre femme, elle voudra sans doute rentrer dans notre maison de la ville. Il n'y a point d'apparence qu'elle reste ici pour nos noces. »

Et sur ce dernier mot, qui me frappait du coup de grâce, elle s'échappa en courant à travers la prairie. Pour moi, je me jetai dans ma barque, et ramant avec la fureur du désespoir, j'eus bientôt gagné mon îlot.

Qu'elles sont lourdes, ces heures chargées de menaces qui succèdent à la faute commise ! Elles se poussent et se précipitent, et bientôt tournoient au-dessus de nos têtes, tenant le châtiment suspendu dans un des plis de leur manteau. Maintenant, à mesure que grandissait devant moi le danger de perdre Antonine, je me roidissais contre la justice du sort prêt à me la reprendre. Il me sembla bientôt que tout n'était pas dit, et je me sentis revivre à l'idée que je pouvais encore la conserver si je savais agir. J'abandonnais peu à peu l'idée d'une fuite solitaire, je me pris à méditer je ne sais quel projet de la décider à me suivre, si je réussissais à la revoir en secret, si l'amour priait avec moi, et avant qu'elle sût que désormais elle était forcée de me haïr. Mais le temps s'écoulait : heures écrasantes et pourtant trop courtes ! Mon salut ne dépendait plus que de ma promptitude et du hasard qui pouvait inspirer à Antoinette l'envie de parler ou de se taire.

N'était-il pas à peu près certain qu'elle ne saurait pas résister plus d'un jour à son amour-propre qui lui conseillerait de se trahir, à l'orgueilleux désir de faire voir à sa sœur qu'elle l'avait définitivement vaincue ? Il ne se peut guère que d'honnêtes femmes se vantent ouvertement de semblables victoires ; mais à défaut des indiscrétions et des aveux déclarés, n'y a-t-il point les allusions, les demi-mots qu'on laisse tomber et qu'on a l'air de vouloir reprendre, les réticences, les mines composées, les rougeurs et les sourires ? Antonine ne comprendrait que trop aisément tout cela. Malheureu-

Digitized by Google

sement il n'était pas nécessaire de lui brûler les yeux pour les lui ouvrir.

Ainsi, pas une minute à perdre. Avais-je donc le loisir de la réflexion, des plans savamment combinés et de la prudence? Il ne me restait qu'une ressource suprême, l'audace; il me fallait surprendre, étourdir, enivrer Antonine, et, avant qu'elle n'eût pu résister et se reconnaître, l'arracher de la maison. Je mis en campagne le valet rustique qui me servait dans mon île : délié, retors, silencieux, pour deux raisons, parce qu'il aimait le silence et parce qu'il se méfiait de la parole, c'était mon homme. Il reçut l'ordre de courir à la ville et de s'y procurer, dans le plus grand secret, une voiture et des chevaux; il devait lui-même nous servir de postillon, m'attendre à minuit à l'embranchement du chemin de Fregéac et de la grand' route, dévorer vingt lieues jusqu'au matin. Ce n'était pas trop que de mettre vingt lieues entre la maison et le désespoir qui ne manquerait pas de saisir Antonine après la première fièvre passée. Tout était perdu si le retour était possible.

Pour moi, demeuré seul, je me mis à chercher à l'entour un messager qui pût porter une lettre. Je le trouvai dans un enfant qui gardait un troupeau de chèvres sous la saulaie. Je m'assurai d'abord qu'on ne l'avait jamais vu à Fregéac. Je lui enjoignis de demander en entrant mademoiselle Antonine, sous le prétexte de lui parler de sa mère malade. Les bienfaisances de ma chère Antonine étaient chose reçue à la maison, et ce motif était le dernier qui pût éveiller les soupçons d'Antoinette, si elle rencontrait le chevrier et l'interrogeait au passage. L'enfant me répondit, il est vrai, qu'il n'avait point de mère; une pièce d'argent toute ronde lui prouva sans réplique qu'il devait en avoir une. Je courus écrire mon billet.

« Ma chère âme, disais-je à Antonine, de grâce faites-moi savoir si vous êtes encore fâchée contre moi. En vérité, je ne sais d'où me vint hier une si méchante humeur. Je vous ai dit des choses impies, par exemple que je voulais vous quitter. Je pense bien que vous n'en avez pas cru un mot. De ma vie, je n'ai rien souhaité si ardemment que de vous voir ce soir. Si vous y consentez, que ce ne soit pas dans la prairie, je vous en supplie. J'ai peur qu'on n'ait découvert à la fin nos rencontres sous les aulnes, et qu'on ne vienne nous y surprendre. A onze heures, je serai dans le verger, sous le berceau de vigne qui borde le mur du côté de la prairie. Comment y arriverai-je? Je n'en sais rien. Je m'arrangerai pour tomber du ciel, je ne crains point l'escalade. Je ne peux vous voir qu'en secret. Il m'est revenu d'étranges nouveautés, et j'ai de bonnes raisons, dont je vous instruirai pour ne point me montrer à la maison. Venez donc. Il faut

Digitized by Google

que nous causions sans retard de mille choses que je ne saurais vous écrire et d'où dépend aujourd'hui tout notre bonheur ; il faut que nous prenions un grand parti, car ne vous apercevez-vous pas comme moi qu'on veut nous empêcher de nous aimer ? C'est à nous de faire voir à qui vous savez que sur ce point-là tout serait inutile. Nous nous aimerons, ma chère vie, malgré le ciel et la terre. Venez, je vous en conjure, et apportez avec vous la clef du verger, afin que nous puissions en sortir. »

Une heure après, mon messager m'apportait la réponse d'Antonine ; elle n'avait qu'un mot : J'irai. Au bout de trois heures, mon valet revenait de la ville ; il s'était procuré la voiture et les chevaux : tout était donc prêt.

Maintenant, il ne s'agissait plus que d'attendre, de lutter de corps et d'âme avec le temps jusqu'au soir. J'allais et venais dans mon île comme un lion prisonnier dans sa cage ; il me semblait que tout s'y animait autour de moi, contre moi, que mes projets étaient connus de la nature entière qui sortait de son immobilité accoutumée pour les menacer et pour en rire. J'aurais juré qu'un souffle moqueur passait dans le feuillage aigu des frênes : risibles et poignantes hallucinations de la fièvre qui me dévorait. Je passais sur mon front mes mains brûlantes et je reprenais l'exercice de ma raison. Une autre illusion m'attendait un moment après au détour du sentier, quand, apercevant devant moi la silhouette blanche d'un saule, l'esprit tout plein encore du souvenir des heures précédentes, des vêtements de nuit d'Antoinette, je m'écriai : C'est elle ! Antoinette venant me rappeler que désormais j'étais son bien.

La nuit arriva. Je défendis qu'on allumât aucune lumière ; on aurait pu la voir par-dessus les arbres, des combles de la maison de Fregéac : il fallait qu'Antoinette ne pût pas douter un seul instant que, suivant nos conventions et ma promesse, j'étais parti le soir même. Vingt fois, cent fois dans la soirée, je demandai à mon valet s'il n'était point temps qu'il se rendît à la ville. Enfin, je le vis se mettre en route. Pour moi, je ne pus demeurer plus longtemps dans cette inaction qui m'étouffait ; il y a des instants où ne rien faire c'est dépenser le plus fort de sa vie. Je descendis dans mon bateau et me mis à sillonner au hasard et en tous sens les flots tranquilles de la plaine.

La lune apparut sur les basses prairies ; son disque rougeâtre se balança quelque temps au bord de l'horizon, derrière les membres tordus et la chevelure éparse des saules, puis surgit tout à coup au-dessus des arbres et monta dans un ciel pâle, où couraient encore les

Digitized by Google

derniers frissons du jour. Je le revoyais, l'astre perfide qui avait éclairé la veille mon égarement et mon parjure; ses reflets accusateurs semblaient me poursuivre sur l'eau. Des ruisseaux d'argent coulèrent bientôt du firmament sur la plaine : ma barque volait moins vite que cette lumière importune; je ramais de toutes mes forces pour franchir les limites du petit lac et gagner le point où la rivière se rétrécissait enfin et rentrait dans son lit sous un rideau de verdure et d'ombre; je cherchais la nuit qui me fuyait.

Soudain, un bruit de voix qui chantaient en chœur vint me réveiller en sursaut de la rêverie cruelle où j'étais tombé; elles montaient dans l'air avec cette sonorité tremblante qu'imprime à la voix humaine le voisinage de l'eau; en même temps de lourds avirons frappaient le flot en cadence. J'aperçus une lueur rougeâtre au tournant de la rivière et je me rappelai que l'*assemblée* du village voisin avait eu lieu ce jour-là : c'étaient les gens de Fregéac qui revenaient de la fête. Il me fallait ou fuir ou poursuivre ma route; fuir, c'était rentrer dans la clarté qui inondait la plaine et risquer d'être plus sûrement reconnu. Le bateau plat s'avançait lourdement dans la pénombre, portant à l'avant un immense falot. La rivière était trop étroite pour que je pusse m'écarter et me perdre dans l'obscurité de la rive. Que faire? Un instant de réflexion me rassura; que m'importait après tout d'être vu par ces braves gens? quelle apparence qu'ils allassent raconter le soir, en rentrant à Fregéac, qu'ils m'avaient rencontré sur leur chemin? Le matin, sans doute..... Mais le matin, ne serais-je pas au bout du monde si Antonine voulait me suivre? Je commençai donc à ramer en homme qui ne redoute rien. Les paysans approchaient; leur barque entra dans le sillage de la mienne. Mais à l'instant où j'allais résolûment la croiser, une voix m'appela qui me fit souhaiter de disparaître sous l'eau. C'était la voix d'Antonia.

« Accostez, mon cousin, me dit-elle. Je veux m'embarquer avec vous. Je vous prie de me ramener à la maison. »

J'accostai donc sans mot dire. Le chœur avait suspendu ses chants. L'un des paysans retint les deux bateaux bord à bord; Antonia sauta dans le mien avec une agilité que je ne lui aurais jamais supposée. Elle s'assit en face de moi, et d'abord imita mon silence. Ma barque étant bien plus légère que celle des gens de Fregéac, trois coups d'aviron l'en éloignèrent et nous ramenèrent sur la plaine.

« J'étais lasse de ces chants, me dit Antonia. Ces mélodies traînantes et la chute cadencée de ces grosses rames dans l'eau me faisaient mal; tout ce qui est vague et triste ne me convient pas. Je suis heureuse de vous avoir rencontré, mon cousin, pour me délivrer de la compagnie de ces braves gens.

Digitized by Google

— Antonia, m'écriai-je, vous ne m'avez appelé, n'est-ce pas, que pour vous assurer si c'était bien moi qui passais. Est-ce que vous ne me croyiez pas parti?

— Je sais que je n'ai point d'esprit, me dit-elle avec un pénible sourire; mais je ne suis pas si crédule. On m'avait dit que vous deviez partir. Ce n'était pas une raison pour que je vous crusse parti.

— Vraiment! lui dis-je. N'est-ce pas Mme Antoinette qui vous avait annoncé mon départ?

— Mon cousin, me répondit-elle, il y a en vous une chose qui me blesse : vous avez souvent des façons de parler inexplicables. On ne sait jamais si c'est que votre tête s'égare ou bien que vous prenez des détours où vous finissez par vous perdre vous-même. Qui m'a annoncé votre départ?..... Et qui voulez-vous que ce soit? Antonine n'avait garde de deviner un si beau projet.....

— Ainsi, balbutiai-je, Mme Antoinette n'a point jugé à propos de l'en avertir.

— Ma sœur Antoinette s'était réservé de n'en parler que demain, interrompit Antonia. Elle m'avait recommandé de me taire; c'est pourquoi j'ai saisi le prétexte de cette fête pour m'éloigner de la maison. Antoinette en a bien montré quelque surprise, mais j'avais peur de ne point lui obéir.....

— Antonia, lui demandai-je brusquement, que vous a donc dit votre sœur?

— La vérité! me répliqua-t-elle; qu'hier soir elle vous avait vu au verger.....

— Au verger! » répétai-je.

Et je laissai échapper les avirons, qui retombèrent lourdement entre les tolets, frappant le flot avec violence. La barque oscilla; Antonia jeta un cri; mais je n'y pris point garde. Allons, me disais-je, il était bien temps que le destin se décidât une fois à me secourir: Antoinette recule devant un aveu; Antonine ne sait rien, elle est à moi!

« Mon cousin, me dit Antonia, je vous plains de tout mon cœur.

— Quoi donc! m'écriai-je en frémissant. Que voulez-vous dire, Antonia? Y a-t-il donc à la maison quelque chose que vous me cachiez? Est-ce que je me suis trop hâté d'espérer ou de craindre?

— Il n'y a rien de nouveau à la maison, me répondit la douce créature, en secouant la tête avec cette gravité trempée de larmes naissantes qui lui était ordinaire. Vous avez en effet bien des choses à craindre, mon cousin; mais je ne sais ce que vous espérez, à moins que ce ne soit, à la fin, d'avoir deux cœurs et de pouvoir les donner tous les deux.

— Antonia, je vous croyais bonne.....

Digitized by Google

— Il faut bien que je le sois, me dit-elle. Il y a des femmes qui ont le choix entre la beauté et d'autres mérites bien différents. Moi je ne l'ai point : je suis bonne, monsieur de la Thulaye ; c'est pour cela que j'ai pitié de vous. Le temps est passé où je m'indignais de vos tromperies. Quand on a beaucoup souffert, on n'a pas de courage contre ceux qui souffrent. Savez-vous, mon cousin, que votre visage a bien changé depuis trois mois ?

— Oui, lui répliquai-je d'une voix sourde, je n'en suis pas étonné.

— Reprenez vos avirons, me dit-elle. Les gens du village nous atteindraient ; il est indispensable que nous abordions à Fregéac avant eux. »

Je ramai pendant quelques instants en silence.

« Cela est pourtant bien étrange, de ne point savoir qui l'on aime ! s'écria tout à coup la bonne Antonia. En vérité, Jacques, ne le savez-vous pas encore ? »

Je ne répondis point.

« Mon cousin, reprit-elle avec angoisse, je vous en conjure, ne me laissez pas ignorer ce que vous allez faire. Ce n'est plus l'heure des détours. Ne voyez-vous pas que tout est fini ? Vous avez promis à Antoinette de partir, il faudra tenir votre promesse. Et Antonine, alors ?..... Mais, je vous le dis, il ne se peut pas que vous les aimiez de la même façon ni de la même force toutes les deux !..... J'ai pourtant conspiré contre vous sans que vous le soupçonniez, continua-t-elle, voyant que je me taisais toujours. La nuit, lorsque je ne dormais point, je songeais au mal que vous faisiez dans la maison. Quand je pense que j'ai médité de dessiller les yeux de ma sœur Antonine ! Oh ! j'ai bien des fois protesté contre son aveuglement et son imprudence ! Je croyais alors que si j'eusse été à sa place, je me serais conduite autrement qu'elle ; je me souviens même de vous l'avoir dit un jour. Rien ne donne de la sagesse comme l'impossibilité de n'être point sage. Mais une fois, entrant chez ma sœur, je la trouvai qui venait de vous quitter, si grandement heureuse et émue, avec un regard si nouveau pour moi, qui d'un seul coup m'apprit tant de choses ! Il me semble que lorsqu'on est faite pour de tels bonheurs, c'est dans le moment qu'on les goûte qu'il faudrait mourir. Mais sûrement, mon cousin, quand ils se brisent on ne peut leur survivre.

— Antonia, lui dis-je presque à voix basse, n'avez-vous pas aussi médité de dessiller les yeux de votre sœur Antoinette et de la défendre contre moi ?.....

— Jacques ! reprit-elle, si pourtant Antonine allait mourir de votre départ, dont elle est si loin de se douter ! Si.....

— Antonia, repris-je plus bas encore, vous ne songez pas à Antoinette.

Digitized by Google

— Ah! s'écria-t-elle, vous vous faites un jeu de m'embarrasser. Je ne parlerai plus. »

Elle se tut en effet. Nous étions près d'aborder à la prairie; un dernier coup d'aviron nous poussa sur la berge, mais Antonia ne songea pas à se lever et à sortir de la barque.

« Eh bien! dit-elle, écoutez-moi donc. Oui, je songe moins à Antoinette qu'à Antonine. Mon Dieu, ne nous connaissez-vous point? ne savez-vous pas que de nous trois, ma sœur Antoinette est la plus forte? Vous voyez bien que c'est elle qui commande à la maison. Elle a la hardiesse du caractère que nous n'avons point; souvent elle se plaît à dire qu'elle est courageuse comme un homme. Certes, si vous la trahissiez comme vous allez trahir Antonine en partant, sa douleur serait très grande.....

— N'est-ce pas, m'écriai-je, qu'elle souffrirait bien moins qu'Antonine? elle serait toute à sa colère : elle a de l'orgueil pour combattre la douleur. C'est un de ces caustiques qui avivent et agrandissent les plaies, mais pour les guérir. Antonine est moins orgueilleuse, mais elle est autrement fière; elle refermerait son cœur sur sa blessure : vous l'avez dit, elle en mourrait. Enfant que vous êtes, ne sentez-vous pas que c'est elle seule que j'aime? Jamais, jamais je n'ai aimé Antoinette. Elle est coquette, et surtout elle est belle; mes yeux n'ont que trop admiré sa beauté, mon cœur n'a jamais désiré son cœur. Vous ne me comprendriez pas si je vous disais que, loin de l'aimer, j'ai été souvent tout près de la haïr. Je lui en ai cruellement voulu du trouble qu'elle jetait en moi, et dont je n'avais pas la force de me défendre; je ne lui pardonnais pas mon indigne faiblesse, qui, faisant que je n'osais lui dire que je l'aimais pour l'attirer à moi, je ne pouvais me résoudre pourtant à lui dire que je ne l'aimais point, et qu'ainsi je la laissais s'abuser et me considérer comme étant à elle. Je ne souhaitais que de ne plus la voir, et je ne cherchais que sa rencontre : alors, tout ce qu'elle voulait tirer de ma bouche et de mon cœur elle le tirait sans effort; je me rétractais quand j'étais seul. C'est ainsi qu'hier elle a voulu que je lui promisse de partir; je le lui ai promis : aujourd'hui, j'ai repris ma promesse. C'est toujours le même mélange de complaisance aveugle quand je la vois, de lâche ressentiment quand elle n'est plus là, qu'elle m'inspire. Non, je ne l'aime pas, je ne l'ai jamais aimée; mais mon cœur s'égare quand son image seulement passe devant mes yeux, et, même auprès d'Antonine, je ne veux pas penser à elle. Vous le voyez bien, il faut que vous m'aidiez à la tromper, au moins pour un jour; il faut que vous me gardiez le secret sur ma présence à Fregéac, jusqu'à ce que j'aie revu celle qui est ma force, celle à qui je veux me lier enfin pour jamais par des liens qui ne sauraient plus se rompre; il faut que vous employiez

Digitized by Google

toute votre adresse à retenir ce soir votre sœur Antoinette à la maison ; car, sachez-le, ce soir j'attends ici Antonine.

— Mon Dieu, qu'ai-je entendu ? fit Antonia en se couvrant le visage de ses deux mains. Que je vous remercie de m'avoir faite de façon à ne pas attirer l'amour des hommes !

— Antonia, lui dis-je, ce que je vous demande, le ferez-vous ?

— Je veux le faire, me dit-elle en se levant, mais ce ne sera point pour vous servir : c'est parce qu'Antonine mourrait si vous partiez sans la voir. »

Puis elle descendit de la barque, en repoussant la main que je lui offrais, comme si je lui eusse fait horreur.

« Pauvre Antoinette ! » murmura-t-elle en s'éloignant.

IX

Antonia de Fregéac à Jacques de la Thulaye.

« C'est moi, c'est Antonia qui vous écrit, mon cousin. Je vous disais hier que vous me faisiez pitié. C'est le même sentiment qui m'inspire aujourd'hui, mêlé de beaucoup plus de tristesse. Je vous plains encore de tout mon cœur, quand je devrais vous maudire pour le mal que vous nous avez fait. Je ne peux penser qu'à vous ; il me semble que la charité me défend de vous laisser plus longtemps dans une incertitude mille fois pire que toutes les morts. Je sens que vous perdriez la raison si vous ne pouviez enfin être fixé sur les étranges choses qui se sont passées ici depuis quelques heures. Mon pauvre Jacques, sachez donc toute la vérité.

» Vous m'avez vue reprendre hier soir, en vous quittant, le chemin de la maison. Je trouvai Mlles de Fregéac dans la salle basse. Ma sœur Antonine travaillait à l'aiguille devant la grande table ; ma sœur Antoinette s'était jetée sur le sofa jaune et s'y tenait les yeux fermés. Elle ne se dérangea point quand j'entrai. Je m'approchai sans bruit d'Antonine, qui me souhaita le bonjour et m'interrogea sur la fête : je lui répondis que je m'y étais fort amusée. Mais à peine avais-je pris place auprès d'elle, que le fermier Martin entrouvrit la porte, et, ne me voyant point parce que l'abat-jour de la lampe me cachait, il demanda si j'étais de retour.

» Mme Antoinette releva tout à coup la tête : « N'est-ce donc pas » avec vous qu'elle est revenue ? dit-elle. — Nenni, fit le bonhomme ; » notre maîtresse est montée dans la barque de M. de la Thulaye, » qui s'est chargé de la ramener ici. — Quoi ! dit Antonine, Jacques

Digitized by Google

» vous a reconduite si près de la maison, ma sœur, et il n'y est pas » entré. » Mon cousin, j'aurais voulu disparaître sous terre. Mme Antoinette s'était recouchée sur le sofa sans dire un mot, Antonine me regardait. L'horloge sonna : Antoinette poussa un grand soupir de fatigue, comme une personne accablée par le sommeil. « N'est-ce » pas dix heures? demanda-t-elle. — Oui, lui répondit Antonine. » Et pour moi, je vais reposer. » Elle plia son ouvrage et sortit.

» A peine l'eûmes-nous entendue rentrer dans sa chambre, qu'Antoinette s'élança vers moi et me reprocha vivement de ne point lui avoir appris tout de suite que je venais de vous voir, et que c'était vous qui m'aviez ramenée chez nous. Je m'excusai de mon mieux, lui disant que j'aurais craint de commettre quelque gaucherie et que je me serais bien donné de garde de prononcer seulement votre nom devant notre sœur. Elle me parut d'abord blessée au vif, s'emporta contre vous et s'écria qu'on ne pouvait jamais compter sur votre parole, que vous seriez certainement parti si vous lui aviez promis de rester, et qu'elle comprenait à merveille que vous n'eussiez pas osé pousser jusqu'à la maison, où l'on vous aurait reçu de la belle manière. « Je crois, ajouta-t-elle, que s'il est demeuré un jour de » plus, au lieu de partir comme il me l'avait promis, c'est unique- » ment pour le plaisir de me désobéir et de me fâcher. Il ne pouvait, » en vérité, laisser échapper cette nouvelle occasion de me montrer » le fond de son cœur, qui est bien le moins sûr que je connaisse; il » veut, avant de s'éloigner, achever de me désabuser de lui. »

» Tout ce grand feu, il faut le croire, mon cousin, n'était pourtant qu'étincelles. Un peu de réflexion que fit Mme Antoinette la calma en un moment; il me sembla même qu'après vous avoir accablé si durement, elle cherchait à vous excuser. Elle me dit qu'après tout vous n'aviez peut-être pas été libre de partir ainsi à la volée, sans avoir fait aucun préparatif de départ, et qu'à y bien penser, elle n'avait pas lieu d'être si mécontente de vous, puisque vous lui aviez obéi du moins à moitié, en ne paraissant point à Fregéac, où notre sœur Antonine enrageait depuis le matin de ne pas vous voir. Ce n'était pas mon avis; depuis le matin, au contraire, je remarquais avec étonnement la tranquillité d'Antonine : maintenant je ne me l'explique que trop bien; mais il faut remettre toute chose à son heure, mon cousin. Revenons à Antoinette. Elle s'était assise devant la table, le front appuyé sur sa main; je voyais bien qu'elle nourrissait quelque projet, et, de fait, sa passion pour un ingrat comme vous, qui lui aurait fait tenter les plus grandes folies, venait de lui mettre un étrange dessein en tête.

» Alors elle vint s'asseoir auprès de moi; elle me prit la main et m'assura que je l'avais aussi jolie que le visage : elle ne me parla point

Digitized by Google

du reste. Mon Dieu ! me disais-je, que me veut-elle donc ? Vous savez que malgré ses airs délibérés, ma sœur Antoinette a un bon cœur ; mais elle ne nous a pas accoutumées à de la tendresse. Aussi, quand, après m'avoir fait entendre qu'elle m'aimait bien, elle s'avisa de me demander si je me souvenais qu'elle n'était pas seulement ma sœur, mais aussi ma marraine, ma chère *mémé*, je mis un peu de malice à lui répondre que je ne m'en souvenais pas du tout. Elle m'en fit de gros reproches et insista pour réveiller ma mémoire, mais je m'obstinais, moi, à la tenir endormie. « N'importe, me dit-elle, je saurai » tout à l'heure si vous avez pour moi un peu de l'amitié que j'ai » pour vous depuis que vous êtes au monde : je vais mettre votre » dévouement à l'épreuve. Oh ! il ne s'agit pas d'une petite aven- » ture, ma sœur ; je vous le dis en confidence, je suis certaine que » M. de la Thulaye est désespéré de n'avoir pu arriver aujourd'hui » jusqu'à moi. D'autant que c'est parce qu'il ne l'a pas osé. Ce pauvre » Jacques doit avoir bien des choses à me dire, et s'il part demain, » comme je n'en doute pas..... Ma sœur, il me vient l'idée d'aller le » voir chez lui, dans son île, et à l'instant : voulez-vous m'y accom- » pagner ? »

» Jugez si je me récriai ; ou plutôt je débutai par protester que je n'en croyais pas mes oreilles. Mme Antoinette me demanda un peu brusquement ce qu'il y avait de si extraordinaire dans ce qu'elle venait de me proposer. Je lui répliquai que cela était mieux ou pire qu'extraordinaire, et que certainement elle badinait. « Je vous fais » bien mon compliment, me dit Antoinette ; au moins, vous ne cachez » pas la prétention que vous avez d'être seule raisonnable et de ne » parler que sérieusement. Je suis ravie de cette bonne occasion qui » s'est présentée d'aller au fond de votre amitié : je vous avais bien » dit tout à l'heure que je comptais en faire l'épreuve. Vraiment, je » ne m'attendais qu'à un refus de votre part, mais il ne m'en soucie » guère ; je peux bien me mettre en route toute seule ; il fait un beau » clair de lune, et je sais gouverner un bateau. Je réfléchis qu'au » surplus votre compagnie ne m'eût pas été d'un grand secours : » vous êtes plus craintive qu'une enfant. Allez vous coucher, ma » sœur. »

» — Mon Dieu, lui dis-je, songez donc que nous ne sommes que des » femmes ! — Il n'est point nécessaire d'être des grenadiers pour tra- » verser une rivière, me répondit-elle. Avez-vous peur des pirates ? » — Mais, repris-je, si vous voulez absolument faire passer de vos » nouvelles à notre cousin, ne pouvez-vous lui envoyer à l'instant un » billet par M. Christophe ? — Je vous suis bien obligée d'un si bon » conseil, me repartit Antoinette ; mais je ne me confie de ces choses » qu'à moi-même. Il faut que vous soyez bien simple, ma sœur, pour

Digitized by Google

» croire qu'une lettre soit mon affaire, et pour ne pas savoir que ce » qui se dit ne s'écrit pas toujours. Je vous dispense, du reste, de » tous ces faux-fuyants pour me dissuader d'un dessein auquel vous » ne voulez pas prendre part. Allez, je m'aperçois bien où il vous » blesse. — Que voulez-vous dire, ma sœur? m'écriai-je. Je ne » demanderais pas mieux que de vous accompagner et de vous servir; » ce n'est pas ma faute si la nature ne m'a pas donné un cœur intré- » pide comme à vous, et si la pensée de voyager la nuit sur l'eau me » cause beaucoup de frayeur. Vous savez bien que je n'aime pas, » quand le jour est tombé, à traverser toute seule le grand corridor. » Jugez donc, traverser la plaine! Et puis..... — Et puis, répéta » Mme Antoinette, oh! je sais bien ce qu'il vous reste à me dire : les » bienséances, n'est-il pas vrai? Eh! ma sœur, mettons les bien- » séances avec vos craintes : voilà deux espèces de raisons aussi sin- » cères les unes que les autres. Laissez, laissez, vous ne feriez pas » tant de façons, vous conviendriez bien que l'eau de la plaine est » comme un miroir, que ce clair de lune est comme le soleil, et qu'une » pareille nuit est comme le jour, surtout, vous n'en appelleriez pas » aux bienséances qui me défendent d'aller trouver mon cousin, s'il » s'agissait, au lieu de moi, d'accompagner Antonine. »

» Ce ne fut pourtant pas ce reproche qui me détermina, mais une pensée subite, qui fut pour moi comme un trait de lumière. Mon effroi n'était pas joué, mon cousin; je ne peux souffrir la nuit, mais il faut savoir s'oublier soi-même et se forcer, quand c'est pour servir ceux qu'on aime. Il me parut que cette aventure, si je m'y prêtais, était le bon moyen de laisser le champ libre à Antonine et à vous. Je n'étais pas bien sûre que, malgré le bruit qu'elle faisait de son courage, Antoinette se décidât à partir toute seule. Réfléchissez si, contrainte de rester, le dépit qu'elle en eût eu contre elle-même et contre les autres lui aurait un instant permis de dormir; sans doute elle se serait promenée jusqu'à une heure avancée dans le jardin, et alors, adieu votre entrevue avec Antonine, qu'hier, hélas! j'appelais de tous mes vœux. Je répondis donc à Antoinette que c'était son injustice même qui me faisait changer d'avis, que j'entendais lui prouver sur l'heure que je ne lui préférais personne au monde, que je me ferais donc violence et que je mourrais de peur s'il le fallait, mais que j'étais prête à la suivre. Elle se jeta à mon cou et m'embrassa si tendrement, que je ne pus me retenir de pleurer un peu. C'est qu'il m'en coûtait de vous aider à la tromper, voyant qu'elle m'aimait si fort. Dieu, qui vous a puni, me punira sans doute à mon tour : je ne l'ai que trop bien mérité.

» Nous sortîmes. La lumière était éteinte dans la chambre d'Antonine. Apparemment, elle feignait de dormir pour arrêter dans

Digitized by Google

leur premier germe les soupçons de notre sœur Antoinette, si par hasard il lui en venait quelques-uns. Que n'a-t-elle en effet dormi jusqu'au matin, la pauvre âme! Antoinette et moi, nous traversâmes bien vite la cour; nous voilà dehors. Tout cela me faisait l'effet d'un rêve. Allions-nous donc réellement à l'île aux Chevaliers? Je retins Antoinette par le bras pour lui représenter que nous n'avions pas même de bateau. Mais elle ne fit que rire et me dit qu'elle avait pensé à tout, que nous aurions à notre disposition les bateaux de tout le monde pour peu que nous sachions les prendre. « La marée » est basse, ajouta-t-elle, nous arriverons par la grève à l'enclos du » pêcheur Bahuaud; il ne faudra que nous mouiller un peu les pieds » pour tourner le barrage de bois qui le ferme; il ne nous restera » plus alors qu'à détacher un bateau et à jouer de l'aviron. »

» En disant cela, elle me prend par la main et nous nous engageons toutes deux dans le village. Les chiens, accoutumés à n'entendre passer âme qui vive depuis le coucher du soleil, hurlent derrière les portes. Moi, je tremblais de tous mes membres. Mais Antoinette se met à brandir en riant une grosse clef qu'elle avait prise avec elle, m'assurant qu'avec cette arme-là elle défiait les chiens et les hommes. Restait le diable, mon cousin. Cependant, nous atteignons sans encombre l'habitation du pêcheur Bahuaud : le barrage se dressait devant nous. Antoinette, tout bas, m'ordonne de l'imiter, et je la vois assise sur la berge, se déchaussant et retroussant sa jupe. Je fais comme elle. Nous entrons dans l'eau, nous pénétrons chez le pauvre Bahuaud. Antoinette examine les barques, avise la plus légère, qui se trouvait munie par hasard de ses avirons. « Montez! me » dit-elle, tandis que je vais la détacher. — Mais, lui répondis-je, la » lune va nous trahir; il fait clair comme en plein jour. — Je vous le » disais bien, me répliqua-t-elle; mais n'ayez peur. » Le nœud était fait par une main de marinier, il fallait en connaître le secret pour le défaire : mais Antoinette avait bien raison de dire qu'elle avait pensé à tout; elle tire un couteau de sa poche, la corde est coupée. Alors elle monte à son tour, s'aide comme elle peut de la gaffe pour faire glisser la barque sur le sable et la mettre à flot. Le sort en était jeté, nous étions parties.

» Antoinette me fit mettre au gouvernail et se saisit des rames. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle s'était bien vantée en m'assurant qu'elle savait mener un bateau; elle n'était point si habile. Les rames ne pouvaient jouer en cadence; elle prétendit qu'elles n'avaient pas le même poids et qu'elle s'aidait malaisément de la plus légère! je crois plutôt que c'était la plus lourde qui lui échappait sans cesse et retombait à plat sur le flot. Le bateau faisait alors de terribles pirouettes. Antoinette s'emportait, jurait que c'était ma

Digitized by Google

faute, que je ne donnais point assez d'aire à la barre du gouvernail ou que je lui en laissais trop prendre, et que je la dirigeais à gauche quand il aurait fallu la fixer à droite ; elle employait toute sa force à nous remettre dans le bon chemin, tout essoufflée, tout en nage, et quelquefois nous reculions au lieu d'avancer. L'heure sonna à l'église du village de Port-Marie qui est au bas de la rivière. Antoinette me fit remarquer qu'il n'y avait que le vent de sud-ouest qui pût nous apporter des sons si lointains, et que c'était signe d'orage. Au même instant, et comme pour lui donner raison, la lune disparut à demi sous un nuage. Je vis en même temps de grandes nappes d'écume qui couraient à la surface de l'eau ; le flot se mit à clapoter contre notre barque qui se souleva et remonta le courant toute seule dans la direction de l'île aux Chevaliers. Antoinette, à ma grande surprise, poussa un cri de joie et abandonna les rames. « Le bon » Dieu est avec nous, ma sœur, me dit-elle, c'est la marée. Nous » allons arriver dans un moment et je conviens que ce n'aura pas » été sans peine. Cette barque, voyez-vous, était trop lourde. Nous » ne l'avions pas bien choisie. Mais Jacques nous ramènera. Oh ! » nous aurons plus de plaisir au retour. »

» La lune reparut : nous aperçûmes les saules gris qui bordent l'île et votre maison derrière les platanes. « Eh quoi ! me dit Antoi- » nette, voyez comme tout est sombre là-bas. Je croyais que Jacques, » en sa qualité de Parisien, veillait fort avant dans la nuit. — Eh ! » ma sœur, lui dis-je, en m'efforçant de sourire, Jacques peut bien » avoir été pris de sommeil une fois dans sa vie. — Cela est certain, » me répondit-elle. Au reste, j'aime bien mieux qu'il dorme ; c'est » un amusement de plus que d'avoir à le réveiller. Nous lui ferons » honte de sa paresse ; nous lui dirons qu'il voulait s'en faire accroire » en nous racontant qu'il ne dormait que le matin. Les Parisiens ont » de singulières vanités ! Allons, ma sœur, dépêchons. Il me tarde » de voir la mine que fait ce pauvre homme qui ne dort point, quand » on le réveille. »

» Mon Dieu ! je n'étais pas si pressée, mon cousin. Le cruel désappointement qui attendait Antoinette me déchirait déjà pour elle. J'obéis machinalement à tout ce qu'elle me commanda ; elle plante sa gaffe dans le sable pour nous amener sur la berge, nous amarrons de notre mieux la barque à un tronc d'arbre, et nous mettons pied à à terre. Antoinette se pâmait de rire en avançant vers la maison. Nous voilà devant la porte ; elle frappe un coup, puis deux, puis trois. Je me tenais en arrière, me demandant avec terreur ce qui allait arriver quand la porte allait s'ouvrir ; car je pensais que votre valet du moins était là qui nous répondrait.

» Ce silence impatienta promptement Antoinette. Elle se mit à

Digitized by Google

frapper avec sa grosse clef, la porte céda. « Quoi donc, dit-elle, on » dort ici sans méfiance, à la merci des larrons. Entrons, ma sœur, » puisque les chemins sont ouverts. » La lune éclairait assez bien à l'intérieur pour que nous pussions distinguer les moindres objets. Votre dernier repas était encore servi sur la table. Antoinette me fit observer que le plat était intact et les assiettes blanches. « Que tout » cela est étrange! s'écria-t-elle. Jacques doit dormir d'un sommeil » double; puisqu'il n'a pas soupé. Ma sœur, montons à sa chambre.» L'obscurité nous reprit dans l'escalier qui mène à l'étage supérieur. Arrivées là, nous pénétrons dans une première pièce qui vous servait évidemment de chambre à coucher. Votre robe de chambre était étendue sur un fauteuil. Antoinette se précipita vers le lit; il était vide et n'avait pas été défait. Alors elle se mit à appeler de toutes ses forces, vous d'abord, Jacques! Jacques! puis votre valet. Rien ne répondit. Hélas! rien ne devait répondre. « Ma sœur, fit-elle » d'une voix étouffée, voulez-vous que je vous le dise? Jacques n'est » pas rentré ce soir. Il vous a dit en vous quittant qu'il retournait » chez lui sur l'heure; il vous a trompée! »

» Ma sœur, dis-je en tremblant, n'est-ce pas plutôt qu'il est réelle- » ment parti, comme vous l'en aviez prié. Ne vous fâchez point parce » qu'il a fait ce qu'il vous avait promis..... — Ne me dites pas qu'il » est parti! s'écria-t-elle, je croirais que vous êtes d'accord avec » Antonine et lui. C'est un traître et un méchant! Je suis sûre qu'il » m'a abusée, trahie, moquée, outragée, encore une fois. » En disant cela, elle se jeta sur le lit et versa d'abord un ruisseau de pleurs. « Ma sœur, repris-je en m'approchant le plus doucement que je pus, » au nom du ciel, calmez-vous, ne vous désespérez point, ne pleurez » pas avant de savoir.....

» — Est-ce que j'ai l'air de me désespérer? interrompit-elle. Où » avez-vous pris que je pleure? Il faut que vous soyez folle pour » vous imaginer qu'une si grande vilenie me cause le moindre cha- » grin? » En même temps, elle laissait aller sa tête sur l'oreiller et le mordait à belles dents pour étouffer ses sanglots. « Ah! ma sœur, » lui dis-je en essayant de la soulever et d'essuyer ses larmes, c'est » en vous voyant souffrir comme vous faites que je sens le mieux que » je vous aime. Je vous assure que votre douleur me fait plus de » mal qu'à vous. Je voudrais mourir pour que vous fussiez consolée.» Mon cousin, j'étais émue d'un remords que je ne saurais vous peindre. Je sentais que je perdais l'esprit, que Dieu, pour me punir, allait m'ouvrir la bouche malgré moi et que j'allais confesser à Antoinette la cruelle supercherie dont elle était la victime et dont j'étais, moi, la complice, quand elle se releva tout à coup. « Partons! » me dit-elle, je veux avoir le plaisir de surprendre ce méchant

Digitized by Google

» homme avec celle qu'il me préfère aujourd'hui et de lui jeter cette » dernière lâcheté au visage. Je ne veux point qu'il s'en aille, pen- » sant que je ne suis pas désabusée de toutes ses perfidies, car il » s'en ira, je vous le jure. Oh ! quelle jouissance je vais avoir à le » chasser de la maison. »

» Mon cousin, toute mon envie de me confesser disparut devant cette résolution de repartir ; mais aussi ce qui me restait de courage s'envola du même coup. La pauvre Antoinette, au contraire, avait retrouvé mieux que du courage : elle me fit passer devant elle, me conjurant de me hâter, et nous sortîmes de la maison. Revenue sur la berge, elle s'arrêta un moment, et, reprise par je ne sais quel espoir, elle essaya d'appeler encore votre valet. Toujours même silence. « Tel maître, tel valet, me dit-elle en riant aux éclats. Qui sait si » Mathurin n'est pas aussi en expédition d'amour ? Allons, ma sœur, » détachez l'amarre, vous verrez que cette fois je ramerai comme » un marin. »

» Elle ne voulut point me rendre le gouvernail et me fit asseoir à l'avant. Au premier coup d'aviron, je demeurai plus morte que vive en m'apercevant qu'elle changeait de direction et ne remettait point le cap vers le village. « Ma sœur, lui dis-je, par quelle route vous pro- » posez-vous donc de rentrer ?— Je suis la marée, me répondit Antoi- » nette, et remonte avec elle.— Cependant, murmurai-je, nous nous » éloignons du village. — Je le sais bien, aussi je compte aborder à » la pointe de la prairie. » Aborder à la prairie, mon cousin ! à la prairie où peut-être Antonine et vous..... « Mais, m'écriai-je, croyant » avoir trouvé un bon empêchement, qui ramènera la barque à » Bahuaut ? — Je m'embarrasse bien de Bahuaut, me répartit An- » toinette ; Christophe la lui rendra demain avec tout l'argent qu'il » voudra. Que vous importe, ma sœur, ce chemin ou un autre ?..... » Oh ! que vous voudriez bien, n'est-ce pas, que je prisse le plus » long. »

» Mon cousin, que faire ? Etouffer mes angoisses dont la vue n'aurait fait qu'augmenter l'ardeur d'Antoinette, et espérer en Dieu. Elle m'avait bien dit qu'elle ramerait cette fois comme un marin. Les avirons retombaient dans l'eau d'une chute égale et pourtant à coups précipités. La barque obéissait, volait comme une flèche. « Ma sœur, » dis-je en balbutiant, est-il raisonnable de vous épuiser ainsi de » fatigue pour une chimère qui vous a traversé l'esprit ? Ne craignez- » vous point de vous rendre malade ? » Elle ne me répondit même pas. Déjà l'île aux Chevaliers n'apparaissait plus que comme une masse d'ombres ; les grands arbres qui bordent la pointe de la prairie se rapprochaient, couraient sur nous. Quand Antoinette se vit

Digitized by Google

près d'aborder, elle nous lança si vigoureusement d'une dernière volée, que la barque s'engagea tout entière dans les roseaux.

» Antoinette ne perdit point de temps à me porter secours. Je me débarrassai comme je pus de ces longues herbes où j'étais tout ensevelie. Quand enfin j'eus mis le pied sur le bord, j'aperçus Antoinette s'appuyant contre l'un des grands aulnes, comme si les forces lui eussent manqué ; puis elle fut prise comme d'un mouvement de folie, se jeta sur l'herbe, le visage contre terre et se mit à sangloter plus durement encore qu'un instant auparavant dans la maison. Je courus à elle et la saisis par le bras. « Ma sœur, m'écriai-je, au nom du » ciel, qu'avez-vous?— C'est ici, me répondit-elle d'un air égaré.— » Ici ? lui dis-je. — C'est ici que je l'ai vu hier, me répliqua-t-elle, à » cette place même, et c'est ici que j'aurais voulu le revoir pour le » chasser, entendez-vous bien ? pour le chasser !..... Ah ! s'écria-t- » elle en se relevant, si j'étais reine, je le ferais tuer..... Mais je perds » l'esprit..... Venez, ma sœur. »

» Mon cousin, il m'en prit bien de trouver à mon tour l'appui de son bras, car je n'eusse jamais eu la force de gagner l'extrémité de la prairie. Je ne savais que trop bien qu'elle portait toujours avec elle une clef du verger. Si ce n'était là, où pouviez-vous avoir rejoint Antonine ?..... à moins que ce ne fût dans la maison même. Lorsque nous fûmes arrivées devant cette porte, Antoinette me la montra, cette clef maudite ! Que de précautions elle prit pour la faire tourner doucement dans la serrure ! Elle grinça pourtant ; mais, hélas ! ce bruit ne pouvait aller jusqu'à vous. La porte s'ouvrit. Antoinette me dit encore de marcher devant elle..... puis elle me posa tout à coup la main sur l'épaule. « Entendez-vous ces voix ? me » demanda-t-elle. » Oui, je les entendais ; elles partaient du berceau de vigne. « Ma sœur ! dis-je en m'attachant à sa robe, vous rêvez ; je » crois que vos oreilles tintent. » Mais elle songeait bien à m'écouter ! Elle me repoussa et s'élança vers le berceau.

» Mon cousin, vous savez le reste..... »

Et moi, lorsque, le soir, j'avais quitté Antonia, après l'avoir déposée sur la grève, songeant que mon bateau ne devait plus me servir, je l'avais lancé d'un coup de pied au gré du courant. Ainsi, mes regrets, mes craintes et mes remords devaient s'en aller avec lui à la dérive ; ainsi le souvenir même de mon erreur et de mon parjure allait disparaître avec lui dans l'abîme de l'Océan où le flot l'entraînait. Cette barque emportait l'amant d'Antoinette ! l'amant d'Antonine restait, et déjà sûr de moi-même, de la délivrance, du bonheur que je croyais si proche, je ne songeais plus qu'avec un sourire de défi aux luttes et aux souffrances passées. Il était onze heures quand je péné-

Digitized by Google

trai dans le verger en escaladant la muraille; Antonine m'y attendait.

« Parlez vite, me dit-elle. Vous me faites mourir depuis ce matin avec les mystères de votre billet. Qu'y a-t-il? que s'est-il passé qui vous défende de vous montrer à la maison? »

Avant toute chose, avant de lui répondre, je lui baisai les mains suivant ma coutume.

« Mais parlez, s'écria-t-elle avec impatience, parlez donc.

— Ce qui s'est passé? lui dis-je en la regardant presque avec assurance, ce que vous m'aviez prédit. En vous quittant l'autre soir, j'ai rencontré votre sœur. Elle m'a chassé d'ici.

— Ah! reprit-elle en riant, n'est-ce que cela? J'y comptais bien.

— Antonine! » lui dis-je en la serrant dans mes bras.....

Et je m'interrompis, j'hésitais encore, je n'osais aborder le terrible sujet. Il y aura toujours comme un voile entre le rêve et l'action. Qui que nous soyons, nous ne le déchirons jamais sans effort. Je rassemblais mon courage tout en baisant les cheveux d'Antonine, et je les baisai longuement. Qui n'aurait usé comme moi de ce répit que m'accordait le destin, si loin de penser que c'était le dernier! Précieuses minutes que je dépensai en ces baisers que je ne donnerai plus.

« Antonine! dis-je enfin, je vais partir. Voulez-vous me suivre? »

Elle tressaillit de tout son corps et demeura un moment sans me répondre. « Jacques, fit-elle, mon ami, vous êtes un grand fou.

— Voilà justement, m'écriai-je, ce que vous me répondriez si vous ne m'aimiez pas. Reculez-vous donc devant la pensée d'être ma femme?

— Non, me répliqua-t-elle doucement, j'y ai songé plus d'une fois, bien que nous n'en ayons jamais parlé tous les deux. Je vous connais et vous ressemblez, j'imagine, à tous les hommes. Je me suis dit bien souvent que vous n'étiez pas incapable d'aimer avec fidélité, pour peu qu'on fût là, toujours là, près de vous, penchée sur votre cœur et veillant sur lui comme sur un bien qu'on risque de perdre si l'on en détourne les yeux. Ce rôle de gardienne, qui effrayerait bien des femmes, ne me blesse pas. Je me croirais sûre de vous si vous étiez tout à moi.

— Si vous pensez ainsi, lui dis-je, pourquoi donc hésiter encore? Rendons-nous heureux, ma chère âme, puisque nous le pouvons et que vous le voulez bien. Sachez que j'ai tout préparé pour le départ. Une voiture nous attend au bout du sentier de Fregéac. Demain, au jour, nous serons loin d'ici.....

— C'est là ce qui m'épouvante, interrompit-elle. Il serait bien mieux, si j'en avais le courage, de sortir d'ici la tête haute, au grand

Digitized by Google

jour. Je ne voudrais pas fuir, la nuit, comme une coupable. Ah! Jacques, nous portons la peine de votre faiblesse. Si vous ne vous étiez pas fait aimer de ma sœur, nous ne la trouverions pas sur la route de notre bonheur, nous ne serions pas contraints de le chercher dans l'ombre.

— Antonine, lui dis-je d'une voix suppliante, si vous lisiez dans mon cœur, vous me jugeriez assez puni.

— Et songez au parti qu'Antoinette tirerait contre moi d'une conduite si imprudente! s'écria-t-elle avec énergie. Mon ami, quelle risée dans la ville, où l'on se plaît déjà à tourner en moquerie la vie que nous menons. Je n'y pourrais jamais songer sans rougir. Et nos parents..... Non, Jacques, non, partez seul. Je vous promets de vous rejoindre.

— Vous voulez donc, m'écriai-je, que je vous abandonne à tout ce que la jalousie pourra faire inventer à votre sœur de plus cruel contre vous, à toutes les persécutions, à tous les emportements qu'elle vous fera subir si vous parlez de quitter la maison.

— Hélas! tout cela est vrai, murmura-t-elle. Et tout cela sera votre faute, Jacques; je souffrirai pour vous.

— Vous me promettez de me rejoindre, repris-je, désespéré de sa résistance. Est-ce que vous aurez jamais la force d'en venir aux extrémités qu'amènerait votre départ? Plutôt que d'y prêter les mains, votre sœur préférera quelque éclat que ni vous ni moi ne pouvons prévoir. Ah! s'il m'était encore possible de rester ici pour vous défendre! mais je n'en ai pas la liberté. Voulez-vous que je me fasse chaque jour chasser devant vos yeux? Certes, il y aurait encore un moyen de raccommoder toutes choses. Est-ce donc ce que vous souhaitez? Vous plait-il que je me rapproche de votre sœur, que je lui fasse entendre que je ne vous aime pas si fortement qu'elle le croit depuis hier, depuis l'aventure du billet, et, si elle me demande de vous quitter, que j'aie l'air d'y consentir? Non, vous voulez plutôt que je m'éloigne seul, n'emportant qu'une promesse. Sachez-le donc, si je pars, ce sera sans illusion, sans espérance, sûr de ne jamais vous revoir. Et vous..... Mais vous ne me répondez même pas.

— Je vous écoute, dit-elle; ne voyez-vous pas que j'ai besoin de beaucoup de bonnes raisons pour vous céder et pour me résoudre?

— Eh bien! m'écriai-je en l'entraînant, je ne vous en donnerai plus qu'une : c'est que vous m'aimez et que je vous aime. Venez donc..... »

Tout à coup, à l'entrée du berceau d'où nous allions sortir, une ombre apparut. Antonine me quittant brusquement la main, se rejeta en arrière. Antoinette, c'était elle, avant que je ne pusse me recon-

Digitized by Google

naître, s'élançait vers moi et m'enveloppait de ses bras. Le bruit d'un baiser retentit sous les feuilles, j'entendis derrière moi un cri déchirant, puis la chute d'un corps qui s'affaissait lourdement sur le gazon.

Dussè-je vivre mille ans, je n'oublierais jamais le rire par lequel Antoinette répondit au cri de sa rivale et de sa sœur, et puis, faisant un pas en arrière et me délivrant ainsi de son infernale étreinte :

« M. de la Thulaye, me dit-elle, je vous serais obligée de vouloir bien sortir de chez moi. »

X

Antonine à Jacques de la Thulaye.

« Jacques, je crois que Dieu me fera la grâce de me donner du temps pour me repentir. Les médecins espèrent un peu mieux de ma santé. Il faudra donc que je vive. Oh ! ce ne sera point pour vous accuser ni vous maudire. Je ne vous en veux pas, car tout ce qui m'est arrivé par vous est juste. Voilà comment le ciel punit ceux qui ne sont pas sages ; ils les frappe par ce qu'ils aimaient le mieux ; il retourne contre eux ce qu'ils avaient de plus cher. Si vous aviez eu le cœur d'un homme loyal et droit, il ne vous aurait pas choisi pour être l'instrument de la punition qu'il me réservait. Vivez en paix, n'ayez point de remords, car il se trouve que portant le mal avec vous, sans le vouloir vous avez fait le bien. Je vous le dis, la Providence s'est servie de vous pour me faire voir ce qu'elle voulait de moi. Adieu. Tout ce que je vous demande, c'est de vous éloigner d'ici. L'espérance qui vous y fait demeurer est plus impie que tout le reste ; prenez garde qu'en la conservant ce n'est pas moi, mais Dieu que vous offensez.

» ANTONINE. »

Antonia à Jacques.

« Vous le voyez, mon cousin, elle est malade, elle souffre, elle se repent, elle expie. Antoinette s'agite, chante, rit et se pare. *Elle* a écrit à des parents éloignés que nous avons dans la province pour les prier de nous visiter à Fregéac. Après le Vigile de la mi-août, elle prétend donner à dîner. Elle ne quitte presque plus Pont-Lussan,

Digitized by Google

où l'on arrange des fêtes en son honneur. Avant-hier, elle a dansé! Antonine ne sort pas encore de sa chambre. Cent fois le jour, depuis qu'elle a recouvré la parole, elle me demande si vous êtes parti. Que faites-vous depuis deux semaines entières dans votre île? Antonine parle de vous céder la place et de se retirer dans notre maison de la ville. Voulez-vous la forcer à quitter le lieu qu'elle aime et lui prendre le dernier bien qui lui reste, la prairie, la solitude et les champs?

» Ce matin, elle s'est déterminée à vous écrire. Il se peut que sa lettre vous fasse l'effet d'une énigme. Je l'ai lue : elle est pleine de choses qui vous sont trop étrangères. Il vous sera pourtant facile de deviner que ma sœur Antonine n'a plus en tête qu'une seule affaire, de laquelle nous espérons que vous vous occuperez aussi quelque jour. Entre nous, mon cousin, il ne serait pas mal de songer quelquefois à votre salut. J'ai peur que vous ne le fassiez pas sans peine. Il est permis de croire, sans manquer à la charité, que vous avez un cœur endurci; vous ne nous en avez donné que trop de preuves. Ah! si j'avais osé dire ma première pensée quand je vous vis arriver à Fregéac, il y a quatre mois! Ce fut comme un pressentiment qui me vint d'en haut et qui m'avertit que l'esprit du mal entrait avec vous dans la maison. Mon cousin, vous êtes le plus proche parent qui nous reste et vous ne savez pas le fond de notre vie. Il faudrait, pour tout comprendre, que vous eussiez connu notre mère. Elle était des Guer-la-Prunaye, rude noblesse d'épée. Elle est morte comme une sainte, et son directeur nous disait qu'elle avait vécu comme les anges. Je sais bien que les anges n'ont pas la douceur que leur prêtent les livres profanes; ils sont vigilants et sévères. Il faut un corps de fer pour supporter longtemps les pratiques rigoureuses que Mme de Fregéac s'était imposées depuis sa jeunesse. Impitoyable pour elle-même, elle n'avait guère de complaisance pour les siens nous avons été durement élevées. Ma sœur Antoinette fut une fois enfermée pendant huit jours dans sa chambre, avec du pain et de l'eau, pour avoir témoigné le désir d'aller au bal. Les médecins m'ayant interdit le jeûne, à moi, qui étais si chétive, Mme de Fregéac congédia les médecins. On ne rend jamais trop à Dieu. Elle lui avait consacré le cœur de ses enfants. Mais vous allez voir qu'elle voulut aussi lui donner leur liberté.

» Ses austérités avaient enfin épuisé et tari le sang dans ses veines. Ce fut avec un ravissement extraordinaire qu'elle nous annonça sa mort prochaine. La veille de la Pentecôte, qui est le jour, si vous l'ignorez, où Dieu descendit sur le front de ses apôtres et dans leurs cœurs, elle nous fit appeler dans son oratoire. Je la vois encore, blanche, hâve, exténuée, sur sa chaise longue. Elle nous accueillit

Digitized by Google

par un sourire qui nous glaça d'épouvante, si bien que, sans rien dire, nous nous serrâmes la main toutes les trois. De sa voix brisée, qu'on n'entendait plus qu'à peine, elle se mit à nous peindre les maux qui nous attendaient dans le monde d'à présent, où rien n'est fondé que sur le péché, et, me regardant, elle ajouta que c'était grand dommage que je fusse faite comme je suis, car elle avait toujours rêvé de nous faire entrer en religion toutes trois ; j'étais l'empêchement à son rêve. Dieu n'aurait pas voulu de moi, mon cousin ; il ne reçoit que de belles servantes.

» Notre mère alors s'adressant à mes sœurs, leur dit qu'il fallait bien que l'une d'elles se dévouât et demeurât à la maison pour veiller sur moi ; mais que si l'on tenait compte de ses dernières volontés, l'autre du moins se consacrerait au Seigneur. Elle ajouta qu'elle n'avait pas de choix à faire, qu'elle s'en remettait à la grâce divine, mais que celle qui en serait touchée et qui préférerait le cloître à la vie mondaine partirait dès le lendemain pour la maison des Claristes, située dans la province voisine. Il n'est point de si terrible règle que celle des Claristes, qui ne quittent jamais leurs vêtements et ne couchent jamais dans un lit.

» C'est pourquoi mes sœurs pâlirent et ne répondirent point. En ce moment, la voix de la mourante retrouva tout à coup de la force et cet accent bref et dur qu'elle avait naguère. Elle demanda s'il était possible qu'elle n'eût élevé que des ingrates, et si ses filles oseraient bien, avant qu'elle mourût, lui refuser cette grande joie. Antoinette, la seule qui eût essayé quelquefois de lui résister en face, Antoinette eut peur, et, se retournant vers moi, elle se jeta à mon cou, s'écriant qu'elle connaissait bien son devoir d'aînée et qu'elle ne me quitterait jamais. Notre mère lui répliqua par un sourire de mépris, et lui dit que, de sa part, une si pieuse résolution ne l'étonnait point, et qu'à vrai dire ce n'était que sur Antonine qu'elle avait compté. Puis elle leva les yeux vers Antonine, qui restait là, calme et gardant toujours le silence. Mais alors elle le rompit et, froidement, déclara qu'elle n'irait ni à la maison des Claristes ni en aucun autre couvent au monde.

» Ma mère se tut, leva les mains au ciel et, d'un signe, nous ordonna de sortir. Deux jours après, elle était morte, sans nous avoir permis de la revoir et de l'embrasser. Mais elle nous laissait un testament.

» Ce testament, quand on nous en donna lecture, nous remplit de je ne sais quelle terreur que jamais nous n'avons pu vaincre. Longtemps nous en avons suivi les injonctions d'un commun accord, mais du testament lui-même je ne crois pas que nous ayons osé une seule fois reparler ensemble. Ma mère avait bien compté que, sorties

Digitized by Google

de la tombe où elle venait de descendre, ses paroles auraient une prise terrible sur nos cœurs; aussi ce testament renouvelait-il à peu près le vœu de sa dernière heure. Il ne parlait plus, il est vrai, de la maison des Claristes, mais ce n'était qu'un adoucissement.

» Et d'abord, il débutait par une sainte et vigoureuse réprimande contre la petitesse et la lâcheté de nos âmes. Et ce fut devant le notaire, devant un homme, que nous eûmes la honte de l'entendre! Notre mère nous permettait donc de demeurer dans le monde, d'où nous n'avions point le courage de nous arracher; mais du moins elle nous exhortait à ne pas souffrir ses attaches, et nous enjoignait de nous y conduire comme de vraies chrétiennes, qui n'y doivent jamais être que de passage. Mme de Fregéac, enfin, n'ayant pu offrir à Dieu l'une de ses filles sans réserve, lui donnait ce qu'elle pouvait de toutes les trois..... Mon cousin, ce testament terrible nous ordonnait de ne jamais nous marier, de vivre dans notre maison de Fregéac, dans la retraite, la prière et la pénitence, toujours vêtues de noir, comme au cloître.....

» Vous avez maintenant l'explication de l'existence que nous menons ici depuis trois ans. Lecture faite, le notaire se leva et nous dit d'un air narquois que ce testament-là n'était point du tout de son ressort, puisqu'on n'y traitait aucune question d'intérêt, et qu'on aurait aussi bien pu le faire ouvrir et lire par un prêtre. M. le doyen de Sainte-Radegonde de Pont-Lussan, le directeur de notre mère, crut devoir nous visiter dès le lendemain. Tout en louant, suivant leurs mérites, les pieuses intentions de la morte, il nous fit entendre que son zèle avait été un peu rigide, qu'une mère n'a pas absolument le droit d'engager à Dieu, de sa seule autorité, les âmes de ses enfants; que ce testament n'était pas obligatoire et qu'un jour nous pourrions nous marier sans doute. Mon cousin, nous écoutions le vénérable prêtre, nous ne le croyions pas.

» Le testament était là qui nous menaçait. Morte, notre mère allait exercer sur nous un pouvoir plus dur et plus redoutable encore que pendant sa vie. Nous partîmes pour Fregéac dès le lendemain. Quand fut expirée l'année de notre deuil, ma sœur Antoinette, un matin d'été, nous apparut dans une robe de mousseline. Antonine et moi, nous la regardâmes en pâlissant; elle ne nous comprit que trop bien, et, plus pâle elle-même que nous, elle remonta dans sa chambre et se déshabilla. Depuis lors, elle enrage dans sa robe noire, mais elle ne l'a pas quittée. Certes, elle vous aura dit, car elle aime à le dire, que vingt fois elle eût pu se marier. Antonine l'aurait pu comme elle; mais elle n'y songeait pas : Antoinette ne l'a pas osé.

» Malheur à vous, monsieur de La Thulaye! C'est vous qui êtes venu ici soulever les cœurs; c'est vous qui avez apporté les pensées

Digitized by Google

hardies, d'où sont sorties bientôt l'examen et la révolte. Je crus mourir d'épouvante, un soir, il y a deux mois, quand ma sœur Antoinette, qui depuis une heure semblait réfléchir en silence, se leva tout à coup et nous déclara qu'elle ne supporterait pas plus longtemps cette vie maussade à laquelle nous condamnait une volonté barbare; qu'elle était rassasiée d'obéissance; qu'elle reprenait désormais la libre disposition de sa personne et qu'elle entendait aimer et se marier quand elle le voudrait. Antonine ne répondit pas; elle n'est point si prompte et si légère en paroles; mais je vis bien qu'elle pensait comme Antoinette. Hélas! c'est que déjà vous étiez à Fregéac et que toutes les deux vous aimaient.

» Malheur à vous qui les avez trompées toutes les deux! Comprenez-vous à présent la lettre d'Antonine? Quand, dans cette soirée funeste, elle s'est ranimée de son évanouissement dans le berceau, j'étais près d'elle. Son premier mot a été pour me dire qu'elle voyait bien son châtiment. Et, en effet, qui a dirigé la main de Dieu, si ce n'est notre mère? La morte s'est réveillée, nous aurions dû nous y attendre. Antoinette ferme les yeux pour ne point voir, les oreilles pour ne pas entendre; Antoinette s'obstine dans la rébellion où vous l'avez poussée. Au lieu de se détourner de vous par le remords et par la prière, elle veut se guérir par les dissipations et les plaisirs du monde; elle soutient qu'elle est guérie. Mon Dieu! qu'arrivera-t-il de tout cela? Mais Antonine s'est soumise. Entre son repentir et le pardon d'en haut qu'elle implore, et la paix qui en serait le fruit, il n'y a plus que votre présence. Elle se dévore le cœur, voyant que vous ne voulez point partir.

» Vous reste-t-il quelque sentiment dans l'âme? ou bien êtes-vous cruel et pervers au point de trouver encore du plaisir à la pensée de sa douleur dont vous êtes la cause? Avez-vous un reste de conscience? Avez-vous de l'honneur, monsieur de La Thulaye? Partez alors. Partez, mon cousin, je vous en conjure, si vous voulez que, ne vous aimant plus, nous vous estimions encore; si vous voulez surtout que Dieu vous pardonne. »

Ce fut à l'église de Sainte-Radegonde que je la vis pour la dernière fois. Huit jours encore s'étaient écoulés depuis la seconde lettre d'Antonia qui me sommait de me rendre justice à moi-même et de partir..... Enfant, qui croyait que l'on quitte ses rêves parce qu'on les a trahis!.... C'est alors qu'ils nous deviennent le plus chers, que nous nous y attachons avec fureur; l'homme ne tient à rien aussi fortement qu'au mal qu'il a fait.

Non, le remords n'est point le désespoir. Pourquoi fussé-je allé à Sainte-Radegonde si je n'avais secrètement gardé quelque folle espé-

Digitized by Google

rance au fond du cœur? Et pourtant, quand j'arrivai cette masse noire de granit, partout brodée de fi m'apparut comme la limite menaçante que je n'avai franchir. Si Antonine était là, trop de choses su audace l'y défendaient contre moi. J'eusse mieux fa devant elles et de ne point tenter la lutte. Il me f effort pour aller plus loin; je n'entrai qu'en hésitan nef et je m'arrêtai devant l'enceinte du chœur.

Un rayon de soleil qui pénétrait par le portail ouve long de l'un des bas côtés sur les dalles, sembla me min. Je le suivis. Là était la chapelle de la Vierge, là dèles à la messe du matin. Le prêtre récitait le *Pater* les assistants firent le répons. Le bruit de mes pa pourtant de mon mieux, troubla les moins recueillis, femme, agenouillée sur les marches même de l vivement la tête : c'était Antoinette.

Antoinette! Ah! ce n'était pas elle que je cherch brusquement derrière un pilier, je me cachai, je m'e en désordre le côté opposé du chœur. Là, tout éta sombre. Quelques bonnes femmes seulement mar patenôtres, une autre faisait brûler un cierge à l'a Radegonde; la patronne du temple. Je demeurai im mant à deux mains les battements de mon cœur, s'accoutumaient à ces demi-ténèbres, car je comm guer devant le confessionnal, au fond de la chapelle, de noir.....

Comme elle priait! A genoux sur la pierre, le c avant, les mains jointes : c'était bien elle, c'étai chaste, déliée, souple jusqu'à l'abandon ; elle eut de dans un moment, ce rapide frissonnement du col et était une de ses grâces coutumières; son petit pie m'avait jadis guidé sur le sable de la rive, la premiè rencontrai, m'apparut alors sous les plis rigides de s petit pied de fée sur lequel j'avais appuyé mes lèvres

Comme elle priait! comme tout son être s'élança vers celui qui jamais ne trahit ceux qui l'aiment! jours écoulés revenait se glisser sous ses yeux, comm d'une main déjà sûre! Son âme disait à la mienne : « me veux-tu! » La rougeur lui montait au front qua aux joies qu'un pareil amour lui avait données, l'amer aux lèvres en même temps que mon nom. Déjà si bien moi, déjà si mortellement guérie, elle offrait son re me gardait, à moi, ses mépris.....

Digitized by Google

« M. de la Thulaye, me dit Antonia, êtes-vous ici pour défier le ciel? »

D'où venait-elle? Je ne l'avais point vue. J'imagine qu'elle m'avait suivi depuis la nef, et, se glissant à l'ombre du chœur, elle avait enfin pu m'aborder dans cette partie déserte du temple. La douce et tendre créature, l'air inspiré, l'œil en flammes, se dressait entre Antonine et moi, comme l'ange gardien de sa sœur.

« Regardez-la, me dit-elle. N'avez-vous pas peur de ce que vous faites? Venez-vous chercher un dernier triomphe dans le spectacle de son désespoir? N'avez-vous pas lu ma lettre et la sienne, ou ne les avez-vous pas comprises toutes les deux? Voulez-vous enfin la forcer à chercher contre vous un refuge en dehors du monde? Ce matin même, elle me le disait : « C'est moi qui partirai s'il ne part point. » Ce qu'elle a refusé à notre mère mourante, pour échapper à vos persécutions, elle le fera. Vous allez lui prendre sa liberté comme vous lui avez pris la paix du cœur. Sans doute, il vous faut aussi sa vie. Elle mourra bientôt au couvent, parce qu'elle n'est pas faite pour y vivre. Elle mourra en vous bénissant, parce que la religion nous ordonne de bénir ceux qui nous ont fait du mal. Moi, si j'étais à votre place, j'aimerais mieux être maudite. Je vous en avertis, elle s'est donné une semaine encore. La semaine écoulée, sachez le lieu où elle doit se rendre..... Aux Claristes. Et maintenant, partez ou demeurez! »

Je ne répondis point, je courbai la tête et je sortis.

La messe était dite, l'assistance écoulée, la nef redevue déserte. Je la traversai lentement, je descendis d'un pas pesant les degrés du temple. Mais alors un éblouissement me passa sur les yeux : Antoinette, encore Antoinette, était devant moi sur le parvis.

Antoinette, en grande parure matinale, dans un déshabillé de mousseline, le même sans doute qui avait fait un jour pâlir ses sœurs, et qu'elle n'avait osé garder alors. La mante de soie noire qui la couvrait tout entière, tandis qu'elle était agenouillée à l'autel de la Vierge, m'avait caché cette audacieuse métamorphose; d'ailleurs, mes yeux l'avaient à peine vue que je fuyais loin d'elle. Je la retrouvais maintenant sur mon passage, la coquette et la rebelle. Mon châtiment n'était point fini : certainement elle m'attendait.

Elle n'était pas seule, quelqu'un lui faisait au contraire galante compagnie : un de ces vingt prétendants, sans doute, dont elle tenait dans sa mémoire, sinon dans son cœur, une liste si exacte et si bien ordonnée. Celui-là était de la classe des hobereaux, genre chasseur : bottes à retroussis, casquette de velours, habit à boutons de métal avec une tête de renard en relief; il portait tous les insignes de son état. Il parlait à demi-voix et avec animation à sa belle interlocutrice; elle lui répondait le plus haut qu'elle pouvait, avec ses

Digitized by Google

grands éclats de rire qui retentissaient jusqu'à l'extrémité du parvis. Elle avait juré de me laisser venir tout près d'elle sans avoir l'air de s'être aperçue de ma présence ; mais elle trouva que je venais trop lentement, et n'y pouvant plus tenir, elle se retourna et me lança de loin un regard si furieusement chargé de haine, que je reculai malgré moi. Ce fut elle alors qui s'avança :

« Bonjour, mon cousin, s'écria-t-elle. Ah ! que vous arrivez bien à point ! Monsieur que voilà me disait en ce moment de singulières choses, qu'on ne dit point d'ordinaire à une femme dans un lieu comme celui-ci..... »

Et s'adressant à son compagnon qui l'avait suivie :

« M. de la Thulaye, lui dit-elle en riant toujours, est le seul proche parent qui me reste ; mettons-le donc dans la confidence, mon cher baron, et demandons-lui son consentement. »

Puis, faisant encore un pas vers moi :

« Lâche ! me dit-elle tout bas, oserais-tu bien me regarder en face ? »

Le soir même, je quittai Fregéac et l'île aux Chevaliers pour jamais.

PAUL PERRET.

Digitized by Google

LE

MARQUIS WIELOPOLSKI

ET LES

RÉFORMES DU GOUVERNEMENT RUSSE

EN POLOGNE

La tentative d'une conciliation entre la Russie et la Pologne, faite par le grand-duc Constantin et le marquis Wielopolski, est-elle un hasard, un caprice de prince, ou bien est-elle l'expression raisonnée d'une tendance sérieuse? Telle est la question que nous voudrions éclaircir en exposant la conduite politique du marquis Wielopolski, actuellement premier ministre du grand-duc Constantin à Varsovie. Si la pensée qui a inspiré cet homme d'Etat pouvait se continuer et se développer par des moyens honnêtes assez largement pour amener une transaction loyale entre les deux peuples slaves, elle exercerait, sans aucun doute, une grande influence sur les affaires d'Orient, sur les alliances et sur l'équilibre des forces en l'Europe.

Ces tentatives ne sont pas sans précédents. Cinquante années se sont écoulées depuis que l'empereur Alexandre Ier accueillait les projets et les plans du prince Adam Czartoryski, qui ne tendaient à rien moins qu'à une sorte d'expiation pour la mortelle blessure des partages. Malheureusement, les tendances de ce noble esprit étaient trop en dehors du courant des intérêts passionnés du moment pour qu'elles pussent produire les heureux effets qu'on était en droit de

Digitized by Google

s'en promettre. L'influence du prince fut irrésistiblement emportée par le grand mouvement de la réaction que fortifiaient encore des résistances, d'ailleurs assez légitimes, contre les ambitions conquérantes de Napoléon. L'intérêt de la Sainte-Alliance parut tellement décisif et tellement supérieur à tous les autres, que les dernières conséquences des concessions de l'empereur Alexandre au prince Adam Czartoryski lui furent sacrifiées.

Il convenait au prince Czartoryski, qui descendait en ligne légitime et directe des anciens souverains de la Lithuanie, de proposer à la méditation et à la conscience de son impérial ami le grand exemple de l'union de la Lithuanie et de la Pologne. Ce souvenir, qui est la gloire la plus pure de l'ancienne histoire polonaise, était fait pour devenir l'idée-mère sur laquelle l'homme d'Etat et le véritable homme de bien pouvait modeler toutes ses pensées. Cependant les événements de 1813 et 1814 forcèrent pour ainsi dire l'empereur Alexandre à restreindre tout le droit de la Pologne aux limites du traité de Vienne. Il fut réduit à faire trop ou trop peu pour ce pays; il fit trop en donnant à une partie de la Pologne une armée et des chambres sans donner aucune liberté à la Russie. Il fit trop peu en conservant le régime de la conquête dans les provinces polonaises annexées à l'empire ; trop peu surtout en n'employant pas une si belle armée à effacer l'œuvre inique des partages.

La restauration et la réaction de 1815 rachetaient en France les défauts de leur origine par les progrès de la liberté publique. Mais il n'en était pas de même en Pologne, ni même en Russie, où les intérêts les plus essentiels de l'empire et des deux nations étaient sacrifiés aux intérêts et aux préjugés de l'ancien régime. Ainsi, la Russie, qui a tant besoin d'industrie, de science et de progrès, a subi, sous le régime de l'empereur Nicolas, l'effort d'une politique de contre-sens qui la faisait rétrograder dans ses voies. L'empereur Nicolas fut le premier des souverains de ce vaste empire, depuis Pierre le Grand, qui ait travaillé à faire reculer ou à arrêter la civilisation de son peuple. On le vit abandonner toute la grande politique de sa maison pour adopter les superstitions des vaincus de l'Occident.

Le prince Adam Czartoryski resta fidèle à l'empereur Alexandre jusque dans ces moments suprêmes où les armes polonaises se pressaient à la suite du drapeau français. Il fallut tout le mépris que l'empereur Nicolas Ier faisait des idées et des engagements de son noble prédécesseur pour jeter le prince Adam dans l'opposition et lui faire suivre, par devoir et sans illusion, la fortune désespérée de la nation pendant la prise d'armes de 1830.

On pouvait croire que la tentative de l'empereur Alexandre et du

Digitized by Google

prince Adam était désormais abandonnée sans retour, lorsque le marquis Wielopolsk su relever et reprendre un fil qui semblait brisé.

La situation générale du monde est plus propice, mais aussi l'exaspération causée par cinquante années de lutte a fortifié les haines. M. Wielopolski a eu besoin de conquérir, au prix des plus grands efforts, la position qu'il occupe, tandis que le prince Adam se trouvait tout naturellement porté à sa grande situation. En comparant l'action et la politique du marquis Wielopolski à celle du prince Adam Czartoryski, nous n'avons garde de méconnaître les profondes différences qui se trouvent entre ces deux hommes. Pour rien au monde nous ne voudrions manquer au respect profond que nous devons au prince Adam Czartoryski, qu'une vie de constance, de dévouement et une fidélité éprouvée avait pour ainsi dire dépouillé de toutes les passions. Les années et les expériences amères ne lui avaient donné qu'une faiblesse, celle d'une charité peut-être excessive. Le prince avait encore cette noblesse de la bonté qui ne se rencontre avec toute sa grâce que chez les hommes d'une très haute naissance, lorsqu'ils sont animés par le pur amour des hommes, et que, libres de toute susceptibilité vaniteuse, ils savent garder la simplicité de leur cœur au faîte même des grandeurs et de la puissance.

Il est impossible de s'éloigner plus d'un pareil modèle que ne le fait le marquis Wielopolski. Ce dernier est aussi personnel que le prince était prompt à s'oublier ; il semble exclusivement préoccupé de son importance. Nous avons déjà dit que M. Wielopolski a été obligé à de grands efforts pour conquérir sa position actuelle ; sa haute naissance ne paraît pas atténuer en lui le vif désir de s'y maintenir, pareil à ces personnages de la Restauration de 1815 qui réunissaient, dit-on, la morgue du patricien à l'orgueil des parvenus, et qui n'étaient pas moins jaloux des grandeurs présentes que fiers des titres du passé.

La position sociale et les relations de famille du marquis Wielopolski ont exercé une trop grande influence sur le développement de son caractère et de ses idées pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler ici. M. Wielopolski est issu d'une race ancienne connue dans l'histoire ; il porte le titre de marquis Mysrkowski, du nom d'une famille éteinte dont l'héritage a passé dans sa maison. Ce titre est très rare en Pologne et en Russie, nous croyons même qu'il est unique. Ce qui est plus grave et a exercé une influence réelle sur sa destinée, c'est que M. Wielopolski a hérité de ce chef de l'un des rares majorats qui existent en Pologne, où ces institutions étaient très mal vues. Le marquis trouva fort compromise la fortune de toute sa fa-

Digitized by Google

mille, dont presque tous les membres s'étaient laissé ruiner par faiblesse ou s'étaient ruinés par le désordre. Le majorat lui-même avait été engagé, endetté ou vendu au milieu des bouleversements politiques et de la confusion des lois qui s'en était suivie. Le marquis, héritant tout jeune de ces déplorables affaires, avait le cœur trop ferme et trop haut pour ne pas se révolter contre tant d'incurie. Il demanda l'annulation des ventes illégales, tout en offrant aux acheteurs le remboursement de leur prix d'achat. Il entama ainsi une foule de procès qu'il voulut conduire lui-même. Dans ces luttes judiciaires, M. Wielopolski devint un légiste consommé. En même temps, comme l'opinion libérale du temps lui était excessivement opposée, il s'habituait à ce mépris des opinions du vulgaire qui devait bronzer son âme pour de plus difficiles résistances. Devant la ruine et l'abaissement, suite de la faiblesse de tous les siens, il a cru à son droit, ce qui est le premier principe de toute force sociale. Il paraîtrait qu'au point de vue légal, les prétentions du marquis n'étaient pas sans fondement, car il gagna tous ses procès avant la fatale époque de 1830. Vivant avec la sévérité d'un patricien romain, il finit par atteindre en partie le but de son ambition privée, qui consistait à racheter les biens de sa famille et à reconstituer son majorat. M. Wielopolski prit part à l'insurrection de 1830, et après avoir été envoyé en mission à Londres, il assista à l'agonie du gouvernement insurrectionnel. Le sentiment décisif qu'il emporta de cette grande épreuve ne fut peut-être qu'une nuance de mépris à peu près égale pour la faiblesse des honnêtes gens et pour la folie des exaltés.

Un des traits caractéristiques du marquis Wielopolski, c'est d'avoir recherché les procès éclatants qu'il savait passionner par sa parole. Dans l'absence de toute tribune politique il trouvait ainsi un moyen de parler au pays. Il avouait, dit-on, lui-même avoir intenté un jour un procès à un journal très connu, uniquement parce qu'il n'avait pas trouvé d'autre moyen d'exposer ses idées d'une manière retentissante. Sa ténacité était factieuse, sa parole était emphatique et superbe. Sigismond Krasinski le poète s'écriait, après avoir entendu un de ses plaidoyers hautains : « Voilà bien Nabuchodonosor trois jours avant que d'aller au pâturage. » Le même homme fut plus tard appelé le marquis de Merimac, et la jeunesse des écoles le comparait au taureau Apis, indiquant, avec la finesse d'observation qui lui est propre, le manque de souplesse et la fougue tenace, ainsi qu'une pensée élevée, une *mens divinior*, accouplée à un caractère excessif. C'était enfin un homme considérable et connu ; mais il n'avait encore aucune influence sérieuse, lorsque la lettre qu'il adressa à M. de Metternich sur les massacres de la Gallicie, lui fit d'un seul coup une renommée politique. Cette importance, que son intelligence

Digitized by Google

et son ambition recherchaient depuis longtemps, ce fut la passion qui la lui donna. L'indignation le fit homme d'Etat, et cette âpre origine a laissé des traces indélébiles sur son génie et sur sa conduite. Dans cette lettre fameuse M. Wielopolski reproche au cabinet autrichien d'avoir pris à la démocratie ce qu'elle a de plus bas, c'est-à-dire l'excitation perpétuelle des passions de l'envie : « Une légitimité, disait-il, qui ne se maintient qu'en s'attaquant aux liens sociaux et aux relations historiques pour les dissoudre, se ment à elle-même. — Vous prétendez asseoir sur une base plus large les principes de votre puissance, et c'est par une prostitution sanglante que vous célébrez les nouveaux mystères de votre légitimité. Ainsi après ces massacres les mœurs sont détruites, la nation est dissoute dans ses éléments : ce sont des formes nouvelles, d'autres idées, d'autres passions qui vont naître de ces éléments brisés. La providence ne fera-t-elle pas surgir l'homme puissant qui osera s'emparer de ces outrages, de ces malheurs et de ces malédictions, et qui attellera à son char ces furies éternelles et réunira pour la vengeance les membres épars des tribus slaves déshonorées par leurs divisions? Les organes de l'opinion, dans toute l'Allemagne, font main basse sur nos souvenirs et sur notre honneur à tous. Ils nous regardent comme une matière première trop vile pour pouvoir s'organiser, et que la providence condamne au développement de ce qu'ils appellent leur grandeur. » Le marquis finit son mémoire en remarquant que les troupes russes venues à Cracovie après les massacres, ont été reçues avec joie; il engage ses concitoyens à ne plus se confier dans des témoignages d'une sympathie que l'on sait être vaine, il leur demande d'avoir le courage de se reconnaître vaincus et de se rallier sérieusement à la Russie : « Vous vous relâcherez, dit-il aux Russes, de la sévérité de vos lois quand vous le croirez possible. Sachez que la seule prière écrite dans notre âme en traits de feu, c'est que tant de forfaits et d'outrages ne restent point impunis. » « Après une vie glorieuse, dit-il à M. de Metternich, le pied vous a glissé dans le sang. »

L'appel que M. Wielopolski adressait à la Russie ne devait pas être entendu. Cracovie fut livrée aux Autrichiens. L'empereur Nicolas en était alors à l'apogée de son système de résistance contre les idées du siècle, et de tendresse pour celles de l'ancien régime : il croyait à son infaillibilité.

Le jour de M. Wielopolski n'était pas venu ; cependant l'action le tentait. La force, la ruse et l'orgueil lui semblaient également de mise pour sortir de l'impuissance. Lors du mouvement de 1848 et de 1849, il accourait, plein de passion et de doctrine, pour faire prévaloir ou pour imposer ses idées. Cette préoccupation excessive

Digitized by Google

de sa propre pensée a même pu donner à cet orgueilleux les allures de l'intrigant. Il demandait l'union des Slaves contre l'Autriche, et, malgré les échecs éclatants de cette politique, il s'efforçait d'être aussi mal que possible avec les autorités russes. Plus tard, il fit entrer son fils dans l'armée. C'était une époque où la Pologne pliait dans un silencieux affaissement. La Russie n'était guère plus vivace ; les institutions et les hommes avaient épuisé tout ce qu'ils avaient de force, lorsque la guerre d'Orient entraîna la chute du système en lui infligeant une série d'humiliations politiques, militaires et surtout administratives. Après le traité de Paris, la Russie disait en langage diplomatique qu'elle se recueillait, ce qui veut dire qu'elle se voyait obligée d'entamer les réformes les plus radicales, si elle ne voulait pas retomber bientôt dans l'impuissance sénile des empires de l'Orient.

Dès lors, les réformes étaient prévues. Il était certain qu'elles devaient embrasser : 1° l'affranchissement des serfs, la liberté du travail et l'égalité civile ; 2° l'organisation d'une justice sérieuse et pure, indépendante du caprice des gouvernants ; 3° la liberté religieuse, suivie peut-être de quelques réformes humaines dans la position du clergé officiel ; 4° une tentative de réconciliation avec la Pologne. Toutes ces réformes, et bien d'autres encore, se tenaient, et elles s'enchaînaient avec d'autant plus de force, que l'ancien régime avait été plus systématique et plus forcé. C'était une nouvelle Russie, une Russie européenne que le canon de Crimée appelait à l'existence. L'édifice de l'ancienne législation, si contraire à tout mouvement, devait s'écrouler, pour que la liberté, désormais si indispensable à la puissance, pût exister, ne fût-ce que dans les affaires civiles. Si les réformes entreprises par Alexandre II ont jeté le pays dans un état d'affaissement et de trouble profond, c'est que l'on croyait pouvoir faire une œuvre de détail à volonté, et que personne n'avait la force d'esprit nécessaire pour embrasser d'avance toutes les parties, et coordonner toutes les mesures nécessaires dans leur hiérarchie naturelle. Les choses les plus élémentaires et les plus faciles, les conditions premières de toute la légalité moderne, telles que la justice et la liberté religieuse, étaient laissées dans le plus complet oubli. Le résultat le plus clair était l'avortement probable des réformes tentées et l'accroissement de toutes les souffrances de la société. L'ancienne organisation détruite n'avait pas fait place à une organisation nouvelle qui pût satisfaire aux besoins les plus urgents, et l'on ne songeait aux choses nécessaires que lorsqu'elles s'imposaient d'une manière absolue.

Le même défaut de prévoyance et de vue d'ensemble a présidé à la conduite du gouvernement russe vis-à-vis de la Pologne. Les dé-

Digitized by Google

fenseurs officiels du cabinet de Pétersbourg avouent que l'on a eu tort d'attendre la pression des événements pour penser à améliorer le sort du royaume. En agissant dans la plénitude de l'initiative, on aurait pu prévenir les plus grandes difficultés. Mais l'empereur Alexandre, arrivant à Varsovie après la paix, disait simplement : « Point de rêveries, je saurai sévir ; tout ce que mon père a fait a été bien fait ; » ce qui prêtait à des interprétations amères. On ne pouvait d'ailleurs maintenir le système qu'en l'aggravant. Il fallait, comme dit la Bible, châtier avec des scorpions et des vipères ceux qu'une verge de fer avait contenus. C'était pourtant le moment de faire quelque chose et d'établir un état plus supportable. Les réclamations affluaient, mais les hauts fonctionnaires se retranchaient toujours dans leur conviction toute négative ; ils affectaient même de demander aux Polonais qu'ils connaissaient de leur dire enfin ce qu'il serait possible de faire pour eux. « Vous pouvez nous traiter, leur répondait-on, comme les Anglais ont traité l'Ecosse, lui laissant ses anciennes lois, son administration locale, et enfin le droit de l'indigénat, qui, après avoir joué un grand rôle au moyen âge, est peut-être appelé à un avenir encore plus grand dans les confédérations d'un monde nouveau. Ce droit consiste à ne donner les emplois publics d'un pays qu'aux indigènes ou à ceux qui sont vraiment citoyens. Il est essentiel pour la protection du faible. Il coupe court aux honteuses machinations des gouvernements pour exproprier une race plus faible de son propre sol, après avoir épuisé le sang de son cœur par les canaux d'une administration étrangère. Mais ce que nous sommes obligés de demander, c'est que vous vous mettiez à un point de vue de droit. La conscience humaine peut concevoir le droit de diverses manières, mais dans tout état de cause il existe sous une forme quelconque. Quant à nous, nous sommes prêts à distinguer le droit étroit du présent des droits plus larges et plus libres de l'avenir. Ce que nous vous demandons pour le présent n'est autre chose que ce que les traités européens et les déclarations solennelles de vos princes nous attribuent, pourvu que l'on veuille les interpréter d'une manière honnête. Ce droit que nous réclamons a été formulé après notre défaite et contre nous. Cependant ce droit strict, c'est pour le royaume de Pologne, tout au moins, l'autonomie civile. Pour les provinces polonaises unies à l'empire, ce sont les droits que vous avez accordés depuis longtemps aux Allemands de la province de la Baltique. Quant à l'avenir, nous en reparlerons plus tard, car il exige que la nation russe ait obtenu pour elle-même quelque liberté. Alors vous pourrez vous confédérer étroitement avec la Pologne en la restaurant. Les représentants des provinces litigieuses décideront eux-mêmes s'ils veulent siéger à Varsovie ou à Pétersbourg ; quel

Digitized by Google

que soit leur choix, il sera bon, s'il est libre, car les pays mixtes sont, en quelque sorte, le prix naturel de la civilisation la plus progressive. » La principale objection qu'on opposait à ces paroles était étrange, mais elle caractérisait clairement la blessure profonde que l'intolérance de l'empereur Nicolas a faite au bon sens, et qui a pénétré jusqu'à l'âme de la Pologne et de la Russie. Tout cela serait possible et fort beau, s'écria la Russie, si vous n'étiez pas des latins et des catholiques.

Dans la nouvelle situation créée par les agitations européennes, et plus encore par les troubles intérieurs de la Russie, on vit se produire dans le royaume de Pologne un double mouvement : l'un légal, représenté par la Société agricole avec le comte Zamoyski à sa tête ; l'autre révolutionnaire, appuyé sur les sociétés secrètes et puisant sa force dans l'exaspération croissante du peuple. La Société agricole avait une très grande importance dans un pays où les questions rurales se sont élevées à la hauteur de questions politiques et sociales. Tolérée par le gouvernement à cause du concours qu'elle apportait à l'émancipation des paysans, cette société avait fini par embrasser tout le pays et par acquérir les proportions d'une représentation nationale. Là étaient le prestige, la puissance et le danger de l'institution. Ces apparences politiques n'étaient point préméditées, elles résultaient du besoin passionné de se concerter et de s'entendre. Le président de la Société, le comte André Zamoyski, était, malgré la modération de ses idées, l'homme le plus populaire de la Pologne. Jamais il n'avait cherché à exciter les passions, mais son activité infatigable et sa fermeté lui avaient valu la confiance illimitée du pays. M. Zamoyski suivait, par un double effet de sa conscience et de sa nature, la route moyenne que les anciens attribuaient à la vertu, se maintenant avec un grand tact dans un sentiment à peu près égal de l'honneur et du devoir, du droit et de la raison. Enfin la loyauté dont il rayonnait était telle que le gouvernement lui-même était forcé d'avoir confiance en lui, tant on le savait incapable d'une intrigue, d'un mensonge ou d'une trahison. Tant d'influence et surtout tant d'estime pouvait être d'une grande valeur si le gouvernement avait pu prendre franchement son parti en faveur de la liberté ou seulement en faveur du droit, car le chef de la Société agricole avait un trop ferme bon sens pour ne pas vouloir la légalité, bien qu'il voulût la légalité tout entière. Il est vrai que le comte André ne pouvait transiger sur certains principes sans trahir la conscience et l'espoir du pays qui l'avait accueilli comme son représentant. L'eût-il fait qu'il eut perdu, avec sa dignité, toute sa force, et que par là même il eût livré l'esprit du pays à l'influence exclusive des partis extrêmes. S'il fallait pactiser avec les habitudes illégales et mauvaises

Digitized by Google

du gouvernement, c'était à d'autres de le faire ; la Providence aviserait. Quant à lui, il avait la ferme tranquillité de la conscience, étant de ces hommes qui ont la foi sans fanatisme, et qui gardent toute leur raison sans perdre une seule de leurs espérances.

La réunion des trois souverains co-partageants à Varsovie fut, comme on sait, la goutte qui fit déborder le vase trop plein. Le parti d'action s'agitait dans des manifestations populaires. Qu'espérait-il? Il ne pouvait ni vaincre ni combattre sérieusement. Cependant, il descendait dans la rue sans armes, s'exposant à la prison, à la Sibérie ou à la mort. C'était le mysticisme de la révolution d'autant plus puissant en ce pays, que là, par un singulier privilége, les gens les plus déraisonnables sont ceux qui ont le plus complétement raison, et que la passion révolutionnaire s'y appuie sur le sentiment du droit absolu. L'extase du visionnaire se mêle aux implacables subtilités du légiste, ce qui constitue un faisceau de forces dont il est difficile de triompher.

Les événements de Varsovie, du 25 février au 7 avril 1861, sont trop connus pour qu'il soit besoin de s'y arrêter : il y eut une révolution morale. La Société agricole, tout en restant étrangère à toute mesure illégale, ne s'en trouva pas moins investie spontanément d'une sorte de magistrature populaire. On lui demandait des commissaires pour maintenir l'ordre ; elle négociait avec les autorités et remplissait en toutes choses le rôle d'une représentation provisoire de la nation. Enfin, les chefs de la Société rédigèrent une adresse au souverain, qui fut signée par les représentants de toutes les classes, de tous les cultes. L'adresse exposait l'excès des maux amenés par trente années de vengeance et de compression. Elle disait le pays tellement privé de tout organe, de tout moyen de se faire entendre qu'il ne pouvait exprimer sa plainte que par la mort des victimes vouées au martyre. L'adresse ne concluait pas, elle ne demandait rien encore.

C'est alors que M. Wielopolski surgit avec un projet d'adresse qu'il avait, disait-on, en portefeuille depuis longtemps. La différence essentielle entre ce projet et celui de la Société consistait dans le début, dans le point de départ : le marquis voulait qu'on exprimât tout d'abord au souverain le regret ou le repentir de la prise d'armes de 1830. Cette adresse ne pouvait être acceptée. Bien des gens ont regretté au fond de leur âme l'insurrection de 1830 ; mais pour qu'un pareil regret pût être exprimé par les représentants du pays, il eût fallu que le prince parlât le premier, qu'il fît appel à la concorde et se montrât sincèrement disposé à racheter le passé. Le calcul politique de M. Wielopolski pouvait être juste et la raison d'Etat pouvait conseiller de faire cette avance à la conscience nais-

Digitized by Google

sante et à la molle raison du gouvernement; mais les représentants d'une nation ne pouvaient agir ainsi. Il n'est pas à désirer que les peuples sachent à ce point faire plier toutes leurs passions et jusqu'à leur honneur devant les calculs de l'homme d'Etat. La politique serait ainsi privée de toute consistance; elle serait livrée aux caprices de la spéculation, et si la raison d'Etat régnait sans conteste, elle deviendrait une souveraine singulièrement immorale et avilissante.

L'adresse de M. Wielopolski ne pouvait donc être acceptée. Quant à lui, il pouvait suivre sa propre voie, celle de sa pensée. L'initiative individuelle peut faire de tels sacrifices pour le bien et pour le salut du peuple. D'ailleurs, la nature de son génie portait le marquis à servir son pays malgré celui-ci. Très sensible aux caresses de l'opinion, il aimait encore plus à l'occuper de lui et à la braver, car nous ne croyons pas qu'il eût cette nuance désintéressée de l'orgueil, qui sait faire porter, au besoin, certains sacrifices à travers toutes les agonies de l'humiliation. M. Wielopolski était seul, il n'avait avec lui que ses parents les plus proches, bien que sa ligne de conduite n'eût pas varié depuis quinze ans. Il cherchait et sollicitait une occasion. Il n'avait jamais fait partie de la Société agricole. Prévoyait-il qu'en suivant le fil d'abord si doux de la popularité ou même de l'estime publique en Pologne on irait nécessairement se briser contre l'impossible? Ayant affaire à un gouvernement plein de soupçons, il avait en quelque sorte besoin de n'être pas aimé. Le fantôme de son impopularité pouvait seul, il faut le reconnaître, le mener au pouvoir. Le patriotisme ne pouvait rien sans ce masque sincère. Pour que l'opposition et l'agitation légales puissent aboutir dans quelque pays que ce soit, ne faut-il pas que l'abîme entre les gouvernements et les gouvernés ait commencé à être comblé? Les circonstances devenaient telles qu'aucune position honorable intermédiaire ne pouvait plus être maintenue entre la passion insensée, qui prétend écraser les armées avec les mains nues, et la stricte raison qui consiste dans le calcul des voies et moyens.

Les concessions ou plutôt les grâces apportées de Pétersbourg n'étaient point politiques; elles ne touchaient qu'à l'administration. C'était une direction générale de l'instruction publique destinée à M. Wielopolski, un conseil d'Etat et des conseils électifs pour les municipalités, les gouvernements et les districts. M. Wielopolski était donc ministre lorsque le conflit, suspendu depuis le 25 février jusqu'au 7 avril, éclata. Il contresigna la dissolution de la Société agricole, acte qui précipita une collision déplorable, mais qui était tellement dans la logique des choses qu'il était pour ainsi dire impossible de l'éviter. Il eût fallu un miracle pour passer à travers les flots de passions qui s'étaient amoncelées des deux côtés. Il n'est

Digitized by Google

pas dans la nature d'un mouvement né dans la rue, ni d'aucun des puissants élans du flot populaire de s'arrêter autrement que devant la force. Quant à la Société agricole, sans avoir commis de faute, elle devenait la victime des circonstances. M. Wielopolski subit ainsi dès l'abord son épreuve du feu, une de ces épreuves par laquelle les hommes décidés à braver toutes les souffrances étaient sûrs autrefois de gagner tous leurs procès. Il était tellement décidé à sauver les faibles commencements des réformes qu'il n'hésita pas à accepter plus personnellement encore la responsabilité de la journée du 8 avril. « L'ordre public, dit-il dans un discours officiel, a été sauvé dans un conflit sanglant, l'ordre public ne saurait être mendié par les autorités quelles qu'elles soient, il faut qu'il existe par sa propre force. »

On ne manqua pas de retourner contre le marquis sa fameuse phrase et de lui dire que « lui aussi avait glissé dans le sang. » Nous avons commencé par admettre qu'il fallait une solide impopularité dans cette affaire; mais il y a une mesure en tout, et pas trop n'en faut. Ce sang répandu a donné à l'action du marquis quelque chose de fatal : c'est le nœud de sa tragédie. Nul doute que ce rôle n'eût pu être moins odieux si le gouvernement d'Alexandre II n'avait pas attendu ces sanglantes extrémités. Les dispensateurs de ces grâces si tardivement accordées durent sévir au moment où ils allaient se mettre au travail de la réforme. Les partisans les plus sincères des idées de M. Wielopolski reculèrent devant ces nécessités cruelles, et le nouveau ministre se trouva dans un entier isolement. Il est probable que sans sa résolution solitaire toute idée de réforme était noyée dans les rigueurs de la répression. Le marquis était seul à vouloir à tout prix la réalisation des projets qu'il avait mûris. Laissant aux rumeurs le temps de s'apaiser, il prétendait parler par des actes à cette opinion silencieuse de l'avenir, qui ne cesse de méditer, disait-il, jusque dans les abîmes de son silence.

Le marquis prépara d'abord le nouveau système d'éducation promis au pays. Il se proposait d'utiliser, pour cette œuvre depuis longtemps méditée, tout ce que l'expérience des contrées les plus avancées pouvait lui apprendre. Dans le système de la nouvelle loi, l'instruction primaire devenait obligatoire. La question délicate de la centralisation et des influences locales était décidée d'une manière fort judicieuse. On réservait au ministre la direction générale des études et l'inspection, tandis que le maniement des fonds, la construction des écoles et même la présentation des titulaires étaient confiés aux autorités locales nouvellement constituées, et qu'on allait demander à l'élection. On se conformait ainsi à l'adage qui veut que l'on puisse gouverner de loin, mais que l'on n'administre bien que

Digitized by Google

de près. L'enseignement secondaire devait être rétabli sur l'ancienne base des humanités. A cet égard, tout était à créer, car les humanités étaient très mal vues sous le précédent règne. M. Mouchanoff, le dernier ministre de l'instruction publique, admettait jusqu'à un certain point la nécessité des études spéciales, mais toute science non pratique était réputée dangereuse ; il fallait faire des preuves de noblesse pour entrer dans les classes où l'on apprenait le latin. On peut croire que ni Bentham ni aucun des utilitaires n'avaient prévu un aussi terrible enfant. Quant à l'enseignement supérieur, il devait être représenté par les cours encyclopédiques d'une académie, par une école polytechnique et par une école des beaux-arts. Il est nécessaire d'ajouter que l'accès des études académiques avait été, s'il se peut, encore plus restreint que celui des humanités, l'empereur Nicolas ayant décidé qu'il ne devait pas y avoir plus de 300 étudiants à la fois dans chacune des cinq ou six universités de l'empire, chiffre qui devait suffire, selon les calculs, aux besoins réels de tous les services.

Le nouveau ministre, cumulant plusieurs portefeuilles, préparait en même temps la réforme du Code pénal, code draconien introduit depuis 1830, contenant plus de trente espèces de peines différentes, selon le rang des personnes, et qu'il fallait nécessairement modifier si on voulait rétablir le règne et l'intelligence de la loi dans ce pays. La législation qui régissait les israélites fut définitivement abolie, conformément aux promesses de l'empereur, et la pleine égalité civile leur fut assurée. Ils venaient de conquérir leur droit de cité dans les manifestations et dans les prisons de Varsovie; le marquis légalisa ces conquêtes de la nation.

Tout le monde est d'accord que la composition du nouveau conseil d'Etat appelé à débattre les plus graves intérêts du royaume était excellente et vraiment loyale ; les plus capables et les plus honnêtes, parmi les employés polonais du gouvernement, y étaient appelés.

L'élection des conseils attribués aux villes, aux arrondissements et aux provinces fut organisée d'après le principe libéral d'un cens très modique. Les élections se firent aussitôt. Toutes les classes s'y portèrent, après quelques hésitations, avec un empressement d'autant plus grand, que ces conseils allaient acquérir une extrême importance sociale par les attributions administratives et même judiciaires que la loi sur l'émancipation des paysans allait leur donner.

Cette dernière loi était ardemment désirée par toutes les parties. Le projet qui fut adopté était la dernière et la plus grande œuvre de la Société agricole, qui, après avoir débattu tous les systèmes et résumé les leçons de toutes les grandes expériences du siècle, était enfin arrivée à formuler un projet de loi que l'on peut considérer comme le

Digitized by Google

plus complet qui ait jamais été rédigé sur une telle matière. Le marquis a montré l'âme d'un citoyen en adoptant le projet dans son entier et en employant tout son crédit à le faire passer.

L'affranchissement dont il est question avait en Pologne un caractère légal tout autre qu'en Russie. Le Code Napoléon, introduit en 1807, faisait l'homme libre, mais l'usage faisait payer les redevances en travail, ce qui n'était pas contraire à la lettre du Code, bien que peu conforme à son véritable esprit. La réforme consistait à proscrire cette forme arriérée de la redevance, et à changer, ce qui est plus grave, le droit d'usage reconnu aux fermiers paysans dans la commune en un droit de propriété réelle. La nouvelle loi détermine d'abord la manière dont les corvées et la servitude doivent être évaluées, compensées et enfin converties en rentes. Ces dispositions sont à peu près celles que les législateurs de la Prusse et de l'Autriche ont appliquées dans ces derniers temps, mais elles sont préférables en ce qu'elles tranchent plus résolûment dans le vif des servitudes. Cette supériorité est encore plus grande dans l'organisation de l'autorité judiciaire investie du règlement de tous les litiges, car ce sont les conseils électifs, assistés d'un commissaire spécial, qui sont chargés de poursuivre d'office et de juger au fond sur toutes ces affaires. L'appel en cassation se poursuit devant le conseil d'Etat, mais il n'est admis que pour violation de la loi. Il est impossible de faire un usage plus efficace et plus salutaire des organes de la liberté locale, ni de mieux échapper à ces tribunaux administratifs de l'Autriche et de la Prusse, qui pullulent de fonctionnaires parasites, et qui font traîner le règlement de toutes les affaires en longueur, au grand préjudice de tous et à grands frais pour les parties.

Les sages innovations de la loi d'affranchissement touchent encore à la constitution des droits civils de la nouvelle propriété. Les trois cent cinquante mille tenanciers qui deviennent propriétaires ne peuvent, d'après le régime de la loi, ni diviser, ni hypothéquer leurs petits domaines, tant que la rente dont ils sont chargés n'est pas rachetée. Ce droit, ils ne l'avaient pas avant la réforme; il n'y a donc pas sur ce point d'innovation arbitraire. Il est reconnu que ces exceptions générales au droit commun étaient infiniment désirables à cause de l'ignorance, de l'usure qui pèse sur les campagnes, et surtout à cause des regrettables restrictions que le code apporte à la liberté de tester. La barrière mise à l'émiettement forcé de la petite propriété agit comme un encouragement à l'économie; elle a encore le mérite de ne pas être absolue ni inflexible : c'est une armure qui protége la société rurale et qui ne l'empêche pas de se mouvoir. Ces innombrables majorats de paysans sont temporaires et même rela-

Digitized by Google

tifs ; ils rappellent les substitutions anglaises. La loi anglo-saxonne, la loi la plus fière que des hommes, et surtout des propriétaires libres, aient pu se donner, se trouve, jusqu'à un certain point, introduite parmi des populations dont le droit n'avait jusqu'ici aucune consistance, et était comme une cire molle entre les mains des seigneurs et des employés. On aime à voir l'orgueil des institutions nobiliaires entrer dans l'humble maison du pauvre, car partout où les classes populaires se sont appropriées, comme en Suisse et en Angleterre, ces institutions si fières, on a senti le cœur du baron battre dans la poitrine de l'archer et dans celle du pâtre. Comme les nouvelles prescriptions légales répondent encore aux besoins économiques du pays, il est permis de les approuver sans réserve et avec d'autant plus de raison que c'est la faiblesse du caractère, et non pas l'infériorité de l'intelligence qui fait la faiblesse et la triste infériorité du Slave. Tout ce qui peut lui donner des vues constantes, tout ce qui peut couler du fer dans ses veines, comme disent les Anglais, et lui inspirer le sentiment durable du droit personnel, doit être considéré comme le grand moyen de l'éducation nationale. Il est bon que le fils des Slaves occidentaux, race qui a tant de fois faibli et qui a été poursuivie jusqu'à la mort, aille apprendre les profonds secrets de la force et qu'il aille sucer le lait de la louve anglo-saxonne. Enfin, le système inauguré par cette loi, que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, devait être complété au point de vue financier et économique, par une subvention destinée à secourir les propriétaires dans l'indispensable transformation de leur industrie. Les sommes nécessaires auraient été demandées à une surtaxe sur les eaux-de-vie.

Cette loi si complète, présentée par M. Wielopolski, fut délibérée et bientôt acceptée au Conseil d'Etat. Cependant, les autorités supérieures et militaires du royaume refusaient de la soumettre à la signature impériale, disant hautement que le marquis voulait leur arracher l'arme la plus puissante qu'ils eussent entre les mains ; qu'il voulait, en un mot, « les mettre dehors. » La loi ne fut définitivement confirmée que sous le second ministère du marquis, après l'arrivée du grand-duc à Varsovie.

Cependant M. Wielopolski n'hésitait pas à faire légaliser par les tribunaux tous les arrangements amiables entre les communes et les anciens propriétaires. C'était déroger au principe posé depuis 1846, en vertu duquel tout contrat de cette nature était regardé comme un empiétement sur la plénitude de l'initiative impériale. Du moment où le gouvernement civil cessait d'entretenir la division entre les classes de cette malheureuse société, les partisans de l'ancien régime s'inquiétaient, et ils dénonçaient la trahison flagrante du ministre.

Les difficultés que rencontrait celui-ci étaient d'autant plus grandes

Digitized by Google

que le pays n'était ni satisfait ni calmé. Le pays tout entier portait le deuil; on se réunissait dans les églises pour chanter des hymnes, sur les places et dans les cimetières pour célébrer les anniversaires. Tout cela eût été fort peu de chose, puisque le pouvoir matériel restait intact, si les autorités avaient été capables du bon sens régulier et de la fermeté douce que le traitement de cette agitation exigeait. Le marquis avait beau se laisser protéger jusqu'à l'excès, il ne pouvait satisfaire au zèle provoquant et immodéré de la répression. Les gouverneurs militaires restaient fidèles à l'usage d'enlever les personnes suspectes pour les exiler dans des provinces éloignées. La police se permettait de juger, de battre et d'emprisonner les citoyens sans que le marquis eût aucune action sur elle. C'était l'arche sainte, le génie du gouvernement, c'était elle qui avait reçu, depuis des années, la délégation de la souveraineté dans ce pays. Avec l'état de siége, les tribunaux militaires furent institués; bientôt cependant ils parurent insuffisants, trop chargés de formalités et de scrupules. On créa donc un tribunal secret, siégeant à la citadelle, qui condamnait sur de simples dénonciations, sans accorder de défenseurs à l'accusé, quelquefois même sans lui faire connaître le délit dont il était accusé. Quel rôle les honnêtes gens pouvaient-ils jouer dans un tel régime? M. Wielopolski, tout en légiférant, était réduit à une entière impuissance dans le gouvernement effectif, bien que l'impuissance lui parût odieuse au plus haut degré, et qu'il se fût dévoué à en combattre les révoltes. Voyant qu'il fallait abandonner la partie ou obtenir plus d'action sur les autorités militaires et plus de pouvoir, il se décida à aller plaider lui-même sa cause à Saint-Pétersbourg. Il n'y fut d'abord que très froidement accueilli, et bientôt après il donna sa démission.

Dans cette première partie de sa carrière politique, on ne peut que louer les actes officiels du marquis Wielopolski. Il n'a pu satisfaire ni à tous les besoins, ni à toutes les exigences, mais tout ce qu'il a fait était bien fait. On ne peut en dire autant ni de ses paroles ni même de ses écrits. Il s'était fait le très haut et très puissant rédacteur d'un journal qui ne lui servait pas seulement à discuter les intérêts du pays, mais où il aimait, selon sa propre expression, à « baver de l'esprit » sur ses adversaires. On ne concevrait la hautaine inconvenance de certains discours que si l'on pouvait les croire destinés à se faire pardonner le patriotisme éclairé de ses actions. Pourquoi, par exemple, le nouveau ministre s'empressait-il de rompre en visière aux représentants du clergé, leur disant, avec une solennité offensante, qu'il ne souffrirait pas d'Etat dans l'Etat? Il n'y avait rien de fondé dans ce reproche, puisque le clergé en Pologne ne sépare nullement ses intérêts des intérêts politiques et civils de la

Digitized by Google

nation. Un esprit de corps plus exclusif, plus d'ultramontanisme, en un mot, aurait mieux fait les affaires du gouvernement. Ne sait-on pas que les rares élèves de M. de Maistre ont été les seuls défenseurs du régime de l'empereur Nicolas dans ce pays? Le ministre n'avait à demander au clergé que la sérénité évangélique qui calme les passions. Pourquoi encore cette affectation à parler « de l'ordre social et de l'anarchie, » comme si les troubles de Pologne et les agitations de l'Occident pouvaient être confondus dans les mêmes appellations? Pourquoi ces phrases irritantes, et qui trompaient-elles? Nous tromperions-nous à notre tour en ne voyant dans ces façons de parler que la trace malheureuse de ce tempérament doctrinaire qui rend le caractère ferme, mais qui fausse le jugement?

Un reproche doit encore être adressé au marquis Wielopolski : il manque de cette modestie civique dont les anciens, en raison de leur long usage de la liberté, avaient fait la première vertu de l'homme d'Etat et de toute âme vraiment libre. C'était pour eux, et ce doit être pour tous les temps, la noblesse, la pudeur virile de la liberté. Cependant dès qu'il s'agissait de la satisfaction de ses fantaisies ou de ses besoins, le marquis perdait la plus grande partie de son jugement. Vraiment, pour un lettré et un érudit qu'il est, ses manières sentaient trop leur bas-empire. N'y a-t-il pas un manque d'égards et de convenance à mettre son fils, à peine âgé de trente ans, à la tête du Conseil municipal de Varsovie, où figurent les hommes les plus mûrs et les plus éprouvés du pays? Ce jeune homme, d'ailleurs, venait de quitter l'armée, et sa nomination rappelait les abus les plus graves du système des *tchine*, en vertu duquel on prend, par exemple, un général de brigade pour le faire conseiller à la cour de cassation. Cette nomination peut à la rigueur s'expliquer par l'isolement politique où se trouvait le marquis, et par le défaut d'hommes en qui il pût se confier; mais ce sont de ces actes qui aggravent le mal sans produire le bien qu'on en attend. Nous pourrions rappeler encore cette partie d'un jardin public destiné aux écoles, que M. Wielopolski fit enclore pour la rattacher à sa résidence officielle. Il est impossible de ne pas voir, dans des imprudences de cette nature, l'effet de cette indulgence égoïste qui détermine, selon le satirique latin, une enflure maladive de la personnalité! Que la santé et les forces du ministre fussent utiles ou nécessaires au pays, à la bonne heure, mais la pudeur commandait de s'abstenir. L'homme sage et prudent, qui se croit en devoir de résister à l'opinion, ne s'expose-t-il pas à faire douter de son tact lorsqu'il agit avec des hommes libres et avec ses égaux, comme la patricienne de la décadence qui relevait sa robe et montrait sa jambe nue devant ses esclaves, parce que, suivant elle, ils n'étaient pas des hommes? Ce

Digitized by Google

n'est pas qu'au besoin M. Wielopolski ne sentît pourtant combien il peut être utile de se conformer aux sentiments et au langage du public ; il disait aux employés de son ministère, leur recommandant une administration brève, simple sans formalités « qu'il faut penser comme le sage, mais qu'il faut parler comme le peuple. »

Il semblerait, à tout prendre, que les torts les plus évidents du marquis vinssent du caractère bien plus que du jugement, ce qui serait conforme à l'opinion des théologiens rigides qui n'attribuent qu'une faible part de liberté à l'humaine sagesse. Les principes et les idées sont, pour la plupart des hommes, comme les vêtements de la décence, voire même comme la pourpre des triomphateurs, mais le fond de la personne c'est le caractère. L'essentiel après tout, c'est d'être soi-même, c'est d'être quelque chose ou plutôt quelqu'un. Le caractère est le principe de tout progrès réel. Les vices eux-mêmes ont encore une fécondité qui leur est propre, puisque ce n'est le plus souvent que par ses défauts que le caractère pénètre dans les engrenages des affaires mondaines, et qu'il arrive à mordre sur la destinée.

Les allures qui choquaient le plus la cordialité et la facilité un peu molle des mœurs polonaises, et qui aggravaient des difficultés déjà excessives, cette nature, prompte aux contentions de l'orgueil, devait servir le marquis et le mettre en relief à Saint-Pétersbourg. Malgré l'humanité de leur nouveau souverain, les gens de cette cour n'en avaient pas moins gardé les habitudes de l'autre règne, tant le monde s'était profondément composé à l'instar du maître et mieux encore à l'instar de ses favoris. La hauteur des uns et l'humilité des autres suivaient tous les degrés de la hiérarchie, à ce point que l'habitude du mépris était comme une expression officielle de la discipline et de la puissance. Pour se faire une idée de ce que nous disons, on n'a qu'à regarder à l'une de ces vitrines où, grâce à la photographie, les portraits de la plupart des hommes d'Etat de l'Europe se trouvent exposés. Il est facile de distinguer parmi eux les dignitaires du règne de Nicolas Ier, à l'expression d'arrogance, de morgue et de roideur qui les caractérise. La hauteur de M. Wielopolski se montra supérieure à ces orgueils intraitables, et son humeur n'avait aucun des revers de la bassesse. Il eut donc un genre de succès qui lui fut entièrement particulier, et l'on crut bientôt qu'il devait être fort, parce qu'il était fier. Il faut ajouter qu'à côté de certaines bizarreries superbes, le marquis apportait des jugements bien ordonnés sur toutes les questions du jour, chose importante dans un moment où l'on se voyait forcé de remplacer presque tous les anciens principes de jurisprudence, d'administration et de gouvernement en vue du nouvel établissement de la liberté civile. Il était de ceux qui joignent

Digitized by Google

les idées nettes et précises du moment présent aux larges instincts toujours nécessaires pour l'avenir.

Cependant il avait à lutter contre des préventions assez fortes, et il allait se retirer, après avoir désespéré du succès de ses efforts, lorsque l'intervention personnelle du grand-duc Constantin vint changer les dispositions de la cour. On dit que la résolution du prince fut soudaine. Voici ce que l'on raconte à ce sujet. Le grand-duc Constantin avait été, dès l abord, favorable au marquis, en qui il croyait voir le dernier moyen de gouverner la Pologne d'une manière conforme à l'honneur et à l'intérêt de l'empire. Au dernier moment, il alla, dit-on, faire un effort personnel auprès de son frère, qui lui dit : « Ce que vous demandez est impossible, car je ne puis remettre la Pologne à M. Wielopolski tout seul ; ma confiance en cet homme ne va pas jusque-là, et il m'est impossible d'en faire un subordonné, car il n'y a personne à qui il voulût obéir, à moins que vous ne vouliez y aller vous-même. » Sur quoi le grand-duc répondit : « Eh bien ! j'irai. »

Le grand-duc Constantin est, comme l'on sait, le plus actif et par conséquent le plus considérable des princes du sang en Russie. Il s'était donné la peine d'apprendre toutes les langues slaves, il se montrait partisan de la liberté de conscience, ayant le bon goût de sympathiser avec les hérésies persécutées du peuple russe, auxquelles ce pays doit en réalité la plus grande partie de ce qu'il vaut par la bonne foi commerciale et par l'industrie. Ce prince, dur aux parasites et aux oppresseurs, était encore le plus slave parmi les grands-ducs. Ajoutons qu'il est laborieux, et qu'étant prince il passait pour farouche dans une cour facile, et on se rendra compte de la place qu'il occupait dans l'imagination des courtisans. L'influence qu'il exerçait dans les conseils était assez grande pour que le parti contraire, car il y a des partis même à Pétersbourg, désirât obtenir son éloignement de la capitale, au prix de la lieutenance de Pologne.

Le grand-duc Constantin reçut le pouvoir de lieutenant de l'empereur à Varsovie, avec le droit de faire grâce et un commandement très étendu. Le marquis Wielopolski lui fut attaché en qualité de chef du gouvernement civil du royaume, présidant le conseil d'Etat et le conseil d'administration. Enfin, le grand-duc prenait la résolution de se transporter à Varsovie avec sa femme et ses enfants, au moment où le général Lüders était frappé par la main d'un assassin politique. Il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître le courage moral nécessaire au prince pour venir affronter de tels dangers personnels, ainsi qu'une situation politique si profondément gâtée.

Si la réception du grand-duc à Varsovie ne fut pas enthousiaste,

Digitized by Google

elle fut du moins convenable. Les premières démarches furent pourtant marquées d'une certaine inexpérience princière. A la cour, les témoignages personnels peuvent avoir une valeur égale aux actes publics. Les princes déroulent leurs idées comme ils l'entendent ; ils ont même le droit, dit-on, de se faire attendre. Il n'en est pas de même dans le gouvernement politique proprement dit, qui est le gouvernement des passions. Pour désarmer des défiances si enracinées et longtemps si justes, il fallait faire des déclarations positives. Or, le prince ne dit rien, il ne fit aucune déclaration. Ce ne fut que plus tard, après l'attentat, qu'il prononça des paroles dignes de sa mission, parlant à ce peuple de ses droits, de sa nationalité, de la gloire de ses ancêtres. A côté des paroles, il fallait des actes. La décence semblait d'abord exiger une amnistie réelle et complète ; pourquoi ne pas amnistier sérieusement, après trente années, les insurgés de 1830, sans leur imposer des conditions humiliantes, et en leur rendant les biens confisqués dont le fisc n'avait pas encore disposé ? Quel mal y avait-il à rendre au pays les couleurs nationales, auxquelles on le sait très attaché, ce qui eût été un moyen fort simple de faire tomber les vêtements de deuil dans lesquels la Pologne drapait sa douleur ? Ces mesures et bien d'autres encore étaient cependant possibles, sans supposer des changements hasardés incompatibles avec la politique générale de l'empire.

La conscience du pays, telle qu'elle était représentée par le parti modéré, ne pouvant être entraînée ni convaincue par les débuts hésitants du prince, il ne restait au pouvoir que la force nue, et malheureusement aucun frein moral ne put être imposé à une sourde agitation si bien faite pour susciter le fanatisme et pour entraîner au crime. On ne sait que trop que les fanatiques s'attaquèrent d'abord à la vie du prince, et qu'ils s'acharnèrent ensuite à vouloir prendre celle de son ministre. Ces attentats ne sont pas seulement inutiles et criminels, comme toutes les entreprises de ce genre, mais ils sont encore, si j'ose le dire, privés de toute raison et de tout calcul politique. Enfin, ils sont faits non-seulement pour inspirer la réprobation, mais encore pour éveiller un sentiment moral extrêmement pénible, parce qu'ils se mêlaient aux chants des églises de Varsovie, et que peut-être ils étaient de plus encore entachés d'ingratitude.

Le discours du grand-duc, après l'attentat de Jaroszynski, fut d'une grande convenance. Le prince déclara qu'il était loin de rendre la nation responsable du crime de quelques individus, ou tout au plus d'une faction, et qu'il était résolu à ne rien abandonner de ses desseins. C'était bien dit, mais des circonstances aussi impérieuses voulaient davantage ; il est malheureux que l'on n'ait pas su retourner le fer des assassins contre leur propre parti ; il est mal-

Digitized by Google

heureux que le conseiller du prince n'ait pas senti battre dans son cœur quelque chose de la fibre nationale, si nécessaire pour s'entendre avec tous les siens, et qu'il ait même été, ainsi qu'on le verra plus loin, profondément infidèle à sa mission. Comment ne voyait-il pas que ces attentats pouvaient mettre entre ses mains et entre celles du prince les moyens d'arriver enfin jusqu'au cœur caché et rebelle de la nation? C'était l'exaspération des masses qui se révélait, et que l'on pouvait, croyons-nous, abattre d'un coup en l'attaquant par le bon côté. Bien que l'assassin fût coupable et ne méritât aucune pitié, le prince pouvait et devait lui faire grâce. Cette grâce, accordée dans les formes vulgaires, aurait pu être prise pour de la faiblesse; aussi, n'était-ce pas par des moyens vulgaires qu'il fallait procéder. Suivant nous, pénétrant jusqu'aux moelles le génie de la nation, il fallait dire : « Je lui fais grâce, parce qu'il m'a donné l'occasion de sceller de mon sang la résolution que j'ai prise de fermer les plaies de ce pays. » Une pareille déclaration eût pu paraître étrange chez un autre peuple; mais si Adam Mickiewicz, poète et citoyen, âme vraiment royale, avait été assis au conseil du grand-duc, et s'il avait été gagné à son œuvre, il n'aurait pu lui souffler de paroles plus efficaces. Quand on parle à la nation polonaise, il ne faut pas oublier que l'on a affaire à des hommes qui ont peu appris (l'instruction n'était-elle pas proscrite?) mais qui ont fait leur éducation par la souffrance, et dont les pensées ont été violemment refoulées au fond du cœur. Tous ces hommes ne peuvent manquer d'être quelque peu déraisonnables, puisque toute leur vertu a consisté pendant si longtemps à aimer leur pays contre toute espérance, si ce n'est à espérer contre tout souvenir.

M. Wielopolski a pu dire, en parlant de la Pologne, qu'elle était efféminée, probablement parce qu'elle ne voit que son but et ne consulte que ses désirs, parce que, sans s'arrêter aux moyens usuels, elle se précipite aux extrêmes, ce qui est le propre des nations arrivées par la torture au paroxisme de la sensibilité. Mais aussi, avec un tel peuple, les conditions de la dignité et de la force sont changées. Les hommes politiques qui aspirent à le gouverner doivent se reporter en quelque sorte aux habitudes et aux sentiments des peuples antiques; ils ne doivent, ils ne peuvent se voiler la face que lorsqu'il s'agit de tomber et de mourir; mais pour entraîner et convaincre, il peut être bon et il importe de déchirer ses vêtements sur sa poitrine et de montrer les cicatrices dont elle est couverte.

Le marquis Wielopolski aurait certainement donné ce conseil au prince s'il avait été capable de briser les murailles du moi, et de laisser entrer dans son âme le dévouement pur, s'il avait enfin cette intelligence de l'amour des peuples, qui, jointe à une ferme raison,

Digitized by Google

fait les hommes d'Etat complets. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait avec ce pauvre ouvrier? car c'était un ouvrier fanatisé par l'idée de ce dévouement coupable; on a trouvé le moyen d'en faire une victime et de mettre le droit, le vrai droit du côté de l'accusé. Le tribunal est d'abord assez imprudent pour lui promettre sa grâce s'il parle, s'il fait des aveux; puis il le condamne à avoir la tête tranchée. Et le prince est alors assez mal conseillé pour aggraver la peine, ou du moins la honte de la peine, en le faisant pendre. Pourquoi faut-il que des hommes susceptibles de sentiments généreux soient si profondément incapables de sentir ce que c'est que la légalité, la justice, le droit acquis, ne fût-ce que celui d'avoir la tête coupée comme un assassin et de n'être pas pendu comme un voleur? En outrageant de cette manière insensée le principe fondamental de la société, ne prenait-on pas le sûr moyen pour faire de l'assassin un martyr et pour lui susciter des imitateurs?

C'est vraiment un sujet de stupéfaction de voir, après un tel acte, les mêmes hommes poursuivre avec une fermeté louable le développement des institutions qu'ils ne croyaient pas incompatibles avec leur programme. Ne semble-t-il pas que l'habitude d'un certain despotisme produise des effets comparables à l'aliénation mentale? Aucun d'eux n'avait su, au jour de la grande épreuve, élever sa conduite au-dessus de la fatalité des habitudes et des circonstances, et, par suite, on les vit aussitôt retomber dans la mauvaise ornière du gouvernement de police. Leur administration fut dès lors marquée d'un double caractère contradictoire, car le cercle vicieux de certaines situations saisit tous ceux qui ne savent point placer leur âme dans une sphère plus haute, à l'abri des passions.

Le grand-duc continua les réformes entreprises par le marquis Wielopolski, et compléta l'autonomie administrative du royaume, entre autres pour l'administration des postes. Les généraux russes, faisant office de préfets, furent rappelés à leurs fonctions militaires, et leurs places furent données à des employés civils nés dans le pays. Les conseillers extraordinaires appelés au conseil d'Etat furent pris parmi des citoyens notables, ils donnaient à ce corps délibérant le caractère d'un sénat local. Le prince faisait préparer une loi sur les mariages mixtes qui impliquait un certain retour à la liberté religieuse, et il faisait promulguer la loi excellente que la Société agricole avait préparée pour l'émancipation définitive du peuple des campagnes. Enfin, pour prouver que cette loi si nécessaire n'était pas destinée à rester lettre morte, les conseils électifs qui étaient chargés de l'appliquer furent réunis dans les deux gouvernements où l'on crut devoir lever, ou du moins limiter l'état de siége. Tels sont les côtés honorables de cette administration. Mais en même

Digitized by Google

temps le gouvernement politique et l'action de la police donnent prise aux plus justes critiques. Ni le maintien matériel de l'ordre, ni la protection de la vie du prince et de son ministre ne nécessitaient les vexations, les emprisonnements et les déportations prodigués envers tant de milliers de citoyens. Le chiffre des emprisonnements est monté à plus de quinze mille pour six mois, sans qu'il y ait eu une seule résistance sérieuse, sans qu'un seul factionnaire russe ait jamais été attaqué.

Ce n'étaient à bien dire que des puérilités cruelles ; l'innocuité de cette opposition contre laquelle on sévissait avec tant de rigueur était pourtant assez manifeste. Il est hors de doute que si l'on avait maintenu l'ordre réel d'une main ferme, tout en laissant les gens s'habiller à leur guise, ne pas saluer les généraux, se débattre pour leurs chants d'église avec leurs curés, on aurait évité presque tous les sujets d'altercation et de violence. On ne punit pas ces enfantillages passionnés avec le glaive cruel de la loi militaire, sans exciter chez les plus faibles des irritations extrêmes, vraies folies de la douleur, qui finissent par pousser les femmes sur les épées nues, et font de l'enfant un héros qui court au-devant des châtiments, pour se donner la joie d'insulter ses tourmenteurs.

Non-seulement l'impatience brutale des subalternes n'était point suffisamment contenue, mais les chefs eux-mêmes, le grand-duc et le marquis, s'oubliaient jusqu'à l'irritation devant l'abstention et le blâme silencieux des modérés. Le sentiment de la mauvaise voie où l'on s'était engagé venait s'ajouter à cette sourde colère qui a fini par éclater sur le comte André Zamoyski, en qui l'on voyait le chef reconnu d'un parti, plus encore, le représentant de la nation. L'éclat qui devait en résulter était d'autant plus regrettable, que le comte André était le seul rival possible du marquis, rival aussi heureux auprès de la nation que l'autre avait pu l'être auprès du pouvoir. M. Zamoyski, comme l'a très bien dit le *Journal des Débats*, était trop prudent pour ne pas céder volontairement à la force des choses tout ce qu'elle sait bien obtenir des hommes malgré eux ; mais il ne promettait de servir loyalement l'empereur de Russie et roi de Pologne, que du moment où il y aurait un royaume de Pologne. Le prince Constantin sentait qu'avec ce parti il obtiendrait immédiatement des appuis plus solides que les soldats et les sbires.

Le grand-duc pressait le chef du parti modéré de lui prêter son concours et de lui présenter enfin son programme. Le comte André demanda à consulter ses amis. La réunion, convoquée sur cette autorisation officieuse, formula les demandes que le comte devait remettre au grand-duc et à l'empereur. Cette pétition bien que directement et personnellement provoquée par le grand-duc, lieutenant de l'em-

Digitized by Google

pereur, n'en fut pas moins accusée d'être séditieuse comme sortant du cercle des institutions du royaume. Le comte Zamoyski fut donc envoyé avec des gendarmes à Pétersbourg, où, par un contraste assez étrange, il fut accueilli avec les plus grands égards, et où il reçut le conseil de voyager. C'était l'ostracisme des républiques appliqué aux institutions de l'empire. Les demandes formulées par le comte Zamoyski se résumaient en deux points essentiels : 1° le retour à une représentation nationale distincte, et 2° l'adjonction au royaume de Pologne des anciennes provinces polonaises. Il n'est pas parlé d'armée séparée.

Il est certain que ces demandes dépassent le cercle des institutions du royaume, mais il est, s'il se peut, plus certain encore qu'elles déterminent loyalement et sans réticence les seules données qui puissent assurer la réconciliation, l'union libre et la confédération des deux pays. Que l'on ne se récrie point sur les provinces incorporées à l'empire; on ne demande l'autonomie et les lois polonaises que pour les provinces qui les réclameront. Qu'on le sache bien, la Russie ne gardera la Pologne et même la Lithuanie avec les provinces avancées de la Baltique, et elle ne parviendra à constituer sa liberté qu'à ces conditions. C'est donc le formulaire d'un traité de paix définitif, que le représentant du pays présentait au lieutenant et au frère de l'empereur. M. Wielopolski est lui-même d'accord sur ce point avec M. Zamoyski; ils ne diffèrent que sur la question d'opportunité et tous deux ont raison. Le marquis n'a pas tort, car il est évident que l'anomalie qui constituait des libertés à une partie de la Pologne, tout en maintenant le despotisme pur en Russie, ne saurait se reproduire une seconde fois, et qu'il est impossible de donner une armée à la Pologne si l'on ne veut pas l'employer à effacer la honte des partages. Il faut donc attendre que le mouvement intérieur de la Russie ait mûri davantage, à moins qu'une suprême initiative ne soit prise par le souverain; car tout accord durable entre les deux nations, toute alliance comparable à l'union de la Pologne et de la Lithuanie n'est possible que dans la commune liberté.

La politique actuelle du marquis Wielopolski, celle à laquelle il a su rallier l'assentiment si important du grand-duc, se tient uniquement dans les limites des faits du moment présent. Ce sont des préliminaires. Nous n'hésitons pas à le dire, dans notre pensée, cette trêve entre deux nations, et cette transaction entre deux politiques, cette expérience enfin peut être très utile. Nous n'avons rien dissimulé des fautes du marquis, que venait aggraver, de la part du prince, une certaine tendance à marchander sur les grands principes de la justice et du droit dont il voulait être le restaurateur. Mais nous n'avons pas non plus hésité à louer leur volonté d'accomplir le

Digitized by Google

bien toutes les fois qu'elle se montrait évidente et active en ces deux hommes. On peut être juste sans tomber dans le détestable éclectisme de ceux qui se disent que le marquis est utile puisqu'il peut seul obtenir une transaction indispensable, mais que ceux qui veulent le tuer n'en ont pas moins raison, parce qu'ils maintiennent le principe de la protestation à outrance.

Toute la politique et toutes les résolutions du marquis découlent avec une logique constante des principes exposés dans sa lettre à M. de Metternich. La conviction qui depuis s'est développée sous l'influence des événements de 1846 et de 1848, des guerres de Crimée et d'Italie, et de toute la philosophie de l'histoire moderne, cette idée mère qui a fait la force et la supériorité du marquis, peut se formuler ainsi : La cause polonaise n'a qu'un seul ennemi énergique, et qu'il soit impossible de gagner, et cet ennemi c'est l'Allemagne ; vérité très grave qu'il ne faut pas entendre seulement des puissances et des cabinets, mais encore des tendances radicales de la nation. Si cette formule était vraie, les conséquences à tirer en faveur de la politique slave, pour tout homme de sens, seraient décisives, car il est chimérique d'espérer que l'épée de la France trouve encore une fissure, comme dit M. Thiers, pour pénétrer à travers la coalition des intérêts allemands, toujours sûrs de rencontrer un suprême appui dans l'Angleterre. Quelques-uns ont pu espérer de voir l'Autriche se dissoudre sous l'effort de la révolution, ce qui eût brisé le cercle de fer qui entoure la Pologne ; mais un homme qui a sérieusement suivi les origines et les alternatives de la force dans l'histoire, ne devait pas s'y tromper. Lorsque l'on sait que la justice n'est pas le seul élément qui préside à la formation et à la destruction des empires en ce monde, on doit comprendre la force énorme de résistance que l'Autriche possède dans sa position géographique, dans l'émiettement de sa population, dans les intérêts qui relèvent d'elle, et enfin dans cette réforme libérale où elle essaye de concilier les races sous l'empire d'une commune liberté. L'Autriche est d'autant mieux en mesure de braver l'action révolutionnaire qu'elle a été le cœur diplomatique de l'ancienne Europe, et que presque toutes ses frontières sont couvertes et neutralisées par ses vieilles et si puissantes relations. Il n'en demeure pas moins constant que le nouvel établissement autrichien ne prendra son assiette qu'autant que le mouvement libéral aura transformé la politique du gouvernement russe, et en particulier modifié son attitude vis-à-vis de la Pologne. Nous insistons sur ce dernier point, car la centralisation et la liberté sont clairement incompatibles dans ces pays où l'unité nationale n'existe point et où elle ne saurait être créée. Dans tout l'Orient de l'Europe, l'accord de l'unité et de la liberté ne peut

Digitized by Google

se faire que par une sorte de fédération monarchique, si l'on admet, après tant d'expériences, qu'on ne saurait songer à la forme républicaine. La solidarité des deux questions de la Hongrie et de la Pologne a longtemps été désagréable et même funeste à toutes les parties, mais il est chimérique de vouloir la détruire ou la nier dans un siècle où la logique et la peur de la logique jouent un si grand rôle. Cette solidarité empêchera à tout jamais la maison d'Autriche de s'appuyer sur la communauté religieuse pour prendre en main la défense de la Pologne ou pour tolérer sa reconstruction.

Il faut entrer dans ces questions générales pour comprendre la politique polonaise telle que M. Wielopolski a tenté de la poursuivre. La Pologne ne peut rien attendre de la Prusse, encore moins du radicalisme ou de la révolution, puisque le patriotisme germanique se fortifie chaque jour dans la conviction qu'il faut maintenir l'abaissement des races arriérées ou faibles. Les radicaux veulent faire l'unité de l'Allemagne par le fer et par le sang, mais ils regardent le partage de la Pologne comme une garantie que rien ne saurait remplacer. N'est-ce pas à ce partage que l'on doit le miracle qui a fait des conquérants russes un allié sûr et comme une réserve toujours prête à l'appel de l'Allemagne?

C'est en effet la grandeur essentiellement particulière de la civilisation anglaise que les Allemands revendiquent comme un bien qui serait propre à toute leur race, convertissant avec une passion pleine d'orgueil un fait spontané en un système odieux. Lorsque l'on va jusqu'à prétendre que la Révolution française est une révolte immorale contre la prépondérance naturelle du principe germanique, il est évident que l'on ne peut accorder le droit de vivre à des peuples moins illustres et moins éclairés. Le progrès du radicalisme n'a rien changé à ce patriotisme judaïsant; il a seulement fait descendre le privilége dans les couches inférieures. Qui l'ignore? c'est la plus mauvaise espèce de réaction, celle qui s'insinue dans le cœur des démocraties et les pousse à exagérer les abus et les procédés du despotisme. Heureusement, si les belles choses gagnent à être *démocratisées*, les mauvaises prennent alors un caractère si abstrait et si exclusif qu'elles ne peuvent longtemps rester debout.

Aucune ouverture n'étant possible du côté de l'Allemagne, la France ne pouvant faire rien d'efficace tant qu'elle n'aura pas d'allié sûr et puissant, enfin le grand flot de la révolution s'étant lui-même brisé après 1848 en autant de courants et de forces qu'il y a d'intérêts et de passions qui se contredisent, quelle ressource restait-il à la raison d'Etat, à supposer qu'un Polonais fût capable de s'en inspirer au milieu de cet essor mystique du patriotisme, si ce n'est de tenter enfin quelque chose du côté de la Russie?

Digitized by Google

Ces tentatives devaient rencontrer dès l'abord de très grandes difficultés dans les passions et dans les préjugés réciproques; cependant, la force des choses poussait bien de ce côté. En Russie, le nouveau règne, le réveil du peuple, les humiliations à venger, tout s'accordait pour amener un changement de système et de politique vis-à-vis de la Pologne. Malgré tant d'abîmes creusés, le rapprochement et la réconciliation entre la Pologne et la Russie ouvrent des perspectives qu'il serait inutile de chercher d'un autre côté. La Russie est le seul des pays copartageants qui ait essayé de revenir sur ses propres torts et de donner aux Polonais quelque chose comme une patrie au sein de l'empire. Telles sont les propres paroles de l'empereur Alexandre Ier. Parmi les peuples du même sang, tout arrangement est plus facile, témoin cette union de la Lithuanie et de la Pologne, que l'on ne saurait trop souvent citer. Les anciens tzars voulaient être rois de Pologne : que leurs successeurs le soient réellement, qu'ils en remplissent les nobles devoirs, et ne devront-ils pas considérer toute leur ambition légitime comme satisfaite?

Les Russes ont fait autant de mal en Pologne que qui que ce soit, mais on a vis-à-vis d'eux le sentiment qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. N'avaient-ils pas, comme dit le poète, l'héroïsme de l'esclavage? Le crime, dont ils n'avaient pas conscience, ne consiste pas dans la conquête, qui n'eût été, à vrai dire, qu'une tentative d'annexion effectuée à l'aide du temps : il ne consiste que dans le partage. Ce n'était pas là seulement de la violence, mais de la trahison, trahison envers la patrie slave comme on n'en a jamais commis; c'étaient leurs civilisateurs allemands qui les rendaient traîtres à leur propre race. Il ne faut jamais oublier en ces questions le principe de la communauté de langue et de sang et, par suite, de l'honneur slave. Il y a bien quelques érudits obscurs, pris d'une passion aveugle, qui voudraient rompre ce lien vague et pourtant réel qui unit la Pologne à la Russie, prétendant que celle-ci est exclusivement finnoise et mogole, mais le bon sens de l'histoire ne s'arrête pas un instant à de telles divagations. Le soldat moscovite, que le poète a appelé son frère slave, le restera malgré les chimères d'une érudition suspecte. Il est sage de reconnaître tous les liens que la Providence a mis entre les hommes, ne fût-ce que comme un principe de pitié au milieu des haines, et ce lien du sang slave que l'on prétend rompre sera peut-être encore pour les peuples un principe de progrès et de liberté, de force et d'union.

D'ailleurs la société slave n'est pas seulement une expression géographique ou ethnologique; ce n'est plus une idée creuse, à laquelle la passion et les intérêts demeurent étrangers. Toute idée

Digitized by Google

devient pratique et concrète du moment où elle comprend de grands intérêts aussi bien que de grands sentiments communs à tous. Ici, le sentiment commun, c'est la honte et la pitié si justement inspirées aux deux nations par la misère et l'abaissement des races slaves, qu'elles soient soumises à l'Allemagne et à la Turquie, ou à la bureaucratie de Saint-Pétersbourg. Lorsque la civilisation sert à l'exploitation impitoyable des peuples arriérés et des ignorants, et lorsque le pouvoir leur arrache tous les moyens qui pourraient servir à leur développement individuel et spontané, on aboutit à des agonies et à des révoltes indicibles des âmes. Tel est l'état des peuples slaves. La Slavie n'a pas la douleur résignée de la Niobé romaine assise parmi les ruines et les parfums du sanctuaire; sa misère a quelque chose de plus saisissant; elle n'a ni compensation ni prestige; c'est enfin tout un monde esclave, justifiant le jeu de mots cruel de l'histoire: « Esclave et Slave. » Que faut-il pour que tous ces peuples soient relevés de cette condition extrême d'abaissement, si ce n'est qu'ils aient pitié d'eux-mêmes, au lieu de se reprocher les uns aux autres leurs souillures et leurs maux? Que cette pitié devienne une passion profonde, et ils seront assez forts et assez fermes pour se faire justice. On ne saurait trop leur dire que la haine qui vient de la pitié est sacrée, et que la pitié dans les âmes viriles produit des haines justes. Chez ces races douces, il faut aimer pour haïr le mal; dans ce sentiment, tous les Slaves sont unanimes.

L'intérêt général de la race slave ne parle pas moins haut que ses sentiments, mais il est précisément d'une nature si générale et si complexe qu'il serait assez difficile de l'exposer en quelques mots. Cet intérêt est en effet plus étendu que la race slave ne l'est elle-même, car il consiste dans la solidarité des peuples arriérés et faibles vis-à-vis de ceux qui abusent d'une civilisation supérieure pour les retenir dans des bas-fonds où la notion du droit n'a point pénétré. Ce suprême intérêt, qui est celui de la vie et de l'épanouissement à la grande lumière de l'humanité, détermine la situation et la politique de toute nation slave. Il détermine d'abord leur situation vis-à-vis de l'Allemagne, et il décide ensuite de leur entraînement vers la France, non-seulement par les relations diplomatiques, mais encore par la force supérieure des choses de l'esprit; car c'est en serrant d'aussi près que possible la pensée française, et en se rattachant à la forme française de la civilisation qu'ils parviennent à se redresser. La France elle-même, avant la Révolution, était un pays arriéré à beaucoup d'égards, le premier des arriérés, si l'on veut, mais enfin il l'était, et c'est de ce retard qu'est née une révolution vraiment humaine, la fleur des temps, celle dont la semence est partout féconde. Phénomène comparable à celui qui opère, dit-on, la méta-

Digitized by Google

morphose des plantes et qui tire d'un obstacle apporté au développement de la tige les suprêmes épanouissements de la vie.

Il fallait bien, si l'idée de la personnalité était le principe de la renaissance révolutionnaire, que l'on finît par sortir des abstractions et par concevoir la personnalité tout entière avec ses racines naturelles, avec tous les liens qui l'attachent à la société et au sang à travers lesquels elle plonge, par lesquels elle vit. La révolution ne peut être ni organisée ni close sans cette conception plus large et vraiment morale. Il était donc naturel que la France, après quelques hésitations, appuyât l'essor de ces nationalités arriérées qui réclament le droit et qui agitent aujourd'hui le monde. Il ne faut d'ailleurs qu'une idée et une direction pour que toutes ces faiblesses réunies produisent une grande force, au lieu de succomber séparément comme les guerriers blessés de la légende. Ne sont-ce pas les classes inférieures de la société des nations chrétiennes qui aspirent à leur tour à l'égalité des droits? Elles ne savent pas encore la vie, elles sont comme les roturiers héroïques de 89 qui, eux non plus, ne connaissaient pas la guerre et qui, pour cela même, lui donnèrent les formes neuves qui servent à précipiter la victoire. Cette forme neuve que l'avénement des peuples slaves apporterait à la paix fondée sur le droit et à l'équilibre de la liberté, ne serait-ce pas cette forme de la confédération monarchique que MM. Wielopolski et Zamoyski réclament également pour la Pologne? Il est vrai que, pour réunir ces populations ulcérées, il faut retourner bien des cœurs dans les poitrines. Il faudrait en même temps exalter, conduire et dominer les passions comme M. de Cavour a su le faire en Italie. La science, et surtout la science sociale, a cessé d'être la servante de la théologie, mais elle ne sera toujours vraie qu'en restant ou en devenant la servante de l'âme.

L'idée de la confédération des peuples diffère infiniment de leur absorption par un seul d'entre eux : c'est la forme constitutionnelle qui s'impose naturellement à l'Autriche; la forme à laquelle les nations scandinaves aspirent avec plus de résolution et de liberté; elle ne réveille aucune répugnance profonde; elle ne peut être déshonorée comme la conquête russe par une alliance avec l'ennemi du nom commun. Mais il ne suffit pas de voir que la confédération est possible, il faudrait encore comprendre que le développement naturel des peuples slaves n'a pas d'autre issue, que la tentative du grand-duc Constantin n'est pas un caprice, mais qu'elle est le premier symptôme d'une tendance nécessaire qui se déclare.

La première condition, dans cet enchaînement d'idées, c'est que l'empire russe marche droit à la liberté politique. On a beau médire du principe d'égalité, sa fécondité libérale est prouvée par tous

Digitized by Google

les exemples; la réforme civile est la grande route du siècle pour arriver à la liberté. Voyons ce qui se passe chez les puissances voisines. La Prusse abolit le servage en 1808, et cinq ans après le roi est obligé de promettre une constitution. En Autriche, l'égalité civile est fondée par le mouvement de 1848. Le mouvement est vaincu, mais, comme l'égalité civile persiste, le gouvernement absolu arrive avant le terme de dix ans à la plus complète impuissance. Il n'en saurait être autrement de la Russie. Il n'est pas difficile de concevoir comment cela se fait. Les hautes classes, en perdant leurs priviléges, cessent de contribuer au gouvernement direct de la société. Il faut donc que la bureaucratie s'agrandisse démesurément jusqu'à épuiser les forces vitales de la nation et de l'Etat. Le Bas-Empire seul a pu vivre dans ces conditions, parce qu'il n'avait ni voisin ni compétiteurs, qu'il avait un grand fonds de libertés municipales et que la vie décroissait en lui; tandis qu'avec les rivalités européennes, le système de l'égalité dans l'esclavage mène tout droit et très vite à l'impuissance, au mépris et à la défaite.

Si l'ignorance en Russie peut être considérée comme un obstacle, l'esprit d'imitation est un aiguillon; l'absence de toute justice régulière et la corruption des agents du pouvoir en sont d'autres et de très puissants : la ressemblance de l'état intellectuel et le souvenir des coups d'Etat du XVIIIe siècle font songer à l'Espagne si féconde en journées révolutionnaires depuis que la superstition du pouvoir a été détruite. Qui ne sait qu'en Russie les gens comme il faut veulent l'honneur de la liberté, et qui ne voit que la grande masse populaire va détourner toutes ses haines sur le fonctionnaire? C'est la grande marée qui monte, c'est un peuple immense qui va se précipiter dans la liberté, dans la vie morale; par quelle porte? Sera-ce par celle du progrès ou par celle du crime? Voilà ce qui dépend peut-être uniquement de l'initiative des chefs du pouvoir. Leur oyauté et leur prudence peuvent encore sauver le peuple de ces déchaînements extrêmes, s'ils se résignent aux destructions nécessaires, s'ils fondent le droit, s'ils creusent enfin les canaux et s'ils élèvent les digues de la liberté. La haine et le mépris du mal social débordent dans les cœurs de leurs sujets; mais c'est l'amour du bien et le respect sacré du droit, c'est-à-dire les moyens de salut au milieu de la tempête, qui leur manquent, et que seul un juste au pouvoir pourrait leur donner, en inondant d'une lumière nouvelle toutes ces âmes qui se révoltent. Le souverain peut hâter l'heure de la justice, et par là épargner à la nation de grandes calamités; mais la liberté est déjà devenue trop nécessaire pour que la force ou la ruse puisse lui faire obstacle.

Tel est le mot de la situation que nous essayons de dépeindre. Il

Digitized by Google

est aisé de prévoir que ni la liberté ni la justice en Russie ne pourraient coexister avec l'état de siége perpétuel dans les provinces polonaises. Ni la dynastie, ni l'ordre, ni la politique extérieure du nouveau régime, ne sauraient plus s'accommoder du vieux système d'oppression. La première chose que les peuples demandent à leurs anciens maîtres, pour avoir foi dans leurs promesses, c'est une direction nationale, si ce n'est même passionnée, de la politique vis-à-vis des principes ennemis de la nation. L'exemple récent de familles souveraines déchues et errantes en Europe est trop éloquent pour ne pas être mis à profit par les Romanoff. Que ces princes se fassent donc russes et slaves et par là même anti-allemands, puisque c'est la résistance à l'Allemagne qui est en quelque sorte le dernier mot des intérêts et des pensées slaves. L'alliance intime avec les cours germaniques étant impossible, une alliance sérieuse et pour ainsi dire constitutionnelle avec la France est la politique nécessaire de la liberté. Qui ne verrait alors combien la possession violente des provinces polonaises devient onéreuse et embarrassante? Difficulté militaire de la défense, difficulté plus grave encore de la politique, tout conspire pour faire cesser un système désormais impossible. Il n'y a que la confédération de la Russie et de la Pologne qui puisse cadrer avec l'esprit libéral et mesuré d'une vraie politique européenne. Cette masse naguère inerte, et dont on pouvait craindre d'être écrasé, ne paraîtra tout à fait humaine que lorsque le droit, dans ses formes les plus hautes et les plus avancées l'aura pénétrée, et organisée; qui plus est, la Russie slave ne peut entrer dans la voie de la liberté sans entrer du même coup dans la politique française de l'affranchissement. C'est alors que la règle équitable d'une égale liberté sera facilement imposée à tout le monde. Qui ne voit que le droit des gens si nécessaire à l'idée moderne, et avec lui l'équilibre européen de la liberté, ne seront possibles que lorsque la cité où le premier empire s'est brisé avec éclat se sera faite l'écho de la France, lorsque Moscou sera devenu le pôle de Paris? Alors tout ce qui se trouve compris entre ces deux puissances sera nécessairement pénétré, dissous et réorganisé par la justice.

S'il y a quelque chose de certain, c'est qu'aucune entente et aucune réconciliation de la Russie avec la Pologne ne pourra être sérieuse si l'on ne brise le pacte des partages; c'est le seul gage et la seule garantie constitutionnelle ou pour mieux dire historique qu'on puisse lui donner. Le jour où la Russie adressera une note publique aux cabinets allemands pour les rappeler au respect des droits consignés en faveur de la nationalité polonaise dans les protocoles de Vienne, ce jour-là, tous les honnêtes gens et même les exaltés seront avec elle. Et lorsque les drapeaux des deux peuples slaves seront dé-

Digitized by Google

roulés côte à côte par un dévouement loyal du plus fort aux intérêts et aux droits imprescriptibles du plus faible, toutes les offenses et le sang versé seront expiés. Toute confédération équitable, égale, sera fortement et facilement maintenue par la communauté évidente des plus puissants intérêts qui puissent servir à l'union parmi les hommes.

Si tel est, comme nous ne saurions en douter, le premier but ou du moins la fin idéale de l'homme d'Etat qui a été l'objet de cette étude, on peut trouver qu'il se trompe, peut-être même d'une manière coupable, mais il est difficile de lui refuser les sentiments du citoyen. Il est de ces hommes qui sont devenus considérables par le patriotisme dans l'impopularité, et qui se sont efforcés de servir le peuple, tout en luttant contre ses passions ou contre ses instincts. Le marquis pourrait être comparé à ce Phocion de Plutarque qui ne voulait pas que l'on perdît la dernière bataille de la liberté, pour faire honneur aux mânes de ceux qui avaient vaincu autrefois. Il y a mieux cependant que cette sagesse qui n'est que critique et négative, puisque c'est le parti de la vie que nous devons prendre en toutes choses. Nous nous croyons en devoir de demander à la sagesse ambitieuse non-seulement de salutaires prévoyances, mais encore des accumulations de préparatifs et de forces ; nous avons besoin que nos Phocion soient des Thémistocle. Ce point de vue n'est pas injuste vis-à-vis du marquis, car la fortune est le juge naturel des ambitieux, et l'on ne peut apprécier les arbres que d'après leurs fruits.

Quant à l'administration de M. Wielopolski, nous avons vu qu'une partie de ses actes les plus blessants n'était nullement nécessaire pour maintenir sa position ; c'étaient des torts gratuits d'autant plus fâcheux, que la plus grande sérénité de caractère eût pu seule lui frayer une route à travers les terribles équivoques de sa position. Cependant toutes les tendances habituelles des Polonais et des Russes étaient contre lui ; il ne suffisait donc pas à sa tâche de gouverner et de modérer les passions en les servant, comme d'autres hommes l'ont su faire, car il ne pouvait ni les avouer ni les mener ouvertement à l'accomplissement de leur but. Il lui fallait, au contraire, briser les courants et les refouler violemment vers leurs sources, afin de pouvoir leur ouvrir de nouvelles issues. Il devait marquer les événements à sa propre empreinte, et leur imprimer une physionomie par trop personnelle.

Nous ne saurions nous empêcher de penser que l'initiative la plus hardie est une chose facile auprès de la ténacité qu'il faudrait pour se maintenir, sans faire de grandes fautes, dans une position aussi violente, toujours dans la défaveur publique, souvent dans un isolement absolu. Il y a là une impossibilité et comme un fanatisme de la

Digitized by Google

pensée, spectacle rare dans notre temps, et qui nous transporte dans les régions stoïques de l'esprit, non pas, il est vrai, dans les temples sereins des sages, mais dans l'époque des caractères tendus et tragiques. Contre tant d'obstacles ou même contre tant d'affronts, il ne restait souvent à M. Wielopolski que sa volonté, et, pour ainsi parler, le moi de Médée. Pourquoi faut-il que le moi soit haïssable, si lui seul est grand? Cependant on ne peut être vraiment juste pour cet homme que si l'on constate combien le double principe et la double acception de la personnalité, le bien et le mal, la force et la faiblesse, se trouvaient tout d'abord réunis dans une personne. Malheureusement ce n'est pas le bien, c'est le mal qui a gagné à mesure que les difficultés s'amoncelaient autour de lui, et que son âme, d'apparence si ferme, cédait à la pression des circonstances.

Ce que M. Wielopolski ambitionnait, ce n'était rien moins, comme il l'a déclaré lui-même, qu'un jour semblable au grand jour de M. de Cavour, à celui où cet homme illustre vit enfin déclarer la guerre qu'il avait si longuement préparée. Mais la situation est plus difficile, et l'insuffisance de l'homme nous apparaît clairement lorsque les affaissements de son courage se trahissent sous le masque orgueilleux de la violence. Il nous est impossible de voir les masques d'un esprit vraiment fait pour traverser des situations diverses et suffire à toutes, pour mener jusqu'à leur but éloigné de grandes entreprises. Nous croyons, sans aucune nuance d'ironie, que le plus beau jour de sa vie politique sera celui où il pourra remettre ses pouvoirs à ce comte Zamoyski, à l'exil duquel il a trop facilement consenti. Après avoir commencé d'une manière terrible, mais qui pouvait être avouable ou même intelligente, il a dévié de la voie droite sous la pression de la haine, il a fini par jeter à son pays des insultes qui ne pouvaient retomber que sur lui-même; il a enfin contresigné le décret du 6 octobre 1862 sur le prochain recrutement, qui comble la mesure. Ce décret abolit le tirage au sort, il suspend de même toutes les dispositions légales sur la matière, il remet simplement au gouvernement le droit de déporter vingt-cinq mille personnes à son choix, toute loi cessante, sous prétexte de recrutement. La dernière ombre de légalité est détruite. Ne dirait-on pas le délire de l'arbitraire? Il est impossible que la nation russe tolère longtemps de pareils actes. Que nous parle-t-on du concours des honnêtes gens? Le cri de la Pologne répondra en demandant que les honnêtes gens de toutes les Russies avisent à empêcher de telles folies et des excès de pouvoir si humiliants pour eux.

Comte Roger Raczynski.

Digitized by Google

LA

BATAILLE DE WATERLOO

ET

SES NOUVEAUX HISTORIENS

Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. THIERS, t. XX. — *Histoire de la campagne de 1815.—Waterloo*, par M. le lieutenant-colonel CHARRAS.—*Histoire de la campagne de 1815*, par M. E. QUINET. — *Les Misérables*, par M. V. HUGO, t. III. — *Histoire de France sous Napoléon*, par M. Bignon, t. XIV. — *The Life of duke Wellington*, by C. DUKE YONGE.

PREMIÈRE PARTIE

Il existe sur Waterloo deux interprétations profondément contradictoires, dont une seule peut être conforme à la vérité. Suivant quelques écrivains, la légende apocryphe, qui a longtemps égaré l'opinion, serait sortie des récits faits après coup par le captif de Sainte-Hélène, et publiés, l'un sous le nom de Gourgaud, l'autre sous celui de Napoléon lui-même. Le vaincu de Waterloo, voulant se disculper à tout prix de sa défaite aux yeux de la postérité, aurait prodigué, dans ses narrations fantastiques, l'artillerie du mensonge. Rien ne lui aurait coûté pour cacher les prodigieuses défaillances de son génie. Il aurait antidaté ou supposé des ordres, recomposé ses plans d'après les faits accomplis, inventé des trahisons et des fautes de toute espèce, pour rejeter sur ses lieutenants la responsabilité du désastre.

Digitized by Google

Nous pensons qu'effectivement l'histoire et le mythe sont ici en présence, et qu'il est temps de choisir entre les deux. Seulement nous croyons, nous, que l'histoire, c'est la version napoléonienne, corroborée par les témoignages contemporains les plus graves, par les calmes appréciations de la science, par les affirmations du simple bon sens et la persistance des instincts populaires. Le mythe, ce serait ce système de perpétuels démentis au récit de l'illustre captif, système soutenu et développé dans quelques ouvrages étrangers, qui ne sont pas tous écrits en langue étrangère, où l'on nous montre je ne sais quelle informe caricature d'un Napoléon succombant sous le coup de sa propre ineptie, et ajoutant à la honte de sa juste défaite celle d'une lâche calomnie.

Cette interprétation n'a pas le mérite de la nouveauté ; elle naquit de la catastrophe même, et, moins de deux ans après, un officier de quelque talent essaya de donner à la prétendue décadence de Napoléon une sorte de consécration scientifique. Il n'y a pas, dans nos modernes, une seule critique qui ne se retrouve en germe dans les fameuses *Considérations sur l'art de la guerre*, du général Rogniat. Ce livre, dans lequel on contestait non-seulement l'habileté, mais le courage « du chef de l'armée française, » provoquait et reçut d'énergiques réfutations. Devançant les réponses de Sainte-Hélène, l'un des témoins des événements de 1815, le brave et infortuné Berton, publia, dès 1818, un *Précis des batailles de Fleurus et de Waterloo*, où il renvoyait nettement à qui de droit la responsabilité de la catastrophe. Sans autre mandat que celui de sa conscience, il défendait le héros trop insulté, « qui, par tant de points, comme François Ier et Henri IV, fut la France elle-même. » Il aborda corps à corps le calomnieux préjugé qu'on a voulu raviver de nos jours, et prit pour épigraphe de son travail ce vers de Martial :

Non es, inquis, idem, multò plus esse probabo.

« Vous dites qu'alors il n'était plus lui-même ; je prouverai, moi, qu'il s'est encore surpassé. »

Un phénomène étrange s'est produit dans cette discussion. Elle s'est ranimée avec véhémence depuis nos derniers changements politiques. Ces événements, qui ont confondu les prévisions de ceux qui se croyaient les plus sages, ont suscité de nouveaux détracteurs au chef de la dynastie régnante. On s'est consolé du rétablissement de l'Empire par le souvenir de sa chute ; on a dirigé contre le passé les plus violentes attaques, dans l'espoir de les faire ricocher sur le présent. L'intérêt de la vérité, qui seul ici doit être en cause, exigeait qu'il fût répondu à ces attaques réitérées, et cette réponse devait emprunter une autorité toute particulière. non-seulement au

Digitized by Google

talent, mais aux antécédents de son auteur. Il ne fallait pas qu'il pût être soupçonné à son tour, mais en sens inverse, de faire intervenir des préoccupations contemporaines dans une appréciation purement historique. Cette condition d'absolu dégagement de tout intérêt présent était surabondamment remplie par M. Thiers. Rien ne ressemble moins à une apologie que son récit, dans lequel il prodigue à diverses reprises, et non sans une certaine affectation, les critiques les plus acerbes au système politique de Napoléon. On dirait parfois qu'il croit avoir besoin de ces sévérités pour se préserver de tout soupçon d'engouement, et s'affermir en quelque sorte dans le droit de défendre et d'admirer l'Empereur jusqu'au dernier jour, du moins comme grand capitaine. Peut-être trouvera-t-on que l'illustre historien s'est trop préoccupé d'un soupçon qui, dans aucun cas, ne saurait l'atteindre. Il aurait pu se dispenser de répéter, sous diverses formes, « qu'il n'est pas apologiste, mais historien, cherchant la vérité, rien de plus, rien de moins. » Mais, sauf ce léger tribut payé à la faiblesse humaine, M. Thiers a noblement accompli sa tâche d'historien dans tout son dernier volume, et notamment dans le récit de la campagne de 1815. Maintenant que nous avons recueilli ce témoignage si grave, si impatiemment attendu, le moment semble venu de résumer à grands traits cette controverse, longue bientôt d'un demi-siècle. Dans ce résumé, nous nous efforcerons de mettre en présence les deux opinions rivales, et de reproduire, sans les affaiblir, les raisons des adversaires posthumes de Napoléon. Nous tâcherons de conserver, en présence des allégations les plus singulières, et même quand nous les trouverons ailleurs que dans des livres étrangers, le calme qui sied au défenseur d'une noble et juste cause. Peut-être enfin nous sera-t-il donné d'ajouter quelques arguments nouveaux à l'appui de la thèse si habilement soutenue par le dernier historien de l'Empire.

I

Napoléon lui-même nous a appris que, dès la première nuit de son retour à Paris, il avait discuté les chances d'une invasion immédiate en Belgique. Les corps d'observation anglais et prussiens n'auraient pu, dans le premier moment, opposer d'obstacle sérieux à cette marche triomphale prolongée jusqu'à Bruxelles. Ce projet avait quelque chose d'aventureux, d'héroïque, de vraiment français ; mais il offrait aussi bien des difficultés et des périls. Au 20 mars, une partie considérable de la France n'était pas encore ralliée au pou-

Digitized by Google

voir impérial ; on pouvait prévoir des tentatives de résistances sérieuses dans l'Ouest et le Midi. M. Thiers affirme, avec l'autorité d'un historien administrateur et homme d'Etat, qu'avec l'armée réduite à un effectif réel de 180,000 hommes, en défalquant les non-valeurs, les dépôts et les détachements indispensables dans certaines parties du territoire, « il eût été impossible, au 20 mars, de concentrer une force active de 30,000 hommes sur un point quelconque de notre frontière. » Mais ce fut surtout la difficulté morale de l'entreprise qui fit reculer Napoléon. Il craignit de détruire, par une telle offensive, les chances pacifiques sur lesquelles il croyait encore pouvoir compter. Il ignorait alors que, par une coïncidence vraiment fatale, la nouvelle du départ de l'île d'Elbe était parvenue à Vienne le jour même où les plénipotentiaires de Murat remettaient à M. de Metternich une note équivalant à une déclaration de guerre (8 mars), et que cette démarche, bien qu'en réalité toute spontanée de la part du roi de Naples, et absolument opposée aux vues et aux intentions de l'Empereur, avait dû sembler naturellement concertée entre eux, et, par suite, resserrer plus étroitement que jamais les nœuds de la coalition. Cette détermination téméraire était un coup de tête de Murat. Ses ordres étaient déjà partis pour Vienne quand il vit arriver, le 4 mars au soir, le chevalier Colonna, chambellan de l'Empereur, qui lui apportait la nouvelle du départ précipité de celui-ci, et des instructions dans le sens le plus pacifique. Cet envoyé était chargé de faire connaître au roi de Naples « que l'Empereur partait pour la France, résolu à maintenir le traité de Paris ; qu'il le priait de faire notifier cette résolution à Vienne, et de déclarer spécialement en son nom la renonciation à toutes prétentions sur l'Italie. » On lui recommandait aussi « de ne pas se presser d'agir, en cas de persistance hostile de la part des puissances, de se tenir scrupuleusement sur la défensive, de bien se garder d'envahir les Etats du pape..... » Ayant pris tant de soin pour régler l'attitude de son beau-frère, Napoléon ne pouvait prévoir que celui-ci s'était mis d'avance dans l'impossibilité de lui obéir. Nous insistons sur ces faits, parce qu'en dépit de leur irrécusable authenticité, certains écrivains modernes persistent à n'en pas tenir compte. M. Charras, notamment, n'a pas craint de dire « que Murat n'a détruit aucune chance de paix ; que la déclaration de guerre à outrance contre Napoléon, en date du 13 mars, est antérieure à la marche des troupes napolitaines, laquelle fut *complétement étrangère* aux décisions du congrès ; enfin, que *peut-être* Murat n'agit ainsi qu'en se conformant aux intentions de Napoléon. » Il y a dans tout ceci autant d'inexactitudes que de mots. La déclaration du 13 mars est postérieure à l'imprudente note remise (le 8) au congrès par les

Digitized by Google

plénipotentiaires du roi de Naples, et dans laquelle il déclarait que ses troupes allaient occuper de nouveau la ligne du Pô; elle en fut la conséquence logique. Cette communication napolitaine, arrivant à Vienne en même temps que la nouvelle du départ de l'île d'Elbe, fut naturellement attribuée à l'influence immédiate de Napoléon, et fortifia l'opinion de ceux qui voulaient que lui-même se fût dirigé vers Naples. Ces faits ne reposent pas seulement, comme on l'a prétendu, sur des affirmations venues de Sainte-Hélène, mais sur des documents contemporains, qui existent aux archives des affaires étrangères, sur les rapports du duc de Vicence, sur les instructions et les lettres des deux envoyés de Napoléon, Colonna et Belliard. Quiconque voudra bien réfléchir avec calme sur cet incident obscur et pourtant si grave, et se former une opinion d'après l'intime réalité, au lieu de l'emprunter toute faite à des écrivains illustres, mais non infaillibles, demeurera convaincu qu'il y avait pour Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, quelques chances d'arrangement pacifique, qu'il perdit par la faute de Murat, de même qu'il devait perdre, trois mois plus tard, par la faute d'autres lieutenants, de si belles chances de victoire [1].

Mais, si de graves considérations militaient contre une reprise immédiate d'offensive, pas une minute ne devait être perdue pour la réorganisation de l'armée, et ici se révèle tout d'abord l'antagonisme des deux systèmes déjà signalés. Suivant ses détracteurs anciens et nouveaux, Napoléon serait resté de tout point au-dessous de sa tâche, il n'aurait fait que la moindre partie de ce qui était nécessaire et possible. On nous affirme qu'aucun moyen efficace n'avait été employé pour stimuler le sentiment national, que l'armée n'avait reçu qu'une augmentation insignifiante. « La moitié de la garde nationale mobilisée était nue, nous dit-on; le reste, sans armes. Le dénûment, la honte, la crainte de n'être pas traités en soldats par l'ennemi, accroissaient chaque jour le nombre des déserteurs. » Enfin, on va jusqu'à blâmer Napoléon d'avoir gaspillé *inutilement* une partie de ses forces pour préparer la défense du Rhin et des Alpes et pacifier la Vendée, au lieu de tout employer en Belgique.

A ces exagérations malveillantes, opposons les réalités de l'histoire. Tandis que les alliés maintenaient scrupuleusement leurs armées sur le pied de guerre, le gouvernement français de 1814,

[1] On trouvera dans l'ouvrage de M. Bignon, t. XIV, p. 288, 289, 325 et suiv., tous les détails de cet épisode trop peu connu de 1815. M. Thiers lui-même ne l'a pas assez mis en lumière; il se borne à parler d'une façon générale des sages et inutiles avis donnés à Murat, et n'insiste pas sur la connexion pourtant si remarquable qui existe entre la note hostile de Murat, du 8 mars, et la déclaration du 13.

Digitized by Google

ménageant à l'excès leur susceptibilité ombrageuse, n'avait pas cru pouvoir trop diminuer l'armée française. L'effectif de cette armée, que Napoléon trouvait au 20 mars réduite à 180,000 hommes, était reporté, au 12 juin, à 288,000, plus 138,000 gardes nationaux mobilisés. A propos de ce dernier renfort, on généralise complaisamment des doléances partielles au sujet d'uniformes en retard, de désertions fréquentes sur quelques points. Dans toute révolution, dans toute guerre, il y a le chapitre des défaillances ; pour en apprécier justement l'ensemble et le vrai caractère, il ne faut pas attacher obstinément les yeux sur ces coins obscurs, honteux, où se pressent les rôdeurs, les fuyards et les transfuges.

En réalité, pas une seconde n'avait été perdue. « Ni Carthage indignée d'avoir été trompée par Scipion, ni Rome voulant conjurer le danger de Cannes, ni la législature soulevée par le manifeste du duc de Brunswick, ni la Montagne en 1793 n'ont montré plus d'énergie que Napoléon dans ces trois mois. » Les réceptions officielles, les travaux de l'acte additionnel, les dernières tentatives pacifiques n'avaient occupé que la moindre partie de ses moments : seize heures par jour furent employées à préparer la défense du pays. Ce n'est pas là un roman fabriqué à Sainte-Hélène : les lettres de l'Empereur, celles de Mollien, de Gaudin, ses dignes auxiliaires pour la partie financière de sa tâche, celles du ministre de la guerre et des différents chefs de service sont là pour attester ce travail gigantesque de quelques semaines. En présence de cette volumineuse correspondance dans laquelle on trouve tout prévu, tout réglé, où la multiplicité des détails ne fait que mieux ressortir le grandiose et la lucidité des vues d'ensemble, l'imagination s'émeut encore, si familiarisée qu'elle soit par tous les événements de ce règne, avec de semblables merveilles.

La sollicitude de l'Empereur s'était portée tout d'abord sur le manque de fusils, déjà si funeste l'année précédente. Dès le lendemain de son arrivée, il demandait à ce sujet des rapports, des états de situation. « Dans les circonstances actuelles, écrivait-il à Davoust le 2 avril, le salut de l'Etat est dans la quantité de fusils dont on pourra s'armer. » Vingt fois il revint sur cette idée pour presser les travaux organisés de toutes parts. Lyon, Valence, Grenoble, Tulle, Saint-Etienne, La Fère, Versailles, Paris réparaient ou confectionnaient des armes ; les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, répartis en dix grands ateliers, fabriquaient des bois de fusils. « Si l'on manque de locaux, disait l'Empereur, qu'on prenne les casernes, les salles de spectacle, quelques églises, les Tuileries au besoin ! » Au mois de mai, on était arrivé à fabriquer 4,000 fusils par jour ; au

Digitized by Google

mois de septembre, il y en aurait eu un million, tant neufs que réparés, au lieu de 450,000 seulement, disponibles au 20 mars.

On a souvent reproché à Napoléon de n'avoir pas armé de ces fusils les populations des grands centres manufacturiers, de s'être méfié du peuple, dont l'enthousiasme aurait seul pu sauver la France. Napoléon lui-même a répondu à ce reproche : « Le mouvement populaire ne fut pas arrêté, il fut régularisé. Il fut aussi grand que de 1790 à 1792 ; mais alors on eut trois ans pour s'armer, et ici on n'eut que quarante jours; alors on ne fut attaqué que par une armée de 80,000 hommes, et ici on le fut par 600,000. » Ne dirait-on pas aussi que Napoléon avait sous la main des monceaux d'armes qu'il refusait aux fédérés et aux ouvriers ? Avant d'en venir à de semblables distributions, il fallait satisfaire à des nécessités bien autrement impérieuses. Huit jours avant Waterloo, par exemple, il manquait encore 10,000 fusils pour compléter l'armement des gardes nationales du Nord. Le ministre de la guerre écrivait sous la même date (9 juin) : « Avant de donner des armes aux fédérés de Paris, Sa Majesté voudrait en donner dans les Vosges, en Alsace, dans le pays Messin, dans le Dauphiné, dans le Jura. » Le bon sens le plus vulgaire suffit pour comprendre qu'il convenait avant tout d'armer les populations appelées à soutenir les premières le choc de l'ennemi. Ce ne fut que dans les derniers jours passés à Paris que Napoléon put s'occuper de l'armement et de l'instruction des fédérés.

La réorganisation du service de l'artillerie, celle de la cavalerie, furent menées avec vigueur et célérité. Napoléon n'avait pas oublié qu'en 1813 le manque de cavalerie avait rendu inutiles de grandes victoires; aussi cette partie de l'armée était de sa part, en 1815, l'objet d'une attention infatigable. Dans une revue passée aux Tuileries, on le vit rester debout douze heures de suite, inspectant jusqu'aux plus minutieux détails. Il était parvenu ainsi à organiser cette admirable cavalerie qui fit des prodiges malheureusement inutiles.

Parmi les causes du désastre de l'année précédente, deux surtout avaient frappé l'Empereur : le retard apporté à ses ordres itératifs de fortifier Paris et Lyon, et le mauvais état de nos anciennes places fortes; aussi, dès les premiers moments de son retour, il s'occupa de presser l'armement des places de la frontière, les fortifications des ponts et des défilés. Les travaux de Paris et de Lyon furent confiés à deux officiers du premier mérite, Haxo et Léry. On voit par la correspondance de Napoléon, qui probablement n'a pas été fabriquée à Sainte-Hélène, combien il avait profondément médité et prévu jusqu'aux moindres incidents de la défense de Paris. Tout ceci, vérita-

Digitized by Google

blement, n'annonce guère l'abattement, l'atonie, la somnolence dont on a tant parlé dans ces derniers temps. Le plan d'offensive conçu par l'Empereur, quand tout espoir d'arrangement pacifique fut évanoui, ne nous paraît pas accuser non plus le moindre symptôme de décadence morale.

Napoléon, quoi qu'on en ait dit, n'avait pas deux partis à prendre dans la situation que lui faisaient à l'extérieur les grands moyens d'attaque de la coalition, et à l'intérieur les menées des dissidents de toute nuance, la guerre civile renaissante dans l'ouest, l'attitude inquiète et douteuse d'une certaine partie de la nation. Attendre l'ennemi, quand même on aurait eu jusqu'au mois d'août pour compléter notre système de défense, c'était installer tout d'abord la guerre au cœur du pays, sacrifier les braves populations de l'est; c'était s'avouer d'avance à demi vaincu. Au contraire, l'effet d'une offensive impétueuse, d'un succès décisif en Belgique, pouvait être immense, foudroyant. Il pouvait briser le faisceau de la coalition en renversant le ministère anglais, en donnant, sur le continent, une impulsion plus vive au revirement populaire déjà provoqué par les remaniements arbitraires de Vienne, par les exigences impérieuses et avides des prétendus libérateurs de l'Europe. La Pologne tout entière se serait levée derrière eux; le Danemark eût été à nous le lendemain de notre première victoire. Dans un ouvrage semi-officiel, publié à Stockholm sous son règne, Bernadotte a laissé dire qu'en 1815 il était tout prêt à reprendre les armes, mais cette fois pour la cause de son ancienne patrie. Les Saxons, outrés du morcellement de leur territoire, du traitement ignominieux infligé à leur vénérable souverain, se repentaient amèrement de leur défection de 1813; des cris nombreux de *Vive Napoléon!* avaient retenti dans leurs régiments lors du retour de l'île d'Elbe. Dans le courant d'avril, leurs dispositions étaient si menaçantes que Blücher, après avoir inutilement essayé de les incorporer dans les troupes prussiennes, jugea nécessaire de les désarmer par surprise et de les confiner bien loin du théâtre de la guerre. De l'armée saxonne, il ne garda auprès de lui qu'un seul régiment et qu'un seul officier supérieur, Thielman, lié irrévocablement à la fortune des alliés par ses antécédents. Il était permis d'espérer qu'un premier et grand succès de nos armes contre les Anglais et les Prussiens pourrait encore avoir quelqu'influence sur diverses puissances allemandes, notamment sur la Bavière, qui se voyait contester à Vienne le prix convenu de sa défection en 1813. Enfin, les départements de la rive gauche du Rhin, et surtout Namur et Liége, n'attendaient qu'une occasion pour se rallier à nous. L'Empereur comptait si bien sur cette levée de boucliers de « notre brave petite France de Meuse, » qu'en partant de Paris il avait

Digitized by Google

ordonné de transporter à la hâte sur les derrières de l'armée 12,000 fusils pour les paysans liégeois.

Les plus sérieuses considérations, stratégiques et politiques, militaient donc pour le parti qu'adopta Napoléon. « Il est vrai, dit M. Thiers, qu'en allant tenter si hardiment la fortune au milieu des Anglais et des Prussiens, on pouvait rencontrer une grande défaite, et alors tout cet édifice de ressources, si laborieusement préparé, était exposé à s'écrouler soudainement avec le gouvernement lui-même. C'est pour ce motif que Napoléon avait craint la réunion des Chambres opérée si tôt, car un revers pouvait les jeter dans une sorte de délire. Mais c'était chose faite, et il fallait raffermir les Chambres, le pays, tout le monde, en tâchant d'obtenir le plus tôt possible un succès décisif. »

II

Dès que l'Empereur eut en main la quantité de forces rigoureusement suffisante pour vaincre, il saisit, avec toute la sagacité d'un capitaine inspiré, l'instant où il lui restait encore la possibilité de prendre l'offensive. Quinze jours plus tard, il aurait eu sur les bras la coalition entière. Tout en réservant, sur les troupes de ligne, les détachements nécessaires pour pacifier la Vendée avec Lamarque, contenir Bordeaux avec Clausel, la Provence avec Brune, et former sur la frontière de l'est, avec Rapp, Lecourbe et Suchet, des corps d'observation dont l'adjonction de gardes nationaux mobilisés allait faire des armées, Napoléon était arrivé, au 12 juin, à pouvoir disposer de 124,000 hommes pour frapper un grand coup en Belgique. Une promptitude, un secret merveilleux présidèrent à la concentration de ces forces, au choix du point d'attaque, sur l'endroit le plus vulnérable de la ligne de jonction des deux armées ennemies. Par une habile démonstration du côté de Lille, Napoléon trompa jusqu'au dernier moment le général anglais, qu'il jugeait avec raison le plus pénétrant, en l'inquiétant sur ses communications avec la mer, c'est-à-dire du côté opposé au véritable péril. Sous ce rapport, l'ouverture de la campagne de 1815 rappelle d'une manière frappante celle de Marengo.

Notre armée était une des plus belles qu'un général français ait jamais conduites à l'ennemi. Elle comptait dans ses rangs la plupart des vétérans de Danzig, de Hambourg et des autres places fortes de l'Allemagne, retenus prisonniers en 1814, au mépris des capitulations. Tous ceux auxquels les événements des deux dernières années

Digitized by Google

de l'Empire sont familiers, savent combien cette infraction aux lois de la guerre avait été utile au succès de la première invasion en 1814. L'animation de tels soldats était extrême, leur confiance dans Napoléon sans bornes, mais trop exclusive. Sévères jusqu'à l'injustice pour leurs officiers, ils ne leur pardonnaient pas d'avoir adhéré au gouvernement des Bourbons, bien que cette adhésion eût été autorisée par Napoléon lui-même. Le moindre indice de doute ou de lassitude était volontiers interprété comme un commencement de trahison. On remarquait avec amertume l'absence de plus d'une illustration militaire de premier ordre, de Macdonald, d'Oudinot, de Victor, de Gouvion Saint-Cyr, cet habile tacticien, dont le concours eût été si précieux dans les moments difficiles ; de Berthier, si imparfaitement remplacé dans les fonctions de major-général par un maréchal plus propre à commander lui-même en chef qu'à interpréter des ordres et à en surveiller la transmission. Détrôné et condamné à subir dans sa propre patrie toutes les amertumes de l'exil, Murat n'avait pas eu la consolation de rentrer dans nos rangs. Napoléon lui-même n'avait pas osé braver le sentiment général d'irritation qui se manifestait contre lui, et ce fut un malheur, car Murat lancé au lieu de Grouchy à la poursuite des Prussiens battus à Ligny, eut suffit peut-être pour changer le destin de la campagne. Enfin, quelques défections, contemporaines du début des hostilités, vinrent accroître la susceptibilité ombrageuse du soldat, et exercèrent une fâcheuse influence sur les premiers événements.

En étudiant et comparant les diverses relations de la guerre de 1815, on s'étonne de voir que les derniers historiens, sans en excepter M. Thiers, semblent n'avoir pas complétement apprécié le mérite de cette entrée en campagne, l'une des plus remarquables opérations de Napoléon. « Entre neuf et dix heures du matin, dit M. Thiers, en résumant les ordres de marche, 124,000 hommes allaient fondre sur tous les points de la Sambre, tant au-dessus qu'au-dessous de Charleroi, et il était difficile qu'ainsi concentré sur un espace de deux lieues, ils ne parvinssent pas à *percer la ligne ennemie.* » Sans doute la séparation des Anglais et des Prussiens, l'établissement de notre armée sur leur ligne de jonction, entraient pour une large part dans le plan de Napoléon, mais ce mouvement concentrique sur Gosselies, Charleroi et Gilly, avait pour but immédiat de surprendre et d'accabler le premier corps prussien qui s'offrait à nos coups, celui de Ziethen cantonné le long de la Sambre. Si ce mouvement avait été accompli avec la promptitude sur laquelle Napoléon comptait ; si Blücher, averti par des transfuges n'avait pas expédié à son lieutenant, dès le 14 à minuit, l'ordre de concentrer ses divisions et de se replier en combattant sur Fleurus (Jomini,

Digitized by Google

p. 152), ce corps de 30,000 hommes eût été enveloppé et détruit en quelques heures; et un pareil succès, mettant momentanément les Prussiens hors de combat, aurait permis à Napoléon, dès le 16 au matin, de tomber sur l'armée anglaise encore dispersée dans ses cantonnements, et ne s'attendant à rien moins qu'à une attaque de ce côté. Wellington avait si bien pris le change, que le 15 au soir, malgré des avis itératifs, il persistait à se croire menacé sur sa droite. Il prit même d'abord le mouvement sur Charleroi pour une fausse attaque, et par suite ne donna que bien avant dans la nuit les ordres de concentration qu'il aurait pu donner à une heure peu avancée de la soirée. Cette lenteur l'exposait à de grands désastres, si la division Ziethen avait été détruite le 15.

Heureusement pour le général anglais, Napoléon n'avait obtenu qu'une partie du succès espéré. Il se trouvait bien placé sur la ligne de jonction des deux armées ennemies, mais celle de Blücher n'avait été que refoulée et non fortement entamée. Par suite, Napoléon allait se trouver forcé de s'arrêter le lendemain pour la combattre, au lieu de donner immédiatement sur Bruxelles, comme il l'aurait voulu. Cette imperfection de résultats était due à diverses causes. Il y avait eu dans l'exécution de notre mouvement des malentendus, des retards, par suite du mauvais état des chemins et de l'organisation encore imparfaite des états-majors. Des dépêches importantes n'étaient pas même expédiées en duplicata. Vandamme, averti tardivement, par suite d'un accident arrivé à l'officier porteur de l'ordre qui lui était destiné, ne mit son corps en mouvement qu'à six heures, au lieu de trois heures du matin, et ralentit d'autant le corps de Lobau et la garde qui venaient derrière lui. Le corps de Gérard, destiné à couper aux Prussiens la retraite par Gilly, subit un retard encore plus considérable; son avant-garde ne parut sur la Sambre que dans la soirée. M. Thiers a tort de dire que « ces divers retards étaient sans importance, » puisque, grâce à eux le corps de Ziethen échappait à la destruction; puisqu'une de ses divisions, qui aurait dû se trouver enveloppée par Vandamme et Gérard sur la route de Namur, était déjà tout entière hors de péril dans l'après-midi, et nous attendait en bonne position derrière le ruisseau de Soleilmont, au-dessous du plateau de Fleurus.

Nous avons dit que cette concentration précipitée des troupes prussiennes avait été ordonnée à la suite de rapports faits par des transfuges. Quels étaient donc ces hommes qui, suivant l'expression énergique du général Berton, « commirent toute la trahison exécutable envers l'armée française? » Ce ne pouvait être le trop célèbre chef d'état-major de Gérard ni ses compagnons, puisqu'ils ne désertèrent que dans la matinée du 15. Sur ce point, il règne une incertitude qui

Digitized by Google

ne sera sans doute jamais pleinement dissipée. Ce sont là de ces services dont n'aiment à parler, ni ceux qui les rendent, ni ceux qui en profitent. L'historien qui était le plus à portée d'être exactement renseigné sur cet incident ténébreux, Jomini, savait évidemment plus de choses qu'il n'en a voulu dire. Il n'a jugé à propos de spécifier « qu'un avis reçu, dans la soirée du 13, par un tambour de la vieille garde qui avait déserté la veille, » et il remarque à ce sujet « que la présence de la vieille garde était déjà un indice certain, suffisant pour donner l'éveil. » Ailleurs, il semble indiquer qu'il y eut deux avertissements dans la soirée du 13, le dernier singulièrement pressant et circonstancié. Il existe, aux archives de la Haye, une lettre de Wellington, qui prouve que le 10 juin il était parfaitement au courant de la composition et de la force réelle de l'armée française, par les bons offices du duc de Feltre. Ce personnage, qui avait suivi son nouveau maître à Gand, avait conservé des relations dans les bureaux de son ancien ministère, et recevait journellement des informations qu'il s'empressait de transmettre aux alliés de Louis XVIII. Ces mystérieux donneurs d'avis n'écrivaient jamais de peur de se compromettre ; ils confiaient leurs renseignements à des intermédiaires d'une mémoire sûre et d'une discrétion à toute épreuve. On pourrait conjecturer qu'ils ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin; qu'après avoir donné des notions si exactes sur la composition des forces françaises, ils purent, au dernier moment, savoir quelque chose du plan de campagne, et que ces nouvelles informations auront été transmises de Gand à celui des généraux alliés qui se trouvait le plus menacé.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique a fait peser sur le général de Bourmont la responsabilité des trahisons anonymes du commencement de cette campagne. La plupart des écrivains, tenant compte de sa bravoure incontestable, de ses talents, des honorables blessures qu'il avait reçues l'année précédente en combattant pour la France, enfin du souvenir de sa conquête d'Alger, ont plutôt atténué qu'exagéré ses torts en 1815. « Quelque blâmable que fût sa démarche, dit Jomini, on peut croire qu'il ne l'aggrava pas en donnant à l'ennemi des renseignements... Toutefois, dans ces circonstances, où il s'agissait d'une surprise de cantonnements, le seul avis de l'arrivée de l'Empereur et du rassemblement de l'armée était déjà une chose grave. » Nous savons que MM. de Bourmont et Clouet ne parurent au quartier-général de Blücher que dans la journée du 15, et que le rassemblement prussien était déjà ordonné depuis plusieurs heures ; mais il est profondément regrettable que leur départ de Philippeville n'ait eu lieu, la veille, qu'après la réception des ordres de marche. Cette coïncidence autorisait, aux yeux de l'armée irritée et

Digitized by Google

méfiante, des soupçons que nous voulons croire injustes. Mais, en dehors de ces sombres conjectures, il demeure incontestable que la désorganisation de l'état-major du quatrième corps contribua beaucoup à faire manquer sa coopération au mouvement général sur la Sambre. Au lieu de couper la retraite aux Prussiens, les têtes de colonnes de Gérard ne purent même prendre part au combat soutenu par leur arrière-garde qui nous échappait.

Nous avons cru nécessaire d'insister sur ce résultat incomplet de la première journée, précisément parce que ce point important a été à peine effleuré par les derniers historiens. Il est évident que la concentration ordonnée par Blücher au moment où nos troupes s'ébranlaient, a sauvé un tiers des troupes qui combattirent le lendemain à Ligny, ce même corps de Ziethen, dont l'intervention devait nous être si fatale à la fin de la journée du 18. L'effet de cette concentration prussienne sur les événements ultérieurs a donc été immense. Or, comme elle ne fut ordonnée en temps utile que sur des avis de transfuges ou des informations d'origine française, comme nous arrivons ainsi à saisir la trahison en flagrant délit au seuil de cette guerre, force est bien d'avouer que le sentiment militaire et national n'a jamais été en défaut ici. Ce n'est pas la première fois que l'étude approfondie d'un grand fait historique vient justifier les instincts populaires. A une telle armée, à un tel chef, la trahison pouvait seule arracher la victoire.

III

La situation des armées, après le passage de la Sambre, est facilement intelligible, même sans le secours d'une carte. Deux routes, bifurquant à la sortie de Charleroi, se dirigent, l'une vers Gosselies, l'autre vers Gilly et Fleurus. Toutes deux vont rejoindre la chaussée de Namur à Bruxelles, la première au hameau des Quatre-Bras, la seconde un peu au-dessous de Sombreffe. Cet ensemble de communications forme un triangle renversé ayant Charleroi au sommet, l'angle de droite à Sombreffe, celui de gauche aux Quatre-Bras. Le tronçon de la chaussée de Namur à Bruxelles, compris entre ces deux points de jonction, forme la base du triangle. Les personnes les plus étrangères à la tactique peuvent deviner, sur ce simple exposé, les dispositions qui avaient été concertées d'avance entre les généraux alliés, dans l'hypothèse d'une attaque sur leurs communications. Les Prussiens, postés le long de la Sambre et de la Meuse, depuis Liége jusqu'à Binche, au delà de Charleroi, devaient se

Digitized by Google

concentrer vers Sombreffe. Ce mouvement leur assurait le choix entre plusieurs positions favorables pour livrer bataille; il semblait avoir de plus l'avantage de conserver leurs communications avec les Anglais par la route de Namur à Bruxelles. Dans la même hypothèse, ceux-ci, qui avaient leurs cantonnements largement espacés d'Audenarde à Nivelles et leur réserve à Bruxelles, devaient se rassembler vers les Quatre-Bras pour donner la main à leurs alliés. Seulement, il était facile de deviner, le 15 au soir, que le général anglais, ayant ses troupes fort disséminées, s'étant attendu longtemps à être sérieusement attaqué vers sa droite, et commandant à des soldats qui « lui pardonneraient plutôt de les faire tuer que de les fatiguer », ne serait pas en mesure d'occuper fortement les Quatre-Bras avant l'après-midi du lendemain. La nécessité de l'y devancer avait dû frapper tout d'abord Napoléon. L'occupation immédiate de ce point lui était doublement indispensable pour séparer les Anglais des Prussiens, et les empêcher même de se réunir entre eux. Les Quatre-Bras, en effet, sont ainsi nommés, parce qu'ils forment le point de réunion des « quatre » routes de Charleroi, Nivelles, Namur et Bruxelles; c'était donc là que le gros de l'armée anglaise, débouchant de Nivelles, devait à la fois converger avec la réserve venant de Bruxelles, et se mettre en communication avec les Prussiens dans la direction de Namur. Ajoutons que la nécessité de les prévenir à l'endroit qui forme ce double nœud de jonction, devenait plus évidente encore pour nous, d'après la tournure qu'avaient prise les événements. Napoléon avait bien réussi à faire sa trouée, mais moins large et moins profonde qu'il n'avait espéré, puisque le corps de Ziethen n'avait été que refoulé et non écrasé. Il devenait plus urgent que jamais de murer fortement la communication des deux armées ennemies.

Nous croyons donc, avec M. Thiers, que Napoléon a dit la vérité, quand il a itérativement affirmé que, dans la conférence qu'il eut le 15 au soir, aux portes de Charleroi, avec le maréchal Ney auquel il confiait le commandement de son aile gauche destinée à agir contre les Anglais, il lui prescrivit l'occupation immédiate des Quatre-Bras. Indépendamment de cette prodigieuse intrépidité qu'on pouvait attendre de Ney sur n'importe quel champ de bataille, une circonstance bien connue de Napoléon lui désignait spécialement pour cette mission « le brave des braves. » Ancien adjudant général à l'armée de Sambre-et-Meuse, Ney avait pris part à la glorieuse campagne de 1794. Personne ne connaissait mieux que lui le théâtre de la guerre parmi les généraux dont disposait Napoléon; personne ne semblait plus propre à guider une nouvelle armée française sur ce terrain, déjà illustré par des victoires auxquelles lui-même avait

Digitized by Google

participé[1]. M. Thiers a exposé d'une façon admirable les motifs qui le décident à se ranger du côté de Napoléon, dans la mémorable controverse qui s'est élevée à propos de l'ordre donné à Ney, dès le 15 au soir, d'occuper les Quatre-Bras. « Il y a deux fondements de toute bonne critique historique, les témoignages et la vraisemblance. Aux assertions formelles et réitérées de Napoléon, l'on n'en oppose ici aucune émanant directement du maréchal. Un témoin important de cette conférence, Soult, interpellé par l'un des fils du maréchal Ney plus de trente ans après, ne parut pas, il est vrai, se souvenir que le nom des Quatre-Bras eût été prononcé par l'Empereur ; mais plusieurs généraux qui servaient en 1815, et notamment Berthezène, ont affirmé que Soult leur avait dit le contraire dans des temps plus rapprochés de l'événement, et alors qu'il n'était pas influencé par la présence d'un fils, sollicitant en quelque sorte pour la mémoire de son père. » Abordant ensuite la question de vraisemblance, M. Thiers démontre que si Napoléon, le 15 au soir, n'avait pas songé aux Quatre-Bras, que s'il avait dit simplement à Ney, comme on le prétend, « d'aller et de pousser l'ennemi, sans assigner un but précis à sa marche, il aurait fallu, ou qu'il n'eût pas regardé la carte, ou qu'il fût le plus inepte des hommes. De tous les généraux connus, celui qui passe pour avoir fait la plus profonde étude de la carte, c'est Napoléon. Dans l'occasion présente en particulier, il fallait qu'il l'eût bien profondément étudiée, pour avoir choisi si juste ce point de Charleroi..... » A peine maître de ce point, que fait Napoléon ? Il envoie 45,000 hommes dans la direction des Anglais, de Bruxelles, par conséquent des Quatre-Bras, « et il aurait formé cette masse, mis le vigoureux Ney à sa tête, uniquement pour le pousser vaguement en avant ! Le lendemain matin, dans un ordre écrit, il précisait les Quatre-Bras de manière à faire voir l'importance qu'il y attachait, et il n'aurait pas connu cette importance la veille ! »

A cette argumentation si serrée, nous ajouterons une dernière preuve qui semble avoir échappé au grand historien, et qui pourtant a sa valeur. On trouve dans le *Moniteur* du 18 juin des « nouvelles de l'armée, » expédiées « le 15 au soir » de Charleroi. Il y est textuellement énoncé que « *le maréchal Ney a son quartier général aux Quatre-Chemins.* » On sait l'importance extrême que l'Empereur attachait avec raison à ces renseignements officiels, émanés de l'état-major général. « Ce bulletin du 15 a été écrit à huit heures du soir, dans toute la fraîcheur des souvenirs ; dicté peut-être, contrôlé certainement par Napoléon. » C'est précisément un des écrivains qui

[1] Je possède plusieurs lettres adressées pendant la première campagne de Fleurus, par l'adjudant général Ney, à mon aïeul, chef d'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. Elles témoignent d'une connaissance approfondie des localités.

Digitized by Google

ont le plus vivement attaqué l'authenticité de l'ordre en question, c'est M. Charras qui, à propos d'une autre circonstance relatée dans ce bulletin, en fait si bien ressortir l'autorité. Mais cette autorité n'est-elle pas indivisible ? Quoi ! Napoléon aurait annoncé à Paris, à la France, l'exécution d'un ordre qu'il n'aurait pas donné ! Peu importe qu'il ait parlé à Ney des Quatre-Chemins au lieu des Quatre-Bras ; il ne pouvait y avoir d'équivoque sur l'endroit ainsi désigné, avec un officier qui connaissait le pays. Est-il croyable que Napoléon, qui, à huit heures du soir, publie que Ney « a son quartier général aux Quatre-Chemins, » ne lui ait pas même dit, trois heures auparavant, de pousser au moins une avant-garde jusqu'à ce point ? Ce passage du *Moniteur* avait vivement frappé l'historien des *Deux Restaurations*, M. de Vaulabelle. Il avait été jusqu'à en tirer l'absurde conclusion que le maréchal avait dû annoncer faussement à l'Empereur l'exécution de son ordre. Pour nous, ce texte prouve seulement deux choses : d'abord, que Napoléon venait effectivement de donner cet ordre, puis qu'il croyait que l'exécution n'en souffrirait ni difficulté ni retard. Il ne fut détrompé sur ce point qu'au retour de Ney, lequel n'eut lieu que vers minuit, c'est-à-dire plusieurs heures après l'expédition des nouvelles de l'armée.

Avant de passer outre, nous devons mentionner encore les arguments soi-disant stratégiques par lesquels on s'est efforcé d'établir que Napoléon n'avait pu donner l'ordre en question ni le 15 au soir, ni même dans la nuit, ou, ce qui est plus fort, que Ney aurait bien fait de désobéir à cet ordre s'il l'avait reçu. On a dit que, pour empêcher la réunion des deux armées alliées, il fallait occuper à la fois les deux points d'intersection des deux embranchements de Charleroi sur la route de Bruxelles à Namur, c'est-à-dire les Quatre-Bras et Sombreffe. « Il était indispensable de fermer à la fois les deux passages, dit M. Quinet avec l'assurance d'un tacticien consommé. Si la gauche de l'armée française se fût portée avec Ney sur les Quatre-Bras sans que Sombreffe fût occupé, son corps d'armée pouvait être accablé à la fois par les Anglais et par les Prussiens. La même chose était à craindre si la droite française était aventurée au loin sans que le passage fût fermé aux Anglais, à l'intersection des routes, par la gauche : d'où la conséquence irrésistible que les deux débouchés devaient être occupés simultanément, pour que les manœuvres de l'armée française eussent une base solide. C'est la seule chose qu'ait pu accepter la raison de Napoléon..... Pour savoir si l'ordre a été donné à Ney de pousser jusqu'aux Quatre-Bras, il suffit de savoir si l'ordre a été donné à la droite de pousser jusqu'à Sombreffe. Or, la question ainsi posée se trouve résolue. Il suffit pour cela de citer la déclaration suivante : « Le 15 au soir..... il était im-

Digitized by Google

» possible d'occuper Sombreffe. L'intention de Napoléon était que son » avant-garde occupât Fleurus, en cachant ses troupes derrière les » bois, près de cette ville. Il se fût bien gardé d'occuper Sombreffe; » cela seul eût fait manquer toutes ses manœuvres. » Qui dit cela? Napoléon, s'écrie M. Quinet. Quel doute peut rester encore? La raison stratégique se joint ainsi à *l'évidence des documents*, etc. » (p. 101-103). Si l'auteur d'*Ahasvérus* avait jeté un coup d'œil attentif et raisonné sur la carte placée à la fin de son propre volume, il se serait aperçu, par la seule comparaison de la distance de Fleurus à Sombreffe, et de celle bien autrement considérable de Sombreffe aux Quatre-Bras, qu'une diversion prussienne sur ce dernier point était matériellement impossible le 16 juin. Blücher n'ayant encore à sa disposition que la moitié de ses forces, et serré de près par Napoléon en personne, ne se serait jamais avisé de sacrifier ses communications avec Namur, d'où il attendait Thielman, avec Gembloux, d'où il attendait Bulow, pour entreprendre une marche de flanc de trois grandes lieues, mouvement toujours hasardeux à la guerre, mais qui devenait insensé sous le canon d'une armée commandée par Napoléon. Il faut, en vérité, une préoccupation d'esprit bien étrange pour ne pas voir que Blücher, le 16, n'avait qu'un seul mouvement offensif de libre, celui qu'il exécuta en livrant bataille aux troupes qui le serraient de si près, et qu'il ne pouvait pas donner, mais seulement espérer du secours du côté des Quatre-Bras.

M. Thiers a parfaitement compris et défini le vrai sens de ce texte de Napoléon, dont on a voulu se prévaloir pour prouver que l'occupation des Quatre-Bras n'aurait pu être ordonnée que conjointement à celle de Sombreffe. Du moment où l'armée prussienne n'avait pas éprouvé un dommage notable au passage de la Sambre, il était probable, vu l'humeur entreprenante de son chef, qu'elle ne se retirerait pas sans combattre. Mais, pour se ménager cette chance d'une rencontre immédiate avec les Prussiens, « au lieu de les empêcher d'arriver dans la plaine de Fleurus, il fallait plutôt leur en faciliter les moyens. Il ne fallait pas pousser plus loin que Fleurus, dans la direction de Namur, tandis qu'au contraire, dans la direction de Bruxelles, il était indispensable d'occuper la position qui empêcherait les Anglais d'arriver sur le champ de bataille où nous combattrions les Prussiens. Il nous fallait être maîtres du débouché de la plaine de Fleurus, *et ne pas aller au delà.* »

Dans cette explication si lucide et si péremptoire, il est toutefois un point sur lequel nous oserons n'être pas du même avis que M. Thiers, parce qu'il s'y trouve en contradiction avec Napoléon lui-même. M. Thiers ne se borne pas à observer que l'Empereur,

Digitized by Google

en évitant de porter sa gauche jusqu'à Sombreffe, voulait laisser aux Prussiens la facilité de se rassembler dans une position où il était sûr de les accabler séparément. Il va jusqu'à dire que Napoléon avait, dès le début de la campagne, le projet arrêté de se jeter d'abord sur l'armée prussienne, en contenant seulement l'autre par l'occupation des Quatre-Bras. Nous pensons, au contraire, que le 15 au soir, et même le 16 au matin, Napoléon n'avait encore ni pris, ni pu prendre un parti définitif. Il avait dû faire une large part à l'imprévu ; le détail de ses opérations ultérieures ne pouvait être à ce sujet réglé que d'après les mouvements, nécessairement problématiques, d'ennemis surpris dans leurs cantonnements. Dans une lettre écrite à Ney vers huit heures du matin, le 16, lettre fameuse sur laquelle nous aurons à revenir, Napoléon disait formellement « qu'il ne *prendrait son parti* » qu'au plus tôt dans l'après-midi, d'après ce qui se passerait vers Gembloux, c'est-à-dire du côté des Prussiens, et recommandait par deux fois à Ney de se tenir prêt à marcher sur Bruxelles au premier ordre avec toutes ses troupes. « Il est probable, ajoutait-il, que je me déciderai ce soir à marcher sur Bruxelles avec la garde..... Vous sentez assez l'importance attachée à la prise de cette ville. » Les termes de cette dépêche prouvent bien qu'une grande bataille avec les Prussiens semblait encore dans ce moment à l'Empereur l'alternative la moins désirable et la moins probable. En effet, il expliquait à Ney le « principe général » adopté pour cette campagne entreprise contre deux armées, principe qui consistait à « diviser la sienne en deux ailes et une réserve, formée par la garde, avec laquelle il se porterait sur l'une ou l'autre aile, suivant les circonstances. » Or, puisqu'il considérait à cette heure-là comme *probable* que, dans la soirée du même jour, il pousserait Ney sur Bruxelles et s'acheminerait lui-même dans cette direction avec sa réserve, il admettait évidemment qu'il pourrait ne pas rencontrer ce jour-là sur sa droite l'occasion d'un engagement général. Toutefois, il recommandait à Ney de détacher une de ses divisions vers Sombreffe par la route de Namur, afin qu'on pût l'attirer et s'en servir au besoin contre les Prussiens, si d'aventure on les trouvait disposés à livrer bataille. Napoléon parait ainsi à toutes les éventualités, mais il aurait mieux aimé pouvoir se dispenser d'employer la garde contre les Prussiens dans la journée du 16, et se trouver ainsi en mesure de fondre sur les Anglais. C'est ce qui serait arrivé si Ney avait exécuté, dès le 15 au soir, l'ordre verbal relatif aux Quatre-Bras. Blücher, en effet, ne se décida à livrer bataille que sur la promesse formelle d'un prompt secours, promesse que Wellington ne put tenir, bien qu'on lui eût laissé les Quatre-Bras, et qu'il n'aurait certes pas faite, s'il avait trouvé cette

Digitized by Google

position occupée par notre aile gauche dès le 15. Alors, il n'y aurait eu sûrement, le 16, du côté de Ligny, que des combats contre l'arrière-garde prussienne, mais l'armée anglaise aurait eu un rude choc à soutenir, le lendemain, vers Genappe et Nivelles. Nous ne savons que trop ce que valaient cette armée et son chef, mais il est permis de croire que le résultat aurait été bien différent si les Anglais avaient été forcés de combattre un jour plus tôt, non pas dans une position défensive mûrement étudiée, mais dans une situation tout à fait imprévue et sans secours du côté de leurs alliés. Ainsi engagés, ils ne pouvaient éviter de grands malheurs que par une extrême promptitude de décision, qui n'était pas, on le sait, la qualité dominante de leur chef, et par une célérité d'allures qui n'est pas non plus le côté brillant du soldat britannique.

C'est donc contre les Anglais que Napoléon aurait voulu pouvoir obtenir de suite un succès décisif après le passage de la Sambre. Après avoir énoncé d'abord une opinion contraire, M. Thiers lui-même a été ramené par l'évidence des faits à un sentiment presque conforme au nôtre, puisqu'en résumant la situation de l'armée française dans la matinée du 16, il en conclut que Napoléon « pouvait se jeter dès le matin sur les Prussiens ou sur les Anglais, et choisir en pleine liberté, selon les circonstances, l'adversaire auquel il voudrait s'attaquer dans la journée. » (p. 69.) L'Empereur avait plus d'un motif pour désirer que le premier choc sérieux s'engageât avec l'armée anglaise. D'abord, le prestige moral de cette armée était le plus grand, et par conséquent celui qu'il devait tenir à détruire le premier. Il devait ensuite être naturellement impatient de se mesurer avec un adversaire qui sans doute ne passait pour invincible que pour ne s'être jamais rencontré avec lui. Enfin, son intérêt politique l'engageait aussi fortement que son amour-propre guerrier à chercher de préférence celle des deux armées dont la défaite lui livrait immédiatement Bruxelles, et pouvait déterminer à Londres une crise capable de terminer brusquement la guerre. On oublie trop que la coalition ne se soutenait qu'à grand renfort de subsides anglais, et que l'Angleterre, déjà si fatiguée de la lutte, en aurait été plus rebutée par un seul échec de ses armes que par dix de ses alliés, surtout si Napoléon, vainqueur, avait proposé immédiatement des conditions raisonnables de paix. Il a toujours protesté à Sainte-Hélène que telle avait été son intention, et qu'il comptait étonner l'Europe par sa modération, plus encore que par sa victoire.

Digitized by Google

IV

Bien que le résultat immédiat de cette première journée n'eût pas été aussi favorable qu'il aurait pu l'être, Napoléon avait conquis du moins les éléments d'un succès plus décisif, en se plaçant dans une position qui lui permettait de combattre séparément les deux armées ennemies. Ses premières mesures, au delà de la Sambre, eurent pour objet le maintien de cette séparation qui lui était si nécessaire. C'est dans ce but qu'il ordonna, d'une part, l'occupation des Quatre-Bras; de l'autre, l'attaque de l'arrière-garde prussienne qui faisait mine de tenir au delà de Gilly. Pour déloger les Prussiens de cette position, Napoléon dut employer une partie de la jeune garde et du corps de Vandamme, débouchant de Charleroi. L'avant-garde de Gérard, qui, d'après les calculs primitifs de l'Empereur, aurait dû barrer le passage aux Prussiens de ce côté, était encore occupée dans ce moment-là à franchir la Sambre. Il y eut en outre une hésitation fâcheuse au moment où l'attaque aurait dû commencer, c'est-à-dire à l'arrivée de Vandamme. Napoléon n'était plus là, il s'était reporté momentanément à la bifurcation de Charleroi pour y régler l'emploi de son aile gauche. A son retour, il trouva qu'on n'avait rien osé faire pendant son absence; Vandamme et Grouchy croyaient avoir devant eux une armée entière. Napoléon, qui jugeait mieux la situation, réitéra son ordre, et les Prussiens, menacés d'une double attaque de front et de flanc, se retirèrent à la hâte, quoique en bon ordre. Napoléon aurait voulu changer cette retraite en déroute, mais il aurait fallu pour cela de la cavalerie, et toute celle qu'il avait de ce côté avait été employée à tourner la position de l'ennemi. Il lança sur lui la seule réserve qu'il eût sous la main, les escadrons de service de la garde, commandés par son aide de camp Letort. Cette charge, conduite avec une vigueur digne des plus beaux jours de l'Empire, nous coûta le général Letort, officier brillant, enthousiaste, un de ces hommes comme il nous en aurait fallu beaucoup dans cette campagne. Atteint d'une balle au bas-ventre, il succomba dans la matinée du surlendemain, d'autant plus regretté qu'on avait espéré un moment le sauver.

Moins important qu'il n'aurait pu l'être sans tous les retards, le combat de Gilly nous livrait toutefois le débouché de Fleurus. En établissant ainsi son aile droite, en poussant la gauche aux Quatre-Bras, Napoléon tirait tout le parti possible d'une situation amoindrie par des circonstances qu'il n'avait pu prévoir. « Il avait passé dix-

Digitized by Google

huit heures à cheval dans la journée du 15, et il allait en passer autant dans celle du 16. » Comment reconnaître là le despote insoucieux et somnolent de la version anti-napoléonienne? Ces reproches d'inactivité s'évanouissent devant un examen impartial. « Les Prussiens demandent pourquoi le chef de l'armée française les a laissés respirer, se concentrer sans obstacle depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir. On n'en profita pas. Pourquoi cela? Le retard du corps de Vandamme en fut-il la cause? Mais *assez d'autres troupes avaient franchi* la Sambre à Charleroi. » Et l'on nous cite imperturbablement « tout le corps de Lobau que Napoléon *avait sous la main!* » (Quinet, 88.) N'ayant plus à compter sur Gérard de toute la journée, Napoléon ne pouvait employer à la poursuite des Prussiens, dans la direction de Fleurus, que des troupes venant de Charleroi. Or, les seules troupes qui eussent dépassé cette ville dans l'après-midi, c'était le corps de Vandamme et la jeune garde, qui concoururent au combat de Gilly. Il y avait plus d'infanterie qu'il n'en fallait pour déloger les Prussiens; on a vu que c'était la cavalerie qui avait manqué pour les charger au moment où ils se repliaient. « La garde à cheval et la grosse cavalerie de la réserve étaient encore de l'autre côté de la Sambre, ainsi que la réserve d'artillerie, le grand parc, les bagages et le corps de Lobau tout entier. » (Thiers, 54.) Voilà comment Napoléon avait ces troupes « sous la main. »

L'absence de la cavalerie légère de la garde à Soleilmont était d'autant plus regrettable que le maréchal Ney n'en avait pas tiré tout le parti désirable du côté de Bruxelles. Le moment est venu de mettre directement en scène cet illustre et malheureux guerrier. On voudrait pouvoir oublier ou dissimuler les fautes d'un tel homme, et jamais les exigences de la vérité historique ne nous ont paru si cruelles. Il est toutefois une considération de nature à diminuer un peu nos regrets; c'est qu'entre Napoléon et son lieutenant la responsabilité n'est pas égale. L'hésitation de Ney est plus compréhensible, plus excusable que ne le serait un oubli de Napoléon.

Le maréchal n'avait été appelé à l'armée qu'au moment de l'entrée en campagne. Il accourait, accompagné d'un seul aide de camp. Le 15, vers quatre heures, il rejoignait, à la bifurcation de Charleroi, l'Empereur, qui lui confia le commandement de son aile gauche, et lui recommanda la prompte occupation des Quatre-Bras. On sait trop que le maréchal n'alla pas jusque-là. « Il s'arrêta, dit M. Thiers, devant la route ouverte des Quatre-Bras, c'est-à-dire devant la fortune de la France! » En quittant Napoléon, Ney avait trouvé à Gosselies la majeure partie du corps de Reille, qui, parti à trois heures du matin, avait eu quatorze heures pour faire sept lieues, et

Digitized by Google

aurait pu franchir sans inconvénient l'intervalle de trois lieues qui le séparait des Quatre-Bras. Le maréchal jugea plus prudent de ne porter en avant qu'une division, celle de Bachelu. Suivant le général Jomini et M. Thiers, ce qui rendait surtout Ney circonspect à ce point, c'était le bruit de la canonnade de Soleilmont qu'il entendit vers six heures, en arrière de son flanc droit. Cette circonstance n'est pas mentionnée dans l'importante relation du colonel Heymès, qui ne quittait pas le maréchal. Il dit seulement « qu'au moment où l'avant-garde atteignit Frasne, qui n'est qu'à une lieue des Quatre-Bras, les troupes étaient harassées; que le maréchal ne savait encore ni les noms des généraux ni ceux des colonels, et, bien moins encore, le nombre d'hommes qui avaient pu suivre les têtes de colonne dans une marche si longue; qu'il jugea imprudent de tenter une attaque de nuit sur un point que personne ne connaissait, et que l'on *savait* être défendu par dix bataillons avec de l'artillerie. Des renseignements *que l'on croyait sûrs* annonçaient même que toute l'armée anglaise manœuvrait pour occuper ce point important. » « Le maréchal Ney, ce grand et magnifique guerrier, n'avait toute sa netteté de décision qu'au milieu du feu, et encore seulement pour l'horizon actuel qu'il embrassait du regard. » Ce jugement de M. Sainte-Beuve résume à merveille les traditions militaires que nous avons pu recueillir sur le héros de la campagne de Russie. Ney eut doublement tort, dans cette soirée du 15, d'abord de ne pas porter vers le point recommandé par l'Empereur des forces plus considérables, ensuite de s'arrêter à l'aspect d'une masse d'infanterie qu'il prit de confiance pour une très forte avant-garde, tandis qu'il aurait pu facilement s'assurer du contraire avec la belle et nombreuse cavalerie dont il disposait. En réalité, il n'avait devant lui « que ce qu'il voyait et rien de plus. » Dans ce moment, aucun ordre de concentration n'était encore parti du quartier général anglais, et c'était un simple chef de brigade qui, sans instructions et « par une inspiration de bon sens, » s'était porté de Nivelles aux Quatre-Bras, avec 4,000 hommes d'infanterie allemande médiocre. Tel était l'obstacle devant lequel s'arrêtait le maréchal Ney, ayant sous la main un nombre au moins égal de fantassins, vétérans des guerres d'Espagne, et 4,500 cavaliers.

Après avoir établi cette avant-garde en avant de Frasne, Ney revint au quartier général de Charleroi vers minuit, et eut avec l'Empereur une conférence qui se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Les relations de Sainte-Hélène placent dans cette conférence de nuit une seconde injonction plus formelle d'occuper les Quatre-Bras. Ce deuxième ordre a été contesté comme le premier; et cette fois, en effet, il semble, d'après les documents publiés par les dé-

Digitized by Google

fenseurs du maréchal, que Napoléon, dictant et citant de mémoire dans son exil, a confondu les heures; qu'il pensait avoir donné la nuit un nouvel ordre d'attaque qu'il ne donna que le matin. Mais, nous dit-on, des témoignages irréfragables établissent que la réception faite à Ney cette nuit-là fut intime, amicale, qu'aucun reproche ne lui fut adressé au sujet des Quatre-Bras, et de cette circonstance qui, effectivement, semble authentique, on infère la non-existence du premier ordre d'occupation. Nous espérons avoir démontré surabondamment combien il est impossible que cet ordre n'ait pas été donné. Cette longanimité de Napoléon, dont on veut se prévaloir, s'explique par des considérations fort naturelles : « Napoléon s'emportait quelquefois quand tout allait bien, mais il était d'une douceur parfaite dans les situations délicates et graves, ne voulant pas lui-même agiter les hommes que les circonstances agitaient déjà suffisamment. » (Thiers, 51.) Pouvait-il d'ailleurs tout deviner? Ney affirmait de bonne foi qu'il avait dû suspendre son mouvement d'avant-garde en présence des forces supérieures que l'ennemi montrait déjà aux Quatre-Bras. L'Empereur devait supposer qu'il s'était bien renseigné, et, après tout, il était possible que les ordres de concentration pour l'armée anglaise eussent été expédiés plus tôt. Napoléon, prenant pour avérées les assurances de son lieutenant, n'avait pas de reproches à lui faire. Ce n'est que bien après l'événement qu'il a pu connaître quelle était à cette heure la véritable situation des différents corps anglo-hollandais, et combien était magnifique cette occasion qu'il avait pressentie, lui, et que son lieutenant avait laissé échapper. Pensant toutefois que Ney pourrait faire facilement avec le corps entier de Reille, le 16 au matin, ce qu'il n'avait pu faire la veille avec une simple avant-garde, il le congédia, « en lui promettant des ordres précis, dès qu'il aurait reçu et comparé les rapports de ses lieutenants. » Après le départ du maréchal, Napoléon crut pouvoir sans scrupule se reposer de deux heures à cinq heures du matin. Il ne songeait guère, assurément, que ces trois heures de sommeil lui vaudraient un jour de si violentes récriminations; qu'il serait représenté à cette occasion, comme un prince fainéant, indécis, mal éveillé aux heures les plus décisives de sa vie. Ces imputations ne résistent pas à l'examen. Souffrant ou non, car les témoignages varient sur ce point, Napoléon passa trente-six heures à cheval sur quarante-huit, les 15 et 16 juin, et, dans les plus heureuses journées de sa carrière militaire, il n'aurait pas mieux employé la matinée du 16. Les critiques, qui lui reprochent de ne pas s'être trouvé à Fleurus dès quatre heures du matin, méconnaissent complétement les véritables exigences de la situation. Dans ce moment-là, 25,000 hommes de toutes armes, y compris la meilleure partie de la garde,

Digitized by Google

n'avaient pas encore franchi la Sambre, à Charleroi. Il en était de même au Catelet, pour la moitié du quatrième corps. Supposons que Napoléon, au gré de ces critiques infatigables, fût allé voir lever l'aurore aux avant-postes de Vandamme, qu'en serait-il résulté? Il ne lui en aurait pas moins fallu attendre, pour agir, que la garde et le quatrième corps fussent rendus sur le terrain, à moins de supposer qu'il aurait eu la folie d'attaquer immédiatement 80,000 hommes avec 15,000. Ce jour-là, il ne s'agissait plus de surprendre les Prussiens dans leurs cantonnements, mais de les vaincre s'ils se hasardaient à livrer bataille, de maintenir pendant cette rencontre la séparation entre eux et leurs alliés, enfin de se mettre en mesure d'agir énergiquement contre ces derniers. « L'essentiel, dit avec raison M. Thiers, n'était pas de combattre deux heures plus tôt dans une journée de dix-sept heures, mais bien de savoir où étaient les forces qui nous étaient opposées. » Ces délais du matin, comme on va le voir, n'exercèrent aucune influence fâcheuse sur les événements du 16. Napoléon « s'était appliqué plus que jamais à bien faire », et il ne tint pas à lui que cette glorieuse journée décidât du destin de la campagne.

V

Napoléon n'avait pas encore renoncé, dans la matinée du 16, au projet de marcher le même jour sur Bruxelles, avec les troupes de Ney, le sixième corps et la garde. Quand Grouchy annonça la présence de l'armée prussienne en face de Fleurus, la première pensée de l'Empereur fut que cette impression était exagérée. Néanmoins, il se décida, sur ce rapport, à faire marcher la garde vers Fleurus, mais, tant qu'il ne fut pas lui-même sur le terrain, il inclinait à croire ou qu'il n'y avait là qu'un corps susceptible d'être enfoncé sans le secours de la réserve, ou que ce corps éviterait le combat. Dans ces deux hypothèses, la garde pouvait être ramenée le soir vers notre gauche pour appuyer le mouvement sur Bruxelles. Les derniers renseignements semblaient indiquer qu'on s'était fait illusion la veille sur l'importance du rassemblement ennemi aux Quatre-Bras, que dans tous les cas ce point pourrait être occupé sans peine le 16 vers midi. Napoléon croyait même qu'on n'y trouverait plus du tout d'ennemis. L'ordre de mouvement le dit en propres termes, et toutes les instructions envoyées à Ney dans la matinée du 16 le supposent, car elles lui prescrivent de porter de suite l'avant-garde à Genappe, c'est-à-dire deux lieues plus loin. Cette confiance de

Digitized by Google

Napoléon dans la disparition des troupes anglo-hollandaises lui a valu une rude semonce d'un militaire expérimenté. « Souffrant, indécis, abattu, dit M. Charras, Napoléon jugeait ses adversaires sur sa mesure. » Le plaisir de prendre Napoléon en faute fait oublier à M. Charras que les prévisions du chef de l'armée française étaient strictement conformes aux ordres envoyés de Bruxelles, le 15, vers neuf heures du soir, par Wellington, et spécialement à l'ordre particulier pour le corps du prince d'Orange, celui qui se trouvait à portée de fournir le premier des défenseurs à la position des Quatre-Bras. Il est établi par des lettres du général anglais qu'au moment où il expédiait les premiers ordres, il commençait seulement à soupçonner que la ville de Charleroi, prise en réalité depuis bientôt douze heures, pourrait bien être menacée. Une telle lenteur d'informations était vraiment extraordinaire, même pour cette époque. Pensant que cette démonstration vers Charleroi pouvait masquer une attaque vers sa droite, Wellington avait ordonné au prince d'Orange de concentrer les divisions Chassé et Perponcher sur Nivelles, mouvement qui eût laissé la chaussée de Bruxelles entièrement à découvert. Napoléon ne pouvait rien demander de mieux, et le ton de confiance qui règne dans ses instructions du matin, à propos de l'évacuation des Quatre-Bras par l'ennemi, nous autorise à penser qu'il avait su quelque chose de cet ordre, arrivé la veille, vers dix heures et demie du soir, à Braine-le-Comte, quartier général du prince d'Orange. Il n'avait donc pas besoin d'être « souffrant, indécis, abattu, » pour supposer chez l'ennemi un mouvement qui avait été réellement prescrit, mais qui, malheureusement pour nous, ne fut pas exécuté. Cette désobéissance intelligente épargna à Wellington une faute peut-être irréparable.

Tout en jugeant encore peu probable pour ce jour un choc considérable du côté des Prussiens, Napoléon en admettait la possibilité, et réservait à Ney, dans cette hypothèse, une diversion assez semblable à celle de Bautzen, mais bien autrement importante et décisive, car la cavalerie ne nous manquait pas en 1815. Avant de quitter Charleroi, l'Empereur voulut expliquer lui-même au maréchal Ney toute sa pensée sur les éventualités de cette journée, et dicta pour lui la lettre suivante :

« Mon cousin, vous recevrez l'ordre de mouvement du jour, mais je veux vous écrire en détail, parce que c'est de la plus haute importance. Je porte le maréchal Grouchy, avec le troisième et le quatrième corps, sur Sombreffe. Je porte ma garde à Fleurus, et j'y serai de ma personne avant midi. J'y attaquerai l'ennemi *si je le rencontre*, et j'éclairerai la route jusqu'à Gembloux. Là, *d'après ce qui se passera, je prendrai mon parti*, peut-être à trois heures après midi, peut-être ce soir. Mon intention est

Digitized by Google

qu'immédiatement après que j'aurai pris mon parti, vous soyez prêt à marcher sur Bruxelles. Je vous appuierai avec la garde qui sera à Fleurus ou à Sombreffe, et je désirerais être à Bruxelles demain matin. Vous vous mettriez en marche *ce soir même*, si je prends mon parti d'assez bonne heure pour que vous puissiez en être informé de jour. Vous pouvez donc disposer vos troupes de la manière suivante : première division à deux lieues en avant des Quatre-Chemins, s'il n'y a pas d'inconvénient; six divisions d'infanterie autour des Quatre-Chemins et une à Marbais, [1] *afin que je puisse l'attirer à moi si j'en avais besoin;* le corps du comte de Valmy, qui a 3,000 cuirassiers d'élite, à l'intersection de la chaussée romaine et du chemin de Bruxelles, afin que je puisse l'attirer à moi si j'en ai besoin. »

L'Empereur recommandait ensuite à Ney de ménager la cavalerie légère de la garde, en cas d'*échauffourée* avec les Anglais; lui expliquait le principe général de la division en deux ailes et une réserve, et insistait sur « l'importance attachée à la prise de Bruxelles. » Il finissait ainsi : « Je désire que vos dispositions soient bien faites pour qu'au premier ordre vos huit divisions puissent marcher rapidement et sans obstacle sur Bruxelles. » Cette lettre, dictée et portée par M. de Flahaut, parvint à destination vers onze heures.

Au moment où l'Empereur allait quitter Charleroi, il reçut un message de Ney qui s'était croisé avec le sien. Un officier de lanciers, expédié par le maréchal avant sept heures, annonçait que l'ennemi se renforçait aux Quatre-Bras, et que la jonction des deux armées ennemies semblait être opérée. L'Empereur, sûr du contraire, fit répondre de suite par le major-général : « Réunissez les corps des comtes Reille et d'Erlon (premier et deuxième) et la cavalerie du comte de Valmy ; avec ces forces, vous devez battre et détruire tous les corps ennemis qui peuvent se présenter. Vous n'avez affaire qu'à ce qui vient de Bruxelles. » Une confusion dans les souvenirs de Napoléon à Sainte-Hélène, à propos de cette correspondance croisée, a étrangement embarrassé les historiens. L'Empereur, dictant de mémoire, a cru que l'envoi du message de Ney était postérieur à la réception des ordres du major général et des siens, relativement à l'occupation des Quatre-Bras; qu'ainsi Ney avait jugé à propos de suspendre l'exécution de ces ordres et d'en demander de nouveaux, sur le faux avis de la jonction des deux armées ennemies, tandis qu'en réalité le messager de Ney était parti de Frasne deux heures

[1] Village sur la chaussée de Namur, entre les Quatre-Bras et Sombreffe. L'ancienne chaussée romaine, dont il sera question plus bas, traverse la chaussée de Charleroi à Bruxelles, à moitié chemin entre Gosselies et les Quatre-Bras, et va couper celle de Namur sur le plateau de Bry.

Digitized by Google

avant que les officiers porteurs des ordres impériaux eussent quitté Charleroi.

Les champs de Fleurus, où Napoléon allait livrer son avant-dernière bataille et remporter, hélas! sa dernière victoire, sont célèbres dans les annales militaires modernes. C'est un des lieux dont on peut dire le plus justement « qu'aucun épi n'y est pur de sang humain. » En 1622, les Espagnols y furent battus par Ernest de Mansfeld, l'un des plus grands capitaines de ce temps. En 1690, le maréchal de Luxembourg y remporta une glorieuse et sanglante victoire. Enfin, en 1794, Fleurus avait vu l'un des plus mémorables triomphes des armées républicaines. Cette dernière action est la seule qui puisse être mise en parallèle avec celle de 1815 pour l'importance des forces engagées, mais elle la surpasse, il faut le dire, par l'importance et la stabilité des résultats. Le champ de bataille de Jourdan n'était pas celui de Napoléon. En 1794, de même que dans les deux batailles du siècle précédent, le fort de l'engagement avait porté sur les débouchés de la plaine de Fleurus. Le succès si vivement disputé de cette grande journée fut dû principalement à l'infatigable ténacité de Lefebvre, à l'entraînante valeur du général en chef, et aussi, qu'on nous permette de le rappeler, à l'activité et au sang-froid d'Ernouf, son chef d'état-major.

En 1815, les positions, jadis si vaillamment défendues par l'armée de Sambre et Meuse, se trouvaient occupées d'avance par les troupes impériales, ou en dehors de l'axe du nouveau champ de bataille. Aussi vaut-il mieux appeler cette journée bataille de Ligny, de même que celle du 18 aurait dû garder le nom de Mont-Saint-Jean.

VI

Comptant sur le secours de Wellington, le général prussien se préparait à nous disputer les abords de la chaussée de Namur. Dans le vallon boisé qu'on rencontre en avant de cette chaussée, du côté de Fleurus, se trouve ce ruisseau de Ligny, où il coula en ce jour moins d'eau que de sang. Le corps de Ziethen défendait Ligny et les trois fractions du bourg de Saint-Amand, le Château, la Haie, le Hameau. L'extrême droite prussienne se prolongeait « en l'air, » vers Wagnèle, dans la direction du secours attendu. Le corps de Pirch II était en réserve sur les hauteurs, le long de la chaussée de Namur, depuis l'embranchement de l'ancienne voie romaine jusqu'à Sombreffe; celui de Thielman s'étendait à gauche, entre Sombreffe et

Digitized by Google

Tongrines, vers l'embranchement de Charleroi. 87,000 Prussiens, espérant des renforts, se préparaient à soutenir l'attaque de 64,000 Français.

L'Empereur a reconnu vers midi la position de l'ennemi. Il a compris bien vite que pour frapper un coup décisif sur cette armée, il faut, conformément aux prévisions déjà manifestées dans les ordres du matin, la faire prendre à revers par tout ou partie de notre aile gauche. L'Empereur prescrit à la hâte les mouvements nécessaires. Le deuxième et le quatrième corps, qui marchaient parallèlement à la Sambre, pivotent sur Fleurus, la droite en avant. Vandamme, à gauche, s'avance vers les Saint-Amand ; Gérard, au centre, menace Ligny : sur notre droite, la cavalerie d'Excelmans et de Pajol suffira pour contenir les soldats déjà fatigués de Thielman. Enfin la garde et les cuirassiers de Milhaud, formant la réserve, se rangent en avant de Fleurus. Napoléon, ayant terminé vers deux heures ses préparatifs pour l'attaque de front, instruit le maréchal Ney de la part décisive qu'il est appelé à prendre dans cette affaire. Jugeant qu'à cette heure le maréchal doit avoir sous sa main toutes ses divisions vers les Quatre-Bras, il lui envoie l'ordre de pousser vigoureusement ce qui se trouvera devant lui pour se rabattre sur l'aile droite française, et concourir à l'enveloppement du corps ennemi qu'elle va attaquer. « Cet ordre expédié, et après avoir encore différé jusqu'à deux heures et demie, non sans étonnement et sans humeur, Napoléon donna le signal de l'attaque. » Ce qui l'étonnait, c'était de ne pas entendre encore le canon dans la direction des Quatre-Bras. Ce fut alors, sur toute la ligne, un choc furieux, terrible, vrai duel à mort de peuple à peuple. Plus d'un de ces Prussiens avait vu Paris ; mais aussi, plus d'un de ces Français avait vu Berlin. Vandamme attaque avec son impétuosité ordinaire ; il prend d'assaut Saint-Amand-le-Château, s'y maintient malgré les énergiques retours de l'ennemi, et prolonge la division Girard vers Saint-Amand-la-Haye, où elle s'établit malgré un feu épouvantable. Blücher prend cet élan offensif sur les Saint-Amand pour l'attaque principale, par laquelle Napoléon chercherait à le déborder sur sa droite et à le séparer des renforts anglais. Il redouble donc d'efforts de ce côté, et fait agir successivement contre notre gauche vingt-sept bataillons. Lui-même dirige l'attaque sur la Haie : deux fois il y pénètre, et deux fois il est repoussé par l'héroïque division Girard. Les deux généraux de brigade Villiers et Piat sont blessés dans ce combat acharné ; Girard lui-même, atteint jadis d'un coup presque mortel à Lutzen, tombe pour ne plus se relever cette fois. Heureux ces Français « morts à propos, » aux dernières heures de victoire !

La lutte s'était engagée et se poursuivait avec le même acharne-

Digitized by Google

ment à Ligny, où le quatrième corps avait rejeté les Prussiens au delà du ruisseau qui coupe en deux le village, et se maintenait victorieusement sur cette limite, malgré des assauts réitérés de l'ennemi. En présence de cette armée si obstinément engagée dans la lutte, et qu'il importe si fort non-seulement de vaincre, mais de détruire, Napoléon se hâte de renouveler à Ney l'injonction de manœuvrer sur-le-champ pour envelopper la droite de l'ennemi, pris en flagrant délit au moment où il cherche à se réunir aux Anglais. Il est perdu si le maréchal agit vigoureusement; *le sort de la France est entre ses mains.* Cette fois, en raison des circonstances, le langage de l'Empereur est plus pressant, plus absolu. Il ne s'agit plus de commencer par « pousser vigoureusement » ce qui se trouvera devant lui. L'esprit du nouvel ordre est d'employer immédiatement le plus de forces possible à la diversion ordonnée, sauf à contenir seulement, au lieu de le pousser, l'ennemi qu'on a devant soi. Deux ordres successifs dans ce sens, expédiés à un quart d'heure de distance, ne suffisent pas à l'impatience de l'Empereur. Il fait partir Labédoyère avec un billet au crayon, adressé au maréchal, et réitérant, d'une façon plus instante que jamais, l'injonction d'employer le premier corps à cette diversion.

Cependant la lutte continuait vers Ligny et Saint-Amand. Après bien des péripéties, bien des fusillades et des combats à l'arme blanche dans les maisons et les clos, nos soldats conservaient péniblement le terrain envahi dans leur premier élan, mais sans pouvoir dépasser le fatal ruisseau. Les Prussiens, massés sur la hauteur, les contenaient par de fréquents retours offensifs et par un feu terrible d'artillerie; mais eux-mêmes étaient décimés par des batteries de la garde, que Napoléon avait placées, avec un discernement terrible, au coude que faisait le vallon entre Ligny et Saint-Amand. Par une de ces coïncidences qu'il faut bien nommer heureuses à la guerre, il existait là un vide, une déchirure dans le rideau d'arbres qui bordait le ruisseau, et les artilleurs français y pointaient à leur aise au plus épais des rangs ennemis. Sur notre droite, les efforts habiles et valeureux de nos réserves de cavalerie et d'une faible partie de la division Hulot, du quatrième corps, paralysaient les 25,000 hommes de Thielman, que Blücher laissait dans l'inaction, croyant tenir là en échec des forces considérables.

Tout à coup, au moment où l'ennemi redoublait d'efforts du côté de Vandamme, les éclaireurs de ce général lui signalent, sur son extrême gauche, l'approche d'une très forte colonne ennemie. Instruit aussitôt de ce grave incident, l'Empereur ne comprenait pas une telle apparition, précisément du côté où il attendait une division française. Pourtant cette nouvelle lui était si positivement annoncée,

Digitized by Google

qu'il fit marcher une division de la jeune garde pour soutenir sa gauche.

Nous touchons à l'une des grandes fatalités de la campagne. La prétendue colonne ennemie était le corps de d'Erlon. Labédoyère, envoyé pour porter au maréchal Ney une nouvelle injonction de rabattre ce corps sur les Prussiens, l'avait rencontré en marche vers Frasne. Sentant profondément l'urgence de la diversion prescrite, Labédoyère avait pris sur lui, avant d'avoir vu Ney ni même d'Erlon, de ramener le premier corps par la chaussée romaine dans la direction indiquée. C'était une inspiration des plus heureuses, qui, au point où en étaient les choses, pouvait seule assurer le succès complet des combinaisons de l'Empereur.

Celui-ci, ayant appris que la colonne qui avait causé tant d'alarmes était française, reprit vivement l'exécution d'une manœuvre qu'il avait imaginée pour terminer la lutte sur son front par une brusque attaque de la réserve vers Ligny. Le moment était d'autant plus favorable, que Blücher venait de tenter un nouvel effort sur Saint-Amand. Il accumulait ses réserves sur sa droite, croyant assurer par là ses communications avec l'armée anglaise, ou même vaincre sans son secours. Par cette imprudence, il affaiblissait son centre et préparait lui-même le succès de son adversaire. Celui-ci avait attendu, pour engager sa réserve, d'abord l'accomplissement de la diversion tant de fois demandée à Ney, puis une explication de l'alerte qui avait eu lieu sur notre gauche. Mais le corps signalé de ce côté étant celui qu'il attendait, allait se trouver en mesure de concourir au dénouement. D'ailleurs, il était sept heures du soir, et Napoléon, secondé ou non, se voyait obligé d'en finir. Il donne donc le signal, et sa dernière victoire s'accomplit. Couverte par une ondulation de terrain, la vieille garde longe de gauche à droite Ligny, où Gérard combat toujours. Mais soudain, dans les haies qui se prolongent à droite de ce malheureux village plein de cadavres et de feux, les haches des sapeurs, dirigés par Napoléon lui-même, ont ouvert à la fois plusieurs brèches, dans lesquelles la redoutable phalange, d'un élan irrésistible, s'est précipitée. Ces héroïques soldats franchissent le vallon, montent sous la mitraille et les balles avec la même sûreté, la même impétuosité d'allure qu'auraient d'autres troupes avec l'avantage de la pente et le soutien de l'artillerie. Alors seulement Blücher a compris Napoléon. Toujours intrépide dans les moments les plus difficiles, il accourt vers son centre avec quelques escadrons qui sont culbutés. Lui-même, abattu sous son cheval et sans connaissance, se trouve un instant en notre pouvoir. Un dernier reflet du jour qui finit sur cet uniforme poudreux, sur cette figure martiale bien connue dans nos rangs, et les destinées de la

Digitized by Google

France pouvaient changer encore, car quel autre ferait, après un tel désastre, ce que fera ce vieillard? Mais non! l'obscurité croissante, le dévouement d'un aide de camp, notre mauvaise fortune enfin, ont conspiré pour protéger son évasion.

La bataille est gagnée; elle ne nous coûte pas moins de 11,000 hommes, mais l'ennemi en laisse au moins 18,000 sur le terrain. Des fuyards vont porter aux Anglais, et jusqu'à Bruxelles, la nouvelle encore exagérée de ce désastre. Ah! si cette diversion de notre gauche avait pu s'accomplir, cette diversion si instamment réclamée, si longtemps attendue! Alors, au lieu d'une armée vaincue, mais qui nous échappait à la faveur des ténèbres, ne nous laissant que des blessés et des morts, nous aurions eu la moitié de cette armée enveloppée, prisonnière ou détruite, et Waterloo devenait impossible. Que s'était-il donc passé? Pourquoi le corps de d'Erlon, après s'être approché des Prussiens à portée de canon, avait-il tout à coup disparu? Pourquoi l'une de ses divisions, celle de Durutte, laissée auprès de la chaussée romaine, demeura-t-elle jusqu'à la nuit invisible et immobile? C'est auprès du maréchal Ney qu'il faut aller chercher l'explication de cette énigme. Il ne s'était engagé qu'à trois heures, bien qu'il eût depuis onze heures du matin l'ordre positif de marcher en avant. Il n'avait osé le faire avec sa seule division d'avant-garde, et cette dernière hésitation était encore bien regrettable, car, à deux heures, la position des Quatre-Bras n'était encore défendue que par 8,000 Hollandais. Il est vrai que le prince d'Orange y était en personne depuis le matin, et que Wellington lui-même ne tarda pas à y paraître. La présence d'un nombreux état-major dut naturellement fortifier l'illusion du maréchal et de ses principaux officiers. L'un des documents les plus graves que nous possédions sur cette affaire, le journal militaire du général Foy, reporte sur le chef du deuxième corps (Reille) la responsabilité de ces lenteurs. Suivant cette version, le général Reille, officier des plus distingués, mais maltraité par la fortune en Espagne, aurait d'abord différé la marche des divisions de Jérôme Bonaparte et de Foy à Gosselies, malgré les ordres de mouvement, dans l'appréhension de ce qui pouvait se passer du côté des Prussiens, puis conseillé à Ney de différer l'attaque des Quatre-Bras jusqu'à l'arrivée de ces mêmes divisions. Quoi qu'il en soit, Ney, entendant le canon du côté de Ligny et de Saint-Amand, ayant reçu d'ailleurs un nouvel ordre (le dernier expédié de Charleroi), se décida à commencer cette attaque vers trois heures, juste au moment où l'ennemi recevait enfin des renforts qui le mettaient en mesure de résister!

Cette lutte, « tardive mais héroïque, » eut du moins l'avantage d'occuper Wellington tout le reste du jour, et l'empêcha de tenir la

Digitized by Google

promesse de secours faite à Blücher. L'impétuosité de l'offensive lui fit illusion à son tour sur le nombre des assaillants. Notre début fut des plus brillants; la division Foy enleva la ferme de Gimioncourt, située au-dessous des Quatre-Bras, et refoula avec perte la brigade de Saxe-Weimar dans le bois de Bossu, qui s'étendait alors le long de la chaussée de Charleroi jusqu'à l'embranchement de Nivelle. La cavalerie belge et hollandaise ayant voulu charger l'infanterie de Foy, fut abordée résolûment et culbutée par nos chasseurs. Tout allait bien jusque-là; mais la division Bachelu, s'étant portée sur la droite au delà de Gimioncourt, fut arrêtée et ramenée vivement en arrière par les bataillons de Picton. Sur notre gauche, Wellington, qui dirigeait en personne la défense, avait jeté des renforts dans le bois de Bossu, mais c'étaient des Allemands qui ne valaient pas les Anglais de la gauche. Un moment, l'ensemble de la situation parut se dessiner à notre avantage, bien que la supériorité numérique fût déjà passée du côté de l'ennemi. Bachelu manœuvrait pour tourner Picton, Jérôme gagnait du terrain dans le bois; Foy, appuyé par l'artillerie, gravissait déjà la montée des Quatre-Bras. Le duc de Brunswick, qui se battait contre nous aussi vaillamment que l'exigeaient sa fortune et son nom, chargea sur la chaussée avec ses hussards noirs; ils furent vigoureusement repoussés, et lui-même périt dans la mêlée. Entraînée par l'ardeur de ce retour offensif, la cavalerie de Piré arriva jusque sur l'infanterie de Picton, qu'elle mit un moment en désordre, et faillit enlever Wellington lui-même aux Quatre-Bras.

Il était déjà six heures du soir. Le maréchal Ney attendait avec une impatience fébrile le premier corps (d'Erlon), comptant, à l'aide de ce renfort, pouvoir exécuter avant la nuit l'ordre qu'il venait de recevoir (première dépêche envoyée de Fleurus) de pousser vigoureusement ce qu'il avait devant lui pour se rabattre sur Bry. Mais voici que le chef d'état-major de d'Erlon vient annoncer à Ney que le premier corps a été arrêté dans sa marche vers Frasne et amené sur la droite en vertu d'un ordre direct de Napoléon. N'oublions pas, pour apprécier équitablement la position cruelle du maréchal, que la veille on lui avait déjà retiré ainsi, sans l'en prévenir, une des divisions du corps de Reille, celle de Girard. Ces nouvelles de d'Erlon mettent le maréchal hors de lui, car il croit avoir besoin du premier corps, non-seulement pour vaincre, mais pour n'être pas détruit. Exclusivement préoccupé de ce qui se passe devant lui, s'attachant au sens littéral du dernier ordre *direct* qu'il a reçu, Ney ne comprend pas que l'engagement de l'Empereur contre les Prussiens puisse être plus important que le sien contre les Anglais. Bref, il renvoie le chef d'état-major Delcambre avec l'injonction im-

Digitized by Google

pérative pour d'Erlon de revenir sur les Quatre-Bras. Un moment après, il reçoit le deuxième ordre direct venant de Fleurus, celui dans lequel il n'est plus question que de *manœuvrer* pour envelopper les Prussiens. Ney, plus troublé que jamais, se méprend tout à fait sur le sens de cet ordre, qui met « le salut de la France » dans ses mains ; il s'imagine que ce salut dépend, non de l'enveloppement des Prussiens, mais de la défaite des Anglais. Le voilà donc qui tente un effort désespéré sur les Quatre-Bras avec la cavalerie légère de Piré et une brigade seulement des cuirassiers du comte de Valmy. A cette occasion, MM. Thiers et Charras sont d'accord, ce qui ne leur arrive pas souvent, pour blâmer le maréchal de n'avoir pas employé plus tôt, et avec toutes leurs forces, non-seulement l'énergique Kellermann, mais Lefebvre Desnoëttes, commandant la cavalerie légère de la garde. Il est vrai que Ney avait reçu l'ordre, le matin, de ménager ces belles réserves en cas d'une simple « échauffourée, » mais ces ménagements ne convenaient plus à une affaire aussi sérieuse. Ney, d'ailleurs, était autorisé, par un ordre reçu avant le commencement du combat, à se servir au besoin de « toute » la cavalerie de Valmy. L'effet de cette charge partielle et tardive fut grand encore, mais ne pouvait plus être décisif contre un ennemi qui se renforçait à chaque instant. La cavalerie de Piré, débordant l'inébranlable Picton, arriva jusque sur la chaussée de Namur, et faillit, pour la seconde fois, faire Wellington prisonnier. De son côté, Kellermann, l'homme aux charges héroïques, se fit jour jusqu'aux Quatre-Bras, mais, faute d'infanterie, il ne put s'y maintenir.

Après cette tentative infructueuse, le maréchal, voyant les forces de l'ennemi s'accroître, « se décida, dit M. Thiers, à passer de l'offensive à la défensive, ce qu'il aurait dû faire plus tôt, dès qu'il n'avait pas profité de la matinée pour culbuter les Anglais. » Il se replia sur Frasne dans un ordre magnifique, disputant le terrain pied à pied. Grâce à cette intrépidité prodigieuse, communicative, qui reste proverbiale dans l'histoire comme elle l'était alors dans l'armée, le maréchal n'éprouva aucun échec dans sa retraite, bien qu'il ne disposât plus que de 16,000 hommes contre près de quarante. Cette affaire indécise lui coûtait environ quatre mille hommes ; il en avait tué ou mis hors de combat près de six mille à l'ennemi. On dit que pendant cette retraite où il fut si admirable, on l'entendit plus d'une fois implorer la mort, trop cruelle pour vouloir de lui en ce jour ! Ce qu'il regrettait si fort, c'était de ne pas avoir pu venir à bout des Anglais. S'il avait mieux compris l'ensemble des opérations, il aurait regretté bien plus amèrement d'avoir rappelé inutilement pour lui-même le corps de d'Erlon, qui n'arriva qu'à la nuit close. Ce rappel n'avait pas seulement été inutile, mais funeste. Il

Digitized by Google

avait mutilé le succès obtenu à Ligny en épargnant aux Prussiens un désastre qui aurait rendu leur intervention impossible dans la journée du 18.

L'imagination des adversaires posthumes de Napoléon s'est donnée largement carrière à propos de ce déplorable incident. L'un d'eux surtout a fait à ce sujet deux découvertes vraiment prodigieuses. La première, c'est que, « selon toute probabilité, ou plutôt selon toute certitude, l'ordre qui détourna le corps de d'Erlon *ne fut pas donné par Napoléon ;* il fut le résultat d'une erreur, du zèle *mal entendu* d'un officier d'ordonnance. » Ainsi, ce serait de son chef qu'un officier aussi intelligent que Labédoyère se serait ingéré de quitter l'Empereur, de porter à Ney, de montrer à d'Erlon un griffonnage sans autorité, de leur faire accroire faussement qu'il émanait de l'Empereur ou du major général ! Il aurait assumé la responsabilité plus grave encore d'ordonner par anticipation l'exécution de cet ordre supposé, en modifiant de son chef la direction d'un corps d'armée ! Une pareille supposition devrait être rejetée comme absurde, quand même elle ne serait pas contraire aux déclarations formelles des parties intéressées. Mais ni d'Erlon, qui a vu cette note au crayon, ni le maréchal lui-même, n'ont jamais émis le moindre doute sur son authenticité. Ney en doutait si peu, qu'il s'imaginait que ce faux mouvement l'avait empêché de remporter aux Quatre-Bras une victoire plus importante que celle de Ligny [1]. Enfin, Napoléon lui-même, qui semble n'avoir pas conservé à Sainte-Hélène une idée parfaitement nette de cet incident, l'avait parfaitement présent à la pensée le lendemain de la bataille, quand il reprochait à Ney de n'avoir pas fait exécuter « par le comte d'Erlon [2] » le mouvement ordonné sur Saint-Amand. Cette désignation spéciale du corps de d'Erlon est significative ; l'ordre dont Napoléon relève l'inexécution, ce n'est pas celui qui prescrivait à Ney en termes généraux de manœuvrer pour tourner l'armée prussienne, mais bien le dernier ordre donné, celui qui affectait spécialement d'Erlon à cette manœuvre, l'ordre au crayon en un mot.

La deuxième découverte de M. Charras n'est pas moins curieuse. Suivant lui, si d'Erlon rebroussa chemin, c'est qu'il y fut autorisé par un ordre exprès de Napoléon, qui, après avoir si vivement désiré cette diversion, aurait changé brusquement d'avis au moment où elle était prête à s'opérer, grâce au zèle « mal entendu » d'un subalterne. Ainsi que le fait judicieusement remarquer M. Thiers, cette supposition bizarre tombe devant la déclaration de

[1] Lettre du maréchal Ney à Fouché, du 26 juin 1815.
[2] Dépêche datée de Fleurus, 17 juin.

Digitized by Google

d'Erlon lui-même, qui, pour justifier son retour vers Frasne, n'allègue que l'ordre itératif de rappel expédié par le maréchal, depuis qu'il avait eu connaissance de la note apportée par Labédoyère. J'ai eu moi-même l'honneur de voir souvent, dans les dernières années de sa vie, le général, depuis maréchal Drouet d'Erlon, vieil ami de mon aïeul. Je l'ai vu pleurer plus d'une fois au souvenir de ce fatal incident, qu'il n'expliquait pas autrement que M. Thiers. Des deux côtés on se prévalait d'ordres impériaux, entre lesquels la question de priorité semblait douteuse; mais « du côté de Ligny on ne parlait que de compléter un triomphe; de l'autre, il s'agissait, disait-on, de prévenir un désastre. » En obéissant à Ney, son chef immédiat, et pour concilier du mieux possible ces exigences contradictoires, d'Erlon avait eu l'excellente idée de laisser la division Durutte près de la chaussée romaine; mais, à l'aspect « du visage effaré de ceux qui arrivaient des Quatre-Bras, » il recommanda à Durutte d'être prudent, de peur d'être pris à revers par quelque colonne anglaise débouchant au secours des Prussiens. Cette recommandation suffisait pour ralentir les mouvements de Durutte, mais ils furent tout à fait paralysés par la désertion de son chef d'état-major Gordon, qui, dans ce moment même, passa à l'ennemi. Cette désertion, trop peu remarquée par presque tous les historiens de la campagne, valut, sans nul doute, bien des renseignements utiles à l'ennemi. Gordon, Hollandais d'origine, mais depuis longtemps naturalisé Français, était parfaitement au courant de tout ce qui concernait l'armée française, car il existe aux archives de la guerre une note fort détaillée de lui, datée du surlendemain de Waterloo, sur le nombre et l'état moral de nos troupes. Cette note contient plusieurs passages d'une violence inqualifiable contre l'armée dont Gordon avait eu l'honneur de faire partie [1].

Une confusion de langage dont les meilleurs historiens n'ont pas su se défendre, a singulièrement embrouillé cet incident. Le maréchal Ney a écrit que l'Empereur « avait disposé, *sans l'en prévenir*, du premier corps », et M. Thiers enchérit encore sur cette assertion en affirmant que le billet confié à Labédoyère contenait l'ordre formel *à d'Erlon* de rebrousser chemin s'il était trop avancé, ou s'il était seulement à hauteur, de rabattre immédiatement par la chaussée romaine. D'abord le billet n'était pas adressé à d'Erlon, mais au maréchal.

[1] Quelques jours après, ce même Gordon ayant eu la témérité de se présenter en parlementaire pour sommer la garnison de Condé, fut reconnu et passé par les armes comme déserteur. Le général Bonnaire, qui commandait la place, officier couvert d'honorables blessures, fut traduit en jugement et condamné à la dégradation militaire pour avoir, non pas ordonné, mais laissé impuni cet acte de justice sommaire. Il mourut de douleur peu de jours après l'exécution de cette sentence plus que rigoureuse.

Digitized by Google

Nous avons sur ce point le témoignage de Napoléon lui-même, qui a toujours nié avoir adressé *directement* des ordres à d'Erlon, ce qui eût été contraire à toutes les règles de la hiérarchie ; puis, nous avons le témoignage non équivoque de d'Erlon, qui a déclaré que Labédoyère, le joignant au delà de Frasne, « lui fit voir le billet qu'il portait *au maréchal.* » Cette même déclaration nous indique clairement que la note était fort laconique, et ne contenait pas les détails de mouvement ajoutés par M. Thiers. Il ne pouvait pas y être question de la chaussée romaine, car Napoléon ne pouvait deviner que le premier corps avait été si fortement retardé dans sa marche par les lenteurs du deuxième qui le précédait, et que Ney, dont il entendait le canon faire écho à celui de Ligny, s'était engagé si tard sans avoir « réuni ses divisions, » imprudence qui lui valut des reproches dans la matinée du lendemain. Avec un peu de réflexion et en présence des documents, toutes ces difficultés disparaissent. Napoléon dit au général Friant, de la vieille garde, qui se désolait de voir la lutte se prolonger, faute d'une attaque sur le revers de l'ennemi : « Sois tranquille, j'ai déjà ordonné ce mouvement trois fois, je vais l'ordonner une quatrième ; » et il envoie Labédoyère porter à Ney, qui dans ce moment devait avoir toutes ses troupes sous la main, l'ordre d'en distraire pour ce mouvement la moitié, le premier corps. En galopant pour rejoindre Ney, Labédoyère rencontre inopinément ce même corps attardé entre Gosselies et Frasne. Il voit dans ce retard un coup de fortune, car dans une telle situation les minutes valent des millions, et, en prenant par la chaussée romaine, le premier corps est plus près du but qu'il ne l'aurait été aux Quatre-Bras, en se rabattant par la chaussée de Namur. Ney et d'Erlon ne sont pas là, il est vrai, mais la gravité exceptionnelle des circonstances excusait, que dis-je ? commandait à un officier intelligent, ardent comme Labédoyère, une infraction à la hiérarchie qui faisait encore gagner un temps si précieux. Ces considérations, justifiées par les documents, nous paraissent éclaircir bien des difficultés. Il reste toutefois deux points sur lesquels on demeure incertain. Que s'est-il passé entre Ney et Labédoyère, si toutefois ce dernier est allé jusqu'au maréchal, et par qui l'ordre au crayon a-t-il été remis ? D'Erlon dit bien que Labédoyère lui montra cet ordre qu'il portait au maréchal, mais Heymès, témoin oculaire, désigne le colonel Laurent comme étant venu donner simplement la nouvelle du changement de direction, nouvelle confirmée aussitôt par le chef d'état-major de d'Erlon. Ici, la vérité nous échappe, deux tombes sanglantes en gardent le secret. Si la note fut remise à Ney, on doit croire qu'elle était assez énigmatique pour qu'il persistât à subordonner la diversion du premier corps à la défaite des Anglais. Bien qu'il n'ait pas eu affaire à

Digitized by Google

plus de 40,000 hommes au moment le plus critique, il crut avoir devant lui toute l'armée anglaise, et ne comprit pas que l'engagement avec les Prussiens était devenu le principal événement de la journée.

Est-il nécessaire de discuter le reproche que font quelques écrivains à Napoléon, d'avoir négligé, oublié ce corps signalé d'abord comme ennemi, et reconnu ensuite pour français? Au moment où il s'occupait de la grande attaque du centre, pouvait-il lui venir en tête une idée aussi puérile que celle d'ordonner à 20,000 hommes conduits par un général expérimenté, arrivant par suite d'ordres itératifs sur les derrières de l'ennemi, d'ouvrir le feu contre cet ennemi? A Bautzen, Ney avait exécuté un mouvement tout semblable, sur la simple indication également au crayon, du point de Preititz,[1] et aux Quatre-Bras il avait reçu quatre ordres pour marcher sur Bry. Arrivé à Preititz, Ney s'engagea sans attendre de nouveaux ordres, et personne n'a jamais songé à blâmer Napoléon de ne pas lui en avoir envoyé. A Ligny comme à Bautzen, l'arrivée des troupes dans la direction indiquée expliquait leur concours immédiat, énergique, sans qu'il fût besoin de nouveaux ordres, et ce n'est pas à Napoléon qu'il faut imputer le malentendu qui nous priva de ce concours.

Bon ERNOUF.

(*La 2e partie à la prochaine livraison.*)

Jomini, IV, 205.

Digitized by Google

TRAVAUX

DES

ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SCIENCES PHYSIQUES, NATURELLES ET MÉDICALES

IV

Londres. Société royale : *Expériences faites à Holy-Head (Galles), sur la vélocité des ondes dans les tremblements de terre*, par M. Robert MALLET, — Paris. Académie des sciences : *Les Mariages consanguins*, par MM. BOUDIN, SANSON, GOURDON et DE RANCÉ — *La Génération spontanée*, par MM. PASTEUR, JOLY et MUSSET. — *Les Paratonnerres*, par M. PERROT. — *L'Hydrophobie guérie par l'arsenic*, par M. ARENDT. — *Le Tétanos guéri par l'ivresse*, par M. le docteur HUTCHINSON. — *La Saracenia purpurea*, par M. MORRIS. — *La Comète de juillet dernier*, par M. CHACORNAC. — *La planète Daphné perdue et retrouvée*, par M. GOLDSCHMIDT. — *La longitude du Havre*, par M. LEVERRIER. — Bibliographie et Mélanges : *La figure de la Terre*, par M. DE GUMPACH. — *La Faune açorésnne*, par M. DROUOT. — *Voyage scientifique autour de ma chambre*, par M. Arthur MANGIN. — *L'origine des vallées des Alpes*, par le professeur TYNDAL. — *Une matière textile pouvant remplacer le coton*, découverte par M. HARBEN.

Nous avons à constater un peu de chômage ou au moins de lassitude dans les travaux des sociétés anglaises, et nous ne trouvons qu'un seul mémoire, communiqué à la Société royale par M. R. Mallet, qui présente quelque intérêt. L'auteur nous est déjà connu par un remarquable rapport sur les tremblements de terre, dont nous avons rendu compte dans nos *Notes critiques* [1]. Cette fois, il s'agissait de constater, par des expériences directes, la vélocité de transmission des secousses, vibrations ou ondes produites par les tremblements de terre à travers les roches quartzeuses et les ardoises stratifiées du voisinage de Holy-Head, sur la côte de la

[1] *Revue Contemporaine* du 30 juin 1860, p. 723.

Digitized by Google

principauté de Galles. Les mines qu'on y pratiquait, il y a quelques mois, pour se procurer les matériaux destinés à la construction d'un nouveau port, offraient une occasion favorable pour ces sortes d'expériences. M. Mallet établit son observatoire à une distance de 4,584 pieds du centre des opérations, où l'on se servait de charges de deux à neuf tonneaux de poudre à la fois, ce qui pouvait bien, on le voit, simuler un tremblement de terre. Un seismographe, ou instrument pour enregistrer les effets des secousses, un chronographe pour marquer le temps et une batterie galvanique, au moyen de laquelle M. Mallet faisait partir la charge à un moment donné, étaient soigneusement établis dans l'observatoire. Les résultats de six expériences donnèrent une moyenne de 1,220 pieds anglais par seconde pour la vitesse des ondes vibratoires. M. Mallet a pu constater ce fait nouveau, que la vitesse des ondes augmente à mesure qu'on augmente la charge de poudre. Ainsi, avec une charge de 2,100 livres de poudre, la vitesse est de 968 pieds par seconde; avec une charge de 12,000 livres, on a une vitesse de 1,211 pieds.

D'après une série d'expériences faites précédemment par l'auteur à Killiney-Bay, en Irlande, la vitesse de propagation à travers le sable mouillé est de 825 pieds; à travers le granit peu compacte, de 1,306 pieds, et à travers le granit compacte de 1,664 pieds. La moyenne générale de 1,220 pieds s'accorde très bien avec les observations faites par Nœggerath et par Schmidt sur les tremblements réels qui ont eu lieu aux bords du Rhin et en Hongrie, ainsi qu'avec les observations de l'auteur faites à Naples pendant les tremblements de terre de 1857.

L'Académie des sciences de Paris est toujours le centre où affluent les travaux les plus importants de toute l'Europe. Cette fois encore, elle nous fournit plusieurs sujets intéressants.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le savant mémoire de M. le docteur Boudin, dont nous avons parlé dans notre dernier article [1], et dans lequel il établit que la surdi-mutité est une conséquence très fréquente des unions consanguines. On aurait pu croire qu'une proposition aussi clairement établie ne trouverait pas de contradicteurs : il n'en a pas été ainsi; l'Académie des sciences a reçu, dès la séance suivante, un mémoire de M. Sanson, où celui-ci s'efforce de prouver que la consanguinité est au contraire un élément important dans l'amélioration des races. — Mais de quelles races? De celles des chevaux, des moutons et des bœufs! M. Sanson pose en principe ce qui n'est mis en doute par personne, que les plus habiles éleveurs ont accouplé leurs animaux précisément à des degrés de proche parenté. En effet, l'histoire généalogique des chevaux anglais de course nous montre que bon nombre des plus célèbres vainqueurs du turf étaient issus de consanguins. L'espèce bovine offre des exemples non moins frappants d'un engraissement énorme obtenu par des unions consanguines; même chose a lieu pour l'espèce ovine : la meilleure viande, la laine la plus soyeuse, proviennent d'unions de ce

[1] Voir la *Revue* du 31 juillet, p. 40.

Digitized by Google

genre. Mais est-ce bien là ce que l'on demande chez l'homme? veut-on qu'il l'emporte à la course ou qu'il engraisse d'une manière démesurée? Nous n'envisagerons pas la question d'aussi haut qu'il nous serait permis de le faire. Laissons de côté la question de l'intelligence, et bornons-nous tout simplement aux deux facultés qui manquent chez les sourds-muets. Ces deux facultés, les cherche-t-on dans les animaux? Non. Alors, comment peut-on, dans le cas spécial qui nous occupe, établir une comparaison entre l'homme et la bête? C'est ce qu'a fait clairement ressortir M. le docteur Gourdon dans un mémoire lu à l'Académie, et où il réfute les conclusions de M. Sanson, M. Beaudouin et autres. M. Gourdon va droit au fond de la question en qualifiant de *monstruosités* ces prétendues améliorations de race. Par la consanguinité vous créez un cheval admirable pour la course, mais tellement frêle que quelques livres de plomb de plus ou de moins dans les poches du jockey peuvent sensiblement modifier sa vitesse. La consanguinité vous donnera un bœuf dont la graisse exubérante efface les contours naturels des membres, et ainsi de suite. Mais ces tours de force ne sont des améliorations qu'au point de vue commercial ; au point de vue physiologique, au contraire, ce sont des violences faites à la nature, et plus propres à confirmer la proposition de M. Boudin qu'à la renverser. Voici du reste, à l'appui de cette opinion, un fait nouveau communiqué à l'Académie par M. de Rancé.

Deux sœurs, mariées dans l'île de Ré, eurent trois enfants chacune : trois fils et trois filles, qui plus tard se marièrent entre eux. De ces trois mariages consanguins il est né douze enfants, dont quatre seulement parfaitement sains ; quatre sont sourds-muets de naissance, un n'a parlé qu'a six ans, deux ont une prononciation difficile, le douzième était un monstre qui n'a pas vécu. Enfin, l'un des garçons sourds-muets ayant épousé une étrangère à l'île, en a eu un enfant qui parle. Cet ensemble de faits, joint aux statistiques de M. Boudin, nous paraît démontrer sans réplique les conséquences désastreuses des alliances consanguines.

Un autre sujet a excité au sein de l'Académie une polémique assez passionnée, c'est la question de la *génération spontanée*, soulevée par M. Pouchet (voir nos *Notes critiques* du 15 mai 1860). Parmi les savants qui s'en sont le plus activement occupés, on compte M. Pasteur, chimiste très distingué, qui s'est prononcé contre la possibilité d'une génération indépendante des lois ordinaires de la reproduction, et MM. Joly et Ch. Musset, qui se sont déclarés partisans de l'opinion de M. Pouchet. La méthode suivie jusqu'ici pour décider la question consiste à mettre des substances organiques dans des conditions telles, que l'air atmosphérique ne puisse pas leur fournir des germes. Si alors il se présente après un certain temps des êtres vivants, soit du règne animal, soit du règne végétal, on en conclut l'existence de la génération spontanée. Dans le cas contraire, on arrive à la conclusion qu'elle est impossible. Malheureusement, cette expérience n'est décisive ni pour ni contre. Lorsque les adversaires de la génération spontanée obtiennent par leurs procédés des organismes quelconques, ils en sont quittes pour les attribuer à des germes microscopiques flottants dans l'air. Les partisans de la théorie de M. Pouchet

Digitized by Google

repoussent naturellement cet argument comme une fin de non-recevoir, et la dispute se prolonge de plus en plus vive sans qu'il soit possible d'en entrevoir la fin. Ainsi, M. Pasteur, par exemple, introduit dans un ballon de l'eau sucrée albumineuse, puis des bourres de coton-poudre chargées des poussières de l'atmosphère, et préalablement soumises à l'action de l'air brûlé. Il referme à la lampe le col du ballon rempli de ce même air, et au bout de cinq à six jours, il y trouve des *bactéries* (sorte d'infusoires) vivantes, et un îlot formé par un *mycélium* (sorte de champignon) rameux et cloisonné, nageant à la surface du liquide : « Vous voyez bien, s'écrie-t-il alors, que ces microzoaires, ces champignons viennent de l'air ; vous avez beau le brûler, les germes résistent. » MM. Joly et Musset répètent l'expérience de M. Pasteur, en substituant toutefois du bouillon de viande à l'eau sucrée ; mais ils y ajoutent de nouvelles expériences. A côté du ballon *A*, chargé comme l'avait fait M. Pasteur, ils mettent un ballon *B* avec du coton-poudre soigneusement purgé de toute poussière, puis un ballon *C* sans coton, puis un ballon *D*, soumis, ainsi que les précédents, à une deuxième ébullition, mais tenu ouvert après cette opération, et enfin un ballon *E* qui reste fermé pendant cette ébullition. Maintenant, voici, au bout de quelques jours, les résultats : le ballon *A* se comporte comme celui de M. Pasteur ; le ballon *B* donne des bactéries déjà mortes et un mycélium identique avec celui de *A* ; le ballon *C* présente des bactéries vivantes et pas de mycélium ; le ballon *D* (ouvert) se trouve en retard de deux jours, mais il finit par se remplir de bactéries très longues et très vivantes ; enfin, le ballon *E* ne donne rien de vivant. On voit donc que les corpuscules de l'air ne sont pas nécessaires à la production d'infusoires vivants. Mais MM. Joly et Musset ne s'en tiennent pas là, et ils se livrent à une deuxième série d'expériences indépendantes de tout appareil de laboratoire, de tout emploi de feu, d'acides et d'eau bouillante. Leur nouveau procédé offre beaucoup d'intérêt. Ils établissent d'abord que l'eau distillée peut rester longtemps exposée à l'air sans qu'il s'y manifeste la moindre trace d'organisation, ce qui est étrange si les organismes ont pour origine les corpuscules de l'air. Dira-t-on que les infusoires ne peuvent pas vivre dans l'eau distillée? Nos auteurs prouvent le contraire : les infusoires, *ciliés* ou *nus*, peuvent y vivre plusieurs jours. Autre expérience : l'eau distillée, renfermant du pyroxyle ou de l'amiante chargés des poussières qui flottent dans l'air, reste toujours peu féconde, parfois même entièrement stérile. Au contraire, l'eau distillée, directement chargée d'une quantité considérable de poussières, devient promptement féconde, mais elle ne produit que des bactéries et des monades, c'est-à-dire les plus simples des organismes. Cette même eau distillée, dans laquelle on fait macérer quelques feuilles d'*asters*, préalablement lavées avec le plus grand soin, et dans de l'eau très pure, se peuple au bout de quelques jours, non-seulement de bactéries et de monades, mais encore d'infusoires ciliés. Ainsi, en résumé, l'eau distillée seule ne se peuple pas, bien qu'exposée à l'air ; mais elle se charge d'organismes si l'on y ajoute certaines substances : donc ce sont ces substances, et non pas les germes contenus dans l'air qui donnent naissance à ces organismes. MM. Joly

Digitized by Google

et Musset constatent encore que l'eau distillée qui avait servi au lavage du mercure extrait d'une cuve pneumatique très poudreuse, est restée inféconde, contrairement à l'assertion d'un naturaliste, qui a soutenu qu'il suffit d'un globule de mercure pour peupler une infusion quelconque. Mais l'atmosphère est-elle réellement chargée d'autant de germes que veulent bien le dire les adversaires de l'hétérogénie? Observez jour par jour une plaque de verre, enduite sur l'une de ses faces d'une légère couche d'huile d'olives, et vous verrez que, dans les corpuscules qui s'y déposent il y a rareté extrême de germes. Enfin, en mettant, à l'exemple de M. Pouchet, une même macération filtrée de foin haché en grande quantité dans un grand vase *A*, et en très faible quantité dans un très petit vase *B* flottant dans le premier, on obtient dans *A* des infusoires ciliés, tandis que *B*, qui flotte à la surface du liquide où ces derniers ont pris naissance, ne renferme que des bactéries et des monades. Si les germes d'infusoires ciliés sont dans l'air, pourquoi, demandent nos auteurs, n'y a-t-il aucun de ces infusoires dans le petit vase, tandis qu'ils fourmillent dans le grand? La réponse à cette question n'est pas facile; nous attendons avec impatience celle qu'y pourront faire les adversaires de la génération spontanée.

Un fait aussi singulier qu'important pour la sécurité publique a motivé plusieurs communications à l'Académie. Le 2 août dernier, pendant un orage effroyable, la foudre tomba sur un des sept paratonnerres qui protégent la caserne du Prince-Eugène. Le fluide électrique descendit très régulièrement le long du conducteur jusqu'à une certaine distance du sol; mais arrivé là, il quitta sans raison apparente sa voie métallique pour pénétrer brusquement dans le corps de garde au rez-de-chaussée, alors occupé par une vingtaine d'hommes. Là il produisit, comme d'habitude, les plus bizarres phénomènes : les hommes qui étaient debout furent jetés par terre; ceux au contraire qui étaient couchés se trouvèrent tout-à-coup debout; un militaire qui dormait sur un banc séparé fut soulevé en l'air et en tombant par terre se foula le poignet. Une odeur insupportable de soufre, due à l'ozone qui venait de se former, remplit le corps de garde, de sorte que les hommes se virent forcés de sortir à la hâte, de crainte d'être asphyxiés. Un fait pareil était de nature à éveiller de sérieuses inquiétudes. Si le fluide pouvait ainsi quitter son conducteur, les poudrières ne seraient plus en sûreté. D'un moment à l'autre on pourrait être exposé à d'effroyables explosions. Pour éclaircir ce problème alarmant, M. Perrot s'est livré à des expériences dont il a communiqué les résultats à l'Académie. A distance explosive d'un disque simulant un nuage, et en relation avec la machine électrique, il plaça une tige métallique communiquant au sol, et représentant le paratonnerre destiné à être foudroyé. Parallèlement à ce disque, et à quelque distance, il disposa plusieurs feuilles ou grilles métalliques éloignées de quelques centimètres l'une de l'autre. Ces feuilles, dont le rôle était de représenter un toit métallique et les divers planchers placés au-dessous, pouvaient à volonté être mises en communication entre elles et avec le paratonnerre. Or, les feuilles étant isolées, la commotion ressentie par la main qui les touchait était peu sensible; mais, en établis-

Digitized by Google

sant une communication entre une ou plusieurs d'entre elles et le paratonnerre, il en résultait une étincelle et une commotion très vive. Cette action se vérifiait également lorsque l'intervalle qui séparait les feuilles du paratonnerre était très faible. De là M. Perrot conclut : 1° que le toit métallique d'un édifice communiquant ou non avec le paratonnerre ne préserve pas, comme on l'admet généralement, les planchers métalliques inférieurs (comme ceux de la caserne) de l'influence électrique du nuage orageux ; 2° que, par conséquent, si l'on veut éviter des accidents analogues à ceux de la caserne, il est indispensable de mettre le paratonnerre à une distance suffisante des constructions métalliques de l'édifice. Nous croyons, quant à nous, que la meilleure manière d'arriver à ce résultat, ce serait d'établir le paratonnerre à un mètre de distance environ de l'édifice, et entièrement isolé, comme on le fait pour les poudrières. On sait que le paratonnerre protége un espace compris dans un rayon égal au double de sa hauteur.

L'année dernière, l'Académie avait reçu un mémoire dans lequel M. Arendt, inspecteur du tribunal de médecine de la Tauride, annonçait une découverte qui, si l'expérience la confirmait, serait de la plus haute importance : la guérison de l'hydrophobie par l'arsenic. La fille de M. Arendt, récemment décédé, vient d'écrire maintenant à l'Académie, en l'informant que, depuis la date du premier envoi, les journaux de l'empire russe ont fait connaître au moins trente cas d'hydrophobie guéris par l'arsenic : « C'est surtout en Pologne, ajoute-t-elle, que les médecins ont fait le plus d'essais de ce remède, et toujours avec succès. Tout récemment encore, j'ai reçu de Mosir (Pologne) la relation de quatre cas guéris d'après la méthode de mon père. » Pourvu que ce nouveau remède ne soit pas encore une illusion !

Depuis que nous avons rendu compte, dans nos *Notes critiques* (15 mars 1860), des recherches du docteur Vella, de Turin, nous n'avons pas eu occasion de parler du tétanos et de son traitement. Bien qu'il soit à peu près démontré aujourd'hui que le curare, convenablement administré, est un spécifique contre cette maladie, cet agent est trop dangereux pour que les médecins n'éprouvent une grande répugnance à l'employer. Le tétanos détermine la rigidité du système musculaire ; le curare, au contraire, le relâche : c'est là le secret de son action. Mais n'existe-t-il pas d'autres agents moins délétères et également propres à déterminer ce relâchement ? L'alcool, par exemple, ne remplit-il pas cette condition ? L'ivresse résulte en effet du relâchement des muscles après la surexcitation amenée par l'usage des boissons alcooliques, relâchement qui, poussé à ses limites extrêmes, peut occasionner la mort. Cette propriété de l'alcool vient d'être mise à profit dans Steeven's-Hospital, à Dublin. On y avait reçu dernièrement un jeune garçon, nommé Powell, qui présentait à la jambe gauche une énorme déchirure d'une longueur de 12 pouces. On traita cette blessure par les moyens ordinaires, et jusqu'au dixième jour rien ne faisait pressentir une tournure dangereuse. Mais, à partir de cette époque, le trisme se déclara, et bientôt le tétanos fit de tels progrès, qu'on désespéra de sauver le malade. C'est alors que le docteur Hutchinson se rappela

Digitized by Google

qu'en 1817 on avait guéri un homme atteint de tétanos idiopathique en lui administrant de l'eau-de-vie et en le maintenant, pendant plusieurs jours, dans un état d'ivresse. Ce remède pourrait-il vaincre également le tétanos traumatique ? C'est ce qu'il résolut d'essayer. Il administra donc du punch faible à larges doses. Dès le deuxième jour, les spasmes commencèrent à perdre de leur force, et au bout de quinze jours le tétanos était vaincu. Le jeune malade sortit complétement guéri, et il n'a présenté depuis aucun symptôme alarmant. Il serait à désirer que cette expérience se répétât dans nos hôpitaux, car si l'alcool possédait réellement cette vertu, la science aurait acquis un remède assez innocent contre une affection regardée jusqu'ici comme presque incurable.

La *saracenia purpurea*, dont nous avons parlé dans notre article du 31 juillet, paraît décidément appelée à jouer le rôle de spécifique contre la petite vérole. A la première notice de M. Chalmers Miles vient se joindre une lettre toute récente du docteur Frédéric Morris, médecin, président de l'établissement hospitalier d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et M. Morris préconise ce médicament avec plus de chaleur même que son devancier. La guérison, nous dit-il, s'effectue en douze heures ; quelque alarmants, effroyables même qu'en soient les symptômes, il est rare que la maladie laisse quelque marque sur la peau. Voilà encore un remède qu'il faut s'empresser d'expérimenter, car il peut rendre à l'humanité de précieux services, aujourd'hui surtout que la petite vérole sévit fréquemment sur des sujets vaccinés.

De la médecine, nous passons sans transition à l'astronomie. La comète du mois de juillet dernier, découverte à Rome par le père Rosa, et presque en même temps par plusieurs autres astronomes, n'a intéressé le public que très médiocrement. Depuis les grandes comètes de 1858 et de 1861, on se soucie fort peu de ces petits astres qui ne présentent à l'œil nu qu'une légère strie lumineuse : le public est devenu difficile. Il n'en est pas de même des astronomes qui, aidés de leurs excellentes lunettes, sont plus à même que le vulgaire d'apprécier la vraie valeur de ces astres capricieux. M. Chacornac, entre autres, a constaté que la nouvelle comète se distinguait par une aigrette lumineuse analogue à celle observée sur la comète de Halley, lors de sa dernière apparition, et que cet appendice s'ouvrait à mesure que l'astre approchait du soleil. Ainsi, les expansions lumineuses sous forme d'aigrettes dirigées vers le soleil, ne sont plus une exception propre aux comètes de Halley et de Heinsius. Celles de 1858 et de 1861, et même celle d'Encke lors de sa dernière apparition, en présentaient aussi.

En 1856, M. Goldschmidt avait découvert, entre Mars et Jupiter, une planète télescopique qui prit son rang dans le catalogue de ces astres comme la 41e, et reçut le nom de Daphné. Cette planète, cependant, disparut tout à coup et échappa à toutes les recherches. Le 31 août dernier, le savant et infatigable astronome de Bilk, près de Dusseldorf, M. Luther, découvrit une planète qu'il crut d'abord nouvelle; mais des observations ultérieures lui ont fait reconnaître que cet astre n'était autre que l'incons-

Digitized by Google

tante Daphné reparaissant à sa place dans le ciel, et qu'on ne laissera plus échapper, il faut l'espérer du moins.

Un problème astronomique d'une haute importance, celui de la distance de la terre au soleil, problème dont on a vainement cherché pendant deux siècles la solution *exacte*, vient d'être physiquement résolu par M. Léon Foucault. A l'aide d'un nouveau et très ingénieux héliostat, ou miroir tournant au moyen d'un mouvement d'horlogerie, de manière à suivre la marche du soleil, dont il réfléchit ainsi la lumière dans une direction invariable, instrument dont l'exécution fait le plus grand honneur aux artistes opticiens qui en ont été chargés, M. Foucault mesure la vitesse de la lumière; et comme la vitesse moyenne de la terre autour du soleil est un dix-millième de celle de la lumière, il suffit de diviser celle-ci par 10,000 pour obtenir la vitesse de la terre en une seconde de temps. En multipliant cette vitesse par le nombre de secondes contenues dans l'année sidérale, on a la périphérie de l'orbite décrite par la terre. Divisant par le rapport de la circonférence au diamètre, on a le diamètre même, dont la moitié est la distance de la terre au soleil. On voit que par ces opérations on évite la nécessité de déterminer la parallaxe du soleil, élément dont on n'a obtenu encore qu'approximativement la valeur par les moyens astronomiques.

Dans un mémoire sur la détermination de la longitude du Havre, M. Leverrier a tout récemment fait ressortir le peu d'accord qui existe souvent entre les latitudes obtenues pour un même lieu, d'une part par les méthodes géodésiques et d'autre part par les procédés de l'astronomie; elles présentent souvent, dit-il, des anomalies si fortes, que l'on est porté à les attribuer, sinon en totalité, du moins en grande partie à des irrégularités du sphéroïde terrestre. Plus loin, il insiste sur la nécessité d'un nouveau mesurage des différences de longitude entre les points extrêmes des arcs de parallèles, afin d'en déduire rigoureusement la figure géométrique de la terre.

Il y a en effet, en cosmographie, et par conséquent aussi en astronomie, certaines questions qui, malgré les immenses progrès de l'analyse, malgré la perfection des instruments et les soins minutieux des observateurs, sont encore loin d'être résolues. Nous venons de voir, par exemple, que la parallaxe du soleil, de cet astre que l'on ne cesse d'observer journellement, moins par curiosité que par nécessité, n'est pas encore parfaitement déterminée. La théorie lunaire est encore si incertaine qu'elle donne lieu à une guerre à peu près permanente entre M. Delaunay, M. de Pontécoulant et d'autres astronomes éminents, et enfin la masse de certaines planètes et la rotation de Vénus sont encore plus ou moins douteuses. Au nombre de ces questions figure, ainsi que le prouvent les paroles de M. Leverrier, celle de la forme sphéroïdale de la terre, regardée jusqu'ici comme un fait tellement avéré qu'il n'admettait même plus l'ombre d'un doute.

Nous désirons à ce sujet appeler l'attention de nos lecteurs sur un ouvrage de M. de Gumpach, écrit en anglais et intitulé : *La vraie figure de la Terre* [1]. Dans ce travail très remarquable, l'auteur remet en question

[1] Londres, Robert Hardwicke.

Digitized by Google

l'aplatissement de la terre aux pôles, et, il faut en convenir, avec beaucoup d'apparence de raison. Mais avant d'essayer de faire comprendre à nos lecteurs, sans figures et sans calcul, quelques-uns des arguments qu'il apporte à l'appui de son opinion, constatons que cette question n'est pas seulement une affaire de simple curiosité scientifique, mais qu'elle intéresse au plus haut degré la navigation, et que, si les arguments de M. de Gumpach sont fondés, des milliers de navires courent journellement risque de faire naufrage. Si, en effet, c'est à tort qu'on attribue à la terre un aplatissement aux pôles, si le renflement à l'équateur qui en était donné comme la conséquence naturelle, n'est pas réel, toutes les cartes maritimes où sont marqués les rochers sous-marins exigeront de graves corrections. Concevez, en effet, qu'un capitaine de navire ait, à un jour donné, fait des observations astronomiques pour déterminer sa position en mer, et que depuis le ciel ait été couvert de manière à rendre l'observation directe impossible; sachant d'après sa carte qu'il doit rencontrer sur sa route un rocher sous-marin donné, il ne manque pas de tenir un compte exact du nombre de lieues qu'il fait. Néanmoins, au moment où il se croit encore à cinq lieues, par exemple, du point de danger, voilà que son navire touche. Pourquoi? Parce que, ayant par son observation directe déterminé sa *vraie* position, il a ensuite calculé les distances d'après une *fausse* échelle qui lui a été fournie par la mesure erronée de l'équateur terrestre que l'on suppose beaucoup plus grand qu'il ne l'est en réalité. On voit qu'il ne s'agit pas ici d'une question purement spéculative. M. de Gumpach, quelle que soit d'ailleurs la valeur de ses calculs, a bien raison de demander au moins que l'on s'occupe le plus tôt possible de mesurer *directement* la longueur précise de l'équateur terrestre, au lieu de la déduire, comme on l'a fait jusqu'ici, par le calcul, sur des données qui pourraient être fausses.

Quelle est en effet l'origine de cette théorie de l'aplatissement de la terre aux pôles? Newton, voyant que Jupiter était considérablement aplati à ses deux pôles, jugea, par analogie, que la terre devait l'être aussi; puis, afin d'expliquer cette hypothèse, il établit qu'au moment de sa formation la terre avait dû être fluide, et qu'alors, se comportant comme une goutte d'eau qui tombe, elle aurait pris la forme sphérique. Mais, animée par une force de rotation autour de son axe, elle aurait peu à peu subi un renflement à l'équateur, par suite de la force centrifuge, qui tendait à pousser ses molécules en dehors. Comme cette force centrifuge devait diminuer à mesure qu'elle agissait plus près des pôles, où elle devait être nulle, l'aplatissement était inévitable, et plus tard il devenait invariable par la formation graduelle d'une croûte solide. D'après ce raisonnement, Newton avait enfin conclu à une différence de 1/230 entre le rayon équatorial et celui des pôles.

Or, M. de Gumpach fait remarquer comme point de départ que cette théorie newtonienne repose sur deux hypothèses très contestables. En effet, si Jupiter est aplati, la lune et le soleil ne le sont pas : il n'est donc pas nécessaire que la terre le soit. Ensuite, quelle preuve a-t-on de la fluidité initiale de la terre? Aucune. On a bien construit depuis, sur cette

Digitized by Google

hypothèse, un échafaudage très séduisant, où figure au premier plan le feu cosmique entretenant des matières en fusion au centre de la terre, mais tout cela ne repose sur aucune base positive [1]. Donc, en principe, la théorie newtonienne n'a rien de certain. Du reste, le rapport de 1/230e qu'il avait établi a depuis été corrigé et réduit à 1/300e.

Tâchons maintenant, pour rendre intelligibles les raisonnements de M. de Gumpach, de démontrer, par un exemple très facile à saisir, que le problème admet deux solutions. Prenez un fil de fer et pliez-le exactement en un demi-cercle : vous aurez le profil d'un hémisphère. Maintenant, redressez-en un peu les deux bouts, en les pliant légèrement en dedans ; d'abord, les bouts de l'arc redressé s'écarteront, et de plus le profil de la sphère, géométriquement exacte, se trouvera transformé en un profil d'un sphéroïde aplati. Maintenant, au lieu de plier l'arc redressé en dedans, pliez-le en dehors ; au lieu d'un sphéroïde aplati, vous aurez un sphéroïde allongé, et, si vous avez eu soin de faire l'écart extérieur égal à l'écart intérieur précédent, votre arc redressé se terminera exactement dans les deux positions sur l'axe du profil. La question se réduit donc à savoir laquelle des deux positions est la vraie. Jusqu'ici, les astronomes ont soutenu que c'est la position intérieure ; M. de Gumpach se déclare pour la position extérieure : selon lui, la terre n'a pas la forme d'une orange, mais celle d'un citron.

Voici maintenant les autorités en faveur des deux partis : d'un côté Newton, Herschel, Arago, Bessel, toute une armée enfin de grands astronomes ; de l'autre, M. de Gumpach tout seul, car M. Leverrier se contente de signaler les anomalies résultant de l'aplatissement présumé, mais il n'arrive pas à en nier l'existence. Mais l'histoire nous apprend que Copernic, dans la question du mouvement de la terre, avait tous les savants de son temps contre lui. Si M. de Gumpach se trouve aujourd'hui dans la même position, demain peut-être les avis auront changé. Ce qu'il y a de certain, c'est que son livre est écrit d'un style clair et précis ; l auteur met le doigt sur la difficulté, et il est impossible de nier qu'il ne soit parfaitement au niveau de la science actuelle. D'un autre côté, l'idée qu'une erreur telle qu'il la signale a été la cause, depuis deux siècles environ, de la perte de plusieurs milliers de navires, et qu'il s'en perd encore journellement par la même cause, cette idée ne nous oblige-t-elle pas à appeler l'attention des savants sur cette question? Leur opinion, fût-elle vraie, doit être soumise à un sévère examen, et il faut surtout se garder de la défendre par des arguments qu'il est facile de retourner contre elle. On a remarqué, par exemple, que dans les éclipses lunaires la durée ainsi que le maximum d'ombre projetée sur notre satellite par la terre, ne correspondent pas à ces données calculées d'après l'hypothèse du sphéroïde terrestre aplati, mais qu'elles sont *plus grandes* qu'elles ne devraient l'être. Quoi de plus naturel que d'en conclure qu'il y a erreur dans la figure pré-

[1] Nous avons sous les yeux un remarquable mémoire de M. Constant Prévost, adressé à l'Académie le 30 septembre 1850, où il démontre ce qu'il y a d'aventureux dans ces sortes d'hypothèses, auxquelles malgré tout on se rattache toujours.

Digitized by Google

sumée de la terre. Mais non : pour défendre la théorie de l'aplatissement, M. Arago se résigne à admettre que, dans certaines circonstances, une partie de notre atmosphère peut jouer le rôle d'un solide, et qu'on doit par conséquent, pour rendre compte du phénomène, augmenter l'ombre théorique de toute l'épaisseur de l'atmosphère. Mais si notre atmosphère pouvait projeter une ombre pareille, elle serait solide et non gazeuse, ce qui est inadmissible.

M. de Gumpach apporte à l'appui de sa théorie des faits beaucoup plus frappants. Sir J. Herschel avoue que la longueur d'un degré augmente en allant de l'équateur aux pôles. Le degré mesuré à l'équateur par Bouguer et La Condamine a une longueur de 56,727 toises ; le degré mesuré aux pôles en a 57,300. Ceci peut s'expliquer sans doute par l'hypothèse de l'aplatissement, bien que l'explication contraire soit tout aussi admissible. Mais le fait suivant ne peut s'expliquer que d'une seule manière. Encke établit que la longueur réelle d'un arc de méridien de 90° est de 5,131,179 toises. En multipliant par 90 le degré de La Condamine, de 56,727 toises, on trouve 5,105,462 toises pour la longueur du quart de l'équateur. Donc le quart du méridien dépasse de 25,717 toises le quart de l'équateur. Par conséquent, la sphère décrite avec le rayon de l'équateur reste *en dedans* du globe terrestre : ce dernier est donc un sphéroïde *allongé*, et non pas aplati. Il est démontré que la force de gravité augmente en allant de l'équateur aux pôles. On cite ce fait à l'appui de l'aplatissement. « Car, dit-on, puisque la force attractive est concentrée dans le point du milieu de notre globe, plus un corps sera près du centre, plus il sera attiré. Donc un corps placé aux pôles pèse plus qu'à l'équateur, parce qu'il est plus près du centre, le rayon polaire étant plus petit que le rayon équatorial. — Au contraire, répond M. de Gumpach : puisque l'attraction est dans le rapport direct des masses, le corps pèse plus aux pôles, parce qu'il y est attiré par une masse plus forte. Donc le rayon polaire est plus grand que le rayon équatorial. » Et il finit par fixer le rapport du rayon équatorial au rayon polaire, comme 1 à 95 environ, résultat qui s'accorde avec les données de la géodésie.

Nous ne pouvons pas, sans figures et sans calcul, suivre M. de Gumpach dans ses autres arguments ; nous en avons dit assez pour montrer que sa théorie n'est pas un rêve, et que pour la vérifier ce ne serait pas trop de mesurer directement la longueur de l'équateur, travail immense sans doute, mais auquel toutes les nations devraient concourir, puisque toutes y sont intéressées.

M. Drouet, chef du cabinet de la préfecture de la Vienne, vient de publier un intéressant volume sur « la Faune açoréenne [1] ». L'archipel des îles Açores, situé entre le 37e et le 40e degré de latitude nord, et entre le 27e et le 34e degré de longitude ouest, a été très peu visité par les naturalistes, de sorte que notre auteur a trouvé devant lui un terrain presque vierge. Il est vrai que la faune des Açores n'est pas très riche en espèces

[1] Paris, Baillière et fils.

Digitized by Google

indigènes, si ce n'est dans les gastéropodes et dans quelques insectes: mais ces îles présentent encore d'autres points intéressants que M. Drouet n'a pas négligés. L'archipel des Açores se distingue par son caractère volcanique ; il renferme des montagnes d'une hauteur très considérable, tel que le pic de l'île de Pico, qui ne mesure pas moins de 2,320 mètres. L'activité volcanique n'y est pas éteinte : la dernière éruption terrestre a eu lieu en 1808; la dernière éruption sous-marine en 1811, et le dernier tremblement de terre, de quelque importance, en 1852. Mais indépendamment de ces phénomènes, il y a les *caldeiras* ou *chaudières*, anciens cratères éteints, et aujourd'hui couverts de végétation : il y en a un d'une lieue de diamètre. Il contient dans sa vaste enceinte plusieurs petits cratères et deux lacs. La *caldeira de Furnas* est encore en activité, dans ce sens qu'elle renferme des volcans d'eau analogues, sur une moindre échelle, aux Geysers de l'Islande. L'eau, jaillissant à la hauteur de un à deux mètres, donne naissance à une haute colonne de vapeurs sulfureuses et brilantes ; la température de l'eau varie de 90° à 100° centigrades. La *caldeira de Pedro Botelho* est un gouffre large de 2 mètres, qui mugit sans cesse, en vomissant à la base d'un petit escarpement une boue noire et bouillante assez semblable à une terre glaise liquide. Le sol qui environne ces bouches volcaniques est chaud, et recouvert çà et là d'efflorescences de soufre et d'incrustations de stalagmite siliceuse. La caldeira de l'île de Graciosa se fait remarquer par un phénomène assez curieux : au-dessous d'un très petit lac se trouve une énorme fissure, qui donne accès à une caverne souterraine connue sous le nom de *Forno*, et située à 100 pieds au-dessous du sol. Au fond de ce vaste abîme est encore un lac, de sorte qu'il y en a deux superposés l'un à l'autre. L'intéressant volume qui nous renseigne sur ces curieux phénomènes est digne de toute l'attention des naturalistes.

Nous devons une place, dans notre notice bibliographique, à un ouvrage agréable et instructif, le *Voyage scientifique autour de ma chambre*, par M. Arthur Mangin[1], précédé d'une préface de M. Pitre-Chevalier ; cette préface contient une anecdote très piquante, où le grand Arago joue le rôle principal. Le volume lui-même renferme tout un petit traité des sciences naturelles. L'auteur, assis dans son cabinet de travail, qu'il compare spirituellement à un grand état dont il est lui-même le peuple et le despote, reçoit un visiteur qui exprime le désir de s'occuper des sciences. C'est alors que le voyage commence : du bureau on va se chauffer au feu, de là on va prendre l'air sur la terrasse, et à chaque pas un nouvel incident amène quelque discussion scientifique, toujours présentée avec autant de clarté que d'agrément. On ne saurait mieux s'y prendre pour mettre la science à la portée de tout le monde.

Le *Philosophical Magazine* du mois de septembre contient un mémoire très intéressant par le professeur Tyndall, membre de la Société Royale, sur l'origine des vallées qui sillonnent la chaîne des Alpes. Les géologue ne sont pas d'accord sur les causes qui ont déterminé la configuration ac-

[1] Paris, au bureau du *Musée des Familles*.

Digitized by Google

tuelle du sol : les uns supposent que des forces agissant de l'intérieur à l'extérieur ont disloqué en certains endroits la croûte terrestre en donnant lieu à des *soulèvements*; d'autres, au contraire, sont d'avis que, par suite d'une contraction de la matière intérieure, il y a eu des *affaissements*, produisant les vallées; d'autres enfin ont imaginé une action presque simultanée des eaux, charriant et amoncelant la matière sur certains points; la retraite de ces eaux, et plus tard l'action des torrents auraient enfin creusé les vallées dans les flancs des montagnes. Les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques peuvent aussi avoir concouru à ces formations. En ce qui regarde les Alpes, le professeur Tyndall ne repousse aucune de ces hypothèses, mais aucune ne lui paraît renfermer le véritable mot de l'énigme. Les soulèvements et les affaissements auront sans doute occasionné des crevasses, mais les vallées des Alpes ne lui semblent pas répondre, par leur direction, à l'action probable des forces intérieures de la terre. Quant aux eaux et aux torrents, il n'en conteste pas la puissance, mais il ne la croit pas suffisante pour expliquer l'existence de ces énormes érosions que nous nommons des vallées. Il y a eu, selon lui, un agent plus puissant, et cet agent c'est le mouvement de descente des glaciers.

On sait que les glaciers sont des accumulations énormes de neige durcie, que l'on rencontre dans les régions les plus élevées des Alpes. Nous disons neige durcie, parce que la texture du glacier est bien différente de la glace compacte qui recouvre une surface d'eau à l'état de repos. La neige tombée pendant l'hiver se fond partiellement en été, soit sous l'influence des pluies assez rares dans ces hautes régions, soit par l'action de la chaleur modérée qui émane du sol. Mais cette fusion s'arrête au moindre changement de température, et c'est alors que se forme cette glace spongieuse et graveleuse, remplie de pores et de bulles d'air, qui constitue la masse peu résistante des glaciers. Le dégel partiel qui s'est effectué à la face inférieure laisse échapper des torrents d'eau qui alimentent quelques-uns des plus grands fleuves de l'Europe. De cette manière, le fond du glacier se trouve détaché du sol, et alors, cédant à la force de gravité, il descend en glissant dans la vallée, jusqu'à ce qu'il trouve un obstacle infranchissable. Arrivé là, sa partie antérieure se fond sous l'influence d'une température plus élevée, de sorte que le glacier paraît reculer ; mais l'espace découvert qu'il a laissé derrière lui se recouvre de nouvelles neiges, et le glacier regagne par en haut ce qu'il a perdu par en bas. C'est par ce système singulier de compensation que cette masse énorme, mesurant plusieurs kilomètres carrés de superficie, se reconstitue sans cesse, en restant toujours enfermée dans de certaines limites.

Le fait le plus remarquable dans la descente des glaciers, c'est l'érosion des roches les plus dures qui se trouvent sur leur passage. Qu'en descendant, ils puissent chasser devant eux des blocs énormes, cela se conçoit; mais comment une masse si peu cohérente peut-elle rayer même le granit, et polir les pierres sur lesquelles elle passe ? C'est pourtant ce qui arrive ; et les rayures ou stries laissées par le glacier ne sont pas effacées même après un laps de plusieurs siècles; l'œil exercé du géologue les distingue et sait en indiquer la date approximative. La vitesse a compensé ici le dé-

Digitized by Google

faut de dureté. Il est vrai que la face inférieure du glacier, fondue par le calorique de la terre, puis consolidée de nouveau par le froid de la couche supérieure, est beaucoup plus dure que le corps du glacier ; mais cette dureté ne peut jamais égaler celle des roches qu'il entame.

M. Tyndall croit que les vallées des Alpes ont été produites par l'action des anciens glaciers, action bien plus puissante que celle des torrents. « Cette année, dit-il, j'ai parcouru pour la cinquième fois la vallée du Hasli pour suivre l'action de l'ancien glacier sur ses flancs. Il se peut bien qu'un million d'hivers aient exercé leur influence destructive sur ces rochers profondément striés, et cependant les rayures sont aussi distinctement visibles que si elles avaient été faites l'année dernière. On peut les suivre jusqu'au bord de l'Aar, torrent qui parcourt la vallée depuis des siècles, et l'exiguïté des effets qu'il a produits nous prouve jusqu'à quel point l'érosion des eaux doit être faible comparativement à celle des glaciers. Un de ces derniers occupait jadis la vallée du Rhône. J'en ai suivi les traces le long de la vallée jusqu'à Martigny, distance de plus de soixante milles à partir de l'extrémité du glacier actuel. A Martigny, l'ancien glacier se trouva renforcé par les glaces du Mont-Blanc, et pénétra ainsi jusque vers le lac de Genève. Mais sur le versant méridional des Alpes, les traces des glaciers sont plus étonnantes encore qu'au nord. Plus tard, je visitai le Jura, où je trouvai une abondance de blocs de granit arrondis. Or, le Jura ne présente pas de granit par lui-même, puisqu'il est calcaire. D'où sont-ils donc venus, ces blocs erratiques ? En examinant de la pierre calcaire récemment mise à nu, j'ai réussi à trouver quelques stries provenant des glaciers. Leur direction observée, sur trois points différents, allait droit au Mont-Blanc. C'est donc là qu'un ancien glacier se chargea de blocs granitiques, qu'il transporta à travers le canton de Vaud, et déposa enfin sur les pentes du Jura. Donc, toute cette région montagneuse était autrefois couverte de glace, formant une masse énorme et en mouvement continu. »

Comment faire accorder cette période de glace avec l'hypothèse d'une chaleur centrale terrestre, chaleur qui doit toujours aller en diminuant, et qui, par conséquent, devait être beaucoup plus forte à l'époque glaciale qu'à présent M. Tyndall ? a prévu cette difficulté. Nous avons vu que le glacier se détruit par sa propre action. Il suppose donc que la chaleur intérieure de notre globe avait déterminé des soulèvements dans le sens de l'axe des Alpes, qu'il en était résulté une espèce de plateau d'une largeur à peu près égale à la base actuelle de cette chaîne, et qu'enfin, à une hauteur aussi considérable, ce plateau se serait chargé de neiges. Consolidées en glaciers, ces neiges n'auraient pas tardé à se ressentir de l'action de la chaleur terrestre : elles se seraient détachées du sol, l'oscillation initiale se serait bientôt transformée en un mouvement de translation ; la gravité aidant, l'action érosive aurait commencé et aurait enfin creusé les vallées telles que nous les voyons. Dès lors, la chaleur terrestre reprenant son empire, aurait fait monter vers les hautes régions l'air chaud inférieur déterminant la fusion des glaciers à la limite où ils s'arrêtent aujourd'hui. Malgré ce raisonnement assez plausible, on voit que l'auteur se

Digitized by Google

trouve embarrassé vis-à-vis de cette hypothèse de la chaleur centrale, à laquelle on tient beaucoup, sans trop savoir pourquoi. Si l'existence d'une période glaciale est solidement établie, à quoi bon tant d'efforts pour la mettre d'accord avec la supposition plus ou moins fondée d'une fournaise centrale ?

Nous signalons, en terminant, une découverte qui peut être très importante dans un moment où la guerre civile, en Amérique, a presque anéanti l'industrie du coton, et privé en Europe des millions d'ouvriers de leur unique moyen d'existence. Nous trouvons dans le *Galignani's Messenger* un procès-verbal publié par la Chambre de commerce de Manchester, duquel il résulte que, le 20 septembre, un habitant de cette ville, M. Harben, a présenté à la Chambre certaines fibres, triées à la main, et provenant de la *zostera marina* ou algue marine. Ces fibres sont d'une qualité tellement douce et soyeuse, qu'elles semblent devoir se prêter merveilleusement à la manufacture des étoffes.

Voici par quelle voie M. Harben est arrivé à découvrir dans cette plante marine si commune des qualités propres à lui faire prendre dans l'industrie la place du coton. Se promenant un jour sur le bord de la mer, et voyant la quantité énorme de cette algue rejetée par les ondes, il lui vint l'idée (qui, du reste, n'est pas nouvelle) de l'appliquer à la fabrication du papier. Il fit donc quelques expériences dans ce but, et fut tout étonné de voir la grande quantité de fibres soyeuses que renferme l'algue marine. Il en montra quelques échantillons à des courtiers de coton, qui se déclarèrent parfaitement satisfaits de la qualité de ce nouveau textile. M. Harben s'est fait honneur en refusant les fortes sommes que des capitalistes et des manufacturiers lui offraient pour obtenir le droit exclusif d'exploiter en grand sa découverte. En vain, ses amis lui ont représenté qu'il réaliserait une belle fortune en ne prélevant qu'un faible droit sur l'exploitation de sa matière textile, et qu'il pourrait en employer une partie à des fondations charitables ; il a répondu que les démarches nécessaires pour breveter la découverte et pour organiser une société feraient perdre beaucoup de temps, et qu'il fallait un secours immédiat aux personnes sans travail. Il propose donc de transporter immédiatement sur les côtes les ouvriers inoccupés, et de les employer à ramasser cette plante précieuse ; et afin qu'elle ne puisse jamais s'épuiser, il demande qu'on la cultive aux embouchures des fleuves, dans les bas terrains du Norfolk et du Lincolnshire, et sur les côtes sablonneuses de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, sous la protection d'un acte du Parlement. Ces projets sont-ils praticables ? L'algue marine est-elle appelée à lutter victorieusement contre le coton, même lorsque ce produit reparaîtra en abondance sur les marchés de l'Europe ? Nous le désirons sans oser rien affirmer. Il serait curieux, mais non sans exemple, qu'un immense perfectionnement industriel fût sorti des cruelles nécessités de la guerre.

HENRY MONTUCCI.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Reprise de *Turcaret*, à l'Odéon.

La quinzaine n'a pas été aussi féconde qu'elle promettait de l'être, et on n'a vu rien de nouveau que *Cadet Roussel*. Ce personnage légendaire, si familier à l'enfance, et auquel la mère Michel seule peut disputer nos premiers souvenirs, n'a pas porté bonheur aux écrivains qui ont rajeuni son histoire, ni au théâtre qui vient d'abriter ses exploits. MM. Amédée Rolland et Jean Du Boys avaient été plus heureux avec Vadé, le grand Vadé, le fameux Vadé, cher aux écaillères, et l'abus de *gueule* leur avait parfaitement réussi à l'Odéon. D'où le vers connu :

Il n'est pour plaire aux gens que de les *engueuler* :

pourvu toutefois qu'on les prévienne dans un prologue : un public prévenu en vaut deux. Mais Cadet Roussel, c'est une grosse affaire ; on ne se tire pas de Cadet Roussel comme on veut. Ne touchez pas à Cadet Roussel ; ou bien, si vous y touchez, ne nous ôtez pas les illusions que nous avions sur lui ; n'en faites pas un héros vulgaire, qui prend des villes, gagne des batailles et crie Vive la république ! Celui-là n'a jamais crié que Vive la joie ! N'en faites pas un personnage charitable, qui console les affligés et recueille les orphelines. Où donc les logera-t-il ? Dans ses trois maisons peut-être, « qui n'ont ni poutres ni chevrons ? » Voilà des orphelines bien logées ! De grâce, conservez-lui ses trois cheveux, « deux pour les faces, un pour la queue, » et surtout, pour l'amour de Dieu, ne le privez pas de ses trois petits chiens :

L'un court aux lièvres, l'autre aux lapins,
L'autre s'enfuit quand on l'appelle,
Comme le chien de Jean de Nivelle ;

Un brave chien, celui-là, et qui vaut bien le chien d'Aubry de Mondidier ou le chien de Montargis. Combien de fois a-t-il passé dans nos rêves avec le gibier que chassent ses deux compagnons, et aussi les trois demoiselles, dont l'une...., dont l'autre...., et la troisième..... Et les trois habits et les trois garçons, et le diable et son train. Bonnes images d'Epinal, qui avez gravé toutes ces aimables fantaisies dans nos cœurs, braves légendes écrites en rouge et en bleu sur de petites feuilles repliées qui se déroulent à l'infini ; charmants souvenirs d'un âge peu critique, où notre jeune ima-

Digitized by Google

gination unissait la mère Michel et son compère Cadet par un mariage légitime, auquel s'opposait le jaloux Lustucru, qui se croyait des droits à la reconnaissance de la brave dame pour lui avoir donné des nouvelles de son chat ; naïves et printanières chansons, gaietés de l'enfance, fous rires du bel âge, entre trois et cinq ans ; joies splendides du temps où l'on ne sait pas lire, qu'a fait de vous l'Ambigu ? Un gros spectacle qui n'amuse même pas les grandes personnes. C'était bien la peine de vous prendre aux petites, qui pousseraient de beaux cris si elles savaient ce vol indigne, et comme on leur a gâté leur Cadet Roussel.

Cadet Roussel a deux auteurs (*bis*);
Tous les deux sont des imposteurs.

Voilà une moralité qu'on fera bien d'ajouter à la chanson !

Tous les théâtres nous préparent, dit-on, des merveilles, et nous aurons les plus beaux venez-y-voir pour étrennes. En attendant, on vit sur le passé, et le public s'en accommode. Le Gymnase a tiré des *Fous* tout ce qu'il en pouvait tirer ; la Porte-Saint-Martin épuise son *Bossu*, que tous les bossus vont voir ; le Théâtre-Français varie son spectacle avec *les Effrontés*, *Mademoiselle de la Seiglière*, *l'Honneur et l'Argent*, et cette pauvre *Dolorès*, que M. Guichard a tuée. Nous allons aussi avoir un nouveau théâtre, c'est-à-dire l'ancien Théâtre-Historique, ressuscité à la voix de M. Brisebarre ; malheureuse salle qui n'a jamais eu de chance, scène maudite, illustrée par la ruine d'Alexandre Dumas, d'Adolphe Adam et de M. Réty ; elle a éprouvé toutes les disgrâces et connue toutes les infortunes. Elle n'a prospéré sous aucune forme : historique ou lyrique, le même destin l'a poursuivie, et Dieu sait combien d'auteurs, d'acteurs et de directeurs ont partagé son implacable guignon. Un jour enfin, M. le préfet de la Seine, qui pense à tout, jugea sans doute qu'elle avait assez fait de mal, et qu'il était temps de la démolir. Son arrêt fut signé ; elle fut condamnée à faire des décombres, et un boulevard s'apprêta à passer sur les planches où Mme Viardot pleura si amèrement son Eurydice. Mais voyez un peu la fatalité ; voyez le doigt de Dieu clairement manifesté par la main d'un architecte, ou plutôt voyez la volonté divine s'exerçant par l'entremise de la puissance préfectorale ! Le plan était-il défectueux, les mesures mal prises, l'emplacement mal choisi, ou bien le destin avait-il juré que rien ne prévaudrait contre ses décrets immuables ? Enfin, tout change ; la salle n'est pas démolie, le boulevard ne passe pas, ou du moins il passe à côté, comme pour narguer ce foyer de désastres, et le théâtre survit (Dieu sait pour combien de temps), débris unique, funeste témoignage d'un temps qui n'est plus. Qu'en fera M. Brisebarre ? Le mieux eût été d'en faire des ruines pour qu'il restât fidèle à sa destination ; mais puisque Dieu et M. le préfet de la Seine en ont ordonné autrement, peut-être faut-il croire que le mauvais sort est conjuré, que les oracles sont accomplis, et qu'une salle, qui n'a pas été démolie comme toutes ses pareilles, est réservée maintenant à voir et à accomplir de grandes choses. On dit qu'elle n'est accordée que provisoirement à M. Brisebarre ; mais le provisoire, quand il réussit, devient aisément éternel, et pourquoi démoli-

Digitized by Google

rait-on dans la prospérité ce qu'on a laissé debout dans l'infortune? En tout cas, si le nouveau directeur parvient jamais à remplir cette fameuse caisse du Théâtre-Historique, où le vide, de mémoire d'homme, a régné, il n'aura pas fait peu, et les gens qui aiment le métal lui devront un beau cierge.

On fait beaucoup de bruit de la nouvelle pièce que M. Emile Augier a donnée au Théâtre-Français, *le Fils de Giboyer*, et l'on ne vante pas moins la nouvelle comédie dont M. Sardou a gratifié le Gymnase, *les Ganaches*. Ce dernier titre est joli, et hardi! Les gens qui savent tout prétendent qu'il y a bien d'autres audaces dans la pièce, et qu'elle emporte le morceau; ce n'est pas le tout, il faut aussi emporter le succès. Pour ce qui est du *Fils de Giboyer*, on a dit à tort qu'il avait maille à partir avec la censure. Les gens qui ont laissé passer le père n'ont pu avoir l'idée d'arrêter le fils. Singulière destinée que celle de ce Giboyer! Il n'était d'abord dans l'esprit de M. Augier qu'un personnage épisodique faisant partie de la bande des *Effrontés*, et le voilà, de par le cri public, qui a envahi la pièce, il est devenu le chef de la troupe. *Les Effrontés* sont commandés maintenant par Giboyer et par M. Got. Ce dernier a en effet contribué à l'avancement de son personnage; il l'a mis en relief, il l'a fait valoir à outrance, peut-être même l'a-t-il métamorphosé et poussé plus loin que son créateur n'avait voulu ou n'avait songé. De toute façon, Giboyer est aujourd'hui le maître de la scène, Giboyer s'impose à son auteur pour une création nouvelle, Giboyer ne laisse plus dormir M. Emile Augier qui a eu l'imprudence de le mettre en lumière; Giboyer a un fils, Giboyer fait des siennes enfin, et le monde parle de lui.

L'Odéon, en quête d'une bonne pièce a repris *Turcaret*. Tout le monde convient que c'est le chef-d'œuvre de Lesage, et une de nos meilleures comédies; on serait bien fâché de la perdre, on s'accorde à reconnaître qu'il n'y en a pas une seconde qui ait autant de portée entre *Tartuffe* et le *Mariage de Figaro*; on s'en fait honneur, en un mot, et les censeurs, j'imagine, s'en font honneur tous les premiers comme d'une œuvre nationale qui, malgré la différence des temps, n'a pas trop perdu de l'intérêt qu'elle avait à la première représentation : eh bien, qu'un nouveau Lesage écrive un nouveau *Turcaret* et le soumette à la censure, vous verrez si cet autre *Turcaret* sera joué! Eh quoi! vous permettriez, censure ma mie, de représenter une pièce qui ne renferme que des coquins d'un bout à l'autre, depuis Turcaret qui fait l'usure, jusqu'au chevalier qui pratique le..... (je vous renvoie aux *Mémoires de Canler*); une pièce où il n'y a pas un honnête homme ni une honnête femme, une pièce qui repose tout entière sur cet aimable ricochet de fourberies dont parle Frontin, et qui est selon lui, le plus plaisant du monde. Frontin *plume* (le mot est de Lesage) le chevalier, qui plume la baronne, qui plume Turcaret, qui plume les bonnes gens d'alentour. Que de pigeons, mon Dieu! et c'est toute la comédie. Essayez donc d'en faire jouer une pareille à l'heure qu'il est. Croyez-vous qu'on eût représenté *les Effrontés* s'il n'y avait eu que des Vernouillet dans la pièce? On a pourtant joué *Turcaret*, et on le jouera longtemps, s'il plaît à Dieu, et on l'applaudira toujours; ce qui est éton-

Digitized by Google

nant, c'est que la censure d'autrefois l'ait autorisé. De quelle année est *Turcaret*, le savez-vous? De ce XVIIIe siècle qui corrompit et perdit tout; une comédie permise ou plutôt tolérée à l'époque où la philosophie était triomphante, où étaient déjà compromises toutes les saintes choses du passé, une comédie en plein torrent, aussi impossible à arrêter que le torrent lui-même, une comédie, c'est tout dire, de la vieillesse de Louis XV, à peine antérieure au *Mariage de Figaro*. Eh bien, vous vous trompez le plus grossièrement du monde; *Turcaret* est une comédie du règne de Louis XIV, contemporaine de Boileau; elle fut donnée l'année même de la bataille de Malplaquet, en 1709, du temps que Regnard florissait, et elle passa tout droit, sans que le roi, sans que Mme de Maintenon elle-même y fissent la moindre opposition. On n'avait pas le droit de jouer *Esther*, mais on joua *Turcaret* tant qu'on voulut.

Que d'allusions pourtant, que d'attaques! Quelle peinture violente et sans doute excessive de cette société qui s'en allait! Lesage n'a pas pris la peine de nous reposer de tous ses coquins par une figure, je ne dis pas honnête, mais aimable. Quel monde, que celui-là, si c'était le vrai monde! Les financiers, les traitants firent tout ce qu'ils purent pour arrêter la pièce; ils employèrent d'abord leur moyen ordinaire, un moyen qui souvent réussit, ils firent offrir de l'argent à l'écrivain; mais Lesage n'en était point là. Ils s'adressèrent au lieutenant-général, le priant d'interdire positivement la représentation; le lieutenant-général fit la sourde oreille. De guerre lasse, ils agirent auprès des comédiens eux-mêmes et essayèrent de leur persuader qu'ils se damnaient en jouant une comédie aussi immorale; les comédiens répondirent qu'ils étaient damnés d'avance et par provision. Quant au roi, ils n'y songèrent pas ou n'osèrent pas y songer. Le roi Louis XIV avait le bon sens de comprendre qu'il faut faire rire les peuples malheureux pour les empêcher de pleurer. Sans la bataille de Malplaquet et le terrible hiver de 1709, *Turcaret* aurait peut-être pourri dans les cartons de son auteur, et la triste chose, quand on songe qu'il y a peut-être d'autres Turcarets qui pourrissent ainsi présentement; c'est à dégoûter de la censure et à souhaiter la famine pour nous en délivrer.

Le beau mal, après tout, de jouer MM. les traitants qui pressaient, foulaient, pillaient impitoyablement quiconque, étant bien tordu, pouvait rendre un peu d'or! On connaît l'anecdote fameuse : Voltaire, prié de raconter une histoire de voleurs, commença ainsi : « Il y avait une fois un fermier général..... » et n'alla pas plus loin. Cela suffisait, en effet, et on applaudit, et peut-être même y avait-il quelque fermier général parmi les gens qui applaudissaient. Les financiers commençaient à devenir les rois de l'époque; c'étaient de gros intrigants qui se partageaient l'empire avec les petits intrigants de bas étage, avec les valets, tandis que leurs maîtresses entretenues frayaient avec les soubrettes, une sorte de société en commandite, Gaussin et Lisette, Turcaret et Frontin. Pour mon compte, je n'en veux pas beaucoup aux traitants d'avoir pillé, ruiné, égorgé nos pères : nos pères auraient bien été pillés et égorgés sans cela, tant les ressorts étaient nombreux et la machine ingénieuse. Je leur en veux de s'être faufilés partout, d'avoir tout envahi, donné le ton, fait la loi, et par

Digitized by Google

conséquent avili la société. L'abaissement de toutes choses en France date du règne des traitants. L'achat des femmes est leur début, la corruption du goût et de l'esprit est leur triomphe. « La fortune, a dit Sénèque, est comme le bon vin, on la porte plus ou moins bien, mais elle finit toujours par griser son homme. » Et il parlait de la fortune honnête, innocemment acquise; que n'eût-il pas dit de la fortune volée, de l'argent extorqué, du pillage organisé? C'est une ivresse à n'en plus sortir. On se plaint avec une apparence de raison que tous les auteurs mettent aujourd'hui la Bourse dans leurs écrits, et qu'on ne parle plus que de Bourse, et qu'on nous ennuie avec cette Bourse éternelle. Mais comment faire autrement, je vous prie, puisque tout aboutit là? La société parisienne est une avenue dont l'arc de triomphe est la Bourse. Et la littérature s'en ressent, elle en reçoit le contre-coup, elle en est pour ainsi dire faussée; elle ne voit que le gros de la chose, la carrure du monument, le froissement du papier, le son du métal, et elle oublie de peindre les mœurs vraies et les bons sentiments rares qui vivent encore sous cet amas de cendres. Voilà de quoi on se plaint et on a raison; mais le mal n'est pas d'hier. L'argent a faussé l'esprit français; il l'avait déjà faussé du temps de Lesage; les traitants jouaient alors le même rôle, exerçaient la même influence que la Bourse aujourd'hui; ils semblaient si bien gouverner le monde qu'on ne voyait plus qu'eux; on les peignait seuls dans leur infamie retentissante. Ils n'étaient pas seuls pourtant, mais ils tiraient tout à eux, trônant en apparence et imprimant une idée fausse de la société dans les meilleurs cerveaux. Voilà ce que je ne leur pardonne pas.

Ils ont porté atteinte même à l'admirable bon sens de Lesage; leur importance plus vantarde qu'effective, l'a fourvoyé. Il a conçu de leur pouvoir une idée excessive, et de leur durée une idée trop rassurante. Il s'est trompé deux fois en exagérant leur puissance, et en limitant leur règne. Ils n'étaient pas les souverains du monde, comme il a paru le croire; mais ils sont encore aujourd'hui, malgré sa prophétie, ce qu'ils étaient déja de son temps. On applaudit d'ordinaire à la phrase finale de Frontin, qui termine la comédie de *Turcaret* : « Allons, Lisette, nous allons faire souche d'honnêtes gens; le règne des financiers finit, le nôtre commence. » Cela est bien sonnant, et plaît à l'oreille; mais c'est le plus mensonger des pronostics. Je ne sais pas si les laquais ont fait une révolution, mais ils n'ont certainement pas détrôné les financiers. Le vrai serait plutôt que les deux races ont fait bande commune et règnent conjointement. Lesage, au reste, n'était pas un historien, et ne se croyait sans doute pas obligé de prédire l'avenir, mais il aurait pu se montrer plus juste pour le présent. Tant de bon sens et un esprit critique qui en lui fut vraiment extraordinaire, ne l'ont pas empêché de subir l'ascendant des traitants qu'il raille, et de leur faire trop d'honneur en s'imaginant, sous leur influence, que le monde n'est peuplé que par des bandits.

Je ne sais si je me trompe, si j'exagère à mon tour, mais chaque fois que j'ai relu Lesage, soit *Gil Blas*, soit *Turcaret*, le monde m'est toujours apparu comme une caverne de voleurs. Et voyez un peu, je vous prie, que de coquins autour de nous! C'est convenu, pour *Turcaret*, et il y a

Digitized by Google

dans cette comédie des coquins de reste. Mais le pauvre Gil Blas, à son tour, ne tombe-t-il pas de Charybde en Scylla et de bandits en voleurs? On nous parle de ses aventures, mais en réalité, il n'en a qu'une; il est toujours volé, volé par le muletier d'Astorga, volé par les brigands qui vont jusqu'à le faire voleur, volé par la justice, volé par la belle Camille et le seigneur Raphaël, volé par le docteur Sangrado, volé par les aubergistes, volé par les domestiques, volé par les femmes, volé par tout le monde enfin, et par lui même plus que par aucun autre; c'est une éternelle escroquerie. Evidemment, l'écrivain s'est plu à nous faire entendre une seule vérité, à savoir que le monde est peuplé de fripons et de dupes; cette vérité, les traitants la lui avaient présentée sous tant de formes qu'elle avait envahi son cerveau, et était devenue son idée fixe, et voilà comment ils eurent sur lui une fâcheuse influence. Car, une vérité fût-elle la plus lumineuse du monde, il ne faut point s'y tenir; il est bon d'y échapper quelquefois pour voir ailleurs.

Ce qui sauve un peu de la tristesse que nous inspirerait naturellement ce roman de *Gil Blas* tout en vols et en brigandages, c'est que ce sont des vols et des brigandages en Espagne; la scène où l'écrivain les a entassés leur donne un air fantastique; on se plaît à croire qu'il y a de la chimère et de l'illusion sous ce monceau de crimes, si bien que l'illusion dure encore quand nous lisons *Turcaret*, et que nous pensons volontiers n'avoir pas quitté les folies espagnoles. Le talent de Lesage consiste en partie à nous présenter des tableaux odieux avec une grâce et une légèreté qui leur enlèvent ce qu'ils ont au fond de trop noir. Il les éclaire d'une lumière douce, et les peint d'une touche fine, qui plaisent aux yeux et dissipent insensiblement l'alarme du cœur. Il nous conduit, en un mot, par des chemins de fleurs à travers tous les vices et tous les crimes, dont il nous fait rire plutôt que pleurer, philosophe discret, qui craindrait d'éprouver et de donner de trop grandes émotions, moraliste peut-être involontaire qui, en découvrant le ridicule, nous épargne la leçon et se soucie peu que nous sachions la tirer nous-mêmes. Ne lui faisons pas trop d'honneur de sa réserve; elle tenait bien plus à l'esprit du siècle et au talent de l'homme qu'au caractère même de Lesage. Le siècle commençait à tout prendre bien, à s'arranger admirablement de sa vie, à détester les sermons, à changer les noms des choses et à ne redouter qu'un seul crime, le ridicule. Une pareille philosophie est excellente pour composer un roman; elle lui ôte d'abord toute allure pédantesque, et c'est justement l'aisance qui nous ravit dans *Turcaret* et dans *Gil-Blas*. C'était la qualité, non, la vertu du siècle, et ce fut aussi celle de Lesage; elle se trouva fortifiée en lui de son goût, de son tact naturels : l'artiste achevait l'homme, et nul jamais ne garda si longtemps sa facilité d'humeur, sa grâce de mouvement, sa discrétion gaie, enfin ce divin sourire flegmatique, toujours assis sur les lèvres, et faisant corps avec le visage même, ce sourire qui est à proprement parler la physionomie des hommes et des siècles spirituels.

Cette finesse est le comique même de Lesage; il s'entend mieux à la satire délicate qu'à la comédie proprement dite. Sa verve est spirituelle et

Digitized by Google

point bouffonne, et l'on trouverait peu de scènes dans *Turcaret* qui amènent sur les lèvres le rire franc et jovial de Molière. L'esprit y abonde, mais éparpillé en traits subtils, qui ne flattent que l'épiderme et amusent sans réjouir. On se sent plutôt chatouillé que satisfait, comme d'un parfum indécis qu'on devine et qu'on ne savoure pas. A part le dernier acte, où les rencontres invraisemblables et les reconnaissances impossibles, accumulées à plaisir, déploient décidément la gorge des rieurs, et enfin nous épanouissent en belle gaieté, tout le comique de Lesage repose sur certaines malices à double entente, où la finesse de l'auteur compte à la fois sur l'intelligence du public et sur la sottise des personnages. Il faut absolument, pour qu'il y ait comédie, que ceux-ci soient des sots et que les spectateurs soient des gens d'esprit; de telle sorte que les premiers ne comprennent jamais, et que les autres comprennent pour ainsi dire trop. Ainsi, quand la baronne dit à Turcaret : « Vos dons ne me font pas vous aimer davantage », il est nécessaire que cette phrase présente deux significations. Pour Turcaret, elle veut dire : « Vous n'avez pas besoin de vos dons pour être aimé »; pour le public : « Tous vos présents ne feront pas qu'on vous aime. » C'est le procédé ordinaire de Lesage et de ce qu'on appelle ordinairement les comiques tempérés. Ses valets et ses soubrettes en abusent; Frontin surtout, qui a la finesse d'un diplomate. Quelquefois l'effet est manqué; c'est, hélas! lorsque le public, qui a généralement plus d'esprit que l'auteur, se trouve par hasard en avoir moins.

Ai-je besoin d'ajouter que la langue, le style est le triomphe de Lesage? On n'écrit plus ainsi, et, si vous voulez, je vous dirai une autre fois pourquoi c'est plus parfait même que Voltaire. J'aime mieux dire aujourd'hui aux puristes de déclarer la guerre à Lesage, et leur fournir des armes contre lui. Apprenez donc, puritains de langage, que j'ai découvert chez ce grand écrivain un mot, un affreux mot qui vous fait pâmer de désespoir quand vous le rencontrez sur l'affiche d'un théâtre du boulevard. Le Théâtre-Français l'a supprimé depuis longtemps, ignorant absolument que Lesage l'eût employé. Ce mot, ce traître mot, ce mot proscrit, c'est... *incessamment*. Il est trois ou quatre fois dans *Turcaret*, ne vous en déplaise, et il y signifie *bientôt*, *tout à l'heure*. Est-il Dieu possible? Lesage! *Incessamment!* Où *incessamment* va-t-il se nicher? Voilà qui fait tomber les bras des sages.

P. S. La première représentation des *Ganaches* a eu lieu au Gymnase. C'est un succès, presque un triomphe. M. Sardou l'a bien mérité. Il y a dans sa pièce beaucoup d'esprit et un peu de cœur, une simple étincelle, sur laquelle Mlle Victoria a soufflé pour en faire un incendie. Cette comédienne, qui n'était que la plus discrète des actrices charmantes, péchant un peu par le manque et une insuffisance voulue, une sorte de Bressant féminin, est passée cette nuit grande artiste. On en reparlera.

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

30 octobre 1862.

Un trône vient encore de s'écrouler en Europe : la Grèce a répudié son ouverain. Nous ne nous sentons vraiment pas le facile courage de faire la critique de cette royauté éphémère, de dresser la liste des fautes qu'a pu commettre le prince Othon-Frédéric-Louis de Witteslbach. Nous n'aimons pas jeter la pierre à ceux qui tombent, surtout quand ils tombent avec autant de bonne grâce. L'histoire contemporaine, dont les annales enregistrent bien des déchéances royales, n'en offre point qui soit marquée par une si complète indifférence, ou une si hautaine résignation. A peine le couple royal a-t-il appris à Calamata qu'un mouvement vient d'éclater à Athènes, qu'il fait appareiller pour Corfou et de là se retire à Venise. On ne saurait mettre plus d'empressement à s'écarter pour laisser la révolution accomplir ses destinées. Athènes ne valait-elle donc pas qu'on fît un effort pour la garder, et cette couronne était-elle si pesante qu'on fût heureux de s'en débarrasser? A l'heure qu'il est, nous ignorons encore si l'ex-souverain a même daigné adresser à son royaume un mot de regret ou de reproche ; mais il ne paraît pas qu'il y ait songé. Qu'ajouter à l'aveu si significatif, si éloquent, que trahit cette retraite silencieuse et résignée? Il faut attendre, pour apprécier cette étrange révolution dont l'Europe apprend en même temps et le début et le triomphe, que les correspondances et les journaux d'Athènes nous aient éclairés sur les causes immédiates du soulèvement, sur son but et ses chances de succès durable. Nous savons déjà que l'Europe monarchique ne mettra pas plus d'obstacles que n'en apporte le prince dépossédé lui-même au renversement d'un trône qu'elle a érigé, doté et garanti il y a trente ans. Ce n'est pas le côté le moins curieux des événements de ces derniers jours que l'unanimité avec laquelle l'opinion en Europe se prononce pour la révolution grecque, et l'acquiescement tout aussi unanime que la diplomatie paraît vouloir donner aux faits à peine accomplis. Ce serait toutefois se faire gratuitement illusion que de voir dans les encouragements prodigués par l'opinion au soulèvement grec, le réveil de sympathies anciennes, si vives au temps de Childe-Harold, et qui eurent une part si large dans la journée décisive de Navarin ; à tort ou à raison, l'Europe est depuis longtemps revenue de cet engouement; son enthousiasme pour les enfants d'Hellas est bien refroidi. On se tromperait également si l'on prenait l'acquiescement muet de la diplomatie européenne à la chute de la dynastie

Digitized by Google

greco-bavaroise pour une condamnation motivée du règne d'Othon Ier; nous avons vu, et pas plus tard qu'hier, des règnes beaucoup plus condamnables, bien autrement défendus et soutenus par l'étranger. L'attitude de l'Europe libérale et de l'Europe diplomatique — et là est la portée supérieure du fait qui nous occupe — est la résultante de causes plus générales. L'opinion acclame le soulèvement, en vertu de la force acquise dans ce dernier temps à ce principe moderne qui reconnaît à tout peuple le droit de disposer de lui-même, de régler ses destinées comme il l'entend : la limite naturelle jusqu'où les acclamations de l'Europe accompagneront les exploits révolutionnaires de la Grèce se trouve ainsi toute tracée. De son côté, la diplomatie, grâce à de nombreuses et récentes expériences, est tellement pénétrée du sentiment de son impuissance à s'opposer au cours des événements, que sa traditionnelle sagesse, tout autant que son libéralisme naissant, lui conseillent de regarder faire et de voir venir.

Tout autorise à croire qu'elle persévérera dans cette prudente abstention : on laissera la Grèce disposer en toute liberté de la succession ouverte d'Othon Ier. Des journaux anglais et allemands prétendent avoir déjà découvert une main étrangère dans le soulèvement qui vient de s'accomplir. On nous permettra de n'en rien croire. Le patient qui depuis longtemps se tourne et se retourne sur son lit de douleur n'a pas besoin « d'instigation » pour tenter enfin de changer de couche ou de médecin ! Un peuple qui, après une existence propre de plus de trente ans, n'est pas parvenu à trouver son assiette naturelle, à vivre d'une vie politique normale, n'a pas besoin d'être « stimulé » pour essayer de sortir d'une position aussi intolérable ! La Russie est d'ailleurs trop absorbée par ses embarras intérieurs ; elle n'évoquera pas la question d'Orient à un moment où elle serait si peu en mesure de l'exploiter à son profit. Dans l'hypothèse contraire, le prince Gortschakoff ne se serait pas borné à une protestation *post factum* dans l'affaire des Serbes et des Monténégrins. L'occasion était si belle de brouiller les cartes ! Aujourd'hui, l'abstention de l'Europe, le respect du libre suffrage des Grecs, constituera de la part de tous la politique et la plus équitable et la plus habile. A cette condition, la question grecque ne deviendra pas une nouvelle pomme de discorde entre les grandes puissances, et il en sortira le prompt rétablissement en Grèce d'un ordre de choses normal. Ce petit pays a lui-même tout à gagner à cette politique. Quelles que soient ses visées et quelle que puisse être leur légitimité morale, le moment de les réaliser n'est pas venu. La Grèce n'est pas de taille à se mesurer avec la Turquie, surtout au lendemain des victoires que celle-ci vient de remporter dans les contrées du Bas-Danube et qui ont accru les forces du gouvernement turc, en même temps qu'elles ont affaibli le courage et l'ardeur belliqueuse de ses populations chrétiennes. Un grand avenir peut être réservé à la Grèce, mais elle doit le préparer et s'y préparer. De nos jours, on ne conquiert que les pays qui se livrent ; on n'annexe que les populations qui veulent être annexées. Pour conquérir et annexer, la première condition et la plus indispensable, c'est donc de donner aux pays convoités le désir d'être conquis. Jusqu'à ce jour, l'état de la Grèce n'était pas de nature à rendre ce désir bien impétueux. Que

Digitized by Google

la Grèce, sous le nouveau gouvernement et les nouvelles institutions qu'elle va se donner, par un développement libéral et sage, par une situation prospère et considérée, tente de rendre les Grecs de l'Orient aussi envieux de devenir sujets de la Grèce que l'étaient les Italiens du sud et du centre de participer aux bénéfices du statut piémontais! Si elle réussit dans cette tâche, Athènes pourra devenir la capitale d'un royaume grand et heureux, pour s'effacer peut-être plus tard, comme un autre Turin, devant une autre Rome.

Ce n'est pas autrement que le Piémont a conquis à l'Italie Naples et la Sicile, la Toscane et Modène, la Lombardie et les Marches; c'est ainsi que le royaume d'Italie se donnera encore les « compléments » de son unité. Nous n'avons jamais cessé de le dire et de le redire ici : l'avenir de l'Italie est en ses propres mains; c'est par son développement intérieur qu'elle assure son extension au dehors. Nous sommes heureux de voir que ces idées gagnent du terrain en Italie même. « Nous irons à Rome, dit M. La Farina dans une remarquable brochure qu'il vient de consacrer à la situation actuelle de l'Italie [1], nous irons sûrement à Rome, comme nous irons à Venise; mais en réformant notre administration, en augmentant et en disciplinant notre armée et notre marine, en rétablissant nos finances, en relevant notre crédit..... Chaque bonne loi que nous créons, chaque preuve d'esprit civique que nous donnons, chaque franc dont notre rente s'élève, nous fait faire un pas de plus vers Rome, vers Venise..... » Sur cette route, personne ne saurait mettre obstacle au développement de l'Italie : elle arrivera, parce qu'il lui suffira de marcher d'un pas ferme et de concentrer tous ses efforts sur le but désiré. Qu'importe alors que le gouvernement français, voulant étonner le monde par sa longanimité, comme le cardinal Antonelli l'étonne par son obstination, se résigne à faire encore une suprême tentative de conciliation? Que cette suprême tentative, à peu près condamnée d'avance à l'insuccès, soit faite par l'organe de M. Drouyn de Lhuys au lieu de l'être par M. Thouvenel, cela ne change rien à la situation si nettement définie dans la lettre impériale du 20 mai dernier; il y a toujours cette double impossibilité : de maintenir à Rome un état de choses réprouvé par toute l'Europe libérale, et de refuser la satisfaction due aux légitimes aspirations de l'Italie. C'est tout au plus prolonger de quelques semaines, de quelques mois, l'attente de l'Italie. Elle ne manque pas de ressources pour tromper l'attente, pour utiliser largement le retard qui lui est imposé. En termes généraux, le programme indiqué par les circonstances pourrait bien se réduire à ceci : se fortifier à l'intérieur par la concorde, par les bonnes lois, par une administration loyale, par le progrès continu en toutes choses, et se tenir prêt à tout événement.

En suivant ce programme, le gouvernement italien contiendra avec succès les ardeurs généreuses; il répondra aux sophistes modernes qui nient la possibilité de l'unité italienne comme répondait ce philosophe d'Athènes au sophiste grec qui contestait le mouvement : il marchera.

[1] *Sulle condizioni d'Italia*, pensieri di Giuseppe La Farina. Torino, 1862.

Digitized by Google

Il fera ce que les adversaires de l'Italie proclament impossible. Ceux-ci triomphent depuis quelques jours de la précieuse recrue qu'ils viennent d'enrôler dans la personne du plus grand sophiste de notre temps; mais leur joie semble forcée et n'est que médiocrement fondée. M. Proudhon [1] se fait vieux : au lieu de marcher à l'avant-garde, il va rejoindre les traînards. Son argumentation est singulièrement attardée. Il y a quatre ans, on pouvait s'imaginer avoir tout dit quand on démontrait savamment des thèses comme celle-ci : « Jamais Naples ni Florence ne renonceront à leur autonomie, à leur dignité de capitales; jamais Milan ne consentira à se ranger à la loi de Turin; jamais Italiens du nord et Italiens du sud ne voudront et ne pourront être régis par les mêmes institutions, gouvernés par les mêmes ministres! » Quelle peut être aujourd'hui la valeur de ces anachronismes réduits au néant par des faits irrévocablement accomplis? M. Proudhon n'est pas moins retardataire dans ses idées générales. En 1848, il avouait naïvement à Frédéric Bastiat n'avoir jamais lu certains économistes qu'il pourfendait journellement dans la *Voix du Peuple*; il ne paraît pas avoir depuis réparé ces fâcheuses lacunes de son éducation économique. Est-ce bien en 1862 qu'un écrivain, aussi « avancé » que M. Proudhon veut l'être, peut se flatter d'effrayer des lecteurs intelligents par les ombres chinoises des inimitiés naturelles, des jalousies fatales que de grandes nations doivent nourrir les unes contre les autres? A qui fera-t-on accroire aujourd'hui cette billevesée que plus deux pays ont de tendances et d'intérêts communs, plus ils doivent se redouter et travailler réciproquement à leur amoindrissement? En un mot, qui peut sérieusement et de bonne foi prétendre aujourd'hui que la grandeur et la prospérité de l'Italie sont un danger pour la France?

Il y a des passages excellents dans l'écrit de M. Proudhon, comme dans tout ce qui sort de cette plume de maître. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui quand il démontre l'inopportunité de la dernière équipée sicilienne, le péril des menées souterraines qui voudraient forcer la marche des événements, le contre-sens des efforts tendant à brouiller l'Italie avec la France, à qui elle doit tant et dont le concours doit lui rester acquis. Nous ne pouvons qu'applaudir à ses observations sur les dangers d'une centralisation trop forte, et en particulier sur la fâcheuse réaction que tout excès dans ce sens produirait infailliblement dans l'Italie, naguère de plus si fortement constituée en municipes. Volontiers on reconnaîtra de plus avec M. Proudhon que chasser le pape de Rome ne serait point résoudre la question romaine; cette question ne se résume pas tout entière dans la possession de la ville éternelle; elle est subordonnée à la question bien plus générale de bons rapports à établir et à maintenir entre l'Eglise et l'Etat, entre la liberté civile et la conscience religieuse. Tout cela est vrai et très bien dit; mais tout cela ne prouve qu'une chose : l'ardeur patriotique et la vaillance guerrière ne sauraient à elles seules faire l'Italie une et libre; cette œuvre exige surtout de la prudence, de la modération; les éléments de l'ordre moral doivent être mis largement à contribution.

[1] *La Fédération et l'Unité en Italie*, par J.-P. Proudhon. Paris, E. Dentu.

Digitized by Google

L'affranchissement et l'unification ne sont donc pas chose aussi facile que les ardents l'imaginent dans la simplicité de leur âme. Mais parce qu'elle est difficile, l'œuvre est-elle impossible? Parce qu'elle demande du temps et de la persévérance, devient-elle inexécutable? Les Italiens ont prouvé déjà et prouvent de nouveau en ce moment qu'ils savent tenir compte des circonstances et, au plus fort de l'emportement, éviter l'étourderie. Le Parlement, tout porte à l'espérer, en fournira un autre témoignage. Le ministère ne paraît pas en douter; M. Rattazzi vient de démentir les projets de dissolution qu'on lui attribuait en convoquant les Chambres pour le 18 novembre prochain.

On est beaucoup moins pressé dans les régions officielles en Prusse de se trouver face à face avec la représentation nationale. La nouvelle réunion de la seconde Chambre, si brusquement congédiée le 13 de ce mois, est renvoyée au 12 janvier 1863. M. de Bismark-Schoenhausen aime à garder ses coudées franches aussi longtemps que possible. On ajoute, avec une grande apparence de raison, que le roi veut avoir seul la parole. Les souverains de Prusse aiment à s'entendre parler; ils affectionnent particulièrement les épanchements intimes, les petites harangues. Le roi Frédéric-Guillaume IV n'en usait pas toujours avec la retenue commandée à celui dont les paroles sont presque des actes. Son frère et successeur, Guillaume Ier, trahit le même faible pour ce moyen extra-constitutionnel de se mettre en rapport avec le public. Ainsi fit-il déjà lors de son voyage du couronnement à Koenigsberg; ainsi fit-il à la veille et le lendemain des élections générales de 1861 et 1862; ainsi fait-il encore, et plus que jamais, depuis la clôture de la session parlementaire. Les députations villageoises organisées par le parti de la croix sont reçues à Potsdam avec une affabilité et un empressement touchants; chacune emporte non pas seulement quelques phrases générales, quelques paroles de remerciement, mais tout un programme politique débité par le souverain en personne. Les bons villageois protestent avec indignation contre l'arrogance de la seconde Chambre qui veut ménager le sang et l'argent des citoyens; eux, leurs femmes et leurs enfants ne demandent pas mieux que de fournir des contingents militaires plus forts, que de payer des impôts plus élevés, dès que le souverain trouve bon de les demander; ils ne veulent pas du régime représentatif : ils n'admettent qu'un « gouvernement royal prussien. » Et le roi de son côté déclare que lui aussi entend « maintenir intégralement » les prérogatives de sa couronne; il affirme son inébranlable volonté de ne rien céder des droits qui lui ont été transmis, et de maintenir en particulier, malgré tous et contre tous, la « grande œuvre » de la réorganisation militaire, à laquelle il s'est consacré depuis son avénement à la régence. L'épreuve des élections générales, répétée dans l'espace de quelques mois, n'est pas faite pour le persuader; si ses intentions sont méconnues par une Chambre égarée, travesties par une presse factieuse, il est trop convaincu, lui, de la pureté de ses intentions, trop pénétré de la supériorité de ses vues, pour ne point persévérer.

Ce n'est pas nous qui mettons ainsi le roi en scène, qui faisons ressortir ainsi l'antagonisme entre ses vues et celles des mandataires légitimes du

Digitized by Google

pays, des organes accrédités de l'opinion. Nous connaissons et nous apprécions parfaitement la réserve que les convenances tout autant que la politique conseillent à cet égard. Mais « le roi le veut. » Guillaume Ier met une ostentation toute particulière à se placer lui-même au premier rang dans la mêlée qu'on aimerait à ne croire engagée qu'entre les conseillers de la couronne et les élus de la nation ; il le répète depuis quinze jours à satiété : « Ce sont mes intentions personnelles qu'on suspecte, mes volontés intimes qu'on contrecarre, mon œuvre propre qu'on empêche de se parachever ! » La presse peut et doit regretter ce langage, où l'excès de franchise l'emporte peut-être sur la prudence ; mais peut-elle feindre de l'ignorer quand là est précisément le nœud de la difficulté, quand là réside la gravité du conflit? Tant que les rois ne seront pas doués d'infaillibilité et de toute-puissance, il pourra toujours arriver des cas où la clairvoyance souveraine s'égare, où la volonté suprême soit inexécutable : la voie du retour reste ouverte tant que la fiction tacitement admise par tout le monde permet au souverain de « se retourner, » sans préjudice aucun pour sa dignité, en changeant seulement ses conseillers et les exécuteurs de sa volonté. Guillaume Ier se ferme cette voie de retraite avec une inconcevable obstination. Evidemment, il se trompe de date. Parlant lui-même constamment du droit divin, du legs des ancêtres, des prérogatives sacrées de la couronne, il se persuade aisément que le peuple est revenu, lui aussi, à cette vénération, à ce culte de la volonté auguste particuliers aux temps que les évocations royales voudraient ressusciter. Un pas de plus et il arrive à s'imaginer que toute divergence d'opinion doit cesser quand le roi jette franchement sa volonté dans la balance ; ceux-ci ne voudront pas penser autrement, ceux-là n'oseront pas parler autrement. Hélas ! ces beaux temps sont passés. De nos jours, le souverain qui engage imprudemment sa personne dans la mêlée des partis tente un jeu gros de dangers. En affirmant jour par jour que c'est bien à lui que la Chambre a fait une opposition unanime, que c'est bien son programme à lui qu'ont repoussé les électeurs et que combattent les journaux, le roi de Prusse ne réussit au fond qu'à briser le dernier fil où pouvait se renouer l'entente. Et pourtant, s'il fut jamais souverain dont les intérêts personnels et dynastiques bien entendus coïncidaient avec les aspirations de son pays, c'est bien le roi Guillaume Ier. Il n'avait qu'à laisser faire pour voir se réaliser les rêves les plus brillants qu'ait jamais pu concevoir l'ambition des Hohenzollern : l'histoire de ces quatre dernières années en fait foi. A peine le prince-régent avait-il manifesté quelques velléités libérales, qu'on vit le pays unanime à l'acclamer, toute l'Allemagne venir au-devant de lui, l'entourer de ses hommages, l'assaillir presque de ses offres ; l'hégémonie de la Prusse était assurée, en attendant mieux ; ce mieux, les populations germaniques étaient disposées à le préparer, au prix même de sacrifices réels et d'efforts qui pouvaient n'être pas toujours pacifiques. A Berlin, on paraissait d'abord favoriser ce courant ; depuis quelque temps, on fait tout pour l'arrêter : on y réussit au delà de toute attente. La récente résolution du Nationalverein de ne plus remettre au gouvernement prussien les sommes recueillies pour la marine

Digitized by Google

allemande est un symptôme significatif; on pourrait en citer d'autres. L'Allemagne libérale ratifie aujourd'hui ces votes de méfiance avec la même unanimité qui l'entraînait il y a deux ans vers Berlin. C'était à prévoir. Comment croire alors à ces « grands desseins » dont certains journaux font honneur à M. de Bismark-Schoenhausen, desseins auxquels il sacrifierait tout, dans la conviction que leur accomplissement réconcilierait et la Prusse et l'Allemagne avec la politique de Guillaume Ier, qui leur est aujourd'hui si peu sympathique? Nous n'entendons pas juger ici si ces beaux plans sont légitimes et praticables; mais voici qui est manifeste : la voie politique suivie depuis un an à Berlin, loin de conduire vers le but désiré, ne peut qu'en éloigner. On ne l'ignore pas plus à Postdam que dans toutes les cours d'Europe : ce n'est pas à son armée, mais à sa Constitution que le Piémont est redevable des accroissements qu'il a obtenus en ces dernières années; ce n'est pas l'éclat de ses baïonnettes, mais le rayonnement de ses libertés qui, depuis 1850, avait fasciné les Italiens et attiré tous les regards et tous les cœurs vers Turin; la guerre de 1859 et les expéditions de 1860 n'ont eu qu'à faire éclater au dehors une œuvre déjà accomplie dans l'opinion. Cette voie est bien plus naturellement encore indiquée en Allemagne. Une Prusse libérale, pour conquérir l'Allemagne, n'a certes pas besoin d'autant de soldats qu'il en faut à une Prusse rétrograde pour garantir seulement la sécurité intérieure.

Ainsi, quelque bonne volonté que l'on mette à plaider les circonstances atténuantes, on ne peut pas, en face de la crise où s'agite la Prusse, s'empêcher de dire : le roi a été très mal conseillé quand, par la brusque clôture des chambres, il a forcé le conflit et rendu éclatante une scission qu'il était si prudent d'éviter. Rien ne s'opposait à ce que le gouvernement consentît à représenter le budget modifié de 1863 et la loi sur la réforme militaire avant la fin de l'année 1862; mise ainsi à même d'établir à temps et comme elle l'entendait le budget et le contingent de l'année prochaine, la chambre aurait montré plus de condescendance pour le budget de l'année expirante : elle aurait absous les faits accomplis de 1862, étant sûre de ne pas se trouver de nouveau, en 1863, devant des faits accomplis. Mais le gouvernement demandait qu'on lui concédât tout pour le passé et il ne voulait rien concéder pour l'avenir. Il n'était guère possible qu'on accordât une si grande confiance à un ministère qui, sans racines dans le parlement, arrive au pouvoir avec la tendance bien avérée à renchérir encore sur la raideur du cabinet précédent, qui déjà n'avait pu s'entendre avec les représentants du pays. La presse indépendante, les réunions, les voix de l'Allemagne disent assez à quel point M. de Bismark-Schœnhausen s'est fourvoyé. Il paraît néanmoins vouloir persévérer dans son attitude. Renvoyer la réouverture de la chambre au 12 janvier prochain, le dernier terme à peu près que la Constitution permette de lui assigner, c'est dire que les faits budgétaires de 1862 seront entièrement consommés avant que la chambre, qui refuse aujourd'hui d'en permettre l'accomplissement, puisse de nouveau élever la voix, et que le budget de 1863 sera largement engagé avant que la représentation nationale puisse parvenir à le voter après examen et discussion. Imagine-t-on sérieusement qu'en face de ce

Digitized by Google

parti pris de la dessaisir de ce qui en tout pays constitutionnel passe pour la prérogative capitale des corps représentatifs, — le vote du budget et du contingent militaire, — la chambre des députés se montrera, en 1863, moins jalouse de ses droits, moins consciencieuse à remplir ses devoirs, qu'elle ne l'a été en 1862? On ne saurait non plus se flatter de l'espoir que le pays, si par des élections nouvelles on en appelle à lui, ne soit pas tout aussi unanimement empressé qu'au printemps dernier à soutenir ses mandataires : l'opposition n'avait fait que gagner du terrain depuis quelques mois; elle en gagne plus que jamais depuis le brusque renvoi de la Chambre, et par le système de rigueur appliqué en ce moment à la presse et aux réunions.

Reste une troisième hypothèse, que le parti de la Croix caresse avec une singulière satisfaction : le gouvernement ne concédera rien à la chambre; il ne consultera point le pays; il rétablira simplement le régime du pouvoir absolu. Nous n'entreprendrons pas d'examiner cette hypothèse : le suicide ne se présuppose pas et par conséquent ne se discute pas d'avance. Est-ce bien au moment où s'écroule le dernier boulevard de l'autocratie, que la Prusse pourrait songer à la rétablir? Des correspondances de Saint-Pétersbourg naïvement enthousiates désignent déjà l'empereur Alexandre II sous ce nom : *ancien* autocrate de toutes les Russies. Hélas! pourquoi n'est-ce là qu'un vain rêve? Un prince qui exile sans jugement et sans raison le plus respectable et le plus grand citoyen d'un pays n'est encore qu'un autocrate, et ses sujets ne sont guère libres. L'indignation légitime que la position de la Pologne excite contre ses dominateurs étrangers ne doit cependant pas nous rendre indifférents pour les conquêtes que la liberté fait en Russie. Le Code de justice promulgué le 11 de ce mois est un progrès réel pour l'empire des czars. En tête du Code figure le principe si important de la séparation du pouvoir judiciaire d'avec les pouvoirs législatif et administratif; le conseil suprême cesse d'être une cour de justice; les arrêts des tribunaux ne devront plus être sanctionnés par l'autorité supérieure; l'empereur se réserve seulement le droit de grâce. La détention préventive est restreinte à des cas nettement définis; tout prisonnier doit être interrogé dans les vingt-quatre heures qui suivent son incarcération; les mêmes tribunaux jugent indistinctement toutes les classes de citoyens. Au premier échelon de la hiérarchie judiciaire se placent les juges de paix, nommés pour trois ans par les habitants sur une liste de candidats présentée par l'autorité; ils jugent les affaires civiles ne dépassant pas une somme de 500 roubles, et les affaires criminelles qui ne peuvent pas entraîner des punitions infamantes; on en appelle aux assises des juges de paix, qui se réuniront périodiquement. Pour les procès plus importants, il y a deux instances. Les tribunaux d'arrondissements constituent la première; ils fonctionnent avec l'assistance du jury. Les chambres de justice forment la seconde instance. Au-dessus d'elles fonctionne le sénat, comme cour de cassation. Les magistrats nommés ou élus ne seront ni destitués, ni déplacés contre leur gré, sans jugement préalable. Les chambres de justice (deuxième instance) jugent également les fonctionnaires pour crimes commis dans l'exercice

Digitized by Google

de leurs fonctions ; les procès politiques sont aussi de leur ressort ; elles les jugent avec l'assistance de deux maréchaux de noblesse de la circonscription et de deux bourgmestres, et avec exclusion de la publicité. La publicité est obligatoire, à moins de raisons particulières, dans tous les autres procès : la procédure sera orale et la défense libre.

Ce seraient là assurément des institutions précieuses, si quelqu'un ou quelque chose en garantissait l'exercice et le maintien. Les vingt énormes volumes du *Swod sakonow* (code russe) disent assez que ce ne sont pas les lois qui font défaut à la Russie, mais l'exécution, mais la légalité ; au surplus, les nominations, y compris celles des jurés, sont toutes, directement ou indirectement, à la discrétion du gouvernement, qui, par d'autres moyens encore, conserve une ingérence peu compatible avec l'indépendance du pouvoir judiciaire ; on trouvera encore que l'élément ecclésiastique apparaît trop : l'Eglise orthodoxe est favorisée par mainte stipulation secondaire du Code. Mais tel qu'il est, il n'en constitue pas moins une amélioration très notable sur ce qui existait en Russie. Combiné avec les réformes administratives récemment décrétées et avec le grand acte du 19 février 1861 (émancipation des serfs), le Code judiciaire du 11 octobre trahit le plan bien arrêté de changer successivement, dans un esprit libéral, les assises mêmes de l'Etat russe. Que ce plan ne soit pas le fruit de la volonté toute spontanée d'Alexandre II, qu'il lui soit imposé par l'état des choses et des esprits, peu nous importe ; nous serions même tentés de nous en féliciter. Les réformes commandées par les nécessités de la situation sont les plus durables. Répondant aux aspirations nationales, elles jettent promptement de profondes racines ; elles ne sont pas menacées d'être enlevées par le premier courant contraire. Mais il faut aussi pour cela qu'elles se lient étroitement aux institutions politiques. On n'aura rien fait de solide tant qu'on n'aura pas donné au peuple russe sa part légitime dans le gouvernement du pays, tant qu'on ne l'aura pas mis à même de veiller sur les nouvelles institutions dont on le gratifie.

L'appréciation indulgente de ces commencements de réforme nous est pourtant conseillée aussi par l'amour-propre d'auteurs ; le mouvement qui travaille l'empire des czars n'est-il pas un peu notre œuvre à nous ? Nous n'avons pas envoyé des encyclopédistes à Alexandre II, comme la France de Louis XV en avait expédié à Catherine II ; mais nos zouaves ont rendu à la Russie une courte et foudroyante visite, qui a été dans ses effets infiniment plus civilisatrice que ne l'ont été les longs séjours des Diderot, des Grimm, à la cour de la « grande » czarine. Il est vrai que nos canons n'allaient pas en Russie pour chanter des louanges, mais pour tonner des leçons. Qu'on nie encore après cela la marche mystérieuse mais sûre de la destinée quand elle veut pousser les peuples en avant et les faire progresser dans les voies de l'humanité ! Dans le coup d'Etat qui mit fit à notre seconde république, on crut voir généralement le triomphe final de la réaction, qui déjà avait repris le dessus dans les Etats du continent. Jusque-là, elle ne s'était pas encore sentie tout à fait raffermie sur ses assises si fortement ébranlées par la tempête de 1848 ; l'acte du 2 décembre 1851, et surtout le rétablissement de l'Empire, semblaient lui donner

Digitized by Google

gain de cause définitif. La politique rétrograde croyait avoir trouvé un appui nouveau et tout-puissant dans la France impériale. Le nom du nouveau souverain éveillait bien quelques craintes sur le maintien de la paix internationale; toutefois, les guerres qu'on redoutait étaient des guerres de représailles et de conquête; elles n'auraient pu que raffermir l'absolutisme en donnant aux gouvernements despotiques le moyen de surexciter le patriotisme de leurs sujets et de leur faire tout subordonner au devoir de repousser l'agression. Combien peu ces prévisions ont été justifiées par les événements! L'Empire n'a fait jusqu'à présent que deux guerres courtes et vigoureuses en Europe, et ces deux guerres ont renversé les deux grands boulevards de l'absolutisme, ont détruit à tout jamais l'appui de toutes les tendances réactionnaires et liberticides. Ce sont nos boulets qui, à Balaclava, à Inkermann, à Sébastopol, ont brisé les chaînes des serfs russes; ce sont les pointes de nos baïonnettes qui, à Palestro, à Magenta, à Solferino, ont tracé les premiers chapitres de la constitution Schmerling. Oui, l'Empire a pris sa revanche, mais d'une manière bien autre qu'on ne s'y attendait! Il s'est vengé de 1812 sur la Russie, en la forçant à se « recueillir, » à chercher et à découvrir les éléments de sa grandeur et de sa puissance véritables; il s'est vengé de 1814 sur l'Autriche, en l'obligeant à faire acte de contrition et à se sauver, s'il en est temps encore, par sa conversion aux principes de liberté et de progrès. Nous accomplissons ainsi, tantôt avec préméditation, tantôt en poursuivant d'autres buts apparents, notre « mission » d'initiateurs des peuples aux principes de liberté et de progrès. Malheur aux gouvernements qui ne comprennent qu'à moitié ou ne s'exécutent que de mauvaise grâce!

C'est bien le cas de la Russie. Sa conduite en Pologne en témoigne. Elle continue de répondre par des mesures de rigueur aux réclamations les plus légitimes. Le conseil du district de Siedla vient d'en faire l'expérience. Le conseil avait refusé son concours à l'exécution du décret concernant le recrutement, décret des plus injustifiables, puisqu'il ouvre les portes toutes grandes à l'arbitraire des administrations locales en leur permettant d'envoyer à l'armée, sans règle ni limite aucune, tous ceux qu'il leur plaira de saisir. Aux justes remontrances du conseil, il a été répondu par la dissolution. Ne serait-ce pas pour une autre cause que le conseil se serait attiré la disgrâce des hautes régions, pour s'être associé à l'hommage public de regret et de sympathies que toute la Pologne rend au noble comte André Zamoyski? D'habitude, le malheur désarme l'adversaire, quand cet adversaire a quelque chose d'humain dans l'âme. Le comte André est en exil, et sa femme, qu'il avait laissée malade, et qu'il n'avait pu venir embrasser en partant pour l'étranger, vient de mourir à Varsovie. Les douleurs ne manquent pas à l'exilé; ses ennemis sont de ceux qui poursuivent au delà de la tombe, et qui punissent jusqu'aux sympathies qu'on ose témoigner. La noblesse de la Podolie n'a pas été mieux traitée que celle du district de Siedla. Réunie pour les élections, la noblesse de la Podolie avait envoyé à l'empereur une adresse pour lui demander la réunion administrative de cette province au royaume de Pologne, dont ses traditions, ses intérêts, ses principes de liberté civile et religieuse la rap-

Digitized by Google

prochent autant qu'ils l'éloignent de l'administration russe. Le ton ferme et modéré tout à la fois de cette adresse, l'importance des questions qu'elle soulevait, le respect que ses signataires ont observé pour la légalité, méritaient un meilleur accueil de la part d'un gouvernement qui se pique de ne plus emprunter ses formes à la Tartarie. Dissoudre brusquement l'assemblée, annuler ses actes, c'est plus facile, mais moins sage et moins politique que d'écouter et de répondre. Cette violence n'empêchera pas les manifestations du même genre de se produire dans toute l'étendue des anciennes provinces polonaises. Il y a en Lithuanie, en Wolhynie, en Ukraine, comme en Podolie, unanimité d'attraction vers la Pologne. Que le gouvernement russe s'inquiète de ces dispositions, cela se conçoit, mais il ne peut oublier qu'un ressort comprimé acquiert plus de force. Il y aurait à la fois pour lui plus de dignité et moins de péril à chercher les moyens possibles de donner satisfaction à ces vœux de tout un pays, qu'à les étouffer lorsqu'ils se produisent. L'ancien système d'oppression a d'ailleurs été reconnu impossible à Saint-Pétersbourg même, lorsqu'on s'y est résolu aux demi-concessions dans lesquelles le pouvoir s'épuise depuis deux ans. Aujourd'hui encore, au milieu de tant de mesures fâcheuses et inintelligentes, nous avons plaisir à constater une concession qui a son prix : l'université de Varsovie va rouvrir ses portes à la jeunesse polonaise, réduite depuis 1831 à rester ignorante ou à s'exiler pour s'instruire. C'est un à-compte, mais combien l'arriéré est lourd encore ! C'est de plus un engagement dont, à Saint-Pétersbourg, on ne saurait méconnaître la portée. Créer un nouveau foyer à l'intelligence patriotique, c'est s'obliger à l'écouter, à la satisfaire. Pour triompher par l'oppression, il faut gouverner par l'ignorance.

J.-E. HORN.

Pensées de J. Joubert, précédées de sa Correspondance et d'une Notice sur sa vie, par M. Paul de RAYNAL, 3e édit., revue et augmentée, 2 vol. in-12. Paris, Didier. 1862.

Ceci est la troisième, ou mieux la quatrième édition d'un livre qui n'était point destiné au public, et que le public a cependant accueilli avec une faveur marquée. L'auteur, si l'on peut lui donner ce titre, J. Joubert, était un esprit curieux, délicat et nonchalant, un lecteur capricieux et intrépide, un causeur charmant. Il aimait à laisser son intelligence s'exercer sur toutes sortes de sujets, plus volontiers sur les plus élevés, et jouissait avec délices des pensées nobles, pures, brillantes qui lui venaient comme d'elles-mêmes ; mais dès qu'il s'agissait de les exprimer, quand il lui fallait fixer sur le papier les rayons de lumière qui jaillissaient de ses méditations, il éprouvait des difficultés infinies. Son amour de la perfection lui faisait obstacle. Ses pensées étaient si belles qu'il ne pouvait trouver de forme digne de les revêtir. Il affinait et raffinait son style, le polissait et le lustrait, sans parvenir à se contenter lui-même et sans croire contenter les autres. Je ne sais s'il fut jamais satisfait d'une seule de ses phrases ; il en a pourtant de merveilleuses, et il n'en a presque pas une

Digitized by Google

qui ne se lise avec plaisir et utilité. On n'analyse point un livre de ce genre, on le goûte et on en profite. Nous n'avons garde de vouloir condenser en quelques lignes la substance de ces deux volumes. Nous prétendons encore moins en dégager la figure de l'auteur, de ce moraliste platonicien et chrétien, de ce critique ingénieux et hardi, et montrer quelle force se cachait sous sa faiblesse, quel génie véritable était associé à un talent un peu frêle; il nous faudrait trop de temps et d'espace pour démêler et développer cette nature complexe et subtile; nous ne voulons que louer comme elle le mérite l'excellente et définitive édition des *Pensées* de Joubert qui vient de paraître à la librairie Didier. Joubert, qui n'avait rien publié, eut pour éditeur, en 1838, son vieil ami Châteaubriand. Ce premier recueil ne formait qu'un mince volume; tiré à petit nombre, il ne fut pas mis en vente; mais il se trouva des indiscrets pour le signaler, et avant tous le plus spirituel des indiscrets, M. Sainte-Beuve. On le rechercha d'autant plus qu'on ne savait comment se le procurer; si bien que pour satisfaire le goût du public, il fallut en venir à une édition véritable. Un neveu de Joubert, M. Paul de Raynal, se chargea de la donner et s'acquitta de ce travail avec une piété toute filiale; il recueillit les notes, les fragments épars dans les papiers de l'aimable moraliste, et en forma deux volumes que se disputèrent les lecteurs délicats (1842). Dans une seconde édition (1850), M. Arnaud Joubert, frère de l'auteur, ajouta quelques *pensées*, quelques lettres. Cette édition paraissait complète : il y manquait peu de chose, en effet, mais il y manquait quelque chose, ne serait-ce qu'une très curieuse lettre de Joubert sur Châteaubriand; enfin, en voici une à laquelle il ne manque rien. Sans parler du format plus commode, du prix plus modique, nous notons ce qui la distingue. On a mis en tête la très bonne notice de M. Paul de Raynal sur la vie et les travaux de Joubert, et des jugements littéraires de MM. Sainte-Beuve, S. de Sacy, Saint-Marc Girardin, Geruzez et Poitou : de ces deux derniers, à la rigueur, on aurait pu se passer. Puis vient la correspondance, c'est la partie la plus attrayante du recueil; elle offre, avec l'exquise délicatesse des *Pensées*, plus de substance et moins de raffinement. Les *Pensées*, ces gouttes de lumière enfermées dans un cristal limpide et sonore, ces fils de soie lentement filés, ce trésor de belles sentences et de belles paroles, remplissent le second volume que termine une table alphabétique et analytique. M. Wallon, membre de l'Institut, a voulu la rédiger, relevant cette humble tâche par une piété digne du livre et de l'auteur. Des nombreux hommages qu'a reçus Joubert, nul ne l'aurait plus touché que celui-ci, modeste et intime. Toute l'édition enfin est d'un soin achevé; il serait injuste d'omettre, bien qu'il ne soit pas nommé sur le titre, l'homme de mérite à qui nous la devons; c'est M. Louis de Raynal, avocat général à la cour de cassation et frère du premier éditeur des *Pensées* de Joubert. L. *I.*

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME

SEPTEMBRE et OCTOBRE 1862. (11e année. — 2e série.)

DES PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DU DROIT PÉNAL (2e partie), par M. AD. FRANCK, membre de l'Institut 5

ASSEMBLÉES LITTÉRAIRES DU XVIIIe SIÈCLE : Mme DE TENCIN. — Mme GEOFFRIN, par M. ÉMILE COLOMBEY 44

ABD-EL-KADER, SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE. — 1832-1860. — (5e partie), par M. A. BELLEMARE 73

LA PÊCHE CÔTIÈRE EN FRANCE : DES CONDITIONS DE PÊCHE ET DE VENTE DU POISSON FRAIS, par M. J. LAYRLE, lieutenant de vaisseau 102

MÉNIQUETTE (3e partie), par M. FERDINAND FABRE 125

TRAVAUX DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, — III, — par M. GUILLAUME FROEHNER 152

POÉSIE : LA VISION D'ÈVE, par M. LÉON DIERX 163

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU 168

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN 176

SOLUTION DE LA CRISE HONGROISE, du chevalier DEBRAUZ DE SALDAPENNA, par M. le docteur BAMBERG 189

DES PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DU DROIT PÉNAL (3e partie), par M. AD. FRANCK, de l'Institut 193

MÉNIQUETTE (fin), par M. FERDINAND FABRE 226

ABD-EL-KADER, SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE. — 1832-1860. — (6e partie), par M. A. BELLEMARE 249

LA CORRESPONDANCE DE Mme DE STAEL, par M. A. CLAVEAU 270

LES ÉLECTIONS ET L'EXERCICE NORMAL DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN FRANCE, par M. R. LANÇON 293

TRAVAUX DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, — III, — par M. EM. LEVASSEUR 329

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU 341

Digitized by Google

Chronique politique, par M. J.-E. HORN. 330
La première session de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, à Bruxelles. 363
Les Plaidoyers de Démosthènes, de M. Albert Desjardins, par M. Eugène ASSE . . . 366

Les Verts Galants de la Thulaye (1re partie), par M. Paul PERRET 389
Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire. — 1832-1860. — (fin), par M. A. BELLEMARE. 406
L'Alimentation de la France. — II. — Les Bestiaux et la Viande, par M. Henri VIERNE. 432
Un Chapitre de l'histoire de la marine sous Louis XIV : La Justice et les Galères, par M. Ernest DOTTAIN. 461
L'Expédition française au Mexique, par M. Jules GRENIER. 497
M. Rattazzi et la crise italienne, par M. Alphonse DE CALONNE. 533
Études antiques : Poésie, par M. LECONTE DE LISLE. 559
Chronique littéraire, par M. A. CLAVEAU. 563
Revue musicale, par M. WILHELM 571
Chronique politique, par M. J.-E. HORN. 579

Des Principes philosophiques du droit pénal (fin), par M. Ad. FRANCK, de l'Institut. . 593
La Question militaire et la réorganisation de l'armée en Prusse, par M. William REYMOND. 623
Les Verts Galants de la Thulaye (2e partie), par M. Paul PERRET 650
Le marquis Wielopolski et les réformes du gouvernement russe en Pologne, par M. le comte ROGER RACZYNSKI. 696
La Bataille de Waterloo et ses nouveaux historiens (1re partie), par M. le baron ERNOUF. 723
Travaux des Académies et Sociétés savantes : Sciences physiques, naturelles et médicales. — IV, — par M. Henri MONTUCCI. 765
Chronique littéraire, par M. A. CLAVEAU. 780
Chronique politique, par M. J.-E. HORN. 787
Pensées de J. Joubert, précédées de sa correspondance et d'une notice sur sa vie, de M. Paul de Raynal, par M. L. J 797

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

2e SÉRIE. — N° 9. 30 SEPTEMBRE 1862.

ATHENÆUM FRANÇAIS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CONTEMPORAINE

Bulletin critique.

La Diplomatie vénitienne. — Les Princes de l'Europe au XVIe siècle, par M. Armand BASCHET, 1 vol. in-8, avec *fac-simile*. Paris. Plon, 1862.

Voici assurément l'un des livres les plus curieux qui aient paru depuis longtemps. M. Baschet a été chargé d'une mission du gouvernement à Venise, et il y a passé plusieurs années à fouiller dans les archives de la sérénissime république. C'est à ces recherches, exécutées avec un zèle incontestable et un succès complet, que nous devons ce premier volume, consacré aux rapports de Venise, pendant le XVIe siècle, avec François Ier, avec Philippe II, Catherine de Médicis, les papes, les sultans, etc. On y trouve les détails les plus nouveaux et les plus importants, car la sérénissime république tenait, à cette époque, un rang des plus considérables en Europe : ses relations avec la France ont naturellement attiré toute l'attention de M. Arm. Baschet, et les documents qu'il a exhumés relativement à Catherine de Médicis, au double point de vue de sa vie politique et de sa vie privée, ont tout l'attrait et toute la valeur d'une découverte historique. La personnalité de Catherine grandit singulièrement dans ce livre, et les documents invoqués par M. Baschet ne laissent aucune place au doute, en lui permettant cette rapide conclusion de la vie publique de la reine-mère : « Catherine a reconnu et combattu l'ennemi de tous côtés, l'ennemi de l'unité du royaume : en combattant l'influence étrangère et les complots intérieurs, elle a maintenu la France *française :* ce fut là son mérite; elle a livré bataille autant à l'ultra-catholique Philippe II qu'à l'ultra-huguenot Coligny. » Les pages sur la Saint-Barthélemy, dont M. Baschet fait remonter la responsabilité à la seule Catherine, sont des plus curieuses, et rectifient bien des erreurs. En somme, ce livre constitue un grand succès, et, dès aujourd'hui, M. Baschet peut être assuré que les volumes qu'il commence seront accueillis avec faveur, car si son travail est agréable à lire, il apprend beaucoup de faits inconnus, grâce à la mine neuve à laquelle l'auteur a eu l'heureuse fortune de pouvoir puiser et à la manière dont il a su mettre en œuvre ces précieux documents. E. DE BARTHÉLEMY.

E.-J. SOUCHAY. *Histoire de la Monarchie allemande depuis son origine jusqu'à sa chute;* t. III : *Histoire de l'empire électif et de la famille de Luxembourg;* t. IV : *Histoire des Habsbourg jusqu'à Charles-Quint.* In-8. Francfort-sur-le-Mein, Sauerlænder. 1862.

Avec Conradin, qui paya de sa tête la généreuse tentative de relever la noble maison de Souabe, finit la branche allemande des Carlowingiens, des Othon, des Saliens et des Hohenstaufen. D'une part, l'énergie avec laquelle Grégoire X se prononça contre les prétentions d'Alphonse le Sage, roi de Castille, à l'empire, et engagea les princes allemands à élire l'un de leurs compatriotes, fit cesser l'interrègne; de l'autre, l'habileté de l'archevêque de Mayence fit monter sur le trône un prince que le puissant Ottokar, duc d'Autriche et roi de Bohême, traitait lui-même de *pauvre comte*. Avec Rodolphe, comte de Habsbourg, issu des anciens ducs francs d'Alsace (30 septembre 1273), commence l'ère de l'empire électif et le troisième volume de l'histoire de la monarchie allemande de Souchay. Rodolphe, estimé de toute l'Allemagne, ne réussit cependant point à conserver la couronne dans sa maison. Son fils ne la garda que dix ans, et périt assassiné. L'archevêque de Mayence et celui de Trève parvinrent à faire élire le petit comte Henry de Luxembourg. Henri est le chef de la maison de Luxembourg. A sa mort (1313), les électeurs se

Digitized by Google

divisèrent; les uns élurent Louis de Wittelsbach, mieux connu sous le nom de Louis de Bavière, tandis que les autres proclamèrent Frédéric d'Autriche. Dix ans durant, l'Allemagne fut de nouveau en proie à la guerre civile, jusqu'au moment où Frédéric, vaincu et pris à Muhldorf par son rival (22 septembre 1322), renonça à l'empire en faveur du Bavarois, auquel les intrigues du pape Clément VI suscitèrent bientôt un rival dans la personne de Charles de Luxembourg, duc de Moravie et fils de Jean, roi de Bohême. C'est lui qui, sous le nom de Charles IV, succéda à Louis de Bavière (11 octobre 1347). Il est l'auteur de la célèbre *Bulle d'or*. Il mourut le 29 novembre 1378, et son fils Wenceslas lui succéda, mais sans porter le nom d'empereur, n'ayant pas été couronné à Rome. Il fut remplacé par Rupert de Bavière (août 1400), qui meurt en 1410. Sigismond, frère de Wenceslas, succède à Rupert. C'est sous lui que parut Jean Huss. Avec Sigismond s'éteint la famille de Luxembourg (1437) et finit le troisième volume de l'*Histoire de la monarchie allemande*.

Le quatrième volume, publié à quelques mois d'intervalle du troisième, nous fait assister à la décadence de plus en plus profonde du Saint-Empire romain. Pas un prince à la hauteur de sa mission ne ceint la couronne impériale. Cependant les électeurs et les seigneurs surent habilement profiter des circonstances pour élever leur souveraineté à une indépendance à peu près complète. Il se forma au sein de l'empire une foule de petits États indépendants, tandis que le nom d'empereur n'était plus, pour ainsi dire, qu'un vain mot, et que la majesté du trône ne donnait à celui qui en était revêtu qu'un éclat extérieur sans puissance réelle. Tel est le triste tableau que nous offre le tome IV, jusqu'au moment où apparaît Charles-Quint. C'est d'abord Albert II (1438-1439), puis le règne malheureux de Frédéric III, qui dure plus de 50 ans (1440-1493), et celui de Maximilien Ier (1493-1519). Son successeur, Charles-Quint, malgré le prestige qui s'attache à son nom, ne put ranimer le cadavre mourant du Saint-Empire. Ennemi des nouveautés, cet empereur employa toute sa puissance à les combattre, sans parvenir à les vaincre. La puissance des seigneurs s'accrut, au contraire, par les biens des églises, dont ils s'étaient emparés, et par l'influence que leur donna le gouvernement ecclésiastique des églises protestantes. La ligue redoutable que les princes protestants conclurent contre l'empereur, fut, pour ainsi dire, le coup de grâce donné à l'autorité impériale. La monarchie allemande était décidément condamnée à périr. On retrouve dans ces deux volumes le style rapide et énergique des deux premiers, avec le même amour du bien et le plus ardent patriotisme. C. DIEZ.

Béranger et Lamennais; Correspondance, entretiens et souvenirs. Paris, Ch. Meyrueis. 1861.

Ce livre, non signé, mais qu'on sait avoir été rédigé par un protestant instruit et zélé, M. Napoléon Peyrat, est le produit naturel d'une longue intimité de l'auteur avec le chansonnier populaire et avec le publiciste hétérodoxe. Sans ornements superflus, sans affectation puérile, M. Peyrat nous a raconté en détail les rapports d'estime et d'amitié qui l'unirent à deux hommes célèbres. Grâce à lui, nous voyons Béranger participer aux événements de Juillet et à la nomination comme roi du duc d'Orléans Louis-Philippe, mais bientôt se retirer à Passy, en renonçant à la fois à la poésie et à la politique, comme s'il eût été plutôt dégoûté que charmé du triomphe de ce libéralisme, dont il avait été quinze ans le champion inspiré; nous le suivons à Tours, à Fontenay-sous-Bois, à Passy encore, enfin à Paris, où la révolution de Février vint le surprendre, l'effrayer peut-être. Quant à Lamennais, le narrateur le prend au moment où, rompant en visière à la papauté, il se lança dans le courant démocratique par la publication des *Paroles d'un Croyant*. Réfugié dans un château voisin de Séranne, s'isolant à la campagne, en face de la nature, au sein de la méditation, il y écrivait un autre pamphlet plus agressif encore, le *Livre du Peuple*, et portait sur ses contemporains des jugements empreints d'une regrettable violence. La publication de son *Esquisse d'une philosophie*, sa condamnation, son emprisonnement, sa fin, ont aussi fourni à M. Peyrat une série de tableaux sincères et de détails caractéristiques. On lira avec intérêt ces révélations véridiques sur deux écrivains qui, malgré beaucoup de faiblesses, gardent une place éminente dans la littérature de notre époque. A.-P. S.

Poèmes dramatiques d'Alexandre Pouchkine, traduits du russe, par MM. IVAN TOURGUENEF et LOUIS VIARDOT. Paris, L. Hachette. 1862.

Un vif intérêt s'attache à toutes les productions du grand poète de la Russie, mort si malheureusement à trente-six ans, l'âge où moururent les Raphaël, les Lesueur, les Mozart. Ces poèmes dramatiques de Pouchkine ne sont pourtant que des ébauches inachevées, mais on y retrouve çà et là plus d'une touche magistrale. Un souffle shakspearien circule dans les scènes historiques de *Boris Goudounow*, et l'on regrette que Pouchkine n'ait pas suivi jusqu'au bout son interprétation si dramatique du faux Démétrius. « Le baron avare » est un type d'Harpagon lyrique d'une incontestable originalité. Il y a une sombre poésie dans cette interpellation de l'avare à la nouvelle poignée d'or qu'il envoie rejoindre les autres dans son coffre-fort. « Allons, repose-toi : tu as assez erré par le monde, assez servi aux passions des hommes. » L'empoisonnement de Mozart par Salieri est une vieille tradition apocryphe, que Pouchkine a eu tort de rajeunir. Cette horrible calomnie avait fait une telle impression sur le malheureux Salieri, qu'il mourut fou, s'accusant hautement du crime qu'on lui avait injustement imputé. « L'*Invité de*

Digitized by Google

pierre » est une variante curieuse de cette terrible légende de don Juan, qui vibre si énergiquement dans tous les cerveaux de poètes. Pouchkine a imaginé que dona Anna était la veuve et non la fille du commandeur, et que « l'invité de pierre » intervenait juste à temps pour prévenir un outrage posthume de la part de son meurtrier. Mais la perle de ces poèmes dramatiques, c'est la Roussâlka, légende pathétique, qui nous montre une jeune fille du peuple séduite par un prince (*knlaz*), laquelle se noie par désespoir d'amour, et, passant à l'état d'ondine, prépare et accomplit la perte de son séducteur. B. E.

Histoire d'une ville protestante, par MARY-LAFON, 1 vol. in-8. Paris, Amyot. 1862.

Cette ville protestante, c'est Montauban. M. Mary-Lafon, connu par de bons travaux historiques sur le midi de la France, nous en donne l'attachante monographie. Nous ne savons si M. Mary-Lafon est protestant, mais le ton de son livre semble indiquer que s'il ne l'est pas de naissance, ses sympathies, du moins, le rangent de ce côté. L'auteur dit dans son *Avant-propos :* « L'histoire de nos guerres religieuses n'a jamais été faite. » Il énumère les écrivains qui nous ont légué les matériaux de cette sanglante histoire : De Bèze, d'Aubigné, La Popelinière, de Thou, Montluc, L'Estoile, La Place, Rohan, Bassompierre, La Force, etc. Il nous apprend que de ces matériaux il espère tirer une histoire complète de nos guerres religieuses. En attendant, il se borne à nous donner, comme chapitre détaché de ce grand ouvrage, l'histoire de Montauban. L'héroïque ville des bords du Tarn a plus d'un point de ressemblance avec la ville des rives du Léman, avec Genève, sa métropole religieuse. Elle a combattu, elle a enduré de longs siéges, des assauts meurtriers; elle a souffert pour sa foi, elle a résisté victorieusement à son évêque-guerrier, au parlement de Toulouse, à Montluc, « le soldat bourreau, le bourreau courtisan, le conteur menteur, gascon et fanfaron; » enfin à Louis XIII pendant plus de trois mois; elle a vu mourir dans ses murs Chamier, le célèbre ministre évangélique, le promoteur et le rédacteur de l'édit de Nantes. Il fallut Richelieu pour la réduire à l'obéissance et les dragonnades pour disperser l'Eglise, qui attendit au désert, dans les âpres Cévennes, la fin d'une odieuse et impolitique persécution. L'histoire de cette longue lutte est pleine d'intérêt; nous n'adresserons qu'un reproche à M. Mary-Lafon, celui d'avoir intercalé dans son texte, dans sa relation vive, nette et pittoresque, un certain nombre de documents qui embarrassent la marche du récit et nous semblent d'autant plus inutiles que l'ouvrage est accompagné de pièces justificatives. ALFRED DE BOUGY.

Les Grimpeurs des Alpes (Peaks, Passes and Glaciers). Paris, Michel Lévy. 1862.

Que n'a-t-on pas écrit sur les Alpes! Mais le sujet est loin d'être épuisé; chaque année d'audacieux *grimpeurs* augmentent le nombre des cimes explorées, franchissent des passages inconnus jusqu'alors, et contemplent sous des aspects nouveaux la splendeur sauvage de cette nature morte et désolée. Autour d'eux un horizon sans bornes, d'innombrables sommets que le soleil enveloppe à son lever de la lumière la plus transparente et anime des plus vives couleurs; dans le lointain, la chaîne du Jura, les montagnes du Tyrol et les plaines de l'Italie; à leurs pieds, de vastes champs de neige, des mers de glace, et plus bas la nature vivante, la sombre verdure des pins et les lacs dormant dans la profondeur des vallées; sur leur tête, une atmosphère plus limpide, un ciel d'un azur plus foncé, des étoiles plus radieuses et plus belles. Devant ce spectacle sublime, si propre à développer en nous le goût du beau, s'évanouissent les soucis du présent et de l'avenir; et si grande est l'impression qu'il produit sur notre âme, qu'elle survit aux années et nous distrait du séjour bruyant des grandes villes et des incessantes préoccupations de la vie matérielle. Ce n'est qu'au prix d'une marche fatigante et souvent très dangereuse que l'on peut espérer jouir de ces magnificences. Rien ne saurait donner une idée plus juste des obstacles à surmonter que ces simples récits d'excursions alpestres publiés par le *Club alpin* de Londres. Le lecteur, pour qui la montagne est encore « terre inconnue, » ne pourra suivre sans émotion MM. Wills, Tyndall, Mathews, Hinchliff, Ball, Ames, Anderson, Hardy, Kennedy, etc., escaladant les rochers à pic, franchissant les gouffres sur de fragiles ponts de neige, évitant les avalanches et s'avançant sur des corniches où le chamois oserait à peine s'aventurer. Cet ouvrage se termine par le récit d'une ascension au mont Etna. Le Club alpin, loin de restreindre ses prétentions au groupe particulier de montagnes auquel il emprunte son nom, espère ne laisser aucune hauteur, accessible ou inaccessible, vierge du pied humain, et compte sur certains de ses membres pour planter sa bannière sur le sommet du Dharwalagiri, du Popocatépelt et du Mumbo-Jumbo. La traduction française de ce nouveau guide des Alpes a été faite avec une remarquable fidélité par M. El. Dufour; le style en est simple, naturel et parfaitement approprié au sujet. S. R.

Histoire de Littérature allemande, depuis les monuments les plus anciens jusqu'à nos jours, par Otto ROQUETTE, 1 vol. in-8. Stuttgard, Ebner et Seubert (en allemand). 1862.

Le but de M. Otto Roquette, dans son histoire de la littérature allemande, est d'exciter chez les gens du monde lettrés le désir de lire et d'apprendre à connaître par eux-mêmes les trésors de la littérature nationale en leur en révélant toute la richesse. Aussi, s'est-il bien gardé de procéder avec une exactitude scrupuleuse à l'inventaire détaillé des noms d'auteurs et d'ouvrages qui pullulent dans le vaste champ de la poésie allemande. En

Digitized by Google

homme habile qui connaît son monde, il a procédé par tableaux, persuadé que c'était le seul moyen de faire, d'une histoire littéraire, une lecture aussi amusante qu'instructive. Or, l'amusement est un moyen d'instruire qu'il ne faut jamais négliger, même au delà du Rhin. Il s'attache donc, avant tout, à faire ressortir et à caractériser l'esprit poétique des diverses époques de la vie littéraire en Allemagne. Pour cela, il choisit les principales productions de chaque âge poétique, il en extrait la quintessence par des analyses aussi exactes que fines et délicates, et offre ainsi à ses lecteurs une sorte de bouquet spirituel et poétique dont ils conservent longtemps le doux parfum, bien résolus à aller eux-mêmes parcourir le jardin enchanteur dont M. Roquette leur a révélé l'existence.

L'ouvrage aura deux volumes, divisés en trois livres chacun. Ceux du premier portent les titres suivants : Moyen âge, réformation, poésie savante. Le premier livre remonte à l'époque la plus reculée et s'étend jusqu'à celle des minnesinger. Il traite des plus anciens monuments de la langue et du premier âge d'or de la poésie allemande : la poésie dans les cloîtres, la poésie à la cour (Wolfram d'Eschenbach, Gottfried de Strasbourg, Hartman d'Aue); poésie épique nationale (Nibelungen, Gudrun, etc.), chanson d'amour. Avec le second livre, apparaissent les maîtres chanteurs, Luther et le cantique religieux, la poésie didactique et la littérature de polémique (Ulrich de Hutten), la chanson populaire et le drame (Hans Sachs et Fischart). Dans le troisième livre, l'auteur retrace l'histoire d'Opitz et de son école, ainsi que celle de Hoffmanns Waldau. Le second volume traitera du XVIIIe et du XIXe siècle.

C. DIEZ.

Poésies de M. Schenkendorf, 3e édit., publiée par A. Hagen, avec une notice sur la vie de l'auteur et des éclaircissements, in-8 (en allemand). Stuttgard, Cotta. 1863.

Frédéric-Maximilien Schenk de Schenkendorf, l'un des poètes les plus populaires de l'Allemagne, naquit à Tilsitt en 1783, et mourut en 1817, le jour de l'anniversaire de sa naissance. Ce qui le distingue entre tous les poètes de son époque, c'est la tendance religieuse de son esprit, qui donne tant d'élévation et de grandeur à ses poésies! La notice dont est précédée cette nouvelle édition offre un intérêt tout particulier. En nous retraçant la vie de Schenkendorf si pleine de sentiments généreux, M. Hagen nous dévoile le secret de l'ardeur et de l'enthousiasme que ses poésies communiquèrent jadis à la jeunesse allemande. Comment, en effet, n'aurait-elle point partagé les transports d'un poète dont le cœur saignait, dont les yeux se mouillaient de larmes, parce qu'un duel malheureux, en le privant de sa main droite, l'empêchait de combattre pour l'indépendance nationale? Comment aurait-elle pu rester insensible à la voix de la patrie, quand elle parlait par la bouche d'un citoyen qui, ne pouvant plus se contenir, quitte une épouse adorée pour saisir l'épée de la main gauche restée intacte? Il circule dans toutes les poésies de Schenkendorf un patriotisme qui les fera lire sans cesse avec enthousiasme par la jeunesse allemande. C'est un de ces livres dont une nouvelle édition est toujours la bienvenue.

C. DIEZ.

Le Roman de la vingtième année, suivi de *Poésies poétiques*, par Francis PITTIÉ. Paris, Claude Vanier.

La vingtième année! Que de charme dans ces simples mots! C'est la fête du cœur, l'époque heureuse où il s'éveille et bondit d'allégresse. Donc, en ouvrant ce petit volume, on s'attend à y trouver ces élans de jeunesse, ces splendeurs d'imagination, ces enivrements et ces rêves qui ravissent et tourmentent les cœurs de vingt ans. M. Francis Pittié ne manque pas d'intentions excellentes, ses accents sont honnêtes et purs, mais ses vers sont froids, son ton est plus maussade que triste, son style est sans couleur. Non certes, on ne reconnaît pas là cette vingtième année belle et splendide, telle que d'autres poètes l'ont chantée. Il y a cependant, çà et là, quelques strophes charmantes; je n'en citerai qu'une, extraite d'une inscription mise sur une tombe :

Et le tombeau muet les possède tous deux,
Le jeune homme aux yeux noirs et la vierge aux [yeux bleus.
Le ramier avec la colombe;
Oiseaux du même bois, enfants du même nid,
Fiancés en naissant, la mort les réunit
Dans l'éternité de la tombe.

En revanche, et sans doute pour dédommager ses lecteurs, M. Francis Pittié a mêlé à ses propres poésies de nombreuses imitations de poètes étrangers. Uhland, Burns, Gœthe, Oehlenschlœger, Adam Mickiéwitz, Henri Heine surtout ont été mis par lui largement à contribution. Il ne faut pas s'en plaindre : les morceaux imités sont fort bien choisis et forment le meilleur fonds du livre.

EDMOND NOIRIT.

Lady Isabel, par M. H. WOOD, traduite par M. NORTH PEAT. 2 vol. Paris, collection Hetzel.

Ce roman obtient en ce moment un grand succès de larmes. C'est l'histoire en effet bien lamentable d'une lady jeune, belle et trop sensible, qui abandonne son mari et ses enfants pour suivre un séducteur. Celui-ci met en œuvre un attirail de ruses vraiment infernales pour transformer une simple *flirtation* en enlèvement; il est parvenu notamment à convaincre la malheureuse Isabel d'une prétendue infidélité de son époux. On peut trouver cependant que cette mère de famille est bien pressée d'en venir aux grands moyens. Quels que soient ses griefs, vrais ou faux, contre son époux, sa tendresse pour ses enfants devrait la préserver d'une pareille aventure; il est vrai

Digitized by Google

qu'alors nous n'aurions pas le roman, et ce serait dommage. La pauvre Isabel est accablée sous une véritable avalanche de châtiments et d'opprobres. L'homme auquel elle a tout sacrifié est un « misérable » de la pire espèce, car maintenant ce mot a besoin de commentaires. Non-seulement il abandonne lâchement celle qu'il a perdue, mais il a sur la conscience un ancien meurtre qui finit par être découvert, et il meurt confiné dans une prison perpétuelle. Pendant ce temps, Isabel est victime d'un effroyable accident sur un chemin de fer français. Sa mort est officiellement confirmée en Angleterre, et son époux se remarie précisément à la femme dont Isabel avait été autrefois si jalouse. Quelques années après, M. Carlyle, le mari en question, a besoin d'une institutrice française pour ses enfants du premier lit. Il s'en présente une qui lui convient parfaitement; c'est une femme jeune encore mais aux cheveux déjà gris, boiteuse et défigurée par une large cicatrice, et aussi par un grand chapeau et de grandes lunettes bleues qui ne la quittent jamais. Réchappée par miracle de l'accident du chemin de fer, Isabel a tenté, pour revoir ses enfants, cette nouvelle aventure. Son étrange situation donne lieu aux scènes les plus pathétiques. Le martyre de la mère, de l'épouse coupable, se poursuit en toute heure et en tout lieu. Il lui faut assister silencieusement aux effusions de tendresse que son mari prodigue à son heureuse rivale; habiter, dans un état voisin de la domesticité, cette maison qui fut la sienne; se contenir sans cesse en présence de ses propres enfants, « qui s'obstinent à parler de leur mère, » et s'appliquer, suivant ses instructions formelles, « à la leur faire oublier. » Enfin, comme si ce n'était pas assez d'une semblable torture morale, il lui faut assister à l'agonie, à la mort d'un de ces pauvres enfants atteint de phthisie. Cette fois le désespoir de la malheureuse mère la trahit aux yeux de son ancienne femme de chambre, qui d'abord a cru voir un spectre et jure de ne pas la trahir. Le dénoûment de cette lugubre histoire se devine : la fausse gouvernante meurt à la peine; au dernier moment, elle se fait reconnaître de son époux, implore et emporte son pardon, et, mieux encore, l'idée qu'elle avait été la plus aimée des deux, que, malgré tout, elle n'avait été ni ne sera jamais oubliée. Cette dernière nuance est indiquée avec une convenance parfaite et une délicatesse toute féminine. L'expiation de la triste héroïne a été assez cruelle pour que cette consolation suprême lui soit du moins accordée.

On peut reprocher à ce roman la profusion de détails ordinaire dans les livres anglais, des invraisemblances, des complications inutiles; mais comment avoir le courage de blâmer sévèrement l'auteur qui vous arrache des larmes! Il faut savoir gré à notre collaborateur M. North Peat d'avoir consacré sa plume élégante et fidèle à une traduction complète de cet ouvrage moral, intéressant et pathétique.

B. E.

Les Vertes Feuilles, par Aug. MAQUET. Paris, M. Lévy. 1862.

Le nom de M. Maquet inscrit, même tout seul, sur le titre d'un livre, est de ceux qui nspirent la confiance, mais cette fois elle n'est pas pleinement justifiée. Ce n'est pas qu'il n'y ait de jolis détails dans ce roman, qui commence par une série de tableaux de genre et finit par du mélodrame. Il s'agit d'un domaine possédé, dans la seconde moitié du dernier siècle, par un ancien marin, peu au fait des écueils de la loi, non moins perfides que ceux de l'Océan. Il a imprudemment acheté ce domaine, grevé de substitution au profit d'un affreux vaurien qu'on disait mort et qui reparaîtra trop bien portant. La loi est formelle, et celui-ci gagnerait son procès s'il n'avait affaire à la belle-fille de son adversaire, jeune femme aussi belle que vertueuse. Un jeune magistrat influent et adroit, séduit par cette irrésistible beauté, donne au procès une issue toute différente. La jurisprudence cède à l'amour; mais le magistrat fait payer ses services par une de ces violences que ne peuvent racheter ni les remords, ni les expiations. Ainsi se dénoue odieusement une histoire dont les premiers chapitres ne manquent ni d'intérêt, ni de fraîcheur. Déjà, dans le drame de *Bathilde*, M. Maquet n'avait pas craint de faire figurer au premier plan un de ces « vols d'honneur » (le mot est de lui), et cette témérité compromit le succès d'une œuvre remarquable. Ni lecteurs, ni spectateurs ne s'intéresseront jamais volontiers à des gens coupables de pareils crimes.

E. DE V.

Sacrifice et Résignation, études de mœurs, par H. ROUX-FERRAND. Paris, Hachette. 1862.

M. Roux-Ferrand a voulu montrer dans ce roman que « le bonheur est dans l'ordre, et n'est que là, » mais il n'a pas su donner à son enseignement une forme intéressante. La peinture des passions l'effraye; craignant d'exciter notre imagination, il ne nous offre pour exemples que des âmes faibles qu'un souffle fait plier, que le moindre choc abat. Incapables par elles-mêmes d'aucun effort, elles ne savent que souffrir sans se plaindre. Ce n'est point cette vertu passive et stérile que l'on doit inspirer au jeune homme à ses débuts dans le monde; c'est l'énergie de caractère dont il doit se munir pour triompher des nombreux obstacles que sèmeront sur sa route les passions et l'adversité. Le respect et la vénération que M. Roux-Ferrand semble professer pour Agnès Sorel me paraissent, dans ce livre, au moins singuliers, car, après tout, cette aimable personne n'était que la maîtresse d'un roi. Comme invention, ce livre n'offre rien de saillant, et le style n'est pas toujours naturel. L'affectation se manifeste principalement dans les dialogues. Il y a cependant certains passages où le récit prend une allure plus vive : telles sont les lettres que Gabriel écrit à Mlle Amélie d'Hervilly.

S. R.

Digitized by Google

L'Échappé de Paris, par M. F. BÉCHARD. Paris, Michel Lévy.

Ce livre est l'histoire d'un homme intelligent et loyal, qui, après maintes déceptions amoureuses, littéraires et politiques, essuyées à Paris, se réfugie dans le fond de la Provence pour y mener la vie d'ermite, et y trouve non-seulement le calme, mais le bonheur. Cet ermite a un revenu modeste mais suffisant, une maison confortablement et artistiquement meublée, une femme charmante : la vie d'anachorète dans de telles conditions conviendrait à bien du monde. Cette histoire ou ce rêve de bonheur sert de cadre à une critique vive et piquante des travers de la société actuelle.

E. DE V.

Edmée, par M. C. DUTRIPON. Paris, Michel Lévy, 1862.

L'auteur de ce roman est un élève de M. Feydeau; son Edmée est cousine-germaine de la Fanny que vous savez. Le mari, homme indulgent s'il en fut jamais, permet à sa femme de faire de longues et mystérieuses excursions au Luxembourg, où elle se laisse conter fleurette par un étudiant, qui finit par l'enlever. Ce voyage amoureux, qui devait se prolonger jusqu'en Italie, se termine à Lyon. La belle a le germe d'une phthisie pulmonaire incurable. Cette maladie explique les excentricités de la dame et les complaisances du mari. Finalement, Edmée meurt, après avoir fait successivement les plus tendres adieux aux deux hommes qui se partagent son cœur. Le mari devient fou, l'amant n'en vaut guère mieux, et ces deux hommes, qui se voient pour la première fois auprès du tombeau de leur idole, échangent une tendre accolade, dans laquelle l'amant est vigoureusement mordu (textuel). La critique n'a rien à voir avec ces tristes et extravagantes inventions; nous ne les rappelons que pour engager l'auteur à exercer sa plume sur des sujets moins bizarres et plus dignes d'intérêt.

E. DE V.

Le Masque de velours, par M. Angelo de SORR. Paris, Sartorius.

Le *Masque de velours* est un des plus heureux essais qui aient été faits de nos jours dans le genre de Radcliffe. On y trouve, de même que dans l'*Italien* et les *Mystères d'Udolphe*, une série d'apparitions surnaturelles et effrayantes, qui finissent par s'expliquer de la façon la plus naturelle et la plus agréable. Le spectre courroucé, qui semblait attaché aux pas du héros de cette histoire par une sorte de fatalité héréditaire, se métamorphose en une belle jeune femme, très aimante et bien digne d'être aimée. C'est une idée fort ingénieuse que cette histoire de revenant qui se termine en idylle. Elle dénote un progrès sensible dans le style et les procédés de composition de l'auteur, jeune romancier qui a le mérite de chercher le succès ailleurs que dans les recettes du réalisme.

B. E.

Monsieur X..... et Madame Trois-Etoiles, par un inconnu. Paris, Michel Lévy.

Il y a dans cette nouvelle un tableau piquant de la déconvenue d'un petit cercle provincial, qui s'e vertue en suppositions malveillantes sur deux baigneurs inconnus. L'homme ne peut être evidemment qu'un espion, la femme qu'une aventurière, et finalement toutes les tracasseries qu'on a jugé indispensable de faire subir à ce couple mystérieux tournent à la confusion des persécuteurs. Les diverses péripéties de cet imbroglio sont amusantes; malheureusement le fond même de l'intrigue est par trop invraisemblable. Une femme de quarante ans, bien conservée, comme on nous peint Mme Trois-Etoiles, n'est pas assez changée pour qu'un de ses anciens soupirants, qui la revoit et cause familièrement avec elle depuis plusieurs semaines, ait besoin qu'elle raconte toute son histoire et décline son nom pour la reconnaître. Ce digne M. X....., qui se trouve être un général et non un espion, manque totalement d'une qualité bien essentielle à un militaire, la promptitude du coup d'œil.

E. DE V.

Le Roman du Mari, par M. Amédée ACHARD, in-18. Paris, Dentu, 1862.

Le mari du roman est un militaire retiré du service avec trente-quatre ans et quarante mille livres de rentes, ayant « dispersé les lambeaux d'un demi-million aux broussailles brunes et blondes du chemin. » Comme il faut faire une fin, il se marie à une jeune femme de vingt-quatre ans. Sitôt marié, il entend que sa femme oublie toute poésie : *point de* lyrisme, pas d'idéal. Il repousse l'invasion « de ce je ne sais quoi qui fait qu'on parle du ciel et des anges à un honnête mari qui demande si le potage est sur la table, et qui pousse les femmes à rêver, les coudes sur le balcon, quand il serait convenable de s'endormir honnêtement. » Il soutient qu'un ménage au régime des émotions ne durerait pas un an. Mais la jeune femme veut des émotions, et pour s'en donner, elle bâtit un roman rétrospectif sur un souvenir de jeunesse. Cette fantaisie poétique la mènerait loin, s'il ne se trouvait, en fin de compte, que le héros du roman n'est autre que le mari. Cette découverte arrange tout, et en terminant son agréable récit, M. Achard laisse ses personnages heureux et contents l'un de l'autre. Que ce bonheur durera, nous n'osons l'affirmer, car il n'est pas bien sûr, quoiqu'en dise l'auteur, que madame « a tout sauvé en faisant à la vie la part du roman. »

L. L.

Récits d'une paysanne, par Juliette LAMBER. Collection Hetzel.

Ces récits, qui n'ont été pour leur auteur que le délassement de travaux plus sérieux, retracent avec beaucoup de charme et de naïveté les mœurs

Digitized by Google

campagnardes dans les environs de Soissons, un pays curieux et vraiment pittoresque, moins connu qu'il ne mérite de l'être, malgré sa grande proximité de Paris. *Le Moulin Gervais*, *les Fiancés de Carlepont*, *la Fille du Maçon*, *Grégoire*, sont de très jolies bluettes villageoises; presque toutes recèlent une leçon morale sous des formes attrayantes. Ainsi, dans le « Moulin Gervais » l'auteur combat cette manie de déclassement qui tendrait à dépeupler les campagnes au profit des villes; « Grégoire » est une piquante satire de certaines mendicités, parfois plus fructueuses que le travail. Nous y avons noté un homme devenu manchot par suite d'un accident de machine, et qui, à un certain moment du récit, secoue « à deux mains » la tire-lire où il a déposé ses économies. C'est une inadvertance facile à réparer. E. DE V.

Une Adresse illisible, par FANJAT. Paris, Amyot. 1862.

Octave de Peyrieux est jeune et beau, riche et spirituel; il a des goûts d'artiste et n'ambitionne qu'une chose, l'amour. Une inconnue éveille en lui ce sentiment. Il voudrait le lui faire partager, lui écrire, mais il ne connaît ni son adresse, ni son nom; il n'a pas même entrevu son visage. N'importe, il cherche dans ses souvenirs un quartier, une rue, une maison bien en rapport avec les habitudes et les goûts qu'il lui suppose, et risque une lettre à Mlle Rosine; un instinct infaillible lui dit qu'elle ne peut s'appeler autrement. Le nom de famille est illisible, et pour cause; mais la sottise des portières et la curiosité des jeunes filles aidant, la lettre parviendra à son adresse. La réponse se fait attendre, mais enfin elle arrive. Voilà une correspondance établie; elle marche bientôt grand train; l'amour va de même, quand survient une brouille. Pour la dissiper, Octave se résout d'aller en personne offrir son nom et sa fortune à sa correspondante. Mais il ne peut la rencontrer : la veille, Rosine avait quitté sa demeure..... pour se marier. Le mariage se fait, mais là n'est point le dénoûment, dont nous laissons la surprise au lecteur. On voit que ce petit roman ne brille pas par la vraisemblance; mais il n'est pas écrit sans agréments et se lit avec quelque plaisir. On regrette seulement que l'auteur n'ait pas toujours respecté le bon goût et la morale. S. R.

Maria-Régina, histoire contemporaine, par Mme la comtesse Ida HAHN-HAHN. Paris, Lethielleux; Tournai, H. Casterman.

Cet ouvrage, traduit de l'allemand et empreint de mysticisme, est à la fois une apologie passionnée des institutions monastiques et un véritable réquisitoire contre les idées libérales et le progrès. L'auteur s'est fait un monstre de la société moderne, qui, lui semble-t-il, « méconnaissant la dépendance absolue de la créature, flattant son orgueil et son égoïsme, laissant toute latitude aux désirs déréglés, donnant libre carrière à l'amour-propre et accordant à la raison humaine l'omnipotence qu'elle refuse au souverain Créateur et Dispensateur de toutes choses, fait ainsi que chacun se trouve légitimement autorisé à s'adorer soi-même. Le culte du *moi* a pris le masque du culte des idées. Les incrédules ont cela de commun avec le vice qu'ils ne demandent que l'extermination de la vertu. » Plus loin il ajoute : « Le but principal (des novateurs) c'est toujours de renverser les trônes et les églises, et de chasser du monde les prêtres et les princes. Voilà le dernier mot de toute société secrète et de toute révolution. » Le roman proprement dit n'est dans ce livre qu'un accessoire destiné à amener les discussions théologiques et morales. Il ne faut point y chercher d'unité d'action, de caractère vigoureusement tracé, de situation vraiment intéressante. Il n'est pas rare cependant d'y rencontrer de brillantes descriptions et des passages remplis de fraîcheur et de poésie; tel est le récit que Lelio fait à Judith de son pèlerinage à Einsiedel, et la scène où Régina, déjà mourante, découvre sa figure autrefois si belle, devant son ancien fiancé. Mme Louisa Lebrocquy a surmonté avec bonheur les nombreuses difficultés qu'offre toujours une traduction. S. B.

Une Femme qui se noie, par M. Auguste-Marc BAYEUX, in-18. Paris, Dentu. 1862.

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
C'est une femme qui se noie;
Je dis que c'est beaucoup.....

Hélas! nous ne pouvons en dire autant de l'héroïne de M. Marc Bayeux; c'est une petite provinciale bien élevée mais mal gardée, qui se laisse séduire par un étudiant fils d'un honnête médecin de village. La demoiselle trompée fait une scène au milieu d'un repas de Gargantua donné par le maire et avoue sa faute. On lui donne un charivari. Le médecin veut tuer son fils; mais celui-ci obtient sa grâce en promettant de tout réparer; cependant il ne répare rien, et la jeune fille se jette dans la mer. Cette femme qui se noie est de la famille de Mme Bovary. Le roman abonde en détails d'un réalisme repoussant. Il y en a de même dans *le Dernier louis d'un homme de lettres* et dans *Une Nuit d'hiver* qui suivent; mais que répondre à un auteur qui écrit : « Vous allez me dire que tout cela est ignoble; moi je vous dis que c'est vrai! » L. L.

Les Maris garçons, par M. Ange de KERANIOU, in-18. Paris, Dentu. 1862.

Ces maris garçons sont des maris bigames, ayant deux ménages, l'un légitime et l'autre illégitime, et par suite deux familles. Tous ruinent leurs maisons pour soutenir quelque tripot où l'on ose à peine aller. Tous ont du moins des femmes ver-

Digitized by Google

tueuses et dignes d'un meilleur sort; la plupart ont des filles angéliques qui ne se marieront sans doute pas. Le héros du roman, le comte de Rollan, a une fille adorable et une femme charmante; il est pourtant fortement épris d'une demoiselle Rosa, ancienne servante qu'il a tirée de condition et qu'il entretient richement. Mlle Rose, devenue Rosa, a deux enfants, un garçon élevé au collége et une petite fille. Le comte aime ses enfants naturels autant que sa fille légitime. Le fils est devenu un modèle de sagesse; il rougit de son état civil, mais il aime sa mère, sa sœur, son père, et il sait que « Dieu aide les enfants abandonnés. » Mlle Rosa est arrêtée comme tenant une maison de jeu, et c'est la comtesse qui la délivre par bonté d'âme, sans savoir à qui elle a affaire. La comtesse présente le comte Rollan, son mari, à la femme délivrée, Rosa le présente à son tour à la comtesse comme un comte qui devait l'épouser. Un éclat s'ensuit. L'esclandre ne corrige pas le comte, mais le fils naturel est plus raisonnable que son père, et, grâce à lui et à un honnête artiste, frère de Rosa, le ménage légitime l'emporte sur l'autre. Somme toute, ce roman, qui peint un côté vrai et douloureux de la société, ne manque pas d'intérêt, et le dénoûment en est moral, si les détails n'en sont pas toujours irréprochables.

L. L.

Poésies inédites d'Anne de Rohan-Soubise, et Correspondance d'Eléonore de Rohan-Montbazon avec quelques membres de la Société précieuse, 1 vol. in-18. Paris, Aubry. 1862.

Nous signalons avec plaisir cet élégant petit volume, qui est d'une lecture agréable et nous fait connaître les œuvres parfaitement inédites de deux femmes distinguées du XVIIe siècle. Les vers de Mlle de Rohan sont curieux et quelques-uns assez dignes de ce nom. La lettre de la *précieuse* abbesse de Caen a une incontestable valeur. L'éditeur, M. Edouard de Barthélemy, accompagne cette œuvre de notes et de deux biographies qui forment deux chapitres intéressants de l'histoire anecdotique du grand siècle.

D. C.

Histoire de la Femme, sa condition politique et religieuse, par Louis-Auguste MARTIN. (Antiquité, Ire part. : Chine, Inde, Perse, Assyrie, Egypte, Palestine), in-12. Paris, Didier.

Ce livre, d'une forme un peu sèche peut-être, contient d'utiles renseignements et décèle une étude approfondie de l'histoire des anciens peuples. Presque partout dans l'Orient nous voyons la femme esclave, entièrement effacée au milieu de la société païenne, soumise à l'homme corps et âme, sans volonté, sans initiative et même sans aspiration à une condition meilleure, vivant sous la domination du père d'abord, du mari ensuite, assujettie entièrement aux fonctions de nourrice et de ménagère. Il a fallu l'avénement providentiel du christianisme pour rendre à la femme toute sa dignité morale. L'ouvrage de M. Martin est riche en faits; ne laisse à désirer qu'une forme plus élégante et plus de critique. L'auteur annonce une seconde partie qui comprendra la Grèce, Rome, les Gaules et les peuples du nord.

A. DE B.

De la Poésie latine en France au siècle de Louis XIV, par l'abbé VISSAC, in-8. Paris, Aug. Durand. 1862.

Dans le vaste domaine de notre littérature au XVIIe siècle, si curieusement étudié de nos jours, l'abbé Vissac a trouvé un champ encore peu exploré : c'est celui de la poésie latine sous Louis XIV. Il vient de se l'approprier dans un excellent travail qui sera lu avec plaisir, même après le mémoire publié en 1855 sur le même sujet par M. Montalant-Bougleux, sous le titre de : ***Santeuil, ou de la Poésie latine sous Louis XIV***. Quatre chapitres, comprenant plusieurs subdivisions, composent l'ouvrage de M. l'abbé Vissac; ils sont intitulés *les Poètes, la Poésie, les Lecteurs, la Décadence*. Après avoir traité de l'éducation, de l'érudition, des professions diverses des poètes latins modernes, des modèles qu'ils suivirent, de la critique en usage parmi eux; après avoir énuméré ceux que fournirent l'Université de Paris, les collége des Jésuites, les maisons de l'Oratoire et de Port-Royal, l'auteur mentionne les œuvres purement littéraires, les pièces consacrées à célébrer des sujets contemporains et celles qui étaient destinées à une publicité et à un emploi indépendants de l'impression. Si, de nos jours, les protecteurs de la poésie latine sont rares, il n'en était point de même sous le grand roi. Cultivée avec le plus heureux succès par des hommes tels que Commire, Huet, Rapin, Santeuil, La Rue et Vanière, la poésie latine trouvait des Mécènes à la cour, au sein de l'Eglise ou de la magistrature. M. l'abbé Vissac énumère ces illustres bienfaiteurs : au premier rang figurent les deux cardinaux Richelieu et Mazarin, le prince de Condé, Fouquet, qui, disgracié, durant les longues heures de sa captivité, trouva dans la poésie latine une douce distraction, le contrôleur général Claude Le Pelletier, le président de Mesmes, M. de Bellièvre, le premier Mécène de Santeuil, le président Guillaume de Lamoignon et son fils Nicolas, intendant de Languedoc, le chancelier Séguier et tant d'autres encore. Cette partie du livre n'est pas la moins curieuse. M. l'abbé Vissac trace ensuite un tableau de la décadence de la poésie latine au XVIIIe siècle, décadence qu'il attribue trop exclusivement aux notices dédaigneuses et ironiques consacrées aux poètes latins par Voltaire dans le Catalogue des écrivains du *Siècle de Louis XIV*, et à l'indifférence qu'à l'exemple du maître, toute l'école philosophique montra pour les œuvres écrites dans la langue de Virgile.

En traitant ce sujet peu connu, M. l'abbé Vissac a fait preuve d'un savoir étendu. Toutefois, il nous semble que ses recherches eussent pu être encore plus complètes. Pour ne parler que des hymnogra-

Digitized by Google

phes, il est des noms que l'on regrette de ne point rencontrer dans son livre; nous citerons notamment Guillaume de la Brunetière, du Plessis-Gesté, né à Angers, vicaire général de Paris, pendant vingt-six ans, évêque de Saintes, mort le 2 mai 1702; Sébastien Besnault, curé de Saint-Maurice, à Sens, mort le 29 avril 1724; Simon Gourdan, né à Paris, chanoine de Saint-Victor, mort le 10 mai 1729, qui, dans ses hymnes, a plus d'onction, sinon plus d'élégance et de poésie, que Santeuil, son confrère; Nicolas Letourneux, prêtre de Rouen, mort à Paris le 28 novembre 1686, qui a fourni beaucoup d'hymnes au bréviaire de Cluny; François Vivant, né à Paris, chanoine et chantre de Notre-Dame, chancelier de l'Université, mort en 1739. Les poésies lyriques de ces écrivains ont eu une certaine réputation et leurs noms figureraient dignement à côté de ceux qu'a préconisés M. l'abbé Vissac. H. FISQUET.

Archives diplomatiques. Paris, Amyot.

Les affaires du Mexique préoccupent depuis plusieurs mois à un très haut degré l'attention publique, que n'ont pu satisfaire les quelques documents isolés livrés à la publicité quotidienne. Il était réservé aux *Archives diplomatiques* de faire connaître les différentes phases de cette question, qui a été si diversement appréciée. Les numéros d'août, septembre et octobre des *Archives diplomatiques* comprennent tous les documents relatifs au Mexique échangés entre l'Espagne, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et la république mexicaine. Ces trois numéros paraissent à la fois, afin de présenter dans leur ensemble complet les négociations si intéressantes et si compliquées auxquelles les affaires du Mexique ont donné lieu entre les diverses puissances. Cette publication prouve encore une fois l'utilité des *Archives diplomatiques;* aussi ce recueil se trouvera-t-il bientôt entre les mains de tous les hommes qui veulent suivre scrupuleusement et avec connaissance de cause la marche des événements qui s'accomplissent dans le monde entier.

Bulletin bibliographique.

LIVRES FRANÇAIS.

About (Edmond). Le Nez d'un Notaire. In-18 jésus. Paris, Michel Lévy. — Bibliothèque nouvelle.

Ackermann (Louis). Contes et Poésies. In-16. Nice, Caisson et Ce.

Alexandre jeune. A travers les Glaces. Recherches historiques et critiques. Origines, anecdotes, fabrication. Grand in-18. Paris, V. Masson et fils.

Almeras (Jacques). Des Rash ou Exanthèmes scarlatiniformes confondus avec les scarlatines. In-8. Paris, Coccoz.

Amour (l') et l'Honneur, par Elle et Lui. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Andréoli (E.) et **Lambert** (B.-S.). Monographie de l'église Cathédrale de Saint-Siffrein, de Carpentras, avec de nombreux dessins gravés. In-8. Paris, Bance.

Annales du Sénat et du Corps législatif, suivies d'une table alphabétique et analytique. T. I. Du 4 février au 14 mars 1861. In-4. Paris, Panckouke et Ce.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1862, 1er semestre. In-8. Nantes, Ve Mellinet.

Annales de la Société impériale de Médecine de Lyon. T. IX, 2e série. In-8. Lyon, Savy; Paris, J.-B. Baillière.

Arbois de Jubainville (H.). Documents relatifs à la Cathédrale de Troyes. In-8. Troyes, Dufey-Robert.

Bacheller (L.). Histoire du Commerce de Bordeaux, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. In-8. Bordeaux, Delmas.

Balasque (Jules) et **Dulaurens** (E.). Etudes historiques sur la ville de Bayonne. T. I. In-8. Bayonne, Lasserre.

Bausset-Roquefort (marquis de). Etude sur le Mouvement de la Population en France depuis le commencement du XIXe siècle. In-8. Marseille, Roux.

Bazancourt (baron de). Les Expéditions de Chine et de Cochinchine, d'après les documents officiels, 2e partie, 1857-1858. In-8. Paris, Amyot.

Beaumont (Elie de) et **Chancourtois** (de). Etudes stratigraphiques sur le département de la Haute-Marne, faites pendant la publication de la carte géologique de M. Duhamel. In-4. Paris, Mallet-Bachelier.

Béchard (Frédéric). L'Échappé de Paris. Nouvelle série des existences déclassées. Grand in-18. Paris, Michel Lévy frères.

Bernaldez (colonel don Emilio). La Fortification moderne ou Considérations générales sur l'état actuel de l'art de fortifier les places, traduit de l'espagnol. In-8 et atlas. Paris, Corréard.

Bersot (Ernest). Questions actuelles. Enseignement, Décentralisation, du Merveilleux, le Libéralisme catholique, de la Propriété littéraire. in-18 jésus. Paris, Didier et Ce.

Bertrand (Camille). Anatomie philosophique. Conformation osseuse de la tête chez l'homme et les vertébrés. In-8, avec 10 pl. et tableau. Paris, Victor Masson et fils.

Bigorie de Laschamps (F.). Du Jury en matière criminelle. In-12. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

Blanc (abbé). Vie de Mgr Alexis-Basile Menjaud, ancien évêque de Nancy et de Toul, premier aumônier de S. M. Napoléon III, archevêque de Bourges. In-12. Paris, Bray.

Boitard. Curiosités de l'Histoire naturelle et Astronomie amusante, Réalités fantastiques, Voyages dans les planètes, etc., illustrées de 30 grav.

Digitized by Google

sur bois, dessinées en grande partie par l'auteur. In-8. Paris, Passard.

Bon (J.-L.). Cérémonial selon le rit romain pour la visite pastorale des évêques, rédigé d'après le Pontifical romain. In 8. Carpentras, Rolland.

Bonneville (Ernest). Les Accents du cœur (poésies). In-8. Montpellier, Crestin et Ce.

Bossuet. Œuvres complètes, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité, par F. Lachat. Edition renfermant tous les ouvrages édités et plusieurs inédits. T. VI et VII. In-8. Paris, Vivès.

Bouchey (abbé). Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (Epomanduodurum). Origines et Histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard. T. II. Besançon, Jacquin.

Boué de Villiers (A.-L.). Vierge et prêtre, 1789-1793. Grand in-18. Paris, Varnier.

Bourassé (J.-J.). Histoire de la Vierge Marie, mère de Dieu, d'après l'Evangile, les écrits des saints Pères et les monuments. Grand in-8. Tours, Mame et Ce.

Bourbon del Monte (marquis F.). Joseph Montanelli. In-8. Paris, Douniol.

Boussen de Mairet (Em.). L'Alésia de César, résumé de la question. In-8. Poligny Mareschal.

Brossard de Corbigny (baron). Un Voyage à Madagascar (janvier 1862). In-8. Paris, Challamel aîné.

Bruyelle (Ad.). Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai, rédigé sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique. Géologie, archéologie, histoire. In-8. Cambrai, Simon.

Büchner (Alexandre) et **Dumont** (Léon). Jean-Paul et sa poétique, Etude servant de préface à la traduction de la poétique, ou Introduction à l'esthétique de J.-P.-F. Richter. In-8. Paris, Durand.

Bulletin de la société académique de Laon, t. XII, suivi du Catalogue du musée d'art et d'antiquités de Laon. In-8. Paris, Didron.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. VI. In-8. Lille, Danel.

Bungener (F.). Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits. In-12. Paris, Cherbuliez.

Cahagnet (L.-A.). Encyclopédie magnétique spiritualiste, traitant spécialement de faits psychologiques, magie magnétique, swedenborgianisme, etc., t. VII, 11e année. Etudes sur les facultés prophétiques de l'homme. Les saints Evangiles au tribunal de la raison humaine, suivis des évangiles du XIXe siècle. In-18 jésus. Paris, Germer-Baillière.

Canonge (Jules). Légendes provençales. In-8 avec grav. Marseille, Gueidon.

Canonge (Jules). Les Ames en péril, nouvelles méridionales. In-32. Paris, Tardieu.

Capendu (Ernest). Le Pré Catelan. In-18 jésus. Paris, Cadot.

Carnel (abbé). Notice sur un tableau triptyque du commencement du XVIe siècle, monument funèbre de Hugues le Cocq en l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille. In-8 avec pl. Paris, Aubry.

Carré de Busserolle (J.-X.). Recherches historiques sur la vicomté de la Guerche en Touraine, et sur les fiefs qui en relevaient : Availles, Barrou, la Boutelaye, etc. In-8. Tours, Ladevèze.

Carrié (J.-P.). Géographie du département du Tarn, ornée d'une belle vue de la cathédrale d'Albi et d'une carte spéciale du département, dressée sur les plans officiels. In-12. Albi, Rodière.

Caxin (Henry). Etude anatomique et pathologique sur les diverticules de l'intestin. In-4 avec pl. Paris, Asselin.

Champfleury. Nouvelles Recherches sur la vie et l'œuvre des frères Le Nain. In-8. Laon, Fleury.

Chantrel (J.). Les Papes et le philosophisme. In-18. Paris, Dillet.

Chantrel (J.). Pie VII et Napoléon Ier. In-18. Paris, Dillet.

Charencey (Henri de). La Langue basque et les idiomes de l'Oural, structure grammaticale et déclinaisons. In-8. Paris, Challamel aîné.

Chenu (J.-C.) **Des Murs** (O.) et **Verreaux** (J.). Leçons élémentaires sur l'histoire naturelle des oiseaux, t. I, 2e partie. Grand in-18 avec figures. Paris, L. Hachette et Ce.

Chevalier (Arthur) fils. Etude sur la vie et les travaux scientifiques de Charles Chevalier, ingénieur opticien. In-8. Paris, Bonaventure et Ducessois.

Chevalier (H. Emile). Les Nez percés. In-18 jésus. Paris, Poulet-Malassis. Les Drames de l'Amérique du Nord.

Chevalier (H. Emile). Les Pirates du Saint-Laurent. In-18 jésus. Paris, Dentu. Les Légendes de la mer.

Chevalier (Michel). Notice biographique sur feu M. le comte Sérurier, pair de France et ministre plénipotentiaire. In-8. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

Christian (P.), Histoires héroïques des Français, racontées à S. A. Napoléon-Eugène, prince impérial. In-18. Paris, Pick.

Clairin (abbé). Instructions simples et pratiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise. In-8. Paris, Sarlit.

Cohen. Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales, t. VI et dernier. In 8 avec 20 pl. Paris, Rollin et Feuardent.

Bacler. Tableau historique de l'Erudition française, ou Rapport sur les progrès de l'Histoire et de la Littérature ancienne depuis 1789, précédé d'une Notice sur l'auteur par Sylvestre de Sacy et accompagné de notes complémentaires, 1808-1809. In-8 et portrait. Paris, Ducrocq. (Bibliothèque classique des célébrités contemporaines.)

Devienne (dom). Histoire de la ville de Bordeaux, 1re partie, contenant les événements civils et la vie de plusieurs hommes célèbres; 2e et 3e parties, contenant l'histoire de l'Eglise de Bordeaux

Digitized by Google

et les mœurs et coutumes des Bordelais. T. I, 2e éd. T. II, 1re éd. In-4. Poitiers, Oudin; Bordeaux, Lacaze; Paris, Lecoffre.

Deschanel (Emile). A pied et en wagon. In-18 jésus. Paris, L. Hachette et Ce.

Desjardins (Ernest). Du Patriotisme dans les arts, réponse à M. Vitet sur le Musée Napoléon III. In-8. Paris, Dentu.

Dey (Aristide). Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil, 1er mémoire. In-8. Vesoul, Suchaux.

Dozon (H.). Révélations d'outre-tombe. T. II. In-18 jésus. Paris, Ledoyen.

Dumont (Emile). L'Homme de bronze. Roman. In-18 jésus, et portr. Paris, Dentu.

Durand (Hippolyte). Le Danube allemand et l'Allemagne du Sud. Grand in-8 avec 32 gravures. Tours, Mame et Ce.

Duvault-Blochet (J.-M.). Les Aspirations du siècle. In-8. Beaune, Lambert.

Edwards (Richard). La Syrie, 1840-1862, histoire, politique, administration, population, religion et mœurs, événements de 1860, d'après des actes officiels et des documents authentiques. In-8. Paris, Amyot.

Egger (Emile). Mémoires de Littérature ancienne. In-8. Paris, Durand.

Egger (Emile). Observations sur le Papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu. In-4. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

Erckmann-Chatrian. Contes des bords du Rhin. In-18 jésus. Paris, Claye.

Escayrac de Lauture (comte d'). Grammaire du télégraphe. Histoire et lois du langage, hypothèse d'une langue analytique et méthodique, grammaire analytique universelle des signaux. In-8. Paris, Best.

Faivre (Ernest). Œuvres scientifiques de Goethe, analysées et appréciées. In-8 avec 4 pl. Paris, L. Hachette et Ce.

Félix (le R. P.). Le prince Adam Czartoryski. In-18. Paris, Dillet; Ad. Leclerc et Ce.

Flavien. Discours de l'évêque Flavien à Théodose en faveur des habitants d'Antioche. Texte revu avec argument, sommaires et notes en français, par Fréd. Dübner. In-12. Paris, Lecoffre et Ce.

Fontarèches (baron de). Libéralisme et Révolution. In-18. Paris, Dentu.

Fortoul (Louis). L'Industrie moderne. Récits familiers, précédés d'une étude sur les expositions industrielles. In-18 jésus. Paris, P. Dupont.

Galy (docteur E.) Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne. In 8 avec pl. Périgueux, Dupont et Ce.

Garbouleau (Paul). Eléments d'économie politique à l'usage des gens du monde. In-18. Montpellier, Martel aîné.

Garreau (A.). Louisiana, Episode emprunté à la Domination française en Amérique. Grand in-18, Saintes, Lacroix.

Gellusseau (Auguste-Amaury). Histoire de Chollet et de son industrie. 2 Vol. in-18. Chollet, Fillion; Paris, L. Hachette et Ce.

Genreau. Etude comparative de la moralité entre sept départements limitrophes. In-8. Chartres, Garnier.

Gérard (colonel). Les Invalides. Grandes éphémérides de l'hôtel impérial des Invalides depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Description du monument et du tombeau de Napoléon Ier. In-8 avec gravures. Paris, Plon.

Girardin (Emile de), **Brainne** (Charles) et **Poupin** (Victor). Les Eaux illustrées : Enghien et ses environs. Notice médicale, par le docteur de Puisaye. Dessins de Victor Giraud et Auguste Gaudry. In-4. Paris, Michel Lévy frères.

Gournay (chevalier Radulph de). Notice sur le couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut. In-8. avec pl. Grenoble, Merle et Ce.

Gravot (A.). Etude sur l'Alesia de César (Alize Izernore (Ain). In-8. Nantua, Arène.

Haignéré (abbé d'). Notre-Dame-de-Saint-Sang. In-18. Paris, Victor Palmé.

Harembert (Armand). Le Droit humain, Code naturel de la morale sociale expliqué par la céphalométrie et mis à la portée de tout le monde. In-8. Paris, Dentu.

Heitz (F.-C.). Notes sur la vie et les écrits d'Euloge Schneider, accusateur public du département du Bas-Rhin. In-8. Strasbourg, Heitz.

Houzé de l'Aulnoit (A.). Etudes sur la découverte de la vapeur et l'histoire de la législation des appareils à vapeur en France. In-8 avec planche. Lille, Danel.

Hubault et **Marguerin**. Les Grandes époques de la France, XVIIe et XVIIIe siècles. In-18 jésus. Paris, P. Dupont.

Jacobs (Alfred). L'Afrique nouvelle. Récents voyages, état moral, intellectuel et social dans le continent noir. In-18 jésus. Paris, Didier et Ce.

Janin (Jules). Contes non estampillés. Lucinde. Les Harnais bleus. La Comtesse d'Egmont. In-18 jésus. Paris, Claye. (Collection Hetzel.)

Jeannin (C.-S.). Le Général Travot, pacificateur de la Vendée. Grand in-18. Paris, Dentu.

Jolliverd (Léon). Victor-Emmanuel et Garibaldi. In-8. Paris, Dentu.

Junior (Philomneste). La Papesse Jeanne, étude historique et littéraire. Petit in-12. Paris. Gay.

Koechlin-Schlumberger et **Schimper**. Le Terrain de transition des Vosges. Partie géologique et partie paléontologique. In-4o avec 30 pl. et fig. Strasbourg, Ve Berger-Levrault.

Lambert. (C.-G.-A.) Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras. 3 vol. in-8. Carpentras, Rolland.

Lavielle. Etudes sur la procédure civile. Nécessité de réviser le code de 1806. In-8. Paris, Cotillon.

Loulay (Eugène de). Eloge des femmes. Grand in-18. Paris, Michel Lévy frères.

Malherbe. Œuvres complètes de Malherbe, recueillies et annotées par M. L. Lalanne, nouvelle édition, revue sur les autographes, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions, et augmentée de notices, de variantes, de notes, d'un lexique des mots et locutions remar-

Digitized by Google

quables, etc., t. I. In-18. Paris, L. Hachette et Ce.

Maiot (Hector). La Vie moderne en Angleterre. In-18 jésus. Paris, Librairie Nouvelle.

Mastier (A.). Turgot, sa vie et sa doctrine. In-8. Paris, Guillaumin et Ce, Durand.

Mathieu (P.-P.). Vercingétorix et César à Gergovia, chez les Arvernes. Mémoire où sont exposées et résolues, d'après de récentes découvertes, les questions relatives à cet épisode de l'histoire d'Auvergne. In-8 avec carte et 2 pl. Clermont-Ferrand, Thibaud.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, nouvelle série, t. X. In-8. Paris, Durand.

Méliviler (Henri). Monaco et ses princes, t. I. In-8. La Flèche, Jourdain.

Nouvelle (la) d'vn révérend Père en Dieu, et bon prélat de nostre mère saincte Eglise, demorant à Avignon, et le moyen comme il ressuscita de mort à vie, avec le deschiffrement de ses tendres amourettes. Petit in-12. Paris, Jay.

Perrodil (Victor de). Œuvres poétiques, t. II. L'Enfer du Dante, traduction nouvelle en vers français. Préface critique sur Dante et la poésie au XIXe siècle. In-8. Paris, Didier et Ce.

Perrot (Casimir). La Vie telle qu'elle est, ou les Voix de la terre. In-12. Paris, Sarlit.

Peyerimhoff (H. de). Catalogue des lépidoptères d'Alsace, avec indication des localités, de l'époque d'apparition et de quelques détails propres à en faciliter la recherche, 1re publication, comprenant les diurnes, les sphinx, les bombyx, les noctuelles et les géomètres. In-8. Colmar. Decker.

Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. VII. In-8. Nancy, Wiener.

Richard (abbé). Monographie du bourg et de la terre de Maiche, suivie de Notices historiques sur les anciennes seigneuries de la Franche-Montagne : Trévillers, Franquemont, etc. In-8. Besançon, Turbergue.

Roparts (S.). Pierre Morell, bourgeois de Guingamp et évêque de Tréguier au XIVe siècle; son tombeau dans l'église Notre-Dame de Guingamp. In-8. Guingamp, Le Goffic.

Rosenzweig (L.). Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives départementales. In-18. Vannes, Galles

Rosenzweig (L.). Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes. Monuments du moyen âge. In-8. Vannes, Galles.

Sanson (H.). Sept générations d'exécuteurs, 1688-1847. Mémoires de Sanson, rédigés et publiés par H. Sanson, ancien exécuteur. In-8. Paris, Dupray de la Mahérie.

Seilhac (comte de). L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV, d'après des mémoires manuscrits de l'abbé d'Espagnac, accompagnés de Lettres inédites écrites par la mère du Régent et de papiers nombreux de la famille Dubois. In-8. Paris, Amyot.

Semichon (Esnest). Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8. Paris, Aubry. Rouen, Lebrument.

Lamizey de Larroque (Phil.). Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation de N. S. J.-C. In-8. Paris, Durand.

Trousseau (A.). Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris. In-8. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Vida. Le Jev des Eschecz, traduction en vers français du poème latin de Vida : *De Ludo Scacchorum*, par Vasquin Philieul. Réimprimé sur le seul exemplaire connu existant aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et précédé d'une Notice par P.-L. Petit. In-12. Paris, Gay.

Vignon (E.-J.-M.). Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVIIe et XVIIIe siècles. T. I. In-8. Paris, Dunod.

Wecker (L.). Etudes ophthalmologiques. Traité théorique et pratique des maladies des yeux. T. Ier, 1er fascicule. Maladies de la conjonctive. In-8. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Youssoupoff (prince). Histoire de la musique en Russie, 1re partie, suivie d'un choix de morceaux de chants d'église anciens et modernes. (Traduction française). Grand in-8. Paris, Saint-Jorre.

LIVRES ANGLAIS.

Ainsworth (Harrison). The lord Mayor of London, or, City Life in the last century. 3 vols. 8vo. Chapman and Hall.

Arbuthnot (lieut. gén.). Herzegovina, or, Omer-Pacha and the Christian rebels. London, Longman, Green and Co.

Author of « Mathew Paxton » John Arnold. 3 vols. 8vo. Hurst and Blackett.

Author of « High Church and No Church » Owen a Waif. 3 vols. 8vo. Hurst and Blackett.

Brinckman (Arthur). The Rifle in Cashmere : a Narrative of schooting expeditions in Ladak, Cashmere, Punjaub, etc., with advice on travelling, schooting and stalking. To which are added Notes on Army Reform and Indian Politics. 1 vol. 8vo. Smith, Elder and Co.

Chorley (Henry). Thirty years' Musical Recollections. 2 vols. with portraits. Hurst and Blackett.

Collins (Ch. Allston). A Cruise upon wheels; or, Autumn Wanderings among the deserted post-roads of France. 2 vols. 8vo. illustr. Routledge.

Flanagan (Roderick). A History of New South Wales, from the discovery of New Holland in 1616 to the present time. 2 vols. 8vo. London. Sampson Low, Son and Co.

Gronow. Reminiscences of captain Gronow, formerly of the Grenadier Guards, and M. P. for Stafford. Being Anecdotes of the Camp, the Court and the Clubs at the close of the last war with France. Related by himself. 1 vol. 8vo. Smith, Elder and Co.

Herford (Captain). Stirring times under Canvas. Post 8vo., with illustrations. London, Longman.

Digitized by Google

Macdonald (Duncan G.-F.). British Columbia and Vancouver's Island. 1 vol. 8vo. Longman.

Macdonald (Mrs). Lucilla. 2 vols. 8vo. Hurst and Blackett.

Macleod (Norman). The old Lieutenant and his Son. 2 vols. crown 8vo. London, Strahan and Co.

M'Gree (Robert). How we got to Pekin. 8vo. with numerous illustrations. Bentley.

Montgomery Martin. The Progress and present State of British India, a Manual for general use based upon official documents furnished under the authority of Her Majesty's secretary of State for India. 1 vol. post 8vo. Sampson Low, Son and Co.

O'Sullivan (John). Union, Disunion and Reunion. 1 vol. 8vo. Bentley.

Pomeroy (John). Raising the Veil. 2 vols. post 8vo. Bentley.

Sampson Low. The Charities of London : a Guide to 640 public Institutions. London, Sampson Low, Son and Co.

Smith (William). Gravenhurst, or, Thoughts of Good and Evil. In crown. 8vo. Bentley.

Stewart (William J.). Footsteps behind him. A Novel of English Life. 3 vols. post 8vo. London, Sampson Low, Son and Co.

Stretton (Charles). Memoirs of a Chequered Life. 3 vols., with a portrait of the author. Bentley.

Taylor (Tom.) Handbook to the pictures in the International Exhibition of 1862. London, Bradbury and Evans.

Trollope (Thomas Adolphus). Marietta, a Novel. 2 vols. Chapman.

Vaughan (Herbert). The Cambridge Grisette, a Tale of student Life. 1 vol. Blackwood.

LIVRES ITALIENS.

Agostino (P. da Osimo). Storia del ventitro Martiri Giapponesi dell' ordine dei Minori Osservanti, detti Scalzi di S. Francesco, ecc., scritta per la circostanza della solenne loro canonizzazione. Roma, in-4. Tipografia Tiberina.

Albini (Giuseppe). Rapporti anatomici ed intima Struttura dell' apparato glandulare venefico sottocataneo della Salamandra maculata, coll' aggiunta di alcuni cenni storici sulle proprietà del suddetto animale. Napoli, in-8. Presso Ch. Detken.

Annali di Agricoltura, Industria e Commercio, pubblicati per cura del Ministerio. Torino. Tip. Dalmazzo.

Annali di Matematica pura ed applicata (in continuazione agli Annali di Scienze matematiche e fisiche). Roma, in-4. Presso Bleggi.

Bernasconi (Cesare). Il Pisano, grand' artefice veronese della prima metà del secolo decimo quinto, considerato come pittore, di poi come scultore in bronzo. Verona, in-8. Civelli.

Boccardo (G.). Manuale di Diritto commerciale, conforme ai programmi governativi. Torino in-12.

Buselli (P. Remigio). Il Protestantismo e la Volgata latina, ossia Lettere teologiche in risposta alle contro-osservazioni del signor Luigi Zecchi. Siena. Tipografia Baroni.

Capecelatro (Alfonso). Storia di S. Pier Damiano e del suo tempo. Firenze, 2 volumi in-12. Tip. Barbera.

Commento di Ser Agresto di Picaruolo, sopra la prima ficata del Padre Sicco. Bologna, in-12. Romagnoli.

Crespi (Mariano). Trattato della malattia dominante nella vegetazione, e rimedio per la vite, gelso e bachi. Milano, in-16. Colombo.

Curcio (Domenico). Nozioni astronomiche sul calendario, seguite da un' appendice intorno agli almanacchi, il magnetismo animale e la influenza della luna sulle piogge. Siracusa, in-4. Tipogr. Apuleio.

Dante Allighieri. La Divina Commedia, commentata da Francesco Buti, pubblicata per cura di C. Giannini. Pisa, 3 vol. in-8. Nistri.

Dispacci di Angelo Correr e Michele Morosini, ambasciatori straordinarii della repubblica Veneta a Carlo II, re della Gran-Brettagna, l'anno 1671. Venezia, in-8. G. Ebhardt.

Dodici Canti morali d' Anonimo Senese, testo inedito del secolo XIII. Bologna, in-12. Romagnoli.

Donati (Giovan-Battista). Memorie astronomiche estratte dagli Annali del R. Museo Florentino. Firenze, in-4. Tip. Galileiana di M. Cellini.

Giusti (Giuseppe). Versi editi ed inediti. Livorno, in-16.

Gritti (Francesco). Poesie in dialetto veneziano. Venezia, in-18. Presso Giacomo Stude.

Guiscardi (R.). Saggio di storia civile del municipio napolitano dai tempi delle colonie greche ai nostri giorni. Napoli, in-8. Detken.

Lanzi (Luigi). Elogio e Lettere famigliari del P. Angelo M, Cortenovio, chierico regolare Barnabita. Milano, in-8. Ermenegildo Besozzi.

PRINCIPAUX PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Les Beaux-Arts (1er et 15 septembre 1862).

F. Lenormand. Notes d'un antiquaire. — Emile Cantrel. Exposition universelle de Londres. — L'Ecole française. — Francis Aubert. L'Ecole danoise. — Charles Gueullette. Les Peintres espagnols. — S. de Noailly. Chronique théâtrale. — Hébert. Bibliographie musicale — Bibliographie littéraire. — Bibliographie artistique. — Louis Browne. Etudes artistiques. — Charles Gueullette. Les Peintres espagnols. — N. Charma. Histoire des sociétés artistiques de la France. — Les Antiquaires de Normandie. — A. de Martonne. Correspondances. — Courrier de Loir-et-Cher. — Hébert. Livres d'art. — Lamquet. Société des aqua-

Digitized by Google

fortistes français. — Hébert. L'Art et le Monde. — S. de Noailly. Chronique théâtrale. — Lamquet. Courrier des Beaux-Arts. — Bibliographie musicale. — Bibliographie artistique. — Bibliographie littéraire.

Bulletin du Bouquiniste (1er et 15 septembre 1862).

Variétés bibliographiques. — E. Baret Les Vieux Auteurs castillans, par le comte de Puymaigre. — Correspondance. — Ch. Daremberg. Curiosités des sciences occultes, par le bibliophile Jacob. — Catalogue de livres en vente à prix marqués. — Publications nouvelles. — Variétés bibliographiques. — L'abbé Valentin Dufour. Traité de la réparation des églises, principes d'archéologie, par R. Bardeaux. — Albert de la Fizelières. Les Figulines, poésies par Josephin Soulary. — J. Boniface Delcro. Du Goût au XVIIe siècle. — Bossuet et Racine. — E. de Barthélemy. Armorial de la noblesse du Languedoc (généralité de Toulouse), par M. L. de La Roque. — Ouvrages en vente à prix marqués. — Publications nouvelles.

Revue de l'Art Chrétien (août 1862).

M. Ch. Lejeune. Tableau sculpté de l'église de Familleureux (Hainaut). — L'abbé J. Corblet. L'Architecture du XIIe siècle en France et en Belgique. — A. Asselin et C. Dehaisnes. Recherches critiques sur Jean Bellegambe et son œuvre. — De Linas et J. Corblet. Bibliographie.

Le Correspondant (25 juillet et 25 août 1862).

Aug. Cochin. De la Condition des ouvriers français. — A. de Reumont. Les Projets de confédération italienne de 1847 à 1849. — B. de Wogan. Six mois dans le Far-West (3e partie). — A. de Pontmartin. Les Misérables, par Victor Hugo. — Claude Vignon. Les Complices, nouvelle. — Foisset. Mélanges de M. Guizot, 1er vol. — Cl. Leymarie. Coppet et Weimar, Mme de Staël et la grande-duchesse Louise. — Revue critique. — P. Douhaire. Notice sur Beethoven, traduite de M. A.-F. Legentil. — La Littérature indépendante et les Ecrivains oubliés au XVIIe siècle, par M. Victor Fournel. — Œuvres choisies de P. Tchedaïeffe, publiées par le P. Gagarin. — Léopold de Gaillard. Les Evénements du mois.

F. Lenormant. La Servie, derniers événements. — M. Raynaud. Molière et les médecins. — Bourbon-del-Monte. Joseph Montanelli. — Raudot. Contradictions politiques. — A. de Pontmartin. Les Misérables, par Victor Hugo (fin). — Claude Vignon. Les Complices, nouvelle. — Les Principes de 1789. — Prince Aug. Gallitzin. Une Religieuse russe. — Le Cours d'études supérieures du séminaire d'Orléans. — P. Douhaire. Revue critique. — Aug. Cochin. Les Evénements du mois.

Revue artistique et littéraire (1er septembre 1862).

Louis Auvray. Chronique des beaux-arts. — P. Chareau. Le savoir et le savoir-faire, apologue. — L. Félix Savard. Chronique théâtrale. — W. Batta. Revue musicale. — Louis Auvray. Bulletin nécrologique. — Alphonse Pauly. Revue bibliographique. — Charles Lucas. Comité central des artistes. — Louis Rey. Travaux du comité, rapport.

Revue Contemporaine (31 août et 15 septembre 1862).

Ad. Franck. Les Principes philosophiques du droit pénal (1re partie). — A. Bellemare. Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire (1832-1860, 4e partie). — Ferdinand Fabre. Meniquette (2e partie). — Le baron Ernouf. Les Nouveaux Romanciers de l'Angleterre : Wilkie Collins. — Ed. Boinvilliers. Les Chemins de fer à bon marché. Revue critique. — Alexandre Pey. La Prusse et les Polonais de M. Othon Wenksternn. — J. Tissot. L'Ame et le Corps, études de philosophie morale et naturelle de M. Albert Lemoine. — Le baron Ernouf. Tableau de l'empire romain, depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident, de M. Amedée Thierry. — R. Ferriol. Six Semaines en Afrique, de M. Thierry Mieg. — B.-E. Expédition de Syrie. — Beyrouth. — Le Liban — Jérusalem en 1860-1861. — Notes et Souvenirs de M. Ernest Louet. — A. Claveau. Chronique littéraire. — J.-E. Horn. Chronique politique. — Le 153e anniversaire de la bataille de Pultawa, en Russie et en Suède. — Ad. Franck. Les Principes philosophiques du droit pénal (2e partie). — Emile Colombey. Assemblées littéraires du XVIIIe siècle. — Mme de Tencin. — Mme Geoffrin. — A. Bellemare. Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire (1832-1860, 5e partie). — J. Layrle. La Pêche côtière en France : des conditions de pêche et de vente du poisson frais. — Ferdinand Fabre. Méniquette (3e partie). — Frohner. Travaux des académies et sociétés savantes. archéologie, histoire. — Léon Dierx. Poésie : la Vision d'Eve. — A. Claveau. Chronique littéraire. — J.-E. Horn. Chronique politique. — Le docteur Bamberg. Solution de la crise hongroise, du chevalier Debrauz de Saldapenna.

Revue des Deux Mondes (1er et 15 septembre 1862).

Maxime Du Camp. Naples et la société napolitaine sous le roi Victor-Emmanuel. — Octave Feuillet. Histoire de Sibylle (2e partie). — Charles de Rémusat. Rome et son nouvel historien. — Saint-René Taillandier. Le Roi George de Podiebrad, épisode de l'histoire de Bohême. — Hi. — L'Anathème contre le roi George et sa mort (2e partie). — L. Vitet. Beaux-Arts. — La collection Campana. — André Cochut. Les Finances et les Banques des Etats-Unis depuis la guerre. — P. Scudo. Littérature musicale. — Pergolèse et la Serva-Padrona. — Chronique de la quinzaine. — Histoire politique et littéraire. — Essais et notices sur les livres nouveaux. — Bulletin bibliographique. — Oct. Feuillet. Histoire de Sibylle (3e partie). — Saint-Marc Girardin. La Question d'Orient en 1840 et 1862. — Le Traité du 15 juillet 1840 et les mémoires de M. Guizot. — Henri Galos. La Marine marchande en France, d'après l'enquête de 1862.

Digitized by Google

— H. Taine. La Poésie moderne en Angleterre. — Les Précurseurs et les chefs d'école. — A. Audiganne. Les Chemins de fer à l'exposition de Londres. — O. d'Haussonville. M. de Cavour et la crise italienne. — Ch. de Carné. La Révolution et la république de 1848 à propos de l'histoire de M. Garnier-Pagès. — I. — La Révolution. — Henri Delaborde. Beaux-Arts. — Le Tombeau de l'archevêque de Paris à Notre-Dame. — Chronique de la quinzaine. — Histoire politique et littéraire. — Essais et notices sur les Romans nouveaux. — Bulletin bibliographique.

Revue Française (15 août, 1er et 15 septembre 1862).

Henri Desbordes. Chronique de la quinzaine. — Louis Gondall. Les Trésors de Prospero. — Francis Aubert. Lettre sur l'Exposition de Londres. Beaux-Arts. — Hiver de Beauvoir. La Chronique secrète et les pamphlets au XVIIIe siècle (suite). — Poésies. — Ulric Guttinguer. Il est venu. — Loys Souben. Sonnet. — Revue littéraire. — André Rivière. Les Revues. — Henri Desbordes. Revue des théâtres. — Léon Grenier. Propos de ville et de théâtre. — Jules Claretie. Chronique de la quinzaine. — Francis Aubert. Lettre sur l'Exposition de Londres. — Beaux-Arts. — Francesco Rizzelli. La Poésie contemporaine en Italie. — Alcardo Alcardi. — Louis Gondall. Les Trésors de Prospero. — Nouvelle. — E. Desessarts. Poésies : Symboles ; le Plongeur ; Libera nos. — Revue littéraire. — André Rivière. Les Revues. — Francis Aubert. Revue musicale. — Francis Magnard. Les Lettres franches. — Le Journalisme. — Léon Grenier. Propos de ville et de théâtre. — Jules Claretie. Chronique de la quinzaine. — E. Desessarts. Etudes contemporaines. — M. Louis Enault. — Hiver de Beauvoir. La Chronique secrète et les pamphlets au XVIIIe siècle (suite). — Albert Glatigny. Poésies. — Les Pèlerins. — Jules Claretie. Une première représentation. — Revue littéraire. — André Rivière. Les Revues. — Henri Desbordes. Revue des théâtres. — Léon Grenier. Propos de ville et de théâtre.

Revue de l'Instruction publique.

21 Août.—Discours prononcés aux lycées Bonaparte et Louis-le-Grand, le jour de la distribution des prix. — Bibliographie. — Charles Gidel. Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire, par M. Sainte-Beuve.—P. Garnier. Notes sur le Japon, la Chine et l'Inde, par le baron de Chassiron. — André Lefèvre. La Conquête d'une âme, par Eugène Lataye. — Victor Chauvin. Le Bouquet de Cerises, suivi des Souvenirs de l'Oberland, par Francis Wey. — E. Cortambert. Atlas sphéroïdal et universel de géographie, par F.-A. Garnier; Atlas universel de géographie ancienne et moderne, par H. Dufour. — Nouvelles diverses. — Ministère de l'instruction publique. Nominations diverses. — Sujets de compositions donnés aux candidats de l'école normale supérieure pour 1862 (section des lettres).

28 Août.—Publications nouvelles et réimpressions. — A. Morel. Physiologie de la pensée, recherche critique des rapports du corps à l'esprit, par M. Lélut.—Ch. Gidel. Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire, par M. Sainte-Beuve (3e article).—Ch. Nisard. Les Revenants de la Bibliographie.—J. Larocque. Le philosophe Damascius. Etude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de neuf morceaux inédits, extraits du *Traité des premiers Principes*, et traduits en latin, par Ch.-Em. Ruelle. — Jules Gourdault. Itinéraire descriptif et historique du Dauphiné, par Ad. Joanne. — Em. Fernet. Sur les Variations produites dans les Courants d'induction par l'emploi de résistances diverses, par M. Magnus; Mémoire sur la Diffusion moléculaire appliquée à l'analyse, par M Thomas Graham. — Ch. Legrelle. Au delà des Alpes. Le Mois de janvier à Florence (2e article). — Nouvelles diverses. — Nominations diverses.

4 Septembre. — Publications nouvelles et réimpressions. — G. Vapereau. Les Misérables, par V. Hugo, 4e et 5e parties (1e article). — Ch. Gidel. Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire, par M. Sainte-Beuve (4e article). — J. M. G. Document inédit pour servir à l'histoire du protestantisme en Espagne. — Nouvelles diverses — Nominations diverses. — Arrêtés ministériels. — Sujets de compositions.

11 Septembre. — Publications nouvelles et réimpressions. — E. Lataye. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres et la société monastique au XIIe siècle, par B. Duparay. — Ch. Nisard. Les Revenants de la Bibliographie (3e article). — V. Bétoland. Œuvres complètes d'Isocrate, traduction nouvelle, avec le texte en regard, par le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre et de la marine. — Académie des inscriptions et belles-lettres, séances du mois d'août 1862. — Nouvelles diverses. — Nominations diverses. — Sujets de compositions.

18 Septembre. — Publications nouvelles et réimpressions. — Géruzez. Œuvres complètes de Malherbe, recueillies et annotées par M. L. Lalanne — G. Vapereau. Les Misérables, par Victor Hugo (5e et dernier article). — Ch. Gidel. Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire, par M. Sainte-Beuve (5e article). — B. Jullien. Grammaire moderne des écrivains français, par G.-H. Aubertin. — Em. Fernet. Recherches expérimentales sur les nerfs vasculaires et calorifiques du grand sympathique, par Claude Bernard. — Nouvelles diverses. — Nominations. — Examens, concours, épreuves diverses.

Revue du Lyonnais (septembre 1862).

Poésies : Le Singe devenu barbier, fable, par M. Abel Fabre. — Haydn, par M. Sylvain Blod. — Eloge de Pierre Revoil, peintre lyonnais, par M. Genod. — Histoire du Beaujolais au XIIe siècle, par M. Philippe Michaud. — Humble requête des oiseaux insectivores, à Messieurs qui font les lois ou ont charge de les faire exécuter, par Bulbul (fin). — Dissertation sur l'émigration des Helvétiens, en l'an 59 avant J.-C., par l'abbé Jolibois —

Digitized by Google

Bibliographie : La Grèce moderne, héros et poètes, par M. Eugène Yéméniz; compte rendu par M. T. Doucet. — Congrès scientifique de Saint-Etienne, IVe section, histoire et archéologie, par A. V. — Une Confession à propos des annales de Tacite, traduction nouvelle par Félix Olivier; par A. V. — Chronique locale, par A. V.

Revue du Monde catholique (25 août et 10 septembre 1862.)

A. Ramière. Du procédé philosophique. — Henri de Riancey. Le R. P. Félix. — L'abbé Chevojon. Le Crucifix. — Ernest Hello. Coup d'œil sur l'histoire (suite et fin). — Léopold Giraud. Identité du principe pensant et du principe vital. — Lhescar. Revue des revues. — Eugène Veuillot. Chronique de la quinzaine. — B. Chauvelot. Le P. A. Gratry. — B. Bouniol. La caverne de Vaugirard. — A. Vaillant. Le Canada. — A. Tilloy. Souveraineté spirituelle du pape. — Mélanges. — A. Ricart. Notre-Dame d'Affrique.—Louis Veuillot. Arcachon. — Léon Aubineau. Le premier monastère de la Visitation à Paris. — Eugène Veuillot. Chronique de la quinzaine. — Ferd. Levé, A. Vaillant, etc. Bulletin bibliographique, livres et revues.

Revue de Toulouse (1er septembre 1862).

Mathieu Guesde (de la Guadeloupe). Histoire anecdotique de la colonisation française aux Antilles. — Ed. de Barthélemy. La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle : Guillaume le Taciturne. — Emile Vaïsse. Essai sur la littérature dramatique contemporaine. — Discours prononcés à la distribution des prix du lycée et des écoles communales de Toulouse. — Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, séances des 12, 19 et 26 juin 1862.

PÉRIODIQUES ESPAGNOLS.

Revista Iberica (15 et 30 août 1862).

D.-F. de Paula Canalejas. Las Escuelas alemanas y sus contradictores (continuacion). — D. Antonio Balbin de Unquera. Arnaldo de Brescia y Nicolás Rienzi, ó sea el Poder temporal de los Papas durante la edad media. — X. Polémica literaria. — Narcisso Foxa y Lecanda. A. Colon. Canto épico. — Rodrigo Paganino. Revista de Portugal. — Revista política. — Boletin de instruccion pública.

D.-A. Ferrer del Rio. Directores de la real Academia española (continuacion). — Rebello da Silva. Una aventura de el Rei don Pedro (continuacion). — Damaso Calvet. Descripcion de la Carcel de Lieja. — Ant. de Latour. Una sesion de la Academia sevillana de buenas letras. — Cantigas de D. Alfonso X.— Bibliografía.— Miguel Morayta. Revista política. — Boletin de instruccion pública.

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Rivista contemporanea (août 1862).

G. Todde. Dell' Economia publica nelle sue attinenze colla morale e col diritto. — E. Serra-Groppelli. L'ultima parola nella questione politico-religiosa, ossia della liberazione dei beni ecclesiastici. — P. Selvatico. Nuovi monumenti nel Veneto. Statua monumentale di Andrea Palladio, eretta in Vicenza sulla piazzetta a fianco della Basilica. — La nuova Loggia nel prato della valle in Padova. — Nicolo Tommaseo. Pensieri filosofici de Giovità Scalvini. — Ab. Pietro Perreau. Studii linguistici : Osservazioni intorno alle origini della lingua latina, esposte e dichiarate dal professore Antonino Gattuso. — Pier Viviano Zecchini. Dell' origine dei Crostacei, dissertazione di Anton. Lazaro Moro. — Raffaele Busacca. Dell' riforma postale in Italia. Parte terza : Della tariffa postale. Transformazione politica e sociale sotto la cui influenza si compie in Italia la riforma. Effetti probabili della tariffa adottata. — Cossa Carlo. Italiani fuori d'Italia. Bernardino Ochino, Curione Lelio secondo. — Salvatore Anau. Dell' Poesia e di alcuni Poeti contemporanei. — Scip. Salvotti. Cenni sul corsa delle idee in Germania circa la questione del principio vitale, specialmente in rapporto col vitalismo cellulare di Virchow. — Vegezzi-Ruscalla. Rassegna politica.

PÉRIODIQUES SUISSES.

Bibliothèque universelle et Revue suisse (20 août 1862).

William Reymond. Une femme de lettres allemande. — J.-L. Binet-Hentsch. La vallée de Poschiavo. — F. d'Albert-Durade. Traduction de Silas Marner, par George Eliot. — Charles Clavel. L'Education et l'Etat. — H.-Fl. Calame. Chronique suisse. — Bulletin littéraire et bibliographique. Réflexions sur l'amélioration morale des classes ouvrières, par Thierry-Mieg; Histoire de la Terreur, 1789-1794, par Mortimer-Ternaux; Histoire de la campagne de 1815, par Edgar Quinet; Œuvres complètes d'Horace, par E. Boulard; Sceaux historiques du canton de Neufchâtel, par G. de Wyss; les petites Chroniques de la science, par S. Henri-Berthoud.

EN VENTE, CHEZ ROUSSEAU, ÉDITEUR, 15, BOULEVARD DE LA MADELEINE : ***Les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III***, par Lefeuve. Notices historiques sur des documents inédits. Prix de la livraison : 1 fr. 60; de la collection : 96 fr.

Galignani's Paris Guide (nouvelle édition entièrement refondue), 1 vol. in-12. Paris, Galignani et Ce.

Paris. Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

2e SÉRIE. — N° 10. 31 OCTOBRE 1862.

ATHENÆUM FRANÇAIS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CONTEMPORAINE

Bulletin critique.

Eléonore de Guyenne, étude biographique, par M. Louis de VILLEPREUX. Paris, Hachette.

Cet ouvrage, fruit de recherches consciencieuses, a obtenu de l'Académie impériale de Bordeaux une médaille d'or. L'orageuse et brillante destinée d'Eléonore était un beau sujet d'étude. M. de Villepreux s'est efforcé de prouver qu'il y avait eu plus de légèreté que de torts réels dans sa conduite avec Louis VII, et que celui-ci aurait mieux fait d'en prendre son parti que de se déterminer à un divorce qui eut des conséquences si fatales pour la France. Telle était, en effet, l'opinion du sage ministre Suger; mais, si l'on regrette que les nécessités politiques ne l'aient pas emporté sur la juste colère de l'époux offensé, on excuse cependant Louis VII, car l'ensemble des renseignements contemporains ou voisins des événements atteste que sa femme lui fut bien véritablement « rébelle et mauvese, et desloiale en pélerinage », suivant l'expression d'un chroniqueur. Henri Plantagenet, depuis Henri II d'Angleterre, se hâta d'épouser la duchesse répudiée, « moins pour l'amour que pour la dot qu'elle lui apportait. » Par un juste retour, il donna bientôt de graves sujets de jalousie à celle qui avait été la femme peu fidèle d'un autre. Le souvenir de ses propres fautes et de la part qu'elle avait prise plus d'une fois à ces « cours d'amour », où l'on exaltait les passions même illégitimes, pourvu qu'elles fussent sincères, aurait dû la rendre plus indulgente à l'égard de la malheureuse Rosemonde. La jalousie d'Eléonore l'entraîna plus tard à soutenir de tout son pouvoir ses enfants rebelles contre son mari, conduite coupable qu'elle expia par quatorze années de captivité. Si elle se montra mère dévouée pour ses fils Richard et Jean, dont le second ne méritait guère ce qu'elle fit pour lui, n'oublions pas qu'elle fut une aïeule impitoyable pour le jeune Arthur, l'héritier légitime du trône. Certes, Eléonore de Guyenne était une nature fortement trempée et faite pour commander. Il faut lui savoir gré d'avoir travaillé à l'émancipation communale, dont elle avait entrevu, avec une sagacité rare, les avantages pour l'affermissement et l'extension du pouvoir royal. Il faut la louer aussi d'avoir songé la première à réglementer la navigation et le commerce maritimes dans ses Etats français par la rédaction des fameux « rooles ou jugements d'Oléron », rédaction dont l'idée première semble lui appartenir. Eléonore de Guyenne est une physionomie frappante, mais non sympathique. Tour à tour plus que légère, jalouse, ambitieuse, mais toujours vindicative et impérieuse, pendant sa longue carrière, elle ne reconnut d'autre loi que ses passions, et fit trop souvent un abus sacrilége des dons les plus précieux du ciel, le courage, l'intelligence et la beauté. Bon ERNOUF.

La Chanson d'Antioche, composée au XIIe siècle, par Richard le Pèlerin, renouvelée par GRAINDOR, de Douai, au XIIIe siècle, traduite par la marquise de SAINTE-AULAIRE, in-12. Paris, Didier. 1862.

Les poëmes français du moyen âge, si longtemps méprisés ou ignorés, ont reconquis depuis quelques années l'admiration publique. On commence à les publier, on finira par les lire. Le difficile est de les comprendre, car la langue du XIIe siècle ne se saisit pas couramment et de prime abord. Mme de Sainte-Aulaire a donc rendu à tous ceux qui aiment notre vieille poésie, et la voudraient connaître sans avoir à se donner trop de peine, un service signalé en traduisant la chanson d'Antioche, une de nos plus anciennes et plus remarquables épopées. Ce poëme, qui a pour sujet la

Digitized by Google

première croisade, n'égale point comme œuvre d'imagination la *Bataille de Roncevaux*, mais il est infiniment plus historique, et offre, outre l'intérêt du récit, le spectacle instructif de la poésie s'emparant immédiatement de la réalité, et l'idéalisant par le sentiment, par l'enthousiasme, non par des fictions. A mesure que les Français, en marche sur Jérusalem, renversaient les Etats turcs placés entre eux et la ville sainte, un trouvère, Richard le Pèlerin ou le croisé, attaché à un des chefs de la croisade, racontait les étapes victorieuses de l'expédition dont il partageait les dangers. Richard mourut, à ce que l'on croit, avant d'avoir atteint Jérusalem. Son œuvre, restée inachevée, mais devenue promptement célèbre, fut, vers la fin du siècle suivant, remaniée et rajeunie par Graindor, de Douai. C'est cette dernière version que M. Paulin Pâris publia en 1848, et que Mme de Sainte-Aulaire vient de rajeunir à son tour, avec autant de goût que de savoir, « laissant à l'original sa forme première et naïve, sans aucun ornement ni prétention de style. » On ne saurait trop louer ce travail qui nous rend afin accessible un des plus nobles monuments de la poésie française. L. J.

Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis GUIGARD. Paris, Dentu.

La féodalité a eu sa raison d'être; elle a même été un bien relatif; c'est elle, en effet, qui a mis un terme aux incursions des Barbares et donné à l'Europe une organisation fort imparfaite sans doute, mais féconde. La féodalité a eu ses lois, son idéal, son apogée et sa décadence; elle a régné plusieurs siècles, en maîtresse absolue, sur toute l'Europe, et son influence, malgré les échecs successifs qu'elle a essuyés, n'est pas encore partout anéantie. Il est donc impossible d'avoir une intelligence claire et précise de l'histoire depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à nos jours, si l'on n'a approfondi l'esprit de cette vaste institution aux formes si diverses et parfois si capricieuses, et l'art héraldique, aujourd'hui négligé à l'égal de la fauconnerie elle-même, autre épave du moyen âge, n'est pas une chose sans importance dans cette vaste étude. Aussi M. Joannis Guigard a-t-il rendu un grand service à la science historique par la publication de sa *Bibliothèque héraldique*. Ce travail, quoiqu'il soit le premier de ce genre exécuté en France, est complet, et il ne semble pas qu'il puisse être facilement surpassé. M. Guigard n'a rien oublié : généalogies, maisons royales et princières, ordres de chevalerie, apanages, duels, corporations, cris de guerre, devises, armoiries et blasons, tout est à sa place; sous chaque mention d'ouvrage est une notice critique, courte, mais substantielle et suffisante pour indiquer au lecteur ce qu'il doit consulter de préférence dans cette immense nomenclature. En un mot, l'ordre, la clarté, la méthode et l'exactitude, ces qualités si nécessaires au bibliographe se trouvent ici réunis au plus haut degré, et l'on s'explique fort bien le grand succès que ce livre a obtenu auprès des gens spéciaux. La bibliographie n'est pas la science; mais elle est la clef qui en ouvre le sanctuaire, et l'on doit les plus grands éloges aux hommes modestes et patients qui épargnent aux autres des recherches fastidieuses et facilitent les grandes œuvres historiques. A. T.

Histoire populaire de la Pologne, par M. H. ROUX-FERRAND. Paris, Lethielleux ; Tournai, Casterman.

Ce n'est point une histoire complète de la Pologne que M. Roux-Ferrand s'est proposé d'écrire : laissant à d'autres le soin de retracer l'antique prospérité de ce noble pays, il s'est chargé seulement de raconter ses récents malheurs ; c'était choisir la meilleure part, et nous ne doutons pas que les sympathies d'un nombreux public ne le récompensent de son heureuse inspiration. On lui saura gré d'avoir redit les exploits des Kosciuszko et des Poniatowski; on lira surtout avec intérêt les pages qu'il a consacrées à la malheureuse insurrection de 1831 et au mouvement plus pacifique, mais non moins énergique de 1861. Les trente années qui se sont écoulées entre ces deux dates mémorables ont été pour les Polonais moins fécondes en événements qu'en souffrances. M. Roux-Ferrand ne les a point passées sous silence; il a trouvé souvent des accents émus pour décrire les infortunes de la nation proscrite, la douleur courageuse de tous ces exilés, la majestueuse résignation du plus illustre d'entre eux, « de ce chef vénéré qui, après avoir conduit son peuple pendant une série de désastres et d'épreuves, comme Moïse à l'approche de la terre promise, vient de s'éteindre il y a un an à peine. » M. Roux-Ferrand ne se borne pas à rendre un juste hommage à la mémoire du prince Adam Czartoryski, il partage aussi les espérances que le royal vieillard exprimait encore si peu de jours avant sa mort : il pense que les derniers événements de Varsovie seront pour la Pologne le signal de la résurrection et « comme une aurore nouvelle. » Ce n'est point nous qui aurons la cruauté de lui ôter ses illusions. A. P.

Les Invalides, grandes éphémérides de l'Hôtel impérial des Invalides, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M le colonel GÉRARD. Paris, Plon.

Dans ce livre, complément indispensable de nos fastes militaires, M. Gérard a réuni tous les documents officiels concernant l'Hôtel des Invalides, tous les procès-verbaux des visites de souverains, des cérémonies funèbres, etc. Ce recueil est précédé d'un résumé fort bien fait sur l'institution préalable des *oblats* ou *moines lais*, institution dont l'idée première remonte à Charlemagne, qui mettait à la charge des abbayes les vieux soldats infirmes. Henri IV conçut le projet de substituer à ce

Digitized by Google

mode vicieux de rémunération un système de centralisation mieux approprié aux nouvelles destinées de la France. Ce système fut adopté et mis à exécution par Louis XIV, et, parmi les titres qui défendent contre d'injustes attaques la mémoire de ce prince, celui-là est le plus personnel, comme l'observe judicieusement M. Gérard. On aime à voir dans ce volume toutes les illustrations militaires et civiles de l'ancien et du nouveau régime se rencontrer dans une même pensée de respect pour cette institution si éminemment française. Le livre de M. Gérard, remarquable par sa belle exécution typographique, se termine par une description très exacte et très complète de l'Hôtel des Invalides et du mausolée de Napoléon. Cet ouvrage est le meilleur souvenir qu'un visiteur français ou étranger puisse emporter d'un établissement tout à la fois si curieux et si vénérable. E. DE V.

JOS. BECK. *Le baron J. Henri de Wessenberg. Sa vie et son influence*, d'après des notes manuscrites de Wessenberg. In-8. Fribourg en Brisgau, Wagner. 1862.

Ignace-Henri de Wessenberg (1774-1860) a été l'un des hommes qui ont le plus contribué, pendant la première partie de ce siècle, au développement intellectuel politique et religieux de l'Allemagne. M. Beck a donc été bien inspiré en mettant à profit les notes laissées par le noble vicaire général de Constance, pour élever un monument ineffaçable à la mémoire de cet homme remarquable. Chargé dès 1802 de l'administration du diocèse de Constance, de Wessenberg y déploya une activité extraordinaire. Culte, éducation du jeune clergé, enseignement des écoles, amélioration du rituel, introduction du chant religieux allemand et de la langue nationale dans la liturgie : tels furent les objets constants de ses efforts. Aussi devint-il suspect à la cour de Rome, qui refusa de ratifier sa nomination à l'évêché de Constance, après la mort de Dalberg. Néanmoins, il gouverna le diocèse en qualité d'évêque nommé, jusqu'en 1827, époque à laquelle l'évêché de Constance fut supprimé. Depuis lors, il vécut en simple particulier, et se consacra tout entier à la politique dans les chambres badoises, dont il fit partie. M. Beck partage la vie de Wessenberg en cinq périodes; à chacune desquelles correspond un des chapitres du livre intéressant qu'il vient de publier. Jeunesse et éducation de Wessenberg (1774-1800); ses réformes dans l'évêché de Constance (1801-1810); ses efforts pour fonder une église nationale (1811-1816); son activité politique (1817-1833); sa vie privée et littéraire. On lui doit de nombreux essais poétiques; des traités sur l'influence morale du théâtre, sur celle du roman; des dissertations sur des questions politiques et sociales dans lesquelles il fait preuve de savoir et d'une grande intelligence. C. DIEZ.

La Syrie (1840-1862), par Richard EDWARDS. Paris, Amyot.

Cet ouvrage, qu'on croirait traduit du turc en français, contient des extraits nombreux de pièces officielles et de correspondances privées sur les derniers événements de Syrie. L'auteur de cette volumineuse compilation affirme et prétend établir, au moyen de ces citations arrangées pour le besoin de la cause, que le gouvernement turc a toujours été sage, équitable, humain, prévoyant dans les affaires de Syrie, mais que tout a été gâté : 1° par l'immixtion des puissances chrétiennes d'Europe, surtout par celle de la France, qui a poussé l'indiscrétion et l'outrecuidance au point de se poser « sans aucun droit », comme la protectrice des catholiques de Syrie; 2° par le détestable caractère de ces catholiques auxquels notre auteur refuse « toute espèce de bonnes qualités. » D'après lui, tout ce qui est arrivé à Damas et dans le Liban a été provoqué par ces chrétiens dont rien n'égale l'arrogance quand ils se croient les plus forts, si ce n'est leur lâcheté quand on leur résiste. Le clergé surtout a fait bien du mal, et, comme si ce n'était pas assez de ces évêques fourbes et sanguinaires, de ces moines ignorants et fanatiques, il s'y joignait des essaims de jésuites qui, « chassés de partout ailleurs », se sont réfugiés dans le Liban. L'auteur de ce livre, qui a résidé en Syrie et parcouru souvent la montagne, y rencontrait à chaque pas des jésuites. A l'ombre de chaque rocher, il voyait ou croyait voir de ces êtres malfaisants et horribles, venus sous prétexte d'enseignement et d'aumônes, mais tramant en réalité de noirs projets contre la Sublime-Porte et les vrais croyants. Cette aversion effroyable pour le clergé et les jésuites nous avait fait d'abord attribuer le livre à la rancune de quelque missionnaire anglican déçu dans ses espérances de prosélytisme; mais tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un révérend? Tout bien examiné, il nous répugnerait de penser qu'un livre si profondément malveillant pour les chrétiens ait pu être écrit par tout autre que par un osmanli. Nous y avons remarqué des choses qu'un Turc même ne devrait pas écrire, notamment cette allégation étrange que les troupes d'occupation françaises en étaient venues à mépriser et haïr les populations qu'elles protégeaient. Mais il faut bien passer quelque chose au rôle d'un bon musulman, mis hors de lui par le spectacle des avanies infligées à ses coreligionnaires pour ces « chiens de chrétiens. » B. E.

Le Mariage ou l'avenir du Portugal, par M. le vicomte Mary de TRESSERVE. Paris, Dentu.

Nous vivons à une époque de rénovation morale et politique. Un souffle puissant pousse les peuples dans les voies du progrès et de la liberté. Parmi les faits récents qui manifestent ce mouvement, un des plus remarquables est le mariage du roi Louis de Portugal avec la princesse Marie-Pie de Savoie. M. Mary de Tresserve se demande quelles seront,

Digitized by Google

au point de vue social et politique, les conséquences de cette union. Selon lui, l'alliance de don Luis de Bragance et de la princesse Marie est le second anneau de cette grande chaîne qui doit unir entre elles, comme des sœurs amies, la France, l'Italie et la péninsule ibérique, et dont le premier chaînon a été formé naguère par l'alliance de l'Italie avec la France. « Courage donc, Italie, France, Ibérie! s'écrie l'auteur, après avoir tracé dans des pages brillamment colorées le tableau politique de ces trois puissance : Courage ! le monde entier a les yeux sur vous. Marchez en avant! l'avenir, un avenir splendide vous est réserve! que l'unité ibérique, s'appuyant sur l'unité française et sur l'unité italienne, face rougir la vieille Espagne de son indolence et de sa torpeur ! » Tel est le fond de cette brochure. La forme en est vive, rapide, imagée, entraînante. C'est un éloquent et chaleureux plaidoyer en faveur du réveil des nationalités, et à ce style vigoureux, à cette ferme entente des plus hautes questions politiques, on ne devinerait pas que cette signature masculine cache le nom d'une femme. Il est vrai que cette femme, d'une illustre naissance, oint aux dons de la beauté ceux du talent et de 'esprit : c'est la princesse Marie-Letizia de Solms. B.

Le journal le Monde *et le roi Charles-Albert*, par M. Charles de LA VARENNE. Paris, Dentu.

Dieu et M. Dentu connaissent seuls le nombre de brochures que la question d'Italie a fait naître. Celle de M. de La Varenne n'indique aucune solution, et par ce temps où les solutions foisonnent, c'est une rareté digne d'être signalée. Son but d'ailleurs se borne à réfuter une série de longs et lourds articles, — cinq ou six tout au moins, — que le journal *le Monde* a consacrés récemment à l'infortuné Charles-Albert. Il s'agite encore tant de haines et tant de passions autour de la mémoire de cet héroïque promoteur de l'indépendance italienne, qu'il n'est pas surprenant de voir de temps à autre la calomnie essayer de la ternir. Les articles du *Monde* renfermaient beaucoup de fausses imputations, de graves erreurs, et aussi quelques perfides insinuations. M. Charles de La Varenne, dont on connaît le dévouement à la maison de Savoie et à la cause de la régénération italienne, ne pouvait laisser sans réponse ces attaques contre le père de Victor-Emmanuel. Pour en faire justice, il n'a eu besoin que d'invoquer l'irréfutable témoignage de l'histoire. B.

Noologie, ou Philosophie de l'intelligence humaine, par M. Emile-Jacques PÉRÈS, 2 vol. in-8. Paris, A. Durand. 1862.

Etudier en elle-même l'intelligence humaine, tel est le vaste sujet que s'est proposé l'auteur de ce livre. Ce qui fait la nouveauté comme la valeur de son œuvre, c'est la méthode dont il se sert, et qui nest autre que la méthode expérimentale. Il reprend en quelque sorte le procédé de Condillac, mais en se fondant sur les données plus certaines des sciences naturelles. Ce n'est pas sur une statue hypothétiquement créée et en assistant successivement à des développements intellectuels factices, que M. Pérès étudie l'âme, ou plutôt, selon son unique expression, l'intelligence de l'homme ; c'est l'homme même qui lui fournit ses éléments d'observation, d'induction. En un mot, il transporte dans les sciences métaphysiques ce qui est devenu la méthode définitive des sciences naturelles, et en a amené le merveilleux développement. Sans doute, comme Descartes, comme Mallebranche, comme Th. Reid et les Ecossais, il pratique l'observation de ce qu'on pourrait appeler l'intérieur de l'homme, et en cela il suit les philosophes, ses devanciers ; mais ce qui le distingue d'eux et rend son livre une œuvre toute personnelle, c'est l'application qu'il fait des données fournies par la chirurgie et la pédagogie des sourds-muets et des aveugles-nés à la solution des grands problèmes de la psychologie. C'est à l'aide des *anomalies* de l'espèce humaine qu'il étudie la naissance, le développement des diverses facultés, et en réunissant ces parties, après les avoir analysées distinctes et isolées, qu'il forme enfin l'homme intellectuel tout entier. « Aujourd'hui, dit-il, grâce à la méthode d'enseignement inventée par l'abbé de l'Epée et Haüy, nous savons *expérimentalement* que le moral de la personne se fait, comment il se fait, et à quelles conditions tient la production de cette vue intérieure que nous promenons audacieusement jusqu'aux confins de l'univers. » Tout en tenant grand compte et de la hardiesse de M. Pérès et de sa sagacité, nous pensons qu'il a fait beaucoup trop grande en telle matière la part du monde extérieur et matériel. Sans doute, il ne faut pas dédaigner les secours considérables que l'observation du monde physique peut apporter à la science du monde moral ; mais il faut encore aujourd'hui, et plus peut-être que jamais, séparer, comme le faisait Descartes avec tant de soin, ces deux mondes, celui des corps et celui des intelligences ; et quand on veut étudier les facultés humaines, regarder peut-être plus en soi, où l'on perçoit les causes mêmes, que sur les autres hommes où l'on ne juge que les effets. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Pérès n'en reste pas moins une œuvre importante et surtout curieuse à consulter sur les rapports qui unissent entre elles les sciences naturelles et les sciences métaphysiques. E. A.

Shakespeare, ses œuvres et ses critiques, par Alfred MÉZIÈRES, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres, Paris, Charpentier. 1862.

L'auteur d'Othello a été depuis un demi-siècle l'objet de tant d'études et de commentaires qu'on serait tenté de croire que tout a été dit sur son génie et sur ses œuvres et qu'il ne reste plus aux critiques attardés qu'à reproduire avec discernement les opinions de leurs devanciers. Il s'en faut

Digitized by Google

de beaucoup pourtant que ce riche sujet soit épuisé, et M. Alfred Mézières vient de nous prouver qu'on peut encore écrire sur Shakespeare un livre vraiment nouveau. Après avoir consciencieusement étudié les dissertations de ses prédécesseurs et montré le fruit qu'on peut en retirer, il les a résolûment laissés de côté pour s'attacher exclusivement au texte du grand tragique, afin d'en goûter par lui-même et d'en faire goûter les beautés. « Il serait inutile, dit-il avec raison, de parler encore une fois de Shakespeare pour s'en tenir aux opinions toutes faites. Ceux qui osent le juger doivent surtout exprimer les impressions sincères qu'ils ont ressenties en le lisant, et former leur jugement, non point d'après des théories acceptées, mais d'après la comparaison de ses œuvres avec le sentiment du beau idéal que chacun porte en soi. » M. Mézières a donc surtout voulu peindre ses propres émotions; il a surtout voulu décrire les délicates jouissances que lui a causées la lecture d'un des plus grands poètes des temps modernes, et ce caractère essentiellement *subjectif* — comme disent les Allemands — de son intéressant ouvrage en fait à la fois l'originalité et le charme principal. On se plaît, en général, à voir apparaître de temps en temps dans un livre la personnalité de l'auteur pour animer les théories et égayer les austères leçons de la critique; et ce qui rend ici ce plaisir encore plus vif, c'est que cette personnalité est éminemment spirituelle et aimable. A. P.

Corneille à la butte Saint-Roch, précédé de *Notes sur la vie de Corneille*, par M. Ed. FOURNIER. Paris, Dentu. 1863.

Le 6 juin dernier, pour le 256e anniversaire de la naissance de Pierre Corneille, le Théâtre-Français donnait une petite comédie de circonstance, en un acte et en vers, due à la plume facile de M. Edouard Fournier. Nous ne reviendrons pas sur cette pièce, qui a été appréciée dans la *Revue;* ce que nous voulons signaler, c'est un recueil de notes qui l'accompagne. Ces notes, puisées à des sources nouvelles ou peu connues, composent une sorte de biographie de notre grand tragique, biographie familière, rédigée sans beaucoup d'ordre, mais pleine de détails intéressants. On sait que M. Ed. Fournier n'est pas de ceux qui s'inclinent devant un préjugé, de ceux que la routine déconcerte et pour qui une erreur est sacrée du moment qu'elle est banale. Au contraire, il aime à fureter dans les archives et les bibliothèques; il aime à en exhumer un document inédit, un nom authentique, une date plus exacte. Il serait oiseux de résumer un travail qui lui-même n'est guère qu'un catalogue de faits et une analyse de renseignements; mais le lecteur y trouvera avec plaisir des indications très precises sur cette vie si noble et si grave. La famille de Corneille, son éducation pieuse et lettrée, l'aventure de *Mélite*, les commencements obscurs et pénibles du poète, ses rapports avec Richelieu, les charges domestiques et le dénûment qui lui faisaient rechercher la protection du cardinal ou de la reine, des financiers ou des grands seigneurs de l'époque, ses liaisons avec Rotrou, Brébeuf, Huet, Molière, sa lutte contre Racine, les allusions politiques que l'on s'ingéniait à découvrir dans *le Cid* et dans *Horace*, dans *Nicomède* et dans *Cinna*, ce fond de galanterie un peu gauche et toute platonique, qui le poussa successivement vers Mlle Milet, Mme Dupont, Mlle Serment, et même vers des princesses de théâtre, telles que Mlle Marotte Beaupré, Mlle Desœillet, la Duparc et la séduisante Armande Béjart, ses vertus de ménage, qui ne souffraient nullement de ces poétiques infidélités, enfin sa vieillesse laborieuse et dévote, assez gênée et un peu solitaire : tout cela est exposé par M. Fournier sans prétention, mais avec vérité toujours et souvent avec nouveauté. Cette petite pièce, qui n'était qu'un agréable à-propos, devient, grâce à cet appendice, un livre instructif, d'un intérêt durable.

A. P. S.

Cherubini, sa vie, ses travaux, par M. D. DENNE-BARON. Paris, Geugel. 1862.

Cette étude biographique est faite avec beaucoup de savoir et de conscience; l'influence puissante et salutaire des travaux de Cherubini sur l'école française y est équitablement appréciée. L'auteur des *Deux Journées* et de la *Messe du sacre* n'était pas un maître agréable et sympathique, mais enfin c'était un maître dont le nom passera à la postérité. Il nous a semblé que M. Denne-Baron n'insistait pas suffisamment sur la musique sacrée de Cherubini, qui est son plus beau titre de gloire. Son talent élevé, correct et sévère, était plutôt fait pour réussir à l'église qu'au théâtre. Dans un seul de ses opéras, les *Deux Journées*, il fait preuve de cette chaleur d'inspiration soutenue sans laquelle il n'est pas de grands succès dramatiques. *Médée*, *Élisa*, malgré le mérite de l'orchestration et la beauté de quelques morceaux, ne sont que des ouvrages estimables. Son *Anacréon*, dont il n'est resté qu'une belle ouverture, n'a ni le naturel ni la couleur de celui du vieux Grétry; sa *Lodoïska*, est bien inférieure, comme œuvre dramatique, à celle de Kreutzer. M. Denne-Baron ne va-t-il pas trop loin lorsqu'il met les quatuors de Cherubini au niveau de ceux de Haydn, de Mozart et de Beethowen? Cherubini était déjà fort âgé quand il s'est essayé dans ce genre difficile, qui demande autant de fraîcheur et de vivacité d'imagination que de science, et ses productions, correctes mais froides, n'approchent pas des inimitables modèles que nous ont légués les grands maîtres allemands. B. R.

Entretiens de Gœthe et d'Eckermann, pensées sur la littérature, les mœurs et les arts, traduites pour la première fois par M. G.-N. CHARLES. Paris, collection Hetzel.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà l'œuvre du secrétaire de Gœthe par un très bon travail de

Digitized by Google

M. Faivre (v. deuxième série, t. VIII, 263; IX, 464). « Eckermann était un homme estimable, mais non pas précisément spirituel; il n'en a pas moins attaché son nom à celui de Gœthe, si heureusement qu'il ira droit à la postérité, soutenu et remorqué comme une modeste barque par un bâtiment de haut bord. » Nous empruntons cette appréciation à la remarquable introduction placée en tête de ce volume par « l'éditeur, » lequel écrit comme beaucoup d'auteurs voudraient écrire. Dans la vaste compilation d'Eckermann, traduite avec élégance et fidélité par M. Charles, « on a choisi à toutes les pages, tous les passages, toutes les pensées qui semblaient pouvoir offrir un véritable intérêt au public français. » Ce choix nous a paru généralement heureux; il y a dans ce petit livre plus de motifs de réflexion et de rêveries que dans bien des ouvrages d'un format plus imposant. Sur divers sujets importants, on y trouve des contradictions, parfois des vivacités de langage qu'on n'a pas hésité à reproduire, parce que, chez un tel homme, les imperfections ont elles-mêmes leur raison d'être et leur enseignement. N'est-il pas curieux, par exemple, de voir Gœthe, d'abord sévère jusqu'à l'injustice pour Byron, sévère au point de lui reprocher sa mort héroïque, passer tout à coup à l'enthousiasme, mettre l'auteur de *Manfred* au-dessus du Tasse et presque de Shakespeare? Cette conversion date du printemps de 1826, époque à laquelle Gœthe eut connaissance de certaine dédicace inédite et très louangeuse du *Sardanapale* à l'auteur de *Faust*. Après avoir admiré, en 1827, les *Odes et Ballades* de V. Hugo, Gœthe, en 1831, déclare nettement que *Notre-Dame de Paris* est « le livre le plus détestable qu'on ait jamais écrit. » L'éditeur a noté avec raison l'excessive dureté de ce jugement, mais il n'aurait pas dû l'attribuer à la jalousie. C'est un autre sentiment qui inspirait à Gœthe cette cruelle boutade. Il est curieux de voir son bon sens exquis, tardivement mis en éveil, signaler les dangers de la route qu'il a lui-même ouverte à une nouvelle génération de poètes; blâmer, par exemple, le défaut de cœur, l'exagération du scepticisme à propos des premiers poèmes d'Henri Heine. Il y a beaucoup à apprendre, beaucoup à louer dans ses jugements sur Shakespeare, Schiller, Lessing, Walter Scott, Béranger et surtout Molière, sur lequel il revenait souvent avec une prédilection marquée. Parmi nos auteurs contemporains, c'est M. Mérimée qu'il goûtait le plus. On trouve généralement beaucoup de profondeur dans ses aperçus sur les beaux-arts; nous en exceptons la musique, à propos de laquelle Gœthe énonce doctoralement les plus singulières hérésies. On aurait pu supprimer sans inconvénient, de ce choix de pensées, quelques attaques contre le catholicisme qui n'ont pas même le mérite de l'originalité. Nous voudrions en bannir aussi quelques maximes d'un scepticisme par trop naïf, notamment celle-ci : « L'idée de l'immortalité de l'âme est bonne pour les dames qui n'ont rien à faire » Cette boutade regrettable pouvait d'autant mieux être supprimée, qu'elle se trouve corrigée presqu'au même moment par une autre pensée fort juste, sinon neuve : c'est que « le dogme de l'immortalité est la meilleure consolation de ceux qui n'ont pas de chance en ce monde. »

En finissant, nous signalerons à l'éditeur de ce volume deux inexactitudes légères dans son propre travail. Il a parlé dans l'introduction d'un entretien que Napoléon aurait eu à Varsovie avec l'abbé de Pradt, au retour de la campagne de Russie. Les paroles que l'on a prêtées à Napoléon dans cette circonstance sont manifestement apocryphes et déclarées telles par les contemporains les mieux instruits. Elles ont été imaginées après coup par M. de Pradt, dans un libelle qu'il fit paraître après la chute de l'Empire. M. de Pradt avait beaucoup plus d'esprit que le secrétaire de Gœthe, mais beaucoup moins de conscience. La seconde erreur nous touche en quelque sorte personnellement. A propos d'un passage de Gœthe où il exprime en termes flatteurs son estime pour l'ouvrage de M. Bignon sur Napoléon, il est dit dans une note que cet ouvrage ne va que jusqu'à la paix de Tilsitt; M. Bignon l'a conduit jusqu'à la guerre de Russie, et a laissé de nombreux matériaux pour les derniers volumes, dont la rédaction nous appartient. ROD ERNOUF.

Fables, par Antoine CARTERET, in-12. Paris, Hachette. 1862.

De nos jours, l'apologue ne jouit pas d'une grande faveur; c'est un genre usé et passé de mode. Pour s'y livrer, il faut de la hardiesse et, pour être remarqué, bien du talent. Il n'y a plus guère que les vieux professeurs retirés qui charment leurs loisirs en essayant de suivre les traces de La Fontaine, de Florian, de Lamotte. On ne contestera pas à M. Carteret le mérite de la hardiesse. Le volume qu'il vient de lancer nous semble mentir à son titre, car les pièces de ce recueil sont plutôt des contes que des fables, des contes terminés par une moralité qui, en général, vaut mieux que le récit. Tout en restant dans la forme classique, l'auteur se permet, çà et là, bien des mots risqués, bien des expressions étranges, forgées sans scrupule pour les besoins de la rime : ***bestion*** (petite bête), ***moustachons*** (jeunes gens à moustaches), ***réitérer quelques coups d'aile*** (s'envoler de nouveau), ***race mouchonne*** (race de la mouche), ***équestre savate*** (vieux fer à cheval) !

J'en passe, et des ***meilleurs***.

Cependant, disons, pour être juste, que quelques-unes de ces fables sont assez heureuses, malgré leurs taches et leurs incorrections choquantes. M. Carteret manie facilement le vers, mais pour être goûté il doit soigner la forme et parler une meilleure langue. Il a fort à faire. A. DE R.

La Benjamine, roman idéaliste, par M. Armand POMMIER, in-18. Paris, Dentu. 1862.

Ce n'est pas sans motifs que M. Armand Pommier

Digitized by Google

a qualifié son ouvrage de « roman idéaliste ». *La Benjamine*, en effet, n'est pas un roman d'action, et les aventures, les complications dramatiques y tiennent peu de place. L'auteur n'a eu qu'un but, celui de peindre la beauté morale dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé, Benjamine est l'idéal du dévouement, de l'abnégation et de l'amour saint, ce qui la fait paraître plus grande que nature. Elle meurt en appelant sur son pays asservi les bienfaits de la liberté, et sa mort émeut profondément le lecteur.

La Benjamine est surtout un roman moral. Après l'avoir lu, on se sent animé du désir de faire le bien, on a des idées plus nobles, plus élevées, et l'on se prend à rêver tout haut le bonheur de l'humanité. Les livres qui font naître de pareils sentiments sont trop rares; aussi nous semble-t-il que l'ouvrage de M. Armand Pommier, à cause de sa portée philosophique et moralisatrice, a sa place marquée dans les bibliothèques populaires dont le gouvernement vient de doter en principe toutes les communes de France. B.

Le Nez d'un notaire; le Cas de M. Guérin, par M. E. About. Paris, M. Lévy. 1862.

Ces deux nouvelles accusent chez M. About une persévérance regrettable dans le système qui nous a déjà valu *l'Homme à l'oreille cassée*. Il marche sur les traces d'Edgard Poë, de M. Rivière, de l'auteur d'*Elsie Venner*, mais il y marche en enfant terrible. Comme eux, il introduit la science dans le roman, mais c'est pour lui faire jouer un rôle indigne d'elle. Dans l'une de ses dernières productions, l'emploi de la rhinoplastie aboutit à une charge d'un goût plus qu'équivoque. Un notaire viveur, ayant perdu le nez dans une rencontre peu orientale avec un Turc, achète à un Auvergnat la quantité de chair suffisante pour réparer cet accident. La soudure réussit au delà de toute espérance; mais ce nez d'emprunt subit des péripéties aussi désagréables qu'imprévues. Le morceau de chair pris au porteur d'eau demeure fatalement associé à toutes les vicissitudes de son ex-propriétaire. Il rougit par suite de ses fréquentes libations, pâlit et s'étire par suite de ses jeûnes, etc. L'odyssée de ce nez ne laisse pas que d'être plaisante un moment; mais n'est-ce pas trop compter sur la patience du public que de prolonger la plaisanterie pendant tout un volume?

L'autre parade scientifique de M. About mérite une critique encore plus sévère, car ici le mauvais goût se complique de détails d'une telle inconvenance, qu'on hésite même à indiquer le sujet où se délecte l'auteur. « Le Cas de M. Guérin » rappelle par le titre, mais par le titre seulement, *le Cas de M. Woldemar*, l'une des plus sombres fantaisies d'Edgard Poë. Un charlatan aussi effronté que libertin, voulant à tout prix dissimuler les suites d'une séduction dont il est l'auteur, y parvient en mystifiant une famille bourgeoise assez stupide pour croire à un intervertissement complet des lois de la nature, à un cas d'obstétrique masculin, pour exprimer en deux mots ce que M. About délaye complaisamment dans deux cents pages. Outre l'indécence odieusement grotesque d'une pareille idée, est-il vraisemblable qu'un adroit charlatan comme celui qu'on nous représente, n'ait pas dans sa gibecière des tours moins extravagants et d'un succès moins problématique que celui-là? Le cas de M. About est bien grave; trois rechutes en moins d'un an! Il nous attriste en voulant trop nous faire rire; on souffre de voir l'auteur de *Tolla* et des *Mariages de Paris* s'obstiner à chercher le succès dans des excentricités indignes de son talent. B. E.

La Réputation d'une Femme, par Mme Marie de Solms. Paris, Dentu. 1862.

Léon Puisaye, peintre distingué, fils d'un « greffier de bourgade, » rencontre sur les bords du lac de Côme Adèle de Savigny, dame du plus grand demi-monde. Elle était mariée, mais si peu, que cela ne valait pas la peine d'en parler. « Son cœur était ouvert, de la façon la plus hospitalière, à quiconque avait un sentiment vrai à y faire pénétrer. » Elle avait bien pour mentor un certain beau-frère, protecteur dévoué, cachant soigneusement son amour, type calqué sur le Ralph *d'Indiana*, mais les conseils de ce protecteur n'empêchent pas la pauvre Adèle d'être subjuguée, et, « à partir de son départ, » (textuel) les choses vont de mal en pis. Elle est cruellement punie de sa faute; son amant, nature égoïste et vulgaire, lui cause de mortels chagrins avec une Mme Richebourg, » une beauté décidée, classée, ayant les deux mains dans le monde aristocratique, un pied dans le monde artistique, *un autre* dans le monde financier. » Nous ne comprenons pas bien le titre de cette singulière histoire : « une Réputation de femme. » Avant son dernier scandale, l'héroïne en avait déjà une fort mauvaise, qui naturellement ne fait qu'empirer, ce qui ne peut pas exciter beaucoup d'intérêt. Ce roman dont le sujet n'est pas heureux, contient des lettres qui semblent authentiques, et où l'on retrouve quelques accents de passion véritable. Enfin plusieurs pages révèlent un véritable talent de style, mais qui pourrait facilement mieux s'employer.

E. DE V.

Raymon, par M. Mario Uchard. Paris, Michel Lévy.

C'est également sur les bords fleuris du lac Majeur que se noue ce joli roman. C'est l'épopée sentimentale d'un jeune ingénieur des plus distingués, que la littérature et la passion absorbent comme s'il n'était qu'un simple « fruit sec ». Dans cet ouvrage, M. Mario a rendu avec beaucoup de délicatesse la situation pénible d'un enfant né d'un mariage béni par l'Eglise, mais que n'a pas sanctionné la loi. Conduit incognito sous le toit de son père par une série d'incidents habilement amenés, il y

Digitized by Google

est soupçonné par celui-ci d'une intrigue qui serait un sacrilége, et l'explication que provoque ce soupçon donne lieu à une scène de reconnaissance très belle et très dramatique. Raymon est un de ces livres intéressants et moraux tout ensemble, qui consolent de tant d'autres où s'associent l'immoralité et l'ennui. E. DE V.

Les Compagnons de minuit, par M. Ch. DESLYS. Paris, Hachette. 1862.

Nous avons eu déjà occasion de rendre justice au talent de M. Deslys comme conteur. Cette fois, il nous donne une légende des bords du Rhin, avec tous les ornements du genre; vieux burgs peuplés de brigands et de fantômes, duels d'étudiants à la chope et à l'arme blanche, séquestration de femmes innocentes et persécutées, etc. Bien que ce volume se lise d'un bout à l'autre avec intérêt, comme tous ceux de son auteur, nous croyons à M. Deslys assez de talent pour exciter la curiosité et l'émotion par des moyens moins vulgaires. On a trop abusé, depuis quelques années, des « maisons moussues, » et des « renards » de toute couleur des universités allemandes. Nous avons aussi à relever, dans les « Compagnons de minuit » une grave invraisemblance scientifique. L'une des héroïnes a perdu la vue par suite d'un coup de foudre; cet accident a déterminé une grave *cataracte* dont elle est guérie par un jeune étudiant qu'elle épouse plus tard. C'est fort bien; malheureusement une semblable brûlure ne saurait déterminer de cataracte, elle causerait d'autres accidents presque toujours incurables. Si nous voulons absolument introduire la science dans le roman, faisons-le du moins avec les égards qui lui sont dus. E. DE V.

Contes non estampillés, par M. J. JANIN. Paris, Hetzel.

Des trois contes genre Louis XV dont ce volume se compose, le premier, *Lucinde*, est incontestablement le meilleur. Lucinde, une jeune et belle héritière normande, échappe aux séductions d'un roué Parisien, qui convoitait sa fortune encore plus que son cœur, et choisit sagement pour époux un sien cousin, provincial comme elle, un peu mûr peut-être, mais gentilhomme accompli. La mère permettra à sa fille la lecture de ce joli conte; mais dès le second récit, intitulé *les Harnais bleus*, elle lui retirera le livre des mains. La morale, en effet, est rudement froissée dans l'histoire d'une jeune présidente, qui se venge des lésineries de son mari avec un soupirant plus généreux. Cette anecdote d'un amour échangé pour une toilette de gala offerte à propos, est racontée avec beaucoup d'esprit et de verve, mais n'en est pas pour cela plus édifiante. Enfin, dans son troisième conte, *la comtesse d'Egmont*, M. J. Janin s'est accordé la fantaisie de poser en vierge et martyre, ou à peu près, l'une des grandes dames qui passaient pour se gêner le moins dans un temps où l'on ne se gênait guère. Cette apologie ingénieuse, mais quelque peu paradoxale, ne suffira pas pour justifier cette digne fille du maréchal de Richelieu. R. R.

E. GENAST. *Extraits du Journal d'un ancien comédien*, in-8. Leipzig, Voigt et Gunther. 1862.

Edouard Genast, né à Weimar en 1797, a exercé, avec une grande distinction, jusque dans ces dernières années, la profession de comédien sur le théâtre même de Weimar. Ce qui donne aux mémoires qu'il vient de publier un intérêt tout particulier, c'est qu'on y retrouve une histoire du théâtre de Weimar sous la direction de Gœthe et beaucoup de particularités sur le célèbre poète. Genast débuta au théâtre de Weimar en 1814, puis se rendit à Dresde en 1817, à Hanovre en 1818. En 1828, il entreprit la direction du théâtre de Magdebourg et revint à Weimar en 1829, où il s'engagea pour le reste de sa vie. Le journal se termine à la mort de Gœthe, le 22 mars 1832. C. D.

Carte pour servir à l'intelligence des opérations militaires au Mexique, par E. DESBUISSONS, géographe. Paris, aux bureaux du *Spectateur militaire*. 1862.

Le premier mérite de cette carte, c'est d'être exacte et précise; publiée pour les lecteurs du *Spectateur militaire*, elle a été dressée sur le magnifique atlas de Garcia y Cubas, et, pour compléter ses indications, l'auteur a largement profité des travaux de M. de Humboldt et des documents anglais et espagnols les plus récents. Gravée et tirée avec soin, elle est dans son ensemble d'une netteté remarquable qui permet de suivre avec une grande facilité la marche de notre armée dans ce pays. S. R.

Bulletin bibliographique.

LIVRES FRANÇAIS.

About (Edm.), Le Cas de M. Guérin. In-18 jésus. Paris, Michel Lévy frères. Librairie Nouvelle.

Allard (J.-S.). Le Volontaire Joseph-Louis Guérin, du corps des zouaves pontificaux. In-12. Nantes, Mazeau.

Allibert (J.). Alimentation des animaux domestiques. Art de formuler des rations équivalentes. In-8. Versailles, Beau jeune.

Annuaire historique universel ou Histoire politique pour 1858, fondé en 1818 par C.-L. Lesur, publié par Thoisnier-Desplaces, 41e année de la collection, 3e série, 11e année. In-8. Paris, Lagny frères.

Arbousse-Bastide. Le Christianisme et l'Esprit moderne. In-18 jésus. Paris, Claye (coll. Hetzel).

Digitized by Google

Audebrand (Philibert). Voyage et aventures autour du monde de Robert de Kergorieu. Gr. In-8, avec vignettes. Paris, Lefèvre.

Augé (Lazare). Constitution philosophique de l'immortalité, fondée sur l'hiérologie chrétienne, en opposition à l'ouvrage de M. P. Enfantin intitulé : La Vie éternelle dans le passé, dans le présent et dans le futur. In-8. Paris, Ladrange.

Avoine (Charles). La Femme modeste d'après l'Evangile, la morale et les Pères de l'Eglise, accompagnée de pieuses et courtes résolutions pour acquérir la modestie. In-18. Paris, Sarlit.

Azémar (Gaston d'). Etude raisonnée sur l'intonation des commandements d'infanterie. In-8. Paris, Martinet.

Azur-Dutil. Lamartine, sa vie et ses ouvrages. In-8. Paris, Azur-Dutil.

Baril, comte de la Hure (V.-L.). Le Mexique, résumé géographique, statistique, industriel. historique et social. In-8. Douai, Ve Céret-Carpentier.

Barrilliet (Th.). Des effets de la subrogation consentie par un acquéreur au profit de son prêteur de deniers. In-8. Paris, Maresq aîné.

Baudrimont (A.). Vocabulaire de la langue des Bohémiens habitant les pays basques français. In-8. Bordeaux, Gounouilhou.

Bausset-Rochefort (marquis de). Etude historique sur la première prédication de l'Evangile en France. In-8. Lyon, Vingtrinier.

Blanc (Louis). Histoire de la Révolution française, t. XII et dernier. In-8. Paris, Pagnerre, Furne et Ce.

Boishamon (Charles du). Chroniques bretonnes. Marguerite de Coetquen. Pierre de Rohan. In-12. Paris, Bertin.

Boni (André). Les Fausses routes. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Bourguignat (J.-R.). Paléontologie des mollusques terrestres et fluviatiles de l'Algérie. In-8. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Boutaric (Edgard). Recherches archéologiques sur le palais de justice de Paris, principalement sur la partie consacrée au Parlement depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles V (1422). In-8. Paris, Lahure et Ce.

Bouton (Victor). Nouveau Traité du Blason, ou Science des Armoiries mise à la portée des gens du monde et des artistes, d'après le P. Ménétrier, d'Hozier, Segoing, etc, 460 blasons, 800 noms de famille. In-18 jésus. Paris, Garnier frères.

Boutroys (Antoine). Relation du pillage de l'abbaye de la Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye, dressés en 1555 et 1556. Extraits inédits de la chronique française de l'abbaye de la Couronne, par A. Boutroys, chanoine régulier de cette abbaye, publiés par G. Babinet de Rencongue, archiviste de la Charente. In-8. Paris, Aubry.

Brasseur de Bourbourg (l'abbé) Grammaire de la langue guichée espagnole-française mise en parallèle avec ses deux dialectes cakchiquel et tzutuhil, tirée des manuscrits des meilleurs auteurs guatémaliens. Ouvrage accompagné de notes philologiques, avec un vocabulaire comprenant les sources principales du guiché comparé aux langues germaniques, et suivi d'un essai sur la poésie, la musique, la danse et l'art dramatique chez les Mexicains et les Guatémaltèques avant la conquête, servant d'introduction au *Rabinal-Achi*, drame indigène avec sa musique originale, texte guiché et traduction française en regard. Gr. in-8. Paris, Arthus Bertrand.

Bravard-Veyrières. Traité de droit commercial, cours professé à la Faculté de droit de Paris, publié, annoté et complété par Ch. Demangeat, professeur suppléant à la Faculté de droit. T. III, in-8. Paris, Marescq aîné.

Brimont (Adrien de). Un Pape au moyen âge. Urbain II. In-8, avec portr. Paris, Bray.

Brodin-Collet (Auguste). L'Italie au point de vue français et italien. In-8. Paris, Dentu.

Brunet (J.-C.) Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres, contenant : 1o Un nouveau dictionnaire bibliographique; 2o une table en forme de catalogue raisonné. 5e édition, augmentée d'un tiers. T. IV, 1re partie. Naasefe-Pomponius Mela. Gr. in-8 à deux colonnes. Paris, Firmin Didot frères, fils et Ce.

Bugniot (C.-F.). Vie de Jehan Germain, évêque de Chalon-sur-Saône, et histoire de deux chapelles de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, avec pièces justificatives et documents inédits. In-4. Chalon-sur-Saône, Mulcey.

Buhot de Kersers (A.). Etude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz. In-8. Bourges, Just. Bernard.

Capendu (Ernest). Bibi-Tapin, le tambour de la 32e. 11 vol. in-8. Paris, Cadot.

Carlier (J.-J.). Monsieur Benjamin Morel, ancien député de Dunkerque, notice historique et biographique. In-8. Dunkerque, Bacquet.

Castalgne (Eusèbe). René Festiveau, poète latin du XVIIe siècle. In-8. Angoulême, Nadaud et Ce.

Castille (Hippolyte). M. Rattazzi, avec portrait et autographe. In-32. Paris, Dentu.

Cepari. Vie de sainte Madeleine de Pazzi, ouvrage traduit des Actes des saints par l'abbé P....., ancien vicaire général d'Evreux. 2 vol. in-12. Paris, Ruffet et Ce.

Chardon (Jacques-Edmond). Notes d'un voyage en Néerlande, par Anvers, Cologne et Liége. Lettres à un ami. In-8. Versailles, Montalant.

Chauffard (P.-Em.). Principes de pathologie générale. In-8. Paris, Chamerot.

Chénier. Poésies d'André Chénier. Edition critique, étude sur la vie et les œuvres d'André Chénier, variantes, notes et commentaires, lexique et index par L. Becq de Fouquières, ornée d'un portrait d'André Chénier. In-8. Paris, Charpentier.

Choricius de Gaza. Eloge funèbre de Procope, traduit pour la première fois en français par Henri Caffiaux, docteur ès-lettres. In-8. Paris, Durand.

Christophe (Albert). Traité théorique et pratique

Digitized by Google

des travaux publics, ou Résumé de la législation et de la jurisprudence sur l'organisation des travaux de l'Etat, des départements, des communes et des associations syndicales, leurs modes divers d'exécution, adjudication, concession, régie, etc. 2 vol. in-8. Paris, Marescq aîné.

Claretie (Jules). Une Drôlesse. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Cléder (Edouard). Notice sur la vie et les ouvrages de P. Corneille Blessebois. Petit in-8. Paris, Aubry.

Colet (Mme Louise). L'Italie des Italiens : 1re partie, Italie du nord; 2e partie, Italie du centre. 2 vol. in-18 jésus. Paris, Dentu.

Comettant (Oscar). Musique et musiciens. In-18 jésus. Paris, Pagnerre.

Congrès scientifique de France, 28e session tenue à Bordeaux en septembre 1861, t. II. In-8. Paris, Derache.

Coquand (H.). Géologie et paléontologie de la région sud de la province de Constantine. In-8 avec fig. Marseille, Camoin frères.

Courcelle-Seneuil (J.-G.). Etudes sur la science sociale. In-8. Paris, Guillaumin et Ce.

Courcy (Alfred de). Essai sur les lois du hasard, suivi d'études sur les assurances. In-12. Paris, Guillaumin et Ce.

Crestey (Ernest). Histoire de la ville de Domfront et de ses seigneurs. In-12. Domfront, Noire.

Dallos (Edouard). De la Propriété des mines et de son organisation légale en France et en Belgique. Etude suivie de recherches sur la richesse minérale et la législation minière des principales nations étrangères (avec la collaboration de M. Ant. Gouiffes, juge au tribunal de Morlaix). 2 vol. in-8. Paris, Dunod, Durand.

Delafosse (G.). Nouveau cours de minéralogie, contenant la description de toutes les espèces minérales avec leurs applications directes aux arts, t. III et dernier. In-8. Paris, Roret.

Devals aîné. Histoire de la ville de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne). In-8. Toulouse, Douladoure.

Dolent (Jean). Une volée de merles. Grand in-18. Paris, Dentu.

Dupanloup (Mgr). Souvenirs de Rome, offerts par Mgr l'évêque d'Orléans à son clergé. In-8. Paris, Douniol.

Duplessis (Paul). Une Fortune à faire. 2 vol in-8. Paris, Cadot.

Enduran (L.). Les Vacances de Jean Nicot. Grand in-12 avec grav. Paris, M. Ardant frères.

Esquiron de Parieu. Traité des impôts considérés sous le rapport historique, économique et politique en France et à l'étranger, t. I. In-8. Paris, Guillaumin et Ce.

Escallier. De l'emploi du quinquina et du sulfate de quinine à doses infinitésimales dans les névralgies periodiques et dans le rhumatisme articulaire aigu. In-8. Paris, J.-B. Baillière et fils

Expilly (Charles). Le Brésil tel qu'il est. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Fallet (C.). La France, sites, monuments, richesses et souvenirs. Gr. in-8 et 4 grav. Rouen, Mégard et Ce.

Fabre (abbé). Défense de l'ontologisme contre les attaques récentes de quelques écrivains qui se disent disciples de Saint-Thomas. In-8. Paris, Lethielleux.

Feuillide (Capo de). La Papauté selon l'histoire. Suprématie et souveraineté. In-8. Paris, Dentu, librairie centrale.

Figuier (Louis). L'année scientifique et industrielle ou Exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions, etc., qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger. 6e année. In-18 jésus, avec une planche. Paris, L. Hachette et Ce.

Fournet (J.). Du mineur, son rôle et son influence sur les progrès de la civilisation, d'après les données actuelles de l'archéologie et de la géologie. In-8. Lyon, Rey et Sezanne.

Frère (Edouard). Notice biographique sur M. Auguste de Caze, membre de l'Académie des sciences, etc., de Rouen. In 8. Rouen, Boissel.

Gagarin (le P.). Conversion d'une dame russe à la foi catholique, racontée par elle-même. Grand in-18. Paris, Douniol.

Gœst (de). Les Parfums du sacerdoce ou le prêtre méditant sa grandeur et sa dignité. Grand in-18. Paris. Ad. Leclère et Ce.

Gigon (Claude). Gérard II, évêque d'Angoulême et ses détracteurs, épisode du schisme d'Aquitaine (1130-1136). Dissertation historique et critique In-8. Angoulême, Nadaud et Ce.

Gilliot (A.). Etudes sur les religions comparées de l'Orient. In-8. Colmar, Decker.

Gœth (Mme Louise). Les Esclaves, études de mœurs contemporaines. Ouvrage précédé d'une lettre de M. Victor Hugo. In-18 jésus. Paris, Gaittet.

Guérin (Mlle Eugénie de). Journal et lettres publiés avec l'assentiment de sa famille, par G.-S. Trébutien, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Caen. In-8. Paris, Didier et Ce.

Huard (Adolphe). Victoires et conquêtes de la France de 1792 à 1862. In-32. Paris, Albessard et Bérard.

Huon de Villeneuve. Les quatre fils Aymond, histoire héroïque, publiée sous une forme nouvelle et dans le style moderne. 2 vol. in-18. Paris, Renault et Ce.

Jacob (bibliophile). Bons et braves cœurs ou Plus de peur que de mal. In-4, avec 12 gravures. Paris, Marcilly.

Jouvet. Vichy. Guide du touriste. La vie aux bains. Des eaux minérales en général et de celles de Vichy en particulier, etc. In-32. Vichy, César.

Julien (Eugène). Notice historique et critique sur l'ancienne église Saint-Laurent. In-12 avec une vignette et gravure. Rouen, Giroud et Renaux.

Lacabane (Léon). Observations sur la géographie de l'histoire du Quercy et du Limousin (à propos d'une brochure sur les divisions territoriales du Quercy). In-8. Paris, Hérold.

La Guéronnière (vicomte de). L'Abandon de Rome. In-8. Paris, Dentu.

Digitized by Google

Lamoré (J.). Tarif du cubage des bois ronds et carrés, d'après le système métrique, précédé d'une instruction sur la manière de mesurer et de cuber les bois ronds et carrés, et sur l'usage de ce tarif; du tarif des dimensions et des configurations que doivent avoir les pièces de bois de chêne pour les constructions navales, et de figures représentant les diverses pièces qui entrent dans la construction des vaisseaux. T. II. Grand in-18. Nantes, André.

La Rochefoucauld, duc de **Doudeauville** (de). Rome et les concessions. In-8. Paris, Dentu.

Laurentie. L'Athéisme scientifique. In-8. Paris, Lagny frères.

Lebastier (Jules). Désorganisation et matérialisme, ou Démonstration du caractère dangereux et démoralisateur des doctrines et des théories de l'école économique dominante. In-18 jésus. Paris, veuve J. Renouard.

Lenthéric. Transformation newtonienne appliquée à la théorie de l'homographie. In-4 avec planche. Montpellier, Bœhm et fils.

Lepage (Henri). Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières. In-8. Nancy, Lepage.

Leriche. De la surdité et de quelques nouveaux moyens propres à guérir cette affection. In-8. Paris, Savy.

Liron d'Airolles (de). Notices pomologiques. Liste synonymique historique des diverses variétés du poirier, anciennes, modernes et nouvelles. T. II. In-8. Paris, v° Bouchard-Huzard.

Livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette. Catalogue authentique et original, publié pour la première fois, avec préface et notes, par Louis Lacour. Petit in-12. Paris, Gay.

Louandre (Charles). Dictionnaire usuel des sciences, rédigé par MM. Boillot, Boulangier, Ducros, E. Dorval, Frinn, P. Labitte, etc. In-18 jésus, Paris, P. Dupont.

Macaulay (lord). Essais historiques et biographiques, traduits par M. Guillaume Guizot. 2e série. Lord Chatam, William Pitt, son fils, Frédéric le Grand, Mirabeau, Barrère. In-8. Paris, M. Lévy frères, Librairie nouvelle.

Maison rustique du XIXe siècle, contenant les meilleures méthodes de culture usitées en France et à l'étranger, etc., sous la direction de MM. Bailly, Bixio et Malpeyre. T. V. Encyclopédie d'horticulture. Grand in-8 à 2 colonnes. Paris, librairie agricole de la Maison rustique.

Malherbe. Les poésies de messire François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, précédées de sa vie, par le marquis de Racan. Texte revu sur les éditions originales et annoté par Ludovic Lalanne. Grand in-8. Paris. L. Hachette et Ce.

Malte-Brun. Géographie universelle de Malte-Brun, entièrement refondue et mise au courant de la science par Th. Lavallée, professeur de géographie et de statistique à l'école militaire de Saint-Cyr. T. I et V. Grand in-8. Paris, Furne et Ce.

Marin de Boylesve (le R. P.). Problèmes contemporains. 2e problème. M. Cousin et le dogme fondamental du christianisme. In-18. Paris, Ruffet et Ce.

Mandet (Francisque). Histoire du Velay. Guerres civiles, politiques et religieuses. La Réforme, la Ligue. T. V. In-18 jésus. Le Puy, Marchesson.

Mémoires de M. de la Rochefoucault, duc de Doudeauville. 7e vol. Ma correspondance avec Mme la comtesse du Cayla. In-8. Paris, Michel Lévy frères; Librairie nouvelle.

Mémoires de l'Académie d'Arras. T. XXXIV. In-8. Arras, Courtin.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de l'Ouest, années 1860-1861. T. XXVI. In-8, avec planches. Paris, Derache.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 3e et 4e fascicules de 1861. In-8. Lille, Danel.

Mondenard de Roquelaure (Arnaud de). Le Biston, poëme didactique en deux chants, précédé de la biographie de l'auteur, par Gragnon-Lacoste. In-12. Paris, Dentu.

Nadault de Buffon (Henri). L'Education de la première enfance, ou la Femme appelée à la régénération sociale par le progrès. Etude morale et pratique. In-18 jésus. Paris, Ruffet et Ce.

Navery (Raoul de). Le Choix d'une femme. In 12. Paris, Dillet.

Niepce de Saint-Victor. Sur une nouvelle action de la lumière. In-8. Dijon, Rabutot.

Olleris. Gerbert. Aurillac et son monastère. In-8. Clermont-Ferrand, Thibaud.

Petetin (Anselme). Discussions de politique démocratique et mélanges. 1834-1861. In-8. Paris, Plon.

Platon. Dialogues de Platon. Traductions anciennes révisées et traductions nouvelles, par E. Chauvet et A. Saisset. 3e série. Dialogues dogmatiques. 2 vol. in-18 jésus. Paris, Charpentier.

Posson (le P. Alexis). Vie de Jean Vendeville, mort évêque de Tournai en 1592, suivie d'une notice sur le P. Eleuthère du Pont, de la Compagnie de Jésus. In-8, avec portrait. Lille, Lefort.

Quatrefages (A. de). Physiologie comparée. Métamorphoses de l'homme et des animaux. In-18 jésus. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Rupet (J.-J.). Manuel de législation et d'administration de l'instruction primaire, ou Recueil des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires et instructions concernant l'instruction primaire, mis en ordre et annotés. Gr. in-18. Paris, P. Dupont.

Répertoire méthodique de la législation des chemins de fer, indiquant les dispositions législatives et réglementaires insérées au Bulletin des lois. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. In-4. Paris, imprimerie impériale.

Richer (Edouard). Œuvres complètes. Mélanges, T. II. In-12. Paris, Jung-Treuttel.

Rivot (L.-E.). Docimasie. Traité d'analyse des substances minérales, à l'usage des ingénieurs

Digitized by Google

des mines et des directeurs de mines et d'usines. T. II. Métaux alcalins terreux. Métaux terreux. Applications. In-8. Paris, Dunod.

Rostan. Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin (Var). Monuments et sarcophages de la crypte. In-folio, avec planches. Châlon-sur-Saône, Dejussieu.

Savy (Mgr), ancien évêque d'Aire. De la vie surnaturelle de nos âmes. In-8. Paris, Ruffet et Cᵉ.

Tisserand (E.), Chronique de Provence. Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes. T. I. In-8. Nice, Visconti et Delbecchi.

Travaux annuels de l'Académie impériale de Reims. 32ᵉ vol. Année 1859-1860. Nᵒˢ 3 et 4. In-8. Paris. Didron.

LIVRES ALLEMANDS.

Baudissin (A.). Erzaehlungen und Skizzen. In-8. Hannover, Rümpler.

Berggren (J.). Bibel und Josephus über Jerusalem und das heilige Grab, wider Robinson und neuere S onspilger als Anhang zu Reisen im Morgenlande. Gr. in-8. Lund, Gleerup.

Brensing (H.). Germanisches Blut, Lebensbild aus dem indischen Archipel. In-8. Hannover, Rümpler.

Curtius (G.). Grundzüge der griechischen Etymologie. Gr. in-8. Leipzig, Teubner.

Dies (F.). Otto von Guericke und sein Verdienst. Gr. in-8. Magdeburg, Creutz.

Franck (H). Das Manuscript der Tante, ein Lebensbild aus dem Anfange dieses Jahrhunderts. In-8. Erlangen, Blaesing.

Harless (E.). Die elementaren Functionen der Kreatürlichen Seele. Psychologisches Fragment. Herausgegeben von A. Harless. Gr. in-8. München, Fleischmann.

Heyking (A.). Statistische Studien über die lændlichen Zustaende Kurlands. Gr. in-8. Mitau, Lucas.

Hirzel (L.). Zur Burtheilung der acolischen Dialectes. Gr. in-8. Leipzig, Hirzel.

Hœcker (J.) Kaufmænnische Carrieren. Wahrheit und Dichtung aus den Geschæfstleben. 2 Bænde in-8. Dresden, Kuntze.

Horn (M.). Dæmonen. Roman in 2 Bænden in-8. Leipzig, Brockhaus.

Keim (Th.). Der Uebertritt Constantin's des Grossen zum Christenthum. Academischer Vortrag. Gr. in-8. Zurich, Orell, Füssli und Co.

Krause (W.). Das pathologische Institut zu Gœttingen. Gr. in-8. Braunschweig, Wieweg und Sohn.

Loew (H.). Neue Beitræege zur Kenntniss der Dipteren. Achter Beitrag. In-4. Berlin, Mittler und Sohn.

Maltitz (H.-V.). Leibnitz und die beiden Kurfürstinnen. Historischer Roman. 3 Bænde. In-8. Berlin, Janke.

Mayer (F.-J.-C.). Ægyptens Vorzeit und Chronologie in Vergleichung mit der West-und ostasiatischen Rulturvœlker. Gr. in-8. Bonn. Cohen und Sohn.

Meisner (A.). Charactermasken. 2ᵗᵉʳ. Band. Leipzig, Grunow.

Osenbruggen (L. van). De Hermocrate Syracusano libertatis vindice. Gr. In-4. Haag, Nijhoff.

Pringsheim (N.). Beitræge zur Morphologie der Meeres. Algen. Gr in-4. Berlin, Hirschwald.

Putlitz (G. zu). Don Juan de Austria. Trauerspiel in fünf Aufzügen. In-8. Tubingen, Osiander.

Rüstow (W.). Die preussische Armee und die Junker. In-8. Hamburg, O. Meissner.

Rosen (K. v.) Kœnig Friedrich Wilhelm IV in seinem Verhæltniss zur bildenden Kunst. Gr. in-8. Stralsund, Bremer.

Santlus (J.-C.). Ueber verkehrte Willensæusserungen bei vollem Bewusstsein und ihr Verhalten zur Imputation. Gr. in-8. Erlangen. Palm und Enke.

Scheffler (H.). Kœrper und Geist. Betrachtungen über den menschlichen Organismus und sein Verhæltniss zur Welt in physiologischer, pathologischer und kosmologischer Beziehung. Gr. in-8. Braunschweig, Westerman.

Schleicher (A.). Compendium der vergleichenden Grammatik der indo Igermanischen Sprachen. Kurzer Abriss einer Formenlehre der indo-germanischen Ursprache, des Altindischen (Sanskrit), des Alteranischen (Altbak trischen), Altgriechischen, etc. Gr. in-8. Weimar, Bœhlan.

Schrader (A.). Margarethe oder Glantz und Elend. Original Roman. 6 Bænde in-8. Leipzig, Voigt und Zieger.

Storck (F.-G.-P.). Cassum in lingua Palica, formatio comparata cum sanscritæ linguæ ratione. In-8. Münster, Brunn.

Toporoff (W.). Russlands erstes Jahrtausend. Ein episches Gedicht. 2 Theile. Gr. in-8. Leipzig. Brockhaust.

Volckmar (F.). Commentar zur Offenbarung Johannes. Gr. in-8. Zurich, Orell, Füssli und Co.

Wilken (P.-J.). Am Hofe. Roman. 3 Bænde. In-8. Leipzig, O. Wigand.

Winterfeld (A. v.). Geheimnisse einer kleinen Stadt. Komischer Roman. 2 Bænde. In-8. Berlin. Gerschel.

Wittich (K.). Die Entstehung des Herzogsthums Lothringen. Gr. in-8. Gœttingen, Vandenhoeck und Rudrecht.

LIVRES ESPAGNOLS.

Amador de los Rios (José). Historia crítica de la literatura española. Madrid. 1862. Tomo II en 4º prolongado, librerias de Lopez, Americana, y Moro.

Berriozabal, marqués de **Casajara** (J.-M.). Diálogos sobre los Niños del antiguo y nuevo Testamento. Madrid, dos tomos en 16º mayor, *libreria* de Olamendi.

Digitized by Google

Campoamor (Ramon de). Polémicas. Madrid, en 8o, libreria de S. Martin, este y Jubera editores.

Cardellach y Busquets (Pablo). Jurisprudencia práctica ó Formulas contractuales comentadas segun las leyes comunes, y segun la ley hipotecaria, aplicada á todas las provincias de España. Barcelona, 1862, libreria de Subirana. Madrid, libreria de Olamendi, en 4o mayor.

Eslava (Hilarion). Escuela de composicion. Tratado primero: de la Armonia. Obra dividida en cinco tratados. 1o De la Armonia; 2o del Contrapunto y Fuga; 3o de la Melodia y Discurso musical; 4o de la Instrumentacion; 5o de los generos popular, dramático, religioso y puramente instrumental. Madrid, en folio, almacen de música de Salazar.

Karr (Eugenio). Metalurgia del hierro. Ferrerias al carbon vegetal. Notas sobre la situacion de las ferrerías primitivas en España, y sobre los bosques que les suministran combustible. Zaragoza, 1862, en 4o, libreria de R. Gallifa.

Lafuente y Alcantara (Emilio). Catálogo de los códices arábigos adquiridos en Tetuan por el gobierno de S. M. impreso de órden y á espensas del ministerio de Fomento. Madrid, en 4o mayor. Imprenta nacional.

Nieva (Julian-Gomez de). Manual del Escorial pintoresco, ó Reseña de los pasajes que en el real sitio de S. Lorenzo del Escorial y sus inmediaciones merecen visitarse, ya por su relacion, con la historia del monasterio, ya por su amenidad, posicion y circunstancias que les hacen á propósito para paseos de recreo durante la temporada de verano. Madrid, en 8o, libreria de E. Aguado.

Pidal (marqués de). Historia de las alteraciones de Aragon en el reinado de Felipe II. Madrid. Tomo II en 4°, libreria de L. Lopez.

Sala y Sarda (José) y **Ossorio y Bernard**. Tesoro de la escultura. Coleccion fotográfica de las mejores obras existentes en el Real Museo y fuera de él. Madrid. Entrega prima, en 8vo, libreria de Moro.

Weyler y Lavina (Fernando). Historia orgánica de las fuerzas militares que han defendido y ocupado á la isla de Mallorca, desde su conquista en 1229 hasta nuestros dias, y particularmente desde aquella fecha hasta el advenimiento al trono de la casa de Borbon. Palma, en 8vo, libreria de P.-J. Gelabert.

PRINCIPAUX PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Les Beaux-Arts (1er et 15 octobre 1862).

E. de Laqueuille. Entretiens sur l'art. — Ch. Gueullette. Les Peintres espagnols Zurbaran, Callantes. — A. Charma. Histoire des sociétés artistiques de la France; société des antiquaires de Normandie. — E. de Laqueuille. Livres d'art. — Hébert. L'Art et le monde. — S. de Noailly. Chronique théâtrale. — Courrier des beaux-arts. — Hébert. Bibliographie musicale. — Bibliographie littéraire. — Paul Buchère. Les Beaux-Arts en Chine, la peinture. — Alfred de Martonne. Du Costume moderne au point de vue de l'art. — L. Lamquet. Exposition des envois de Rome. — Philippe Jean. Souvenirs et impressions d'ateliers. — L. de Barthélemy. Isle de Portraiture et de la ville des portraits. — Hébert. Livres d'art. — S. de Noailly. Chronique théâtrale. — Courrier des beaux-arts. — Hébert. Bibliographie musicale. — Bibliographie littéraire.

Bulletin du Bouquiniste (1er et 15 octobre 1862).

Variétés bibliographiques. — L'abbé N. Pelletier. Notes manuscrites relatives à la Fronde. — J. Boniface Delcro. Poètes et jurisconsultes au XIIIe siècle. — L. Larchey. Liber Vagatorum; le Livre des Gueux. — Choix de brochures rares, tirées à part, etc. — Publications nouvelles. — Hippolyte Cocheris. Journal inédit du règne d'Henri IV (1598-1602), publié par M. E. Halphen. — L. de B. messire Gauvain, ou la Vengeance de Raguidel, poème de la Table-Ronde, publié par M. C. Hippeau. — De La Fous-Mélicocq. Différence établie par l'auteur du *Trésor des histoires* entre les chevaliers et les chevaucheurs des légions romaines.

Revue de l'Art Chrétien (septembre 1862).

M. A. Schaepkens. Ivoire sculpté du trésor de l'église de Tongres. — MM. A. Asselin et C. Dehaisnes. Recherches sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, peintre douaisien du XVIe siècle (dernier article). — M. Ch. de Linas. Les Sandales et les Bas (2e article), chaussures des anciens. — L'abbé Pardiac. Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (5e article).

Revue Britannique (septembre 1862),

O. S..... Les Forêts antédiluviennes et le combustible moderne. — Amédée Pichot. Le Visionnaire Blake. — Les Etats à esclaves de la Confédération américaine, souvenirs d'un hussard prussien (3e extrait). — Félix Mendelssohn à Paris, etc. — Les Mémoires d'un chasseur de renards (fin). — Le Fleuve Amour. — Une étrange histoire, par l'auteur de *la Famille Caxton* (conclusion). — Un vieux château de Normandie (le château de Tancarville). — Correspondances d'Allemagne et de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique.

Revue Contemporaine (30 septembre et 15 octobre 1862).

Ad. Franck. Des Principes philosophiques et du droit pénal (3e partie). — Ferdinand Fabre. Méniquette (fin). — A. Bellemare. Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire (1832-1860) (6e partie). — A. Claveau. La Correspondance de Mme de Staël. — R. Lançon. Les Elections et l'exercice normal du suffrage universel en France. — Em. Levasseur. Travaux des académies et sociétés savantes;

Digitized by Google

sciences économiques et politiques. — A. Claveau. Chronique littéraire. — J.-E. Horn. Chronique politique. — La première session de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, à Bruxelles. — Eugène Asse. Les Plaidoyers de Démosthènes, de M. Albert Desjardins. — Athenæum français : Bulletin bibliographique. — Paul Perret. Les Verts Galants de la Thulaye (1re partie). — A. Bellemare. Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire (1832-1860) (fin). — Henri Vierne. L'Alimentation de la France, les bestiaux et la viande. — Ernest Dottain. Un Chapitre de l'histoire de la marine sous Louis XIV ; la justice et les galères. — Jules Grenier. L'Expédition française au Mexique. — Alphonse de Calonne. M. Rattazzi et la crise italienne. — Leconte de Lisle. Etudes antiques : poésie. — A. Claveau. Chronique littéraire. — Wilhelm. Revue musicale. — J.-E. Horn. Chronique politique.

Revue des Deux Mondes (1er et 15 octobre 1862).

M. Guizot. Un projet de mariage royal, étude historique (7e et dernière partie). — Octave Feuillet. Histoire de Sibylle, (4e et dernière partie). — E. du Hailly. Une station sur les côtes d'Amérique. New-York pendant la guerre. — L. de Carné. La révolution et la république de 1848 à propos de l'histoire de M. Garnier Pagès. La république. — Alphonse Esquiros. L'Angleterre et la vie anglaise. XVII. Les Beaux-Arts à l'exposition de Londres. La peinture et les peintres dans le Royaume-Uni. — Henri Cantel. Nuits d'Orient, poèmes et souvenirs. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique et littéraire. — P. Scudo, Les sopranistes : Gasparo Pacchiarotti. — Essais et notices. La question des monastères dans les Principautés Unies. — C. Lavallée. Madagascar et le roi Radama II. — L. Vitet. Lettre au directeur de la *Revue des Deux Mondes* sur le musée Campana. — Bulletin bibliographique. — Georges Sand. Antonia (1re partie). — A. Trognon. Guerre d'Amérique. Campagne de l'armée du Potomac (mars-juillet 1862), avec une carte. — Maxime Du Camp. L'île de Capri, souvenirs du golfe de Naples. — H. Taine. La Poésie moderne en Angleterre. Lord Byron. — M. Saint-Marc Girardin. La question d'Orient en 1840 et en 1862. L'Orient chrétien et l'Orient turc. La réaction anglaise en Turquie contre le traité de 1856. — L. de Lavergne. La vie de village. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique et littéraire. — Ch. de Mazade. Essais et Notices. L'abbé Dubois. — Bulletin bibliographique.

Revue française (1er et 15 octobre 1862).

Jules Claretie. Chronique de la quinzaine. — Francesco Rizzelli. Etudes contemporaines. Giovanni Prati. — Camille Périer. Pauvres d'amour (nouvelle). — Francis Aubert. Lettres sur l'exposition de Londres. Sculpture française. — Attale du Cournau. Etudes satiriques. La monnaie des médailles contemporaines. — Ed. d'Haraucourt. Poésies. Le Médaillon. — Charles Fretin. La Dormeuse. — Revue littéraire. Edmond Ansart. Les livres. — André Rivière. Les Revues. — Francis Aubert. Revue musicale. — Léon Grenier. Mélanges et variétés. — Jules Claretie. Chronique de la quinzaine. — Louis Enault. La Méditerranée. — G. de la Brizolière. Etudes contemporaines. M. Alfred de Vigny. — Camille Périer. Pauvres d'amour (nouvelle). — Joseph Boulmier. Poésie. Le Ménestrel. — Revue littéraire. Jules Claretie. Les Livres. Tableau de la littérature française au XVIe siècle, par M. Saint-Marc Girardin. — André Rivière. Les Revues. — Henri Desbordes. Revue des théâtres. — Léon Grenier. Mélanges et variétés.

Revue de l'instruction publique (25 septembre, 2, 9 et 16 octobre 1862).

Bibliographie. — Publications nouvelles et réimpressions. — Analyses et comptes rendus. — Littérature. — L. Derôme. Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, t. I et II (1er article). — Charles Henry. Poésies de l'époque des Thang (VIIe, VIIIe et IXe siècles de notre ère), traduites du chinois pour la première fois, par le marquis d'Hervey Saint-Denis. — Charles Asselineau. Les Soirées de Mme Charbonneau, par M. de Pontmartin. — Victor Chauvin. La Guerre des frères, par Alfred des Essarts; Encore! par Louis de Lida; Folles et sages, par Th. Frétin; Stella Maris, par André Lemoyne. — J. Denis. Littérature, Faculté des lettres de Paris, Doctorat, Apologie chrétienne au IIe siècle, saint Justin, philosophe et martyr! Thèse soutenue par R. Aubé. — Em. Fernet. Sciences, Variétés scientifiques : sur l'emploi de la lumière de Drummond et sur la projection des raies brillantes des flammes colorées par les métaux, par H. Debray; Notes sur les spectres des métaux alcalins, par MM. Wolf et Diacon; Nouvelles diverses. — A. Legrelle. Allemagne et Russie (1856), Histoire et philosophie religieuse (1860), Ecrivains et poètes modernes (1861), par Saint-René-Taillandier. — L. Derôme. Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, t. I et II (2e article). — C. Mallet. Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages, par J. Tissot. — George Perrot. Voyage en Ethiopie, au Soudan oriental et dans la Nigritie, par P. Trémaux. — Louis Dépret. Le Roi-Poète, Jacques Ier, roi d'Ecosse; Variétés. — Charles Nisard. Conjectures étymologiques (21e article). — J.-M. Guardia. Etudes critiques sur la Bible, Ancien Testament, par Michel Nicolas. — Louis Enault. Causeries d'un curieux, Variétés d'histoire et d'art, tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins, par F. Feuillet de Conches. — J. Larocque. Académie des inscriptions et belles-lettres (séances du mois de septembre 1862), Correspondance. — E. Cortambert. Nécrologie, M. Jomard, Nouvelles diverses; Ministère de l'instruction publique, nominations diverses. — Ch. Brion. Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chré-

Digitized by Google

tienne, par E. de Pressensé. — E. Brenat. Précis d'une théorie des rhythmes (Ire partie); Rhythmes latins et rhythmes français, par Louis Benloew. — Les Ennéades de Plotin, traduites pour la première fois en français par M. Bouillet. — C. Mallet. Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques (3e trimestre de 1862). — B. Jullien. De l'étude des éléments de littérature à propos d'une définition fausse du roman. — Charles Nisard. Conjectures étymologiques (22e article), Nouvelles diverses.

Revue du Lyonnais (octobre 1862).

L'abbé Dard. Rapport monographique concernant la publication d'un ouvrage intitulé : Recherches sur l'abbaye royale de la Bénissons-Dieu (en Forez). — De la Saussaye. Histoire littéraire de Lyon au IVe siècle. — Philippe Michaud. Histoire du Beaujolais au XIIe siècle. — Travaux de l'Académie.

Revue Maritime et Coloniale (septembre et octobre 1862).

Des grandes pêches dans les mers polaires, par M. Layrle, lieutenant de vaisseau. — La Marine de l'Autriche. — L'insurrection des Taepings en Chine. — Essai sur la Nouvelle-Calédonie, par MM. Viellard et Deplanche. — Les Colonies danoises des Indes occidentales : finances, commerce, immigration. — Le Budget des Indes néerlandaises, par M. L. Auvray. — Préparation du sucre de canne par l'emploi du sulfate de soude, par M. Hugoulin. — Exposition de Londres : extrait d'un rapport de M. Aubry Lecomte. — Exposition de Londres : liste des récompenses obtenues par les colonies françaises. — Le Personnel de la réserve navale en Angleterre, par M. E. Bourdin. — Bulletin des principaux actes concernant la marine et les colonies. — Carte, croquis de la province de Shang-haï.

Exploration du Bounoun (Sénégal), par M. Braouëzec, lieutenant de vaisseau. — Essai sur la Nouvelle-Calédonie, par MM. Viellard et Deplanche. — Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, par M. E. Avalle. — Abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises des Indes occidentales. — Propriété et valeur de la canne à sucre de Bornéo, par M. D.-W. Rost van Toningen. — Le Volcan de la Réunion, éruption de novembre 1858, par M. Hugoulin. — Des Moyens d'attaquer les bâtiments blindés, par M. Gio Bell — Les phares-balises et fanaux de l'Angleterre. — Statistique commerciale des colonies françaises. — Documents inédits sur l'histoire de la marine et des colonies ; les Iles de France et de Bourbon sous le gouvernement de Mahé de la Bourdonnais (1735 à 1740). — Bulletin des principaux actes concernant la marine et les colonies. — Carte de l'extrémité du lac de Mérinag'hen, du pays de Bounoun et d'une partie du Djioloff, exécutée, pendant l'inondation de 1861 (octobre et novembre), par M. Braouëzec.

Revue du Monde Catholique (25 septembre et 10 octobre 1862).

Louis Veuillot. Vignettes. — Le R. P. Ramière. Des trois degrés de l'analyse philosophique. — L'abbé Sagnier. Les Variations du goût au XIXe siècle, dialogue. — Bathild Bouniol. La Caverne de Vaugirard (fin). — Ernest Hello. Etudes contemporaines, Gœthe. — Louis Veuillot. Mélanges, un Sermon de M. l'abbé Mermillod ; les Œuvres de Mgr Rendu, évêque d'Annecy. — B. Chauvelot. Deux Athées en présence : MM. Guéroult et Renan. — J. Lhescar. Revue des revues théologiques. — Eugène Veuillot. Chronique de la quinzaine. — Louis Veuillot. Vignettes (suite). — Le comte de Villermot. Le prix d'un traître en 1639. — J. Jaris. La Presse catholique en Allemagne. — P.-W. Faber. Le splendide minuit (nouvelle). — B. Chauvelot. Nouvelle attaque de l'Evangile. — A. Tilloy. Souveraineté spirituelle du pape. — Paul Vrignault. Primulæ veris (poésie). — Eugène Veuillot. Chronique de la quinzaine. — Bulletin bibliographique.

Revue de Toulouse (1er octobre 1862).

F. Lacointa. Poésies : I. A M. Reboul, de Nîmes ; II. Une nuit d'hiver ; III. Une soirée ; IV. Ma chambre, par le comte Jules de Rességuier ; accompagnées d'une notice nécrologique sur l'auteur. — Eugène Lapierre. Histoire locale ; notes pour servir à l'histoire de l'administration de la ville de Toulouse, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, d'après les documents inédits et originaux de l'époque. — Archives historiques : Lettres inédites adressées à S. A. R. mademoiselle Adélaïde d'Orléans, sœur du roi Louis-Philippe, par le prince de Talleyrand, ambassadeur de France et ministre plénipotentiaire au congrès tenu à Londres, en 1830 et 1831, pour le règlement du nouveau royaume de Belgique. — Emile Waisse. Bibliographie. — Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ; séance du 3 juillet 1862. — Auguste Laget. Physiologie. — Chronique théâtrale.

Nouvelles Annales des voyages (septembre 1862).

Journal de voyage du docteur Charles Cuny de Siout (Haute-Egypte) à El-Obéid (Kardafan), du 22 novembre 1857 au 3 avril 1858. — V.-A. Malte-Brun. Carte de la République du Paraguay (cours du Panama et du Paraguay, Amérique méridionale) ; Carte de la partie méridionale de la République du Paraguay ; dressées par M. E. Mouchez, etc. — Carte du Liban, d'après les reconnaissances de la brigade topographique du corps expéditionnaire de Syrie, en 1860-1861, dressée au dépôt de la guerre sous la direction de M. le général Blondel. — Mort de M. Jomard. — Prochain traité entre la France et les Touâregs. — Tableau statistique des districts du Liban et de leur population par religion. — Voyage de M. Landsborough, du golfe de Carpentarie aux bords du Darling (Australie). — Nouvelles de

Digitized by Google

l'exploration américaine de M. Hall, à la recherche des restes de l'expédition de Franklin. — Mort de Lady Livingstone à l'embouchure du Zambèse. — Les volcans de l'Islande. Extrait d'une lettre de M. Legrain. — La mort d'Ed. Vogel. — Lettre de Werner Munzinger au comité de Gotha. — Prix mis au concours de la Société d'ethnographie 1860-1861. — Travaux des diverses académies et sociétés savantes de l'Europe relatifs à la géographie. — Bibliographie.

PÉRIODIQUES ANGLAIS.

The Edinburgh Review (october).

Solar Chemistry. — The Herculanean Papyri. — The Mussulmans in Sicily. — The Supernatural. — The English in the Far East. — The Legend of St. Swithun. — Mrs. Oliphant's Life of Edward Irving. — The Mausoleum of Halicarnassus. — Hops at home and abroad. — Prince Eugene of Savoy. — The American Revolution.

The British Quarterly Review (october).

Muir's Life of Mahomet. — Mendelssohn's Letters. — Arndt and his Sacred Poetry. — Gibraltar and Spain. — French Protestantism. — Mediæval Preaching. — Illusions and Hallucinations. — The Church of England in 1862; What next? — Epilogue on Affairs and Books.

National Review (nº XXX, october).

Dupleix. — A Catholic View of the Roman question. Herodotus and his Commentators. — Mr. Clough's Poems. — Napoleonism. — Thomas Chalmers, A. J. Scott and Edward Irving. — The Diary of Varnhagen von Ense. — Ms. Henry Taylor's new Drama. — Science, Nescience and Faith. — Political opinion in the Northern States. — Books of the quarter suitable for Reading-Societies.

The Westminster Review (october).

Essays and Reviews : Dr. Lushington's Judgment. — The British Sea-Fisheries. — Roads and Rails. — Gibraltar. — The Encyclopædia Britannica. — Idées Napoléoniennes : The second Empire. — The Religious Difficulties of India. — The Slave Power. — Contemporary Literature.

PÉRIODIQUES ESPAGNOLS.

Revista iberica (30 septembre 1862).

D. Antonio Benitez de Lugo. Carácter general del derecho en el siglo XIX. — D. Victor Balagner. El cancionero catalan de Zaragoza (continuacion). — Don L. A. Rebello da Silva. Una aventura de el rei D. Pedro (continuacion). — Don Victor Lopez Seoane. Réplica à las observaciones hechas por D. Pedro Sainz y Manteca, al catálogo de las aves de Andalucia. — Cantigas de D. Alfonso *** (continuacion). — Bibliografia. Obras rimadas de Ramon Lull, por don Gerónimo Rosello. — El Quijote y la estafeta de Urganda, por don Francisco Maria Tubino. — Don Miguel Morayta. Revista de teatros. — D. R. Alzugaray. Revista politica. — Boletin de instruccion publica. Seccion doctrinal. Programa de geografia y estadistica industria y comercial, por don Mariano Larreras y Gonzalez. Seccion official. — Varietades.

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Revista Contemporanea (septembre 1862).

Carlo Arrivabene. Garibaldi. Due giorni dopo Aspromonte. — E. Serra-Groppelli. L'ultima parola nella questione politico-religiosa, ossia della liberazione dei beni ecclesiastici (terzo articolo). — A. d'Ancona. La Poesia popolare, fiorentina nel secolo decimo quinto. — L'Acropoli e le antichità d'Atene. Lettera seconda. — Cesare Mazzoni. Della richezza nel senso economico. — Pier Viviano Zecchi. Monografia d'Idra per servire alla storia della Grecia contemporanea. — Francesco Corazzini. Della necessità di conservare e accumunare la lingua. Lettera al cav. prof. Francesco Zambrini. — Fr. Dini Dell' epigrafia : Pensieri. — G. Vegezzi Ruscalla. Rassegna politica.

PÉRIODIQUES SUISSES.

Bibliothèque universelle et Revue suisse (20 septembre 1862).

J.-A. Verchère. Le Protestantisme en Hongrie. — F. d'Albert-Durade. Traduction de Silas Marner, par George Eliot. — L. Vulliemin. Paracelse. — La Maurienne et le Mont Cenis. — H.-Fl. Calame. Chronique suisse. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Archives des sciences physiques et naturelles.

EN VENTE, CHEZ ROUSSEAU, ÉDITEUR, 15, BOULEVARD DE LA MADELEINE : *Les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III*, par Lefeuve. Notices historiques sur des documents inédits. Prix de la livraison : 1 fr. 60 ; de la collection : 96 fr.

Galignani's Paris Guide (nouvelle édition entièrement refondue), 1 vol. in-12. Paris, Galignani et Cᵉ.

Paris. Impr. de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

Il vient de paraître une brochure qui examine et discute un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 1er juin 1862, relatif à la création de *bibliothèques scolaires* dans les écoles primaires. Cette création soulève une foule de questions importantes pour l'instruction primaire, les instituteurs et le commerce de la librairie; la brochure qui en signale les inconvénients ne peut qu'exciter l'intérêt des personnes qui s'occupent d'éducation et d'instruction populaires.

L'auteur, M. L. Hachette, y étudie les dispositions principales de l'arrêté du 1er juin, celles qui concernent l'abonnement proposé aux familles, le louage des livres aux enfants, l'achat et le louage des livres par les instituteurs, les listes de livres à imposer aux écoles d'un ressort académique, etc. Il montre combien sont graves ces diverses questions et parle avec l'autorité et la compétence d'un homme qui, connaissant leurs véritables intérêts, veut concilier ceux de l'instruction primaire et ceux du commerce de la librairie. A ces divers titres, la lecture de cette brochure est indispensable.

L'Aliéné devant la philosophie, la morale et la société, par M. Alb. Lemoine, 1 vol. in-8; 7 fr. (*franco*), vient de paraître à la Librairie Académique Didier et Cie, 35, quai des Augustins. On doit déjà au même auteur d'excellentes études critiques sur les systèmes spiritualistes et matérialistes des temps anciens et modernes; sur les doctrines des Broussais, Flourens, Moreau (*de la Sarthe*), Lélut, Peisse, etc., réunis sous le titre de *l'Ame et le Corps*, 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (*franco*) publié par la même librairie.

La **Méthode uniforme pour l'enseignement des langues,** par M. Sommer, toute récente encore, mais dont le succès est constaté par les approbations successives du Conseil impérial et par son introduction dans un nombre considérable d'établissements d'instruction, a pour base l'unité des définitions, de la nomenclature et des principes de syntaxe. La grammaire française est le point de départ; l'auteur utilise ensuite, au profit des autres langues, les connaissances déjà acquises, et n'a plus qu'à faire remarquer les analogies et les différences. Les notions grammaticales sont rendues par là plus sûres, plus claires et plus faciles, et l'esprit des enfants n'est plus accablé ni troublé par la diversité des termes employés jusqu'ici dans l'enseignement de la grammaire et qui changeaient chaque fois qu'ils abordaient une langue nouvelle.

La librairie académique DIDIER et Ce annonce aujourd'hui une série d'ouvrages qui, par leur diversité, s'adressent à tous les lecteurs de la société polie, c'est : *Maurice* et *Eugénie de Guérin*, deux poétiques figures de notre temps, que M. Sainte-Beuve a si bien mises en lumière et à la mode; à côté des *Etudes sur l'Histoire des Etats-Unis d'Amérique*, Washington et Jefferson, par M. Cornélis de Witt; *Madame de Chevreuse*, dont M. Cousin vient de donner une édition toute renouvelée, et l'*Histoire de Louvois*, par M. C. Rousset, si justement récompensée par tous les genres de succès; les *Amoureux de Madame de Sévigné*, par M. H. Babou; les *Médecins du temps de Molière*, par M. Maurice Raynaud; les *Chevaliers-Poètes de l'Allemagne*, par M. Octave d'Assailly, livre agréable s'il en fut; la *Misère au temps de la Fronde*, par M. Feillet; *Saint-Martin, le philosophe inconnu*, par M. Matter; *Apollonius de Tyane* et l'*Histoire du Roman*, par M. Chassang; et d'autres qui méritent de fixer l'attention des amateurs de lectures solides et profitables.

Digitized by Google

La librairie Hachette vient de mette en vente un volume d'histoire contemporaine : *cussions de politique contemporaine*, par M. ANSELME PETETIN. Les lecteurs seront frapp l'unité de vues qui relie tous ces mélanges, et on peut dire aussi de la sûreté d'inspirat l'auteur qui, sur tous les points, a devancé les événements.

Publicistes modernes, par M. Baudrillart. Sous ce titre, la Librairie Académique Di et Cie, publie un beau volume in-8 qui renferme une suite d'Etudes dignes d'intéresse esprits sérieux par les sujets qu'elles embrassent et les caracrères qu'elles retracent de MM. Royer-Colard et Joseph de Maistre jusqu'à M. Proudhon et M. J. Stuart-Mill, etc. croyons rendre service aux lettres en signalant un ouvrage aussi distingué.

La **Revue archéologique**, publiée par la librairie DIDIER et Ce, contient dan livraison d'octobre 1862 : I. *Fouilles exécutées au mont Palatin*, par les ordres et aux fra l'Empereur, par M. L. RENIER. — II. *Notice sur quelques antiquités de l'île de Syra*. M. G. G. PAPPADOPOULOS. — III. *Évêchés de la Basse-Armorique, Basse-Bretagne*, du c quième au neuvième siècle, suite aux Évêchés gallo-romains du cinquième siècle, M. E. HALLÉGUEN. — IV. *Fouilles de Chypre et de Syrie*, extraits de lettres à MM. Renan A. de Longpérier, par M. MELCHIOR DE VOGUÉ. — V. *Notation des centaines de mille et millions* dans le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, par M. T. DEVÉRIA. — VI. *vase et un pendant de collier* provenant de fouilles de Camiros, par M. A. BERTRAND. — Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions (mois de septembre). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. — Planche : *Vase trouvé à Camiros*.

Sommaire du journal illustré la **Vie à la campagne**, du 31 octobre 1862, publié M. Ch. FURNE, 45, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

Mes chasses, par A. DUMAS. — *Souvenirs de Terre-Neuve*, par F. BOUYER. — *Une année la campagne* (suite), par E. NOEL. — *L'Aquarium d'eau douce* (suite), par FITZ-BARR. — *L'Alouette*, par Charles JOBEY. — *Bulletin*, par B. H. RÉVOIL.

Illustration : *Une Alerte*, grande planche, par A. ROLLAND, gravée par J. LAURENS.

Le **Journal des Savants** contient dans ses numéros de août et septembre : *Histoire des études sur le cerveau* (suite), par M. FLOURENS. — *Palais impérial de Constantinople*, par M. HASE. — Le *Duc et Connétable de Luynes*, par M. V. COUSIN. — *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital*, par M. AVENEL. — Les *Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, de M. le comte de Montalembert, par M. LITTRÉ. — *Leçons sur la science du langage*, de M. Max Müller, par M. BARTHELÉMY SAINT-HILAIRE. — *Fragmenta historicorum græcorum*, par M. EGGER. — Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux, etc., etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
JAN 16 1987
JUL -6 1994
JAN 16 1987
2537727

Digitized by Google

3 2044 092 976 869

Digitized by Google